

















Collection  
de  
**Chroniques Belges inédites,**

Publiée  
par ordre du Gouvernement.





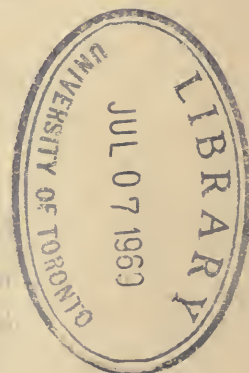


DH  
801  
H2D3  
f. 6  
pt. 1

PRÉFACE.

IX

ANNÉES.	Chartes publiées <i>in extenso.</i>	Chartes analysées, mentionnées ou dont des extraits sont publiés.	ANNÉES.	Chartes publiées <i>in extenso.</i>	Chartes analysées, mentionnées ou dont des extraits sont publiés.
1361	4	21	1392	4	50
1362	17	59	1393	15	43
1363	6	35	1394	13	52
1364	41	58	1395	15	50
1365	11	8	1396	17	76
1366	12	55	1397	13	35
1367	18	28	1398	14	47
1368	16	19	1399	8	31
1369	4	20	1400	45	50
1370	6	14	1401	10	25
1371	3	13	1402	41	19
1372	8	33	1403	5	42
1373	9	35	1404	10	28
1374	6	16	1405	7	18
1375	11	21	1406	21	24
1376	4	28	1407	9	25
1377	5	32	1408	15	57
1378	6	20	1409	32	60
1379	8	20	1410	17	34
1380	5	46	1411	13	44
1381	11	47	1412	16	32
1382	10	21	1413	12	14
1383	3	42	1414	9	19
1384	11	67	1415	16	29
1385	18	36	1416	6	84
1386	13	49	1417	24	91
1387	5	48	1418	40	65
1388	6	38	1419	13	60
1389	23	34	1420	13	91
1390	15	36	1421	14	74
1391	19	41	1422	4	63



ANNÉES.	Chartes publiées <i>in extenso.</i>	Chartes analysées, mentionnées ou dont des extraits sont publiés.	ANNÉES.	Chartes publiées <i>in extenso.</i>	Chartes analysées, mentionnées ou dont des extraits sont publiés.
1423	16	89	1430	14	39
1424	28	125	1431	10	26
1425	58	72	1432	12	53
1426	35	78	1433	39	68
1427	48	78	1434	36	66
1428	50	98	1435	11	33
1429	20	50	1436	14	38

Certains actes contiennent la teneur ou la mention de chartes antérieures à l'année 1337. J'ai été ainsi amené à publier ou à analyser des pièces qui, par leurs dates, sont en dehors du cadre adopté.

L'ensemble des chartes publiées *in extenso*, qui étaient presque toutes inédites, s'élève donc à quatorze cent soixante-cinq.

## II.

Des diverses sources qui m'ont servi dans la composition de ce Cartulaire, la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut vient en première ligne. Il me paraît convenir de faire connaître ce fonds important, son origine et ses transformations.

Le château du Quesnoy était, au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, la résidence favorite des comtes et des comtesses de Hainaut. Construite en 1150 par le comte Bauduin IV, dit le Bâtitteur, cette forteresse avait été successivement augmentée. En 1340, le Quesnoy se trouvait si bien fortifié que Jean, duc de Normandie, dans l'incursion désastreuse qu'il fit en Hainaut, ne put s'en emparer. Un parc immense, peuplé de daims, de cerfs et autres bêtes fauves, s'étendait à l'extérieur de la ville.

Les chartes du comté de Hainaut, primitivement placées au château de



Mons et à la Salle de Valenciennes, avaient été transférées dans une tour du château du Quesnoy. Elles y étaient déposées dans des coffres bardés de fer, et leur accès n'était possible qu'aux personnes qui en connaissaient le secret. Leur garde était confiée à un conseiller du prince, qui avait le titre de *trésorier des chartes*. De 1372 à 1386, Jean Boutevilain était trésorier. Bauduin de Froidmont le fut de 1407 à 1424, et en 1428; Jean de Segri, de 1424 à 1427; Thierrî le Roy, de 1428 à 1433; Jean Marlette, de 1434 à 1459.

Philippe le Bon ayant réuni sous sa souveraineté toutes les provinces des Pays-Bas, on retira successivement de la trésorerie du Quesnoy de nombreux documents de comptabilité pour les envoyer à la Chambre des comptes qui avait été instituée à Lille. Des manuscrits précieux en furent extraits au profit de la bibliothèque du duc de Bourgogne. Puis, après avoir été inventoriées par liasses, en 1451, par Jean Marlette, conseiller, trésorier et receveur des mortemains du comté de Hainaut, et Adrien Vander Ee, conseiller, maître des comptes et garde des chartes du duché de Brabant <sup>1</sup>, les chartes furent transportées au château de Mons.

Désormais la Chambre des comptes de Lille fut le dépôt ordinaire des actes de l'autorité souveraine, et la trésorerie des comtes de Hainaut ne reçut que de loin en loin des titres relatifs à ce pays.

En 1564, la trésorerie fut transférée du château de Mons dans une tour qui venait d'être élevée à l'hôtel de Naast <sup>2</sup>. Cette tour, solidement construite

<sup>1</sup> Leur inventaire se trouve en double aux Archives départementales, à Lille, B. 1580 et 1581. (*Inventaire-sommaire des archives départementales du Nord*, t. II, pp. 79 et 80.) Le dépôt de Mons en possède une copie. Voyez page xxv.

<sup>2</sup> Cet hôtel, situé à front de la rue de la Terre-du-Prince, s'étendait sur le terrain actuellement occupé par les habitations qui portent les numéros 15, 17, 19 et 21 de cette rue et 5 de la rue de Naast. On lit, dans le *Rapport sur les antiquités de Mons, fait par le Magistrat de cette ville* (non au XVI<sup>e</sup>, mais au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, et publié en 1856 par la *Société des Bibliophiles de Mons*), p. 15 : « Leursdites altesses ont en ladite ville une ancienne maison nommée l'hostel de • Nast, où reposent les tiltres, escripts et muniments du prince en une grosse thour appelée la *trésorie des chartes*. »

en grès durs, présentait toutes les conditions nécessaires pour la sûreté des titres. On n'avait accès au rez-de-chaussée que par une trappe cachée dans le pavement de la salle du premier étage. A cette salle on pénétrait, au moyen d'une échelle mobile, par une triple porte pratiquée dans l'une des faces extérieures de la tour. Il reste de celle-ci le rez-de-chaussée et le premier étage, qui sont voûtés. L'escalier qui conduisait à l'étage supérieur existe dans l'épaisseur des murs. L'élévation actuelle de la tour est d'environ sept mètres; chacune des faces mesure 5<sup>m</sup>40 de largeur, et les murs ont une épaisseur de 1<sup>m</sup>10. La tour avait autrefois deux étages et un toit conique la surmontait<sup>1</sup>.

La trésorerie des chartes subit divers déplacements par suite de la destruction de l'hôtel de Naast, pendant le siège de Mons par Louis XIV, en 1691. Elle fut en grande partie classée et inventoriée par Jean Godefroy, conseiller du bureau du trésor à Lille. Ce travail, commencé en 1692, était terminé en 1697. Godefroy l'a fait précéder d'un mémoire dans lequel on lit : « Sa Majesté ayant été informée qu'il y avoit dans la ville de Mons plu- » sieurs titres originaux qui pouvoient être avantageux à son service, a » ordonné qu'ils fussent examinés, et Monseigneur de Pontchartrain, con- » trôleur général des finances, a envoyé une personne sur les lieux pour » prendre inspection de ces titres, en faire l'inventaire et luy en rendre » compte. » Une lettre écrite par le conseil de Hainaut au trésorier général et commissaire des finances, à Bruxelles, le 8 mars 1698, déclare que Paul Gauteu, alors trésorier des chartes du comté de Hainaut, n'a pris aucune part à l'œuvre de Godefroy. Celui-ci répartit les chartes en trente-cinq layettes. En 1782, son inventaire fut inséré par le comte Joseph de Saint-Genois, dans les *Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, etc.*, t. 1<sup>er</sup>, pp. cxcvii-cccclxi.

Un ancien historien de Mons relate qu'à leur départ de cette ville,

<sup>1</sup> On la distingue parfaitement sur des anciennes vues de la ville de Mons.



en 1697, les Français emportèrent à Lille « quantité de beaux titres » de la trésorerie <sup>1</sup>. Un autre écrivain <sup>2</sup> dit que ces chartes furent réintégrées dans leur ancien dépôt, en vertu du traité de Ryswick (1697). En effet, l'article 16 de ce traité porte : « Tous les papiers, lettres, documents concernant les » païs, terres et seigneuries qui seront cédés et restitués auxdits seigneurs » rois par le présent traité de paix seront fournis et délivrés de bonne foi » de part et d'autre dans trois mois après que les ratifications du présent » traité auront été échangées, en quelques lieux que lesdits papiers et » documents se puissent trouver, » etc. L'absence d'un relevé de ce qui avait été distrait de la trésorerie ne permet pas de contrôler si la restitution fut complète en ce qui concerne le Hainaut.

La trésorerie, qui reposait alors dans une salle du collège des Jésuites, fut maintenue intégralement par l'article 47 de la capitulation accordée aux états de Hainaut et à la ville de Mons, le 16 janvier 1710. Mais le traité conclu, le 16 mai 1769, entre l'impératrice Marie-Thérèse et le roi de France, vint lui porter un coup désastreux. Les actes, au nombre de plus de trois cents, que renfermaient les layettes 15 à 18, 23 et 35, et d'autres furent remis au gouvernement français comme se rapportant à son territoire. A la suite d'un tel dommage, ce qui restait du précieux dépôt fut placé au collège de Houdain, sur la proposition d'Ignace Charlé de Tyberchamps, conseiller et trésorier des chartes <sup>3</sup>. Ce titulaire étant décédé le 2 janvier 1786, la trésorerie fut réunie aux archives des états de Hainaut <sup>4</sup>,

<sup>1</sup> DE BOUSSU, *Histoire de Mons*, p. 41. A la page 511, le même auteur, en parlant de la trésorerie, rapporte que « Les François s'y sont fort instruits, et en ont emporté plusieurs beaux lettriages » et anciens monumens ».

<sup>2</sup> L'abbé HOSSART, *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*, t. I<sup>er</sup>, p. 254.

<sup>3</sup> C. STROOBANT, *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Tyberchamps*, p. 142.

<sup>4</sup> Au siècle dernier, les archives des états occupaient des salles et cabinets des étages de plusieurs bâtiments contigus à l'hôtel de ville de Mons. Ces locaux avaient été garnis d'un superbe mobilier en bois de chêne sculpté. Les chartes et les autres documents de la trésorerie furent déposés dans la huitième chambre.

et confiée à la garde de l'archiviste Jean-Baptiste Dumont, par lettres patentes de Joseph II, du 19 mai 1788.

Dumont était un travailleur actif, très attaché à ses fonctions. A plusieurs reprises, il reçut des marques de la haute satisfaction du gouvernement. Mais les dernières années de sa vie furent des plus tristes. Le retour des Français, en juin 1794, lui enleva sa position d'archiviste des états et de trésorier des chartes. Le 3 juillet, les clefs du dépôt lui furent retirées; on les lui rendit cependant dix-sept jours après. Le 24 octobre 1795, il fut nommé archiviste de l'administration de l'arrondissement du Hainaut et « chargé de la garde » et conservation des archives des ci-devant états ». Ce fonctionnaire dévoué mourut le 29 novembre 1800.

Dans la suite il ne fut plus question de la trésorerie des chartes jusqu'au jour où son existence fut signalée au gouvernement de Napoléon I<sup>er</sup>, qui prenait des dispositions pour réunir aux archives de l'Empire, à Paris, tout ce que les archives départementales contenaient de documents importants. Un employé des archives impériales, René Tourlet, vint à Mons à l'effet d'extraire une partie considérable des chartes de l'ancienne trésorerie des comtes de Hainaut. L'inventaire qui en fut dressé, sous forme de procès-verbal, commence ainsi : « Ce jourd'hui 22 juin 1812, en la » chambre des archives de la préfecture du département de Jemmape, à » Mons, nous soussignés René Tourlet, commissaire préposé par Son » Excellence le Ministre de l'Intérieur, pour le triage et l'expédition des » archives de ladite ville, destinées à être transférées au Dépôt général à » Paris, d'une part; François Dumont, conservateur des anciennes archi- » ves de la préfecture <sup>1</sup>, représentant Monsieur le Secrétaire Général, et » Joseph Desfossés, sous-chef au secrétariat de ladite préfecture, commis » pour le même objet par Monsieur le baron de Laussat, préfet du départe- » ment de Jemmape, d'autre part; avons clos et arrêté l'inventaire des

<sup>1</sup> Philippe-François-Joseph Dumont était le fils aîné de Jean-Baptiste Dumont.



» titres, chartes, pièces et documens ci-après ». Cet inventaire sommaire fait mention, sous soixante et un numéros, de chartes en latin, en français et en hollandais concernant, entre autres, le chapitre d'Utrecht, l'église de Sainte-Gertrude de Dordrecht, la prestation de foi et hommage de l'évêque de Nuremberg et de divers seigneurs non dénommés; de diplômes de l'évêque d'Utrecht, des comtes de Hollande, etc.

Très heureusement, la situation politique ayant changé, les chartes dont il s'agit furent restituées à la ville de Mons par le Gouvernement français, après le traité de 1815, et replacées dans la trésorerie. Celle-ci fut de nouveau amoindrie sous le gouvernement néerlandais. Deux cent trente et un numéros de chartes ayant été confiés en 1816 et 1817 à M. van Wynn, archiviste général des Pays-Bas, trente-sept de ces titres seulement furent renvoyés de Hollande, en 1829. Des réclamations, adressées à la cour de La Haye, à la suite du traité du 19 avril 1839, n'eurent aucun résultat.

Malgré toutes ces vicissitudes, la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut constitue l'un des fonds d'archives les plus riches de la Belgique. Elle possède deux cartulaires, un registre censier et plus de seize cent cinquante chartes.

Plusieurs milliers de documents en parchemin et en papier sont annexés à la trésorerie. Ce sont des mandemens et ordonnances, des lettres missives, des comptes et quittances, qui proviennent des offices de justice et de finances du comté, et des inventaires. Voulant réaliser un vœu souvent émis, j'ai entrepris la mise en ordre de cette masse de pièces et, après en avoir fait un examen approfondi, je les ai recueillies en cent et vingt volumes dont voici le relevé :

#### § 1<sup>er</sup>. *Mandemens et documents divers.*

N<sup>o</sup> 1. Recueil contenant des mandemens de Guillaume II, comte de Hainaut; de l'impératrice Marguerite; de Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin; du même, devenu comte (III) de Hainaut; de Mathilde de Lancastre, sa femme. Années 1340 à 1362.

N° 2. Recueil de mandements du duc Albert de Bavière, comte palatin du Rhin, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, des années 1358, 1360 à 1379.

N° 3. Recueil de mandements de Marguerite, duchesse de Bavière, comtesse palatine du Rhin, etc., des années 1372, 1376 à 1378, 1380 à 1385.

N° 4. Recueil de mandements du duc Albert de Bavière, comte palatin du Rhin, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, des années 1380 à 1387.

N° 5. Recueil de mandements du même, des années 1387-1388.

N° 6. Recueil de mandements du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, des années 1389 à 1400.

N° 7, 8 et 9. Trois recueils de mandements : 1° de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur du comté de Hainaut, des années 1397 à 1404; 2° du même, comte (IV) de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, des années 1405 à 1416; 3° de Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, des années 1387, 1388 et 1396; 4° de la même, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., des années 1405 à 1411, 1425, 1424, 1434; 5° de Jean, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, de 1416; 6° de Jacqueline, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, des années 1417 à 1422, 1425, 1427 et 1429.

N° 10. Recueil de mandements de Jean, duc (IV) de Brabant, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, des années 1418 à 1421.

N° 11. Recueil de mandements du même, des années 1421 à 1424.

N° 12. Recueil de mandements du même, des années 1424 à 1426.

N° 13. Recueil de mandements du même, des années 1426 et 1427, et de Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant, d'octobre 1427.

N° 14. Recueil de mandements de Philippe, duc de Bourgogne, bail, chambour, gouverneur et héritier du comté de Hainaut, des années 1427 à 1433.

N° 15. Recueil de mandements : 1° du même, comte de Hainaut, de Hollande, etc.; 2° de la duchesse de Bourgogne, et 3° du comte d'Étampes, des années 1435 à 1459.

N° 16 et 17. Deux recueils de mandements, ordonnances et lettres missives du bailli, du gouverneur et du conseil de Hainaut, des années 1352, 1356, 1359, 1365, 1366, 1384, 1404, 1425 à 1427, 1429 à 1432, 1435 à 1456.



N° 18. Recueil de mandements des auditeurs des comptes et du receveur général du comté de Hainaut, de la Chambre des comptes, du trésorier général et des commissaires du duc de Bourgogne, etc., des années 1363, 1421 à 1438, 1442.

N° 19. Recueil contenant : 1° des mandements du châtelain d'Ath, du bailli d'Enghien, du prévôt de Beaumont et du sénéchal de Hainaut; 2° des bans et ordonnances; 3° des requêtes et dépêches, des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

N° 20. Recueil intitulé : *Documents divers*, et ainsi composé : Affaires ecclésiastiques. — Bailliage des francs fiefs de l'Empire en Hainaut. — Prévôté d'Étrœungt. — Cour féodale. — Juifs. — Bourgeoisies de Bavay et de Bouchain. — Rentes de Sommaing. — Mairies de Braine, de Condé, de Mons, de Trith et Maing. Exploits. — Fortifications de Mons. — Répartition des tailles à Mons. — Monnaies. — Fourjurements. — Enquêtes. — Saisies. — Bâtards et aubains. — Exécutions testamentaires. (La plupart de ces pièces ne sont pas datées.)

## § 2. Comptes et pièces à l'appui.

### BAILLIAGE DU COMTÉ DE HAINAUT.

N° 21. Recueil de quittances, de 1380-1387 <sup>1</sup>.

N° 22. — — de 1387-1396.

N° 23. — — de 1396-1421.

N° 24. — — de 1421-1426.

N° 25. — — de 1426-1430.

N° 26. — — de 1430-1435.

N° 27. — — de 1435-1439.

N° 28. Recueil de comptes, de 1354-1461.

### BAILLIAGE DES BOIS DU COMTÉ DE HAINAUT.

N° 29. Recueil de comptes et quittances, de 1361-1454.

N° 30. — — de 1454-1459.

<sup>1</sup> Pour ce recueil et les suivants, je n'indique que la première et la dernière date.

## RECETTE GÉNÉRALE DU COMTÉ DE HAINAUT.

- N° 31. Recueil de quittances, de 1318-1408.  
 N° 32. — — de 1408-1422.  
 N° 33. — — de 1422-1427.  
 N° 34. — — de 1428-1430.  
 N° 35. — — de 1430-1435.  
 N° 36. — — de 1434-1435.  
 N° 37. — — de 1435-1437.  
 N° 38. — — de 1437-1440.  
 N° 39. Recueil de quittances dont les dates sont effacées ou défectueuses.  
 N° 40. Recueil de comptes et états divers, de 1287-1360.  
 N° 41. — — de 1360-1392.  
 N° 42. Recueil contenant : un fragment de compte, renseignant des dépenses, en 1366-1367; — deux comptes des biens et revenus du duc Albert de Bavière en France, du 2 février 1366 au 2 février 1370, et du 24 juin 1370 au 24 juin 1371; — compte des revenus du comte d'Ostrevant, de 1395-1396; — état de ce qui est dû par le comte de Hainaut, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1410.  
 N° 43. Recueil de comptes et états divers, de 1395-1431.  
 N° 44. — — de 1432-1438.  
 N° 45. Recueil contenant : compte du receveur du comté de Hainaut, de 1299-1300; — compte de ce que Henri de Liedekerke a payé pour le comte, du 18 juin 1321 au 8 avril 1330; — compte, dont le titre manque, de 1328-1329; — compte de ce qui a été reçu pour le voyage du comte de Zélande en Prusse, en 1336<sup>1</sup>.  
 N° 46. Compte, rendu par Guillaume Estiévenart, dit du Change, de 1423-1424, dont le commencement est en fort mauvais état.  
 N° 47. Compte, rendu par le même, de 1425-1426.

## RECETTE DES MORTEMAINS DU COMTÉ DE HAINAUT.

- N° 48. Recueil de comptes et quittances, de 1527-1477.

## CHÂTELLENIE D'ATH.

- N° 49 et 50. Deux recueils de comptes et quittances, de 1550-1433.

<sup>1</sup> J'ai publié ce compte dans ma notice *Sur les expéditions des comtes de Hainaut et de Hollande en Prusse* (BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 4<sup>e</sup> série, t. V, pp. 130-142).



## PRÉFACE.

XIX

### CHÂTELLENIE DE BOUCHAIN.

N<sup>o</sup> 51 et 52. Deux recueils de comptes et quittances, de 1350-1433.

### CHÂTELLENIE DE BRAINE-LE-COMTE.

N<sup>o</sup> 53. Recueil de comptes et quittances, de 1371-1436.

### PRÉVÔTÉ DE BAVAY.

N<sup>o</sup> 54. Recueil de comptes et quittances, de 1350-1438.

### PRÉVÔTÉ DE BEAUMONT.

N<sup>o</sup> 55. Recueil de comptes et quittances, de 1421-1438.

### PRÉVÔTÉ DE BINCHE.

N<sup>o</sup> 56. Recueil de comptes et quittances, de 1328-1438.

### PRÉVÔTÉ DE FUMAY ET REVIN.

N<sup>o</sup> 57. Recueil de comptes et quittances, de 1417-1437.

### PRÉVÔTÉ DE MAUBEUGE.

N<sup>o</sup> 58. Recueil de comptes et quittances, de 1350-1439.

### PRÉVÔTÉ DE MONS.

N<sup>o</sup> 59. Recueil de comptes et quittances, de 1356-1437.

N<sup>o</sup> 60. Dénombrement intitulé : *Ce sont les viles de le prévosté de Mons, et che que li cuens i doit avoir*. Ce document reproduit, avec des variantes, une partie du cartulaire qui a été formé en 1265<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Publié par la *Société des Bibliophiles Belges*, séant à Mons, sous ce titre : *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut (1265-1286)*. Mons, Dequesne-Masquillier, 1873-1875, 2. vol. in-8°.

## PRÉFACE.

## PRÉVÔTÉ DU QUESNOY.

N° 61. Recueil de comptes et quittances, de 1572-1435.

## PRÉVÔTÉ DE VALENCIENNES.

N° 62 à 64. Trois recueils de comptes et quittances, de 1537-1446.

## BAILLIAGE DE CRÈVECOEUR, MORTAGNE ET ARLEUX.

N° 65. Recueil de comptes et quittances, de 1409-1428.

## BAILLIAGE DE FLOBECQ ET LESSINES.

N° 66. Recueil de comptes et quittances, de 1551-1455.

## BAILLIAGE DE HAL.

N° 67. Recueil de comptes et quittances, de 1568-1438.

## BAILLIAGE DU ROEULX.

N° 68. Recueil contenant une quittance, de 1377, et deux comptes, de 1418-1419.

HÔTEL DU PRINCE <sup>1</sup>.

N° 69. Recueil de comptes et états, de 1510-1581.

N° 70. — — de 1581-1592.

N° 71. — — de 1592-1599.

<sup>1</sup> A propos de ces comptes, j'appelle l'attention du lecteur sur le beau travail que le savant archi-  
viste du Nord, M. Jules Finot, a consacré à *L'hôtel des comtes et comtesses de Hainaut*, dans le *Bulletin  
historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (Paris, Ernest Leroux, 1891).  
Voyez aussi l'*Inventaire-sommaire des archives départementales du Nord*, t. VII, pp. LIII et suivantes,  
98 et suivantes.

## PRÉFACE.

XXI

- N° 72. Recueil de comptes et états, de 1399-1411.  
N° 73. — — — de 1412-1426.  
N° 74. — — — de 1427-1432 et autres dont les dates manquent ou sont défectueuses.

### CHANCELLERIE ET MESSAGERIES.

- N° 75. Recueil de comptes, de 1540-1455.

### SELLERIE ET ARMURIE.

- N° 76. Recueil de comptes, de 1515-1455.

### MAÎTRE DU FER ET DU SÉJOUR <sup>1</sup>.

- N° 77. Recueil de comptes, de 1427-1451.

### VÉNERIE.

- N° 78 et 79. Deux recueils de comptes et quittances, de 1567-1556.

### PÊCHERIE <sup>2</sup>.

- N° 80. Recueil de comptes et quittances, de 1567-1457.

### MAÎTRE FOSSEUR OU FOSSIER <sup>3</sup>.

- N° 81. Recueil de comptes et quittances, de 1429-1659.

<sup>1</sup> On voit par les comptes de cet office que le maître du fer et du séjour avait spécialement dans ses attributions le payement des frais d'entretien des chevaux et des travaux de maréchalerie, la vente des chevaux « sauvages » que l'on chassait à certaines époques dans la forêt de Mormal, etc. Gilles de l'Escatière ou de le Scatière, écuyer, était maître du fer et du séjour en mars 1428, et Jean de Sars fut nommé aux mêmes fonctions, le 11 avril 1428.

<sup>2</sup> Voyez l'*Inventaire-sommaire*, tome précité, page LXVII.

<sup>3</sup> Officier chargé de l'entretien et de la visite des chemins et des cours d'eau, et de la vérification des « ouvrages de fosserie ». Il touchait un traitement annuel et des émoluments.

## PRÉFACE.

## MAÎTRE LOUVETIER.

N° 82. Recueil de comptes et quittances, de 1418-1434 <sup>1</sup>.

TRAVAUX FAITS AUX BÂTIMENTS ET AUX MOULINS DOMANIAUX <sup>2</sup>.

N° 83 à 85. Trois recueils de comptes et quittances, de 1297-1439.

## FRAIS DE VOYAGES DES OFFICIERS.

N° 86 et 87. Deux recueils d'états, de 1352-1437.

## FRAIS DE GUERRE.

N° 88. Recueil de comptes, de 1381-1437.

<sup>1</sup> A la fin de ce recueil est la note suivante : « Les émolumens que mons<sup>sr</sup> de Sars, que Dieu pardoinst, avoit au moyen de l'office de la louverye de Haynau :

- » N'avoit nulz gages.
- » Mais avoit chacun an sur chacun cent de blanes bestes (\*) 11 s. partout le pays de Haynau comme le grant veneur.
- » *Item*, sur chacun loup quy prenra une lieu allentour du buisson où il ara esté prins, 11 s. sur chacun cent de blanes bestes et à la plus prochaine cense d'abaye ung mouton ou LX s. t. pour faire la cuirye (\*\*).
- » *Item*, de chacune paire d'oreille de louvesse (\*\*\*) qu'il prenra en l'année, les reportant en dedens le saint Remy à la Chambre des comptes à Lille, xxx s. t.
- » *Item*, de chacun loup malle, pour chacune paire d'oreille, xx s. t.
- » *Item*, pour les jeunes loups avant le saint Remy prins, pour chacune paire d'oreille, x s. t. »

<sup>2</sup> Ces travaux étaient exécutés sous la direction du maître maçon ou architecte et du maître charpentier du comté de Hainaut, et à l'intervention du « maître fossier » pour les ouvrages que l'on faisait aux pêcheries.

Les bâtiments cités le plus fréquemment sont : à Mons, le château, la basse-cour « dessous le castiel », la basse-cour en Bertaimont, l'hôtel de Naast, les halles et les maiseaux; la maison de la pêcherie, à Hyon; les ermitages du bois de Mons et de Mormal; la halle de Bavay; le château et la tour Salamandre, à Beaumont; la halle de Braine-le-Comte; le château et les moulins de Hal; la maison et les halles de Lessines; la Salle et les moulins de Valenciennes; « les moullins et huisines » et les maisons de cense de Bavay, Hansuelles, Hyon, Jemappes, Maubeuge, Naast, etc., etc.

(\*) *Blancs bestes*, brebis, moutons.

(\*\*) *Cuirye*, cuirée, chasse au loup, curée des chiens de chasse.

(\*\*\*) *Louvesse*, louve.



## PRÉFACE.

XXIII

TRÉSORERIE DU DAUPHIN,  
époux de la duchesse Jacqueline de Bavière.

N° 89. Recueil de comptes et quittances, de 1408-1417.

LOMBARDS <sup>1</sup>.

N° 90. Recueil de comptes et quittances, de 1520-1458.

DOMAINES D'ATH ET DE MAFFLES.

N° 91. Recueil de comptes et quittances, de 1356-1441.

DOMAINES DE BEAUMONT.

N° 92 et 93. Deux recueils de comptes et quittances, de 1413-1439.

DOMAINES DE BOUCHAIN.

N° 94. Recueil de comptes et quittances, de 1412-1438.

DOMAINES DE BRAINE-LE-COMTE.

N° 95. Recueil de comptes et quittances, de 1345-1438.

VILLE ET SART DE CHIÈVRES.

N° 96. Recueil de comptes des exploits, de 1550-1420 <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les lombards eurent des tables à Mons, à Ath, à Bavay, à Binche, à Chièvres, au Câteau-Cambrésis, à Denain, à Forest (près de Landrecies), à Hal, à Haspres, à Lessines, à Maubeuge, à Merbes-le-Château, à Soignies et à Valenciennes.

<sup>2</sup> Ces documents font voir qu'au comte de Hainaut appartenait le produit des amendes de la ville et du sart de Chièvres en partage avec le seigneur de Laval et l'abbaye de Vicogne. En 1428, la duchesse Jacqueline de Bavière céda à Antoine, seigneur de Croy et de Renty, les droits et revenus qu'elle possédait en la terre de Chièvres. (Voyez le tome V, page 455, n° MDCCCCLXI.)

## PRÉFACE.

## DOMAINES DE FLOBECQ, FUMAY ET QUESNOY.

N° 97. Recueil ainsi composé : 1° recette des domaines de Flobecq et Lessines; 2° recette de Fumay et Revin; 3° recette du Quesnoy; 4° criées de biens domaniaux. Années 1334-1439.

## DOMAINES DE HAL.

N° 98 et 99. Deux recueils de comptes et quittances, de 1362-1539.

## DOMAINES DE MAUBEUGE ET BAVAY.

N° 100 et 101. Deux recueils de comptes et quittances, de 1354-1439.

ASSENNES DE MONS <sup>1</sup>.

N° 102. Recueil de comptes et quittances, de 1333-1476.

DOMAINES DE MONS <sup>2</sup>.

N° 103 à 105. Trois recueils de comptes et quittances, de 1356-1497.

## DOMAINES DE NAAST.

N° 106. Recueil de comptes et quittances, de 1433-1439.

DOMAINES DES NEUF VILLES DE CHIMAY <sup>3</sup>.

N° 107. Recueil de comptes et quittances, de 1419-1437.

DOMAINES DU ROEULX <sup>4</sup>.

N° 108. Recueil de comptes et quittances, de 1404-1431.

<sup>1</sup> Ou domaines engagés à la ville de Mons par le comte de Hainaut.

<sup>2</sup> Dans son *Inventaire des archives des chambres des comptes*, t. II, p. 211, M. Gachard a publié une note fort intéressante sur les domaines de Mons.

<sup>3</sup> A la mort de Marie de Namur, en 1412, la terre de Chimay fit retour au comte de Hainaut. Voyez notre tome III, page 321.

<sup>4</sup> Eustache, seigneur du Rœulx, étant mort en mars 1337 (n. st.), cette terre, qui avait été aliénée, dit-on, par la comtesse Richilde, reentra dans le domaine du comte de Hainaut. La duchesse Jacqueline de Bavière la céda à Antoine de Croy, par lettres du 1<sup>er</sup> avril 1455.

## DOMAINES DE VALENCIENNES.

N<sup>o</sup> 109 à 111. Trois recueils de comptes et quittances, de 1346-1438.

TERRES DE BAVIÈRE EN HAINAUT <sup>1</sup>.

N<sup>o</sup> 112. Recueil de quittances, de 1436-1438.

## MOULINS DOMANIAUX.

N<sup>o</sup> 113. Recueil de comptes, de 1360-1437.

## § 3. Inventaires.

N<sup>o</sup> 114. Inventaire de la trésorerie des chartes du comté de Hainaut, précédé d'une table des matières, et contenant 314 feuillets chiffrés; il énumère des actes, de 1100 à 1400.

N<sup>o</sup> 115. Inventaire semblable, auquel manquent les feuillets 197, 206 et 217.

N<sup>o</sup> 116. Inventaire, formé dans l'ordre chronologique et accompagné d'extraits des chartes, des comptes du bailliage de Hainaut, etc., de 1199 à 1495.

N<sup>o</sup> 117 à 119. Trois recueils de cahiers de l'inventaire de la trésorerie des chartes, de 1431 <sup>2</sup>, etc.

N<sup>o</sup> 120. Inventaires d'objets mobiliers, de livres et de lettres, des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

<sup>1</sup> On appelait ainsi les terres et seigneuries que le duc Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Looz, possédait en Hainaut, savoir : à Denain, à Étroeungt, à Mons (« l'ostel de Baivière »), à Naast, à Thirimont, etc. Ces biens passèrent au duc de Bourgogne, « par le trespas de monseigneur Jehan de Baivière, son oncle, » en 1425; ils étaient grevés de rentes, dont une de quatre muids de blé était payée au frère gardien du couvent de Saint-François de Valenciennes, à la Chandeleur, pour l'obit de « messire Almant, bastart de Haynau ». Jean Thirou dit Brassot était gouverneur, bailli et receveur des terres de Bavière, en 1436, 1437 et 1438; il avait un lieutenant à Denain.

<sup>2</sup> Au verso du premier feuillet du n<sup>o</sup> 117, est cette note : « Cest inventoire a esté fait des escriptz estans en la trésorie de Haynau, au Quesnoy, et parfait en l'an mil CCCC cinquante-ung, par ordonnance et du comandement de très chrestien, très excellent et très puissant prince monseigneur



Je ne pouvais évidemment songer à livrer à la presse, pas même par parties, ces innombrables documents. Ma détermination sera toutefois agréée, je l'espère, par les amis des sciences historiques. J'ai publié l'analyse des mandements des comtes et comtesses, des régents, des baillis et des autres principaux officiers du Hainaut, et j'ai tiré un grand parti des comptes, des acquits et des autres pièces.

ZITVERBODEN VERKOPEN

» Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Luxembourg,  
 » comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin, de Haynnau, de Hollande, de Zélande et de  
 » Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, par M<sup>e</sup> Jehan Mar-  
 » lette, conseiller de mondit seigneur et son trésorier et receveur des mortemains de Haynnau, et  
 » M<sup>e</sup> Adryen vander Ee, aussi conseiller et M<sup>e</sup> des comptes et garde des chartes d'icelluy mons<sup>sr</sup> le  
 » duc en sondit pays de Brabant ».

Au folio 40 est l'intitulé que voici : « Inventoire et visitacion des lettres, chartres et previlèges  
 » estans en la trésorie de Haynnau au Kesnoy, parfaite en l'an mil CCCC cinquante et ung, par  
 » l'ordonnance et du commandement de très chrestien, très excellent et très puissant prince monsei-  
 » gneur Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lem-  
 » bourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin, de Henau, de Hollande, de Zellande  
 » et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frize, de Salins et de Malines, par maistre  
 » Jehan Marlette, conseiller de mondit seigneur et son trésorier et receveur des mortemains de  
 » Haynnau, et maistre Adrien vander Ee, aussi conseiller, maistre des comptes et garde des chartres  
 » d'icelui mons<sup>sr</sup> le duc en sondit pays de Brabant, pour oster toute confusion ou fait du trésor  
 » desdites lettres, chartres et previlèges, qui ont esté trouvées en la trésorie et fortesse dudit  
 » Kesnoy en petite ordonnance, car pluseurs desdites lettres touchans diverses matières estoient  
 » mises ensemble en une laye, et grant partie d'icelles ont esté piéça transférées et portées de l'un  
 » pays à l'autre par les guerres qui estoient en iceulx pays de Haynnau, Hollande et Zellande, du  
 » tamps de feu madame Jaque, fille de feu mons<sup>sr</sup> le duc Guillaume, et depuis le tamps que  
 » lesdites guerres ont esté appaisies, l'on n'a peu ne secu trouver ne recouvrer oudit pays de Haynnau  
 » aucuns répertoires ou inventoires d'icelles lettres : par quoy on n'a bonnement ne aisiement secu  
 » trouver en ladite trésorie les matières des lettres et previlèges dont mondit seigneur a eu souvent à  
 » faire. Si porra l'en aisiement et moult de legier sans difficulté veoir et entendre les matières  
 » desdites lettres, chartres et previlèges mises en ordonnance, et les trouver, quant besoing sera, selon  
 » l'enseignement de ce présent répertoire. »

17 1007



## III.

Le dépôt des archives du département du Nord a fort heureusement conservé les chartes et les autres documents que la trésorerie des comtes de Hainaut lui a procurés. Ces chartes, il est vrai, ont été mêlées à celles de la Flandre, de l'Artois, du Cambrésis; etc., sous la rubrique : « Chambre des comptes de Lille ». Mais il m'a été possible de les retrouver, grâce à la publication de *l'Inventaire-sommaire*<sup>1</sup> et aux signes de classement dont Jean Godefroy a marqué les titres de la trésorerie qu'il a analysés.

Les archives de la Chambre des comptes de Lille forment, en réalité, deux grandes divisions : la première comprenant les pièces isolées, telles que les chartes originales, les vidimus, les copies, les contrats, testaments et actes divers; la seconde, les cartulaires, les autres registres, les comptes et les liasses. Dans l'une et dans l'autre de ces divisions sont des documents qui ont appartenu à la trésorerie des comtes de Hainaut ou qui, du moins, concernent ceux-ci. Les cartulaires ont été décrits plusieurs fois<sup>2</sup>. Quant aux comptes de la recette générale, du grand bailliage et du bailliage des bois du comté de Hainaut, M. Gachard en a donné des listes complètes<sup>3</sup> et des extraits<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cette publication compte à présent huit volumes qui ont été successivement rédigés par A. et J. Le Glay, A. Desplanque, M<sup>re</sup> de Haisnes et M. J. Finot.

<sup>2</sup> A. LE GLAY, *Notice sur les archives du département du Nord* (Lille, 1839), p. 12. — Le même, *Histoire et description des archives générales du département du Nord, à Lille* (Paris, 1843), p. 58. — *Catalogue général des cartulaires des archives départementales, publié par la Commission des archives départementales et communales* (Paris, 1847; in-4°, pp. 2 et 3. — *Inventaire-sommaire des archives départementales du Nord*, t. II, pp. 80-98.

<sup>3</sup> *Inventaire des archives des chambres des comptes*, t. II, pp. 501-515, 552-558.

<sup>4</sup> *Rapport sur les archives de Lille*, pp. 77-85, 91-97, 409-424. — En 1871, le Cercle archéologique de Mons a fait paraître le tome premier d'*Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté*

Indépendamment de toutes ces richesses, le dépôt de Lille possède d'autres fonds dans lesquels j'ai porté mes investigations. Je veux parler des archives des institutions religieuses du Hainaut qui existaient sur le territoire du département du Nord : le chapitre noble de Maubeuge, les chapitres de la Salle et de Saint-Géri, à Valenciennes, les abbayes de Crespin, de Fontenelle, d'Hasnon, d'Hautmont, de Liessies, de Maroilles, de Saint-Jean de Valenciennes, de Saint-Saulve, de Vicogne, etc. Les chartes de la cathédrale de Cambrai, de même que les registres aux chartes de la Chambre des comptes<sup>1</sup>, ont aussi attiré mon attention.

Jé ne crois pas devoir m'étendre davantage sur l'importance que le dépôt de Lille présentait pour mes études. Mais je tiens à exprimer ma vive gratitude à M<sup>st</sup> de Haisnes, archiviste honoraire du département du Nord, et à son digne successeur M. Jules Finot, pour la bienveillante obligation qu'ils m'ont sans cesse témoignée.

#### IV.

Après le dépôt de Lille, les archives communales et les bibliothèques publiques des villes de Mons et de Valenciennes m'ont été des plus utiles. Le chartrier de la ville de Mons et son grand cartulaire « le Livre rouge »

*de Hainaut* (Mons, Hector Mancaux; in-8° de vii-276 pages), comprenant les années 1554 à 1400. Un supplément à ce volume a vu le jour en 1885; il contient des extraits de deux comptes généraux conservés aux Archives du royaume, à Bruxelles, et d'un compte partiel déposé aux Archives de Lille (années 1551-1552, 1581-1582, 1599-1400). — Feu Alexandre Pinchart a publié, dans la collection de la Société des Bibliophiles, un volume intitulé : *Extraits de comptes relatifs au Hainaut, antérieurs à l'avènement de Philippe le Bon* (Mons, Dequesne-Masquillier, 1885; in-8° de 175 pages). Ce sont des extraits de six comptes de l'hôtel du comte, de quatre comptes de la recette générale et de cinq comptes du bailliage du comté de Hainaut, qui existent aux Archives du royaume, à Bruxelles.

<sup>1</sup> *Inventaire-sommaire*, t. II, pp. 407 et suivantes.



renferment de nombreuses lettres des anciens souverains du Hainaut. A la bibliothèque de Valenciennes, j'en ai trouvé dans un cartulaire dit « le Livre noir », et dans d'autres manuscrits. Le *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes*, par J. Mangear (Paris, 1860; in-8° de xv-764 pages), a singulièrement facilité ma tâche.

Je dois une mention spéciale aux Mémoires de Jean Cocqueau, sur la ville de Valenciennes <sup>1</sup>.

Les autres sources manuscrites auxquelles j'ai eu recours, sont : les archives générales du Royaume et la bibliothèque royale, à Bruxelles; les archives de l'État, à Gand, à Liège et à Namur; les archives nationales et les bibliothèques publiques, à Paris; les archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon; les archives communales d'Ath, de Beaumont, de Binche, de Chièvres, d'Enghien, de Lessines, de Maubeuge, du Quesnoy, de Soignies, de Thuin, de Tournai et d'Ypres; les archives de l'église de Saint-Vincent de Soignies où sont conservés les cartulaires de cette ancienne collégiale. A la bibliothèque de la ville de Gand sont conservés des manuscrits qui concernent nos anciens comtes <sup>2</sup>.

Les chartriers des états de Hainaut, des anciens monastères, des églises et

<sup>1</sup> Il existe un exemplaire de cet intéressant manuscrit au dépôt des archives de l'État, à Mons, et un autre à la bibliothèque de Valenciennes. L'auteur, qui a été greffier puis pensionnaire de cette dernière ville, a transcrit ou mentionné dans ses Mémoires une quantité d'actes.

Le premier volume du manuscrit de Mons, « comeneé le v<sup>e</sup> febvrier xv<sup>e</sup> iij<sup>xx</sup> iij, » est intitulé : *Mémoires, antiquités, privilèges, franciscs, usances, guerres, bastimens, fondations et actes dignes de remarque de la bonne ville de Vallenghiène, ensamble les vies, gouvernemens, généalogies, alliances, faictz et actions des comtes du noble pays de Haynau soub la main desquelz laditte ville de Vallenghiène ci-devant comté et à présent l'une des XVII provinces du pays bas et s<sup>re</sup> particulière, at esté régie et gouvernée, le tout apparant indubitablement tant par tiltres originaux, registres, lettres missives reposans en la maison escevinale d'icelle ville, etc.*

<sup>2</sup> *Catalogue méthodique et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand*, par le baron Jules de Saint-Genois (Gand, 1849-1852), pp. 136 et 219.

des maisons hospitalières, et les archives de la cour féodale du comté m'ont fourni un contingent notable de chartes.

Les archives royales de La Haye possèdent deux cartulaires des comtes de Hainaut, mais ils sont d'une époque antérieure au comte Guillaume II.

Parmi les imprimés dont j'ai fait le dépouillement, je mentionnerai : l'ouvrage de Van Mieris, *Groot charterboek der graaven van Holland*; le grand recueil de Rymer et Sanderson<sup>1</sup>; le *Corps universel diplomatique*, de J. Dumont; l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne*, par dom Plancher et dom Merle; les *Monuments anciens*, du comte Joseph de Saint-Genois; les chroniqueurs et les annalistes du Hainaut; les bulletins et les mémoires de l'Académie royale, de la Commission d'histoire de Belgique et d'un grand nombre de sociétés savantes.<sup>2</sup>

Je ne veux pas poursuivre plus loin ces indications. En les produisant, j'ai moins en vue de montrer quelle a été l'étendue de mon labeur, que de faire ressortir combien il m'était indispensable de visiter les dépôts d'archives et les bibliothèques du pays et de l'étranger pour parvenir au résultat que j'ai obtenu.

## V.

Ce dernier volume se compose de deux parties distinctes : la première contenant la fin du Cartulaire et un appendice, et la seconde, les tables. Celles-ci sont :

*Table chronologique et analytique* des chartes et autres documents publiés, analysés ou simplement mentionnés dans les six volumes. Ce

<sup>1</sup> *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscunque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ab ineunte sæculo duodecimo ad nostra usque tempora, habita aut tractata.*



répertoire a pour but de permettre au lecteur de se rendre compte du contenu du recueil, et de l'aider dans ses recherches.

*Relevé des sceaux* des chartes imprimées. J'ai eu soin de décrire les sceaux qui appendent aux chartes. Une table de ces monuments si utiles à l'histoire, était indispensable.

*Relevé des comptes* dont des extraits sont insérés dans le Cartulaire.

*Glossaire.* Ce glossaire n'a d'autre objet que de faciliter la lecture des textes. Je n'ai pas la prétention d'y avoir fait entrer tous les mots que l'on rencontre dans les chartes, et je renvoie pour l'interprétation de ceux que j'ai omis, aux ouvrages cités à la page 673.

*Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, et des matières.* L'examen de cette table fera apprécier combien ont été nombreuses les difficultés qu'il m'a fallu vaincre pour parvenir à l'établir. Mes efforts ont tendu à la rendre à la fois complète et correcte.

L'intérêt des pièces que j'ai fait entrer dans le Cartulaire, ne se limite pas à l'histoire des comtes et comtesses et à celle du comté de Hainaut. On y trouve de curieux éléments pour les annales de l'agriculture, des sciences et des arts, pour la biographie, la topographie, etc., et une infinité de faits qui ont rapport à l'histoire nationale.



...the ... of ... the ... of ... the ... of ...

...the ... of ... the ... of ... the ... of ...

...the ... of ... the ... of ... the ... of ...

...the ... of ... the ... of ... the ... of ...

...the ... of ... the ... of ... the ... of ...

...the ... of ... the ... of ... the ... of ...

...the ... of ... the ... of ... the ... of ...

...the ... of ... the ... of ... the ... of ...

...the ... of ... the ... of ... the ... of ...

# CARTULAIRE

DES

## COMTES DE HAINAUT,

DE

L'AVÈNEMENT DE GUILLAUME II A LA MORT DE JACQUELINE  
DE BAVIÈRE.

MMLVIII.

*Relevé des mandements des comtes et comtesses, des membres de leur famille, des baillis et autres principaux officiers du Hainaut, mentionnés dans les comptes de la recette générale et des divers offices de ce pays, ou dont les originaux existent encore.*

(1361-1436.)

(Suite <sup>1</sup>.)

1408.

10 juillet 1408, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de 240 couronnes et demie du Roi à Thomas Tournemine, mercier, pour des fournitures faites au duc de Touraine, « al ordenance dou signeur de » Donstievène, son maistre chevalier ».

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

<sup>1</sup> Voyez tome V, pp. 554-777.



2 août, à Mons. — Six mandements du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Mons, depuis le mardi 10 juillet 1408, « au viespre, » jusqu'au jeudi suivant; à Maubeuge, le vendredi 20 juillet, « au viespre, » et à Valenciennes, le dimanche 29 juillet, et de celles de sa « très chière compaigne et ses hostels », à Lessines, le mercredi 27 juillet 1407, « au viespre ».

5 août, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses de sa « très chière compaigne le ducesse » et de son hôtel, à Mons, le 23 novembre 1407.

11 août, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît qu'il doit à Jehan d'Alost, sellier, « pour pluseurs parties d'ouvrages de sen mestier, » faits du 12 août 1406 au 13 août 1407, la somme de 259 couronnes, 7 sols 3 deniers tournois.

24 août, à Maubeuge. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Mons, depuis le dimanche 29 juillet, « au viespre, » jusqu'au samedi suivant, et à Maubeuge, le lundi 6 août 1408, « au viespre ».

.. août, à Maubeuge. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Maubeuge par lui et une partie de son hôtel, le samedi 4 août, « au viespre ».

7 septembre, à Mons. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Mons, depuis le mardi 7 août, « au viespre, » jusqu'au mardi 14 du même mois, et à Maubeuge, le mardi 14 août, « au viespre ».

(Originaux, sur parchemin, tachés, sceaux tombés.)

13 octobre, à Maubeuge. — Quatre mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Maubeuge, du mercredi



22 août au samedi suivant, et à Mons, du mercredi 29 août, « au viespre, » au 8 septembre suivant.

(Originaux, sur parchemin, dont deux sont endommagés; les trois premiers ont des sceaux en cire rouge.)

24 octobre, à Lille. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume fait savoir que Gérard Engherant, son receveur, a payé la somme de 1431 couronnes du Roi, « pour les frais et despens fais à Tournay et à Lille en Flandres, » par lui, le comte de Namur, son conseil et son hôtel.

9 novembre, au Quesnoy. — Neuf mandements du même, pour le paiement des dépenses faites, à Maubeuge, par lui et une partie de son hôtel, le samedi 1<sup>er</sup> septembre 1408 et le lendemain, le dimanche 9 du même mois, le lundi 8 octobre suivant, le lendemain, et du 12 au 15; à Ath, par lui et son hôtel, le mercredi 17 du même mois, et à Hal, le même jour, « au giste ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés, à l'exception d'un seul en cire rouge.)

18 novembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il déclare avoir reçu du seigneur de Hennin, bailli de Hainaut, 200 couronnes de France, pour le paiement de ses dépenses « en allant viers Paris ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

### 1409.

19 janvier, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, depuis le jeudi 15 novembre 1408, « au viespre, » jusqu'au dimanche suivant.

(Original, sur parchemin, usé, sceau tombé.)

*6 février, au Quesnoy.* — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement de la somme de 30 couronnes de France à son « beau filz de Tourraine, » pour un cheval donné à Baudechon de Fantegnies.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

*21 février, au Quesnoy.* — Sept mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Maubeuge, le samedi 19 janvier, « au viespre, » et le lendemain; à Mons, du dimanche 20 du même mois, « au viespre, » au mercredi suivant; à Valenciennes, le lundi 4 février, « au disner »; à Bavay, le vendredi 8 février, « au disner; » à Maubeuge, le même jour, « au viespre, » et le lundi 11 du même mois, « au viespre; » à Mons, le mardi 12 février, « au viespre, » et le lendemain.

(Originaux, sur parchemin, sceaux enlevés, à l'exception d'un en cire rouge.)

*22 février, au Quesnoy.* — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de 354 couronnes de France, pour les dépenses faites par lui et son hôtel en allant en Hollande et en revenant en Hainaut, vers le 24 janvier, « et ossi tantost après en alant à Lile en Flandres ».

*Même date.* — Autres lettres par lesquelles il déclare avoir reçu du même officier 400 couronnes de France, pour son voyage en France.

*2 avril, au Quesnoy.* — Il reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut la somme de 100 écus d'or du Roi, « pour tourner et convertir ès communs » despens de nous et nostre hostel en allant en Hollandes, en le première » semaine d'avril ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux en cire rouge)

*15 avril, à La Haye.* — Mandement du même, pour le paiement à Willaume de le Loge de 26 couronnes de France, prix d'un cheval donné à Willaume Cambier, son secrétaire.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

16 mai, à *La Haye*. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement de 25 couronnes de France à Bruyant de Sars, son écuyer et maître de boutillerie.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

18 juin, au *Quesnoy*. — Mandement de la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, pour le paiement de 13 livres et demie à Jehan de Gand, « pour pluseurs fiéures de colers que nous avons eu de » lui puis an et demi ou environ, tant en Hollande comme depuis nostre » revenue ».

(Original, sur papier, dépourvu de sceau.)

22 juillet, à *Mons*. — Lettres de la même, reconnaissant que Gérard Engherant lui a avancé la somme de 24 couronnes du Roi en or.

14 août, à *Valenciennes*. — Trois mandements du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites à Hal par la duchesse et son hôtel, le 24 mai 1409, « en revenant de Hollande en Haynnau, » le 12 juillet suivant, « en allant à Brousselle, as nocches de no biau frère de Braibant <sup>1</sup>, » et le 20 du même mois.

16 août, au *Quesnoy*. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par la duchesse et son hôtel à Valenciennes, le 2 août 1409 et le lendemain.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

23 août, à *Mons*. — Cinq mandements du même, pour le paiement des sommes ci-après : 60 couronnes du Roi à Jehan de Fantignies, « pour l'accat d'un cheval ; » 277 écus et demi d'or du Roi et 27 sols tournois à Thomas

<sup>1</sup> Le mariage d'Antoine, duc de Brabant, et d'Élisabeth de Gorlitz, fut célébré à Bruxelles, le 16 juillet 1409. De cette union naquit un fils, nommé Guillaume, que le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et Jean de Bavière, élu de Liège, tinrent sur les fonts baptismaux. Cet enfant mourut jeune. — Voyez EDM. DE DYNTER, *Chronica ducum Brabantiae*, édition DE RAM, t. III, pp. 186-187, 685-684.



Thournemine, « pour pluseurs parties d'or, d'argent et d'ouvrage qu'il nous a livret; » 400 couronnes au seigneur de Gaucourt, en déduction de ce qui lui est dû « à cause d'un coler d'or, que nous avons, qui vint dou jeu de le palme; » 2,520 écus, pour dépenses par lui faites à Paris et à Chartres, en mars et avril 1409 (n. st.); 2,000 couronnes du Roi à son chambellan Coppin d'Ancre; 112 couronnes au duc Loeys de Bavière; 350 écus pour « la monte » de 4,750 écus levés à frais à Paris.

(Originaux, sur parchemin, avec sceaux en cire rouge, à l'exception du quatrième dont le sceau est tombé.)

*25 août, à Valenciennes.* — Trois mandements du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel, à Valenciennes, le mardi 15 du même mois, le lendemain et le 25 suivant; à Bavay, le lundi 19 août précité, et à Hal par lui et une partie de son hôtel, le mercredi 21 août, « au disner ».

*28 août, au Quesnoy.* — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., déclare avoir reçu de Jehans Canars, lieutenant du receveur de Hainaut à Mons, la somme de 45 couronnes du Roi.

*31 août, au Quesnoy.* — Trois mandements de la même, pour le paiement de diverses sommes : à Henri de Wargny, son écuyer, pour un cheval qu'elle lui a donné; à Adrien, « le jewelier, demorant à Brouxelles, pour » aucuns jewwiaux que nous avons pris et acettés à lui, au mariage de » no très chier et très amet frère le duc de Braibant, desquelx nous feysmes » dons à nodit très chier et très amet frère, à no très chière et très amée » suer, se chière compaigne, et à no bien amée le dame de Namur; » à « Jehan Mandart, le jouène, pour un cheval que nous avons à lui pris et » donnet à Willaume Bredouls, nostre boutillier ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

31 août, au Quesnoy. — Trois mandements du duc Guillaume, pour le payement de diverses sommes, notamment de 58 couronnes du Roi « pour » plusieurs pièches de harnas que nous aviens fait faire pour nostre corps » en Allemaingne ».

(Originaux, sur parchemin, dont le deuxième a conservé son sceau, en cire rouge)

8 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de 40 écus de France à Jehan Herman, secrétaire du duc de Touraine.

10 septembre, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, pour le payement de 15 couronnes de France à Willaume de Bredouls, boutillier du duc de Touraine, pour un cheval donné à un messenger.

(Originaux, sur parchemin, sceaux en cire rouge)

28 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume, pour le payement des dépenses faites à Lessines par lui et une partie de son hôtel, le jour saint Jehan Décollé (29 août) et le lendemain, et en la même ville, le 23 septembre, au dîner, à son retour de Hollande.

8 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Bouchain pour la nourriture de ses chevaux et de ceux de la duchesse et de son hôtel, le dimanche 29 septembre et le dimanche 6 octobre 1409.

10 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement à Hanin Martin, de la somme de 661 couronnes et demie de France, « pour » plusieurs estoffes et ouvrages de cordewanerie et àultres choses qu'il nous » a fais et livrés tant pour nous comme pour nostre très chière et très » amée compaigne, pour nostre belle fille de Touraine et plusieurs aultres » de nostre famille, depuis le jour Saint Pière aoust entrant l'an mil III<sup>e</sup> » et VIIJ jusques au jour Saint Jehan Décolascé l'an mil III<sup>e</sup> et IX ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*21 octobre, au Quesnoy.* — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, pour le paiement de 12 couronnes de France à Hellin de le Warde, « pour tant » qu'il convient qu'il viengne avoec nous en Hollande ».

(Original, sur papier, dépourvu de sceau.)

*24 octobre, à Hal.* — Mandement de la même, pour le paiement de 10 couronnes de France à Jehan l'Escailleur, « pour un cheval pris à lui, « que donné avons à J de no varlés ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

#### 1410.

*21 janvier, au Quesnoy.* — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites à Braine par sa « très chière compaignie, » son fils et sa fille le duc et la duchesse de Touraine, le 24 octobre 1409.

*22 janvier, au Quesnoy.* — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un « cheval de Mourmail » acheté à Jacquemart le Sauvage, à Miecquignies.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*24 janvier, à Mons.* — Mandement du même, pour le paiement de 50 couronnes de France à son cher et féal conseiller, messire Robert de Vendegies, maître chevalier de son hôtel, « pour un cheval pris à lui ».

(Original, sur parchemin, fragment de sceau en cire rouge.)

*25 janvier, à Mons.* — Mandement du même, pour le paiement de 70 couronnes de France pour un cheval acheté à son écuyer Willaume de Montfort et donné à un écuyer du duc Loys de Bavière.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)



26 janvier, à Mons. — Mandement du duc Guillaume, par lequel il reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut la somme de 400 couronnes d'or du Roi, « pour convertir en payer les gaiges de nostres serviteurs, et » ossi pour faire les despens de nous et nostre ostel, en rallant de Haynnau » en Hollande, le 11<sup>e</sup> sepmaine de jenvier l'an III<sup>e</sup> et noef <sup>1</sup>, dont Hughe- » bloit, nos clerics de despens, bon compte nous fera ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire verte.)

12 février, à La Haye. — Lettres de « très redoubtée dame, la duchesse, séellées de sen séel, données à le Haye en Hollande, le x1<sup>e</sup> jour de février l'an III<sup>e</sup> IX <sup>1</sup>, » pour le payement « à Thumas Tournemine, merchier, de 1 pawillon de sattin et les estoffes à ce appertenans qu'il a délivret pour mons<sup>sr</sup> de Touraine ».

(Compte de Gérard Engueran, receveur de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1409 au 1<sup>er</sup> septembre 1410, fol. 77 v<sup>o</sup>. — Archives départementales, à Lille.)

26 mars. — Lettres closes de la duchesse, « escriptes sour sen signet à le Haye en Hollande, le xxvj<sup>e</sup> jour de march l'an dessusdit, » pour le payement de 8 couronnes du Roi, « à sire Nicolle Plattiel, prestre, pour aucuns services depiéché fais à elle et à madame de Touraine ».

(Compte précité, fol. 77 v<sup>o</sup>.)

12 avril, à La Haye. — Mandement du duc Guillaume, pour le payement de 100 couronnes de France à Willaume Florensoen dit de Paris, « qui fu concharge de nostre hostel de l'Osteriche en ledicte ville de Paris ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

10 mai. — Il fait savoir qu'il a reçu du bailli de Hainaut la somme de 30 couronnes du Roi, « pour convertir en nos affaires ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

<sup>1</sup> 1410, n. st.

3 juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement de 63 couronnes de France à Sohier de Marke, son « escuier d'ostel, » pour deux chevaux « l'un que nous avons pris à lui et donné à » Ernekin, de nostre boutillerie, et l'autre que lidis Sohiers perdy piéça en » nostre service ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

5 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., fait connaître que le bailli de Hainaut a payé 347 couronnes du Roi, « pour pluseurs parties » de soyes d'or de Chippre, argent de Chippre et aniaux, et ossi pour » chevaux, que nous avons donnés as serviteurs de no très chier et très » amé fil le duc de Touraines, comme as nostres, » du 10 octobre 1409 au 24 juin 1410.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

12 juillet, à Mons. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement de 21 nobles d'Angleterre à Coppin Donker, « varlet de nostre fer et de nostre cambre, » pour un cheval donné à maître Aubert, « maistre d'escole à nostre beau fil de Tourraine ».

20 juillet, à Valenciennes. — Mandement du même, pour le paiement de 24 couronnes de France à Curède, son messenger, pour un cheval donné à Biéquefer, son fauconnier.

22 juillet, à Valenciennes. — Trois mandements du même, pour le paiement de 100 couronnes d'or du Roi à sire Loys de Ghistelle, chevalier, « que ordonné lui avons en don; » de 110 couronnes semblables à Franxkin, panetier et valet de chambre de la duchesse, et de 400 à Hughebloit, clerc des dépenses de son hôtel, « pour convertir ès despens que » nous et nostre hostel poriens faire en rallant de Haynnau en Hollande, » en le 11<sup>e</sup> semaine dou mois de jullé ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

23 juillet, à Valenciennes. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et son hôtel, depuis le vendredi 23 juillet, « au viespre », jusqu'au mardi suivant.

6 août, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens, « à plusieurs fois », en l'hôtel de Gossuin de Gibecque, à Ath.

12 décembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Ath par lui et son hôtel, depuis le mardi 9 décembre 1410, « au viespre, » jusqu'au lendemain.

(Originaux, sur parchemin, tachés, usés, sceaux tombés.)

#### 1411.

21 janvier, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses de ses très chers fils et fille, le duc et la duchesse de Touraine, à Bavay, le 23 octobre 1410, au diner.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

6 février, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement de 4 livres 16 sols tournois à Jehan de Gand, pour des « férures à colers qu'il a fais ».

(Original, sur parchemin, avec sceau en cire rouge, détérioré.)

12 février, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement de 65 couronnes au bâtard de Blois, maître chevalier de son hôtel, « pour un gris cheval pris à luy ».

(Original, sur parchemin, usé et taché, sceau tombé.)



.. février. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel (à Bavay?) le jeudi 19 février, « au viespre ».

11 mars, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement à Wyscart, son palefrenier, de 17 nobles d'Angleterre « que nostre orfèvre Henry de Wolzel lui devoit pour un cheval ».

20 mars, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par lui et une partie de son hôtel à Maubeuge, le mardi 17 mars, « au viespre, » et le lendemain.

(Originaux, sur parchemin, usés et tachés, sceaux tombés.)

25 mars, à La Haye. — Idem, pour le paiement de 176 couronnes de France à Jehan d'Alost, pour plusieurs ouvrages de sellerie livrés à la duchesse et au duc de Touraine.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

27 juin, au Quesnoy. — Mandement de la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, pour le paiement de « XL fiéures de lévriers » fournies par Jehan de Gand, de Melin.

(Original, sur papier, traces de sceau.)

10 août, à La Haye. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement de 60 couronnes d'or du Roi à Jehan de le Loge, massard de sa ville de Mons, « pour J bai cheval ».

20 août, « en nostre chastiel de Scoenhove. » — Idem, pour le paiement de 100 couronnes données à « l'abbesse et couvent d'Ath, en ayde de le réparation de leur église ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)



31 août. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, faisant connaître qu'elle a reçu du bailli de Hainaut la somme de 1,200 couronnes du Roi, « pour et » en ayde de le gouverne des hostelz de nous et de nos très amés fils et » fille de Touraines, que nous devons prendre cascun an sour l'office de » ledicte baillie ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

21 octobre, au Quesnoy. — Lettres de la même, reconnaissant que Gérard Engherant lui a payé la somme de 1,000 couronnes du Roi, pour le quart de la rente à elle assignée sur l'office de la recette de Hainaut.

(Original, sur parchemin, usé, fragment de sceau en cire rouge.)

7 décembre, « en nostre castiel dou Quesnoit. » — Lettres du duc Guillaume de Bavière, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Gérard Engheran, son receveur de Hainaut, la somme de 80 grands angelos d'or « de nostre forge de Haynnau, » pour le payement des « wages » de son hôtel.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

27 décembre, au Quesnoy. — Neuf mandements du duc Guillaume de Bavière, pour le payement des dépenses faites par lui et une partie de son hôtel, à Ath le mardi . . novembre 1411, « au viespre, » et le lendemain, à Valenciennes le 30 novembre, et à Mons depuis le samedi 12 décembre 1411, « au viespre, » jusqu'au mardi suivant; par lui, la duchesse et une partie de leur hôtel, à Vicogne le dimanche 20 décembre 1411; à Valenciennes, du lundi 21 décembre suivant, « au viespre », au mercredi 23; par lui et une partie de son hôtel, à Maubeuge, le 23 du même mois, « au viespre ».

(Originaux, sur parchemin, dont plusieurs sont usés et tachés, sceaux tombés.)

1412.

15 janvier, « en no castiel dou Quesnoit. » — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Avesnes et à Landrecies, du 29 décembre 1411 au 8 janvier suivant, par lui, la duchesse et une partie de leur hôtel.

4 février, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement de ses dépenses et de celles d'une partie de son hôtel à Mons, du 17 au 19 janvier; de ses dépenses et de celles de la duchesse et d'une partie de leur hôtel, à Valenciennes, le dimanche 31 janvier 1412 (n. st.).

(Originanx, sur parchemin, sceaux tombés.)

7 février, à Mons. — Lettres du même, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Gérard Engheran, son receveur de Hainaut, « par le main de » Hughe Bloet et Henryons, no clere des despens, qui nous en feront boin » compte, » la somme de 80 grands écus d'or, « pour convertir en frais et » wages » de son hôtel.

19 février, « en nostre castiel de Quesnoit. » — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 17 au 19 janvier 1412 (n. st.), et du samedi 6 février au lundi suivant.

Même date. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Gérard Engheran, son receveur de Hainaut, la somme de 80 grands angelos d'or, « de no forge de Haynnau, » pour « convertir ès frais et wages » de son hôtel.

27 février, « en nostre castiel de Quesnoit. » — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes, le dimanche 21 février, au diner.

(Originiaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

28 février, « en no ville dou Quesnoit. » — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le payement de 219 livres 17 sols tournois à Euden, messenger de la duchesse, « pour les frais de no chier cousin et foyal » conseiller le demisiel de Clève, fais à pluseurs fois en nostre ville dou » Quesnoit ».

7 mars, « en nostre castiel dou Quesnoit. » — Trois mandements du même, pour le payement des dépenses faites par lui et une partie de son hôtel à Saint-Gislain <sup>1</sup>, du mardi 1<sup>er</sup> mars au jeudi suivant 1412 (n. st.), et par lui, la duchesse et une partie de leur hôtel à Crispin <sup>2</sup>, le vendredi 4 du même mois; et de la somme de 34 couronnes d'or de France à son cher et féal médecin, maître Albrecq de Lestega, doyen de La Haye.

14 mars, « en nostre castiel dou Quesnoit. » — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites par lui et son hôtel à Valenciennes, le dimanche 13 mars, au dîner.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

15 mars, « en nostre castiel dou Quesnoit ». — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Gérard Engheran, son receveur de Hainaut, la somme de 300 couronnes de France, « pour convertir et payer les frais de » nous, no chièrre compaigne et de nostre hostel, sour le chemin entre no » pays de Haynnau et Hollande ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

Même date. — Il reconnaît avoir reçu du même la somme de 80 grands angelos d'or, « pour convertir ès frais et wages » de son hôtel.

16 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de 150 couronnes de France à Jehan d'Alost, pour ouvrages de sellerie.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

<sup>1</sup> Saint-Gislain.

<sup>2</sup> Crispin.



20 mars, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le payement de 24 couronnes de France à Jehan, son fils bâtard<sup>1</sup>.

21 mars, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le payement : 1° de la somme de 5,500 livres à la duchesse, pour les dépenses faites en l'hôtel du Quesnoy depuis le 25 novembre 1411 jusqu'au 21 mars susdit; 2° des dépenses faites à Maubeuge par lui et une partie de son hôtel, le 20 mars 1412 (n. st.).

6 avril(?), « al Hay en no pays de Hollande. » — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Lessines, le mardi 22 mars 1412 (n. st.), « au giste ».

9 juillet, à La Haye. — Mandement du même, pour le payement de 70 couronnes du Roi à Piettre Wallebecq, sellier, demeurant à Mons, « pour » trente sielles à chevauchier et dix brides et poitraux, délivrés à pluseurs » fois à Selmière et Wiskain, nostres pallefreniers ».

10 juillet, à La Haye. — Mandement du même, pour le payement de 22 livres 8 sols tournois à Anieùx de Waignonville, « hoste dou Lion d'or, » au Quesnoy, pour les dépenses faites par « Jacot le Canteur, audit » hostel, par l'espace de sèze sepmaines acomplies au xxiii<sup>e</sup> jour de march » darrain passé ».

2 août. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume reconnaît avoir reçu de Gérard Engheran, son receveur de Hainaut, et de Ghislain de Vezon, changeur à Mons, la somme de 3,000 couronnes d'or du Roi en déduction de l'aide accordée par ses bonnes villes de Hainaut, en février 1412 (n. st.).

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

30 septembre. — « Lettres mons<sup>sr</sup> le duc, données sour son séel, au Quesnoit, le xxx<sup>e</sup> jour de septembre l'an IIIJ<sup>c</sup>XIJ, » pour le payement de

<sup>1</sup> Voyez tome IV, p. xiii.

ses frais et dépens et de ceux de son hôtel, « fais à Mons le jeudi premier » jour de septembre oudit an, et dont Henri de Direl, clers des despens » doudit hostel, doit compter ».

*30 septembre.* — Lettres du duc Guillaume de Bavière, « séellées de sen séel, données ou lieu, jour et an dessusdis », pour le paiement des « frais et despens » de lui et de son hôtel, « fais à Saint-Gillain et à Saint-Denis, » par *iiij* jours et demi acomplis le dimence *xj<sup>e</sup>* jour doudit mois de » septembre ».

*Même date.* — Lettres du même, « sur son séel, ou liu, jour et an dessusdis, » pour le paiement des « frais et despens » du duc et de la duchesse et d'une partie de leur hôtel, faits à Avesnes, à Etroeungt, à la Flamengherie, au Nouvion, à Prisches et à Landrechies, durant dix jours accomplis le 26 septembre dudit an.

(Compte de Gérard Engueran, receveur de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1412 au 1<sup>er</sup> septembre 1413, fol. 90. — Archives départementales, à Lille.)

*3 octobre, au château du Quesnoy.* — Lettres du même, par lesquelles il fait savoir que Jacques de Hercies, son prévôt de Bavay, a payé 14 livres 10 sols tournois, pour les « frais et despens de . . . . . en nous compaignant, par le terme de *xiiij* jours et demi ».

(Original, sur parchemin, usé, sceau tombé.)

*17 octobre, au Quesnoy.* — Lettres du même, « séellées de sen séel, données ou lieu et an devant dit, le *xvi<sup>e</sup>* jour d'octobre », pour le paiement à Curède, son messenger, des « frais et despens dou demiseau de Clèves et de Marcke, fais à l'ostel doudit Curède, au Quesnoit, par *iiij* jours ou mois d'octobre ».

(Compte précité, fol. 90 v<sup>o</sup>.)

*19 octobre, au Quesnoy.* — Lettres du même, « séellées de sen séel, données ou lieu et an dessusdis, le *ix<sup>e</sup>* jour doudit mois d'octobre », pour

le paiement de « plusieurs pourveances de vins, de biestes et d'avaines pour le devantdit hostel de mondit seigneur et madame la ducesse à Avesnes, à Estruen, à le Flamengrie, au Nouvion, à Priches et à Landrechies, ou mois de septembre devantdit ».

*15 novembre, au Quesnoy.* — Lettres du duc Guillaume de Bavière, « données sur sen séel ou liu et an devantdis, le xiiij<sup>e</sup> jour de novembre », pour le paiement de ses « frais et despens » et de ceux d'une partie de son hôtel, « fais à Mons et à Saint-Gillain, par v jours commenchans le jeudi iij<sup>e</sup> jour doudit mois de novembre, ... dont Henrice, clers des despens doudit hostel, doit compter ».

(Compte précité de Gérard Engueran, receveur de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1412 au 1<sup>er</sup> septembre 1413, fol. 90 v<sup>o</sup>.)

### 1413.

*31 juillet.* — « Lettres de nodit très redoubtet seigneur, monsigneur le ducq, données à le Haye en Hollande, le darain jour de juillet l'an IIIJ<sup>e</sup>XIIJ, » pour le paiement de 60 couronnes de France à Jacques de Sars, prévôt de Mons, pour deux chevaux qu'il avait cédés au duc.

(Compte des exploits de la prévôté de Mons, du 1<sup>er</sup> septembre 1412 à pareil jour 1413, fol. 50. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles.)

*13 septembre.* — « Lettres de no très redoubté seigneur, mons<sup>sr</sup> le duc, données à le Haye en Hollande, le xiiij<sup>e</sup> jour de septembre l'an IIIJ<sup>e</sup>XIIJ, » pour le paiement d'un cheval donné à Jehan de le Motte.

(Compte des exploits de la prévôté de Mons, du 1<sup>er</sup> septembre 1413 à pareil jour 1414, fol. 25. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles.)



1414.

4 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière reconnaît être redevable à son prévôt de Maubeuge de la somme de 40 couronnes de France, pour un cheval.

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

1<sup>er</sup> septembre. — « Lettres de Gille de Goegniés, maistre varlet d'hostel, »  
..... « de datte le premier jour de septembrel'an IIIJ<sup>c</sup>XIIIJ, » pour le payement des « despens de no très redoubté seigneur, de madame et de mons<sup>sr</sup> de » Touraine, pour le mois de septembre ».

(Compte des exploits de la prévôté de Mons, du 1<sup>er</sup> septembre 1414 à pareil jour 1415, fol. 30. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles.)

1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre. — Semblables lettres, pour les mois d'octobre, novembre et décembre.

(Même compte, fol. 30 v<sup>o</sup>.)

12 novembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière fait savoir que Willaume de le Joye, son receveur des mortemains, a délivré à Thierrri de Haynin, son prévôt de Maubeuge, cent couronnes d'or du Roi, « pour payer un bai cheval que nous lui aviens fait accatter à un » marchant à le fieste à Mons, et ycelui donnet à no très amée com- » paingne ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

1415.

*1<sup>er</sup> janvier.* — « Lettres doudit Gilles de Goegnies, données au Quesnoy, » etc., pour les dépenses du mois de janvier.

*5 janvier.* — « Lettres de no très redoubté signeur, mons<sup>sr</sup> le ducq, données au Quesnoy, le v<sup>o</sup> jour de jenvier l'an IIIJ<sup>c</sup> XIIIJ <sup>1</sup>, » pour le payement fait à Wiskart, son palefrenier, de 46 couronnes de France, « pour » J harnas de gherre tout estoffet et une cotte à viestir subz pour Édouwart <sup>2</sup>, » fil bastart de nodit très redoubté signeur, et pour JJ chevaus que lidis » Wiskars délivra, au commant de mons<sup>sr</sup>, à JJ de ses varlés faukonniers » et ostrichiers ».

(Compte précité des exploits de la prévôté de Mons, du 1<sup>er</sup> septembre 1414 à pareil jour 1415, fol. 50 v<sup>o</sup>.)

*5 janvier, au Quesnoy.* — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le payement de 12 couronnes de France en or à son bien amé Hantelé, varlet de sa boutillerie.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

*10 janvier, au château du Quesnoy.* — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le payement de 17 couronnes de France en or « pour un cheval donné à Womberch, nostre fauconnier ».

(Original, sur parchemin ; sceau en cire rouge.)

*15 avril.* — Lettres du duc, « données au Quesnoi, le xv<sup>e</sup> jour dou mois d'apvril, » pour le payement de 950 francs « à Bietremieu Marchant » et Micquiel Marcart, demorant à Paris, pour une pièce de veluyel tissu

<sup>1</sup> 1415, n. st.

<sup>2</sup> Appelé ailleurs : *Évrad*. Voyez tome IV, page XIII.

» d'or de Cypre et pour un drap tissut d'or de Chypre à roses vremelles  
» et blankes ».

*15 avril.* — Lettres du duc Guillaume de Bavière, « données au Quesnoi, le xv<sup>e</sup> jour dou mois d'avril, » pour le payement de cent couronnes « as » religieux, gardyen et couvent de l'église Saint-Franchois en Valen-  
» chiennes, en ayde de réparation de leur église et pour en ycelle faire  
» 1 obsèque et un anuel pour l'âme dou comte Guillame, qui trespassa en  
» Frise, cui Dieux pardoinst ».

*(Compte de Gérard Engheran, receveur de Hainaut, du  
1<sup>er</sup> septembre 1414 à pareil jour 1415, fol. 100 v<sup>o</sup>. —  
Archives départementales du Nord, à Lille.)*

*2 juin.* — « Lettres de nodit très redoubté signeur, mons<sup>sr</sup> le ducq, données au Quesnoy, le second jour de juing, l'an IIIJ<sup>e</sup> et XV, » mandant au prévôt de Mons de payer 40 couronnes de France à Herman, son pane-  
tier, pour qu'il achète un cheval.

*10 octobre.* — « Lettres de no très redoubté signeur, mons<sup>sr</sup> le ducq, données à le Haye en Hollande, le x<sup>e</sup> jour d'ottobre l'an IIIJ<sup>e</sup> et XV, » pour le payement de quatre chevaux dont deux furent donnés à mons<sup>sr</sup> de Tra-  
zegnies et à Adrien, fils bâtard du duc.

*(Compte précité des exploits de la prévôté de Mons, fol. 31.)*

### 1416.

*20 avril.* — Lettres de mons<sup>sr</sup> le dauphin, « données à la Haie en Hollande, le xx<sup>e</sup> jour d'avril oudit an IIIJ<sup>e</sup> XVJ apriès Pasques, » mandant à son trésorier de payer le montant des frais faits par messire Raoul le Sage, son chancelier, pour ses vacations « entour ledit seigneur oudit lieu, » en retournant de l'ambassade qu'il avoit faite à Paris deviers mons<sup>sr</sup> de Haynnau, en la compaignie des sires de Bouscut, d'Audregnies et le



» trésorier de Haynnau, c'est assavoir : depuis le 1<sup>er</sup> jour de mars lors  
 » darrain passé jusques au xxij<sup>e</sup> jour d'avril ensuiant, pour les despens  
 » de lui vi<sup>e</sup> et de iij chevaux, la somme de mxx<sup>xx</sup> livres vii sols parisis, et  
 » pour les despens de ses varlés et autres chevaux qui laissa au Mont-  
 » Sainte-Gertrut, lesquels y séjournèrent depuis le xxvj<sup>e</sup> jour de février  
 » lors darrain passé jusques audit xxij<sup>e</sup> jour d'avril, la somme de xxix livres  
 » iij sols viii deniers parisis ».

(Compte de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin,  
 du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 20 v<sup>o</sup>. —  
 Archives départementales, à Lille.)

20 avril. — Lettres de mons<sup>sr</sup> le dauphin, « données à la Haie en  
 Hollande, le xx<sup>e</sup> jour d'avril oudit an III<sup>e</sup> XVI apriès Pasques, » pour le  
 paiement, à faire au chancelier, des frais de « certain voyage que lui et le  
 » trésorier de Haynnau devoient faire par-deviers le Roy et la Royne, pour  
 » certaines besongnes touchant ledit seigneur <sup>1</sup> et ledit mons<sup>sr</sup> le daul-  
 » phin. » (Quittance fut donnée par le chancelier, le 22 mai suivant, de la  
 somme de 245 livres tournois, montant de la dépense de ce voyage, qui  
 dura 49 jours.)

(Ibidem.)

Même date. — Lettres du même, pour le paiement à faire à Bauduin de  
 Froimont, maître des requêtes, des « despens du voyage devant dit, que  
 » il faisoit devers le Roy et la Royne en le compagnie doudit mons<sup>sr</sup> le  
 » chancellier ».

(Même compte, fol. 21.)

Même date. — Lettres du même, ordonnant à son trésorier de payer vingt  
 livres tournois à Louis Boneffant, pour aller de La Haye à Rouen, « par-  
 deviers Picquet, et ailleurs ès parties de Normendie ».

(Même compte, fol. 21.)

<sup>1</sup> Le comte de Hainaut.

20 avril. — Lettres de mons<sup>sr</sup> le dauphin, « données à la Haie en Hollande, le xx<sup>e</sup> jour d'avril oudit an III<sup>e</sup> XVJ apriès Pasques, » mandant à son trésorier de payer la somme de 49 livres 18 sols à monseigneur d'Audregnies, pour les frais de « certaine ambassade de la Haie à Paris, » deviers le Roy et la Royne, et pour 1 voyage fait par ledit seigneur, » avœcq maistre Jehan Hermant, dudit lieu de la Haie en la ville de Culembourcq, deviers mons<sup>sr</sup> de Haynnau ».

(Compte précité de Jehan Rasoïr, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 21 v<sup>o</sup>.)

Même date. — Lettres du même, pour le payement des débours de maître Jehan Hermant, son secrétaire, lors du « voyage fait avœcq ledit sire d'Audregnies à Culembourcq, deviers mons<sup>sr</sup> de Haynnau ».

(Ibidem.)

22 avril. — Lettres de mons<sup>sr</sup> le dauphin, « données à la Haie en Hollande, le xxii<sup>e</sup> jour d'avril III<sup>e</sup> XVJ apriès Pasques, » pour le payement de la somme de cinquante écus à Robert de Gouy, graveur de sceaux, « pour son sollaire d'avoir fait et gravé son grant séel et le contre-séel, et » livré l'argent nécessaire pour yceus, sans la quesne ».

(Même compte, fol. 18 v<sup>o</sup>.)

26 juin. — « Lettres de mandement de mondit seigneur le dauphin, données à Abbeville, le xxvi<sup>e</sup> jour de juing oudit an III<sup>e</sup> et XVJ, » pour le payement des dépenses faites par mons<sup>sr</sup> de Monchiaux, mons<sup>sr</sup> l'abbé de Saint-Ghislain, le trésorier et maître Jehan Creste, « en certaine ambassade » par eux faite en Angleterre, en la compagnie de monseigneur de Haynnau, » au montant de 416 livres tournois.

(Compte précité de Jehan Rasoïr, fol. 22.)

Même date. — Lettres du dauphin, ordonnant au trésorier d'acquitter les dépenses faites par le chancelier, pour « un voyage que lui, mons<sup>sr</sup> de Saint-

» Guillein et mons<sup>sr</sup> de Monceaux faisoient dudit lieu d'Abbeville ès  
» parties de France, par-deviers le Roy ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 22 v<sup>o</sup>.)

Semblables mandemens pour le payement des dépenses de l'abbé de Saint-Ghislain, de mons<sup>sr</sup> de Monchiaux et de messire Bauduin de Froimont, maître des requêtes.

(Ibidem.)

7 juillet. — Lettres du dauphin, « données le vii<sup>e</sup> jour de juillet oudit an mil III<sup>e</sup> XVJ, » pour le payement à Jean Rasoir, son trésorier général, de 185 livres tournois, montant des frais du « voyage par lui fait de Valenciennes en Hollande, au mandement de mondit seigneur, pour estre de » nouvel institué en son office de trésorier, où il vacqua par xxviii jours, » et doudit país de Hollande retournant en Pontieu, pour recevoir certaines » finances pour mondit seigneur, où il vacqua par xiiij jours, . . . et pour » les voitures et autres frais de conduit à amener lesdittes finances en » Haynnau ».

(Même compte, fol. 33.)

10 juillet. — Lettres du dauphin, « données le x<sup>e</sup> jour de juillet oudit an, » pour le payement de 27 livres tournois à la veuve de Thomas Dorgeret, « pour ij paires de grans coutiaux à tranchiër, à elle achetés ».

(Même compte, fol. 18 v<sup>o</sup>.)

28 août. — Lettres du dauphin, mandant au trésorier de payer à maître Jacques Testart, son secrétaire, 64 livres tournois, « pour i voyage fait par » lui, ou mois d'avril précédent, de la Haie en Ponthieu et ailleurs, où il » vacqua par xxxij jours ».

(Même compte, fol. 25.)



28 août. — Lettres du dauphin, pour le payement des dépenses de maître Michiel de la Teillaie, son secrétaire, « en allant de Paris, le 11<sup>e</sup> jour » de juing précédent, en Pontieu et empluiseurs parties dudit pays, en la » compagnie de mons<sup>sr</sup> le chancelier, et de là à la Haie, où il vacqua par » xxxvij jours ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 23.)

29 août. — Lettres du dauphin, par lesquelles il ordonne à son trésorier de payer à Thomas le Long, écuyer, châtelain de Crescy, le montant de ses frais « pour 1 voyage d'estre allé, par le commandement de mons<sup>sr</sup> le » chancelier, de Paris à la Haie, où il vacqua xxj jours ».

(Même compte, fol. 23 v<sup>e</sup>.)

Même date. — Lettres du même, « données à la Haie en Hollande, ledit xxix<sup>e</sup> jour d'aoust, » mandant au trésorier d'acquitter les frais de maître Thomas Mautaint, licencié en droit canon et civil, conseiller dudit seigneur, « pour 1 voyage par lui fait de Pontieu à la Haie, par-deviers mons<sup>sr</sup> de » Haynnau, pour le fait de l'acat de la terre de Portenay, où il vacqua par » xxvij jours entiers, et pour un autre voyage par lui fait, au commande- » ment dudit chancelier, encores dudit Pontieu à la Haie, où il vacqua » xxx jours ».

(Ibidem.)

1<sup>er</sup> septembre. — « Lettres données à la Haie, le premier jour de sep- » tembre oudit an, » par lesquelles le dauphin ordonne audit trésorier de payer la somme de 54 livres tournois à maître Jacques Testart, son secrétaire, « pour ses despens de xxxiiii jours qu'il avoit séjourné en la ville » d'Abbeville, en la compagnie dudit mons<sup>sr</sup> le chancelier ».

(Même compte, fol. 24.)

2 septembre. — Autres lettres du dauphin, « données le 11<sup>e</sup> jour de sep- » tembre oudit an, » pour le payement de 49 livres tournois à maître Henri

Camus, son secrétaire, « pour i voyage par lui fait, par l'ordonnance et » mandement dudit mons<sup>gr</sup> le chancelier et d'autres dou conseil doudit » seigneur, de Paris à la Haie et dudit lieu de la Haie en Pontieu, avœc » icellui mons<sup>gr</sup> le chancelier, par XLIX jours ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 24.)

2 septembre. — Mandement du dauphin, pour le payement de 249 livres tournois à mons<sup>gr</sup> le chancelier, « pour i voyage par lui fait de Pontieu » à la Haie où il vacqua par xv jours, . . . . . et pour i voiage qu'il » faisoit par-deviers madame de Haynnau ».

(Même compte, fol. 24 v<sup>o</sup>.)

Même date. — Lettres « données le 13<sup>e</sup> jour de septembre oudit an mil IIIJ<sup>e</sup> et XVJ, » par lesquelles le dauphin accorde à Raoul le Sage, chevalier, son chancelier, et à Bauduin de Froimont, son maître des requêtes, la somme de 241 livres 18 sols 4 deniers tournois, pour les indemniser de la perte de deux chevaux, durant le voyage par eux fait, en avril précédent, « à Paris, » devers le Roy et la Roynne ».

Même date. — Lettres par lesquelles le dauphin fait don à Jean Rasoir, trésorier général, de 67 livres 10 sols tournois, pour acheter un cheval de somme.

(Même compte, fol. 40.)

Même date. — Lettres du dauphin, « données ledit 13<sup>e</sup> jour de septembre oudit an IIIJ<sup>e</sup> XVJ, » mandant au trésorier de payer 240 livres tournois à messire Bauduin de Froymont, maître des requêtes, « pour la despense » de ses gens et chevaux qui avoient esté à Dourdret<sup>1</sup> par l'espasse de » xl jours, pendant lequel temps il avoit esté par-deviers et ou service

<sup>1</sup> Dordrecht.

» doudit mons<sup>sr</sup> le daulphin; et pour i voiage qu'il devoit faire deviers  
 » madame de Haynnau en la compagnie doudit mons<sup>sr</sup> le chancelier, pour  
 » 1 mois ».

3 septembre. — Lettres du dauphin, « données le iij<sup>e</sup> jour doudit mois  
 de septembre, » pour le payement de 56 livres 5 sols tournois à « Godeffroy  
 » de Brebant, chevaucheur de l'escuierie doudit monseigneur le daulphin,  
 » pour pluseurs voyages par lui fais. »

18 septembre. — Lettres du dauphin, « données le xviii<sup>e</sup> jour doudit  
 mois de septembre, » par lesquelles il ordonne au trésorier de payer  
 56 livres tournois à maître Jehan Creste, conseiller du comte de Hainaut,  
 « pour i voiage qu'il avoit fait en la compagnie de mess<sup>rs</sup> de Saint-Gillain,  
 » de Monchiaux et de messire Bauduin de Froimont, d'Abbeville à Paris,  
 » où il vacqua par xxiiij jours ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 25.)

2 octobre. — Lettres du dauphin, « données le second jour d'octobre  
 oudit an, » accordant une somme de 225 livres tournois à Jehanne de  
 Clerfay, « pour l'accroissement et avancement de son mariage. »

(Même compte, fol. 40 v<sup>e</sup>.)

15 octobre. — Lettres du dauphin, « données le xv<sup>e</sup> jour d'octobre oudit  
 an III<sup>e</sup> XVJ, » mandant au trésorier de payer 32 livres tournois à maître  
 Thierrî le Monnier, son secrétaire, pour un voyage par lui fait à La Haye,  
 vers le duc de Bourgogne.

(Même compte, fol. 25 v<sup>e</sup>.)

20 octobre. — Lettres, « données le xx<sup>e</sup> jour d'octobre oudit an, » par  
 lesquelles le dauphin accorde à Jean de Sainzelles, dit de Fantegnies,  
 écuyer d'écurie de la dauphine, cinquante couronnes pour l'acquisition  
 d'un cheval.

(Même compte, fol. 40 v<sup>e</sup>.)



20 octobre. — Mandement du dauphin, accordant la somme de 60 livres 8 sols 4 deniers tournois à « Baudechon de Fantegnies, varlet de chambre » et garde des joyaux de mondit seigneur ».

Même date. — Mandement du dauphin, pour le payement de quarante couronnes d'or, au montant de 48 livres 6 sols 8 deniers tournois, à Jacques de Harchies, son écuyer.

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 41.)

2 novembre. — Lettres du dauphin, « faites et données le second jour dudit mois de novembre oudit an III<sup>e</sup> XVJ, » pour le remboursement de 347 livres 2 sols 6 deniers tournois à Jehan Rasoir, trésorier général, « pour » les frais et despens de mess<sup>rs</sup> de Monceaux et de Tiens<sup>1</sup> et dudit trésorier » en leur compagnie, jusques à L personnes et autant de chevaux, pour » aler de Haynnau à Laon quérir certaine vaisselle d'argent appartenant » à mondit seigneur le daulphin et pour leur séjour audit lieu de Laon, en » atendant la venue de certain argent, comme de x<sup>m</sup> frans ou environ, » venant tant du païs du Dauphiné de Ponthieu comme des assignations » de mondit seigneur le daulphin, et aussi pour pluseurs frais fais en conduisant laditte vaisselle et argent tant à Guise, en compagnie du capitaine dudit lieu et de pluseurs ses gentilshommes qui conduirent ladite » vaisselle et finance, comme aultrement ».

(Même compte, fol. 54.)

Même date. — Mandement du dauphin, ordonnant à son trésorier de payer à Jean la Fauconnière, son panetier, la somme de 50 livres tournois, « pour récompensation d'un cheval qu'il avoit prins de lui et ycellui donné » à messire Oste de Vertain ».

Même date. — Lettres par lesquelles le dauphin fait don de trente livres tournois aux Cordeliers de Valenciennes, pour la réparation et l'embellissement de leur église.

(Compte précité, fol. 41 v<sup>o</sup>.)

<sup>1</sup> Thiant.

**2 novembre.** — Mandement du dauphin, pour le paiement de dons par lui faits à l'église de Lossedonne, à Guillaume Wiscossal, fourrier de mons<sup>sr</sup> de Hainaut, et à Jean de Haynin, écuyer.

*(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 41 v<sup>o</sup>.)*

**3 novembre.** — Lettres « données le 11<sup>e</sup> jour dudit mois de novembre, » par lesquelles le dauphin, « lui meu de dévotion et pitié, et pour anmosne » et autres causes à ce le mouvans, et pour avoir 1 obit perpétuel, avoit « donné et octroyé estre délivré par le trésorier la somme de 11<sup>e</sup> livres » tournois pour employer ès réparations de l'église des Jacopins de la Haie « en Hollande ».

*(Même compte, fol. 42.)*

**9 novembre.** — Lettres « données le 1<sup>e</sup> jour dudit mois de novembre, » par lesquelles le dauphin fait une offrande à l'abbaye de Cambron, de la somme de quarante francs, « pour convertir et faire faire 11 bachins d'argent pour servir à la chapielle de Nostre-Dame, fondée en ladite église ».

*(Même compte, fol. 42 v<sup>o</sup>.)*

**10 novembre.** — Lettres du dauphin, « données le x<sup>e</sup> jour de novembre, » par lesquelles il mande à son trésorier de payer 30 francs aux « ménestres et trompettes de mons<sup>sr</sup> de Bourgogne ».

*(Même compte, fol. 47.)*

**12 novembre.** — Lettres du dauphin, « données le 11<sup>e</sup> jour dudit mois de novembre, » pour le remboursement de quinze couronnes d'or qu'il avoit fait délivrer par Henri de Lizat, son maître d'hôtel, au héraut du roi de Portugal.

*(Même compte fol. 45.)*

13 novembre. — Lettres, « données le xiii<sup>e</sup> jour de novembre, » par lesquelles le dauphin accorde à maître Godefroid Senderden quarante couronnes pour l'achat d'un cheval.

18 novembre. — Lettres, « données le xviii<sup>e</sup> jour dudit novembre, » par lesquelles le dauphin fait don de trente francs à Jeanne de Clerfayt, « pour » pitié, aumosne et accroissement du mariage de ladite Jehanne, et pour » autres causes à ce mouvans ledit seigneur ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 42 v<sup>o</sup>.)

19 novembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement de la somme de 26 couronnes de France à son cher et féal chevalier le seigneur de Donstievène, « pour 1 cheval, que pris avons » à li, à estre un de nostres sommiers ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

20 novembre. — Lettres du dauphin, « données le xx<sup>e</sup> jour dudit mois de novembre, » allouant 22 livres 10 sols tournois à maître Étienne Viart, son chapelain, « pour sa paine et sollaire d'avoir fait pluseurs lettres et » aultres choses touchans traité du mariage dudit seigneur ».

(Compte précité, fol. 34.)

22 novembre. — Lettres du dauphin, « données le xxii<sup>e</sup> jour dudit mois de novembre, » pour le paiement d'une somme de 15 livres 15 sols tournois « par lui accordez à Hautel, son boutillier, en récompensation d'un » cheval qu'il avoit perdu au service dudit seigneur, en venant de Hollande ».

(Même compte, fol. 45<sup>a</sup>.)

23 novembre. — Lettres du dauphin, « données le xxiii<sup>e</sup> jour dudit mois, » par lesquelles il accorde 50 livres tournois à Jehan de la Roë, son



sergent d'armes, « pour lui aidier à soy monter et abillier et estre plus hon-  
» nestement entour ledit sergant, et pour autres causes et considérations. »

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 43 v<sup>o</sup>.)

24 novembre. — Lettres du dauphin, « données le xxiiii<sup>e</sup> jour dudit mois de novembre, » par lesquelles il mande à son trésorier de payer la somme  
» de cent-dix couronnes, soit 152 livres 18 sols 4 deniers tournois, à Gilles  
» Gorant, orfèvre de madame de Haynnau, pour une chaînette et une  
» afficque d'or garniz d'un gros ballay, d'un gros saffir et d'une grosse perle,  
» lesquelles chaînette et affiche furent par mondit seigneur données à mes-  
» sire Frenarde de Castre, chevalier, parent et affin du roi de Portugal,  
» lequel estoit venu devers mondit seigneur pour certaines besongnes  
» secrètes ».

(Ibidem.)

Même date. — Lettres du dauphin, « données ledit xxiiii<sup>e</sup> jour, » man-  
dant à son trésorier de délivrer un franc à chacun des « xij pages d'icellui  
» signeur et de madame la daulphine et à Jehan le Morianne ».

Même date. — Lettres du dauphin, « données ledit xxiiii<sup>e</sup> jour de novembre, » mandant à son trésorier de payer la somme de deux cents couronnes d'or (241 livres 13 sols 4 deniers tournois) « à Clasquin de  
» Malines, marchand de joyaux, pour ij affiches et i aniel d'or garny d'un  
» dyamant, donné dès le mois de septembre par madite dame la daulphine,  
» l'une desdittes affiches à mons<sup>sr</sup> de Bourgongne, l'autre à mons<sup>sr</sup> de  
» Charollois, et ledit dyamant à mons<sup>sr</sup> de Saint-Pol. »

(Même compte, fol. 44.)

25 novembre. — Lettres du dauphin, « données le xxv<sup>e</sup> jour de novembre oudit an, » pour le paiement de la somme de 56 livres 5 sols tournois à Robert de Gouy, graveur de sceaux, « pour avoir gravé son séel de secret

» et son signet, avœcq les grans seaus et signet de madame la daulphine, et » pour aucun argent qu'il avoit livré à ce faire ».

27 novembre. — Lettres du dauphin, « données le xxvii<sup>e</sup> jour dudit mois, » par lesquelles il accorde cent francs à mons<sup>sr</sup> de Monceaux, son conseiller, pour faire l'acquisition d'un cheval, et ce, en considération « des » bons et agréables services qu'il lui avoit fais ».

29 novembre. — Lettres du dauphin, « données le xxix<sup>e</sup> jour dudit mois de novembre, » mandant à son trésorier de payer la somme de 300 livres tournois pour être affectée au parachèvement des travaux du clocher de l'église du Quesnoy. Cette somme fut payée « à messire Guillaume de Sars, » prévost dou Quesnoy, aux jurés de la paix, maieur et eschevins dudit lieu ».

Même date. — Lettres du dauphin, « données le pénultisme jour dudit mois de novembre, » mandant à son trésorier de délivrer 200 livres tournois « à messire Robert de Vendegies, chevalier, pour donner et distribuer » au parlement de mondit seigneur, au Quesnoy, à aller en France, ausgens, » serviteurs et officiers de mondit seigneur et madame de Haynnau ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 44 v<sup>o</sup>.)

30 novembre. — Lettres du dauphin, « données le xxx<sup>e</sup> jour dudit mois, » par lesquelles il accorde vingt florins à Willequin de Melse, « sommelier de paneterie de mondit seigneur et garde des nappes de madame la daulphine, » pour l'acquisition d'un cheval.

Même date. — Lettres du dauphin, « données le darrain jour dudit mois de novembre, » par lesquelles il fait don de quinze francs à Jehan de Wasenare, son échanson, pour l'acquisition d'un cheval.

(Même compte, fol. 45.)

*1<sup>er</sup> décembre.* — Lettres du dauphin, « données le premier jour de décembre oudit an mil IIIJ<sup>e</sup> et XVJ, » par lesquelles il ordonne à son trésorier de délivrer à Henri de Driel, clerc de la dépense de mons<sup>sr</sup> de Hainaut, et par l'avis et délibération de celui-ci, la somme de 800 francs, « pour » employer et convertir, querrir et acheter certaines choses audit Henry » ordonné et enchargié querrir et trouver ».

*Même date.* — Lettres du dauphin, par lesquelles il accorde aux abbesses et religieuses de l'église et hôpital du Quesnoy, par l'avis et délibération de mons<sup>sr</sup> de Hainaut, la somme de 40 livres tournois, « pour leur aidier à » refaire et redrechier aucuns édifices ruyneus et aultres réparations nécessaires affaire esdite église et hospital ».

(Compte précité de Jehan Rasoïr, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 45 v°.)

*6 décembre.* — Lettres du dauphin, « données le vj<sup>e</sup> jour de décembre oudit an, » par lesquelles il mande à son trésorier de délivrer 36 livres tournois à « Gillot le Bouvier, chevaucheur de l'escuierie de mondit seigneur, » pour l'indemniser de la perte d'un cheval et de vingt écus « que » par les gens de la garnison d'Oisy lez Saint-Quentin lui furent ostez et » destroussez à l'abbaye de Revelon, en faisant certain voyage de Haynnau » en Berry ».

(Même compte, fol. 46.)

*Même date.* — Lettres du dauphin, « données le vj<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre, » par lesquelles il accorde 45 francs à Englebiert de Marque, écuyer, pour l'acquisition d'un cheval.

*8 décembre.* — Lettres du dauphin, « données le viij<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre, » par lesquelles il mande à son trésorier de délivrer 18 francs à Briant de Sars, écuyer-échanson de mons<sup>sr</sup> de Hainaut.

(Même compte, fol. 46 v°.)



9 décembre. — Lettres du dauphin, « données le ix<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre, » par lesquelles il mande à son trésorier de payer 44 francs 5 sols tournois aux frères prêcheurs de Saint-Quentin, « pour les paines et » travaux que aucuns d'eulx avoient soufferts à estaindre le feu de meschief » qui estoit prins à Saint-Quentin, à l'ostel où estoit logié mondit seigneur ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 46 v<sup>o</sup>.)

14 décembre. — Lettres du dauphin, « données le xiiii<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre, » par lesquelles il mande à son trésorier de payer 200 francs à Jehan de Lizat, son écuyer d'écurie, « pour et en récompensation de ce » que ledit Jehan avoit esté prins, en servant mondit seigneur, par les gens » de mons<sup>sr</sup> de Bourgogne, et mené prisonnier ou castiel de Lille en Flan- » dres : en laquelle besongne il avoit soufferts plusieurs grans frais et » pertes ».

(Même compte, fol. 47 v<sup>o</sup>.)

16 décembre. — Lettres du dauphin, « données le xvj<sup>e</sup> jour de décembre, » mandant au trésorier de payer 160 livres 5 sols tournois à Pierre Fournier, du pays de Berry, « pour certains voyages qu'il avoit fait dou Quesnoy audit » pays de Berry et ailleurs, pour mondit seigneur, et pour récompense » d'aucunes choses qui ostées lui furent par les gens d'armes estans lors sur » le pays ».

(Même compte, fol. 26 v<sup>o</sup>.)

21 décembre. — Lettres du dauphin, « données le xxi<sup>e</sup> jour de décembre oudit an mil III<sup>e</sup> XVJ, » pour le remboursement de la somme de 208 livres 40 sols tournois avancée par Jehan Rasoir, trésorier, « pour plusieurs frais » et despens de lui, ses gens et chevaux, fais en Haynnau, en la compagnie » de mondit seigneur le dauphin, par xxviiij jours accomplis le xxij<sup>e</sup> jour du » mois de novembre, et pour les frais dou frère doudit trésorier, lui xij<sup>e</sup> de » gens et chevaux, pour aler quérir de Valenchiennes à Guise xiiij<sup>m</sup> ij<sup>e</sup> lxx » frans, parmi les frais de messire Loys de Monfort, lui lvj<sup>e</sup> armés, qui

» estoient alés à l'encontre de laditte finance, aussi pour les frais, message,  
 » voiture et aultres choses pour ladite finance, et pour un autre voyage fait  
 » par ledit trésorier à Valenchiennes pour faire finance de vij<sup>m</sup> couronnes  
 » en or pour mondit seigneur ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 34 v<sup>o</sup>.)

24 décembre. — « Lettres doudit mons<sup>sr</sup> le dauphin, données le xxiiii<sup>e</sup> jour doudit mois (de décembre), » par lesquelles il ordonne au trésorier de payer 55 livres tournois à monseigneur d'Audregnies, « pour »  
 » 1 voyage par lui fait de Saint-Quentin devers mons<sup>sr</sup> de Bourgongne, où  
 » il vacqua par xj jours entirs finans le xxij<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre ».

(Même compte, fol. 27.)

26 décembre. — Lettres du dauphin, « données le xxvj<sup>e</sup> jour dudit mois, » par lesquelles il accorde 45 francs à Wautier Bertran, boulanger à Saint-Quentin, « en récompensation des parties et dommaiges qu'il avoit »  
 » eus en son hostel et biens, pour ocoision du feu qui d'aventure se prinst  
 » en l'ostel où estoit logié mondit seigneur ».

(Même compte, fol. 26 v<sup>o</sup>.)

Même date. — Lettres du dauphin, « données le xxvj<sup>e</sup> jour de décembre, » par lesquelles il mande à son trésorier de payer à « Pierre Pirart, hoste des Pourcelés, de Saint-Quentin, » la somme de 225 francs, pour l'indemniser des dommages qu'il avoit éprouvés lors de l'incendie de son hôtel où le dauphin étoit logé.

(Même compte, fol. 49.)

Date omise. — Lettres du dauphin, pour le paiement de 320 livres tournois à « Pasquet Montrepuis, hoste des Coulons, à Saint-Quentin, » pour l'indemniser des pertes qu'il avoit subies lors de l'incendie de l'hôtel des Pourcelets.

(Même compte, fol. 50.)

29 décembre. — Lettres du dauphin, « données le xxix<sup>e</sup> jour de décembre, » par lesquelles il mande à son trésorier de délivrer la somme de 341 livres 11 sols 3 deniers tournois à Dragrin, changeur, demeurant à Saint-Quentin, « pour vi tasses d'argent doré, données à Remonet de » Laguerre, 1 gobelet doublé d'argent doré atout les entaillié de haute taille, » donné à messire Loys de Monbelac, chevalier, une coupe d'argent, dorée » ens et hors, donnée à Pierron de Luppe, un godet tout d'argent doré à » couviercle, donné à la femme du mayeur de Saint-Quentin parce que » mondit seigneur fu logié 1 jour et une nuit en son hostel, et pour 1 godet » d'argent doré, donné à la femme Regnaut Prier ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 48.)

#### 1417.

1<sup>er</sup> janvier. — Lettres du dauphin, « données le premier jour de janvier audit an, » par lesquelles il mande à son trésorier de payer 200 livres tournois à ses maîtres d'hôtel, pour être distribuées aux héraux, ménétriers et trompettes qui furent « devers ledit seigneur, le jour de Noël précédent et ledit premier jour de janvier ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, fol. 48.)

7 janvier. — Lettres du dauphin, « données à Compiègne, le vi<sup>e</sup> jour de janvier oudit an, » pour le paiement de 1413 francs 3 sols parisis à Josse de Dommart, Courtin d'Are et Godeffroy Halle, marchands à Paris, qui lui avaient fourni des joyaux.

(Même compte, fol. 19.)

Même date. — Lettres du dauphin, « données le vi<sup>e</sup> jour de janvier oudit an, » ordonnant au trésorier de payer 20 livres tournois à Jehan Goutier, dit le Perche, « pour 1 voiage par lui fait de Saint-Quentin en Alençon<sup>1</sup> ».

(Même compte, fol. 27.)

<sup>1</sup> Alençon.



10 janvier. — Lettres du dauphin, « données le x<sup>e</sup> jour doudit mois de janvier, » pour le payement de 98 livres tournois à mons<sup>sr</sup> d'Audregnies et à maître Nicolle de Strée, qui avaient été de Saint-Quentin vers le duc de Bourgogne.

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 27.)

11 janvier. — Lettres du dauphin, « données le xi<sup>e</sup> jour doudit mois de janvier, » mandant au trésorier de payer 50 livres tournois à Jehan de Wassenaire et à Baudechon de Faintegnies, écuyers, « pour avoir porté de » Saint-Quentin à Paris les estrines de mondit seigneur devers le Roy et la » Royme ».

(Même compte, fol. 27 v<sup>o</sup>.)

Même date. — Lettres du dauphin, « données le xj<sup>e</sup> jour dudit mois, » mandant à son trésorier de payer à Simon Nocart, clerc du bailliage de Hainaut, 33 livres 15 sols tournois, pour l'acquisition d'un cheval.

(Même compte, fol. 48 v<sup>o</sup>.)

13 janvier. — Lettres du dauphin, du « xiii<sup>e</sup> jour dudit mois de janvier, » par lesquelles il fait don de 25 livres tournois à Jehan Bougrin, serviteur de madame de Bourbon, « pour avoir amené deux levriers que ladite dame avoit donnés à mondit seigneur ».

15 janvier. — Lettres du dauphin, « données le xv<sup>e</sup> jour dudit mois, » par lesquelles il mande à son trésorier de payer la somme de 56 livres 5 sols tournois à maître Alebrec de Fiega, chirurgien de mons<sup>sr</sup> de Hainaut, en récompense des « bons et agréables services qu'il lui avoit fais ».

(Même compte, fol. 49.)

16 janvier. — Lettres du dauphin, « données le xvi<sup>e</sup> jour dudit mois, » par lesquelles il accorde 60 livres tournois aux canonniers de Saint-Quentin;

savoir : « en 1 drap d'or xxxv livres tournois et en argent comptant xxv livres tournois ».

*16 janvier.* — Lettres du dauphin, « données ledit xv<sup>e</sup> jour de janvier, » pour le payement de 90 livres 12 sols 6 deniers tournois à Évrard, bâtard de Hainaut, Thierrri d'Espagne et Audrelie Wendre, qui avaient apporté, le 1<sup>er</sup> janvier, les étrennes de la dauphine et de sa mère.

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 49 v<sup>o</sup>.)

*Même date.* — Lettres du dauphin, « données le xv<sup>e</sup> jour dudit mois de janvier, » pour le payement de 24 livres tournois à Guillaume Verdoux et Arnoul de Cuviller, « pour un voiage par eux fait de Saint-Quentin au » Quesnoy en Haynnau, porter les estraines dou jour de l'an à mesdames la » dauphine et de Haynnau ».

(Même compte, fol. 29.)

*Même date.* — Lettres du dauphin, pour le payement des frais de voyage de Jean Rasoir, « tant de Saint-Quentin au Quesnoy, devers mons<sup>sr</sup> et » madame de Haynnau, porter certaine vassielle et autres joyaux, comme » pour porter à Saint-Quentin, devers mondit seigneur le daulphin, une » nef d'argent et autre vaissielle et xv<sup>e</sup> frans en monnoie ».

(Même compte, fol. 35 v<sup>o</sup>.)

*18 janvier.* — Lettres du dauphin, « données le xviii<sup>e</sup> jour de janvier, » pour le payement de 72 livres 10 sols tournois à Gui de Barbençon dit l'Ardenois, écuyer de son écurie, qui avait cédé un cheval gris à Guillaume Cousin, huissier d'armes de mons<sup>sr</sup> de Hainaut.

(Même compte, fol. 50.)

*19 janvier.* — Lettres du dauphin, « données le xix<sup>e</sup> jour dudit mois, » pour le paiement de 66 livres 3 sols tournois, montant des frais d'un voyage que mons<sup>sr</sup> de Moncheaux et messire Bauduin de Froimont, conseillers de mondit seigneur, ont fait de Compiègne à Paris, devers la Reine.

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. sl., fol. 27 v<sup>o</sup>.)

*Même date.* — Lettres du dauphin, « données le xix<sup>e</sup> jour dudit mois de janvier, » pour le paiement de 15 livres tournois, montant des frais du voyage fait par maître Jehan Creste, conseiller, avec le sire d'Audregnies, du Quesnoy vers le duc de Bourgogne.

*20 janvier.* — Lettres du dauphin, « données le xx<sup>e</sup> jour dudit mois de janvier, » pour le paiement de 200 livres tournois à messire Jehan Girart, docteur ès lois, maître des requêtes de l'hôtel de mondit seigneur, pour un voyage « que ledit messire Jehan devoit faire dudit lieu de Compiègne au pays dou Dauphiné ».

(Même compte, fol. 28.)

*24 janvier.* — Lettres du dauphin, « données le xxxiii<sup>e</sup> jour dudit mois de janvier dudit an, » ordonnant au trésorier de payer 68 livres tournois, montant de ce qui est dû à maître Michiel de la Teillaie, son secrétaire, « pour un voyage par lui fait de la ville dou Quesnoy ou pays de Berry et de Poitou, pour avanchier certaines gens d'armes pour mondit seigneur, lesquelz furent depuis contremandés : ouquel voyage il vacqua par xxxiiii jours acomplis le x<sup>e</sup> jour de novembre précédent ».

(Même compte, fol. 28 v<sup>o</sup>.)

*30 janvier.* — Lettres du dauphin, « données le pénultime jour dudit mois (de janvier, dudit an), » pour le paiement des frais de plusieurs voyages faits par Pierre Sureau, receveur de Ponthieu, « empoursuiant et amenant finances pour mondit seigneur le dauphin, et en sa compaignie plusieurs gens de conduit, pour les périlz des chemins ».

(Même compte, fol. 56.)



3 février. — Lettres du dauphin, « données le III<sup>e</sup> jour de février oudit an, » pour le paiement de 98 livres tournois à mons<sup>sr</sup> d'Audregnies et à maître Nicole de Strées, « pour 1 voiage par euls fait de Compiengne devers » monseigneur de Bourgongne, où ilz vacquèrent par XIII jours entiers » acomplis le premier jour dudit mois de février ».

5 février. — Lettres du même, « données le v<sup>e</sup> jour dudit mois de février oudit an IIIJ<sup>e</sup>XVJ<sup>1</sup>, » pour le paiement d'un voyage fait par Jehan Valentin, sergent de Bourges, « de Bourges ès cités et bonnes villes d'Auvergne et de » Languedoc, porter certaines lettres pour mondit seigneur, desquelles il » raporta responce à Compiengne ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 29.)

Même date. — Lettres du dauphin, « données le v<sup>e</sup> jour de février oudit an, » par lesquelles il mande à son trésorier de payer 116 livres tournois à Gérard de Havrech, chevalier, seigneur de Serain, pour acheter un cheval.

(Même compte, fol. 30 v<sup>o</sup>.)

6 février. — Lettres du dauphin, « données le vi<sup>e</sup> jour dudit mois, » par lesquelles il accorde 15 livres tournois à Wistart, palefrenier de mons<sup>sr</sup> de Hainaut, en considération de ses bons et agréables services.

(Même compte, fol. 31.)

7 février. — Lettres du dauphin, « données le vii<sup>e</sup> jour dudit mois de février, » pour le paiement de 44 livres tournois à Thomas le Haie, receveur général des aides de Berry, qui a fait plusieurs voyages de Bourges, devers monseigneur le dauphin, au Quesnoy, et du Quesnoy à Bourges.

(Même compte, fol. 29 v<sup>o</sup>.)

<sup>1</sup> 1417, n. st.

8 février. — Lettres du dauphin, pour le payement d'un voyage de maître Jehan Hermant, son secrétaire, « de Compiengne au pais d'Alen-  
» chon, en le compaignie de maistre Guillaume de Luce, par-deviers  
» mons<sup>sr</sup> le duc d'Alenchon, ouquel il a vacqué par xvij jours acomplis le  
» xxv<sup>e</sup> jour de janvier oudit an ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 52.)

10 février. — Lettres du dauphin, « données le x<sup>e</sup> jour dudit mois de  
février, » ordonnant au trésorier de payer 8 livres tournois à maître  
Thumas Mautaint, son secrétaire, « pour 1 voiage par lui fait de Com-  
» piengne à Senliz, de par mondit seigneur et pour ses besongnes, où il  
» vacqua par iij jours acomplis le second jour dudit mois de février ».

(Même compte, fol. 29 v<sup>o</sup>.)

12 février. — Lettres du dauphin, pour le payement d'un voyage fait  
par Guillaume de Sars, son conseiller, « du Quesnoy enviens mondit sei-  
» gneur à Compiengne, ouquel il vacqua par viij jours accomplis le xxvj<sup>e</sup>  
» jour de janvier oudit an IIIJ<sup>e</sup> XVJ<sup>e</sup> ».

(Même compte, fol. 31 v<sup>o</sup>.)

14 février. — Lettres du dauphin, « données le xiiii<sup>e</sup> jour dudit mois, »  
par lesquelles il alloue 145 livres tournois à Jehan de Faintegnies, pour  
l'indemniser de deux chevaux par lui cédés à la dauphine.

(Même compte, fol. 31.)

15 février. — Lettres du dauphin, « données le xv<sup>e</sup> jour dudit mois  
de février, » par lesquelles il accorde 45 francs à Jehan Regnier, médecin  
de mons<sup>sr</sup> de Hainaut, en récompense de ses bons et agréables services.

(Même compte, fol. 51 v<sup>o</sup>.)

16 février. — Lettres du dauphin, « données le xv<sup>e</sup> jour dudit mois, » par lesquelles il mande à son trésorier de payer la somme de quarante francs à « Arrien de Trélon, escuier trenchant de monseigneur, » pour l'achat d'un cheval.

24 février. — Lettres du dauphin, « données le xxiii<sup>e</sup> jour dudit mois de février, » par lesquelles il mande à son trésorier de payer la même somme à Pierre Surreau, receveur de Ponthieu, en considération de ses bons et agréables services.

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 31 v<sup>o</sup>.)

25 février. — Lettres du dauphin, « données le xxv<sup>e</sup> jour de février IIIJ<sup>e</sup> XVJ<sup>e</sup> <sup>1</sup>, » pour le paiement de 115 livres tournois à Pierre Sureau, « pour XLVJ jours qu'il avoit vacqué en alant de Pontieu à la Haie en Hollande, en la compagnie de mons<sup>sr</sup> le chancelier par-deviers mondit seigneur, pour certaines besongnes touchans icellui seigneur, et pour de là retourner à Paris deviers le Roy et la Roynne et leurs conseils, pour avoir finance pour le voyage que mondit seigneur entendoit faire en France ».

(Même compte, fol. 36.)

28 février. — Lettres du dauphin, « données le darrain jour dudit mois de février, » par lesquelles il mande à son trésorier de délivrer la somme de 75 livres tournois à ses quatre ménestriers et à leur trompette, « pour leur aidier à eux deffrayer à aller aux escolles ».

(Même compte, fol. 32.)

7 mars. — Lettres du dauphin, « données à Compiengne, oudit an, le vii<sup>e</sup> jour de mars, » pour le paiement de diverses sommes à plusieurs personnes, « tant pour chevaux achetés pour mondit seigneur et pour

<sup>1</sup> 1417, n. st.



» madite dame, comme pour fait d'orfavrie, joyaulx, vassielle d'or ouvragés,  
 » soie, cueuvrechiefs et pluseurs autres choses prins et eus desdites per-  
 » sonnes, pour iceulx seigneur et dame ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 19 v<sup>o</sup>.)

7 mars. — Mandement du dauphin, « donné le vii<sup>e</sup> jour de mars oudit an III<sup>e</sup>XVJ<sup>1</sup>, » pour le payement des dépenses de mons<sup>sr</sup> de Monceaux et de Bauduin de Froimont, « en faisant la poursuite de l'assignation » de LX<sup>m</sup> frans que le Roy avoit ordonné à mondit seigneur ».

(Même compte, fol. 37.)

8 mars. — Lettres du dauphin, « données le viii<sup>e</sup> jour de mars oudit an, » ordonnant au trésorier de payer à maître Michiel de la Teillaie, son secrétaire, 16 livres tournois, « pour IIIJ<sup>1</sup> voïages qu'il avoit fais de Compiengne à Paris, tant deviers le chancelier de la Roynne, les conseillers » du Roy, comme autres, pour les besongnes et affaires de mondit seigneur, » auxquels voïages il vacqua par xxiiij<sup>1</sup> jours acomplis le v<sup>e</sup> jour dudit mois » de mars ».

(Même compte, fol. 50.)

Sans date (mars ?). — Lettres du dauphin, pour le payement de 22 livres 10 sols tournois à Michel Marquet, marchand à Paris, ayant fourni du satin.

(Même compte, fol. 19 v<sup>o</sup>.)

Sans date (mars ?). — Lettres du dauphin, mandant à son trésorier d'acquitter la somme de 200 livres tournois due à Jehan la Niepce, chasublier, demeurant à Paris, « pour une cappelle complete et toute garnie de » satin blancq figurée d'images, par lui livrée à mondit seigneur, ou mois » de mars oudit an ».

(Même compte, fol. 20.)

<sup>1</sup> 1417, n. st.

10 mars. — Lettres du dauphin, « données le x<sup>e</sup> jour de mars, » pour le paiement de 25 livres tournois à l'écuyer de Monfort, ayant été de Compiègne à Paris, devers la Reine.

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 30.)

16 mars. — Lettres du dauphin, « données le xvj<sup>e</sup> jour dudit mois de mars, » ordonnant au trésorier de payer à messire Bauduin de Froimont et Helmic de Dornic, écuyer, 160 livres tournois, « pour 1 voiage par eulx » fait du Quesnoy deviers le Roy et la Royne, pour l'apaisement des évactions du royaume, où ils vacquèrent par xx jours ».

17 mars. — Lettres du dauphin, « données le xvii<sup>e</sup> jour dudit mois, » pour le paiement de 450 livres tournois à mons<sup>sr</sup> d'Escaillon, qui avait été en Angleterre, « pour l'apaisement des 11 royaumes ».

(Même compte, fol. 30 v<sup>o</sup>.)

22 mars. — Lettres du dauphin, datées du « xxii<sup>e</sup> jour dudit mois de mars, » ordonnant au trésorier de délivrer la somme de 300 francs à messire Jehan Girart, son conseiller, « pour prest et paiement d'un voiage » qu'il devoit faire devers le roy des Romains, pour le bien, prouffit et « honneur de mondit seigneur ».

Même date. — Lettres du dauphin, « données le xxii<sup>e</sup> jour dudit mois de mars, » par lesquelles il mande au trésorier de payer 40 livres tournois à l'écuyer de Monfort, « pour 1 voiage par lui fait de Compiègne à Paris, » deviers le Roy et la Roynne, pour les affaires de mondit seigneur, où il « vacqua par viii jours acomplis le xix<sup>e</sup> jour doudit mois ».

(Même compte, fol. 31.)

28 mars. — Lettres du dauphin, « données le xxviii<sup>e</sup> jour de mars, » par lesquelles il fait don de 40 écus d'or « à certains archiers d'Escosse qui

» estoient venus deviers ledit seigneur pour le servir ou fait de la guerre,  
» et pour eux aidier à deffrayer en laditte ville ».

*3 avril.* — Lettres du dauphin, « données le <sup>iii</sup>e jour d'avril oudit an, » pour le payement des frais du voyage fait par maître Thomas Mautaint, de Compiègne à Paris, « pour les affaires de mondit seigneur, où il vacqua par viij jours ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, trésorier général du dauphin, du 1<sup>er</sup> avril 1416 au 5 avril 1417, n. st., fol. 51 et 52.)

*30 septembre, au Quesnoy.* — Mandement de « Jacque de Bayvière, daulphine de Viennois, comtesse de Haynnau, Hollande et Zélande, » pour le payement de ses dépenses et de celles de sa mère à Binche, depuis le mardi 28 septembre, « au souper et giste », jusqu'au samedi suivant.

*1<sup>er</sup> octobre, au Quesnoy.* — Mandement de la même, pour le payement des « frais de nous et de nostre hostel fais à Braine, le merquedi, au disner, » xxix<sup>e</sup> jour de septembre ».

*2 octobre, à Binche.* — Mandement de la même, pour le remboursement de 44 couronnes en or à Mariette de Haspre.

*5 octobre, « en nostre hostel du Quesnoy ».* — Mandement de la même, pour le payement de 80 couronnes en or à son « féal médechîn, maistre » Jehan Dorp, pour un cheval liart à courte keue que nous avons prins à lui et donné à nostre amé et féal le demoiseau de Ghasebech ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*7 octobre, au Quesnoy.* — Mandement de la même, pour le payement du prix d'un cheval que son père eut à Thierrî de Haynin, son prévôt de Maubeuge.

(Original, sur parchemin; fragment de sceau, en cire rouge.)



*12 octobre, au Quesnoy.* — Mandement de « Jacque de Bayvière, daulphine de Viennois, comtesse de Haynnau, Hollande et Zélande, » pour le paiement des dépenses faites à Bavay par elle, sa mère et leur hôtel, le dimanche 3 octobre, au diner.

*13 octobre, au Quesnoy.* — Deux mandements de la même, pour le paiement de 45 couronnes de France à Jehan de Haynin, pour un cheval, et de 16 couronnes en or pour un cheval donné à Zuben, son page.

(Originaux, sur parchemin, usés, dont un a conservé son scel en cire rouge.)

*14 octobre, « en nostre castiel dou Quesnoit ».* — Lettres de la même, faisant connaître que le receveur de Hainaut a payé la somme de 112 livres, 14 sols, 6 deniers tournois.

(Original, sur parchemin ; fragment de sceau, en cire rouge.)

*1<sup>er</sup> novembre, à Schoonhove.* — Deux mandements de la même, pour le paiement des dépenses faites par une partie de l'hôtel de sa mère et d'elle, à Mons, le vendredi 15, « au souper et giste, » et à Braine, le samedi 16 octobre, au diner.

*3 novembre, « à le Goude. »* — Deux mandements de la même, pour le paiement à faire à l'abbé de Crespin de la somme de 29 livres 19 sols tournois, « pour les frais et despens de nostre très chière et très amée » dame et mère et de nous, fais à Crespin, le jeudi, au disner, xiiii<sup>e</sup> jour » d'octobre, » et à Ath le même jour, « au souper ».

(Originaux, sur parchemin, dont un a conservé son scel en cire rouge.)

1418.

8 janvier, « en nostre hostel de le Haye ». — Lettres par lesquelles « Jacque de Baivière, daulphine de Viennois, contesse de Haynnau, Hollande, Zélande, Pontieu, et dame de Frise, » ordonne à Gérard Engherent, son receveur de Hainaut, de payer la somme de 192 francs 28 sols tournois qu'elle donne pour son entrée en la « confrérie de monseigneur Saint-Anthone de Barbefosse <sup>1</sup>, » et pour le bien et augmentation de son église.

22 janvier, à la Haye. — Mandement de la même, pour le paiement de 68 couronnes en or et 24 sols 4 deniers tournois à son amé Gille, orfèvre de sa dame et mère, « pour argent presté comme pour aucuns joeaux ».

30 janvier, à la Haye. — Mandement de la même, pour le paiement de 150 couronnes en or à son féal écuyer Henri de Wargny, huissier de sa dame et mère, pour deux chevaux donnés à son écuyer Guillaume Verdoux et à Robert de Glumes.

31 janvier, « en nostre hostel de le Haye en Hollande ». — Mandement de la même, pour le paiement de 105 livres tournois à maître Thierrri le Monnier, « pour ses despens qu'il a fais en noz affaires avec ceulx de » nostre conseil en nostredit païs (de Haynnau) où il a vacqué par l'espasse » de LXX jours entirs ».

8 février, à la Haye. — Mandement de la même, pour une certaine quantité de chênes de la forêt de Mormal qu'elle a donnés à Jehan Rasoir, maître de ses monnaies de Hainaut.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

<sup>1</sup> L'ordre de chevalerie de Saint-Antoine en Barbefosse.

28 février, à la Haye. — Mandement de « Jacque de Baivière, daulphine de Viennois, contesse de Haynnau, Hollande, Zéelande, Pontieu, et dame de Frise, » pour le payement de 300 écus d'or de France à son cher et féal conseiller Jehan de Binch, bourgeois de Mons, « pour pluseurs » escriptures, lettriaiges et labeurs qu'il a faites pour nous et nos besoignes, tant pour le renonciation que nous feismes en Haynnau aux » meubles et debtes demorez de nostre très chier seigneur et mary, » mon<sup>s</sup> le daulphin, cui Dieux pardoint; ès appointemens et déclarations » depuis fais entre nostre très chière dame et mère et nous, de pluseurs » choses que nous avons eu affaire ensamble puis le trespas de nostre très » redoubté seigneur et père, mon<sup>s</sup> le duc Guillaume, que Dieu pardoint, » et ès lettriages fais pour nous et la dame de Gommegnies, à cause des » cacheries de ses bos emprès le Quesnoy, dont elle nous fist ahireter; en » la chartre darrainement faite et ordonnée pour nostre court de Mons; » ès devises et convens de nostre remariage au duc de Braibant, comme ou » doaire qu'il nous a fait, selon le coustume de nostredit pais de Haynnau, » et en pluseurs autres parties en Haynnau et ailleurs ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

4 mars. — « Lettres de no très redoubtée damme, madamme la ducesse de Baivière, dalphine de Viennois, contesse de Haynnau et de Hollande, de datte mil III<sup>e</sup> XVII<sup>e</sup>, données en son ostel de le Haye en Hollande le III<sup>e</sup> jour de march, » pour le payement du loyer d'un cheval « que eult » Gilles de Goëgnies pour les affaires de noditte très redoubtée damme ».

(Compte rendu par Jacques de Sars, chevalier, prévôt de Mons, des exploits de sa prévôté, du 1<sup>er</sup> septembre 1417 au 1<sup>er</sup> septembre 1418, fol. 20. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles.)

31 mars, à La Haye. — Mandement de la même, pour le payement de 40 couronnes en or à Mequelais, boutillier de la duchesse, sa mère.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)



5 juin, à Bruxelles. — Quatre mandements de Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, pour les dépenses en blé et en avoine, tant à Mons qu'au Quesnoy, « durant le voyage que présentement » avons fait pour nostre réception en nostredit païs de Haynnau ».

(Originaux, sur parchemin, dont deux avec sceaux en cire rouge.)

8 juin, à Bruxelles. — Lettres du même, certifiant que messire Cornille de Liedekerke, son conseiller, doit être tenu quitte du service féodal par lui dû pour l'acquisition de la pairie de Lens, moyennant la somme de 800 écus de France.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

5 août, à La Haye. — Mandement de la duchesse Jacqueline, pour le paiement de 22 couronnes en or à Martin . . . . .

(Original, sur parchemin, taché, usé, sceau tombé.)

11 août, à La Haye. — Mandement de la même, pour le paiement de 50 couronnes en or à Hanin Dargent, tailleur de sa dame et mère, « en » payde d'un cheval, en récompensation de pluseurs services et ouvrages » qu'il nous a piéça fais ».

(Original, sur parchemin, avec fragment de sceau en cire rouge.)

22 août, à La Haye. — Mandement de la même, pour l'allocation d'une somme de 50 couronnes en or à son féal chevalier le seigneur de Hoves, « en aide de un cheval que nous lui ordonnasmes à avoir, à nostre dar- » rain partement de nostredit païs de Haynnau, en récompensation des » paines et labours qu'il avoit eubz avec nostre féal escuier Jaque de Floyon » au viseter noz bonnes villes et forterèces d'Ostrevant et autres : de laquelle » somme, pour nostre brief et soudain partement de nostredit païs, nostre » bailli (de Haynnau) ne peult pour lors avoir de nous descharge ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

25 octobre, à La Haye. — Mandement de la duchesse Jacqueline, pour le payement de 24 couronnes en or à Antoine Boudan, bailli de Melin, « pour un cheval que nous avons pris à lui et donné à Piérart Wilsen, clerc » des despens de nostre hostel ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

Même jour, à Hal. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 200 livres tournois qui sera employée au payement de ses dépenses à Hal.

26 novembre, à Mons. — Mandement du même, pour l'allocation de ses dépenses en la ville de Hal où il tint son hôtel du 13 octobre au 24 novembre.

4 décembre, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Hal durant le terme susdit.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

### 1419.

8 février, « en le ville de Wourekem ». — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le remboursement, « dedens quinze jours ensuans le feste de Bruges prochaine, » de la somme de 600 couronnes d'or que des marchands de Luques demeurant à Bruges devaient faire délivrer là où maître Jehan Segry « le volroit avoir, au plus près de nostre saint père le » pappe ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

Même date. — Lettres du même, ordonnant à son bailli et à son receveur général de Hainaut de payer la somme de 50 couronnes d'or à maître Jehan

Segry, « pour faire ses despens en l'ambaxade qu'il nous doit faire envers nostre saint père le pappe, dont rechargié l'avons <sup>1</sup>. »

*24 mars, à Mons.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement des dépenses de l'hôtel de sa chère compagne la duchesse, au Quesnoy, du dimanche 19, au souper, au 21 mars.

*25 mars, à Mons.* — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 76 livres 20 deniers tournois payée par Guillaume Estiévenart dit du Cange, son conseiller et receveur de Hainaut.

*28 mars, à Mons.* — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 28 couronnes payée à maître Thierrî Aloe, chapelain de la duchesse sa compagne, pour un cheval que celle-ci lui acheta et qu'elle donna à Friquet, son messenger, lorsqu'il « lui apporta les premières nouvelles de l'entrée des gens de nostre très chier oncle le duc de Bourgogne en la ville de Paris ».

*7 avril, à Mons.* — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de cent couronnes d'or de France payée, peu de temps avant la mort de Guillaume de le Berghe, son receveur général <sup>2</sup>, pour la dépense de son hôtel.

*20 avril, à Mons.* — Deux mandements du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui, sa chère compagne et leur hôtel, depuis le dimanche 26 mars jusqu'au dimanche 16 avril.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*20 avril.* — « Lettres de nodit très redoubtet signeur, données en se ville de Mons, le xx<sup>e</sup> jour d'avril apriès Pasques mil III<sup>e</sup> XIX, » par lesquelles il donne 50 livres aux frères mineurs de Mons.

(Compte des exploits de la prévôté de Mons, du 1<sup>er</sup> septembre 1418 au 1<sup>er</sup> septembre 1419, fol. 24 v<sup>o</sup>. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles.)

<sup>1</sup> Voyez t. IV, pp. 201-202.

<sup>2</sup> Voyez t. IV, pp. 188-189.



*3 mai, au Quesnoy.* — Mandement de « Jaque de Baivière, par la grâce de Dieu, duchesse de Lotthier, de Brabant et de Lembourg, marquise du Saint-Empire, comtesse de Haynnau, Hollande, Zéelande, Pontieu, et dame de Frise, » pour le remboursement à Jehan de Mons, son châtelain du Quesnoy, de 56 couronnes en or qu'il lui avait prêtées, et de 20 couronnes qu'elle a données à l'église du Quesnoy, pour parfaire « l'œuvre du cloquier d'icelle ».

(Original, sur parchemin; petit sceau en cire rouge apposé en placard.)

*4 mai,* « en nostre chastel de la Vure ». — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 468 livres 5 sols 8 deniers payée par Guillaume Estévenart dit du Change.

*29 juin,* « en nostre chastel de Vilvorde ». — Deux mandements du même, pour l'allocation de 92 couronnes d'or payées par Guillaume de la Chappelle, et de 40 couronnes d'or accordées à Guillaume de Sars, bailli de Hainaut, « pour la perte d'un cheval noir à longue queue qui lui » demoura mort ou voyage qu'il fist nagaires en alant de nostre ville de » Mons en Haynnau avecques aucuns autres des gens de nostre conseil » tant de nostre país de Brabant comme de nostredit país de Haynnau, à » une journée que nous feismes lors tenir entre nostre ville de Halen et la » ville de Herke, avecques les gens du conseil de feu l'évesque et du cha- » pitre de Liège ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*1<sup>er</sup> juillet,* « en nostre chastel de Vilvorde ». — Mandement du même, pour le payement de 44 livres à Gérard Escarbecque, galochier, et Jaquemart Sobert, demeurant à Mons, pour le louage de deux chevaux.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

*11 juillet,* « en nostre chastel de Vilvoird ». — Quittance délivrée par le même à son bailli de Hainaut, de la somme de 74 couronnes de France.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

23 juillet, « en nostre hostel de Bochefort ». — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement de 14 couronnes d'or à Jehan Buisson, varlet de sa vénerie de Hainaut, pour avoir un cheval.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

4 août, au Quesnoy. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, à Guillaume du Cambge, son receveur de Hainaut, pour qu'il délivre à Jehan Thiri dit Lanclastre, fourrier de sa dame et mère, huit milliers de tuiles à prendre en sa « thieulerie du Lossegnot. »

(Original, sur parchemin, taché; traces de sceau.)

9 août, à Mons. — Trois mandements de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de diverses sommes.

13 août, à Vilvorde. — Lettres du même, par lesquelles il ordonne de délivrer 32 livres, 18 sols, 6 deniers à Piérart de Roisin.

15 août, à Vilvorde. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites par sa chère compagne et une partie de son hôtel à Bavay, le samedi 5 août, au dîner.

3 septembre, « en nostre hostel de Bochefort. » — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 36 livres, 16 sols tournois payée à Jehan Machelos, demeurant à Nimy, « pour certaines parties de despense par » nous faicte en son hostel ».

14 septembre, à Anvers. — Lettres par lesquelles il autorise son amé cousin et féal conseiller Jacques, seigneur de . . . . .<sup>1</sup>, de Strien, d'Apcoude et de Duerstede, à faire paître gratuitement « en cette saison » 200 porceaux en la forêt de Mormal.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

<sup>1</sup> Gaesbeek.

9 novembre, « en nostre hostel de Nymy ». — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 38 couronnes de France, payée pour un cheval donné au bâtard de Thiant avec selle et harnais.

14 novembre, « en nostre hostel de Nymy delez nostre ville de Mons. » — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 40 couronnes d'or de France par lui donnée à Jacques de Harchies, son amé et féal écuyer, conseiller et bailli de ses bois en Hainaut, en considération de ses bons et agréables services et pour l'indemniser de la perte de plusieurs chevaux.

Même date. — Mandement du même, concernant l'acquisition qu'il avait fait faire par le receveur général de Hainaut, pour le prix de 500 couronnes d'or de France, de la moitié d'une maison et manoir que damoiselle Ide de Beaumont dite de Beurieu, chanoinesse de Maubeuge, avait à Nimy.

17 novembre, « en nostre hostel de Nymy. » — Trois mandements du même, pour l'allocation de diverses sommes.

5 décembre, à Bruxelles. — Mandement du même, pour le payement de la somme de 150 couronnes d'or à Jehan Miellant, pour « draps de soie et juwiaux d'or ».

9 décembre, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 800 couronnes payée par le receveur général de Hainaut, « pour le fait de nostre despense ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

#### 1420.

5 janvier, à Boutsfort<sup>1</sup>. — Lettres du duc Jean, par lesquelles il accorde cinquante livres à « Albrecht le Sarazin mondit très redoubté seigneur, »

<sup>1</sup> Le château de Boisfort.



pour l'aider à « lui meuver en l'église Saint-Ghillaïn là où il li a fait avoir » le pain ».

*5 février, à Anvers.* — Lettres du duc Jean, « données en Anwiers, le v<sup>e</sup> jour de février, » mandant au receveur de Hainaut de payer cinquante livres à Henri de Amersoen, pour l'aider à faire l'achat d'un cheval.

(Compte de Guillaume Estiévenart dit du Cange, receveur de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1419 au 1<sup>er</sup> septembre 1420, fol. 69 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

*7 mars, à Bruxelles.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 124 livres, 16 sols, 3 deniers ès comptes du receveur de Braine-le-Comte, pour la fourniture d'une quantité « de » carpes, de becqués et d'anguilles » à son hôtel.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

*18 mars, à Bruxelles.* — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 50 couronnes d'or de France payée par le receveur de Braine « pour la convertir et employer en noz besoingnes et affaires ».

*26 mars, « en nostre hostel à Nymy ».* — Mandement du même, pour l'allocation d'une somme de 499 livres, 9 sols, 5 deniers tournois payée par le receveur général de Hainaut, « pour le fait de nostre despense » et aultrement ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*20 avril, au Quesnoy.* — Mandement de Jacqueline de Bavière, duchesse de Lothier, de Brabant, etc., à son receveur de Hainaut, pour qu'il fasse délivrer douze milliers de tuiles de sa tuilerie du Locquignot.

(Original, sur parchemin, détérioré; petit sceau en cire rouge.)

21 avril, « à Sente Mertensdyck ». — Mandement de Jean, duc de Brabant, pour le payement de 160 couronnes d'or à son bien amé conseiller Gilles d'Arnemude, en indemnité de plusieurs voyages.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

3 mai, au Quesnoy. — Lettres de la duchesse douairière, « données au Quesnoit le 11<sup>e</sup> jour du mois de may l'an mil III<sup>e</sup> et XX, » par lesquelles elle accorde une rente viagère de quinze couronnes de France à Henri Lubertzoen.

(Compte de Piérart le Fèvre, receveur général de la duchesse Marguerite, du 1<sup>er</sup> septembre 1421 au 1<sup>er</sup> septembre 1422, fol. 8. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

5 juin, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 13 couronnes d'or payée par le bailli de Hainaut à son secrétaire maître Edmond de Dynter, pour ses vacations en allant à une journée tenue à Namur, et ensuite à Anvers, pour lui faire relation de ce qui a été besogné à cette journée.

10 juin, à Bruxelles. — Trois mandements du même, pour l'allocation de cent couronnes d'or de France payée au receveur général de Hainaut par Colard Scavée, son receveur des mortemains de ce pays ; de semblable somme payée au même par le bailli de Hainaut, et de la même somme payée au même par son bailli des bois de Hainaut.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

22 juin, au Quesnoy. — Mandement de la duchesse de Brabant et de Limbourg, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, pour le don annuel d'une « hupplande » à Mehault de le Véré, « pour cause de le thourrie et » sergenterie du chastiel le Comte ». Elle charge le prévôt le Comte de Valenciennes de délivrer l'argent que coûtera cette « hupplande ».

(Original, sur papier, dépourvu de sceau.)

28 juin, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le paiement de la somme de 52 couronnes de France et 4 sols à Gilles de Gottignies, son prévôt de Maubeuge.

12 juillet, à Bruxelles. — Mandement du même, pour la paission de 200 pourceaux et 4 verrats dans les bois de Mormal, « tant pour le fait de » nostre hostel comme autrement ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

13 juillet, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 600 couronnes d'or à messire Renart d'Argentel, seigneur de Hayfalise, en exécution d'un appointement conclu avec lui à Mons.

(Original, sur parchemin, taché, déchiré, sceau tombé.)

14 juillet, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 13 couronnes d'or payée pour un gobelet d'argent doré, pesant 13 onces et un estrelin, qui fut donné par le bailli de Hainaut, à l'enfant de Colard Escavée, « qu'il tint de par nous sur fons de baptesme ».

24 juillet, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 20 livres payée à son « escailleteur, Jehan le Bouve, » pour « ses gaiges de son mestier d'un an ».

27 juillet, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 23 livres 12 sols 11 deniers, monnaie de Hainaut, payée par Englebert Rape, son receveur de Hal, pour lui et son hôtel.

17 septembre, à Bruxelles. — Deux mandements du même, pour l'allocation de la somme de 300 couronnes d'or payée à son « amé peletier et varlet de chambre, Jehan Renart, » en déduction de celle de 522 couronnes d'or à lui due pour fournitures diverses.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)



17 septembre, à Bruxelles. — Lettres de Jean, duc de Brabant, etc., par lesquelles il acquitte Piérart Bourdon, sergent de la recette générale de Hainaut, de la confiscation mise sur « tous les biens meubles, héritages et » catelz » qu'il a en l'hôtel de la basse-cour du château de Mons où il demeure. Cette saisie avait eu lieu à cause de l'homicide commis par ledit Piérart sur la personne de Claeskin Raes de Beeteghem, varlet des grands chevaux de la duchesse Jacqueline, qu'il avait trouvé « de nuyt tout nus » en compagnie de sa femme, dans sa chambre audit hôtel.

(Copie, sur parchemin, délivrée le 23 septembre 1420 par le secrétaire Le Marchant.)

25 septembre, à Bruxelles. — Lettres du duc Jean, par lesquelles il accorde à son receveur de Hainaut une somme de cinquante couronnes d'or, « en récompensation des chevaux que lidis recevres avoit perdus et » affollés au serviché de son très redoubté seigneur ».

(Compte du receveur de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1420 au 1<sup>er</sup> septembre 1421, fol. 34. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

3 octobre, à Bruxelles. — Quittance délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., à Willaume de Sars, bailli de Hainaut.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

7 octobre, à Bruxelles. — Lettres de la même duchesse, « séellées de sen séel, données à Brouxelles le vi<sup>e</sup> jour d'octobre l'an IIIJ<sup>e</sup>XX, » par lesquelles elle mande à son receveur de payer les sommes ci-après : « pour » 1 gobelet d'argent doret à couvercle, pesant 1 march III onches II estre- » lins-demi, à ix couronnes-demi le marcq, sont XIII couronnes dou Roy » 1 quart et vi sols tournois, et avœcq à Robert de Ghoy, pour 1 pot » d'argent doret, pesant III mars x estrelins-demi, à ce pris, sont, parmi » XII sols tournois pour une custode, XXIX couronnes III gros de Flandres

» et XII sols tournois de Haynnau : lesquels gobelet et pot furent, au  
 » command de maditte dame, donnés au doyen de Cambray ».

*(Compte de Piérart le Fèvre, receveur général des biens et revenus viagers de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, etc., situés en Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1420 au 31 août 1421, fol. 58 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)*

7 octobre, à Tervueren. — Mandement adressé au receveur de la Salle, à Valenciennes, « de par la duchesse de Brabant et de Lembourg, comtesse de Haynnau, Hollande et Zéelande, » pour qu'il fasse délivrer à son secrétaire Hanin Grenier, « pour le gouverne de ses chevaux, toutes foiz » qu'il yra en nostre ville de Valenciennes, pour le provision de son » hostel, » 2 muids d'avoine, 2 charrées de foin et une de fagots.

*(Original, sur papier.)*

20 novembre, à . . . . . — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement « de la despense » de ses chevaux.

*(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)*

29 novembre, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jacqueline de Bavière, duchesse de Lothier, de Brabant, etc., reconnaît avoir reçu de Guillaume du Cambge, son receveur de Hainaut, la somme de 317 livres 11 deniers tournois et cent couronnes du Roi.

*(Original, sur parchemin, sceau tombé.)*

23 décembre, à Mons. — Mandement de la même, concernant le remboursement du prix d'une « huppelande » qui avait été saisie et vendue par le receveur des mortemains.

*(Original, sur parchemin, taché, usé, avec petit sceau en cire rouge.)*

27 décembre, à Mons. — Neuf mandements de Jacqueline de Bavière, duchesse de Lothier, de Brabant, etc., pour le paiement de diverses sommes à « convertir et employer en la gouverne et es frais » de son hôtel.

(Originaux, sur parchemin, dont l'un a conservé son sceau en cire rouge.)

29 décembre, à Valenciennes. — Mandement semblable.

(Original, sur parchemin, usé; fragment de sceau, en cire rouge.)

30 décembre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles elle reconnaît avoir reçu du receveur de Hainaut la somme de 103 livres 16 sols tournois, monnaie de Hainaut.

(Original, sur parchemin, sceau enlevé.)

### 1421.

8 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles Jacqueline de Bavière, duchesse de Lothier, de Brabant, etc., fait connaître que son receveur de Hainaut a payé 48 livres 5 sols tournois « à plusieurs fois et en maintes parties. »

(Original, sur parchemin, taché, usé, sceau tombé.)

13 janvier, à Mons. — Lettres de la duchesse douairière, « données à Mons le xiii<sup>e</sup> jour de jenvier, » par lesquelles elle mande à son receveur de payer 25 livres à Lottart Bouchaut, de Mons, pour quatre hanaps d'argent qui furent donnés à maître Pierre Floée.

(Compte précité de Piérart le Fèvre, fol. 59.)



15 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles Jacqueline de Bavière, duchesse de Lothier, de Brabant, etc., mande à ses chers et féaux conseillers commis à l'audition des comptes de son pays de Hainaut d'allouer les sommes de dix couronnes d'or et de 28 livres tournois, que lui a délivrées Guillaume du Cambge.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

20 janvier, à Mons. — Mandement de la même à Guillaume du Cambge, son receveur de Hainaut, afin qu'il délivre à Robin, son palefrenier, la somme de dix écus de Hollande en or, « en récompensation des » frais et despens qu'il a fais et soustenus à cause d'une maladie qu'il a eu » grant espasse de temps ».

26 janvier, à Valenciennes. — Quatre mandements de la même, pour le paiement des dépenses de son hôtel du dimanche 22 décembre 1420 au samedi suivant; des « frais et despens » faits par elle et ses gens, en venant de Bruxelles à Mons, et de Mons à Valenciennes, puis à son retour à Mons, du dimanche 29 décembre au mardi suivant, « après le disner, que adont fûmes giste oudit lieu de Mons; » et des dépenses de son hôtel, du dimanche 19 janvier courant au mardi suivant, au diner.

11 février. — Mandement de la même, pour la dépense en blé de son hôtel, du 16 décembre 1420 au 21 janvier 1421 (n. st.), savoir : 48 muids et  $\frac{2}{3}$  de rasière « des grains venans de nos moulins de nostre ville de Mons ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

13 février, à Tournai. — Lettres de la même, mandant à son conseil des comptes en Hainaut d'allouer la somme de 127 couronnes qui a été délivrée à Gilles de Goegnies, son maître d'hôtel, pour le paiement des « frais et despens » d'elle et de son hôtel à Tournai.

(Original, sur parchemin, auquel est annexé un petit sceau en cire rouge.)

20 février, à Valenciennes. — Trois mandements de Jacqueline de Bavière, duchesse de Lothier, de Brabant, etc., pour l'allocation de diverses sommes employées au paiement des dépenses de son hôtel.

Même date. — Lettres par lesquelles la même duchesse s'oblige à rembourser « en dedens le pourcession à Valenchiennes prochain venant » une somme de 50 écus en or de Dordrecht que lui a avancée Jehan du Gardin, « cambgeur et bourgois » de Valenciennes.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

1<sup>er</sup> mars, à Valenciennes. — Huit mandements de la même, pour l'allocation de sommes employées aux dépenses de son hôtel.

(Original, sur parchemin, dont quatre avec fragments de sceaux en cire rouge.)

3 mars, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour l'allocation d'une somme payée par le receveur de la Salle à Valenciennes.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

14 mars, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., concernant le paiement des dépenses faites par son frère le comte de Saint-Pol en allant de Bruxelles à Lille, « à la feste que l'on y a tenue au bouhourd darrain passé, » et à son retour à Bruxelles.

(Original, sur parchemin, taché, déchiré, sceau tombé.)

23 mars (« le jour de Pasques, » à Mons. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Mons.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

4 avril, à Calais. — « Escript en le ville de Calaix, le III<sup>e</sup> jour d'avril ». Mandement adressé par la « ducesse Jaque de Baivière, comtesse de Haynnau, Hollande et Zéelande, » à Colard de Hauchin, son receveur de la Salle à Valenciennes, afin qu'il paie les dépenses de ses « varlés et » chevaux demorés en nostre hostel de le Salle, » ainsi qu'une somme de 6 couronnes en or à Phelippart, son « maistre careton, » pour ses noces.

(Original, sur papier, signé : J. GRENIER.)

22 mai, 15 juillet et 1<sup>er</sup> août, au Quesnoy. — Quittances délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., au bailli et au receveur de Hainaut, de sommes touchées par son cher et féal Piérart le Fèvre, receveur général des revenus viagers qu'elle avait en Hainaut.

(Originaux, sur parchemin, dont deux avec sceaux en cire rouge.)

13 août, à Mons. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement de sommes dues à Engelbert d'Enghien, seigneur de Thubise et de la Folie.

(Originaux, sur parchemin, tachés, dont l'un déchiré avec sceau en cire rouge.)

27 août, à Beaumont. — Mandement du même, pour le payement de la somme de 120 livres tournois à son amé et féal conseiller, le seigneur de Senzeilles, pour ses dépenses et celles de ses gens lorsqu'il fut et demeura « devers nous » à Bruxelles, en septembre et octobre 1420.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

18 septembre, à Londres. — « Données en la ville de Londres, le dyx-huityme jour de septembre, l'an de grâce mil quatre cens et vingt et ung. » Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline mande à Colard le Bleu, son receveur de Bouchain, de délivrer la somme de 40 couronnes d'or à Johannes Grenier, son secrétaire, « pour convertir et emploier en aucuns nos affaires ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)



... *septembre, à Beaumont.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le paiement de 80 livres à Godefroid Clauet, son amé et féal conseiller et avocat en sa cour de Mons, « en récompensation d'aucuns chevaulx qu'il » a usez et perduz, et des despens qu'il a eus et soustenuz en nostre » service ».

(Original, sur parchemin, dont une partie détruite, sceau en cire rouge.)

*2 octobre, à Mons.* — Mandement du même, pour le paiement de 25 couronnes d'or de France à Piérart Bochart, demeurant à Beaumont, en considération de ses services « tant au fait de la prinse de feu Thys d'Audremont, en son vivant ennemy de nous et de noz pays et signories, comme autrement, » et ce, pour acheter un cheval.

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

*10 octobre, à Londres.* — Mandement de la duchesse Jacqueline, à Oste de Senzeilles, son prévôt le Comte à Valenciennes, afin qu'il paie à son varlet Henri Wilbroud ou à sa femme, en son absence, la somme de 6 couronnes d'or, « en récompensation de plusieurs services qu'il nous a fais ».

*12 décembre, à Londres.* — Mandement de la même aux auditeurs des comptes de son pays de Hainaut, pour l'allocation des sommes de 40 couronnes en or et de 11 livres tournois payées par Jehan Wourmillon, son receveur de Braine, à Jehan de Frasne, son maître d'hôtel, « pour convertir » et employer en nappes et doubliers necessaires en nostre hostel, » et « en l'acat de onse coutiaux pour nos keux et varlez de cuisine ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

1422.

21 janvier, à Anvers. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement de 55 couronnes d'or à Jehan de Heruain, son écuyer et échanson, pour un cheval donné à Jehan de Talevende, échanson du comte de Liney et de Saint-Pol.

6 février, au Quesnoy. — Trois quittances délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., au bailli et au receveur de Hainaut, de sommes touchées par Piérart le Fèvre, son receveur général.

14 février, à Londres. — « Données en la ville de Londres en Engleterre, le quattorsime jour de février, l'an de grâce mil quatre cens et vingt et ung, selon le stile de nostre court <sup>1</sup>. » Deux mandements de « Jaque, » par la grâce de Dieu, ducesse en Baivière, comtesse de Haynnau, » Hollande, Zéelande, Pontieu, et dame de Frise, » à son receveur des Neuf-Villes et à celui de Braine, pour qu'ils délivrent à Piètre Blaris, son fourrier, qui les lui portera, chacun trente couronnes d'or.

17 février, à Hal. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 456 livres 8 sols, montant de ses dépenses du 21 au 27 septembre 1421.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

19 février, à Hal. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 15 livres tournois pour trente aunes de toile.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

4 mars, au Quesnoy. — Lettres de la duchesse douairière, « données au Quesnoit le III<sup>e</sup> jour de march l'an III<sup>e</sup>XXJ <sup>1</sup>, » par lesquelles elle

<sup>1</sup> 1422, n. st.

mande à son receveur de payer à Jakemart de le Bretesque, demeurant à Valenciennes, 8 livres 2 sols, « pour aucunes médecines par lui livrées pour » maditte dame contre l'impidémie ».

(Compte de Piérart le Fèvre, receveur général de la duchesse, du 1<sup>er</sup> septembre 1422 au 1<sup>er</sup> septembre 1423, fol. 66. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

*5 mars*, « en nostre chastel de Hal. » — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 12 couronnes d'or que Guillaume de la Chapelle, bailli de Hal, a payée à Guillaume, comte de Zeyne, seigneur de Rodde-Sainte-Agathe, qui l'a délivrée à Jehan de le Duché, écuyer, « pour payer certains ouvriers qui euvrent au houlewerch » que nous faisons faire présentement ycy en nostre chastel de Hal ».

*25 mars, à Hal.* — Mandement du même, pour le paiement de 29 couronnes d'or de France à Jehan le Marchant, son secrétaire, pour ses vacations à Louvain, à Turnhout, à Anvers et à Mons.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*26 mars, à Londres.* — « Données en la ville de Londres en Engleterre, le vingt-syxyme jour de march, l'an de grâce mil quatre cens et vingt et ung, selon le stile de nostre court '. » Quatre mandements de « Jaque, par la grâce de Dieu, duchesse en Baivière, comtesse de Haynnau, » Hollande, Zéelande, Pontieu, et dame de Frise, » aux auditeurs des comptes de son pays de Hainaut, pour l'allocation de la somme de 66 livres tournois levée sur la recette de Bavai, de celle de 200 livres tournois levée sur la prévôté de Mons, de celle de 100 livres tournois levée sur l'office des Neuf-Villes, et de celle de 200 livres tournois levée sur la prévôté le Comte à Valenciennes.

*14 avril, à Londres.* — Lettres de la même duchesse aux auditeurs des comptes de son pays de Hainaut, pour qu'ils allouent la somme de 247 livres 3 sols payée par son receveur de la Salle à Valenciennes.

(Originaux, sur parchemin, dont le premier a conservé son sceau en cire rouge.)

\* 1422, n. st.



17 mai, à Louvain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de 60 livres payée à son amé et féal chevalier, Henri de Wittham, commis à la garde de la forteresse de Hal.

27 mai, à Louvain. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de 40 couronnes d'or à maître Jehan le Marchant, son secrétaire, en indemnité d'un cheval bai à longue queue qu'il a perdu.

(Originaux, sur parchemin, sceaux en cire rouge.)

1<sup>er</sup> juin, à Louvain. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de cent couronnes d'or au sire de Bousies, son bailli des bois en Hainaut et capitaine de sa forteresse de Beaumont, « pour les gaiges et » despens des compagnons qu'il a déjà longuement tenuz et encores tient » en nostreditte forteresse ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

2 juin, à Londres. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse en Bavière, etc., mande à Jehan Wourmillon, son receveur de Braine, de rembourser 30 couronnes d'or à Jehan de Frasne, son maître d'hôtel.

12, 13 et 26 juin, à Londres. — Trois mandements de la même, par lesquels elle ordonne à Michault Brongnart, son « receveur des Noef villes », de payer 20 livres tournois à maître Pierre Poignant, son maréchal, en récompense de ses bons et agréables services; à Otte de Senzelles, son prévôt le Comte à Valenciennes, de rembourser 24 couronnes d'or à Jehan de Frasne, son maître d'hôtel; à ses conseillers commis à l'audition des comptes de Hainaut, d'allouer la somme de 157 livres tournois avancée par Colard de Hauchin, son receveur de la Salle à Valenciennes.

(Originaux, sur parchemin (dont le deuxième est détérioré), signés : J. GRENIER; sceaux tombés.)

5 juillet, à Louvain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 22 livres 10 sols tournois payée par le receveur général de Hainaut « pour neuf coffins de trait qu'il a fait faire en nostre » ville de Mons et iceux nous envoyez à deux fois ycy en nostre ville de » Louvain ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

8 juillet, à Londres. — Trois mandements de Jacqueline, duchesse en Bavière, etc., pour le paiement de 50 couronnes d'or à Guillaume Caufechire, écuyer, son chambellan, « pour pluseurs frais et despens et aussi » pertes qu'il a receues à nostre cause en ung voyage qu'il a fait par nostre » commandement et où il a esté prins prisonnier ».

(Originaux, sur parchemin et sur papier, signés : J. GRENIER, dont deux ont conservé leurs sceaux en cire rouge.)

10 août, « en nostre hostel dou Quesnoy ». — Quittance délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., au receveur de Hainaut, d'une partie des arrérages de son douaire.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

26 août, à Ath. — Lettres de la même duchesse, « scellées de son séel, données à Ath le xxvj<sup>e</sup> jour d'aoust l'an III<sup>e</sup>XXIIJ, » pour le paiement d'un gobelet doré dont elle fit don à « Franchois de Bersées, maistre de Liège ».

(Compte de Piérart le Fèvre, receveur général de la duchesse, du 1<sup>er</sup> septembre 1421 au 1<sup>er</sup> septembre 1422, fol. 71. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

30 août, « en nostre chastel de Tournhout. » — Lettres de Jean, duc de Brabant, etc., octroyant à Cornélis de Gavre dit de Liedekerke, seigneur de Lens et de Bray, d'assigner à Jehanne d'Ailly, dame de Montgommery, un douaire de mille livres annuellement sur toute sa terre de Lens.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

*10 septembre, à Louvain.* — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 30 couronnes d'or payée à Francequin, son chevaucheur, en indemnité des pertes qu'il a subies lorsqu'il fut fait prisonnier en allant vers le duc de Bourgogne; — et de celle de 25 livres 4 sols pour les dépenses faites à Mons, en « l'ostel du Leu, » par ses conseillers.

(Originaux, sur parchemin, dont le dernier est taché; sceaux tombés.)

*12 septembre, 3 octobre, 8 et 10 décembre,* « en nostre hostel dou Quesnoy. » — Quittances délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., au bailli et au receveur de Hainaut et au bailli du Rœulx, des arrérages de son douaire.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*15 novembre.* — Lettres par lesquelles « Gérars d'Ainghien, castelain de Mons, seigneur de Havrech, » reconnaît avoir reçu du receveur de Hainaut 45 sols tournois, pour avoir été mandé et occupé à Mons avec d'autres du conseil, le jeudi 12 novembre 1422.

(Original, sur papier; traces de sceau en placard.)

*27 novembre.* — Quittance délivrée au receveur de Hainaut par « Jehans, seigneur de Ligne, de Baillœl et de Monstrœl sur Hayne, » pour avoir été au conseil, à Mons, le 27 novembre 1422.

(Original, sur papier, signé : J. B. DE LIGNE.)

*18 et 20 décembre, à Londres.* — Deux mandements de Jacqueline, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de 24 couronnes d'or à Claix de Roye, messenger de sa dame et mère, « affin » que il se puisse pourveir d'un bon cheval et que, s'il est mestier de soy » employer en noz voiaiges et services, qu'il n'y ait à ceste cause point de » deffaulte ».

(Originaux, sur parchemin et sur papier, sceaux tombés.)



20 décembre, « à Londrez en Engleterre ». — Mandement de « Jaque, par la grâce de Dieu, duchesse en Baivière, contesse de Haynnau, Hollande, Zéelande, Pontieu et dame de Frise, » à son « cher et féal consiller, sire Évrart de le Haye, » bailli de son pays de Hainaut, pour le payement de 24 couronnes d'or à son « bien amé Claix de Roye, » messenger de la duchesse, sa mère, en indemnité d'un cheval.

(Original, sur parchemin, signé : J. GRENIER; sceau tombé.)

1423.

19 février, à Louvain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le remboursement à faire à Guillaume de Sars, seigneur d'Audegnies et d'Angre, de la somme de 140 livres 12 sols 9 deniers tournois qui lui est due de ses comptes du bailliage de Hainaut.

20 mars, à Louvain. — Mandement du même, pour l'allocation des sommes payées pour les dépenses de son hôtel à Mons depuis le dimanche soir 29 novembre 1422 jusqu'au dimanche suivant au diner.

9 avril, à Louvain. — Mandement du même, pour le payement de la somme de 668 livres 9 sols 3 deniers tournois à Raoul de Marchiennes, son amé et féal conseiller.

15 avril. — Lettres, « données en nostre hostel au Quesnoy, le quinze jour dou mois d'avril, l'an mil quatre cens et vingt-trois, apriès Pasques, » par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., reconnaît avoir reçu de Guillaume Estiévenart dit dou Cambge, receveur de Hainaut, la somme de 822 livres 15 sols et une maille tournois.

(Originaux, sur parchemin, tachés; sceaux tombés.)

3 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, etc., acquitte le seigneur de Havrech, son conseiller, de ce qu'il doit pour le transport des fiefs qu'il a vendus à Christophe de Harecourt, son neveu, et qui sont tenus de la cour de Hainaut, et ce, moyennant la somme de 600 livres tournois.

4 mai, à Mons. — Deux mandements du même, pour le paiement de 44 livres 11 sols tournois à Lyon de Sars, et de 80 livres tournois à Godefroid Clauet, « pour avoir un cheval pour lui monter en nostre service ».

(Originaux, sur parchemin, tachés; sceaux tombés.)

11 mai, à Mons. — Mandement du même, pour le remboursement de 200 couronnes à son « amé et féal chevalier, messire Lyonné de Warelles, seigneur de Boussoit ».

(Original, sur parchemin, taché; sceau en cire rouge.)

12 mai, à Valenciennes. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 40 livres, monnaie de Hainaut, payée à Robin d'Aule, son écuyer et conseiller, en déduction de ce qui lui est dû pour ses voyages et vacations touchant le comté de Ponthieu.

15 mai, à Valenciennes. — Trois mandements du même, pour l'allocation des sommes de 160 et de 80 couronnes d'or à son bailli de Hainaut, « pour un roncín bay à longue queue », et « au prévôt de Mons, pour un roncín gris à longue queue », à eux achetés et donnés à Jehan de Luxembourg; — et de la somme de 230 livres 10 sols tournois, montant de diverses dépenses.

(Originaux, sur parchemin, tachés, dont le dernier avec sceau en cire rouge.)

16 mai, à Mons. — Lettres de Jean, duc de Brabant, etc., accordant cent couronnes d'or de France à Guillaume de Sars, seigneur d'Audegnies et d'Angre, « pour avoir un cheval pour lui monter en nostre service ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

16 mai, à Mons. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de dix couronnes de France payée à Nys, son chevaucheur, « pour avoir un cheval pour lui monter en nostre service ».

13 juin, à Louvain. — Trois mandements du même, pour l'allocation de la somme de 54 livres 5 sols payée « pour le fait de nostre despense, » nous estans en nostre ville de Hal; » — de 688 livres 5 sols pour le « fait » de nostre despense, nous estans en nostre ville de Mons par sept jours » commençans le lundi.. jour d'avril CCCCXXIII après Pasques et finissant » le dymenche 13<sup>e</sup> jour de may après; » — et de 200 livres 6 sols 6 deniers tournois, « pour le fait de nostre despense, nous estans darainement en » nostre ville de Saint-Ghislain ».

(Originaux, sur parchemin, dont un a conservé un sceau en cire rouge.)

15 juin, au Quesnoy. — Quittance délivrée au bailli de Hainaut par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., des arrérages de son douaire.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

10 juillet, au Quesnoy. — Lettres de la même, par lesquelles elle mande à son receveur de payer 10 livres 5 sols tournois à Piérart le Barbieur, « pour le curre qu'il a faite au confesseur de Madame, oudit mois de joingnet ».

(Compte de Piérart le Fèvre, receveur général de la duchesse Marguerite, du 1<sup>er</sup> septembre 1422 au 1<sup>er</sup> septembre 1423, fol. 67 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

15 août, à Hal. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 10 couronnes d'or de France payée par son prévôt de Mons, « pour nous aidier à soustenir les frais et despens que fais » avons pour et à cause du jeu de l'arbaleste que nagaires avons fait tenir » en nostre ville de Louvain ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)



22 août, à Braine. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, etc., affecte au paiement de ce qui est dû à Jehan de Luxembourg, « à cause du » testament de feu nostre très chier seigneur et ayeul le conte de Saint-Pol<sup>1</sup>, » la somme de mille francs que le seigneur d'Antoing versera en déduction de ce qu'il est tenu d'acquitter en vertu d'une sentence de la cour de Mons.

23 août, à Braine. — Il acquitte Guillaume de Sars de la somme de 60 livres tournois qu'il devait pour un fief situé à Acrène, « lequel fief il » achata de la dame de Malbais, paravant le mariage de lui et d'elle, et » depuis a doué laditte dame d'icellui fief ».

Même date. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 10 couronnes d'or de France que son prévôt le Comte à Valenciennes a payée pour l'aider à couvrir les frais du jeu de l'arbalète qui a eu lieu à Louvain.

24 août, à Braine. — Cinq mandements du même, pour l'allocation de la somme de 6 couronnes d'or de France, payée par son châtelain de Braine, et de semblable somme, par son receveur de la même ville, pour le même objet; de 9 couronnes d'or, payées par le receveur général de Hainaut, « pour une paire de cousteaulx garnis d'argent et armoyez de noz armes; » de la somme de 45 livres 16 sols 4 deniers tournois, payée par son receveur de Braine, pour diverses parties, et de la somme de 71 livres 17 sols 6 deniers tournois, payée par son receveur des mortemains, pour drap donné à Jehan de Diest et pour indemniser des habitants de Petit-Rœulx, sujets du chapitre de Sainte-Gertrude de Nivelles, qui avaient été arrêtés et longtemps détenus en Hainaut.

26 août, à Louvain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le paiement de ses dépenses à Braine, du samedi soir 21 août au mardi 24 au dîner.

(Originaux, sur parchemin, dont la plupart sont tachés et ont perdu leurs sceaux.)

<sup>1</sup> Waleran, comte de Saint-Pol et de Ligny.

31 août, « en nostre ville dou Quesnoy ». — Quittance délivrée au receveur de Hainaut par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc.

8 septembre, à Maubeuge. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement de ses dépenses à Maubeuge.

Même date. — Idem, pour l'allocation de la somme de 20 couronnes d'or de France payée par son bailli des bois de Hainaut pour les frais du jeu de l'arbalète qu'il donna à Louvain.

Même date. — Lettres par lesquelles il acquitte Simon Nokart de la somme de 14 couronnes d'or de France par lui due à cause du rachat d'une rente constituée sur une maison « au devant de l'ostel du Myroer, » à Mons.

9 septembre, à Maubeuge. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 50 couronnes de France employée à « la despense » du comte de Saint-Pol, et de celle de 25 couronnes d'or de France payée à Godefroid Clauet, son conseiller, « pour un » dyamant à pointe assiz en une verge d'or esmaillée, » qu'il donna à son conseiller, le seigneur de Havrech.

22 septembre, « en nostre église du Parck delez no ville de Louvain ». — Deux mandements du même, pour le payement des frais de voyages et vacations de maître Jehan le Marchant, son secrétaire.

6 et 7 octobre, « en nostre hostel du Quesnoit. » — Quittances délivrées au receveur et au bailli de Hainaut par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., de la rente de 3,000 francs qui lui a été assignée.

(Originaux, sur parchemin, dont la plupart sont tachés et ont perdu leurs sceaux.)

10 octobre, au Quesnoy. — Lettres de la même duchesse, « séellées de son séel, données au Quesnoit le x<sup>e</sup> jour d'octobre l'an III<sup>e</sup>cXXIIJ, » pour

le paiement de 83 livres 8 sols 6 deniers, montant des dépenses de Jehan de Haynin, « en allant, au command de maditte dame, en Engleterre, » ouquel lieu demora, allant, besongnant et retournant, par le terme de » xxvj jours entiers ».

(Compté de Piérart le Fèvre, receveur général de la duchesse douairière, du 1<sup>er</sup> septembre 1423 au 1<sup>er</sup> septembre 1424, fol. 61 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

3 novembre, « en nostre chastel de la Vure ». — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le paiement de 374 couronnes d'or au comte de Conversan et de Bryenne, seigneur d'Enghien, « pour ses gaiges et despens de pluseurs voiaiges qu'il a faiz ».

26 novembre, à Bruxelles. — Deux mandements du même, pour l'allocation de la somme de 20 couronnes d'or de France payée par le receveur général de Hainaut, « pour un gobelet d'argent doré qu'il a achatté et présenté, de par nous, aux noces de nostre amé et féal conseiller et receveur » de nos mortesmains de Haynnau, Colart Escavée; » et de celle de 16 couronnes d'or de France, « pour une ayguière d'argent doré que il a » achatée et présentée, de par nous, aux noces de la fille de nostre amé » receveur de Brayne, Jehan Wormillon ».

1<sup>er</sup> décembre, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 115 livres 10 sols 5 deniers, montant des dépenses faites par lui et son hôtel à Hal, depuis le dimanche 14 novembre, au soir, jusqu'au 17 du même mois.

6 décembre, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 60 couronnes d'or de France à rembourser à Simon Nokart, clerc du bailliage de Hainaut, qui l'avait prêtée à la duchesse, sa compagne, « pour soy acquittier envers Anseau le Barbe, serviteur de belle mère de » Haynnau ».

(Originaux, sur parchemin, dont la plupart ont perdu leurs sceaux)



27 décembre, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement de la somme de 200 couronnes d'or à frère . . . . . de Vitry, son amé et féal confesseur, « en récompense d'aucuns chevaulx » qu'il a usez en nostre service, » etc.

28 décembre, à Bruxelles. — Mandement du même, pour le payement de 40 couronnes d'or à Godefroid Clauet, son amé et féal conseiller.

31 décembre, à Bruxelles. — Deux mandements du même, pour le payement de la somme de 550 livres à Henry de Wittham, « à cause de ses gaiges » de l'office de capitaine de noz chastel et ville de Hal, par l'espace de deux » ans ».

(Originaux, sur parchemin, dont la plupart ont perdu leurs sceaux.)

#### 1424.

17 janvier. — « Escript en nostre ville de Brouxelles, le [xvii<sup>e</sup> jour de janvier, l'an mil CCCC XXIIJ<sup>1</sup>. » Mandement adressé au bailli de Hainaut, « de par le duc de Brabant et de Lembourg, conte de Haynnau, de Hollande et de Zélande, » afin qu'il paie la pension qui est due à Jacop de Coudemberge.

(Original, sur papier, signé : LE MARCHANT.)

19 janvier, à Bruxelles. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, etc., concernant le don par lui fait à Guillaume de Sars, seigneur d'Audegnies et d'Angre, de 200 faisceaux de bois et de trois charretées de foin, et la censive de la table de Jacques et Andrieu Taperel, marchands lombards à Hal.

(Originaux, sur parchemin, dont un avec sceau en cire rouge.)

<sup>1</sup> 1424, n. st.

18 avril, « en nostre hostel du Quesnoit. » — Quittance délivrée au receveur de Hainaut par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

28 avril, à Lierre. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le paiement de la somme de 52 couronnes d'or de France à Pierre de Wiflet, son amé et féal écuyer et maître de son hôtel, qu'il a payée à messire Wentelin t'Serclais, « pour deux tiercelez de faucons ».

14 mai, à Bruxelles. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de 192 couronnes d'or au comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, pour certains voyages.

17 mai, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 1200 couronnes d'or payée au comte de Conversan, à Jehan de Glymes, à maître Cornelis Proper et à Edmond d'Émichoven, ses conseillers, et à Jehan le Marchant.

(Originaux, sur parchemin, tachés, sceaux tombés.)

18 juillet, au Quesnoy. — Lettres de la duchesse douairière, « scellées de son séel, données au Quesnoit, le xviii<sup>e</sup> jour de juillet, » pour le paiement de 8 livres 5 sols à maître Gilles de Prices, « en ayde de ses frais » qu'il devoit faire à Paris, en apendant pour yestre docteur en théologie ».

(Compte de Piérart le Fevre, receveur général de la duchesse Marguerite, du 1<sup>er</sup> septembre 1423 au 1<sup>er</sup> septembre 1424, fol. 64. — Archives départementales, à Lille.)

23 juillet, à Saint-Ghislain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de cent couronnes d'or de France que lui a fait délivrer le receveur général de Hainaut, « pour faire nostre plaisir et volenté ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

30 juillet, à Bruxelles. — Cinq mandements de Jean, duc de Brabant, etc., aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut, pour l'allocation de sommes payées par le receveur général de ce pays, pour les dépenses dudit duc en la ville de Hal, le mardi 18 juillet, « au souper et au giste »; à Saint-Ghislain, le mercredi 19, au souper, et le lendemain au dîner; à Valenciennes, du jeudi 20, au souper, au samedi suivant; à Saint-Ghislain, le samedi 22, au souper, et le dimanche 23, au dîner; à Braine, le 23, au souper, et le lendemain, au dîner.

(Originaux, sur parchemin, dont deux avec sceaux en cire rouge.)

12 août, à Bruxelles. — Trois mandements du même, pour le paiement de diverses sommes.

(Originaux, dont deux sur parchemin et le troisième sur papier, tachés, sceaux détruits.)

20 août, au Quesnoy. — Quittance délivrée par la duchesse douairière au receveur de Hainaut.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

29 août, au Quesnoy. — Lettres de la duchesse douairière, « scellées de son scel, données au Quesnoit, le jour S<sup>t</sup> Jehan décolasce l'an III<sup>e</sup> XXIIIJ, » mandant à son receveur de payer 6 livres 15 sols tournois « à 1 vallet » messire Jehan de Roberssart, qui avoit rapportet nouvelles à madame, de « le bataille de devant Verneul ».

(Compte précité de Piérart le Febvre, fol. 64.)

4 septembre, à Louvain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de 34 livres 16 sols tournois, monnaie courante, que le receveur des mortemains de Hainaut a payés pour « douze coffins garnis » de trait à arbaleste qu'il a nagaires achattez en nostre ville de Mons et « envoyez par-deçà devers nous ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)



20 septembre, à Louvain. — Jean, duc de Brabant, etc., mande à Colard Escavée, son receveur des mortemains de Hainaut, de se trouver à l'audition des comptes de ses officiers de ce pays qui commencera le lundi suivant, à Mons.

(Original, sur papier, taché.)

23 septembre, au Quesnoy. — Quittance délivrée par la duchesse douairière au bailli de Hainaut.

(Original, sur parchemin, taché et troué, sceau tombé.)

25 septembre. — Lettres de la duchesse douairière, « scellées de sen séel, données le xxv<sup>e</sup> jour de septembre l'an III<sup>e</sup> XXIIII, » pour le payement de 21 livres 15 sols « au bastart de Waregny, son messagier à cheval, pour » se paine et sollaire de avoir, à sen command, portet lettres d'elle en » Engleterre à mons<sup>sr</sup> de Glouciestre et à madame, oudit mois de septembre ».

(Compte de Piérart le Febvre, receveur général de la duchesse Marguerite, du 1<sup>er</sup> septembre 1424 au 1<sup>er</sup> septembre 1425, fol. 52 v<sup>o</sup>. — Archives départementales, à Lille.)

3 octobre. — Lettres de la duchesse douairière, « scellées de sen séel, » données au Quesnoit, le III<sup>e</sup> jour d'octobre l'an dessusdit, » pour le payement de 150 livres 10 sols à Lottart Bellecamme, demeurant à Valenciennes, qui avait fourni dix marcs d'argent dont on fit des chandeliers « pour siervir à table ».

(Ibidem.)

10 octobre, à Louvain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, pour le payement de 120 couronnes de France, prix d'un cheval bai à longue queue donné à son cousin le comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

23 octobre. — Lettres de la duchesse douairière, « scellées de son sèel, données au Quesnoit, le xxiii<sup>e</sup> jour d'octobre l'an dessusdit, » accordant dix couronnes de France de 44 sols la pièce à la chapelle des arbalétriers de Mons, « pour avoir 1 calisse d'argent ».

(Compte précité de Piérart le Febvre, receveur général de la duchesse, du 1<sup>er</sup> septembre 1424 au 1<sup>er</sup> septembre 1425, fol. 52 v<sup>o</sup>.)

18 novembre, « en nostre chastel de Louvain. » — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 60 couronnes d'or de France payée à son amé et féal écuyer, Gérard de le Borch, bailli et capitaine de Hal.

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

6 décembre, « en nostre ville de Lyère ». — Mandement du même aux auditeurs des comptes de Hainaut, pour l'allocation de 300 couronnes d'or de France, somme payée à son très cher et amé cousin le comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, pour le payement des dépenses du voyage par lui fait en France vers le duc de Bourgogne.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

11 décembre. — Lettres de la duchesse douairière, « scellées de son sèel, données au Quesnoit, le xi<sup>e</sup> jour de décembre l'an dessusdit, » pour le payement de 88 livres « à Tassin Lescop, pointre, que maditte dame lui devoit » pour se paine et sollaire d'avoir ouvret de pointure 11 cars apertenans à « maditte dame, ès mois d'octobre et novembre de ce compte; parmi les » estoffes qu'il livra pour ce faire ».

(Compte précité, fol. 52 v<sup>o</sup>.)

Même date. — Lettres de la même, « scellées de son sèel, données ou lieu, et l'an et ou jour dessusdis, » allouant huit livres « pour une banière de

» cendal à frinches de soye armoyée des armes de maditte dame, que  
 » Hustins le trompette avoit fait faire pour mettre à se trompette ».

(Compte précité de Piérart le Febvre, receveur général de  
 la duchesse, du 1<sup>er</sup> sepembre 1424 au 1<sup>er</sup> sepembre 1425,  
 fol. 53.)

11 décembre. — Lettres de la duchesse douairière, « séellées de sen séel,  
 données ou lieu, an et jour dessusdis, » mandant à son receveur de  
 délivrer 8 livres 2 sols « à 1 des fauconniers de mon très redoubté  
 » signeur, mons<sup>sr</sup> le ducq de Glouciestre, pour n faucons à lui <sup>1</sup> portés  
 » de par mondit très redoubté signeur ».

(Ibidem.)

### 1425.

5 janvier, à Mons. — Lettres de la duchesse douairière, « séellées de  
 sen séel, données à Mons le v<sup>e</sup> jour dou mois de jenvier l'an III<sup>e</sup> XXIIII<sup>e</sup> <sup>2</sup> »,  
 pour le payement de 155 livres 2 sols à Lottart Vinkant <sup>3</sup>, demeurant en  
 cette ville, « pour XIII hanaps d'argent que elle avoit fait acatter à lui par  
 » Gille l'Orfèvre et que elle donna pour estrines avœcq aultres hanaps le  
 » jour del an ».

Même date. — Lettres de la même, mandant à son receveur de délivrer  
 à Jehan dou Frasne, receveur de Hainaut, quarante couronnes de France à  
 « distribuer et départir as officyers de mons<sup>sr</sup> le duc de Glouciestre, en son  
 » hostel à Mons ».

(Même compte, fol. 53.)

<sup>1</sup> C'est à dire : à elle.

<sup>2</sup> 1425, n. sl.

<sup>3</sup> Il existe, dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, plusieurs quittances de « Lottars  
 Vinchans, demorant à Mons, » relatives à des rentes qui lui étaient dues sur « l'ostel de Naste » et  
 sur « l'ostel de le Bassecourt ». L'une de ces pièces, datée du 15 juillet 1456, est revêtue de son sceau  
 sur lequel figure un écu à la bande chargée de trois étoiles, accompagné d'une roue.



5 janvier. — Mandement de la duchesse douairière, « séellées de sen séel, données à Mons le v<sup>e</sup> jour dou mois de jenvier l'an III<sup>e</sup>XXIIIJ<sup>1</sup> », pour le payement de 55 livres à distribuer aux hérauts, trompettes et ménestrels du duc de Gloucester, « pour leur estrines dou jour del an ».

3 février, à Mons. — Lettres de la même, données à Mons le III<sup>e</sup> jour de février l'an dessusdit, » mandant à son receveur de payer 293 livres 19 sols « à Arnoul Wisselet, juellier, pour 13 fremaus, ung diamant et » vi anelés que eus avoit audit Ernoul, pour donner as estrines le jour » del an devant ».

(Compte précité de Piérart le Febvre, receveur général de la duchesse, du 1<sup>er</sup> septembre 1424 au 1<sup>er</sup> septembre 1425, fol. 53.)

23 février, à Mons. — Lettres de la même, « séellées de sen séel, données à Mons, le xxiii<sup>e</sup> jour dou mois de février l'an dessusdit, » accordant 81 livres à Jehan de Fantegnies, écuyer, pour acheter un cheval.

25 février, à Mons. — Lettres de la même, « séellées de sen séel, données à Mons, le xxv<sup>e</sup> jour de février l'an dessusdit, « allouant 7 livres 16 sols à « Allis et Cateline, femmes de cambre, pour leurs soulers d'un » an accomplit au Noël darrain passé ».

Même date. — Lettres par lesquelles elle mande à son receveur de payer 66 livres 13 sols pour six hanaps d'argent.

(Même compte, fol. 54.)

21 avril, à Bruxelles. — Cinq mandements de Jean, duc de Brabant, pour le payement des dépenses faites par ses amés et féaux cousins et conseillers le comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, et Inglebert d'Enghien, seigneur de Ramerut, de Thubise et de la Folie, avec leur suite composée de 486 personnes et autant de chevaux, du vendredi 13 au mardi 17 avril, à Valenciennes où il les avait envoyés pour les

<sup>1</sup> 1425, n. st.

affaires de cette ville et du pays de Hainaut; — de la somme de cent couronnes d'or de France à Anthoine de Bournonville, écuyer, pour ses bons services, et de celle de 66 écus d'or à Robin d'Aule, son conseiller, et à Jehan de Talevende, conseiller et chambellan de son très cher et amé frère le comte de Liney et de Saint-Pol.

(Originaux, sur parchemin, dont deux avec sceaux en cire rouge.)

*8 juillet, à Gand.* — « Donné en la ville de Ghand, soubz nostre signet de secré, en l'absence de nostre séel, où nous voulons plaine foy estre adioustée, le huityesme jour de jullet, l'an de grâce mil quatre cens vint et cinq. » Mandement de « Jaque de Bavière, par la grâce de Dieu, duchesse de Gloucestre, contesse de Haynnau, Hollande, Zellande, Pembrocq et de Pontieu, dame de Frise, » aux auditeurs des comptes de son pays et comté de Hainaut, pour l'allocation de la somme de 401 livres tournois payée par son receveur de la Salle à Valenciennes.

(Original, sur parchemin, sceau secret tombé.)

*17 juillet, à Malines.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le paiement de 145 couronnes de France à son amé et féal conseiller Robin d'Aule, pour divers voyages par lui faits.

(Original, sur parchemin, taché et dépourvu de sceau.)

*19 août, « en nostre chastel de la Vure. »* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le paiement de la somme de 126 couronnes et demie de France à Robin d'Aule, son écuyer et conseiller, pour les voyages par lui faits.

(Original, sur parchemin, cancellé, taché, sceau tombé.)

*23 août, à Braine.* — Mandement du même, pour l'allocation de dix couronnes d'or de France payée par son amé et féal écuyer Bouciquault de

Sars, prévôt de Maubeuge, « pour et à cause du jeu de l'arbaleste que »  
 » nagaires avons fait tenir en nostre ville de Louvaing ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

26 août, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc.,  
 pour le remboursement de plusieurs voyages faits par Godefroid Clauet, qui  
 s'était absenté de Mons durant le séjour du duc de Gloucester et dont l'hôtel  
 avait été occupé alors par les gens de celui-ci.

28 août, à Bruxelles. — Mandement du même, acquittant Jehan le  
 Boulengier dit le Borgne de ce qu'il redoit de la ferme du winage de  
 Masnières.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

31 août. — Lettres de la duchesse douairière, mandant à son receveur de  
 payer 15 livres 5 sols 6 deniers à Gérard le Maire, son chapelain, « pour  
 » frais que fais avoit en allant au Quesnoy où madite dame envoyet l'avoit  
 » oudit mois d'aoust ».

Même date. — Lettres de la même, « données le darain jour d'aoust, »  
 mandant à son receveur de payer 20 livres 5 sols « pour n hanas d'argent  
 « pesans 1 marcq et demi, que nagaires donnet avoit as demiselles de  
 » Roisin et Haynin, qui estet avoient en se compaignie ou pays de Flan-  
 » dres ».

(Compte précité de Piérart le Febvre, receveur général de  
 la duchesse, du 1<sup>er</sup> septembre 1424 au 1<sup>er</sup> septembre 1425,  
 fol. 55 v<sup>o</sup>.)

16 septembre, « en nostre chastel de la Vure ». — Six mandements de  
 Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de diverses sommes et notam-  
 ment des dépenses par lui faites en la ville de Valenciennes le 14 et le  
 15 mai.

(Originaux, sur parchemin, dont l'un avec sceau en cire  
 rouge.)



*5 octobre, à Lierre.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le remboursement de 400 couronnes de France à son amé et féal cousin et conseiller Inglebert d'Enghien précité, qui avait délivré 200 couronnes à Poton de Saintraille et autant à Jehan l'Alemant, en récompense de leurs bons services en la guerre contre le duc de Gloucester.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

*6 octobre, à Lierre.* — Mandement du même, pour l'allocation des sommes de 70 couronnes de France et de 76 livres 10 sols dues à Gérard de le Borch, bailli de Hal, pour un cheval bai donné à Michiel de le Werne, et pour les gages de 24 compagnons qu'il retint durant quinze jours à la garde et sûreté du « chastel et ville de Hal ».

*17 octobre, à Bruxelles.* — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 56 couronnes de France payée par Jehan Gilliart, receveur du Rœulx, « pour demie-dousaine de tasses d'argent, pesans six marcs de » Troyes, que nous avons données et par lui fait présenter de par nous » à nostre amé et féal escuier et chastellain de Brayne, Gilles des Champs, » le jour de ses noces ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*8 novembre, à Bruxelles.* — Mandement du même, pour le payement de la somme de 651 couronnes d'or de France et 20 sols à son bien amé Ernoul de Scaubecque, maître boucher de son pays de Hainaut, pour 98 bœufs et 170 moutons « qu'il délivra en nostre hostel, en l'esté darrai- » nement passé, nous estans au siège devant nostre ville de Mons », sans y comprendre 19 bœufs et 142 moutons dont il a été payé précédemment.

(Original, sur parchemin, cancellé, sceau en cire rouge, et copie sur papier.)

*18 novembre, « en nostre chastel de la Vure ».* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement de cent couronnes de France à son

amé et féal écuyer, conseiller et chambellan Jehan, seigneur de Boterssem, « pour avoir un cheval et lui monter en nostre service ».

*15 décembre*, « en nostre chastel de la Vure ». — Trois mandements de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement de la somme de 164 livres, 2 sols tournois, pour trois queues de vin de Beaune, « accattées pour nous; » — de 20 couronnes d'or de France à Francekin Perman, son chevaucheur, « pour avoir un cheval; » — et de 60 couronnes de France à Jehan de Zambecque, son valet de chambre, « pour un cheval morel » à longue queue atout une estoille ou front, » qui fut donné à Jehan de Caumaisnil.

*31 décembre*, « en nostre chastel de la Vure ». — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 50 couronnes d'or de France payée par son bailli de Hainaut « pour faire nostre plaisir et volenté ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

#### 1426.

*1<sup>er</sup> janvier*. — « Donné en nostre chastel de la Vure, le premier jour de janvier, l'an de grâce mil CCCC vint et cinq<sup>1</sup>. » — Mandement de Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et seigneur de Frise, à son amé et féal écuyer Jehan, bâtard d'Escaussines, son bailli et receveur de Crèveœur, par lequel il déclare acquitter Jehan de Commines, son prévôt « dudit lieu de Crièveœuer, » de la somme de 24 livres parisis, en considération de ce que, durant la guerre, il avait été fait prisonnier à Mons, où il perdit deux chevaux, et qu'il n'a rien pu recevoir de la ferme de son office, « par l'espace » de neuf mois ou environ que le duc de Glocestre fut en nostredit pais de » Haynnau ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

<sup>1</sup> 1426, n. st.

*1<sup>er</sup> janvier.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement de 28 couronnes de France à Jehan de Segry, prévôt de l'église de Soignies, trésorier de Hainaut, « pour un cheval qu'il a perdu, . . . . » et pour nos affaires et besoingnes en nostre conté de Pontieu ».

(Original, sur parchemin, taché, usé, sceau tombé.)

*17 février, à Lierre.* — Lettres du même, faisant don de cent chênes à Évrard, seigneur de la Haye et de Ghoy, pour la reconstruction de ses maisons « arses, gastées et détruites » durant la guerre.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

*6 mars.* — Lettres par lesquelles Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, déclare avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de 200 couronnes de France que le duc de Brabant lui donna « pour aler en ambaxade devers nostre très redoubté seigneur, » mons<sup>sr</sup> le duc de Bourgongne, ou païs de Zéellende ».

(Original, sur papier; cachet en cire rouge.)

*22 mars, à Bruxelles.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de 41 couronnes d'or de France payée à Mahieu Caignet, marchand à Mons, pour deux queues de vin de Beaune envoyées « devers nous » icy en nostre ville de Brouxelles, pour le fait de nostre despense ».

(Original, sur parchemin; sceau tombé.)

*18 avril, à Bruxelles.* — Mandement du même duc, pour le payement de 222 livres 11 sols à son « bien amé Daniel du Mortier, hoste du Heaulme » en nostre ville de Nyvelle, tant pour la despense de deux de noz grans » chevaulx faite continuëment en son hostel depuis le jour de l'Assencion darrain passé inclus que nous les envoyasmes en sondit hostel » quand nous alions mettre le siège devant nostre ville de Mons, jusques



» au xv<sup>e</sup> jour de ce présent mois d'avril que nous les envoyasmes quérir et  
 » ramener en nostre hostel, comme pour le fêrage d'iceulx chevaulx et la  
 » despense d'un de noz autres grans chevaulx et aussi de trois de noz  
 » varlez, » etc.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

7 mai, à Bruxelles. — Lettres closes « de par le duc de Brabant et de  
 Lembourg, conte de Haynnau, de Hollande et de Zélande, » pour le renou-  
 vellement du magistrat de Valenciennes.

(Original, sur papier, signé : LE MARCHANT.)

10 mai, à Bruxelles. — Mandement du même duc, pour le payement de  
 16 couronnes et demie d'or de France à maître Jehan le Marchant, pour  
 un voyage à Lille en la compagnie de Robin d'Aule.

(Original, sur parchemin, cancellé, sceau tombé.)

Même date. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de  
 85 couronnes d'or payée à Jehan le Carlier, de Mons, pour quatre queues  
 de vin de Beaune envoyées à Bruxelles pour la dépense de son hôtel.

(Original, sur parchemin, taché, sceau en cire rouge.)

12 mai, à Bruxelles. — Idem, de la somme de 40 couronnes d'or de  
 France payée à Charles, seigneur de Longueval et du Ham, en déduction  
 des « frais et despens qu'il a euz et soustenuz l'année darrainement passée  
 » ou fait de la guerre al encontre des Englois ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

25 mai, « en nostre chastel de la Vure ». — Idem, de la somme de 56 livres  
 tournois payée « pour les frais et despens que firent en nostre ville de

» Criève cuer, trois ans a ou environ, aucuns des gens et officiers de révé-  
 » rend père en Dieu nostre très chier et amé cousin l'évesque de Cambrai <sup>1</sup>,  
 » qui lors y furent arrestez et détenuz prisonniers par certaine espace de  
 » temps, aprez délivrez senz coulx et senz frais par nostre ordonnance. »

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

*25 mai.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., par lequel il acquitte Jehan Noël, demeurant à Crève cœur, de la somme de 20 couronnes, « à cause de certaines censes qu'il tient en nostre terre de Criève cuer ».

*7 juin, à Bruxelles.* — Mandement du même duc, pour le payement de 2,250 livres tournois à son amé et féal conseiller Marck. . . . ., marchand de Lucques, demeurant à Bruges, en déduction de ce qu'il lui doit.

*12 juin,* « en nostre chastel de la Vure ». — Mandement du même, pour le payement de mille couronnes d'or de France en déduction de la somme de 5,000 due au comte de Liney et de Saint-Pol, « pour et à cause de certaines charges estans sur ses terres et seignouries ».

(Originaux, sur parchemin, tachés, sceaux tombés.)

*13 juin,* « en nostre chastel de la Vure ». — Mandement du même, pour le payement de frais de voyages de Robin d'Aule, son écuyer et conseiller.

(Original, sur parchemin, cancellé, taché, sceau en cire rouge.)

*19 juillet, à Bruxelles.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 500 écus d'or de France payée à son très cher et très amé frère le comte de Liney et de Saint-Pol, en déduction de ce qui lui est dû « à cause et par le moyen des charges estans sur ses terres » et seignouries que bailliées lui avons pour son partaige ».

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

<sup>1</sup> Jean de Gavre. Voyez t. IV, p. 458, note 1.

29 juillet. — « Cédulle signée Dinter, de datte le xxix<sup>e</sup> jour de juillet, » pour le payement de 9 livres à Franchequin, chevauteur du duc de Brabant, « liquels avoit porté lettres de mondit seigneur à messire Évrart de le » Marck et à messire Bietremieux <sup>1</sup>, pour aucuns prisonniers qu'il avoient, » ennemis de mons<sup>sr</sup> et de ses pays ».

(Compte de Guillaume Estiévenart dit du Cange, receveur de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1425 au 1<sup>er</sup> septembre 1426, fol. 72. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

7 août, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le remboursement de 50 couronnes d'or que le comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, a payée à un drapier de Bruxelles, « pour » trente alnes de brunette et de blanchet qu'il délivra pièce à frère Symon » Sabault, confesseur de nostre très chier et très amé frère le conte de » Saint-Pol, auquel nous donnâmes ledit drap, le premier jour de janvier » l'an mil CCCC vint et trois <sup>2</sup>, pour avoir une chape et une robe ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

9 août. — « Cédulle signée Dinter, de datte le ix<sup>e</sup> jour d'aoust, » pour le payement de 6 livres 15 sols à Franchequin Perbome, chevauteur du duc de Brabant, « liquelx avoit portet lettres enviens demisiaul Bietremieux d'Autelz et demisiaul Évrart, ad cause des prisonniers qu'il tenoient, ennemis au pays de Haynnau ».

(Compte précité, fol. 72.)

10 août. — Lettres par lesquelles « Fremins Toulifauls dis Haynnau, roy d'armes, » reconnaît avoir reçu de Jehan Pickot, dit Bruslet, receveur de Bouchain, la somme de vingt grands angles, moitié de la pension viagère à lui assignée par le duc Guillaume sur la recette de Bouchain et payable à deux termes.

(Original, sur parchemin, auquel est annexé un sceau, en cire rouge, sur lequel figure un écu timbré d'un heaume avec cimier; légende : f. fremin toulifaut. — Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, domaines de Bouchain, aux Archives de l'État, à Mons.)

<sup>1</sup> Barthélemi d'Autel.

<sup>2</sup> 1424, n. st.



23 août, à Bruxelles. — Lettres de Jean, duc de Brabant, etc., par lesquelles, en considération des pertes subies par Jehan du Quesne, son censier des terres, prés et bois de Rumilly, à l'occasion des guerres, il l'acquitte de la somme de 40 francs et de 24 muids de grain.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

31 août, à Bruxelles. — Mandement du même, pour le paiement des « gaiges et despens » de Robin d'Aule, son écuyer et conseiller, depuis le 22 juillet.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

12 septembre, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement de 130 livres 12 sols 6 deniers à Jacques Willin, receveur de la châtellenie de Lille.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

17 septembre, à Saint-Ghislain. — Mandement du même, pour l'allocation d'une somme délivrée à Simon Nokart, clerc du bailli de Hainaut.

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

18 septembre, à Saint-Ghislain. — Deux mandements du même, par lesquels il accorde annuellement trois muids de blé, durant cinq ans, à ses bien amés Simon Bustin et Colard de le Barre, demeurant à Mons, en récompense de leurs « bons portements en la garde d'icelle nostre ville de » Mons al encontre du duc de Glocestre, nostre adversaire ».

(Vidimus, sur parchemin, sceaux tombés.)

19 septembre, à Saint-Ghislain. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 378 livres 2 deniers tournois délivrée pour les dépenses de son hôtel à Mons du mardi 10 septembre, au souper, au vendredi 13 au diner.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

19 septembre, à Saint-Ghislain. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, etc., pour le paiement de 20 livres 5 sols tournois à Jehan de Bray, épicier, demeurant à Mons, qui a fourni les médicaments ordonnés par maître Albrech, « nostre phisicien, » depuis le 13 septembre <sup>1</sup>, et l'allocation de 507 livres 18 sols 8 deniers tournois, somme payée pour la dépense de son hôtel à Soignies, du vendredi 6 courant, au souper, « que » lors nous venismes audit lieu de Soignies, » jusqu'au mardi 10, au diner.

21 septembre, à Saint-Ghislain. — Trois mandements du même, pour le paiement de cent couronnes de France, et l'allocation de 559 livres 10 sols 6 deniers tournois « pour l'achat principal de dix-sept queues et un poinçon de vin », et de 24 écus de Dordrecht, à lui payée par le receveur général de Hainaut.

28 septembre, à Saint-Ghislain. — Mandement du même, pour le paiement fait par Jehan Pinchon, receveur d'Aymeries, à Jehan Grumel, changeur à Mons, de 200 couronnes d'or de France, en déduction de ce qu'il devait d'une rente payable à la Noël.

(Originaux, sur parchemin, dont un avec sceau en cire rouge.)

30 septembre, à Saint-Ghislain. — Mandement du même, par lequel il accorde à Jehan Faignet, bourgeois de Mons, modération des arrérages de la cense des moulins de cette ville, qu'il n'a pu payer : ce pourquoi il a été mis en prison « au chastel dudit lieu de Mons, où il a jà longement esté à » grand misère et povreté ». Le duc lui octroie cette grâce, en considération des « grans pertes et dommaiges qu'il a euz et soustenus en laditte » cense, par le fait et occasion des guerres, pestilence et mortalité qui ont

<sup>1</sup> « Pour trois livres de semence de jenoivre, vi s. Item, une livre et demy-quart d'encens, xi s. iij d.  
 » Item, pour une boïste de poudre contre l'impidimie, vi s. Item, pour une masse de pillules contre  
 » l'impidimie, xxxij s. Item, pour une livre trois quars et demy de vert gingembre, à vint et six solz  
 » la livre, xlviij s. ix d. Item, pour une livre et trois quars de électuaire. . . . à cent solz la livre,  
 » viij l. xv s. Item, pour une livre de diapemdiom, xliij s. Item, pour une livre de diayris, xliij s., et  
 » pour une livre de diadragant, xliij s. »

» esté durant le temps d'icelle cense en nostre pays de Haynnau, par quoy  
 » le peuple y est très grandement dymynué ».

(Copie, sur parchemin, délivrée le 29 octobre 1426 par Le Marchant.)

*4 octobre, à Saint-Ghislain.* — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de 500 livres tournois, que lui a délivrée le receveur général de Hainaut, et le payement de 67 écus d'or de France et 16 sols tournois à maître Jehan de Segry, son trésorier de Hainaut, pour divers voyages.

(Originaux, sur parchemin, sceaux en cire rouge.)

*6 octobre, à Soignies.* — Deux mandements du même, pour l'allocation de 200 couronnes de France payées à Jehan de Luxembourg, seigneur de Beaufort, pour ce qui lui reste dû « à cause du gouvernement de nostre pays de Haynnau qu'il a eu de par nous par certaine espace de temps; » et pour le payement de cent couronnes à Jehan de Glimes, seigneur de Berghes-sur-le-Zoon, pour ses voyages vers le duc de Bourgogne.

(Originaux, sur parchemin, dont l'un avec sceau en cire rouge.)

*7 novembre, à Bruxelles.* — Mandement du même, pour le payement de 96 livres tournois à Évrard, seigneur de la Haye et de Ghoy, pour un voyage fait en avril 1425 vers le duc de Bourgogne.

*15 décembre, à Bruxelles.* — Mandement du même, pour l'allocation des sommes dépensées à Saint-Ghislain par lui, durant 22 jours, du vendredi 15 septembre 1426, au souper, au samedi 5 octobre, au dîner.

(Originaux, sur parchemin, sceaux en cire rouge.)



1427.

*21 janvier, à Bruxelles.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le payement de la somme de 85 couronnes d'or de France à Robin d'Aule, son écuyer et conseiller, en indemnité de ses voyages depuis son départ, le 21 novembre 1426, de la forteresse d'Aymeries où il était prisonnier avec Jehan de Segry, conseiller et trésorier de Hainaut.

*16 février, à Bruxelles.* — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 101 couronnes de France payée pour quatre queues de vin de Beaune achetées à Colard du Marez, bourgeois de Mons, et envoyées à Bruxelles, pour la dépense de son hôtel.

*15 mars, à Bruxelles.* — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 24 couronnes de France payée à Jehan le Marchant, son secrétaire, « pour papier, parchemin, encre et cyre par lui employez depuis » deux ans ençà en noz escriptures et besoingnes ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*21 mars, à Bruxelles.* — Idem, de la somme de 200 couronnes d'or de France à son receveur général de Hainaut, « pour quatre cens et cinquante » becquez du vivier du Buffle, que nostredit receveur et aucuns autres » tiennent à cense de nostre très chier et très amé cousin le duc de Bourgogne, lesquelz becquez icellui nostre receveur a présentement envoyez » sur trois chars devers nous ycy en nostre ville de Brouxelles ».

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

*27 mars, à Bruxelles.* — Idem, de la somme de 50 couronnes de France à Jehan de Glimes, son conseiller et sénéchal de Brabant, pour ses dépenses en allant vers le duc de Bourgogne.

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

8 avril, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation des sommes de 89 couronnes de France et de 22 livres 10 sols 8 deniers tournois pour trois queues de vin de Beaune vermeil achetées à Colard du Marez et Simon Joveneau, bourgeois de Mons.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

8 mai, à la Goude<sup>1</sup>. — Mandement de la duchesse de Gloucester, comtesse de Hainaut, etc., au receveur de la Salle à Valenciennes qui a succédé à feu Colard de Hauchin, lui ordonnant de garder ses droits et de payer au porteur la somme de 30 couronnes d'or.

(Original, sur papier, taché et déchiré.)

8 août, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, bail, mambour, gouverneur et héritier du pays et comté de Hainaut, concernant les voyages faits par maître Gérard Durot, son secrétaire et receveur des mortemains dudit pays.

Même date. — Il ratifie les lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., du 31 janvier 1426, n. st., en faveur de Gilles Descamps<sup>2</sup>.

12 août, à Bruges. — Lettres du même, commettant Jehan de Pressy, seigneur du Mesnil, à l'audition des comptes de ses officiers de Hainaut.

11 septembre, à Lille. — Mandement du même, pour le payement des travaux faits à la forteresse et maison de Fumeng<sup>3</sup>.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

<sup>1</sup> L'année n'est pas indiquée.

<sup>2</sup> Voyez t. V, p. 412, n° MDCCCCX.

<sup>3</sup> Fumay.

6 octobre, à Zierikzée. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., faisant don à Casin de le Cambe, clerc du sire de Roubaix, d'une rente de 200 livres, monnaie de Hainaut, assignée sur la mairie de Valenciennes.

(Vidimus, sur parchemin, délivré par les échevins de Lille, le 20 décembre 1427; fragments de sceau en cire brune.)

19 décembre, à Harlem. — « Donné à Herlem, oudit pays de Hollande, le xv<sup>e</sup> jour de décembre, l'an de grâce mil CCCC vint-sept. » Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., mande à ses amés et féaux les gens de ses comptes à Lille, d'allouer la somme de 48 livres 7 sols de quarante gros de Flandre la livre, payée par Jehan Marlette <sup>1</sup> « pour les fraiz et deffrayement de navire et de charroy de noz » amez et féaulx conseillers les sires de Roubais et de Santes, le doyen de » Liège <sup>2</sup> et maistre Jehan de Gand, nostre secrétaire, par deux foiz que, » de par nous, ilz sont venuz de nostre pays de Flandres ès pays de par- » deçà, pour, à la requeste de nostre cousine, dame Jaque de Bavière, » assister et convenir à certaines journées à eulx assignées par aucuns des » gens et officiers de ladicte dame Jaque, sur aucuns poins touchans le » débat et discort estant entre nous et les nobles, bonnes villes des pays de » Hollande et Zéellande, d'un costé, et elle et aucuns ses complices, » d'autre, auxquelles journées et convencions ne fu aucune chose fait ou » besoingnie ».

(Original, sur parchemin, avec fragment de sceau en cire rouge. — Archives départementales du Nord, à Lille Chambre des comptes, B. 1937.)

#### 1428.

15 janvier, « en la ville de le Leyde ». — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., mandant à son amé et féal conseiller et receveur général de Hainaut d'acquitter les dépenses faites par maître Jehan de Segry, trésorier de ce pays, en divers voyages.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

<sup>1</sup> Jehan Marlette avait été chargé par le duc de tenir le compte de ses armées.

<sup>2</sup> Maître Henri Goedhals, doyen de Liège, conseiller du duc de Bourgogne.



*4 mars, à Bruges.* — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le paiement de la somme de 1,500 francs à faire à sa « très chière et très amée tante, la duchesse de Bavière, comtesse de Haynau, de Hollande et de Zéellande, » à la Saint-Jean-Baptiste prochaine.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

*11 avril, à Mons.* — Quatre mandements du même, pour le paiement de 120 francs à son conseiller et confesseur, l'évêque de Bethléem, pour sa pension de l'année 1425; de 70 couronnes d'or à damoiselle Yolent de Lalaing; et l'allocation de la somme de . . . . . à son écuyer Ansel de Sars, pour ses services comme capitaine et garde de la forteresse de Fimain <sup>1</sup>.

(Originaux, sur parchemin, dont deux sont tachés, et le premier avec sceau en cire rouge.)

*13 avril, à Valenciennes.* — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 45 écus de quarante gros payée par Guérard Durot, son secrétaire et receveur des mortemains en Hainaut, pour un cheval à longue queue donné à un chevalier de Behaigne, venu en ambassade.

*15 avril, à Valenciennes.* — Mandement du même, pour le paiement de la somme de 1,500 francs à faire à sa tante la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., à la fête de la Toussaint.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

*Même date.* — Mandement du même, pour le paiement de 400 livres, monnaie de Hainaut, à son chevalier et chambellan, messire Baudart de Cuvillers, capitaine de Beaumont, et de 467 livres 10 sols pour les gages de douze compagnons dont 4 à cheval qui gardèrent cette place durant huit mois et huit jours finis le 13 avril.

(Vidimus, sur parchemin, délivré par l'abbé de Saint-Jean; sceau tombé.)

*21 avril, à Bruges.* — Mandement du même, pour le paiement de 20 écus de quarante gros à Bauduin Alart, demeurant à Valenciennes.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

<sup>1</sup> Fumay.

*2 juillet*, « en la ville de Delft ou pays de Hollande. » — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., acquittant Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, de la moitié du quint denier par lui dû à cause de l'achat du fief de Raoul de Marchiennes consistant en une rente assignée sur la terre du Besamel (?).

(Original, sur parchemin, taché, avec sceau en cire rouge.)

*15 septembre, à Mons.* — Mandement du même, pour le payement de la somme de 4,579 livres 4 sols, monnaie de Hainaut, qui reste due à Jehan de Luxembourg, seigneur de Bearevoir, pour la garde de Beaumont et de Bouchain, depuis le 17 avril 1426.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

*20 septembre, à Valenciennes.* — Mandement du même, pour le payement de la somme de 22 écus d'or du Roi à ses conseillers maîtres Obert le Crespe et Guy Bourdon.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

*26 septembre, à Lille.* — Mandement du même, pour le payement d'une somme à Petit Jehan, « porteur de cestes. » La suscription porte : « A » nostre amé et féal chevalier, conseiller et chambellan, messire Guillaume » de Lalaing, grant bailli de Haynau ».

(Original, sur papier, signé par le duc <sup>1</sup> et contre-signé : G. SERRURIER. Cette pièce est déchirée.)

*30 septembre, à Lille.* — Mandement du même, chargeant des commissaires de faire la vérification des comptes de ses officiers du pays et comté de Hainaut.

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

<sup>1</sup> Au bas est écrit de la main du duc : « Mess. Guille bailliés aud. Petit Jehan lad. some sur » tout le plaisir q faire me desirés. Escrip de ma main, PHE. »

28 octobre, à Mons. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., au sujet d'un don par lui fait à Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, par lettres patentes données à Bruges le 4 août 1427.

(Copie du temps, sur parchemin, tachée et usée.)

7 novembre, à Lille. — Deux mandements du même, pour l'allocation de la somme de 50 livres de quarante gros donnée à Jehan Rasoir, conseiller et receveur général de Hainaut, et le paiement de 57 francs à Guillaume de Sars, pour deux voyages à Hal, à l'effet d'assister à deux journées tenues avec les gens du duc de Brabant, touchant les affaires du pays de Hainaut.

(Originaux, sur parchemin, don l'un avec sceau en cire rouge.)

1<sup>er</sup> décembre, à Lille. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 60 écus de quarante gros, monnaie de Flandre, à maître Guérard Durot, son secrétaire et receveur des mortemains de Hainaut.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

### 1429.

6 janvier, à Valenciennes. — « Lettres patentes de maditte dame (la duchesse Jacqueline), « données à Valenciennes, sur son signet de secret, » le vi<sup>e</sup> jour de janvier l'an III<sup>e</sup> XXVIIJ<sup>e</sup>, signées de Johannes Grenier, » son secrétaire, » pour le paiement de 164 livres 10 sols tournois à Louis de Montfort, son conseiller et maître chevalier.

(Compte de Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1428 au 24 janvier 1429, fol. 45. — Archives départementales, à Lille.)



6 janvier, à Valenciennes. — Deux lettres de la duchesse Jacqueline, concernant le paiement de 70 couronnes d'or de France que lui a fait en plusieurs fois Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, et la somme de 50 couronnes semblables que lui a délivrée Colard le Bleu, lieutenant du receveur de Hainaut à Mons, lorsqu'il était à la recette de Bouchain.

(Originaux, sur parchemin, dont le premier avec sceau en cire rouge.)

14 janvier, à Valenciennes. — Deux mandements de la même aux auditeurs des comptes et au receveur général de son pays de Hainaut, par lesquels elle acquitte Jehan Rasoir de tout ce qu'il peut lui devoir pour l'achat par lui fait à Lidoras Boutevillain de « la ville, terre et seigneurie » de Campiaus emprès Villers », et Jaquemart Hanekart <sup>1</sup>, son conseiller, du quint denier et du service qu'il doit pour l'achat d'une rente annuelle de 50 livres tournois sur « la terre du Bosquiel emprès Bugnies <sup>2</sup> », cette rente étant un fief tenu d'elle en féauté et hommage.

(Originaux, sur parchemin, dont le second a un scel en cire rouge.)

6 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la même duchesse accorde à Guy Guilbaut une rente annuelle sur la recette générale de Hainaut, en récompense des services que ledit Guy a rendus au duc de Bourgogne et de ceux qu'elle attend de lui.

(Copie, sur parchemin, collationnée le 6 septembre 1429 par Fierabras.)

26 février, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., mandant aux auditeurs des comptes des officiers de Hainaut d'allouer sans difficulté les sommes déclarées en un rôle.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

<sup>1</sup> Avocat de la cour, à Mons.

<sup>2</sup> Le fief du Bosquiel, Bosquiau ou Bosqueau était situé entre Bougnies et Quévy-le-Petit. — Voyez le *Cartulaire* de la cour féodale de Hainaut, renouvelé en 1440-1444, fol. xviii v°.

21 mars, à Mons. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation de la somme payée par le receveur des mortemains de Hainaut « pour l'édification d'unes estuves et . . . . que lui avons ordonnez » faire faire en nostre hostel à Mons ».

(Original, sur parchemin, taché, usé; fragment de sceau en cire rouge.)

4 mai, à Bruges. — Deux mandements du même, pour l'allocation de la somme de 400 livres tournois payée à messire Baudo de Cuvillers, chevalier, prévôt et capitaine de Beaumont, « à cause de la garde et entretènement » dudit Beaumont », et de 200 écus à son écuyer Lyonnel de Vendomme, pour avoir gardé la forteresse d'Escaudœuvre, « durant certain temps » qu'elle fut en nostre main ».

(Originaux, sur parchemin, dont un avec sceau en cire rouge.)

1<sup>er</sup> septembre, au Quesnoy. — Quittance délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, etc., au receveur général de Hainaut, de la somme de 755 livres 15 sols 5 deniers tournois, en déduction de la rente de 3,000 francs à elle due.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

6 septembre, à Arras. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., portant nomination de commissaires chargés d'examiner les comptes des officiers de Hainaut.

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

### 1430.

27 février. — « Escript en nostre ville d'Arras, le xxvi<sup>e</sup> jour de février mil III<sup>e</sup> vint et neuf<sup>1</sup>. » Mandement adressé « de par le duc de Bourgogne,

<sup>1</sup> 1450, n. st.

conte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne et de Namur, gouverneur et héritier de Haynnau, » pour le paiement de 120 francs à Jehan de Floyon, écuyer, et à Baudart de Cuvillers, « pour la garde du pays de Haynnau ». Il recommande à Jehan Rasoir de faire en sorte de contenter sa « belle tante de Haynnau » du paiement qu'elle réclame.

(Original, sur papier, signé DE LAMANDRE.)

*6 mars, à Lille.* — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., mandant à son bailli de Hainaut, au bailli des bois et au receveur de ce pays, de faire délivrer seize chênes des bois de Mons pour certains ouvrages en son « hostel de Mons ».

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

*3 juin,* « en nostre ost devant Compiengne ». — Mandement du même, pour le paiement de 400 livres, monnaie de Hainaut, à son amé et féal chevalier le seigneur de Cuvillers, capitaine de Beaumont, pour ses gages de l'année à échoir à la Saint-Remi.

*4 août,* « en nostre hostel du Quesnoy ». — Quittance délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., au bailli de Hainaut, de la somme de 2,520 livres tournois en déduction de la rente de 3,000 francs à elle assignée.

(Originaux, sur parchemin, sceaux en cire rouge.)

*23 septembre, à Malines.* — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., portant nomination de commissaires pour examiner les comptes des officiers de Hainaut.

(Original, sur parchemin, taché, dépourvu de sceau.)



1431.

9 février, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., remet à la dame de Masmines, veuve du seigneur de Masmines, bailli des bois en Hainaut, 560 pourceaux que celui-ci avait aux bois de Mormal et que l'on avait confisqués.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

28 février. — Lettres du même duc, « données à Bruxelles, le darain jour de février audit an III<sup>e</sup>XXX<sup>e</sup> 1, » par lesquelles il accorde du chêne de la forêt de Mormal, pour la valeur de vingt francs, à maître Thierrî Aloe, aumônier de madame la duchesse.

(Compte de Jehan Rasoïr, receveur général de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1431 au 31 août 1432, fol. 59. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

20 mars, à Bruxelles. — Mandement du même, acquittant Colard le Clerc dit Jamart de la somme de 211 francs par lui due à cause de la cense du vinage de Fimaing sur Meuse<sup>2</sup>.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

31 mars, à Bruxelles. — Lettres du même duc, par lesquelles il fait don de cent chênes de la forêt de Mormal au prévôt et au chapitre de l'église Notre-Dame de Condé, pour la reconstruction de cette église qui avait été incendiée.

(Compte précité de Jehan Rasoïr, fol. 59.)

4 juin, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 42 francs due à maître Thierrî le Roy, trésorier et receveur

<sup>1</sup> 1451, n. st.

<sup>2</sup> Fumay.

général de Hainaut, pour avoir été, au Quesnoy-le-Comte, chercher en la trésorerie « trois quartres marines, et icelles apportées et à nous délivrées » en nostre ville de Brouxelles, le xxij<sup>e</sup> jour de mars, » etc.

(Original, sur parchemin, taché, usé, sceau en cire rouge.)

*21 août, à Bruxelles.* — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation de 200 livres de quarante gros dues à Thierrri le Roy, pour être venu de Douai (où il habitait) à Mons, etc.

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

*31 août, « en nostre hostel du Quesnoy ».* — Deux quittances de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., au bailli de Hainaut, de sommes qui lui ont été payées, en déduction de la rente de 3,000 francs à elle due.

(Originaux, sur parchemin, dont l'un a conservé son sceau en cire rouge.)

*26 octobre, à Bruxelles.* — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation de la somme de 140 livres 7 sols 10 deniers, à payer à Jehan du Puch, qui fût prévôt de Bavay.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

*27 octobre, à Bruxelles.* — Lettres du même, acquittant Colard de la Glisuelle de la somme de 40 livres.

(Original, sur parchemin, usé, taché, sceau tombé.)

*9 novembre, à Bruxelles.* — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 211 francs dont il a été fait remise à Colard le Clerc dit Jamart par lettres du 20 mars précédent.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

29 décembre. — « Lettres patentes du duc de Bourgogne, données à Lille, le xxix<sup>e</sup> jour dou mois de décembre l'an mil III<sup>e</sup>J<sup>e</sup>XXXJ, » par lesquelles il fait don aux bailli, mayeur et échevins de Hal de 24 chênes « pour employer en l'ouvraige de le maison et halle qui se fait en leditte » ville de Hal <sup>1</sup> ».

(Compte précité de Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1431 au 31 août 1432, fol. 39.)

## 1432.

17 janvier, à Lille. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le payement de la somme de 85 livres parisis à son amé et féal conseiller Obert le Crespe, « pour veoir, visiter et extraire certaines lettres, » escriptures et enseignemens estant en la trésorie de Haynnau au Quesnoit le Comte, touchans ledit pays de Haynnau, et ledit extrait nous rapporter, comme pour autres besoingnes et affaires d'icellui pays ».

18 janvier, à Lille. — Mandement du même aux auditeurs des comptes de ses officiers en Hainaut, pour l'allocation de la somme de 50 livres tournois payée à Ancel de la Vie, en 1428, par suite de don fait par le duc et la duchesse de Brabant.

24 août, à Lierre. — Mandement du même, par lequel il acquitte Martin Friesnart, son bailli de Hal, de ce qu'il doit pour l'achat d'une rente féodale.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

18 septembre. — Mandement du même, acquittant Englebert Rape, son hôtelier de Hal, et ses hoirs et ayants-cause, du meilleur catel dû à l'occasion de la mort de la femme dudit Englebert.

(Original, sur parchemin, taché, sceau enlevé.)

<sup>1</sup> Cet édifice fut détruit par un violent incendie, en 1594. — ALPH. WAUTERS, *Notice sur l'hôtel de ville de Hal*, p. 6. (Messager des sciences historiques de Belgique, année 1845, p. 512.)



*9 octobre, à Bruges.* — Mandement « de par le duc de Bourgoigne, de Brabant, » etc., pour faire amener en son « parc et haras » huit juments sauvages de sa forêt de Mormal.

(Original, sur papier, signé par le duc et contresigné : CHAUVIS. Cette pièce est en partie détruite.)

*15 octobre.* — « Données en nostre hostel du Kesnoy, le XIII<sup>e</sup> jour d'octobre, l'an mil quatre cens trente-deux. » Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, reconnaît avoir reçu de Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, la somme de 800 livres tournois pour l'échéance de la Saint-Remi 1432 de la rente à elle due annuellement, ledit jour, sur les revenus que la ville de Valenciennes tient en assenne de sa « très chière et très amée fille la ducesse ».

(Original, sur parchemin, avec fragment de sceau en cire rouge. — Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 1947.)

### 1433.

*18 janvier, à Gand.* — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., en considération des bons et agréables services de son amé et féal conseiller Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, lui accorde de pouvoir faire paître gratuitement 200 pourceaux dans la forêt de Mormal.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

*7 mars 1435, à Bruges.* — Lettres du même, portant nomination de commissaires pour examiner les comptes de ses officiers de Hainaut.

(Original, sur parchemin, usé, taché, avec fragment de sceau en cire rouge.)

24 mai, à Lille. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le paiement de la somme de cent francs à maître Jehan Seguinat, son secrétaire.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

1<sup>er</sup> juin, à Arras. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de 40 clinquars d'or dépensée par Jacques de Harchies, son bailli des bois de Hainaut, lorsqu'à son avènement, il lui ordonna de chasser, en sa présence, « pour nostre consolation et esbatement », en plusieurs lieux.

(Original, sur papier, signé : PHE, contresigné : G. SERRURIER.)

12 juin, à Arras. — Mandement du même, pour le paiement des voyages et vacations d'Obert le Crespe, son conseiller, à Gand, à Lille, à Valenciennes et à Arras.

13 juin, à Arras. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de 48 livres de quarante gros à Jacques de Harchies, son « escuier d'escuierie, » pour un cheval à longue queue donné au bâtard de Longueval, son écuyer.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

Même date. — Lettres du duc de Bourgogne, « séellées de sen séel de secret, données le xiiii<sup>e</sup> jour de juing oudit an III<sup>e</sup>XXXIIJ, » par lesquelles il fait une aumône de 38 livres à l'église Notre-Dame du Carme, à Valenciennes.

(Compte de Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1432 au 31 août 1433, fol. 50 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

18 juin. — « Le xviii<sup>e</sup> jour de juing, l'an mil CCCC trente-trois. » Lettres par lesquelles Guillaume, bâtard de Bavière, déclare avoir reçu de Jehan Abonnel, dit le Gros, conseiller et receveur général du duc de Bour-

Bourgogne et de Brabant, la somme de 50 clinquars à lui donnée par le duc, « pour avoir et acheter ung cheval ».

(Original, sur parchemin, signé par Fierabras Boidz, secrétaire du duc de Bourgogne. — Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 1950.)

2 août. — Lettres par lesquelles Jaquème de Quarouble, Pierre Faveriel, Piérart de le Warde et Jehans de Kapeaumont, commis à la mambournie et gouvernement de l' « hospital et maison de Dieu, située emprès le pont Saint-Pol, en Vallenchiennes, » reconnaissent avoir reçu de Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, la somme de 50 livres tournois, pour la moitié de la rente annuelle amortie par madame la duchesse de Bavière, comtesse d'Ostrevant et de Pontieu, et alors comtesse de Hainaut, « pour l'esto-  
» ment et fondation des trois princhipaulx et premiers litz de ladicte  
» maison Dieu, et pour la substentation des povres malades y gisans, aussi  
» pour estre recommandée en leurs boines pryères, aux messes, orisons,  
» suffraiges, pardons et indulgences de tous les bienfaiteurs d'iceluy ».

31 août, « en nostre hostel dou Kesnoy ». — Deux quittances délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., à Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, des paiements de la rente de 5,000 francs à elle due.

18 octobre, à Dijon. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le paiement des sommes de 140 francs à Colin de Beaumont, du Quesnoy, et de 160 francs à Jehan de Brabant, de Réthel, qui leur restent dues pour avoir fourni des chariots à l'armée.

31 décembre, à Dijon. — Mandement du même, pour le paiement de 62 saluts d'or à Jehan des Plateaux, pour un cheval à longue queue donné à Pierre de Lusy, son écuyer.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)



1434.

15 janvier, au Quesnoy. — Deux quittances délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., au receveur général de Hainaut, de sommes qu'il lui a payées en déduction de la rente de 3,000 francs à elle due.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

13 mai, à Bruges. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le paiement de voyages et vacations d'Obert le Crespe, son conseiller, de Mons à Arras et à Bruges.

31 mai, à Malines. — Mandement du même, pour le paiement du voyage d'Obert le Crespe, son conseiller, de Mons à Malines, « pour le fait de l'assemblée des trois estas mandés à Mons le III<sup>e</sup> jour de juing ».

(Originaux, sur parchemin, tachés, sceaux tombés.)

30 juin, à Bruxelles. — Mandement du même, pour le paiement de 30 francs à son héraut Francheconté, pour plusieurs voyages.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

18 juillet. — Lettres missives du même, « escriptes à Lille, le xviii<sup>e</sup> jour doudit juillet, » par lesquelles il mande à son receveur de Hainaut de tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux un enfant de « Charles de Biaumont, » escuier et panetier de mondit seigneur le duc ». Un don de « vi tasses » d'argent dorées as bors, pesans ensamble vi mars d'argent, » fut fait à cet enfant, qui reçut le nom du duc.

(Compte de Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, du 4 décembre 1433 au 31 août 1434, fol. 33 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

*31 juillet, à Valenciennes.* — Lettre missive de Philippe, duc de Bourgogne, chargeant son receveur général de Hainaut de tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux un enfant de Casin (Nicaise) de le Cambe, clerc du seigneur de Roubaix, et de faire don d'un joyau de la valeur de vingt saluts d'or <sup>1</sup>.

(Original, sur papier.)

*Même date.* — Lettres du même, « scellées de sen sèel de secret, données en sa ville de Valenchiennes, le darrain jour de juillet, l'an IIIJ<sup>c</sup>XXXIIJ, » par lesquelles il fait don à Évrard dou Gardin, bourgeois de Valenciennes, de vingt chênes, pour servir à la reconstruction « de chertain hostel appar- » tenant audit Évrart, situé en laditte ville de Valenchiennes ».

(Compte de Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1435 au 31 août 1436, fol. 74 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

*24 août, au Quesnoy.* — Quittance délivrée au receveur général de Hainaut par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., de la somme de 2,045 livres 15 sols 8 deniers tournois, en déduction de la rente de 3,000 francs dont elle est assignée sur la recette de Mons et sur les exploits du bailliage de Hainaut.

(Original, sur parchemin, taché, usé, avec sceau en cire rouge.)

### 1435.

*12 mai, à Lille.* — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lequel il acquitte Guillaume de Lalaing, son conseiller et chambellan, des droits par lui dus pour l'achat de la terre et seigneurie de Villers en Ostrevant.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

<sup>1</sup> Ce don se composa de quatre tasses en argent doré.

18 juin. — Quittance délivrée, devant trois hommes de fief de Hainaut, par Colard de le Gliseul, Colard de Solre, Huars Quairés et Jehan Lowis, pour les dépenses faites par eux et douze compagnons à pied de Beaumont, « au prendre prisonnier ung prestre et troix autres compaignons de le » garnison de Bousenowe », le 2 juin 1435. Ces quatre prisonniers furent menés, le 18 et le 19 dudit mois, de Beaumont au château de Mons.

30 août, à Arras. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation de la somme de 8 francs payée à son secrétaire, maître Dreue de la Vacquerie, pour avoir tenu une information secrète en la ville de Hal.

Même date. — Mandement du même, pour le paiement des arrérages de la pension annuelle de 500 livres accordée à Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies, son conseiller et chambellan.

10 septembre, « en nostre hostel dou Kesnoy ». — Deux quittances délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, au receveur général de Hainaut, des échéances de la Noël 1435 à pareil jour 1435 de la rente de 3,000 francs français à elle assignée sur la recette de Mons et les exploits du bailliage de Hainaut.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

4 octobre. — Lettres du duc de Bourgogne, « séellées de son séel de secret, données en sa ville d'Arras, le III<sup>e</sup> jour d'octobre ensuiant, l'an III<sup>e</sup>XXXV, » par lesquelles il accorde à Jehan de Hornes, seigneur de Baussignies, sénéchal de Brabant, son conseiller et chambellan, trente chênes des bois de Rogelin, près de Braine, en considération de ses grands, notables et agréables services.

(Compte précité de Jehan Basoir, fol. 74 v<sup>o</sup>.)



1436.

*3 février, à Bruxelles.* — Lettres missives de Philippe, duc de Bourgogne, pour l'allocation des gages de Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, qui « a eu de grans peines et travaux » pour faire la recette des « deniers des xx<sup>m</sup> l., vielle monnoie, des xxxvj<sup>m</sup> et de iiii<sup>m</sup> livres à nous » autresfois octroyez par nostre pays de Haynnau ».

(Original, sur papier, signé par le duc.)

*12 septembre.* — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, reconnaît avoir reçu de Jehan Rasoir, receveur général de Hainaut, « par le main de » Colart le Bleu, nostre recepveur général, » la somme de 5,300 livres tournois sur les échéances de Noël 1435 et de Saint Jean-Baptiste 1436 de la rente de 3,000 francs français <sup>1</sup> à elle due sur la recette de Mons et les exploits du bailliage de Hainaut.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

<sup>1</sup> 1436, n. st.

<sup>2</sup> Ou 3,600 livres tournois, le franc valant 37 sols 4 deniers.

## TROISIÈME SUPPLÉMENT.

MMLIX.

*Lettres par lesquelles Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, etc., règle les corvées auxquelles sont assujétis les habitants de Jemappes.*

(18 juillet 1501, à Valenciennes.)

Nous Jehans, par le grasse de Dieu, cuens de Haynnau, de Hollande et de Zellande, et sires de Frise, à tous chiaus qui ces lettres verront, salut. Comme li habitant de no ville de Ghemappes qui chevaux avoient nous deuissent coruwées à no volentei, si comme nostre ancisseur et nous, apriès yaulx, avons tousjours uset et maintenu; nous, pour Dieu premièrement et pour l'amendement de noditte ville, leur avons quitte et quittons, pour nous et pour nos hoirs, les coruwées à volentei devantdites, par tel condition que toutes les fies que nous u li contesse nostre chierre compaigne, u no hoir u nostre successeur, conte u contesses de-Haynnau, u li ainsnels fils, u li ainsnée fille de nous, de nos hoirs u de nos sucesseurs, serommes à Mons, il nous doivent servir de leur coruwées, tout en ottel point comme il faisoient devant, toutes les fies qu'il en seront requis. Et avoecq chou, il doivent aidier à amener à Mons avoec nos autres villes, tous nos fains de Ghemappes, de Cuèmes <sup>1</sup> et des appertenances. Et parmi tant, nous les quittons et clamons quittes de toutes coruwées que nous u autres de par nous leur poriesmes demander en quelconques manierre que

<sup>1</sup> Cuesmes.

ce fust, fors ès choses dessusdittes. Et doivent ces choses durer perpétuellement. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable et bien tenue à tous-jours, nous leur avons donées ces présentes lettres, saielées de no saiel, qui furent faittes et donées à Valenchiennes, l'an de grasce mil trois cens et ung, le mardi apriès le Division des Apostles.

(Vidimus, sur parchemin, délivré le 3 février 1438, n. st., par trois hommes de fief de Hainaut <sup>1</sup>. — Archives de l'État, à Mons. (Chartes, octrois et règlements communaux.)

MMLX.

*Lettres de l'adhéritance, faite au profit de Watier Bourlet, pour le terme de dix-huit ans, des fruits du fief que Baudechon de Boussut tenait à Chimay, à Robechies et à Salles, et sur lequel était assigné le douaire de Marie, épouse en premières noces de Gilles de Macons et en secondes de Jean de le Mallaise.*

(8 février 1559, n. st., à Baileux.)

Nous Florens de Biaumont, sires de Biaurieu, chevaliers, faisons savoir à tous ke haus homs, nobles et poissans, nos chiers et ameis sires, messires Jehans de Haynnau, sires de Biaumont et de Chimay, par ses lettres pendans, sayellées de sen propre sayel, nous mist et estauli en son lieu bien et souffissanment pour recevoir toutes manières de werps, de rapors et de déshiretanches, et faire et passer ahiretanches, doayres et assennemens des fiefs c'on tient de lui, et ottant en toutes choses qu'il meismes feroit et faire poroit, se présens y estoit, sauf sen hiretaige. Et sour chou, par-devant

<sup>1</sup> • Jehans de Bertaimont, Gilles Hostons et Jehans Masselos, clers, hommes de fief à très hault et très puissant prinche, no très redoubtet seigneur le ducq de Bourgoingne et de Braibant, conte de Haynnau et de Hollande. »



nous et en le présenche et ou ' tiesmoing des hommes de fief mendit seigneur, qui pour chou espécialment y furent appiellet, si loist assavoir : Martin de Paris, Jehan Barbet, Colart le Leu, Jehan le Cambrelench, Jakemart le Carlier et demisielle Marie de Macons, vint Baudechons de Boussut, et dist que Gilles de Macons, ses oncles, à sen vivant, possessoit et tenoit de monseigneur de Biaumont, mouvant des fiés de Chimay, un fief gisant à Chimay, à Robechies, à Salles et ès tierois, en dismes, en rentes, en amendes et en autres coses quelles que elles soient. Et dist que, par le mort doudit Gillion, lidis fiés eskéy à demisielle Marie de Macons, suer audit Gillion et mère audit Baudechon, liquelle en fist foiauteit et hommaige à nodit seigneur, monseigneur de Biaumont, et envevet ou ' point qu'il li eskéi, elle le reporta en le main de no chier seigneur, monseigneur de Biaumont dessusdit, et s'en déshireta bien et à loy, et en fu tant fait que, par le jugement des hommes qui adiugier en avoient, Baudechons de Boussut, ses fils devantdis, en fu ahiretés bien et à loy et recheus en le foi et en l'ommaige de nodit seigneur, sauf à demisielle Marie, jadis fille Coisniaul, qui fu femme audit Gillion de Macons, se doaire; dont, par le doaire que lidis Gilles l'en fist, goyr devoit doudit fief le cours de se vie, si comme ches coses devant dittes ont bien et à la loi esteit recordées. Chou fait, lidis Baudechons de Boussut de trois cens livres tournois que lidis Gilles de Macons, ses oncles, avoit, sour ledit fief et par raport fait, congneut à Jehan de Boussut, oncle à leditte demisielle Marie, jadis femme à Gillion de Macons, sen oncle, et lesquels trois cens livres lidis Jehans de Boussut et si tiestamenteur avoient nuement donnés, reportés et quittés souffissanment ens ès mains leditte demisielle Marie, et Jehan de le Mallaise, à présent sen marit, il lidis Baudechons en fist asdis Jehan de le Mallaise et demisielle Marie, se femme, chiertain accort et assent, en tel manière que pour lesdittes trois cens livres lidit Jehans et demisielle Marie, se femme, u ehieus qui de par yaus cause y ara, tenront ledit fief apriès le déchiès leditte demisielle Marie, qui doée en est le cours de dys et wit ans continuels et prochains ensuiwans, l'un après l'autre. Et emporteront tous émolumens, fruis et pourfis qui doudit fief venront ne poront venir tout le tierme desdittes dis et wit anées. Et pour chou avoir et emporter paisiurement, lidis Baudechons nous requist que

<sup>1</sup> Ou, au.

nous volsissiens recevoir le raport et le quittanche qu'il voloit faire des humiers et des pourfis dou fief devantdit par les tiermes des dis et wit anées devantdittes, et pour reporter et mettre en le main doudit Jehan de le Mallaise u de cui qu'il vorroit. Cheste requeste ensi faite, nous semonsimes et conjurâmes Martin de Paris devant nommeit qu'il nous desist, par loi et par jugement, se nous astiens bien et souffissanment mis et estaulis ou ' lieu de nodit signeur, monsigneur de Biaumont, pour tout chou qui en ches présentes lettres est contenu faire et passer bien et à loi; liquels Martins de Paris, consilliés de ses pers, dist, par loi et par jugement que oyl. De cest jugement l'ensieuwrent paisiurement si per li homme de fief devant nommeit. Et sour chou lidis Baudechons, de se boine volenteit, en le présénche et ou ' tiesmoing des hommes de fief devant nommeis qui pour chou espécialment y furent appiellet et par le jugement d'iaus, reporta bien et à loi en no main les humers et pourfis de tout le fief entirement devantdit, et les werpi et quitta bien et souffissanment une fie, autre et tierche, et pour reporter et mettre en le main doudit Jehan de le Mallaise u de cui qu'il vora, pour tenir, goyr et posséder tout le cours des dis et wit anées devantdittes. Chou fait, nous semonsimes et conjurâmes Martin de Paris devant nommeit qu'il nous desist, par loi et par jugement, se lidis Baudechons de Boussut avoit bien et à loy werpit et quittet et reporteit en no main les humers et pourfis dou fief devantdit par le tierme des dis et wit anées dessusdittes, et pour reporter et mettre en le main doudit Jehan de le Mallaise u de cui qu'il vora; liquels Martins de Paris, consilliés de ses pers, dist, par loi et par jugement, que oyl. De cest jugement l'ensuiyrent paisiurement si per li homme de fief devant nommet. Et sour chou, Jehans de le Mallaise devant nommeis et demisielle Marie, se femme, de leur boines volenteis, disent et congneurent que tout le doayre entirement que liditte demisielle avoit, pooit ne devoit avoir en tout le fief devantdit, et ossi les humers et pourfis doudit fief le tierme des dis et wit anées devantdittes, il l'avoient vendut bien et loyaument à Watier Bourlet, pour lui, ses hoirs u sen commant tenir, goyr et posséder paisiurement et entirement comme dou sien, et se tieunrent doudit vendaige asols et à bien payet, et en quittèrent ledit Watier et sen remanant tout quitte, et nous

<sup>1</sup> Ou, au.



requisent que nous volsissiens recevoir le werp, le raport et le quit-tanche qu'il voloient faire de tout le doaire entirement que liditte demisielle avoit ne pooit avoir le cours de se vie sour le fief devantdit, et pour repòter en le main doudit Watier, pour lui et sen commant tenir et possesser le cours de le vie leditte demisielle. Chou fait, nous semonsimes et conjurâmes Martin de Paris dessusdit qu'il nous desist, par loi et par jugement, comment li devantdis Jehans de le Mallaise et demisielle Marie, se femme, pooient et devoient les humers et pourfis de tout le doaire entirement que liditte demisielle Marie avoit, pooit ne devoit avoir en tout ledit fief, reporter en no main, et pour reporter et mettre en le main doudit Watier Bourlet, pour lui u sen commant tenir, goyr et possesser tout le cours de le vie leditte demisielle; liquels Martins de Paris, consilliés de ses pers, dist, par loi et par jugement, que lidit Jehans et demisielle Marie, se femme, raportaient en no main, sicom bien faire pooient par les coustumes dou pays, les humers et pourfis doudit doayre, et les werpesissent et quittaissent une fie, autre et tierche, et pour ledit Watier Bourlet raporter et mettre en main si que dit est. De cest jugement l'ensuiwirent paisiurement si per li homme de fief devant nommet. Chest jugement ensi fait, Jehans de le Mallaise et demisielle Marie, se femme, devant nommeit, de leur boines volentés, en tamps et en lieu que bien faire le peurent, reportèrent bien et à loi en no main les humers et les pourfis de tout le doaire entirement que elle liditte demisielle Marie le cours de se vie ne lidis Jehans ses maris en le cause de li ont, pueent ne doivent avoir sour tout le fief devantdit; et les werpirent et quittèrent souffissanment une fie, autre et tierche, et pour le dessusdit Watier Bourlet reporter et mettre en main si que dit est. Chou fait, nous semonsimes et conjurâmes ledit Martin de Paris qu'il nous desist, par loi et par jugement, se lidit Jehans et demisielle Marie, se femme, avoient bien et à loi werpit et quittet et reporteit en no main les humers et les pourfis de tout le doaire devantdit, et se tant en avoient fait que mais n'i euwissent droit, et par coi nous les peuwissiens et deuwissiens reporter et mettre en le main doudit Watier, pour lui tenir et possesser si que devant est deviset; liquels Martins de Paris, consilliés de ses pers, dist, par loi et par jugement, que oyl. De cest jugement l'ensieuwirent paisiurement si per li homme de fief devant nommeit. Et sour chou, nous, en le présenche



et ou ' tiesmoing des hommes de fief dessusdis qui, pour chou spécialement y furent appiellet et par le jugement d'yaus, reportâmes les humers et pourfis de tout le doaire entirement devandit que liditte demisielle le cours de se vie avoit, pooit, ne devoit avoir sour ledit fief en le main doudit Watier Bourlet, et l'en mesîmes ens bien et à loy pour lui u sen commant tenir, goyr et posséder tant et si longhement comme elle liditte demisielle Marie ara le vie ens ou ' cors, et en rechuwismes ledit Watier en le foy et en l'onmaige de nodit signeur, monsigneur de Biaumont, bien et souffissamment, et semonsîmes et conjurâmes ledit Martin de Paris qu'il nous desist, par loi et par jugement, se lidis Watiers Bourlés avoit bien en se main et à loy les humers et les pourfis doudit doayre, pour li tenir et posséder, si que dit est; liquels Martins de Paris, consilliés de ses pers, dist, par loi et par jugement, que oyl. De cest jugement l'ensuiwrent paisiurement si per li homme de fief devant nommet. Derekief nous, en le présenche et ou ' tesmoing des hommes de fief dessusdis, qui pour chou spécialement y furent appiellet, et par le jugement d'iaus, par le gret, requeste et volentet doudit Jehan de le Malaise, reportâmes les humers et pourfis de tout le fief entirement devandit en le main doudit Watier Bourlet, et l'en mesîmes ens bien et à loi, pour lui, ses hoirs u sen commant tenir, goyr et posséder le tierme de dys et wit anées ensuiwans prochainement apriès le trespas de leditte demisielle Marie, à présent femme audit Jehan de le Mallaise, et pour lesdittes dys et wit anées en rechuwismes ledit Watier en le foi et en l'ommaige doudit monsigneur de Biaumont. Et semonsîmes et conjurâmes Martin de Paris devant nommet qu'il nous desist, par loi et par jugement, se li devantdis Watiers Bourlés avoit bien en se main et à loi les humers et pourfis de tout le fief entirement devandit le terme desdittes dys et wit anées, pour lui, ses hoirs u sen commant tenir, leuer, goyr et posséder paisiurement et entirement si que dit et deviset est par-devant; liquels Martins de Paris, consilliés de ses pers, dist, par loi et par jugement, que oyl, as uz et as coustumes de Haynnau. De cest jugement l'ensuiwrent paisiurement si per li homme de fief devant nommet. Et pour chou que che soit ferme cose, estaule et bien tenue; si en avons nous Florens de Biaumont, chevaliers, dessusdis, ches présentes lettres sayellées de no

<sup>1</sup> Ou, au.

propre sayel, et prions et requérons as hommes de fief devant nommeis qui sayauls ont et requis en seront, qu'il voellent mettre leur sayauls à ches présentes lettres avœch le no en tiesmoingnage de vériteit. Et nous li homme de fief deseuredit, pour chou que nous fûmes à tout chou que devant est dit et deviset faire en le manière que dit et deviset est par-devant comme homme de fief haut homme, noble et poissant, no chier signeur, monsigneur Jehan de Haynnau, signeur de Biaumont, pour chou espécialment appiellet, si en avons-nous, à le pryère et requeste de noble homme, monsigneur Florent de Biaumont dessusdit, chil de nous qui sayauls avons et requis en avons estet, mis et pendus nos propres sayauls à ches présentes lettres avœch le sien, en tiesmoinage de vériteit. Che fu fait à Bailues, l'an de grasse Nostre-Signeur mil trois cens trente et wit, le wittisme jour dou mois de février.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux <sup>1</sup> sont enlevés.  
— Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, aux Archives de l'État, à Mons. (Inventaire de Godefroy, B. 56.)

---

MMLXI.

*Lettres par lesquelles Jean de Lissereuil est adhérité d'un fief démembré de la terre de Preux <sup>2</sup>.*

(5 avril 1559.)

A tous chiaus qui ches présentes lettres veront u oront, Willaumes de Soumaing, sires de le Noefville, escuyers, salut et cognissance de vérité. Sachent tout que noble homme et poissant, mi très chier et amé signeur, mesires Jehans de Haynnau, sires de Biaumont, et Willaumes de Gauce,

<sup>1</sup> Ces sceaux étaient au nombre de sept.

<sup>2</sup> Preux-au-Bois, village de l'ancien Hainaut, actuellement commune du département du Nord, du canton de Landrecies. On y a trouvé des traces de l'enceinte du château-fort qui existait au centre du village et qui était déjà en ruines en 1725.



sires de Goumeignies, chevalier, comme chil qui bien et à loy avoient en leur mains toutes les warisons, values, revenues, droitures et pourfis dont très haute dame et noble, me très chière et amée dame, medame Jehanne de Vallois, mère à très haut et très poissant prinche, monsigneur Guillaume, conte de Haynnau et de Hollande, avoit estet doée u assignée dou tamps mons<sup>sr</sup> le conte de Haynnau, sen marit, cui Diex fache bone merchit, et chomme chil à cui li hommage à chou appertenant à présent appertiennent tout le cours de lé vie me chière dame deseure dicte, me misent et estaulirent pour yaus et en leur liu bien et souffissamment pour toutes les coses contenues, escriptes et devisées en ces présentes lettres, faire et passer bien et à loy. Et sour chou, par-devant my qui le liu mesdis chiers signeurs representoie, et par-devant pluseurs hommes de fief à mes chiers signeurs dessusdis des hommages appertenaus as droitures dou doaire et assenne devantdicte, chi-après nommés, qui, pour tout chou que chi-après en ces présentes lettres est dit, escrit et contenu, faire et passer bien et à loy, y furent comme homme de fief pour chou présent, hukiet et spécialement appiellé, silloist assavoir : Gérard dit Sausset d'Esne, Jehan de Soumaing, Jakemon de Benench, Gherret de Noielle et Jehan dou Bos, le sergant, vint en propre personne Jehans Pestiaus de Preus, escuyers, hom de fief à mes chiers signeurs dessusdis, et dist et recogneut, de se propre et franke volenté, qu'il voloit ahireter Robert de Preus, sen ainsnet fill, de toute le terre de Preus entirement et de toutes les appendances et appertenance de cely en fons et en comble, toute ensi comme il le tenoit de mes chiers signeurs deseuredis. Et sour chou, yl me requist que jou en volsisse recevoir le werp, le raport et le déshiretance qu'il en voloit et entendoit à faire, pour reporter ens le main doudit Robert, sen fill, et luy ahireter bien et à loy, pour luy et pour ses hoirs à tousjours, à faire toute se boine volenté. Chou dit et requis, jou semons et conjuray Gérard dit Sausset d'Esne dessus nommet, sour le foit et le loyaltet qu'il devoit à mesdis chiers signeurs porter, que il me desist et raportast, par loy et par jugement, se jou estoie bien et souffissamment estaulis ou <sup>1</sup> nom et ou <sup>1</sup> liu de mes chiers signeurs deseuredis, pour les coses deseure dites faire et passer bien et à loy, et s'en chou jou usois et pooie user à plain; liquelz

<sup>1</sup> Ou, au.



Saussés, luy bien et deligamment conseilliés à ses pers tous les hommes de fief devant nommés, me dist et raporta, par loy et par jugement, que oïl, as us et as coustumes dou pays de Haynnau. De cel jugement l'ensuiwirent paisiurement si per li homme de fief dessusdit. Et tantost après cest jugement ensi dit et raportet, lidis Jehans Pestiaus de Preus, ens le présence de tous les hommes de fief dessusdis, raporta, par loy et par jugement, ens en me main tout ledit fief entirement et s'en delhireta bien et à loy, ne riens il n'y retint. Et jou tout ledit fief entirement ensi comme jou l'avoie ens en me main, au conjurement, al assaignement de tous les hommes de fief dessus nommés, et par loy, le raportay ens le main doudit Robert de Preus, sen fill, et l'en ahiretay bien et souffissamment à faire se volentet, et en tel manière lidis Robers le rechiut. Et furent toutes ces choses deseure dites faites et passées bien et à loy ensi qu'il appertient à déshiretance et à ahiretance, par semonse et conjurement de my comme de signeur, et par le jugement et le suite de tous les hommes de fief deseuredis. Et de chou lidis Robers en fist homage à my et jou l'en rechiuch à homme, ou <sup>1</sup> nom et pour mes chiers signeurs deseuredis, as us et as coustumes que li fief doit. Et là tantost, après les choses dessus devisées faites et passées bien et à loy ensi que dit est, et ens le présence des hommes de fief devant nommés, li devantdis Robers de Preus, filz doudit Jehan Pestiel de Preus, hom de fief à mes chiers signeurs devant nommés, dist et recogneut, de se propre et franke volenté, que il, pour chiunquante libvres de terre au viés et anchyen pris et de le vièse monnoie, telle que d'un florin d'or de Florence pour treize solz de tournois ou monnoie au vaillant, qu'il devoit avoir vendut à mons<sup>gr</sup> Jehan de Lisseroelles, chevalier, il avoit bien et loyalment, parmy juste et loyal pris, audit mons<sup>gr</sup> Jehan, et lidis mesires Jehans avoit bien et loyalment à luy acquis et accatet, pour luy et pour ses hoirs à tousjours, une partie de sen fief qui gist à Preus et ou <sup>1</sup>terroit : laquelle partie il avoit esclichiet et seuret hors de sen grant fief de Preus deseuredit. Liquele partie, esclichie hors dou fief deseuredit, gist ès lius et ès parties chi-après dénommées. Ch'est assavoir vint et un mui et trente-siept verges de terre ahanaule gisant en trois pièces : premiers, siept muis de terre aversaine gisans à le voie traversaine et

<sup>1</sup> Ou, au.

tenant au kemin qui va de Preus à Waignonville. *Item*, siept muis de march, gisans entre Robertsart et Preus, tenant au kemin qui va del une de ces villes al autre, et siept muis et trente-siept verges de terre à blet, gisans entre Preus et les viviers. *Item*, vint et sys mencaudées et demie et sys verges et demie de pret, parmy quatre mencaudées d'euwe gisans en pluseurs parties ou <sup>1</sup> dit terroit, bonnées et livrées audit mons<sup>sr</sup> Jehan. *Item*, sissante capons de rente par an et les biés avoek cascun capon, de trois deniers blans au capon : lesquelz capons mesires Jehans doit prendre cascun an par le main doudit Robert et ens ses rentes de Preus, et lidis Robers les doit faire venir ens et à sen coust et frait cascun an dedens le traisime jour dou Noël; et se il en estoit en deffaute, lidis mesires Jehans les puet cachier et recevoir par luy et par se main, sauf chou que li justice en demeure audit Robert. Et ne doit, ne puet lidis Robiers prendre ne lever ens le ville de Preus plus de trente capons, se soit lidis mesires Jehans assouffis et payés des siens sissante capons et telz capons c'on doit audit Robert ens ledicte ville de Preus. *Item*, doit avoir lidis mesires Jehans signerie et justice, haute et basse, en toutes ses terres dessusdittes, en tous ses prés, en ses euwes et en tout le sien, sauf chou que le riu c'on dist au Pret Natier et le fontaine lidis Robers poet faire widier et nyer pour sen pourfit, pour faire aler l'euwe à sen molin, sans porter damage audit mons<sup>sr</sup> Jehan. Et lidis mesires Jehans le puet ossi faire pour sen pourfit, sans porter damage audit Robert. Et ne poet avoir lidis rius que chiunc piés de let. Et en cedit riu doit avoir lidis mesires Jehans toute justice et signerie, leur <sup>2</sup> yl a prés et terres al un lés u al autre dou riu, et là où il n'a prés ou terres à un lés li rius leur départ leur justice autant al un comme al autre. *Item*, puet lidis mesires Jehans acquerre, quant il luy plaira, ens en le ville de Preus et ou <sup>1</sup> terroit, chiunc mencaudées de terre, soit en tières ahanauls ou en courtiulz u emprés tout tenant ensanle, pour faire une maison ou chou que luy plaira; ès chiunc mencaudées de tières, prés ou courtilz, lidis mesires Jehans doit avoir tout signerie et justice haute et basse, ne ne luy puet lidis Robers destourner ne empeichier ledit

<sup>1</sup> Ou, au.

<sup>2</sup> Leur, là où.



acquest desdittes chiune mencaudées de terre, sauf audit Robiers que, se li lius acquis devoit audit Robert aucune rente de capons ou d'argent, ce doit iestre en descomptant le rente doudit mons<sup>sr</sup> Jehan. Tout che markiet ensi dit, fait et recogneut, lidis Robers me requist que jou volsisse de toutes ces parties de fief dessusdittes esclichies et séparées hors de sendit fief de Preus recevoir le werp, le raport et le déshiretance qu'il en voloit et entendoit faire, et pour reporter ens en le main doudit mons<sup>sr</sup> Jehan de Lisseroelles et lui ahireter bien et à loy, à tenir luy et ses hoirs à tousjours hiretalement en un fief. Chou dit et requis, jou semons et coniuray Gérard dit Sausset d'Esne, sour le foit et le loyauté qu'il devoit à mes chiers signeurs deseuredis porter, qu'il me desist et raportast, par loy et par jugement, comment li devantdis Robers pooit et devoit faire ce devantdit werp et raport. Likelz Saussés, luy bien et deligament conseillés à ses pers les hommes de fief dessus nommés, me dist et rapporta, par loi et par jugement, que li devantdis Robers pooit bien et devoit rapporter ens en me main, comme ens ès mains de mes devantdis chiers signeurs, tout ledit fief entirement si advant qu'il l'avoit vendut et esclichiet et séparet huers de sendit fief de Preus, si comme par-deseure est contenu; et s'en devoit déshireter bien et à loy, et il y devoit renonchier une fois, autre et tierche, ne riens il n'i devoit retenir, et pour reporter ens le main doudit mons<sup>sr</sup> Jehan de Lisseroelles et luy ahireter bien et à loy, pour luy et pour ses hoirs à tousjours hiretalement, à tenir toutes les parties ensi que elles sont séparées et devisées, tout en un fief. De cel jugement l'ensuiwrent paisiurement si per tout li homme de fief dessus nommet. Chou dit et ensi raportet, li devantdis Robers, de se propre et franke volenté, rapporta ens en me main, comme ens main de signeur, tout le devantdit fief entirement ensi que séparet et deviset et esclichiet l'avoit de sendit fief de Preus, tout ensi que les parties sont déclarées et dénommées par-deseure, et tout le droit et action qu'il y avoit et pooit avoir ès dictes parties èsdis lius et oudit fief, et le werpi, quitta et clama quitte une fois, autre et tierche, et y renoncha plainement, ne riens n'i retint, et dist que droit n'i avoit d'oremais en advant, pour luy ne pour autrui, et pour reporter ens le main doudit mons<sup>sr</sup> et luy ahireter bien et à loy, pour luy et pour ses hoirs à tousjours ens le manière comme deseure



est dit. Apriès chou fait, jou soumons et conjuray derequief le dessusdit Sausset d'Esne, sour le foit qu'il devoit à mesdis chiers signeurs porter, qu'il me desist et raportast, par loy et par jugement, se li devantdis Robers avoit bien et à loy raportet ens en me main tout ledit fief entirement, et s'il en estoit bien et à loy déshiretés, et se tant en avoit fait que riens n'i avoit, ne pooit avoir ne demander, pour luy ne pour autrui mais à nul jour, et se jou l'avoie bien en me main, pour reporter ens en le main doudit mons<sup>sr</sup> Jehan et luy ahireter bien et à loy, pour luy et pour ses hoirs, à tousjours. Liquelez Saussés, luy bien et deligamment conseilliés à ses pers, les hommes de fief deseuredis, me dist et raporta, par loy et par jugement, que oïl, as us et as coustumes dou pays de Haynnau. De cel jugement l'ensuiwirent paisiurement si per tout li homme de fief devantdit. Et là tantost, al assainement et ou <sup>1</sup> tiesmoing de tous les hommes de fief dessusdis, jou tout ledit fief entirement, ensi comme jou l'avoie ens en me main, jou le raportai ens en le main doudit mons<sup>sr</sup> Jehan et l'en ahiretai bien et à loy, et l'en mis en bonne tenure, en saisine et en bone corporelle possession, à tenir, goïr, recevoir et posséder, pour luy, pour ses hoirs à tousjours hiretalement, et pour faire toute se boine volenté comme de se bon fief. Et sour chou, jou soumons et conjuray le devantdit Sausset, sour le foit qu'il devoit à mesdis signeurs porter, qu'il me desist et raportast, par loy et par jugement, se jou avoie bien raportet ens en le main audit mons<sup>sr</sup> Jehan tout che devantdit fief et s'il en estoit ahiretés bien et à loy, et ossi mis en bone tenure, en saisine et bonne corporelle possession, à tenir, goïr, recevoir, posséder et aliéner, pour luy et pour ses hoirs, à tousjours, et se de chou jou le pooie et devoie recevoir à homme. Liques Saussés, luy bien et deligamment conseilliés as ses pers les hommes de fief devantdis, me dist et raporta, par loi et par jugement, que oïl, et que toutes les choses deseuredités et cascune d'elles estoient faites et passées bien et à loy, as us et as coustumes dou pays de Haynnau. De cel jugement l'ensuiwirent plainement et paisiurement si per tout li homme de fief devantdit. Et tout tantost là alokes présentement al assainement et ou <sup>1</sup> tiesmoing de tous les hommes

<sup>1</sup> Ou, au.

de fief deseure nommés, lidis mesires Jehans de Lisseroeles en fist hommage à my et jou l'en rechius à homme, ou <sup>1</sup> nom et pour mes chiers et amés signeurs deseuredis, as us et as coustumes que li fief doit. Et pour chou que toutes les coses deseuredittes soient fermes, estaules et bien tenues, jou Willaumes de Soumain, sire de le Noefville, escuyers, devantdis, ai ces présentes lettres saielées de men propre séel. Et prie et requiers à tous les hommes de fief dessus nommés qui saiaus ont et requis en seront, que il vœillent à ches présentes lettres mettre et adiouster leur propres saiaus avoekes le mien séel, en cognissance de vérité. Et nous Gérars dis Saussés d'Esne, Jehans de Soumain, Jakèmes de Benengh, Grehes de Noielle et Jehans dou Bos, li sergans, faisons savoir à tous que nous, pour chou que à toutes les coses dessusdittes et cascade d'elles faire et passer bien et à loy fusmes, comme homme de fief à nos chiers et amés signeurs deseuredis, présent, hukiet et spécialement appiellet, et ossi à le pryère et requeste de no chier et bon amy Willaume de Soumaing, signeur de le Noefville, escuyer, deseuredit, chil de nous qui saiaus avons et requis en avons estet, avons à ces présentes lettres mis et appendus nos propres saiaus, en confremant les coses deseuredittes iestre vrais et bien faites et par loy, avoekes le séel doudit Willaume. Che fu fait l'an de grâce mil trois cens trente et noef, le chiuncuismè jour dou mois d'avrill.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux sont enlevés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

On lit, dans le *Cartulaire de la cour féodale de Hainaut, de 1410-1411*, fol. iiiij<sup>xj</sup> v<sup>o</sup>-iiiij<sup>xij</sup> : « Jehans de Lisseroelles dis dou Vivier, tient de mondit signeur le comte J fief ample, gisant à Preux ou Bos, en tières ahanales, en pret et en vivret, et en rentes de cappons, dont il ravoit par an, au jour de sen rapport, environ XLV livres tournois.

» Lidis Jehans de Lisseroelles tient de mondit signeur le comte J autre fief ample, gisant en le ville de Preux, en viij livres de vièze et anchienne monnoie, qui se rechoivent cascun an hiretablement sour toutes les rentes

<sup>1</sup> Ou, au.

dou signeur de Preux en celi ville, lesquelles viij livres vallent à monnoie courseale, si qu'il appert par sen rapport, environ xvj livres tournois. »

*Plus bas, on a ajouté :* « Jehans Gastins l'a relevelt. Le vesve Jehan de Lisseroelles en doit goïr le cours de se vie. »

---

MMLXII.

*Relevé des mandements des comtes et comtesses, des régents, des baillis et autres principaux officiers du Hainaut. (Supplément <sup>1</sup>.)*

1340.

*9 mai, à Valenciennes.* — Mandement de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, au sujet de la somme de cent florins d'or à l'écu que lui a prêtée son amé et féal Jehan Buryne, mayeur de Kiévraing <sup>2</sup>.

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

1343.

*19 mars, à Valenciennes.* — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, etc., priant le receveur de Brabant de payer à son amé et féal le seigneur de Villeir, « pour frais fais en no service dou tamps des werres passées, » la somme de cent florins à l'écu, « en descompt de chou que nos chiers pères » li dus <sup>3</sup> nous devera à che Noeil prochainement venant. »

(Original, sur parchemin, sceau en cire brune.)

<sup>1</sup> Voyez tome I, pages 592 et suivantes.

<sup>2</sup> Quiévrain.

<sup>3</sup> Jean III, duc de Brabant.



## 1345.

26 avril (« lendemain dou jour saint Marck »), à Mons. — Deux mandements par lesquels Guillaume, comte de Hainaut, etc., déclare que Bauduin de Roysin, son bailli de Hainaut, lui a payé : 1<sup>o</sup> la somme de 500 florins à l'écu, « par les mains Jehennes de Nederhem, no clerch, qui en » doit compter à nous; » 2<sup>o</sup> 100 florins semblables, « en l'an trente et neuf, » par le main Wiart Gillokin, adont wardain des revenues de no ville de » Mons. »

(Originaux, sur parchemin, sceaux en cire brune.)

26 juillet (« le mardy prochain après le Magdelainne »), à Dordrecht. — Lettres par lesquelles il reconnaît devoir à son bien amé cousin le comte de Salebruges, « pour les frais de luy et de ses gens, fais devant Utreit<sup>1</sup> en no » service, parmy leur retour, » la somme de 405 écus qu'il lui fera payer à la Chandeleur.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

## 1346.

22 octobre (« le dimence après le Saint-Luck »), à Ath. — Lettres de Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, assignant sur les exploits du bailliage de Hainaut le paiement de ce qui est dû à Bauduin de Roysin, chevalier, son bailli dudit pays.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

## 1350.

16 mai, au Quesnoy. — Deux mandements de l'impératrice Marguerite, pour le paiement des frais de sa « menue quisinne, dou premier mois qui » entra le jour de Penthecouste, qui fu xvj jours en may. »

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

<sup>1</sup> Utrecht.

12 juin, 12 juillet et 10 août, au Quesnoy. — Trois mandements de l'impératrice Marguerite, pour le paiement des frais de sa « menue cuisinne » du 12 juin au 8 septembre.

15 septembre, à Mons. — Mandement de la même, pour le paiement de 16 florins à Huet de Sairfontaines, « pour J keval qu'il perdi en no sier » vice ».

28 octobre (« le jour saint Simon et saint Jude »), à Malines. — Idem, pour le paiement de 100 florins à l'abbé de Saint-Ghislain, « pour J pale » froit accatet à luy ».

8 novembre, à Malines. — Idem, de 15 florins d'or à Mickelet le Mierchier, « vallet de no wardereube, » pour ses gages de douze semaines, « qu'il fu avec nous en Hollande ».

.....<sup>1</sup>, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement d'une somme à « Jehan le Pannetier, maistre vallet de no hostel, ..... pour acater un » cheval pour chevauchier avec nous et user en no sierviche ».

(Originaux, sur parchemin, dont plusieurs sont détériorés, sceaux tombés.)

### 1351.

7 janvier, à Ath. — Mandement de Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, « attendant des contés de Haynnau, de Hollande, » etc., pour le paiement de deux pièces de vin achetées à Chièvres « pour no » pourvanche à Ath ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

<sup>1</sup> La pièce étant défectueuse, il ne reste de l'indication du jour que ces deux mots : « lendemain dou ».

5 mai, à Mons. — « Lettres medame, données à Mons le ve jour de may l'an dessusdit, » pour le payement des gages de Bauduin Bascot, du 10 juillet 1350 au jeudi 5 mai 1351, « en alant et venant, au commandement de » medame, pour le conseil et les besoingnes dou pays ».

14 mai, à Mons. — « Lettres medame le contesse, données à Mons le » xiiii<sup>e</sup> jour de may l'an LI, » pour le payement de 300 florins à l'écu.

(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> août 1351, fol. 3<sup>vo</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

2 juin, à Ziericsée<sup>1</sup>. — Quatre mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., pour le payement de 40 florins d'or à Thieri de Pottés, « lesquels il a despendu en no wière de no païs de Zellande; » — de 70 florins semblables à Nicole d'Obechicourt, son prévôt de Valenciennes, pour ses dépenses en Zélande durant trois semaines accomplies à la Pentecôte 1351; — de 50 à Wistasse de Viertaing, chevalier, pour ses dépenses en Zélande durant le même terme; — et de 52 1/2, au seigneur de Haussi, idem durant dix-huit jours.

3 juin, à Ziericsée. — Mandement de la même, pour le payement de 30 florins d'or à Paon de Ruet, « no maistre chevalier d'ostel, » pour ses dépenses en la guerre de Zélande.

*Au bas* : « Dou command medame, présent mons<sup>gr</sup> le duc Loys et mesire Th. de Bréderode,

J. RULET ».

9 juillet, à Ziericsée. — Mandement de la même, pour le payement de 70 écus à Pauuet de Ruet<sup>2</sup>, « pour ses frais et despens en nous siervant » en nos wières de Zellande et de Hollande ».

*Au bas* : « Dou command medame, présent mons<sup>gr</sup> le duc Loys,  
HENRI HAMERS ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

<sup>1</sup> Dans le texte : *Sirixéc*.

<sup>2</sup> Dans d'autres actes de la même année : « Pauuet de Ruet, maistre chevalier de no hostel ».



10 juillet, à Ziericsée. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., pour le paiement de 20 florins d'or à Colart de Chimay, « no poullalier, » pour ses dépenses en Hollande et Zélande depuis la mi-mai.

*Au bas* : « Dou command medame, par les maistres d'osteil,

HENRI HAMERS ».

(Original, sur parchemin, fragment de sceau en cire rouge.)

Même date. — Mandement de la même, pour le paiement de 10 florins d'or à Jehan Lenglés, pour ses dépenses en Hollande et Zélande, depuis la mi-mai.

1<sup>er</sup> août. — Mandement de la même, pour le paiement d'une partie de ses dépenses à Valenciennes le vendredi, au souper, le samedi et le dimanche » nuit saint Pierre aoust entrant ».

24 août (« le jour saint Bietremieu »), à Valenciennes. — Mandement de la même, concernant le paiement de 40 florins à Jehan le Panetier, maître valet de son hôtel, « pour ses frais et despens en nos païs de Zel- » lande et de Hollande, par le terme de wit semaines, pour lui, sen vallet » et deus kevaus ».

*Au bas* : « Dou conmant medame, par les maistres d'ostel,

BUISS. »

1<sup>er</sup> septembre (« le jœdi après le jour saint Jehan Décolascé »), à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement de 50 florins d'or à Jakemart de Roisin, « no cambrelenc, » en récompense d'un droit de son office.

*Au bas* : « Dou conmant medame, dit par mons<sup>gr</sup> Estiévéne Maulion,

BUISS. »

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

9 septembre, à Valenciennes. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., pour le paiement de 100 florins d'or à son féal chevalier, le seigneur de l'Escrimerie, et de 38 écus à Jehan Brouwe, son chambellan.

*Au bas du premier* : « Dou command medame, à le relation Bernairt Royer,

HENRI HAMERS ».

*Au bas du second* : « Dou command medame, par mesire Paouet et J. le Panetier,

HENRI HAMERS ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

25 octobre (« le mardi devant le jour saint Symon et saint Jude »), à Londres. — « Lettres closes medame, données sur sen signet, » par lesquelles elle accorde 50 écus à Ernekin, « adont vallet mons<sup>sr</sup> Rogier d'Eth, » et ad présent messagier medame, » en récompense des « paines et travauls » que il a heus pour li, tant en Engletière comme ailleurs, » et pour acheter un cheval.

(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 28 juillet 1351 au 1<sup>er</sup> mai 1352, fol. 7 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

### 1352.

28 juin (« le joedi après le jour saint Jehan-Baptiste »). — Lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et dame de Frise, mandant à Willaume dou Casteler, son châtelain d'Ath, de payer les dépenses par elle faites en cette ville, depuis le samedi nuit saint Jean, au souper, jusqu'au mercredi suivant<sup>1</sup>.

(Original, sur parchemin, cancellé, sceau tombé.)

<sup>1</sup> Ces lettres avaient été « sayellées dou sayel no foyal Jehan Semeder, maistre vallet de no hostel, en l'absence dou nostre ». Le sceau de Jehan Semeder a été détruit.

*30 juin* (« le samedi prochain après le jour saint Pierre »). — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., pour le payement des dépenses de monseigneur le duc Otte, son fils, faites à Ath depuis le jeudi nuit saint Pierre jusqu'au samedi suivant.

(Original, sur parchemin, cancellé, sceau tombé.)

*9 août*. — Lettres de la même, « données à Mons le 1<sup>er</sup> jour de août l'an » mil III<sup>e</sup>LII, pour un cheval accatet à Piérart dou Park, bourgeois de Mons, » lequel medame donna à Thomesin, barbyeur mons<sup>sr</sup> de Mauny ».

*20 septembre*. — Autre lettre, « donnée au Caisnoit le nuit saint Mahiu » l'an dessusdit, » sayellée dou sayel medame, pour frais et despens dou » bailliu, ses gens et ses chevaux ».

(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 4 août au 25 novembre 1352, fol. 6 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

*24 septembre* (« lundi après le saint Mahiu »), au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le payement de dépenses faites au Quesnoy.

(Original, sur parchemin, cancellé, sceau tombé.)

*31 décembre*. — « Lettres medame le contesse, données au Kesnoit, » le lundi prochain après le jour dou Noël l'an mil trois cens chiunequante- » deus, » pour le payement de 150 florins à Rulkin, valet de Piérart dou Park, « pour cause dou signeur de Sorre, liquels li devoit el ocquison de » medame ».

(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1352 au 15 juillet 1353, fol. 7 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)



1353.

15 janvier, au Quesnoy. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le payement de 12 florins à Ernekin, son messenger, « pour 1 cheval qu'il a leuwet en no sierviche, » et le remboursement de 408 florins au seigneur dou Fontenoit, chevalier.

22 janvier, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le payement de 40 écus Johannes à Thieri de Villers.

29 janvier (« le mardi devant le Candeler »), au Quesnoy. — Lettres de la même, ordonnant à Gillion de Quaroube, son prévôt de Valenciennes, de fournir un cheval à Sandrart d'Angeriel.

4 février (« le lundi après le jour de le Candeler »), à Mons. — Mandement de la même, pour le payement des dépenses de la dame de Wassignies en « no païs de Zellande, à le Vère et sur le Mase, quant elle y fu avec nous ».

11 février (« le lundi après le behourdich »), à Ath. — Deux mandements de la même, concernant des amendes dues par Jehan Warin et par Gérard, fils Gérard le Fourbisseur.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

12 février, à Ath. — « Lettres medame, données à Ath, le mardi après le » behourdich, l'an mil IIJ<sup>e</sup>LIJ<sup>e</sup> 1, pour payer partie des despens de sen conseil, si comme mons<sup>sr</sup> de Liny, maistre Pieron dou Cange, maistre Pieron de Saint-Amand et autres, pour cause de le journée que medame eut à » Ath, le jour des brandons, contre le conte de Flandre. »

(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1352 au 15 juillet 1353, fol. 8.)

<sup>1</sup> 1555, n. st.

*23 février, à Valenciennes.* — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., pour le paiement des frais faits à Malines par Ernous de Cruninges et Piérart de Baersdorp, « en estant en ostaiges pour nous ».

*4 avril, au Quesnoy.* — Mandement de la même, concernant une amende due au prévôt de Valenciennes.

*13 avril, à Valenciennes.* — Mandement de la même, pour le paiement de 13 écus d'or à Jehan Goidedath, en indemnité d'un cheval qu'il perdit étant à son service en Zélande, en 1350.

(Originaux, sur parchemin, tachés, sceaux tombés.)

*25 mai, à Valenciennes.* — Mandement de la même, pour le paiement de 20 florins par elle donnés à Russelinne de Baivière, « nouriche jadis » à nos très chiers et très amés enfans le duc Aubiert et le duc Octe ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

*3 juin, à Ath.* — « Lettres medame, données à Ath, le tierch jour de juing » l'an LIII, pour partie des despens medame fais à Kiévraing, le samedi au » nuit après le Sacrement et le diemence au disner. »

(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1352 au 15 juillet 1353, fol. 8 v°. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

*23 juin (« le nuit Saint Jehan-Baptiste »), au Quesnoy.* — Mandement de la même, pour le paiement de la somme de 51 livres 12 sols 2 deniers « à Guyot l'espesier, pour espeserie prise à lui, » etc.

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

6 juillet, au Quesnoy. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., pour le paiement des « frais et despens » du seigneur de Harcies et de Rogier d'Eth, en tenant « les journées ù il ont » esté enquéreur des marches del évesquiet de Liège et dou pays de » Haynnau, » et de la somme de 26 écus Philippus à Jehan de Signies, bourgeois de Valenciennes, « pour acat de 1 vert drap de Maslines pour » medame ».

(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, fol. 8 v°.)

9 septembre, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement de ses dépenses à Valenciennes, du samedi 7 au lundi 9 septembre.

(Original, sur parchemin, fragment de sceau en cire rouge.)

16 octobre, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses de son hôtel.

(Original, sur parchemin, taché, sceau tombé.)

### 1354.

7 février, à Valenciennes. — Mandement de la même, concernant le paiement de 14 florins d'or à « maistre Jehan le Doyen, fusesyen, » pour un cheval qu'il a perdu.

(Original, sur parchemin, sceau en cire rouge.)

19 mars, à Valenciennes. — Mandement de la même à son prévôt de Valenciennes, afin qu'il paie la somme de 15 florins à Jehan Goudendach, son sergent, « pour un cheval qui li morut en venant par-deviers nous en » Baivière, tiesmoingniet par no foyable clerc, maistre Andriu de Leide ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)



31 mai, au Quesnoy. — « Lettres medame le contesse, données à Caisnoit, le nuit de Penthecouste l'an devantdit, pour frais dou bailliu, mons<sup>se</sup> » Estièvene Maulyon, leur gens et leur chevaus, alans à Paris ù medame les envoya. »

24 août, au Quesnoy. — « Lettres medame le contesse, données à Caisnoit le jour saint Bietremieu l'an dessusdit, » pour le payement de 110 écus <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, à Jehan de Sommaing, orfèvre, demeurant à Valenciennes, « pour 13 plas d'argent et le fachon, » et de xxv s. à « Colart le chirier, » pour 13 chirons envoyés en Anchin avoec lesdis plas ».

Même date. — Autre mandement de la même, pour le payement de 47 écus au même orfèvre, « pour le fachon de une ymagène d'argent. »

(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1353 au 25 août 1354, fol. 7 v<sup>o</sup> et 8. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

21 novembre, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le payement de ce qui est dû à la femme Martin Buedin, « pour les despens et pourvance de no hostel au Quesnoit ».

27 novembre, à Ath. — Mandement de la même à son châtelain d'Ath. Une partie de cette pièce est usée.

17 décembre, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le payement de deux milliers de fagots secs achetés pour l'approvisionnement de son hôtel à Valenciennes.

(Originaux, sur parchemin, tachés, sceaux tombés.)

### 1355.

3 janvier (« le samedi prochain après le jour del an »), à Valenciennes. — Deux mandements de la même, pour le payement de 38 muids 2 huites-

lées de blé et de 54 muids d'avoine fournis par Jehan d'Avesnes, lieutenant du receveur de Hainaut à Valenciennes, « pour le pourvanche et despens » de no hostel, » depuis le « Conception Nostre-Dame l'an liiij » (8 décembre 1554).

4 janvier, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., concernant le paiement de la provision de bois achetée pour son hôtel.

12 janvier, à Valenciennes. — Mandement de la même à Jehan d'Avesnes précité, afin qu'il paie 50 florins à Jehan Minger, de Maubeuge.

(Originaux, sur parchemin, tachés, usés, sceaux tombés.)

16 janvier, à Valenciennes. — Mandement de la même, concernant le blé fourni par Jehan d'Avesnes pour l'approvisionnement de son hôtel à Valenciennes, du 4 au 16 janvier.

14 février, à Valenciennes. — Semblable mandement, pour le terme du 4 au 14 février.

Même date. — Autre mandement de la même, pour la provision de 8 muids d'avoine durant le même terme.

21 février, à Valenciennes. — Deux mandements semblables, pour le terme du dimanche 15 février au samedi, « nuit dou behourdich » 21 du même mois.

28 février, à Valenciennes. — Idem, du dimanche « jour dou behourdit » 22 jusqu'au samedi 28 février.

7 mars, à Valenciennes. — Mandement de la même, concernant la provision de blé de son hôtel, du dimanche 1<sup>er</sup> mars au samedi 7 du même mois.

(Originaux, sur parchemin, dont plusieurs sont usés et tachés, sceaux tombés.)

14 mars, à Valenciennes. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., pour la provision de blé et d'avoine, fournie par Jehan d'Avesnes précité, du dimanche 8 au samedi 14 mars.

21 mars, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour la provision de blé, du dimanche 15 au samedi 21 mars.

4 avril (« le samedi nuit de grant Paskes »), à Valenciennes. — Idem, du dimanche 22 au samedi 28 mars, et du dimanche (« jour de Paskes flories ») 29 mars au samedi 4 avril.

10 avril, à Valenciennes. — Deux mandements de la même, pour les provisions de blé et d'avoine, du dimanche des Pâques au vendredi 10 avril, « après dingner, que medame se parti pour aler à Mons ».

18 avril, à Valenciennes. — Deux mandements de la même, pour les provisions de blé et d'avoine, du mercredi 15 avril au samedi 18 du même mois, « que medite dame se parti de Mons ».

26 avril, à Valenciennes. — Deux mandements de la même, pour les provisions de blé et d'avoine, du dimanche 19 au samedi 25 avril.

3 mai, à Valenciennes. — Deux mandements de la même, pour semblables provisions, du 30 avril au 2 mai.

9 mai, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour les provisions de blé de son hôtel, du dimanche 3 mai au samedi 9 du même mois.

16 mai, à Valenciennes. — Idem, du dimanche 10 au samedi 16 mai.

23 mai, à Valenciennes. — Deux mandements de la même, pour les provisions de blé de son hôtel, du 17 au 23 mai, et en avoine, du 3 au 23 mai, veille de la Pentecôte.

(Originaux, sur parchemin, dont plusieurs sont usés et tachés, sceaux tombés.)



30 mai, à Valenciennes. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., pour les provisions de blé et d'avoine, du 24 au 30 mai, veille de la Trinité.

6 juin, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour la provision de blé de son hôtel, jusqu'au jeudi 4 juin, « jour dou Sacrement, que nous, » nos fils li dus Ottes et partie de nos gens en alasmes au Quesnoit, et autre » partie de nos gens demorèrent à Valenchiennes, ledit jœdi, le venredi et » le samedi ensuiant ».

6 août, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., mande à Bauduin Bascot, son prévôt de Valenciennes, de payer 5 florins à Piérart Crapedich, « pour ses frais fais en alant de par » nous présenter trois chiers <sup>1</sup> à no fille le contesse de Hollande ».

11 août, à Valenciennes. — Mandement par lequel elle ordonne à Bauduin Bascot, son prévôt de Valenciennes, de payer à Jehan Goudendach, son sergent, le montant de ce qui lui est dû.

17 août (« lundy après l'Assomption Nostre-Dame »), à Valenciennes. — Elle lui mande de payer à Jehan l'Ostelier 7 livres 18 sols tournois, « pour » les frais et despens de no chier et amé confiesseur, le prius des Escoliers » de Mons, que nous avons pluseurs fies mandé par-deviers nous à Valenchiennes ».

12 septembre, au Quesnoy. — Elle lui mande de payer à Jakemart de Laire, son valet, 37 florins à l'écu Johannes et 3 sols tournois.

20 septembre, à Valenciennes. — Elle lui mande de payer à Colard de Chimay, son « poullalier, » 10 livres 8 sols 4 deniers tournois.

1<sup>er</sup> octobre. — Elle lui mande de payer à la fille Jehan le Clerc, « que » donnet li avons à se mariage, » 10 livres tournois.

(Originaux, sur parchemin, dont plusieurs sont usés et tachés, seeaux tombés.)

<sup>1</sup> Cerfs.

7 octobre, à Valenciennes. — Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., mande à Bauduin Bascot, son prévôt de Valenciennes, de payer à « Agniès, no bueresse, » pour ses gages, 8 livres 12 sols tournois.

## 1356.

6 janvier, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de « parties accatées par Jakemart de » Roisin, no vallet ».

11 février, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles elle acquitte la femme de Jehan d'Oisi, chevalier, du quint par elle dû pour son assenne.

17 mai, au Quesnoy. — Elle mande à Simon de Lalaing, son châtelain d'Ath, de délivrer 80 écus Johannes à son receveur de Hainaut, « pour payer partie de no livrée. »

18 mai, au Quesnoy. — Elle mande au seigneur de Caudri, son prévôt de Valenciennes, de délivrer à son amé et féal cleric, Jehan Bailliu, 8 livres blancs, « pour le leuwier de le maison leur <sup>1</sup> maistre Gracyens, no méde- » chins, demeure ».

1<sup>er</sup> juin, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement de la somme de . . . . vieux écus à son féal chevalier, le seigneur d'Espinoit.

14 juin, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement d'une partie de ses dépenses.

21 juin (?), au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement d'une rente viagère à Bauduin dou Gardin, son bourgeois de Valenciennes.

(Originaux, sur parchemin, dont plusieurs sont usés et tachés, sceaux tombés.)

<sup>1</sup> Leur, là où.

19 août, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, au seigneur de Caudri, son prévôt de Valenciennes, pour le payement à Henri Hamer, son clerc, du boni de la recette de sa prévôté.

4 septembre, à Valenciennes. — Mandement du même duc au même prévôt, pour qu'il délivre à Henri de Borsèle le montant de la cédule jointe.

.. octobre. — Mandement du même, pour le payement à faire à Henri de Maubeuge, son veneur, de sommes dues à . . . . d'Aubechicourt, maître chevalier de son hôtel, et à Jehan Warin, son boucher.

(Originaux, sur parchemin, dont plusieurs sont usés et tachés; sceaux tombés.)

## 1357.

5 février. — « Données en no ville dou Kesnoit, le 11<sup>e</sup> jour de février, l'an mil III<sup>e</sup> chiunquante-sys <sup>1</sup>. » Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et sire de Frise, au seigneur d'Aubechicourt, son prévôt de Valenciennes, afin qu'il délivre à « Wathier le broudeur, no vallet, » la somme de neuf écus Johannes, « pour le drap » d'un capron double, pour nous, et pour deus dousainnes de sollers, pris » par no barbier, pour nous ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

13 février, au Quesnoy. — Mandement du même duc au même prévôt, pour le payement de 28 livres 18 sols à Jehan de Tiérasse, pour une partie des dépenses faites à Valenciennes par ses féaux chevaliers, le

<sup>1</sup> 1557, n. st.



seigneur d'Espinoit, Lalemant de Haynnau, « no oncle de bas, » Phelipprart, clerc de sa cour de Mons, leurs « maisnies, à x chevaux, » et Jehan, clerc, durant trois jours en la semaine après la Chandeleur, pour enquérir « sur les besoingnes dou seigneur de Chin, seigneur Nicole de Lingne et » aucuns de no ville de Valenciennes, parmi v tiesmòins qui venut » estoient deviers le terre d'Avesnes ».

10 juin, à Valenciennes. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et sire de Frise, faisant connaître que son prévôt de Valenciennes précité a délivré cent florins « à l'escut de Bruges » à Lambekin, son varlet de chambre, « pour porter » à Nymaye <sup>1</sup> et pour accater harnas pour nous, » et quinze semblables florins à Ernekin, son messenger, « alant de par nous en Engleterre ».

*Au bas* : « Dou commant monsg<sup>r</sup> le conte, présent le bailliu de Haynnau » et le seigneur de Sars; HENRI HAMERS ». « S. B. R. <sup>2</sup> »

12 juin. — « Données à Mons, le xij<sup>e</sup> jour de juing, l'an mil trois cens chiunquante-siept. » Mandement du même duc à « seigneur Nicole d'Aubechicourt, » son prévôt de Valenciennes, afin qu'il paie 48 écus Johannes à Wathier de Ruet, son huissier, « pour j cheval qu'il a accatet pour nous » siervir ».

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

### 1358.

15 janvier. — « Données l'an mil III<sup>e</sup> chiunquante et siept, le lundi prochain après le jour des octaves des Roys. » Mandement de Gérard, sire de Ville, chevalier, bailli de Hainaut, à Nicole d'Obrechicourt, prévôt le Conte à Valenciennes, afin qu'il paie à Henri de Maubeuge la somme spécifiée dans les lettres jointes.

(Original, sur parchemin, qui était muni du sceau du bailliage de Hainaut. Ce sceau a disparu.)

<sup>1</sup> *Nymaye*, Nimègue.

<sup>2</sup> Bernard Royer.

20 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles Albert, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et de la seigneurie de Frise, fait connaître que Nicole d'Aubechicourt, prévôt de Valenciennes, a payé des « frais fais par lui-meismes et » autres de nos gens en plusieurs voïages fais pour nous et en nos » besongnes ».

(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 février au 1<sup>er</sup> août 1359, fol. 9 v<sup>o</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

28 mai. — « Données à Mons, le lundi après le Trinitet, l'an dessusdit (cinquante-wit). » Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement de 57 moutons à son féal chevalier le sire d'Aubechicourt, en remboursement de dépenses faites pour son service, durant cinq jours, en la semaine de la Trinité 1358, « que nous fûmes à Binch, avoec no chier frère le duc » Aubiert, leur ' il eut levé de gens . . . . . sur le çause dou duc Loys, dont » lidis sires d'Aubechicourt a eut wit compaignons armés . . . . . ; *item*, » que lidis sires d'Obechicourt a délivret à plusieurs messagiers de nostre » hostel et . . . . . as boïnes villes de Hollande et de Zellande, et as boïnes » villes de Flandres, sur le journée qui doit yestre . . . le conté de Flandres, » le mardi après le Saint-Sacrement ».

(Original, sur parchemin, déchiré et taché; sceau tombé.)

2 juin. — « Données à Valenchiènes, le samedi après le Saint-Sacrement, en l'an de grasse mil trois cens chienquante-wit. » Mandement de « Mehaus de Lancastre, » comtesse de Hainaut, etc., à Nicole d'Aubechicourt, son prévôt de Valenciennes, pour qu'il paie au seigneur d'Anthoing, la somme de cent livres tournois qui lui reste due « pour les frais et » despens fais en nostre sierviche, quant nous fûmes au parlement à Binch, » sur le venue dou duc Loys, en la semaine de le Trinité ».

(Original, sur parchemin; fragment de sceau, en cire brune<sup>2</sup>.)

<sup>1</sup> Leur, là où.

<sup>2</sup> Ce sceau représente un écu parti, au 1 écartelé de Bavière et de Hainaut, et au 2 portant trois léopards, l'un sur l'autre, avec un lambel.

2 juin. — Mandement de « Mehaus de Lancastre, » comtesse de Hainaut, etc., à Nicole d'Aubechicourt, son prévôt de Valenciennes, pour le paiement de 8 moutons d'or et 6 sols à son bien amé le seigneur de Monchiaus, chevalier, « pour ses frais et despens fais en nostre sierviche à » vj chevaus, par le terme de iij jours, quant nous fûmes au parlement à » Binch, sur le venue dou duc Loys, en le semaine de le Trenitet ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

2 août, à Valenciennes. — Mandement de « Mehaus de Lancastre, » comtesse de Hainaut, etc., à son prévôt de Bavay, pour le paiement de 25 écus de Bruges à Wathier de Ruet, son huissier, pour un cheval donné à . . . . . son boutillier.

*Au bas* : « Dou commant medame,  
» dit par mons<sup>sr</sup> d'Aubechicourt, maistre d'ostel,  
» P. BLONDIAUS ».

(Original, sur parchemin, taché; sceau enlevé.)

8 septembre. — « Lettres doudit mons<sup>sr</sup> le duk, données à Mont-Saint-Gietrud, le viii<sup>e</sup> jour de septembre, » pour le paiement de 216 livres au seigneur de Gommegnies.

(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 février au 1<sup>er</sup> août 1359, fol. 9 v<sup>o</sup>.)

14 septembre. — « Données en no ville de Mons, le jour Sainte Crois, l'an mil trois cens chiunquante et wit. » Lettres par lesquelles « Mehaus de Lancastre, contesse de Haynnau, de Hollande, de Zellande, et dame de Frise, » mande au seigneur de Warlain, son prévôt de Valenciennes, d'acquitter la somme de 67 livres 5 sols et 5 deniers tournois, « pour partie » des despens no chier seigneur et mary, mons<sup>sr</sup> le conte de Haynnau et de » Hollande, fais à Valenchiennes, pour lui et pour ses gens, dou diemence



» vint-sisime jour d'aoust jusques au lundî ensuiwant toute jour, c'est par  
» l'espasse de wit jours ».

*Au bas* : « Dou commant medame le contesse,

» J. DE CHIMAY.

S. DES COFFRES. »

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

*18 septembre, à Mont-Sainte-Gertrude.* — « Lettres doudit mons<sup>sr</sup> le  
» duch, données en leditte ville le xvij<sup>e</sup> jour dou mois de septembre, »  
» pour le payement de 280 livres à « mons<sup>sr</sup> d'Anghyen, pour pluseurs jour-  
» nées qu'il avoit estet ens ès besoingnes dou pays, et pour frais qu'il fist  
» en alant et venant en Hollande ».

*19 septembre, à Mont-Sainte-Gertrude.* — « Lettres mons<sup>sr</sup> le duc Aubiert,  
» données au Mont-Sainte-Gietrut, le merquedy après le Sainte-Crois en  
» septembre l'an LVIIJ, » pour le payement de 2,551 écus  $\frac{1}{2}$ , Johannes,  
» lesquès on devoit au signeur de Ville, par le derrain conte qu'il fist au  
» Kaisnoit, en le présence dou conseil. »

(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 14 sep-  
tembre 1358 au 2<sup>e</sup> février 1359, n. st., fol. 6 v<sup>o</sup>. — Archives  
départementales du Nord, à Lille.)

*23 septembre, au Quesnoy.* — « Données au Kesnoit, le dimenche après  
saint Mahiu, l'an mil III<sup>e</sup> chiunquante-wit. » Mandement de « Mehaus de  
Lancastre, » contesse de Hainaut, etc., au seigneur de Warlaing, chevalier,  
son prévôt de Valenciennes, à l'effet de délivrer à Pieret, son clerc,  
50 moutons d'or pour acquitter les dépenses faites par elle et ses gens en  
allant en son pays de Hollande, « par-deviers nô chier frère le duc  
» Aubiert, pour chiertainnes besoingnes toukans nodit pays et no pays de  
» Zellande ».

*Au bas* : « Dou commant medame,

» P. BLONDIAUS.

S. DES COFFRES. »

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

23 octobre, à Mont-Sainte-Gertrude. — « Lettres mons<sup>sr</sup> le duc Aubiert, » données au Mont-Sainte-Gietrud, le mardi devant le Saint-Simon et » Saint-Jude, » touchant le payement de 293 florins Philippus à Watier de le Crois, « ouvrier de broudure, » pour plusieurs ouvrages.

(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 février au 1<sup>er</sup> août 1359, fol. 9.)

## 1359.

20 mai. — « Lettres mons<sup>sr</sup> le duc, données devant Delft, le xx<sup>e</sup> jour de » may, à Heynse Haiebet, pour 11 chevaux que messire prist à lui pour » donner à 11 chevaliers devant le Rin. »

14 août. — « Lettres mons<sup>sr</sup> le duc Aubiert, qui données furent au Cais- » noit le merquedy après le Saint-Leurent l'an LIX, » pour le rachat » d'aucuns jewwiaus que medame avoit en waiges à Valenchiennes ».

21 août. — « Lettres mons<sup>sr</sup> le duc, données à Valenchiennes xxj<sup>e</sup> jour » en aoust en celi an, pour payer frais que medame et mess. li dus avoient » là fais. »

1<sup>er</sup> septembre. — « Lettres doudit mons<sup>sr</sup> le duc, données à Mons le pre- » mier jour de septembre, » pour le payement de 40 « moutons de Flan- » dres ».

3 septembre. — « Lettres doudit mons<sup>sr</sup> le duc, données à Mons le mardi » après le Saint-Jehan décolassé, pour acater 111 kevaus pour maistre Pière » le keut et les ménestres ».

(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> août 1359 au 12 janvier 1360, fol. 6. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

5 septembre. — « Lettres doudit mons<sup>gr</sup> le duc, données le v<sup>e</sup> jour de »  
 » septembre, pour se partie de lui et des baiviers, des frais de le fieste qui à »  
 » Mons fu le lundi et le mardi après le Saint-Jehan décolascé ».

14 septembre, à Termonde. — « Lettres doudit mons<sup>gr</sup> le duc, données »  
 » à Tenremonde le jour Sainte Crois en septembre, pour frais qu'il fist en »  
 » alant d'Ath à Zantinghe ».

18 septembre. — « Lettres medame de Haynnau, données au Caisnoit le »  
 » xviii<sup>e</sup> jour de septembre, » pour le payement des cent écus par mois »  
 » desquels elle est assennée à mons<sup>gr</sup> le bailliu ».

(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du  
 2 février au 1<sup>er</sup> août 1359, fol. 6.)

26 septembre. — « Lettres medame, données au Caisnoit le jodi devant »  
 » le Saint Mikiel, » pour le payement de 16 moutons de Flandre à Jehan »  
 » d'Alost, « pour une sielle pour medame. »

(Même compte, fol. 9.)

27 septembre. — « Données à Mons, le venredi prochain après le »  
 » Saint-Mathieu, l'an mil III<sup>e</sup> chiuncquante-noef. » Cinq mandements de »  
 » Sohiers, sires d'Ainghien, à présent liutenant en le contet de Haynnau »  
 » de très haut et très poissant prinche, no très chier et redoubtet signeur »  
 » le duc Aubiert de Baivière, bail et gouvreneur des contés de Haynnau »  
 » susditte et de Hollande, » au seigneur de Warlaing, prévôt de Valen- »  
 » ciennes, afin qu'il paie : dix moutons à Hanin Muissart, six moutons à »  
 » Hellin dou Bruck, six moutons à Jehan le Ruspilleus, six moutons à »  
 » Jehan de l'Estaulle, et autant à Jehan le Clerch de Prés, pour leurs gages »  
 » de l'année commencée à la Pentecôte 1359.

(Originaux, sur parchemin, dont les sceaux sont tombés.)



13 décembre. — « Lettres mons<sup>sr</sup> le duc, données à Mons le xiii<sup>e</sup> jour de » décembre l'an LIX, » pour le payement de deux chevaux.

(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> août 1359 au 12 janvier 1360, fol. 7.)

14 décembre. — « Lettres mons<sup>sr</sup> le duc Aubiert, données à Mons le » xiiii<sup>e</sup> jour de décembre l'an LIX, » pour le payement du prix d'un cheval donné au « maistre dou fier ».

### 1360.

19 janvier. — « Lettres medame de Haynnau, données au Caisnoit le » xix<sup>e</sup> jour de genvier l'an LIX<sup>1</sup>, » pour le payement de la rente mensuelle de cent écus à elle assignée.

(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 12 janvier au 24 juin 1360, fol. 7. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

15 octobre. — « Lettres mons<sup>sr</sup> le duc Aubiert, sour le sayaul Piètre » Camer, données à Mons le xv<sup>e</sup> jour d'octobre l'an LX, » pour le payement de 230 livres à Jehan de Harveng « pour mons<sup>sr</sup> le duch ».

(Compte semblable, du 24 juin 1360 au 10 janvier 1361, n. st., fol. 6. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

### 1361.

28 juin, à Bruges. — « Données à Brughes, l'an mil III<sup>e</sup> sissante-un, le lundi après le Saint-Jehan-Baptiste. » Mandement de « Mehaus de Lan- castre, » comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et dame de Frise, au seigneur de Sars, son bailli de Hainaut, pour qu'il délivre à Hannekin Canebustin, clerc, la somme de 24 moutons de Brabant, pour un cheval donné à maître Philippe d'Auth, « pour sus venir avec nous en Engleterre ».

(Original, sur parchemin, déchiré et taché; sceau tombé.)

<sup>1</sup> 1360, n. st.

1362.

14 janvier. — « Données en no ville de Mons, le quatorzime jour dou mois de jenvier l'an LXJ<sup>1</sup>. » Lettres par lesquelles « Mehaus de Lancastre, » comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et dame de Frise, reconnaît que le seigneur de Sars, bailli de Hainaut, a payé la somme de 500 florins, pour des provisions achetées à Bruges, et pour les dépenses du seigneur de Gommegnies, de Robiert de Namur et d'Estiévène de Coisnon en allant à la journée tenue à Breda le dimanche 16 janvier.

(Original, sur parchemin, troué et usé; sceau tombé.)

4 février. — « Données en no ville de Mons, l'an de grasse mil trois cens sissante et un<sup>2</sup>, quatre jours ou mois de février. » Lettres de la même, portant que le bailli de Hainaut a payé six moutons « à maistre . . . . le » ménestrel, que nous li fesîmes donner quant nous fûmes à Fillefort<sup>3</sup>, » sur no voye de aller à Bredas », et dix moutons « que nous fesîmes ossi » donner as cambrelens no chièrre cousine le ducesse de Braibant, quant » nous fûmes à Brouxelle, au revenir de Bredas ».

(Original, sur parchemin, déchiré; sceau enlevé.)

Même date. — Lettres par lesquelles la même comtesse reconnaît que le bailli de Hainaut a payé la somme de 165 moutons de Flandres, « pour » ses frais de lui et ses gens à xvij kevas en venant avœc nous au parle- » ment qui ore derrainnement fu à Bredas, pour mettre boin accort entre » nous et no chier frère le duc Albert ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

<sup>1</sup> 1562, n. st.<sup>2</sup> Vilvorde.

8 février. — « Données en no ville de Mons, l'an mil trois cens sissante-un <sup>1</sup>, wit jours ou mois de février. » Lettres par lesquelles « Mehaus de Lancaustre, » comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Leyeciestre <sup>2</sup>, fait connaître que le sire de Sars, bailli de Hainaut, a délivré au seigneur de Gommegnies la somme de 23 florins au mouton de Flandres « ou rabat et tant mains des frais qu'il fist avœcq nous au parlement que » ore darrainement fu à Bredas, et au deseure de quarante moutons » flamens que par nodit bailliu délivret l'en avoient estet en devant ».

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

1378.

11 novembre. — « Escrit au Kenoit, le iour sein Martin. » Mandement adressé par le duc Albert à Weri Denis, son châtelain de Bouchain, afin qu'il lui envoie 50 francs du Roi.

*Au bas de la pièce :* « Délivré à Hanin, grant vallet mons<sup>gr</sup>, le jour saint Martin l'an MCCC LXXVIIJ, xxx frans francois. »

(Original, sur papier, cancellé.)

1416.

2 octobre, au Quesnoy. — Mandement de « Jehan, ainsné filz du roy de » France, daulphin de Viennois, duc de Berry, conte de Pontieu et de » Poillou, » pour le payement à faire par Jehan Rasoir, son trésorier, à Jehan Louvelet et à Ymbelet Pignel <sup>3</sup>, de la somme de 8 livres tournois,

<sup>1</sup> 1362, n. st.

<sup>2</sup> Leicester.

<sup>3</sup> Il existe, dans la trésorerie du Dauphin (aux Archives de l'État, à Mons), une quittance signée par Ymbelet Pignel et Jehan Louvelet, « elers de maistres Michiel de la Teillaye et de Jaques Testart, secrétaires de monseigneur le daulphin, » de la somme de huit livres tournois. Cette quittance est datée du 5 octobre 1416.



« pour papier, parchemin et ancre qu'ilz ont achatté à leurs despens pour  
 » faire six-vins lettres ou environ, tant closes comme patentes, pour  
 » envoyer de par nous aux seigneurs de France, aux bonnes villes, barons,  
 » chevaliers et autres du royaume de monseigneur, et pluseurs autres  
 » menuz despens faiz par eulx à ladicte cause, depuis nostre derrenier  
 » partement du Mont-Saincte-Guertrud jusques à ceste ville du Quesnoy. »

*Au bas est écrit :* « Par monseigneur le daulphin,  
 à la relation du conseil,

(Signé :) DE LA TEILLAYE. »

(Original, sur parchemin; sceau tombé.)

20 octobre, au Quesnoy. — Mandement de « Jehan, ainsné filz du roy de  
 » France, daulphin de Viennois, duc de Berry, conte de Pontieu et de  
 » Poitou, » pour le don d'une somme de 43 couronnes en or à son « bien  
 » amé maistre Jehan Regnier, pour convertir en l'achat d'un cheval, »  
 et ce, en récompense de ses bons services en l' « office de phisicien ».

*Au bas :* Par monseigneur le daulphin,

(Signé :) J. TESTART. »

(Original, sur parchemin; fragment de sceau équestre avec  
 contre-scel, en cire rouge.)

23 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de  
 la somme de 22 francs à son amé et féal secrétaire, maître Thomas Mau-  
 taint, « pour certain voyage par lui fait pour nos besongnes et affaires en  
 » la compagnie de nostre amé et féal conseiller et maistre des requestes  
 » de nostre hostel, messire Baudouyn de Fromont, en alant du Quesnoy  
 » en Hollande : ouquel voyage ledit maistre Thomas vacqua par six jours  
 » finissans le xxii<sup>e</sup> jour de septembre derrain passé, pour chacun jour  
 » deux frans, xii frans; et avec ce, pour ce que ycellui maistre Thomas,  
 » en soy retournant dudit país de Hollande, est venu en nostre compai-  
 » gnie jusques audit Quesnoy et nous a depuis tousiours servi, sanz en  
 » avoir eu aucune délivrance jusques au xiiii<sup>e</sup> jour de ce présent moys  
 » d'octobre : lequel temps fait, en nombre de jours, xx jours, sur quoy

» nous lui avons tauxé et ordonné le paiement et délivrance de deux chevaulx et un varlet, c'est assavoir pour chacun jour dix sols tournois, qui valent, pour lesdis xx jours, dix frans, qui font avecques les xij frans dessusdis, ladicte somme de vint et deux frans. »

*Au bas* : « Par mons<sup>er</sup> le daulphin,  
à vostre relacion,

(Signé :) J. LE PIERROT. »

(Original, sur parchemin, sceau tombé.)

*24 novembre, au Quesnoy.* — Mandement de « Jehan, ainsné filz du roy de France, daulphin de Viennois, duc de Berry, conte de Pontieu et de Poittou, » aux auditeurs de ses comptes, pour l'allocation de dépenses payées par Jehan Rasoir, son receveur général, savoir : 20 francs à Andrieu de Hysberch, son orfèvre, pour l'achat d'un cheval; autant à Bertremieu Partant, son barbier, pour un cheval; autant à Bertram de Bor, son sommelier, pour un cheval; autant à Jehan de Rèves, son tailleur, pour un cheval; 9 francs à Coppin Scaffre, aussi pour acheter un cheval.

*Même date.* — Mandement du même aux auditeurs de ses comptes, pour l'allocation de divers paiements faits par son trésorier général, au montant de dix francs.

(Originaux, sur parchemin, tachés, sceaux tombés.)

*Même date.* — Mandement du même à son receveur général, Jehan Rasoir, pour le paiement de 12 couronnes d'or à Willaume de le Dous.

*Au bas de ce mandement et des deux précédents, on lit :*

« Par monseigneur le daulphin,

(Signé :) J. TESTART. »

(Original, sur parchemin, taché; fragment de sceau avec contre-scel en cire rouge.)

24 novembre, au Quesnoy. — Mandement de « Jehan; ainsné filz du roy » de France, daulphin de Viennois, duc de Berry, conte de Pontieu et de » Poitou, » à son trésorier général, Jehan Rasoir, pour le payement de la somme de 15 francs à Jehan Verdelet, son ménestrier, pour l'achat d'un cheval.

28 novembre, au Quesnoy. — Idem, de la somme de 45 livres tournois à ses fauconniers Thierry du Bos le Duc, Hanin Sequenart, Ysore de Resne et Polier de Saint-Vau, en considération de leurs bons et agréables services et « pour eulx aidier à avoir des chevaux ».

*Au bas* : « Par monseigneur le daulphin,

(Signé :) T. HAUTAINT. »

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés.)

20 décembre, à Saint-Quentin. — Idem, de la somme de 70 francs à maître Jehan du Conseil, « porteur de ces présentes, » en acompte « sur » un harnoiz complet ensemble capeline et salade que nous lui faisons faire » pour nous. »

*Plus bas est écrit* : « Item, depuis presté à lui x f.

» It., iiii<sup>xx</sup> f. »

(Original, sur papier, signé : TESTART.)

## 1420.

12 août. — « Données en nostré ville de Brouxelles, le xii<sup>e</sup> jour d'aoust, l'an de grasce mil quatre cens et vint. » Lettres par lesquelles Jean, duc de Lothier, de Brabant, etc., mande à Guillaume de Sars, seigneur d'Audegnies et d'Angre, bailli de Hainaut, qu'en considération des bons et agréables services rendus par le seigneur de Senzeilles, il l'a acquitté du service par



lui dû à l'occasion d'une rente de 400 livres tournois constituée en faveur de sa fille sur la terre et seigneurie d'Iwir, en vertu du contrat de mariage fait entre le seigneur d'Audregnies et d'Iwir et ladite fille du seigneur de Senzeilles <sup>1</sup>.

(Vidimus, sur parchemin, délivré le 26 août 1420 par le prieur du Val-des-Ecoliers de Mons; sceau tombé.)

---

MMLXIII.

27 juin 1542. — « Che fu fait bien et à loy à Mons en Haynnau, en la maison Phelipprart le Duc, en l'an de grâsce mil trois cens quarante-deus, le jœdy prochain après le jour de le Nativitet saint Jehan-Baptiste. »

Lettres de Jean, sire de Harchies, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Huart de Noirchain (*Norchin*)<sup>2</sup> à Bauduin de Pottes, chevalier, des trois fiefs que Gérard, sire de Noirchain, père dudit Huart, tenait du comte de Hainaut, savoir : « un fief qui jadis fu des tenanches » de le terre dou Rues, gisant à Norchin, ou<sup>3</sup> tiéroit et là entour, en terres » ahanaules, en cens, en rentes d'argent, d'avaine et de capons, en hauteur » et en toute autre justiche et signerie, en tonnius, en sierviches, en » entrées, en yssues et en quelconques autre cose que lidis fiés gise u » s'estenge, comment c'on le puist et doive nommer; *item*, un fief des » tenanches sans moyen nodit chier signeur le conte, gisant à Norchin, ou<sup>3</sup> » tiéroit et là entour, en terres ahanaules, en rentes d'argent, de capons et de » pains, en haulte justiche et signerie, et en quelconques autre cose que » che puist iestre; et un autre fief, qui jadis fu tenu dou signeur de » Naste, gisant ou<sup>3</sup> tiéroit de Buignies<sup>4</sup>, en terres ahanaules, en cens, en » rentes d'argent, d'avaine et de capons, en hauteur et en autre justiche » et signerie, en sierviches, en entrées et yssues, et en quelconques autre

<sup>1</sup> Quentin de Ville, sire d'Audregnies et d'Iwir, épousa Jeanne de Senzeilles.

<sup>2</sup> Noirchain, commune de la province de Hainaut, à 6 kilomètres S. de Mons.

<sup>3</sup> Ou, au.

<sup>4</sup> Bougnies.

» cose qu'il gise u soit, comment c'on le puist u sache apeler ». Cette vente est faite sous réserve de « tel droiture » dont doivent jouir viagèrement Aubert le Bourghignon et Ysabel le Machonne, sa femme, sur le deuxième de ces fiefs. Le bailli de Hainaut accorde mainlevée des arrêts pratiqués sur ceux-ci à cause des dettes contractées par Gérard, seigneur de Noirchain, précité, attendu que le prix de vente desdits fiefs a été employé à l'acquit de ces dettes.

Hommes de fief de Hainaut présents à la déshéritance et à l'adhéritance :  
 « Gillion le Ramonneur, adont prévost de Valenchiennes, Bauduin dit  
 » Bascot, adont prévost de Mons, Raoul de Ruet, Watier as Clokètes,  
 » Jehan de le Porte, Jehan dit Vilain dou Markiet, Wiart Gillokin, Gillion  
 » de Baisiu, Jakemart de le Court, Jehan dit Cardenal, adont no cleric, et  
 » Phelipprart le Duc. »

(Original, sur parchemin, qui était muni de douze sceaux dont il ne reste que les lemnisques et quelques fragments en cire brune <sup>1</sup>. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

#### MMLXIV.

*Lettres par lesquelles Louis, empereur des Romains, ratifie la promesse faite par Marguerite, son épouse, de n'exercer aucun pouvoir dans les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et dans la seigneurie de Frise, lorsqu'elle en sera absente.*

(7 septembre 1546, à Francfort.)

Nos Ludovicus, Dei gracia Romanorum imperator, semper Augustus, constare volumus universis et presentibus profiteamur cum inclita Margareta, conthoralis nostra karissima, litteris suis et instrumentis patentibus promiserit se nichil attemptare vel expedire in comitatibus suis Hannoniæ,

<sup>1</sup> Ces fragments sont ceux des sceaux du bailliage de Hainaut, de Jehan dit Vilain dou Markiet (écu à la bande accompagnée d'un oiseau en chef) et de Wiart Gillokin (écu au bélier passant).

Hollandiæ, Zeelandiæ ac dominio Frizie, quamdiu, quotiens et quando fuerit, vel permanserit extra comitatus et dominium suos prædictos, quousque in terris et dominio suis prædictis reversa fuerit, quod si secus fecerit, vel attemptaverit, nullius erit roboris vel momenti, sed potius irritum et inane : hanc quidem promissionem ratificamus nichilominus et approbamus presentium testimonio litterarum, datarum in oppido nostro Frankinford, sub maiestatis nostre sigillo signatarum, septima die mensis septembris, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo sexto, regni nostri anno tricesimo secundo, imperii vero decimo nono.

(Quatrième cartulaire de Hainaut, fol. 101 v°. — Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 1583.)

---

MMLXV.

24 avril 1547. — « A Bruille delés Binch, l'an de grace Nostre-Signeur mil trois cens quarante et syept, le mardy prochain devant le jour saint Mark Euwangéliste. »

Lettres de Bauduin de Roisin, chevalier, bailli de Hainaut, contenant la déshéritance faite en faveur de Jakemart le Moituyer par Jehan de Maude, fils de Gillion de Maude, demeurant à Tourpes, du fief qu'il tenait de l'imperatrice des Romains, comtesse de Hainaut et de Hollande, au territoire de Bleaugies.

(Original, sur parchemin, dont une partie est détruite; sceaux [du bailliage et d'hommes de lief<sup>4</sup> de Hainaut] enlevés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

<sup>4</sup> Colard Boudant, Jehan Lambescot, Jehan . . . . . nial et Jehan le Douch, clere du bailliage.

---



## MMLXVI.

*Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., et Louis le Romain, son fils aîné, confirment celles du 21 septembre 1346<sup>1</sup>, concernant la cession faite à Jean de Lestriverie, chevalier, en échange d'une rente sur la monnaie de Valenciennes.*

(6 août 1551.)

Margeritte, contesse de Haynnau, de Hollande, de Zellande, et dame de Frise, faisons savoir à tous ke, comme nous, assés tost après chou que venue fûmes de le terre et eskanche de no conté de Haynnau, par le trespas et succession de no chier frère le conte Guillaume, cui Diex fache bonne mierchit, fezissiens à no amet et foyable le seigneur de l'Estruverie, chevalier, don de pluseurs coses à tenir en foy et en hommaige de nous hire-taulement comme 1 seul fief ample, parmi aucunes chiertainnes revenues dont il se déporta et qu'il rendi arrière et remist en no main, si avant et en le manière qu'il est deviset et contenu ens ès lettres que lidis chevaliers en eut très dont de nous, sayellées de no sayel, parmi lesquelles cestes nostres autres présentes sont infikies et anexées, et comme depuis lesdittes coses et lettres ensi faites et données li estas de mariage ouquel nous estiens au temps de dont, soit par le volenté de Nostre-Signeur mués en estat de vevet ouquel nous sommes à présent, assavoir est que, pour toutes doubtes et souspechènemens oster qui poroyent yestre en chou que nous fesîmes des coses deseure dittes, pour le cause dou lyen de mariage en coy nous estièmes au jour qu'elles furent faites, sy que dit est, avons, de chiertainne sienche et en nodit estat de vevtet ù nous sommes présentement, audit chevalier, pour luy et pour sen hoir à tous jours, accordet et accordons tout chou entirement que nous li fesîmes, donnâmes et accordâmes par le teneur de nos premiers lettres devant dittes, et volons et à chou obligons nous, nos hoirs u successeurs, contes de Haynnau, si avant que faire le poons, qu'il vaille et soit tenu en perpétuitet, en toutes les manières qu'il

<sup>1</sup> Voyez tome I<sup>er</sup>, page 637.

puet et doit mieus valoir, sans jamais à nul jour enfreindre ne aler al  
 encontre, par le tiesmoing de ces lettres, sayellées de no sayel. Et avec che,  
 en plus grant seurtet, nous prions et requérons à no chier et amet fil le  
 duc Loys que il, comme nos ainsés fius et drois hoirs, et eschanchiers,  
 après nous, de noditte conté de Haynnau, vœlle les coses deseure dittes  
 loer et aprouver, et à ces présentes lettres infickies sy que dit est, mettre  
 sen sayel avec le no, en tiesmoingnage de véritet. Et nous Loys li Rom-  
 mains, marchis de Brandebourc et de Lusache deseurtrains, cambrelens  
 dou Saint-Empire, contes palatins dou Rin et dus de Baivière, à le pryère  
 et rēquite de no très chière dame et mère, comme ses ainsés fius et drois  
 hoirs en ce cas, et considéret diliganment, par délibération, les coses con-  
 tenues ens ès lettres devant dittes, avons ycelles toutes entières loet et  
 approuvet, loons et approuvons, et les promettons en convent à tenir,  
 pour nous et pour nos hoirs en perpétuet. Et si en avons mis et appendus  
 no sayel à ses dittes présentes lettres avœc le sayel de noditte chière dame  
 et mère, en confirmation et connissanche de véritet. Ce fut fait l'an de  
 grasse mil trois cens chincquante et un, le sisime jour d'aoust.

(Copie, sur papier, certifiée par un notaire. — Archives de  
 l'État, à Mons. Seigneurie de l'Estruverie et de Bois-de-  
 Lessines.)

---

### MMLXVII.

24 mai 1356. — « Che fu fait bien et à loy, à le maison Piérart  
 Mourdret, à Mons, l'an de grasse mil trois cens chiunquante et sys, le  
 vint et quatrisme jour dou mois de may. »

Lettres de Gérard, sire de Ville, chevalier, bailli de Hainaut, concernant  
 la vente faite par Jehan de Haynnin, demeurant à Jemappes, à Colard de  
 le Courioie, d'un cens annuel assigné sur la maison que ledit Jehan avait  
 à Jemappes, touchant au pré de Colard de Sars, et tenue en fief de la com-  
 tesse de Hainaut.

Hommes de fief présents : Florent de Beaumont, seigneur de Beurieu, Moriaul de Saint-Symphorien, chevaliers, Baudri de le Haie, Colard de Sars, Henri de Maubeuge, Jehan le Douch, Jehan Lambescot, Jakemart dou Mortier et Phelipprart le Duck.

(Original, sur parchemin, sceaux tombés <sup>1</sup>. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Hommes de fief de Hainaut, actes de 1347 à 1457.*)

---

MMLXVIII.

*Lettres par lesquelles le duc Guillaume, les nobles et les bonnes villes de Hainaut promettent de faire tenir et observer la sentence qui sera portée endéans l'octave de la Pentecôte sur le différend existant entre le comte de Flandre et le duc de Brabant <sup>2</sup>.*

(15 mai 1557.)

Duc Guillaumes de Bavière, conte de Haynnau, de Hollande, de Zélande et sires de Frize, faisons savoir à tous que nous, pour nous, pour les nobles bannerés, chevaliers, escuiers, bonnes villes, gens et pays communément de nostre conté de Haynnau, avons promis, fianchiet et juret ès mains de nostre chier cousin Loys, conte de Flandres, duc de Brabant, que nous ferons tenir et accomplir bien et loyalment à tousjours à nostredit cousin tel dit comme nous lui dirons dedens les octaves de la Pentecoste prochaine, de sa guerre de Brabant qui est entre lui, ses gens, bonnes villes et pays, d'une part, et messire Wencelin, duc de Luxembourg et de Braibant, et nostre ante de Brabant, et les gens, bonnes villes et pays de Brabant, d'autre part, de laquelle il est demorés sur nous. Et se il advenist, que ja n'aviègne, que nostredit cousin conte de Flandres, duc de Brabant,

<sup>1</sup> Ces sceaux étaient ceux du bailliage et des hommes de fief de Hainaut précités.

<sup>2</sup> Cette chartre a été analysée à la page 499 du tome I<sup>er</sup>, sous le n<sup>o</sup> CCCXXIII. L'original ayant été trouvé depuis, il a été possible d'en publier ici le texte.



et ses villes et pays eust aucune faulte en nostre dit dessusdit en aucun point, de qui et tant de fois que che fuist, si lui avons promis, par nostre foy, par nostre sèrement et honneur, que nous serrons ses aidans et lui venrons en aide avœques tous les nobles et autres nos gens de nos conteis, bonnes villes et pays dessusdis de tout nostre pouvoir à gens d'armes et autres, à nos propres cous et frais, pour constraindre par forche d'armes, par guerre et en toutes autres manières que nous porrons, tant de fois et toutes heures que nostredit cousin le conte de Flandres le nous requerra ou fera requerre par ses propres messages ou lettres, pour nostredit cousin le conte de Flandres et ses hoirs faire parfaitement et plainement tenir et accomplir nostre dit dessusdit de point en point, sans jamais en nul temps venir ne faire al encontre. Et pour ce que nostre entention est ches choses bien et fermement tenir, si les avons promis et jurées en la manière dessusdicte et fait mettre à ches lettres nostre séel en tesmoing avœques les seaulz des nobles et bonnes villes de nostre conté de Haynnau chi-desous nommés, qui les choses dessusdictes ont jurées et promises, aussi avœques nous en nostre main, assavoir est : Robert, seigneur de Moriaumés, Jehan, seigneur de Barbenchon, Hughe, seigneur d'Antoing, Jehan, sénéscal de Haynnau, Ghérart, seigneur d'Averech<sup>1</sup>, Godefroy, seigneur de Hast, Rasse, seigneur de Hérimés, Jehan, seigneur de le Hameide, Gillis, seigneur de Chin, Grars, seigneur de Ville, Ghérart, seigneur de Jeumont, Nicoles, seigneur de Viller, Gilles, seigneur de Berlenmont, Robert, seigneur de Montegny, Jehan, seigneur de Gommengny, Bauduin, seigneur de Rosin<sup>2</sup>, Oste, seigneur de Trasegnies, chevaliers, Michiel de Ligne, Ghérard de Jauch, escuiers de Haynnau, et nos bonnes villes de Haynnau : Valenciennes, Mons, Maubeuge, Ath et Kesnoyt. Et nous les nobles bannerés, chevaliers, escuiers et bonnes villes de le conté de Haynnau dessus nommés avons promis et juret, pour nous et nos successeurs, ès mains de nostre chier et redoubté seigneur, mons<sup>sr</sup> le conte de Haynnau, de lui servir et aidier de tout nostre pouvoir pour à mons<sup>sr</sup> le conte de Flandres faire tenir et accomplir plainement de point en point le dit que nosdis sires li contes de Haynnau lui dira en la manière que dit est, toutes heures

<sup>1</sup> *Averech*, Havré.

<sup>2</sup> Roisin.

et tant de fois que nous en serrons requis, sans fraude ou malengien. Et avons, en connaissance de vérité, mis nos seaulz à ces présentes lettres avœques le seël de no chier seigneur mons<sup>sr</sup> le conte de Haynnau dessus dit. Données le xv<sup>e</sup> jour de may, l'an de grâce mil trois cens chinquante et siept.

(Original, sur parchemin, auquel sont annexés 14 sceaux en cire verte : onze sceaux manquent. Les sceaux ont été placés dans l'ordre ainsi indiqué sur le pli : *Hertoghe* <sup>1</sup>. *Moriamés* <sup>2</sup>. *Barbenchon* <sup>3</sup>. *Antoing* <sup>4</sup>. *Sénescal* <sup>5</sup>. *Avrech* <sup>6</sup>. *Hast* <sup>7</sup>. *Hérimés* <sup>8</sup>. *Hamedde* <sup>9</sup>. *Chin* <sup>10</sup>. *Ville* <sup>11</sup>. *Jeumont* <sup>12</sup>. *Viller* <sup>13</sup>. *Berlenmont* <sup>14</sup>. *Montegny* <sup>15</sup>. *Gommegny* <sup>16</sup>. *Rosin* <sup>17</sup>. *Trasegnies* <sup>18</sup>. *Michiel de Ligne* <sup>19</sup>. *Ghérart de Jauch* <sup>20</sup>. *Valenchiennes* <sup>21</sup>. *Mons* <sup>22</sup>. *Maubeuge* <sup>23</sup>. *Ath* <sup>24</sup>. *Kesnoyt* <sup>25</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 855.)

- <sup>1</sup> Écu écartelé de Bavière-Hainaut, et posé sur une aigle à deux têtes.
- <sup>2</sup> Ce sceau manque.
- <sup>3</sup> Petit sceau presque fruste.
- <sup>4</sup> Écu écartelé de Melun et d'Antoing.
- <sup>5</sup> Petit sceau représentant un heaume.
- <sup>6</sup> Petit sceau sur lequel est un heaume avec cimier.
- <sup>7</sup> Ce sceau manque.
- <sup>8</sup> Ecu au lion, posé dans une rosace.
- <sup>9</sup> Ce sceau manque.
- <sup>10</sup> Ce sceau manque.
- <sup>11</sup> Écu à quatre tires, timbré d'un heaume.
- <sup>12</sup> Écu timbré d'un heaume.
- <sup>13</sup> Ce sceau manque.
- <sup>14</sup> Ce sceau manque.
- <sup>15</sup> Écu au lion, accosté de deux oiseaux et sommé.
- <sup>16</sup> Écu à la fasce accompagnée d'un vivré en chef.
- <sup>17</sup> Sceau manquant.
- <sup>18</sup> Sceau manquant.
- <sup>19</sup> Sceau manquant.
- <sup>20</sup> Sceau manquant.
- <sup>21</sup> Sceau avec contre-seel, ayant pour légende : † *Sigillum. castri. de. Valenciens.*
- <sup>22</sup> Sceau avec contre-seel. † (*S : Castri :*) *montensif. (in Hanoia).*
- <sup>23</sup> Sceau figurant un écu aux quatre lions de Hainaut, à la crosse en bande brochant et accompagnée d'une aigle en chef.
- <sup>24</sup> Sceau manquant.
- <sup>25</sup> Sceau à l'écu portant cinq chênes, avec contre-seel.

## MMLXIX.

15 mai 1357. — « Ghegheven den vijftiensten dach van meye, in 't jaer Ons Heren dusentich drie hondert zevensene ende vijftich. »

Lettres par lesquelles Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et seigneur de Frise, promet de conclure la paix entre le comte et le pays de Flandre, d'une part, et le duc et le pays de Brabant, d'autre part.

(Original, sur parchemin, auquel sont appendus à d. b. de même les sceaux en cire verte et brune du duc Guillaume, de 24 nobles et de bonnes villes dans l'ordre suivant [indiqué sur la marge] : *Hertoghe* <sup>1</sup>. *Al. van Putte* <sup>2</sup>. *Van Yselsteine* <sup>3</sup>. *Van Brederode* <sup>4</sup>. *Van Eghmonde* <sup>5</sup>. *Van Breda* <sup>6</sup>. *Borchgrave van Leden*. *H. Diederic van Brederode*. *H. Ph. van Pollane*. *H. Jan van Langherok*. *H. Jan van Dronghene*. *H. Daneel vander Merwede* <sup>7</sup>. *H. Daneel Van Torloyse*. *H. van Hallwyth*. *Ogier van Cralinghem*. *Vranwe van Vorne* <sup>8</sup>. *H. Rosse van Cruninghe*. *H. Wulfort van Borsele*. *H. Ohver van Heveringhe*. *H. Fl. van Borsele* <sup>9</sup>. *H. Willem de Vriese* <sup>10</sup>.)

<sup>1</sup> Sceau à l'écu de Bavière écartelé de Hainaut, posé sur une aigle à deux têtes.

<sup>2</sup> Sceau figurant trois écus : le premier portant un sautoir, le deuxième, fascé de six pièces, le troisième portant trois sautoirs. Légende: (Segel) *Meit. vrou. van. P(utte) en Struyen en um Praet.*

<sup>3</sup> Sceau qui représente un écu portant une fasce, au sautoir échiqueté brochant sur le tout. (Sigillum) *Arnoldi dñi d(e) (Ysse)lsteine militif.*

<sup>4</sup> Diéderic, seigneur de Bréderode.

<sup>5</sup> Sceau à l'écu chevronné, dans un trilobe, sur champ orné d'arabesques. *S' Joannis : (domini) : de : Eymund.*

<sup>6</sup> « Jhan van Pollanen, heere van Breda. »

<sup>7</sup> Sceau figurant un écu semé de besants ou de tourteaux, à la fasce brochant, dans une rosace. *S' Daniel van der (Mer)wede.*

<sup>8</sup> Mathilde, dame de Voorne. Sur son sceau est, dans une rose, un écu au lion couronné à queue fourchée passée en sautoir, parti d'un léopard lionné. (S. Math)ildif : *dne : de : Valkenborch : de : Vorne : ac : burchgrabe : Zel(andie).*

<sup>9</sup> Sur ce sceau est représenté un écu à la fasce accompagnée de trois étoiles en chef, timbré d'un heaume cimé d'une tête de bœuf, avec supports. *S. Florenj van Borselen ridder.*

<sup>10</sup> Sceau sur lequel figure un écu, penché, au champ d'hermines, sous un chef, timbré d'un heaume avec cimier. *S' Wille die vriese her de (us)tene rudd'e.*



*H. Jan van Hemstede. H. Boudem van Remerswale* <sup>1</sup>.  
*H. Henric van Borsele. H. B. van Brughedamme. Dur-*  
*drecht. Herlem. Delf. Leyden. Hemsterdamme* <sup>2</sup>. *S. Gher-*  
*trudenberghe. Schiedamme. Rotterdamme. Middelborch.*  
*Zirixæ.* — Archives départementales du Nord, à Lille :  
 Chambre des comptes, B. 855.)

## MMLXX.

12 février 1558, n. st. — « Ce fu fait al hostel dudit mons<sup>sr</sup> le baillieu, à Mons, le nuit du Quaremial, en l'an de grasce mil III<sup>e</sup> chienquante-siept. »

Lettres de Gérard, sire de Ville, chevalier, bailli de Hainaut, faisant connaître qu'en sa présence et celle des hommes de fief de Hainaut y dénommés, Jehan li Hérus, bourgeois de Mons, a déclaré avoir vendu à Amauri li Hérus, aussi bourgeois de cette ville, une rente annuelle de vingt livres blancs tenue en fief du comte de Hainaut et assignée sur son winage de Maubeuge, et qu'après en avoir été adhérité, ledit Amauri a été reçu en la foi et hommage du comte. Hommes de fief présents : Jehan de Lanay, chevalier, prévôt de Mons, Jehan Lambescot, Colart de Sars, Jehan Cain-gnet de Biaulieu et Lottart de le Porte.

(Copie du temps, sur papier, dont un morceau est enlevé.  
 — Archives de l'Etat, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

## MMLXXI.

8 décembre 1562. — « Che fu fait bien et à loy à Mons en Haynnau, ou<sup>s</sup> moustier medame sainte Waldrut, le jour de le Conception Nostre-

<sup>1</sup> Sceau figurant un écu à deux épées en sautoir, la pointe en bas. (S.) *Boudein van Hem(ers)=male. rubbere.*

<sup>2</sup> Amsterdam.

<sup>3</sup> Ou, au.

Dame, l'an del Incarnation Nostre-Seigneur Jhésu-Crist mil trois cens sissante-deux. »

Lettres de Jehan de Launais, sire de Thieusies, chevalier, bailli de Hainaut, contenant l'adhérentement, fait par Jehan de le Hove en faveur d'Obiers de Hauchin, écuyer, d'un fief qu'il lui a vendu et dont ce dernier fait foi et hommage au comte de Hainaut de qui il relève. Ce fief, situé à le Hove, paroisse de Mignault, consistait « en pluseurs lieux, pièces et parties »  
 » chi-apriès dilttes et déclarées, c'est assavoir: en une maison et entrepre-  
 » sure gisant au pont al Alueth; *item*, un bonier de pret au grand pret  
 » deleis le fontaine; *item*, desous, tenant à celi, un journal de pret; *item*,  
 » tenant au kemin et à ledicte maison, le tierche part d'un bonier de pret;  
 » *item*, alant tout de longhes leditte maison, viers le kemin de Nivelles, un  
 » bonier de tière u environ : si peut avoir li entrepresure de ledite maison,  
 » parmy ledit preit et tière, quatre boniers u environ, qui ne doivent ne  
 » disme ne tiérage; *item*, y a chiunch boniers de tière en une pièce tenans  
 » à ledite maison; *item*, trois boniers au grand preit; *item*, trois boniers  
 » tenant au kesne al Alueth; *item*, à Piéron-Haye, deux boniers tenant à  
 » le tière de Canteraine: lesquelles dites pièces de tière estoient en l'an  
 » mil trois cens sissante-deux kierkies de bled; *item*, qui estoient adont à  
 » march, wyt boniers de tière, tenans à le Hayette; *item*, un bonier de  
 » tière, tenant à le tière Jehan le Baiwier; et à le Giskière, dys boniers de  
 » tière, en une pièce; *item*, tenant as tières dessusdittes, le tierch d'un bonier  
 » de pret; *item*, y a deseure ledicte maison un bosket contenant environ  
 » un bonier et demy. Et si a pluseurs héritaiges qui tout sont doudit fief,  
 » qui tenut estoient doudit Jehan de le Hove, parmy quatre deniers blans  
 » l'an à le St-Remy, vièse monnoie, cascun bonier, qui doivent siervice à  
 » volentei, entrées et yssues. Premiers, lequel soloit tenir li moituyers de  
 » Canteraine, un bonier et demy-journal; *item*, que Frankars en tient,  
 » deux boniers demy-journal mains; *item*, li église de Saint-Foellien<sup>1</sup>, quatre  
 » boniers; *item*, li sires d'Itrène<sup>2</sup> sys boniers; *item*, li caplerie de Marke,  
 » chiunch iournals; *item*, les dames de l'Olive, deux boniers tenant au pret

<sup>1</sup> L'abbaye de Saint-Feuillien, près du Roculx.

<sup>2</sup> Itrène, Iltre.

» Riffart; et Hanekins, une maison et courtil qui contient un iournal :  
 » se doit douse deniers blans l'an, vièse monnoie ». Hommes de fief de  
 Hainaut présents : Piérart de Biermeraing, Stiévenart dou Boskel, Gérard  
 as Clokettes, Jehan Gheleit, Jehan de Hom, Jehan dit Sarrasin de Hion,  
 Bauduin de le Hove, Jehan de Briffuel, Jehan Craspournient, Gillion Cau-  
 drelier et Jehan Fierboullant, clerc du bailliage.

(Original, sur parchemin, auquel étaient appendus par des  
 lacs de filoseille verte 12 sceaux dont il ne reste que les  
 fragments de trois d'entre eux <sup>1</sup>. — Archives de l'État,  
 à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes  
 de 1294 à 1522.*)

---

### MMLXXII.

4 décembre 1369. — « Che fu fait bien et à loi à Mons en Haynnau,  
 au moustier medame sainte Waldrud, en le cappielle saint Estievène, l'an  
 mil trois cens sissante-nuef, par un mardi quatre jours ou mois de  
 décembre. »

Lettres de Gilles, seigneur de Rumont, chevalier, bailli de Hainaut,  
 concernant la vente, faite par « Joffrois, sires d'Aspremont et de Dun, » à  
 Simon de Lalaing, sire de Hordaing et sénéchal d'Ostrevant, chevalier,  
 « d'une rente u pention annuelle de deus cens viés florins de Florenche,  
 » boins et souffissans de pois et d'aloi, u trois viés florins d'or à l'escut à  
 » fleur de lis, dou premier cuing, forge et ensengne le roy Pelippe de  
 » France darrainement trespasset, boins et souffissans de pois et d'aloi,  
 » pour quatre viés florins de Florence, pour goïr et posséder paisiurement  
 » et entirement tout le cours des vies doudit signeur de Hordaing, de  
 » Simon et de Jehan, ses u fils, et dou darrain vivant d'iaus trois, en quel-  
 » conques estat u habit que il soient u seront, u li uns d'iaus ». Cette rente,  
 payable en la ville de Valenciennes, à la Nativité de saint Jean-Baptiste, à

<sup>1</sup> Sceau de Piérart de Bermeraing, représentant dans un trilobe un écu à trois rencontres de bœuf.  
 Sceau de Jehan Craspournient, sur lequel est un écu portant trois étoiles au bâton brochant, dans  
 un trilobe.

Sceau de Gillion Caudrelier, figurant un écu chargé de trois marteaux (?).



partir de 1571, était assignée « sour toute le tière, castiel, ville, signerie, » justice, revenues, appertenanches et appendanches de Kiévraing<sup>1</sup>, tenue » en fief de no chier signeur le conte de Haynnau et de Hollande, si avant » que messires Aubiers Turck le avoit tenue pour sen viage ». Une quotité du prix de ladite vente devait être délivrée à Gilles Cabot, chevalier, en payement de ce que lui devait le sire d'Aspremont.

Hommes de fief de Hainaut présents : « mons<sup>sr</sup> Jehan de Saint-Disier, » signeur de Roche, canonne et grant archediacke en l'église de Cambray, » mons<sup>sr</sup> Thumas, signeur de Cantaing et de Maisnières, mons<sup>sr</sup> Gillion, » signeur de Monchiaus et de Biaudegnies, chevaliers, Robiert, signeur de » Montigny en Ostrevant, Watier de Foriest, prouvos de Mons, Bauduin » de le Motte, Jehan le Douch, Colart d'Ango, Jehan de Raing, Jehan » Cardenal. Jakemart dou Mortier, Simon de Veson, Jehan dou Pont, » Jehan Festiel, Jehan Biertrant, Jehan Canebustin, Thiebaut dou Broeck, » Mahieu de Truille, Piérart Craspournient, Jehan dou Cappiel, Thiery » le Poul et Jehan Craspournient. »

(Vidimus, délivré à Mons, le 18 décembre 1569, par le bailli de Hainaut; sceau [du bailliage] tombé. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé: *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

### MMLXXIII.

*Lettres par lesquelles l'impératrice Marguerite accorde à Jacques de Maugebe, chanoine de Cambrai, une maison située en cette ville, pour la fondation d'un obit anniversaire en faveur des âmes des comtes et comtesses de Hainaut et de Hollande.*

(Mai 1547.)

Margherite, par le grasse de Dieu, emperreis des Rommains, contesse de Haynnau, de Hollande, de Zellande, et dame de Frize, faisons savoir à tous que, comme nos amés et foiables clers messires Jakèmes de Maugebe, canonnes de Cambray, ayt dévotion et intention d'acquere un obit

<sup>1</sup> Quiévrain.

chascun an perpétuellement al église Nostre-Dame de Cambray, pour le salut des âmes de nos très chiers signeurs, jadis no tayan et no père, de nos très chières dames no taye et no mère, et de no très chier frère, conte et contesses de Haynnau et de Hollande, de boine mémoire, et généralement de tous nos prédicesseurs et de nous, et sur ce nous ayt supplyet d'aucune petite ayuwe faire à luy de grasse spécial; sachent tout que, pour le augmentation dou siervice de Dieu et le salut des âmes de nos prédicesseurs deseuredis et de nous, en condescendant favorablement et gracieusement à ledicte supplication, avons donné et donnons audit mons<sup>sr</sup> Jake, par ces présentes lettres, en ayuwe de faire l'obit deseuredit, le maison et tout l'iretage entièrement ensi qu'il se comprend et s'estent en toutes choses, séant en le cité de Cambray devant l'église Saint-Martin, tenant à l'un lés à le maison mons<sup>sr</sup> Gille Barbet, capellain de ledicte église Saint-Martin, et al autre lés à le ruyelle c'on dist Puce Ynuche : liquelle maisons fu maistre Willaume de Mommor, jadis canonne de Cambray, et appartient à présent à nous seulle et pour le tout, par le succession de no chier signeur et père et de no chier frère les contes deseuredis, comme à leur plus droit et plus prochain hoir. Et avons transporté et transportons, par ces présentes, le maison et tout l'iretage deseuredis en le mayn de nodit foiable clerc, volons et mandons qu'il en goïsse et possesse paisiurement et en puist ordener dévotement comme dit est. Approuvant et rateffians tou ce que fait et ordenet en ara comme dessus, en renonchant sollempnelment et expressément, pour nous, nos hoirs et nos sucesseurs, à tout le droit que nous y aviens u poiens avoir. Et proumetons, pour nous, nos hoirs et nos sucesseurs, en boine foy, que contre ceste gracieuse donation et l'ordonance à faire par nodit foiable clerc ne poons jamais faire ne atempter par nous ne par autrui en quelconques manière, sour l'obligation de tous nos biens et des biens de nos hoirs et de nos sucesseurs, meubles, non-meubles, présens et advenir. Par le tiesmoing de ces lettres, saiellées dou sayel de secret. Données ou mois de may, l'an de grasse mil trois cens quarante et siept.

(Original, sur parchemin; sceau, en cire rouge, appliqué sur plâtre <sup>1</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille : fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 42.)

<sup>1</sup> Sur ce sceau est une aigle aux ailes éployées. † SECRETUM MARGARETE DEI GRA ROMANORVM IMPATRICIS.



## MMLXXIV.

*Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et seigneur de Frise, cède et transporte à Jean de Cruyninghe la vicomté de Zélande.*

(24 mai 1575, à Goreum.)

Guillelmus, divinâ providentiâ, comes Hannoniæ, Hollandiæ et Zelandiæ, dominus Frisiæ, notum facimus universis tam presentibus quam futuris : etsi unice curaverimus dominio nostro terras, urbes, insulas, castellanias de Vœren, Brielen, Voorburg, Noortbeverlant, vice comitatum Zelandiæ et advocatiam ecclesiæ atque abbatiæ Beatæ Mariæ Middelburgensis, et alteras partes propterea quod existimabamus ea omnia ad nos pertinere, et in ipsis debere absque contradictione succedere per decessum Mathildæ dominæ et heredis dictorum locorum, consanguineæ et propinquæ nostræ, relictæ Thierij Limburgii dicti de Fauquemont, quæ nullum ex suo corpore superstitem reliquit heredem, quia etiam dictæ terræ, insulæ, urbes, castellanæ, vice comitatus et advocatia exiebant extra antiquum patrimonium et dominium illustrium predecessorum nostrorum comitum Hollandiæ et Zelandiæ (quorum animabus requiem Deus concedere dignetur), per Petronellam filiam Pelguerini Hollandiæ domini dictorum locorum filiique Thierij, quondam illustris Hollandiæ comitis, quæ per matrimonium contulerat Thieryo, comiti Zeynensi, ejus filius fuit Florentius, dominus de Vœren, etc., à quo per rectam lineam descendebat dicta Mathilda. Tamen Joannes Liber, dominus de Cruyninghe, miles, dominus de Wienderecht, sustinebat prædicta ad se pertinere, quia, ut aiebat ipse, descendebat pariter per sœminas a Florentio, domino de Vœren antedicto, medio Elisabethæ de Vœren, heredis Rillandiæ, filiæ unicæ Alberti, domini de Vœren, vice comitis Zelandiæ, etc., et uxoris Thierij Liberi, domini de Cruyninghe, ipsius qui paterni, quod nobis ostendit per titulos, documentâ et legalia testimonia. His omnibus maturè consideratis, pro requie animæ, animarumque successorum nostrorum, comitum et comitissarum Hannoniæ, Hollandiæ et Zelandiæ, attentis etiam bonis et gratiosis obsequiis, quæ dictus Joannes de Cruyninghe



nobis per multa tempora prestitit tam in bellis, quæ gessimus cum in aulâ nostrâ et diversis legationibus, nostro motu proprio, deliberatione, et de consilio notabilium consilii nostri, ad servandam pacem et vitandas deinceps ultiores lites pro dictâ successione inter heredes et successores nostros, comites et comitissas Hannoniæ, Hollandiæ ac Zelandiæ, et heredes ac successores dicti Joannis de Cruyninghe, dedimus, cessimus et transtulimus, sicuti per has presentes litteras damus, cedimus et transferimus benè et legaliter perpetuè dicto Joanni de Cruyninghe, pro se, suisque heredibus legitimis et successoribus ad perpetuò possidendum castellaniam et vice comitatum hereditarium comitatûs nostri Zelandiæ cum omni justitiâ, jurisdictione, libertatibus, liberam venationem et piscationem per totum dictum comitatum tam in canalibus, stagnis, quam in mari, cum octavâ parte partis Occidentalis fluvii Scaldis, et quintam partem partis Orientalis ejusdem Scaldis in Zelandiâ, simul cum juribus super eos qui nubentur in terris dictarum partium, quemadmodum Florentius quondam comes Hollandiæ et Zelandiæ recognovit deberi et pertinere ad Albertum, dominum de Vœren, per litteras datas anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo nono<sup>1</sup>. Damus ei preterea mancionem in omnibus castris nostris ibidem situatis, quorum ipse, sui que successores descendentes, moderationem et directionem habebit quantum ad reparaciones edificiorum ibidem faciendas, quæ exsolventur secundum suas ordinationes, et successorum suorum, per receptores nostros generales vel thesaurarios in nostris dominiis Zelandiæ prædictæ, quas solutiones in ipsorum computis laudabimus et approbabimus; ulterius habebit et recipiet annualim ex censu dominatûs nostri unum denarium monetæ antiquæ pro qualibet domo dictæ Middelburgensis, et possidebit ibi advocatiam supradictæ ecclesiæ et abbatîæ Beatæ Mariæ, sicut et in eodem modo quo alii vice comites dictæ Zelandiæ, domini de Vœren, fecerunt purè et liberè, absque eo quod pro possessione dictarum partium teneatur facere fidem nobis, vel successoribus nostris comitibus, vel comitissis Hannoniæ, Hollandiæ et Zelandiæ, mediante tamen cessione, dono et translatione per nos factis, dictus Joannes de Cruyninghe satisfactum et contentum se adstruit pro se et suis heredibus in perpetuum et

<sup>1</sup> Charte de Florent, comte de Hollande, du 10 juillet 1269. Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 82.

declaravit, sicut per istas litteras irrevocabiliter declarat, in presentiâ testium inferiùs nominandorum, nihil in posterum velle aut petere pro se, suisque heredibus et successoribus de bonis, terris et dominiis ad nos de jure translatis, et ad nostrum dominium adjunctis, ut jam dictum est, per decessum dictæ Mathildæ, dominæ de Vœren, etc. Quibus pactis et conventionibus presentes fuerunt ut testes et compositores : Ottho, dominus Arckelii, miles, Anselmus, baro Tresigniensis et Silliensis, par Hannoniæ; miles, Joannes Mærsensis, dominus de Wecht, scutifer, Henricus, vice comes de Monteforti, miles, Evrardus de Roysin, miles, dominus banneretus Hannoniæ, Reginaldus, dominus de Brederode, miles, Henricus, dominus de Naeldervyck, scutifer, marescallus Hollandiæ, Wolfardus Borselii, scutifer, dominus Terverensis, Gerardus Heemstedensis, miles, Egidius de Quievrain, dictus Hauwiel, miles, dominus de Rombise, Guillelmus bastardus Hollandiæ, dominus Crœnemburgensis, miles, Hugo, dominus de Maulde, scutifer, Guillelmus de Cralinghe, scutifer, Henricus Franeau, dominus de Flavigny, scutifer, domesticus noster, Ottho de Wiccardel, dominus de Zantfort, miles, et Guillelmus filius ejus, scutifer, Lionus, dominus de Gognies, miles, Balduinus de Cupere, miles, dominus Mersmburgii, filius Gaspardi, etiam militis, castellanei Montis Gertrudis, Everardus Reyneguemii, miles, dominus de Leyerdorp, Mattheus Valicourtii, scutifer, dominus d'Ermigny dictus Galesius, castellaneus castri Cameracesii, et magister Egidius, capellanus noster. In testimonium et robor omnium supradictorum, presentibus litteris, ad perpetuam rei memoriam, sigillum nostrum apponi curavimus. Datum apud Gorcum, anno salutis nostræ millesimo tercentesimo septuagesimo tertio, alterâ die Rogationum.

(Copie, sur parchemin, délivrée en 1677 et signée :  
F. DE LE COURT. — Archives départementales du Nord,  
à Lille : fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 154.)

MMLXXV.

23 décembre 1577, à Cambrai. — « Datum Cameraci, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo septimo, indictione quintâ decimâ,



x<sup>o</sup> kalend. januarii, regnorum nostrorum anno tricesimo secundo, imperii verò vicesimo tertio. »

Diplôme de l'empereur Charles IV<sup>1</sup>, par lequel il met l'église de Cambrai sous la protection de l'évêque de Liège, du duc de Brabant, des comtes de Flandre et d'Alost, de Hainaut et de Ligny (*et de Lineyo*), du seigneur de Beaumont en Hainaut, du sénéchal de Hainaut et de ses féaux du Saint-Empire.

(Vidimus, sur parchemin, délivré par Nicolas, prévôt de Cambrai. — Archives départementales du Nord, à Lille : fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n<sup>o</sup> 52.)

---

MMLXXVI.

11 juin 1584. — « Che fu fait bien et à loy à Mons en Haynnau, en l'ostel demiselle Bietris, vesve de Jehan Makin, l'an de grasce mil trois cens quatre vins et quatre, le onzime jour dou mois de juing. »

Lettres de Simon de Lalaing, sire de Quiévrain, sénéchal d'Ostrevant, chevalier, bailli de Hainaut, concernant l'acquisition, faite à Gobiers Gallons, bourgeois de Mons, par Jehan, fils de Piérart dou Parck, aussi bourgeois de cette ville, d'une rente annuelle de dix livres blancs sur les « wisnages de Thierimont<sup>2</sup> et de Coussorre<sup>3</sup>, » tenue en fief du comte de Hainaut. Hommes de fief de Hainaut présents à cet acte : Werin d'Anich, prévôt de Mons, Gilles de le Barre, Piérart Craspournient, Jaquemart Grigore, Piérart li Féron et Mathiu le Tondeur dit le Clerk.

(Original, sur parchemin, dont les sept sceaux sont enlevés<sup>4</sup>. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

<sup>1</sup> En décembre 1577, l'empereur, qui se rendait à Paris, célébra les fêtes de Noël à Cambrai. On rapporte que, selon un antique usage, il chanta, dans la cathédrale, la septième leçon de matines, revêtu des insignes impériaux.

<sup>2</sup> Thirimont.

<sup>3</sup> Cousolre.

<sup>4</sup> Sceaux du bailliage de Hainaut et des six hommes de fief prénommés.

---



## MMLXXVII.

*Lettres par lesquelles Albert de Bavière, bail de Hainaut, de Hollande et de Zélande, accorde au chapitre de Soignies de continuer à lever des maltôtes pour en employer le produit aux fortifications et aux chaussées de cette ville.*

(27 septembre 1586, au Quesnoy.)

Dux Aubiers de Bayvière, bauls de Haynnau, Hollande et Zéellande, faisons savoir à tous que, comme pour l'utilité et proufit de toute nodicte comté de Haynnau, aviens consenti et consentissiens bien volentiers, par ordenance de boin conseil, que no église de Songnies, qui est uns biaux fors séans en marche de pays, fust, pour les apparences de werres sourvenans à résistance faire, apparilliés, et à celi ocquisition ordonnissiens que li malletote rechupte en celi ville et en le . . . . .<sup>1</sup> sour tous les venauls fust convertie en toute se somme pour trois années entires qui point ne sont acomplies; nous dux Aubiers . . . . .<sup>2</sup> commun acroistre et ossi que lidicte ville de Songnies puisse en cèle manière iestre estorée pour le passage et venue de . . . . . à carroy qu'il n'y ait deffaute, consentons et volons que, après lesdictes trois années susdictes dont li malletote a esté et est ordonnée pour fortefyer nodicte église de murs au dehors, de garites partout où besoins en sera, et d'artellerie par-dedens, avœc toutes autres asistences, les levées de ledicte malletote de deux années tantost après ensiewans soient converties et nient ailleurs, li une en faire cauchies au dehors de ledicte ville à tous les costés et entrées où besoins en est, et dedens le ville amender et rapparillier partout as cauchies où il en est besoins, et li autre seconde année, en tous les proufis qui isteront de le malletote en somme pécuniaire, soit convertie à accater rente hiretaule et perpétuèle pour retenir les nouviaux édifices à ledicte no église appartenans, comme dit est, l'artellerie et toutes autres résistences et deffences pour tout le temps

<sup>1</sup> Peut-être faut-il lire : « pourpris d'icelle » ?

<sup>2</sup> Vraisemblablement : « voulant le bien ».

à venir. Et ce nous consentons et otrions de faire faire à vénérable le capitle de nodicte église en cèle manière que point n'y ait de deffaute, par le tiesmoing de ces lettres sécellées de no sécl. Données au Quesnoy, le xxvij<sup>e</sup> jour de septembre, l'an mil trois c. quatre-vins et siis.

(Original, sur parchemin, taché; sceau enlevé. — Archives de l'État, à Mons : fonds du chapitre de Saint-Vincent de Soignies.)

---

MMLXXVIII.

1<sup>er</sup> septembre 1589. — « Che fu fait bien et à loy en le ville de Mons, à l'ostel ledit mons<sup>sr</sup> le bailliu, l'an de grasce mil trois cens quatre-vins et noef, le premier jour dou mois de septembre. »

Lettres de Guillaume de Ville, sire d'Audregnies, chevalier, bailli de Hainaut, par lesquelles il fait connaitre qu'en sa présence et celle de plusieurs hommes de fief de ce pays <sup>1</sup>, Thierrri de Pottes, sire d'Ausnoit, s'est déshérité en faveur de Jehan Biertrant, bourgeois de Mons, du fief de Sallemonsart, situé entre Braine-le-Comte et Soignies, et qu'il a reçu ledit Jehan Biertrans en la foi et hommage du comte de Hainaut, suivant les coutumes du pays: ce fief consistant en 55 boniers de bois, en 9 boniers de terre labourable « dont on fait à présent pasturages, » en 5 journées de pré, en un cens de 10 sols sur une maison à Gaite, et en toute justice et seigneurie, haute, moyenne et basse. Thierrri de Pottes avait acheté ce fief, « par main de justice et par recours. » à Estiévène d'Escalaussines dit de Bourbecque.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux sont tombés <sup>2</sup>. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

<sup>1</sup> Colart de Mauroit, Jehan dou Tilloel, Jakemart de Coesmes, Willame Francois, Nicaise de Lassus dit de Nievregies, Colart de le Hove, Rasse de Binch et Jakemart de Biaumont.

<sup>2</sup> Ces sceaux étaient ceux du bailliage de Hainaut et des huit hommes de fief dénommés dans la note précédente.

## MMLXXIX.

18 octobre 1589. — « Che fu fait bien et à loi à Mons en Haynnau, l'an de grasse mil trois cens quatre-vins et noef, dys-wit jours ou <sup>1</sup> mois d'octobre. »

Lettres de Guillaume de Ville, sire d'Audregnies, chevalier, bailli de Hainaut, par lesquelles il reçoit en la foi et hommage du comte de Hainaut Jehan Bertrans, fils, après l'avoir adhérité du fief de Sallemonsart, par cession faite par Jehan Bertrans, père <sup>2</sup>.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux sont enlevés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

## MMLXXX.

4 et 25 février 1594, n. st., à Bruxelles et à Mons. — « Che fu fait bien et à loy en l'an, ès jours et ès lieux par chi-dessus dis et devisés. »

Lettres par lesquelles Jehan de Barbençon, sire de Merlemont, chevalier, bailli de Hainaut, fait connaître : 1<sup>o</sup> qu'en sa présence et « ou <sup>1</sup> » tiesmoing de pluseurs hommes de fief à très hault et poissant prinche » le conte de Haynnau et de Hollande, » Jehan de Pottes, chevalier, s'est, « en le ville de Brexelle, à l'ostel au Kokelet, par un mierkedi quart jour » dou mois de février, l'an mil trois cens quatre-vins et trèze <sup>2</sup>, » déshérité en faveur de Michel de Haynin, bourgeois de Mons, de la terre et seigneurie de Noirchain, tenue dudit comte de Hainaut et consistant « en une » maison, tour, granges, mareskauchies, gardins et toute entrepresure,

<sup>1</sup> Ou, au.

<sup>2</sup> Voyez p. 173, n<sup>o</sup> MMLXXVIII.

<sup>3</sup> 1594, n. st.



» ensi que ce gist et s'estent en ledicte ville de Norchin, empluseurs tières  
 » ahanales, preis et pasturages gisans en ycelui tieroit et là entours, en  
 » rentes d'argent, de bleid, d'avaine, de cappons et de pains sour pluseurs  
 » lieux et hiretages là gisans, en entrées, en yssues et en sierviches et  
 » requès sour les lieux et hiretages qui cesdictes réntes doivent, comme  
 » en toute justiche et signerie, haulte, moyenne et basse, seuls et pour le  
 » tout : sour lequel fief estoit deub à Yzabiel le Machon une rente de  
 » quatorse vièses mailles d'or, cascun an, le cours de se vie, et non plus; »  
 — 2<sup>o</sup> que, le mercredi 25 dudit mois, en son hôtel, à Mons, Michel de  
 Haynin fut adhérité du fief précité, « pour lui et pour sen hoir à tous  
 jours, » et reçu en la foi et hommage du comte de Hainaut. Il est stipulé  
 que Jehan de Pottes et dame Isabeau de Blaregnies, sa femme, jouiront  
 viagèrement du fief dont il s'agit.

(Original, sur parchemin, qui était muni de 14 sceaux  
 appendus par des lacs de filoselle verte, dans l'ordre  
 indiqué comme suit sur la marge : *Mons<sup>r</sup> le baillieu* <sup>1</sup>.  
*Thieri de Pottes. Jehan dou Parcq* <sup>2</sup>. *P. de Bermerain.*  
*Jakes de Coesmes. Estiévène Hupart. Jakes de Biamont.*  
*P. Brassart. Jehan de Binch* <sup>3</sup>. *Jehan Fournier* <sup>4</sup>. *Jehan*  
*le Bucvier. G. de le Porte. P. d'Escaubeq. P. de Hurtry.*  
 — Archives de l'État, à Mons. (Seigneurie de Noirchain.)

## MMLXXXI.

5 octobre 1394. — « Che fu fait et passet bien et à loy à Mons, l'an  
 mil trois cens quatre-vins et quatorse, le chieuncqeisme jour dou mois  
 d'octembre. »

Lettres par lesquelles Jehan de Barbençon, sire de Merlemont, cheva-  
 lier, bailli de Hainaut, fait savoir que, par-devant lui et en présence de

<sup>1</sup> Sceau, en cire verte, du bailliage de Hainaut.

<sup>2</sup> Sceau, en cire brune, de Jehan dou Parcq, fils de Piérart. Il représente un écu au chevron chargé d'étoiles et accompagné de trois têtes de léopard.

<sup>3</sup> Sceau, en cire brune, sur lequel on voit un écu à la bande chargée de trois tourteaux, timbré de trois fleurs. *Sceel. Jehan. de. Binch.*

<sup>4</sup> Sceau, en cire verte, figurant un écu chargé de six merlettes 5, 2 et 1.

plusieurs hommes de fief de Hainaut, Jaquemart, bâtard de Frauverchiennes, demeurant à Braine-le-Comte, se déshérita au profit de Bauduin Massin, toilier, demeurant à Enghien, d'un fief situé « au lieu c'on dist à Cameriauhuget, » contenant neuf journels de terre labourable, tenant d'une part au chemin de Nivelles et de l'autre à un fief que Jehan Willemin d'Escaussines acquit audit Jaquemart. Hommes de fief présents : « Tumas » Cambier, Vivyen dou Bos, Estèveue Huppert, Nicaise de Lassus dis de » Nievregies, Jehan de Mignaul et Jaquemart de Beaumont, no clereq. »

(Original, sur parchemin, dont les sceaux [du bailliage et des hommes de fief de Hainaut] sont tombés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

---

MMLXXXII.

29 juillet 1400. — « Che fu fait bien et à loy, en le maison Collart le Simon, à Lalaing, l'an de grasce mil et III<sup>e</sup>, le xxix<sup>e</sup> jour de jullé. »

Lettres par lesquelles Othon, sire de Lalaing, de Bugnicourt et de Fressain, chevalier, bailli de Hainaut, fait savoir que, par-devant lui et en présence de plusieurs hommes de fief de ce pays, Jehan de Quaroube, fils de Jehan, bourgeois de Valenciennes, a été adhérité d'un fief situé à Sautaing, que lui a vendu Jehan de Wagnonville. Hommes de fief présents : « Piérart dit » Maillefier dou Marés, Jaquemart de Saint-Ghillaing dit Cambrelent, Jehan » Poillekièvre et Colart le Symon, clereq de Lallaing. »

(Original, sur parchemin, qui était muni de cinq sceaux, dont il ne reste que celui [en cire verte] de Jaquemart de Saint-Ghillaing<sup>1</sup>. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

<sup>1</sup> Sur ce sceau figure, dans un ovale, un écu à la bande accompagnée de six croissants. Légende : .. aîkeme : be : ft : ghillain : dit cambrelent.

## MMLXXXIII.

23 avril 1407. — « Che fu fait bien et à loi, l'an mil quatre cens et siept, le jour saint Jorge, vint-troisysme jour dou mois d'avril. »

Lettres de Gérard dit Persides de Ville, sire d'Audregnies, chevalier, bailli de Hainaut, faisant connaitre que Jehan le Prévost dit de Kokeriaumont, clerc et bourgeois de la ville de Valenciennes, a été adhérité d'un fief ample, consistant en une rente de trente-six sols tournois assignée sur la maison de Jehan de le Court, à Jemappes, que lui avait vendue Jaquemart de Gand, demeurant audit Jemappes. Hommes de fief présents : Colart del Aubiel, Jaquemart de Frameries, Jehan Poillekièvre, Gérard de Sourhom et Willaume de le Loge.

(Original, sur parchemin; fragments des sceaux, en cire verte, du bailliage de Hainaut et des hommes de fief précités <sup>1</sup>. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522*.)

## MMLXXXIV.

24 novembre 1407. — « Donné et fait le vint-quatreiesme jour de novembre, l'an mil quatre cens et sept. »

Acte par lequel Étienne Tassart, écuyer, huissier d'armes du roi de France, garde-scel du bailliage de Vermandois, à Saint-Quentin, fait

<sup>1</sup> Sceau du bailliage. Écu aux quatre lions de Hainaut.

Sceau de Colart del Aubiel, détruit.

Sceau de Jaquemart de Frameries. Écu portant un lion.

Sceau de Jehan Poillekièvre. Dans un trilobe, un écu à la chèvre passant, supporté par un ange . . .

Jehan . . . . .

Sceau de Gérard de Sourhom, détruit.

Sceau de Willaume de le Loge. Dans un trilobe, un écu au chevron accompagné de trois annelets; soutenu par un ange et supporté par deux lions assis.



connaître que, par-devant Colard Carette, tabellion royal en cette ville, son lieutenant, Andrieu Macquerel, écuyer, seigneur de Ribauville et y demeurant, a pris l'engagement de payer une rente viagère à Jehan Macquerel et à Jehanne, ses père et mère, pour la cession à lui faite par eux, « en don, accroissement et augmentation de son mariaige, » de toute la terre, ville, justice et seigneurie de Moilains <sup>1</sup>, tenue en fief du comte de Hainaut, « à cause de son chastel et seignourie de Mons, » et qu'il doit par conséquent « obligier souffisamment toute la dessusditte terre, ville, seignourie, drois, » prouffis, revenues, possessions et appartenances de Moilains par-devant et « ès mains de hommes le Conte ou <sup>2</sup> pays et conté de Haynnault ou » ailleurs, selon la coustume dudit pays. »

(Original, sur parchemin, troué, signé sur le pli : C. CARETTE; sceau [du bailliage de Vermandois] enlevé. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

### MMLXXXV.

3 janvier 1410, n. st. — « Che fu fait et passet bien et à loy l'an de grace mil quatre cens et noef, le troisisme jour dou mois de jenvier. »

Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Hainin, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente faite par Jehan Biertrans, bourgeois de Mons, à Marie Joye, veuve de Robert Crohin, d'un fief appelé le Fief de Sallemonsart, tenu du comte de Hainaut, situé entre Braine-le-Comte et Soignies, et consistant en 64 boniers de bois, deux prés d'une contenance de quatre journals, un bonier et demi de terre labourable, un courtil et jardin, avec toute justice et seigneurie haute, moyenne et basse.

Hommes de fief présents : Jehan Seuwers, Gobiert Joye, Andrieu Puche,

<sup>1</sup> Molain, lez le Quesnoy.

<sup>2</sup> Ou, au.

Willaume de Hauchin, Jehan Biausire dit le Fèvre, Jehan Boinenfant et Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut.

(Originaux, sur parchemin, sceaux tombés. — Archives de l'État, à Mous. Recueil intitulé : *Hommes de fief de Hainaut, actes de 1347 à 1457.*)

MMLXXXVI.

*Acte par lequel les échevins de la ville de Mortagne<sup>1</sup> font connaître les noms des habitants de cette ville et des Essarts de Flines, etc., qui sont en défaut d'acquitter les rentes qu'ils doivent au duc de Touraine.*

(24 novembre 1410.)

Par-devant nous eschevins de la ville de Mortaigne, pour no très excellent et puissant prince, no très redoubté s<sup>er</sup> mons<sup>er</sup> le duc de Touraine, est venus et comparus Allart Thiebaut, recepveur dudit Mortaigne, liquelx a fait plainte sur les héritaiges cy-après déclarés par deffaulte de rente escheue et non païie pour le terme de Noël mil III<sup>e</sup> et IX, et s'ensuient les détenteurs et possesseurs desdis héritaiges. Et premiers,

Mortaigne et Guelesin. De le vesve de feu Henri le Grant, pour ses héritaiges, v s. x d. ob. pour III rasières III havots I hotiel, le vi<sup>e</sup> de XVII capons et le vi<sup>e</sup> d'un.

Des hoirs de feu Jehan Bastyen, pour le Mote des aulnois, viii s. p.

Par-devant nous eschevins dessus nommés sont venus et comparus les justice et eschevins des Essars de Flines, de Flimelles, de Berne, de Raudegnies, de Legies, de Rollon et de Roes, lesquelx nous ont certefyet que

<sup>1</sup> Mortagne, petite ville du département du Nord, sur l'Escaut et la Scarpe, à 7 kilomètres N.-O. de Saint-Amand, faisait autrefois partie de la Flandre Wallonne et de la châtellenie de Tournai, de même que Flines-lez-Mortagne. Les châtelains de Tournai habitaient le château de Mortagne, dont Sanderus a conservé le dessin. La terre de Mortagne et la châtellenie de Tournai furent cédées au roi de France, en 1515.

ledit recepveur a fait plainte, pour le terme de Noël mil III<sup>e</sup> et IX, sur les héritaiges dont les noms dez possesseurs s'ensuient, par faulte de rente escheue et non paiie, c'est assavoir :

De Jehan Bosquet, pour ses héritaiges, iij d. pour une pouille.

De le vesve Horgnonne, pour otel, iij d. p.

De Jehan du Prayel, pour otel, ij d. ob., j hav. d'avaine, le quart d'un capon.

De Jacquemard des Espringalles, pour otel, v hav. d'avaine, j capon, j quart.

De Mahieu Thomas, pour semblable, ij rasières-demie, j hav., le quart d'un hot., j capon-demi, j quart, le xxiiij<sup>e</sup> et xlviij<sup>e</sup> d'un, j d. j part-demi.

De Jehan Corbegny, pour otel, ij d. p., xj hot. et le quart d'un d'avaine, j capon-demi, le quart d'un.

De le vesve d'Artois, pour otel sur sez héritages assis à Rollon, iij hot et le quart d'un d'avaine, le xvj<sup>e</sup> d'un capon.

De Jehan Villain, pour otel, demi-rasière d'avaine, demi-capon.

De Jehan Thomas, pour semblable, une rasière, ij hav. demi-hot. d'avaine, j capon j quart, le xvi<sup>e</sup> d'un.

De Jacquemart Macquet, pour semblable, demi-hot. et le quart d'un d'avaine, iij d. p.

De le vesve Rumète, pour otel, iij hav. et les iij pars d'un francart d'avaine, j capon.

De Lotart Bourgart, pour otel, j hot.-demi d'avaine, j quart de capon, iij d. ob. p.

Des hoirs de Jacquemin de Rosteleur, pour otel, xiiij d. ob. p.

De Jehan de Launoit, pour otel, xiiij d. ob. p.

De Collart Vaillant, pour otel, ij s. iij d. ob. p.

Par-devant nous eschevins dessus nommés sont comparus personnellement les justice et eschevins des Essars de Bruille <sup>1</sup> et de Castiel <sup>2</sup>, lesquelx nous ont certifiét que en cas pareil lidit recepveur a fait plainte

<sup>1</sup> Bruille lez-Saint-Amand, sur la rive gauche de l'Escaut, à 6 kilomètres N.-E. de Saint-Amand, autrefois Flandre Wallonne.

<sup>2</sup> Château-l'Abbaye, entre l'Escaut et la Scarpe, à 6 kilomètres N.-E. de Saint-Amand, autrefois Flandre Wallonne.



par faute de rente escheue et non paiie pour le terme de Noël mil III<sup>e</sup> et IX sur les héritaiges dont les possesseurs s'ensuient. Et premiers,

De Piérart de Gransart, sur ses héritaiges, xj d. p., demi-hot. d'avaine.

De l'abbé de Hanon, pour otel, xj d. p.

De Jacquemart Horin, pour otel, vj d. p.

De Jacquemart Aufroit, pour otel, xxxij s. t.

De Leurent Loel, pour ses héritaiges, iij d. j partit p., v hav. d'avaine.

De Jacquemart Coutiel, pour otel, sur sez héritaiges séans à Bruille, iij hot. d'avaine, j capon-demi.

De Jacquemart du Croquet, pour otel, xvij d. p., une rasière j hav., j hot., le tiers et le quart d'un hot., j capon, j quart et le xxiiij<sup>e</sup> d'un.

De Jehan Boulet, pour otel, iij francart d'avaine.

De Guillaume Postiel, pour otel, xij d. j partit p., une rasière j hot. et demi et le vi<sup>e</sup> d'un d'avaine, j capon, i quart et le xxiiij<sup>e</sup> d'un.

De messire Mahiu de Launais, pour otel, vj d. p.

De Jehan Locquet, pour ses héritaiges, xix d. demi-partit p., une rasière j hot.-demi d'avaine.

De Collart Musart, pour otel, une rasière, le vj<sup>e</sup> d'un hot., demi-capon, iij d. demi-partit p.

*Item*, certefions-nous que le vesve de feu Henri le Grant, qui fut jugie à xiiij s. t. pour avoir nyet une rente, est povre femme et n'a mie bonnement de présent de quoy payer mondit s<sup>gr</sup> ni son recepveur.

*Item*, certefions-nous que Willos li Grans et Flannequins Aufrois, qui furent jugiet chacuns à xiiij s. t. pour avoir injuryet Jacot David, sont clerc non mariet et n'ont à présent nulx biens que on puist contraindre.

En tesmoing des choses dessusdilttes, nous eschevins dessus nommés avosmes appendut ad ce présent rolle le propre séel aux causes de ladicte ville de Mortaigne, le xxiiij<sup>e</sup> jour du mois de novembre mil III<sup>e</sup> et X.

(Original, sur parchemin; sceau avec contre-scel <sup>1</sup>, en cire brune, détérioré. — Archives de l'État, à Mons : trésorerie du dauphin)

<sup>1</sup> Ce sceau représente une porte de ville flanquée de deux tourelles, et au contre-scel est une fleur de lis avec ces mots : † CUSTOS SIGILLI.

## MMLXXXVII.

*Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, etc., mande à son bailli de Hainaut de faire payer au chapitre de Saint-Germain, à Mons, toutes les menues dîmes qui lui sont dues, et au besoin de contraindre ceux qui refusent de les acquitter.*

(28 décembre 1411, au Quesnoy.)

Dux Guillaume de Bayvière, comtes de Haynnau, Hollande et Zéelande, à nostre chier foyaul conseilier le seigneur de Haynin, nostre bailliu de Haynnau, salut. Nous vous mandons que de toutes menues dismes deues à vénérables nos chiers et bien amés le dyen et capitle de l'église de Saint-Germain de no ville de Mons en Haynnau, vous fachiez payer as termes ordonnés, sans nulle faulte, par cheulx qui y sont tenus ou seront, et s'aucuns en estoient refusans, que vous les constrainedés à ce de leurs corps et biens. Car ainsi volons que ensi tenu soient, veu que c'est le droit de ledicte église. Par le tesmoing de ces lettres, scellées de nostre séel. Données en nostre ville du Quesnoit, le xxviii<sup>e</sup> jour du mois de décembre, l'an de grâce mil IIII<sup>e</sup> et XI, selonc le stile de nostre court.

Du command mons<sup>sr</sup> le duc,  
présens de son conseil : le s<sup>sr</sup> de Haynin,  
bailliu de Haynnau, le s<sup>sr</sup> d'Audregnies, chevaliers,  
et sire Bauduin de Froymont, trésorier de Haynnau;

S. HELMICH.

T. MULTORIS.

(Original, sur parchemin, auquel est annexé un sceau avec contre-scel en cire rouge [détérioré]. — Archives de l'État, à Mons : chapitre de Saint-Germain.)

Le 24 février suivant, un accord fut conclu, sous forme de jugement arbitral, par-devant le bailli de Hainaut, au sujet des menues dîmes exigées par le chapitre de Saint-Germain dans la ville et la banlieue de Mons.

Cette ville en fut affranchie, moyennant une redevance annuelle de quarante livres tournois. (Voyez l'*Inventaire analytique des archives de la ville de Mons*, t. I, p. 155, n° 240.)

## MMLXXXVIII.

26-28 juin 1412. — « Che fu fait et passet bien et à loy, c'est assavoir le devant dicte déshiretance, faite par Jehan le Doulch, en le ville de Vallenchiennes, le vint-syssime jour dou mois de juing, et ledicte ahiretance, faite audit Jehan Loghet, en le ville de Mons, le vint-wytysme jour doudit mois, en l'an de grâce mil quatre cens et douze. »

Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Haynin, chevalier, bailli de Hainaut, contenant la déshéritance passée par « Jehans li Douls, fils qui » fu Jehan le Doulch, bourgeois de Mons, à ce jour demorans à Vallenchiennes, » d'un fief ample tenu du comte de Hainaut, « à lui appartenant » à cause de Jehanne de le Courtjoie, fille de Mathieu de le Courtjoie, qui » fu sa femme, et espeuse, » et l'adhéritance en faite au profit de Jehan d'Escaussines dit Loget, fourreur, bourgeois de Mons, qui le lui avait acheté. Ce fief consistait en un cens de vingt sols tournois assigné sur « une maison et yestre gisant à Jemapes, nommée le maison de Gericock, » qui à présent est et appiertient à le demisielle de Robiersart, canoniesse » de l'église medamme sainte Waudrut de Mons <sup>1</sup> ». Hommes de fief présents : « Jehan Thiery, drappier, Jehan de Haynin, Simon Nockart et » Wibelet Lestecque. »

(Original, sur parchemin, qui n'a conservé que le premier <sup>2</sup> des cinq sceaux dont il était muni. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

<sup>1</sup> Constance d'Escaillon dite de Robersart fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru le 5 septembre 1592; elle mourut en 1440.

<sup>2</sup> Sceau, en cire rouge, du bailliage de Hainaut. Ce sceau est détérioré.



## MMLXXXIX.

15 septembre 1412. — « Che fu fait bien et à loy en l'ostel doudit mons<sup>sr</sup> le bailliu de Haynnau, à Mons, en l'an de grasce mil quatre cens et douze, le quinziesime jour dou mois de septembre. »

Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Haynin, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Jehan Trotin, de Maubeuge, à Huart Noiset, demeurant à Noirechain, d'un fief à lui échu par la mort de Willaume Trotin, son père, « ycelui fief gisant à Norchin et ou <sup>1</sup> tieroit, » contenant siept journels trois quartrons de terre ahanulle u environ, » dont les trois journels tièent as terres le seigneur de Norchin et à » l'iretaige Jacquemart de Hon; *item*, 1 journal à l'iretaige Jehan de le » Loige et à Jakemart dou Puch; *item*, demi-bonnier as terres de Norchin » et au pire dou Sartiel; *item*, demi-journal as terres de l'église medamme » *St<sup>e</sup>* Waudrut de Mons et au pire dou Sartiel; *item*, un journal trois » quartrons en deux pièches tenant as terres Jacquemart dou Puch et » à Jacquemart de Hon. » Huart Noiset est adhérité dudit fief et reçu en la foi et hommage du comte de Hainaut.

Hommes de fief de Hainaut présents : Jehan Seuwart, Jehan de le Haye, écuyer, Jehan le Leu, Jehan de Haynin, Willaume Villain dit le Boudre et Simon Nockart, clerc du bailliage.

(Original, sur parchemin, muni de sept sceaux <sup>2</sup>. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

<sup>1</sup> Ou, au.

<sup>2</sup> Sceau, en cire rouge, du bailliage de Hainaut.

Sceau, en cire verte, de Jean Seuwart. Écu à trois tourteaux sous un chef, soutenu par une dame, supporté par deux lions. *Seel. iehan. seuwart.*

Fragments des sceaux, en cire verte, de Jehan de le Haye et de Jehan le Leu.

Sceau, en cire verte, de Simon Nockart. Voyez t. IV, p. 21 note 4.

## MMXC.

*Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, pour être participant aux prières qui se disent chaque jour en l'abbaye de Maroilles, confirme et approuve la charte de son prédécesseur Jean d'Avesnes, au sujet des pâturages.*

(28 février 1413, n. st., au Quesnoy.)

Guillaumes, par le grâce de Dieu, comtes palatins du Rin, dus de Bayvière, comtes de Haynnau, Hollande, Zéellande, et sires de Frize, savoir faisons à tous que vénérables et religieux nos chiers et bien amés en Dieu l'abbé et convent de l'église Saint-Humbert de Maroilles se sont trais par-devers nous en nostre conseil et nous ont monstret lettres patentes données, ottroiies et séellées de feu nostre prédécesseur, noble prince, Jehan d'Avesnes, jadis comte de Haynnau, dont le teneur s'ensieut de mot à mot : Nous Jehan d'Avesnes, cuens de Haynnau, faisons savoir à tous ciaux qui ces présentes lettres verront et oront, que, comme débas. . .<sup>1</sup>.

Et pour le cause que l'original des dessusdictes lettres amenrist fort par le keuwe dou séel et est en adventure d'encore faire plus, par quoy on n'y volroit foy adiouster, li dessusdis abbés et convens nous ont humblement requis et supplyet que, pour Dieu, ratteffyer, confremer et accorder leur vuellons tout le contenu desdictes lettres chi-dessus transcriptes et que valoir leur puisse à chartre perpétuèle, comme cose de nouvel, par nous et nostre conseil, à ycelle église donnée et octroiie. Nous Guillaumes, par le grâce de Dieu, comtes palatins du Rin, dus de Bayvière, comtes de Haynnau, Hollande, Zéellande, et sires de Frize susdit, pour le dévotion,

<sup>1</sup> Suit la teneur des lettres, datées du vendredi avant la quinzaine de carême 1296 (15 mars 1297, n. st.), contenant la sentence arbitrale et définitive rendue en faveur de l'abbaye par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, relativement aux pâturages et aiselements dont les habitants de Maroilles prétendaient jouir. — Voyez MICHAUX, *L'abbaye de Maroilles en Hainaut*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*, t. IV, p. 138.

grant amour et vraye affection que nous avons à ledicte église, pour avoir participations as orisons et bonnes prières qui se font cascun jour dou service divin des religieux en ycelle, et aussi que nous désirons de boin cuer et entendement ensivir les bonnes œvres de nos prédécesseurs, et ycelles entretenir et augmenter à nostre pooir, sommes bénignement descendu à leur requeste et supplication ; et de certaine science et par bon, meur conseil et délibération sur ce eut, avons audit abbet, convent et à ledicte église, loet, gréet et accordet, par le teneur de ces présentes, loons, gréons et, de nostre auctorité, grâce espécial et souveraineté, confermons, corroborons et approuvons lesdictes lettres dessus transcriptes, et tout le contenu et vertu d'icelles, de point en point, et mot à mot, en le forme et manière que se de premières les aviens données et octroiies. Et leur promettons loyalment et en bonne foy, pour nous, nos hoirs et successeurs comtes de Haynnau, à warder, faire warder et tenir fermes et estables à tousiours perpétuellement, sans enfreindre ne aler al encontre par manière quelconque, et pour ce que nous volons que ceste nostre présente confirmation, don et ottroy devant dit sortisse plainement son effect au proffit de le dicte église et monastère, et soit fermement entretenu, nous avons ces présentes lettres fait séeller de nostre séel. Donné en nostre ville du Quesnoit, le xxviii<sup>e</sup> jour du mois de février, l'an de grâce mil quatre cens et douze, selonc le stile de nostre court.

Par le command mons<sup>sr</sup> le duc,  
 présens de sen conseil : le seigneur de Haynin,  
 bailliu de Haynnau, messire Willaume  
 de Sars, chevaliers, mons<sup>sr</sup> Bauduin de Froymont, trésorier, et Gérard  
 Enguerand, receveur de Haynau <sup>1</sup>.

(*Cartulaire de l'abbaye de Maroilles*, t. I<sup>er</sup>, fol. 55-57. —  
 Archives départementales du Nord, à Lille.)

<sup>1</sup> Sans plus.



## MMXCI.

7 janvier 1414, n. st. — « Che fu fait l'an de grasse mil quatre cens et trèze, le sieptysme jour dou mois de jenvier. »

Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Haynin, chevalier, bailli de Hainaut, par lesquelles Jehan dit Mauvisin dou Bray se déshérite en faveur de Gérard d'Enghien, seigneur d'Havré et châtelain de Mons, — qui en est adhérité dans les formes ordinaires, — d'un fief ample appelé « le fief » dou Bray, gisant en le baillieuté dou Ruex, contenant une maison, » yestre, tenure et entrespure, terres ahanalles, prés, pasturaiges, » aulnois, cens et rentes, et autres droitures et revenues. » Hommes de fief présents : « messire Évrart, seigneur de le Haye, chevalier, Gérard dit » le Caloge, bastart de Havrech, Gérard de Caudeville, Lione de Ghoegnies, » Jehan de Littrenoe, escuyers, Jehan de Haynin, sergant de le court de » Mons, Bauduin Canebustin, Jacquemart Charlet, Simon Nockart, no » clereq, et Wibelet l'Estecque ».

(Original, sur parchemin, dont les sceaux sont tombés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

## MMXCII.

26 mai 1414. — « Che fu fait en l'ostel doudit mons<sup>sr</sup> le baillieu, à Mons, l'an et jour dessusdit (au vint-syssime jour dou mois de may mil quatre cens et quatorze). »

Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Haynin, chevalier, bailli de Hainaut, par lesquelles Jehan Ghignot, demeurant à Soignies, est adhérité d'un fief par lui acquis à Jehan le Prévost dit de Kokeriaumont, clerc de la ville de Valenciennes : ce fief ample, relevant du comte de Hainaut et consistant en une rente de 56 sols tournois assignée sur la maison de

Jehan de le Court, à Jemappes. Hommes de fief de Hainaut présents : Godefroid Clauwet, Andrieu d'Escaupont, Simon Nockart, clerc du bailliage, et Wibelet l'Estecque.

(Original, sur parchemin, avec fragments de six sceaux <sup>1</sup>.  
— Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

---

MMXCIII.

*Lettres du bailli de Hainaut, par lesquelles Hanin Wattier, clerc, est reçu en la foi et hommage de la comtesse de Hainaut, à titre d'un fief situé au Chaineriau-Huget, au territoire de la ville de Braine-le-Comte, par lui acquis à Jehan Massin, fils de Bauduin, demeurant à Bruges <sup>2</sup>.*

(21 janvier 1418, n. st., à Mons.)

Nous Pierres dis Broingnars, sires de Haynin, chevaliers, baillieux de Haynnau, faisons savoir à tous que, par-devant nous et en le présenche et ou <sup>3</sup> tiesmoing de pluseurs hommes de fief à très haulte et très puissans damme, madamme la ducesse de Baivière, daulphine de Veannois, contesse de Haynnau, Hollande et Zellande, qui pour ce espétiaulment y furent appiellet tant que lois porte, si loist assavoir : Colart de Haynin, escuyer,

<sup>1</sup> Sceaux, en cire rouge, du bailliage de Hainaut, et en cire verte, des hommes de fief.

Godefroid Clauwet. Écu au lion au filet en bande brochant, supporté par une dame; dans le champ, deux g.

Andrieu d'Escaupont. Écu au chevron accompagné de trois clochettes, soutenu par un homme sauvage.

Simon Nockart. Voy. t. IV, p. 21, note 4.

Wibelet l'Estecque. Voy. t. IV, p. 35, note 6.

<sup>2</sup> Le *Cartulaire de la cour féodale de Hainaut, de 1410-1411*, fol. vij<sup>xix</sup> v<sup>o</sup>, contient ce qui suit :  
« Hanins Massins, demorans à Bruges, tient de mondit signeur le comte J fief ample, gisant ou tiéroit  
• de Braine, contenant ix journels de terre ahanale u environ, dont il pooit ravoir par an, au jour  
• de sen rapport, comme par yeclui appert . . . . . xxx s. t. »  
On a ajouté : « Jehan Wattier, clereq, demorant à Mons, est liretiers. »

<sup>3</sup> Ou, au.

Piérart dou Parcq, fil Englebiert, Colart dou Chart, Jaquemart d'Oillies et Simon Nokart, no clercq, se comparut personnelment Jehans Massins, fieulx Bauduin Massin, demorant à Bruges, et dist que il avoit et tenoit en le foyaulté et hommaige de nodicte très redoubtée damme la contesse ung fief ample gisant ou <sup>1</sup> terroit de le ville de Braine le Conte, au lieu que on dist au Chaineriau Huget, contenant noef journalx de terre ahanaulle ou environ, tenant d'une part au chemin de Nivelles et d'autre part au fief Jehan Willemin d'Escaussines : le quel fief lidis Bauduins Massins, ses pères, avoit depiéché acquis à Jakemart, bastart de Favrechiennes <sup>2</sup>. Se nous réquist lidis Jehans Massins que dou relief que faire en volloit, à cause de nouvelle dame, nous le volsissiens recevoir en le foyalté et hommaige de nodicte très redoubtée dame; le quel cose, à se requeste, nous fesimes bien et souffissamment ensi que li coustume doudit pays de Haynnau donne. Apriès le quel relief ensi fait, lidis Jehans Massins dist et remonstra, en oultre, que vérités estoit que ou <sup>1</sup> propre jour de le datte de ces lettres il avoit vendut bien et loyalment tout le devant dit fief entirement, sans y riens retenir ne excepter, à Hanin Wattier, clercq, là endroit présens, pour lui et pour sen hoir, à tous jours hiretalement: li quelx Hanins Wattiers en celi manière le congneult à lui avoir acquis et accattet bien et parfaitement. Si nous requist lidis Jehans Massins que nous volsissiens recevoir le werp, le rapport et le déshiretance qu'il volloit et entendoit affaire de tout le fief entirement devant dit, et pour reporter en le main doudit Hanin Wattier et lui de ce ahireter et mettre ens bien et à loy, pour lui et pour sen hoir à tousjours. Ceste requeste ensi faite, nous semonsimes et coniu-rasmes Simon Nokart devant nommet qu'il nous desist, par loy et par jugement, se nous estiens bien et souffissamment mis et estaublis ou <sup>1</sup> lieu de nodicte très redoubtée damme, pour recevoir, faire et passer bien et à loy toutes manières de werps, de rappors, déshéritances, ahiretances, doaires et assennemens des fiefs tenus de li en se conté de Haynnau, et se ils lidis Simons et si per li homme de fief devant dit empoioient et devoient

<sup>1</sup> Ou, au.

<sup>2</sup> Ce personnage tenait un autre fief ample, situé au territoire de Braine-le-Comte, « au lieu que on dist à Kieineriau Huget, » et consistant « en 11 bonniers, que près que terres. » *Cartulaire de la cour féodale de Hainaut, de 1410-1411*, fol. vij<sup>xx</sup>xvj v<sup>o</sup>.



jugier à no semonsce et coniuement, et autant faire pour nous en ce cas comme il feroient et faire polroient et deveroient pour nodicte très redoubtée damme, se présente y estoit, sauf sen héritaige et ses droitures en toutes cozes; liquelx Simons Nokars, consilliés de ses pers lesdis hommes de fief, dist, par loy et par jugement, que oyl. De cest jugement l'enssuirent paisiuellement si per ludit homme de fief. Che jugement ensi fait, nous semonsimes et coniuasmes ledit Simon qu'il nous desist, par loy et par jugement, comment lidis Jehans Massins se pooit et devoit déshireter de tout le fief entirement dessusdit, et pour reporter en le main doudit Hanin Wattier et lui ent ahireter et mettre ens bien et à loy, pour lui et pour sen hoir, à tousiours; liquelx Simons Nokars, consilliés de sesdis pers, dist, par loy et par jugement, que lidis Jehans Massins devoit tout le fief dessusdit si avant qu'il se contient et estent en fons et en propriété entirement, reporter en no main comme en le main de nodicte très redoubtée damme, et s'en devoit déshireter bien et à loy, et à ycelui renonchier souffissamment une fois, autre et tierche, et pour reporter en le main doudit Hanin Wattier et lui ent ahireter et mettre ens bien et à loy, pour lui et pour sen hoir à tousiours. De cest jugement l'enssuirent paisiuellement si per ludit homme de fief. Et sour chou lidis Jehans Massins, de se boine vollentet et sans contrainte, empoint et en tamps que bien le peult faire, et en le présence et ou <sup>1</sup> tiesmoing desdis hommes de fief et par le jugement d'iaux, reporta en no main, comme en le main de nodicte très redoubtée damme, tout le fief entirement devantdit, et s'en déshireta bien et à loy, et y renoncha souffissamment et nient y clama, ne retint une fois, autre et tierche, et pour reporter en le main doudit Hanin Wattier et lui ent ahireter et mettre ens bien et à loy, pour lui et pour sen hoir, à tousiours. Chou fait, nous semonsimes et coniuasmes ledit Simon Nokart qu'il nous desist, par loy et par jugement, se lidis Jehans Massins estoit de tout le fief entirement devant dit déshiretés bien et à loy, et se nous le aviesmes bien en no main, comme en le main de nodicte très redoubtée damme, par coy nous le peuwisièmes et deuwissières reporter en le main doudit Hanin Wattier et lui ent ahireter bien et à loy, pour lui et pour sen hoir, à tousiours; liquelx Simons, consilliés de ses pers, les dessusdis hommes de fief, dist, par loy

<sup>1</sup> Ou, au.

et par jugement, que oyl, as us et as coustumes de Haynnau. Et nous, sour chou, apriès ce que lidis Jehans Massins se fu des deniers dou vendaige et accat deseuredit tenus pour contens et bien payés, et que dou service en ce cas appartenant à nodicte très redoubtée damme eult à nous esté tant fait que nous, ou <sup>1</sup> nom d'elle, en sommes tenus et tenons pour comptens et assouffis, reportasmes tout le fief entirement deseuredit, sans y riens ne aucune coze excepter, retenir ne mettre hors, en le main doudit Hanin Wattier, et l'en ahiretasma et mesimes ens bien et à loy, pour lui et pour sen hoir à tousiours. Et puis, semonsimes et coniuasmes derekief ledit Simon Nokart qu'il nous desist, par loy et par jugement, se lidis Hanins Wattiers estoit de tout ledit fief entirement ahiretés et mis ens bien et à loy, pour lui et pour sen hoir, à tousiours; liquelx Simons Nokars, consilliez de sesdis pers, dist, par loy et par jugement, que oyl, as us et as coustumes doudit pays et contet de Haynnau, et que nous l'en deviesmes recepvoir à homme. De cest jugement l'enssuirent paisiuellement si per lidit homme de fief. Et nous, sour chou, en le présence et ou <sup>1</sup> tiesmoing des devant dis hommes de fief qui pour ce espécialment y furent appiellet, et par le jugement d'iaux, recheuwismes ledit Hanin Wattier dou dessusdit fief en le foyalté et hommaige de nodicte très redoubtée damme la contesse bien et souffissamment, ensi que li coustume doudit pays de Haynnau donne, comme de fief ample. Et pour chou que toutes les cozes dessusdictes et cascune d'elles soient fermes, estables et bien tenues, si en avons nous li balliux de Haynnau dessusdis ces présentes lettres scellées dou séel de ledicte baillie. Et si requérons as hommes de fief dessus nommés, qui seaux ont et requis en seront, que il voellent mettre et appendre leur seaux à ycelles lettres avœcq le séel de ledicte baillie, en tiesmoingnaige de vérité. Et nous li homme de fief dessusdit, qui à tous les convens devantdis faire et passer bien et à loy, fûmes présens comme hommes de fief à nodicte très redoubtée damme la contesse, pour ce espécialment appiellet, si que devant est dit, en avons nous, chil de nous qui seaux avons et requis en avons estet, mis et appendus nos seaux à ces dictes lettres avœcq le séel de ledicte baillie de Haynnau, en aprobaton de vérité. Che fu fait et passet bien et à loy, en l'ostel doudit mons<sup>sr</sup> le baillieu, à Mons, l'an de

<sup>1</sup> Ou, au.

grasce mil quatre cens et dys-siept, le vint et unysme jour dou mois de jenvier.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux <sup>1</sup> sont tombés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

---

MMXCIV.

14-27 octobre 1421. — « Che fu fait et passet bien et à loy à Mons, à l'ostel de nous ledit bailliu de Haynnau, l'an de grasce mil quatre cens et vint-ung, ou <sup>2</sup> mois d'octobre, ès jours devant dis. »

Lettres de Guillaume de Sars, sire d'Audegnies et d'Angre, chevalier, bailli de Hainaut, contenant les actes de relief, de déshéritance et d'adhéritance faits par Thomas de Glarges, fils de Gilles, demeurant à Élesmes, pour la constitution d'une rente de 12 livres tournois en faveur de Jehan de Glarges, son oncle, rente vendue par celui-ci à Gérard Bourés, bourgeois de Mons, sur un fief ample, tenu du comte de Hainaut, au territoire d'Élesmes, et consistant « en une maison, tour, basse-court et fossés autour, » en trois bonniers de pret et pasturage, en dys-wyt bonniers de terre » ahanulle à disme Dieu, en dys livres de rente hiretable, en douse pouilles, » en sèse hommaiges et deppendans doudit fief, en serviche sour deus cens » journalx de terre ahanable gisans ou <sup>2</sup> terroit de ledicte ville et là entours, » en justice haulte, moyenne et basse, et en aultres droitures et revenues. »

(Original, sur parchemin, dont les sceaux ont été enlevés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

<sup>1</sup> Ces sceaux étaient au nombre de six.

<sup>2</sup> Ou, au.



MMXCV.

*Lettres par lesquelles Christophe de Harcourt, ayant été adhérité de la châtellenie de Mons par son oncle Gérard d'Enghien, seigneur d'Havré et de Biévène, en cède les revenus à celui-ci, pour en jouir sa vie durant.*

(28 avril 1425, au château d'Havré.)

Nous Évrars, sires de le Haye et de Ghoy, chevaliers, baillieux de Haynnau, faisons savoir à tous que, par-devant nous et en le présence et ou<sup>1</sup> tesmoing de pluseurs hommes de fief à no très redoubté seigneur, monseigneur le ducq de Brabant et de Lembourg, comte de Haynnau et de Hollande, qui pour chou spécialement y furent appellet tant que lois porte, si loist assavoir : Gérard de Caudeville, escuyer, Jaquemart Hanequart, Simon Nocart, no clercq, Jehan Watier, Hanin Gilliard, Hanin Thiroul dit Brassot et Wibert l'Estecque, se comparurent personnellement ens ou<sup>1</sup> castiel de Havrech, Christofres de Harecourt, d'une part, et hauls et nobles messires Gérars d'Ainghien, sires de Havrech et de Biévène, castellains de Mons, ses oncles, d'aulture part, et là endroit lidis Christofres de Harecourt dist et remonstra que, combien que, ou<sup>1</sup> jour dou datte de ces présentes lettres, lidis messires de Havrech se fuist et soist déshiretés de le propriété et hiretage de le castellerie de Mons, tant en cens et rentes d'avaine, de rapons et d'argent sur plusieurs hiretages en le ville de Mons et de Coesmes, en services à volenté, en entrées et yssues, en mortemains, en forages, tonnieulx, lois et amendes, comme en justice et seignourie haulte, moyenne et basse, sur tous les hiretages qui ces cens et rentes doivent, et en aultres parties rewardans cas de haulteur, ossi en le demeuire dou dognon dou castiel de Mons, si avant et en le manière que ilz et si prédicesseur en ont ghoit et possessel anchiennement, et que tenu est en ung fief liege, en foi et en hommage de nodit très redoubté seigneur le comte, ad cause de sadicte comté de Haynnau, et d'icellui fief en euist esté et soist li dessusdis Christofres de Harecourt ahiretés, pour d'icellui fief

<sup>1</sup> Ou, au.

entièrement goïr et posséder, pour lui et pour sen hoïr, à tousiours : li plaisirs et voloïrs doudit Christofre de Harecourt estoit, pour certaines et justes causes, licites et raisonnables, qui ad ce le pooient et devoient mouvoir, de lui déshireter et desviestir de tous les humeurs, fruis, pourfis et émolumens dou devantdit fief de le castellerie de Mons, tant en rentes et revenues comme en justice et seignourie, et en toutes et quelconques aultres droitures, possessions et revenues, appertenances et appendances d'icellui fief, pour de tous yceulx fruis et pourfis ahireter, adviestir et mettre ens bien et à loy ledit messire de Havrech, pour lui ent ghoïr et posséder de ce jour en avant, tout le cours de se vie tant seulement. Si nous requist lidis Christofres de Harecourt que nous volsissions recevoir le werp, le rapport et le déshiretance que il volloit et entendoit à faire de tous lesdis humeurs, fruis, pourfis, droitures et revenues entirement de tout le fief dessusdit, et pour ent ahireter ledit mons<sup>sr</sup> de Havrech tout le cours de sedicte vie durant tant seulement, si que dit est. Ceste requeste ensi faite, nous semonsîmes et conjurâmes Simon Nocart devant nommet qu'il nous desist, par loy et par jugement, se nous estiens bien et souffisamment mis et establis ou <sup>1</sup> lieu de nodit très redoubté seigneur le comte comme sen baillieu de Haynnau, pour recevoir, faire et passer bien et à loy toutes manières de werps, de rappors, déshiretances, ahiretances, doaires et assennemens des fiefs tenus de lui en sendit pays et comté de Haynnau, et se ilz lidis Simons et si per li devantdit homme de fief en pooient et devoient jugier à no semonsee et coniuement, et otant faire pour nous en ce cas comme il feroient et faire poroient et deveroient pour nodit très redoubté seigneur le comte, se présens y estoit, sauf sen hiretage et droitures en toutes choses; liquelz Simons Nocars, conseilliés de sez pers les hommes de fief devantdis, dist, par loy et par jugement, que oyl. De cest jugement l'ensuirent paisiblement si per lidit homme de fief. Ce jugement ensi fait, nous semonsîmes et conjurâmes ledit Simon Nocart qu'il nous desist, par loy et par jugement, comment lidis Christofres de Harecourt se pooit et devoit déshireter bien et à loy des humeurs, fruis, pourfis et revenues de tout le fief entièrement dessusdit, et pour reporter en le main doudit mons<sup>sr</sup> de Havrech et lui ent adviestir et mettre ens bien et à loy,

<sup>1</sup> Ou, au.



pour de ce goyr et posséder tout le cours de se vie tant seulement, par le manière que dessus est dit. Liquez Simons Nocars, conseillés de ses pers, les devantdis hommes de fief, dist, par loy et par jugement, que lidis Christofres de Harecourt devoit lesdis humeurs, fruis et pourfis, droitures, warisons et revenues de tout le fief entièrement devantdit reporter en no main comme en le main de nodit très redoubté seigneur le comte, et les devoit werpir et quitter bien et à loy, et à yceulx renonchier souffisamment, une fois, secunde et tierce, et pour ledit mons<sup>sr</sup> de Havrech ahireter, adviestir et mettre ens bien et à loy, pour de ce ghoir et posséder le cours de se vie, par le fourme et manière que dit est deseure. Et sur ce, lidis Christofres de Harecourt, de se bonne volenté, en point, en tamps que bien le peult faire, et en le présence et ou <sup>1</sup> tesmoing des hommes de fief dessusdis, qui pour chou spécialement y furent appellez, et par le jugement d'iaulx, reporta en no main, comme en le main de nodit très redoubté seigneur le comte, les humeurs, fruis, pourfis, droitures, warisons et revenues de tout ledit fief entirement, tant en justice et seignourie, comme en aultre manière quelconques, et si avant que il le tenoit en fief de ladiete comté de Haynnau, sans en ce riens ne aucune chose retenir ne mettre hors, excepté le propriété et héritage de tout ledit fief, et les werpi et quitta bien et à loy, et y renoncha souffisamment une fois, secunde et tierce, et pour ledit mons<sup>sr</sup> de Havrech ahireter, adviestir et mettre ens bien et à loy, pour de ce goyr et posséder le cours de se vie tant seulement, si que dit est. Chou fait, nous semonsimes et conjurâmes ledit Simon Nocart qu'il nous desist, par loy et par jugement, se lidis Christofres de Harecourt s'estoit déshiretés bien et à loy des devantdis humeurs, fruis, pourfis, possessions et revenues de tout ledit fief de le castellerie de Mons entièrement, et se nous les adviens bien en no main, par quoi nous les peussions et deussions reporter en le main doudit mons<sup>sr</sup> de Havrech, et lui ent adviestir, ahireter et mettre ens bien et à loy, pour lui ent ghoir le cours de se vie, si que dit est; liquez Simons Nocars, conseillés de sezdis pers, dist, par loy et par jugement, que oyl, as us et as coustumes de Haynnau. De cest jugement l'ensuirent paisiblement si per lidit homme de fief. Et nous, sur chou, en le présence et ou <sup>1</sup> tesmoing dez dessusdis hommes de

<sup>1</sup> Ou, au.



fief qui pour chou spécialement y furent appellez, et par le jugement d'iaulx, après ce que des deniers dou vendage et accat devantdit, lidis Christofres de Harecourt se fut tenus pour comptens et assoufis, et que dou service en ce cas appartenant à nodit très redoubté seigneur le comte, eut esté tant fait à lui par ledit Christofre de Harecourt que il s'en tint et est tenus pour comptens et apayés, reportâmes les devantdis humeurs, fruis, pourfis, droitures et revenues, appartenances et appendances de tout le fief dessus esclarchit, tant en justice et seignourie comme en aultre manière quelconques, sans y riens retenir ne mettre hors, en le main doudit mons<sup>sr</sup> de Havrech, et l'en ahiretâmes et mesîmes ens bien et à loy, pour de ce goyr et posséder tout le cours de sedicte vie en le manière devantdicte. Et puis semonsîmes et conjurâmes derequief ledit Simon Nocart qu'il nous desist, par loy et par jugement, se lidis messires de Havrech estoit des pourfis, droitures et revenues de tout le fief dessusdit ahiretés, adviestis et mis ens bien et à loy, pour de ce ghoyr, tenir et posséder tout le cours de sedicte vie, par le manière dessus devisée; liquelz Simons Nocars, conseilliés de ses pers lezdis hommes de fief, dist, par loy et par jugement, que oyl, as us et as coustumes doudit pays et comté de Haynnau, et que nous l'en deviesmes recevoir à homme. De cest jugement l'ensuirent paisiblement si per lidit homme de fief. Et nous, sur chou, en rechupmes ledit mons<sup>sr</sup> de Havrech en le foyalté et hommage de nodit très redoubté seigneur le comte bien et souffisamment, ensi que li coustume doudit pays et comté de Haynnau donne. Et pour chou que toutes les choses devantdittes et cascade d'elles soient fermes, estables et bien tenues, si en avons nous li baillieus de Haynnau dessusdit cez présentes lettres scellées du séel de ledicte baillie. Et si prions et requérons as devantdis hommes de fief qui seaulx ont et requis en seront, que à cesdictes lettres vœillent mettre et appendre leurs seaulx avœcq celui de ledicte baillie de Haynnau, en tesmoingnage de vérité. Et nous li homme de fief dessusdit, pour ce que à toutes les choses dessus esclarchies et cascade d'elles cognoistre, faire et passer bien et à loy, en le manière devantdicte, avons esté présent comme homme de fief à nodit très redoubté seigneur le comte, pour ce spécialement appellez, chil de nous qui seaulx avons et requis en avons estel, avons mis et appendus nos seaulx à ces présentes lettres avœcq le séel de ledicte baillie de Haynnau, en approbation de

vérité. Che fu fait et passet bien et à loy oudit lieu de Havrech, l'an de grâce mil quatre cens et vingt-trois, le vingt-witiesme jour dou mois d'avril.

(Vidimus, sur parchemin, délivré le 22 mai 1425 par frère Jehan Rogier, prieur du Val-des-Écoliers de Mons; sceau tombé<sup>1</sup>. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

---

MMXCVI.

28 avril 1425. — « Che fu fait et passet bien et à loy ou<sup>2</sup> castiel de Havrech, l'an de grâce mil quatre cens et vingt-trois, le vingt-witiesme jour dou moys d'avril. »

Lettres d'Évrard, sire de le Haye et de Ghoy, chevalier, bailli de Hainaut, relatives à la déshéritance, faite en faveur de Christophe de Harcourt par Gérard d'Enghien, sire d'Havré et de Biévène, châtelain de Mons, son oncle, d'un fief ample, situé à Ghislage (*Gillege*), consistant « en terres » ahanalles, en prés, en cens et rentes d'argent, d'avaine et de cappons, » en toute justice et seignourie haulte, moyenne et basse, en tonnieulx, » forages, mortesmains et aultres droitures et revenues, » et relevant du comte de Hainaut, fief dont ledit Gérard d'Enghien conservera l'usufruit sa vie durant.

Présents les hommes de fief de Hainaut qui sont dénommés dans l'acte précédent.

(Vidimus, sur parchemin, délivré le 22 mai 1425 par le prieur du Val-des-Écoliers de Mons; sceau tombé. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522*.)

<sup>1</sup> Ce vidimus contient la teneur des lettres suivantes.

<sup>2</sup> Ou, au.

## MMXCVII.

3 juillet 1423. — « Che fu fait et passet bien et à loy l'an de grasce mil quatre cens et vingt-troix, le troysysme jour dou mois de juillet. »

Lettre d'Évrard, sire de le Haye et de Ghoy, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Jehan Logez, viéswarier, demeurant à Mons, à Lottart Vinchant, changeur en ceste ville, d'un fief ample, tenu en hommage du comte de Hainaut et consistant en une rente annuelle de 20 sols tournois sur la maison que la demoiselle de Robersart, chanoinesse de l'église de Sainte-Waudru, a « en le ville de Jemappes, tenant au pret qui fu Colart de Sars. »

Hommes de fief présents : Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, Hanin d'Ittre dit Gilliart, Wibiert l'Estecque, Hanin Thiroul dit Brassot et Hanin Caset.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux sont tombés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé: *Hommes de fief de Hainaut, actes de 1347 à 1457.*)

## MMXCVIII.

*Sommation adressée par le duc de Bourgogne à Jean de Robersart, chevalier, sire d'Escaillon, qui se proposait de faire une incursion au pays de Hainaut à cause de la démolition de son château d'Escaillon<sup>1</sup>. Il lui défend de faire aucun dommage aux personnes et aux biens du chapitre de Notre-Dame de Cambrai.*

(20 août 1425, à Arras.)

LE DUC DE BOURGOINGNE, CONTE DE FLANDRES, D'ARTOIZ ET DE BOURGOINGNE.

A noble et sage nostre très chier et bien amé messire Jehan de Robessart, chevalier, sire d'Escaillon, salut et dilection. Nous avons entendu que vous avez proposé de briefment venir ou<sup>2</sup> pays de Haynnau avœcques un certain

<sup>1</sup> Voyez tome III, page 561, note 4.

<sup>2</sup> Ou, au.



nombre de gens d'armes et d'archiers, et que, pour la démolition du chastel d'Escaillon que feu nostre très chière dame et ayeule la duchesse Margueritte, que Dieux absoille! pour aucunes justes et raisonnables causes et par grant avis, fist faire, estes en entention, selon ce que pluseurs foiz avez dit, de vous en prendre à noz très chiers et bien amez les doyen et chapitre de l'église de Cambrai, estans d'ancienneté, ad cause de nostre conté de Flandres, en nostre garde et protection, et de leur faire, pour ceste cause, grief et dommage en toutes les manières que vous pourrez. Si vous requérons bien acertes et néantmoins sommons, par ces présentes, que lesdis doyen et chapitre, lesquels ne sont de laditte démolition en riens coul-pables, vous ayez et tenez paisibles, sans les molester, grever ne dommager par vous ou les vostres, ès personnes d'eulx, de leurs suppos et subgés, ne en aucuns leurs biens, sur tout le plaisir que nous désirez faire : sachans que, se aultrement le faites, attendu que par serment nous sommes astraint et obligié de les garder et deffendre de toutes oppressions et violences, comme noz prédécesseurs ou <sup>1</sup> temps passé ont fait, et que pour laditte cause on ne leur peut ou doit de raison aucune demande et querelle mouvoir, nous y pourverrons en gardant nostre honneur et nous acquittant de nostredit serment, ainsi que y sommes tenuz. Pourquoi nous veuilliez prestement certifier de la réception de cestes et de vostre plénière voulenté sur ce. Donné en nostre ville d'Arras, le xx<sup>e</sup> jour d'aoust, l'an de grâce mil CCCC vint et trois, soubz nostre séel de secret cy-dessoubz mis et placqué, en l'absence du grant.

Par monseigneur le duc en son conseil,  
ouquel monseigneur le conte de Richemont,  
l'évesque de Tournay, le prince d'Orenes,  
le prévost de Saint-Donas de Bruges, les seigneurs  
de Roubaix et de Commines, messire Hue de Lannoy,  
messire Rolant d'Utkerke et pluseurs aultres estoient ;

N. HIBERTI.

(Vidimus, sur parchemin, délivré le 19 octobre 1424 par les échevins de la cité de Cambrai ; sceau en cire brune <sup>2</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille : fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n<sup>o</sup> 67.)

<sup>1</sup> Ou, au.

<sup>2</sup> Sceau aux causes de la cité de Cambrai, sur lequel figure un écu à trois lions, supporté par une aigle éployée.

## MMXCIX.

27 avril 1424, à Lille. — « Donné en nostre ville de Lille, le xxviij<sup>e</sup> jour d'avril, l'an de grâce mil quatre cens et vint et quatre après Pasques. »

Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, fait connaître que, par sentence définitive, la sénéchale de Hainaut est condamnée à lui payer une amende de 2,000 livres parisis, monnaie de Flandres, et à payer de plus 200 livres semblables à l'église Notre-Dame de Cambrai et 500 à maître Jacques Grigore, chanoine de cette église, pour avoir fait prendre et mettre en prison à Walincourt, puis à Werchin, en Hainaut, ce chanoine, homme notable, âgé de soixante ans environ, qui était en la protection du duc de même que le chapitre de Cambrai.

La sénéchale avait fait valoir « qu'elle estoit noble dame, de grande et » noble génération, extraite des contes de Flandres et de Henault, que ses » prédécesseurs ont esté pieux et vaillans », qu'ils ont servi les comtes de Flandres, notamment le comte Louis, etc. ; que le chanoine avait agi à Walincourt comme official et que les sergents de la sénéchale l'avaient mis dans une belle chambre du château où il avait été doucement « traité et » « gouverné de boire, de mangier et autrement », et qu'ayant appris que cet ecclésiastique était en la garde et protection du duc, elle l'avait mis en pleine délivrance.

(Original, sur parchemin, auquel append par une double bande de même un fragment de sceau équestre avec contre-scel, en cire rouge. — Archives départementales du Nord, à Lille : fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 67.)

## MMC.

27 novembre 1424. — « Che fu fait et passet bien et à loy en ledicte ville de Songnies, l'an de grasce Nostre-Seigneur mil quatre cens vingt-quatre, le lundi vingt-sieptysme jour dou mois de novembre. »



Lettres de Pierre de Bousies, seigneur de Vertaing, de Rommeries et de Feluy, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Hanins d'Arbre, fils de Jehan d'Arbre, demeurant à Ath, à Jehan Martin, aussi demeurant à Ath, d'un fief ample consistant : en cens et rentes de 8 rasières d'avoine, 14 chapons et 11 sols forts sur plusieurs héritages, situés à Maffles, avec haute, moyenne et basse justice, services, entrées et issues, et relief lorsque ces héritages vont de main à autre, savoir : sur la maison Jehan Martin, 8 chapons; sur une pièce de terre près de la « quarière » appartenant à Gérard le Flamencq, 2 rasières d'avoine; sur la maison Jehan Bosquillon, 2 rasières d'avoine et 2 chapons; sur une partie de la maison de la veuve de Mahieu le Rentier, une rasière d'avoine et 2 chapons; sur les « pasture et quairières Jehan de Bialugrant, 4 sols forts et 2 chapons; sur « le pasture » Thiebault Chevalier, 3 sols 6 deniers forts, et sur l'héritage Ostelart le Rentier, 3 rasières d'avoine et 3 sols 6 deniers forts; en 4 boniers et demi qui appartiennent à ce fief, pouvant valoir « par an, de cense » 5 muids de blé et 5 muids d'avoine; en 17 journées, « que pasture que ausnois, en deux pièces, en celi justice, » acensés annuellement 50 livres; en 2 meilleurs catels de ceux qui meurent en la maison lesdits Jehan Martin et Jehan le Bosquillon; en 4 lots sur chaque brassin de cervoise que l'on brasse en cette justice. Ce fief est grevé d'une rente annuelle de 16 livres due à Jehan de Gaiges.

Hommes de fief présents : Jacques de Sars, prévôt de Mons, chevalier, Gilles de l'Esclatière, Jehan dou Bray, Henri, bâtard de Miaudrege, Jehan Alemain, canonne de Songnies, Jehan Ghignot et Colard le Macheclier.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux sont enlevés à l'exception du deuxième <sup>1</sup>. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

<sup>1</sup> Sceau, en cire rouge et dont il ne reste qu'un fragment, de Jacques de Sars. Un lion debout et appuyé contre un arbre, porte sur l'épaule un écu à la bande chargée de trois lions; à dextre; un heaume cimé de deux serres.



## MMCI.

8 janvier 1425, n. st. — « Données en nostre ville de Mons, le huitiesme jour de janvier, l'an de grâce mil quatre cent et vingt-quatre. »

Lettres par lesquelles Humfroi, duc de Glocester, comte de Hainaut, etc., autorise la ville de Beaumont à constituer des rentes viagères « et à racat » jusqu'à concurrence de 166 livres 15 sols 4 deniers tournois, pour acquitter sa quote-part des frais de la guerre en Hainaut.

(Original, sur parchemin, sceau tombé. — Archives communales de Beaumont.)

## MMCII.

*Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, etc., défend à ses officiers et sujets de faire aucun tort aux personnes et aux biens des chapitres, couvents et églises de Cambrai.*

(29 mai 1425, à Douai.)

Jehan, par la grâce de Dieu, duc de Lothier, de Brabant et de Lembourg, marquis du Saint-Empire, conte de Haynnau, de Hollande et de Zélande, et seigneur de Frize, à tous les capitaines et autres gens d'armes et de trait, et à tous noz justiciers, officiers, serviteurs, subgez, alliez et aidans qui à présent sont et seront cy-aprez en nostre service en la guerre que nous avons al encontre du duc de Glocestre, auxquelz ces lettres seront montrées, salut et dillection. Comme à nostre congnoissance soit venu et soyons infourmez que noz bien amez en Dieu les doyens, chapitres, abbez, couvens et autres gens des églises de Cambray aient tousiours amé et désiré, aiment et désirent le bien, honneur et prouffit de nous et de noz païs, seignouries et subgez à nous obéissans, senz avoir aucunement soustenu ou favorisié noz ennemis, subgez rebelles et désobeissans, estans en nostre païs de Haynnau; pour ce est-il que nous requérons et mandons très acertes et expressément à vous et à chacun de vous que les maisons, hostelz, mannoirs, censes et fermes desdiz doyens, chapitres, abbez, couvens et de leurs

gens, serviteurs et subgez quelxconques vous préservez et gardez, de par nous, d'arsin, de force, de violence, de pilleries, roberies et autres griefs, oppressions et molestacions indeues. Et en oultre, souffrez et laissez leurs censiers, fermiers, serviteurs et subgez demourer et converser paisiblement atout leurs bestes et autres biens, chacun en son lieu aler et venir paisiblement en leurs marchandises et faire leurs labourages et autres besoingnes ainsi qu'il appartient. Et s'aucune chose avoit, par vous ou par aucuns de voz gens ou compaignons estans dessoubz vous, esté ou estoit prinse ou ostée à leurs censiers, fermiers, serviteurs et subgez dessusdiz, si leur faites rendre et restituer tantost et senz délay, tellement et en ce tant faisant que de bonne obéissance en doyez estre recommandez : sachans de vray, se vous faisiez le contraire, nous en punirions vous, noz justiciers, officiers, serviteurs et subgez, et les autres ferions punir par telle manière que ce seroit exemple à tous autres d'eulx en garder. Donné à Douay, le xxix<sup>e</sup> jour de may, l'an de grâce mil CCCC vint et cinq.

Par mons<sup>sr</sup> le duc, mons<sup>sr</sup> le conte de Conversant, seigneur d'Enghien, Jehan de Ghymes, seigneur de Berghes, le prévost de Cambray, Guillaume de Montenaken et Ernoul Stamelart de Uden présens ;

J. DE DYNTER.

(Original, sur parchemin, auquel est annexé un sceau armorié, en cire rouge. — Archives départementales du Nord, à Lille : fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 67.)

MMCH.

*Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., ordonne à ses gouverneurs de Lille, de Douai, d'Orchies et d'Arras, et à ses autres justiciers et officiers, de contraindre la sénéchale de Hainaut à acquitter les amendes par elle dues au chapitre et à un chanoine de l'église Notre-Dame de Cambrai <sup>1</sup>.*

(8 septembre 1425, à Bruges.)

Phelippe, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à noz gouverneurs de

<sup>1</sup> Voyez p. 200, n° MMGIX.



Lille, de Douay et d'Orchies, et d'Arras, et à tous noz autres justiciers et officiers ou leurs lieutenans. salut. Comme, par certaine sentence par nous piécà donnée et prononcée, à l'instance et poursuite de nostre procureur général de Flandres, à l'encontre de la sénéchalle de Haynnau, qui à présent est, nous eussions icelle sénéchalle condempne à nous paier, baillier et délivrer, pour l'amende de la prinse et arrest de maistre Jaques Grégoire, chanoine de Cambray, dénommé en ladicte sentence, en enfreignant la garde que avons de ladicte église et des autres églises de Cambray et dez personnes et ministres d'icelles, la somme de deux mil livres parisis de nostre monnoie de Flandres, envers ladicte église de Cambray, la somme de deux cens livres parisis, monnoie dicte, pour icelle estre employée à l'ordonnance de noz bien amez les doyen et chapitre de ladicte église et au prouffit d'icelle, et aussi envers ledit maistre Jaques Grégoire, pour l'iniure à lui faicte et pour ses dommages, intérestz et despens qu'il eust et soustint à cause de ladicte prinse, en la somme de trois cens livres parisis, monnoie dicte, ainsi que ces choses sont plus à plain déclairiées en noz lettres patentes de ladicte sentence; et il soit ainsi que, de la partie desdiz doyen et chapitre, et maistre Jaques, nous ait esté exposé que, depuis icelle sentence ainsi rendue, ladicte sénéchalle ait esté par pluseurs fois, de par eulx, deument sommée et requise de leur faire et à chacun d'eulx paiement et satisfaction des sommes à eulx adjugiées et cy-devant déclairiées, sur quoy elle ait d'eulx obtenu dilacion et respit jusques à Pasques darrenièrement passées : ce qu'ilz firent pour lui complaire. Et depuis ledit terme passé, icelle dame n'a fait et encores ne fait aucun semblant de paier et contenter les devantdiz doyen et chapitre et maistre Jaques de leur deu, en leur très grant grief, préiudice et dommage et aussi de ladicte église, et encores plus seroit se sur ce n'avoient provision raisonnable, dont ilz nous ont fait très humblement supplier. Pourquoy nous, ces choses considérées, inclinans à leur supplication, vous mandons et commettons, par ces présentes, et chacun de vous si comme à lui appertendra, que, s'il vous appert de ladicte sentence, contraigniez ou faictes contraindre viguereusement et sanz déport par toutes voyes deues et raisonnables ladicte sénéchalle à parfournir et acomplir entièrement au regart desdiz doyen et chapitre et maistre Jaques Grégoire le contenu en icelle sentence. Et en cas d'opposicion, délai ou reffuz, donnez lui jour certain et compétent par-devant nous ou nostre



amé et féal chancellier le seigneur d'Authume, ou en son absence noz amez et féaulx les gens de nostre conseil estans avecques nous, quelque part que nous ou eulx serons en nostredit pays de Flandres ou en noz devantdites villes et chastellenies de Lille, Douay et d'Orchies, pour dire, soustenir et deffendre la cause de son opposition, délay ou reffuz, et pour procéder, en oultre, comme de raison appertendra, en certiffiant compétement nous ou nostredit chancellier ou, en son absence, lesdictes gens de nostre conseil dudit adiournement et de tout ce que fait en aurez; auxquelz nostre chancellier ou gens de nostre conseil, en son absence, nous mandons et com-mettons, se mestier est, que aux parties, icelles oyes, facent bon et brief acomplissement de justice sanz long procès ou figure de jugement, nonobstant quelzconques lettres subreptices impétrées ou à impétrer, ordonnances, mandemens ou deffenses au contraire. Mandons et com-mandons à tous noz subgez et requérons les autres qu'il appertendra, que à vous et à chacun de vous, en ce faisant, obéissent et entendent diligemment. Donné en nostre ville de Bruges, le viii<sup>e</sup> jour de septembre, l'an de grâce mil CCCC vint et cinq.

Par mons<sup>gr</sup> le duc,  
à vostre relacion,

BONESSEAU.

(Original, sur parchemin, auquel est annexé un sceau éques-tre avec contre-scel, en cire rouge, dont le contour est brisé. Sur le dos de la pièce est écrit : *Littera sentencie late contra senescallam Hanonie*. — Archives départemen-tales du Nord, à Lille : fonds de la cathédrale de Cam-brai, carton n<sup>o</sup> 67.)

---

MMCIV.

17 juillet 1427. — « Che fu fait et passet bien et à loy en le ville de Mons, l'an de grasce mil quatre cens et vingt-siept, le dys-sieptysme jour dou mois de juillet. »

Lettres de Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fressaing,

chevalier, bailli de Hainaut, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, contenant la déshéritance et l'adhéritance faites par Guy de Morchipont, sire de Seausies, chevalier, au profit de Jehan Faveriel<sup>1</sup>, fils de Jehan, bourgeois de Valenciennes, d'un fief tenu de la comtesse de Hainaut, à cause du château de Beaumont, « contenant une maison, hiretaige, grange, » marescauchie, entrepresure et yestre, appiellée le maison d'Orchival; » *item*, les pastures et sauchois d'entour ledite maison appertenant à » ycelle; *item*, sys wittellées de pret en deux pièces, comme trois wittel- » lées et demie tenant au bos de Biermeraing et au bos d'Orchival, et deus » wittellées et demie de pret ou environ tenant à le dessusditte maison » d'Orchival et as prés et sauchois Righaux de Biermeraing; *item*, trèze » muis et trois wittellées de terres ahanables u environ, chi-apriès ensui- » wans, est assavoir : sys wittellées de terres tenant as marés de Saint-Mar- » tin et as trois mencaudées de pret doudit Jehan Faveriel meismes; *item*, » une mencaudée et demie tenant as terres de le cappèlerie et as terres des » povres de Saint-Martin; *item*, chieuncq mencaudées tenant as terres Jehan » Boinevie et as terres del église Saint-Géri; *item*, quatre mencaudées » tenant au kemin de Rieulay et as terres des povres de Saint-Martin; *item*, » deux mencaudées tenant au gardin de leditte maison d'Orchival et as » terres des povres de Biermerain; *item*, deux mencaudées et demie tenant » audit kemin de Rieulay et as terres des povres de Saint-Martin; *item*, deux » mencaudées et demie tenant as terres Jehan Boinevie et au camp Cour- » biau; *item*, dys-wit mencaudées u environ en Ghoutenseval, tenant au » kemin qui va à Sollempmes et au Grant Sart de leditte maison d'Orchi- » val; *item*, chincq muis chincq mencaudées et demie u environ, en une » pièce, tenant as terres de le court de Rieu et au kemin qui va de Rieu à » Sausoit; *item*, onze mencaudées tenant as quatre muis de terre del » église d'Anchin et as courtilz de Saint-Martin de Biermeraing; *item*, » quatre mencaudées tenant asdis quatre muis de terre et as terres Jehan » Boinevie; *item*, chiuncq mencaudées de quarières tenant as quarières » de Rieu de pluseurs costés; *item*, noef mencaudées de bos appiellet le » bos d'Orchival, tenant as bos de Biermeraing et as preis de le dessus » ditte maison d'Orchival ».

<sup>1</sup> Ce nom est aussi écrit dans l'acte : *Faveriaux* et *Favriel*.

Hommes de fief présents : Henri, bâtard de Miaudrege, écuyer, Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, Jehan de Bertaimont, Jehan Demisiau, Wiart Desmez, sergent de la cour de Mons, Piérart dou Bos, Hanin de Werchin et Wibert l'Estecque.

(Original, sur parchemin, dont les neuf sceaux sont tombés.  
— Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

---

MMCV.

*Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., confirme celles de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., au sujet de la restitution faite à l'évêque de Cambrai des biens appelés la Régale.*

(11 août 1427, à Bruges.)

Phelippe, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, bail, mambour, gouverneur et héritier des païs et conté de Haynau, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons nous avoir fait veoir par aucuns des gens de nostre conseil les lettres patentes de feu nostre très chier et très amé cousin le duc de Brabant et de Lembourg, conte de Haynau, Hollande, Zellande, et seigneur de Frise, derrainement trespasé, dont Dieu ait l'âme! desquelles lettres, qui sont séellées de son séel en cire vermeille et double queue pendant, et sont seines et entières en séel et escripture, la teneur est telle : Jehan, par la grâce de Dieu, duc de Lothier, de Brabant et de Lembourg, marquis du Saint-Empire, conte de Haynau, de Hollande et de Zellande, et seigneur de Frise, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme piéça feu de bonne mémoire le duc Aubert de Bavière, que Dieux absoille, en son vivant conte de Haynau, pour aucunes causes, etc. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le texte de cette chartre a été publié dans le tome IV, page 457, mais avec la date du 20 avril 1425, tandis que dans la transcription qui se trouve en cet endroit on lit : « Donné en nostre ville de Bruxelles, le vingt-ungiesme jour d'apvril après Pasques, l'an de grasse mil quatre cens vingt chineq ».



Lesquelles lettres cy-devant escriptes et incorporées et tout le contenu en icelles, à la supplication de révérend père en Dieu nostre très cher et bien amé cousin, messire Jehan de Gavre, évesque de Cambray et conte de Cambrésis, et pour l'honneur et révérence de Dieu et de l'Église, par l'avis et délibération de nostre conseil, avons loué, gréé, gratifié, consenti et approuvé, louons, gréons, gratifions, consentons, approuvons et confirmons, et de grâce espéciale, en tant qu'il nous touche et peult toucher, comme bail, mambour, gouverneur et héritier dessusdit, par ces présentes et de nouvelle otroions sous les conditions esdittes lettres déclairées et contenues. Sy donnons en mandement et commandons expressément, par ces présentes lettres, à nostre grant bailliu de Haynnau, à noz gens de conseil de Mons, à noz receveurs généraulx et particuliers et à tous noz bailiffs, justiciers et officiers dudit pays de Haynnau et aultres qui se peult et polra regarder, ou à leurs lieutenans, présens et advenir, et à chacun d'eulx endroit soy et sy comme à luy appertiendra, que de nostre présente grâce et confirmation et des terres appelez le Régalle de l'évesque de Cambray, qui sont assises audit pays de Haynnau, fachent, souffrent et laissent nostredit cousin évesque de Cambray et conte de Cambrésis et ses successeurs, selon le contenu desdittes lettres de nostredit feu cousin le duc de Brabant et conte de Haynnau, et de ces noz présentes lettres plainement et paisiblement joir et user, sans leur faire ne souffrir estre fait aulcune molestacion, destourbier ou empeschement au contraire. Car ainsy nous plaist-il qu'il soit faict. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre séel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruges, le xi<sup>e</sup> jour d'aoust, l'an de grâce mil quatre cens vint et sept.

(*Sur le pli :*)

Par mons<sup>gr</sup> le duc,  
nous et pluseurs autres du conseil présens;

BONESSEAU.

(Original, sur parchemin, usé et déchiré; sceau tombé. Vidimus, sur parchemin, délivré le 4 août 1575 par les échevins de Cambrai; sceau tombé. — Archives départementales du Nord, à Lille : fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 68.)

## MMCVI.

*Lettres de Bauduin de Lannoy, dit le Bègue, au sujet de la garde du château de la Malmaison qui lui a été confiée.*

(14 décembre 1427.)

Je Bauduin de Lannoy dit le Bègue, chevalier, conseiller et chambellan de mons<sup>sr</sup> de Bourgongne et son gouverneur de Lille, confesse et recognois tenir le chastel de la Malemaison, tant ou <sup>1</sup> nom de mondit s<sup>sr</sup> de Bourgongne, bail du país de Haynau, comme ou <sup>1</sup> nom de monseigneur l'évesque de Cambrai, et la promets garder ou <sup>1</sup> nom d'eulx et la rendre à mondit s<sup>sr</sup> l'évesque de Cambrai dedans la feste de la Saint Jehan-Baptiste prochaïne venant, pour lors ycelle estre démolie. Tesmoing mon séel cy mis le xiiii<sup>e</sup> jour de décembre, l'an mil quatre cens vint et sept.

(Vidimus, sur parchemin, délivré le 17 août 1428 par l'official de Cambrai; sceau détruit. — Archives départementales du Nord, à Lille: fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 68.)

---

 MMCVII.

15 avril 1428, à Valenciennes. — « Che fu fait et passet bien et à loy, ou lieu dessusdit <sup>1</sup>, l'an mil quatre cens et vingt-huit, le quinzyeme jour dou mois d'avril, apriès Pasques. »

Lettres de Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Melchior de Faumars, demeurant à Valenciennes, à Jehan Ghastin, dit le Mire, demeurant au Quesnoy, d'un fief ample, tenu de la comtesse de Hainaut, situé

<sup>1</sup> Ou, au.

<sup>2</sup> En le ville de Wallenchiennes. •

au territoire de Preux-au-Bois, nommé « le fief dou Grant Kévy, » qui appartient à Alix de Kévy, et comprenait 80 mencaudées de terre labourable, trois « boistiaux de preit » et un courtil, des cens et rentes de 40 chapons  $\frac{3}{4}$ , sur plusieurs héritages, le sixième des terrages et des amendes de Preux. Ce fief était grevé d'une rente viagère de 13 livres 6 sols 8 deniers tournois due à Jacquemart de Faumars et à sa fille Maignon « que il a de Margheritte de l'Espais, se femme, » à Valenciennes.

Hommes de fief présents : Simon de Lalaing, prévôt le Comte à Valenciennes, chevalier, Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, Hanin de Froimont, sergent de la cour de Mons, Jehan Maselant, fils, et Wibert l'Estecque.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux sont tombés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

---

### MMCVIII.

29 mai 1428, à Mons. — « Che fu fait à Mons, l'an mil quatre cens et vingt-wit, le nuit de le Trenité, en le francquise de le pourcession doudit lieu de Mons. »

Lettres par lesquelles « Bauduins de Sainzelles dis de Fantegnies, sires » de Biévène, Hanins li Douls et Lionnés dou Bos, » hommes de fief de la comtesse de Hainaut et de Hollande, font connaître que, par-devant eux, « demiselle Jehanne Chisaire, vesve de Allart de Vellereille, à son tanzp » baillieu de Trivières, » a déclaré être satisfaite et bien payée de tout ce qui pouvait être dû à sondit mari par le comte de Namur, et en acquitte celui-ci.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux sont tombés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Hommes de fief de Hainaut. Mons, 1342 à 1481.*)

---



## MMCIX.

*Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., déclare que c'est sans préjudice pour l'évêque, le chapitre de la cathédrale et les églises de Cambrai qu'une taille a été assise sur les habitants du Cambrésis pour la reprise de la forteresse de la Malmaison.*

(7 septembre 1428, à Bruges.)

Phelippe, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, bail, mambour, gouverneur et héritier du païs et conté de Haynnau, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme, pour la recueure de la forteresse de la Malmaison appartenant à révérend père en Dieu, nostre très chier et amé cousin, l'évesque de Cambrai, à cause de son église, laquelle forteresse avoit depuis deux ans ençà esté prinse et emblée par messire Jehan Blondel et autres ses complices, ait esté assise et levée certaine taille ou aide sur les subgiez, manans et habitans du païs de Cambrésis, et à ceste cause aient esté faiz sur lesdiz subgiez aucuns exploiz comme de prinse de chevaulx et autres biens qui ou <sup>1</sup> temps à venir pourroient aucunement préjudicier audit révérend père, au chappitre de ladicte église et aux autres églises d'icelle ville de Cambrai et du païs de Cambrésis, si comme ilz dient; savoir faisons que quelques prises, exploiz ou exécutions que par noz gens, officiers et commis, ayent esté à la cause dessusdicte faictes sur les subgiez d'icellui révérend père ne des églises et païs dessusdiz, nous ne entendons aucunement avoir emprins ne entreprendre sur eulx, ne leursdiz subgiez, aucun nouvel droit, ainçois voulons et nous plaist que, nonobstant lesdictes prises, exploiz et exécutions, lesdiz évesque, chappitre et églises soient et demeurent francs et entiers en leurs drois et seignouries, comme ilz estoient paravant, sans ce qu'il leur puist ores ne ou <sup>1</sup> temps à venir tourner à aucun préjudice ou dommage, ne aussi à nous ou à noz successeurs contes de Flandres. En

<sup>1</sup> Ou, au.

tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre séel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruges, le vi<sup>e</sup> jour de septembre, l'an de grâce mil CCCC vint et huit.

(Sur le pli :)

Par mons<sup>sr</sup> le duc,

CHRISPIAN.

(Original, sur parchemin, avec fragment de sceau équestre et contre-scel en cire rouge. — Archives départementales du Nord, à Lille: fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 68.)

MMCX.

11 avril 1429, à Valenciennes. — « Che fu fait bien et à loy en la ville de Vallenciennes, l'an de grasse mil quatre cens et vingt-noef, le onzysme jour dou mois d'avril apriès Pausques. »

Lettres par lesquelles Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, chevalier, bailli de Hainaut, fait connaître qu'en présence des hommes de fief de ce pays y dénommés, Évrard dou Gardin, prévôt de Valenciennes, ayant vendu à Jehan dou Gardin, fils de Colard, bourgeois de la même ville, un fief tenu de la comtesse de Hainaut et consistant en une rente de vingt livres blancs d'ancienne monnaie, assignée sur la taille de la « ville de Villers monsieur Polle <sup>1</sup> », Jehan dou Gardin a été adhérité de ce fief et reçu en la féauté et hommage de la comtesse de Hainaut.

(Original, sur parchemin, muni de douze sceaux, les uns en cire rouge et les autres en cire verte, rangés dans l'ordre indiqué comme suit sur les bandelettes : mons<sup>sr</sup> le bailliu <sup>2</sup>, messire Jacques de Sars prévost de Mons <sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Villers-Pol.

<sup>2</sup> Secau du bailliage de Hainaut.

<sup>3</sup> On voit sur ce sceau un lion debout et appuyé contre un arbre, portant sur l'épaule un écu à la bande chargée de trois lions; à dextre est un heaume cimé de deux serres. *ſ. faitme de sars sire dou maint.*

*Jehan de Donstievène*<sup>1</sup>, *Jehan Rasoir*<sup>2</sup>, *Colard dou Gardin*<sup>3</sup>, *Jacquemart Grebier*<sup>4</sup>, *Simon Nockart*<sup>5</sup>, *Jehan de Genlaing*<sup>6</sup>, *Jehan Pickois*<sup>7</sup>, *Leurent d'Aymes*<sup>8</sup>, *Jehan le Carpentier*<sup>9</sup>, *W. Lestecque*<sup>10</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille : fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 68.)

## MMCXI.

5 septembre 1429, à Mons. — « Chiulx jugemens fu fais bien et à loy à Mons en Haynnau, ou castiel, emplains plais, par un lundi chiencqysme jour ou mois de septembre, l'an mil quatre cens vint-noef. »

Lettres de Guillaume de Lalaing, sire de Bugnicourt et de Fresin, chevalier, bailli de Hainaut, contenant la sentence rendue par la cour de Mons sur le différend mu entre Philippe de Peissant, fils de Jacquemart, et Jehan des Marez, au sujet de la terre et seigneurie de Noirchain, relevant de la comtesse de Hainaut, dont la possession est confirmée audit

<sup>1</sup> « Jehan de Barbenchon dit de Donstievène, écuyer. » Écu portant trois lions couronnés, à la bordure engrêlée, timbré d'un heaume accompagné de lambrequins.

<sup>2</sup> Receveur de Hainaut. Écu à trois flèches en bande, penché, timbré d'un heaume cimé d'une sirène. *seel. i(ch)an ras(oir)*.

<sup>3</sup> Écu portant un arbre. *colart. dou. gardin*.

<sup>4</sup> Écu semé d'étoiles au lion, penché, timbré d'un heaume cimé d'un dragon, supporté par deux anges. *f. iakemart. grebier*.

<sup>5</sup> Voyez tome IV, page 21, note 4.

<sup>6</sup> « Jehan Pavinot dit de Jenlaing. »

<sup>7</sup> « Jehan Pickois dit le Machon. » Dans un trilobe, écu à deux chevrons, dont l'un renversé, enlacés et accompagnés d'une merlette en chef et d'une étoile en pointe. *seel. iehan pickois*.

<sup>8</sup> Un ange supportant un écu au chevron accompagné de trois campanules. *f. leurent. d'aymes*.

<sup>9</sup> « Dit Madet. » Il ne reste qu'un fragment de ce sceau sur lequel figure un écu au sautoir.

<sup>10</sup> Voyez tome IV, page 285, note.



Philippe de Peissant, comme à lui échue par la mort de Hanin de Henin.

(Original, sur parchemin, qui était muni des sceaux ainsi désignés sur le pli : *Mons<sup>r</sup> le bailliu* <sup>1</sup>, *Andrieu Puche*, *Gobiert Joye*, *Jehan dit Bridoul de le Porte* <sup>2</sup>, *Colart le Hérot*, *Jehan de le Loge*, *Jehan de Maurage* <sup>3</sup>, *Jehan Crohin*, *Jehan le Roy*, *Jehan Druclin* <sup>4</sup>, *Hostellart de Courières*, *Willaume de le Motte*, *Jehan Rollant*, *Jehan de Saint-Ghillain*, *Franchois Biernier*, *Gille Hoston*, *Gérart le Voillier*, *Jehan dou Ponchiaul*, *Jehan Buudet*, *Wuart Desmeils*, *Jehan de Biertaimont*, *Jehan de Froimont*, *Jacquemart Desleirs* <sup>5</sup>, *Biernart des Crolières*, *Amandin Mathieu*, *Gérart Brongnart* [clerc de la cour], et dont cinq seulement ont été conservés. — Archives de l'État, à Mons. (Seigneurie de Noirchain.)

## MMCXII.

19 février 1430, n. st., à Mons. — « Che fu fait à Mons, à le maison doudit Jehan le Roy, en l'an de grace Nostre-Seigneur mil quatre cens vingt-noef, le dyx-noefysme jour dou mois de février. »

Acte passé devant des hommes de fief de Hainaut, concernant la cession faite au chapitre Notre-Dame de Cambrai par « nobles escuyers, Jehans de Hondeberghes dis li Familleux, sires dou Bos signeur Ysaac, » des maisons granges, étables, bergeries et autres édifices de la haute et de la basse Moutuerie, au territoire d'Ophain, avec les terres qui en dépendaient. Jehan du

<sup>1</sup> Sceau, en cire rouge, du bailliage de Hainaut.

<sup>2</sup> Sceau, en cire verte, sur lequel figure un écu, couché, à la bande chargée de trois clefs et accompagnée d'une coquille en chef, timbré d'un heaume couronné, et supporté par deux lions. *S. Jehan de le porte dit Bridoul.*

<sup>3</sup> Sceau, en cire verte, représentant un écu à la bande chargée de trois quintefeuilles, supporté par une dame. *S. Jehan de Maurage.*

<sup>4</sup> Fragment de sceau, en cire verte. Écu à l'homme sauvage, supporté par un *Agnus Dei*. *S. Jehan Druclin.*

<sup>5</sup> Sceau, en cire verte, sur lequel on voit une dame tenant un écu, penché, surmonté d'un heaume cimé d'un porc-épic. L'écu porte une tête d'éléphant sous un chef chargé de trois sextefeuilles. *S. Jacquemart desleirs.*

Bos précité promet au chapitre de faire confirmer ladite vente par la comtesse de Hainaut, en tant que lui peut toucher, et par le duc de Bourgogne, comme gouverneur du pays de Hainaut, etc.

(Original, sur parchemin, auquel sont appendus les sceaux, en cire verte, des hommes de fief, savoir : *Andrieu Puce* <sup>1</sup>, *Piérart Hellin* <sup>2</sup>, *Obiert le Crespe* <sup>3</sup>, *Jakes Hannekart* <sup>4</sup> et *Jehan le Roy* <sup>5</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille : fonds du chapitre de Cambrai, carton n° 68.)

Voyez p. 217, n° MMCXIV.

### MMCXIII.

*Bulle du pape Martin V, accordant dispense pour le mariage d'Élisabeth, fille du roi de Portugal.*

(8 avril 1418. à Constance.)

Martinus, episcopus, servus servorum Dei, dilecte in Christo filie nobili mulieri Elizabeth nate carissimi in Christo filii nostri Johannis Portugalie et Algarbii regis illustris, salutem et Apostolicam benedictionem. Ineffabili sedentis in throno, cujus potestas et imperium, cujusque investigabilia sunt judicia summi patris, refertus providentia, Apostolorum principis, celestis clavigeri, successor, Jhesu Christique vicarius, Romanus pontifex, cuncta mundialia intuitu corporeo transcendens climata, omniumque nationum qualitates et ortus condigne secernens resolutionis acie, juxta officii debitum, fidelium quorumlibet pacis et salutis

<sup>1</sup> Dans un ovale, écu au chevron chargé d'un annelet et accompagné de trois merlettes, soutenu par un ange. f. andrieu. puche.

<sup>2</sup> Dans un ovale, écu au chevron accompagné de trois glands de chêne, soutenu par un homme sauvage. f. pierart. hellin.

<sup>3</sup> Écu portant trois têtes d'homme de face, penché, timbré d'un heaume cimé de deux têtes d'homme. f. obiart : le : crespe.

<sup>4</sup> Écu portant un *Agnus Dei*, écartelé d'un lion au chevron brochant, supporté par un ange. iakemart hannekart.

<sup>5</sup> Écu portant trois chandeliers, soutenu par un ange. S. Jehan le Roy.

incentiva explorat irrigua, et canonum, humanarum videlicet editionum, presertim circa dignitatis ac prosapie prerogativa fulgentes districte rigore, prout temporum necnon personarum et locorum persuadet, qualiter dispensatorie mansuetudinis opes feliciter intermittit. Cum itaque sicut exhibita nobis nuper pro parte tua petitio continebat, nonnunquam execrabilia diutinisque exagitata motibus, contentiones et dissidia guer-rarum, fremitus necnon rancores et jurgia personarum, deletus aliosque lugubres eventus innumeros parturiencia inter Portugalie et Algarbii reges qui fuerunt pro tempore, aliosque partium illarum proceres et magnates, primi iehenne auctore mancipii calamitosus embrancia matrimoniali fuerint succrescente federe penitus exulata pacis ac tranquillitatis stipato dulcore, evulsisque hinc inde à partium earundem finibus radicum infectis acerius nexu et amplexibus ab omnium conditore Domino salubriter institutis; nos igitur, qui in supremi culminis prospicimus statione collecti causa consolidata dominica etiam inter fideles singulos peregrinorum eventuum ademptis sentibus, gregis nobis crediti personarum quoque et mentium propaginem intimis ficientes affectibus carissimi in Christo filii nostri Johannis Portugalie et Algarbii regis illustris nobis super hoc humiliter supplicantis, ac tuis in hac parte supplicationibus inclinati, et etiam cum quocunque alio nobis et ecclesie Romane devoto tecum matrimonialiter coniungi etiam imposterum desiderante, quovis etiam ex gradibus quibuslibet lege tamen divina non prohibitis insimul conjunctim censi poteritis, dummodo tu propter hoc rapta non fueris, matrimonium invicem libere contrahere, ac in eo, postquam contractum fuerit, remanere licite valeatis, auctoritate Apostolica, tenore presentium dispensamus, prolem ex hujusmodi matrimonio suscipiendam legitimam nuntiando. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre dispensationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei, et beatorum Petri et Pauli, Apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Constancie, vj idus Aprilis, pontificatûs nostri anno primo.

(Original, sur parchemin, auquel pënd par des lacs de soie rouge et jaune la bulle en plomb de Martin V. — Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 1482.)



## MMCXIV.

*Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., accorde l'amortissement des biens que Jean, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac, se propose de vendre au chapitre de Notre-Dame de Cambrai.*

(20 mars 1450, n. st., à La Haye.)

Jaque, par la grâce de Dieu, ducesse de Baivière, contesse de Haynnau, Hollande, Zéelande et de Pontieu, damme de Frise, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut et dilection. Comme nostre très chier et bien amé escuyer et sujet Jehan, seigneur dou Bois Seigneur Ysaq, nous ait nagaires fait exposer que, pour secourir et remédier à ses nécessitez et affaires, à ceulx en espécial qui, par grant espasse, l'ont tenu en dangier de pluseurs pentions et debtes qu'il luy a convenu depiéça, par fortune, vendre sur lui et ses biens, en chargeant et obligant yceulx et ses hoirs, à la confusion de sa personne meismes et de ses terres et hiretaiges, lui soit présentement mestier, pour yssir hors desdictes debtes et lui et sesdis hoirs, terres et seignourie deschargier et acquiter envers ses créditeurs, sans continuer en celui dangier ne plus souffrir le dommaige qu'il en a loing temps et par pluseurs années receu, de vendre et aliéner aucuns membres et parties de ses hiretaiges et revenues; et nous ait fait remonstrer que, par l'acort et congrément d'aucuns de ses proixmes, il est en traité avec vénérables nos très chiers et bons amis les personnes du chapitle Nostre-Dame de Cambray, et sur appointment de vendre par amortissement deux maisons, cours et moituries qu'il a et possède de présent en desoubz sa terre d'Ophain, fief d'oirie, l'une appelée la haulte Moiturie et l'autre la basse, avec toutes les terres ahanables, preis, pasturaiges et autres hiretaiges qui y appendent, ainsi qu'elles se donnent de coustume à cense : lesquelles maisons et terres sont près toutes gisans ou <sup>1</sup> païs de Braibant, ne s'en fault point le trentisme partie ou environ qui en aucuns lieux s'estent sur nostre conté de Haynnau, sans qu'elles soient tenues de nous ne d'autruy, fors dudit Jehan, seigneur

<sup>1</sup> Ou, au.

dou Boiz, lequel ne vult faire et passer ledit vendaige se non par nostre bon gré et license, requérant humblement que, cez choses considérez et meismes que ledit Jehan fait et vult faire ledit traité par condition que le remain de sadicte terre d'Ophain, fief d'oïrie, sera raplicqué en augmentation à sadicte terre du Boiz Seigneur Ysacq, qui est tenue en fief et hommaige de nous et de nos hoirs, nous plaise de nostre grâce ledit vendaige et amortissement gréer et accorder de nostre part, et pareillement comme ont fait les autres seigneurs desoubz lesquelz partie desdittes maisons, moituries et terres puellent estre scituéez. Savoir faisons que, en pitié et compassion des affaires d'icellui Jehan et des grans inconveniens, pertes, dommaiges et intérestz qu'il a eus et receus empluseurs manières, nous, véans aussi que par ce nostre signourie en pourra estre augmentée et les biens de nostre mère église Nostre-Damme de Cambray en seront multipliez, qui nous doit plus mouvoir et amounester à la matière, sommes aujourd'uy, de bon cuer, à la requeste dudit Jehan, seigneur du Boiz, inclinée en telle manière que, de nostre costé et pour tout ce que à nous et à nosdis hoirs et successeurs, contes ou contesses de Haynnau, en puelt touchier, nous avons ledit amortissement et vendaige, à qui qu'il se face, gréé, consenti et accordé, et oultre plus lesdictes maisons et moituries, aussi bien la haulte comme la basse et toutes leurs terres ahanables, preis, pasturaiges, cens, rentes, revenues, appertenances et appendances, ainsi qu'elles se doivent entendre et donner à cense, nous, pour l'onneur et révérence de Dieu, les avons amorty et par ces présentes amortissons, pour les applicquier et faire adioindre avec toutes autres revenues soit dudit chapitle ou d'autres qui les achettera, et en faire et user comme de biens esprituelz, ainsi que bon samblera à celui ou à ceulx qui les aura ou auront, soit par accat, don ou par autre manière, sans y retenir pour nous ne pour nosdis hoirs et successeurs quelque haulteur, droitures ou seignouries. Si donnons en mandement au grant bailli de nostre pays et conté de Haynnau présent ou quiconques le soit, que de nostre présent congrément et ottroy et de tout l'amortissement que par le teneur de nos lettres fait en avons, face, sueffre et laisse aussi bien lesdictes personnes du chapitle de Nostre-Damme de Cambray comme ledit Jehan du Boiz Seigneur Ysacq à tousjours goyr et posséder, sans leur faire ou donner ne souffrir estre fait ou donné aucun griefs, moleste ou empeschement au contraire. Mandons aussi et comman-



dons à tous les autres justiciers, officiers et subgez de nostre pais de Haynau que ainsi le facent sans aucun contredit. Car il nous plaist et le voulons, sauf en ce nostre droit et l'autruy en touttes. En tiesmoing de ce, nous avons cez présentes fait séeller de nostre grant séel. Donnez en nostre hostel à la Haye en Hollande, le vintysme jour de mars, l'an de grâce mil quatre cens et vint-noef, selon le stile de nostre court.

(*Sur le pli :*)

Par le command de madame la duchesse, contesse de Haynnau, etc. ;

J. GRENIER.

(Original, sur parchemin, auquel append par une double bande de même le grand sceau, en cire rouge, de la duchesse. Vidimus, sur parchemin, délivré le 30 mars 1450, n. st., par trois hommes de fief de Hainaut<sup>1</sup> dont les sceaux, en cire verte, sont usés. — Archives départementales du Nord, à Lille : fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 68.)

---

MMCXV.

25 octobre 1452, à Mons. — « Che fu fait et passet bien et à loy à l'ostel de nous le bailliu de Haynnau, à Mons, l'an de grasce mil quatre cens et trente-deux, le vingtroisime jour dou mois d'octobre. »

Lettres de Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et son bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Thierrî Boinenfant, fils de Jehan, demeurant à Mons, à Jehan Thiroul dit Brassot, aussi demeurant à Mons, d'un fief ample, tenu de la comtesse de Hainaut, que son père avait acheté jadis à Jehan Macquet, de Lestines, et qui consistait en un cens de 28 deniers forts d'ancienne monnaie et 4 deniers tournois, avec justice foncière, services, entrées et issues, assigné sur 14 boniers au territoire de « Vellereille les

<sup>1</sup> • Andrieu Pucc, Jacquemars Hannekars et Jehans li Rois. •



Secques <sup>1</sup> », savoir : « quatre bonniers en une pièce gisant devant le » maison Bauduin Marchoel, tenant à le voielette de Hauchin et à l'iretaige » doudit Bauduin meysmes; *item*, deux bonniers là assez priès, tenant à » le maison doudit Bauduin et au chemin allant à Givry; *item*, ung » bonnier là assés priès, tenant as terres del ospitaul des Apostèles de » Mons; *item*, ung bonnier à le Sauch, tenant à le voie croysie et au » chemin de Mons; *item*, deux bonniers gisans derière le maison » medamme d'Espinleu et tenant as terres de l'église d'Espinleu; *item*, » trois bonniers gisans assés priès de le croix de Lestinnes, tenant as sys » bonniers de Nostre-Damme de Cambray, et ung bonnier j paul plus » hault allans viers Villers <sup>2</sup>, tenant audit Bauduin Marchoel et as terres de » leditte église d'Espinleu. »

Hommes de fief présents : Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, Bauduin dit le Bèghe de Bousoit, Wibiert l'Estecque, Jehan dou Ponchiau, Jehan Caset, Thumas Wallet, sergent, et Hanin de Glore.

(Original, sur parchemin, auquel il ne reste que des fragments, en cire verte, de deux des huit sceaux <sup>3</sup> dont il était muni. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut, actes de 1294 à 1522.*)

### MMCXVI.

6 mai 1455, à Bruxelles. — « Donné en nostre ville de Brouxelles, le vi<sup>e</sup> jour de may, l'an de grâce mil quatre cens trente et trois. »

Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, etc., délègue Jean

<sup>1</sup> Vellereille-le-Sec.

<sup>2</sup> Villers-Saint-Ghislain.

<sup>3</sup> Sceaux de Simon Nockart et de Thomas Wallet. Sur ce dernier sceau est un écu portant une plante et supporté par un oiseau. S. Thumas. . . . .

Bout, docteur ès lois et en décrets et chancelier de Brabant, Gilles d'Estornay, docteur en droit et en décrets, Gossuin le Sauvage, docteur en droit et licencié en décrets, Thierrri le Roy, licencié ès lois, et Jean de Maldeghem, docteur ès lois et licencié en décrets, ses conseillers, à la conférence à tenir à Louvain avec les députés de l'évêque de Liège, pour y examiner les bulles et les lettres relatives aux corps saints de Lobbes, transportés à Binche<sup>1</sup>, et à la question des dix-sept villages<sup>2</sup>, ainsi que cela a été convenu à Malines, le 15 décembre 1451, entre le duc, d'une part, et l'évêque et les états de Liège, d'autre part.

(Original, sur parchemin; seeau, en cire rouge. — Archives Générales du Royaume, à Bruxelles : Chartrier des comtes de Namur. (Inventaire de M. Ch. Piot, p. 406, n° 1574.)

#### MMCXVII.

27 juin 1453, à Mons. — « Che fu fait ou lieu, an et jour dessus escript (le vingt-sieptysme jour dou mois de juing, qui fu l'an mil quattre cens et trente-trois, . . . . à l'ostel de Naste, là ù estoient haulx et nobles monsr le baillieu de Haynnau et pluisieurs aultres de messigneurs dou conseil de no très redoubtet signeur.) »

Acte relatif à une rente annuelle de 200 francs français que « Jehans de Pottielles » et « madame de Bliaugies, se sœr, » possédaient sur les terres de Romeries et d'Élesmes, « ycelles terrés demorées de Gille de Pottielles, escuyers, cui Dieux pardoinst<sup>3</sup>. » Un sergent de l'office du bailliage de Hainaut ayant, « de par nodit très redoubtet signeur » (le duc de Bourgogne), saisi ces terres et les ayant mises à recours, sans déclarer qu'elles étaient grevées de la rente dont il s'agit, Jean de Potelles produit un titre authentique constatant que cette rente appartient

<sup>1</sup> Voyez t. III, pp. 410-412, 559-541; t. V, p. 488.

<sup>2</sup> Voyez t. V, p. 488, note 3.

<sup>3</sup> Voyez au sujet de l'exécution à mort de Gilles de Potelles et de la confiscation de ses biens, tome V, pp. xxxi, 225 et 256.

à lui et à sa sœur <sup>1</sup>. Après délibération du conseil, le bailli déclare que la réclamation est fondée.

(Original, sur parchemin, sceaux tombés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Hommes de fief de Hainaut. Mons. 1342 à 1481.*)

---

MMCXVIII.

9 février 1454, n. st., à Mons. — « Che fu fait à Mons, en l'an mil quatre cens trente-trois, le noefysme jour de février. »

Acte, passé devant trois hommes de fief de Hainaut <sup>2</sup>, par lequel « nobles » hons messire Jake de Sars, seigneur dou Maisnil et de Jedines, chevalier, » prévost de Mons, Piêtres de Wallebecque, Jehans Wiez, orphèvre, Jehans » li Bisses, Jakemars Bousiau, Olivez Estiévenars, Piérars Lombars et » Jehans li Brouderes, tous wyt confrères de le confrarie Dieu et mons<sup>sr</sup> » Saint Jorge en le ville de Mons, » nomment, en vertu des lettres d'institution de ce corps, « Gille dit Persant dou Pont Wassellin, Jehan de Guise, » Jehan le Prinche, Jehan de Peissant, Hanin Asquilloit et Jorget Des- » camps, leurs procureurs généraulx et messaiges espétiualx, » pour soutenir les intérêts de leur association.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux sont tombés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Hommes de fief de Hainaut. Mons. 1342 à 1481.*)

<sup>1</sup> Savoir : 140 francs à Jehan de Potelles et 60 francs à madame de Blcaugics.

<sup>2</sup> • Jehans Gollaise dis Cambelos, Hanins dis Brouyans Poullés et Jehans Pawillons, clers. •

---



## MMCXIX.

*Appointement conclu entre le procureur du duc de Bourgogne et Nicolas Rollin, chancelier du duc, d'une part, et la ville de Valenciennes, d'autre part.*

(11 mai 1454.)

Sur ce que le procureur monsieur le duc de Bourgoigne, et noble et puissant seigneur, messire Nicolas Rollin, chevalier, s<sup>gr</sup> d'Authune, d'Aymeries et de Raismes, et chancelier de mondit s<sup>gr</sup> le duc, disoient que, à l'occasion de ce que plusieurs habitans de la ville de Vallenchiennes, dont l'on disoit avoir esté chief Gilles dou Gardin, changeur, estoient venus en le terre de Raismes appartenant à mondit s<sup>gr</sup> le chancelier, et illecques avoient fait despendre de la justice par aucuns dudit Raismes le corps d'ung nommé Gilles Aoust, qu'ilz disoient estre bourgeois dudit Vallenchiennes, lequel y avoit esté justicié pour ses démerites par le chastelain dudit Raismes, et ledit corps aueroient faict enterrer en terre sainte en l'attre dudit Raismes, et aussy estoient allez à la thour brisier les huis, rompre les pheniestres, planchier et couverture, et faict plusieurs aultres dommaiges, et estoient allez ès bois dudit Raismes où ilz avoient faict des grandz et excessifz dommaiges, iceulx de Vallenchiennes (estoient) coupables desdis excès et outrages, et en comun et en particulier, les ungs plus, les aultres moings, et avoir à ceste cause forfait corps et biens envers mondit s<sup>gr</sup>, et devoir estre pugniz comme le cas le requéroit, et meismes debvoir amender le forfait desdis excès et proffictablement. Sur quoy avoit esté donnet mandement par mondit s<sup>gr</sup> le duc pour prendre et arrester lesdis de Vallenchiennes et leurs biens, quelque part que trouvet polroient estre au pays et comté de Haynau, hors lieu saint. Lesdis de Vallenchiennes disans, au contraire, que ce que fait avoit esté des choses dessusdittes, avoit esté par aucuns particuliers, et non pas par la loy ne par les bonnes gens et communaulté de laditte ville; et aussy de ce ilz avoient euv cause pour ce que ledit Gilles Aoust, quy ainsy avoit esté exécuté, estoit bourgeois et avoit esté exécuté pour très petite occasion, comme pour avoir cœuillié ung peu de bois verdt èsdis bois : encquoy ne chéoit que pugnition civile et non pas criminelle;

requérans que l'exécution dudit mandement cessast, et offrans, au surplus, que justice fuist faicte des coupables desdis excès par la loy dudit Vallenchiennes, au conjurement du prévost le Conte, ainsi qu'il est acoustumé faire de tout temps. Et affin d'avoir et obtenir appointment amiable avecq mondit s<sup>gr</sup> le ducq et mondit s<sup>gr</sup> son chancelier, appointié est :

Premièrement, que ledit Gilles dou Gardin, chief et capitaine de ceulx quy ont faict les choses dictes, criera merchy à mondit s<sup>gr</sup> le duc ou à son prévost le Comte ou <sup>1</sup> nom de luy, à genoulx et teste descouverte, en disant que les choses dictes qu'il a faict ou conseillé et où il a esté présent ont esté mal faittes et qu'il luy en déplaist. Et pardon sera octroyé audit Gilles par mondit s<sup>gr</sup> le duc et mondit s<sup>gr</sup> son chancelier.

*Item*, que toutes les offences dites seront, dès maintenant, abolies comme non advenues, sans que jamais en soit faicte aultre poursiulte. C'est assavoir que, par ladicte abolition et par manière de don à mondit s<sup>gr</sup> le duc, et aussy pour le faict et intérêt particulier de mondit s<sup>gr</sup> le chancelier tant des oultraiges et dommaiges que luy ont esté fais par lesdis de Vallenchiennes, tant en saditte justice comme en sa thour et bois de Raymes et aultrement, iceulx paieront, pour une fois, xxv<sup>m</sup> escus d'or philippus nouveaux, c'est assavoir le duc xx<sup>m</sup> escus, et audit monsieur le chancelier v<sup>m</sup> desdis escus.

*Item*, et pour ce que l'inconvénient est en partie advenu à l'occasion des dommaiges qu'est acoustumet de faire ès bois de Raymes, lesdis de Vallenchiennes se déporteront de plus aller, le premier jour de may ne aultrement, cœuillier le may èsdis bois de Raymes, et en lieu de ce polront aller faire et cœuillier le may ès aultres bois quy sont prochains.

*Item*, et aussy le ban de non aller cœuillier bois èsdis bois de Raymes sera renouvelé plus amplement qu'il n'a esté. C'est assçavoir que lesdis de Vallenchiennes ne polront de cy en avant prendre, cueillier bois èsdis bois et forrest de Raymes vert ne sec, soit pour faire remons ne aultrement. Et y seront les paines ordonnées plus grandes, lesquelles seront relevées contre les transgresseurs, au proffict de mondit s<sup>gr</sup> et de partie, avecq restitution dou dommaige toutes les fois que le cas y esqueroit. Et à ceste fin, ledit prévost le Conte, ou son lieutenant en son absence, sera tenu de con-

<sup>1</sup> Ou, au.



jurer la loy dudit Vallenchiennes, laquelle sera ainsy tenue de faire et administrer raison selon ledit ban.

*Item*, au regardt des requestes faictz à mondit s<sup>sr</sup>, premièrement pour ce qu'ilz disent l'advenue avoir esté à l'occasion que le chastelain (en ce temps estoit eschevin dudit Vallenchiennes, et n'estoit point natif ne filz de bourgeois de laditte ville, parquoy il ne sçavoit pas les constumes et usaiges d'icelle; qu'il pleust à mondit s<sup>sr</sup> octroyer que de cy en avant nul ne pœult estre prévost ne eschevin s'il n'estoit natif et filz de bourgeois d'icelle ville. Mondit s<sup>sr</sup> leur a respondu absolument que, pour aucunes considérations à ce le mouvans, il ne leur accordera point de présent leur dicte requeste.

*Item*, que luy pleust octroyer que quelque chose que ceulx de la loy dudit Vallenchiennes fachent, qu'il ne soit aucunement imputé à la communaulté sinon qu'il en fussent consentans. Mondit s<sup>sr</sup> le duc leur a respondu qu'il ne leur accordera point de présent leur requeste.

*Item*, que, pour leur aider à trouver la finance pour paier ladicte somme, il lui pleust octroyer certaine creuwe d'assis. Mondit s<sup>sr</sup> en est content et leur en fera baillier ses lettres après qu'ilz auront déclaré icelle creue.

*Item*, que, moyennant laditte somme de vingt-cinq milz philippus, il leur vaulzist ottroyer que du premier ayde riens ne leur soit en riens demandé; mondit s<sup>sr</sup> en est d'accordt, et d'avoir lettre que ce fust grâce, non par forme d'amende.

Faict le x<sup>je</sup> jour de may, l'an mil quatre cens trente-quatre.

(JEHAN COCQUEAU, *Deuxiesme volume des Mémoires de la ville de Vallenchiennes*, pp. 102-106. — Archives de l'État, à Mons)

Cocqueau a ajouté à cette transcription: « En conformité dudict accordt, » le duc relaxa les arrestz sur les corps et biens de ceulx de Vallenchiennes, » avecq lettres :

» Phle à messire Jehan de Croy, s<sup>sr</sup> de Thour-sur-Marne. Reprint le fait » passé. Puis : vous ordonnant de vous deporter desdis arrestz et de » incontinent, sans délay, relaxer lesdis de Vallenchiennes. Donné à » Bruges, xiiii<sup>e</sup> xxxiiii.



» Puis y at la quiétance dudit chancelier Rollin : A tous ceulx, Nicolas  
 » Raullin. Comme naguerre, par certain traictié entre le duc, moy et Val-  
 » lenchiennes, ilz doibvent payer, pour mon intérêt particulier, tant pour  
 » ma justice que mes bois et ma tour, confesse avoir recheu v<sup>m</sup> couronnes.  
 » Faict à Bruxelles, le xxvj<sup>o</sup> juing xxxiiii.

» Nous Jehan Rasoir, recepveur général de Haynnau, confesse avoir  
 » recheu de Aimery Grebert, massart de Vallenchiennes, vingt milz nou-  
 » veaulx philippus, pour l'accordt de l'advenu de Raismes, en juillet trente-  
 » quatre.

» Puis, Allardt, humble abbé de St-Jehan, sçavoir faisons qu'avons veu  
 » une lettre dont la teneur s'enssicult : Philippe, duc, etc. Par l'accordt de  
 » Raismes, ceulx de Vallenchiennes, par manière de don, nous paieront  
 » xx<sup>m</sup> philippus d'or. Ordonnons à Jehan Rasoir les recevoir. »

« Lettres des secondz six deniers au vin, à cause de l'advenu de  
 » Raismes :

» Philippe, etc. Par le traictié dernier, ceulx de Vallenchiennes doibvent  
 » paier xxv<sup>m</sup> philippus, pour lesquelz recouvrer, consentons encorre six  
 » deniers sur le vin outre les six deniers précédens, le xi<sup>o</sup> juing xxxiiii. »

(Volume précité, pp. 106-107.)

Il résulte de ces extraits que, par lettres données à Bruges, en 1434, le duc de Bourgogne releva les habitants de Valenciennes des arrêts dont ils avaient été frappés eux et leurs biens, à cause de l'affaire de Raismes, et que les sommes que cette ville avait pris l'engagement de payer au duc et au chancelier de Bourgogne, leur furent délivrées en juin et en juillet 1434. Un impôt sur le vin fut établi à Valenciennes en vertu des lettres de Philippe le Bon, du 12 juin de la même année.

## MMCXX.

14 juin 1455, à Mons. — « Che fu fait et passet bien et à loy ou lieu dessusdit <sup>1</sup>, le quatorseysme jour dou mois de juing, l'an de grâce mil. CCCC. trente-chienq. »

Lettres de Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne, capitaine général et bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Hanins Bourez, fils de feu Gérard Bouret, de Maubeuge, à Gilles Pressin, cordonnier à Mons, d'un fief ample, tenu du comte de Hainaut, à cause du château de Beaumont, et se composant d'une rente de 12 livres tournois assignée sur le fief que Gilles de Glarges avait au territoire d'Élesmes <sup>2</sup>.

Hommes de fief présents : Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, Jacquemart de Boussut dit de le Hestre, Jehan dou Ponchiel, Simon Bustin, Gérard Brongnart, fils, Fédricque Estavée et Wibert l'Estecque.

(Original, sur parchemin, dont les sceaux sont tombés. — Archives de l'État, à Mons. Recueil intitulé : *Cour féodale de Hainaut. Actes de 1294 à 1522.*)

## MMCXXI.

*Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., mande aux gens de ses comptes, à Lille, d'allouer la somme de soixante livres, montant des dépenses faites par Simon du Chasteler, son écuyer, à la fête des Rois, lorsqu'il fut roi de la salle en son hôtel, à Mons.*

(21 mars 1456, n. st., à l'Écluse.)

Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin, de Hainaut,

<sup>1</sup> En l'hôtel du bailli de Hainaut, à Mons.

<sup>2</sup> Voyez page 192, n° MMXCIV.

de Hollande, de Zéellande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, à noz amez et féaulx les gens de nos comptes à Lille, salut et dillection. Nous voulons et vous mandons allouer ès comptes et rabatre de la recepte de nostre amé et féal conseiller et receveur général de toutes noz finances, Jehan Abonnel dit le Gros, la somme de soixante livres de quarante gros de nostre monnoie de Flandres la livre, que par nostre ordonnance et commandement il a paiie et baillé comptant à nostre bien amé escuier Simon du Chasteller, que de nostre grâce nous lui avons donnée et donnons par ces présentes, pour lui aidier à supporter les frais, missions et despens qui lui convint faire les nuit et jour des Roys derrain passez, en faisant sa feste quant il fut Roy de la salle en nostre hostel, nous estans en nostre ville de Mons en Hainau. Par rapportant avec ces présentes quittance soffisant dudit Simon tant seulement. Car ainsi nous plaist-il estre fait, nonobstant quelzconques mandemens ou deffences à ce contraires. Donné en nostre ville de l'Escluse, le xxx<sup>e</sup> jour de mars, l'an de grâce mil CCCC trente-cinq, avant Pasques.

Par monseigneur le duc,  
l'arcediacre de Veuguecin, le prévost  
de l'église de Saint-Omer, le s<sup>r</sup> de Baussignies,  
Guy Guilbaut, trésorier, et autres présens;

HIBERTI.

(Original, sur parchemin, sceau tombé. — Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 1958 )

MMCXXII.

*Lettres par lesquelles Jean Maillefier dit Jenicos, sergent de la prévôté de Mons, reconnaît avoir reçu la somme de 112 sols tournois, pour frais du voyage par lui fait vers l'évêque de Liège.*

(50 septembre 1456.)

Nous Jehans Thirouls dit Brassos et Jehans de Bertaimont faisons savoir à tous que. par-devant nous, qui pour chou espécialment y fûmes



appiellet comme hommes de fief à très hault et très puissant prince, nostre très redoubté signeur, mons<sup>sr</sup> le duc de Bourgoingne et de Brabant, comte de Haynnau et de Hollande, se comparut personnelment Jehans Maillefier dit Jenicos, sergant à l'office de mons<sup>sr</sup> le prévost de Mons, et là endroit dist et congneult que, à cause d'un voyaige par lui fait, à l'ordonnance de mess<sup>grs</sup> du conseil, atout lettres d'eulx adrechans à mons<sup>sr</sup> l'évesque de Liège, ès marches de Couving et de Distant où il estoit en armes pour aller sour ses annemis, affin que, par ses gens, ne fust fait damaige ne desplaisir ou <sup>1</sup> pays de Haynnau; recongnissoit avoir eu et receu de l'office de le baillie de Haynnau, pour siept jours qu'il mist en allant avoecq eulx et séiourner après ce qu'il eurent mis le siège devant Bourssenowe <sup>2</sup>, et retourner à Mons, le somme de cent-douze solx tournois : de laquelle somme il se tint pour bien payet et en quitta ledit office de le baillie. En tiesmoing de ce, nous avons cez présentes lettres séellées de nos seaux. Che fu fait l'an mil quatre cens trente-six, le darain jour de septembre.

(Original, sur parchemin, auquel il reste un sceau en cire verte <sup>3</sup>. — Archives de l'Etat, à Mons : bailliage de Hainaut.)

---

### MMCXXIII.

*Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde la somme de 400 livres à l'abbaye d'Épinlieu, en échange des donations faites à ce monastère par la comtesse Jeanne de Constantinople et par les comtes Fernand de Portugal et Thomas de Savoie.*

(1<sup>er</sup> février 1457, n. st., à Lille.)

Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne,

<sup>1</sup> Ou, au.

<sup>2</sup> Bosenove, Bosnau. Voyez sur le siège de cette place, la *Chronique de Jean de Stavelot*, publiée par AD. BORGNET, p. 563.

<sup>3</sup> Sceau à l'écu chargé de trois clochettes avec une étoile en chef. Légende : S. Jehan de Bierrainmont.

palatin, de Haynau, de Hollande, de Zelande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons nous avoir esté exposé, pour la partie de religieuses personnes noz bien amées en Dieu les abbesse et couvent de l'église et monastère de Nostre-Dame d'Espinelieu lez nostre ville de Mons, de l'ordre de Cisteaulx ou <sup>1</sup> diocèse de Cambray, disans que deffuncts noz prédécesseurs contes et contesses de Haynau, dont Dieu ait les âmes, ont, pour leur dévociion et le salut et remède des âmes d'eulx et de leurs antecesses et successeurs, fait certaines donations et aumosnes à ladicte église d'Espinelieu, c'est assavoir que Jehanne, contesse de Flandres et de Haynau, en l'an mil deux cens vingt-six, donna à ycelle église six bonniers tant de terre que de bois situez en Ammewinsart, frans de toutes charges <sup>2</sup>. *Item*, que Thomas, conte de Flandres et de Haynau, et Jehanne s'espouse, contesse, en l'an mil deux cens trente-neuf, donnèrent et aumosnèrent à ladicte église vingt bonniers de leurs bois situez à Manisart emprez les prez de Nimi, joignant aux six bonniers que ledicte Jehanne avoit paravant donnez comme dessus <sup>3</sup>. Et que Fernand, conte de Flandres et de Haynau, et Jehanne, sa femme, contesse, en l'an mil deux cens vingt-neuf, donnèrent et aumosnèrent à ladicte église d'Espinelieu trêze livres de revenue annuelle au prouffit du chapellain qui, pour les âmes d'eulx leurs prédécesseurs et successeurs, estoit tenu de célébrer chacun jour l'office divin en ycelle église, à prendre lesdictes XIII livres de rente chacun an à la Saint-Remy sur le hale de Bins <sup>4</sup>, ainsi que lesdictes religieuses dient plus à plain estre contenu et apparoir, ès lettres des dessus nommez contes et contesses de Haynau sur ce faictes.

<sup>1</sup> Ou, au.

<sup>2</sup> La charte de la comtesse Jeanne, qui concerne cette donation, est ainsi datée : « Datum apud Montes, anno Domini M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> vicesimo sexto, mense julio. » On en trouve le texte dans ma *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, pp. 65-66.

<sup>3</sup> La charte par laquelle Thomas, comte, et Jeanne, son épouse, comtesse de Flandre et de Hainaut, donnent à l'abbaye d'Épinlieu vingt bonniers du bois qu'ils possédaient à Muinsart, est datée d'octobre 1259. Elle a été publiée dans le volume précité, p. 68.

<sup>4</sup> La charte, datée de mai 1229, par laquelle Fernand, comte, et Jeanne, son épouse, comtesse de Flandre et de Hainaut, donnent à l'abbaye d'Épinlieu, pour l'entretien d'un chapelain, une rente assignée sur la halle de Binche, est imprimée dans le même volume, pp. 66-67.



Toutevoies, il a jà longtemps qu'elles n'ont point joy desdictes choses, à leurdicte église ainsi données et aumosnées, si comme elles dient, requérans et supplians humblement que, en ensuivant la bonne entencion et dévociion de nosdis prédécesseurs, leur vueillons sur ce pourveoir. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées et sur ycelles eu l'adviz de pluseurs de nostre conseil, aux devantdictes religieuses, abbesse et convent d'Espinlieu, pour et ou <sup>1</sup> nom de ladicte église, avons, pour et ou <sup>1</sup> lieu de tout tel droit qu'elles pevent et pourroient avoir et demander ès terres, bois et rente d'argent, par vertu des donacions et aumosnes dont dessus mencion est faicte, et ès arréages qui escheuz en seroient, ordonné et ordonnons, de leur gré et consentement, avoir et prendre de nous, pour une foiz, la somme de quatre cens livres, monnoie coursable en nostre pays de Haynau, à paier en quatre années prochaines, par égal porcion, chacune année cent livres, dicte monnoie, des deniers de nostre recepte générale de Haynau, et par les mains de nostre receveur général de Haynau qui est ou sera pour lors, dont voulons le premier paiement estre fait au premier jour d'aoust prochain venant et les autres conséquemment à semblable jour les années révolues : laquelle somme de quatre cens livres lesdictes religieuses convertiront et emploieront en aquest et achat de rentes, revenues ou possessions en nostredit pays de Haynau ou ailleurs soubz nous, au prouffit de ladicte église, et pour fournir les charges du divin service qu'elles seront tenues de faire continuer à l'intencion et ordonnance desdis deffuncts donateurs et aumosniers. Et lesquelles rentes, revenues ou possessions dont pour en avoir cognoissance et certainté, elles seront tenues de baillier les parties en bonne déclaracion par escript devers nostre receveur général de Haynau dedens un an aprez ledit aquest. Nous, dès maintenant pour lors, avons, pour nous et noz hoirs et successeurs, admorty et admortissons, de nostre espécial grâce, certaine science, auctorité et puissance, par la teneur de cestes, hors toutevoies de noz fiefz, rèrefiefs <sup>2</sup>, et sans justice. Et voulons et otroions qu'elles les puissent tenir et possider, tiennent et possident comme chose admortie et donnée à Dieu, sans ce qu'elles les puissent vendre ou aliéner ou soient

<sup>1</sup> Ou, au.

<sup>2</sup> Rèrefiefs, arrière-fiefs.



contraintes à les mettre hors de leurs mains, ne à en paier à nous ou nosdis successeurs ou autre, pour nous ou eulx, finance quelconque; et moiennant ce, lesdictes religieuses nous rendront les lettres des donations et aumosnes devantdictes, et délaisseront à tousiours, pour nous et nosdis successeurs, les choses à elles ainsi données et aumosnées, dessus déclairées, en quitteront nous et nosdis successeurs, ensemble des arriérages qui deuz en sont, et sur ce bailleront à nostre receveur général de Haynau leurs lettres de quittance en forme valable, que voulons par lui estre envoyée pour estre gardées en nostre trésorerie de noz chartres de Haynau. Si donnons en mandement, par ces présentes, à nostre grant bailli de Haynau, à nostre receveur général de Haynau et à tous autres noz justiciers et officiers et à chacun d'eulx endroit soy, que de nostre présente grâce, admortissement et choses devantdictes et chacune d'icelles facent, seuffrent et laissent lesdictes religieuses, abbesse et convent d'Espinlieu, plainement et paisiblement joir et user, sans faire ou souffrir estre fait à l'encontre, en aucune manière. Mandons aussi à nostredit receveur général de Haynau que à ycelles religieuses ou à leur certain mandement paie et délivre des deniers de sadicte recepte les quatre cens livres, monnoie de Haynnau, en quatre années, ainsi et par la manière que dit est dessus, et par rapportant, pour la première foiz seulement, vidimus de ces présentes, soubz séel autentique ou copie collacionnée par l'un de noz secrétaires, avec vidimus desdictes lettres de donacion et aumosnes, et, pour tant de foiz que mestier sera, quittance souffisant de chacun paiement d'icelles quatre cens livres, et au derrain paiement quittance absolue de toute la somme, ensemble desdictes lettres originales d'icelles donacions et aumosnes, pour estre chancellées et cassées. Nous voulons que tout ce que ainsi en aura esté païé, soit alloué ès comptes de nostre receveur général de Haynau, qui païé l'aura, et rabatut de sa recepte par ceulx qui sesdis comptes auront à oïr, ausquelz mandons que ainsi le facent sans contredit, nonobstans quelxconques mandemens ou deffenses à ce contraires. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre séel à ces présentes. Donné en nostre ville de Lille, le premier jour de février, l'an de grâce mil quatre cens trente-six.

(Sur le pli :)

Par monseigneur le duc, vous le s<sup>gr</sup> de Croy,  
Guy Guilbaut, trésorier, et autres présens ;

HIBERTI.

(Original, sur parchemin, dont le sceau est tombé. —  
Archives de l'État, à Mons. Fonds de l'abbaye d'Épinlieu.)

---

MMCXXIV.

*Cri concernant l'interdiction d'exporter le blé, l'épeautre et l'écourgeon.*

(15 septembre 1457, à Mons.)

Or oyez, etc. On vous fait assavoir que, pour certaines causes, justes et raisonnables, qui à ce ont meu et moevent, ou <sup>1</sup> nom et de par mon très redoubté seigneur, mons<sup>gr</sup> le duc de Bourgogne et de Brabant, conte de Haynnau et de Hollande, et de par mons<sup>gr</sup> le bailliu de Haynnau et mons<sup>gr</sup> le prévost de Mons, on a deffendut et deffent que, de ce jour en avant, il ne soit nuls ne nulle qui s'avanchisse doudit pays de Haynnau mener ne faire mener hors par yauwe, par kars, par karettés, chevaulx, jumens, ne à col, quelconques bleids, espiautres ne secourgons, sour enquéyr, ceulx et celles qui feroient au contraire, en amende vollentaire envers mondit très redoubté seigneur, et lesdis grains confisquiez à sen droit. Si se garde cascun de meffaire, car nuls n'en sera espargniés.

Publyet à Mons, le venredi xiii<sup>e</sup> jour de septembre l'an  
XXXVIJ.

*Item, que nulx ne porte grans coutiaulx.*

*Item, que nulx ne jeuwe as deïx.*

(Minute, sur papier. — Archives de l'État, à Mons. Fonds  
de la Prévôté de Mons.)

<sup>1</sup> Ou, au.

## MMCXXV.

25 juillet 1340, à Golzinne. — « Faites et données à Goulesines, le mardi jour saint Jakeime et saint Christophre, l'an de grâce mil trois cens-quarante. »

Lettres par lesquelles Werner, sire de Dave et de Ligny, déclare avoir été mis en possession de la sentence rendue par Philippe, roi de France, le 30 août 1334 <sup>1</sup>, au sujet des différends qui existaient entre Jean, roi de Bohême, Waleran, archevêque de Cologne, Adolphe, évêque de Liège, Louis, comte de Flandre, Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, Renaud, comte de Gueldre et de Zutphen, Guillaume, comte de Juliers, Jean de Hainaut, comte de Soissons et sire de Beaumont, Louis, comte de Loos et de Chiny, Guillaume de Hainaut, comte de Zélande, Jean, comte de Namur, Gui de Namur et leurs alliés, d'une part, et Jean, duc de Brabant, d'autre part.

(Original, sur parchemin, dont le sceau est perdu. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles : chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. Ch. Piot, p. 186, n° 635.)

## MMCXXVI.

9 avril 1345, à Westminster. — « Teste Rege apud Westmonasterium, ix<sup>a</sup> die aprilis. »

Ordonnance de paiement donnée par Édouard III, roi d'Angleterre, en faveur de Jean de Hainaut.

(Collections du Record office.)

Imprimée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. IX, p. 348.

<sup>1</sup> Cette sentence a été publiée dans BUTKENS, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 166; DUMONT, *Corps diplomatique*, t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 142; VAN MIERIS, t. II, p. 565.



## MMCXXVII.

26 juillet 1345.

Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et seigneur de Frise, reconnaît devoir à Guillaume, comte de Namur, en remboursement des frais faits par celui-ci et ses gens pendant l'expédition d'Utrecht, 2,000 florins d'or à l'écu, et s'être engagé à payer cette somme aux Pâques de l'année suivante.

(Mentionnées dans celles de Gilles, doyen de l'église Saint-Pierre au château de Namur, du 16 janvier 1351. — Voyez l'*Inventaire des chartes des comtes de Namur*, par M. Ch. Piot, p. 224, n° 765.)

## MMCXXVIII.

25 octobre 1348, à Geertruidenberg. — « Donné à Mont-S<sup>te</sup>-Gertrude, le samedi après le Saint-Luc, évangéliste, l'an de grâce mil trois cens quarante et wyt. »

Lettres par lesquelles Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, attendant<sup>1</sup> des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, reconnaît devoir à son cousin, le comte de Namur, la somme de 1313 écus d'or et un gros, à cause des services qu'il lui a rendus, avec le comte de Beaumont, dans la récente chevauchée contre l'évêque et la ville d'Utrecht.

(Original, sur parchemin ; sceau, en cire verte, endommagé. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles : chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. Ch. Piot, p. 218, n° 743.)

<sup>1</sup> Héritier présomptif.

## MMCXXIX.

1<sup>er</sup> juin 1550, au Quesnoy. — « Gegheven tot Caynoit, des dinxendaghes naesheylichs sacramens dach, in t' jaer ons Heeren M. CCC. ende vyftich. »

Lettres de Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, relevant Guillaume, duc de Bavière, son fils, du gouvernement des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise.

(Quatrième cartulaire de Hainaut, fol. 217, n° 320. *Destitution Guillaume de Bavière du gouvernement des contes de Haynnau, Hollande et Zéellande.* — Archives départementales du Nord, à Lille.)

## MMCXXX.

27 septembre 1550, à Geertruidenberg. — « Gegeven tot sente Gheerdenberghe, des manendaghes na sente Matheus dach Evangelisten, in t' jaer ons Heeren M. CCC. ende vyftich. »

Lettres de Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, attendant des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, par lesquelles il se déporte du gouvernement des pays et comtés de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise.

(Quatrième cartulaire des comtes de Hainaut, fol. 214 v°, n° 317. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

Suit le vidimus des mêmes lettres, délivré à Valenciennes par Jacques, abbé de Saint-Jean, le 19 août (« feriâ sextâ post Assumptionem beate Marie Virginis ») 1551.

## MMCXXXI.

*Enquête, faite en vertu du mandement (y inséré) de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., au sujet des biens qui devaient appartenir à la principale chapellenie du château du Quesnoy <sup>1</sup>.*

(27 mars 1525, à Valenciennes.)

A tous chiaus qui ches présentes lettres verront ou orront, Jakèmes, par le souffrance de Diu, humbles abbés del église Saint-Jehan en Vallenchiennes, del ordène Saint-Augustin, de le diocèse de Cambray, et Jehans dis Ballius, prestres, canoines de Maubœuge et de Valenchiennes, salut et congnoissance de vérité. Sçavoir faisons à tous que nous avons en toute révérence et honneur rechiutes, liutes et diliganment considérées les lettres de très haulte dame et noble no très redoubtée dame le contesse de Haynnau, de Hollande, de Zéelande et dame de Frize, contenans le fourme qui s'ensuyt :

Marguerite, contesse de Haynnau, de Hollande, de Zéelande et dame de Frize, à révérend père en Diu l'abbet de Saint-Jehan en no ville de Valenchiennes, mons<sup>gr</sup> Jehan dou Casteler, no cousin, prouvest de no ville dou Quesnoit, et à nos fiaules Biernard Royer et mons<sup>gr</sup> Jehan Bailliu, canoine de no église de Nostre-Dame de le Sale de nodicte ville de Valenchiennes, u à deux d'iaus, salut. Comme nous soyèmes tenue par raison de warder et deffendre les drois de frankises des bénéfices piertenans à no collation, lesquelz ont fondé nos prédécesseurs de boine mémoire; à le sup-

<sup>1</sup> Par acte du 26 mai 1525, Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, vendit à Adam Hurés ou Huret, de Denain, trésorier de Saint-Amé de Douai, son chapelain, une rente annuelle de cent livres tournois pour être affectée à une fondation pieuse. (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, pp. 151-155.)

Le 27 septembre suivant (« Datum anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo tercio, feriâ terciâ antè festum Archangeli Michaelis »), le même comte confirma et promit de faire observer la fondation faite par sondit chapelain, et consistant en deux bénéfices ou personnats perpétuels dans la nouvelle chapelle de son château du Quesnoy. Un vidimus de ces lettres, délivré par le doyen et le chapitre de Saint-Pierre de Douai, le 27 septembre 1542, est transcrit dans le quatrième cartulaire de Hainaut, fol. 54, n° 64. — Archives départementales du Nord, à Lille.



plication de seigneur Jakemon Hughelin, no capellain de le principal capellerie de no castiel dou Quesnoyt, liquel dist appartenir, d'anchiens tamps, usage et coustume, au capellain de ledicte capellenie, pour le cause doudit bénéfisse, toutes coses chi-après contenues. Premiers, ung dismaige en plusieurs pièces de tière entre no ville dou Quesnoyt deseuredicte et no bos de Mourmal, si comme il appert par les bonnes. *Item*, *iiij* muys de bled, à payer à le Saint Andrieu, et *l* sols blans à le Saint Remy, premiers prendans cascun an sur no basse-court et sur nos autres revenues de nodicte ville dou Quesnoyt. *Item*, toutes offrandes que on offre, quiconcques ce soit, en quelconques lieux devens le compris de nodit castiel, en quelconques manière k'on les offre, soit à l'autel, u en crois aourer, ou en obis faire. *Item*, le don des écoles de no dessusdicte ville dou Quesnoit. *Item*, li tauvle toutes fois k'on tient hostel en nodit castiel. *Item*, aucunes franchises en no court de no jurés de no ville derrainement nommée et aucune partie des loys jugies en cheli court. Nous, confians de le discrétion de vous, vous mandons que de discrés mons<sup>sr</sup> Pieron Fucillet, doyen de no susdicte église de Nostre-Dame de le Sale, de mons<sup>sr</sup> Pieron le Fèvre, canoine en nodicte église, de mons<sup>sr</sup> Jehan de Thuin, curet dou béginaige, de mons<sup>sr</sup> Jehan de Graincourt, curet de Nostre-Dame de le Cauchie, et de tous autres, lesquels li dessusdis sires Jakes vous nommera et que bon vous sanlera, vous enquerrés diligamment le veritet des coses dessusdictes, et donnés audit capellain lettres sur vos sayaulz del inquisition que vous arés faite sur chou. Car nous voulons, si comme droit est, que li capellains de no capellenie dessusdicte, si successeur et leur liutenant goèchent et possèdent paisiuvlement de toutes coses à leditte capellenie appartenans tout en le manière que leur devantrain en ont goït et posseset dou temps de nos prédécesseurs de boine mémoire. Si mandons et commandons à no bailliu de Haynnau, quiconcques le soit, à no receveur, à tous nos officiers, serviteurs et subgés, et à tous autres asquels il en peult et pourra appartenir, qu'il sachent et laissent ledit capellain, ses successeurs et leur liutenans goyr et posséder paisiuvlement de tout chou que à leditte capellenie appartient selon chou que vous trouverés que on en ara uset anchienement par l'enqueste que vous en arés faicte; et qu'il, en liu de nous, toutes fois que besoins sera, deffendent le droit et les frankises de nodicte capellenie, sans autre mandement atendre de nous. En tesmoing desquelz coses toutes

dessusdictes, nous avons ches présentes lettres séellées de no séel. Données l'an de grâce mil CCC <sup>1</sup>, le xv<sup>me</sup> jour de march.

Signet dou notaire.

Dou conmant medame. à le relation mons<sup>sr</sup> Woulfart de Ghistelle; Buissière.

Signées dou séelleur S. signeur dou Fontenoit.

En le vertu desquelles lettres et pour mener à exécution le mandement de nodicte dame selonc no pouvoir, nous, à le nomination et aministration de mons<sup>sr</sup> Jackemon Hughelin, capellain de le principal capellenie dou castiel dou Quesnoyt, oymes le déposition de discrés hommes mons<sup>sr</sup> Pieron Fueillet. doyen des canoines de Nostre-Dame de le Sale en l'église Saint-Géry en Valenchiennes, de mons<sup>sr</sup> Jehan de Thuyn, curet de Saint-Ysabeli dou béginaige de ledicte ville de Vallenchiennes, de mons<sup>sr</sup> Jehan de Graincourt, curet de Nostre-Dame de le Cauchie en le ville dessusdicte, et de mons<sup>sr</sup> Pieron le Fèvre, canoine en le susdicte église de Nostre-Dame de le Sale en l'église Saint-Géry en Valenchiennes, sur tous les articles contenus ès lettres et mandement dessusdis, et les avons mis et recœilliés en escript en le fourme et manière qui s'ensuyt. Premiers, messire Pières Fueillés deseuredis, demandés et oys sur sen sairement, sur le premier article des dismes entre le ville dou Quesnoyt et Mourmail, dist qu'il a bien ouy dire communément et publicquement que li capellenie dont question est, a dismes en certains lius et tières priés dou Quesnoyt, mais ne scet en quelz lius u marches là entours. *Item*, sur l'article des trois muys de bled à le Saint Andriu et des L sols blans à le Saint Remy à payer, dict que bien avoit oy dire que lidicte capellenie avoit ciertaine assenne de bled sur le basse-court dou Quesnoyt, mais ne scet mie quelle, et des L sols blans n'estoit mie bien souvenaules. Sur l'article des offrandes, dist que ainsy l'a-il ouy dire dou tamps passet et que ainsy l'a-il veu user en son tamps, ne oneques ne sceu le contraire dont il se peuwist aviser. Sur l'article des escolles, dist que ainsy l'a-il oït dire, mais souvenanche n'a mie qu'il en veist user plainement. Sur l'article de le tauvle en l'hostel dou seigneur u de le dame, dist que ainsy l'a-il veu maintenir et user, nonobstant ordonnance au contraire faicte en l'hostel et le gouvernanche des seigneurs, car lidit

<sup>1</sup> Cette date est incomplète. Il faut vraisemblablement lire 1552 (1555, n. st.).



capellain y estoient tantost rapiellet et espéciaument li posseseres. Sur l'article des frankises et des loys jugies par les jurés dou Quesnoyt, dist qu'il a bien ouy dire qu'il appertient à le capellenie dessusdicte aucune partie ès loys jugies, mais ne sçait quelle. Messire Jehan de Thuyn dessus nommés, jadis capellains de ledicte capielle, demandés et ouyt sur sen sairement, dist, quant al article des dismes, ensi que contenu est audit mandement et que ensi en a-il possessé et goy paisiuvlement jusques à ore et tant qu'il en fuist capellain, et avoient faict si prédécesseurs par devant, dès le tamps de le fondation. Sur l'article des *iii* muys de bled à le Saint Andrieu et *L* sols à le St Remy, dist qu'il en a possessé et goy de sen tamps comme si prédécesseurs dès le tamps de le fondacion, et a tousiours ouy dire que li *L* sols sont pour cordes de le cloke et pour luminaire. Sur l'article des offrandes, dist tout ainsy que li doyens dessusdis, saulf que aucun empeschement y ont mys aucun capellain del hostel medame et de ses enfans retenant les offrandes de faict et à tort, et bien l'a remonstret et fait remonstrer par medame de Haynnau le mère, de boine mémoire, mais oncques ne l'en fut raisons faite, fors tant que messire Arnoult, capellain de medicte dame l'en rendy *LX* tartes, et li dist pluseurs fois que il l'en feroit satisfaction, et, pour chou qu'il n'en a peut autre raison avoir, a escangie ledicte capielle et non pour autre cause. Sur l'article dou don des escoles, sur l'article de le tauble en l'hostel dou seigneur et de le dame, dist en otel manière comme lidis doyens. Sur le darain article, dist que il, comme capellain et si prédécesseurs ensemment si qu'il a ouyt dire les jurés dou Quesnoyt, ont sis et doivent sire en jugement et ont vois avoec lesdis jurés, et que en ciertaines loix et amendes pour fourfaitures a eue et si prédécesseur et doibt avoir li capellain ciertaine portion et partie si qu'il ly est apparu et poroit encoire plus clèrement apparoir par les registres, usaige et previlèges des jurés dessusdis. Messire Jehan de Graincourt dessusdit, jadis capellain de ledicte capielle, demandé et ouy, sur sen sairement, sur tous les articles dessusdis, dist tout ensi que lidis curés de Sainte-Ysabel, adioustans que, de son tamps, uns obis fut faict audit castiel et reprint-on les chirons : si l'en convint souffrir, car avoir n'en peut autre cose comment c'on desist, et voirs estoit que si prédécesseurs en avoient goit en cas sanlauvle. Et sur le derrain article, dist lidis curés qu'il a sis en jugement avoec lesdis jurés comme capellains, et dit sen jugement u suiwit les autres;



et disnet avec yaus ès jours solemneus, et que en ciertaines loix et amendes li capiellains doibvent avoir ciertaine partie, si qu'il a ouyt dire jurés et autres, et qu'il porroit apparoir par les registres des jurés, usaiges et còustumes; et comment qu'il en demandast aucunes fois se part au prouvost, si ne faisoit-il mie grant poursuyte ne force au recevoir pour cose qu'il montast à le fie. Messire Pierre le Fèvres deseuredis, liquels fus nés et noris en ledicte ville dou Quesnoyt et demourans jusques à l'an XLII ou environ et capiellain doudit castiel d'autre capellenie, requis et demandés sur sen sairement sur les articles des dismes, des III muys de bled et des I sols blans, dist ensi que contient le mandement dessusdit, et que toudis a-il veut et sceut que li capellain de ledicte souveraine capellenie possesoient les choses dessusdictes et en goïssoient paisiuvlement. Sur les articles des offrandes des escoles, de le tauvle en l'hostel dou seigneur u de le dame et des loys, dist tout ensi que li deseure nommet curet de Sainte-Ysabel et de Nostre-Dame en le Cauchie, saulf qu'il ne fu oncques capiellain de ledicte capielle, ne n'en rechet les biens. En tesmoing desquelles choses, nous abbés de Saint-Jehans, et Jehans dis Baillius deseure escript avons mys noz seaulx à ces présentes lettres, au command de nodicte dame, par ses lettres comme dessus. Che fut fait en ledicte église et monastère de St-Jehan, le vint et septième jour de march, l'an de grâce mil CCC cinquante et trois.

(Quatrième cartulaire de Hainaut, fol. 50-52. *Enquete sur les droictures de le chapelle principal dou castiel au Quesnoit.*  
— Archives départementales du Nord, à Lille.)

---

MMCXXXII.

7 mai 1558, à Binche. — « Donneit et escript à Binch en Heynaw, l'an et le jour de moys dessusdit (l'an de le Nativité Nostre-Signeur mille trois cens chinquante-wyl, le septème jour de moys de may). »

Convention entre Louis, duc de Bavière et marquis de Brandebourg, et Guillaume, comte de Namur et sire de Vaud. Le duc promet que, du moment

où il sera parvenu à la mambournie du Hainaut, il payera au comte de Namur environ 19,000 petits florins de vieille monnaie, dus tant pour arrérages de plusieurs années, que pour frais faits pendant l'expédition en Hollande. Le comte de Namur, de son côté, s'engage à aider le duc Louis, par tous moyens, à parvenir à ladite mambournie, et à lui fournir 120 *glaives* (compagnies de soldats), s'il était besoin de recourir à la force.

(Copie du XIV<sup>e</sup> siècle, sur parchemin. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles : Chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. Ch. Piot, p. 241, n<sup>o</sup> 822.)

---

MMCXXXIII.

3 juin 1558. — « Le dimence m jours dou mois de jung, l'an LVIII. »

Acte par lequel Étienne de Malion, prévôt des églises de Mons, Bernard Royer, Guillaume de l'Escathière, receveur de Hainaut, délégués par le conseil de monseigneur de Hainaut, d'une part, et Guillaume Masson, doyen de Saint-Aubain, à Namur, et Jean de Bouvignes, prévôt de la même église, commis par le comte de Namur, d'autre part, dressent le compte des paiements faits et à faire par le comte de Hainaut au comte de Namur, tant pour arrérages des revenus que celui-ci possédait en Hainaut que pour frais faits au siège d'Utrecht.

(Copie du temps, sur papier. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles : chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. Ch. Piot, p. 241, n<sup>o</sup> 825.)

## MMCXXXIV.

*Lettres par lesquelles Englebert, évêque de Liège, fait connaître que le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur de Hainaut, de Hollande, etc., lui a certifié que Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, comte palatin du Rhin, duc de Bavière et souverain chambellan du Saint-Empire, a renoncé au bail et mambournie du comte Guillaume et du comté de Hainaut.*

(29 novembre 1360.)

Nous Englebers, par le grâce de Dieu, évesque de Liège, faisons savoir à tous que haus et poissans princes nos très chiers cousins li dus Aubiers de Bavyère, baus et gouverneres de Haynnau, de Hollande, de Zéelande et de le seignourie de Frize, nous a bien et deuvement certifiét que haus et poissans princes nos chiers cousins messire Loys li Romains, marchis de Brandenbourgh et de Luzase, contes palatins du Rin, dus de Baivyère et souverains cumbrelens du Saint-Empire, ses aynés frères, at souffissamment renunchiet au bail et mamburnie du conte Guillaume se frère et de le conteit de Haynnau devant dicte, et nous at lidis dus Aubers bien faict foid dudict renunchement ensi que enconvent nos avoit de faire dedens le fieste de saint Andrieu, apostre, prochainement venant, par lettres que sur ce nos avoit données <sup>1</sup>, saelées à sa requeste, en l'absence de son saiel, des séelz de nobles hommes ses foyables, du seigneur d'Enghien, du seigneur de Havrech, du sénéscout de Haynnau, du bailly de Haynnau, chevaliers, et de Jehan de Blois, seigneur de Schoenhove, escuyer. En tesmoing desquelz choses, avons-nous faict nostre saiel secret appendre à ces présentes lettres. Données l'an de grâce mil trois cens et sissante, le pénultième jour du mois de novembre.

(Quatrième cartulaire de Hainaut, fol. 161, n° 229. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

<sup>1</sup> Lettres du 25 octobre 1360. Voyez t. I<sup>er</sup>, p. 586.



## MMCXXXV.

15 mai 1563, à Courtrai. — « Che fu fait en nostre ville de Courtray, le xiii<sup>e</sup> jour dou mois de may, l'an de grâce mil trois cens et soixante et trois. »

Sentence portée par Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, et duc de Brabant, comme arbitre du différend existant entre Guillaume, comte de Hainaut et le duc Albert de Bavière, son frère, d'une part, et le comte de Namur, d'autre part, au sujet d'une somme de 50,000 livres tournois que ce dernier réclamait du chef de son mariage avec Isabelle de Hainaut. Le comte de Hainaut et son frère le duc Albert payeront au comte de Namur une rente annuelle et viagère de 1,999 écus Johannes, pour laquelle ils donneront en garantie les terres d'Étroëungt et de Chièvres, et au besoin celle de Lessines. La forteresse d'Escanaffles sera restituée au duc Albert. Les prisonniers détenus de part et d'autre et qui n'auront pas promis, avant le 23 mars suivant, de fournir une rançon, seront remis en liberté sans rien devoir payer. Si des difficultés surgissent au sujet de l'interprétation de cette sentence, elles seront tranchées par le comte de Flandre et le sénéchal de Hainaut.

(Original, sur parchemin; sceau, en cire jaune, endommagé. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles : chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. CH. PIOT, p. 276, n° 942.)

## MMCXXXVI.

11 juin 1579, à Beaumont. — « Ce fu fait bien et à loy à Bialmont, l'an de grace mil trois cens sissante dysse-nœf, le onsime jour dou moys de jung. »

Acte, passé par-devant des hommes de fief du comté de Hainaut <sup>1</sup>, par lequel Gui de Blois, sire de Beaumont et de Chimay, transporte à Guillaume, comte de Namur, les fiefs ci-après, tenus du comte de Hainaut : une maison, un bois, un moulin avec des cens et des rentes à Tongre-Saint-Martin, à Maffles et à Ghisegnies; la maison dite Puvinage; la part qu'il a au vinage de Houspic; une rente de 45 muids de blé, due par l'abbaye de Vicogne, et plusieurs autres rentes à Condé.

(Original, sur parchemin, qui est muni de sept sceaux, en cire verte : un huitième sceau est perdu. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles; chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. Cu. Piot, p. 535, n° 1128.)

---

MMCXXXVII.

16 septembre 1386.

Lettres de non-préjudice, délivrées par le duc Albert de Bavière, pour l'aide votée par ceux de Valenciennes.

(Mentionnées dans un manuscrit de Simon Le Boucq ayant pour titre : *Mélanges curieux* <sup>2</sup>. — Bibliothèque publique de la ville de Valenciennes.)

<sup>1</sup> Simon de Lalaing, sire de Quiévrain, sénéchal d'Ostrevant, chevalier et bailli de Hainaut; Robert de Namur, sire de Beaufort-sur-Meuse et de Renaix, Huart de le Glisuelle, Lothaire del Porte, prévôt de Beaumont, Jean de Huy, Jean del Planque dit Hinchellin, Nicolas Maëur et Huart le Vignon.

<sup>2</sup> Aux folios 21 et suivants de ce volume est un « Extrait de l'inventaire contenant les tiltres, franchises, previlièges, immunitéz, concessions, donations, appointements et aultres eseritz, concernans la ville de Vallenciennes, à elle accordez et faiz tant par les très nobles prédécesseurs du roy, nostre sire, duc de Bourgoigue, comte de Hainault, et reposant en certain coffre rouge estant en la massardrie, ledit inventaire fait, au mois de décembre 1568 par Jacques Lhomme, receveur général de Haynault, Bertrand Dessus le Moustier, receveur d'Ath, les seigneurs commissaires et aucuns notables de la ville. »

## MMCXXXVIII.

10 février 1391, n. st., au château de Chimay. — « Che fu fait bien et à loy ou castiel à Chimay, l'an de grâce mil trois cens quatre-vins et dyx, le venredi devant le Grant quaresme. »

Lettres de Thierrri, sire de Senzeilles, bailli de Hainaut, par lesquelles Gui de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Beaumont, de Chimay, de Schoonhoven et de Gouda, transporte, par-devant la cour féodale de Hainaut, à Jean de Namur, son beau-frère, le fief de Beaumont, excepté la ville, la forteresse et les droits que sa femme, Marie de Namur, y peut avoir à cause de son douaire.

(Original, sur parchemin; sceaux, en cire rouge, du bailliage de Hainaut, et en cire verte des hommes de fief de ce pays : Othon, sire de Trazegnies et de Silly; Gilles de Ville, sire de Quévy-le-Petit; Jean, dit Sausse Savereulx, Alard de Haibes, Étienne Happart et Jacques de Beaumont. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles : chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. Ch. Pior, p. 539, n° 1213.)

## MMCXXXIX.

Même date.

Autres lettres par lesquelles le même transporte, par-devant la même cour, à Jean de Namur, les revenus de son fief de Chimay, hormis ceux de la ville et de la forteresse.

(Original, sur parchemin; sceaux, en cire rouge, du bailliage de Hainaut, et en cire verte de cinq hommes de fief de ce pays. Un septième sceau est perdu. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles : chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. Ch. Pior, p. 539, n° 1214.)



## MMCXL.

9 février 1597, n. st., à Avesnes. — « Che fu fait en ledicte ville d'Avesnes, l'an de grâce Nostre-Seigneur mil trois cens quatre-vins et sèze, le noefysme jour dou mois de février. »

Lettres de Thomas de Lille, sire de Frasnès, chevalier et bailli de Hainaut, relatives au transport fait, par Gui de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Beaumont et de Chimay, à Jean de Namur, sire de Winendale et de Renaix, de la terre et château de Chimay.

Hommes de fief de Hainaut présents : Arnould de la Hamaide, sire de Rebaix, Gilles de Ville, sire de Quévy-le-Petit, Jacques Barret, Nicaise Chucant, Étienne Hupart, André Poul, Jehan du Faucon, Jehan Pinchon, Jacques Plouvier et Jacques de Beaumont, cleric.

(Original, sur parchemin; sceaux en cire verte. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles : chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. CH. PIOT, p. 375, n° 1265.)

## MMCXLI.

1400, à La Haye. — « Données à le Haye en Hollande, l'an de grâce mil IIIJ<sup>e</sup>. »

Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, etc., et Guillaume de Bavière, son fils aîné, comte d'Ostrevant et gouverneur dudit pays de Hainaut, en considération des services rendus par Claix Crompt, leur chambellan, lui abandonnent à perpétuité trois rentes et le quart d'une, qui étaient dues sur sa maison et sur un pré situés au

Rivage, à Mons, devant l'église des Écoliers, et ce, sous réserve des droits seigneuriaux lorsque cet héritage ira « de main en autre ».

(Vidimus, sur parchemin, délivré le 5 octobre 1420 par trois hommes de fief de Hainaut <sup>1</sup> dont les sceaux sont tombés. Cette pièce est tachée et usée. — Archives de l'État, à Mons : trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.)

---

MMCXLII.

6 juin 1401, à Paris. — « Scriptum Parisiis, vj<sup>ta</sup> die junii, anno Domini millesimo quadringentesimo primo. »

Lettres de Guillaume de Juliers, duc de Gueldre et de Juliers, faisant hommage de la Gueldre au roi de France.

(Original, sur parchemin; sceau tombé. — Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 1339.)

---

MMCXLIII.

19 août 1407.

Lettres de non-préjudice, délivrées par Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour l'aide de 3,000 couronnes votée par la ville de Valenciennes.

(Mentionnées dans le manuscrit de Simon Le Boucq : *Mélanges curieux* <sup>2</sup>. — Bibliothèque publique de la ville de Valenciennes.)

<sup>1</sup> • Jehans de le Loge, Gilles Poullés et Hanins Thirouls dis Brassot. •

<sup>2</sup> Voyez page 243, note 2.

---

## MMCXLIV.

4 novembre 1409, à Mons. — « Che fu fait en leditte ville de Mons, l'an mil quatre cens et neuf, quatre jours ou mois de novembre. »

Lettres par lesquelles Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien et de Beurevoir, reconnaît, pour lui et ses successeurs seigneurs d'Enghien, n'avoir aucun droit de mettre ni faire mettre ses chevaux à séjour dans la maison et cour de Saint-Aubert, à Hérinnes <sup>1</sup>.

(Original, sur parchemin, auquel sont appendus par des lacs de filoselle verte les sceaux en cire rouge et verte, du seigneur d'Enghien <sup>2</sup>, de J. Seuwart <sup>3</sup>, de Jehan de Binch <sup>4</sup>, de J. Vivien <sup>5</sup> et de Lotard le Cambier <sup>6</sup>. — Archives départementales du Nord, à Lille : fonds de l'abbaye de Saint-Aubert, carton 22.)

## MMCXLV.

24 janvier 1410, à Mons. — « Données à Mons en Haynnau, l'an mil quatre cens et dyez <sup>7</sup>, du moys de janvier le xxiiii<sup>e</sup> jour. »

Lettres par lesquelles le duc Jean de Bavière, élu de Liège et comte de

<sup>1</sup> Hérinnes est un ancien village du Hainaut et du bailliage d'Enghien, à présent commune de la province de Brabant, à 6 lieues sud-ouest de Bruxelles.

<sup>2</sup> L'écu figurant sur ce sceau porte le gironné d'Enghien, au franc canton chargé d'un lion à queue fourchée; il est timbré d'un heaume cimé, supporté par deux aigles. Légende : . . . . .  
ingie. dui. vranc. et. ruyf. comitif.

<sup>3</sup> Dans un trilobe, écu à trois tourteaux sous un chef, soutenu par une dame, supporté par deux lions.  
seel. icjan. seuwart.

<sup>4</sup> Écu à la bande chargée de trois tourteaux, timbré de trois fleurs. seel. icjan. de. vinch.

<sup>5</sup> Dans un trilobe, écu au chevron d'hermines accompagné de trois grelots. † seel. icjan.  
vivien.

<sup>6</sup> Écu portant trois roses à la bordure engrêlée, soutenu par une dame. Iottart le cambier.

<sup>7</sup> Style de Liège.



Looz, promet, en présence de son frère, le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, etc., de remettre le comte de Namur en possession des dix-sept villages ayant fait l'objet de contestations entre les évêques de Liège et les comtes de Namur <sup>1</sup>.

(Vidimus, délivré le 25 décembre 1410; sceau, en cire brune.  
— Archives générales du Royaume, à Bruxelles : chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. CH. PIOT, p. 592, n° 1528.)

---

MMCXLVI.

10 mai 1414, à La Haye. — « Données à le Haye en Hollande, le x<sup>e</sup> jour du mois de may, l'an de grâce mil quatre cens et onse, selonc le stile de no court. »

Lettres par lesquelles Guillaume, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, reconnaît que Guillaume de Flandre, comte de Namur et seigneur de Béthune, lui a rendu foi et hommage pour tout ce qu'il tient de lui aux bans d'Anthée et pour le château et la terre d'Agimont.

(Original, sur parchemin, sceau perdu. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles : chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. CH. PIOT, p. 592, n° 1530.)

---

MMCXLVII.

24 décembre 1412, au Quesnoy. — « Gegeven tot Kaynoit, up den heiligen Karsavont, in't jair Ons Heere duyzent vier hondert ende twaleve. »

Lettres de Guillaume, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de

<sup>1</sup> Voyez page 220, n° MMCXVI.

Hainaut, de Hollande, de Zélande, et seigneur de Frise, assignant à la duchesse Marguerite de Bourgogne, sa femme, diverses terres situées en Hollande, pour son douaire.

(Original, sur parchemin, qui a été muni des sceaux de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut <sup>1</sup>; Jean de France, duc de Touraine <sup>2</sup>; Jacqueline de Bavière, duchesse de Touraine; Jean de Bavière, élu de Liège, comte de Looz <sup>3</sup>; Jean de Montfoort, prévôt du chapitre d'Utrecht <sup>4</sup>; Jacques, seigneur de Gaesbeke, d'Abcoude, de Putte et de Stryen <sup>5</sup>; Waleran, seigneur de Bréderode <sup>6</sup>; Philippe, seigneur de Wassenaar, vicomte de Leyden <sup>7</sup>; Jean, seigneur d'Egmont et d'Ysselstein; Gérard de Stryen, seigneur de Zevenberghen <sup>8</sup>; Florent, seigneur d'Heemsteden et de Galmairden <sup>9</sup>; Florent van Borssele, seigneur de Saint-Martinsdyck et de Zuylen; Jean, seigneur d'Heenvliet; Philippe van Borssele,

<sup>1</sup> Sceau équestre. Le comte vêtu d'un pourpoint à manches tailladées, coiffé d'un bacinet couronné, porte un bouclier aux armes de Bavière écartelées de Hainaut; le cheval est couvert de mailles sous la housse armoriée de même, et sa tête est munie d'un chanfrein. f : *hulfj. dei : gra . . . . . tuii : reni : ducif : hab(arie, romitif) hain . .*

<sup>2</sup> Sceau équestre. Ce sceau a été décrit à la page 64, note 1, du tome IV. En voici la légende : *figillum (Johannis de Fran)cia : ducif : turonie : et : romitif : pontifii. Contre-scel : figuretum. iohannif. de. francia.*

<sup>3</sup> Écu de Bavière, écartelé de Hainaut, soutenu par une aigle . . . *cretu. ducif. iohani. de. ba . . ria. el'ti. leodien. et. romitif. lassen . .* Contre-scel : une ancolie.

<sup>4</sup> Dans un trilobe, un écu à trois fers de moulin . . . *iohanef : de : montfoerde : ppositus : e . . . . traictuif.*

<sup>5</sup> Sceau figurant un chevalier debout, en costume d'apparat, tenant de la main droite un rouleau, la main gauche appuyée sur un heaume couronné et cimé qui timbre un écu écartelé au 1 de trois anilles, au 2 d'un lion, au 3 d'un fascé de six pièces dont trois chargées chacune de petits sautoirs, au 4 de trois sautoirs, et supporté par un chien couché . . . . *ere. van. gaesbeke. van. aproude. van. putte. ende. van. stryen.*

<sup>6</sup> Un personnage debout, en costume civil, tient de la main droite un écu au lion écartelé d'un lion à queue fourchée passé en sautoir, et de la main gauche un heaume couronné et cimé, sur champ fretté. *S'Walrauen hee . . . . Brederode.*

<sup>7</sup> Écu à trois croissants, écartelé d'une fasce, supporté par deux dames. *S'phillippi dni de wassenair vice coitif leiduf.*

<sup>8</sup> Écu portant trois sautoirs, penché, supporté par un griffon assis, coiffé d'un heaume couronné et cimé. *S'gerardi. de. stric. dni. de. zevenberghen.*

<sup>9</sup> Écu au lion, penché, timbré d'un heaume couronné et cimé d'une tête de cygne, supporté par de ux hommes sauvages. f : *flor' : heer : van : haimste . .*

seigneur de Cortkeene <sup>1</sup>; Aerut, seigneur de Leyenberch; Jean van Heemsteden, seigneur de Benthuyzen, et des villes de Dordrecht <sup>2</sup>, Harlem, Delft, Leyde <sup>3</sup>, Middelbourg et Zierikzée. — Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 1412 )

---

### MMCXLVIII.

25 avril 1421, à Valenciennes. — « Faites et passées bien et à loy en ledicte ville de Valenchiennes, l'an de grasce Nostre-Signeur mil quatre cens et vint-ung, le merquedy vint-troisyme jour dou mois d'avril. »

Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, déclare, par-devant la cour féodale de Hainaut qu'il rend à Jean, comte de Namur, l'usufruit du comté de Namur, pour autant qu'il a tenu celui-ci du comte de Hainaut.

(Original, sur parchemin; sceaux du bailliage et des hommes de fief de Hainaut présents à l'acte. L'un de ces sceaux est perdu. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles: chartrier des comtes de Namur. Inventaire de M. Ch. Pior, p. 401, n° 1555.)

---

### MMCXLIX.

15 août 1425, à Termonde. — « Donné à Tenremonde, le xiii<sup>e</sup> jour d'aoust, l'an de grâce mil CCCC vint et cinq. »

Mandement de Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg,

<sup>1</sup> Écu portant une fasce, au lambel, penché, timbré d'un heaume cimé, supporté par deux lions. f<sup>o</sup> philips. h<sup>o</sup>. borsselen.

<sup>2</sup> Ce seceau, dont la légende est détruite, représente une porte de ville flanquée de deux tours, devant un donjon carré et crénelé défendu par une enceinte fortifiée, sur champ de rinceaux.

<sup>3</sup> Sur ce seceau figure, dans une niche ogivale supportée par deux lions, saint Pierre à mi-corps, nimbé et coiffé de la tiare; au bas, un écu portant deux clefs en sautoir. sig. . . . m : coti-bianum . . . . .



marquis du Saint-Empire, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et seigneur de Frise, à Guillaume Estévenart dit du Change, son conseiller et receveur général de Hainaut, à l'effet qu'il délivre à maître Jehan de Segry, trésorier de Hainaut et prévôt de l'église de Soignies, la somme de 96 couronnes, pour les voyages par lui faits et dont la déclaration est jointe <sup>1</sup>.

(Original, sur parchemin, dont la partie inférieure est coupée.  
— Archives de l'État, à Mons. Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut : voyages des officiers du comté)

<sup>1</sup> • Cy s'ensieut la déclairacion de plusieurs voyages faiz par maistre Jehan de Segry, prévost de l'église de Soignies et conseiller de mon très redoubté seigneur, mons<sup>sr</sup> le due de Brabant et de Lembourg, conte de Haynnau, de Hollande et de Zélande, lui 112<sup>e</sup> de personnes et autant de chevaux du commandement de mondit seigneur le due et pour ses faiz et besoingnes.

» Premiers, ou mois d'avril darrain passé, quand mondit seigneur le due donna commission et povoir à mons<sup>sr</sup> le conte de Conversan, seigneur d'Enghien, et à messire Inglebert d'Enghien, pour réduire et remettre en son obéissance son païs de Haynnau, ledit maistre Jehan se party de la ville de Lyère pour aler, par l'ordonnance de mondit seigneur et pour ladicte cause, oudit païs de Haynnau, en la compaignie de mondit s<sup>sr</sup> de Conversan et dudit messire Inglebert, et y vacqua à 112 chevaux par l'espace de sept jours, qui montent au pris d'une couronne et demie par jour . . . . .  
x couronnes et demie.

» *Item*, oudit mois d'avril, ledit maistre Jehan de Segry, aprez son retour dudit voyage, vacqua pour ladicte cause en la compaignie dudit mons<sup>sr</sup> de Conversan et messire Inglebert ès villes de Reulx et d'Enghien, par l'espace de six jours, qui montent audit pris . . . . . ix couronnes.

» *Item*, la première sepmaine du mois de may darrain passé, ledit maistre Jehan fut envoyé, de par mondit s<sup>sr</sup>, du païs de Brabant en la ville de Valenchiennes, pour avoir avis avecques aucuns des officiers et amis de mondit s<sup>sr</sup> sur le fait de la loy dudit lieu, qui lors estoit à renouveler : ouquel voyage, en alant, séjournant audit lieu et retournant devers mondit s<sup>sr</sup> pour lui apporter les noms de ceulx qui estoient avisez pour estre mis en ladicte loy, il vacqua cinq jours, qui montent audit pris . . . . . vii couronnes et demie.

» *Item*, ledit maistre Jehan fut tantost renvoyé dudit païs de Brabant audit lieu de Valenchiennes avecques les autres commissaires pour le renouvellement de ladicte loy de Valenchiennes, où il vacqua par cinq jours, qui montent audit pris. . . . . vii couronnes et demie.

» *Item*, ledit maistre Jehan fut depuis envoyé en la compaignie de mondit s<sup>sr</sup> de Conversan devers mons<sup>sr</sup> le due de Bourgongne en sa ville de Lille, pour certaines choses qui leur furent enchargies de par mondit seigneur de Brabant : ouquel voyage il vacqua six jours, qui montent audit pris . . . . .  
ix couronnes.

» *Item*, paravant la journée darrainement tenue à Douay par mesdiz seigneurs de Bourgongne et de Brabant sur le fait du traittié de la paix du païs de Haynnau, ledit maistre Jehan fut envoyé par mondit s<sup>sr</sup> par deux fois à Tournay, pour conseiller la bulle à lui envoyée darrainement par nostre saint père, èsquelz deux voyages il vacqua huit jours, qui montent audit pris . . . xii couronnes.

» *Item*, ledit maistre Jehan vacqua en la compaignie de mondit s<sup>sr</sup> quand il tint ladicte journée

## MMCL.

20 mars 1427, n. st., devant Zevenbergèn. — « Donné en nostre siège devant la ville de Zevenberghe, le vintiesme jour de mars avant Pasques, l'an mil quatre cens vint et six. »

Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, au sujet de l'emprunt de 400 livres de gros sur la ville de Bruges, pour l'aider à soutenir la guerre en Hollande.

(Original, sur parchemin; sceau équestre avec contre-seel, en cire verte, pendant à des lacs de soie rouge et verte. — Archives communales de Bruges. Inventaire de M. L. GILIODTS-VAN SEVEREN, t. IV, p. 483, n° 967.)

J'ai cru utile de mentionner cette charte, parce qu'elle se rapporte à l'expédition de Hollande. On y lit : « Comme pour les grans affaires que journallement nous surviennent et avons à soutenir en diverses manières, » meismement au fait et regard du siège que présentement tenons et faisons tenir devant la ville de Zevenberghe occupée par noz adversaires, » qui tant touchent nous et nostre honneur, et aussi le bien et tranquillité » des pays de Hollande et de Zélande, et de noz pays voisins à iceulx, que

audit lieu de Douay senz avoir eu aucune délivrance ou gaiges en son hostel, par l'espace de sept jours, qui montent . . . . . x couronnes et denie.

» *Item*, pour le fait d'une finance de deux mil couronnes faicte en la ville de Valenciennes, quand mondit s<sup>er</sup> estoit au siège devant la ville de Mons, ledit maistre Jehan vaequa tant en besoingnant comme en alant en l'ost de mondit s<sup>er</sup> pour ladiete cause, et retournant audit lieu de Valenciennes, six jours, qui montent audit pris . . . . . ix couronnes.

» *Item*, ledit maistre Jehan a depuis vaequié par l'ordonnance de mondit s<sup>er</sup> d'Enghien et des autres commissaires de mondit s<sup>er</sup> en alant pour ses faiz et besoignes à Mons et à Saint-Ghislain, par l'espace de dix jours, qui montent audit pris . . . . . xv couronnes.

» *Item*, ou mois de juillet darrain passé, ledit maistre Jehan fut envoyé par mondit s<sup>er</sup> en la ville de Lille, devers mondit s<sup>er</sup> de Bourgoingne, en la compaignie du bailli de Haynnau et de Godefroy Claut, pour le fait du débat estant entre les villes de Mons et de Valenciennes : ouquel voyage il vaequa, en alant, séiournant et retournant, par quatre jours, qui montent . . . . . vi couronnes.

» Somme desdietes journées : soixante-quatre, qui montent au pris dessusdit : quatre-vins et seize couronnes. »

» plus ne puvent. » Zevenbergen, après un siège de trois mois, se rendit au duc le 11 avril 1427. Gérard van Stryen, seigneur de Zevenbergen, Florent de Haemstede, le seigneur de Cruninghe, messire Jean d'Ostende, Jean de Haemstede, Thierrri de Zandvorst, Pierre van Roelant et d'autres gentilshommes furent faits prisonniers <sup>1</sup>. Gérard van Stryen et Jean d'Ostende restèrent enfermés au château de Lille jusqu'à l'époque de la mort de Jacqueline de Bavière <sup>2</sup>.

## MMCLI.

23 avril 1453.

Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut, etc., assigne aux archers de la confrérie de Saint-Sébastien de Binche une rente annuelle de dix livres sur ses revenus de cette ville.

(Mentionnées dans l'extrait suivant.)

Extrait du compte des domaines de Binche, rendu par Colard le Ghay, pour l'année échue au 31 août 1440, fol. 52 v<sup>o</sup> : « As compaignons de la » confrairie monseigneur saint Sébastyen, archiers à ma très redoubtée » dame et à sa ville de Binch, et demorans en icelle, a esté payet et délivret » par le devantdit recepveur de Binch, au jour du Saint-Sacrement, en ce » présent compte, compris qu'elle madite dame leur a naguaire, de sa » grâce, donné et accordé à prendre et recepvoir d'ores en avant cascun » an à icelluidit jour, sour ce présent offisce, jusques à son boin plaisir et » rappiel, comme ce plus applain appert par unes lettres missives séellées » dou signet de madite dame, pour ce par elle envoyées à sen devantdit » recepveur, de datte le xxiii<sup>e</sup> jour du mois d'avril l'an mil III<sup>e</sup> XXXIII » apriès Pausques . . . . x livres tournois. »

(*Archives générales du Royaume, à Bruxelles : Chambre des comptes, n<sup>o</sup> 8,800 de l'Inventaire imprimé.*)

<sup>1</sup> Messire Thierrri Gherboide et le bâtard de Maldeghem furent tués dans une rencontre.

<sup>2</sup> LAMBIN, *Reddition de Zevenbergen à Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, dans le *Messenger des sciences et des arts de la Belgique*, année 1857, pp. 15 à 16.



## MMCLII.

21 septembre 1455, à Arras. — « Donné en nostre ville d'Arras, le xxj<sup>me</sup> jour de septembre, l'an de grasse mil quatre cens trente-cinq. »

Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, palatin, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, etc., déclare accepter les conditions qui lui avaient été proposées par Charles VII, roi de France, pour le traité de paix, et prend l'engagement de les observer.

(Copie, sur parchemin. — Archives départementales du Nord, à Lille : chambre des comptes, B 1504.)

Le texte de ces lettres est inséré dans la *Chronique de Jean de Stavelot*, édit. d'AD. BORGNET, pp. 538-554.

## MMCLIII.

1455. — « Données l'an mil quatre cens et trente-chienq, le <sup>1</sup> ».

Lettres par lesquelles Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne et d'Annay, capitaine général et bailli de Hainaut, déclare que maître Jean Marlette, trésorier et receveur des mortemains de Hainaut, a fait les « ambaxades, voyages et journées » spécifiés dans le rôle.

(Original, sur parchemin, avec fragment de sceau (du bailliage de Hainaut) en cire rouge. — Archives de l'État, à Mons. Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut : voyages des officiers du comté.)

Ces lettres et la déclaration à laquelle elles sont annexées ont été publiées par A. LACROIX, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. VII, pp. 560-562.

<sup>1</sup> San plus.

## MMCLIV.

20 mars 1436, n. st.

Lettres de Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut, etc., en faveur des arbalétriers de la ville de Binche.

(Mentionnées dans l'extrait suivant.)

On lit, dans le compte des domaines de Binche, rendu par Colard le Ghay, pour l'année échue au 31 août 1440, fol. 32 v<sup>o</sup> : « As compaignons » arballestriers à ma très redoubtée dame et à sa ville de Binche et demorans en icelle, a ossi estet payet et délivret par le devant nommet » recepveur de Binch ou <sup>1</sup> jour dou Saint-Sacrement en ce présent compte, » compris qu'elle, madite dame, leur a naguaire de se grâce donnet et » accordet à prendre et recepvoir d'ores en avant cascun an à icelluidit » jour sour ce présent offisce jusques à son boin plaisir et rappiel, comme » à ce plus applain appert par lettres patentes que sesdis arballestriers en » ont de medite dame, séellées de sen séel, de date le xx jour de march » l'an III<sup>e</sup> XXXV, desquelles la juste coppie souffissamment collationnée a » estet mise outre. . . . . xiiij livres tournois. »

(*Archives générales du Royaume, à Bruxelles : Chambre des comptes, n<sup>o</sup> 8,800 de l'Inventaire imprimé.*)

<sup>1</sup> Ou, au.





## VARIANTES

ET

## OBSERVATIONS DIVERSES.

---

### TOME PREMIER.

Pages 2 et 3.

II. — 1<sup>er</sup> juillet 1557.

*Acte du serment prêté à la ville de Valenciennes par le comte Guillaume II.*

Cet acte, dont j'ai publié le texte d'après les Mémoires de JEAN COCQUEAU, est aussi inséré dans le cartulaire dit *Livre noir* (appartenant à la bibliothèque publique de Valenciennes), fol. cviii. Voici en quoi cette transcription, beaucoup plus correcte, diffère de celle de COCQUEAU :

- Ligne 8 de la page 3, au lieu de *Hermés*, le cartulaire porte *Hérimés*.  
— 40, au lieu de *Nicolas de Villers*, — *Nicoles de Villers, mesire Cone*,  
— 46, après *provos de Vallenchiennes*, le cartulaire ajoute : *qui le sairement prist pour les jurés de le pais et pour toute la ville* ;  
— 18, au lieu de *Sauveur*, le cartulaire porte : *Sauve* (Willame de Saint-Sauve).  
— — — *Jehan Polrée*, on lit dans le cartulaire : *Jehan Polle*,  
— 49, — *Jehan li Arbaleres*, on lit dans le cartulaire : *Jehan li Orbateres*, et plusieurs autres.

## Page 77.

XXXVII. — 4 et 31 mai, et 1<sup>er</sup> juin 1339, à Mons.

Voyez la note insérée au bas de la page 709 du même tome.

## Page 91.

XLIV. — 13-19 octobre 1359.

Cet acte existait dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, G. 47.)

## Page 120.

LXVIII. — 19 août 1340, devant Tournai.

Cet acte a été publié par le baron KERVYN DE LETTENHOVE, dans son édition des *OEuvres de Froissart*, Chroniques, t. XXII, p. 180.

L'original, avec sceau en cire verte (brisé) de Wautier de Mauny, seigneur de Jenlain<sup>1</sup>, reposait dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, K. 60.)

## Page 189.

CIV. — 27 décembre 1342. (« Datum anno à Nativitate Domini millesimo trecentesimo quadragesimo secundo, die vicesimâ septimâ mensis decembris. »)

Le vidimus de ces lettres, qui émanent d'Adam de Denain, chanoine de

<sup>1</sup> *Jenlain*, village de l'ancien Hainaut, à présent commune du département du Nord, du canton du Quesnoy-Ouest.

Cambrai et d'Arras, est transcrit dans le quatrième cartulaire de Hainaut, fol. 46 v° (n° 59). — Archives départementales du Nord, à Lille.

Les biens du bénéfice fondé à Bouchain par le chanoine précité, étaient situés à la Cocquerie et à Féchaing.

Page 208.

CXXIII. — 8 août 1343, à Duras.

Il existe un original de cette sentence, dans le chartrier des comtes de Namur, aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

Voyez l'*Inventaire des chartes des comtes de Namur*, par M. CHARLES PIOT, p. 198, n° 678.

Page 241.

« *Item*, à Valenchiennes, le jœdy après le Penthecouste. » (27 mai 1344.)

Ces lettres se rapportent à celles qui sont datées du 20 mai 1344. Voyez tome V, page 315.

Page 269.

CLVI. — 7 septembre 1346, à Francfort.

L'original de ces lettres reposait dans la trésorerie des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, DD. 47, qui donne pour date le jour même de la Nativité Notre-Dame.)

Page 270.

CLVII. — 7 septembre 1346, à Francfort.

Ces lettres sont transcrites dans le quatrième cartulaire de Hainaut, fol. 160 verso. (Archives départementales du Nord, à Lille.)



## Page 271.

CLVIII. — 7 septembre 1346, à Francfort.

Ces lettres sont mentionnées dans l'Inventaire de GODEFROY, DD. 46.

L'original, muni du sceau de l'empereur, faisait partie de la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.

## Page 272.

CLIX. — 7 septembre 1346, à Francfort.

L'original de ces lettres appartenait autrefois à la trésorerie des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, DD. 44.) J'en ai publié le texte au tome VI, p. 155, n° MMLXIV, d'après le quatrième cartulaire de Hainaut.

## Page 280.

CLXVIII. — 20 octobre 1346.

Voici la date textuelle de cette quittance : « Données l'an de grasse mil » trois cens quarante et siis, le vintime jour de octobre ».

## Page 281.

CLXIX. — 22 octobre 1346, à Ath.

Ces lettres sont ainsi datées : « Donné en no ville d'Ath, le diemenche » prochain après le jour saint Luck, l'an de grasce mil trois cens quarante et siis ».

## Page 302.

CLXXIX. — 14 juillet 1547, à Nuremberg.

Ces lettres sont transcrites dans le quatrième cartulaire de Hainaut, fol. 403 v°. — Archives départementales du Nord, à Lille.

## Page 334.

CCII. — 28 avril 1551, à Zierikzée.

Émile Gachet a, par inadvertance, daté ces lettres de 1552. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. V, p. 158.) Le quatrième cartulaire de Hainaut, n<sup>o</sup> 230, qui en contient le texte, donne très bien « mil III<sup>e</sup> cinquante et ung ».

## Pages 353-354.

« Thiéri, sire de Hufalise. »

La quittance délivrée à Mons, le 7 novembre 1553, par Thiéri, sire de Houffalize, a été publiée dans l'ouvrage : *Les communes Luxembourgeoises*, par ÉMILE TANDEL, t. IV, p. 296.

## Pages 391 et 392.

CCXLIX et CCL. — 20 janvier 1554, n. st.

Il est à remarquer que GODEFROY a, par erreur, donné à ces deux chartes la date du 8 au lieu du 20 janvier.

## Page 447.

CCLXXXII. — 9 avril 1555, à Pont-de-l'Arche.

A la 10<sup>e</sup> ligne de ces lettres, au lieu de : *ut prefertur assignetis, dictum* lisez : *ut prefertur, assignetis dictum*

## Page 472.

CCCII. — 8 septembre (le jour Notre-Dame en septembre) 1556, à Valenciennes.

L'original de ces lettres, avec petit sceau en cire verte du duc Guillaume,

était déposé en la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, K. 68.)

Page 499.

CCCXXIII. — 15 mai 1557.

Voyez le texte de ces lettres, publié d'après l'original, au tome VI, p. 159, n° MMLXVIII.

Page 502.

CCCXXVII. — 4 juin 1557, à Ath.

L'original de ces lettres, sur parchemin, auquel est appendu par des lacs de filosele verte un sceau de même couleur <sup>1</sup>, existe aux Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 855.

Page 503.

CCCXXVIII. — 5 juin 1557, à Lessines.

L'original de ces lettres, sur parchemin, auquel est appendu par des lacs de soie verte un sceau de même couleur <sup>2</sup>, se trouve aux Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 855.

Page 600.

1545.

Lettres des 28 et 29 mars.

Ces deux mandements sont de 1546, n. st.

<sup>1</sup> Ce sceau représente l'écu de Bavière écartelé de Hainaut, et posé sur une aigle éployée.

<sup>2</sup> Sceau semblable à celui qui est décrit ci-dessus.



## Page 668.

Lignes 1 à 4.

Voyez la note 1 placée au bas de la page 728, concernant la déclaration d'Édouard III, roi d'Angleterre, datée du 8 mai 1351.

## Page 701.

7 et 13 mars 1354, n. st.

Cette date, donnée d'après l'Inventaire de GODEFROY, H. 64, est fautive.

L'enquête est du 27 mars 1353. J'en donne, aux pages 237-241 du tome VI, le texte tel qu'il est transcrit dans le quatrième cartulaire de Hainaut.

La charte dont le texte est inséré dans cette enquête, doit être du 13 mars 1353, n. st.

## TOME II.

## Page 41.

CCCCXL. — 13 juillet 1363, à Mons.

Cette charte appartenait autrefois à la trésorerie des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, B. 69.)

## Page 43.

CCCCXL. — 5 octobre 1363.

L'original de ces lettres faisait partie de la trésorerie des chartes de la ville de Valenciennes.

## Page 45.

L'original des lettres de la ville de Valenciennes, du 5 octobre 1363, y mentionnées, appartenait à la trésorerie des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, N. 58.)

## Page 55.

CCCCXLIV. — Du 12 au 18 mai 1364.

L'original de cet acte reposait dans la trésorerie des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, J. 110.)

## Page 92.

CCCLXVII. — 4 mai 1366.

L'original de ces lettres, muni du petit sceau du duc Albert, appartenait à la trésorerie des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, N. 60.)

## Page 102.

CCCLXXIV. — 23 juillet 1366, à Paris.

Cette charte faisait partie de la trésorerie des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, Y. 10.)

## Page 154.

CCCCXCIX. — 26 juin 1368, au Quesnoy.

Cette charte était autrefois dans la trésorerie des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, H. 118.)

## Page 203.

**DXXXI.** — 24 juin 1372, à Aix-la-Chapelle.

Il existait autrefois dans la trésorerie des comtes de Hainaut, une copie de cette charte, faite sur une autre copie qui avait été délivrée par Jean Boutevillain, professeur en médecine et trésorier des chartes des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, W. 20.)

## Page 278.

**DLXXV.** — 20 août 1379, à Liège.

Godefroy a donné, par erreur, à cet acte la date du 8 au lieu du 20 août 1379.

## Page 313.

**DXCIII.** — 4 janvier 1382, n. st., au Quesnoy.

Godefroy a, par erreur, donné à cette charte la date de 1386.

## Page 340.

**DCXIII.** — 15 juin 1384.

Cet acte est mentionné dans l'Inventaire de GODEFROY, D. 99.

## Page 343.

**DCXVI.** — 15 septembre 1384, au Quesnoy.

Le P. PETIT, qui a donné un texte très incorrect de cette charte, dans son *Histoire de Bouchain*<sup>1</sup>, pp. 106-108, dit qu'il a vu l'original, muni d'un petit sceau en cire verte, dans « le ferme » de la ville de Bouchain.

<sup>1</sup> Édition de 1861. La première édition de cet ouvrage a paru à Douai, en 1659.



## Page 349.

DCXXIII. — 19 décembre 1384, au Quesnoy.

L'original de ces lettres, dont le sceau est enlevé, se trouve dans le fonds de l'abbaye de Saint-Ghislain, aux Archives de l'État, à Mons. On lit au bas :

« Per dominum ducem,

J. DE SONEGIS. »

## Page 409.

DCLVI. — 25 avril 1388, à Mons.

GODEFROY a daté cette chartre du 25 août, au lieu du 25 avril.

## Page 456.

DCLXXXV. — 27 janvier 1390, n. st., à Mons.

Cette sentence a été mentionnée par GODEFROY, dans son Inventaire de la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, L. 21.

## Page 474.

DCCII. — 19 décembre 1390.

GODEFROY a écrit, dans son Inventaire, le 17 au lieu du 19 décembre.

## Page 512.

DCCXVIII. — 8 décembre 1391, à Mons.

VINCHANT, dans ses *Annales du Hainaut* (édition Ruteau, p. 349, édition des Bibliophiles, t. III, p. 261), rapporte que Robert de Namur<sup>1</sup>, seigneur

<sup>1</sup> Fils de Jean 1<sup>er</sup>, comte de Namur.

de Chièvres, établit une foire en cette ville, laquelle avait lieu le lundi de la semaine sainte, et que le duc Albert la confirma par lettres patentes en 1365. Il ajoute : « C'est une des plus célèbres du pays pour les chevaux. On y voyoit autrefois grande quantité d'étrangers ».

Les lettres patentes dont l'annaliste fait mention, sont probablement celles du 24 février 1365 (1366, n. st.), que rappellent les lettres du 8 décembre 1391. On n'en possède ni l'original, ni aucune copie.

Page 560.

DCCXXXVI. — 23 février 1394.

GODEFROY a écrit le 24 au lieu du 23 février.

### TOME III.

Page 69.

DCCXCIX. — 3 décembre 1396.

Cette charte est du dimanche 3 et non du 4, ainsi que le texte l'indique par erreur.

Page 91.

DCCCIX. — 17 octobre 1397, à Avesnes.

Cet acte et le codicille du 21 décembre de la même année sont analysés par M. CH. PIOT, dans son *Inventaire des chartes des comtes de Namur*, pp. 374 et 375, n<sup>os</sup> 1268 et 1270.

Page 119.

DCCCXXVI. — Novembre 1398.

Il existe, aux Archives départementales du Nord, à Lille, dans le fonds de l'abbaye du Saint-Sépulcre, carton N<sup>o</sup> 16, un vidimus de ces lettres, qui

a été délivré le 3 janvier 1473, n. st., par deux hommes de fief de Hainaut dont les sceaux, en cire rouge, sont conservés. Ces sceaux sont ceux de Ghui Rosel<sup>1</sup> et de Jacques de Tournay dit Longuet<sup>2</sup>.

Page 186.

DCCCLXIV. — Juillet 1401, à Paris.

Charles VI, roi de France, donne à son fils Jean, duc de Touraine, en accroissement d'apanage, le duché de Berri et le comté de Poitou avec toutes leurs dépendances.

L'original de ces lettres existe aux Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, carton B. 1539.

Page 250.

DCCCXCVI. — 18 juin 1405, à Braine-le-Comte.

Cette pièce a été analysée par GODEFROY, J. 148.

Page 317.

DCCCCXLIII. — 9 septembre 1408, à Mons.

Cet acte est mentionné dans l'Inventaire de GODEFROY, H. 53.

Page 527.

MXLV. — 27 mai 1411, à Rome.

Une bulle semblable est mentionnée dans *l'Inventaire sommaire des archives départementales du Nord*, t. VII, p. 197, 1<sup>re</sup> col., mais sous la date du 26 juin 1412.

<sup>1</sup> Sceau figurant un écu à trois chevrons, penché, timbré d'un heaume cimé d'une touffe, supporté par deux hommes sauvages. f. *guy. rosé*.

<sup>2</sup> Sur ce sceau est un écu à trois lions, écartelé d'une hamaide, timbré d'un heaume, supporté par une dame. f. *jaques. de. tournay*.



Page 581.

MLXXVIII. — 26 décembre 1412, au château du Quesnoy.

Les douze sceaux appendus à ces lettres sont ceux de  
 Guillaume de Bavière, comte palatin du Rhin, comte de Hainaut, etc. <sup>1</sup>;  
 Jean, seigneur de Werchin, sénéchal de Hainaut <sup>2</sup>;  
 Jean, seigneur de Ligne <sup>3</sup>;  
 Anseau, seigneur de Trazegnies <sup>4</sup>;  
 Jean, seigneur de la Hamaide <sup>5</sup>;  
 Pierre dit Brongnart, seigneur de Haynin, bailli de Hainaut <sup>6</sup>;  
 Robert de Vendegies, maître chevalier de l'hôtel <sup>7</sup>;  
 Gui, seigneur de Moncheaux, prévôt de Valenciennes <sup>8</sup>;  
 Bauduin de Froidmont, prévôt des églises de Mons <sup>9</sup>;  
 Gérard Engheran, receveur de Hainaut <sup>10</sup>;  
 Jean Seuwart, bourgeois de Mons <sup>11</sup>;  
 Jean de Binch, bourgeois de Mons <sup>12</sup>.

<sup>1</sup> Sceau équestre, en cire rouge, avec contre-scel.

<sup>2</sup> Sceau, en cire verte, sur lequel figure un écu au lion, semé de billettes, penché.

<sup>3</sup> Sceau, en cire rouge, dont le contour est brisé, représentant à pied Jean, seigneur de Ligne et de Bailleul, avec contre-scel.

<sup>4</sup> Sceau, en cire rouge, sur lequel est une pucelle tenant un écu bandé de six pièces à l'ombre d'un lion et à la bordure engrêlée, penché, timbré d'un heaume cimé de deux têtes d'homme. *seel Ansel signeur de Trazegnies et de Silli.*

<sup>5</sup> Sceau, en cire rouge, orné d'un écu à la hamaide, penché, timbré d'un heaume couronné et cimé de deux buires, supporté par deux lions et par deux anges. *f. iehan. sign. de. le. hamaide. Contre-sceau : heaume couronné, cimé de deux buires. ieh. de le hamaide.*

<sup>6</sup> Sceau, en cire rouge, dont l'écu à la croix engrêlée, est penché, timbré d'un heaume couronné et cimé de deux pieds fourchus, et supporté par deux griffons. *† seel pierre de hainnin.*

<sup>7</sup> Sceau, en cire rouge, représentant un écu à la roue, dans un trilobe. *f. robiert de vendegies.*

<sup>8</sup> Sceau, en cire rouge, sur lequel est un écu à l'aigle, penché, timbré d'un heaume cimé. *f. guif stes de Moncheaux.*

<sup>9</sup> Sceau, en cire rouge, décrit au tome IV, page 211.

<sup>10</sup> Sceau, en cire verte, décrit au tome III, page 475, note 9.

<sup>11</sup> Sceau, en cire verte, décrit au tome III, page 526, note 4.

<sup>12</sup> Sceau, en cire verte, sur lequel est un ange soutenant un écu semblable à celui qui a été décrit au tome III, page 526, note 6.

Page 586.

MLXXIX. — 15 février 1413, n. st., au Quesnoy.

Ces lettres ont été confirmées le 19 du même mois par le duc Guillaume de Bavière (et non le duc Albert, ainsi qu'on l'a imprimé).

TOME IV.

Page 8.

MXCVII. — 11 juin 1414, au château d'Agimont.

Il existe aux archives de l'État, à Mons, dans la trésorerie des comtes de Hainaut, un vidimus, sur parchemin, de ces lettres. Ce vidimus a été délivré le 21 octobre 1428 par deux hommes de fief de Hainaut, « Obers li Crespes et Ghis Bourdons, » dont les sceaux sont tombés.

Page 114.

MCLXXVI. — 6 février 1418, n. st., à la Haye.

Ajoutez au bas de ces lettres :

Par madame la duchesse, daulphine de Viennois, en son conseil;

S. HELMICH DE DORNIC.

T. MULTORIS.

(Original, sur parchemin; fragment de sceau, en cire rouge, pendant à double queue de parchemin. — Archives départementales du Nord, à Lille : Chambre des comptes, B. 1440.)

Cette chartre a fait partie de la trésorerie des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, H. 64<sup>bis</sup>.)

## Page 175.

MCCXV. — 28 août 1418, à Paris.

L'analyse de ces lettres est rectifiée à la page 695, sous le n° MDXCII.

## Page 177.

MCCXIX. — 26 octobre 1418, au Quesnoy.

Ces lettres sont mentionnées dans l'Inventaire de GODEFROY, Z. 83.

## Page 179.

MCCXXI. — Octobre 1418, à Paris.

Ce n'est pas l'original de ces lettres, qui existe aux Archives départementales du Nord, à Lille, mais une copie du vidimus délivré le 8 octobre 1418, d'après l'original qui était muni d'un sceau de majesté en cire blanche.

Page 180, ligne 6, au lieu de : *en considération* il faut lire : *eue considération*

— — — 12, — *ses enffans* lisez : *les enffans*

— — — 29, — *devant lisez devers*

— 181, — 14, — *ou instituer* lisez : *et instituer*

## Page 276.

MCCXCV. — 12 avril 1421, à Bruges.

Une copie de ces lettres existe dans le chartrier des comtes de Namur. Voyez l'*Inventaire des chartes des comtes de Namur*, par M. CHARLES PIOT, p. 401, n° 1553.



## Page 279.

MCCXCVII. — 23 avril 1421, à Valenciennes.

Un second original de ces lettres est conservé dans le chartrier des comtes de Namur. Voyez *l'Inventaire des chartes des comtes de Namur*, par M. CHARLES PIOT, p. 401, n° 1354.

## Page 457.

MCCCCXXXIX. — 20 avril 1425, à Bruxelles.

Dans le texte de cette charte, tel qu'il est reproduit dans les lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 11 août 1427 (t. VI, p. 207, n° MMCV), la date est : *21 avril* au lieu de 20.

## Page 564.

MDVII.

La date est : 4 octobre 1426.

## TOME V.

## Page 53.

MDCXLVII. — 7 décembre 1428, à Bruges.

Il existe dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut un vidimus de ces lettres, délivré le 12 septembre 1429 par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, dont le sceau est tombé. — Archives de l'État, à Mons.

## Page 101.

MDCLXXVIII. — 12 novembre 1429, à Mons.

Ce mandement existe en original, sur parchemin, avec sceau en cire rouge du bailliage de Hainaut, aux Archives départementales, à Lille, dans le fonds de la cathédrale de Cambrai, carton n° 68.

## Page 102.

A la dernière ligne, compléter comme suit : *escuyers ne aultres quelconques qui de ce jour en avant manière ne envoièce*

## Page 103.

A la ligne 20, après *tenut* ajoutez : *et fait*

— 22, après *l'an de grâce* ajoutez : *Nostre-Seigneur*

## Page 109.

MDCLXXXIV. — 2 mai 1430, à La Haye.

Une lettre semblable fut adressée à la ville de Valenciennes par le duc de Bourgogne, le 3 mai 1430. Voyez page VII, note 2, du même tome.

## Page 187.

MDCCXXVII. — 14 avril 1453.

Cette quittance est mentionnée dans l'Inventaire de GODEFROY, H. 38.

## Page 345.

MDCCCXXXIV. — 17 février 1436, n. st.

Ces lettres sont mentionnées dans l'Inventaire de GODEFROY, H. 52.

L'original, avec sceau en cire verte du chapitre de Notre-Dame de la Salle-le-Comte, appartenait à la trésorerie des comtes de Hainaut.

## TOME VI.

Page 155.

MMLXIV. — 7 septembre 1346, à Francfort.

L'original de ces lettres, avec sceau en cire jaune de l'empereur Louis de Bavière, reposait jadis en la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut. (Inventaire de GODEFROY, DD. 44.)



## APPENDICE.

### RÉGENCE DU DUC ALBERT DE BAVIÈRE.

La pièce qui va suivre complète ce qui a été publié aux pages 519-529, 549-550 du tome I<sup>er</sup>, au sujet de la tutelle du comte Guillaume III et du gouvernement de ses pays. C'est un accord entre Mathilde de Lancastre, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, etc., et le duc Albert de Bavière <sup>1</sup>.

Janvier 1562, n. st., à Bréda.

*Chi après s'ensuit li ordenance des acors que furent fait à Bréda entre medame le contesse, d'une part, et mons<sup>sr</sup> le duck Aubiert, d'autre, liquel acord fut fait ou mois de jenvier l'an LXJ.*

C'est li ordonnance et dis des boines gens des trois pays de Haynnau, de Hollande et de Zellande, qui sont à Bréda à le journée, de tous débas, con-

<sup>1</sup> Le compte de la ville de Valenciennes, de 1562, contient cette mention du parlement de Bréda et de l'accord qui s'ensuivit : « A Wattier de le Sauch, prévost de le ville, Piéron le Poivre et Piérart de Raymes, eskevins, Jehan Partit, Jehan Moyset et Willaume de Quarouble comme bourgeois, allans par l'accort dou conseil de le ville, le xiiij<sup>e</sup> jour de janvier, à Brédas, à l'parlement qui là fu, pour plusieurs besongnes toukans entre no dame le contesse et mons<sup>sr</sup> le duc Aubiert; et adonc fu faite li accorde entre nodite dame et mons<sup>sr</sup> le duc Aubiert. Pour les frais d'iaus, de leur mesnies et de xiiij kevas pour xx jours qu'il demorèrent . . . . . cxxxiiii l. viij s. »

On lit dans le compte du massard de Mons, du premier janvier à la fête de Saint Pierre 1562 : « As frais Colart d'Anio, Jehan le Viaul, Jehan Broquet, Gérart as Cloquettes, Fastret Despiennes et Gillot le sergant, à Bréda, au parlement de medame et dou duc Albiert; demorèrent par xix jours, parmi viij kevaus lewés. . . . . clvj l. viij s. vj d. t. »

troversies et discors qui sont u puellent avoir estez jusques au jour de hui entre haute et poissante princesse medame le contesse des pays devant nommés et haut et poissant prince mons<sup>gr</sup> le duck Aubert de Baivière, reswart de ces meismes pays. Mais pour che que nulle ovre vertueuse ne puet venir à perfection sans le grâce et ayuwe de Dieu, se doinst-il que ces parolles soient par li pourveuves de venir à boine fin, et ce doinst li Pères et li fuis et li Sains Espris, amen.

Premiers, pour chou que nos chiers sires li dus Guillaumes, qui Dieu doinst boine santé, est drois sires et contes desdis pays, et medame li contesse, se compaigne, droite dame et compaigne à mons<sup>gr</sup>, tant que nosdis sires vivera, en quelconques estat qu'il soit, on ordenera, par le conseil desdis pais et pourvération souffissans, devant tout œvre, de tout chou que ses estas demande, et medame se compaigne devant dite selonc son estat, en le fourme et manière que les aultres contesses et dames desdis pays ont euy de tamps passé, ensi que medame de Fontenelles <sup>1</sup>, qui estoit suers le roy de France, et encores soloient avoir tant en mariaige comme en vefvé, et selonc l'estat des pays qui adont estoient et maintenant sont.

*Item*, doit ly dux Aubiers estre et demourer reswars et gouverneres desdis pays, en le manière que les lettres contiennent, que furent faictes à Malines par lesdis trois pays, par lesquelles li dux Loys ses frères et ils furent accordet tant dou bail, comme del hiretaige, présent medame et le conseil dou roy d'Engleterre adont <sup>2</sup>. Et demeure li dux Aubiers tenus de faire tout chou que les lettres comprennent, qu'il a données et que on li a rendues, par lesquelles il fut recheu comme reswars.

*Item*, doit li dux Aubiers gouverner les pays devant dis et démener par les boinez gens qui en sont net et qui y demeurent, et quy y ont le leur ens esdis pays, c'est assavoir : Haynnau par les Haynuiers, Hollande par les Hollandois et Zellande par les Zellandois, et les consaus seront eslius par medame, par mons<sup>gr</sup> le duc et par les boines villes, et cil qui de cascun pays seront estimet pour estre dou conseil, jurent à no chier seigneur le duc Willaume et à no chière dame sa compaigne dessusdiete à yestre

<sup>1</sup> Jeanne de Valois, veuve de Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Hainaut, prit l'habit de religieuse à l'abbaye de Fontenelles où elle mourut le 7 mars 1553, n. st. Elle était sœur du roi Philippe de Valois. Voyez tome I<sup>er</sup>, pages 577-578; tome II, page 8.

<sup>2</sup> Voyez tome I<sup>er</sup>, page 547.



foyable et loyal, et yaus en tous cas warder à leur pooir ensi que leur droit signeur et dame, et aussi au duck Aubert comme reuwart de par yaus sans porter partye. Et li dux Aubiers ordenera et gouvernera l'ostel et l'estat de lui et de medame se compaigne, par le conseil des trois pays devantdis, et doit faire tels frais que lesdis pays poront souffrir.

*Item*, demouront ly trois pays tousjours ensamble sans départir, ensi qu'il ont esté jusques à ore, en le manière que li seigneur et conte desdis pays, depuis que li pays furent conjoint et ont esté ensamble, et ont tousjours promis, et ossi que les pais devantdis ont requis et accordé.

*Item*, commectera li dux Aubiers son séel (à) ung boin preud'omme esliut par luy et par le conseil des trois pays, u messires par le conseil de cascun des trois pays dessusdis eslira ung, liquels ne pora séeller cose touckans à hiretaige u seigneurie fors dou pays dont il sera eslius. Et quiconques pour chou faire sera eslius ne pora séeller yretaige u signerie fors par le plus grant partie dou conseil dou pays dont chius sera eslius et commis. Et avœcke che, sera eslius uns clers par mons<sup>sr</sup> et par le conseil, qui de tout l'argent il recevra fera boin compte au duck Aubiert, présent le conseil des trois pays. Et que messire ara mestier de son conseil, il kemandra comunément sans malengien, et pora délivrer sés besoingnes par chiaus quy adont venront dalés luy.

*Item*, pour chou que li pays sont kerkiet de debtes et il seroit pourfitable que toutes rentes et exploit qui eskéront fuissent convertit au plus grant pourfit, par le conseil des pays devantdis, li dux Aubiers mandera tous comptes que li officiers feront en quelconques desdis pays que ce soit dou conseil desdis aultres pays pour estre et entendre as comptes, et medame la contesse y vera meismes s'il li plaist, et on li fera savoir le tamps et le lieu. Et ossy ne rostera-on nul officier de leur office sy ce n'est par le conseil et dusques as comptes, se il ne le fourfont notorement, et ossy en otel manière dou conseil, mais dou roster et remectre les officiers et le conseil, tenra au duck Aubiert et par le conseil.

*Idem*, ne devera medame ne li dus Aubiers à nuluy que puist avoir esté plus favorables à l'un que à l'autre, puis le dissention savoir mais gret, mais sera tout pardonnet et oubliet d'iaus deus, sans avoir aucune souvenance. Et se aucuns pour l'un u pour l'autre d'iaux estoit eslongiés de ses biens depuis que li dissencions comme entre medame et mons<sup>sr</sup> le duck



devantdis, il retraira sus paisiurement ensi qu'il le trouvera, mais cil qui aront grandement meffait contre le signourie, et qui en sont convaincut par lé loy et que de leur volenté se sont accordet ne feront mie quier.

*Item*, gouvernera li dux Aubiers et demendra lesdis pays en le manière et par le conseil ensi que escript est, comme reswars et mambours est tenus dou faire, sans de riens amenrir aucune seigneurie u hiretaige, ne ne doit commenchie nul débat ne wère devens ne dehors les pays, se ce n'est par le conseil des trois pays deseuredis ensamble.

*Item*, seront à no chier seigneur le duck Willaume et à no chière damme se compaigne tous hostels que ès trois pays ont euwe anciennement ouvert, pour avoir toutes leurs aises quant il leur plaira. Et li dux Aubiers et medame se compaigne poront estre en l'un des trois pays à mieux leur plaira, en quelconques hostels qu'il volront, appertenans à leur seigneurie, sy avant que mons<sup>gr</sup> li contes devantdis ne madame se compaigne u li uns d'yaus n'y seront ne venir ne volront, mais si li dux Aubiers avoit fait ses pourvéances en aucuns des hostels pour y demeurer, on ly deveroit faire savoir demy-an devant, afin qu'il se peüst pourvéir, et aultrement voet-il bien que medame y ayt l'avantaige.

*Item*, pour chou qu'il samble à trois pays que jadis ly pays estoient bien honorablement gouvemet, que li boin seigneur se soloient gouverner par les boines gens des pays, medame et messires seront content de tel conseil que il prenderont ores et autre fie ensi que dit est, et de toutes lettres qui, depuis le dessoint entre medame et mons<sup>gr</sup> devantdis, sont faites et données, seront rapiellées et annullées, s'il n'est ensi que plaise au conseil dou pays dont les lettres muevent, qu'elles soient raisonnables et discrètes.

*Item*, samble-il as boines gens des trois pays que messires li dux Willaumes et medame se compaigne sont tenu de aidier, conforter et conseil-lier l'un à l'autre favorablement et amiablement, atout leur pooir, en tous cas que li uns et li autres pora avoir et faire. Et samblablement medame et mons<sup>gr</sup> le duck Aubiert, à cause et pour mons<sup>gr</sup> le duck Willaume devantdit, et pour sen estat, tant que li pays et les boines gens seront bien gouvemet par le conseil devantdit, et que on faice à cascun droit, loy et raison, et discrétion, tel en cascun desdis pays est acoustumé de faire.

*Item*, pour chou que c'est li ententes des boines gens des trois pays que chius dis soit bien tenus et acomplis en le manière que devant escript est, se

ont-il communément accordet que, s'il avenoit que medame ou messires li dux Aubiers dessus nommés l'un et l'autre cest présent dit et ordenance brisassent u defesissent à l'encontre en tous u en aucuns des poins, et il sanlast au conseil des trois pays communément qu'il fust ensi, se poroient ly trois pays devant nommet départir de cuy li deffaute seroit et demourer avoeck celi qui cedit pays aroit tenu et volroit tenir dusques adont que chius en qui li deffaute aroit esté, l'eust amendet par le conseil des trois pays, et qu'il fust ossy conseilliés de tenir le dit et l'ordonnance devantdit.

(Premier volume de minutes des mémoires de la ville de Vallenchiene, par JEHAN COCQUEAU, fol. 213-214. — Archives de l'État, à Mons.)

---

GUERRE FAITE AU DUC ALBERT DE BAVIÈRE PAR ROBERT DE NAMUR,  
SON FRÈRE LOUIS ET D'AUTRES VASSAUX DU COMTE DE HAINAUT.

Les extraits suivants complètent les notes publiées aux pages 57, 143-144 du tome II.

*Défiance messire Robert de Namur au duc Willame  
et mons<sup>gr</sup> le duc Aubiert.*

« (A) haus et nobles prinches Willaume, comte de Haynnau, de Hollande et Zellande, sires de Frise, et au duc Aubiert de Baivière, baus et gouverneres desdis pays, et à leur lieutenant, nous Robiers de Namur, sires de Bielfort sur Meuse et de Rosnais en Flandre, vous faisons assçavoir que, pour le grant tort et injure que vous nous faictes, et détenés le nostre, que, au plus tôt que nous pourons, nous nos porchacerons de nous et de noz aidans et de tous chiaus que atrair porons d'avoir le nostre et de redrescer le tort que vous nous faictes, et en chou en volons avoir salveit nostre honneur de nous et de nos aidans, entre vous et voz pays. Tesmoins ces lettres. Faict le xxvj<sup>e</sup> septembre XIIJ<sup>e</sup>LXIIJ. »



Et en chou faisant sont si aidant et en ont fait chescun apar lui ottel deffiance : messire Loys de Namur, li conte de Viane, messire Francqués de Hal, messire Danyaulx de Hal, M. Huriaux de Joppelen, Jehans de Bran.

*Respit accordé entre le païs de Haynau à mons<sup>gr</sup> Robert de Namur et Loys son père <sup>1</sup>.*

Duri, fol. 44.

« A très haut et puissant prinche le conte de Nevers, de Flandre et Retiers, avons accordé et accordons jusques au Candelier prochain trefve pour les deffiances faictes. Fait à Mons, le ix<sup>e</sup> décembre. » Signé : le sénéchal de Haynau, s<sup>gr</sup> Barbenchon, Ligne, Willame de Ligne, Simon de Lalain, etc.

Audit livre <sup>2</sup>, folio 35, est la lettre de ralongement des triefves entre le duc Aubiert, au nom de son frère, et avecq luy les III chevaliers, assçavoir : le sénéchal de Haynau, le s<sup>r</sup> de Roisin, le s<sup>r</sup> Willame et sire Gilles d'Escaucinnes, d'une parte, contre sire Jehan d'Enghien, conte des Lices, et ses amys le conte de Flandre et sire Loys de Namur, et les terres de Lessine et Flourbec. Donné au Kesnoy, le XIII<sup>e</sup> febvrier.

Les trefves finies, la guerre recommença, comme appert par une ordonnance qui fut faite quant le ville <sup>3</sup> yssit hors pour aller devant Enghien, le 13<sup>e</sup> de janvier XIII<sup>e</sup> LXVJ <sup>4</sup>, contenant en effect : Nous vous disons, etc., qu'il est ordonnet par le prévost et les jurez et le grand conseil que le bonne ville isse hors, cest samedi, pour aller devant Enghien, demain bien tempre, avec le corps de mons<sup>gr</sup> le duc Aubiert, bail du païs, avec les nobles, les bonnes villes et plat païs. Par tant ban est fait que chescun se voise appareillier à piedt et à keval pour aller avec les provos et jurez, quant les 13 clocques sonneront. Et soit chescun armé et sen bachinet, cauchié et sen cappiel de fier, ou se huvette de fier, et vienne au Markiet au 13<sup>e</sup> son de le clocque du beffroy, et au 11<sup>e</sup> son s'en voise en desoubs de se banière et sans desrieuler

<sup>1</sup> Lisez : frère.

<sup>2</sup> Livre dit de Duri, parce qu'il a été écrit par Colard ou Nicole de Duri, pensionnaire de la ville de Valenciennes.

<sup>3</sup> La ville de Valenciennes.

<sup>4</sup> 1567, n. st.



ny desrenger de rien. Et chil à cheval se trait avec les provos et jurez. Et que ne soit nul des mestiers que ne soit pourveu de leur banière et pignons et falos, et leurs gens ordenet par disaines. Et que chascun obéisse à se disenier, et luy à sen cincquantenier, et eulx à leur connestable, et prévost jurez, et que nul demeure en le ville depuis ce crit qu'il ne soit revenu pour issir, si ne sont cil seulement qui sont ordenet à warder devant St-Pierre, au biefroit, as portes et quarefours, et vieux et affolés. Et facent porter leur banière à pied, et que nul voise devant celle des jurez.

Puis on fit ung aultre ban affin que tantost que les clockes auront laissé le sonner, chescun se parte en ordre, assçavoir : la 1<sup>e</sup> banière des jurez, et celle du roy des Ribaux, et comme encoir avons aultre parte démontré, et que chescune banière mèchent leur karoy devant yaux.

Aultre ban affin que les homicides qui ont prins le franckise de le ville et aultre non ordenet desoubs banière, voisent desoubs celle du roy de Ribaux.

Aultre ban que nul de nuict et jour face noise ny hutin, sur encouurre contre le dire des jurez, etc.

(Premier volume de minutes des mémoires de la ville de Vallenchiene, par JEHAN COCQUEAU, fol. 215-216, 239 v<sup>o</sup> 240. — Archives de l'État, à Mons.)

#### GUERRE DE FRISE <sup>1</sup>.

Le compte, rendu à mons<sup>sr</sup> d'Ostrevant, gouverneur du comté de Hainaut, par Colard Haignet, receveur de ce comté, des biens et revenus reçus du 1<sup>er</sup> septembre 1397 au 1<sup>er</sup> septembre 1398 <sup>2</sup>, fol. 21-23, contient un chapitre de recettes dont le texte suit :

« Recepte d'argent faite à pluseurs prélas, colléges, églises et boines villes dou pays de Haynnau, liquel en fisent ayde, grasse et don à men très redoubtet signeur, monsigneur d'Ostrevant susdit, à se pryère et requeste, pour cause de sen voiage et réze de Frise qu'il

<sup>1</sup> Cette note complète les extraits publiés aux pages 654-656 du tome III.

<sup>2</sup> Archives départementales du Nord, à Lille.

fist ès mois de jullé et d'auoust l'an IIIJ<sup>xx</sup> XVIIIJ, et ossi à aucuns lombars tenant taules à leuwier de mondit signeur oudit pays, ensi et par le manière que chi-apriès s'ensuit :

- » As prélas, colléges et églizes . . . . . IJ<sup>m</sup> VIII<sup>c</sup> XXIJ escus, xvj sols, vj deniers.
- » As boines villes dou pays . . . . . xvij<sup>m</sup> VIII<sup>c</sup> xxviiiJ escus, iij quars-demy de Haynnau.
- » As lombars doudit pays . . . . . IIII<sup>xx</sup> vJ escus, xxx s., xij d.
- » Somme toute de le recepte de ledite ayde : xxj<sup>m</sup> vij<sup>c</sup> xxviiiJ escus iij quars, ij s., vj d. tournois, vallent . . . . . xxvi<sup>m</sup> lxxiiiiJ l. xij s. vj d. tournois. »

#### SUR LA NAISSANCE DE JACQUELINE DE BAVIÈRE.

L'union de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, et de Marguerite de Bourgogne, semblait devoir rester stérile, lorsqu'on apprit, au commencement de l'année 1401, que le ciel allait enfin combler les vœux des deux époux.

La comtesse d'Ostrevant choisit le château du Quesnoy pour y faire ses couches. Rien ne fut négligé pour donner à cette résidence le confort et le luxe que l'événement attendu nécessitait. Les appartements de madame furent garnis de riches tentures et de tapis. Un magnifique berceau y fut placé. Deux médecins, maître Albrecht (Albert) et maître Nicolas, donnèrent leurs soins à la comtesse. Celle-ci mit au monde une fille qui fut baptisée le 16 juillet 1401 et reçut le nom de *Jacque* ou *Jacqueline*. C'est ce que nous apprennent les extraits suivants du compte d'Aymeri Vrediaul, receveur de Hainaut, pour l'année échue au 1<sup>er</sup> septembre 1401<sup>1</sup>.

« A Denys Payen, détailleur de draps, demourant à Mons, pour vij demi-draps vremals et ij demi-draps vers de le fachon de Tournay, contenant ensamble clxvij alnez, accatés par Clais Crompt<sup>2</sup> pour faire couvretours de lis et cambres, pour le gésine madame d'Ostrevant : cousta cascade alne, l'une par l'autre, xiiij s.; montent à ce pris . . . . . cxvj lib. xvij s.

» A Lotart le Roy, dou Caisnoit, pour vij alnes et ij quartiers de blancq drap que Willamez de Gheldrez prist à lui, au command madame d'Ostrevant, pour se gésine, accatet xx s. l'asne; sont . . . . . vij l. xv s.

» A Maigne Raghette, demorant à Valenchiennes, pour iij kuetils de iij aulnes et demie

<sup>1</sup> Archives départementales du Nord, à Lille.

<sup>2</sup> « Cambrelent monseigneur. »



de loneq cascun et 1 kevech à li accatés pour faire 1 grant lit à parer, pour le gésine madame, coustèrent au pris de III escus III quarts cascun; montent, parmy III sols donnés à le maisnie ledite Maigne, XI escus 1 quart et III s., qui vallent à XXIII s. le pièche . . . XIII l. XIII s. t.

» A Colart Midaine, pour sen solaire de faire et mettre lesdis III cuetis à 1, et faire ent ledit lit à parer et celi cuetich porter au Caisnoit et là endroit empli de plumez, a estet payet, parmy ses journées . . . . . XXIII s.

» Pour CXV livres de plumes noefves que li recheveres envoya accater, en le première semaine de may, en pluseurs villes entours Saint-Ghillain et Condet, pour emplir les orilliés et keues, pour le gésine medame : coustèrent au fuer de XXVII d. le livre, l'une par l'autre, sont XIII l. X s. VIII d.; pour lesdites plumes mener des villes à accatéez furent, à Valenchiennes, V s., et pour les frais des 12 varlés Colart Midaine, en allant quérir et accater lesdites plumes par III jours, a estet payet, parmy leur journées et solaire, XLV s. VIII d. Montent ces parties . . . . . XV l. III s. III d.

» Pour 12<sup>e</sup> XXVIII livres de noefve plume, parmi XV livres d'oue, accatées par Willame de Hostaple et Colart Midaine de Valenchiennes, le XVII<sup>e</sup> jour doudit mois, ès villes de Saint-Ghillain, de Hornut, de Thullin et autres là entours; coustèrent, pour otel faire que dit est dessus, au pris de 12 s. VI deniers le livre, sont XXVII l. X s., pour lesdites plumes mener desdites villes au Caisnoit, XV s., pour les frais lesdis Willame et Colart et leur chevaux en yeelle plume quérir et accater, XXXI s.; pour le leuwier dou cheval que lidis Colars chevaucha, VIII s., et pour le solaire dudit Colart, de 12 journées qu'il fu avoeq ledit Willame, XII s. Montent ces parties . . . . . XXXI l. XVIII s.

» Au devant nommet Colart Midaine, pour keudre XVIII kuctils de coussins, et yebiaux emplir de plumes, fu marcandet par Butor en . . . . . XV s.

» A Hanin le Roy, pour 1 noef bierch accatet à lui, le XXI<sup>e</sup> jour de juing, par Yzabel, femme de cambre madame, cousta . . . . . L s. III d.

» A Janiot Quairet et III autres ses compagnons, pelletiers de Mons, fu délivret le XXV<sup>e</sup> jour d'avril, pour faire leur frais allant au Caisnoit pour là endroit ouvrer de leur mestier as couvretoirs de laitiches de menut vair pour le gésine medame . . . . . XXXII s.

» A Jehan Hicket, drapier, pour XXII alne de cler vert drap de Brouxelle, qu'on li envoya accater en celle ville pour madame d'Ostrevant et à sen command, le dimenche après le Sacre darain passet<sup>1</sup>, cousta une couronne et demie de Franche li alne, sont XXXI couronnes et demie. Et pour les frais doudit Jehan, en allant accater ledit drap, parmy les drois de le halle de Brouxelle et le leuwier d'un cheval, par III jours, alant et revenant, une couronne et demie, sont XXXII couronnes de Franche, qui valent . . . . . LV l.

» A Jehan Cambrelent, le fil, merehier, pour VII alnez de fustane pris pour Willame, fil bastart mons<sup>er</sup>, faire 1 pourpoint, . . . . et pour III fustanes entires prises par 12 fois par Butor, fourier mons<sup>er</sup>, en le tierche semaine de may, pour couvrir grans orilliés et estofter autres choses nécessaires pour le gésine medame, coustèrent LXXVIII s. li pièche, montent . . . . . XVII l. III s. VII d.

<sup>1</sup> 5 juin 1401.



» A Jehan le Ducq, Nicaise Haillebo et leur compagnons, pour v draps virelés copeis, accatés à yauls à Maubuege, au commant madame d'Ostrevant, pour faire tapis à parer cambres pour le gésine madame, coustèrent au pris de v frans le pièce, sont xxvij frans et demi, qui valent à tournois, comptet ix frans pour viij couronnes, xxiiij couronnes et xij doubles blancs, qui payés furent par le prévost de Maubuege, au pris de xxxiiij s. le pièche, sont xlj l. x s. *Item*, pour véyr et quérir cesdis draps, ij s. viij d.; à Jehan Ogerin, pour cesdis draps taindre en vert, payet vj l. ij s. viij d., et pour cesdis draps tondre et apparillier, payet à Pierre Bidault, xl s. Monte li coustenge desdis draps . . . . . xlix l. xv s. iij d.

» Somme toute pour draps, toilles, fustanes et pelletries accatés comme dit est dessus. . . . . mil vij<sup>e</sup> x l. xiiij s. ij d. t.

» A maistre Albresq, médechins mons<sup>sr</sup>, délivret, le vij jour de jullé, pour payer aucunes médechines que accatées avoit pour madame, xxj poissans, vallent . . . . . xxviij s.

» A Ernoul de le Bassée, demourant à Valenchiennes, pour pluseurs et grant plentet de médechine et autres choses touchans l'apotikairie, que maistres Nicolas et maistres Albresq, médechins, ont faite et envoyet querre à pluseurs fois, jusquez au viij<sup>e</sup> jour dou mois de jullé darrain passet, tant pour mondit seigneur et madame comme pour pluseurs des gens de leur hostels; monte li somme, comme lidit maistre le chertefyèrent au receveur. xxxvj l. xv s.

» A Ghuiot dou Pont de Pierre, apotiquaire, demorant à Valenchiennes, pour pluseurs parties de médechines touchant l'apotikairie, qu'il a faites et livrées par pluseurs fois, ou terme de ce compte, au command maistre Albresq, médechins mons<sup>sr</sup>, tant pour mondit seigneur et madame comme pour pluseurs des varlés et serviteurs del hostel mondit seigneur, dont li somme en argent monte, si qu'il appert par un brievelet en pappier que ledit Ghuiot en délivra au receveur, mis par-deviers le court . . . . . xlvj l. xvij s. viij d.

» A Rollant l'orbateur, demorant à Valenchiennes, fu marcandet par madame de Gommignies et Clais Crompt, de dorer bien et souffissamment de fin or i bierch et faire à yceli angelos dorés et autres pluseurs pointures, qui devisées lui fu par ledite dame et ledit Clais, dont il eut, qui payet li furent, au command madame d'Ostrevant, xvj grans escus en or; coustèrent au pris de xxxviij sols le pièce. . . . . xxix l. xij s. t.

» A Ernoul Bresin, ouvrier de haute-liche, demorant à Valenchiennes, pour pluseurs parties d'ouvrages de sen mestier qu'il a fait et livret, ou terme de ce compte, pour parer cambres pour le gésine madame d'Ostrevant, si comme : pour v grans draps de paroit ouvrés et semés de courbettes et reviersées, tenant cascun vij alnes de loncq et v alnes de leit, sont clxv alnes; *item*, i couvretour ouvret tenant v alnes et demie de leit et vi alnes et demie de loncq, sont xxxvi alnes; *item*, i drap de coucque ouvret, tenant iij alnes de leit et v alnes de loncq, sont xx alnes; *item*, ij draps de banket ouvrés, l'un tenant ij alnes de leit et vij alnes de loncq, et l'autre tenant une alne et demie de leit et viij alnes de loncq, sont xxvij alnes, et pour xxiiij fuelles de coussins tenant cascun une alne, sont xxiiij alnes; c'est en somme de ces parties : iij<sup>e</sup> lxx<sup>e</sup> alnes, qui montent au pris de xvij s. t. cascune alne, ensi que marchandet en fu par le receveur des mortemains et aucuns autres dou conseil mondit seigneur, en furent par yauls ledit ouvrage deviset et reclus par Clais Crompt, sen cambrelent, sont au fuer dessusdit. . . . . ccliiij l. xiiij s.

» A Ghiot dou Pont de Pierre, espesier demourant à Valenchiennes, pour plusieurs parties d'espeses prises à lui à plusieurs fois, depuis le premier jour dou mois de septembre l'an 111<sup>e</sup> jusques au xxiiij<sup>e</sup> jour dou mois de jullé ensuivant l'an 111<sup>e</sup> J, pour le provision doudit hostel <sup>1</sup> et ossi pour le batissement de no demiselle de Haynnau, c'est assavoir : pour XLIIII lib. de gengembre de Meech, accatet xiiii s. le livre l'une par l'autre, sont xxx lib. xvj s. tournois; *item*, XLIIII lib. de canicelle à xvj s. le livre, sont xxxv lib. iii s. tournois; *item*, LV lib. et demie de poivre rout à x s. le livre, sont xxviij lib. xv s.; *item*, xii lib. demie de grains de paradis à xxx s. le livre, sont xviii lib. xv s.; *item*, v lib. et i quartron de claus de giroffre à xxxij s. le livre, sont viij lib. viij s.; *item*, xvj lib. ij quartrons de saffran, à ix lib. x s. le livre, sont clx lib. ij s. i d.; *item*, iii livres et i quartron de nois moucadez à xxiiii s. le livre, sont ciiii s. C'est en somme de ces parties, qui envoiies ont estet oudit hostel dou Caisnoit. . . . . 11<sup>e</sup> 111<sup>e</sup> xxv lib. iii s. vj d.

» A Jehan de Gochillies, potier d'estain, demourant à Valenchiennes, pour leuwier et emprunt de xii douzaines de grans plas d'estain, viij douzaines de petis plas et xxvi escuellez d'estain batut, pesans au pois de Valenchiennes cclviii l., envoyés au Caisnoit le xvi<sup>e</sup> jour dou mois de jullé <sup>2</sup>, pour servir en l'ostel mondit seigneur, au batissement de no demiselle de Haynnau; monte li leuwiers doudit estain au fuer de viij d. le livre, viij l. x s. vj d., et pour le leuwier de xx pos d'estain qui pesèrent oudit pois cxvj l., pour otel faire, à iii d. le livre, sont xxxviii s. viij d.; à lui fu adont accatet pour l'ostel mondit seigneur, qui mis furent en le cuisine d'icelui, ii dousaines de grans plas, v dousaines de petis plas et ii dousainez d'escuellez d'estain batut, qui pesèrent audit pois de Valenchiennes 11<sup>e</sup> xx l., coustèrent au pris de iii s. iii d. le livre, sont xxxvj l. xiiij s. ij d., et pour toute celle vaisselle menet au Caisnoit, avœcq payelles et autres choses qui empruntées y furent pour celi cause, fu payet, parny le solaire d'un varlet qui les conduisi, xxiiii s. C'est en somme de ces parties . . . . . XLVII l. vj s. vj d. »

La naissance de mademoiselle de Hainaut fut officiellement annoncée à la ville de Mons. L'heureux événement y fut joyeusement fêté et le conseil communal accorda une aide au comte d'Ostrevant. Voici, en effet, ce que l'on trouve dans le compte du massard <sup>3</sup> :

« Donnet à i messagier de mons<sup>se</sup> d'Ostrevant, liquels apporta lettres à la ville des joyeuses nouvelles que madame d'Ostrevant estoit, par le plaisir de Dieu, délivrée d'une fille, en 111 grans escus de Haynnau . . . . . viij l. xvij s. vj d.

» A monsigneur le conte d'Ostrevant, en ayde des frais que euvz avoit el ocquison dou

<sup>1</sup> L'hôtel du Quesnoy.

<sup>2</sup> 16 juillet 1401.

<sup>3</sup> Compte de Gilles de Sepmeries, dit de Veson, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1400 à la Toussaint 1401.



baptisement de no demisel de Haynnau, sa fille, ensi que par sen conseil requeste en fu faite, le somme de mil couronnes de France. . . . . xvij<sup>e</sup> xxxiiij l. viij s. viij d. »

Le 26 août, le chapitre de Sainte-Waudru envoya au Quesnoy deux de ses officiers pour rendre visite à la comtesse d'Ostrevant, ainsi que le relate l'extrait ci-après du compte de Jehan Vivien, receveur du chapitre, pour l'année échue à la Saint-Remi 1401 :

« Audit maistre Jaques de le Tour, qui, le xxvj<sup>e</sup> jour d'aoust, avoit donnet à le nourrice medemiselle de Hainnau, et adont y fu-il et Hostes de Marege envoyet au Caisnoit de par capitle pour viseter medame d'Ostrevant, qui nouvellement estoit relevée, vi couronnes de France, vallent à xxxiiij sols vi deniers le pièce . . . . . xl. xiiij d.

» A lui, pour les frais de lui et doudit Hoste, de leur vallés et chevaux, adont despendirent, parmi le leuwier d'un cheval pour le vallet ledit maistre Jaques . . . xv s. viij d. »

Le 29 septembre, la comtesse d'Ostrevant vint loger à Mons, « pour le mortolle qui estoit au Kesnoit ». Les échevins et des membres du conseil de ville allèrent la saluer à l'hôtel de Naast, et « veoir no demiselle de Haynnau; » ils firent don de dix couronnes de France à la nourrice. (Compte précité du massard.)

#### MARIAGE DU DUC DE TOURAINE AVEC JACQUELINE DE BAVIÈRE.

Le 22 juin 1406, fut arrêté à Compiègne le mariage de Jean de France, duc de Touraine, second fils du roi Charles VI, avec Jacqueline de Bavière, comtesse d'Ostrevant. Les conditions de ce mariage furent exprimées dans des lettres du roi, données à Paris le 9 juillet suivant <sup>1</sup>. Le duc de Touraine était âgé de neuf ans et Jacqueline n'en avait que cinq.

Le même jour, Isabelle de France, veuve de Richard II, roi d'Angleterre, fut unie à Charles, comte d'Angoulême, fils aîné du duc d'Orléans.

Cette double union fut suivie de fêtes brillantes dans lesquelles les princes, et en particulier les ducs de Bourgogne et d'Orléans, étalèrent un luxe inouï <sup>2</sup>. Le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, n'assista

<sup>1</sup> Voyez tome III, pages 268-275.

<sup>2</sup> DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, édition GACHARD, tome I, pages 218-219.



pas à ces fêtes. Sa femme, la duchesse Marguerite, ne tarda pas à revenir en Hainaut avec le duc et la duchesse de Touraine. Le 8 juillet, une députation de la ville de Mons se rendit au Quesnoy, pour les saluer et leur souhaiter la bienvenue.

« Le jœdi viii<sup>e</sup> jour de juillet, se partirent de Mons Rasses de Gibièque, Jacquemars de Biaumont, esquievin, Ghillains de Veson, Grars de Marchiennes, Gobiers Joye, massars, et Jehans Deslers, clers, comme dou conseil, atout leur yarlés à xiiij chevaux, et s'en allèrent celui jour au giste au Kesnoit, pour saluer no très redoubtée dame madame la ducesse, adont revenue de Compiengne, et pour ossi saluer et bienvignier monsieur et madame de Touraine et à euls présenter service et faire honneur et révérensce . . . . . xvi. vj s. »

(Extrait du compte de Gobiert Joye, massard de Mons, pour l'année échue à la Toussaint 1406.)

---

#### PRÉSENT FAIT A LA DAUPHINE PAR LA VILLE DE MONS.

1416.

« Le samedi xxii<sup>e</sup> jour d'aoust, en l'an mil III<sup>e</sup> et xvj, dou soir, revinrent dou pays de Hollande en le ville de Mons madame la duchesse et madame le dauffine, sa fille, qui chevauchoit au deseure, et lendemain, dou matin, après leur messe, les alèrent saluer les eskevins et conseil, et fu à madite dame la dauffine, en le présence de madite dame sa mère, fais présens de deus très biaux jeuwiaux, sicomme d'un godet d'or à piet et à couvercle, et d'un temproir aournés de bericle de pières et de gros pierles très grascieusement et richement, et dont on fist grant fieste. »

(*Mémorial de la ville de Mons*, fol. lxj v<sup>e</sup>. — Archives communales de Mons.)

---

#### APPOINTEMENT AVEC JEAN DE BEURAIN.

« Le samedi xvii<sup>e</sup> jour doudit mois (17 janvier 1453, n. st.), que les iii estas dou pays furent assablés à Mons, sour le traitiet et besongnement de Jehan de Biaurain qui courroit sour ledit pays, furent aucuns des eskevins et dou conseil, en le maison de le paix, ensongnés avœcq les aultres desdis iii estas, celui jour et le dimence et lundi ensuivant : ouquel

lieu fu ordonnet de envoier viers nodit très redoubté signeur, pour sour ce savoir sen plaisir, et frayèrent . . . . . vij l. xij s. iij d.

» Le xiiii<sup>e</sup> jour dou mois de février enssuivant, furent lesdis iij estas rassablés en leditte maison de le pais, pour oyr le responce de nodit très redoubté signeur sour le fait doudit Biauraing et y prendre advis. Se n'y fu lors aucunement conclud, par l'absence de no très redoubté damme madamme le mère, mons<sup>r</sup> de Saint-Pol, messire Englebiert d'Enghien et autres signeurs qui point n'y estoient, ains fu rassis aultre journée au xxj<sup>e</sup> de ce mois. Despendirent lidit eskevin et aucuns dou conseil en ce enbesongniet ce jour. cxj s.

» Le xxj<sup>e</sup> jour doudit mois, sour le matière devantditte et sour le requeste que nodit très redoubté signeur faisoit de certaine somme pour Orchimont, furent aucuns desdis eskevins et conseil, avoeq les autres desdis iij estas, et adont fu accordet de nodit très redoubté signeur acomplir se requeste et faire appointment audit de Biauraing et autres qui faisoient damage audit pays, adfin de paix générale avoir, s'il plaisoit nodit très redoubté signeur. Despendut cedit jour, au disner et soupper. . . . . vij l. x s. ix d. »

(Compte de Jehan le Roy, massard de Mons, de la Toussaint 1432 à la Toussaint 1433, fol. xxvij v<sup>o</sup>-xxviii.)

### ÉPITAPHE DE JACQUELINE DE BAVIÈRE.

Apostre St. Jacque, dis moi qui est la Dame  
Gisante ici soub la funèbre lame,  
De quel estat et de quelle demaine,  
Et auquel lieu et ce que là l'ameine,  
Et le nom sien me clarifie aussi.

O viateur, ne sois plus en souci,  
Je te dirai ce que je peux sçavoir.

Chi gist, hélas ! le corps qui revestu  
Fut d'honneur grand, et d'esprit, de vertu.  
Chi gist la dame immortelle en renom,  
Fille à Guillaume le quart de ce nom,  
Et de mon nom décoré fut icelle,  
Jacqueline de Bavière s'apelle.  
Contesse fut de très haulte entreprise,  
De Haynnau, Hollande, Zélande et Frise.

Et pour aultant qu'en ce val misérable  
 Riens ne se trœuve de ferme ne stable,  
 Pour tant aussi que le bien terrien  
 Fault délaissier et qu'on n'emporte rien  
 Fors la bonne œuvre qui l'esprit conduit  
 Lassus au ciel, l'amour divin mendit  
 La mener hors ceste mortelle vie  
 Où ne se voit que murmure, ire, envie,  
 Division, orgueil et ses supostz,  
 Pour la conduire en céleste repos,  
 Repos très seur, cela te soit notoire.

Amy de Dieu, dis-moy toute l'histoire  
 De ceste Dame, en samblant fort mari,  
 N'esse point celle ayant quatre maris,  
 Tous en son temps vivans, comme il me samble,  
 Ne les povant avoir tous quatre ensamble,  
 Dont le premier Jehan de France daulphin,  
 Duc de Touraine qui, par poison print fin.  
 Le second Jehan duc de Brabant, Lembourg,  
 Lotier aussi, et pour le faire court,  
 Humfroi le tiers de Glocestreterre,  
 Frère à Henri, noble roy d'Angletère.  
 Et le quart fut, la vérité l'avère,  
 Franchois de Borsel et s' de la Vère.

O viateur, pour vrai ainsi l'entens,  
 Dont s'esmeut grand discord et content  
 A ceste-ei toute sa vie durant  
 Jusque à ce que morte fut séparant  
 L'esprit du corps n'y faisant plus séjour  
 Droit en octobre le viii<sup>e</sup> jour,  
 L'an de grâce mil avec miii<sup>e</sup>  
 Et xxxvi, ainsi que je resens.  
 Prie Dieu qu'à l'âme octroi pardon,  
 Il n'est si belle acquest que de don.

(Extrait des *Mémoires de la ville de Vallenchiennes*, par  
 JEAN COCQUEAU, additions au tome II, p. 33. — Archives  
 de l'État, à Mons.)





## CHARTES SUPPLÉMENTAIRES.

---

31 mai 1354, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., mande au bailli d'acquitter la somme de cent-cinquante vieux écus, « pour racater aucuns de ses joyaux qui estoient enwagiet de » plus grant somme ».

(Compte de Nicolas, seigneur de Lalaing, bailli de Hainaut, du 21 novembre 1353 au 24 août 1354. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

15 décembre (nuit saint Nicaise) 1359, à Mons. — Mandement du duc Albert, pour le payement des ouvrages de broderie faits par Wautier le brodeur de Valenciennes.

(Compte de Simon de Lalaing, bailli de Hainaut, du 24 juin 1360 au 10 janvier 1361. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

10 juillet 1363, à Mons. — « Lettres de mons<sup>sr</sup>, données à Mons le x<sup>e</sup> jour de juillé l'an LXIIJ, » pour le payement de 26 livres 10 sols » pour III bannières et III pignonchiaux de glaive faits par Jehan de » Louvaing le poindeur. »

(Compte de Nicolas d'Ango, receveur général de Hainaut, du 1<sup>er</sup> mai au 24 décembre 1364. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

1367 (sans indication du lieu, ni du jour). « Dux Aubiers, » etc. « Pour les » grans fraix et mises qu'il nous at convenu soustenir, à cause des guerres » qui ont estées au païs de Haynnau contre le conte de Lices et ses aidans, » et pour ledit païs acquiter envers no chier cousin le duc de Luxembourg » et Brabant, d'une somme de deniers que lui est deue par composition

» faite avec lui, à quoi Vallenchiennes est aussi obligie, et pour l'acomplis-  
 » sement de la paix d'icelle guerre, par quoi icelle at fait aide telle qu'en  
 » sommes bien contens : ce que recognoissons estre pure grâce, et prome-  
 » tons, au nom de no frère, maintenir et warder leurs privilèges, » etc.  
 « XIII<sup>e</sup> LXVIJ. »

(Premier volume de minutes des mémoires de la ville de Vallenchiennes, par JEAN COCQUEAU, fol. 217 v<sup>o</sup>. — Archives de l'État, à Mons.)

2 août 1381, au Quesnoy. — Lettres du duc Albert de Bavière, « don-  
 » nées au Caisnoy, le second jour d'aoust, l'an mil CCC LXXXJ, » pour le  
 paiement d'une courroie d'argent par lui donnée à Jehan de le Veene,  
 bâtard de Brabant, et livrée par Colard Hieket.

(Original, sur parchemin; sceau tombé.)

31 août 1381, à Mons. — Lettres du même, « données à Mons, le  
 dairain jour dou mois d'auoust, l'an mil III<sup>e</sup> LXXXJ, » par lesquelles  
 il mande à Lambert de Lobes, lieutenant de son receveur de Hainaut à  
 Ath, de payer à François dou Kar, son mayeur d'Ath, la somme des  
 dépenses faites par Jehan le Louchier, Godefroid de le Vael, Maillet Bou-  
 dant, son sergent de Zélande, le héraut et lui-même, qui avaient été à  
 Bruges, près du conseil.

(Original, sur papier; fragm. de sceau en cire brune apposé en placard. — Mandements de la trésorerie des comtes de Hainaut, aux Archives de l'État, à Mons.)

5 janvier 1418, à Constance. — « Datum Constantie, nonis januarii,  
 pontificatûs nostri anno primo. »

Bref du pape Martin V, mandant à l'archevêque de Cologne, à l'évêque d'Utrecht et à l'élu de Liège, de mettre à exécution sa bulle, de la même date <sup>1</sup>, qui révoque la dispense qu'il avait accordée, le 22 décembre précédent <sup>2</sup>, pour le mariage de Jean, duc de Brabant et de Limbourg, avec

<sup>1</sup> Voyez tome IV, page 144, n<sup>o</sup> MCLXXIV.

<sup>2</sup> Tome IV, page 109, n<sup>o</sup> MCLXXIII.



Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande.

(Registre CCCLII, fol. 23. — Archives du Vatican.)

Imprimé à la suite de l'intéressant rapport de M. Alfred Cauchie, sur les archives du Vatican, append. I. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, V<sup>e</sup> série, t. II, pp. 191 et suiv.

5 janvier 1418, à Constance. — « Datum Constantie, nonis januarii, pontificatûs nostri anno primo. »

Autre bref, d'une semblable teneur que le précédent, adressé aux évêques d'Utrecht et de Cambrai, et à l'élu de Liège.

(Registre CCCLII, fol. 23. — Archives du Vatican.)

Sans autre indication de date que « Datum Romæ, etc. », mais vraisemblablement de février 1425.

Bref du pape, adressé à Humfroi, duc de Gloucester. Jean Sytton, son cubiculaire, lui ayant rapporté que le duc Humfroi s'était plaint de sa lenteur à donner une décision au sujet de la validité du mariage du duc avec Jacqueline, alors qu'un nonce aurait affirmé que le pape regardait comme juste la cause du duc, Martin V déclare qu'il a seulement dit qu'il serait heureux si le mariage de Jacqueline avec le duc de Brabant était réellement nul, comme beaucoup de personnes le croyaient.

(Arm. XXXIX, v. V, pars 2, fol. 36. — Archives du Vatican.)

Imprimé à la suite du rapport précité de M. Cauchie, append. 2.

Autre bref, probablement de la même date (*Datum Romæ, etc.*), sur le même sujet.

(*Ibidem.*, fol. 33.)

Publié par M. Cauchie, append. 3.

1<sup>er</sup> mai 1425, à Rome. — « Datum Romæ, apud Sanctos Apostolos,  
1 calend. maii, (pontificatûs nostri) anno VIII<sup>o</sup>. »

Bref adressé par le pape Martin V à Philippe, duc de Bourgogne, pour lui défendre, sous peine d'excommunication, de se battre en duel avec Humfroi, duc de Glocester. Voici un extrait de ce document : « Nos igitur, »  
 » qui ex officio summi apostolatus nobis iniuncto tenemur, quantum pos-  
 » sumus, saluti animarum providere et pacem fidelium procurare, tantam  
 » et tam publicam transgressionem nobis et Ecclesie pudendam tolerare  
 » non volumus nec debemus. Quocirca nobilitatem tuam paterno affectu  
 » et ardenti charitate rogamus per misericordiam Jesu Christi, qui san-  
 » guinem suum dedit ut animam tuam salvaret, non ut sanguinem tuum  
 » aut alienum cum iniuria eius effunderes, tibi nihilominus in virtute  
 » sancte obedientie stricte precipiendo mandamus sub pena maledictionis  
 » eterne et etiam excommunicationis a qua nemo nisi Romanus Pontifex  
 » preterquam in mortis articulo et possit absolvere, quatenus a predicto  
 » certamine te abstineas nec ad pugnam huiusmodi seu duellum prefatum  
 » ducem provocas, nec ab eo, cui similes litteras destinamus, provocatus  
 » accedas. Alioquin te vel ipsum qui nobis in hoc casu parere neglexerit  
 » excommunicatum denuntiari mandabimus in universo populo Chris-  
 » tiano. »

(Arm. XXXIX, v. IV, fol. 140, et v. V, fol. 171. — Archives  
du Vatican.)

Publié par M. Cauchie, append. 4.

# TABLE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

## DES SIX VOLUMES.

Le chiffre romain indique le tome, le chiffre arabe la page du texte. L'astérisque marque les actes qui ne sont que mentionnés ou dont on n'a publié que des extraits.

	Pages.		Pages.
	<b>1142.</b>		<b>1201.</b>
* Charte par laquelle Bauduin IV, comte de Hainaut, accorde des libertés aux bourgeois de Soignies . . . . .	III, 88	* Lettres par lesquelles Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, confirme la convention passée entre l'église de Sainte-Waudru et Marcel, fils de Harduin, au sujet de la mairie de Nimy-Maisières . . . . .	II, 305, note
	<b>1164.</b>		<b>1202.</b>
* Le même comte, pour mettre fin au différend qui s'était élevé entre l'église de Sainte-Waudru et Harduin, mayeur de Mons, confirme le jugement de ses hommes établissant les droits de ladite église en cette ville . . . . .	II, 55, note 2	* L'abbé de Lobbes détermine les droits de l'avouerie de Jumet . . . . .	I, 377
	<b>1200.</b>		<b>1212.</b>
* 5 avril, à Soignies. — Charte de Bauduin, comte (IX) de Flandre et (VI) de Hainaut, par laquelle, à la demande du chapitre et des bourgeois de Soignies, il confirme les libertés que son aïeul leur avait accordées . . . . .	III, 88	* Charte de Bauduin, comte précité, exemptant de toutes tailles et impositions les quatre hôtes de l'église de Sainte-Waudru. II, 47, note 1	
			<b>1212.</b>
* 28 juillet, au château de Mons. — Charte civile et charte criminelle, émanées du même comte . . . . .	I, 54, note 1, et 556	* 23 juillet. — Charte de Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, par laquelle il sanctionne l'accord conclu entre Gautier d'Avesnes et son frère Bouchard . . . . .	I, 49, note 2
			<b>1226.</b>
		* Juillet, à Mons. — Charte par laquelle Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, donne à	



- 1226-1278. perpétuité à l'abbaye d'Épinlieu six bonniers de terre et de bois, situés à Ammewinsart . . . . . VI, 250, note 2
- 1227.**
- 29 juillet. — Compromis passé entre l'abbaye d'Alne et celle de Floreffe, au sujet des dîmes de Solre-Saint-Géri et de Beaumont. II, 558, note 1
- 1229.**
- \* Mai. — Lettres par lesquelles Ferrand, comte, et Jeanne, son épouse, comtesse de Flandre et de Hainaut, donnent à l'abbaye d'Épinlieu, pour l'entretien d'un chapelain, une rente de 15 livres assignée sur la halle de Binche et payable annuellement à la St-Remi. VI, 250, note 4
- 1259.**
- \* 9 mars. — Charte de Thomas, comte, et de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirmant le traité fait entre Gautier d'Avesnes et son frère Bouchard . . . . . I, 49, note 2
- AOÛT. — Accord entre l'église de Sainte-Waudru, Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et la comtesse, sa femme, et Léon, châtelain de Bruxelles . . . . . II, 49, note 2
- \* Octobre. — Charte de Thomas, comte, et de Jeanne, son épouse, comtesse de Flandre et de Hainaut, accordant à l'abbaye d'Épinlieu vingt bonniers du bois qu'ils possédaient à Muinsart. . . . . VI, 250, note 3
- 1246.**
- \* 22 février, à Lyon. — Bref du pape Innocent IV, chargeant l'évêque de Tournai de faire observer l'accord ci-dessus. . . . . II, 51, note
- 1250.**
- \* 19 mai. — Guillaume, roi des Romains et comte de Hollande, cède à l'abbé de Saint-Trond, son chapelain, l'avouerie que son monastère possédait à Aalburg et dans les villages voisins. . . . . I, 481, note 1
- \* 11 août. — Guidon de Roisin, chevalier, mayeur de Nimy, déclare avoir vendu à l'église de Sainte-Waudru la « foresterie » qu'il avait dans les bois de Nimy-Maisières . . . . . II, 502, note 1
- 1257.**
- \* 22 novembre, à Valenciennes. — Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Jean, son fils et hoir en Hainaut, fixent à dix livres blancs la somme à payer par le prévôt de Soignies lorsque le comte de Hainaut se rend en cette dernière ville pour faire la visite du chapitre. . . . . III, 88
- 1269.**
- \* 10 juillet, à Delft. — Lettres par lesquelles Florent, comte de Hollande, assigne à Albert de Voorne et à ses successeurs, seigneurs de Voorne, la part qui doit leur appartenir en Zélande, sur les rives occidentale et orientale de l'Escaut, dans les tailles dues aux comtes et aux comtesses de Hollande à l'occasion de leur mariage . . . . . VI, 169, note 1
- 1271.**
- Février. — La même comtesse reconnaît que c'est avec l'autorisation du chapitre de Sainte-Waudru qu'elle a fait extraire des pierres de la carrière de Nimy-Maisières. . . . . II, 503, note
- 1274.**
- \* Mars. — Le comte Jean II d'Avesnes ratifie le traité conclu entre Jean, son père, et Bauduin, son oncle, touchant le Sart-de-Dourlers. . . . . I, 49, note 1
- 1278.**
- \* 19 juillet. — Eustache de Roisin, chevalier, seigneur de Froimanteau, maire héréditaire de Maisières et de Nimy, reconnaît qu'il appartient à l'église de Sainte-Waudru de nommer ou de destituer les échevins de ces deux villages, et que lui maire doit recevoir leur serment. . . . . II, 503, note

- |  | Pages.          |  | Pages.                      |
|--|-----------------|--|-----------------------------|
|  | <b>1282.</b>    |  | <b>1282-1310.</b>           |
| <i>Avril.</i> — Eustache, sire du Rœulx et de Traze-<br>gnies, constitue une rente de deux cents livres<br>au profit de son oncle, Ernoul . . . . .  | II, 177         | entre l'abbesse et le monastère de Denain,<br>d'une part, et Ernoul d'Enghien, chevalier,<br>sire de Blaton, d'autre part, au sujet de leurs<br>droits à Douchy . . . . .                                  | I, 466                      |
|  | <b>1285.</b>    | <i>9 mai.</i> — Lettres de Pierre le Jumeau, bailli de<br>Hainaut, contenant que l'abbesse de Denain a<br>été adhéritée des eaux, pêcheries et justices<br>y spécifiées . . . . .                          | I, 464                      |
| * <i>30 janvier, à Raimbeaucourt.</i> — Jean d'Aves-<br>nes, comte de Hainaut, approuve la cession<br>faite par le comte de Blois à Gui de Châtillon,<br>des terres de Leuze et d'Escanaffles . . . . .  | II, 304         | <i>12 juin, à Arras.</i> — Lettres par lesquelles le<br>roi de France annule celles que la ville de<br>Valenciennes lui avait délivrées au préjudice<br>du comte Jean d'Avesnes . . . . .                  | I, 109, note                |
|  | <b>1286.</b>    | * <i>25 août.</i> — Accord passé entre Jean d'Avesnes,<br>comte de Hainaut, et les monnayeurs de Valen-<br>ciennes . . . . .   | V, 165, note 1; 535, note 1 |
| * <i>Juillet.</i> — Acte par lequel Jeanne de Châtillon<br>vend au roi de France, Philippe le Bel, la ville<br>et le comté de Chartres, etc. . . . .   | V, 543, note 2  |  | <b>1301.</b>                |
| * <i>14 octobre.</i> — Acte de fondation de l'hôpital<br>de Saint-Julien, à Boussoit. . . . .  | I, 245          | <i>18 juillet, à Valenciennes.</i> — Lettres par les-<br>quelles Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de<br>Hollande, etc., règle les corvées auxquelles<br>sont assujétis les habitants de Jemappes. VI, 115 |                             |
|  | <b>1287.</b>    |  | <b>1302.</b>                |
| * <i>22 avril.</i> — Acte de partage entre le comte<br>Jean d'Avesnes et Florent de Hainaut, sire de<br>Braine et de Hal, et par lequel ce dernier<br>reconnaît que le comte son frère lui a donné,<br>dans sa part, Étœrœungt tenu des seigneurs<br>d'Avesnes . . . . . | I, 49, note 2   | * <i>4 mai.</i> — Charte de Jean d'Avesnes, comte de<br>Hainaut et de Hollande, pour la ville de Valen-<br>ciennes . . . . .   | III, 296, note 2            |
|  | <b>1290.</b>    |  | <b>1305.</b>                |
| * <i>16 septembre, à la Folie.</i> — Hommage fait au<br>roi de France par le comte Jean d'Avesnes,<br>pour l'Ostrevant. . . . .  | II, 498         | * <i>7 novembre.</i> — Guillaume I <sup>er</sup> , comte de Hainaut,<br>donne la ferme de sa monnaie, au donjon de<br>Walincourt, à Jean Lyonin, lombard. I, 112, note 1                                   |                             |
|  | <b>1294.</b>    |  | <b>1306.</b>                |
| <i>Mars, à Paris.</i> — Acte par lequel Jean d'Avesnes,<br>comte de Hainaut, se soumet à la décision<br>arbitrale du roi de France, au sujet des homi-<br>cides et des bourgeoisies dans les villes<br>d'Avesnes et de Leuze . . . . .                                   | I, 51           | * <i>7 octobre.</i> — Il la donne à Bernard Rogier (ou<br>Royer), de Florence . . . . .  | I, 112, note 1              |
|  | <b>1297.</b>    | * <i>9 octobre.</i> — Jean de Walincourt donne au<br>comte de Hainaut des lettres de non-préjudice<br>pour l'octroi qu'il avait reçu de battre mon-<br>naie dans le donjon de Walincourt. I, 112, note 1   |                             |
| * <i>15 mars.</i> — Sentence de Jean d'Avesnes,<br>comte de Hainaut, au sujet des pâturages et<br>aisements de Maroilles . . . . .   | VI, 185, note 1 |  | <b>1310.</b>                |
| <i>22 avril.</i> — Sentence arbitrale prononcée par<br>Bauduin d'Auberchicourt, chevalier, sire de<br>Bernissart, et par Pierre le Jumeau, bailli de<br>Hainaut, au sujet du différend qui existait  |                 | <i>26 juin, à Mons.</i> — Lettres par lesquelles Guil-<br>laume, comte de Hainaut, de Hollande, de<br>Zélande et sire de Frise, établit une draperie<br>à Mons. . . . .                                    | I, 545, note 2              |



	Pages.	Pages.
1314-1336.	<b>1314.</b>	des statuts au corps de la draperie de la ville d'Ath . . . . . II, 450
* 23 décembre. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, autorise la construction d'une halle aux lainages à Maubeuge. . . . . I, 95, note 2	<b>1318.</b>	* 28 juin. — Ordonnance de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., concernant les foulons de la ville d'Ath . . . . . II, 450
20 juin, à Mons. — Lettres de sauvegarde accordées par le même au monastère du Val-des-Écoliers, à Mons . . . . . I, 478, note	<b>1321.</b>	* 16 juin. — Transport fait par Gérard de Marbais, chevalier, au comte de Hainaut des biens qu'il tenait à Hal. . . . . II, 48, note 2
* 12 septembre. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., reconnaît au chapitre de Sainte-Waudru la propriété des deux tiers des amendes de Quaregnon . . . . . II, 46, note 1	<b>1322.</b>	* Charte de Guillaume, comte de Hainaut, par laquelle il promet de maintenir les mayeur, échevins, jurés et communautés de Soignies, Horrues et Chaussée-Notre-Dame dans leurs us et coutumes . . . . . III, 89
* 31 octobre. — Statuts du concile de Cologne . . . . . III, 380, note 1	<b>1323.</b>	<b>1352.</b>
* 26 mai. — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, au sujet de la vente par lui faite à Adam Huret, de Denain, trésorier de Saint-Amé de Douai, son chapelain, d'une rente pour être affectée à une fondation pieuse . . . . . VI, 257, note 1	<b>1324.</b>	* 13 mars. — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., concernant un échange de propriétés entre le chapitre de Sainte-Waudru et Henri de Jemappes. II, 48, note 1
* 27 septembre. — Lettres du même, par lesquelles il confirme et promet de faire observer la fondation faite au château du Quesnoy par sondit chapelain . . . . . VI, 257, note 1	<b>1325.</b>	<b>1353.</b>
20 décembre. — Article 17 des ordonnances de la cour de Mons, concernant l'homicide et celui qui enlève un membre à autrui. I, 56, note	<b>1326.</b>	* 25 mai. — Accord entre Louis, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Hainaut. II, 24, note 1
* Juin. — Contrat de mariage entre Louis de Châtillon, fils de Gui de Blois, seigneur d'Avesnes, et Jeanne, fille de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont . . . . . III, 320	<b>1328.</b>	<b>1354.</b>
* 28 juin, à Mons. — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., accordant		* 30 août, à Amiens. — Sentence arbitrale rendue par Philippe, roi de France, sur les différends mus entre Jean, roi de Bohême, Waleran, archevêque de Cologne, Adolphe, évêque de Liège, Louis, comte de Flandre, Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, Renaud, comte de Gueldre et de Zutphen, Guillaume, comte de Juliers, Jean de Hainaut, comte de Soissons et sire de Beaumont, Louis, comte de Looz et de Chiny, Guillaume de Hainaut, comte de Zélande, Jean, comte de Namur, Gui de Namur et leurs alliés, d'une part, et Jean, duc de Brabant, d'autre part. VI, 254, note 1
		<b>1356.</b>
		* 27 juin, à Mons. — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, amortissant les biens de la chapellenie fondée à Mons par Henri de Liedekerque. . . . . II, 159, note 1



- Pages.
- \* 5 novembre, au Quesnoy. — Actes par lesquels Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et Marguerite de Soissons, sa femme, se dés-héritent en faveur de leur fille Jeanne des revenus et profits y spécifiés . . . . III, 520
- \* 6 novembre. — Lettres par lesquelles ils transportent à Jeanne la propriété des villages de Beaufort, Robechies, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Rousies, etc., etc. . . . III, 520
- 1537.**
- \* 24 avril, à Saint-Pol. — Réponse faite par le comte de Hainaut aux plaintes du comte de Blois, touchant ses droits et hauteurs en la terre d'Avesnes . . . . I, 50, note 1
- 20 juin, à Mons. — Acte contenant le serment prêté aux échevins et à la ville de Mons par Guillaume II, à sa réception au comté de Hainaut . . . . . I, 1
- 1<sup>er</sup> juillet, à Valenciennes. — Acte du serment prêté par le même comte à la ville de Valenciennes . . . . I, 2; 706, note 2; VI, 259
- \* 12 juillet, à Stanford. — Convention entre Édouard III, roi d'Angleterre, et Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc. . . . I, 3
- 25 juillet. — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, accordant à la prieure et aux sœurs de l'hôpital de Lessines, la pêche dans la rivière de Tenre, depuis le moulin d'Orhain jusqu'à la cuisine dudit hôpital, où le moulin fut jadis, et dans la vieille Tenre, au-dessus et le long des murs de la ville jusqu'au seuvoir. Il se réserve toutefois le droit d'y faire pêcher pour lui et son hôtel . . . . . I, 260, note 3
- 10 août, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc Lothier, de Brabant et de Limbourg, promet de payer les sommes pour lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., s'était porté garant envers quelques marchands lombards. . . . . I, 4
- 22 août. — Lettres par lesquelles Bernard Royer et ses compagnons, marchands lombards d'Ath, annulent l'engagement que le comte de Hainaut et de Hollande avait pris, de faire payer ce que le duc de Brabant leur devait . . . I, 5
- 29 septembre, à Middelbourg. — Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, donne à Mul de Binchuel, en augmentation de fief, une rente viagère de vingt livres, outre celle de soixante livres qu'il avait déjà . . . . . I, 7
- 1<sup>er</sup> octobre, à Wesminster. — Édouard III, roi d'Angleterre, soumet les marchands de son royaume qui parcourent les pays de Hollande, de Zélande et de Frise, aux usages et coutumes de ces pays. . . . . I, 8
- \* 8 novembre. — Jeanne de Valois renonce à une partie de son douaire en faveur de son fils, le comte Guillaume . . . . . I, 693
- 17 novembre, au bois de Vincennes. — Philippe VI, roi de France, déclare avoir reçu Guillaume, comte de Hainaut, en l'hommage de l'Ostrevant, pour ce qui est du royaume de France, ainsi que de la rente due à ce comte par le trésor, à Paris; il charge l'évêque d'Arras et Pierre de Cugnières, chevalier, d'informer des parties de l'Ostrevant qui sont tenues du royaume et de celles qui relèvent de l'Empire . . . . . I, 9
- \* Même date. — Le même roi commet Jean, évêque d'Arras, et Pierre de Cugnières, chevalier, pour faire une semblable information au sujet de Solesmes et de Fenain . . . . I, 10
- \* Même date. — Il mande à tous ses justiciers de ne point exploiter, en la terre d'Ostrevant appartenant au comte de Hainaut, plus avant que ne l'ont fait les rois ses prédécesseurs. . . I, 11
- Même date. — Il mande à Robert le Chat, commissaire pour la levée des décimes en la province de Reims, de surseoir jusqu'à la fête de la Madeleine à l'exécution des contraintes à exercer contre des religieux et gens d'église au pays d'Ostrevant . . . . . I, 11
- 30 novembre. — Jean de Hainaut, sire de Beaumont, et Guillaume, sire de Gommegnies, promettent de laisser Jeanne de Valois, veuve du comte de Hainaut Guillaume I<sup>er</sup>, jouir de tous les revenus de son douaire, qu'elle leur avait transportés, à la réserve de ce qu'elle avait cédé à son fils Guillaume, comte de Hainaut . . . . . I, 12
- Pages.
- 1336-1337.

- 1337-1338. 28 décembre, à Paris. — Philippe, roi de France, ratifie l'accord fait avec les comm'issaires du comte de Hainaut, au sujet de quarante bourgeois de ce comte que le gouverneur de Tournai avait fait arrêter . . . . . I, 17
- Sans indication du jour. — Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, amortit les biens affectés à la chapellenie de l'hôpital de Braine-le-Comte. III, 569
- 1338.**
- 2 janvier, à Valenciennes. — Sentence par laquelle Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, avec le consentement du magistrat de Valenciennes, condamne certains bourgeois à des confiscations et à des bannissements, pour remédier aux abus qui existaient dans le gouvernement de cette ville . . . . . I, 19
- 4 janvier. — Lettres du même comte, par lesquelles il absout les jurés de Valenciennes qui n'avaient point adhéré au ban condamnant à mille livres d'amende ceux qui auraient recours au seigneur . . . . . I, 26
- 5 janvier, à Valenciennes. — Acte par lequel les gens de la loi de Valenciennes déclarent que Jean Bernier, l'aîné, ayant été banni du comté de Hainaut par le comte, ils le tiennent aussi pour banni de leur ville, à toujours et sans appel . . . . . I, 27
- 1<sup>er</sup> mars, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, affranchit de servage Jean de Marsabile, de Soignies. I, 242
- 3 mars, à Valenciennes. — Le même comte reconnaît devoir à Bernard Royer 19,133 florins et 5 gros, somme pour laquelle il lui assigne les premiers paiements que lui feront le roi de Bohême et le duc de Brabant . . . I, 28
- 4 mars, à Valenciennes. — Il promet de payer au même la somme précitée, qui lui restait due . . . . . I, 29
- 5 mars. — Il autorise la ville de Valenciennes à lever une taille et à faire vendre du vin à son profit pendant trois ans, et agrée l'annexion à l'échevinage de cette ville, du Grand-Bourg, des justices, mairies et échevinages du Neuf-Bourg et autres situés dans ladite ville et sa banlieue, sous la condition y exprimée. Ces lettres sont insérées dans l'acte qui suit . I, 30
- 6 mars, à Valenciennes. — Acte des prévôt, jurés, échevins, consaux et communauté de la ville de Valenciennes, par lequel ils reconnaissent avoir reçu du comte de Hainaut, ses lettres datées de la veille . . . . . I, 50
- \* 19 mars, à Haelen. — Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, déclare que l'abbé de Saint-Trond lui a fait hommage des biens qu'il tient de ses prédécesseurs . . . . . I, 480
- \* 22 mars, à Saint-Trond. — Il ratifie le privilège que Guillaume, roi des Romains, a accordé à l'abbé et au monastère de Saint-Trond, en 1230 . . . . . I, 481
- \* 1<sup>er</sup> avril, à Mons. — Donation faite par Guillaume, comte de Hainaut, à Marie, fille de dame Julienne d'Eth, religieuse à Fontenelle, d'une rente sur les revenus de Trith et Maing. . . . . I, 695
- Avril. — Réponse du comte de Hainaut aux plaintes de Gui de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, touchant ses droits et hauteurs en la terre d'Avesnes. . . . . I, 33
- 6 mai, à Hasselt. — Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., ordonne à ses gens de laisser l'abbé de Saint-Trond dans la jouissance des biens qu'il tient à Heusden . . I, 481
- 6-8 juillet. — Acte de l'appel fait en cour de Reims par Nicolas Stuc, de Dordrecht, chanoine d'Utrecht, au nom de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise : 1° de l'excommunication publiée à Valenciennes par Guillaume, évêque de Cambrai, contre ceux qui avaient condamné et fait exécuter à mort, un clerc, Jean, fils de Bauduin de Resignies, coupable d'assassinat; 2° de l'interdit prononcé contre l'église de Binche, à cause que deux prêtres s'y étaient battus; 3° de l'interdit lancé contre l'église de Soignies, à l'occasion d'un meurtre



Pages.	Pages.
commis dans le cimetière de cette ville et dont les auteurs n'avaient pu être découverts . . . . .	I, 51
9 juillet, à Valenciennes. — Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, ratifie le don d'une rente de 4,000 livres tournois, qui avait été fait par son père à sa sœur Marguerite, lors de son mariage avec l'empereur . . . . .	I, 57
24 juillet, à Cambrai. — Relation de la sommation adressée à l'évêque de Cambrai, de l'appel que le comte de Hainaut avait fait à la cour métropolitaine de Reims, au sujet de l'interdit mis sur le Hainaut par cet évêque .	I, 58
13 août, à Cambrai. — Acte de la sommation précitée . . . . .	I, 59
17-18 août, à Cambrai. — Sommation faite à l'officialité de Cambrai par le procureur du comte de Hainaut, de l'appel interjeté par celui-ci devant la cour métropolitaine de Reims . . . . .	I, 61
19 août. — Cédula adressée à l'officialité de Reims, d'avoir à juger en fait le procès introduit par Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, contre l'évêque de Cambrai . . . . .	I, 65
20 août. — Acte portant acceptation de Jean Hardis et Guillaume Ouret, clercs, comme procureurs des parties précitées auprès de la cour de Reims. . . . .	I, 64
21 août, à Reims. — Sentence de l'officialité de Reims, décidant que le différend entre le comte Guillaume et l'évêque de Cambrai sera examiné en fait, sous réserve de la question des dépens . . . . .	I, 65
18 septembre. — Mandement des officiaux de Reims à tous les prêtres, chapelains, recteurs et tabellions publics du diocèse de Cambrai, dûment constitués, de citer l'évêque de ce siège devant la cour de Reims . . . . .	I, 66
25 septembre. — Citation faite dans le chœur de la cathédrale de Cambrai, en vertu du mandement des officiaux de Reims, par Étienne Malion, chanoine de Saint-Germain de Mons .	I, 67
* 7 septembre. — Extrait des lettres de sauvegarde accordées à certains lombards par la ville de Valenciennes . . . . .	I, 69
7 octobre. — Sauf-conduit accordé par Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., à tous marchands et autres gens qui se rendront à la foire de Mons . . . . .	I, 69
12 octobre. — Acte des officiaux de Reims relatif aux frais du procès du comte de Hainaut contre l'évêque de Cambrai . . . . .	I, 68
* 27 novembre, à Valenciennes. — Certificat portant que les échevins de Valenciennes ont déclaré que la remise, faite par le comte de Hainaut, d'un bourgeois de leur ville, ne peut porter aucun préjudice audit comte . . . . .	I, 694
6 décembre. — Lettres du comte Guillaume, assignant certains revenus à la ville de Valenciennes en garantie de ce qu'il lui reodoit, sous réserve d'une somme de trente livres par mois destinée à payer les travaux du tombeau du comte, son père, et de la chapelle de la Salle . . . . .	I, 645
27 décembre, à Quiévrain. — Lettres de Colard, sire de Lalaing, au sujet des arrérages d'une rente due à lui et à ses sœurs par leur aïeule Isabelle de Quiévrain, dame d'Aspremont. . . . .	I, 70

1539.

8 février, à Baileux. — Lettres de l'adhérence, faite au profit de Watier Bourlet, pour le terme de dix-huit ans, des fruits du fief que Baudechon de Boussut tenait à Chimay, à Robechies et à Salles, et sur lequel était assigné le douaire de Marie, épouse en premières noces de Gilles de Macon et en secondes de Jean de le Malaise. . . . .	VI, 114
5 avril. — Lettres par lesquelles Jean de Lisse-reuil est adhérenté d'un fief démembré de la terre de Preux . . . . .	VI, 119
14 avril, à Poissy. — Lettres de Philippe, roi de France, nommant Jean Bernier, l'aîné, conseiller de la chambre des enquêtes . . . . .	I, 74



- |            | Pages. |  | Pages.         |
|------------|--------|--|----------------|
| 1359-1540. |        | 15 avril, à <i>Hérenthals</i> . — Reconnaissance, faite par Ingelbert, dit de Casterlé, médecin, que son père, Ingelbert, dit de Loe, devait une somme de 6,000 livres tournois au comte de Hollande . . . . .   | I, 74          |
|            |        | 18 mai. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, autorise la ville de Mons à vendre à ses bourgeois et masuyers cent livrées de terre en rentes viagères, pour en employer le produit aux fortifications de cette ville . . .   | I, 76          |
|            |        | 4 et 51 mai et 1 <sup>er</sup> juin, à <i>Mons</i> . — Règlement, fait par la cour de Mons, à l'occasion d'un combat en champ clos entre Jean de Moustiers et Jean de Thians, dit Waufflard de Crois . . . . .   | I, 77; VI, 260 |
|            |        | 25 juin, au <i>Bois de Vincennes</i> . — Le roi de France prie le comte de Hainaut d'empêcher qu'à l'avenir certains de ses sujets, alliés du roi d'Angleterre, ne pillent les siens . . .   | I, 81          |
|            |        | 25 juillet. — Guillaume, comte de Hainaut, etc., règle le paiement des rentes constituées par la ville de Valenciennes, et assigne certains de ses revenus à cette ville, sous réserve de la somme de trente livres par mois destinée à payer les travaux du tombeau de son père et de la chapelle de la Salle. . . . .  | I, 82          |
|            |        | * 10 août, à <i>Bavai</i> . — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Bavai par lui, la comtesse et leurs gens. . .  | I, 82          |
|            |        | 14 août, à <i>Vincennes</i> . — Mandement adressé par Philippe, roi de France, à Jacques Rousselot, conseiller, et à Jean de Cayen, chevalier, à l'effet de s'enquérir, avec les deux commissaires du comte de Hainaut, des faits commis par les officiers royaux en la terre du Pont-de-Saint-Amand et en la chàtellenie d'Ath . . .  | I, 85          |
|            |        | 20 août, à <i>Bruxelles</i> . — Lettres de non-préjudice, délivrées par le roi d'Angleterre au comte de Hainaut, au sujet de la guerre que ce roi se propose de déclarer au roi de France . . .  | I, 87          |
|            |        | <i>Même date</i> . — Lettres par lesquelles le roi d'Angleterre promet que, quand ses troupes passeront par le comté de Hainaut, pour aller  |                |
|            |        | faire la guerre en France, elles n'entreront point dans les villes ni dans les forteresses de ce comté, sans la permission du comte et des habitants desdites villes; qu'elles ne causeront aucun dommage et ne prendront rien sans payer . . . . .  | I, 87          |
|            |        | * 7 septembre. — Protestation, faite par l'abbé d'Anchin, au sujet d'un chevalier venu de la part du roi de France, pour garder l'abbaye d'Anchin et la ville de Pesquencourt . . .  | I, 694         |
|            |        | 8 octobre. — Procuracion délivrée par le comte de Hainaut, pour la défense de ses droits . . .   | I, 89          |
|            |        | * 15-19 octobre. — Acte notarié contenant l'appel fait en divers endroits, au sujet de l'interdit qui avait été publié par l'évêque de Cambrai, au détriment du comte et du comté de Hainaut. . . . .  | I, 91; VI, 260 |
|            |        | 15 octobre, à <i>Valenciennes</i> . — Procuracion délivrée par Gilles li Clers d'Ittre, prévôt le Comte à Valenciennes, au sergent Jean l'Olivier . . . . .  | I, 91, note 1  |
|            |        | 2 et 5 novembre, à <i>Maubeuge</i> . — Vidimus, délivré par Jean de Harehies, bailli de Hainaut; des lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, accorde plusieurs privilèges à la ville de Maubeuge . . . . .   | I, 92          |
|            |        | 5 novembre, à <i>Valenciennes</i> . — Protestation, faite au nom du comte de Hainaut, par Jean de Revin, clerc, son procureur, au sujet de l'interdit publié par Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai. . . . .   | I, 96          |
|            |        | <b>1540.</b>   |                |
|            |        | * 25 janvier, à <i>Landshut</i> . — Lettres par lesquelles Louis V, empereur, commet Édouard III, roi d'Angleterre, comme vicaire de l'Empire, Jean, duc de Brabant, Renaud, duc de Gueldre, Guillaume, marquis de Juliers, Guillaume, comte de Hainaut, et d'autres princes, pour causer toutes sortes de dommages à l'évêque, au chapitre de Cambrai et au pays de Cambrésis rebelles à l'Empire . . . . . | I, 694         |

- | Pages.   | Pages.  |
|--|---|
| <p>* 15 février, à Mons. — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement des dépenses par lui faites à Mons. . . . . I, 592</p> <p>* 15 mars, à Valenciennes. — Lettre close du comte de Hainaut, pour le paiement des frais de son conseil à Braine, à Bruxelles, etc. . I, 595</p> <p>* Mars. — Lettres de Philippe de Valois, roi de France, par lesquelles il accorde une rente de 200 livres parisis à Henri d'Antoing . I, 695</p> <p>* 1<sup>er</sup> avril, à Bavai. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de ses dépenses à Bavai durant quatre jours . . I, 695</p> <p>* 2 avril, à Mons. — Lettres de défi adressées au roi de France par Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise . . . . . I, 100</p> <p>* 5 avril, à Ath. — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement de ses dépenses à Ath. . . . . I, 595</p> <p>* 16 avril, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de dépenses faites à Valenciennes du 20 février au 16 avril . . . . . I, 595</p> <p>19 avril, à Mons. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, etc., acquitte la ville de Mons de certaines rentes qu'il possédait sur des maisons de la rue de Bertaimont qui ont été ou seront incorporées dans les fortifications de cette ville . . . . . I, 101</p> <p>25 avril. — Lettres de Tristan d'Oisy, renvoyant au comte de Hainaut l'hommage qu'il tenait de lui en Ostrevant . . . . . I, 102</p> <p><i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles Bertoul Barré, chevalier, se déshérite en faveur du comte de Hainaut, de huit boniers d'alleux, situés à Voroux . . . . . I, 102</p> <p>* 26 avril, à Paris. — Lettres par lesquelles Pierre de Maubuisson renvoie au comte de Hainaut l'hommage qu'il tenait de ce prince. I, 104</p> <p>* Avril. — Extrait des lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, assigne à la ville de Mons, en garantie de rentes constituées à son</p> | <p>profit sur le crédit de cette ville, ses cens et <i>cerquemanges</i> de Mons, son revenu du vivier d'Ilyon et toutes les rentes qu'on lui devait à Mons . . . . . I, 105</p> <p>* Avril. — Lettres de Philippe de Valois, roi de France, par lesquelles il donne à Henri d'Antoing, chevalier, la basse justice sur les viviers de Rodignies et cent arpents de la forêt de Glançon, à charge de les tenir en fief des rois de France . . . . . I, 696</p> <p>2 mai. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., pour dédommager Henri d'Antoing de la perte de ses terres en France, lui accorde d'autres terres en Hainaut. . . . . I, 106</p> <p>* <i>Même jour</i>, à Soignies. — Mandement du même comte, pour le paiement des dépenses par lui faites à Soignies. . . . . I, 595</p> <p>* <i>Même jour</i>, à Douai. — Lettres par lesquelles Raoul, comte d'Eu, connétable de France, etc., invite la ville de Valenciennes à exécuter les traités d'alliance qu'elle avait faits en 1292 avec Philippe le Bel, et l'engage à ne soutenir en aucune manière le roi d'Angleterre et ses alliés. . . . . I, 108</p> <p>* 4 mai, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites en cette ville depuis le 16 avril . . . . . I, 595</p> <p>* 6 mai. — Lettres par lesquelles le seigneur de Ham en Vermandois renvoie au comte de Hainaut l'hommage qu'il tenait de lui. . I, 109</p> <p>8 mai. — Lettres par lesquelles Wautier de Warfuzée et Hubin Barré, chevaliers, déclarent que Bertoul Barré, chevalier, les a mis en possession, au nom du comte de Hainaut, de huit boniers de terre labourable à Voroux. I, 110</p> <p>* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles Raoul, comte d'Eu, connétable de France, promet à l'abbé et aux religieux d'Anchin, de ne point mettre des gens de guerre en leur abbaye, ni eu la ville de Pesquencourt, durant la guerre entre la France et le Hainaut, pourvu toutefois que le comte de Hainaut n'y en envoie point de son côté. . . . . I, 696</p> |



- |       | Pages. |  | Pages.  |
|-------|--------|--|---|
| 1540. |        | * 9 mai, à Valenciennes. — Mandement de Guillaume, comte de Hainaut, etc., pour le remboursement d'une somme à lui prêtée par Jean Buryne, mayeur de Quiévrain . . . VI, 126   |   |
|       |        | * 12 mai, à Douai. — Lettres par lesquelles le seigneur de Naast rend au comte de Hainaut le fief qu'il tenait de lui. . . . . I, 111  |   |
|       |        | * 17 mai, à Verberie. — Lettres par lesquelles Jean, vicomte de Melun, chambellan de France, rend au comte de Hainaut l'hommage qu'il tenait de lui. . . . . I, 111  |   |
|       |        | * 18 mai. — Lettres par lesquelles Jean, sire de Walincourt, renvoie au comte de Hainaut l'hommage du donjon de Walincourt et de la rente de quatre cerfs en la forêt de Mormal. I, 112  |   |
|       |        | 19 mai, à Binche. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, permet de prendre à Frameries et à Quaregnon, les pierres qui seront nécessaires aux fortifications de la ville de Mons. . . . . I, 113                          |   |
|       |        | <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles le même comte autorise les échevins de Mons à vendre 200 livres de rentes, pour en appliquer le capital aux travaux des fortifications de cette ville. I, 113   |   |
|       |        | <i>Même date.</i> — Il autorise la même ville à ériger un moulin à vent, dont les profits lui appartiendront, moyennant de rembourser à cette ville, les frais qu'elle avancera du chef de la dite construction . . . . . I, 114   |   |
|       |        | <i>Même date.</i> — Il donne pouvoir aux bonnes gens de sa ville de Mons, de requérir, lorsqu'ils seront à son service, des chariots et des chevaux, moyennant d'en payer le loyer à leurs possesseurs et d'acquitter les frais d'entretien des conducteurs et des chevaux. I, 115 |   |
|       |        | * 20 mai, à Esne. — Lettres par lesquelles Mansars d'Aysne renvoie au comte de Hainaut l'hommage qu'il tenait de lui. . . . . I, 116   |   |
|       |        | 25 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, promet de maintenir les chartes et privilèges du chapitre de Sainte-Waudru, et reconnaît que c'est sans préjudice  | et en pur don que ledit chapitre lui a accordé la somme de 500 livres tournois. . . . . I, 787  |
|       |        |  | * 5 juin, à Escaudœuvres. — Lettres par lesquelles le duc de Normandie requiert la ville de Valenciennes de se séparer du comte de Hainaut et des autres ennemis du roi de France, etc. . . . . I, 116  |
|       |        |  | * 27 juin, à Ath. — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement des dépenses par lui faites à Ath . . . . . I, 595  |
|       |        |  | * 20 juillet, à Braine (-le-Comte). — Idem, pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens à Braine. . . . . I, 595   |
|       |        |  | * 21 juillet, à Ath. — Idem, pour le paiement des dépenses faites ce jour, au dîner . . . I, 595  |
|       |        |  | * 25 juillet, à Golzinne. — Lettres par lesquelles Werner, sire de Dave et de Ligny, déclare avoir été mis en possession de la sentence rendue le 30 août 1534 par le roi de France. . . . . VI, 254  |
|       |        | 12 août, devant Tournai. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, déclare que la ville de Mons a levé, pour lui, la somme de 1,875 livres 10 sols tournois qui lui a été payée. . . . . I, 117                              |   |
|       |        |  | * Août. — Extrait des lettres par lesquelles le même comte engage à la ville de Mons, pour sûreté de rentes viagères constituées, à sa requête, sur le crédit de cette ville, les revenus de ses moulins de Ville-sur-Haine, de ses terres, prés, cens et rentes audit lieu et à Gottignies, et sa part des charbonnages des communes de Quaregnon . . . . . I, 118 |
|       |        |  | * 16 août, devant Tournai. — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement des frais du charroi des provisions amenées d'Ath au siège devant Tournai, etc. . . . . I, 595   |
|       |        |  | * 19 août, devant Tournai. — Wautier de Mauny, sire de Jenlain, s'oblige à restituer la seigneurie de Wasnes, dans le cas où Jean de Hanières, chevalier, serait rétabli en ses biens par le comte de Hainaut . . . I, 120 et 712, note 1; VI, 260  |



- | Pages.  | Pages.   |
|---|--|
| * 19 septembre, à Binche. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Binche du 1 <sup>er</sup> au 17 dudit mois . . . . . I, 594   | * 24 novembre, à Ath. — Mandement de la comtesse, pour le paiement des dépenses faites à Ath par elle et ses gens, depuis le 17 dudit mois . . . . . I, 595  |
| * 25 septembre, à Esplechin. — Traité entre la France et l'Angleterre . . . . . I, 120  | * 5 décembre, à Mons. — Idem, pour le paiement des dépenses de son hôtel . . . . . I, 595  |
| 2 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., abandonne à Thiéri de Walcourt, maréchal de Hainaut, toute la justice sur les biens situés à Houdeng, qu'il tenait de lui en fief. V, 367 | * Même jour, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes, depuis le 24 novembre . . . . . I, 595   |
| * 16 octobre, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel . . . . . I, 594  | * 12 décembre. — Commission donnée par le comte de Hainaut à Gillion le Ramonneur, prévôt-le-Comte à Valenciennes, pour l'administration de la maison de Saint-Saulve . . . . . I, 696   |
| * Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes, du 4 au 16 octobre . . . . . I, 594   | 31 décembre. — Acte relatif au poids de la ville de Valenciennes . . . . . I, 124  |
| * 17 octobre, à Binche. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Binche . . . . . I, 594  | <i>Sans date</i> (vers 1541). — Mémoire au sujet des entreprises faites par les officiers du comte de Hainaut, sur les droits et justice du comte de Flandre dans les terres de Blaton et Feignies. . . . . I, 125   |
| * 22 octobre, à Mons. — Idem, pour le paiement des dépenses de son hôtel . . . . . I, 594   | <b>1541.</b>   |
| * Même jour, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes, depuis le 19, au souper, jusqu'au 22 octobre, au dîner . . . . . I, 594   | 15 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles Bertoul Barré, chevalier, reconnaît avoir reçu les deux cents florins de Florence pour lesquels il était devenu homme de fief du comte de Hainaut . . . . . I, 645   |
| * 27 octobre, à Binche. — Idem, pour le paiement des dépenses de son hôtel . . . . . I, 594   | * 50 janvier, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour les dépenses de son hôtel. . . . . I, 595  |
| 5 novembre. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, assigne certains revenus en garantie des rentes constituées à son profit par la ville de Valenciennes . . . . . I, 121    | * Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites depuis le 28, au soir, jusqu'au 30 dudit mois . . . . . I, 595   |
| * 16 novembre, à Valenciennes. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de la reine d'Angleterre, de la comtesse et de leurs gens, du 11 au 16 dudit mois . . . . . I, 594  | 21 mars. — Lettres par lesquelles Gérard, seigneur de Blankenheim, déclare tenir et devoir, lui et ses héritiers, tenir en fief de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et sire de Frise, et de ses successeurs au comté de Hollande, le château de Gérardstein, I, 128 |
| * Même jour, à Ath. — Idem, pour le paiement des dépenses de la reine d'Angleterre, du comte, de la comtesse et de leurs gens à Ath, au soir . . . . . I, 594   | * 26 mars, à Shere. — Mandement du roi d'Angleterre, pour le paiement d'une quotité de la somme de 25,000 florins par lui due au comte de Hainaut, à cause des chevaux de ce comte perdus à Buironfosse et ailleurs . . . . . I, 158   |

1541. **2 avril, à Middelbourg.** — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, charge Annibal, évêque de Frascati, Pierre, évêque de Penestre, vice-chancelier du pape, et Bernard de Rodeys, cardinal de l'église de Rome, de terminer à l'amiable le différend qu'il avait avec Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai, et avec son chapitre, à l'occasion des guerres qui avaient éclaté entre les rois de France et d'Angleterre, etc. . . . . I, 129
- Même date.* — Lettres par lesquelles le même comte délègue cinq personnages à l'effet de se rendre auprès des arbitres du différend qui existait entre lui et l'évêque de Cambrai, avec pouvoir de se faire aider par des substitués, pour la défense de ses intérêts . . . . . I, 150
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il accorde à la ville de Valenciennes, en sûreté des rentes viagères qu'elle a vendues, toute la terre et les revenus de Raismes . . . . . I, 646
- \* **7 mai, à Binche.** — Mandement du même, pour dépenses faites à Binche, par deux fois. . . . . I, 595
- 12 mai, à Valenciennes.** — Lettres par lesquelles il nomme Jean, seigneur de Harchies, Gérard de Jauche, seigneur de Mastaing, chevaliers, Pierre de Saint-Amand, professeur de droit, Arnoul de Altonitis de Florence, docteur en décrets, Jean de Fumone, chanoine de Saint-Géry de Cambrai, et Étienne Malion, prêtre, ses procureurs près des trois arbitres chargés de terminer le différend qu'il avait avec l'évêque de Cambrai. . . . . I, 152
- Même date.* — Lettres du même comte, au sujet des biens des chapellenies de l'église de Sainte-Waudru qui sont à sa collation. . . . III, 572
- \* **25 mai, à Valenciennes.** — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites en cette ville par lui et ses gens, depuis le 18 mai, au souper . . . . . I, 595
- \* **4 juin, à la tour de Londres.** — Mandement du roi d'Angleterre, pour le paiement d'une quotité de la somme de 25,000 florins par lui due au comte de Hainaut, à cause des chevaux perdus à Buironfosse et ailleurs. . . . . I, 158
- \* **9 juin, à Valenciennes.** — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel . . . . . I, 595
- 20 juin, au bois de Vincennes.** — Vidimus des lettres par lesquelles Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de la Marche, et chambellan de France, Eudes, duc de Bourgogne, comte d'Artois et de Bourgogne, palatin et sire de Salins, Raoul, comte d'Eu, connétable de France, et Gautier, duc d'Athènes et comte de Brienne, consentent à ce que la trêve arrêtée entre la France et l'Angleterre se prolonge jusqu'au 29 août. . . . . I, 159
- Même date.* — Lettres par lesquelles Philippe, roi de France, accède à la prolongation de la trêve. . . . . I, 141
- \* **24 juin, à Binche.** — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Binche par elle et ses gens, depuis le 20 avril, et par le comte et ses gens, en plusieurs fois . . . . . I, 596
- 30 juin.** — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, charge Étienne Malion, son chapelain, de faire connaître à la cour de Cambrai qu'il a donné ordre au receveur de Hainaut, de garder en séquestre les revenus des biens de l'évêque et du chapitre de Cambrai, pour en disposer après l'arbitrage des cardinaux nommés pour terminer leurs débats I, 142
- 2 juillet, à Valenciennes.** — Lettres par lesquelles le même comte charge des commissaires spéciaux de recevoir du Pape l'absolution de la sentence d'excommunication qu'il avait encourue, à l'occasion de ses différends avec l'évêque de Cambrai. . . . . I, 145
- \* **4 juillet, à Valenciennes.** — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de dépenses de son hôtel, à Valenciennes. . . . . I, 596
- \* **6 juillet, à Binche.** — Semblable mandement. I, 596



- |  | Pages. |   | Pages. |
|--|--------|---|--------|
| 12 juillet, à Binche. — Lettres par lesquelles le comte Guillaume assigne sur certains de ses revenus le paiement du fief viager que son père et lui avaient donné à Mul de Binsvelt, chevalier, en considération de ses bons services . . . . .   | 1, 145 | * 21 août, à Bavai. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de dépenses de son hôtel à Bavai . . . . .  | I, 597 |
| * 15 juillet, à Braine (-le-Comte). — Mandement du même comte, pour le paiement des dépenses faites à Braine par lui et ses gens. I,   | 596    | <i>Même date.</i> — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement de ses dépenses à Valenciennes, du 19 au 21 août . . . . .  | I, 597 |
| * 20 juillet, à Binche. — Idem, pour le paiement de ses dépenses à Mons. . . . .   | I, 596 | * 27 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui et ses gens, depuis le 21 août, au souper, jusqu'au 27 du même mois, au dîner . . . . .   | I, 597 |
| * <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement de ses dépenses à Morlanwelz . . . . .  | I, 596 | * 30 août, à Binche. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de dépenses de son hôtel à Binche . . . . .  | I, 597 |
| * 22 juillet, à Binche. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par elle et ses gens. I,  | 596    | 1 <sup>er</sup> septembre. — Lettres par lesquelles Conrad, seigneur d'Esch, déclare tenir en fief du comte de Hainaut et de Hollande, le village de Hahline nommé Derenbach, avec bois, moulin et dépendances à Esch . . . . .   | I, 151 |
| * 25 juillet, à Valenciennes. — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement de ses dépenses à Valenciennes, du 27 au 29 dudit mois . . . . .   | I, 596 | * 5 septembre, à Ath. — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement de ses dépenses à Ath. . . . .  | I, 597 |
| 12 août, à Antoing. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant et de Limbourg, et marquis du Saint-Empire, Renaud, duc de Gueldre et comte de Zutphen, et Guillaume, marquis de Juliers, prorogent jusqu'au jour de l'Exaltation de la Sainte Croix la trêve par eux conclue entre les rois de France et d'Angleterre . . . . . | I, 147 | * 7 septembre, à Antoing. — Idem, des dépenses faites à Antoing par lui et ses gens, du 4 au 7 septembre . . . . .  | I, 597 |
| <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., proroge la trêve conclue avec le roi de France et ses alliés . . . . .  | I, 148 | * 10 septembre, à Valenciennes. — Idem, des dépenses faites à Valenciennes par lui et ses gens, du 8 au 10 septembre . . . . .  | I, 597 |
| <i>Même jour, à Tournai.</i> — Lettres par lesquelles Jean, archevêque de Reims, André, évêque de Tournai, Aymes, comte de Savoie, et Gautier, duc d'Athènes et comte de Brienne, adhèrent à la prolongation de la trêve. . . . .  | I, 150 | * 11 septembre, à Binche. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens, le 27 août, au souper . . . . .  | I, 597 |
| * 15 août, à Binche. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par elle et ses gens à Ath, du 8 au 10 août . . . . .   | I, 596 | * 12 septembre, à Antoing. — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Antoing par lui et ses gens, le 10 septembre, au souper, le 11 et le 12 . . . . .  | I, 597 |
| * 19 août. — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens à Antoing, du 1 <sup>er</sup> au 5 dudit mois. I,   | 596    | 12 septembre, à Tournai. — Jean, archevêque de Reims, André, évêque de Tournai, OEdes, duc de Bourgogne, comte d'Artois et de Bourgogne, palatin et sire de Salins, Aymes, comte de Savoie, Raoul, comte d'Eu et connétable de France, consentent à la prolongation de la trêve conclue entre la France et l'Angleterre. I, | 151    |



- |            | Pages. |  | Pages. |
|------------|--------|--|--------|
| 1341-1342. |        | * 15 septembre, à Mons. — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement de ses dépenses à Mons . . . . .   | I, 598 |
|            |        | * 18 septembre, à Binche. — Idem, pour le paiement de ses dépenses à Binche, du 12 au 18 mars 1340 . . . . .   | I, 598 |
|            |        | * 19 septembre, à Binche. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Binche par elle et ses gens, du 26 août au 1 <sup>er</sup> septembre . . . . .   | I, 598 |
|            |        | * 25 septembre, à Maubeuge. — Mandement du comte de Hainaut, pour le paiement de ses dépenses, de celles de la comtesse et de leurs gens à Maubeuge. . . . .   | I, 598 |
|            |        | * 2 octobre, à Binche. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Binche par elle et ses gens, du 24 juin au 2 octobre, après dîner . . . . .   | I, 598 |
|            |        | * 12 octobre, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Binche par elle et ses gens, du 9 au 15 septembre . . . . .  | I, 598 |
|            |        | * 28 octobre, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour fourniture de paille à son hôtel . . . . .  | I, 598 |
|            |        | 9 novembre, à Avignon. — Bulle du pape Benoît XII, dont le texte est inséré dans les lettres du chapitre métropolitain de Cambrai, du 1 <sup>er</sup> février 1342 (voyez cette date) . . . . .  | I, 167 |
|            |        | <i>Même date.</i> — Autre bulle du pape, chargeant l'abbé de Saint-Nicaise de Reims et l'official de Cambrai de lever l'interdit jeté sur le comte et le comté de Hainaut, à l'occasion des différends qui avaient eu lieu entre le comte Guillaume et l'évêque de Cambrai, lorsque Édouard, roi d'Angleterre, avait été établi vicaire de l'Empire par Louis de Bavière, accusé de schisme et d'hérésie par le Siège Apostolique. . . . . | I, 154 |
|            |        | * 13 novembre, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Valenciennes. . . . .   | I, 598 |
|            |        | * 11 décembre, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par elle et ses gens, le 2, au souper, et le 3 octobre, au dîner . . . . .   | I, 598 |
|            |        | * 14 décembre. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, reconnaît que la ville de Valenciennes lui a prêté la somme de 3,000 florins d'or à l'écu . . . . .   | I, 646 |
|            |        | * 16 décembre, à Bavai. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Bavai . . . . .  | I, 599 |
|            |        | * 27 décembre. — Lettres par lesquelles il autorise la ville de Mons à lever en constitutions de rentes viagères, une somme destinée à payer le prêt que cette ville lui avait fait et les travaux des fortifications. . . . .   | I, 159 |
|            |        | <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles le même comte acquitte la ville de Mons, moyennant une redevance de deux deniers blancs à payer à la Saint-Jean-Baptiste, de trente-cinq rentes et demie qu'il possédait sur des maisons au dehors de la porte de Bertaimont qui ont été incorporées, en tout ou en partie, dans les fortifications . . . . .   | I, 160 |
|            |        | * 29 décembre. — Mandement des vicaires généraux de Guillaume, évêque de Cambrai, pour la levée de l'excommunication fulminée contre les personnages (y dénommés) qui avaient, avec une foule de gens armés, incendié et détruit des maisons de cet évêque, assiégé Cambrai et pillé le Cambrésis. . . . .   | I, 162 |
|            |        | 30 décembre, à Mons. — Lettres par lesquelles Daniel de Bonchout, chevalier, sire de Humbeek, promet de garder, toute sa vie, foi et loyauté au comte de Hainaut, en considération de ce que ce comte lui avait donné, comme fief ample, une somme de 400 florins de Florence. . . . .   | I, 165 |
|            |        | <b>1342.</b>   |        |
|            |        | * 6 janvier. — Acte par lequel les curés de Valenciennes déclarent avoir levé l'excommunication, dans leurs églises, en conformité du  |        |

- |  | Pages. |  | Pages.          |
|--|--------|--|-----------------|
| mandement des vicaires généraux du 29 décembre précédent . . . . .   | I, 164 | * 25 avril, à Condé. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, promet d'agréer l'arbitrage concernant le droit du seigneur d'Havré en la terre de Lens . . . . .   | I, 178          |
| * 25 janvier, à Dijon. — Lettres par lesquelles Guillaume, évêque de Cambrai, ratifie l'accord avec Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, arrêté par la bulle du pape Benoît XII . . . . .  | I, 165 | * Même date. — Lettres par lesquelles le même comte assigne sur ce qu'il possédait à Hon, près de Bavai, une rente de 25 livres pour la fondation d'une chapelle en l'église de Cambrai . . . . .  | I, 179          |
| 24 janvier, à Dijon. — Acte notarié contenant la ratification, faite par l'évêque de Cambrai, de l'accord conclu entre lui et son chapitre, d'une part, et Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, d'autre part . . . . .  | I, 165 | 1 <sup>er</sup> mai, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles il permet qu'Alard du Gardin puisse faire partie du conseil et remplir l'un des offices de la ville de Valenciennes, à condition que son rétablissement ne porte point préjudice à l'ordonnance qui concerne le gouvernement de cette ville . . . . .                    | I, 647          |
| * 28 janvier, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement de ses gants de l'an . . . . .   | I, 599 | * 27 juin, à Mons. — Lettres de Jean, sire de Harchies, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente faite à Baudouin de Pottes, chevalier, des trois fiefs que Gérard, sire de Noirehain, tenait du comte de Hainaut à Noirehain et à Bougnies. . . . .  | VI, 154         |
| 1 <sup>er</sup> février, à Cambrai. — Lettres du chapitre métropolitain de Cambrai, ratifiant la bulle, y insérée, de Benoît XII, par laquelle ce pape, ensuite de la soumission que les parties avaient faite au Saint-Siège Apostolique, décide que l'évêque et le susdit chapitre de Cambrai seront rétablis dans les villes, forteresses, châteaux et possessions qu'ils avaient en Hainaut; que le comte Guillaume payera 3,000 livres à l'évêque et 8,000 au chapitre, pour les dédommager des pertes subies par eux, et qu'il fondera deux chapellenies, l'une à Cambrai et l'autre à Cambron . . . . . | I, 167 | 19 août, à Valenciennes. — Vidimus, délivré par Pierre, évêque de Penestre, et Annibal, évêque de Frascati, légats du Saint-Siège, des lettres par lesquelles le duc de Brabant et le comte de Hainaut promettent de ne point agir contre le roi de France, qu'ils n'aient prévenu, un mois auparavant, le prévôt de Touruai . . . . . | I, 180          |
| * 5 février, à Valenciennes. — Mandement du comte de Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens. I, 599  |        | Même date. — Lettres par lesquelles les mêmes légats déclarent, au nom du roi de France, qu'il n'entreprendra rien contre le duc de Brabant et le comte de Hainaut, sans les avoir fait avertir, un mois auparavant, le duc à Bruxelles et le comte à Valenciennes . . . . .   | I, 181          |
| * 6 février, à Condé. — Idem, des dépenses des gens de son hôtel, faites à Braine le 31 janvier précédent . . . . .  | I, 599 | * 27 septembre. — Vidimus, délivré par le doyen et le chapitre de Saint-Pierre de Douai, des lettres du 27 septembre 1325, au sujet de la fondation faite par Adam Huret en la chapelle castrale du Quesnoy . . . . .  | VI, 257, note 1 |
| * 13 février, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens, du 21 décembre 1341 au 25 janvier 1342. I, 599  |        | 7 octobre. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, prend à sa charge les rentes dues par des personnes de Valenciennes au  |                 |
| 23 février, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, promet d'assigner à son gendre, le comte de Hainaut et de Hollande, une rente de 4,000 livres, ainsi qu'il y était obligé, d'après le traité de mariage du comte avec sa fille . . . . .  | I, 178 |  |                 |



- 1342-1343. royaume de France et dans le Cambrésis, et dont il a reçu les arrérages montant à la somme de 2,183 écus et 4 gros . . . . . I, 649
- 1<sup>er</sup> novembre, en l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai. — Acte de la consignation faite en l'abbaye de Saint-Aubert, de la part du comte de Hainaut, d'une partie de la somme de 2,000 livres tournois, à compte de 11,000 livres qu'il devait payer à l'évêque et au chapitre de Cambrai, suivant la bulle du pape Benoît XII . . . . . I, 182
- \* *Même jour.* — Quittance, délivrée par le prévôt, le doyen et le chapitre de l'église de Cambrai, d'une somme de 1,454 livres 10 sols et 11 deniers tournois qui leur était due pour leur part dans la somme précitée de 2,000 livres . . . . . I, 188
- \* 27 décembre. — Lettres de provision de la chapelle ou personnat de Bouchain, en faveur de Sandrin Brisse. . . . . I, 189; VI, 260
- 1345.**
- \* 19 janvier, au monastère de Malestroit. — Traité fait par Pierre, évêque de Penestre, et Annibal, évêque de Frascati, nonces du Saint-Siège Apostolique, pour une trêve entre les rois de France, d'Angleterre et d'Écosse, le comte de Hainaut et ses alliés, savoir : le duc de Brabant, les comtes de Gueldre et de Juliers, Jean de Hainaut et les habitants de Flandre . . . . . I, 198, note 2
- 21 janvier. — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, etc., mandant au mayeur et aux échevins de la ville de Mons de recevoir la déshérence que Jean Horgues d'Ostergnies doit faire en faveur de Jean Lambescot, d'un cens annuel sur une maison en la rue du Château, en cette ville. . . . . III, 617
- \* 7 février. — Lettres du comte de Hainaut, qui confirment l'acquisition, faite par Henri d'Antoing, de 40 livrées de terre sur la cour de Hon, pour en jouir viagèrement. . . . . I, 237
- \* *Même date.* — Lettres patentes de collation d'une prébende du chapitre de Sainte-Waudru en faveur d'Alix de Gommegnies . . . . . I, 237
- \* 10 février, à Binche. — Lettres patentes du chapitre de Condé en faveur de Nicolas de Quaregnon . . . . . I, 237
- \* *Même date.* — Lettres du comte de Hainaut, au sujet de l'achat fait à l'abbaye de Lobbes par Gérard d'Écaussines, d'une rente viagère de 50 livrées de terre . . . . . I, 237
- \* 11 février, à Binche. — Lettres du même comte, confirmant la donation faite par le duc de Lorraine au seigneur de Ligne, de 200 livrées de terre à Wallers . . . . . I, 237
- \* *Même date.* — Lettres du même comte, confirmant la donation faite à Gérard d'Havré de cent livrées de terre à Wallers . . . . . I, 237
- \* 14 février. — Lettres du même comte, conférant à maître Henri de Jodoigne la prévôté des églises de Mons, vacante par la mort de demoiselle Ysabeau d'Escleyde . . . . . I, 237
- \* *Même date.* — Lettres du même comte, conférant à Jeanne de Rubempré la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, vacante par la mort de ladite demoiselle d'Escleyde . . . . . I, 237
- \* 27 février, à Binche. — Lettres du même comte, relatives au paiement fait par la ville de Valenciennes, des rentes à vie qu'elle a vendues . . . . . I, 258
- \* *Même date.* — Lettres du même comte, pour faire jugement des fiefs situés en la terre de Leuze . . . . . I, 258
- \* *Même date.* — Lettres du même comte, au sujet d'une autorisation accordée à Hanckoene, pour sa maison . . . . . I, 258
- 2 mars, à Binche. — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, octroyant à la ville de Mons de pouvoir lever de l'argent, en constituant des rentes viagères et perpétuelles, jusqu'à concurrence du prêt qu'elle lui avait promis pour servir à son voyage de Grenade, et aussi de continuer à faire de semblables constitutions de rentes, pour acquitter les emprunts qu'elle avait contractés ou qu'elle devrait contracter, à l'avenir, du chef des ouvrages, le tout jusqu'à rappel et sous le consentement du sei-



- |   | Pages.      |  | Pages.      |
|---|-------------|--|-------------|
| gneur d'Havré, du bailli de Hainaut et du prévôt de Mons . . . . .  | I, 190      | 20 mars, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, etc., établit le seigneur de Beaumont gouverneur de ses comtés, terres et pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, pendant le séjour qu'il se propose de faire en Grenade. . . . . | I, 192      |
| * 9 mars. — Lettres d'obligation, délivrées par le comte de Hainaut à des banquiers de Malines, de Bruxelles et d'Anvers, pour une somme de 548 livres tournois. . . . .  | I, 238      | <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles le même comte promet de payer aux lombards de Valenciennes la somme de 5,695 florins et 3 gros qu'il leur devait. . . . .   | I, 193, 239 |
| * 11 mars. — Deux lettres, délivrées sous le grand sceau du même comte, aux mariniers et aux gens qui allèrent par mer en Grenade. I, 238   |             | * <i>Même date.</i> — Lettres relatives à un fief donné par le comte de Hainaut à Marie d'Agimont . . . . .  | I, 239      |
| 18 mars. — Lettres par lesquelles le même comte octroie à la ville de Valenciennes de continuer la perception, durant quatre ans, de deux deniers tournois au lot de vin, outre les trois deniers accoutumés, afin de mettre cette ville à même de payer ses dettes . . . . .   | I, 632      | * <i>Même date.</i> — Procuration donnée par le comte de Hainaut à des commissaires, afin de comparaître devant le pape, pour traiter de la paix avec le roi de France . . . . .   | I, 239      |
| * 19 mars, à Valenciennes. — Lettres touchant la continuation des maltôtes de la ville de Valenciennes et le prêt de 3,000 livres fait par cette ville au comte de Hainaut . . . . .  | I, 238      | * 20 mars, à Cambrai. — Acte de l'évêché de Cambrai, qui confirme les lettres d'amortissement de la chapellenie fondée par Jacques Bellepaume et sa femme à l'hôpital de Braine-le-Comte . . . . .   | III, 371    |
| * <i>Même date.</i> — Lettres délivrées par le comte de Hainaut à la dame de la Longueville, à Louis du Bois-de-Haine, aux lombards de Mons et de Reimerswael . . . . .   | I, 238      | * 27 avril. — Lettres par lesquelles Louis de Hohenloch déclare avoir repris en fief de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, la maison d'Ostheim, à Gollach. . . . .   | I, 194      |
| * <i>Même date.</i> — Idem, à Henri de le Glisuele, au sujet d'une rente de 30 sols . . . . .   | I, 239      | * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles Thierry de Haboltzheim déclare avoir repris en fief, du même comte, la maison de Frickenhausen. I, 193  |             |
| * <i>Même date.</i> — Lettres au sujet d'une donation, faite par le comte à l'abbaye de Fontenelle, d'une rente de cent livrées de terre assignée sur les terrages de Trith . . . . .   | I, 239      | * Avril, à Binche. — Mandement adressé par le comte de Hainaut au prévôt de Mons, pour le paiement de la procuration des cardinaux. (Compte du chapitre de Sainte-Waudru, de la Saint-Remi 1542 à la Saint-Remi 1543; extrait n° 9.) . . . . .                                 | I, 780      |
| * <i>Même date.</i> — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, etc., priant le receveur de Brabant de payer cent florins au seigneur de Villers (Villevir) . . . . .   | VI, 126     | 17 mai, à Binche. — Lettres patentes de chanoinesse de Sainte-Waudru, délivrées par Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, à Marguerite, fille de Florent de Beaumont <sup>1</sup> . . . . .   | I, 193      |
| * 20 mars, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, etc., rend à son cousin le roi de Bohême les châteaux, villes et terres d'Aymeries, Pont, Doullers et leurs dépendances, à charge de satisfaire Jean de Beaumont, son oncle, et la ville de Valenciennes, de ce qui leur était dû sur ces terres . . . . . | I, 191, 239 |  |             |

<sup>1</sup> Ces lettres sont indiquées à la page 239 du tome premier, sous la date erronée du 10 mai 1543.

- |       | Pages. |   | Pages.      |
|-------|--------|---|-------------|
| 1343. |        | 20 mai, à Binche. — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, par lesquelles sont exemptés du droit d'aubaine les sujets du royaume de France qui s'établissent en la ville d'Ath, sous réserve du droit de meilleur catel à leur mort. . . . .   | I, 196      |
|       |        | Mention des mêmes lettres et des lettres suivantes . . . . .  | I, 239      |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Semblables lettres en faveur de ceux qui s'établiront au Quesnoy . . . . .  | I, 239      |
|       |        | * 31 mai, à Valenciennes. — Lettres des trêves conclues entre le roi de France et le comte de Hainaut . . . . .   | I, 239      |
|       |        | 8 juin, à Châteauneuf-sur-Loire. — Lettres de Philippe, roi de France, accordant une trêve de trois ans au comte de Hainaut et à ses alliés . . . . .   | I, 197      |
|       |        | <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles le même roi consent à ce que les habitants du Hainaut soient remis en possession de biens qu'ils avaient en France, et dont ils avaient été privés par suite de la guerre, à condition que ceux de Tournai et de Douai soient rétablis dans la possession de leurs biens en Hainaut. Il déclare, en outre, que les habitants de Cambrai et du Cambrésis pourront être compris dans la trêve par lui faite avec le comte de Hainaut . . . . . | I, 200      |
|       |        | * 19 juin. — Lettres d'Antoine du Molinel, lieutenant du gouverneur du bailliage de Lille, Douai et Tournésis, mandant aux officiers royaux de ce bailliage, de mettre à exécution les lettres qui précèdent. . . . .   | I, 202      |
|       |        | * 22 juin, à Binche. — Lettres du comte de Hainaut, renouvelant une constitution de rente viagère en faveur de Heyneman Goerix . . . . .  | I, 239      |
|       |        | 29 juin, à Amiens. — Lettres par lesquelles Olivier de Laye, chevalier, bailli d'Amiens, charge les officiers royaux de son bailliage d'exécuter le mandement du roi qui ordonne de remettre en possession de leurs biens tous ceux qui en auraient été privés par suite de la guerre entre la France et le Hainaut . . . . .   | I, 202      |
|       |        | * 17 juillet, à Liège. — Lettres de l'ordonnance du pays de Liège . . . . .   | I, 239, 240 |
|       |        | 20 juillet. — Acte par lequel Gérard Dannay, sergent du bailliage d'Amiens, déclare s'être transporté à Esquerchin, pour rétablir Mathieu et Gilles de Chaudeville dans les biens qu'ils avaient audit lieu et qu'ils tenaient en fief de la veuve de Bauduin de Méricourt, écuyer, et d'avoir signifié mandement à Jean le Mierchier et à Ernoul Maillart, bourgeois de Douai, qui avaient joui de ces biens pendant la guerre . . . . .   | I, 203      |
|       |        | 4 août. — Compromis en vertu duquel Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, et Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, son oncle, sont déclarés par la ville de Huy arbitres du différend qui existait entre cette ville et l'évêque, le chapitre et les échevins de Liège. I, 203  |             |
|       |        | * 6 août. — Lettres par lesquelles Adolphe, évêque de Liège, déclare remettre la solution de ses différends avec le duc de Brabant à Guillaume, comte de Hainaut, et à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, feudataires de l'église de Liège . . . . .  | I, 206      |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Acte par lequel, à la requête du même évêque, les personnages dénommés dans celle-ci déclarent apposer leurs sceaux avec le sien au compromis précité . . . . .   | I, 207      |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Acte semblable, émané d'autres personnages. . . . .   | I, 207      |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Acte par lequel Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, accepte de remplir avec son oncle Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, les fonctions d'arbitre entre l'évêque de Liège et le duc de Brabant. . . . .   | I, 207      |
|       |        | * 8 août, à Duras. — Sentence rendue par Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, et Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, sur les points soumis à leur arbitrage pour apaiser les différends entre l'évêque de Liège, d'une part, et le duc de Brabant, les comtes de Namur et de   |             |



- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| <p>Looz, la ville de Huy et leurs alliés, d'autre part . . . . . I, 208 et 240; VI, 261</p> <p>Un original de cette sentence est conservé dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur <sup>1</sup>.</p> <p><i>Sans date.</i> — Avis du comte de Hainaut, pour maintenir la paix de Liège . . . . . I, 208, note</p> <p>* 8 août, à Duras. — Lettres « de commission sur monsigneur de Biaumont, que mesire li commanda <sup>2</sup> ses pays » . . . . . I, 240</p> <p>* 8 août, à Tirlemont. — Scellement des lettres contenant la sentence ci-dessus, pour ceux de Huy . . . . . I, 240</p> <p>* 9 août. — Scellement des mêmes lettres pour le comte de Looz et le comte de Namur . . . . . I, 240</p> <p>* 10 septembre, à Valenciennes. — Copie, délivrée au duc de Brabant, du compromis de l'évêque et du chapitre de Liège. . . . . I, 240</p> <p>* <i>Même jour, à La Haye.</i> — Lettres par lesquelles le comte de Hainaut accorde à Robert de Ligne la prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Jean de Cury . . . . . I, 240</p> <p>20 septembre. — Mandement du vicaire général de l'évêché de Cambrai, en l'absence de l'évêque Gui, ordonnant de surseoir à la levée de la dime pour le subside de charité accordé à cet évêque, ainsi qu'à l'exécution des sentences rendues contre ceux qui tenaient des chapelles fondées par le comte de Hainaut et non confirmées . . . . . I, 209</p> <p>* 6 octobre, à Binche. — Lettres de Jean de Hainaut, sire de Beaumont, concernant les monnaies qui devaient avoir cours en Hainaut, etc. . . . . I, 210</p> <p>1<sup>er</sup> novembre. — Lettres par lesquelles le prévôt, le doyen et le chapitre de Cambrai déclarent avoir reçu leur part dans la somme de 2,000 livres due par le comte de Hainaut, pour second acompte des 11,000 livres qu'il avait à</p> | <p>payer à l'évêque et audit chapitre de Cambrai, en conformité de la bulle de Benoit XII . . . . . I, 211</p> <p><i>Sans date (vers 1544).</i> — Réclamations adressées au seigneur de Beaumont et à tout le conseil du comte de Hainaut, par Henri de Maubeuge, au sujet de son fief de la vénerie de Hainaut. I, 212</p> <p><i>Sans date.</i> — Réponse faite par le receveur de Hainaut à l'écrit qui précède . . . . . I, 214</p> <p style="text-align: center;"><b>1544.</b></p> <p>25 janvier, à Mons. — Enquête faite par Sausset d'Aysne et Bernard Royer, au sujet des droits prétendus par Henri de Maubeuge, du chef de la vénerie héréditaire de Hainaut. . . . . I, 217</p> <p>7 février, à Binche. — Lettres par lesquelles Jeanne de Brabant, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, reconnaît avoir pris l'engagement de rembourser aux prévôt, échevins et conseil de sa bonne ville de Valenciennes, la somme de 1200 florins à l'écu, qu'ils lui avaient prêtée . . . . . I, 654</p> <p>* 7 avril. — Lettres concernant les hommages dus par le comte de Hainaut au seigneur de Bailloul . . . . . I, 240</p> <p>* 3 mai. — Acte par lequel Louis, comte de Blois, et Jeanne de Hainaut, sa femme, rendent à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et à Marguerite de Soissons, sa femme, le comté de Soissons, pour la dame de Beaumont en jouir sa vie durant, mais sous réserve de 555 livrées de terre, pour supplément de la terre de Dargies . . . . . I, 660</p> <p>* 4 mai, à Dordrecht. — Lettres du comte de Hainaut et de Hollande, touchant une somme de 240 livres de gros par lui due à la ville de Dordrecht, du chef de constitution d'une rente viagère de 50 livres de gros faite par cette ville . . . . . I, 240</p> |

<sup>1</sup> CH. PIOT, *Inventaire des chartes des comtes de Namur*, p. 198, n° 678.

<sup>2</sup> Recommanda.



- 1344-1345. \* 15 mai. — Mandement de madame Jeanne de Brabant, comtesse de Hainaut, etc, pour le paiement des dépenses faites au Rœulx par elle et ses gens. . . . . I, 599
- 19 mai, à Valenciennes. — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, octroyant aux échevins et à la communauté de Mons, de constituer jusqu'à 600 livres de rentes, pour racheter d'autres pensions à charge de ses héritages et appliquer le reste du capital aux ouvrages de la ville . . . . . I, 235
- 20 mai, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles le même comte accorde à Arnould d'Agimont une rente de 40 livres tournois assignée sur les revenus du bois de Mons. V, 515
- \* 27 mai, à Valenciennes. — Lettres relatives à la même assignation, qui a été faite du chef de trente livrées de terre que ledit Arnould d'Agimont avait sur la terre du Rœulx et de dix que le comte de Hainaut lui donna. I, 241; VI, 261
- \* Même date. — Lettres de constitution d'une rente viagère sur la ville de Valenciennes, en faveur de Heyneman Goris. . . . . I, 241
- \* Même date. — Lettres d'obligation pour la somme de 3,075 florins à l'écu due par le comte de Hainaut à Simon de Lille. . . . . I, 241
- \* Même date. — Lettres de constitution d'une rente viagère de 60 royaux, en faveur de Pierre le Panetier . . . . . I, 241
- \* 1<sup>er</sup> juin, à Binche. — 21 lettres de constitutions de rentes au montant de 30 livres de gros, faites pour le comte par la ville de Dordrecht et rachetables au denier sept. . . . . I, 241
- \* 5 juin. — Acte par lequel Conrard de la Marke, seigneur de Hourde, déclare tenir du comte de Hainaut la cour d'Adène . . . . . I, 255
- \* 12 juin. — Lettres de créance, délivrées à Gérard de Florence et à Étienne Malion, envoyés vers le pape . . . . . I, 241
- \* Même date. — Lettres concernant la rente due aux frères mineurs de Valenciennes, pour l'obit du comte Guillaume 1<sup>er</sup> de Hainaut. I, 241
- 25 juin, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, reconnaît avoir reçu en prêt de la ville de Valenciennes la somme de mille florins d'or. . . . . I, 654
- Même date. — Autres lettres du même comte, au sujet de la somme de 600 florins d'or que lui avait prêtée ladite ville de Valenciennes. I, 655
- 26 juin, à Valenciennes. — Lettres du même, autorisant les maire et échevins de la ville de Mons à obliger les personnes aisées à acheter des rentes à vie, sans pouvoir contraindre toutefois celles qui se trouvent dans l'impossibilité de le faire . . . . . I, 255
- \* 7 juillet. — Reconnaissance donnée par les prévôt, jurés et échevins de Valenciennes, d'avoir reçu du comte de Hainaut 2,455 écus en paiement de ce qu'il devait à cette ville. I, 256
- Sans date. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, approuve la donation faite par Sausset, seigneur de Bousoit, et en amortit les biens. . . . . I, 245
- \* 19 juillet, à Binche. — Lettres du même comte, portant nomination de Bauduin de Roisin en qualité de bailli de Hainaut. . . . . I, 242
- 1<sup>er</sup> août, à Fontenelle. — Lettres par lesquelles le même comte reconnaît devoir aux exécuteurs du testament de Sausset, seigneur de Bousoit, la somme de 1,091 florins royaux d'or, en garantie de laquelle Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et d'autres personnages se déclarent cautions du comte . . . . . I, 245
- 1<sup>er</sup> novembre. — Quittance délivrée par le prévôt, le doyen et le chapitre de Cambrai, de la somme qui était due par le comte de Hainaut à ce chapitre, en vertu des lettres Apostoliques, pour le terme de la Toussaint 1344. . . . . I, 247

1345.

- \* 12 mars, à Villeneuve. — Bulle du pape Clément VI, permettant au comte de Hainaut de faire dire la messe avant le jour, en cas de nécessité . . . . . I, 590

- |  | Pages.  | Pages.  |
|--|---------|---|
| 1 <sup>er</sup> avril. — Lettres adressées par la ville de Bruges aux prévôts, échevins et lois des villes du comté de Hainaut, pour les requérir de jurer le traité d'alliance conclu autrefois entre le comte de Hainaut et la Flandre . . . . .                                       | I, 249  | écus à monse <sup>r</sup> de Hamale. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1 <sup>er</sup> août 1539 au 12 janvier 1560; extrait n <sup>o</sup> 13.) . . . . . I, 778  |
| 4 avril. — Lettres adressées par la ville de Gand aux mêmes et pour le même sujet . . . . .  | I, 248  |   |
| * 9 avril, à Westminster. — Ordonnance de paiement délivrée par le roi d'Angleterre en faveur de Jean de Hainaut . . . . .   | VI, 254 | * 26 juillet, à Dordrecht. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, reconnaît devoir au comte de Saarbruck ( <i>Salebruges</i> ) la somme de 405 écus, pour les frais faits devant Utrecht par lui et ses gens . . . VI, 127   |
| 25 avril. — Lettres par lesquelles Jean de Hainaut, sire de Beaumont, déclare avoir reçu en prêt de la ville de Valenciennes 3,000 florins d'or, qu'il lui remboursera endéans le 1 <sup>er</sup> mai 1546 . . . . .   | I, 656  | * 26 juillet. — Lettres par lesquelles il reconnaît devoir au comte de Namur la somme de 2,000 florins d'or à l'écu, pour le rembourser de semblables frais. . . . . VI, 253  |
| * 26 avril, à Mons. — Deux mandemens de Guillaume, comte de Hainaut, etc., concernant des sommes payées par le bailli de Hainaut, Bauduin de Roisin. . . . .   | VI, 127 | 25 octobre, à Aymeries. — Lettres par lesquelles Jean de Hainaut, sire de Beaumont, promet de garantir et soutenir les jugemens que les échevins de la ville de Mons porteront, selon la loi et la coutume, pour toute affaire de leur compétence. . . . . I, 251   |
| * Mai. — Requête présentée au comte de Hainaut par les nobles et les religieux de ce pays, pour le redressement de plusieurs infractions faites aux chartes, lois et anciennes coutumes. . . . .   | I, 250  | 31 octobre. — Lettres par lesquelles le prévôt, le doyen et le chapitre de Cambrai reconnaissent avoir reçu la somme de 1,454 livres 10 sols et 11 deniers tournois, à eux due par le comte de Hainaut, au terme de la Toussaint, en vertu de la bulle du pape Benoît XII . . . I, 252  |
| * 8 mai, en l'hôtel de Beaumont, à Valenciennes. — Réponse du comte de Hainaut à la requête des nobles . . . . .   | I, 250  | 1546.   |
| * 18 mai, à Mons. — Acte contenant les points arrêtés par les nobles . . . . .   | I, 250  | * 5 janvier, à Mons. — Sentence arbitrale mettant fin au différend entre le seigneur d'Illavré et l'abbaye de Cambron, au sujet des droits qu'ils avaient en la terre de Lens . . . . . I, 179  |
| * Sans date. — Lettres délivrées par Guillaume, comte de Hainaut, etc., à Alard du Gardin, bourgeois de Valenciennes, pour le prêt fait par ce dernier pour les provisions de l'armée dudit comte devant Utrecht . . . . .   | I, 600  | * 15 janvier, à Nuremberg. — Lettres de l'empereur Louis de Bavière, par lesquelles il déclare avoir donné à Marguerite de Hainaut, sa femme, l'investiture des comtés de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, à elle dévolus comme sœur et plus proche héritière du comte Guillaume, et avoir reçu d'elle l'hommage de ces comtés et seigneurie . . . . . I, 253 |
| 10 juillet, au camp d'Utrecht. — Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, chargeant Étienne Malion, chanoine d'York et de Soignies, de détruire les mauvais bruits que l'on avait fait courir contre son honneur et sa réputation . . . . . | I, 250  | * Même date. — Lettres du même, par lesquelles il s'engage à ne vendre ni séparer lesdits comtés et seigneurie, sans le consentement de sa femme . . . . . I, 254   |
| * 26 juillet, devant Dordrecht. — Mandement du même comte, pour le payement de 110 vieux   |         |   |



1346. \* 29 janvier. — Lettres de Renier, chevalier de Berghes, par lesquelles il déclare avoir rapporté en mains du comte de Hollande deux bonniers de terre sis à Oirsbeek . . . . I, 387
- \* Janvier. — Lettre adressée par la ville de Mons à monseigneur de Beaumont, pour la réception de l'impératrice Marguerite. (Mentionnée dans l'extrait n° 5 du compte du massard de Mons, du 1<sup>er</sup> janvier au 29 juin 1346). . . . . I, 759
- Février. — Mémoire contenant les raisons pour lesquelles l'impératrice Marguerite doit venir sans retard en ses pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. . . . . I, 254
- 14 mars, à Mons. — Acte du serment prêté par l'impératrice Marguerite, à son avènement à la souveraineté du comté de Hainaut . . . I, 257
- 25 mars, à Valenciennes. — Relation du serment prêté en la ville de Valenciennes par l'impératrice Marguerite . . . . . I, 259
- \* 28 mars. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes et au Quesnoy par elle et ses gens . . . . . I, 600; VI, 264
- \* 29 mars, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens . . . . . I, 600; VI, 264
- 50 mars, à Lessines. — Lettres par lesquelles Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, concède à la prieure et aux sœurs de l'hôpital de Lessines la pêche dans la rivière de Tenre, depuis le moulin d'Orhain jusqu'à la cuisine dudit hôpital, où le moulin était auparavant, et dans la vieille Tenre, au-dessus et le long des murs de la ville jusqu'au senvoir. Elle se réserve toutefois le droit d'y faire pêcher pour elle et son hôtel . . . . . I, 260
- \* 18 avril, à Middelbourg. — Lettres de l'impératrice Marguerite, au sujet d'Othon, son fils, et de la terre de Zélande. . . . . I, 697
- \* 20 avril, à Westminster. — Lettres par lesquelles Édouard, roi de France et d'Angleterre et seigneur d'Irlande, confie à deux person- nages la défense des droits de la reine Philippine, son épouse, sœur de feu Guillaume, comte de Hainaut, etc., à la succession des biens de celui-ci en Hainaut, en Hollande, en Zélande et en Frise . . . . . I, 261
- \* 5 juin, au château de Mons. — Articles arrêtés par les commissaires de la comtesse Marguerite, pour la conservation des coutumes, chartes, privilèges et usages du pays, et afin de faire droit aux plaintes que les nobles et les religieux avaient présentées au comte Guillaume . . . . . I, 262
- \* Après le 5 juin. — Articles présentés à l'impératrice Marguerite, en la ville de Valenciennes, comme *contraires as boines villes*<sup>1</sup>. (Extrait n° 6 du compte du massard de Mons, du 29 juin 1346 au 1<sup>er</sup> janvier 1347.) . . . I, 759
- \* 17 juin, au Quesnoy. — Déclaration de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, au sujet des blessures et des homicides faits par les chevaliers . . . . . I, 262
- \* 5 juillet, à Mons. — Appointement entre le seigneur de Lens et l'abbaye de Cambron, sur les bornes du territoire de Lens . . . . . I, 179
- \* 21 juillet, à Beaulieu près Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, se reconnaît vassal du roi de France . . . . . I, 265
- Même jour, au bois de Vincennes. — Lettres par lesquelles Philippe, roi de France, fait connaître qu'il a accordé à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, chevalier, une rente de 3,000 livres tournois sur sa recette de Vermandois, rente pour laquelle ledit Jean lui a fait hommage et lui a promis foi et loyauté. I, 265

<sup>1</sup> Certains articles avaient été arrêtés par des commissaires, le 5 juin 1346, pour faire droit aux plaintes des nobles et du clergé. Voyez ci-dessus.



- | Pages.   | Pages.   |
|--|--|
| <p>21 juillet, au bois de Vincennes. — Mandement adressé par le roi de France à ses receveurs de Vermandois, pour le payement à faire à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, de la rente viagère précitée . . . I, 266</p> <p>* 29 août, à Geertruidenberg. — Lettres par lesquelles l'impératrice Marguerite permet aux aubains de s'établir au Quesnoy, sans y être assujétis à d'autres droits qu'à ceux dus par les habitants de cette ville . . . I, 697</p> <p>7 septembre, à Francfort. — Lettres par lesquelles l'empereur Louis de Bavière promet, tant pour lui que pour l'impératrice Marguerite, de ne jamais vendre, séparer ni engager les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et la seigneurie de Frise, qui appartiendront à ladite Marguerite, sauf les droits de ses sœurs, d'après les coutumes des pays, et si elle venait à mourir, à Guillaume, duc de Bavière, leur deuxième fils, et à son défaut à Albert, duc de Bavière, leur troisième fils, et ainsi de degré en degré, sans pouvoir jamais aliéner ni séparer lesdits pays. . . . I, 268</p> <p>* Même date. — Lettres du même, confirmant les privilèges que l'impératrice Marguerite a concédés ou concédera dans la suite aux nobles, aux villes et aux habitants des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise . . . I, 269; VI, 261</p> <p>Même date. — Lettres du même, contenant que son fils aîné, Louis, duc de Bavière, a renoncé en faveur du duc Guillaume, son second fils, à tous les droits qu'il pourrait avoir du chef de sa mère, l'impératrice Marguerite, sur les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sur la seigneurie de Frise, qui, après la mort de l'impératrice, devaient appartenir audit duc Guillaume, etc. . . . I, 270; VI, 261</p> <p>Même date. — Lettres du même, confirmant les privilèges qui sont ou seront accordés par l'impératrice Marguerite à Guillaume, duc de Bavière, leur second fils, touchant le gouvernement des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise. I, 271; VI, 262</p> | <p>7 septembre, à Francfort. — Lettres par lesquelles l'empereur Louis de Bavière ratifie la promesse faite par Marguerite, son épouse, de n'exercer aucun pouvoir dans les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dans la seigneurie de Frise, lorsqu'elle en sera absente. . . . I, 272; texte, VI, 155, 262, 276</p> <p>8 septembre, à Geertruidenberg. — Lettres par lesquelles Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, charge son fils Guillaume, duc de Bavière, de gouverner, en son nom, les pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, tant qu'elle sera absente de ces pays. (La traduction latine de ces lettres est insérée dans celles du 16 mars 1547, concernant la collation d'une prébende du chapitre de Soignies en faveur de Michel de Bayves, curé de Nîmes et chapelain du seigneur de Beaumont.) . . . I, 297</p> <p>21 septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles l'impératrice Marguerite fait abandon de ses droits sur la terre de Bois-de-Lessines en faveur de Jean de Lestriverie, chevalier . . . I, 657</p> <p>22 septembre, à Mons. — Mandement de la même, accordant sauf-conduit à tous ceux qui se rendront à la prochaine fête (foire) de Mons . . . I, 272</p> <p>25 septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles elle permet aux béguines de l'hôpital de Cantimpriet de Mons de faire moudre leurs grains partout où elles le voudront . . . I, 273</p> <p>* Même date. — Lettres par lesquelles elle donne à son cousin Gérard de Fontaines, seigneur de Sebourg et de la Morée, pour en jouir viagèrement, la terre qu'elle avait à Saint-Saulve . . . I, 274</p> <p>2 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles elle accorde au sire d'Enghien et à ses successeurs, un droit de chausséage en la ville d'Enghien . . . I, 275</p> <p>5 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles elle charge Gérard d'Enghien, châtelain de Mons et seigneur d'Havré, et Bauduin dit Bascot, d'examiner les titres et privilèges du chapitre</p> |

1546. de Sainte-Waudru de Mons et de le faire jouir de ses droits . . . . . I, 276
- 4 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles l'impératrice Marguerite agréée et confirme les lettres que le comte Guillaume, son frère, avait délivrées à Bernard Royer, en garantie des dettes qu'il avait contractées envers ce dernier . . . . . I, 277
- \* 6 octobre. — Mandement de l'impératrice Marguerite, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens. I, 600
- \* 12 octobre, à Mons. — Lettres délivrées par l'impératrice Marguerite à Jacques de Roisin, pour l'indemniser d'un cheval qu'il avait perdu devant Utrecht au service du feu comte de Hainaut . . . . . I, 600
- \* *Même date.* — Lettres délivrées par l'impératrice Marguerite à Gosset du Lardier . . . I, 601
- \* 17 octobre, à Ypres. — Lettres qui paraissent avoir été munies des sceaux de l'impératrice Marguerite et de Philippine, reine d'Angleterre, et contenir un accord au sujet de la succession du comte Guillaume, leur frère. I, 278
- 20 octobre, à Ath. — Lettres de Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, assignant à Woulfart de Ghistelles, chevalier, la justice de Wadimpreau et un muid de bois de chaque taille qui se fera en la forêt de Mormal, tant qu'il sera payé du prix d'un cheval, d'une somme qu'il avait avancée au comte Guillaume II de Hainaut, et des dépenses du voyage qu'il avait fait en Prusse avec ce comte . . . . . I, 279
- \* *Même date.* — Quittance de Jacques du Sart, de tout ce qui pouvait lui être dû par feu le comte Guillaume, en considération du transport à lui fait, sa vie durant, du droit des afforages de Maubeuge, d'un muid de bois en la forêt de Mormal, etc. . . . . I, 280; VI, 262
- \* 22 octobre, à Ath. — Lettres par lesquelles Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, etc., déclare affecter certaines sommes en déduction des 20,116 florins qu'elle devait à la ville de Valenciennes. I, 281; VI, 262
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles elle assigne sur la recette des exploits du bailliage le paiement de ce qui est dû à son bailli de Hainaut, Bauduin de Roisin . . . . VI, 127
- \* 24 octobre. — Lettres délivrées par la même à Gérardin de le Wardereube . . . . . I, 601<sup>1</sup>
- \* *Même jour, à Ath.* — Idem, à Jehennet le Noir. I, 601
- \* 27 octobre, à Ath. — Mandement de la même, accordant à Jean le Mulier une somme de 68 livres 10 sols, pour son mariage avec Marie de Severi . . . . . I, 596, note 1
- 27 octobre-2 novembre. — Vidimus, délivré sous le sceau de la prévôté de Paris, d'une cédule concernant la somme que le roi de France devait à Jean de Hainaut, sire de Beaumont, pour la perte de 63 chevaux à la bataille de Crécy . . . . . I, 281
- \* 28 octobre, à Enghien. — Mandement de l'impératrice Marguerite, pour le paiement d'un cheval à acheter par Gérard de Severi. I, 596, note
- 31 octobre. — Quittance, délivrée par le prévôt, le doyen et le chapitre de Cambrai, de la somme qui lui était due par Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, en vertu de la bulle du pape Benoît XII, pour le terme de la Toussaint 1346 . . . . . I, 282
- 25 novembre. — Acte du prévôt et des jurés de la ville de Valenciennes, ajournant Jean de Solre, chevalier, Sandrart d'Escarmaing, écuyer, et ceux qui les avaient aidés à s'emparer d'un bourgeois de ladite ville de Valenciennes . . . . . I, 285
- 12 décembre, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean de Hainaut, sire de Beaumont, commet le châtelain d'Ath et le receveur de Hainaut,

<sup>1</sup> A la septième ligne de cette page, au lieu de *Warde, reube* lisez *Wardereube* (garde-robe).



- pour assigner sur les châtellenies d'Ath, de Flobecq et de Lessines, au nom de l'impératrice, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, une rente de 1,100 livres au profit de la comtesse sa mère, qui devait en jouir à cause de son douaire, et 750 livres tournois et 200 muids de blé par an, qu'Isabelle de Hainaut, sa sœur, devait posséder suivant les avis de leurs père et mère. I, 285
- Décembre.* — Lettres par lesquelles Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, assigne à Isabelle de Hainaut, sa sœur, les revenus de Braine-le-Comte, Quenaast, Étrœungt, etc. . . . . I, 287
- Sans date.* — Mandement par lequel Louis, comte de Flandre, etc., ordonne de rendre à la comtesse de Hainaut et à son fils Guillaume de Bavière le château de Viane . . . . . I, 296
- \* *Date non indiquée.* — Lettres de madame de Fontenelles et de monseigneur de Beaumont au roi de France, au sujet de l'octroi accordé par ce souverain à la ville de Mons, l'exemptant d'acquitter les droits pour trois cents tonneaux de vin. (Nos 9 à 11 du compte du massard de Mons, du 29 juin 1546 au 1<sup>er</sup> janvier 1547.) . . . . . I, 759
- 1547.**
- 16 mars. — Lettres par lesquelles Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, héritier des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, confère, en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus de l'impératrice Marguerite, sa mère <sup>1</sup>, une prébende de l'église de Soignies . . . . . I, 296
- 31 mars, à Nuremberg. — Lettres par lesquelles Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, déclare que nul ne pourra redevenir prévôt, juré de la paix ou échevin de la ville de Valenciennes qu'après un intervalle de quatre ans. Cette ordonnance sera en vigueur pendant le terme de douze ans . . . . . I, 660
- 31 mars, à Nuremberg. — Lettres par lesquelles Louis, empereur des Romains, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, ratifie celles de Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, concernant le prévôt et les jurés de la paix ou échevins de la ville de Valenciennes . . . . . I, 661
- Même date.* — Lettres par lesquelles Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, ordonne des représailles en cas de vexations de la part des rentiers de Reims, d'Arras et d'autres personnes du royaume de France ayant des rentes à Valenciennes . . . . . I, 662
- \* 24 avril, à Bruille-lez-Binche. — Lettres de Bauduin de Roisin, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la déshéritance du fief tenu par Jean de Maude au territoire de Bleaugies . . . . . VI, 136
- Mai.* — Lettres par lesquelles Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, etc., accorde à Jacques de Maubeuge, chanoine de Cambrai, une maison située en cette ville, pour la fondation d'un obit anniversaire en faveur des âmes des comtes et comtesses de Hainaut et de Hollande . . . . . VI, 166
- 4 mai, à Zierikzée. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, héritier des comtés de Hainaut, de Hollande, etc., défend à tous les habitants du Hainaut de quitter le pays pour aller servir des princes étrangers . . . . . IV, 681
- 17 juin, à Munich. — Lettres par lesquelles Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, informe les bonnes gens des villes de Valenciennes, de Mons, de Binche, de Maubeuge et d'Ath, que son intention est d'observer les alliances de Brabant et de Flandre telles qu'elles ont été approuvées par son frère le comte Guillaume et par lesdites bonnes villes. Celles-ci sont autorisées à jurer de nou-

<sup>1</sup> Par lettres du 8 septembre 1516.



- |                                     | Pages. |   | Pages.          |
|-------------------------------------|--------|---|-----------------|
| 1347-1348.                          |        | veau lesdites alliances et à y mettre leurs sceaux, si elles en sont requises par les bonnes villes de Brabant et de Flandre . . . . .  | I, 300          |
| 17 juin, à Munich.                  |        | — Lettres par lesquelles Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande de Zélande et dame de Frise, confirme les privilèges dont la ville d'Ath jouissait sous ses prédécesseurs.   | I, 301          |
| * 6 juillet.                        |        | — Lettres par lesquelles elle confirme la promesse qu'elle avait faite avec l'empereur de ne point séparer les pays de Hollande, de Zélande et de Frise . . . . .   | I, 697          |
| * 14 juillet, à Nuremberg.          |        | — Lettres de l'empereur Louis de Bavière, confirmant la promesse faite par l'impératrice de ne point séparer les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et la seigneurie de Frise.  | I, 302; VI, 262 |
| * 17 juillet, à Nuremberg.          |        | — Semblables lettres . . . . .  | I, 698          |
| * 21 septembre.                     |        | — Record du règlement des 4 et 31 mai et 1 <sup>er</sup> juin 1359, délivré par la Cour souveraine de Hainaut aux hommes de fief du seigneur de Beaumont, pour servir à un duel qui devait avoir lieu en cette dernière ville . . . . .   | I, 709, note 1  |
| 31 octobre, à Cambrai.              |        | — Quittance, délivrée par le prévôt, le doyen et le chapitre de l'église de Cambrai, du dernier paiement de la somme qui lui était due par le comte de Hainaut, en vertu des lettres Apostoliques du 9 novembre 1341 . . . . .  | I, 307          |
| 2 novembre, à La Haye.              |        | — Lettres par lesquelles Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, héritier des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, demande une aide au clergé et aux villes de Hainaut, pour subvenir aux affaires qu'il énonce et que leur exposeront plus pleinement ses envoyés . . . . .  | I, 308          |
| * 5 novembre.                       |        | — Acte du dépôt des lettres de la fondation d'Adam de Denain, chanoine de Cambrai, de deux chapelles au château du Quesnoy . . . . .  | I, 98           |
| 15 novembre, au château de Chimay.  |        | — Acte passé en présence de plusieurs hommes de fief de Hainaut et par lequel Guillaume, comte de Namur, cède à Jeanne, comtesse de Blois, qu'il devait épouser, une rente due sur le comté de Hainaut . . . . .  | I, 302          |
| * 6 décembre.                       |        | — Conditions proposées à Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, pour la rentrée en possession de ses terres de Blaton et de Feignies . . . . .  | I, 126, 310     |
| 13 décembre, à Maizières-sur-Meuse. |        | — Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, promet d'entretenir l'accord fait entre le comte Guillaume I <sup>er</sup> de Hainaut et son père, au sujet des terres de Blaton et de Feignies . . . . .   | I, 311          |
| 1348.                               |        |   |                 |
| * 15 janvier, à Munich.             |        | — Lettres par lesquelles Marguerite, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, donne à son fils Othon la vicomté de Zélande, la seigneurie de Vorne, des rentes et la terre de Baudour . . . . .  | I, 312          |
| Même jour, à Paris.                 |        | — Lettres par lesquelles Philippe, roi de France, mande au receveur de Vermandois de payer à Jean de Hainaut, sire de Beaumont, les arrérages de la rente viagère de 3,000 livres tournois assignée sur sa recette . . . . .  | I, 313          |
| * 8 février, à Damvillers.          |        | — Béatrix de Bourbon, reine de Bohême, offre de donner des lettres pour rentrer en possession des terres de Raismes, Aymeries et autres qui avaient été vendues au comte de Hainaut . . . . .   | I, 314          |
| * 15 février, à Viesville.          |        | — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Namur, et Jeanne de Hainaut, comtesse de Blois, sa femme, rendent à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et à Marguerite de Soissons, sa femme, le comté de Soissons, à l'effet de garantir à ladite Marguerite de Soissons la jouissance viagère de ce comté, sous réserve de 333 livres assignées au comte de Namur et à sa femme. | I, 659          |

- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| 8 mars, à Mons. — Privilège accordé par Jean, sire de Harchies, chevalier, bailli de Hainaut, aux habitants de Mons, d'arrêter les étrangers faisant débats en cette ville. . . . I, 314  | la prévôté de Binche dont elle avait l'usufruit viager . . . . . I, 320   |
| * 22 avril, à Maubuisson. — Lettres par lesquelles Philippe, roi de France, mande à ses trésoriers de Paris, d'assigner sur la monnaie de Saint-Quentin le paiement de la somme due à Jean de Hainaut, sire de Beaumont, pour reste des gages dudit Jean et des gens d'armes de sa compagnie qui ont servi dans la dernière expédition de Calais . . . . . I, 316       | * 3 juillet, à Pontigny. — Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles il nomme des commissaires qui, avec ceux du comte de Hainaut, s'informeront des parties de la ville de Solesmes qui sont du royaume de France et du ressort de Saint-Quentin, et de celles qui sont de l'Empire. . . . . I, 663 |
| 20 août, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean de Hainaut, sire de Beaumont, bail et gouverneur du comté de Hainaut, accorde aux échevins de Mons ou à leurs commis, l'autorisation d'estimer et de faire démolir les maisons dont l'emplacement était nécessaire à l'agrandissement du marché de cette ville. I, 316   | * 15 juillet. — Mandement délivré par le seigneur de Beaumont à Ernoul Dorek (d'Orek), seigneur de Ruminés (Rummen), pour le paiement des frais qu'il avait supportés lorsqu'il était au service du comte défunt, au siège d'Utrecht . . . . . I, 601   |
| * 25 octobre, à Geertruidenberg. — Lettres par lesquelles Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, attendant des comtés de Hainaut, de Hollande, etc., reconnaît devoir au comte de Namur 1313 écus d'or et un gros, pour les services qu'il lui a rendus, avec le comte de Beaumont, dans la chevauchée contre l'évêque et la ville d'Utrecht . . . . VI, 255 | * 18 juillet. — Mandement délivré par le même à Simon de Lalaing, pour semblable paiement. . . . . I, 601   |
| <b>1549.</b>  | 27 juillet, à Munich. — Lettres par lesquelles l'impératrice Marguerite accorde à Elisabeth du Rœulx la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, vacante par le décès de Béatrix de Walincourt . . . . . I, 321  |
| * 12 janvier. — Quittance de Guillaume, comte de Namur, par laquelle il reconnaît avoir reçu 3,000 florins d'or que lui devait la comtesse de Hainaut, pour les arrérages d'une rente qu'il tenait d'elle en fief, et 2,000 florins en récompense des services par lui rendus au comte de Hainaut, lors de son voyage d'Utrecht . . . . . I, 698                        | 17 décembre, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean de Hainaut, sire de Beaumont, gouverneur du comté de Hainaut, accorde aux mayeur, échevins et conseil de la ville de Mons l'autorisation de faire un ban concernant les maltôtes. . . . . I, 322   |
| * 27 janvier, à Mons. — Ordonnance de Jean, sire de Béuvrages, chevalier, bailli de Hainaut, au sujet d'une tempête arrivée le 14 août 1548 . . . . . I, 320  | <b>1550.</b>  |
| 15 juin. — Arrêt de la cour de Mons concernant les droits que la comtesse douairière de Hainaut prétendait avoir dans les terres de   | * 21 mars au 1 <sup>er</sup> mai. — Mention de lettres de l'impératrice Marguerite, qui, depuis sa venue en Hainaut, furent portées en Brabant, en Hollande et dans sondit comté de Hainaut. . . . . I, 602, note 2   |
|   | * 5 avril, à Paris. — Lettres par lesquelles Jean II, roi de France, assigne à Jean de Hainaut, sire de Beaumont, en déduction de la rente viagère à lui donnée, les villes de Vailly, Condren et Vaucelle, le reste de la rente devant lui être payé sur la recette de Vermandois. . . . . I, 525            |



- 1550.
- |   | Pages.  |  | Pages.  |
|---|---------|--|---------|
| * 23 avril, au Quesnoy. — Mandement de l'impératrice Marguerite, pour le paiement des dépenses faites à Mons par le duc Guillaume, le dimanche 18 dudit mois . . .  | I, 601  | * 12 juillet, au Quesnoy. — Mandement de l'impératrice Marguerite, pour le paiement des frais de sa menue cuisine, du 12 juillet au 10 août. . . . .   | VI, 128 |
| * 2 mai. — Idem, pour l'approvisionnement de son hôtel, au Quesnoy, depuis le 18 mars . . . . .   | I, 602  | * 25 juillet, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement d'une partie des dépenses de son hôtel . . . . .  | I, 603  |
| * 5 mai, au Quesnoy. — Idem, pour ses dépenses et celles de son hôtel, au Quesnoy, depuis le 10 avril jusqu'au 4 mai. . . . .   | I, 602  | * 10 août, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement des frais de sa menue cuisine, du 10 août au 8 septembre . . . . .   | VI, 128 |
| * 16 mai, au Quesnoy. — Deux mandements de la même, pour le paiement des frais de sa menue cuisine, durant un mois à partir de ce jour (fête de la Pentecôte) . . . . .   | VI, 127 | * 18 août. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle, le duc Guillaume et leurs gens, depuis le 8 jusqu'au 18 août . . . . .  | I, 603  |
| * 17 mai. — Quittance délivrée par la même, au receveur de Hainaut. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 11 avril au 13 septembre 1550; extrait n° 3.) . . . . .  | I, 763  | * 29 août. — Lettres de la même, délivrées au seigneur d'Estrumiel, pour les frais par lui faits devant Utrecht et en Frise. . . . .   | I, 603  |
| * 1 <sup>er</sup> juin, au Quesnoy. — Lettres de la même, relevant Guillaume, duc de Bavière, son fils, du gouvernement des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise . . . . .       | VI, 236 | 31 août. — Lettres de l'impératrice Marguerite, autorisant les échevins de Mons à constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de 200 livres tournois, pendant le terme que dureront les maltôtes, pour en employer le capital aux travaux des fortifications, qu'il convenait de hâter . . . . .  | I, 324  |
| * 12 juin, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement des frais de sa menue cuisine, du 12 juin au 12 juillet. . . . .  | VI, 128 | <i>Même date.</i> — Lettres de la même, accordant pour le terme de douze ans la continuation des assises de la ville de Mons, pour en employer le produit au paiement des rentes et aux travaux des fortifications de cette ville . . . . .  | I, 325  |
| * 19 juin. — Lettres de la même, délivrées à Rogier d'Eth et à Philippe d'Ath, curé de la Longueville, pour le paiement d'une partie des frais par eux faits quand ils allèrent parler à l'évêque de Liège. . . . . | I, 602  | 4 septembre, au Quesnoy. — Lettres de la même, accordant à Jean le Panctier, maître valet de son hôtel, divers revenus sur les assennes de la ville de Mons . . . . .  | I, 327  |
| * 24 juin, au Quesnoy. — Lettres de la même, délivrées à Jean Semeder et à Hugues Block, pour le paiement des frais de leur voyage du Quesnoy en Zélande, pour parler aux Anglais qui s'y trouvaient. . . . .       | I, 602  | 9 septembre, au Quesnoy. — Lettres de la même, par lesquelles elle défend au prévôt, aux jurés et au sergent de la paix de sa ville du Quesnoy, de se rendre à Pajournement auquel ils étaient signifiés par le conseil de la ville de Valenciennes, sous peine de bannissement de cette dernière ville, à l'occasion de la prise d'un bourgeois du Quesnoy par François Turk, sire de Bermerain, et de la délivrance qui en avait été ordonnée par jugement de la cour, |         |
| * <i>Même date.</i> — Idem, pour leur voyage en Hollande, à l'effet de proroger la journée à tenir avec ceux d'Utrecht. . . . .   | I, 602  |  |         |
| * 11 juillet, à Mons. — Lettres délivrées par monseigneur de Beaumont à Bauduin Bascot, pour le paiement de 41 journées qu'il avait été avec ledit seigneur et le conseil. . . . .                                  | I, 602  |  |         |



- que ledit Turk ne voulait pas reconnaître, étant devenu bourgeois de Valenciennes. Elle bannit du pays de Hainaut les gens du conseil et office de Valenciennes jusqu'à ce que le prévôt, les jurés et le sergent du Quesnoy et leurs valets puissent rentrer dans Valenciennes. I, 528
- \* 15 septembre. — Mandement de l'impératrice Marguerite, pour le paiement des frais de son voyage en Hollande . . . . . I, 605
- \* *Même date.* — Lettres données par la même à Hugues Block, pour les frais du voyage par lui fait en Zélande, à l'effet de porter des lettres de la comtesse à Gérard d'OEstende et à ceux de Middelbourg . . . . . I, 603
- \* *Même date.* — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par elle et ses gens, du 2 mai au 17 août. I, 603
- \* *Même date.* — Idem, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel, à Valenciennes, du 17 août au 9 septembre . . . I, 603
- \* *Même jour, à Mons.* — Idem, pour le paiement de 16 florins à Huet de Sairfontaines, pour un cheval qu'il perdit . . . . . VI, 128
- \* 17 septembre, à Mons. — Idem, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel, depuis le jeudi 9 septembre, au souper, jusqu'au jeudi 16 du même mois, au dîner. I, 603
- \* 27 septembre, à Geertruidenberg. — Lettres de Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, attendant des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, par lesquelles il se déporte du gouvernement des pays et comtés de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise . . VI, 236
- \* 2 octobre, à Laudun. — Lettres par lesquelles Jean II, roi de France, ratifie celles du roi Philippe, son père, accordant une pension viagère à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et augmentant cette pension de mille livrées de terre . . . . . I, 530
- \* 14 octobre, à Mons. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement d'une partie de ses dépenses. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 15 septembre 1350 au 1<sup>er</sup> mai 1351; extrait n° 3.) . . . . . I, 763
- Pages. 1350.
- \* 17 octobre, à Mons. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du jeudi soir 14 octobre au dimanche 17 . . . . . I, 605
- \* 28 octobre, à Malines. — Mandement de l'impératrice Marguerite, concernant le paiement de cent florins à l'abbé de Saint-Ghislain, pour le prix d'un palefroi . . . . . VI, 128 (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 2.) . . . . . I, 765
- \* 8 novembre, à Malines. — Idem, pour le paiement de 15 florins d'or à Micketet le Mierchier, valet de sa garde-robe, pour ses gages de douze semaines qu'il l'accompagna en Hollande . . . . . VI, 128
- \* . . à Valenciennes. — Idem, pour le paiement d'une somme à Jean le Panetier, maître valet de son hôtel, à l'effet d'acheter un cheval . . . . . VI, 128
- \* 12 novembre, à Ath. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites à Ath par lui et ses gens, du 31 octobre au 11 novembre. . . . . I, 604
- 17 novembre, à Valenciennes. — Lettres du même, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Nicaise de Rochefort, prévôt de Bavai, trois écus d'or pour servir à payer une partie de ses dépenses. . . . . I, 664
- \* 12 décembre, à Valenciennes. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et son hôtel, du 12 au 26 décembre. . . . . I, 604
- 15 décembre. — Testament de Jeanne de Hainaut, comtesse de Blois et de Namur et dame d'Avesnes. . . . . I, 330
- \* 15 décembre, à Zierikzée. — Lettres de l'impératrice Marguerite, pour une somme par elle offerte à Notre-Dame de Hal. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 15 septembre 1350 au 1<sup>er</sup> mai 1351; extrait n° 4). I, 763
- \* 28 décembre. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, depuis le dimanche 26 décembre, au souper, jusqu'au mardi 28. I, 604

	Pages.	Pages.
1351.	1551.	
* 7 janvier, à Ath. — Mandement de Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, attendant des comtés de Hainaut, de Hollande, etc., pour le paiement de deux pièces de vin achetées à Chièvres pour son approvisionnement à Ath. . . . .	VI, 128	* 12 février, à Zierikzée. — Lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, contenant les conditions de sa décision au sujet de la mort du seigneur de Moermont et de celle de Woulfard, bâtard de Borssele . . . . .
* <i>Même date.</i> — Mandement du même duc, pour le paiement d'une partie de ses dépenses à Mons, du dimanche 26 au mardi 28 décembre 1350. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 15 septembre 1350 au 1 <sup>er</sup> mai 1351; extrait n° 4.) . . . . .	I, 763	* Mars. — Lettres de la comtesse de Hainaut à sa mère, à Fontenelles, au sujet du différend avec le comte de Namur et du choix d'un gouverneur pour le pays de Hainaut. (Compte précité; extrait n° 8.) . . . . .
* 9 janvier. — Lettres de Gérard d'Écaussines, pour paiement à lui fait par Colard d'Écaussines, bailli des bois, son fils, en décompte de ce que lui devait la comtesse de Hainaut . . . . .	I, 604	* 12 mars, à Mont-Sainte-Gertrude. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour un paiement à faire à Rogier de Sivry, en déduction de ce qu'elle lui devait. (Idem, extrait n° 6). I, 763
* <i>Même jour</i> , à Ath. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites à Ath par lui et ses gens, depuis le mardi 28 décembre, au soir . . . . .	I, 604	* 19 mars. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des gages des garçons du séjour de Mons, depuis le 13 novembre 1350. . . . .
* 10 janvier. — Mandement de Waleran, seigneur de Ligny, pour le paiement des dépenses du duc Othon, de madame de Wargny et des demoiselles de l'hôtel de la comtesse de Hainaut, du 11 au 27 septembre 1350. . . . .	I, 604	* <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement des gages de Henri de Pons, dit le Borgne, et de Giliet de Bray, garçons du séjour de Mons, depuis le 20 novembre 1350 . . . . .
* 23 janvier, à Binche. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement d'une partie de ses dépenses. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 15 septembre 1350 au 1 <sup>er</sup> mai 1351; extrait n° 5.) . . . . .	I, 763	* <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement des frais d'entretien des chevaux dudit séjour, depuis le 20 novembre 1350 . . . . .
* 23 janvier. — Mandement du duc Guillaume, pour le paiement des dépenses faites à Mons et à Binche par lui et ses gens, depuis le 21 janvier, au souper, jusqu'au 23, au dîner. I, 604		28 avril, à Zierikzée. — Lettres de Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, chambellan du Saint-Empire, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, fils aîné et lieutenant de la comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, par lesquelles il prie les nobles, les religieux, les villes et les non-nobles du comté de Hainaut, d'aider sa mère et lui contre tous ceux qui voulaient les déshériter et les chasser du pays. Il leur mande de se rendre auprès de lui pour s'opposer à cette injure et, sur ce que le bruit pouvait avoir couru qu'il aurait renoncé à la succession dudit pays, il déclare ne l'avoir pas fait et n'en avoir pas été requis. Enfin, il ne demandera rien tant que sa mère vivra, mais il entend jouir, après la mort de celle-ci, de ses droits de fils aîné. . . . .
* <i>Même date.</i> — Lettres du même, pour le paiement des frais faits à Valenciennes, pour l'entretien des chevaux de l'hôtel du duc Guillaume et des chevaux de ses gens, du 26 au 30 janvier . . . . .	I, 603	I, 354; VI, 263



- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| <p>* 5 mai, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des frais d'entretien de ses chevaux à Valenciennes, depuis le 9 mars, au soir, jusqu'au 23 avril. I, 605</p> <p>* <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens, depuis le mardi 19 avril, au souper, jusqu'au samedi 25 de ce mois . . . . I, 606</p> <p>* 5 mai, à Mons. — Idem, pour le payement des gages de Bauduin Bascot, du 10 juillet 1350 au jeudi 5 mai 1351 . . . . . VI, 129<br/>(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> mai au 28 juillet 1351; extrait n<sup>o</sup> 2.) . . . . . I, 764</p> <p>* 6 mai. — Lettres données par la comtesse de Hainaut à Colard de Hasnon, pour le remboursement des frais du voyage par lui fait à Calais. . . . . I, 606</p> <p><i>Même date.</i> — Déclaration de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, portant que les bruits qui avaient été répandus, qu'elle aurait contracté des alliances avec le roi d'Angleterre, au préjudice de la France, sont mal fondés . . I, 535</p> <p>* 6 mai, à Mons. — Quittance délivrée par la même, pour une somme de cinquante écus. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 15 septembre 1350 au 1<sup>er</sup> mai 1351; extrait n<sup>o</sup> 7.) . . . . . I, 765</p> <p>* 8 mai, à Westminster<sup>1</sup>. — Manifeste d'Édouard III, roi d'Angleterre, par lequel il déclare que le sire d'Enghien doit être tenu pour excusé d'avoir poussé à l'attentat commis par Taillevent<sup>2</sup> sur le comte et la comtesse de Flandre, pendant un voyage qu'ils avaient fait à Haspres. . . . I, 668, lignes 1 à 4</p> <p>* 14 mai, à Mons. — Lettres données par la comtesse de Hainaut à Hugues du Mont, pour le restant de ses comptes . . . . . I, 606</p> | <p>* 14 mai, à Mons. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Mons par elle et son hôtel, du 19 au 22 avril . . . . . I, 606</p> <p>* <i>Même date.</i> — Lettres données par elle à Colard d'Écaussines, bailli des bois, pour les payements par lui faits . . . . . I, 607</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement de la même, pour le payement des dépenses faites à Mons par elle et ses gens, du 4 au 8 janvier. . . . I, 607</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement de la même, pour le payement d'une somme de trois cents florins. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> mai au 28 juillet 1351; extrait n<sup>o</sup> 1). I, 764</p> <p>* 15 mai. — Idem, pour le payement des dépenses faites à Mons par elle et ses gens, du 5 au 13 mai . . . . . I, 607</p> <p>* <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des frais d'entretien des chevaux . . . . . I, 607</p> <p>16 mai, à Mons. — Ordonnance de la cour concernant la copie et la traduction en roman des chartes du comté de Hainaut, de l'an 1200 . I, 536</p> <p>* 17 mai, à Damvillers. — Lettres de Wenceslas de Bohême, comte de Luxembourg, assignant sur le comté de La Roche le douaire de Jeanne de Brabant, comtesse douairière de Hainaut et de Hollande, qu'il devait épouser. . . I, 557</p> <p>* 2 juin, à Zierikzée. — Lettres délivrées par la comtesse de Hainaut à Nicolas de Ligne, pour les frais faits à son service . . . . I, 607</p> <p>* <i>Même date.</i> — Lettres de la même, pour le remboursement d'une somme de vingt florins qu'Auseau de Sars lui avait prêtée. (Compte précité du bailliage de Hainaut; extrait n<sup>o</sup> 5.) I, 764</p> <p>* <i>Même date.</i> — Quatre mandements de la même, pour le payement de diverses sommes à Thierrî de Pottes, à Nicolas d'Obechicourt, prévôt de Valenciennes, à Eustache de Vertaing, chevalier, et au seigneur de Haussi, en remboursement de leurs dépenses en Zélande. VI, 129</p> |

<sup>1</sup> « Doneit à Wesmunstier, le octisme jour de may. » — Isidore Diegerick donne à cette chartre la date suivante : « Donnes à Wesmoustier, le cetième jour de mai, de nostre règne de Franche douziesme et d'Engletière vintisme quint. » *Inventaire des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres*, t. VII, p. 79.

<sup>2</sup> Taillevent, dit M. Diegerick, n'était probablement qu'un nom de guerre; le nom de ce varlet était Jean d'Angheriel.



- |       | Pages. |  | Pages.  |
|-------|--------|--|---------|
| 1331. |        | * 3 juin, à Zierikzée. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses de Paon de Ruet en la guerre de Zélande . . . . .  | VI, 129 |
|       |        | * 9 juin. — Lettres de Jean Semede, maître d'hôtel de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses du duc Othon . . .   | I, 607  |
|       |        | 25 juin, à Zierikzée. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, et Louis le Romain, marquis de Brandebourg, de Lusace, de Zemplin, chambellan du Saint-Empire, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, prient les avoués, échevins et conseil de la ville d'Ypres de tenir le sire d'Enghien comme excusé des soupçons qu'on avait fait planer sur lui, et d'employer leurs bons offices près du comte de Flandre, afin qu'il admette l'innocence du dit sire d'Enghien . . . . . | I, 665  |
|       |        | * 2 juillet. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des frais d'entretien des chevaux du séjour de Mons, depuis le 5 mars jusqu'au 13 août . . . . .  | I, 607  |
|       |        | * 4 juillet. — Lettres de Jean de l'Estruveric, concernant un paiement en décompte de ce que la comtesse de Hainaut lui devait pour feu le comte, son frère . . . . .  | I, 608  |
|       |        | * 9 juillet, à Zierikzée. — Lettres délivrées par la comtesse de Hainaut à Roger de Semri, pour ses frais . . . . .  | I, 608  |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour les gages des garçons du séjour de Mons, du 5 mars au 9 juillet . . . . .  | I, 608  |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement des frais d'entretien des chevaux du séjour de Mons . . . . .   | I, 608  |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement des gages de Henri de Pons, dit le Borgne, et de Gilliet des Poulains, garçons du séjour de Mons, du 5 mars au 9 juillet . . . . .  | I, 608  |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Mandement de la même, pour le paiement de 70 écus à Panniet de Ruet, maître chevalier de son hôtel . . . . .   | VI, 129 |
|       |        | * 9 juillet, à Zierikzée. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des frais faits à son service par Pieron de Ruelt, durant les guerres de Hollande et de Zélande. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 28 juillet 1331 au 1 <sup>er</sup> mai 1332; extrait n <sup>o</sup> 1.) . . . . .  | I, 764  |
|       |        | * 10 juillet, à Zierikzée. — Mandement de la même, pour le paiement de 20 florins d'or à Colard de Chimay . . . . .  | VI, 130 |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Mandement de la même, pour le paiement de 10 florins d'or à Jean Lenglés. . . . .  | VI, 130 |
|       |        | * 16 juillet, au Quesnoy — Idem, pour le paiement des dépenses faites à son retour de Zélande. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n <sup>o</sup> 2.) . . . . .  | I, 764  |
|       |        | * 17 juillet, au Quesnoy. — Lettres de Jean Semede, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par le duc Othon et ses gens, du dimanche 15 mai au 17 juillet . . . . .   | I, 608  |
|       |        | * 25 juillet. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement d'une partie des dépenses faites en Zélande par elle et ses gens . . . . .   | I, 608  |
|       |        | * 26 juillet, à Fontainebleau. — Lettres de Pierre, duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche et chambrier de France, promettant d'engager la reine de Bohême, sa sœur, mère du comte Wenceslas, à renoncer à toutes les terres qu'elle possède en Hainaut, pour y prendre le douaire de la comtesse Jeanne, veuve du comte Guillaume de Hainaut, etc. . . . .   | I, 337  |
|       |        | * 27 juillet. — Mandement du duc Louis, pour le rachat fait à Bruxelles, d'une ceinture qui lui appartenait. . . . .   | I, 608  |
|       |        | * 29 juillet, au Quesnoy. — Quittance délivrée par la comtesse de Hainaut, d'une somme de cent écus. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 28 juillet 1331 au 1 <sup>er</sup> mai 1332; extrait n <sup>o</sup> 3.) . . . . .  | I, 765  |

- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| <p>30 juillet, dans la chapelle de la Salle le comte, à Valenciennes. — Protestation faite par Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, pour obtenir l'absolution de l'évêque de Cambrai . . . . . I, 338</p> <p>* 31 juillet. — Lettres de Henri de Maubeuge, pour ses dépenses et celles de son valet, du 27 juin au 31 juillet . . . . . I, 609</p> <p>1<sup>er</sup> août. — Lettres du même, pour les frais d'entretien des chiens de la comtesse à Nimy, du 27 juin au 31 juillet . . . . . I, 609</p> <p>* <i>Même date.</i> — Lettres du même, pour les frais d'entretien de ses chevaux, de ceux de l'écuyer et du cheval de la « pourvance », du 27 juin au 31 juillet . . . . . I, 609</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement d'une partie de ses dépenses à Valenciennes, les 29, 30 et 31 juillet . . . . . VI, 130</p> <p>6 août. — Lettres de la même et de Louis le Romain, son fils aîné, confirmant celles du 21 septembre 1346, qui concernent la cession faite à Jean de Lestruverie, chevalier, en échange d'une rente sur la monnaie de Valenciennes. . . . . VI, 137</p> <p>* 9 août. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses faites par monseigneur d'Havré et ses gens en Hollande et en Zélande, etc. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> mai au 4 août 1352; extrait n° 1.) . . . . . I, 766</p> <p>* 10 août, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement des étoffes achetées pour elle à Jean du Pont-de-pierre, bourgeois de Valenciennes. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 28 juillet 1351 au 1<sup>er</sup> mai 1352; extrait n° 4.) . . . . . I, 765</p> <p>* 11 août, à Valenciennes. — Lettres closes de la même, pour le paiement d'un acompte de soixante écus à Jean d'Enghien, et de vingt écus au receveur de Hainaut, pour les provisions. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 7.) . . . . . I, 765</p> | <p>* 12 août. — Lettres de Jean Semede, pour les dépenses faites à Valenciennes par le duc Guillaume et ses gens . . . . . I, 609</p> <p>* 13 août, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens, depuis le lundi 8 août, au souper, jusqu'au samedi 13 . . . . . I, 609</p> <p>15 août. — Lettres par lesquelles la même comtesse autorise les prévôt, jurés, échevins et conseil de la ville de Valenciennes à percevoir, pendant six ans, deux deniers tournois au lot de vin vendu en détail dans la banlieue de cette ville, outre les trois deniers accoutumés . . . . . I, 668</p> <p>* 17 août. — Lettres de Henri de Maubeuge, pour l'entretien de son cheval, du cheval de l'écuyer et du cheval de la « pourvance », en la forêt de Mormal, du 1<sup>er</sup> au 17 août . . . . . I, 609</p> <p>* 19 août, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes, du 15 au 19 août . . . . . I, 609</p> <p>* <i>Même date.</i> — Vidimus, délivré par Jacques, abbé de Saint-Jean, à Valenciennes, des lettres de Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, attendant des comtés de Hainaut, de Hollande, etc., du 27 septembre 1350. VI, 236</p> <p>* 24 août, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des frais faits à son service, en Zélande et en Hollande, par Jean le Panetier, son maître d'hôtel. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 28 juillet 1351 au 1<sup>er</sup> mai 1352; extrait n° 5.) . . . . . I, 765; VI, 130</p> <p>* 26 août, à Valenciennes. — Lettres closes de la même, au sujet du paiement fait par Simon de le Hayne, pour le service d'un fief. (Compte précité; extrait n° 6.) . . . . . I, 765</p> <p>* 30 août, à Valenciennes. — Lettres délivrées par la comtesse de Hainaut, pour le paiement de ce qui était dû à la femme de Pièrekin de le Velle, pour la lessive de l'hôtel du duc Albert de Bavière. . . . . I, 609</p> |

1351.



	Pages.		Pages.
1551.		* 1 <sup>er</sup> septembre, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement d'une gratification de trente écus à Jacques de Roisin, son chambellan . . . . .	VI, 150
		* Mention du même acte. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 28 juillet 1551 au 1 <sup>er</sup> mai 1552; extrait n° 8.) . . . . .	I, 765
		* 4 septembre, à Valenciennes. — Quittance de la même, pour une somme de cent écus. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 9.) . . . . .	I, 765
		7 septembre. — Acte par lequel les seigneurs de Baillœul, de Morialmés et de Harchies déclarent ce qu'ils savent des droits reconnus à Henri de Maubenge par le comte Guillaume 1 <sup>er</sup> de Hainaut . . . . .	I, 255
		* 8 septembre. — Lettres de Jean de la Buisière, pour les frais d'entretien des chevaux de la comtesse de Hainaut et de ses gens, à Valenciennes, du 17 juillet au 14 août. . . . .	I, 610
		* 9 septembre, à Valenciennes. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de cent florins d'or au seigneur de l'Estruverie <sup>1</sup> , et de 58 écus à Jean Brouwe, son chambellan . . . . .	VI, 151
		10 septembre, à Bavi. — Lettres de Simon de le Cainne, lombard, par lesquelles il acquitte la comtesse de Hainaut et de Hollande d'une somme de 40 florins d'or à l'écu. . . . .	I, 540
		* Même date. — Lettres d'André de Leyde, pour les dépenses du duc Louis en la voie de Hollande. . . . .	I, 610
		* 11 septembre. — Lettres de Jean de la Buisière, pour les dépenses de l'hôtel de la comtesse et de ses gens, du 17 au 29 juillet . . . . .	I, 610
		* Même date. — Lettres du même, pour les frais d'entretien des chevaux de la comtesse et de ses gens à Valenciennes, du 29 juillet au 11 septembre . . . . .	I, 610
		* 50 septembre. — Lettres du même, pour les dépenses faites par la comtesse de Hainaut et	
		ses gens, à Valenciennes et au Quesnoy, du 29 juillet au 11 septembre. . . . .	I, 610
		* 7 octobre. — Lettres adressées par monseigneur de Ligny à la comtesse de Hainaut, en Angleterre. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 28 juillet 1551 au 1 <sup>er</sup> mai 1552; extrait n° 15.) . . . . .	I, 765
		* 17 octobre, à Damvillers. — Lettres par lesquelles Wenceslas de Bohême, comte de Luxembourg, s'engage à ne jamais aliéner le douaire que la comtesse Jeanne, veuve du comte Guillaume, a en Hainaut, ni celui qu'il lui assignera en ce comté et dans le comté de Luxembourg . . . . .	I, 558
		* 18 octobre. — Lettres de Henri de Maubeuge, pour les frais d'entretien des chiens de la comtesse de Hainaut en la forêt de Mormal, du 1 <sup>er</sup> au 17 août. . . . .	I, 610
		* Mention de lettres de convocation à un parlement qui doit avoir lieu au Quesnoy, le 21 octobre. . . . .	I, 542
		* 25 octobre, à Londres. — Lettres closes de la comtesse de Hainaut, pour le paiement à Ernekin, valet de Rogier d'Eth et messenger de ladite comtesse, de vingt écus pour ses peines et travaux, et de dix écus pour acheter un cheval. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 28 juillet 1551 au 1 <sup>er</sup> mai 1552; extrait n° 10.) . . . . .	I, 765; VI, 151
		* 10 novembre. — Lettres de Jacques de Laire, pour les dépenses du duc Othon, de madame de Wargny, des demoiselles de la comtesse de Hainaut et de ses gens, qui demeurèrent à Valenciennes lorsque la comtesse partit pour l'Angleterre . . . . .	I, 610
		* 11 novembre. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des frais d'entretien des chevaux du séjour de Mons, du 9 juillet au 19 novembre . . . . .	I, 610

<sup>1</sup> On a imprimé l'Escrinerie pour l'Estruverie.



- Pages.
- \* 19 novembre. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des gages des garçons du séjour de Mons, du 9 juillet au 19 novembre . . . . . I, 611
  - \* *Même date.* — Idem, pour le payement des objets achetés à Gosselies pour les chevaux dudit séjour de Mons . . . . . I, 611
  - \* *Même date.* — Idem, pour le payement des objets fournis par Jean de Nimare, lormier, pour les chevaux dudit séjour . . . . . I, 611
  - \* *Même date.* — Idem, pour le payement de dépenses faites pour les chevaux dudit séjour . . . . . I, 611
  - \* *Même date.* — Idem, pour le payement des gages de Henri de Pons, dit le Borgne, et de Gillet des Poulains, du 9 juillet au 19 novembre . . . . . I, 611
  - \* 10 décembre, à Westminster. — Lettres du roi d'Angleterre, touchant le règlement des débats entre l'impératrice Marguerite de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., et le duc Guillaume, son fils . . . . . II, 601
  - \* *Sans date.* — Lettres de la comtesse de Hainaut, pour le payement des gages de Willekin de Raimes, lorsqu'il alla en Hollande avec ladite comtesse . . . . . I, 611

## 1352.

- \* 11 janvier. — Lettres par lesquelles Jean d'Enghien, chevalier, reconnaît avoir reçu de Jean de Harchies 60 florins d'or à l'écu, en déduction de la somme à lui due par la comtesse de Hainaut et de Hollande. . . . . I, 340
- \* Mention des mêmes lettres. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 28 juillet 1351 au 1<sup>er</sup> mai 1352; extrait n<sup>o</sup> 11.) . . . . . I, 763
- \* 14 janvier. — Acte par lequel Jacques de Baudour et Philippe Sarciaul, bourgeois de Mons, reconnaissent avoir reçu du seigneur de Harchies, bailli de Hainaut, cent florins à l'écu, en déduction de la somme qui leur était due par la comtesse Marguerite, suivant ses lettres du 13 mai 1351 . . . . . I, 341

- Pages.
- 1351-1352.
- \* 11 mars. — Lettres de Henri de Maubeuge, pour les dépenses des chevaux de la vénerie à Raimes, en la saison des porcs . . . . . I, 612
  - \* 17 mars, à Londres. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, par lequel elle confère à Eustache de Trainel une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru . . . . . I, 341
  - \* 1<sup>er</sup> mai. — Lettres expédiées par le bailli de Hainaut depuis le 28 juillet 1351 . . . . . I, 342
  - \* 17 mai. — Quittance de Thierrri de Houffalize, pour une somme qui lui était due par la comtesse de Hainaut. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> mai au 4 août 1352; extrait n<sup>o</sup> 2.) . . . . . I, 766
  - \* 10 juin. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des frais faits à Ath, pour ses chevaux et ceux de ses gens, du 1<sup>er</sup> au 10 juin . . . . . I, 612
  - \* 21 juin, à Mons. — Deux mandements délivrés par la comtesse de Hainaut, sous le sceau de Paon de Rueth en l'absence du sien, pour le payement d'un palefroi et d'un roncín gris, et d'autres dépenses. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> mai au 4 août 1352; extrait n<sup>os</sup> 4 et 5.) . . . . . I, 766
  - \* 24 juin. — Quittance de la comtesse de Hainaut, pour une somme de cent écus Philippus et de trente écus Johannes. (Même compte; extrait n<sup>o</sup> 6.) . . . . . I, 763
  - \* 28 juin. — Lettres de la même, mandant à Guillaume du Chasteler, son châtelain d'Ath, de payer les dépenses qu'elle a faites en cette ville, du 25 au 27 juin . . . . . VI, 131
  - \* 30 juin. — Mandement de la même, pour le payement des dépenses faites à Ath par le duc Othon, son fils, du 28 au 30 juin . . . . . VI, 132
  - \* 2 juillet, à Mons. — Quittance de la même, pour une somme de quarante florins. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n<sup>o</sup> 5.) . . . . . I, 766

1552. \* 19 juillet, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Condé par elle et ses gens. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> mai au 4 août 1552; extrait n° 7.) . I, 766
- \* *Même date.* — Autre mandement de la même, pour le payement d'un cheval pour Cakedore le Boutillier, et de dix écus. (Même compte; extrait n° 8.) . . . . . I, 766
- \* 25 juillet. — Lettres de Henri de Maubeuge, pour les frais d'entretien des chevaux de la vénerie à Mons et en la forêt de Mormal, du 10 avril au 25 juillet. . . . . I, 612
- \* *Même date.* — Lettres du même, pour les frais d'entretien des chevaux de la vénerie à Mons et à Nimy, en la saison des biches . . . . . I, 612
- \* 24 juillet. — Lettres de Jean, évêque d'Utrecht, et des bourgmestre, échevins et conseil de cette ville, contenant l'accord fait entre eux et la comtesse Marguerite. . . . . I, 669
- \* 28 juillet, au Quesnoy. — Quittance de la comtesse de Hainaut, pour cent écus Philip-pus et cinquante écus Johannes. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 9.) . . . . . I, 766
- \* 9 août, à Mons. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le payement d'un cheval donné au barbier du seigneur de Mauny. . . . . VI, 132
- \* Mention du même acte. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 4 août au 25 novembre 1552; extrait n° 10.) . . . . . I, 767
- \* 11 août. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des frais d'entretien des chevaux du séjour de Mons, du 3 mars au 11 août. . . . . I, 612
- \* 15 août, à Londres. — Lettres de la même, munies de son sceau et des sceaux du seigneur de Solre et d'Étienne Maulion, pour le payement d'une somme de trois cents livres sterling à Bernard Dyos, de Gascogne, bourgeois de Londres. (Compte précité; extrait n° 6.) . . . . . I, 767
- Pages.
- Avant le 3 septembre, à Mons. — Acte du serment prêté par Jean de Barbençon, sire de Solre, en qualité de bailli de Hainaut . . . I, 344
- Sans date. — Lettres du sire de Harchies à Jean de Barbençon, bailli de Hainaut, touchant sa mission à Gand et à Bruges . . . . . I, 345
- Sans date. — Mandement adressé par le bailli de Hainaut au prévôt de Mons, afin qu'il envoie de l'argent à Jean de Harchies, à Gand. . . I, 344
- 7 septembre, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, permettant aux échevins de Mons d'élire, chaque année, deux doyens et quatre jurés pour la régie de la draperie de cette ville, au lieu du prévôt et des sept hommes qui se créaient en vertu de la charte du comte Guillaume 1<sup>er</sup>, de l'an 1310. . . . . I, 345
- \* 19 septembre. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des frais d'entretien des chevaux, à Mons, du 14 au 19 août . . . . . I, 612
- \* 20 septembre, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des frais et dépenses du bailli de Hainaut, de ses gens et de ses chevaux, etc. . . . . VI, 132 (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 4 août au 25 novembre 1552; extrait n° 10.) . . . . . I, 767
- \* 24 septembre, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le payement de dépenses faites au Quesnoy . . . . . VI, 132
- 30 septembre, au Quesnoy. — Lettre close adressée au prévôt de Mons, au sujet des frais à faire en cas de décès de la nièce de la comtesse de Hainaut. . . . . I, 348
- 15 octobre, à Valenciennes. — Lettres de convocation à une assemblée qui sera tenue au Quesnoy le 24, et à laquelle assisteront le sire de Ligny et le conseil de la comtesse . . . I, 349
- \* 27 octobre. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des frais d'entretien des chevaux du séjour de Mons, du 11 août au 27 octobre . . . . . I, 612
- Pages.



- |  | Pages.          | Pages. |
|--|-----------------|--------|
| 1 <sup>er</sup> novembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, donne procuration à Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny, pour rendre foi et hommage de la terre d'Ostrevant et de la rente qu'elle avait sur le trésor à Paris, sous la condition toutefois que l'on exécutera l'accord fait à Cambrai. . . . .   | I, 330          | 1535.  |
| 7 novembre, à Mons. — Lettres d'Agnès as Cloquettes, par lesquelles elle déclare avoir reçu de la recette de Hainaut la pension qui lui était due sur le vinage de Maubeuge . . .  | I, 331          |        |
| 12 novembre, au Quesnoy. — Lettres adressées au prévôt de Mons, le chargeant de convoquer à une assemblée qui sera tenue au Quesnoy, le 14 de ce mois. . . . .   | I, 334          |        |
| Sans date. — Lettres d'Édouard, roi d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande, réglant les débats qui existaient entre Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., et le duc Louis de Bavière, fils aîné de celle-ci, d'une part, et le duc Guillaume, fils puîné de la même comtesse, d'autre part, au sujet des droits de succession dévolus à chacune des dites parties sur les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et sur la seigneurie de Frise. . . . . | I, 333          |        |
| 7 décembre, à Valenciennes. — Mandement adressé au prévôt de Mons, pour qu'il se rende au Quesnoy, le 10 de ce mois. . . . .   | I, 339          |        |
| 17 décembre, au Quesnoy. — Lettres adressées au même, pour la convocation d'une assemblée qui sera tenue au Quesnoy le 23 de ce mois. . . . .  | I, 360          |        |
| * 31 décembre, au Quesnoy. — Mandements de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de diverses sommes à Rulkin et à Jean Gourliel, valets de Piérart du Park, bourgeois de Mons, et à Gilbert de Braibant, mayeur du Quesnoy. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1332 au 15 juillet 1333; extraits n <sup>os</sup> 4 à 3) . . . . .  | I, 768; VI, 132 |        |
| * 13 janvier, au Quesnoy. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de 12 florins à Ernekin, son messager, et le remboursement de 408 florins au seigneur de Fontenoi, chevalier . . . . .  | VI, 153         |        |
| * 22 janvier, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement de 40 écus Johannes à Thiéri de Villers . . . . .   | VI, 153         |        |
| * 24 janvier. — Mandement de la même, pour le paiement d'une somme de deux cents florins. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1332 au 13 juillet 1333; extrait n <sup>o</sup> 4.) . . . . .  | I, 768          |        |
| * 29 janvier, au Quesnoy. — Lettres de la même, ordonnant à Gillion de Quaroube, son prévôt de Valenciennes, de fournir un cheval à Sandrart d'Angeriel. . . . .   | VI, 153         |        |
| * 4 février, à Mons. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses de la dame de Wassignies en Zélande, etc. . . . .   | VI, 153         |        |
| * 8 février. — Idem, pour le paiement des frais d'entretien de ses chevaux et de ceux de ses gens, à Mons, depuis le 1 <sup>er</sup> février . . . . .   | I, 614          |        |
| * 11 février, à Ath. — Deux mandements de la même, concernant des amendes dues par Jean Warin et par Gérard, fils de Gérard le Fourbisseur. . . . .  | VI, 153         |        |
| * 12 février, à Ath. — Lettres de la même, pour le paiement d'une partie des dépenses de son conseil à l'occasion de la journée tenue à Ath, le jour des brandons (10 février), contre le comte de Flandre . . . . .   | VI, 153         |        |
| * Mention des mêmes lettres. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1332 au 15 juillet 1333; extrait n <sup>o</sup> 8.) . . . . .   | I, 768          |        |
| * Même date. — Mandement de la même, pour le paiement des frais de monseigneur d'Havré et de Jean Bailliu, en allant en Brabant pour les affaires de la comtesse. (Même compte; extrait n <sup>o</sup> 6.) . . . . .   | I, 768          |        |



1333. \* 12 février, à Ath. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de 109 écus Johannes. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1332 au 15 juillet 1333; extrait n° 7.) . . . . I, 768
- \* 15 février. — Mandement de la même, pour le paiement des frais faits à Ath, pour ses chevaux et ceux de ses gens, depuis le 9 jusqu'au 13 février . . . . . I, 614
- \* 19 février, à Mons. — Idem, pour le paiement d'une somme de 50 florins. (Compte précité; extrait n° 5.) . . . . . I, 768
- \* 25 février, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement des frais faits à Malines par Arnoul de Cruninghe et Pierre de Baersdorp, ses otages. (Compte précité; extrait n° 9.) . . . . . I, 768; VI, 134
- \* 5 mars. — Idem, pour les frais faits pour les chevaux, à Mons, du 15 au 19 février . . . I, 614
- \* 12 mars, à Valenciennes. — Quittance de la même, pour une somme de 12 florins à l'écu Philippus et de 45 florins à l'écu Johannes, délivrée en ses propres mains. (Compte précité; extrait n° 10.) . . . . . I, 768
- \* Même date. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses faites par le seigneur de Harchies et Jean Lestruve, en allant, le 7 dudit mois, vers monseigneur de Beaumont. (Même compte; extrait n° 11.) . . . I, 768
- 15 mars. — Voyez 27 mars.
- \* 18 mars, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de plusieurs choses que Jacques de Roisin doit acheter pour elle. (Compte précité; extrait n° 12.) . . . . . I, 768
- 27 mars, à Valenciennes. — Enquête faite en vertu du mandement (y inséré) de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., du 15 mars, au sujet des biens qui devaient appartenir à la principale chapellenie du château du Quesnoy . . . . . VI, 237, 265
- \* 29 mars, au Quesnoy. — Quittance de la comtesse de Hainaut, pour la somme de douze florins qu'elle a reçue. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1332 au 15 juillet 1333; extrait n° 13.) . I, 768
- Pages.
- \* 29 mars, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des frais faits à l'hôtel de Jean Henne, à Valenciennes, par monseigneur Authemant et d'autres gens dû à l'occasion de la rançon payée par eux au sire de Rodemack. (Même compte; extrait n° 13.) . . . I, 768
- \* Sans date. — Lettres délivrées par la même à Baudour et à Philippe Sartiel de Mons, pour le paiement de ce qui leur reste dû à l'occasion de la rançon payée par eux au sire de Rodemack. (Même compte; extrait n° 13.) . . . I, 768
- 1<sup>er</sup> avril. — Ordonnance de la cour de Mons au sujet des meubles de la comtesse douairière de Hainaut, femme de Guillaume 1<sup>er</sup>, qui étaient déposés en l'abbaye de Fontenelles. . I, 394
- \* 4 avril, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., concernant une amende due au prévôt de Valenciennes. VI, 134
- 5 avril, à Mons. — Protestation faite par le chapitre de Sainte-Waudru, au sujet du transfèrement des marchés sur la Grand'place de cette ville . . . . . I, 670
- 8 avril. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande et dame de Frise, déclare qu'elle a fait un compromis avec Englebert, évêque de Liège, au sujet d'un différend qui existait entre eux sur les limites des pays de Liège et de Hainaut. . . . . I, 360 et 673
- \* 9 avril. — Lettres par lesquelles les arbitres du différend entre l'évêque de Liège et la comtesse de Hainaut, font connaître que le terme dans lequel ils doivent arrêter leur décision, a été prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1334 . . . . . I, 361
- \* 13 avril, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de 15 écus d'or à Jean Goidedath, en indemnité d'un cheval qu'il perdit à son service en Zélande. . . . . VI, 134
- Pages.

- Pages. Pages.
- 14 avril, à Avignon. — Bulle du pape Innocent VI, par laquelle il charge le doyen d'Arras, l'écolâtre de Reims et l'official d'Arras, de faire payer à l'évêque de Cambrai les 5,000 livres mises en dépôt dans l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai, et provenant du versement qui avait été fait de la part du comte de Hainaut, en conformité de l'accord arrêté par le pape Benoît XII . . . . . I, 561
- \* 20 avril. — Deux mandements de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des frais faits par Hawiel de Quiévrain, seigneur de Fontenois, et par le seigneur de Harchies, aux journées du conseil et autrement, du 6 août 1552 au 20 avril 1553. (Compte précité du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1552 au 15 juillet 1553; extraits n<sup>os</sup> 16 et 17.) . . . I, 769
- \* 3 mai. — Quittance donnée par Béatrix de Launois, dame du Vivier . . . . . I, 552
- \* 5 mai, à Paris. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, promet de tenir en foi et hommage lige, du roi de France, la partie de l'Ostrevant qui sera déclarée être du royaume de France . . . . . I, 565
- Mai, à Paris. — Lettres par lesquelles Jean, roi de France, déclare avoir reçu Marguerite, comtesse de Hainaut, à l'hommage de la terre d'Ostrevant située en France, et promet de s'en tenir à ce que décideront les commissaires chargés de s'enquérir des limites de cette terre . . . . . I, 564
- 5 mai, à Paris. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, consent à ce que deux commissaires de sa part et deux de la part du roi de France fixent avec Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu, les limites de la terre d'Ostrevant . . . . . I, 566
- Même date. — Lettres de la même, nommant ses commissaires au sujet de l'Ostrevant . . . I, 568
- Mai, à Paris. — Lettres de Jean, roi de France, remettant sa cousine Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., en possession de la rente de trois mille sept cents livres tournois que les comtes Guillaume I<sup>er</sup> et Guillaume II touchaient sur son trésor, à Paris, avant la renonciation faite par ce dernier à cause des guerres . . . . . I, 570
- 5 mai, à Paris. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, déclare être en la foi et hommage lige du roi de France, pour la rente assignée sur son trésor . . . . . I, 572
- \* 6 mai. — Lettres de Henri de Maubeuge, pour les frais d'entretien des chiens de la comtesse de Hainaut, à Mons, depuis le 29 septembre 1552, des chevaux de la vénerie en la forêt de Mormal, etc. . . . . I, 615
- \* 18 mai, au Quesnoy. — Quittance de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour une somme de 45 florins. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1552 au 15 juillet 1553; extrait n<sup>o</sup> 19.) . . . . . I, 769
- \* 25 mai, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de vingt florins par elle donnés à Russelinne de Bavière, qui fut nourrice des ducs Albert et Othon . . . . . VI, 154
- \* 25 mai. — Quittance donnée par Hugues d'Ausnois, écuyer, aux mayeurs de Valenciennes Jean Muichon et Lotart le Clerch . . . I, 552
- 5 juin, à Ath. — Lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, par lesquelles elle promet d'entretenir la décision qui sera prise au sujet de l'Ostrevant. (Ces lettres sont insérées dans celles des conseillers du roi de France, commissaires pour l'enquête d'Ostrevant.) . . . I, 573
- \* 5 juin, à Ath. — Lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement d'une partie de ses dépenses à Quiévrain, les 25 et 26 mai . . . . . VI, 154
- \* Mention des mêmes lettres. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1552 au 15 juillet 1553; extrait n<sup>o</sup> 20.) . . . I, 769
- 5 juin. — Lettres de Gilles de Montrœul, par lesquelles il reconnaît avoir reçu la somme de



- |       | Pages. |  | Pages.  |
|-------|--------|--|---------|
| 1383. |        | cent livres tournois, pour l'assenne que dame Anne, sa femme, avait sur les revenus de Maubeuge. . . . .   | 1, 674  |
|       |        | * 4 juin, à Valenciennes. — Quittance donnée par Sandrars d'Angheriel, écuyer. . . . .   | 1, 352  |
|       |        | * 6-10 juin. — Dépôts des témoins et records de la cour de Hantes et de la cour de Fontaine-Valmont, faits à la requête ou de la part de l'évêque de Liège pour prouver que Hantes est de sa principauté. . . . .  | 1, 376  |
|       |        | * Sans date. — Dépôts des témoins que la comtesse de Hainaut a fait ouïr, pour prouver que Heigne, Jumet et Roux sont du comté de Hainaut. . . . .   | 1, 376  |
|       |        | * 12 juin. — Lettres par lesquelles Marguerite, abbesse de Fontenelles, reconnaît avoir reçu une somme due à son monastère, à cause de feu la comtesse douairière de Hainaut, femme du comte Guillaume 1 <sup>er</sup> . . . . .   | 1, 377  |
|       |        | 18 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, nomme des procureurs pour défendre et soutenir ses droits par-devant les commissaires chargés de faire l'enquête d'Ostrevant. . . . .   | 1, 378  |
|       |        | * 20 juin, au Quesnoy. — Lettres de la même, permettant aux arbitres du différend qui existait entre elle et l'évêque de Liège, de prolonger d'une année le terme fixé pour prononcer leur jugement. . . . .   | 1, 380  |
|       |        | * 25 juin, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement de trente et une livres douze sols et deux deniers à Guyot l'épiciier. . . . .   | VI, 134 |
|       |        | * 25 juin, à Douai, en l'hôtel des frères mineurs. — Acte par lequel les commissaires pour l'Ostrevant conviennent de s'assembler à Saint-Amand en Pévèle, le 29 août. . . . .   | I, 700  |
|       |        | Même date. — Lettres des commissaires du roi de France, par lesquelles ils reconnaissent avoir reçu celles (y insérées), du 3 juin précédent, qui contiennent la promesse, faite par la comtesse de Hainaut, d'entretenir la décision qui sera prise au sujet de l'Ostrevant. . . . .  | I, 373  |
|       |        | * 28 juin. — Quittance donnée par Happers de Biévène. . . . .  | I, 352  |
|       |        | * 6 juillet, au Quesnoy. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses du seigneur de Harchies et de Rogier d'Eth, à l'occasion de l'enquête pour les limites du pays de Hainaut vers l'évêché de Liège, et d'une somme de vingt-six écus à Jean de Signies, bourgeois de Valenciennes, pour un drap vert de Malines. . . . .  | VI, 133 |
|       |        | * Mentions des mêmes actes. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 décembre 1352 au 15 juillet 1353; extraits n <sup>os</sup> 21 et 22.)   | I, 769  |
|       |        | * 11 juillet, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement des vins achetés par ses boutilliers. (Même compte; extrait n <sup>o</sup> 23.) . . . . .   | I, 769  |
|       |        | * 20 juillet, à Mons. — Idem, pour le paiement des frais faits par le curé de Mons et Jacques du Mortier, à Gand, où elle les avait envoyés. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 15 juillet au 21 novembre 1353; extrait n <sup>o</sup> 1.) . . . . .   | I, 769  |
|       |        | * 25 juillet, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement mensuel des dépenses de la comtesse. (Même compte; extrait n <sup>o</sup> 2.) . . . . .   | I, 770  |
|       |        | * 25 juillet, à Valenciennes. — Quittance donnée par Gilles de le Sauch. . . . .   | I, 352  |
|       |        | * 27 juillet. — Lettres de sœur Jeanne d'Aspremont, prieure de la maison de Beaumont, à Valenciennes, par laquelle elle reconnaît avoir reçu cent livres, pour une année de la rente à elle due sur les bois de Raismes. . . . .   | I, 700  |
|       |        | * 30 juillet, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des frais faits par le seigneur de Warlhaing, châtelain de Bouchain, et par Jean Bailliu, lorsqu'ils allèrent en France, pour plusieurs affaires importantes, et par Jacques du Mortier, en se rendant auprès de l'évêque d'Arras et de l'abbé d'Anchin. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n <sup>o</sup> 3.) . . . . . | I, 770  |



- Pages. Pages.
- \* 31 juillet, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de deux cents livres due à Nicole d'Auberchicourt, du chef des services de Sausset d'Auberchicourt, son frère, dans les guerres de Zélande. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 15 juillet au 21 novembre 1335; extrait n° 4.) . . . I, 770
- Juillet. — Lettres par lesquelles le chapitre de Sainte-Waudru cède en arrentement perpétuel, à la ville de Mons, le droit seigneurial qu'il possédait sur des maisons emprises pour l'agrandissement du marché de cette ville. I, 317
- \* Juillet, à Valenciennes. — Quittance donnée par Isabelle de Fontaine . . . I, 352
- \* 9 août, ou Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des frais d'Étienne Maulion et de Pierre de Braibant, envoyés vers l'évêque d'Arras, pour l'affaire d'Auchin, et de l'abbé de Liessies et dudit Pierre, à leur retour vers le même évêque. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 5.) I, 770
- 12 août, à Paris. — Lettre missive par laquelle Jean II, roi de France, prie la comtesse de Hainaut de différer jusqu'au 2 octobre la conférence qui devait avoir lieu à Cambrai, au sujet de l'Ostrevant . . . I, 381
- \* 22 août, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, pour le paiement mensuel de ses dépenses. (Compte précité; extrait n° 6.) . . . I, 770
- 5 septembre. — Quittance donnée par Jean du Plouich . . . I, 352
- 4 septembre. — Idem, par Gérard de Sevrin, écuyer . . . I, 352
- \* 5 septembre, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des frais faits par l'abbé de Liessies, Simon de Lalaing et Taillefer de Rone, en allant à Arras. (Compte précité des exploits de bailliage de Hainaut; extrait n° 7.) . . . I, 770
- \* 8 septembre, à Câteau-Cambrésis. — Acte par lequel l'évêque de Cambrai et le seigneur de Ligny règlent les débats au sujet des exploits faits par les gens de la comtesse de Hainaut à Anchin, Pesquencourt, Marchiennes, Fenain, Wandignies, Solismes et ailleurs, depuis qu'elle avait fait hommage au roi, de la terre d'Ostrevant . . . I, 382
- \* 9 septembre, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de ses dépenses à Valenciennes, du samedi 7 au lundi 9 septembre. . . . VI, 133
- 10 septembre. — Lettres d'Isabelle de Hainaut, promettant à la comtesse de Hainaut et de Hollande, sa sœur, que tant que le duc Guillaume, son neveu, la laissera jouir des 2,000 livres de rente qu'elle avait en Hollande, elle lui rendra tous les profits de la terre de Hal . . . I, 382
- 15 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, nomme des commissaires pour faire une enquête sur les griefs commis par ses sujets et officiers au préjudice de l'église de Cambrai. I, 383
- \* 15 septembre, à Arras et à Câteau-Cambrésis. — Mandement adressé à l'abbé et aux religieux de Saint-Aubert, à Cambrai, par le doyen d'Arras, et procuration donnée par l'évêque de Cambrai, pour l'exécution de la bulle du pape Innocent VI datée d'Avignon, le 14 avril précédent . . . I, 563
- \* 18 septembre. — Quittance donnée par Béatrix de Launois, dame du Vivier . . . I, 352
- \* 19 septembre, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement mensuel de ses dépenses. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 15 juillet au 21 novembre 1335; extrait n° 8.) I, 770
- \* 20 septembre. — Quittance de Jean d'Avignon. I, 352
- 21 septembre, à Câteau-Cambrésis. — Lettres par lesquelles Pierre, évêque de Cambrai, déclare avoir reçu du comte de Hainaut, la somme de 3,000 livres qui avait été consignée

	Pages.		Pages.
1353.	en l'abbaye de Saint-Aubert, de la part de Guillaume II, comte de Hainaut, en exécution des lettres apostoliques y rappelées. . . . . I,	16 octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, promet de payer à Renier de Berghes, chevalier, une rente de 30 florins de Florence, jusqu'à ce qu'il ait été remboursé de la somme de 520 florences, et moyennant qu'il demeure toujours en la foi et hommage des comtes de Hainaut. . . . .	I, 386
	* 21 septembre, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de plusieurs parties. (Compte précité du bailliage de Hainaut; extrait n° 9.) . . . . . I,		770
	* 28 septembre. — Quittance donnée par Hugues d'Ausnoit aux mayeurs de Valenciennes . . . . . I,		352
	* 1 <sup>er</sup> octobre, au Quesnoy. — Quittance donnée par Sandre la Cordonnrière. . . . . I,		353
	* Vers le 4 octobre. — Lettres de la comtesse de Hainaut aux échevins et au conseil de la ville de Mons, apportées par le bailli de Hainaut et le seigneur de Harchies. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 14.) . . . . . I,		770
	* 4 octobre, à Mons. — Quittance d'Isabelle de Mauny, dame de Solre, et de Renaud de Barbençon, chanoine de Liège, exécuteurs testamentaires de Jean, seigneur de Solre, pour une somme en déduction de ce que la comtesse de Hainaut devait audit seigneur. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1353 au 24 août 1354, n° 5.) I,		771
	* 9 octobre. — Quittance d'André de Leide, chanoine de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . I,		353
	* Même date. — Quittance de Chrispienne de Ros, pour sa pension . . . . . I,		353
	* 10 octobre. — Quittance de Gilles de Saint-Yllaire, pour la pension viagère de Jeanne de Bial, sa femme . . . . . I,		353
	* 13 octobre, à Valenciennes. — Quittance de Jean de Hennin, sire de Boussu, chevalier, pour sa pension viagère sur le vinage du Pourcelet. I,		353
	* 15 octobre, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites par l'abbé de Liessies et le seigneur d'Estrumiel, en allant à la cour de Rome. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 15 juillet au 21 novembre 1353; extrait n° 10.) . . . . . I,		770
		* Même date. — Mandement de la même, pour le paiement mensuel des dépenses de son hôtel. . . . . VI,	153
		(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 11.) . . . . . I,	770
		* 28 octobre. — Quittance donnée par le procureur de Nicaise de Main, chapelain de la chapelle fondée par le comte de Hainaut, en l'église Notre-Dame, à Cambrai . . . . . I,	353
		* Octobre. — Quittance donnée par Gilles de Monsteruel (Montroëul). . . . . I,	353
		* 4 novembre, à Maubeuge. — Idem, par Gilles de le Sauch. . . . . I,	353
		* Même date. — Idem, par Isabelle, dame de Quiévelon . . . . . I,	353
		* 7 novembre, à Mons. — Idem, par Happars de Biévène . . . . . I,	353
		* Même date. — Idem, par Thierry de Houffalize, chevalier. . . . . I,	353; VI, 265
		* 8 novembre. — Idem, par Jacques du Mortier. I,	354
		* 16 novembre, à Maubeuge. — Idem, par la ville de Maubeuge . . . . . I,	354
		* 26 novembre, à Bavelingheham. — Sauf-conduit, délivré par le roi de France à Nicolas, sire de Lalaing, et à ses associés, pour venir s'excuser par-devant lui des forfaits commis en l'église d'Anchin et à Pesquencourt. . . . . I,	700
		* 29 novembre, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement d'un drap de la livrée de ses chapelains et de ses clercs. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1353 au 24 août 1354; extrait n° 1.) . . . . . I,	771



- Pages. Pages.
- 10 décembre, à Avignon. — Bref par lequel le pape Innocent VI accorde à Marguerite, comtesse de Hainaut, d'entrer une fois par an dans les monastères de femmes, à la condition de n'y point manger ni coucher . . . I, 588
- Même date.* — Il lui permet de faire dire la messe basse, pour elle et ses domestiques, dans un lieu interdit. . . . I, 589
- Même date.* — Il l'autorise à faire dire la messe avant le jour, en cas de nécessité . . . I, 590
- \* *Sans date.* — Déclaration des commissaires du roi pour la séparation de l'Ostrevant, portant que le roi ne veut point adhérer au traité fait par l'évêque de Cambrai avant la réparation du fait d'Anchin . . . . . I, 699
- \* *Sans date.* — Accord fait entre l'abbé d'Anchin, d'une part, le seigneur de Lalaing et ses partisans, d'autre part, pour la réparation du fait commis par ceux-ci contrairement aux droits de l'abbaye à Pesquencourt . . . I, 699
- \* 15 décembre, à Paris. — Acte par lequel le roi de France déclare avoir reçu l'amende honorable faite en personne par Nicolas, seigneur de Lalaing, Jean, seigneur de Harchies, Gilles dit Hoel de Quiévrain, seigneur de Fontenoï, chevaliers, et Guillaume du Chasteler, écuyer, pour les excès commis en l'abbaye d'Anchin et en la ville de Pesquencourt. Cette amende honorable ne portera aucun préjudice à la comtesse de Hainaut. I, 701
- \* 21 décembre. — Lettres par lesquelles Englebert, évêque de Liège, déclare consentir à ce que les arbitres choisis à l'effet de décider la contestation relative aux limites des pays de Liège et de Hainaut, s'adjoignent douze personnes pour les aider à terminer cette affaire . . . . . I, 591
- \* 28 décembre, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement d'une partie des dépenses de son hôtel. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1553 au 24 août 1554; extrait n° 2.) . . . . . I, 771
- 1554.
- \* 12 janvier, à Mons. — Quittance de la comtesse de Hainaut, pour le paiement d'une somme de cinquante vieux florins de Florence (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 4.) . . . . . I, 771
- 20 janvier. — Lettres par lesquelles Isabelle de Hainaut, dame de Hal, de Braine et d'Étroëungt, déclare que la faveur que sa sœur la comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, avait accordée aux habitants de sa ville de Hal, de pouvoir vendre et acheter en monnaie de Brabant, contrairement aux ordonnances sur les monnaies de Hainaut, ne sera nullement préjudiciable à la comtesse ni à ses successeurs comtes de Hainaut . I, 391; VI, 265
- Même jour, à Hal.* — Lettres des échevins et du conseil de la ville de Hal, contenant semblable déclaration . . . . . I, 392; VI, 265
- \* 20 janvier, à Mons. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des frais faits par Oulfart de Ghistelle, à plusieurs journées auxquelles elle l'avait envoyé. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 5.) . . . . . I, 771
- \* *Même date.* — Quittance de la même, pour une somme de trente écus Johannes. (Idem; extrait n° 6.) . . . . . I, 771
- \* 7 février, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement de 45 livres 5 sols. (Idem; extrait n° 7.) . . . . . I, 771
- \* *Même date.* — Mandement de la même, concernant le paiement de 14 florins d'or à Jean le Doyen, physicien, pour un cheval . . VI, 155
- 10 février, à Valenciennes. — Quittance délivrée par Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, d'une somme payée par Gilles de Quaroube, son prévôt de Valenciennes, pour les dépenses faites en cette ville par le duc Othon . . . . . I, 675
- \* 15 mars. — Mandement de la comtesse Marguerite, par lequel elle charge des commissaires de s'enquérir des biens et revenus des bénéfices fondés par ses prédécesseurs



1354. dans la chapelle du Quesnoy. Elle leur fait connaître certains de ces biens. I, 701-702; VI, 263
- 19 mars, à Valenciennes. — Mandement adressé par la comtesse Marguerite à Gilles de Quaroube, son prévôt de Valenciennes, pour le paiement des dépenses faites en cette ville par le duc Othon et les demoiselles de la comtesse. . . . . I, 676
- \* *Même date.* — Mandement de la même, pour le paiement de 15 florins à Jean Goudendach, son sergent, pour un cheval qu'il perdit en Bavière. . . . . VI, 153
- 27 mars, en l'église Saint-Jean, à Valenciennes. — Enquête, faite par ordre de la comtesse de Hainaut, au sujet des biens de la chapelle du château du Quesnoy. . . . . I, 701; VI, 257, 263
- \* 4 avril, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse Marguerite, pour le paiement de dépenses de son hôtel. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1353 au 24 août 1354; extrait n° 8.) . . . . . I, 771
- \* 6 avril, à Ath. — Mention de lettres de la comtesse de Hainaut, ordonnant de faire les marchés de Mons aux endroits où ils avaient lieu précédemment. (Compte du chapitre de Sainte-Waudru, de la Saint-Remi 1353 à la Saint-Remi 1354; extraits n° 10 et 11.) I, 782 et 783
- \* 15 avril. — Lettres par lesquelles Englebert, évêque de Liège, déclare accorder aux arbitres choisis pour terminer le différend existant entre lui et la comtesse de Hainaut, relativement aux limites des pays de Liège et de Hainaut, le pouvoir de proroger de nouveau jusqu'au jour de saint Remi 1354, le terme dans lequel ils doivent porter leur décision. I, 594
- 23 avril, à Ath. — Lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, par lesquelles elle concède viagèrement à Jean de Sottenghien, de Dordrecht, la table des jeux de dés, de trietrac, de brelan et des échecs de la ville d'Ath. I, 595
- 25 avril, à Lessines. — Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, et Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, conviennent de nommer chacun trois arbitres, pour reconnaître quelles parties des terres de Flobecq et de Lessines dépendent des comtés de Flandre et d'Alost et quelles parties sont du comté de Hainaut. Ils décident, en outre, que le comte de Flandre doit rendre hommage à la comtesse de Hainaut, à cause des mille livres de rente qu'il a sur Blaton, Feignies et leurs appartenances . . . . . I, 596; mentionnées, II, 4, note 1
- 24 avril, à Ath. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, nomme des procureurs pour défendre ses droits par-devant les commissaires à la séparation des parties de l'Ostrevant qui relèvent du royaume de France . . . . . I, 405
- Même date.* — Lettres par lesquelles elle charge Pierre de Saint-Amand, professeur en droit, et Nicolas de Houdaing, seigneur d'Épinois, chevalier, de traiter avec les commissaires du roi de France, au sujet de la séparation des parties de l'Ostrevant qui sont tenues du royaume de France . . . . . I, 405
- \* 27 avril, au Quesnoy. — Deux mandements de la même, pour le paiement des dépenses de son hôtel et d'une somme qui lui a été délivrée. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1353 au 24 août 1354; extraits n° 9 et 10.) . . . . . I, 771
- \* 4 mai, à Marchiennes. — Acte déclarant nuls les ajournements faits à Mastaing et à Rieulay, touchant l'Ostrevant. . . . . I, 702
- \* 25 mai, au Quesnoy. — Quittance de la comtesse de Hainaut, pour une somme de trente écus délivrée en ses propres mains. (Compte précité; extrait n° 15.) . . . . . I, 771
- \* *Même date.* — Mandement de la même, pour le paiement des vins achetés par ses boutilliers en la semaine de l'Ascension. (Idem; extrait n° 16.) . . . . . I, 771

- 28 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, nomme Pierre de Saint-Amand, chanoine de Cambrai, Simon de Lalaing, chevalier, Robert de Wargny, écuyer, ses commissaires au sujet des villes de Flobecq et de Lessines. . . . . I, 406
- \* 29 mai, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le payement des vins achetés pour son hôtel. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1533 au 24 août 1534; extrait n° 11.) . . . . I, 771
- \* 31 mai, au Quesnoy. — Mandement et quittance de la même, touchant le rachat de certains de ses bijoux mis en gage. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 12.) . . . . . I, 771; VI, 293
- \* *Même date.* — Mandement de la même, pour le payement de trois cents écus Johannes à Jean de le Hede, de Malines, pour les frais de « l'escenghe ». (Idem; extrait n° 15.) . . . . I, 771
- Même date.* — Lettres de la même, pour le payement des frais du bailli de Hainaut, d'Étienne Maulion et de leurs gens, envoyés par elle à Paris. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 14.) I, 771; VI, 156
- 7 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles elle charge Simon de Lalaing, chevalier, Rogier d'Eth, chanoine de Mons, et Robert de Wargny, écuyer, de s'enquérir avec les commissaires du comte de Flandre des droits de ce comte et des siens dans les terres de Flobecq et de Lessines. . . . . I, 408
- 13 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles elle confère à Jeanne d'Aisne la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de Marguerite de Trazenies. . . . . I, 409
- 7 juillet. — Ordonnance de la même comtesse, réglant le taux des salaires, le prix des objets de consommation, et l'habillement des gens de service, et défendant aux valets de porter la barbe longue . . . . . I, 410
- 18 juillet, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., à son prévôt de Valenciennes, pour le payement des frais faits par le seigneur d'Aisne, lorsqu'il fut envoyé en ambassade vers le roi de France avec Gérard de Vendegies, chevalier, et Jean Bailliu . . . . . I, 677
- Même date.* — Idem, pour le payement des frais faits par Jean Caufechire, son chambellan, à la maison de Jacques de Laire, à Valenciennes, durant quatre mois et demi . . . . . I, 678
- \* *Même date.* — Mandement de la même, pour le payement d'une partie de ses dépenses. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1533 au 24 août 1534; extrait n° 17.) . . . . . I, 771
- \* 19 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la même comtesse nomme Simon de Lalaing, chevalier, Pierre du Cange, « constre » de Saint-Quentin, et Robert de Wargny, écuyer, ses commissaires au sujet des terres de Lessines et de Flobecq. . . . . I, 417
- Même date.* — Lettres par lesquelles la comtesse Marguerite nomme ses procureurs pour la défense de ses droits dans les terres de Lessines et de Flobecq . . . . . I, 417
- Même date.* — Quittance délivrée par la comtesse Marguerite, d'une somme payée, pour les dépenses de son hôtel, par le prévôt de Valenciennes . . . . . I, 679
- 20 juillet, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse Marguerite à son prévôt de Valenciennes, pour le payement des frais faits par Haynman . . . . . I, 679
- \* *Même date.* — Mandement de la même, pour le payement de 54 écus. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1533 au 24 août 1534; extrait n° 18.) I, 772
- 24 juillet, au Quesnoy. — Quittance délivrée par la comtesse Marguerite, d'une somme de 50 florins à l'écu, pour les dépenses faites par elle et son hôtel en la ville du Quesnoy . . . . I, 680
- \* 2 août, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le payement de 57 écus et demi.



	Pages.		Pages.
1534.		(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 19).	I, 772
*		13 août, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse Marguerite, pour le paiement de cent écus Johannes à l'abbé de Liessies, pour son voyage à Avignon. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 20).	I, 772
*		15 août, au Quesnoy. — Lettres de la même, pour le paiement de 15 écus Johannes aux messagers de Bavière, et de 15 écus Johannes et 16 vieux écus à elle délivrés. (Idem; n° 21.)	I, 772
21 août, au Quesnoy. —		Quittance délivrée par la comtesse Marguerite, d'une somme de 12 florins à l'écu, pour des dépenses de menue cuisine	I, 681
*		24 août, au Quesnoy. — Lettres de la même, pour le paiement des plats d'argent et des cierges envoyés à l'abbaye d'Anchin.	VI, 156
		(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1535 au 24 août 1534; extrait n° 22).	I, 772
*		Même date — Mandement de la même, pour le paiement d'une image en argent fournie par Jean de Sommaing, orfèvre à Valenciennes	VI, 156
		(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1535 au 24 août 1534; extrait n° 23).	I, 772
*		Même date. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses de son hôtel. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 21 novembre 1535 au 24 août 1534; extrait n° 24).	I, 772
6 septembre, au Quesnoy. —		Consentement de la comtesse Marguerite à la prorogation des pouvoirs accordés par le compromis fait entre elle, d'une part, l'évêque et le chapitre de Liège, d'autre part, et à ce que les six personnes à adjoindre par chacune des parties aux arbitres soient remplacées par deux chevaliers et deux clercs de droit	I, 419
*		6 septembre. — Lettres semblables de l'évêque et du chapitre de Liège	I, 420
17 octobre, à Denain. —		Fixation du jour et du lieu de l'assemblée des commissaires chargés de traiter de l'Ostrevant	I, 421
*		19 octobre, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, nommant des commissaires pour les terres de Lessines et de Flobecq	I, 421
31 octobre. —		Lettres de la même, octroyant au village de Pommerœul un marché hebdomadaire et une fête ou foire annuelle	I, 422
Sans date. —		Déposition de Renaud de Bousies, demeurant à Neuville, au sujet de la juridiction de Solesmes	I, 423
*		10 novembre. — Information faite à Solesmes	I, 424
*		11 novembre. — Lettres par lesquelles Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, donne pour douaire à Jeanne de Brabant, sa femme, le comté de la Roche et la terre de Durbuy	I, 425
*		14 novembre, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, par lesquelles elle substitue trois personnages aux commissaires qu'elle avait nommés le 28 mai pour les terres de Lessines et de Flobecq	I, 425
*		Même date. — Elle nomme des procureurs pour la défense de ses droits dans les villes et châtellenies de Lessines et de Flobecq et dans leurs appendances	I, 426
*		Même date. — Elle accorde plein pouvoir à ses procureurs précités	I, 426
16 novembre, au Quesnoy. —		Elle confère à Béatrix d'Aisne la prébende du chapitre de Sainte-Waudru vacante par la résignation de Jeanne, sa sœur	I, 427
*		21 novembre, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement de ce qui est dû à la femme de Martin Buedin	VI, 156
*		27 novembre, à Ath. — Mandement de la même à son châtelain d'Ath	VI, 156



- 7 décembre, au château de Mons. — Accord fait, par l'intermédiaire de Jean de Hainaut, sire de Beaumont, et de Waleran de Luxembourg, sire de Ligny, entre la comtesse de Hainaut et le duc Guillaume, son fils, et par lequel les comtés de Hollande et de Zélande et la seigneurie de Frise sont adjugés à ce dernier, moyennant de payer une pension à la comtesse sa mère, et de n'élever aucune réclamation sur son comté de Hainaut, tant qu'elle vivra . . . . . I, 428
- 9, 10 et 11 décembre, à Lessines. — Acte de la comparution, en la ville de Lessines, du procureur et des commissaires de la comtesse de Hainaut, qui s'y étaient rendus pour défendre les droits de celle-ci dans les châtelainies de Lessines et de Flobecq. . . . . I, 435
- \* 17 décembre, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de fagots achetés pour l'approvisionnement de son hôtel . . . . . VI, 136
- Sans date. (Décembre?) — Information concernant la juridiction de l'Ostrevant . . . . . I, 438
- Sans date. — Projet de lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, concernant les contestations surgies depuis l'accord fait entre le comte de Flandre et ladite comtesse, sur la juridiction des villes et châtelainies de Flobecq et Lessines, et la stricte observation de cet accord . . . . . I, 440
- 1355.**
- \* 3 janvier, à Valenciennes. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de 58 muids 2 huitelées de blé et de 54 muids d'avoine, pour l'approvisionnement de son hôtel, depuis le 8 décembre précédent. . . . . VI, 156
- \* 4 janvier, à Valenciennes. — Mandement de la même, concernant le paiement de la provision de bois achetée pour son hôtel . . . . . VI, 137
- \* 10 janvier. — Quittance de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour une somme de 200 florins. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 8 janvier au 30 juin 1355; extrait n° 1.) . . . . . I, 773
- \* 11 janvier, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses faites pour le duc Othon. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 2.) I, 773
- \* 12 janvier, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement de 50 florins à Jean Minger, de Maubeuge . . . . . VI, 137
- \* 16 janvier, à Valenciennes. — Mandement de la même, concernant le blé pour l'approvisionnement de son hôtel à Valenciennes, du 4 au 16 janvier. . . . . VI, 137
- \* 25 janvier, à Mons. — Mandement de la même, pour le paiement de vins et provisions de l'hôtel. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 3.) . . . . . I, 773
- \* 2 février, à Mons. — Mandement de la même, pour divers paiements. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 4.) . . . . . I, 773
- \* 5 février. — Mandement de la même, pour le paiement de dépenses faites à Mons et à Valenciennes, etc (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 5.) . . . . . I, 773
- \* 14 février, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour l'approvisionnement de blé de son hôtel, à Valenciennes, durant le terme du 4 au 14 février . . . . . VI, 137
- \* Même date. — Autre mandement de la même, pour la provision d'avoine . . . . . VI, 137
- \* 21 février, à Valenciennes. — Deux mandements semblables, pour le terme du 15 au 21 février. . . . . VI, 137
- \* 28 février, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour la provision d'avoine, du 22 au 28 février. . . . . VI, 137

1355. 1<sup>er</sup> mars, à Avignon. — Mandement apostolique autorisant l'abbé de Saint-Jean de Valenciennes à accorder à Marguerite, comtesse de Hainaut, des dispenses touchant l'usage de la viande, des œufs, du beurre et du laitage . . . . . I, 443
- \* 3 mars, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 6.) I, 773
- \* 4 mars, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement des frais faits par Thiebaut Maulion, sergent de Mons, en allant vers le duc de Lancastre, et en Hollande vers le duc Guillaume. (Même compte; extrait n° 7.) . . . . . I, 773
- Même date. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, déclare consentir à ce qu'au lieu de douze personnes à adjoindre, moitié par elle et moitié par l'évêque de Liège, aux arbitres qu'ils avaient choisis pour décider le différend existant entre eux, il soit nommé de part et d'autre deux chevaliers et deux clercs de loi qu'elle désigne . . . . . I, 444
- \* 7 mars, à Valenciennes. — Mandement de la même, concernant la provision de blé de son hôtel, du 1<sup>er</sup> au 7 mars . . . . . VI, 157
- \* 8 mars, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement d'une indemnité à Jean le Panetier. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 8.) . . . . . I, 773
- 8 mars. — Lettres par lesquelles Jean, sire de Châtillon, conseiller du roi de France et souverain maître de son hôtel, promet d'entrer le plus tôt possible en la foi et hommage de Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, à cause de 500 livres de terre à tournois sises au territoire de Monthaudon lez-Châtillon, pour lesquelles il avait déjà rendu hommage à Gérard Flament, clerc de cette comtesse . . . . . I, 682
- \* 14 mars, à Valenciennes. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour la provision de blé et d'avoine de son hôtel, du 8 au 14 mars . . . . . VI, 158
- \* 19 mars, à Cambrai. — Acte constatant que les procureurs du roi de France et de la comtesse de Hainaut ont fourni leurs écrits touchant l'Ostrevant. . . . . I, 702
- 20 mars. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, fait savoir qu'elle consent à ce que les arbitres nommés pour terminer le différend qui existe entre elle et l'évêque de Liège, relativement aux limites de leurs pays respectifs à Hautes, Heigne, Junet, Roux, Fontaine-l'Évêque et Aublain, examinent entre eux l'enquête qui a eu lieu à ce sujet et fassent connaître aux parties et à leur conseil ce qu'elle établit, afin que lesdits arbitres puissent plus facilement s'entendre à leur première réunion et mettre fin au différend . . . . . I, 443
- \* 21 mars, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour la provision de blé de son hôtel, du 15 au 21 mars . . . . . VI, 158
- \* 28 mars, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement mensuel des dépenses de son hôtel. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; n° 10.) . . . . . I, 773
- \* 4 avril, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour la provision de blé de son hôtel, du 22 mars au 4 avril. . . . . VI, 158
- \* 7 avril. — Lettres des commissaires du roi de France et de la comtesse de Hainaut, par lesquelles ils déclarent qu'après avoir entendu les faits produits par les procureurs au sujet de l'Ostrevant, ils ont ajourné à un mois les dites parties . . . . . I, 446
- 9 avril, à Pont-de-l'Arche. — Lettres de Jean II, roi de France, assignant les revenus de Vailli en déduction de la rente que la comtesse de Hainaut levait sur son trésor, à Paris, et dont la recette de Vermandois acquittera le surplus . . . . . I, 447; VI, 263
- \* 10 avril, à Valenciennes. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour les provisions de blé et d'avoine de son hôtel, à Valenciennes, du 5 au 10 avril, jour où elle partit pour Mons. . . . . VI, 158



- | Pages.   | Pages.   |
|--|--|
| <p>* 12 avril. — Vidimus, délivré par Guillaume Staise, garde de la prévôté de Paris, des lettres de Jean, roi de France, du 9 avril. I, 447</p> <p>* 16 avril. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des fruits achetés à Annette Brezine . . . . . I, 615</p> <p>* 18 avril, à Valenciennes. — Deux mandements de la même, pour les provisions de blé et d'avoine de son hôtel, du 15 au 18 avril. VI, 138</p> <p>25 avril, à Cambrai. — Lettres par lesquelles les commissaires du roi de France et de la comtesse de Hainaut déclarent remettre au 7 mai la cause touchant l'Ostrevant. . . . . I, 448</p> <p>* 26 avril, à Valenciennes. — Deux mandements de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour les provisions de blé et d'avoine, du dimanche 19 au samedi 23 avril . . . VI, 158</p> <p>* Même date. — Mandement de la même, pour le paiement mensuel des dépenses de son hôtel. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 8 janvier au 30 juin 1355; extrait n° 11.) . . . . . I, 773</p> <p>* 3 mai, à Valenciennes. — Deux mandements de la même, pour semblables provisions, du 30 avril au 2 mai . . . . . VI, 158</p> <p>5 mai, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, donne pouvoir à Jean dit Coppelés, chanoine de Sainte-Croix à Cambrai, pour être l'un de ses commissaires à la séparation des parties de l'Ostrevant, au lieu du seigneur d'Enghien . . . . . I, 448</p> <p>* 7 mai. — Lettres par lesquelles les commissaires chargés de l'affaire de l'Ostrevant accordent aux procureurs du roi de France et de la comtesse de Hainaut, un délai pour proposer moyens et défenses, et renvoient la cause par-devant eux, à Douai. . . . . I, 449</p> <p>* 9 mai, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour les provisions de blé de son hôtel, du 5 au 9 mai . . . . . VI, 158</p> <p>* 16 mai, à Valenciennes. — Idem, du 10 au 16 mai. . . . . VI, 158</p> | <p>* 17 mai, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des frais faits à son service par le seigneur d'Épinoi. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 30 juin au 11 novembre 1355; extrait n° 7.) . . . . . I, 774</p> <p>* 23 mai, à Valenciennes. — Deux mandements de la même, pour les provisions de blé de son hôtel, du 17 au 23 mai, et d'avoine, du 3 au 23 mai. . . . . VI, 138</p> <p>* Même date. — Mandement de la même, pour le paiement de 300 florins. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 8 janvier au 30 juin 1355; extrait n° 9.) . . . . . I, 773</p> <p>* 24 mai, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement mensuel des dépenses de l'hôtel. (Même compte; extrait n° 12.) . . . . . I, 773</p> <p>* 30 mai, à Valenciennes. — Deux mandements de la même, pour les provisions de blé et d'avoine, du 24 au 30 mai . . . . . VI, 159</p> <p>* 1<sup>er</sup> juin. — Vidimus, délivré par Jacques, abbé de Saint-Jean à Valenciennes, des lettres de la comtesse de Hainaut, du 24 avril 1354 et du 5 mai 1355, au sujet de l'Ostrevant. I, 404 et 449</p> <p>* 6 juin, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour la provision de blé de son hôtel, jusqu'au 4 juin . . . . . VI, 159</p> <p>* 13 juin, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement d'une somme de 18 livres 10 sols. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 8 janvier au 30 juin 1355; extrait n° 14.) . . . . . I, 774</p> <p>* 21 juin. — Idem, pour le paiement mensuel des dépenses de l'hôtel. (Même compte; extrait n° 15.) . . . . . I, 773</p> <p>* Même date. — Idem, pour le paiement de diverses parties d'argent. (Même compte; extrait n° 15.) . . . . . I, 774</p> <p>* 27 juin, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens, lors du service du comte Guillaume II. I, 615</p> |



	Pages.		Pages.
1555.		5 juillet. — Ordonnance faite, au nom de la comtesse de Hainaut, par Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny, Robert, seigneur de Bailleul et de Morialmé, Gérard d'Enghien, châtelain de Mons et seigneur d'Havré, Robert, seigneur de Wingle, connétable de Flandre, Jean l'Allemand, bâtard de Hainaut, Nicolas de Houdaing, seigneur d'Épinois, chevaliers et conseillers de la comtesse Marguerite, touchant les droits du veneur de Hainaut. . . . .	I, 450
		* 6 juillet, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des vins achetés à Ernoul Royer . . . . .	I, 615
		* 9 juillet, au Quesnoy. — Idem, pour la provision de vins de son hôtel. . . . .	I, 616
		* Même date. — Idem, pour la provision de blé de son hôtel . . . . .	I, 616
		* 11 juillet. — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par elle et ses gens, depuis trois semaines . . . . .	I, 616
		* 16 juillet. — Idem, pour le paiement des dépenses de l'hôtel. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 30 juin au 11 novembre 1555; extrait n° 8.) . . . . .	I, 774
		* 18 juillet, à Valenciennes. — Semblable mandement. (Même compte; extrait n° 9.) I, 774	
		* Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens, depuis le dimanche 5 dudit mois. . . . .	I, 616
		* 22 juillet, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., et Guillaume, son fils, s'engagent à s'aider réciproquement d'après les conseils des personnages y dénommés . . . . .	I, 452
		* 25 juillet. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens, depuis le dimanche 19 de ce mois . . . . .	I, 616
		27 juillet. — Lettres de la même, prorogeant jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 1556, les pouvoirs du compromis sur la contestation existant entre elle et l'évêque de Liège. . . . .	I, 453
		29 juillet, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., nomme Pierre de Saint-Amand, chanoine de Cambrai, commissaire pour les limites de l'Ostrevant, au lieu de Bauduin de Roisin, chevalier, décédé. . . . .	I, 454
		* 1 <sup>er</sup> août. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens, depuis le 25 juillet . . . . .	I, 616
		* 2 août, à Douai. — Lettres par lesquelles les commissaires de la comtesse de Hainaut, pour les limites de l'Ostrevant, déclarent que les commissaires du roi de France ne s'étant pas trouvés à l'assemblée, ils se sont retirés sans rien ordonner . . . . .	I, 455
		* 6 août, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de 5 florins à Piérart Crapedich, qui avait présenté de sa part trois cerfs à sa fille la comtesse de Hollande . . . . .	VI, 159
		* 10 août. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et son hôtel, depuis le 2 de ce mois jusqu'au 8 . . . . .	I, 616
		* 11 août, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement de ce qui est dû à Jean Goudendach, son sergent . . . . .	VI, 159
		* 15 août. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par elle et son hôtel à Valenciennes, depuis le 9. . . . .	I, 616
		* 17 août, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par son confesseur, le prieur des Écoliers de Mons . . . . .	VI, 159
		* 31 août. — Idem, pour le paiement des dépenses de l'hôtel. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 30 juin au 11 novembre 1555; extrait n° 10.) . . . . .	I, 774
		* 1 <sup>er</sup> septembre. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par son hôtel à Mons, depuis le 30 août . . . . .	I, 616

- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| <p>* 4 septembre. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement du vin dépensé à son hôtel, à Mons, les 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 1535. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 30 juin au 11 novembre 1535; extrait n° 11.) . . . . . I, 774</p> <p>* 5 septembre. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par elle et ses gens au Quesnoy, depuis le 17 août. . . . . I, 617</p> <p>* 12 septembre, au Quesnoy. — Idem, au Quesnoy, depuis le 6 de ce mois. . . . . I, 617</p> <p>* Même date. — Mandement de la même, pour le paiement de 57 florins et 3 sols tournois à Jacques de Laire, son valet. . . . . VI, 139</p> <p>* 15 septembre, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement des dépenses de l'hôtel. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 12.) . . . . . I, 774</p> <p>* 14 septembre. — Idem, au Quesnoy, du 17 août, après-dîner, jusqu'au 14 septembre . . . I, 617</p> <p>* 16 septembre. — Idem, pour le paiement d'une partie des frais qu'elle fit en allant en pèlerinage à Tournai . . . . . I, 617</p> <p>* 20 septembre, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement de 10 livres 8 sols 4 deniers tournois à Colard de Chimay, son poulailler . . . . . VI, 159</p> <p>* Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par elle et ses gens, depuis le 15 de ce mois. . . . . I, 617</p> <p>* 26 septembre. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par elle et ses gens à Valenciennes, depuis le 20 de ce mois. . . . . I, 617</p> <p>28 septembre, à la cour de Mons. — Acte constatant la nomination, faite par la comtesse Marguerite, du sire de Ligny, comme <i>bail</i><sup>1</sup> de Hainaut. . . . . I, 456</p> <p>* 1<sup>er</sup> octobre. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de 40 livres tournois à la fille de Jean le Clerc, à l'occasion de son mariage. . . . . VI, 159</p> | <p>* 3 octobre, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens, depuis le 27 septembre . . . . . I, 617</p> <p>* 7 octobre, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement des gages d'Agnès, sa « bueresse » . . . . . VI, 140</p> <p>* 11 octobre, à Valenciennes. — Lettres délivrées par la comtesse de Hainaut à Jean de le Boussière . . . . . I, 617</p> <p>* 17 octobre. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et ses gens, depuis le dimanche 4 de ce mois. . . . . I, 617</p> <p>* Même date. — Déclaration des fiefs tenus par Bouriau de Fechaing . . . . . I, 705</p> <p>* 31 octobre. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et son hôtel, depuis le 18 de ce mois . . . . . I, 618</p> <p>* 7 novembre. — Idem, à Valenciennes, depuis le 2 novembre. . . . . I, 618</p> <p>* 11 novembre. — Lettres délivrées par la comtesse de Hainaut à Jacques d'Arras. . . . . I, 618</p> <p>* 21 novembre. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par elle et son hôtel, depuis le 15 dudit mois . . . . . I, 618</p> <p>* 28 novembre. — Idem, à Valenciennes, depuis le 22. . . . . I, 618</p> <p>* 5 décembre. — Idem, à Valenciennes, depuis le 29. . . . . I, 618</p> <p>* 11 décembre, à Valenciennes. — Idem, pour le paiement des voyages faits par Ernekin le Messager. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 30 juin au 11 novembre 1535; extrait n° 15.) . . . . . I, 774</p> |

1535.

<sup>1</sup> A la 6<sup>e</sup> ligne de la page 456, on a imprimé « bailli, » au lieu de « bail » (ou *baus*), qui signifie régent.



	Pages.		Pages.
1353-1356		* 12 décembre. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par elle et son hôtel, à Valenciennes, depuis le dimanche 6 de ce mois . . . . .	I, 618
		* 17 décembre, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement d'une partie de ses dépenses. . . . .	I, 618
		* 19 décembre. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et son hôtel, depuis le dimanche 15 de ce mois . . . . .	I, 618
		* 26 décembre. — Idem, à Valenciennes, depuis le 20 octobre . . . . .	I, 619
		* Même date. — Idem, à Valenciennes, depuis le dimanche 27 décembre . . . . .	I, 619
		* Sans date. — Articles proposés pour la confirmation des lettres de la draperie de Maugebeuge, avec un écrit adressé aux échevins de cette ville par les marchands d'Allemagne, de Portugal, d'Aragon et de Plaisance. . . . .	I, 456
<b>1556.</b>			
		* 6 janvier, à Valenciennes. — Mandement de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des achats faits par Jacques de Roisin, son valet . . . . .	VI, 140 (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 11 novembre 1553 au 15 mai 1556; extrait n° 2). . . . . I, 775
		* 9 janvier. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes, par elle et par ses gens, depuis le dimanche 3 de ce mois . . . . .	I, 619
		* 16 janvier. — Idem, à Valenciennes, depuis le dimanche 10 de ce mois . . . . .	I, 619
		* 21 janvier, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de plusieurs achats de vins et d'une partie des dépenses faites par la comtesse depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1553 . . . . .	I, 619
		* 23 janvier. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes, par elle et par son hôtel, depuis le dimanche 17 janvier . . . . .	I, 619
		29 janvier, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, fait connaître que les échevins de Mons lui ont prêté 600 livres tournois, et qu'elle a fait délivrer cette somme au chapitre de Sainte-Waudru pour l'indemniser du déplacement des marchés, qui se tenaient précédemment autour de l'église . . . . .	I, 437
		* 30 janvier. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et son hôtel, depuis le dimanche 24 de ce mois . . . . .	I, 619
		* 6 février. — Idem, à Valenciennes, depuis le dimanche 31 janvier. . . . .	I, 620
		* Même date. — Lettres de la comtesse de Hainaut, pour le paiement d'un acompte à Marghe la Cordonnrière . . . . .	I, 620
		* 11 février, à Valenciennes. — Lettres de la même, acquittant la femme de Jean d'Oisi des droits dus pour le service de sa terre de Beauvoler. . . . .	VI, 140 (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 3). . . . . I, 775
		* 12 février, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement d'une partie de ses dépenses et provisions. . . . .	I, 620
		* 20 février. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par la comtesse et son hôtel, à Valenciennes, depuis le dimanche 14 . . . . .	I, 620
		* 8 et 9 janvier, 3, 4 et 24 février, à Haspres. — Dépôts de 30 témoins, produits par le procureur de l'abbaye de Saint-Pierre de Gaud contre celui de Jean l'Allemand, au sujet de Douchy . . . . .	I, 465
		* 27 février. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et son hôtel, depuis le dimanche 21 de ce mois . . . . .	I, 620
		* 5 mars. — Idem, à Valenciennes, depuis le dimanche 28 février. . . . .	I, 620



- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| <p>* 10 mars, à Guise. — Quittance délivrée par Hugues le Gaingneur, écuyer, et Gilles de Winry, receveurs d'Aubenton, d'une somme de 1,000 livres tournois à eux payée, en vertu de la procuration de Ferri, fils aîné du comte de Linanges, et de Marie de Blois, duchesse et comtesse de Linanges . . . . . I, 458</p> <p>* 12 mars. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et son hôtel, depuis le dimanche 6 de ce mois. . . . . I, 620</p> <p>* 18 et 19 mars, à Denain. — Dépositions des témoins produits par le procureur de Jean l'Allemand, au sujet des droits que celui-ci prétendait avoir à Douchy. . . . . I, 465</p> <p>* 19 mars. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et son hôtel, depuis le dimanche 15 de ce mois . . . . . I, 620</p> <p>* 25 mars, à la maison noble. — Lettres de Jean II, roi de France, mandant à la Chambre des comptes de faire l'assiette des revenus de la ville de Vailli qu'il voulait donner à Marguerite, comtesse de Hainaut, en déduction de la rente qu'il lui avait assignée sur la recette de Vermandois. . . . . I, 458</p> <p>* <i>Même jour.</i> — Mandement du châtelain de Mons, seigneur d'Havré, alors gouverneur du Hainaut, pour le paiement d'une partie des gages des gens de la comtesse de Hainaut. I, 621</p> <p>* 26 mars. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et son hôtel, depuis le dimanche 20 de ce mois . . . . . I, 621</p> <p>* 30 mars, à Paris. — Vidimus des lettres de Jean II, du 25 du même mois. . . . . I, 459</p> <p>* 2 avril. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par elle et son hôtel, à Valenciennes, depuis le dimanche 27 mars. . . . . I, 621</p> <p>6 avril. — Lettres de non-préjudice délivrées à la comtesse de Hainaut par le prévôt et les jurés de Tournai, au sujet de l'autorisation qu'ils avaient obtenue de faire assigner des témoins résidant en Hainaut . . . . . I, 459</p> | <p>* 9 avril. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et son hôtel, depuis le dimanche 5 de ce mois . . . . . I, 621</p> <p>10 avril. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, prolonge, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1556, les pouvoirs du compromis fait entre elle et l'évêque de Liège, au sujet de leurs pays respectifs . . . . . I, 460</p> <p>* 16 avril. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par elle et son hôtel, depuis le dimanche 10 de ce mois . . . . . I, 621</p> <p>* 25 avril. — Idem, à Valenciennes, depuis le 18. . . . . I, 621</p> <p>* 30 avril. — Idem, à Valenciennes et au Quesnoy, par son hôtel, depuis le dimanche 24 jusqu'au 30 de ce mois. . . . . I, 621</p> <p>* 1<sup>er</sup> mai. — Lettres de la comtesse de Hainaut, pour un paiement à faire à Colard de Chimay. I, 621</p> <p>* 15 mai. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par elle et ses gens, depuis le dimanche 1<sup>er</sup> mai, au souper, jusqu'au samedi 14. . . . . I, 622</p> <p>* 17 mai, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement de 80 écus Johannes, pour une partie de sa livrée . . . . . VI, 140</p> <p>* 18 mai, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement de 8 livres blancs pour le loyer de la maison où son médecin, maître Gracien, demeure. VI, 140</p> <p>* 21 mai. — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par elle et ses gens, depuis le 15 jusqu'au 21 de ce mois. I, 622</p> <p>* 24 mai, à Mons. — Lettres de Gérard, sire de Ville, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente faite à Colard de le Courjoie d'un cens assigné sur la maison de Jean de Haynin, à Jemappes . . . . . VI, 158</p> <p>* 25 mai, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement d'une partie de ses dépenses . . . . . I, 622</p> |

	Pages.		Pages.
1356.		* 28 mai, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement des dépenses faites au Quesnoy par elle et ses gens, depuis le dimanche 22 jusqu'au 28 de ce mois . . . . .	I, 622
		* 1 <sup>er</sup> juin, au Quesnoy. — Lettres délivrées par la comtesse de Hainaut à Ernoul Royer, à l'effet de lui payer le reliquat de la somme à lui due pour la provision de vins de l'hôtel . . . . .	I, 622
		* Même date. — Mandement de la même, pour le payement des dépenses de l'hôtel. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 15 mai au 14 août 1356; extrait n° 4.) . . . . .	I, 775
		* Même date. — Mandement de la même, pour le payement d'une somme d'argent à son féal chevalier, le seigneur d'Épinoi. . . . .	VI, 140
		* 4 juin. — Mandement de la même, pour le payement des dépenses qui se feront au Quesnoy par elle et ses gens, depuis ce jour jusqu'au 18. . . . .	I, 622
		Même jour, à Mons. — Lettres adressées au sire de Ligny, gouverneur et bail de Hainaut, par les commissaires chargés de l'enquête relative au différend mû entre l'abbé et les religieux de Saint-Pierre de Gand, d'une part, et Jean dit l'Allemand, bâtard de Hainaut, d'autre part, au sujet de la justice que celui-ci prétendait avoir à Douchy . . . . .	I, 461
		* 11 juin, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le payement d'une partie de ses dépenses . . . . .	I, 622
		* 14 juin, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le payement d'une partie de ses dépenses . . . . .	VI, 140
		* 18 juin, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le payement des dépenses faites au Quesnoy par elle et ses gens, depuis le 11 jusqu'au 18 de ce mois. . . . .	I, 623
		* 21 juin (?), au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le payement d'une rente viagère à Bauduin du Gardin, bourgeois de Valenciennes. . . . .	VI, 140
		* 14 juillet. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour les dépenses faites à Ath par lui et ses gens, le 13 et le 14 juillet. . . . .	I, 623
		15 juillet, à Mons. — Réception du duc Guillaume de Bavière au comté de Hainaut . . . . .	I, 469
		* 16 juillet. — Mandement du même duc, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, le 15 et le 16 . . . . .	I, 623
		18 juillet, à Valenciennes — Serment prêté à la ville de Valenciennes par le duc Guillaume (III) de Bavière, comte de Hainaut. IV, 683	
		* 18 juillet. — Mandement du même duc, pour le payement des dépenses faites à Valenciennes par lui et ses gens, les 17 et 18 juillet. . . . .	I, 623
		* Même date. — Lettres du même, réglant la fabrication des monnaies qu'on devait forger à Valenciennes . . . . .	I, 471
		* 23 juillet. — Mandement du même, pour le payement d'une partie des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, depuis le samedi 23, au souper . . . . .	I, 623
		* 28 juillet. — Idem, à Ath, depuis le mardi 26 de ce mois, au souper, jusqu'au jeudi 28. . . . .	I, 624
		* 19 août, au Quesnoy. — Idem, pour le payement à Henri Hamer, son clerc, du boni de la recette de la prévôté de Valenciennes . . . . .	VI, 141
		* 22 août, au Quesnoy. — Idem, pour le payement des dépenses faites par lui et ses gens à Ath, du 26 au 28 juillet . . . . .	I, 624
		* Même date. — Idem, à Mons, par trois fois. . . . .	I, 624
		* Même date. — Idem, au Quesnoy, par trois fois vers le 19 juillet. . . . .	I, 624
		* Même date. — Idem, à Valenciennes, du 28 au 30 juillet . . . . .	I, 624
		* Même date. — Idem, au Quesnoy . . . . .	I, 624
		* 2 septembre. — Idem, à Valenciennes, du 3 au 7 septembre . . . . .	I, 624
		* 4 septembre, à Valenciennes. — Idem, pour un payement à faire à Henri de Borsèle par le prévôt de Valenciennes . . . . .	VI, 141



- Pages. Pages.
- \* 8 septembre. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, ordonnant de réduire le poids des pièces de monnaie dites *Vaillant et Tiercé*. I, 471
- \* *Même jour, à Valenciennes.* — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière promet de faire payer tous les ans, sur les revenus de la forêt de Mormal, à son cousin Waleran de Luxembourg, sire de Ligny, la somme de 200 livres tournois en monnaie ayant cours à Dordrecht, et 20 livres pour deux faucons d'un an, qu'il tiendra de lui en fief viager. I, 472; VI, 263
- 11 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière aux prévôt, jurés et échevins de Valenciennes, au sujet de la fabrication d'une monnaie d'argent. . . . I, 472
- Même date.* — Ordonnance du même duc, adressée aux maîtres de ses monnaies de Hainaut. . . . I, 475
- Même date.* — Mandement du même duc à ses baillis, prévôts, châtelains, sergents et autres officiers de justice du Hainaut, au sujet des monnaies. . . . I, 474
- \* 12 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui et ses gens, depuis le 21 août jusqu'au 12 septembre. . . . I, 624
- \* 18 septembre. — Idem, à Mons, du 19 au 22 septembre. . . . I, 471 note 1, 625
- \* 22 septembre. — Idem, pour le paiement des dépenses à faire à Mons, à l'occasion des joutes et fêtes de cette ville, du 25 au 29 septembre. . . . I, 625
- \* 25 septembre, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens au Quesnoy, depuis le 19 de ce mois, au souper, jusqu'au dimanche 25. . . . I, 625
- 27 septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, promet d'observer l'arbitrage à porter dans les formes indiquées, pour mettre fin à la contestation qui s'était élevée entre Englebert, évêque de Liège, et feu la comtesse Marguerite, au sujet des limites de leurs pays respectifs. . . . I, 475
- \* 8 octobre. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement d'une partie des dépenses faites au Quesnoy par lui et ses gens, vers la Saint Remi (1<sup>er</sup> octobre). . . . I, 625
- \* *Même date.* — Idem, au Quesnoy, depuis le 29 septembre jusqu'au 8 octobre. . . . I, 625
- 10 octobre, à Valenciennes. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, par lesquelles il confirme les franchises et libertés de la ville d'Ath, pour en user comme du temps du comte Guillaume 1<sup>er</sup>, son aïeul, et du comte Guillaume II, son oncle, en astreignant toutefois les bourgeois afforains au paiement des droits seigneuriaux, etc. . . . I, 477
- \* 14 octobre, à Valenciennes. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et ses gens, depuis le 8 dudit mois jusqu'au 14. . . . I, 625
- \* 15 octobre. — Idem, à Valenciennes. . . . I, 625
- \* *Même jour, à Mons.* — Deux autres mandements du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, à son départ pour la Hollande. I, 626<sup>1</sup>
- \* *Même date.* — Deux autres mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du 15 au 15 octobre. . . . I, 626
- \* .. octobre. — Mandement du même, pour le paiement de sommes dues à d'Aubechicourt, maître chevalier de son hôtel, et à Jean Warin, son boucher. . . . VI, 141
- \* 22 décembre. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et ses gens, depuis le 15 jusqu'au lundi 19 décembre. . . . I, 626

<sup>1</sup> Dans la note au bas de cette page, on a imprimé en parenthèse 15 novembre pour 15 octobre, jour du départ du duc.



- |            | Pages. |   | Pages.  |
|------------|--------|---|---------|
| 1356-1357. |        | * 23 décembre. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Ath par lui et ses gens, le 12 octobre précédent . . . . .   | I, 626  |
|            |        | * 26 décembre. — Idem, au Quesnoy, depuis le lundi 19 décembre, au soir, jusqu'au lundi 26. I, 626  | 626     |
|            |        | * 27 décembre. — Idem, à Bavai, lorsqu'il revint des joutes de Maubeuge . . . . .   | I, 626  |
|            |        | * 29 décembre. — Mandement du même duc, pour le paiement des pains pris à plusieurs boulangers, quand il alla aux joutes de Maubeuge, les 27, 28 et 29 dudit mois de décembre <sup>1</sup> . . . . .  | I, 626  |
|            |        | (La date manque.) — Charte par laquelle le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, confirme les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux Frères et à l'église du Val-des-Écoliers de Mons, et prend ces religieux sous sa protection . . . . .   |         |
|            |        |   | I, 478  |
|            |        | <b>1357.</b>  |         |
|            |        | * 8 janvier. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui et ses gens, depuis le 30 décembre, au souper, jusqu'au 8 janvier. I, 627   | 627     |
|            |        | * 9 janvier, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement d'une partie de ses dépenses . . . . .  | I, 627  |
|            |        | * 15 janvier. — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui et ses gens, depuis le 8 jusqu'au samedi 14 janvier. . . . .  | I, 627  |
|            |        | * 25 janvier. — Idem, à Mons, le 20 et le 21 janvier, lorsqu'il se rendit à Hal à la rencontre de son frère, le marquis de Brandebourg, et le dimanche 22, jour où il amena ledit marquis avec l'évêque d'Elbing et d'autres nobles auxquels il donna à souper . . . . .  | I, 627  |
|            |        | * Même date. — Idem, à Mons, le 20 et le 21. I, 627   | 627     |
|            |        | * 24 janvier. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Hal, lors de la venue du marquis de Brandebourg . . . . .   | I, 627  |
|            |        | * Même jour, au Quesnoy. — Idem, à Bavai, le 20, au retour de la forêt de Mormal . . . . .  | I, 628  |
|            |        | * 25 janvier, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière déclare qu'il veut laisser jouir l'abbé de Saint-Trond des biens que celui-ci tient de ses ancêtres. I, 479  | 479     |
|            |        | * 26 janvier, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et ses gens, lors de la venue du marquis de Brandebourg . . . . .   | I, 628  |
|            |        | * 29 janvier. — Idem, à Valenciennes, le 27 et le 28. . . . .   | I, 628  |
|            |        | * 5 février, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de neuf écus Johannes à Watier le brodeur . . . . .  | VI, 141 |
|            |        | * 5 février. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens au Quesnoy, par trois fois, du 15 janvier au 4 février . . . . .  | I, 628  |
|            |        | * 11 février. — Idem, à Mons, le jeudi 9, au souper, et le vendredi 10, au dîner. . . . .   | I, 629  |
|            |        | * Même date. — Idem, à Mons, lesdits jours. I, 629  | 629     |
|            |        | * 12 février. — Idem, à Ath, du 7 au 9. . . . .   | I, 629  |
|            |        | * Même jour, au Quesnoy. — Idem, à Renaix et à Ath, lorsqu'il y alla à la rencontre du comte de Flandre. . . . .  | I, 629  |
|            |        | * Même date. — Idem, à Ath, du 7 au 9. . . . .  | I, 629  |
|            |        | * 15 février, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement d'une partie des dépenses faites à Valenciennes par le seigneur d'Épinoi, l'Allemand de Hainaut, Philippart, clerc de la cour de Mons, et Jean, clerc, chargés de l'enquête touchant le seigneur de Chin, Nicolas de Ligne et des habitants de Valenciennes . . . . . | VI, 142 |

<sup>1</sup> Il est à remarquer (page 627, ligne 3) que, dans l'article du compte qui mentionne ce mandement, on a écrit : « jœdi toute jour XXIX<sup>e</sup> jour d'octembre. » C'est décembre qu'il faut lire.

- |  | Pages. | Pages.   |
|--|--------|--|
| * 15 février. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens. au Quesnoy, du 7 au 14 . . . . . I, 629   | I, 629 | * 3 mars, à Ath. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens à Mons, les 27, 28 et 29 février . . . . . I, 630   |
| * 25 février. — Idem, au Quesnoy, depuis le 25 . . . . . I, 629  | I, 629 | * Même date. — Idem, à Ath, le 2 et le 3 mars. I. 630  |
| 27 février, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc charge les seigneurs d'Aisne et d'Épinoy, chevaliers, et Bernard Royer, son valet, de la garde du temporel des églises du Hainaut . . . . . I, 481  | I, 481 | * Même date. — Idem, à Ath, le 2 et le 3 dito. I, 630  |
| * Même date. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes, du vendredi 24 au dimanche 26 . I, 629  | I, 629 | * Même date. — Idem, à Mons, par trois fois dont la dernière fut le 27 février. . . . I, 630   |
| 28 février, à Mons. — Charte du même duc, concernant les biens vacants situés dans la juridiction du chef-lieu de Mons . . . I, 483  | I, 483 | * 29 mars, à Berg-op-Zoom. — Accord fait par le duc et la duchesse de Brabant avec Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lequel ils conviennent que ce dernier aura la maison de Heusden, etc. . . . . I, 494   |
| Même date. — Charte par laquelle il accorde sûreté d'état et répit, pour le terme de quinze jours, aux parents de ceux qui auront causé quelques mêlées et discordes dans la ville de Mons . . . . . I, 487  | I, 487 | * Même date. — Lettres du duc Guillaume, portant que le duc et la duchesse de Brabant lui ont cédé la ville de Heusden . . . . . I, 495  |
| Même date. — Mandement du même duc à ses prévôt, mayeur et échevins de Mons, défendant de prêter argent sur armure quelconque et de recevoir en gage des armes des habitants de cette ville . . . . . I, 491 | I, 491 | 20 avril. — Lettres par lesquelles Ferri, comte de Linanges, et Marie de Blois, duchesse de Lorraine et comtesse de Linanges, déclarent avoir reçu de leur neveu, le comte de Blois, la somme de cinq cents écus Johannes, pour le terme de Noël 1336 de la dotation de ladite duchesse . . . . . I, 496 |
| Même date. — Idem, à ses châtelain, mayeur et échevins d'Ath, défendant de prêter argent sur armure quelconque et de recevoir en gage des armes des habitants de cette ville. . I, 492                       | I, 492 | * Avril — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, les 18, 19 et 20 avril . . . . . I, 630  |
| Même date. — Idem, aux échevins de Mons et aux doyens de la draperie de cette ville, leur ordonnant de faire draper, chaque année. I, 493  | I, 493 | * 21 avril. — Idem, à Valenciennes, les 18, 19, 20 et 21. . . . . I, 630   |
| * 2 mars, à Ath. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens, en retournant en Hollande . . . . . I, 630  | I, 630 | * Même date. — Idem, à Ath, les 21, 22 et 23. I, 631   |
| * 3 mars. — Idem, à Mons, le 15 février et le 15 du même mois, à son retour de Braine-le-Comte . . . . . I, 630  | I, 630 | * 25 avril. — Idem, à Mons, les 24 et 25 . I, 631  |
| * Même jour, à Ath. — Idem, à Valenciennes, du vendredi 24 février au dimanche 26 . I, 630   | I, 630 | * Même date. — Idem, à Ath, les 21, 22 et 23. I, 631   |
|  |        | * 3 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière confère à Philippe de Leyden, son clerc, une prébende de chanoine de l'église de Condé. . . . . I, 497   |
|  |        | * 4 mai, à Bruges. — Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, donne au duc Guillaume de Bavière plein pouvoir pour traiter de la paix entre lui et le duc et la duchesse de Brabant . . . . . I, 497  |



- 1357.
- \* 5 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, promet d'adjuger au comte et à la comtesse de Flandre les villes de Malines et d'Anvers, etc. I, 497
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles le même duc promet d'apposer son grand scel, aussitôt qu'il l'aura sous la main et qu'il en sera requis, au traité de paix entre le comte de Flandre et le duc de Brabant. . . . . I, 498
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles le même duc promet de prononcer son arbitrage sur les débats qui existaient entre le comte de Flandre et le duc de Brabant, dans le mois qui suivra le dimanche 7 mai, et de le faire exécuter quand même le duc et la duchesse de Brabant, leurs gens, villes et pays ne voudraient pas s'y soumettre . . . . . I, 498
- \* 9 mai. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, par trois fois . . . . . I, 651
- 15 mai. — Lettres par lesquelles le même duc, les nobles et les bonnes villes de Hainaut promettent de faire tenir et observer la sentence qui sera portée sur le différend existant entre le comte de Flandre et le duc de Brabant. . . . . I, 499; VI, 159, 264
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles le même duc, les nobles et les villes de Hollande et de Zélande font la même promesse. I, 500; VI, 162
- \* 17 mai. — Lettres par lesquelles Jean, seigneur de Sleyden, Élisabeth, sa femme, et Rost de Binsweldt déclarent que ledit seigneur de Sleyden est devenu homme du comte de Hainaut, et qu'en garantie de sa féauté, il assigne sa maison de Herpe . . . . . I, 685
- \* 1<sup>er</sup> juin. — Lettres par lesquelles le duc, la duchesse, les nobles et les villes du Brabant s'en remettent à la décision arbitrale que portera le duc Guillaume de Bavière, au sujet des différends qui existaient entre eux, le comte, la comtesse et le pays de Flandre . . . . . I, 500
- \* *Même jour, à Mons.* — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement de dépenses faites par lui et ses gens . . . . . I, 651
- \* 2 juin. — Procuration donnée par le duc et la duchesse de Brabant à Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, pour faire la paix entre eux et leurs sujets, d'une part, et Louis, comte de Flandre, et ses sujets, d'autre part . . . . . I, 501
- \* *Même date.* — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du 27 avril au 9 mai. . . . . I, 651
- \* 4 juin, à Ath. — Lettres contenant la sentence arbitrale, prononcée par le duc Guillaume de Bavière sur les différends entre le duc et la duchesse de Brabant, d'une part, et le comte et la comtesse de Flandre, d'autre part. I, 502; VI, 264
- \* 5 juin, à Lessines. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, par lesquelles il fait connaître les additions et changements apportés aux différents points de la sentence qui précède. . . . . I, 505; VI, 264
- \* 8 juin. — Mandement du même, pour le paiement des « draps et cendaux » achetés pour lui et ses chevaliers au départ pour l'Angleterre . . . . . I, 631
- \* 10 juin. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et ses gens, les 7, 8 et 9 dudit mois. . . . . I, 651
- \* *Même date.* — Idem, à Ath et à Lessines, les 3, 4 et 5 juin, « à grant plentet de gens d'armes. » . . . . . I, 651
- \* *Même date.* — Idem, quand il y fut pour prononcer le dit entre le comte de Flandre et le duc de Brabant, lesdits jours. . . . . I, 652
- \* *Même date.* — Idem, à Mons, du 30 mai au 6 juin. . . . . I, 652
- \* *Même date.* — Idem, à Valenciennes, les 7, 8 et 9 juin. . . . . I, 652
- Même date.* — Lettres par lesquelles Jean de Sleyden ou Lesclède reconnaît avoir reçu une somme de mille vieux écus, pour avoir relevé du duc Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., une terre qu'il déclare tenir en foi et en hommage de lui . . . . . I, 504



- |  | Pages.  |   | Pages.                             |
|--|---------|---|------------------------------------|
| * 10 juin, à Valenciennes. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, faisant connaître que son prévôt de Valenciennes a délivré cent florins à Lambekin, son valet de chambre, pour les porter à Nimègue et acheter des harnais, et 15 florins à Ernekin, son messenger, allant en Angleterre . . . . . | VI, 142 | <i>Jun.</i> — Lettres par lesquelles Gilles, abbé, et tout le couvent de Vicogne, en reconnaissance de l'adhérence, faite au profit de leur église, de plusieurs terres démembrées d'un fief à Oisy-lez-Hérin, que leur avait vendues Gilles dit Bruyans, sire de Blicquy, chevalier, et que celui-ci tenait de la comtesse de Hainaut, dernièrement trépassée, promettent, à chaque élection d'abbé, de donner au comte de Hainaut une certaine quantité d'avoine, et de le rendre participant à leurs prières, particulièrement en temps de guerre; moyennant quoi, ils seront exempts de l'ost, de la <i>chevauchie</i> et de tout autre service qu'on pourrait réclamer d'eux à cause de ces parties de fief. . . . . | I, 505                             |
| * 12 juin, à Mons. — Mandement du même à son prévôt de Valenciennes, afin qu'il paie 48 écus Johannes à Watier de Ruet, son huissier, pour un cheval. . . . .  | VI, 142 | 19 juillet. — Charte accordée à la ville de Hal par le duc Guillaume, au sujet du droit d'aubaine remplacé par le meilleur catel, de la bourgeoisie, du pouvoir des échevins, de la justice, des bruyères et waressais, et du chausséage. . . . .   | I, 508; mentionnée, II, 49, note 1 |
| * 12 juin. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du 30 mai au 2 juin . . . . .  | I, 632  | * 21 juillet. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume prend sous sa protection les biens que l'abbaye de Saint-Trond possédait dans le pays de Heusden . . . . .  | I, 512                             |
| * <i>Même date.</i> — Idem, à Mons, les 6 et 7 juin. I, 632  |         | * <i>Même date</i> — Lettres par lesquelles il autorise l'abbé de Saint-Trond à choisir un agent chargé de le défendre contre les imputations qui lui sont adressées dans le pays de Heusden . . . . .  | I, 512                             |
| * 16 juin. — Idem, ordonnant au receveur de Hainaut de payer plusieurs personnes ayant fourni des harnais de joutes et des étoffes pour la fête d'Angleterre . . . . .   | I, 632  | 31 juillet. — Lettres par lesquelles Ferri, comte de Linanges, et Marie de Blois, duchesse de Lorraine et comtesse de Linanges, son épouse, déclarent avoir reçu du comte de Blois, leur neveu, la somme de mille livres tournois, en acquit de la dotation de ladite dame, pour le terme de la Saint-Jean . . . . .  | I, 513                             |
| * 18 juin. — Vidimus, délivré par le duc Guillaume de Bavière, des lettres du duc, de la duchesse, des nobles et des villes du Brabant, du 1 <sup>er</sup> juin . . . . .  | I, 501  | * 14 août, à Londres. — Lettres closes du duc Guillaume, relatives au remboursement des frais faits à Bruges et à Calais par Robert de Wargny, avant d'aller en Angleterre . . . . .  | I, 633                             |
| * 19 juin. — Mandement du duc Guillaume, pour le remboursement, à Ernaut le Sot et à André le Marescaud, des frais faits en allant à Cologne chercher de grands chevaux pour la fête d'Angleterre . . . . .  | I, 632  | * 8 septembre. — Lettres par lesquelles Daniel de Pesque, chevalier, déclare que, moyennant la somme de 300 livres de noirs tournois, il tiendra en hommage lige du duc Guillaume   |                                    |
| * 20 juin. — Idem, pour les paiements à faire à plusieurs personnes ayant fourni des objets de toilette pour la fête d'Angleterre. . . . .   | I, 652  |   |                                    |
| * <i>Même date, à Mons.</i> — Idem. . . . .  | I, 633  |   |                                    |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et ses gens, le 23 avril . . . . .   | I, 635  |   |                                    |
| * <i>Même date.</i> — Idem, pour remboursement des dépenses du sénéchal et de ses gens, quand il l'envoya vers le duc de Brabant, le 14 juin. I, 635   |         |   |                                    |
| * 21 juin, à Mons. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du 10 au 20 juin, quand le comte et la comtesse de Flandre et le duc de Brabant dinèrent et soupèrent avec lui . . . . .   | I, 633  |   |                                    |

- 1557-1558. de Bavière les terres qu'il possédait précédemment en franc-alleu à Vorstein. . . I, 685
- \* 20 septembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, etc., fonde une chapellenie à la cour de La Haye, pour le repos de son âme et de celles de sa femme, de leurs ancêtres et de leurs successeurs, et en particulier pour l'âme de Gérard de Wateringe. I, 514
- 1558.**
- \* 15 janvier. — Mandement de Gérard, sire de Ville, chevalier, bailli de Hainaut, pour le paiement d'une somme à Henri de Maubeuge. VI, 142
- \* 17 janvier. — Lettres closes données par la comtesse de Hainaut à Henri de Borsselle, pour le paiement des frais faits en Hainaut par un chevalier et un écuyer du duc Albert. . . I, 655
- \* 26 janvier, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, déclare qu'il a fait une transaction avec son frère, Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, archichambellan du Saint-Empire romain, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, au sujet des droits qui appartenaient à celui-ci, à son titre d'ainé, sur le Hainaut, la Hollande, etc. . . . . I, 514
- \* *Même date.* — Lettres du même, contenant qu'en vertu de l'accord qu'il a fait avec son frère, Louis le Romain, il doit lui faire payer, chaque année, en la ville de Dordrecht, une pension viagère de 2,000 écus d'or à la Noël et de 2,000 semblables écus à la Saint-Jean-Baptiste. . . . . I, 515
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles Louis le Romain ratifie la donation des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, faite à son frère Guillaume, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, etc., par leurs père et mère, et promet, pour lui et ses héritiers, d'observer inviolablement cette donation. . . . . I, 515
- Pages.
- \* 12 février, à Mons. — Lettres de Gérard, sire de Ville, chevalier, bailli de Hainaut, par lesquelles il fait connaître que Jean li Hérus<sup>1</sup> a vendu à Amauri li Hérus une rente annuelle de 20 livres blancs tenue en fief du comte de Hainaut et assignée sur son vinage de Maubeuge. . . . . VI, 165
- \* 18 mars, à Rotterdam. — Lettres par lesquelles Mathilde de Lancastre, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, prie les bonnes gens de ces pays de recevoir le duc Albert de Bavière, frère du comte Guillaume, en qualité de ruward. . I, 516
- \* 25 mars, à Berlin. — Diplôme de Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, archichambellan du Saint-Empire romain, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, adressé à Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, au sujet de la transaction faite entre eux. . I, 684
- \* 6 avril. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et ses gens, du 2 au 7 avril. . . . . I, 654
- \* 7 avril. — Idem, pour le paiement de dépenses faites à Valenciennes. . . . . I, 654
- 8 avril. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des pays et comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, confère à Isabelle du Chasteler la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, vacante par la mort d'Élisabeth de Douai. . . . . I, 516
- \* 10 avril. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui et ses gens, du 7 au 10 avril. . . . I, 654
- \* 11 avril. — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy, du 7 au 10. . . I, 654
- \* 12 avril. — Idem, pour le paiement d'une partie des dépenses faites à Mons, à sa première venue, quand il prit le bail du comté de Hainaut, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril. . . I, 654

<sup>1</sup> Le Hérut.



- Pages.
- \* 16 avril. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril . . . . . I, 634
- 2 mai, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière notifie à la ville de Mons qu'il a pris le bail et gouvernement des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise . . . . . I, 518
- \* 7 mai, à Binche. — Convention entre Louis, duc de Bavière et marquis de Brandebourg, et Guillaume, comte de Namur et sire de Vaud. . . . . V, 369; VI, 241
- 10 mai, en l'abbaye de Lobbes. — Lettres de Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, archichambellan du Saint-Empire romain, comte palatin du Rhin, duc de Bavière et mambour du comté de Hainaut, contenant la teneur de celles d'Englebert, évêque de Liège, desquelles il résulte que ledit prince Louis a fait à l'évêque relief et hommage de la mambournie du comté de Hainaut . . . I, 530
- 11 mai, en l'abbaye de Lobbes. — Lettres du même, par lesquelles il fait connaître qu'attendu que son frère Guillaume, comte de Hainaut, Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, ne peut, à cause de maladie, vaquer au gouvernement de ses pays, il a supplié Englebert, évêque de Liège, de lui permettre de relever la mambournie du comté de Hainaut, et qu'ayant été admis à le faire, il a promis de ne se mettre d'accord avec son frère le duc Albert et de n'abandonner la mambournie dont il s'agit, qu'après que celui-ci aura satisfait à l'hommage dû à l'évêque et ratifié l'arrangement relatif à la contestation qui existait concernant les limites du pays de Liège et du comté de Hainaut. . . . . I, 534
- Même date. — Lettres d'Englebert, évêque de Liège, contenant l'accord par lui fait avec Louis le Romain, de remettre à la décision de six arbitres la contestation au sujet des limites du pays de Liège et du comté de Hainaut. I, 537
- 11 et 12 mai. — Lettres de Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, etc., contenant le mandement d'Englebert, évêque de Liège, qui ordonne aux états de Hainaut de reconnaître ledit prince comme mambour, curateur et gouverneur de son frère Guillaume et du comté de Hainaut. . . . . I, 539
- 12 mai. — Lettres du même, par lesquelles il promet de donner à Englebert, évêque de Liège, des lettres revêtues de son grand sceau, en échange de celles qu'il lui avait délivrées sous son petit scel, au sujet de la mambournie qui lui a été conférée . . . . . I, 541
- \* 18 mai, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Ath par le duc Guillaume, par elle, le duc Albert, le comte de la Marche et leurs gens, le dimanche 13 mai . . . I, 634
- \* Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Ath par les mêmes, du 13 au 18 mai . . . . . I, 634
- \* Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par les mêmes, du 14 au 18. . . . . I, 635
- \* 20 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles Albert, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, fait connaître que le prévôt de Valenciennes a payé des frais faits par lui et ses gens en plusieurs voyages . . . . . VI, 145
- \* 24 mai. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses de plusieurs chevaliers mandés à Mons par elle et le duc Albert, au parlement que l'on y tint ledit jour . . . . . I, 635
- \* 25 mai. — Idem, pour paiement fait à Jean Rider et à Gemmes de Hatinghes, écuyer de la comtesse, pour aller en Angleterre . . . I, 635
- \* Même jour, à Mons. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Lessines, à Ath, à Condé et à Valenciennes par monseigneur de Montigny, étant au service de ladite comtesse . . . . . I, 635
- Pages.
- 1358.



1358. \* 27 mai, à Binche. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par le duc Guillaume, ladite comtesse de Hainaut, le duc Albert, le comte de la Marche et leurs gens, du 19 au 25 mai . . . . . I, 635
- \* 28 mai, à Mons. — Mandement de la même, pour le paiement de 37 moutons au sire d'Auhechicourt, en remboursement de dépenses faites en la semaine de la Trinité<sup>1</sup>, quand elle fut à Binche avec le duc Albert, et à l'occasion d'une journée avec les bonnes villes de Hollande et de Zélande; et avec celles de Flandre . . . . . VI, 143
- 1<sup>er</sup> juin. — Lettres de Mathilde de Lancastre, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, permettant à la ville de Valenciennes de continuer, pendant dix ans, la perception de deux deniers tournois au lot de vin et de l'assise ordinaire de trois deniers . . . . . I, 542
- \* 2 juin, à Valenciennes — Mandement de la même, pour le paiement de cent livres tournois au seigneur d'Antoing, qui lui restent dues à cause du parlement de Binche . . . VI, 145
- \* *Même date.* — Idem, de 8 moutons et 6 sols au seigneur de Monceaux, chevalier, à cause du parlement de Binche . . . . . VI, 144
- \* 3 juin. — Acte par lequel les délégués du conseil du comte de Hainaut et ceux du comte de Namur établissent le compte des paiements faits et à faire par le comte de Hainaut au comte de Namur. . . . . V, 369; VI, 242
- 14 juin. — Lettres de Mathilde de Lancastre, comtesse de Hainaut, etc., par lesquelles elle abandonne, au nom du duc Guillaume, son mari, sa part dans les tonlieux et fouées de la ville de Valenciennes, jusqu'à ce qu'elle ait fait rembourser à celle-ci la somme de mille florins d'or à l'écu . . . . . I, 684
- 20 juin, à Malines. — Lettres par lesquelles Albert, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, gouverneur général des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, s'oblige à accomplir tous les engagements et promesses faits au comte de Flandre, par son frère le duc Guillaume, au sujet de la paix contractée entre ledit comte et son pays, d'une part, le duc et la duchesse de Brabant et leur pays, d'autre part . . . . . I, 544
- 20 juin, d Malines. — Promesse faite par Louis, comte de Flandre, etc., au duc Albert de Bavière, tuteur, gouverneur et héritier des pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, d'entretenir les alliances contractées entre la Flandre, le Brabant, le Hainaut, la Hollande et la Zélande . . . . . I, 546
- \* *Même date.* — Compromis entre Louis le Romain, marquis de Brandebourg, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, et Albert, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, au sujet des débats mus entre eux par rapport au bail et gouvernement des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, et à l'hoirie de leur frère le duc Guillaume . . . . . I, 547
- 24 juin, au château de Battersheim. — Lettres de Louis le Romain, contenant l'accord par lui fait avec le duc Albert, pour le cas où leur frère Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, décéderait sans postérité. . . . . I, 547
- 29 juin. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière approuve, comme bail et gouverneur des pays de Hainaut, de Hollande, etc., et comme frère et héritier du comte Guillaume, l'octroi accordé à la ville de Valenciennes par la comtesse de Hainaut, sa belle-sœur, le 1<sup>er</sup> du même mois. . . . . I, 549
- Même date.* — Lettres par lesquelles le même duc ratifie celles de ladite comtesse, du 14 du même mois, par lesquelles elle abandonne, au nom du duc Guillaume, son mari, sa part dans les tonlieux et fouées de la ville de Valenciennes, jusqu'à ce qu'elle ait fait payer à cette ville la somme de mille florins d'or. . . . . I, 687

<sup>1</sup> En 1358, la Trinité tombait le 27 mai.

- |  | Pages. | Pages.  |
|--|--------|---|
| 11 juillet.— Lettres par lesquelles Ferri, comte de Linanges, et Marie de Blois, duchesse de Lorraine, marquise et comtesse de Linanges, déclarent avoir reçu du comte de Blois, leur neveu, la somme de 2,000 livres tournois, pour acompte de ce qui était dû à ladite dame, à cause de son mariage . . . . . I, 530 | 530    | et 5 d. l., pour une partie des dépenses de son mari, le comte de Hainaut et de Hollande, en ladite ville de Valenciennes, du 26 août au 5 septembre . . . . . VI, 144  |
| 12 juillet.— Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde à la ville de Mons le pouvoir de constituer des pensions viagères jusqu'à concurrence de 200 livres tournois, pour payer les ouvrages de ladite ville . . . . . I, 531  | 531    | * 18 septembre, à Mont-Sainte-Gertrude. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ce qui était dû au seigneur d'Enghien, pour ses frais en Hollande, etc. . . . . VI, 145<br>(Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 14 septembre 1538 au 2 février 1539; extrait n° 2.) . . . . . I, 775                                  |
| 27 juillet. — Lettres par lesquelles le même duc s'oblige à payer la somme de 6,000 vieux écus due par son frère Louis le Romain à Guillaume, comte de Namur et seigneur de Wayaux. . . . . I, 533   | 533    | * 19 septembre, à Mont-Sainte-Gertrude. — Mandement du même, pour le paiement d'une somme due au seigneur de Ville . . . . VI, 145<br>(Compte précité; extrait n° 1.) . . . . I, 775  |
| Même date. — Lettres par lesquelles il prend l'engagement d'acquitter une somme de 2,000 vieux écus, due par son frère Louis le Romain à Jean de Looz, chevalier, seigneur d'Agimont et de Walhain. . . . . I, 533   | 533    | * 25 septembre, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut à son prévôt de Valenciennes, afin qu'il délivre à Pieret, son clerc, 50 moutons d'or pour acquitter les dépenses faites par elle et ses gens en allant en Hollande vers le duc Albert de Bavière . . . VI, 145   |
| * 2 août, à Valenciennes. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de 25 écus de Bruges à Watier de Ruet, son huissier, pour un cheval donné à son boucher . . . . . VI, 144  | 144    | * 27 septembre, au Quesnoy.—Mandement de la même, pour le paiement d'une selle. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 février au 1 <sup>er</sup> août 1539; extrait n° 5.) . . . I, 776  |
| * 10 août, à Dordrecht.—Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reçoit pour son vassal Englebert, comte de la Marck, auquel il promet de payer une pension annuelle de mille écus. I, 538  | 538    | * 23 octobre, à Mont-Sainte-Gertrude. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ce qui était dû par le comte de Hainaut à Watier de le Crois, ouvrier brodeur, à Valenciennes . . . . . VI, 146<br>(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 février au 1 <sup>er</sup> août 1539; extrait n° 2.) . . . . . I, 776 |
| 22 août, au château de Mons. — Acte passé devant deux hommes de fief et contenant l'inventaire de l'armurerie du comte Guillaume III de Hainaut. . . . . I, 539  | 539    | * 4 novembre.—Lettres du bailli de Hainaut au duc Albert de Bavière, lui communiquant la réponse faite par le comte de Looz au sujet de la prise du seigneur de Floyon. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 14 septembre 1538 au 2 février 1539; extrait n° 5.) . . . . . I, 776   |
| * 8 septembre, à Mont-Sainte-Gertrude. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des frais faits par le seigneur de Gommegnies. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 février au 1 <sup>er</sup> août 1539; extrait n° 5.) . . . . . I, 776; VI, 144   | 144    | * 16 décembre.— Mandement du même aux prévôts de Bavai, du Quesnoy et de Maubeuge,  |
| * 14 septembre, à Mons. — Lettres de la comtesse de Hainaut, mandant à son prévôt de Valenciennes de payer la somme de 67 l. 5 s.  | 5 s.   |   |



- 1358-1359. pour la publication d'un ban à l'effet de faire armer et équiper, et de faire garder les fortes-resses. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 14 septembre 1358 au 2 février 1359; extrait n° 6.) . . . . I, 776
- 17 décembre, au Quesnoy. — Acte par lequel Daniel de Pesque, chevalier, reconnaît avoir reçu du comte de Hainaut la somme de 500 livres de noirs tournois, pour les 50 livres de terre dont il avait rendu foi et hommage au duc Albert de Bavière, tuteur et gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise . . . . I, 562
- 1359.
- \* 8 janvier. — Lettres du duc Albert au comte de Loos et réponse de celui-ci. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 14 septembre 1358 au 2 février 1359; extrait n° 7.) I, 776
- Même date. — Mandement, adressé de la part de la comtesse de Hainaut et du duc Albert de Bavière à Guillaume de Ligne, afin qu'il se trouve à Ath avec d'autres du conseil, le dimanche 3 février. (Même compte, n° 8.) . . . I, 776
- 14 janvier, à Mons. — Ordonnance déterminant le serment que les avocats doivent prêter pour pouvoir plaider à la cour de Mons . . . I, 563
- \* 16 janvier. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'une somme due par le comte de Hainaut à Watier de le Crois, ouvrier brodeur, à Valenciennes. (Compte précité; extrait n° 5.) . . . . I, 775
- \* 3 février. — Lettres concernant la requête faite au pays de Hainaut par le sire de Mauni. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 février au 1<sup>er</sup> août 1359; extrait n° 11.) I, 777
- \* 8 février. — Lettres du bailli de Hainaut à monseigneur d'Enghien, pour lui donner des nouvelles du comte de Hainaut. (Même compte; extrait n° 12.) . . . . I, 777
- Pages.
- \* 27 février. — Lettres adressées au seigneur de Gommegnies, lui mandant d'aller à Enghien, à cause de certaines nouvelles relatives au duc Albert de Bavière. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 février au 1<sup>er</sup> août 1359; extrait n° 13.) . . . I, 777
- \* 13 mars. — Lettres adressées, de la part du comte de Hainaut, à l'évêque, au chapitre et à la ville de Liège, et à la ville de Huy, au sujet des entreprises du sire de Harduemont. (Même compte; extrait n° 14.) . . . . I, 777
- \* 16 avril, à Resinck. — Lettres closes du duc Albert de Bavière, acquittant le sire de Ville de ce qu'il devait payer pour le service d'un fief acheté à Gilles du Bruek. (Même compte; extrait n° 4.) . . . . I, 776
- \* 2 mai. — Lettres par lesquelles frère Ellardus, abbé de Fleurcamp, le prieur et le couvent de Saint-Odulphe en Staurie, les échevins et consuls de la ville d'Alcmade prient Henri d'Alcmade, bailli de Medemblic, de différer son voyage à Staurie jusqu'au 25 juin, parce que les arbitres nommés pour terminer les différends touchant les terres d'Oestergo et de Westergo ne pouvaient pas s'y rendre plus tôt. I, 563
- \* 20 mai, devant Delft. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de deux chevaux donnés à deux chevaliers devant le Rbin. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> août 1359 au 12 janvier 1360; extrait n° 6.) . . . . I, 778; VI, 146
- \* 28 mai. — Lettres de monseigneur d'Enghien, pour le paiement d'un cheval livré au duc Albert de Bavière. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 2 février au 1<sup>er</sup> août 1359; extrait n° 6.) . . . . I, 776
- \* 16 juin, à Ath. — Quittance de Sohellet le Borgne, pour le paiement de quatre mois de gages au service du comte de Hainaut. (Même compte; extrait n° 7.) . . . . I, 776
- 2 juillet, à Braine-le-Comte. — Lettres par lesquelles Robert de Namur, sire de Renaix et de Beaufort-sur-Meuse, déclare avoir reçu la
- Pages.



Pages.

somme de 514 florins de Florence et 7 gros, à compte de ce qui devait lui être payé pour la dot d'Isabelle de Hainaut, sa femme . . . I, 563

9 juillet. — Sentence arbitrale prononcée par Englebert, évêque de Liège, sur le différend qui existait entre le comte de Hainaut et le seigneur de Harduemont. Ce dernier avait fait arrêter des habitants du Hainaut, pour obtenir le paiement d'une somme qui lui était due par le comte et le pays de Hainaut, et à cette occasion il avait eu un valet tué. Il accusait de cette mort les bourgeois de Mons . . . I, 567

\* 22 juillet, à Mons. — Promesse, faite par trois personnes qui avaient été emprisonnées en Hainaut, de ne réclamer aucune indemnité de ce chef . . . I, 703

\* Juillet. — Lettres du duc Albert de Bavière, nommant quatre personnes pour déterminer les limites entre le Hainaut et le pays de Liège. . . . I, 569

\* 10 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par la comtesse de Hainaut et ses gens, le 8 août. . . . I, 635

\* Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Ath par la comtesse de Hainaut, ledit duc Albert et leurs gens, les 6 et 7 août. . . . I, 636

\* Même date. — Semblable mandement. . . I, 636

\* Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par les hôtels de la comtesse de Hainaut, dudit duc et leurs gens, le 8 août. . . . I, 636

\* 11 août, au Quesnoy. — Lettres du même, mandant au receveur de Hainaut de payer au seigneur d'Enghien, son conseiller, ce qui lui reste dû de la somme de 2,880 moutons, pour ses frais au siège de la ville de Delft . . . I, 569

\* 14 août, au Quesnoy. — Lettres du même duc, pour le rachat de certains bijoux de la comtesse de Hainaut mis en gage à Valenciennes. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> août 1359 au 12 janvier 1360; extrait n° 2.) . . . I, 778; VI, 146

Pages.

15 août. — Acte par lequel Moreau de Ladefuer, chevalier, déclare que Godefroid de Harigny, clerc du comte de Hainaut et de Hollande, a reçu du châtelain d'Ath la somme de 25 florins d'or au mouton, pour les dépenses dudit comte et de son hôtel en la ville d'Ath, pendant un mois . . . . . I, 570

\* 21 août, à Valenciennes. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par la comtesse de Hainaut, ledit duc Albert et leurs gens, les 16 et 17 août . . . . . I, 637  
(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 5.) . . . . I, 778; VI, 146

\* 26 août, à Ath. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par les mêmes à Valenciennes, par trois fois, du 16 au 26 août . . . . . I, 637

\* 1<sup>er</sup> septembre, à Mons. — Idem, pour le paiement de l'hôtel du duc Albert de Bavière à Valenciennes, les 24 et 25 août . . . . I, 637

\* Même date. — Idem, pour le paiement de 40 moutons de Flandre . . . . . VI, 146  
(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 4.) . . . . . I, 778

\* 3 septembre, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Ath par la comtesse de Hainaut, depuis le 27 août jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, et par ledit duc Albert de Bavière, le 31 août . . . . . I, 637

\* Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses de la comtesse de Hainaut, du duc Albert de Bavière et de leurs gens à Ath, par deux fois, pendant sept jours. . . . . I, 638

\* Même date. — Idem, pour acheter trois chevaux pour Pierre le Keut et les « ménestres » . . . . . VI, 148  
(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 5.) . . . . . I, 778

\* 5 septembre. — Lettres du même duc, pour le paiement de ses dépenses et de celles de ses « baiviers » (Bavarois) à la fête qui eut lieu à Mons les 2 et 3 septembre . . . VI, 147  
(Compte précité; extrait n° 7.) . . . . I, 778

1359.

1359.

- |  | Pages.            |   | Pages.  |
|--|-------------------|---|---------|
| * 5 septembre. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le remboursement à Thierri de Faukevés de ce qu'il avait payé pour le duc et ses gens, « en alant cacher et voler ». (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 16.) . . . . . I, 778                                  | I, 778            | ment des gages de Hanin Muissart, de Hellin du Bruck, de Jean le Ruspilleus, de Jean de l'Estaulle et de Jean le Clerch de Prés . VI, 147   | VI, 147 |
| * 7 septembre, à Ath. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par la comtesse de Hainaut, ledit duc Albert de Bavière et leurs gens, du 27 août au 6 septembre. . . . . I, 638   | I, 638            | * 6 octobre — Quittance de Sohellet le Borgne, pour un mois de ses gages au service de la personne du comte de Hainaut, à Ath. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 11.) . . . . . I, 778   | I, 778  |
| * 8 septembre, à Ath. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Ath par lui et ses gens, le 7, et par certains de ses gens, le 6. . . . . I, 638  | I, 638            | * 27 octobre, au Quesnoy. — Quittance de la comtesse de Hainaut, pour le paiement mensuel de la somme de cent écus de Bruges. (Même compte; extrait n° 12.) . . . . . I, 778  | I, 778  |
| * 14 septembre, à Termonde. — Idem, pour le paiement de ses dépenses en allant d'Ath à Zantinghen . . . . . VI, 147<br>(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut, du 1 <sup>er</sup> août 1359 au 12 janvier 1360; extrait n° 8.) . . . . . I, 778  | VI, 147<br>I, 778 | * Octobre. — Mention de divers mandements du bailli de Hainaut relatifs aux mesures à prendre pour la sécurité du pays. (Même compte; extrait n° 22.) . . . . . I, 779  | I, 779  |
| * 18 septembre, au Quesnoy. — Lettres de la comtesse de Hainaut, pour le paiement mensuel de la somme de cent écus de Bruges qui lui est assignée sur la recette des exploits du bailliage . . . . . VI, 147<br>(Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 10.) . . . . . I, 778 | VI, 147<br>I, 778 | * 10 novembre. — Lettres de monseigneur de Ladefuer, maître chevalier de l'hôtel du comte de Hainaut à Ath, pour les dépenses de cet hôtel, depuis le 9 juin . . . . . I, 638   | I, 638  |
| * Même date. — Lettres adressées au duc Albert de Bavière, en Zélande, en réponse aux siennes. (Même compte; extrait n° 21.) . . . . . I, 779  | I, 779            | * 21 novembre. — Lettres adressées au duc Albert de Bavière, en Hollande, pour lui donner des nouvelles des Anglais qui se trouvaient sur les frontières du Cambrésis et avaient pris deux villes. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 23.) . . . . . I, 779   | I, 779  |
| 20 septembre, au vieux Berlin. — Lettres de Louis le Romain et d'Othon, son frère, marquis de Brandebourg et de Lusace, par lesquelles ils chargent des commissaires de faire remettre entre les mains de Henri Hamart les bijoux que feu leur mère avait laissés audit Othon . . . . . I, 571         | I, 571            | * 27 novembre, à Enghien — Lettres de Sohier, sire d'Enghien, chevalier, par lesquelles, voulant augmenter la population d'Enghien et par là rendre plus facile la garde de la forteresse, il abolit le droit de mortemain en cette ville, et prie le duc Albert de Bavière de confirmer, au besoin, ce privilège, comme bail, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise. . . . . I, 572 | I, 572  |
| * 26 septembre, au Quesnoy. — Lettres de la comtesse de Hainaut, pour le paiement de 16 moutons de Flandre à Jean d'Alost, pour une selle . . . . . VI, 147  | VI, 147           | * 27 novembre. — Lettres du bailli de Hainaut aux villes de Braine, de Hal et d'Enghien, pour avoir des nouvelles du roi d'Angleterre. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 23.) . . . . . I, 779   | I, 779  |
| * 27 septembre, à Mons. — Cinq mandements de Sohier, sire d'Enghien, lieutenant du duc Albert de Bavière en Hainaut, pour le paye-   |                   |   |         |



- | Pages.   | Pages.  |
|--|---|
| <p>1<sup>er</sup> décembre. — Acte par lequel François Turk, chevalier, Antoine Turk, Boniface de Robelle, Antoine Chaboudan, Conrard de Malavaing, Warnier de Berlo, Mathieu de Lor et Marc Pastel promettent de ne point poursuivre Jean de Looz, sire d'Agimont et de Walhain, pour les avoir fait arrêter, sous prétexte qu'il ne jouissait pas de la terre de Rœulx à lui donnée par Guillaume, comte de Hainaut, etc. . . I, 688</p> <p>2 décembre. — Acte par lequel Bauduin de Blehaing, bailli du comté de Namur, déclare qu'en sa présence et celle des hommes de loi y dénommés, François Turk, chevalier, Antoine Turk, Boniface de Robelle, Antoine Chabodan, Conrard de Malevingne et Warnier de Berlo ont déclaré ne vouloir faire aucune plainte contre Jean de Looz, seigneur d'Agimont et de Walhain, qui les avait retenus prisonniers à Givet. . . . . I, 690</p> <p>* 15 décembre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de deux chevaux pris à Hauste Stamberghes. (Compte précité des exploits du bailliage de Hainaut; extrait n° 15.) . . . . . I, 778; VI, 148</p> <p>* Même date. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses des hôtels de la comtesse de Hainaut, dudit duc et de leurs gens à Mons, par deux fois, dont la seconde le 6 septembre. . . . . I, 638</p> <p>* Même date. — Idem, pour le paiement de son hôtel à Ath, le 6 décembre, au soir, et le 7. I, 638</p> <p>* Même date. — Idem, pour le paiement des ouvrages de broderie faits par Wautier le brodeur de Valenciennes. . . . . VI, 295</p> <p>* 14 décembre, à Mons. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par la comtesse de Hainaut, ledit duc Albert de Bavière et leurs gens, depuis le 11 de ce mois, au souper, jusqu'au 15, au matin . . . . . I, 639</p> <p>* Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par les mêmes à Mons, du 11 au 14. . . . . I, 639</p> <p>Même date. — Idem, pour le paiement du prix d'un cheval donné au maître du fer . . VI, 148</p> | <p>* 14 et 15 décembre, à Mons. — Mandements du duc Albert de Bavière, pour le paiement de chevaux. (Comptes des exploits du bailliage de Hainaut, du 12 janvier au 24 juin 1560, fol. 7, et du 24 juin 1560 au 10 janvier 1561, fol. 6.) . I, 800</p> <p>* 22 décembre, à Ath. — Lettres de la comtesse de Hainaut, pour le paiement mensuel de cent écus de Bruges. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> août 1559 au 12 janvier 1560; extrait n° 14.) . . . . . I, 778</p> <p style="text-align: center;">1560.</p> <p>* 19 janvier, au Quesnoy. — Mandement de la comtesse de Hainaut, pour le paiement mensuel de cent écus de Bruges. I, 778, note 2; VI, 148</p> <p>* 1<sup>er</sup> février. — Semblable mandement. I, 778, note 2</p> <p>* 8 février, à Bruxelles. — Mandement de la même, pour le remboursement, à faire le 15 mars au seigneur d'Enghien, de la somme de cent écus qu'il lui avait avancée. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 12 au 24 juin 1560, fol. 7.) . . . . . I, 800</p> <p>* 15 mars. — Lettres de Moreau de Ladefuer, pour les dépenses de l'hôtel du comte de Hainaut à Ath, depuis le 11 novembre. . . I, 639</p> <p>18 mars. — Lettres par lesquelles Englebert, évêque de Liège, promet d'aider en tout Albert, duc de Bavière, s'il consent à lui faire hommage pour le bail, gouvernement et mambourne du comté de Hainaut. Il nommera ensuite deux arbitres qui jugeront avec deux commissaires du duc, des différends qui existent à cause des devoirs de cet hommage . . . . . I, 575</p> <p>Même date. — Vidimus, délivré par Sobier, seigneur d'Enghien, des lettres qui précèdent. I, 575</p> <p>4 avril. — Lettres du duc Albert de Bavière, par lesquelles il confère à maître Rabon, son secrétaire, la prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Nicolas Stuc . . . . . I, 575</p> <p>3 mai. — Lettres par lesquelles Pierre, abbé de Lobbes, déclare que lui et son monastère sont</p> |



1360. soumis, quant au temporel, à l'évêque de Liège et à son église, et qu'il en a relevé, de même que ses prédécesseurs, tous les droits, juridictions et biens de ce monastère. I, 551, note.
- 18 mai, à *Straubing*. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Gilbert dit Othuin, clerc du damoiseau de Blois, la prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la promotion de Guillaume de Mylli à la chevalerie. I, 577
- 20 mai. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Gertrude du Bos, fille de Siger, seigneur de Hoves, la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de la demoiselle de Traisnel. I, 579
- \* 27 juin. — Lettres de Moreau de Ladefuer, pour les dépenses de l'hôtel du comte de Hainaut à Ath, depuis le 15 mars. . . . I, 639
- \* 15 juillet, à *Straubing*. — Lettres du duc Albert de Bavière, accordant à Marguerite, fille de la dame de Braine<sup>1</sup>, la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de la demoiselle de Barbençon. . . . I, 580
- \* 10 octobre, à *Hal*. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Hal, par lui et ses gens, le dimanche 11 octobre, au gîte, et le lundi 12, au déjeuner, quand il revint de Bavière. I, 640
- \* 15 octobre, à *Mons*. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de 200 moutons de France. (Compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 24 juin 1360 au 10 janvier 1361, fol. 6). . . . I, 800
- \* *Même date*. — Idem, pour le paiement de 250 livres. . . . VI, 148
- 16 octobre, à *Mons*. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Elisabeth, fille du seigneur de Trazegnies, la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort d'Agnès de Baudignies. I, 580
- \* 20 octobre, à *Braine-le-Comte*. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ses dépenses au Rœulx et à Braine, du samedi 17 au mardi 20. . . . I, 640
- \* *Même date*. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Ath, par lui et ses gens, le 13, au souper, et le 14. . . . I, 640
- \* *Même date*. — Idem, à Mons, du 14, au souper, au 17. . . . I, 640
- \* *Même date*. — Idem. . . . I, 640
- \* *Même date*. — Idem, à Ath, du mardi 13, au soir, au 14, au diner. . . . I, 640
- 25 octobre. — Lettres par lesquelles Sohier, seigneur d'Enghien, Gérard d'Enghien, châtelain de Mons et seigneur d'Havré, Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, Simon de Laking, bailli de Hainaut, chevaliers, Étienne Mallon, prévôt des églises de Mons, Jean Moyset et Jean Partit, bourgeois de Valenciennes, font connaître le compromis qui a été conclu devant eux, entre Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, souverain chambellan du Saint-Empire, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, et le duc Albert de Bavière, comte palatin du Rhin, bail et gouverneur des pays et comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, ainsi que l'ordonnance des états de ces pays, approuvée par le duc Louis. . . . I, 582
- 24 octobre, à *Fontaine-l'Évêque*. — Lettres par lesquelles Englebert, évêque de Liège, déclare avoir reçu l'hommage du duc Albert de Bavière pour le bail et la mambournie du Hainaut, et fait alliance avec lui. . . . I, 583
- 25 octobre. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière promet qu'avant la fête de saint André prochaine, il certifiera à l'évêque de Liège, que Louis le Romain s'est soumis à la décision des pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, au sujet de la mambournie de leur frère Guillaume et du gouvernement de ces trois pays, ainsi que de la succession de leur dit frère, s'il meurt sans postérité. . . . I, 586

<sup>1</sup> Braine-le-Château.

- |  | Pages. | Pages.  |
|--|--------|---|
| * 25 octobre. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Braine-le-Comte par lui et ses gens, du 20 au 25 dudit mois d'octobre . . . . .   | I, 640 | qu'il avait pris par ses lettres du 23 octobre précédent . . . . . I, 589; texte, VI, 243   |
| * 27 octobre, à Braine-le-Comte. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Binche par lui et ses gens, du 23 au 26 . . . . .  | I, 640 | 30 novembre, en la halle de Tournai. — Jugement par lequel les prévôt, jurés et conseil de la ville de Tournai adjugent au comte de Hainaut la succession d'un prêtre, serf d'origine, mort en cette ville . . . . . I, 590   |
| * 28 octobre, à Hal. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Braine-le-Comte, par lui et ses gens, depuis le 26, au souper, jusqu'au 28. . . . .  | I, 641 | * Sans date. — Lettres du seigneur d'Enghien, pour le paiement des dépenses faites par Sandrars d'Esquarmaing, en gardant la tour de Viesly . . . . . I, 641  |
| * 3 novembre, à La Haye. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et ses gens, à son retour de Bavière, le 8 octobre, au souper, et le 9, au déjeuner, et le 28 dudit mois d'octobre, quand il retourna en Zélande. . . . .  | I, 641 | 1561.   |
| * 19 novembre. — Reconnaissance, délivrée par Anseau de l'Espinoy, demeurant à Lillers, de plusieurs sommes qu'il devait au comte de Blois, pour le règlement des comptes des terres de Dargies et de Catheu, dont il avait été receveur . . . . .   | I, 703 | * 3 février, à Hal. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et ses gens le 1 <sup>er</sup> février. V, 554   |
| * 25 <sup>1</sup> novembre. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ses dépenses et de celles de ses gens, depuis le mercredi 18. . . . .  | I, 641 | * 6 février. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses « baiwiers, » le mercredi et le jeudi après la Chandeleur (5 et 4 février) . . . . . V, 554   |
| 25 novembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Isabelle de Roehoven la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Marie de Beurieu . . . . .  | I, 588 | * 8 février, à Bruxelles. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du 2 au 7 février . . . . . V, 554   |
| 29 novembre. — Lettres d'Englebert, évêque de Liège, faisant connaître que le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, lui a dûment certifié que Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, etc., son frère aîné, a suffisamment renoncé au bail et mambournie du comte Guillaume et du comté de Hainaut; qu'en conséquence, ledit duc Albert a rempli l'engagement |        | * Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites en sa maison de Braine par lui et ses gens, le dimanche 7 février. . . . . V, 555   |
|  |        | * Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et ses gens, du dimanche 7 février, au souper, au lundi 8, au diner . . . . . V, 555  |
|  |        | * 11 février, à Bruxelles. — Lettres du même, concernant le paiement fait par le receveur de Hainaut pour deux draps d'argent et un drap bleu de Tarse, et de trente moutons donnés aux hérauts à l'occasion des joutes dont le duc remporta le prix . . . . . V, 555 |
|  |        | * 14 février, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et ses gens, le jeudi soir 11 du même mois. . . . . V, 555  |

<sup>1</sup> On a écrit, dans le compte, m<sup>e</sup> jour, au lieu de xxiii<sup>e</sup> jour.



- 1361-1362. \* 14 février, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Bruxelles par lui et ses gens, du lundi 8 au jeudi 11 février. . . . V, 556
- \* *Même date.* — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du mardi 9 au samedi 13 février . . . V, 556
- 15 février, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Béatrix de Launais une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . . II, 1
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du vendredi 12 février au mardi suivant. . . . V, 556
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement de 245 livres 14 sols à Geuche, son maître du fer . . . V, 556
- \* 16 février, à Hal. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens à Hal, du lundi 15 février, au souper, au lendemain, au dîner . . . V, 556
- \* 5 avril, à Enghien. — Mandement de monseigneur d'Enghien, pour le paiement des dépenses faites par lui étant lieutenant du duc Albert de Bavière, lorsqu'il l'accompagna à la fête de Bruxelles et lors de l'arrestation des officiaux de Cambrai . . . V, 557
- \* 19 avril, à Mont-Sainte-Gertrude. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des frais de route et de séjour du seigneur d'Enghien en allant au parlement tenu à Mont-Sainte-Gertrude et à une assemblée du conseil à Mons. . . . V, 557
- \* 22 avril, à Mont-Sainte-Gertrude. — Idem, pour le remboursement de 400 florins d'or à son feal chevalier Frédéric Camerouwer. . . . V, 557
- \* 28 mai, à Cambron. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du 26 au 29 mai. . . . V, 557
- \* 6 juin, à Mons. — Mandement de Mathilde de Lancastre, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par elle et ses gens. . . . V, 558
- \* 16 juin, à Mons. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par elle et ses gens, le mercredi 5 mai . . . V, 558
- \* *Même date.* — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par elle et ses gens, quand elle y fut au parlement, du 7 au 16 juin . . . V, 558
- \* *Même date.* — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par elle et ses gens, lors dudit parlement . . . V, 558
- \* 28 juin, à Bruges. — Mandement de la même à son bailli de Hainaut, afin qu'il délivre à Hannekin Canebustin, clerc, la somme de vingt-quatre moutons de Brabant, pour un cheval donné à Philippe d'Auth, qui doit accompagner la comtesse en Angleterre. V, 558; VI, 148
- 1362.
- \* 12 janvier, à Mons. — Mandement de Mathilde de Lancastre, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement d'une partie des dépenses faites à Mons par elle et ses gens . . . V, 559
- \* 14 janvier, à Mons. — Lettres de la même, promettant au seigneur de Sars, bailli de Hainaut, de lui rembourser la somme de 300 florins par lui avancée pour payer des marchandises achetées à Bruges, et les dépenses faites par le seigneur de Gommeignics, Robert de Namur et Étienne de Coison en allant à la journée de Bréda . . . V, 559; VI, 149
- \* 17 janvier. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par elle et ses gens, du mercredi 5 janvier au lundi 17 du même mois . . . V, 560
- Janvier, à Bréda. — Accord entre Mathilde de Lancastre, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, et le duc Albert de Bavière. . . . VI, 277



- |  | Pages.          |   | Pages.  |
|--|-----------------|---|---------|
| * 4 février, à Mons. — Lettres de la comtesse, faisant connaître que le bailli de Hainaut a payé six moutons à un ménestrel, à Vilvorde, et dix moutons aux chambellans de la duchesse de Brabant, à Bruxelles. . . . .                    | V, 560; VI, 149 | lui et ses gens, du dimanche 6 février au jeudi 10 . . . . .  | V, 562  |
| * <i>Même date.</i> — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses faites par le bailli de Hainaut et ses gens en allant au parlement de Bréda . . . . .  | V, 560; VI, 149 | * 13 février, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert, pour les dépenses de son hôtel à Mons, du mardi 1 <sup>er</sup> février au jeudi 3, après-dîner. V,  | 562     |
| * 6 février. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Braine-le-Comte par lui et ses gens, le 1 <sup>er</sup> février . . . . .  | V, 560          | 15 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Jeanne de Lalaing une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .   | II, 3   |
| * 7 février, à Mons. — Mandement de Mathilde de Lancastré, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Braine-le-Comte par elle et ses gens, le jeudi 5 février, au diner . . . . .                                  | V, 561          | 20 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il confirme l'accord fait entre sa mère et le comte de Flandre, au sujet des terres de Flobecq et de Lessines; et nomme des commissaires pour terminer l'enquête relative à ces terres . . . . . | II, 4   |
| * 8 février, à Mons. — Mandement de la même, pour le remboursement des sommes avancées par le sire de Sars, bailli de Hainaut, au seigneur de Gommegnies, en déduction de ses frais faits avec la comtesse au parlement de Bréda . . . . . | V, 561; VI, 150 | <i>Même date.</i> — Procuration donnée par le duc Albert à six personnages, pour la défense de ses droits sur les villes et châtellenies de Flobecq et Lessines . . . . .   | II, 6   |
| * 11 février. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par elle et ses gens, quand elle fut à la fête des joutes <sup>1</sup> . . . . .   | V, 561          | * 20 février. — Mandement de Mathilde de Lancastré, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par elle et ses gens . . . . .   | V, 562  |
| * 15 février, à Valenciennes. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du mardi soir 1 <sup>er</sup> février au samedi 5. . . . .  | V, 561          | 21 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière nomme Thierry de Villers châtelain d'Ath. . . . .   | II, 147 |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par   |                 | 22 février, au Quesnoy. — Lettres délivrées par le même en faveur de l'abbaye de Fontenelle <sup>2</sup> . II,  | 8       |
|  |                 | * 26 février <sup>3</sup> . — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui et ses gens, depuis le 15 février jusqu'au 22 février suivant. . . . .  | V, 559  |

1562.

<sup>1</sup> Voici quelques souvenirs sur les joutes qui furent données à Mons, en février 1562 :

« A yauls xiiij (arbalétriers), pour waitier par iij nuits chou que les joutes furent ou Markiet, environ le Candeller. cxij s.  
 » Donnet à yauls adont en pain et en chiervoise . . . . . x s.  
 » A xxij arbalétriers, pour waitier par iij jours aval le ville le tamps des joutes devantdites, parmi ij sols  
 » deniers le jour à cascun et parmi les ij maistres double . . . . . xij l.  
 » Au vallet Aliavre, pour une partie des fiens roster des joutes qui furent en le rue de Havrech. . . . . vij s. »  
 (12<sup>e</sup> compte de Colard de le Porte, massard de Mons, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1562.)

<sup>2</sup> Voyez les lettres du 21 mai 1562.

<sup>3</sup> La mention de ces lettres a été produite, par erreur, sous la date du 22 septembre 1561. Il faut traduire : « lendemain-dou jour saint Mahieu » par : le lendemain du jour saint Mathias.

- |       | Pages. |   | Pages. |
|-------|--------|---|--------|
| 1362. |        | * 28 février, à Bruxelles. — Mandement du duc Albert, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du vendredi 25 février au dimanche suivant . . . . .   | V, 562 |
|       |        | * 28 février. — Mandement de Mathilde de Launcestre, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses de son hôtel à Mons en la semaine du carnaval. . . . .  | V, 562 |
|       |        | * . . février. — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par elle et ses gens, du vendredi 11 février au mardi 22, après-dîner. . . . .   | V, 563 |
|       |        | 15 mars, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Thierry Voppezoenne une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons. . . . .  | II, 10 |
|       |        | * 14 mars, à Bruxelles. — Lettre du même, de Nicole de Lalaing, de monseigneur de Gromegnies, d'Eustache son frère et de Pierre Cambrowe, concernant une somme prêtée par Jean Mikiel, bourgeois de Bruxelles, pour payer une partie des frais faits à la fête de cette ville . . . . .   | V, 563 |
|       |        | * 17 avril, à Enghien. — Lettres délivrées par le duc Albert de Bavière aux lombards de Mons, pour un prêt par eux fait de 600 moutons. V, 563  |        |
|       |        | * Même date. — Lettres délivrées par le même aux lombards de Lessines, pour un prêt de 200 moutons . . . . .  | V, 563 |
|       |        | * 25 avril, à Enghien. — Lettres du même, promettant d'acquitter le prévôt de Valenciennes de la somme de 100 moutons de Brabant. V, 563  |        |
|       |        | 8 mai, au Quesnoy. — Lettres du même accordant des statuts à la corporation des drapiers de la ville de Hal . . . . .   | II, 11 |
|       |        | 10 mai, au Quesnoy. — Octroi accordé par le duc Albert au mayeur et aux échevins de la ville de Mons, de vendre des pensions jusqu'à concurrence de 200 livres tournois annuellement, pour en employer le capital au paiement des dettes et au parachèvement des fortifications de cette ville . . . . .  | II, 22 |
|       |        | 12 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confirme l'accord fait entre le comte Guillaume, son aïeul, et le comte de Flandre, et nomme des commissaires au sujet des terres de Flobecq et de Lessines . . . . .   | II, 23 |
|       |        | 12 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Gauthier, sire de Mauny, chevalier, déclare que, moyennant la somme de 16,000 florins d'or vieux, qui lui sera payée, du chef des services par lui rendus à feu la comtesse Marguerite, en Hollande, en Zélande et en Angleterre, et pour laquelle le duc Albert lui a fait spéciale assemblée, il renonce à toute réclamation à la charge de ladite dame et de ses boirs et successeurs . . . . . | II, 25 |
|       |        | * 14 mai, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui et son hôtel, du mardi 10 mai au samedi suivant . . . . .   | V, 564 |
|       |        | 21 mai, à Fontenelle. — Acte par lequel l'abbesse et les religieuses de Fontenelle reconnaissent que c'est de grâce spéciale que, par lettres du 22 février précédent, dont elles produisent la teneur, le duc Albert de Bavière leur laisse la jouissance jusqu'à rappel, des biens donnés à leur abbaye par Jeanne de Valois, sa grand'mère, et par Anne, sa sœur, qui avaient été religieuses professes de cette maison . . . . .            | II, 8  |
|       |        | * 22 août. — Lettres par lesquelles Jean Moyset, prévôt de la ville de Valenciennes, au sujet d'une somme que le receveur de Hainaut lui remit pour le duc Albert qui séjourrait à Paris, à son retour du voyage d'Aragon . . . . .   | V, 564 |
|       |        | 12 septembre, au Quesnoy. — Lettres du duc Albert de Bavière, conférant à Marie du Bos une prébende du chapitre de Sainte-Waudru. II, 28  |        |
|       |        | * Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par la duchesse de Bavière, la reine de Hongrie et leurs gens, en allant du Quesnoy en Hollande . . . . .  | V, 564 |
|       |        | * Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses de la duchesse de Bavière et de ses gens au Quesnoy, du samedi 14 mai au mardi   |        |



- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| <p>26 juillet, qu'elle y fut avec mons<sup>r</sup> le comte, « qui là est » . . . . . V, 564</p> <p>* 12 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît devoir à Jean de le Court, bailli de Flobecq et Lessines, le prix d'un cheval par lui vendu pour Arnould du Chasteler, maître du séjour en Hainaut. . . . . V, 564</p> <p>* 13 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le payement des dépenses faites au Quesnoy par lui et ses gens, du dimanche 28 août au 1<sup>er</sup> septembre . V, 565</p> <p>* <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des dépenses faites à Valenciennes par lui et ses gens, du jeudi 1<sup>er</sup> septembre au dimanche suivant V, 565</p> <p>* 14 septembre, au Quesnoy. — Idem, pour le payement des dépenses faites à Bavai par lui et son hôtel, le lundi 12 septembre . . V, 565</p> <p>* <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des dépenses de son hôtel à Mons, du jeudi 8 septembre au lundi suivant . . . . . V, 566</p> <p>* <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des dépenses de son hôtel à Valenciennes, du 1<sup>er</sup> au 5 septembre . . . . . V, 566</p> <p>* <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des dépenses par lui faites en allant à la fête de Gaud . . . . . V, 566</p> <p>15 septembre. — Procuration donnée par l'abbaye d'Anchin à Waleran d'Estourmel, prieur, et à Jean Bescot, religieux, pour supplier le duc Albert de Bavière de remettre entre leurs mains la justice de Pesquencourt et d'Auberchicourt dont il s'était saisi . . . . . II, 29</p> <p><i>Même date.</i> — Acte par lequel la grâce demandée par les procureurs de l'abbaye d'Anchin est accordée . . . . . II, 30</p> | <p>* 16 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse, la reine de Hongrie et leurs gens, le lundi 12 de ce mois et le lendemain . . . . . V, 566</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Hal par la duchesse de Bavière, la reine de Hongrie et leurs gens, depuis le dimanche 11 septembre. V, 566</p> <p>* <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des dépenses faites à Braine par lui, la duchesse, la reine de Hongrie et leurs gens, le vendredi 9 septembre . . . . . V, 567</p> <p>* <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des dépenses faites à Mons par l'hôtel de la duchesse de Bavière et de la reine de Hongrie, le lundi 12 septembre et le lendemain . V, 567</p> <p>* 18 septembre, au Quesnoy. — Idem, pour le payement des dépenses faites au Quesnoy par lui, la duchesse, la reine de Hongrie et leurs gens, du 12 au 17 septembre. . . . . V, 567</p> <p>* 24 septembre, au Quesnoy. — Idem, pour le payement des dépenses faites au Quesnoy par les gens de son hôtel et ceux de la duchesse et de la reine de Hongrie, du dimanche 18 au samedi 24 septembre . . . . . V, 567</p> <p>* 25 septembre, à Mons. — Idem, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, depuis le 20 septembre. . . . . V, 568</p> <p>26 septembre. — Défi adressé au duc Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, au duc Albert de Bavière, à leurs lieutenants et à leurs pays par Robert de Namur, sire de Beaufort et de Renaix <sup>1</sup>. . . . . V, 516; VI, 281</p> |

<sup>1</sup> On lit dans le compte du massard de Mons, du jour saint Pierre et saint Paul 1562 au 1<sup>er</sup> janvier 1565 :

« Donnet à Colin de Lens et à Colin de le Court, pour aidier à escrire les lettres que Jehan de Chipli porta, de par le ville, au conte de Flandre et as bonnes villes, pour le cause de le wière monseigneur Robiert de Namur . . . . . ix s.

» As frais Jehan de Chipli et à sen vallet par-deviers le conte de Flan Ire et les bonnes villes, avœch mons<sup>r</sup> Ferry de Ham et Piérart de Biermeraing, remonstrer le grief que messire Loey de Namur faisoit au pays de Haynnau; demora par x jours, parmi 12 kevas leuvés . . . . . xxxj l. iij s. x d.

» A xxx arbalestriers qui furent empruntet par le bailliu de Haynnau, pour envoyer à Eskanaffe . . . . . viij l. xv s.

» Payet pour leur harnas mener . . . . . c s.

» Payet en l'ayuwe des frais que messire Ferris de Ham fist en Flandre, quant il y fu envoyet de par le pays pour l'occoison de mons<sup>r</sup> Robiert de Namur . . . . . lxxj s. »



	Pages.		Pages.
1362.		* 29 septembre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui, la duchesse, la reine de Hongrie et leurs gens, du dimanche 23 au mardi 27 septembre. . . . .	V, 568
		* <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par le duc, la duchesse, la reine de Hongrie et leurs gens, du mardi 15 au mardi 27 septembre. . . . .	V, 568
		* <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement des dépenses de leur hôtel au Quesnoy, du mardi 15 au mardi 27 septembre. . . . .	V, 568
		* 4 octobre. — Sentence d'Englebert, évêque de Liège, sur le différend qui existait entre Albert, comte palatin du Rhin et duc en Bavière, bail et gouverneur de Hainaut, de Hollande, etc., et Jean de Looz, seigneur d'Agimont et de Walhain . . . . .	V, 534
		* 7 octobre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leurs gens, du mardi 27 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre . . . . .	V, 568
		* <i>Même date.</i> — Lettres du même, pour un drap dont on couvrit son harnais, en allant à la fête de Nivelles. . . . .	V, 569
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Braine par la duchesse de Bavière, la reine de Hongrie et leurs gens, le 7 octobre . . . . .	V, 569
		* 9 octobre. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse, la reine de Hongrie et leurs gens, le lundi 12 septembre et le lendemain . . . . .	V, 569
		* 10 octobre. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leurs gens, du dimanche 2 octobre au dimanche 9 . . . . .	V, 569
		* <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par ses gens et son hôtel, le 10 octobre . . . . .	V, 570
		* <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par son hôtel et celui de la duchesse, du 27 septembre au 10 octobre . . . . .	V, 570
		* 22 octobre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses de son hôtel, du 19 au 21 octobre. V, 570	V, 570
		* <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Braine par lui et ses gens, le vendredi 21 octobre. . . . .	V, 570
		* 30 octobre, à Mons. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Binche par lui et ses gens, le 26 et le 27 octobre. . . . .	V, 570
		* <i>Même date.</i> — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par son hôtel, du samedi 22 au dimanche 30 octobre . . . . .	V, 571
		* 31 octobre. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du 22 au 30 octobre. . . . .	V, 571
		15 novembre, à Mons. — Lettres de Jean de Launais, chevalier, bailli de Hainaut, contenant la sentence rendue au conseil du comte, en faveur de Jacques Gochillies, chapelain de la chapelle Saint-Jacques dite de Liedekerque, au sujet des meubles de Gilles Renaud, accusé d'homicide, qui lui appartenaient en qualité de haut-justicier du territoire situé entre la maison de Saint-Pierre de Lobbes, à Hyon, et la Motte Harduin . . . . .	II, 50
		* 21 novembre, à Prague. — Diplôme de l'empereur Charles IV, mandant aux prélats, aux baillis, aux juges et à toute la communauté de l'Oost-Frise, d'obéir au duc Albert de Bavière . . . . .	II, 54
		* 8 décembre, à Mons. — Lettres du bailli de Hainaut, contenant l'adhérentement, fait par Jean de le Hove, en faveur d'Obert de Haulchin, écuyer, d'un fief situé à le Hove, paroisse de Mignault, relevant du comte de Hainaut. VI, 163	VI, 163
		* 9 décembre, à Mons. — Lettres de la trêve conclue avec Robert de Namur et Louis, son frère . . . . .	VI, 282
		* 25 décembre. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de 192 livres 10 sols au seigneur de Floyon, ayant été avec lui à Mont-Sainte-Gertrude et ayant tenu garnison à Hal. . . . .	V, 571

1563.	Pages.	Pages.	1563.
2 janvier. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière et Gui de Laval, seigneur de Vitry et de Châteaubriant, autorisent l'établissement d'une taille sur tous les héritages de la ville et du Sart de Chièvres, en acquit de la somme de 92 livres à eux due, par cette ville et par ledit Sart. . . . .	IV, 684	* 9 février, à Valenciennes. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses faites pour l'entretien des chevaux du 17 janvier au 9 février . . . . .	V, 573
* 2 janvier, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des frais d'entretien des chevaux de son hôtel, depuis le 19 décembre . . . . .	V, 572	* 14 février, au Quesnoy. — Lettres de prolongation des trêves . . . . .	VI, 282
* 8 janvier. — Mandement du même, pour le payement des frais d'entretien de ses chevaux et de ceux de ses gens, du 4 au 8 janvier. V, 572		* 15 février, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses faites à Braine par la duchesse, la reine de Hongrie, leurs demoiselles et hôtels, en revenant de Hollande . . . . .	V, 573
* 22 janvier. — Idem, pour le payement des dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse et de la reine de Hongrie . . . . .	V, 572	* 17 février. — Idem, pour le payement d'une somme d'argent à Jean du Lardier. . . . .	V, 574
* Même date. — Idem, pour le payement des dépenses d'entretien de ses chevaux, de ceux de la duchesse et de leurs gens, du 19 au 22 janvier . . . . .	V, 572	* 18 février, au Quesnoy. — Idem, pour le payement des dépenses faites à Mons par madame de Werchin, au behourd qui se fit au carnaval . . . . .	V, 574
* 4 février. — Idem, pour le payement de dépenses faites à Hal par la duchesse de Bavière et par la reine de Hongrie, en venant de Hollande . . . . .	V, 572	* Même date. — Idem, pour une gratification aux ménestrels, hérauts et autres qui furent aux joutes à Mons <sup>1</sup> . . . . .	V, 574
* 9 février, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles il mande que Piérart Broustart, lieutenant du receveur de Hainaut à Valenciennes, lui a délivré 15 livres 3 sols . . . . .	V, 573	* 19 février, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le receveur de Mons a délivré 75 muids et demi d'avoine pour ses chevaux, ceux de la duchesse et de la reine de Hongrie, et ceux de son hôtel, lors de leur séjour à Mons, du 11 au 19 février . . . . .	V, 574
* Même date. — Mandement du même, pour le payement des dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse et de la reine de Hongrie, à Valenciennes, du 17 janvier au 9 février. V, 573		* Même date. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites pour les chevaux de son hôtel et de ceux de l'hôtel de la duchesse et de l'hôtel de la reine de Hongrie. V, 573	
		10 mars. — Lettres par lesquelles Ferri, aîné, comte de Linanges, autorise sa femme, Marie de Blois, duchesse de Lorraine, etc., à donner quittance à Louis, comte de Blois, son neveu,	

<sup>1</sup> On lit dans le compte des ouvrages faits pour la ville de Mons, du 1<sup>er</sup> janvier au jour saint Pierre et saint Paul 1563 :

» A viij arbalétriers, pour waitier as portes par v jours à le fieste des joutes qui furent xv jours en février l'an LXIJ (1563, n. st.) . . . . . c s. t.  
 » A xiiii autres arbalétriers, pour otel waitier par nuit aval le ville, le terme durant desdites joutes, parmy le congnestable double. . . . . xv l. xij s. viij d.  
 » A xij autres, pour otel, par iij jours. . . . . vi l.  
 » A Jakes de le Seuwe, pour xxij rasières de carbon de terre pour les wardes et pour ehiaux qui waitièrent as joutes que li dux Albiers fist à Mons, montant à iij sols le rasière . . . . . iij l. viij s. »



- |       | Pages. |  | Pages. |
|-------|--------|--|--------|
| 1363. |        | pour la somme de 20,000 livres, qui avait été promise à cette dame par Gui, comte de Blois, son père, et par Louis, son frère, lors de son mariage avec Raoul, duc et marquis de Lorraine, son premier mari . . . . . II,  | 34     |
|       |        | * 26 mars, à Mons. — Lettres de Jean de Maubeuge, concernant les dépenses faites pour ses chevaux et ceux de la « pourvance », lorsqu'ils furent à Nimy, pour la chasse, du 22 juillet au 22 septembre, et en la saison des biches, du 31 janvier au 15 février . . . . . V,   | 575    |
|       |        | * 19 avril. — Reconnaissance, faite par Marie de Blois, duchesse de Linanges, d'avoir reçu la somme de 20,000 livres qui lui avait été promise par son contrat de mariage avec Raoul, duc de Lorraine, son premier mari. V,  | 555    |
|       |        | * 8 mai. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ses dépenses, de celles de la duchesse et de leur hôtel au Quesnoy, du 1 <sup>er</sup> au 6 mai . . . . . V,  | 575    |
|       |        | * 15 mai, à Courtrai. — Arbitrage de Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers et de Rethel, seigneur de Malines, sur le différend entre le comte de Hainaut, le duc Albert, son frère, et le pays de Hainaut, d'une part, et Robert de Namur et ses associés, d'autre part, concernant la somme de cinquante mille livres tournois que celui-ci réclamait à cause de son mariage avec feue Isabelle de Hainaut . . . . . V, 535; VI, | 244    |
|       |        | * 14 mai.—Procurat. donnée par Ferri, comte de Linanges, et Marie de Blois, duchesse de Lorraine, comtesse de Linanges et dame de Florennes, à Jean de Mante et à Hugues le Gaingneur. . . . . II,   | 41     |
|       |        | * 15 mai. — Lettres du duc Albert de Bavière, certifiant que le lieutenant du receveur de Hainaut, à Valenciennes, a envoyé au Quesnoy vingt muids de blé pour l'hôtel du duc et de la duchesse en cette ville, du 7 au 15 mai. V,   | 575    |
|       |        | 28 mai, à Cambrai. — Lettres par lesquelles Jean de Mante et Hugues le Gaingneur déclarent avoir reçu, en vertu de procurat. du  |        |
|       |        | comte de Linanges et de la duchesse de Lorraine, sa femme, la somme de 2,000 écus Johannes, pour acompte sur ce qui restait dû par le comte de Blois à ladite duchesse de Lorraine, à cause de son mariage . . . II,   | 40     |
|       |        | * 5 juin. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui et son hôtel, du 21 mai au 5 juin . . . . . V,   | 575    |
|       |        | * 19 juin.—Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, le 8, le 9, le 18 et le 19 juin . . . V,  | 576    |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> juillet. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui, la duchesse et leurs gens, du dimanche 4 juin au samedi 1 <sup>er</sup> juillet . . . . . V,  | 576    |
|       |        | * 10 juillet. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et ses gens, du 6 au 11 juillet . . . . . V,   | 576    |
|       |        | * Même jour, à Mons. — Idem, pour le paiement de 26 livres 10 sols à Jean de Louvaing, le poindeur . . . . . VI,   | 293    |
|       |        | 13 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière donne à Jean, seigneur de Gommegnies, chevalier, à l'occasion de son mariage avec Cunégonde de Weischx de Bavière, une rente de 200 florins d'or au mouton de France à recevoir sur la haie d'Artois dite le Haourdiaul, etc. . . . . II, 41; VI,  | 265    |
|       |        | * Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par la duchesse de Bavière et son hôtel, du 2 au 8 juillet. . . . . V,   | 577    |
|       |        | * 14 juillet, à Mons. — Mandement du même, pour le remboursement d'une somme d'argent avancée par mons <sup>eur</sup> de Gommegnies. V,  | 577    |
|       |        | * 15 juillet. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leurs gens, en la semaine du grand carême, en la semaine après la Saint-Jean et depuis le samedi 8 juillet jusqu'au 16. V,  | 577    |



- |   | Pages.          |   | Pages. |
|---|-----------------|---|--------|
| * 17 juillet, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le remboursement de la somme de 109 livres 4 sols que Jean du Lardier avait avancée pour offrandes et aumônes . . . . .  | V, 577          | Ligne, par Jean, roi de Bohême, de Pologne et comte de Luxembourg, sera payée à Michel, sire de Ligne et de Briffœuil, malgré l'opposition faite par Jean de Raing, procureur de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant. . . . .  | V, 556 |
| * 12 août. — Lettres par lesquelles l'abbé et les religieux d'Anchin reconnaissent que l'emprisonnement de Jean Davron, bâtard, valet de leur cense de Vred, a eu lieu à Anchin comme dans une prison empruntée, ce bâtard étant justiciable de Vred et non d'ailleurs . . . . .  | V, 556          | 15 mars, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Pierre Kervisse dit de Brali une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons. . . . .  | II, 68 |
| 5 octobre. — Lettres du duc Albert de Bavière, approuvant les comptes, présentés par la ville de Valenciennes, des assennes de cette ville, pour le terme du 25 novembre 1558 au 8 septembre 1565, etc. . . . .   | II, 45; VI, 265 | * 28 mars, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites en la maison de Jean de Cipy . . . . .   | V, 578 |
| * Même date. — Lettres de la ville de Valenciennes, pour l'apurement des comptes précités . . . . .   | II, 45; VI, 266 | * 31 mars. — Mandement du même, pour les payements faits à Pierre d'Aynne, prévôt de l'église Notre-Dame de Cambrai . . . . .   | V, 578 |
| * 16 décembre, sous les « Montengnes d'Osterrice ». — Mandement du duc Albert de Bavière, pour un cheval par lui donné à Lotart le clerc . . . . .  | V, 577          | 7 avril, à La Haye. — Lettres du même duc, par lesquelles il promet de payer au seigneur de Gommegnies une certaine somme d'argent pour son mariage et en indemnité des frais qu'il avait faits pendant la guerre . . . . .   | II, 69 |
| 17 décembre, en la Salle de Valenciennes. — Jugement rendu par le conseil du duc Albert de Bavière sur le différend qui existait entre le chapitre de Sainte-Waudru et le comte de Hainaut, au sujet des lois et amendes et des charbonnages de Quaregnou, des franchises masures de Mons et des fiefs de Hal et d'en deçà de la Haine. . . . . | II, 46          | * 10 avril, à Valenciennes. — Mandement du même, pour le payement d'une somme due à Robert de Namur. . . . .  | V, 579 |
| * 19 décembre, à Valenciennes. — Mandement de Jean de le Fauchille, trésorier de Hainaut, de Hollande et de Zélande, pour le payement de cent moutons et de quatre livres tournois à messire l'Allemand . . . . .   | V, 578          | * 11 avril, à Valenciennes. — Idem, pour le payement des dépenses faites par la duchesse, en juillet 1565, quand elle alla en Hollande et le duc en Bavière . . . . .   | V, 579 |
| * 21 décembre, à Valenciennes. — Mandement du sénéchal de Hainaut, pour le payement de 216 moutons et demi de Flandre à mons <sup>r</sup> de Ligne . . . . .  | V, 578          | 14 avril, à Valenciennes. — Lettres du même duc, permettant à la ville de Mons de vendre jusqu'à concurrence de 400 livres tournois de pensions viagères, et d'en faire servir le capital à l'acquit des dettes contractées ou à contracter par elle, du chef de ses fortifications . . . . . | II, 54 |
|   |                 | * 18 avril, à Ath. — Lettres de Jean de Maubeuge, au sujet des frais faits à Ath pour les grands chiens du comte de Hainaut . . . . .   | V, 580 |
|   |                 | * 24 avril, au Quesnoy. — Mandement de Jean Regnart, lieutenant du receveur de Hainaut, pour le payement des gages du loutrier du duc Albert de Bavière . . . . .   | V, 580 |

- |       | Pages. |   | Pages. |
|-------|--------|---|--------|
| 1364. |        | * 3 mai. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses faites au Quesnoy et à Mons par plusieurs seigneurs et compagnons en armes qu'il retint près de lui, du lundi 18 mars au mardi 2 avril. . . V,   | 580    |
|       |        | * 4 mai, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du mardi 30 avril au vendredi suivant . . . . . V,   | 580    |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 30 avril au 3 mai. . . . . V,  | 580    |
|       |        | * 12 au 18 mai. — Acte des états de Hainaut, au sujet des prétentions d'Édouard III, roi d'Angleterre, sur les pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. . . II, 53; VI,  | 266    |
|       |        | * 20 mai. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, durant dix-sept jours. . . . . V,  | 581    |
|       |        | * 22 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît que l'abbé et les religieux de Crespin lui ont prêté trois cents francs de Hainaut. . . . . V,  | 581    |
|       |        | * 23 mai. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Binche, à l'hôtel du Cygne, par lui et ses gens, quand il y alla à la rencontre du duc de Brabant, le vendredi 24 mai, au dîner. . . . . V,   | 581    |
|       |        | 27 mai. — Déclaration des prévôt, jurés et échevins de la ville de Valenciennes, au sujet de la succession aux biens de mainferme venant des comtes de Hainaut, et de ceux que la dame de Renaix, femme de Robert de Namur, avait dans la juridiction de ladite ville . . . II, | 65     |
|       |        | * 28 mai, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour une somme payée par le receveur de Hainaut à Jacques Pièrechon, orfèvre. . . . . V,  | 582    |
|       |        | 2 juin, à Mons. — Octroi accordé par le duc Albert de Bavière à la ville d'Enghien, pour la levée, pendant le terme de trois ans, des mal-tôtes sur le vin, la bière, le pain, etc. . . II,   | 56     |
|       |        | * 12 juin. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses de son hôtel et de celles de la duchesse, faites à Mons du vendredi 7 juin au mercredi 12. V,  | 582    |
|       |        | * 19 juin. — Idem, pour le payement de ses dépenses à Mons, du dimanche 16 au mercredi 19 juin. . . . . V,  | 582    |
|       |        | * 25 juin. — Idem, pour le payement des dépenses de la duchesse de Bavière et de ses gens au Quesnoy, du dimanche 16 au mardi 25 juin. . . . . V,   | 582    |
|       |        | * 26 juin, à Mons. — Mandement de la duchesse de Bavière, pour le payement des dépenses de son hôtel à Mons le mardi 25 juin, au soir, et le lendemain, au dîner. . . . . V,  | 582    |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Mandement de la même, pour les dépenses d'elle et ses gens en allant de Hal en Hollande. . . . . V,   | 583    |
|       |        | Jun. — Lettres du duc Albert de Bavière, permettant à la ville de Mons, qui lui avait prêté 2,000 francs d'or, de constituer des pensions viagères jusqu'à concurrence de 200 livres annuellement, en sus de la somme précédemment levée. . . . . II,                           | 57     |
|       |        | * Jun. — Lettres par lesquelles Jean de Mortagne, seigneur de Potelles, est élu capitaine du Quesnoy par le duc et son conseil. . . V,  | 583    |
|       |        | * 2 juillet. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses faites à Bavaï par lui et ses gens, le jeudi 30 mai. V,  | 583    |
|       |        | * 3 juillet. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, depuis le dimanche jour de la Trinité 19 mai, au souper, jusqu'au 29 mai. V,  | 583    |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Mandement semblable. . . V,   | 583    |
|       |        | * 6 juillet. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du samedi 1 <sup>er</sup> juin, après dîner, au jeudi suivant. . . . . V,   | 583    |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du 1 <sup>er</sup> juillet au jeudi suivant. . . . . V,  | 584    |



- |  | Pages. | Pages. |
|--|--------|--------|
| 7 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière promet de rembourser à la ville de Valenciennes, au moyen des assignations y spécifiées, la somme de 4,000 francs de Hainaut que cette ville lui avait prêtée . . . . .                                      | II, 59 |        |
| * 8 juillet. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui et ses gens, le jeudi 6 juin et le lendemain. . . . .  | V, 584 |        |
| * 18 juillet. — Lettres de Nicole d'Obrechicourt, capitaine d'Enghien. . . . .   | V, 584 |        |
| * 27 juillet. — Lettres de Jean de Bourbon, comte de la Marche, pour le service à gens d'armes qu'il devait faire au duc Albert de Bavière, durant un demi-mois . . . . .  | V, 584 |        |
| * Sans date. — Lettres de mons <sup>r</sup> l'Allemand, bâtard de Hainaut, pour être capitaine d'Enghien, en juin et en juillet . . . . .  | V, 584 |        |
| * Sans date. — Lettres de mons <sup>r</sup> d'Obrechicourt, pour trois glaives quand il fut capitaine de Bouchain, en juillet. . . . .   | V, 585 |        |
| * Sans date. — Idem de Baudri de Roisin, écuyer, du seigneur de Trazegnies et de Silly, qui furent au service du duc, en juillet . . . . .   | V, 585 |        |
| * Sans date. — Idem de Jean de Looz, seigneur d'Agimont et de Walhain, qui servit le duc avec cent-sept glaives, en juillet . . . . .  | V, 585 |        |
| * Sans date. — Idem de Wautier, seigneur de Mauny, pour les dépenses faites par lui et ses gens à Mons, du mardi 30 juillet au vendredi suivant . . . . .  | V, 585 |        |
| * Sans date. — Idem de Baudri, seigneur de Roisin, pour quinze jours qu'il fut à Valenciennes avec six glaives, en juillet . . . . .   | V, 585 |        |
| * Sans date. — Idem de Jean de Saint-Martin, écuyer, pour être à Braine-le-Comte avec trois glaives . . . . .  | V, 585 |        |
| * Sans date. — Idem du seigneur de Ville, pour cent-vingt et un glaives qui furent à Mons, du mardi 30 juillet au jeudi suivant. V, 585  |        |        |
|  |        | 1364.  |
| * Sans date. — Lettres du seigneur d'Éclaihes, qui fut capitaine à Maubeuge, par ordre du duc et de son conseil, en juin et juillet . . . . .  | V, 585 |        |
| * Sans date. — Idem de Mathieu de Launais, qui fut à Braine-le-Comte avec quatre glaives et une pancière, en juillet . . . . .   | V, 586 |        |
| * Sans date. — Idem de Le Belon de Piertoul, écuyer, qui fut à Ath en la compagnie du seigneur de Trazegnies, du 29 juillet au 10 août . . . . .   | V, 586 |        |
| * Sans date. — Idem de Porus de Laviersme, chevalier, pour service à gens d'armes fait pour le duc . . . . .   | V, 586 |        |
| * Sans date. — Idem d'Arnould de Gavre, seigneur de Lens, qui fut à Mons avec Jean de Houtain et quatre glaives. . . . .   | V, 586 |        |
| * Sans date. — Idem d'Arnould, seigneur de Boulant, pour le service par lui fait avec soixante-huit glaives dont trois chevaliers. V, 586  |        |        |
| * 14 août. — Idem de Thomas, seigneur de Cantaign, pour deux jours qu'il fut avec le conseil du duc à Nivelles à une journée tenue contre les gens du duc de Brabant . . . . .   | V, 586 |        |
| * 21 août. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de 120 francs au seigneur de Floyon, maréchal de Hainaut, qui lui avait vendu un coursier, et de 20 francs pour un roussin . . . . .   | V, 586 |        |
| 22 août, à Binche. — Lettres par lesquelles le même duc permet que les portiers et les sergents de la ville de Mons puissent arrêter toute personne arrivant en cette ville qui leur paraîtrait suspecte, et se défendre contre quiconque les molesterait à cette occasion . . . . . | II, 61 |        |
| * Sans date. — Lettres de Lambert, seigneur du Peel, pour le service par lui rendu avec quatre glaives, en juillet et août . . . . .   | V, 587 |        |
| * Sans date. — Idem de Baudart de Henin, seigneur de Cuvillers, qui tint garnison à Soignies, en août. . . . .   | V, 587 |        |



- |  | Pages. | Pages.   |
|--|--------|--|
| 1364-1365. * <i>Sans date.</i> — Lettres de Renaud, seigneur de Cologne et de Hargival, pour avoir servi le duc six jours à partir du 16 août, avec quatre glaives et deux pancières. . . . V, 587   | V, 587 | Melin, valet de Nicolas d'Espinoy, a perdu un cheval à Tripont <sup>1</sup> , étant au service du duc Albert de Bavière et du pays de Hainaut. III, 573  |
| * <i>Sans date.</i> — Idem de Gilles Cabot, pour avoir servi le duc à cinquante glaives, en août. V, 587   | V, 587 | * 19 octobre, à <i>Douvres.</i> — Édouard III, roi d'Angleterre, transporte à Edmond, comte de Cambridge, son fils, en faveur de son mariage avec Marguerite, fille de Louis, comte de Flandre, les terres et comtés de Ponthieu, Guines, etc., et les droits qu'il a et peut avoir, à cause de la reine, sur les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et sur la seigneurie de Frise . . . . . II, 62 |
| * <i>Sans date.</i> — Idem de Rasse de Jemeppe, pour avoir servi le duc avec trente-deux glaives, en août. . . . . V, 587  | V, 587 | * 20 octobre, au <i>château de Douvres.</i> — Sauf-conduit accordé par le roi d'Angleterre aux personnages que le duc Albert de Bavière, les nobles et les bonnes villes de Hainaut enverront à la cour d'Angleterre. . . . . II, 65   |
| * <i>Sans date.</i> — Idem d'Eustache de Seraing, pour service durant une quinzaine, avec quatorze glaives, à partir du 6 août. . . . V, 587   | V, 587 | 15 novembre, à <i>La Haye.</i> — Lettres du duc Albert de Bavière à la ville de Valenciennes, touchant la trêve conclue avec Jean d'Enghien, seigneur de Liches, le comte de Flandre, Louis de Namur et les terres de Lessines et de Flobecq . . . . . II, 144   |
| * <i>Sans date.</i> — Idem de Louis d'Agimont, pour servir le duc avec douze glaives. Idem de mons <sup>r</sup> de Floyon, étant capitaine à Braine, en juin, juillet et août. Idem de Léon de Marbais, en garnison à Braine avec douze glaives, en août. . . . . V, 588   | V, 588 | <i>Sans date.</i> — Points arrêtés en assemblée des prélats, des nobles et des bonnes villes des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, au sujet des prétentions élevées par le roi d'Angleterre, du chef de la reine Philippine. . . . . II, 65  |
| * <i>Sans date.</i> — Idem de Hernut du Lusoit, écuyer, qui fut capitaine à Soignies, en juillet; d'Eustache de Sisci, retenu au service du duc avec huit glaives, en août; de Thomas, seigneur de Cantaing, retenu à douze glaives en la compagnie du seigneur de Ville, bailli de Hainaut; du seigneur de Warlain, capitaine en la ville d'Ath avec dix glaives. . . . V, 588  | V, 588 | * <i>Sans indication du jour.</i> — Lettres du duc Albert de Bavière, concernant le marché aux toiles de la ville de Braine-le-Comte. . . II, 567  |
| * 5 septembre, à <i>Ath.</i> — Lettres de Jean de Jauche, sire de Gommegnies, et de Nicolas, sire de Lalaing, lieutenant du duc Albert de Bavière en Hainaut, contenant la déclaration faite par Jean de Berlaimont, sire de Floyon, chevalier, maréchal de Hainaut, des pertes essayées par Othon, sire de Trazegnies, et Jean de Montigny dit l'Étendard, à la bataille des Hainuyers contre les Flamands, le dimanche 1 <sup>er</sup> septembre. . . . . V, 588 | V, 588 | <b>1365.</b>   |
| * 8 septembre, à <i>La Haye.</i> — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de 96 francs de Hainaut au seigneur d'Éclaiibes, pour ses services. . . . . V, 588   | V, 588 | 27 janvier, à <i>Bavai.</i> — Lettres par lesquelles les états de Hainaut prennent l'engagement de payer, pour le comte de Blois, la somme de 6,000 moutons d'or de Brabant au duc et à la duchesse de Luxembourg et de Brabant. II, 70  |
| 6 octobre, à <i>Mons.</i> — Lettres par lesquelles Jean de Berlaimont, sire de Floyon, chevalier, maréchal de Hainaut, déclare que Baekins de  |        | <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles les mêmes états promettent de payer au duc de Luxembourg et de Brabant une somme de 22,000  |

<sup>1</sup> Tripont, Trimpont, hameau du village de Papignies, à une lieue S. de Lessines.

- |  | Pages.  |  | Pages. |
|--|---------|--|--------|
| florins, pour le dédommager de la terre et du château de Heusden, qu'il prétendait être à la charge du duc Albert de Bavière, et aussi pour le douaire de la duchesse de Luxembourg et de Brabant, son épouse, auparavant comtesse de Hainaut. . . . .   | II, 72  | 9 août, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, exemptant les religieux de Liessies et leurs censiers de logements et de corvées. II, 80  | 1365.  |
| * 5 février, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de cent moutons de Brabant à monsieur Gottingher, chevalier, son maître d'hôtel. . . . .   | V, 589  | * 14 août, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de trente moutons de Brabant, prix d'un cheval cédé par sire Jean de le Cauchie, son chapelain, à Jacques de le Ruelle, ouvrier brodeur du duc. . . . .  | V, 589 |
| 15 février, aux bois de Heigne. — Acte constatant qu'en présence de deux hommes de fief, le procureur de l'abbaye de Lobbes a rétabli le comte de Hainaut et le duc de Luxembourg et de Brabant dans leurs droits, à l'occasion de 37 chênes qui avaient été coupés, sans leur permission, dans les bois de Heigne dits <i>En gros Aulnois</i> . . . . . | II, 74  | * 21 août. — Mandement du même, pour le paiement de 140 francs de Hainaut à monsieur de Floyon, pour un coursier et un roussin perdus à son service. . . . .   | V, 590 |
| 20 février — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière octroie au chapitre de Saint-Vincent le pouvoir de fortifier la ville de Soignies et de percevoir, pendant quinze ans, une imposition extraordinaire. . . . .   | II, 76  | 10 septembre, à Straubing. — Lettres par lesquelles le même duc confère à Jeanne d'Aisne une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons. . . . .   | II, 82 |
| Même date. — Lettres des prévôt, doyen et chapitre de Saint-Vincent, par lesquelles ils prennent l'engagement de faire fortifier la ville de Soignies. . . . .   | II, 77  | 6 décembre, à Westminster. — Sauf-conduit accordé par Édouard, roi d'Angleterre, au duc Albert de Bavière et à cent-vingt personnes qui devaient se rendre à sa cour, pour traiter des droits de la reine Philippine, à condition que le duc devra être muni des pouvoirs des principaux seigneurs et des villes de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, à l'effet d'arrêter un accord définitif. . . . . | II, 85 |
| 24 février, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde à Jean Martiaux, chevalier, et à son oncle, Jean Martiaux, écuyer, une somme de 985 francs de Hainaut, pour leurs services pendant les guerres de 1564. . . . .  | II, 79  | 14 décembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confirme à Jeanne d'Aisne la collation de la prébende du chapitre de Sainte-Waudru vacante par le mariage de Béatrix, sa sœur. . . . .  | II, 84 |
| * 24 mars. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites par Mule de Binzeselle et autres en l'hôtel de la Coupe, au Quesnoy. . . . .  | V, 589  | * 15 décembre, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de plusieurs chevaliers et gens d'armes par lui mandés à Mons à l'occasion du comte de Liches. . . . .   | V, 590 |
| Mars. — Mandement adressé par le même au prévôt de Bavaï, pour la rédaction du dénombrement des feux de sa prévôté. . . . .  | II, 568 | * 17 décembre, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par le seigneur d'Agimont, Louis et Jean, ses frères, Jacques d'Eure et Gilles de Hannut, lorsqu'ils y furent mandés. . . . .   | V, 590 |
| * 9 juillet, à Middelbourg. — Mandement du même, pour le paiement des frais de route du seigneur de Gommegnies en allant en Zélande et en revenant en Hainaut. . . . .   | V, 589  | * 28 décembre, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par le seigneur de Floyon et le seigneur de Chin, quand il les y manda, et de celles d'un chape-  |        |



	Pages.	Pages.
1565-1566.    lain de l'évêque de Cambrai qui lui apporta des lettres concernant le traité commencé avec le comte de Flandre . . . . . V, 591	V, 591	* 15 janvier, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses de son hôtel à Mons, le dimanche 11 janvier, au souper . . . . . V, 592
<b>1566.</b>		
* 3 janvier. — Lettres de Jeanne de Saint-Paul, comtesse de la Marche, dame de Leuze et de Carency, par lesquelles elle déclare avoir donné, pour le terme de six ans, à son fils Jacques de Bourbon, chevalier, le bail, gouvernement et administration de ses terres et revenus de Leuze et de Condé, aux conditions exprimées . . . . . V, 557	V, 557	18 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles les seigneurs de Barbençon et de Lalaing reconnaissent que la ville de Mous leur a avancé cent florins de Brabant, pour payer les frais du voyage qu'ils doivent faire en Flandre, avec le doyen Maulion, à l'occasion du traité de paix relatif à la mort de Sobier d'Enghien . . . . . III, 574
* <i>Même date.</i> — Lettres de Jacques de Bourbon, chevalier, par lesquelles il reconnaît avoir pris le bail et gouvernement des terres de Leuze et de Condé aux conditions reprises dans les lettres précédentes <sup>1</sup> . . . . . V, 558	V, 558	* 20 janvier, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour l'approvisionnement de son hôtel et les joutes qui eurent lieu au Quesnoy . . . . . V, 592
* 5 janvier, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses faites par les seigneurs d'Agimont et de Gommegnies, Philippe de Poulanne, Thiéri Vapesson, Jean le Douch et leurs gens, en allant au parlement qui se tint à Nivelles avec le conseil du duc de Brabant . . . V, 591	V, 591	* 2 février, à Mons. — Lettres par lesquelles Jacques de Bourbon, chevalier, ratifie celles du 5 janvier 1566, analysées plus haut. V, 558-559
* <i>Même date.</i> — Idem, pour le payement des dépenses faites par le seigneur de Lalaing et ses gens, en allant à Paris pour parler au roi de France, de la part du duc Albert de Bavière . . . . . V, 591	V, 591	6 février, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles V, roi de France, remet le duc Albert de Bavière en possession de la rente de 4,000 livres, pour laquelle les comtes de Flainaut rendaient hommage aux rois, ses prédécesseurs . . . . . II, 86
* 6 janvier, à Mons. — Idem, pour le payement des dépenses du comte de Spainchem, de Guillaume Doren et de leurs gens, qu'il avait mandés à Mous . . . . . V, 592	V, 592	* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles le même souverain octroie au duc Albert de Bavière de tirer de France deux cents queues de vin. II, 88
* 8 janvier, au Quesnoy. — Idem, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leurs gens, du 5 au 6 janvier . V, 592	V, 592	7 février, à Paris. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le duc Albert de Bavière lui a fait hommage de l'Ostrevant, pour la partie qui relève du royaume, et que des commissaires s'enquerront de l'étendue de cette partie . . . . . II, 88
* 12 janvier, à Mons. — Idem, pour le payement des dépenses faites à Mons, durant quatre jours, par Ghiselebreck de Crikebeck, du duché de Gueldre, qu'il avait mandé en cette ville . . . . . V, 592	V, 592	* 9 février, à Paris. — Vidimus, délivré par Jean Bernier, chevalier du roi, garde de la prévôté de Paris, des lettres de Charles V, du 6 du même mois, octroyant au duc Albert de Bavière de tirer de France deux cents queues de vin. . . . . II, 88

<sup>1</sup> A la quatorzième ligne de la page 558, au lieu de « terres de noble homme », lisez « lettres de noble homme ».



- |  | Pages.               |   | Pages.          |
|--|----------------------|---|-----------------|
| * 9 février, à Paris. — Vidimus, délivré par Jean Bernier, chevalier du roi, garde de la prévôté de Paris, des lettres de Charles V, du 7 février, au sujet de l'hommage de l'Ostrevant par le duc Albert de Bavière . . . . .   | II, 89               | 4 mai. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière assigne à la ville de Valenciennes certains revenus en garantie du paiement des rentes, y spécifiées, que cette ville avait vendues au profit du comte de Hainaut et de lui . . . . .  | II, 92; VI, 266 |
| * 23 février, au Quesnoy. — Lettres du duc Albert de Bavière, reconnaissant que le receveur de Hainaut a payé les dépenses faites à Mons par monseigneur de Barbençon, à son retour du parlement de Malines, et celles de l'abbé de Saint-Denis au Quesnoy, qui revenait d'Angleterre. . . . . | V, 593               | 10 mai. — Lettres par lesquelles le même duc, agissant pour le comte de Hainaut et pour lui, engage à Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, pour la somme de 50,000 vieux écus qu'ils devaient à celui-ci, la ville et la prévôté de Binche, les châteaux et les maisons de Rossoit et de Morlanwelz, dont le duc Wenceslas conservera viagèrement la jouissance s'il survit à la duchesse, sa femme. . . . . | II, 95          |
| * 24 février. — Lettres du duc Albert de Bavière, par lesquelles il accorde aux échevins, jurés et communauté de la ville de Chièvres l'autorisation de lever des accises et maltôtes sur le vin, la cervoise, etc., pour les aider à fortifier cette ville . . . . .                          | II, 512, note 1, 513 | * 13 mai, à Westminster. — Mandement du roi d'Angleterre, au sujet d'un sauf-conduit par lui donné au duc Albert de Bavière . . . . .   | II, 98          |
| * 24 février, au Quesnoy. — Mandement du même, pour faire les dépenses de l'hôtel, quand il fut à Paris . . . . .  | V, 593               | 20 mai, à Mont-Sainte-Gertrude. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde à la ville de Mons, en indemnité du prêt qu'elle lui a fait à l'occasion des Allemands qui ont été à son service, l'autorisation de vendre des rentes viagères . . . . .  | II, 99          |
| * Même date. — Idem, pour le remboursement des avances faites par Thierri de Villers, lorsqu'il fut châtelain d'Ath . . . . .  | V, 593               | Même date. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière assigne à la ville de Mons les tonlieux, le hallage et le poids de cette ville, en sûreté de deux prêts qu'elle lui avait faits, l'un de 200 florins dits francs de Hainaut, pour la défense du pays, et l'autre de 800 florins de même monnaie, pour payer les Allemands que le duc avait pris à son service, au temps des guerres . . . . .          | II, 320         |
| * Même date. — Lettres du même, confirmant l'institution d'une foire à Chièvres . . . . .  | VI, 269              | * Même date. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière déclare que le receveur de Hainaut a payé ce qui était dû à Jean de Louvaing, le poindeur de Mons, pour les travaux qu'il fit à l'occasion des joutes qui eurent lieu à Mont-Sainte-Gertrude . . . . .   | V, 594          |
| * 2 mars, à Mons. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leurs gens, du lundi soir, 2 mars, au lendemain . . . . .  | V, 593               | * Mai. — Lettres du duc Albert de Bavière, pour la fabrication d'une monnaie d'argent . . . . .   | II, 100         |
| * 5 mars, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de sire Allenmaud, son oncle bâtard, bailli de Hainaut, la somme de cent francs. . . . .  | V, 594               | 25 juin, à Enghien. — Jean d'Enghien, comte de Liches, en considération des lettres que le roi de France lui avait envoyées par son chà-  |                 |
| * 27 mars, à Middelbourg. — Mandement du même, pour le paiement de cinquante francs à Jean d'Éclaires. . . . .   | V, 594               |   |                 |
| 29 avril. — Lettres par lesquelles Guillaume de Saint-Disier, sire de Roche, chevalier, constituée, au profit de Jean Partit, bourgeois de Valenciennes, une rente viagère de 400 francs d'or . . . . .  | II, 90               |   |                 |

	Pages.		Pages.
telain de Lille, promet, pour lui, son frère, ses amis et ses villes et châteaux d'Enghien et de la Folie, d'observer une trêve jusqu'au 1 <sup>er</sup> août avec le duc Albert de Bavière, en y comprenant le sénéchal de Hainaut, le seigneur de Ville, le seigneur de Roisin et Gilles d'Écaussines . . . . .	II, 100	* 3 août, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Mons . . . . .	V, 593
* 27 juin, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par le sénéchal de Hainaut et par plusieurs chevaliers et gens d'armes qui allèrent à Hal, vers lui, à son retour de Hollande, le dimanche 21 juin. . . . .	V, 594	10 septembre, à Malines. — Traité d'alliance entre Louis, comte de Flandre, et le duc Albert de Bavière . . . . .	II, 103
* 2 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel et de la duchesse à Mons . . . . .	V, 594	* 15 septembre, à Nuremberg. — Mandement adressé par l'empereur à Wenceslas, duc de Luxembourg, de Limbourg et de Brabant, le chargeant d'investir Étienne, abbé de Saint-Ghislain, des fiefs de ce monastère qui relevaient de l'Empire et de recevoir de cet abbé l'hommage et le serment de fidélité. II, 100, note 1	
* 3 juillet. — Lettres par lesquelles l'abbé et les religieux de Saint-Ghislain prennent l'engagement d'indemniser les villages de Boussu, de Hornu et de Saint-Ghislain, à cause des parties de marais qui ont été enclavées dans les fortifications de la ville de Saint-Ghislain . . . . .	II, 101	24 septembre, à Binche. — Promesse faite par Eoglebert d'Enghien, tant pour lui que pour ses frères, et spécialement pour Jean d'Enghien, seigneur de Liches, et pour les villes, châteaux, forteresses et terres d'Enghien, de la Folie et de leurs dépendances, d'entretenir la trêve avec le duc Albert de Bavière, dans laquelle sont compris le comte et les pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et les quatre chevaliers de Hainaut : le sénéchal, les seigneurs de Ville et de Roisin et Gilles d'Écaussines, et ce, jusqu'au jour de Noël. II, 109	
* 14 juillet, au château de Blois. — Lettres de Louis de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Chimay et de Fumay, déclarant en quelle monnaie les deux rentes dues sur son vinage dudit Fumay aux religieux de Bonnefontaine, seront payées à ceux-ci . . . . .	V, 599	* 27 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour la fourniture d'avoine faite à Mons pour ses chevaux et ceux de ses gens. . . . .	V, 595
25 juillet, à Paris. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière fait don au comte d'Eu d'une rente de mille livres tournois à prendre sur celle que le roi de France avait assignée audit duc sur les revenus du Vermandois. . . . .	II, 102; VI, 266	* 4 octobre, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui, la duchesse et leur hôtel, le jour saint Bavon (1 <sup>er</sup> octobre). . . . .	V, 595

<sup>1</sup> Le 9 août, un parlement fut tenu sous les Chênes d'Hornu, au sujet de la gabelle ou taille que le duc Albert prétendait imposer. On trouve, en effet, dans le compte de Colard de le Porte, massard de Mons, du second semestre de 1366, l'article suivant : « As frais Jehan Couvet, Piérart de Biermeraing, Jehan de le Porte, Gérart as Clockettes, Jehan fiu Jakes Gallou, Gillot dou Capperon et leur vallés as Cainsnes à Hornut, à j parlement monst<sup>r</sup> le duc, le 1<sup>er</sup> jour d'aoust, pour le taille . . . . . III l. xviii s. vi d. »  
 Le 25 juin 1367, on délibéra sur sa requête, ainsi que le fait voir cet extrait du compte du même massard, pour le premier semestre de 1367 : « As frais Jehan Couvet, Piérart de Bermeraing, Jehan le Kat, eskevins, Jehan Galon et autres, le jour que on fu au parlement as Cainsnes à Hornut, lendemain de le Saint-Jehan, pour le cause de le gabelle u de le taille que messire li dux requist au pays . . . . . vi l. x s. »  
 Jamais le Hainaut n'avait été soumis à de semblables contributions. Aussi la proposition du duc rencontra-t-elle une vive opposition, particulièrement de la part des villes du Hainaut.



- | Pages.   | Pages.   |
|--|--|
| <p>* 12 octobre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui, la duchesse et leur hôtel, du dimanche 20 septembre au samedi 10 octobre . . . . . V, 595</p> <p>* 16 octobre, à Mons. — Idem, pour la fourniture d'avoine faite à Mons pour ses chevaux et ceux de la duchesse et de leurs gens . V, 595</p> <p>* 25 décembre, à Mons. — Mandement du même au prévôt de Maubeuge, pour la publication d'un ban relatif à la levée de la milice . . . . . V, 595</p> | <p>* 24 janvier, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour semblable fourniture, du dimanche 17 janvier au dimanche suivant . . . . . V, 597</p> <p>25 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc donne pouvoir au seigneur de Werchin, sénéchal de Hainaut, à Étienne Maulion, doyen de Cambrai, et à Bernard Royer, de négocier avec les d'Enghien la conclusion de la paix . . . . . II, 112</p> <p>* 26 janvier, à Bruxelles. — Mandement du même, pour la fourniture d'avoine de ses chevaux et de ceux de ses gens, les 24 et 25 janvier . . . . . V, 597</p> <p>5 février. — Lettres par lesquelles Gérard, sire d'Éclaiibes, déclare avoir reçu 165 livres en déduction de la somme qui lui était due pour la rançon à laquelle la comtesse de Bar l'avait assujéti. . . . . II, 114</p> <p>* 11 février. — Sentence rendue par la cour des mortemains de Hainaut en faveur du Val-des-Écoliers de Mons, au sujet du meilleur catei d'un clerc de la cour de Mons que Jean Machon, sergent des mortemains, réclamait. IV, 686</p> <p>* 14 février, au Quesnoy. — Prolongation de la trêve entre le duc Albert de Bavière et les d'Enghien<sup>1</sup> . . . . . II, 111</p> <p>* 15 mars, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, ordonnant à tous les habitants du Hainaut de ne point partir de ce pays, sans son autorisation . . . . . V, 597</p> <p>1<sup>er</sup> avril. — Mandement du duc Albert de Bavière à Jean Longies, maître des monnaies de Hainaut, pour la fabrication de différentes espèces . . . . . II, 115</p> <p>11 avril, à Bruxelles. — Lettres du duc et de la duchesse de Brabant, contenant les conditions de la paix conclue entre le duc Albert de Bavière et les d'Enghien . . . . . II, 117</p> |

## 1567.

- 2 janvier. — Ordonnance des prévôt, jurés et grand conseil de la ville de Valenciennes, pour l'expédition d'Enghien. . . . . II, 110; VI, 282
- \* 14 janvier, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, au sujet des provisions et des dépenses de l'hôtel à Valenciennes, du samedi 26 décembre au lundi suivant, au dtner . . . . . V, 596
- \* 16 janvier, à Mons. — Mandement du même, pour la fourniture d'avoine faite à Mons pour ses chevaux et ceux de ses gens, du 25 décembre au samedi suivant . . . . . V, 596
- \* *Même date.* — Idem, pour semblable fourniture, faite du 26 décembre au 1<sup>er</sup> janvier . . . . . V, 596
- 25 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Guillaume de Donstievène, clerc, une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 111
- \* 24 janvier, à Mons. — Mandement du même, pour la fourniture d'avoine faite pour ses chevaux et ceux de ses gens, du mardi 12 janvier au dimanche suivant . . . . . V, 597

<sup>1</sup> Voici le passage des *Mémoires* de Jean Cocqueau, t. I, fol. 259 v<sup>o</sup>, qui concerne cet acte : « Audit livre (nommé Duri), fol. 55, est la lettre de ralongement des trièves entre le duc Aubiert, au nom de son frère, et avec lui les iiij chevaliers, d'une parte, contre sire Jehan d'Enghien, comte de Lices, et ses amys, etc. Donné au Kesnoit, le xiiij<sup>e</sup> febvrier. »



1567. 11 avril, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean d'Enghien, comte de Liches, déclare que, bien qu'il ne soit obligé de rendre hommage au duc Albert de Bavière que par un chevalier ou un écuyer de bon lignage, il promet de le faire de la même manière que du temps des seigneurs d'Enghien, ses prédécesseurs. II, 123
- Même date.* — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, à la requête du duc de Luxembourg et de Brabant, renonce aux amendes encourues ou à encourir par les manants et habitants de la ville d'Enghien pour défaut de fourjures, depuis la mort du seigneur d'Enghien et durant le terme de quatre ans à dater des présentes. . . . II, 123
- \* 19 avril, à Ath. — Lettres de Jean de Maubeuge, concernant les dépenses faites pour les chiens du duc qui séjournèrent au Vieux-Ath, du 29 octobre 1566 au jour de Pâques 18 avril 1567. . . . V, 597
- \* 4 mai, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de vingt moutons à Willekin, son messager. . . . V, 598
- \* 7 mai, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement de fournitures faites à l'hôtel du Quesnoy par Jean du Pont-de-pierre. . . . V, 598
- \* 22 mai, au Quesnoy. — Idem, pour la fourniture d'avoine faite à Mons pour ses chevaux et ceux de la duchesse et de leurs gens. . . . V, 598
- \* 6 juillet, à Westminster. — Sauf-conduit accordé par le roi d'Angleterre au duc Albert de Bavière. . . . II, 126
- \* 18 juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour la fourniture d'avoine faite à Mons pour ses chevaux et ceux de la duchesse et de leurs gens. . . . V, 598
- \* 30 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il assigne certains revenus au seigneur de Trazegnies, pour les pertes qu'il avait essayées dans la guerre contre les Flamands, en 1564. . . . V, 370
- \* 6 août, à Mons. — Mandement du même, pour la fourniture d'avoine faite à Mons pour ses chevaux et ceux de la duchesse et de leurs gens. . . . V, 599
- 8 septembre, à Berlin. — Lettres par lesquelles Othon, marquis de Brandebourg et de Lusace, renonce, moyennant la somme de 19,000 florins au mouton de Brabant, à ses prétentions sur les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et sur la seigneurie de Frise, et à celles qu'il pourrait avoir, après la mort de sa tante, la dame de Vorne, sur la seigneurie de Vorne et sur le burgraviat de Zélande. . . . II, 127
- \* 14 septembre, à Bruges. — Quittance délivrée par Mornel Prouana, marchand de Cargnanon, associé de Pierre Prouana, marchand de Carignan, établi en Angleterre. . . . V, 539
- 21 septembre, à Prague. — Diplôme de l'empereur Charles IV, confirmant les lettres d'Othon, du 8 du même mois. . . . II, 131
- 24 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde à la ville de Mons de pouvoir constituer des rentes viagères. . . . II, 132
- \* 1<sup>er</sup> octobre, à Mons. — Lettres de Jean de Maubeuge, concernant les dépenses faites à Mons et à Nimy pour ses chevaux, celui de Jacques d'Ath et ceux de la « pourvance », lorsque l'on chassa dans les bois de Mons. V, 599
- \* 13 octobre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ce qui est dû à mons<sup>sr</sup> de Wargny, pour les services de Hugues de Wargny, son frère, durant la guerre, étant à Hoves où il mourut. V, 599
- 5 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles Mathieu de Launais reconnaît avoir vendu au comte de Namur une rente de soixante chapons qu'il tenait en fief de ce comte et qu'il prélevait sur la terre de Trivières. . . . II, 133
- Même date.* — Lettres par lesquelles Mathieu des Camps, bourgeois de Mons, et Jean d'Offebais, demeurant à Thieusies, s'obligent à la garantie de la rente précitée de soixante chapons assignée sur la terre de Trivières. . . . II, 135
- 23 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean de le Poële, bâtard et bailli de Hainaut, décide que Jacques et Colard, enfants de

- Bistoul de Thieusies, qui avaient été condamnés à Pamende par la justice de l'abbé d'Hasnon à Neufville, sont déchargés d'une seconde poursuite que le châtelain d'Ath faisait contre eux . . . . . II, 158
- \* 23 novembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de diverses fournitures de draps, etc. . . V, 599
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement de 103 francs d'or pour un coursier que le sénéchal de Hainaut lui a fourni . V, 599
- \* 27 novembre, à Mons. — Idem, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui, la duchesse et leurs gens, du dimanche 12 septembre au samedi 27 novembre. . . . V, 600
- 29 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière amortit la rente de quatre muids de blé, assignée par Gérard de le Malestede, seigneur d'Inchy, sur un fief qu'il avait à Asquillies, et par lui donnée pour augmenter la fondation de la chapelle qui avait été établie par Henri de Liedekerque, chevalier, dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 159
- \* *Même date.* — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leurs gens, du samedi 27 novembre au 29 du même mois. V, 600
- 20 décembre. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu de la ville de Valenciennes la somme de 12,000 francs, tant pour l'aide accordée par cette ville que pour la redevance de la maltôte du vin . . . . . II, 141
- Même date.* — Lettres de non-préjudice délivrées par le duc Albert de Bavière à la ville de Valenciennes, au sujet de l'aide payée par cette ville, pour sa quote-part dans les frais de la guerre soutenue contre le comte de Liches et ses alliés, et dans la composition faite avec le duc de Luxembourg et de Brabant. . II, 142
- \* 28 décembre, à la Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ce qui était dû à Winnerick van Orrem, Thieleman Wre et Godefroid Hane, écuyers allemands, à cause des services par eux rendus lors de la guerre contre ceux d'Enghien. V, 600
- Décembre, à la Haye.* — Lettres du duc Albert de Bavière, accordant à la ville de Mons la continuation durant dix ans des maltôtes, et l'autorisation de constituer des rentes viagères . . . . . II, 145
- \* (*La date manque.*) — Lettres par lesquelles il octroie à la ville de Valenciennes le droit de percevoir, pendant le terme de douze ans, à commencer le 12 septembre 1567, 3 deniers au lot de vin outre les trois deniers accoutumés . . . . . II, 569
- \* *Sans indication du lieu, ni du jour.* — Lettres du duc Albert de Bavière, au sujet de l'aide accordée par la ville de Valenciennes pour la composition faite avec le duc de Luxembourg, pour la guerre avec le comte de Liches. VI, 295
- \* *Sans indication du jour.* — Accord d'une aide de 12,000 francs de France, fait au duc Albert de Bavière par la ville de Valenciennes . . . . . II, 569, note 1

1568.

- \* 5 avril, à Maubeuge. — Lettres de collation du cantuaire fondé en la chapelle Saint-Nicaise, dans l'église paroissiale de Maubeuge, par Nicolas Cammare . . . . . V, 540
- \* 10 avril. — Lettres de Jean de Maubeuge, concernant les dépenses faites pour les grands chiens du duc Albert de Bavière au Vieux-Ath, du 1<sup>er</sup> octobre 1567 au 31 mars 1568. V, 600
- \* 16 avril, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ses dépenses à Ath, depuis le samedi 15 avril, au souper, jusqu'au lendemain, au dîner . . . . V, 601
- 1<sup>er</sup> mai. — Déclaration, faite par le chapitre de Chimay, des biens et rentes qui lui avaient été donnés depuis quarante ans, à charge d'obits, et qui avaient été amortis par le comte de Blois, sire d'Avesnes et de Chimay. . . . . II, 148

1567-1568.



	Pages.		Pages.
1368.		<i>27 juin, au Quesnoy.</i> — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde des franchises aux étrangers qui fréquenteront le marché d'Ath, et le privilège aux habitants de cette ville d'être traités par la loi et le jugement de ses échevins. . . . .	II, 156
		* <i>8 juillet.</i> — Lettres par lesquelles il mande le bailli de Hainaut à son entrevue avec le duc de Brabant, à Mons. . . . .	V, 602
		<i>24 juillet, au Quesnoy.</i> — Lettres par lesquelles il accorde à Jeanne d'Écaussinnes une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons. . . . .	II, 157
		<i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il accorde à Louis de Lille une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons. . . . .	II, 159
		* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il mande le bailli de Hainaut au Quesnoy où était le duc de Brabant. . . . .	V, 602
		* <i>5 août.</i> — Lettres par lesquelles il mande le bailli de Hainaut à Mons, pour ceux de Tournai . . . . .	V, 602
		* <i>6 août.</i> — Lettres par lesquelles il mande le bailli de Hainaut. . . . .	V, 602
		* <i>8 août.</i> — Lettres semblables . . . . .	V, 602
		* <i>25 août.</i> — Lettres semblables . . . . .	V, 602
		* <i>3 septembre, à Cambron.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de la duchesse et de son hôtel, vers le 29 août. . . . .	V, 603
		* <i>5 septembre, à Cambron.</i> — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Ath par le conseil, le dimanche 5 de ce mois, à une journée tenue avec le conseil du comte de Flandre, à cause de Lessines . . . . .	V, 603
		* <i>7 septembre, à Cambron.</i> — Idem, pour le paiement des dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse à Cambron . . . . .	V, 603
		<i>10 septembre.</i> — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît que l'aide accordée par les états de Hainaut, à l'occasion de la paix faite par le duc de Brabant à la ville d'Enghien, ne peut porter aucun préjudice auxdits états . . . . .	II, 160
		* <i>4 mai, à Mons.</i> — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Ath par la duchesse, depuis le mercredi 26 avril, au souper . . . . .	V, 601
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de ses dépenses à Ath, depuis le mercredi 5 mai, au souper . . . . .	V, 601
		* <i>Même jour, au Quesnoy.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et ses gens, du vendredi 28 avril au mardi 2 mai . . . . .	V, 601
		* <i>10 mai, au Quesnoy.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leurs gens, du mardi 2 mai au vendredi suivant. . . . .	V, 601
		<i>1<sup>er</sup> juin, au Quesnoy.</i> — Lettres par lesquelles il accorde à Ermengarde de Rochehoven une prébende de chanoinesse de l'église de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .	II, 152
		* <i>21 juin, au Quesnoy.</i> — Mandement du même, pour le paiement de 3,757 livres 10 sols, montant de la rançon de mons <sup>r</sup> Allemand. . . . .	V, 601
		<i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles Aymeri de Tharsée, chevalier, déclare être entré en l'hommage du duc Albert de Bavière et promet de lui rendre tout service féodal. . . . .	II, 153
		* <i>22 juin.</i> — Lettres du duc Albert de Bavière, mandant le bailli de Hainaut au Quesnoy. . . . .	V, 602
		<i>26 juin, au Quesnoy.</i> — Lettres par lesquelles il accorde sa sauvegarde à l'abbaye de Maroilles et charge Bernard Royer de l'administration de cette abbaye . . . . .	II, 154; VI, 266
		<i>27 juin, au Quesnoy.</i> — Lettres par lesquelles il mande aux échevins, jurés et conseil de la ville de Mons, de rembourser à Piérart du Parch, bourgeois de cette ville, la somme de 985 francs de Hainaut par lui avancée à Jean Martiaul, à qui cette somme était due par le duc, pour services rendus pendant les guerres. . . . .	II, 155



- 10 septembre, à Malines. — Traité d'alliance entre le duc Albert de Bavière et Louis, comte de Flandre . . . . . II, 161
- Même date.* — Compromis de Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers et de Rethel, et sire de Malines, par lequel il déclare que lui et la comtesse, sa femme, se soumettront à l'arbitrage que doit rendre le duc Albert de Bavière. (Inséré dans les lettres analysées ci-après.) . . . . . II, 168
- Même date.* — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, arbitre des différends qui pourraient s'élever entre le comte de Flandre et le duc de Luxembourg, si ce dernier survit à la duchesse de Brabant, son épouse, promet de n'adjudger audit duc, pour toutes ses prétentions de partage sur les duchés de Lothier, de Brabant, de Limbourg et de Dalem, que la somme de 500,000 florins. . . . . II, 168
- Même date.* — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, etc., et Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers et de Rethel, et sire de Malines, arrêtent les points d'un accord définitif au sujet des terres de Lessines et de Flobecq. IV, 687
- 18 septembre, à Gand. — Quittance de Louis de Namur. (Insérée dans les lettres du comte de Flandre, du 26 novembre suivant.) . . . II, 172
- \* 1<sup>er</sup> novembre. — Contrat de mariage entre Édouard, duc de Gueldre et comte de Zutphen, avec Catherine, fille aînée du duc Albert de Bavière. . . . . II, 172
- 24 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, et Jean, sire de Barbençon, chevaliers, déclarent avoir reçu la somme de 3,200 francs en déduction du montant du compte de l'aide des états que le sire de Reumont, prévôt le Comte de Valenciennes, Henri du Parch et Jean Machon, bourgeois de Mons, avaient rendu. III, 575
- 26 novembre, à Anvers. — Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, etc., déclare que Jean de la Faucille lui a délivré une quittance par laquelle Louis de Namur, sire de Peteghem

- et de Bailloëul en Flandre, reconnaît avoir reçu du duc Albert de Bavière une somme de 12,000 francs, à lui due à cause de la terre de Lessines et de ses appartenances . . . II, 172

## 1369.

- 6 janvier, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Jean dit Allemand, chevalier, bâtard et bailli de Hainaut, reconnaît avoir reçu des lombards de Bavai cent francs d'or, somme qu'il a délivrée au receveur de Hainaut . . . . . II, 173
- \* 3 mars (?). — Lettres par lesquelles Jean de Jauche, sire de Gommegnies, reconnaît avoir reçu de Jean Bougier une certaine somme en déduction de ce qui lui était dû pour les services par lui rendus au pays . . . . . II, 174
- \* 16 mars, à Gommegnies. — Acte de la vente, faite par Guillaume dit Baras de Sars, sire du Maisnil, à Jean de Mastaing, chevalier, d'un fief de quarante livres blancs . . . . . V, 540
- 20 mars, à Middelbourg. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde à Gertrude de le Merwede une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons . . . II, 173
- \* 2 avril, à Ath. — Lettres de Jean de Maubeuge, pour le paiement des dépenses faites au Vieux-Ath pour les grands chiens de monseigneur . . . . . V, 603
- \* 9 avril, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses de la duchesse et de son hôtel à Ath, le 5 avril. . . . . V, 604
- \* 20 mai, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement des provisions de l'hôtel, au Quesnoy. V, 604
- \* 20 mai, à Compiègne. — Quittance, délivrée par Simon de Lille, bourgeois de Paris, d'une somme de deux cents livres en déduction de ce que lui doit le duc Albert de Bavière . . . V, 541
- \* 9 juin, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'un cheval cédé à un chevalier allemand par Jean, bâtard de Hainaut . . . . . V, 604

- |            | Pages. |  | Pages.  |
|------------|--------|--|---------|
| 1369-1370. |        | * 17 juin. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses de son hôtel . . . . .  | V, 604  |
|            |        | * 4 juillet, au Quesnoy. — Lettres closes du même, pour le payement de 25 livres 12 sols. V,   | 604     |
|            |        | * 10 juillet, au Quesnoy. — Lettres du même, pour un payement à lui fait . . . . .   | V, 605  |
|            |        | * 26 juillet, à Heusden. — Idem, pour le payement du prix d'un cheval par lui donné à Jean Cauchie, son chapelain et clerc. . . . .  | V, 605  |
|            |        | * 19 août, au Quesnoy. — Idem, pour un payement à lui fait par son prévôt de Valenciennes . . . . .  | V, 605  |
|            |        | * 28 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des frais de voyage de Jean li Priesteres, son chapelain et secrétaire. V,  | 605     |
|            |        | * 29 août, au Quesnoy. — Idem, pour le payement des dépenses faites à Hal par lui et la duchesse, le 20 août . . . . .   | V, 605  |
|            |        | * 19 septembre. — Lettres par lesquelles il mande le bailli de Hainaut au Quesnoy . V,   | 605     |
|            |        | 24 septembre, à Mons. — Record des féodaux de la cour de Mons, au sujet de la rente de 200 livres constituée en avril 1282, sur la terre de Rœulx, par Eustache, sire de Rœulx et de Trazegnies, au profit de son oncle Ernoul dit du Rœulx . . . . .  | II, 176 |
|            |        | 1 <sup>er</sup> octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière consent à la nomination d'arbitres pour terminer ses débats avec le chapitre de Cambrai, touchant la haute et la basse justice à Onnaing et à Quaroube, et les prisons de la Feuillie à Cambrai. . . . .                            | II, 182 |
|            |        | * 6 octobre, à Saint-Ghislain. — Mandement du même, pour le payement de ce qui est dû à Jean d'Alost. . . . .  | V, 606  |
|            |        | * 9 octobre, à Hal. — Idem, pour le payement des dépenses faites à Hal par lui et la duchesse, du dimanche 7 octobre au mardi 9. . . V,  | 606     |
|            |        | * 14 novembre, à La Haye. — Idem, pour l'acquisition d'un cheval . . . . .   | V, 606  |
|            |        | * 4 décembre, en la chapelle de Saint-Étienne de l'église de Sainte-Waudru, à Mons. — Lettres du bailli de Hainaut, concernant la vente, faite à Simon de Lalaing, sire de Hordaing et sénéchal d'Ostrevant, chevalier, d'une rente assignée sur la seigneurie de Quiévrain et tenue en fief du comte de Hainaut . . . . . | VI, 165 |
|            |        | * 18 décembre, à Mons. — Vidimus, délivré par le bailli de Hainaut, de ses lettres précitées du 4 de ce mois. . . . .  | VI, 166 |
|            |        | 1370.  |         |
|            |        | * 2 février, à Maubeuge. — Acte du refus fait par le prévôt de Maubeuge d'admettre les trois officiers du courtage de la draperie de cette ville élus par les échevins. . . . .  | II, 184 |
|            |        | * 3 février, à Maubeuge. — Acte contenant la réponse des échevins de Maubeuge aux reproches faits par le prévôt de cette ville contre les trois personnes qu'ils avaient élus. . . . .   | II, 5   |
|            |        | 6 mars. — Lettres de Jean, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, reconnaissant avoir reçu la somme de 400 francs de Hainaut en déduction de ce qui lui était dû par le duc Albert de Bavière. . . . .  | II, 185 |
|            |        | 21 mars. — Lettres de Foulques d'Alchiac, chevalier, s'engageant à rendre à Jean et à Gui de Blois, seigneurs de Beaumont, la somme de 600 écus qu'ils avaient payée pour lui à deux marchands prussiens . . . . .   | II, 186 |
|            |        | * 6 avril, à Soignies. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de cent francs de Hainaut à mons <sup>sr</sup> Conrard . . V,  | 606     |
|            |        | * 25 avril, au Quesnoy — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leur hôtel, le 22 avril. . . . .  | V, 606  |
|            |        | * 1 <sup>er</sup> juin. — Quittance, délivrée par le comte de Namur, pour le terme échu de la pension à lui due sur les bois de Flobeq . . . . .   | V, 607  |



- |  | Pages.  | Pages.     |
|--|---------|------------|
| * 20 juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement du prix d'un cheval donné à Jean de Croninghes, son valet . . . . .   | V, 607  | 1370-1371. |
| * 24 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement, fait par le receveur de Valenciennes, des étoffes achetées par lui et la duchesse. . . . .  | V, 607  |            |
| * 1 <sup>er</sup> août. — Vidimus, délivré sous le sceau de Nicolas de Tournay, abbé de Crespin . . .  | II, 182 |            |
| * 3 août. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu de son prévôt le Comte à Valenciennes soixante francs de Hainaut pour les dépenses de son hôtel à partir du 1 <sup>er</sup> août. . . . .   | V, 607  |            |
| * 6 août. — Mandement du même, pour les dépenses de l'hôtel . . . . .  | V, 607  |            |
| 20 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il charge le seigneur de Werchin, sénéchal de Hainaut, et le seigneur de Barbençon de gouverner le pays de Hainaut pendant le voyage qu'il va faire en pays éloigné . . . . .  | II, 189 |            |
| * .. août, au Quesnoy. — Mandement du même, au sujet du payement de diverses fournitures. . . . .  | V, 608  |            |
| 19 novembre, à Prague. — Diplôme de l'empereur Charles IV, autorisant le duc Albert de Bavière à donner, au nom de l'Empire et toutes les fois que l'occasion s'en présentera, aux abbés de Saint-Ghislain, les fiefs et régales de ce monastère, et à recevoir les serments de fidélité et l'hommage que ces abbés doivent à l'Empire . . . . . | II, 190 |            |
| * Même date. — Diplôme de l'empereur, par lequel il donne commission au duc Albert de Bavière de conférer aux évêques de Cambrai les fiefs et régales de leur église, et de recevoir, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, les serments d'obéissance et les hommages que ces évêques doivent à l'Empire . . .                         | II, 192 |            |
| 28 novembre, à Straubing <sup>1</sup> . — Lettres du duc Albert de Bavière, conférant à Conrard dit Sillex, son chapelain, une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .   | II, 192 |            |
| 29 novembre, à Straubing. — Lettres du même, contenant la procuration donnée à Jean Amorsai, doyen et chanoine de Saint-Germain, et à Robert de Brabant, à l'effet de prendre possession de la prébende et du canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, conférés à Conrard Sillex. . . . .   | II, 193 |            |
| * .., au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il permet à Jean Moyset de rentrer en Hainaut. . . . .  | V, 608  |            |
| * Vers l'an 1371. — Diplôme de l'empereur, par lequel, à la demande du duc Albert de Bavière, il l'institue vrai et légitime héritier des comtés de Hainaut, de Hollande, etc. . . . .   | II, 193 |            |

## 1371.

- 8 février, à Mons. — Reconnaissance délivrée au chapitre de Sainte-Waudru, par le receveur de Hainaut, pour la construction d'une clôture à la maison de la basse-cour du château du comte, à Mons . . . . .
- 10 mars, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Jeanne, fille de Ferri de Hem, une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .
- 5 avril, à Avignon. — Bulle du pape Grégoire XI, par laquelle il accorde à Guillaume, comte de Hainaut, attendu qu'il est gravement malade, la permission d'avoir un autel portatif pour y faire célébrer la messe, dans son hôtel, en sa présence et celle de dix de ses domestiques . . . . .
- \* Même date. — Autre bulle du même, autorisant Guillaume, comte de Hainaut, à faire

<sup>1</sup> Le compte du massard de Mons, du second semestre de 1370, contient un souvenir du voyage fait en Bavière par le duc : « A li varlés qui aportèrent nouvelles de monsr le duk Aubiert, quant il fu en Baivière, s franch de xx s. » Dans le compte du premier semestre 1371, on lit : « A monsr Gille d'Escaussinnes, quant il revint de Baivière » avec monseigneur le duk, pour lii los de vin . . . . . viii s. viii d. »



- |            | Pages. |   | Pages.  |
|------------|--------|---|---------|
| 1571-1572. |        | dire la messe en secret dans des lieux interdits, en sa présence et celle de dix de ses domestiques. . . . .  | II, 571 |
|            |        | * 26 mai, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses de la duchesse et de son hôtel, à Hal, le 21 mai. . . . .   | V, 608  |
|            |        | * 31 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel, à Hal, le mercredi 28 mai. . . . .   | V, 608  |
|            |        | * 4 juin, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement de ses dépenses, de celles de la duchesse et de leur hôtel, à Valenciennes, du lundi soir 2 juin au mardi au dîner. . . . .  | V, 608  |
|            |        | * 6 juin, à Mons. — Lettres par lesquelles il fait connaître que sire Allemand, son oncle bâtard et bailli de Hainaut, a délivré au prévôt <sup>1</sup> , son chapelain, 75 doubles francs de Hainaut. . . . .  | V, 609  |
|            |        | * 11 juin, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de ses dépenses et de celles de la duchesse et de leur hôtel, à Braine, le mardi 10 juin. . . . .  | V, 609  |
|            |        | 15 juillet, à Binche. — Lettres du même, sur le différend qui existait entre Roland de Borgnevaux, chevalier, et Jean d'Ittre, écuyer, et leurs alliés. . . . .   | II, 197 |
|            |        | * 24 (?) juillet, à Mons (?). — Mandement du même, pour le paiement de ses dépenses et de celles de la duchesse et de leur hôtel, à Valenciennes, le 1 <sup>er</sup> juin. . . . .  | V, 609  |
|            |        | * Juillet. — Mandement du même, pour le paiement de ce qui était dû à certaines personnes à Hal, à la date du 14 juillet. . . . .   | V, 609  |
|            |        | * 6 août, au Quesnoy. — Lettres du même, pour le paiement de 200 francs de Hainaut par la recette des exploits du bailliage de ce pays. V,  | 610     |
|            |        | * 16 août, à Mont-Sainte-Gertrude. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel, à Mons, le dimanche 10 août et le lendemain. . . . .  | V, 610  |
|            |        | * 26 août, à La Haye. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu 120 francs de France pour le voyage de sa fille la duchesse de Gueldre <sup>2</sup> en Hollande. . . . .   | V, 610  |
|            |        | * 27 août, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons, le 11 août, par la duchesse de Gueldre et son hôtel. . . . .  | V, 610  |
|            |        | * 24 septembre, au château de Landrecies. — Lettres par lesquelles Jean de Blois, sire de Schonhove et de la Goude, et Jean Breye, son écuyer, donnent plein pouvoir à Alard de Barhençon, vicomte de Blois et gouverneur de la Comté, de contraindre trois chevaliers y dénommés, à payer audit Jean Breye la somme de 600 mailles d'or, ainsi qu'ils s'y étaient engagés solidairement. . . . . | II, 569 |
|            |        | 16 octobre, à Zierikzée. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Gérard Mont une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons. . . . .   | II, 199 |
| 1572.      |        |   |         |
|            |        | * 1 <sup>er</sup> janvier. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu douze francs de Hainaut pour les dépenses de son hôtel. . . . .   | V, 610  |
|            |        | * Même date. — Lettres par lesquelles la duchesse Marguerite de Bavière reconnaît que le châtelain d'Ath a délivré à ses clercs cinquante francs de Hainaut, pour les dépenses de la cuisine de son hôtel, en janvier. . . . .  | V, 611  |

<sup>1</sup> Le prévôt des églises de Mons.

<sup>2</sup> Catherine, fille aînée du duc Albert de Bavière et de Marguerite de Lichnitz, avait été fiancée à Édouard, duc de Gueldre, en 1568. Elle était née en 1563. Édouard, duc de Gueldre, étant mort en 1571, cette princesse épousa Guillaume, fils du duc de Juliers. Voyez les lettres du duc Albert, du 7 avril 1577.

- | Pages.   | Pages.  |       |
|--|---|-------|
| * 10 janvier, au Quesnoy. — Deux mandements du duc Albert de Bavière, pour des paiements faits par le receveur de Hal . . . . . V, 611   | Albert de Bavière, gouverneur de Hainaut, de quatre fiefs échus à cette dame, comme héritière de Wautier, sire de Mauny, son père, savoir : les fiefs de Wamiez, de l'Hôpital, de Roucourt, de Briastre et d'une partie de Mauny . . . . . V, 541 | 1372. |
| * 16 janvier, au Quesnoy <sup>1</sup> . — Lettres du même duc, pour le paiement des dépenses de la duchesse et de son hôtel, à Mons, le jeudi 8 de ce mois . . . . . V, 611  | * 17 mai, à Mons. — Jugement de la cour de Mons, au sujet du différend entre le comte de Fauquemberg et le seigneur de Soriel. . . . . II, 201, note 1  |       |
| * Même date. — Lettres du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Mons, le mercredi 14 . . . . . V, 611   | * 2 juin, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leur hôtel, le dimanche 30 mai . . . . . V, 612  |       |
| * 1 <sup>er</sup> février, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement de la somme de deux cents francs de Hainaut. . . . . V, 611  | * 3 juin, au Quesnoy. — Mandement du même duc, certifiant que le lieutenant du receveur de Hainaut à Braine-le-Comte a fourni ce qui était nécessaire pour l'entretien de ses chevaux et de ceux de la duchesse . . . . . V, 612                  |       |
| * 13 février, à Vilvorde. — Deux mandements du même, pour le paiement de dépenses faites en la ville de Hal . . . . . V, 612   | * 8 juin, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour un don de huit francs de Hainaut aux arbalétriers de Braine-le-Comte. V, 612  |       |
| * 4 avril, à Prague. — Diplôme de l'empereur Charles IV, donnant pouvoir au cardinal Jean des Quatre-Couronnés de célébrer le mariage entre le fils du duc de Juliers et la fille du duc Albert de Bavière, et de donner en fief audit fils du duc de Juliers le duché de Gueldre, sous la condition y exprimée <sup>2</sup> . . . II, 201 | 14 juin, à Mons. — Ordonnance de la cour de Mons, concernant l'armure dont le seigneur de Fauquemberg et le seigneur de Soriel doivent faire usage pour se battre en champ clos <sup>4</sup> . II, 201  |       |
| * Mai. — Lettres par lesquelles Jean de Hastings, comte de Pembroke, sire de Wefors et de Berghenemin, et Anne de Mauny <sup>3</sup> , sa femme, déclarent avoir fait hommage au duc   |   |       |

<sup>1</sup> Voici un souvenir sur ce séjour du duc et de la duchesse au Quesnoy : « Payet, dou command mons<sup>sr</sup> le duck et medame, le xv<sup>re</sup> jour de janvier (1372, n. st.), à deux ménestreulx qui jeuèrent adont d'un instrument et d'une vielle au castiel au Kesnoit . . . . . xvj s. » (Compte de la recette générale du comté de Hainaut, du 13 août 1371 au 1<sup>er</sup> juillet 1372, fol. 31. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

<sup>2</sup> Voyez la note 2 au bas de la page précédente.

<sup>3</sup> Dans son inventaire, Godefroy a écrit Manuy.

<sup>4</sup> Le compte du massard de Mons, pour le premier semestre 1372, contient ces articles de dépenses : « Pour frais faits par le maieur, les eskevins, le massart, le clerch, les siergans de le ville et pluseurs autres, le lundy nuit saint Pièrre au disner et le mardy ensuivant toute jour, quant li assanlée dou camp de nobles hommes monseigneur le conte de Faukemberghe, appiellant, et monseigneur de Soriel, deffendant, estoit à Mons, despendirent . . . . . ix l. xix s. 1. » « A viij arballestriers, pour yestre as iij portes, le jour que messire li comte de Faukemberghe et messire de Soriel se remonstrèrent . . . . . xxxij s. » « A Colart Gervaise, leur maistre, pour ces arballestriers là estaulir . . . . . viij s. » « Pour otel, de viij autres arballestriers as iij portes, le diemence devant le camp . . . . . xxxij s. » « A xvij arballestriers, pour otel de waitier ou markiet, le mardy . . . . . lxxv s. » « A yaulz, pour otel le mardy, jour dou camp . . . . . iij l. xvj s. » « A Jehan de Braibant, pour une livre de candelles de sui pour lumer à le maison de le pais les eskevins et les arballestriers, le lundy au nuit devant le camp et le mardy au nuit que li camps fu . . . . . ij s. iij d. »



1372. \* 15 juin, à Westminster. — Lettres par lesquelles le roi d'Angleterre charge des procureurs de renoncer en son nom, en faveur du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, et du duc Albert de Bavière, bail et gouverneur de ces pays, à tous les droits qu'il avait ou qu'il pouvait avoir sur ceux-ci, du chef de feu la reine Philippe . . . . . II, 203
- 24 juin, à Aix-la-Chapelle. — Diplôme de l'empereur Charles IV, par lequel il cède au duc Albert de Bavière le droit qu'il avait ou pouvait avoir sur les villes et châteaux d'Aymeries, de Pont, du Sart-de-Doullers et de Raismes. . . II, 203; VI, 267; mentionné, V, 541
- \* 5 juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel à Hal, le 12 juin précédent . . . . . V, 612
- \* *Même date.* — Idem, pour le paiement des dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse, à Mons, par trois fois, en juin . . V, 613
- \* *Même date.* — Idem, pour le paiement des dépenses de la duchesse à Saint-Ghislain et à Cambron, durant deux jours, en juin . . V, 613
- \* 11 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites à Mons le 7 juillet par le duc Henri et le landgrave . . . . . V, 613
- \* *Même date.* — Idem, pour les dépenses faites par les mêmes à Braine-le-Comte, le 7 juillet<sup>1</sup> . . . . . V, 613
- \* 15 juillet, au Quesnoy. — Lettres du même duc, au sujet du paiement des dépenses faites par certains de ses sergents à Gand où ils ont été à l'occasion des sergents arrêtés en cette ville . . . . . V, 613
- \* 14 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des sommes qui étaient dues à Jean du Pont-de-pierre, à Valenciennes . . . . . V, 613
- 28 juillet. — Lettres par lesquelles les compagnons lombards de la table de Benoit de le Caisne, à Bavai, déclarent avoir reçu de Mathieu Ramon, prévôt de cette ville, sur la recette des droits de quint, 33 petits francs de Hainaut qui restaient dus à leur maître de cent francs qu'il avait prêtés au duc Albert de Bavière . . . . . II, 203
- \* 22 août, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'une somme due à Hustin de Dour . . . . . V, 614
- 5 septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc accorde à Isabelle de Gommegnies une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . II, 206
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles le même duc confère à Alix de Gommegnies la «coustrie» de l'église de Sainte-Waudru, à Mons. II, 207-208
- \* 6 septembre, à Hal. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par lui, la duchesse et leurs gens à Mons, pendant trois jours en la première semaine de septembre. V, 614
- \* 16 septembre, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par lui, la duchesse et leurs gens à Hal, en retournant en Hollande . . . . . V, 614
- \* *Même date.* — Idem, pour le paiement des dépenses faites par ses gens et ceux de la duchesse à Braine-le-Comte, le 4 septembre. V, 614
- 20 septembre. — Lettres par lesquelles le même duc donne à l'abbesse et aux religieuses de l'hôpital de Sainte-Élisabeth du Quesnoy une rente de cinquante livres tournois assignée sur la recette des fourrages de cette ville. IV, 689
- 21 septembre. — Acte de la réception d'Isabelle de Gommegnies à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Jeanne d'Aisne. . . . . II, 207, note 2
- \* 17 octobre. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui, la duchesse et leurs gens . . . . . V, 614

<sup>1</sup> Le compte porte le xvij<sup>e</sup>; mais il y a évidemment erreur.



- Pages. Pages.
- 1375.**
- \* 20 octobre. — Lettres par lesquelles Huart de Blicquy, Jean de Louvignies et Lupart Planchon reconnaissent avoir reçu du châtelain de Bouchain et de Gérard de Féchain dit le Borgne une cédula contenant le dénombrement du fief que ledit Gérard tenait du comte de Hainaut. . . . . V, 542
- \* 21 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde au chanoine Silex la prévôté de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de Hugues Gaite. . . . . II, 208
- \* 15 novembre, à Bruxelles. — Lettres de Wenceslas, duc de Luxembourg, de Brabant, etc., par lesquelles il se reconnaît redevable envers Waleran de Luxembourg, le sire de Blois, Jacques de Werchin, sénéchal de Hainaut, Jean, sire de Morialmé, et autres, d'une somme de 20,000 florins d'or dits francs de France qu'ils avaient levée pour payer sa rançon. . . . . V, 370 et 342
- \* 17 novembre. — Lettres par lesquelles Waleran de Luxembourg, sire de Ligny, déclare avoir reçu à son profit les sommes pour lesquelles les seigneurs dénommés se sont engagés, par les lettres précédentes du 13 novembre, envers des bourgeois de la ville de Valenciennes. V, 545
- 24 novembre. — Acte de la réception à la prévôté des églises de Mons, de Jean Amoursai ou Amoursai, procureur du chanoine Conrad Silex . . . . . II, 209, note 1
- Même date. — Acte de la réception de Jean Priestrieau au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mous, vacant par le mariage de Hugues Gaite . . . . . II, 209, note 2
- \* 24 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde quarante francs à Simon de le Motte, pour acheter un cheval <sup>1</sup> . . . . . V, 614
- \* 17 février, à Mons <sup>2</sup>. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leurs gens, le 15 février . . . . . V, 615
- \* 19 février, au Quesnoy — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui, la duchesse et leurs gens, durant six jours en février . . . . . V, 615
- \* 24 février, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement d'un cheval fourni à Simon de le Motte . . . . . V, 615
- \* 7 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'une haquenée fournie à la duchesse par Crey . . . . . V, 615
- \* 9 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse à Mons, du 23 février au vendredi 4 mars . . . . . V, 615
- Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse à Valenciennes, durant deux jours en mars . . . . . V, 615
- \* 12 mars. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites, ce jour, par lui et ses gens à Ath . . . . . V, 616
- \* 13 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse au Quesnoy, du vendredi 4 au samedi 12 mars . . . . . V, 616

<sup>1</sup> Voyez, sous la date du 24 février 1375, un autre mandement pour le même objet.

<sup>2</sup> En ce jour, les échevins de Mons allèrent saluer le duc Albert. On lit dans le compte du massard de cette ville, du premier semestre 1375 : « Pour 3 escots des eskievins et de plusieurs autres à la maison Baudour, avèch le prévost, le maieur et plusieurs autres, le xviii<sup>e</sup> jour de février, que on fu à la maison de le pais, pour ordener des ciervoises et dou pain, et ossi ke adont on fu par-deviers monseigneur le duck Abbiert, lui bienvingnier pour chou que grant tamps il n'avoit estot ou pays . . . . . xx s. »

- |       | Pages. |  | Pages.  |
|-------|--------|--|---------|
| 1373. |        | * 20 mars, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse au Quesnoy, du 15 mars au samedi 19 du même mois. . . . .   | V, 616  |
|       |        | * 27 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de l'hôtel, du 20 au samedi 26 mars . . . .  | V, 616  |
|       |        | * 31 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel, à Ath, le 28 mars . . . . .  | V, 616  |
|       |        | * 3 avril, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse au Quesnoy, durant sept jours en la dernière semaine de mars. V, 616   |         |
|       |        | * 10 avril. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de l'hôtel, au Quesnoy, en la première semaine d'avril . . . . .  | V, 616  |
|       |        | * 17 avril, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de l'hôtel, au Quesnoy, en la deuxième semaine d'avril . . . . .  | V, 617  |
|       |        | * 23 avril, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de l'hôtel, à Valenciennes, en avril . . . . .  | V, 617  |
|       |        | * 24 avril, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de l'hôtel au Quesnoy, en la troisième semaine d'avril . . . . .  | V, 617  |
|       |        | * 30 avril, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses du châtelain d'Escaudœuvres et de ses compaguons. . . . .   | V, 617  |
|       |        | 30 avril. — Lettres par lesquelles Gérard Mauvoisin, sire de Soriel, chevalier, promet de rentrer en prison pour attendre les suites des soupçons que le duc Albert de Bavière avait contre lui, comme complice du fait commis par les d'Éclaiibes. . . . .  | II, 210 |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> mai, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses de l'hôtel au Quesnoy, en la dernière semaine d'avril. . . . .  | V, 617  |
|       |        | * 8 mai, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses de l'hôtel, au Quesnoy, en la première semaine de mai. . . . .  | V, 617  |
|       |        | * 15 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de l'hôtel, à Saint-Ghislain et à Mons, en la deuxième semaine de mai . . . . .   | V, 618  |
|       |        | * 22 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de l'hôtel, au Quesnoy, en la troisième semaine de mai. V, 618  |         |
|       |        | 24 mai, à Gorcum. — Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, cède et transporte à Jean de Cruyninghe la vicomté de Zélande . . . . .  | VI, 168 |
|       |        | 25 mai. — Lettres par lesquelles Gérard d'Éclaiibes déclare se soumettre avec son frère et leurs alliés à ce qu'ordonneront le duc Albert de Bavière et la duchesse, et promet de se rendre dans les prisons du duc avec sondit frère . . . . .  | II, 211 |
|       |        | Même date. — Lettres par lesquelles Gérard, sire d'Éclaiibes, promet de mettre entre les mains du sénéchal de Hainaut et du seigneur d'Antoing les lettres et écrits qu'il a du duc Albert de Bavière, et de n'entrer dans le pays de Hainaut que lorsqu'il plaira au duc. Il supplie celui-ci de le laisser, en attendant, habiter paisiblement près des limites du comté de Hainaut. . . . . | II, 212 |
|       |        | 28 mai. — Traité de paix accordé à la famille d'Éclaiibes. . . . .   | II, 215 |
|       |        | * 29 mai, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour les dépenses de l'hôtel, au Quesnoy, en la dernière semaine de mai. V, 618  |         |
|       |        | * Après mai. — Lettres par lesquelles le bailli d'Alost rétablit, au nom du comte de Flandre, le bailli de Hainaut, Simon de Lalaing, dans les droits du comte de Hainaut, à l'occasion de l'enlèvement et de l'exécution d'un prisonnier qui était détenu à Flobecq. . . . .  | II, 214 |



- Pages.
- \* 8 juin, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses de l'hôtel, au Quesnoy, en la première semaine de juin . . . . . V, 618
- \* 8 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut un cheval gris pour l'attelage du char par lui donné à la reine de France et dont le prix est de 72 francs. . . . . V, 618
- \* 11 juin, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des dépenses de l'hôtel, au Quesnoy, en la semaine de la Pentecôte (du 5 au 11 juin) . . . . . V, 618
- \* 26 juin, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des dépenses de l'hôtel, à Mons, du 10 au 13 juin . . . . . V, 618
- \* Même date. — Mandement du même, pour le payement des dépenses de l'hôtel, au Quesnoy, en la dernière semaine de juin . . . . . V, 619
- 9 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il confère à Isabelle de Trazegnies une prébende de chanoinesse de l'église de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . II, 215
- \* 21 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour les approvisionnements faits à Mons par le receveur de Hainaut . . . . . V, 619
- \* 29 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Jacques de Werchin, sire de Walincourt et de Cisoing, ber de Flandre, déclare avoir relevé en fief du comte de Hainaut le donjon de Walincourt, qui était autrefois franc-allen et que son grand-père avait relevé le premier dudit comte en considération de la promesse qui lui avait été faite de recevoir tous les ans quatre cerfs entiers de saison à prendre dans les bois de Hainaut . . . . . V, 545
- \* 4 août, à Mont-Sainte-Gertrude. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de ses dépenses et de celles de son hôtel, à Braine-le-Comte, le samedi 30 juillet, au souper . . . . . V, 619
- 7 août. — Acte de la réception d'Isabellé de Trazegnies à un canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 216, note 1
- Pages.
- \* 50 octobre, à La Haye. — Deux mandements du duc Albert de Bavière, pour le payement de la somme due à Pierre du Tordoir, marchand de bois, par Philippot du Cabaret, demeurant au Quesnoy, et par Jean Hovenaire. . . . . V, 619
- 29 novembre. — Lettres par lesquelles Gérard, sire d'Éclaiibes et de Viellis, chevalier, Gérard, Jean et Fastré, ses fils, déclarent acquitter le duc Albert de Bavière et le receveur Colard d'Ango, de tout ce qui pouvait leur être dû par eux, à cause de la prise dudit Colard. . . . . II, 216
- \* 5 décembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de la somme de 140 livres 16 sols tournois à Jacquemart le poindeur de Mons. . . . . V, 619
- \* 18 décembre. — Mandement du même, pour le payement à faire à Robert d'Arbre, en aide de sa rançon . . . . . V, 620

1374.

6 février, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles V, roi de France, charge des commissaires de traiter, en son nom, du mariage de Marie, sa fille, avec Guillaume, fils aîné du duc Albert de Bavière. (Ces lettres sont insérées dans celles du 16 mars 1375.) . . . . . II, 218, 227

10 février, à La Haye. — Procuracion donnée par le duc Albert de Bavière à cinq de ses conseillers, à l'effet de procéder au traité de mariage de Guillaume, son fils aîné, avec Marie de France. (Insérée dans les lettres ci-après.) . . . . . II, 219, 220

5 mars, à Saint-Quentin. — Lettres des commissaires du duc Albert de Bavière, contenant le traité de mariage entre Marie de France et Guillaume, fils aîné dudit duc . . . . . II, 219

Même date. — Semblables lettres des commissaires du roi de France. (Insérées dans celles du 16 mars 1375.) . . . . . II, 227



1374. \* 4 mars, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de quarante doubles francs de ce pays . . . . . V, 620
- \* 7 avril, à Ath. — Lettres par lesquelles le même duc fait savoir que Jean de le Rosière, lieutenant du receveur de Hainaut à Ath, lui a délivré, pour lui, la duchesse et leur hôtel, quatre muids et deux rasières et demie d'avoine . . . . . V, 620
- 18 mai, devant Ghildenbourg. — Lettres par lesquelles il acquitte Antoine Turck et d'autres personnes qui ont été inculpées dans l'assassinat commis au pays de Liège par Hanekin de Robelle, Masset et leurs complices . . . III, 618
- \* 28 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que les lombards de Bavai lui ont prêté cent francs. . . . . V, 620
- \* 3 juin. — Charte par laquelle il ratifie et augmente les privilèges accordés par ses prédécesseurs à l'abbaye de Saint-Trond. . . II, 225
- 15 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles Antoine Turck déclare avoir reçu les lettres du duc Albert de Bavière, du 18 mai précédent, au sujet des personnes inculpées dans l'assassinat commis au pays de Liège par Hanekin de Robelle, Masset et leurs complices, et promet de ne jamais rien réclamer du chef de la détention qu'il a subie et de la diffamation dont il a été l'objet. . . . . III, 620
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles Antoine de Frexinieul, Ruffin de le Chielle <sup>1</sup> et Piètre, valet d'Antoine Turck, font la même déclaration que ci-dessus. . . . . III, 621
- \* *Même date.* — Acte, passé devant le notaire apostolique Nicaise Jonniauls et en présence de témoins, contenant la déclaration précitée d'Antoine Turck. . . . . III, 621
- \* *Même date.* — Acte, passé devant le même notaire, contenant la déclaration d'Antoine de Frexinieul, fils de Martin, de Ruffin de Celles et de Piètre, valet d'Antoine Turck . . . III, 622
- \* 14 juillet, à Binche. — Acte, passé devant le notaire apostolique Nicaise Jonniauls et en présence de témoins, contenant la déclaration, faite par Guillaume Frexiniaul, demeurant à Binche. . . . . III, 622
- \* 22 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît que le bailli de Hainaut lui a délivré cent mailles d'or . . . . . V, 620
- \* 19 août, à Gertruidenberg. — Lettres contenant les conditions de la réconciliation du duc et de la duchesse de Luxembourg et de Brabant avec le duc Albert de Bavière . . . II, 226
- \* 26 août. — Lettres par lesquelles Jean de Blois déclare renoncer, en considération du mariage de son frère Gui avec Marie de Namur, à ce qu'il pouvait prétendre sur la terre de Beaumont . . . . . II, 186, note 1.
- \* 18 octobre, à Bréda. — Sentence des quatre arbitres nommés par le duc et la duchesse de Brabant, d'une part, et le duc Albert de Bavière, d'autre part, pour apaiser les différends qui existaient entre eux . . . . . II, 226
- \* 23 octobre, à Laye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière déclare que son receveur de Hainaut a approvisionné de blé son hôtel, le 4 août 1375. . . . . V, 621
- \* 31 décembre, à Reimerswael. — Mandement du même duc, afin que le prévôt le Comte à Valenciennes lui délivre la somme de deux cents francs . . . . . V, 621
- \* *Même date.* — Mandement du même, au châtelain d'Ath, pour qu'il lui envoie cent francs. V, 621
- \* Vers 1375. — Requête présentée au duc Albert de Bavière, gouverneur et héritier du Hainaut, par les religieux et religieuses de ce pays, pour être exempts des corvées qu'on leur demandait et des frais que faisaient dans les monastères les braconniers et fauconniers . . . . . V, 544

<sup>1</sup> Dans un autre acte : Ruffin de Celles.

Pages.

Pages.

1375.

1375.

- \* 2 février, à *Maestricht*. — Lettres de Jean, évêque de Liège, permettant à tout ecclésiastique de marier en tout temps Gui de Blois, seigneur de Beaumont et de Chinay, avec Marie, fille du comte de Namur, après toutefois qu'un ban aura été publié . . . . V, 544
- \* 1<sup>er</sup> mars, à *Middelbourg*. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement du prix d'un étalon à mettre en la forêt de Mormal. V, 621
- \* 15 mars, à *Middelbourg*. — Mandement du même, pour le remboursement de la somme de vingt-six francs à Willekin, son messenger. V, 622
- 16 mars, à *Paris*. — Lettres de Charles-V, roi de France, par lesquelles il confirme le contrat de mariage de Marie, sa fille, avec Guillaume, fils aîné du duc Albert de Bavière. . . II, 227
- Même date*. — Autres lettres du roi de France, par lesquelles il promet de ne rien entreprendre contre le duc Albert de Bavière, son fils aîné et les pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et de faire en sorte que les princes auxquels il mariera ses enfants agissent de même : semblable promesse lui ayant été faite par le duc Albert, tant pour lui que pour son fils aîné et les pays précités . . . . II, 233
- \* 7 avril, à *Ath*. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Ath, le 7 avril, par lui, la duchesse et leur hôtel . . . . V, 622
- \* 25 avril, au *Quesnoy*. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leur hôtel, le samedi 7 avril . . . . V, 622
- \* . . avril. — Mandement du même, pour le paiement de semblables dépenses . . . V, 622

- \* 6 mai, au *Quesnoy* (?). — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière fait connaître que le prévôt de Maubeuge a délivré la somme de cinquante francs pour une partie des dépenses faites à la fête de Gand <sup>1</sup>. . . . . V, 622
- \* *Même date*. — Lettres par lesquelles il fait connaître que le prévôt le Comte à Valenciennes a délivré la somme de trois cents francs, pour le paiement d'une partie des dépenses à la fête de Gand . . . . V, 623
- 20 mai, à *Mons*. — Lettres par lesquelles il confère à Isabelle de la Marck une prébende de chanoinesse de l'église de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 235
- \* 25 mai, au *Quesnoy*. — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît avoir reçu de Jean de le Kainne, lombard, et de ses compagnons de la table de Bavai, la somme de cinquante florins . . . . . V, 623
- 26 mai. — Acte de la réception d'Isabelle de la Marck au canonat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la résignation de sa sœur Yolende . . . . . II, 236, note 1
- 20 juin, au *Quesnoy*. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde une prébende du chapitre de Sainte-Waudru à Marie d'Antoing . . . . . II, 236
- \* 30 juin, à *Mons*. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval. . . V, 623
- Juin, à Paris*. — Lettres par lesquelles le roi de France s'engage à remplir les conditions du traité de mariage entre sa fille Marie et Guillaume, fils aîné du duc Albert de Bavière, relativement à la dot de cent mille francs d'or, par lui promise à cette princesse . . . II, 237
- Même date*. — Lettres par lesquelles le même souverain renonce, pour et au nom de sa fille Marie, à toutes les prétentions qu'il pourrait avoir, à cause de ce mariage, sur les comtés

<sup>1</sup> « Pour ouvrages fais au harnas de joustes et de wière monsieur, de se armorie de Mons, pour une fieste de joustez faite à Gant, au my-may l'an LXXV, et pour estoffez accatéez pour cesdis ouvrages. . . 11<sup>o</sup> 1111<sup>xx</sup> 111 l. xv11 s. 1111 d. » (Compte de la recette générale de Hainaut, du 11 janvier au 1<sup>er</sup> août 1375, fol. 33. — Archives départementales du Nord, à Lille.)



- 1375-1376. de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et sur la seigneurie de Frise, en exceptant toutefois l'adhérentement qui devait être fait en faveur de Guillaume de Bavière, de la moitié du comté de Hainaut, ainsi que le douaire de la princesse. . . . . II, 240
- \* 11 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière mande à Renier du Vivier, receveur de Hal et de Braine, de payer les dépenses faites en ces deux localités par lui, la duchesse et leur hôtel, le mardi, le mercredi et le jeudi 26, 27 et 28 juin. . . . . V, 625
- 23 juillet. — Déclaration de la cour de Mons, au sujet de l'arsin ou incendie judiciaire d'une maison à Soignies, pour cause d'homicide. II, 245
- \* 25 juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de cinquante livres tournois à Jacquemart de le Ruelle. . . . . V, 625
- 26 juillet. — Acte de la réception de Marie d'Antoing à un canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la résignation de sa sœur Marguerite. . . . . II, 257, note 1
- \* 25 août, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du prévôt le Comte à Valenciennes la somme de soixante livres pour un cheval donné à son valet Salehogart. . . . . V, 625
- \* 4 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de soixante-dix francs à son pelletier Jean Moriel, de Valenciennes. V, 624
- 10 septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc assigne certains revenus à la ville de Mons en garantie d'une somme de 2,000 francs d'or que cette ville avait levée pour lui en constitution de rentes. . . . II, 245
- 17 septembre, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles V, roi de France, promet d'observer et de faire observer par sa fille Marie le contrat de mariage de cette princesse avec Guillaume, fils aîné du duc Albert de Bavière, contrat que ce duc et son dit fils avaient promis d'exécuter, en jurant sur les saints Évangiles, en présence du roi, près de qui ils s'étaient rendus à cet effet. . . . . II, 247
- \* 16 octobre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leur hôtel, le . . .<sup>1</sup> septembre et le 15 octobre. V, 624
- \* . . novembre, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel à Hal, le 5 et le 17 novembre, au retour de Hollande. . . . V, 624
- \* 20 novembre, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement de la somme de vingt francs à Simon de Lille, orfèvre de Valenciennes. . . . V, 624
- \* 25 novembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de certaines dépenses. . . . . V, 624
- \* 24 novembre, au Quesnoy. — Idem. . . . V, 625
- \* 26 novembre, à Hal. — Mandement du même, pour le paiement du louage d'un cheval. V, 625
- \* 8 décembre, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des frais faits par lui à Hal le dimanche 25 novembre au souper et le lendemain au dîner. . . . . V, 625

## 1376.

- \* 6 février, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de soixante-deux francs d'or et quatre sols tournois déboursée pour le fils du landgrave étant en la compagnie de Guillaume de Bavière. . . . . V, 625
- \* . . mars, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement de dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leurs hôtels. . . . V, 625
- \* 2 avril. — Idem, pour le paiement de dépenses faites à Braine-le-Comte. . . . V, 626

<sup>1</sup> Mot illisible.



- |  | Pages. |   | Pages.  |
|--|--------|---|---------|
| * 15 avril, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de vingt-deux francs et demi à Simon de Lille. . . . .  | V, 626 | * 4 juin, au Quesnoy. — Deux mandements du duc Albert de Bavière, pour le paiement de dépenses faites à Braine-le-Comte et à Hal . . . . .  | V, 628  |
| * 17 avril, au Quesnoy. — Idem, pour le remboursement à Colard du Gardin de la somme de cent-vingt francs . . . . .  | V, 626 | * 7 juin, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de deux cents francs à Colard du Gardin . . . . .   | V, 628  |
| * 5 mai, au Quesnoy. — Idem, au sujet du don par lui fait à Jean Hovenare, son chambellan, pour la reconstruction de sa maison, qui avait été incendiée en 1574 <sup>1</sup> . . . . .   | V, 626 | * 24 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que Renier de Hal, lieutenant du receveur de Hainaut, a payé les dépenses faites par lui et la duchesse en la ville de Hal, par deux fois. . . . .  | V, 628  |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles la duchesse Marguerite de Bavière mande au prévôt le Comte, à Valenciennes, de payer la somme de trente-quatre francs dix-sept sols et trois deniers à son valet Guillaume Doghe. V, 626  |        | * 29 juillet, à Hal. — Convention entre Wen-ceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, et le duc Albert de Bavière, au sujet des limites de leurs pays respectifs . . . . .   | II, 248 |
| * 9 mai, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de quinze francs et six sols tournois à Guillaume Doghe précité . . . . .  | V, 627 | * <i>Même date.</i> — Lettres de Jeanne, duchesse de Brabant, et de Marguerite, duchesse de Bavière, par lesquelles elles s'engagent à rester unies d'amitié, comme leurs époux Wen-ceslas et Albert de Bavière . . . . .   | II, 249 |
| * 10 mai, au Quesnoy. — Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière, pour le paiement de divers achats faits pour elle par le prévôt le Comte à Valenciennes. . . . .   | V, 627 | * . . août, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par lui et la duchesse à Hal. V, 628  |         |
| * 24 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du prévôt le Comte à Valenciennes la somme de trois cents francs . . . . .  | V, 627 | * 25 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même, au sujet du droit de quint dont il a acquitté Colard Walet . . . . .   | V, 628  |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît avoir reçu du châtelain d'Ath la somme de deux cents francs . . . . .   | V, 627 | * 25 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval donné à son écuyer Ottehohe . . . . .   | V, 629  |
| * 30 mai. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites en son hôtel, à la fête des joutes qui eurent lieu à Bruxelles, du lundi au mercredi devant la Pentecôte (26 au 28 mai), et à son retour à Hal, le jeudi et le vendredi de la même semaine (29 et 30 mai.) . . . . . | V, 627 | * 12 octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même duc déclare que son bailli de Hainaut redevait de son compte la somme de 775 francs 14 sols 6 deniers tournois, dont il a remis à Colard du Gardin 675 francs 14 sols 6 deniers tournois, et le reste à lui duc. . . . . | V, 629  |
| * 1 <sup>er</sup> juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il acquitte le bailli de Hal de la somme de vingt-quatre francs. . . . .  | V, 628 | 19 octobre, au Quesnoy. — Lettres du même duc, par lesquelles il confère à Pierre Cramette, secrétaire du roi de France, une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .  | II, 249 |

<sup>1</sup> A la page 626 du tome V, on a imprimé 1474 pour 1574.

	Pages.
1376-1377. 24 octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Gui de Blois, sire de Beaumont et de Chimay, promet qu'à moins d'y être autorisé par le duc Albert de Bavière ou ses successeurs, il ne fera plus battre monnaie dans son château de Fumay, qu'il tient en fief et hommage du comte de Hainaut . . . . .	II, 252
26 octobre. — Acte de la réception de Pierre Cramette, secrétaire du roi de France, à un canonical de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la mort d'Étienne de Maulion ou Malion . . . . .	II, 250, note 2
27 octobre, à Fumay. — Acte constatant que le prévôt de Maubeuge a saisi les outils et les coins à faire monnaie qui se trouvaient au château de Fumay . . . . .	II, 253
* 4 novembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu de son châtelain d'Ath la somme de vingt-cinq francs . . . . .	V, 629
* 27 novembre, à Bavai. — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît avoir reçu du lieutenant du receveur de Hainaut à Bavai la somme de vingt-quatre florins dits francs français . . . . .	V, 629
* 2 décembre, à Hal. — Lettres par lesquelles il mande au lieutenant du receveur de Hainaut à Hal d'acquitter les dépenses faites en cette ville par lui, la duchesse et leur hôtel, du lundi matin 1 <sup>er</sup> décembre au mercredi 3. . . . .	V, 629
* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il mande à Mathieu Ramon, lieutenant du receveur de Hainaut à Bavai, de payer les dépenses faites en cette ville par lui, la duchesse et leur hôtel, le jeudi 27 novembre . . . . .	V, 630
* 16 décembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que son châtelain de Bouchain lui a délivré cinquante francs français . . . . .	V, 630

<sup>1</sup> Voyez tome II, page 117.

	Pages.
1377.	
* 2 janvier, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière mande à son châtelain de Bouchain de lui envoyer la somme de dix francs français . . . . .	V, 630
* 17 janvier, à Mont-Sainte-Gertrude. — Lettres par lesquelles le même duc fait connaître qu'il a donné au seigneur de Montigny la somme de cent-vingt-deux francs et demi à laquelle était tenu le sire de Solre pour le service de l'assignation par lui faite à sa femme. V, 630	V, 630
* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il acquitte le seigneur de Montigny de la somme de cent-soixante écus Philippus due pour le service de l'assignation par lui faite à la dame de Solre, sa sœur. . . . .	V, 630
3 février, à Saint-Ghislain. — Lettres par lesquelles Wautier d'Enghien, parvenu à sa majorité, ratifie le traité de paix qui avait été conclu entre ses oncles et le duc Albert de Bavière. . . . .	II, 254
7 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière ratifie derechef le traité de paix conclu avec les d'Enghien <sup>1</sup> , et acquitte les personnes qui s'étaient obligées envers lui au paiement de 14,000 florins d'or de Brabant, dans le cas où Wautier d'Enghien, devenu majeur, n'aurait point voulu tenir ce traité . . . . .	II, 256
* 7 avril. — Lettres par lesquelles le même duc déclare consentir au mariage de Catherine, sa fille aînée, avec Guillaume de Juliers, duc de Gueldre et comte de Zutphen . . . . .	II, 237
* 12 avril, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel à Hal, le mercredi 8 avril . . . . .	V, 631
* 6 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même duc fait connaître que le châtelain d'Ath a délivré cinquante francs pour payer une partie de ses dépenses à la fête de Gand. V, 631	V, 631



- | Pages.  | Pages.   |
|---|--|
| <p>* 7 mai, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière déclare que Jean Parti lui a prêté deux cents francs . V, 651</p> <p>* 6 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait savoir que Jean du Lardier, lieutenant du receveur de Hainaut, à Valenciennes, a fourni les provisions d'avoine pour ses chevaux, ceux de la duchesse et de leur hôtel à Valenciennes, depuis le 6 juillet 1376 jusqu'au 6 juin 1377 . . . . . V, 651</p> <p>* 8 juin. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Paris, en juin . . . . . V, 651</p> <p>* 10 juin. — Avis de père et de mère fait par le duc Albert de Bavière et Marguerite de Lichtnitz, son épouse . . . . . II, 257</p> <p>* 24 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière mande à son châtelain d'Ath de délivrer la somme de quarante francs à Claiskin, chambellan de son fils Guillaume . . . . . V, 652</p> <p>* 2 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même duc, au sujet du paiement de la somme de 119 livres 16 sols tournois à diverses personnes . . . . . V, 652</p> <p>* 10 juillet, à Hal. — Lettres par lesquelles il fait connaître au bailli de Hainaut qu'il a acquitté Gilles Favialz, chevalier, et trois charpentiers convaincus d'avoir incendié une maison . . . . . V, 652</p> <p>* 18 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles il confère à Anne de Gommegnies une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 259</p> <p>* 23 juillet, à Mons. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites à Hal, le mercredi 8 juillet et quatre jours après, par lui, la duchesse et leur hôtel . . . V, 652</p> <p>* 25 juillet. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse à Mons et à Saint-Ghislain, au mois de juillet . . . . . V, 652</p> | <p>* 23 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière certifie que Jean du Lardier a payé les dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel à Valenciennes. V, 653</p> <p>* 25 juillet, à Mons. — Lettres de la duchesse Marguerite de Bavière, mandant au bailli de Hainaut de payer à Ghiskin, chambellan du duc, la somme de cinquante francs, prix des bijoux qu'il rapporta de Paris . . . . V, 653</p> <p>* 27 juillet. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons, durant la troisième semaine de juillet, par son hôtel et celui de la duchesse . . V, 653</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites à Saint-Ghislain par lesdits hôtels. . . . . V, 653</p> <p>2 août. — Acte de la réception d'Anne de Gommegnies à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Jeanne de Saint-Aubin . . . . . II, 260, note 1</p> <p>* 3 août. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de sommes dues à diverses personnes . . . . . V, 653</p> <p>* 4 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait connaître qu'à sa demande, le bailli de Hainaut a délivré la somme de cinquante francs français qui a été donnée à Jean, se disant bâtard de Hollande . . . . . V, 654</p> <p>* 9 août, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses par lui faites à Valenciennes, le mardi 30 juin . V, 654</p> <p>* 18 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que son châtelain de Bouchain lui a avancé la somme de 75 francs et demi, 2 sols et 5 deniers . . . . . V, 654</p> <p>* 23 août, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement de certaines sommes à son conseiller Bernard Royer. . . . . V, 654</p> <p>* 29 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des fourrures, étoffes et façons des cottes de plusieurs varlés de sa cuisine . . . . . V, 654</p> |



- Pages.
- 1577-1578. \* 25 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de 61 francs 5 sols 9 deniers tournois à Jean Martin, son cordonnier du Quesnoy . . . V, 635
- \* 26 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la duchesse Marguerite de Bavière reconnaît que le bailli de Hainaut lui a fait remettre la somme de quatre cents francs français d'or . . . V, 635
- \* 3 octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la même duchesse mande au prévôt le Comte à Valenciennes de satisfaire diverses personnes qui ont fourni des draps. . . V, 635
- Même date.* — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière mande à son prévôt le Comte à Valenciennes de payer la somme de 76 francs  $\frac{1}{8}$  du roi, pour une fontaine d'argent. . . V, 635
- 25 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc mande au bailli des bois de Hainaut, à son lieutenant et à ses sergents, de laisser le chapitre de Sainte-Waudru jouir du droit de chasser les lapins dans les bois de Nimy et de Maisières qui sont sous la juridiction de ce chapitre. . . II, 501
- \* 27 . . . . ., au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de dix francs à ses ménestrels à l'effet d'acheter de nouvelles cornemuses . . . V, 635
- \* 5 . . . . ., au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la duchesse et leur hôtel, du 20 . . . . . au 6 juin suivant. V, 636
- \* 25 décembre, à Cambrai. — Diplôme de l'empereur Charles IV, par lequel il met l'église de Cambrai sous la protection de l'évêque de Liège, du duc de Brabant, des comtes de Flandre et d'Alost, de Hainaut et de Ligny, du seigneur de Beaumont, du sénéchal de Hainaut et de ses féaux du Saint-Empire . . . VI, 170
- 1578.
- \* 7 mars, à Mons. — Lettres du duc Albert de Bavière, faisant connaître qu'il a reçu la somme de dix francs de son châtelain d'Ath. . . V, 636
- \* 5 mai, au Quesnoy. — Lettres du duc Albert de Bavière, par lesquelles il attache à son conseil maître Jean de Fontaines . . . V, 371
- 15 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même duc accorde à Wiart le lombard d'Ath spéciale assenne sur ses terres de Flobecq et Lessines, en garantie de la somme de 4,000 francs de France. . . II, 260
- Même date.* — Lettres par lesquelles il assigne sur ses revenus de Flobecq et Lessines le remboursement de la somme de 500 francs que les lombards d'Ath lui ont avancée . . II, 261
- \* 24 mai, à la cour de Mons. — Ordonnance du duc Albert de Bavière et de son conseil, du bailli de Hainaut et de la cour de Mons, sur le salaire des avocats et les frais de justice. II, 602
- \* 31 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même duc fait connaître que le prévôt le Comte à Valenciennes lui a délivré la somme de soixante francs . . . V, 636
- \* 1<sup>er</sup> juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait connaître que Jean de le Porte, receveur de Hainaut, lui a fourni l'avoine nécessaire à la nourriture de ses chevaux et de ceux de la duchesse à Mons, en allant à Ninove, en la troisième et en la quatrième semaine de mai. V, 636
- \* 2 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait connaître que son prévôt le Comte à Valenciennes a délivré à Caille, son chambellan, la somme de trente-six francs, pour le prix d'un cheval. . . V, 636
- \* 3 juin, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement de quarante-deux francs à Jean d'Alost, pour des ouvrages de sellerie . . . V, 637
- 15 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il confère à Jeanne de Hérimes une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . II, 265
- \* 16 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la duchesse Marguerite reconnaît que le prévôt le Comte à Valenciennes a payé pour elle à Henri le Flament, mercier, quarante francs et demi. . . V, 637

- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| * 1 <sup>er</sup> juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu cinquante francs du bailli de Hainaut. . . V, 637   | 31 octobre, au Quesnoy. — Octroi accordé par le duc Albert de Bavière à la ville de Mons, pour le paiement des rentes et l'avancement des fortifications de cette ville . . . II, 264   |
| 5 juillet. — Acte de la réception de Jeanne de Hérimés à la prébende de chanoinesse de Sainte-Wandru, à Mons, vacante par la mort de Jeanne de Semeries . . . II, 264, note 1   | 2 novembre, à Fondi. — Bulle par laquelle Clément VII notifie son élévation au pontificat au duc Albert de Bavière, en le priant de le reconnaître pour chef de l'Église et d'ajouter foi à ce que lui dira l'abbé de Fontenay, qu'il lui envoie en qualité de nonce apostolique . . . II, 282                    |
| * 12 juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses par lui faites à Valenciennes, durant six jours . . . V, 637  | * 11 novembre, au Quesnoy. — Mandement adressé par le duc Albert de Bavière à son châtelain de Bouchain, afin qu'il lui envoie cinquante francs du roi . . . VI, 150  |
| * 17 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même duc alloue trente-cinq francs à son châtelain d'Ath, pour un cheval. . . V, 637  | * 17 novembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière fait connaître que le lieutenant du receveur de Hainaut à Ath a fourni 19 rasières et un demi-quartier d'avoine pour ses chevaux et ceux d'une partie de son hôtel en cette ville, en allant à Audenarde et à son retour. . . V, 639 |
| * 31 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles il fait connaître que le receveur de Hainaut a fourni 47 muids et 4 rasières d'avoine pour la nourriture de ses chevaux et de ceux de la duchesse, en allant à Fontaine-l'Évêque. . . V, 638 | * 14 décembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que son châtelain d'Ath a délivré vingt-cinq francs français à Jean Alemain, valet de son fer, pour le paiement d'une partie des frais de son armure, à Bruxelles. V, 639  |
| * 15 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de seize francs à Guillaume Repin, pour courroies, « tourés » d'oiseaux, colliers, etc. . . V, 638   | 1379.   |
| * 26 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait connaître que son châtelain d'Ath lui a délivré quarante francs. . . V, 638   |   |
| * 27 août, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement de 75 francs français à Jean Mouton, sergent de la ville d'Ath. . . V, 638   |   |
| * 8 septembre. — Lettres par lesquelles le même duc ratifie les coutumes et privilèges de la ville du Rœulx. . . II, 588, note 1; V, 170, note 1  | * 4 janvier, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière fait connaître que le lieutenant du receveur de Hainaut, à Valenciennes, a payé, pour lui et la duchesse, à plusieurs personnes la somme de 556 livres 6 sols et 3 deniers tournois . . . V, 639                                       |
| * 27 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par la comtesse de Wurtemberg . . . V, 638   | * 1 <sup>er</sup> février, à Mons. — Quatre mandements du même duc, concernant ses dépenses, celles de la duchesse et de leur hôtel à Valenciennes le vendredi 21 janvier, et à Hal le 26 du même mois . . . V, 640   |



1379.

- Pages.
- \* 22 février, à Mons<sup>1</sup>. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le remboursement de la somme de soixante francs français à Jean Ghelet, clerc du receveur de Hainaut. . . V, 640
- \* 3 mars, à Nivelles. — Lettres du même, concernant les dépenses de son hôtel et de celui de la duchesse à Nivelles. . . . . V, 640
- \* 8 mars, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leur hôtel, le jeudi soir 3 mars et les deux jours suivants. . . . . V, 640
- 4 juin, à Audenarde. — Lettres de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, du duc Albert de Bavière et de Philippe, duc de Bourgogne, contenant la déclaration, faite en leur présence par Wautier de Zantberghe, de la correspondance et des entretiens qu'il avait eus avec Louis de Namur, pour mettre à mort Guillaume de Reinghervliet . . II, 268
- \* 6 juin, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel à Ath, le mardi 31 mai et le dimanche 3 juin, en allant à Audenarde et en revenant . . . . . V, 640
- \* 8 juin, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement de ses dépenses et de celles de la duchesse et de leur hôtel, à Hal, le samedi 21 mai et le lendemain. . . . . V, 641
- \* 11 juin, à Beaumont. — Acte par lequel Gui de Blois transporte à Guillaume, comte de Namur, des fiefs tenus du comte de Hainaut et situés à Tongre-Saint-Martin, à Maffles, à Ghissignies, etc. . . . . VI, 244
- 23 juin. — Quittance délivrée au receveur de Hainaut par Jean de Maubeuge, veneur héréditaire de ce comté. . . . . II, 271
- 24 juin. — Charte du duc Albert de Bavière, portant règlement pour la navigation des rivières de Haine et de Trouille. II, 272; mentionnée, V, 26, note 1
- 28 juin, à Mons. — Acte par lequel le receveur de Hainaut diminue de vingt sols blancs les rentes que Piérart du Parcq, bourgeois de Mons, devait au comte de Hainaut, et ce, en considération de l'abandon que fait ledit du Parcq de la rente de vingt sols blancs que le comte lui devait sur sa halle de Mons. . . II, 276
- \* 16 juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Hal, le lundi soir 11 juillet, par lui, la duchesse et leur hôtel . . . V, 641
- \* 17 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît avoir reçu de son châtelain de Bouchain la somme de vingt francs . . . . . V, 641
- \* 9 août, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles il reconnaît que Jean du Lardier a payé à plusieurs personnes de Valenciennes la somme de 221 livres et 5 sols tournois . . V, 641
- \* 15 août, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le même receveur a fourni trois muids et demi de blé pendant son séjour avec la duchesse à Valenciennes . . . . . V, 641
- 20 août, à Liège. — Accord conclu au sujet de la mort de Jacquemart Joset, bourgeois de Thuin<sup>2</sup>. . . . . II, 278; VI, 267
- 4 septembre. — Accord conclu par les conseils du duc Albert de Bavière, du mambour et du chapitre de Liège, des villes de Liège, de Huy et de Dinant, sur les débats qui existaient entre le seigneur de Beaumont et la ville de Thuin. II, 280

<sup>1</sup> Le 22 février 1379 était le mardi gras. Il y eut alors des joutes à Mons.

« A x arbalétriers qui furent ordenet à waitier as portes as joutes des quaresmiaux, par v jours . . . . . x l. »  
 « A Piérart le Crieur, pour faire buer les nappes de le maison de le pais qui furent honnies as joutes des quaresmiaux . . . . . xv d. »  
 « A xiii autres arbalétriers qui adont furent ordenet à waittier ou Markiet et par le ville, par iiii jours, parmi le connestable. . . . . xii l. »  
 (Compte de Jean du Parcq, massard de la ville de Mons, du 1<sup>er</sup> janvier au 29 juin 1379.)

<sup>2</sup> Voyez les lettres du 15 octobre 1380, accordant rémission de l'homicide commis sur ce bourgeois.



- | Pages.   | Pages.   |
|--|--|
| <p>* 15 septembre, à Malines. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des travaux de sellerie faits par Jean d'Alost . V, 641</p> <p>* 22 septembre, à Mont-Sainte-Gertrude <sup>1</sup>. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites à Mons, le dimanche 11 septembre, par la duchesse de Gheldre et son hôtel. . . . . V, 642</p> <p>* 14 octobre, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par son médecin, maître Jean Boutevillain, en l'hôtel Piérart du Gars, du 17 août 1378 au jour où le duc partit du Quesnoy . . . V, 642</p> <p>* 17 novembre, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de vingt francs à Boistiel de Meulen, en récompense de ses services. . . . . V, 642</p> <p>* 2 décembre, à Mons. — Lettres du même duc, concernant la réduction de l'amende à laquelle Jean le Carlier, de Crespin, avait été condamné par les prévôt et échevins de Valenciennes . . . . . V, 642</p> <p>14 décembre, à La Haye. — Lettres du même duc, contenant le déshéritement fait par Guillaume d'Abcoude, seigneur de Gaesbeeke et maréchal de Hainaut, du fief de Houdain et de la maréchaussée de Hainaut, au profit de Sueder d'Abcoude, sire de Putte . . . II, 285</p> <p>Sans date. — Requête adressée au duc Albert de Bavière et à la duchesse par les béguines de Saint-Germain, à Mons, afin d'obtenir la confirmation de leurs droits et privilèges. II, 375</p> <p style="text-align: center;"><b>1380.</b></p> <p>* 14 février, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leur hôtel, le jeudi 9 février et le lendemain. V, 643</p> | <p>* 17 février, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement du prix d'un cheval qu'il a donné à Henreman, son « ostrechier » . . . . . V, 643</p> <p>* 20 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de son châtelain de Bouchain la somme de vingt francs . V, 643</p> <p>* 10 mars, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement des travaux faits par Jean Martin, son cordonnier du Quesnoy. V, 643</p> <p>11 mars, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles le même duc, après avoir énuméré les revenus affectés aux obits fondés en l'église des frères mineurs, à Valenciennes, pour les membres de sa famille qui sont inhumés dans cette église, règle la fondation du service anniversaire de la comtesse Marguerite, sa mère. II, 602</p> <p>* 14 mars, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que Jean du Lardier a délivré le blé nécessaire, lors de son séjour avec la duchesse à Valenciennes, le dimanche 11 mars. . . . . V, 644</p> <p>* Même date. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses par lui faites à Valenciennes . . . . . V, 644</p> <p>* 26 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de plusieurs ouvrages faits par Guillaume Repin. . . . . V, 644</p> <p>* 28 mars, au Quesnoy. — Lettres du même duc, faisant connaître que Jean du Lardier a payé diverses dépenses . . . . . V, 644</p> <p>* Même date. — Mandement du même, pour le paiement de cinquante francs à Jean Martin, son cordonnier du Quesnoy . . . . . V, 644</p> <p>* 31 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur compagnie à Valenciennes, le vendredi 30 mars. . . . . V, 645</p> |

<sup>1</sup> « Pour les frais de m vallés qui estoient au signeur de la Rivière, liquel avoient amenet à monsr<sup>e</sup> le ducq » 12 diestriers pour le fieste qui yestre devoit au Mont Sainte Giertrut, ou mois de septembre . . . . LXV s. viii d. » (Compte de Jean de le Porte, receveur général de Hainaut, du 1<sup>er</sup> août 1379 au 1<sup>er</sup> août 1380, fol. 10. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

- |       | Pages. |   | Pages.  |
|-------|--------|---|---------|
| 1380. |        | 14 avril, d Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière augmente les assennes faites par ses prédécesseurs à la ville de Mons. . . . .  | II, 287 |
|       |        | 15 avril. — Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, etc., déclare que c'est à sa demande que le duc Albert de Bavière lui a livré les moteurs des troubles de Flandre qui s'étaient réfugiés en Hainaut; qu'il remettrait également à ce duc ou à ses successeurs ceux qui causeraient des séditions en Hainaut, en Hollande, en Zélande ou en Frise, et qui se sauveraient en Flandre, et que si des troubles ou inconvénients survenaient au préjudice du duc et de ses pays, à cause de l'arrestation desdits émeutiers, il paiderait de tout son pouvoir, ainsi que desdits pays. Philippe, duc de Bourgogne, et Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, corroborent ces promesses par l'apposition de leurs sceaux . . . . . | II, 288 |
|       |        | * 22 avril, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leur hôtel, du mercredi 4 au dimanche 15 avril <sup>1</sup> .   | V, 645  |
|       |        | 24 avril, à Châlons-sur-Saône. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, charge Gérard de Ghisteltes, chevalier, son chambellan, de se transporter à Ath avec les commissaires du comte de Flandre, afin de recevoir du duc Albert de Bavière ou de ses délégués les trois individus qui s'y trouvent détenus et qui ont été bannis par la ville de Gand . . . . .   | II, 291 |
|       |        | * 25 avril, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement du prix d'un cheval donné à Eule, son messager. . . . .  | V, 645  |
|       |        | * 3 mai, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ses frais de voyage lorsqu'il se rendit en Hollande avec des personnes de son conseil, après la Noël . . . . .   | V, 645  |
|       |        | * 11 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de travaux faits par Simon de Lille, son orfèvre de Valenciennes . . . . .  | V, 645  |
|       |        | * 19 mai. — Statuts de la confrérie de Saint-Georges de Mons, auxquels Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, et d'autres personnalités ont apposé leurs sceaux . . . . .   | II, 292 |
|       |        | * 25 mai, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leur hôtel, du samedi 19 mai au mercredi suivant . . . . .  | V, 646  |
|       |        | * 30 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval donné à l'un de ses ménestrels . . . . .  | V, 646  |
|       |        | * Même date. — Mandement du même, pour le paiement d'un ouvrage fait par Louis le peintre, de Valenciennes . . . . .  | V, 646  |
|       |        | 1 <sup>er</sup> juin. — Lettres par lesquelles le même duc accorde à la ville de Mons l'autorisation d'augmenter d'un denier tournois au lot de vin les maltôtes qu'il lui avait octroyées pour six ans . . . . .   | II, 294 |
|       |        | * 8 juin, à Mons. — Mandement du même duc, pour le paiement des marchandises fournies par Guillaume Doghe . . . . .   | V, 646  |
|       |        | * 10 juin, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leur hôtel, du mercredi soir 6 au dimanche 10 juin . . . . .  | V, 646  |
- <sup>1</sup> « Pour les frais de m vallés qui estoient au Roy, qui avoient amenet n grans chevaux à mons<sup>se</sup> le ducq, as joustes qui furent à Mons, en le seconde sepmaine d'avril . . . . . xxxvj s. »  
(Compte précité de Jean de le Porte, receveur général de Hainaut, du 1<sup>er</sup> août 1379 au 1<sup>er</sup> août 1380, fol. 12.)  
« A x arbalestriers ordenés à v portes en le fieste de joustes qui furent à Mons, en l'avril, demorèrent par v jours. . . . . xl s. »  
« Au maistre desdis arbalestriers, pour n jours cesdis arbalestriers ordener et mettre . . . . . xvj s. »  
« Payet pour les frais des dessusdis (des eskevins, dou massart et dou clere), sour le loge de le maison de le pais, pour le fieste des joustes qui furent à Mons, ouquel terme il se tinrent ensanle et villièrent de nuit . . . . . xiiij l. xviii d. »  
(Compte de Jean du Parcq, massard de la ville de Mons, du 1<sup>er</sup> janvier au 29 juin 1380.)



- | Pages.   | Pages.  |
|--|---|
| * 16 juin, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement d'un drap acheté à Valenciennes . . . . . V, 647   | * 3 août, à Mons. — Deux mandements du duc Albert de Bavière, concernant les dépenses faites à Valenciennes par lui, la duchesse et leur hôtel, le 30 et le 31 juillet . . . . . V, 648                       |
| * 18 juin, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leur hôtel, du dimanche 10 juin au dimanche suivant. . . . . V, 647  | * 4 août, à Mons. — Mandement du même, pour le payement d'ouvrages de sellerie faits par Jean d'Alost . . . . . V, 649  |
| * 25 juin, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leur hôtel, du dimanche 17 juin au dimanche suivant. . . . . V, 647  | * 5 août, à Mons. — Mandement du même, pour le payement de plusieurs selles et étoffes fournies par Jean d'Alost pour les demoiselles de la duchesse . . . . . V, 649   |
| * 1 <sup>er</sup> juillet. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse et leur hôtel, du 24 juin au 1 <sup>er</sup> juillet <sup>4</sup> . . . . . V, 647  | * 12 août, à Mons. — Mandement du même, pour le payement de dépenses faites par lui et la duchesse (à Hal?), le 8 août . . . . . V, 649   |
| * 8 juillet, à Mons. — Mandement du même, pour le payement de la somme de cent francs à son médecin, maître Jean Boutevillain, qui avait perdu trois chevaux . . . . . V, 647  | * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le payement de quarante francs à lui prêtés par le seigneur de Mastaing et Ottelet d'Écausines. . . . . V, 649  |
| * 24 juillet, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel, du samedi soir 21 juillet au lendemain au diner . . . . . V, 647   | * 15 août, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît que Jean du Lardier a fourni les provisions d'avoine pour ses chevaux et ceux de la duchesse à Valenciennes, le 30 et le 31 juillet . . . . . V, 649 |
| * 29 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement d'ouvrages faits par Jean Martin, son cordonnier du Quesnoy. V, 648  | * 17 août, à Mons. — Lettres par lesquelles la duchesse Marguerite de Bavière, reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français. . . . . V, 649                                     |
| * 31 juillet, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles il fait connaître que Jean du Lardier a payé diverses dépenses . . . . . V, 648   | * 22 août, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière fait savoir que le bailli de Hainaut lui a délivré la somme de cent-vingt-cinq francs français. . . . . V, 650                           |
| * 3 août, à Mons. — Mandement du même au prévôt le Comte, à Valenciennes, afin qu'il n'exige point que Lotin du Hamiel paie l'amende à laquelle il a été condamné pour la blessure faite à Joffroy Catoul, et qu'il le laisse en paix, de même qu'Edouard de Raimès . . . . . V, 648 | * 25 août, à Mons. — Deux mandements du même duc au châtelain de Bouchain . . . . . V, 650  |
|  | * 24 août, à Soignies. — Mandement du même, pour le payement de vingt-quatre francs à Thomas d'Ath, pour un antour . . . . . V, 650   |

<sup>4</sup> Le duc et la duchesse séjournèrent à Mons jusqu'au 13 juillet. On lit dans le compte de Jean de le Porte, receveur de Hainaut, du 1<sup>er</sup> août 1379 au 1<sup>er</sup> août 1380 :

« Pour les despens monst<sup>r</sup>, medame et leur hostels, fais à Mons dou premier jour de juillet en vii jours ensui-  
want . . . . . cxj l. ix s. vi d. »  
« Pour les despens monst<sup>r</sup>, medame et leur gens, fais à Mons del viii<sup>e</sup> jour de juillet en v jours ensui-  
want . . . . . iiii<sup>xx</sup> l. iiii s. viii d. »



- |            | Pages. |   | Pages.  |
|------------|--------|---|---------|
| 1380-1381. |        | * 25 août, à Hal. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des draps fournis par Gilles de Batemborck, bourgeois de Bruxelles . . . . .   | V, 630  |
|            |        | * 26 août, à Hal. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leur hôtel, depuis le 24 août. V,   | 630     |
|            |        | * Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Soignies par lui, la duchesse et leur hôtel, le 23 août. V,  | 630     |
|            |        | * 15 octobre, (à La Haye?). — Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière, pour le paiement de la somme de dix francs de France à Wille . . . . .  | V, 631  |
|            |        | * 15 octobre. — Lettres d'Arnould, évêque de Liège et comte de Loos, accordant à Wautier, seigneur de Bousies, à Gérard de Floyon, à Maurice de Sehn et à leurs complices rémission de l'homicide commis sur la personne de Jacquemart Joset, bourgeois de Thuin . . . . .  | V, 544  |
|            |        | <b>1381.</b>  |         |
|            |        | * 6 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles la duchesse Marguerite de Bavière reconnaît que le bailli de Hainaut lui a fait remettre la somme de cent francs du roi . . . . .  | V, 631  |
|            |        | * 23 janvier, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'un cheval donné à un fauconnier . . . . .   | V, 631  |
|            |        | 23 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles Guillaume de Flandre, comte de Namur et sire de l'Écluse, Guillaume de Namur, chevalier, et Jean de Namur, écuyer, ses fils, promettent de remettre en dépôt, dans un temps limité, au Val-des-Écoliers, à Mons, la somme de 3,000 francs qui avait été extraite, par Guillaume de Namur, d'une somme de 8,500 florins d'or placée dans la trésorerie de ce monastère pour être affectée à l'acquisition d'un héritage à tenir en foi et hommage du comte de Hainaut . . . . . | II, 295 |
|            |        | 23 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles Guillaume de Flandre, comte de Namur, et Guillaume, son fils aîné, promettent que Jean de Namur, leur fils et frère respectivement, apposera son scel aux lettres qui précèdent, dans le mois qui suivra son retour au comté de Namur . . . . .  | II, 297 |
|            |        | * 20 mars, à Middelbourg. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'un harnais de joute et de guerre . . . . .   | V, 632  |
|            |        | * 20 avril, à Hal. — Lettres du même, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Lambert de Lobbes trente-deux vieux écus d'or pour le paiement d'une partie des dépenses faites à son retour de Zélande . . . . .   | V, 632  |
|            |        | * 22 avril, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leur hôtel, le vendredi soir 12 avril . . . . .   | V, 632  |
|            |        | * 2 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le bailli de Hainaut a payé la somme de trente-huit francs pour une image en or par lui donnée à l'église de Notre-Dame de Hal . . . . .   | V, 632  |
|            |        | * 2 mai. — Mandement du même, pour le paiement d'une indemnité de trente francs à son varlet Colard Hieket . . . . .  | V, 633  |
|            |        | * 4 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français . . . . .   | V, 633  |
|            |        | * 5 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il mande à son bailli de Hainaut que maître Pierre de Wargny, doyen de l'église de Leuze, ne doit payer que cent francs pour le service d'un fief qu'il a acheté. . . . .   | V, 633  |
|            |        | * Même date. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de son prévôt le Comte, à Valenciennes, la somme de soixante francs, pour servir à payer les dépenses du seigneur d'Antoing, du seigneur de Montigny et des autres de son conseil envoyés vers le comte de Flandre à Bruges et ailleurs. . . . .  | V, 633  |

- | Pages.   | Pages.   |
|--|--|
| <p>* 6 mai, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des ouvrages faits par Guillaume Repin . . . V, 653</p> <p>* 18 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent soixante-quatre francs français . . . V, 653</p> <p>* Même date. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de quatre-vingt-six francs français . . . V, 654</p> <p>* 25 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leur hôtel . . . V, 654</p> <p>* 31 mai, au Quesnoy. — Deux quittances de la duchesse Marguerite de Bavière. . . V, 654</p> <p>* 5 juin, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de quinze francs français à Piérart du Gart, son boutillier, en indemnité d'un cheval qu'il a perdu . . . V, 654</p> <p>* 11 juin, à Mons. — Quittance délivrée par le même duc au bailli de Hainaut . . . V, 654</p> <p>12 juin, à Câteau-Cambrésis. — Lettres par lesquelles les châtelain, échevins, connétables et habitants de la ville de Câteau-Cambrésis déclarent se mettre sous la protection du duc Albert de Bavière et de Guillaume, son fils aîné, et promettent de leur payer annuellement deux cents livres tournois, du chef de cette protection . . . II, 298</p> <p>18 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière octroie à Jean, seigneur de Montigny-Saint-Christophe et de Gammerages, qu'il y ait un marché le jeudi de chaque semaine et une fête marchande ou foire annuelle le dimanche après le jour saint Remi, à Gammerages. . . V, 517; mentionnées, V, 421, note</p> <p>* 6 juillet, au Quesnoy. — Quittance délivrée au bailli de Hainaut par la duchesse Marguerite de Bavière . . . V, 653</p> | <p>* 19 juillet, à Ath. — Deux quittances du duc Albert de Bavière, pour la fourniture faite à son hôtel par le lieutenant du receveur de Hainaut, à Ath, depuis le 14 juillet . . . II, 571</p> <p>* 20 juillet, à Ath. — Quittance délivrée par le même au bailli de Hainaut. . . . V, 655</p> <p>* 22 juillet, à Mons. — Cinq actes du même, relatifs aux dépenses de son hôtel, à Ath, et aux fournitures faites par Lambert de Lobbes, pour la compagnie envoyée au siège de Gand sous le commandement du seigneur de Brède-rode . . . II, 571, 572</p> <p>* 31 juillet, à Mons. — Quittance délivrée au bailli de Hainaut par la duchesse Marguerite de Bavière. . . . V, 655</p> <p>* 2 août, au Quesnoy. — Lettres du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'une courroie d'argent par lui donnée à Jean de le Veene, bâtard de Brabant . . . VI, 294</p> <p>* 3 août, au Quesnoy. — Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière, pour le paiement d'un drap de soie fourni par Henri le Flament, mercier à Valenciennes . . . V, 655</p> <p>* 7 août, à Mons. — Lettres du duc Albert de Bavière, faisant connaître qu'il a reçu de son bailli de Hainaut la somme de trois cent-cinquante francs français. . . . V, 655</p> <p>20 août, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc ordonne au bailli des bois de Hainaut de faire amender quiconque portera dommage au chapitre de Sainte-Waudru, en prenant des lapins dans le bois de Nimy. . . II, 500</p> <p>* 31 août, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites, le 15 août, par des commissaires chargés de traiter de la paix entre le comte de Flandre et ceux de Gand, qui avaient été à Bruges, près du conseil dudit comte. V, 651, 655; VI, 294</p> <p>* 4 septembre, au Quesnoy. — Lettres du même, faisant connaître qu'il a reçu de son bailli de Hainaut la somme de cent francs français. . . . V, 655</p> |



1581. 15 septembre, à Lille. — Points arrêtés entre les conseils du duc Albert de Bavière et de Louis, comte de Flandre, pour parvenir à une décision au sujet de la mouvance de la terre de Raimbeaucourt . . . . . II, 305
- \* 16 septembre, au Quesnoy. — Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière, pour le paiement de trente-neuf francs à Jean Moriel, vaillant, bourgeois de Valenciennes . . . V, 655
- 21 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Marguerite d'Écaussinnes une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . II, 306
- \* 1<sup>er</sup> octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même duc fait savoir qu'il a reçu de son bailli de Hainaut la somme de cent-quaranté francs français, pour l'approvisionnement de son hôtel . . . . . V, 656
- \* 6 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de ce qui reste dû au seigneur d'Antoing, son conseiller, en récompense de ses services . . . . . V, 656
- \* *Même date.* — Quittance délivrée par le même à son bailli de Hainaut. . . . . V, 656
- \* 10 octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du même bailli la somme de quatre-vingt-cinq francs français . . . . . V, 656
- \* 19 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement d'une somme de 6 livres 16 sols tournois à l'un de ses serviteurs qui l'a accompagné, à Coucy et ailleurs. . . . . V, 656
- 20 octobre. — Acte de la réception de Marguerite d'Écaussinnes à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort d'Ermengarde de Cologne. . . II, 307, note 1
- \* 25 octobre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de trente-trois francs de France à Ghiskin de Vorne . . . . . V, 657
- \* Octobre. — Lettres de Jean de Maubeuge, pour les dépenses faites à Baudour, pour ses chiens, à la saison du cerf . . . . . V, 657
- \* 6 novembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de ce qui est dû à diverses personnes. . . V, 657
- \* 18 novembre. — Acte constatant la présence du duc Albert de Bavière et de son fils Guillaume aux plaids de la cour, à Mons . . II, 307
- \* 19 novembre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de travaux de sellerie faits par Jean d'Alost . . V, 657
- \* 24 novembre, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites, à Ath, par lui, la duchesse et leur hôtel, à la venue de la reine d'Angleterre, du 20 au samedi 25 novembre . . . . . V, 657
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de la reine d'Angleterre, de ses gens et de leurs chevaux, à Ath, depuis le mercredi 20 novembre, au dîner, jusqu'au vendredi 22 . . . . . V, 658
- \* Vers le 25 novembre. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'achat d'un cheval. V, 658
- 26 novembre. — Procuration délivrée par les maîtres et gouverneurs de vaisseaux y dénommés à Guillaume de la Hogue, pour accorder et recevoir la rançon de Henri de Borsèle, chevalier, seigneur de la Vère, de Nicolas de Borsèle et de Guillaume de Willemont, chevaliers, et d'autres Zélandais et Anglais prisonniers en France. . . . . II, 309
- 1<sup>er</sup> A Colart Joveniel, pour sen solaire de mener sur sen kar à miz chevaux une karte de harnas de joutes, de Mons à Ath, en la tierche sepmaine de novembre, que li royne de Engletière y fu. . . . . XXXV s. »
- « A Jehan Joveniel, pour otel faire par sen kar adont . . . . . XXXV s. »
- « A Willaume de Berghes, pour otel faire adont par sen kar . . . . . XXXV s. »
- (Compte de Jean de le Porte, receveur de Hainaut, du 15 août 1381 au 15 août 1382, fol. 38-39. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles.)



Pages.  
 20 décembre. — Nomination de substitués, faite par Guillaume de la Hogue, en vertu de l'acte qui précède . . . . . II, 508  
 26 décembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de soixante-dix francs français . . . . . V, 658

## 1582.

4 janvier, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde la liberté à Jean de la Faucille qu'il avait retenu prisonnier à la prière du conseil du comte de Flandre . . . . . II, 511

Même date. — Acte par lequel Jean de la Faucille déclare que c'est par grâce que le duc Albert de Bavière l'a fait sortir de prison, et promet de se soumettre à ce qui sera décidé par la cour de Hainaut . . . . . II, 515; VI, 267

\* 12 janvier, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de dix francs à Henriet le fauconnier . . . . . V, 658

\* 20 janvier, au Quesnoy. — Lettres de la duchesse Marguerite de Bavière, faisant connaître que le prévôt le Comte à Valenciennes a payé diverses sommes pour des draps et des pelleteries achetés à Henri le Flament et à Jean Prouvost. . . . . V, 658

\* 27 (?) janvier, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles elle fait connaître que le même prévôt a payé à plusieurs personnes de Valenciennes diverses sommes pour des fournitures semblables. . . . . V, 659

Pages.  
 \* 2 février, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'une somme de 58 francs  $\frac{1}{2}$  et 11 sols . . . . . V, 659

\* 6 février, à Beaumont. — Lettres de Gui de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Beaumont, etc., concernant les étrangers qui s'établiront à Beaumont et en deviendront bourgeois . . . . . II, 515

\* 7 février, à Mons<sup>1</sup>. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des ouvrages faits par Guillaume de le Salle, ouvrier brodeur . . . . . V, 659

\* 9 février. — Lettres scellées par le duc Albert et la duchesse Marguerite de Bavière, touchant les corvées et frais à la charge des monastères et de leurs fermes . . . . . III, 18

\* 10 février, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites pour les chevaux de maître Jean Boutevillain, son médecin, depuis le 25 août 1581 jusqu'au 5 février suivant . . . . . V, 659

\* 12 février, à Mons. — Lettres par lesquelles il mande à son prévôt le Comte, à Valenciennes, de rembourser la somme de 210 francs à Lotart Oudart, bourgeois de cette ville. . . . . V, 659

\* Même date. — Quittance délivrée par la duchesse Marguerite de Bavière. . . . . V, 660

\* 15 février, à Hal. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de quatre-vingts francs au seigneur de Mastaing . . . . . V, 660

\* 20 février, à Bruxelles<sup>2</sup>. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval. V, 660

<sup>1</sup> « A Hélén, vallet de le wardereube monsr, délivroit le vij<sup>e</sup> jour de février pour accater 15<sup>e</sup> de poires pour monsr et pour medame, qui estoient à Mons. . . . . xvij s. viij d. » (Compte de Jean de le Porle, receveur de Hainaut, du 15 août 1581 au 15 août 1582, fol. 20.)

<sup>2</sup> Le 18 février, jour du mardi gras, des joutes avaient eu lieu à Bruxelles. On lit, dans le compte précité du receveur de Hainaut, fol. 25 et 59 :

« Pour plusieurs ouvraiges fais au harnas de joustes et de vière monsr, de sen armoerie de Mons, et pour estoffes accatées, tant pour le cause de le fieste de joustes qui fu à Brouxielle, as quaresmiaux, comme en autre manière. . . . . cxliij l. xj s. vij d. »

« A Leurent le pouletier de Mons, pour 111<sup>xx</sup> xvij capons à 111 s. viij d. le pièce, sont . . . . . xvij l. xix s. 111 d. »

« A lui, pour c oisiauls de rivière, à xi d. le pièce. . . . . vij l. vij s. vij d. »

« A lui, pour xxx poules, à xxij d. le pièce . . . . . lv s. »

« Et pour 111 oisons . . . . . xxx s. »

« C'est en somme pour ces parties, lesquelles lidis Leurens mena et livra à sen frait al hostel monsr à Brouxielle, à le fieste de joustes qui fu as quaresmiaux . . . . . xxx l. xj s. »

- 1382-1383. \* 20 février, à Bruxelles. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de travaux faits par Guillaume Repus. . . . V, 660
- \* *Même date.* — Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière, pour le payement du prix d'un coursier . . . . . V, 660
- \* 15 mars, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de vingt-cinq francs à son écuyer Ostelet d'Écaussines. V, 660
- 28 mars, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc renouvelle et augmente, pour un terme de douze ans, les maltôtes de la ville de Mons. . . . . II, 316
- Même date.* — Lettres par lesquelles il autorise la même ville à vendre des rentes viagères jusqu'à concurrence de la somme de 500 fr., dont le capital sera employé aux ouvrages des fortifications et aux autres besoins de cette ville. . . . . II, 319
- \* Juin. — Lettres de Jean de Maubeuge, concernant les dépenses faites à Baudour pour les chiens du duc, vers les Pâques . . . . V, 661
- 1<sup>er</sup> juillet, au château de Voorn. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Marguerite d'Arnemude la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Jeanne de Hérimés . . . . II, 522
- 31 juillet. — Acte de la réception de Marguerite d'Arnemude au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 523, note 1
- \* 12 août, à Mont-Sainte-Gertrude. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Alix de Dronghelen une semblable prébende . . . . . II, 524
- 19 août, au château de Blois. — Lettres par lesquelles Gui de Châtillon garantit le payement d'une somme de 5,700 francs d'or à Jean de Vienne, chevalier, amiral de France, à Guillaume de la Hogue, à Jean Rose, à Jean Bruinen, à Guillaume Langlois et à leurs consorts, pour la rançon de Henri de Borssèle, sire de la Vère, et de quatre écuyers, ses serviteurs . . . . . II, 525
- \* 13 septembre, à Mont-Sainte-Gertrude. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des frais de route et de séjour de Thierry de (Sommaing?) . . . . . V, 661
- \* 20 septembre, à Mont-Sainte-Gertrude. — Mandement du même, pour le payement de vingt-sept francs à son écuyer Anseau de Trazegnies. . . . . V, 661
- 24 septembre, à Hesdin. — Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, charge Gérard de Resseghem, gouverneur de Lille et de Douai, de terminer avec le sire d'Antoing, député par le duc Albert de Bavière, les débats qui existaient entre Gérard d'Espierre, d'une part, le sire de Montigny-en-Ostrevant, le sire de Lalaing et Gérard de Vendegies, d'autre part . . . . . II, 326
- \* 12 octobre, à Hal. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent-cinquante francs français . . . . . V, 661
- 20 décembre, à Tournai. — Lettres par lesquelles Jean de Vienne, seigneur de Rollans, amiral de France, déclare avoir reçu du seigneur de la Vère et de Nicolas de Borssèle 1,340 francs en déduction de la somme pour laquelle le comte de Blois s'était porté garant . . . . . II, 528
- 22 décembre. — Lettres par lesquelles Thierry de Dixmude, chevalier, se soumet à ce que le comte de Blois et le seigneur de Coucy ordonneront sur son différend avec les bourgeois de Valenciennes, touchant la mort de Daniel Dusse, son écuyer, tué dans ladite ville . . II, 529
- \* 29 décembre. — Vidimus, délivré par Jean de Brueil, doyen de la chrétienté de Valenciennes, des lettres du duc Albert de Bavière, du 4 janvier 1582 . . . . . II, 515

## 1583.

- \* 9 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît que son prévôt le Comte à Valenciennes a payé les draps achetés pour parfaire ses livrées. . . . V, 661



- |   | Pages. | Pages.   |
|---|--------|--|
| * 18 mai, à Paris. — Sauf-conduit accordé par Charles VI, roi de France, à Jean de la Fauville, pour comparaître, à la Chandeleur de l'année suivante, devant lui et sa cour . . . II, 330  |        | * 15 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière déclare avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de trois cents francs français . . . V, 662   |
| * 27 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de deux cents francs français, pour des voyages en France. V, 662  |        | * 16 juillet, à Mons. — Mandement du même duc, pour le payement des ouvrages faits par Jean Martin, son cordonnier . . . V, 662  |
| * 31 mai, à Paris. — Lettres de non-préjudice, délivrées par le roi de France, au sujet des exploits faits par ses officiers et ceux de l'abbaye de Saint-Amand, dans la partie de la ville de Saint-Amand en Pevèle qui est demeurée contentieuse entre ses prédécesseurs et ceux du comte de Hainaut. . . II, 331   |        | * 18 juillet, à Paris. — Lettres par lesquelles le roi Charles VI donne au comte de Blois le tiers des aides établies au comté de Blois, au sujet de la guerre . . . V, 545  |
| 20 juin, à Paris. — Lettres par lesquelles le roi de France, pour maintenir la concorde entre les villes de Tournai et de Valenciennes et être agréable au duc Albert de Bavière, supprime l'impôt de 40 sols tournois qu'on levait à Tournai sur chaque tonneau de vin qui venait du bas de l'Escaut pour remonter vers Valenciennes et ailleurs . . . II, 331 |        | * 21 juillet, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement du prix d'un cheval . . . V, 663  |
| 21 juin, au Quesnoy. — Sentence arbitrale rendue par le duc Albert de Bavière, sur le différend qui existait entre les abbayes de Saint-Ghislain et de Crespin, au sujet des dîmes qui étaient dues à la première par le censier de l'abbaye de Crespin, à Harmigny. II, 335  |        | * 24 juillet, à Hal. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Soignies par lui, la duchesse et leur hôtel, le 21 juillet. V, 663  |
| * 1 <sup>er</sup> juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de vingt-six francs français à Wanneckin, son fauconnier . . . V, 662   |        | * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le payement de ses dépenses et de celles de la duchesse et de leur hôtel à Tubize. . . V, 663  |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut cent francs français pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en juillet. . . V, 662  |        | * 25 juillet, à Hal. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites par lui, la duchesse et son hôtel (à Hal), le 23 juillet. V, 663  |
| * 14 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles il fait savoir qu'il a reçu du même bailli la somme de soixante francs français. . . V, 662  |        | * 1 <sup>er</sup> août, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut la somme de cent francs français, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en août . . . V, 665   |
| * <i>Même date.</i> — Acte de la réception d'Alix de Dronghelen à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Marie de Sou . . . II, 324, note 1   |        | * 9 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la duchesse Marguerite de Bavière fait connaître qu'elle a reçu du bailli de Hainaut la somme de deux cents francs français. . . V, 664   |
|   |        | * 22 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière ordonne que Jean de Mastaing, seigneur de Sassegny, soit remboursé, par la prévôté le Comte de Valenciennes, de la somme de sept cents francs français qu'il avait avancée pour les besoins de la duchesse . . . V, 664 |
|   |        | * 26 août, à Hal. — Mandement du même duc, pour le payement des dépenses faites à Soignies par lui et son hôtel, le 23 août . . . V, 664   |



	Pages.		Pages.
1383.		* 28 août, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Hal, le 25 août, par le seigneur de Gommegnies, le prévôt des églises de Mons, son chapelain, et d'autres de son hôtel, qui ont accompagné son cousin le duc Frédéric . . . . .	V, 664
		30 août, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite, duchesse de Bavière, comtesse palatine du Rhin, ordonnant au prévôt le Comte, à Valenciennes, de payer à Jean de Faukés, orfèvre, la somme de vingt francs, pour la façon de son grand sceau . . . . .	V, 571
		* Sans date. — Enquête relative à la souveraineté de Raimbeaucourt et de l'Espaut. III, 132	
		* 1 <sup>er</sup> septembre, à Mons <sup>1</sup> . — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière fait savoir qu'il a reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en septembre. V, 664	
		* 3 septembre, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes, le jeudi 27 août, par le duc Frédéric et sa compagnie <sup>2</sup> . . . . .	V, 665
		* 4 septembre, à Cambrai. — Charte de Gui de Chastillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Beaumont, etc., accordant aux bourgeois de Beaumont l'exemption des droits de mortemain et de meilleur catel, et le droit de faire paître des pourceaux dans la forêt de Rance. II, 535	
		* 4 septembre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des étoffes fournies par Henri le Flamench. . . . .	V, 665
		* 8 septembre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement du prix d'achat d'un cheval. . . . .	V, 665
		* 10 septembre, à Mons. — Mandement du même duc, pour le paiement d'ouvrages faits par Jean d'Alost, son sellier . . . . .	V, 665
		* 17 septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français. . . . .	V, 665
		* 26 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par le duc Frédéric et son hôtel, du jeudi soir 24 septembre au lendemain matin. . . . .	V, 572
		* 27 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement d'un joyau fourni par Simon de Lille, orfèvre. . . . .	V, 665
		* 1 <sup>er</sup> octobre, à Mons. — Quittance délivrée par le même duc à son bailli de Hainaut . . . . .	V, 666
		* 17 octobre, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par Frédéric de Bavière, etc. . . . .	V, 666
		* 18 octobre, à Mons. — Mandement du même au bailli de Hainaut, afin qu'il délivre treize francs français à Ernoul l'Archier, pour des arcs . . . . .	V, 666
		* 19 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît que Jean du Lardier a payé pour lui et la duchesse la somme de 35 livres 8 sols 6 deniers tournois . . . . .	V, 666

<sup>1</sup> Le 31 août, le duc avait tenu un parlement en l'hôtel de Naast.

« Pour les frais les eskevins, le darain jour dou mois d'aoust, fais à le maison Raoul de Brouxelle, que il furent au parlement qui fu de monseigneur le duk al ostel de Nauste . . . . . LVJ s. »  
(Compte de Jean du Parcq, massard de Mons, pour le second trimestre de 1383.)

<sup>2</sup> Le duc Frédéric de Bavière étant venu à Mons, cette ville lui fit un présent de vin.

« Pour les frais des dessusdis (les eskevins et aucuns dou conseil), le jour que li dux Feldris de Baivière fu à Mons et adont li eskevin furent ensamble pour avoir conseil quel présent on li feroit, despendirent à le maison Piéart Marchant . . . . . LS. »

« A Jehan Fournier, pour une keuwe de vin de France que on présenta au duc Fédry, quant il vint à Mons. . . . . xxviii l. xix s. »  
(Compte précité du massard de Mons, pour le second semestre de 1383.)

- Pages.
- \* 20 octobre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de 40 francs français et 17 sols tournois à Jean Martin, son cordonnier. . . . . V, 666
  - \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement de la somme de dix francs à Philippe Yzach, son « ostrechier ». . . . . V, 666
  - \* 22 octobre, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement de vingt-quatre francs à Jean le Five, « hiaumier », à Valenciennes. . . V, 667
  - \* 25 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de 90 francs français. . . . . V, 667
  - \* 1<sup>er</sup> novembre, à Hal. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel à Soignies, du vendredi soir 30 octobre au lendemain . . . V, 667
  - \* 4 novembre, à Lierre. — Lettres du même, mandant à son prévôt le Comte, à Valenciennes, de délivrer la somme de cent-cinquante francs à son châtelain du Quesnoy, pour acheter des provisions à envoyer à La Haye. . . . . V, 667
  - \* 9 décembre, à La Haye. — Mandement du même au châtelain de Bouchain . . . . V, 667
  - \* 25 décembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de son châtelain d'Ath la somme de vingt francs français. . V, 667

## 1584.

- \* 1<sup>er</sup> janvier, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, conférant à Clarisse de Hérimes une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . II, 355
- \* 4 janvier, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par les gens du duc Frédéric de Bavière, son neveu, en la maison de Pesel, son valet . . V, 668
- \* 8 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles il ordonne à Renier du Gardin, maître de la monnaie de Hainaut, de faire des monnaies blanches de seize, de huit et de quatre deniers, et une monnaie noire d'un denier . . . II, 357

- Pages.
- 8 janvier, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de dépenses faites par les gens du duc Frédéric de Bavière . . . . . V, 668
  - \* 10 janvier, à Mons. — Acte de vente d'un fief consistant en une rente de cent livres blanches, assignée sur les bois et revenus de Baudour . . . . . V, 543
  - 20 janvier. — Acte de la réception de Clarisse de Hérimes à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage d'Élisabeth de Gommegnies. II, 556, note 1
  - \* 7 février, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, renvoie de sa cour Jean de la Faucille, personne ne s'étant présenté au nom du défunt comte de Flandre pour soutenir l'accusation portée contre ledit Jean. . . . . II, 357
  - \* 24 février, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît que son prévôt le Comte, à Valenciennes, a payé soixante francs pour les provisions de harnais de joutes . . . . . V, 676
  - \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il reconnaît que son châtelain d'Ath a payé quarante francs pour le même objet . . . . . V, 676
  - \* 20 mars, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses d'entretien des chevaux du seigneur de Vertaing, en garnison à son hôtel du Quesnoy, durant huit jours. . . . . V, 676
  - \* 8 avril, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le paiement de vingt vieux écus à son chambellan Jean Hovenare, qui perdit un cheval en allant du Hainaut à La Haye . . V, 668
  - 20 avril, à Paris. — Vidimus, délivré sous le sceau de la prévôté de Paris, des lettres du 26 novembre et du 20 décembre 1581 . . II, 308
  - \* *Même date.* — Lettres par lesquelles Jean de Vienne et Guillaume de la Hogue reconnaissent avoir reçu de Henri de Borssèle, chevalier, sire de la Vère, la somme de 1,500 francs d'or qui restait à payer de celle de 5,700 francs d'or dont le comte de Blois s'était porté caution par lettres obligatoires du 19 août 1582. II, 328



1384. \* 20 avril, à Paris. — Acte constatant l'authenticité du sceau appendu aux lettres qui précèdent . . . . . II, 329
- \* 14 mai, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses faites par ses conseillers Guillaume de Hérimes, Bauduin de Fontaine et Rasse de Quiévelon, en allant à La Haye et en revenant en Hainaut. . . . . V, 668
- \* 18 mai, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le payement de vingt francs à Ghiskin, son chambellan. . . . . V, 668
- \* 11 juin, à Hal. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français, pour la menue cuisine de son hôtel, en juin. . . . . V, 668
- \* 11 juin, à Mons, en l'hôtel de la veuve de Jean Makin. — Lettres de Simon de Lalaing, bailli de Hainaut, concernant l'acquisition, faite à Gobert Gallon, bourgeois de Mons, par Jean, fils de Piérart du Parck, aussi bourgeois de cette ville, d'une rente assignée sur les vinages de Thirimont et de Cousolre, et tenue en fief du comte de Hainaut. . . . . VI, 171
- \* 15 juin. — Acte passé par Gérard de Pottes, écuyer, et Bauduin de la Motte, chevalier, châtelain d'Ath, touchant la justice que le premier s'était à tort attribuée sur un chemin qui appartenait au comte de Hainaut, à Herquegies. . . . . II, 338
- Même date.* — Acte constatant le rétablissement fait par Gérard de Rasoncamp, entre les mains du châtelain d'Ath et en faveur du comte de Hainaut, au sujet de la justice et seigneurie qu'il prétendait avoir sur un chemin, à Maulde . . . . . II, 339
- \* *Même date.* — Acte semblable, passé par Perceval de la Croix . . . . . II, 340; VI, 267
- \* 18 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu de son prévôt de Bavai la somme de vingt-cinq francs . . . . . V, 669
- \* 23 juin, à Valenciennes. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le remboursement de cent-cinquante francs à Colard du Gardin . . . . . V, 669
- \* 1<sup>er</sup> juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu cent francs français, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en juillet . . . . . V, 669
- \* 8 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait savoir que Jean du Lardier a délivré à Pièle, son fourrier, deux muids d'avoine, le mercredi soir 22 juin et le lendemain matin . . . . . V, 669
- \* 18 juillet, à Mons. — Mandement du même, pour le payement du prix d'un cheval . . . . . V, 669
- \* 26 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles la duchesse Marguerite de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de quatre cents francs de France . . . . . V, 669
- \* 30 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît que son châtelain de Bouchain a payé à ses fauconniers la somme de dix francs français . . . . . V, 669
- \* 1<sup>er</sup> août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en août . . . . . V, 670
- \* 28 août, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel (à Hal), le 26 août. V, 670
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel, à Braine-le-Comte, le 27. . . . . V, 670
- \* 31 août, à Mons. — Mandement du même, pour le payement de vingt-deux francs à Ernekin de Leval, son fourrier, afin qu'il achète un cheval. . . . . V, 670
- \* 1<sup>er</sup> septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de trente-six francs français . . . . . V, 670



- | Pages.   | Pages.  |
|--|---|
| <p>* 1<sup>er</sup> septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en septembre. V, 670</p> <p>* 4 septembre. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel, le . . .<sup>1</sup> septembre. V, 670</p> <p>* 11 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il exempte maître Jean Boutevillain, son médecin, du service à lui dû pour l'acquisition d'une rente viagère constituée sur un fief . . . . . V, 670</p> <p>* 15 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le bailli de Hainaut a payé la somme de 707 francs et demi, 5 sols et 4 deniers tournois à son féal le prévôt des églises de Mons. . . . . V, 671</p> <p>14 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il affranchit du droit de bâtardise les bâtards de la ville d'Ath, moyennant de payer le droit de meilleur catel . . . . . II, 340</p> <p>Même date. — Ordonnance du même duc, réduisant au taux indiqué les amendes, pour défaut de fourjure, encourues en la ville d'Ath au profit du comte de Hainaut . . . . II, 342</p> <p>15 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il accorde aux habitants de Bouchain, d'Aniche et de Hansuelles, l'exemption d'aubanéité, moyennant de payer le droit de meilleur catel à la mort . . . . . II, 343; VI, 267</p> <p>25 septembre, à Yvoy. — Lettres par lesquelles Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, promet de faire, lorsque le comté de la Roche et la seigneurie de Durbuy lui seront échus par la mort de la duchesse Jeanne de Brabant, ce que ses prédécesseurs ont fait à l'égard des comtes de Hainaut . . . . . II, 343</p> <p>24 septembre, à Yvoy. — Lettres par lesquelles il déclare avoir reçu le duc Albert de Bavière à l'hommage dû pour les fiefs qu'il tenait de</p> | <p>l'Empire, et avoir confirmé les privilèges accordés par les empereurs aux devanciers de ce duc . . . . . II, 346</p> <p>* 24 septembre, à Yvoy. — Mandement de Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, par lequel il confirme le privilège accordé aux prédécesseurs du duc Albert de Bavière et en vertu duquel ses sujets de Hainaut, de Hollande et de Zélande ne peuvent point être évoqués hors de leurs pays respectifs. . II, 347</p> <p>* 28 septembre, à Maubeuge. — Quittance délivrée au lieutenant du receveur de Hainaut, à Ath, pour le paiement du sixième acompte en déduction d'une somme de 1,000 francs prêtée au duc Albert de Bavière par les lombards de Maubeuge, pour l'aider à racheter la rente due au comte de Namur sur les terres de Flobecq et de Lessines . . . . . II, 348</p> <p>* 28 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'une somme due à Jean Martin, son cordonnier . . . . . V, 671</p> <p>* . . . septembre. — Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière, pour le paiement de diverses sommes à Henri le Flamencq et à Jean de Malines, merciers . . . . . V, 671</p> <p>* 1<sup>er</sup> octobre, à Mons. — Lettres du duc Albert de Bavière, concernant la somme payée pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en octobre. . . . . V, 671</p> <p>* 2 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement du prix d'achat d'un cheval . . . . . V, 671</p> <p>* 5 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de douze francs français à Guillaume, son barbier . . . V, 672</p> <p>* 11 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de quatre-vingts francs aux lombards de Bavai . . . . . V, 672</p> |

<sup>1</sup> L'acte est defectueux.

- |       | Pages. |   | Pages. |
|-------|--------|---|--------|
| 1584. |        | * 16 octobre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière à son prévôt le Comte, à Valenciennes, pour qu'il fasse sortir de prison Arnoul le Muisit, neveu de Henri d'Aire, prévôt de Tournai . . . . . V, 672   |        |
|       |        | * 17 octobre. — Quittance délivrée au même duc, pour le paiement du sixième acompte sur la somme de 400 francs prêtée au duc Albert de Bavière par les lombards de Soignies, pour l'aider à racheter la rente due au comte de Namur sur les terres de Flobecq et de Lessines . . . . . II, 548  |        |
|       |        | * 24 octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent-dix mailles d'or . . . . . V, 672  |        |
|       |        | * 25 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement de la somme de vingt francs à Crail, son chambellan . . . V, 672  |        |
|       |        | * 28 octobre. — Quittance délivrée par Boniface de Montaffre, gouverneur de la table des lombards d'Haspres, pour le paiement du sixième acompte en déduction de la somme de trois cents francs par lui prêtée au duc Albert de Bavière, pour l'aider à racheter la rente due au comte de Namur sur les terres de Flobecq et de Lessines. . . . . II, 549 |        |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de cinquante francs à Jean Partit, bourgeois de Valenciennes . . . . . V, 672  |        |
|       |        | * 29 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement de six francs à Herman, son « ostrisier » . . . . . V, 673  |        |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> novembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il mande à son bailli de Hainaut que la dame d'Ottignies lui ayant donné des quintes sur le seigneur d'Aisne, il l'en a acquitté, moyennant la somme de cent francs de France . . . . . V, 673   |        |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Lettres du même, concernant les dépenses de la menue cuisine de son hôtel. . . . . V, 673   |        |
|       |        | * 7 novembre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Bavi par lui, la duchesse et son hôtel, le dimanche 6 novembre . . . V, 673  |        |
|       |        | * 11 novembre, à Mons. — Lettres de la duchesse Marguerite de Bavière, reconnaissant avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de trente et un francs français et un quart, pour payer des pelletteries qu'elle avait fait acheter à la foire de Mons . . . . . V, 673   |        |
|       |        | * 13 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière fixe à quarante francs ce qui lui est dû pour le rapport, fait par le sire de Sars, de sa terre du Maisnil, en faveur de ses enfants . . . . . V, 673  |        |
|       |        | * 14 novembre, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement de vingt-quatre francs à Hennekin de Malines . . . . . V, 674  |        |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement du prix d'achat d'un roussin donné à Daniel de le Poulle . . . . . V, 674   |        |
|       |        | * 22 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut quatre-vingts mailles d'or . . . . . V, 674  |        |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Lettres du même duc, par lesquelles il donne un cheval à Wetrekin, son fauconnier . . . . . V, 674  |        |
|       |        | * 23 novembre. — Lettres du même, concernant le paiement de huit francs français qui furent délivrés à Creil, son chambellan . . V, 674   |        |
|       |        | * 25 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le bailli de Hainaut a payé le prix d'un cheval que Renier Risat, écuyer, bourgeois de Liège, perdit à son service durant la guerre d'Enghien . . . V, 674   |        |
|       |        | * 28 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles il réduit l'amende à laquelle Isaac le Bocheuls, Gossart Choriel et Jacquemart Plakiel ont été condamnés par le prévôt et les jurés échevins de Valenciennes . . . . . V, 674   |        |



- Pages. Pages.
1585. 1584-1585.
- \* 29 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière fait connaître que le bailli de Hainaut a payé les dépenses faites par deux chevaliers de Bohême et leurs gens en la maison de Gilles Puche, à Mons . . . . . V, 675
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il fait connaître que le bailli de Hainaut a payé les dépenses supportées par Jean de Cibly, mayeur de Mons. . . . . V, 675
- \* 1<sup>er</sup> décembre. — Lettres du même, concernant le paiement de cent francs français, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en décembre . . . . . V, 675
- \* 9 décembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la duchesse Marguerite de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cinq cents francs français . . V, 675
- \* 15 décembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'un cheval donné à Guillaume, son barbier . V, 675
- 19 décembre, au Quesnoy — Lettres par lesquelles le même duc donne à l'abbé Jean de Gougnies l'investiture des fiefs de l'abbaye de Saint-Ghislain qui relèvent de l'Empire, et confirme les privilèges de ce monastère, en vertu des commissions qu'il avait reçues de l'empereur Wenceslas et précédemment de l'empereur Charles IV . . II, 349, 364; VI, 268
- \* 21 décembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de deux fourrures de petit-gris . . . . . V, 675
- \* 24 décembre, au Quesnoy. — Jugement rendu par le même duc, au sujet des dédommagements prétendus à cause de la blessure de feu Marguerite, fille de Piérart le Long, clerc de la ville de Quiévrain . . . . . II, 375
- Décembre, à Mons. — Lettres par lesquelles il assigne sur ses revenus de Maubeuge les rentes qu'il doit au chapitre de Sainte-Waudru et viagèrement aux chanoinesses de Grés et de Som, pour le terrain des courtils des maisons de l'Enclos du chapitre qui a été appliqué au devant de l'hôtel de Naast . . . . . II, 351
- 1<sup>er</sup> janvier, au Quesnoy. — Lettres du duc Albert de Bavière, concernant les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en janvier . . . . . V, 676
- \* 9 janvier. — Lettres du même, pour le paiement de 21 livres 3 sols . . . . . V, 677
- \* 26 janvier, à Cambrai. — Traité de mariage entre Jean, comte de Nevers, et Marguerite de Bavière. . . . . II, 605
- 27 janvier, à Cambrai. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière donne à sa fille Marguerite, en faveur de son mariage avec Jean, comte de Nevers, la somme de cent mille francs . . . . . II, 354
- 1<sup>er</sup> février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il accorde qu'à la mort des bâtards qui habitent la ville du Quesnoy, il ne sera perçu que le droit de meilleur catel . . II, 355
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en février. . . . V, 677
- \* 7 février. — Lettres par lesquelles il accorde à la ville de Chièvres la continuation, pendant douze ans, de l'octroi dont le revenu devait être affecté aux fortifications de cette ville. (Lettres mentionnées dans celles du 8 décembre 1591.) . . . . . II, 512, note 1, 513
- 19 février, à Beauté-sur-Marne. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, et la duchesse Marguerite, son épouse, déclarent que la prorogation des mariages de leurs enfants, Jean et Marguerite, et des enfants du duc Albert de Bavière, Guillaume et Marguerite, ne changera rien aux traités conclus à ce sujet . . . . . II, 336
- 21 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière assigne à la ville de Mons tout son revenu des maltôtes et accises qui s'y lèvent, en assurance d'un prêt de 2,000 francs d'or qu'elle lui avait fait à l'occasion des mariages de ses enfants . . II, 337



1385. \* 1<sup>er</sup> mars, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en mars . . . V, 677
- \* 11 mars. — Lettres du même, pour le remboursement de 75 livres que l'abbé de Saint-Ghislain lui avait prêtées . . . V, 677
- \* 29 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de draps pris à Maubeuge . . . V, 677
- \* 1<sup>er</sup> avril, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de cent francs français à Colard du Gardin, bourgeois de Valenciennes . . . V, 677
- 6 avril, à Mons. — Ordonnance pour la garde de la ville de Mons, lors des mariages des enfants du duc Albert de Bavière et du duc Philippe de Bourgogne . . . II, 607, note 5
- \* 7 avril, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume, fils aîné du duc Albert de Bavière, renonce à la succession du duc et de la duchesse de Bourgogne, s'ils laissent un héritier mâle, et leur donne quittance de la somme de cent mille francs qu'ils avaient promis de payer pour la dot de leur fille aînée, Marguerite. Il promet d'autoriser celle-ci à faire la même renonciation, lorsqu'elle sera en âge compétent . . . II, 605
- 8 avril, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière réduit le taux des amendes encourues, par défaut de fourjure, en la ville de Saint-Ghislain . . . II, 562
- 11 avril, à Cambrai. — Lettres contenant les conditions du mariage entre Jean, fils aîné de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., et Marguerite, fille du duc Albert de Bavière<sup>1</sup> . . . II, 564
- 11 avril, à Cambrai. — Déclaration de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., et de la duchesse Marguerite, son épouse, au sujet du douaire de Marguerite. . . II, 569
- Même date. — Lettres du duc Albert de Bavière et de Marguerite de Bavière, comtesse palatine du Rhin, sa femme, contenant les conditions du mariage de Guillaume, leur fils aîné, et de Marguerite, fille aînée de Philippe, duc de Bourgogne. . . II, 574
- Même date. — Lettres du duc et de la duchesse de Bourgogne, relatives au mariage de leur fils Jean avec Marguerite, fille du duc Albert de Bavière. . . II, 577
- \* Même date. — Lettres du duc Albert de Bavière et de la duchesse Marguerite, son épouse, contenant la déclaration des biens sur lesquels ils assignent six mille livres à Marguerite, fille aînée du duc de Bourgogne. II, 606
- \* Même date. — Lettres des mêmes, touchant le douaire de ladite Marguerite de Bourgogne . . . II, 606
- \* Même date. — Lettres des mêmes, par lesquelles ils promettent de faire tatifier par les nobles et les bonnes villes de Hainaut, de Hollande et de Zélande, le traité de mariage arrêté entre Guillaume, leur fils aîné, et Marguerite, fille aînée du duc et de la duchesse de Bourgogne. . . II, 607
- \* 18 avril, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'une indemnité à monsieur de Montigny, qui perdit un cheval en allant, par son ordre, vers le roi de France . . . V, 677
- 20 avril. — Lettres par lesquelles Guillaume Post, prévôt de l'église de Mons, fait hommage au comte de Flandre, pour une pension via-

<sup>1</sup> « A XVIIJ compaignons archiers qui furent mis à vii portes, par viij jours, ou tamps que on estoit à le fieste à Cambray, à 12 sols vi deniers le jour . . . xv l. xv s. »

« A vi arbalestriers qui furent mis à portes quand on fu as noeches à Cambray : se y furent viij jours entiers, à 112 sols le jour . . . viij l. viij s. »

(Compte de Jean du Parcq, massard de la ville de Mons, du premier semestre de 1385.)

- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| gère, et lui promet foi et loyauté contre tous, excepté contre la duchesse de Brabant, le duc Albert de Bavière, etc. . . . . II, 378   | Jacques, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, premier mari de ladite Jeanne d'Enghien, et les forteresses, maisons et édifices qui leur appartiennent. . . . . II, 383   |
| * 21 avril, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des bijoux que François Scot lui délivra au Mont-Sainte-Gertrude . . . . . V, 678  | * 17 mai, à Heusden. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'une somme par lui donnée à Guillaume, son barbier, afin de l'aider à construire une maison . . . V, 679   |
| * 22 avril, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour l'achat de trois chevaux donnés à la comtesse de Nevers. . . . . V, 678   | 1 <sup>er</sup> juin, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc confère à Éléonore de Fontaine une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . II, 381  |
| * Même date. — Mandement du même, pour le paiement des chaussures faites par Jean Martin, son cordonnier . . . . . V, 678   | 17 juin. — Acte de la réception d'Éléonore de Fontaine à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort d'Alix de Goumegnies . . . . . II, 382, note 1   |
| * 25 avril, au Quesnoy. — Mandement adressé par le même duc à Jean de Mastaing . . . V, 678   | * 5 juillet, à Namur. — Convention au sujet du différend entre le sire de Borne et Gui, comte de Blois . . . . . II, 383  |
| * 24 avril, à Mons. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par lui, la duchesse et leur hôtel, lors de leur retour en Hollande. . . . . V, 678   | * 5 juillet, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel, et de celles de Guillaume, leur fils, à Braine-le-Comte, le lundi 3 juillet. . . . V, 679 |
| * 25 avril, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français . . . . . V, 678   | 9 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc confère à Catherine de Fontaine une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 384  |
| * 26 avril, à Soignies. — Mandement du même, pour le paiement de plusieurs ouvrages de sellerie faits par Jean d'Alost . . . . . V, 678   | 12 juillet. — Acte de la réception de Catherine de Fontaine au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par suite du mariage de Jeanne d'Aisne. . . . . II, 383, note 1   |
| 28 avril, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il affranchit du droit de bâtardise les bâtards qui sont bourgeois de Hal, à la condition de faire lever le droit de meilleur catel à leur décès. Il décide que si un habitant de cette ville est en faute de fourjurer, il sera absous moyennant une amende de cent sols blancs au plus. . . . . II, 379 | * 25 juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de vingt-cinq francs français à Jean Jenin, son chapelain . . . . . V, 679   |
| * Même date. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la duchesse et leur hôtel, le mardi 25 avril. V, 679  | * 29 juillet, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement de treize francs français à Jean Martin, son cordonnier. . . . . V, 679   |
| * 9 mai. — Vidimus, délivré sous le sceau de la prévôté de Paris . . . . . II, 376  | * Même date. — Mandement du même, pour le paiement d'une somme de 183 francs du roi à Thierrri de Robersart, pour son voyage en Angleterre. . . . . V, 679  |
| * Même date. — Lettres par lesquelles Jacques de Harcourt, sire de Montgommery et de Noyelles-sur-Mer, promet, tant en son nom qu'en celui de Jeanne d'Enghien, dame de Werchin et d'Auxy, sa femme, d'entretenir les enfants de  |   |



	Pages.		Pages.
1585-1586.		* 29 juillet, à Mons <sup>1</sup> . — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de 11 livres 5 sols à Ernoul l'Artillier, pour un cheval . . . . .	V, 680
		30 juillet, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des frais de voyage de Henri d'Aire, prévôt de Tournai . . . . .	V, 680
		* 31 juillet, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Diest par ses conseillers y dénommés. . . . .	V, 680
		31 août, à La Haye. — Lettres par lesquelles il charge des commissaires d'arranger les différends que les lombards de Bavai avaient avec ceux de Mons. . . . .	II, 586
		* .. septembre, à La Haye. — Mandement du même, pour le payement de ce qui restait dû au comte de Liches. . . . .	V, 680
		* 20 décembre, à La Haye. — Mandement du même, pour le payement d'une somme de quarante francs français à Ghys de Vorne, son valet de chambre . . . . .	V, 680
<b>1586.</b>			
		20 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière approuve la résolution du chapitre de Saint-Germain relative aux desservants des chapellenies fondées par Sophie de Harveng, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons. . . . .	II, 608
		* 6 février, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le payement des dépenses faites en été à la maison de Gilles Clinque, son hôtelier, à Hal . . . . .	V, 681
		16 février, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Hawide de Boeïngaerde une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .	II, 587
		* 8 mars, à La Haye. — Mandement du même, pour le payement de deux lanières. . . . .	V, 681
		5 avril, à Gènes. — Bulle du pape Urbain VI, accordant des dispenses pour le mariage de Guillaume, fils aîné du duc Albert de Bavière, avec Marguerite, fille aînée de Philippe, duc de Bourgogne. . . . .	II, 589
		<i>Même date.</i> — Bulle du même pape, pour le mariage de Jean, fils aîné de Philippe, duc de Bourgogne, avec Marguerite, fille du duc Albert de Bavière . . . . .	II, 561
		* 16 mai, à Zierikzée. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses faites à Hal, en la maison de Thierrri de Halle, son maître cuisinier . . . . .	V, 681
		* 26 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de vingt francs français, pour les dépenses de son-hôtel au Quesnoy. . . . .	V, 681
		* 1 <sup>er</sup> juin, au Quesnoy. — Semblable quittance, pour le mois de juin . . . . .	V, 681
		16 juin. — Acte de la réception de Hawide de Boeïngaerde à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage d'Élisabeth de Cologne . . . . .	II, 588, note 1
		* 26 juin, au château du Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de seize francs français à un valet de chambre . . . . .	V, 681

<sup>1</sup> Un parlement fut tenu à Mons, le 29 juillet 1585. On lit, dans le compte du massard de la ville de Mons, du second semestre de 1585 :

« Pour les frais des eskievins et le clerq de le ville, fais le xxix<sup>e</sup> iour de juingnet, que li parlemens fu à Mons, »  
 « sour le requeste que messire li dux fist ou pays, pour lui faire grasse et ayde; despendirent ce jour avec plusieurs dou  
 » conseil . . . . . LXXV s. vii d. »

« Pour les frais desdis eskievins, le xxvii<sup>e</sup> jour d'aoust, que les boines villes furent à Mons, pour taxer l'ayde que faire  
 » on volloit à mons<sup>er</sup> le duck. . . . . LV s. »



- |  | Pages.  |   | Pages.  |
|--|---------|---|---------|
| * 28 juin, au château du Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des draps de soie fournis par Jean de Malines. . . . .  | V, 682  | * 30 août, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de quinze francs français à Piérart Craspournient, sergent de Mons. . . . .   | V, 683  |
| * 29 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut la somme de deux cents francs français. . . . .   | V, 682  | * 5 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait connaître qu'à la prière du duc de Bourgogne, il a gracié les personnes y dénommées des peines auxquelles elles avaient été condamnées. . . . .     | V, 683  |
| 8 juillet, à Mons. — Ordonnance du même duc, concernant les lombards. . . . .  | II, 389 | * 10 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de six cents francs français. . . . .  | V, 683  |
| * Même date. — Mandement du même, pour le paiement de vingt-cinq francs français à Guillaume, son barbier. . . . .   | V, 682  | * 16 septembre. — Lettres de non-préjudice, délivrées par le même duc, pour l'aide votée par ceux de Valenciennes. . . . .  | VI, 243 |
| * 12 juillet, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement de dix francs français à Henri et à Wautrekin, ses fauconniers. . . . .  | V, 682  | * 21 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que son prévôt le Comte à Valenciennes a payé la somme de 87 francs français pour sept fourrures de menu vair, etc. . . . .                   | V, 685  |
| * 26 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles il acquitte le seigneur de Gommegnies des quintes donnés par maître Jean Boutevillain. . . . .  | V, 682  | * 25 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que son prévôt le Comte à Valenciennes a payé dix-huit francs de France à Jean Moriel, pelletier. . . . .                                     | V, 685  |
| 27 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles il autorise les échevins de Mons à faire vendre vin, au nom de cette ville, pendant un an. . . . .  | II, 391 | 27 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il accorde au chapitre de Soignies de continuer à lever des maltôtes pour en employer le produit aux fortifications et aux chaussées de cette ville. . . . . | VI, 172 |
| * 31 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français. . . . .  | V, 682  | * 30 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de trente francs français à son barbier. . . . .  | V, 685  |
| * 6 août, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par une partie de son hôtel et par son fils le comte d'Ostrevant à Maubenge, le mercredi 1 <sup>er</sup> août. . . . .   | V, 682  | * 4 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de trente-six francs français à Yreus du Lay, son huissier, pour l'achat d'un cheval. . . . .  | V, 684  |
| * 8 août, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut la somme de soixante-dix francs français. . . . .  | V, 682  | * 12 octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il acquitte Jacques Blankars d'une amende de vingt-cinq francs français. . . . .   | V, 684  |
| * 22 août, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Braine-le-Comte par lui, son fils le comte d'Ostrevant et leur hôtel, le lundi 20 août. . . . .   | V, 683  | * 15 octobre, au Quesnoy. — Deux mandements du même duc, pour le paiement de diverses sommes à Jean Martin, son cordonnier, à   |         |
| * 26 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il donne son consentement à ce qu'Antoine de le Kaine, lombard de Bavai, Obert Guitier et Antoine Marenck, lombards de Mons, se mettent en arbitrage, et que les commissaires nommés le 31 août 1585 cessent de prendre connaissance de cette affaire. . . . . | II, 373 |   |         |

- |  | Pages. | Pages.   |
|--|--------|--|
| 1586. dame Piéroune, religieuse du monastère de Beaumont à Valenciennes, et à Henri Grau, son varlet d'étable . . . . . V, 684   |        | de Hal, de Bavai, de Soignies et d'Haspres le quart des maltôtes et accises de Valenciennes et les cinq cents livres que cette dernière ville lui devait annuellement, et ce, en garantie de la somme de 5,000 florins d'or que lesdits lombards avaient prêtée pour le voyage du comte d'Ostrevant en Prusse. . . . . II, 594 |
| * 14 octobre, à Mons. — Quatre mandements du duc Albert de Bavière, pour le payement de diverses sommes à Piérart de le Porte dit le Borgue, pour un cheval donné à Jean de Floyon, son écuyer; à Colard de le Porte; à sire Rasse de Montigny, maître du séjour, pour un cheval, et à maître Nicole le Mie . . . . . V, 684 |        | * 1 <sup>er</sup> décembre, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, reconnaissant avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cinquante francs français, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en décembre . . . . . V, 685  |
| * 15 octobre, à Mons et à Hal. — Cinq mandements du même duc, pour le payement de diverses dépenses de l'hôtel de la comtesse d'Ostrevant . . . . . V, 684   |        | * 4 décembre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement des dépenses faites à Hal le vendredi 50 novembre . . . . . V, 685  |
| * 25 octobre, en son château d'Heusden. — Deux mandements du même, pour le payement de diverses sommes à Oste d'Écaussines, son écuyer, pour un cheval donné au seigneur de Gommeignies, et à Gobert Joye, pour un cheval donné à l'un des valets de chambre du comte d'Ostrevant . . . . . V, 684                           |        | * 5 décembre, à Mons. — Mandement du même, pour le payement de douze francs français à Piéret Ladouric, afin de l'aider à acheter un cheval . . . . . V, 685   |
| * Même date. — Mandement du même, au sujet du quint dû par Gérard de Robersart à cause du fief de Robersart qu'il avait vendu. . . . . V, 684  |        | * 10 décembre, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le payement de cent-cinquante francs français à Jean Moriel, pelletier, et de quatorze francs semblables à son valet Cendel, pour un cheval . . . . . V, 685  |
| * 24 octobre, en son château d'Heusden. — Mandement du même, pour le payement du prix d'une haquenée donnée à son conseiller le prévôt des églises de Mons . . . . . V, 685  |        | * 12 décembre, à Mons. — Mandement du même, pour le payement du prix d'un cheval donné à Henriët, son messenger . . . . . V, 686   |
| 9 novembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles il accorde à la ville de Mons l'octroi de lever des maltôtes et accises, et d'en appliquer le revenu à la réparation de certaines églises et aux travaux de la fontaine . . . . . II, 592  |        | * 15 décembre, à Mons. — Deux mandements du même, pour des payements à faire à trois varlets de ses fauconniers, au varlet de Guillaume, son « ostrisier, » et à Jacques de Nasta, chanoine de Mons et de Soignies . . . . . V, 686  |
| * 15 novembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant, reconnaît avoir reçu la somme de cinq cents mailles d'or pour l'échéance de la Saint-Remi de la pension annuelle de 2,000 mailles d'or que son père lui a assignée sur le bailliage de Hainaut. . . . . V, 685                   |        | 16 décembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît que le comte de Hainaut, lorsqu'il vient à la seigneurie du pays, doit faire serment de maintenir les bourgeois et masuyers de Mons dans le privilège d'être traités par la loi et par les échevins de cette ville. . . . . II, 596                        |
| 17 novembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière assigne aux lombards des tables de Mons, de Valenciennes, de Maubeuge, d'Ath, de Lessines, de Chièvres,  |        | 20 décembre, à Mons. — Mandement du même duc, pour la conduite des eaux d'une fontaine à Mons . . . . . II, 598  |



- | Pages.   | Pages.  |
|--|---|
| <p>20 décembre, à Hal. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement d'une somme due à Jean d'Alost, son sellier. . . V, 686</p> <p style="text-align: center;">1587.</p> <p>* 14 février, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour l'achat d'un cheval. V, 686</p> <p>24 février, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc confère à Gerbrand le Coustre une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 599</p> <p>* 8 mars, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, pour le payement de 46 francs 9 sols 4 deniers à Jean de Malines, mercier et bourgeois de Valenciennes . . . . . V, 686</p> <p>9 mars. — Acte de la réception de Gerbrand le Coustre au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la mort du chanoine Rahon de Bavière . . . . II, 400, note 2</p> <p>* 15 mars, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière acquitte André de Beaurain d'un quint . . . . . V, 686</p> <p>* 18 mars, à Mons. — Mandement du même duc, pour le payement de plusieurs bijoux et ouvrages faits par Jacques Piérechon, orfèvre. . . . . V, 686</p> <p>* 10 avril, à La Haye. — Mandement du même, pour le payement de vingt-deux francs français à Chrispelot, valet de sa garde-robe, pour un cheval . . . . . V, 687</p> <p>* 26 avril, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il réduit à cent florins la somme due par le prévôt de Haspres, pour n'avoir point relivré certains prisonniers . . . . . V, 687</p> <p>* 20 mai, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des ouvrages faits par Jean Martin, son cordonnier. . . . . V, 687</p> <p>* 22 mai, à Mons. — Mandement du même, pour le payement de plusieurs étoffes fournies par Jean de Malines . . . . . V, 687</p> | <p>* 24 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de douze francs français qu'il a fait délivrer aux ménestrels du seigneur de Gaesbeek . . . . . V, 687</p> <p>1<sup>er</sup> juin, à Mons. — Lettres par lesquelles il exempte du droit de bâtardise les bâtards qui sont bourgeois de Bouchain, et leur permet de tester, moyennant le payement du meilleur catel à leur mort . . . . . II, 401</p> <p>* 5 juin, à Mons. — Mandement du même, pour l'achat d'un cheval . . . . . V, 687</p> <p>* 6 juin, à Hal. — Lettres par lesquelles il déclare avoir reçu trente-huit francs français du quint que Thiéri de Pottes donna sur le fief de Bersillies-l'Abbaye. . . . . V, 687</p> <p>* <i>Même date.</i> — Quittance délivrée par le même au bailli de Hainaut . . . . . V, 688</p> <p>8 juin, à Mons. — Acte contenant la donation faite par Jean dit l'Allemand, chevalier, bâtard de Hainaut, à l'hôpital de Saint-Julien, à Mons . . . . . II, 415, note 1</p> <p>* 18 juin, à Neusden. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de ses dépenses et de celles du comte d'Ostrevant et de leur hôtel à Hal, le mercredi 5 juin . . V, 688</p> <p>* 29 juin, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît que le bailli de Hainaut a payé 90 francs pour des gobelets qu'il a fait faire. . . . . V, 688</p> <p>* 25 juillet, à La Haye. — Mandement du même, pour le payement d'une indemnité à Colard le Vairier, son sergent. . . . . V, 688</p> <p>* <i>Même date.</i> — Quittance délivrée par le même au bailli de Hainaut. . . . . V, 688</p> <p>28 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles il renouvelle, pour le terme de trois ans, l'exemption par lui accordée à l'abbaye de Liessies. . . . . II, 402</p> <p>* 11 août, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le payement d'ouvrages de sellerie faits par Jean d'Alost . . . . . V, 689</p> |



- |       | Pages. |  | Pages. |
|-------|--------|--|--------|
| 1387. |        | * 15 août, à Mons. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel à Mons, les 8 et 9 août . . . V,   | 689    |
|       |        | * 19 août, à Valenciennes. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du jeudi 15 août au 19 de ce mois. . . . . V,  | 689    |
|       |        | * 24 août. — Quittance délivrée par Antoine Rabailon, lombard, demeurant à Maubeuge, à la recette domaniale de Flobecq et à Lambert de Lobbes, receveur d'Ath . . . . . II,  | 403    |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> septembre, au Quesnoy. — Mandement du comte d'Ostrevant, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel à Mons, depuis le dimanche 25 août jusqu'au samedi 31. . . . . V,  | 689    |
|       |        | * 9 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel <sup>4</sup> . V,  | 689    |
|       |        | * 10 septembre, à Mons. — Mandement délivré par le même au bailli de Hainaut . . . V,  | 688    |
|       |        | * 11 septembre, au Quesnoy. — Idem . . . V,  | 688    |
|       |        | * Sans date. — Deux mandements de la comtesse d'Ostrevant, pour les dépenses de son hôtel. . . . . V,  | 688    |
|       |        | * 12 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, fait savoir que le prévôt le Comte à Valenciennes a payé trois fourrures de petit-gris achetées à Jean Moriel, pelletier . . V,                                      | 689    |
|       |        | * 20 septembre, à Mons. — Deux mandements du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Étroeungt le lundi 16 septembre et à Maubeuge le mercredi au dîner 18 du même mois, par lui, le comte d'Ostrevant et une partie de leur hôtel. . . . V, | 690    |
|       |        | * 22 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, le comte d'Ostrevant et leur hôtel, depuis le mercredi 18 septembre jusqu'au 22 de ce mois. . . V,  | 690    |
|       |        | * 24 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de vingt francs français à Anseau de Trazegnies et à Oste d'Écaussines. . . . . V,   | 690    |
|       |        | * 25 septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il acquitte Jean de Maubeuge, son veneur, des quintes par lui dus . . . . V,  | 690    |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de soixante francs français à sire Jean Prestriel, son secrétaire, pour un poulain, et de seize francs pour une haquenée . . . . . V,   | 690    |
|       |        | * 2 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles il acquitte Oste d'Écaussines du service d'une rente féodale . . . . . V,  | 690    |
|       |        | * 3 octobre, à Mons. — Charte par laquelle il modifie le privilège accordé à la ville de Mons par le duc Guillaume, au sujet des biens vacants situés dans la juridiction du chef-lieu de cette ville. . . . . II,   | 404    |
|       |        | * Même date. — Lettres par lesquelles le même due acquitte Gérard de Buat de l'amende par lui due pour avoir battu un bourgeois de Valenciennes . . . . . V,   | 690    |
|       |        | * Même date. — Mandement du même, pour le paiement d'un cheval pris à Princhel, son palefrenier . . . . . V,   | 691    |
|       |        | * 20 octobre, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de souliers fournis par Jean Martin, son cordonnier . . . V,  | 691    |
|       |        | * 26 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le bailli de Hainaut a payé, par ses ordres, cinquante francs français . . . . . V,   | 691    |

<sup>4</sup> « Pour les despens monsr le ducq, monsr d'Ostrevant et leur hostel, fais à Mons le 12<sup>e</sup> jour dou mois de septembre » l'an 1113<sup>xx</sup> v13. . . . . 1113 muis de blet. » (Compte de Jean de le Porte, receveur général de Hainaut, du 8 juillet 1387 au 8 juillet 1388, fol. 50. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

- | Pages.  | Pages.   |
|---|--|
| * 2 novembre, à La Haye. — Deux mandements du duc Albert de Bavière, pour le paiement de vingt francs français à Thierry le Poés, son sergent de Mons, et de semblable somme à Pierre Jacob, son chambellan . . . . V, 691  | * 28 janvier, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, depuis le dimanche 19 janvier jusqu'au samedi 25 de ce mois. V, 692            |
| * 3 novembre, à La Haye. — Deux mandements du même, pour le paiement de vingt-quatre francs français à Pezel, son varlet, et de quarante francs à Jean de Floyon, maître de son séjour . . . . . V, 691   | * 7 février, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, depuis le lundi 3 février jusqu'au jeudi 6 de ce mois. . . V, 692  |
| * 10 novembre, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le paiement de seize francs français à Henri, son messenger . . . . V, 691  | * 16 février, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du mercredi soir 12 février au samedi 15 de ce mois . . . . . V, 693  |
| * 30 novembre, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de vingt francs français à Cambier, son clerc . . . . . V, 691  | * 26 février, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du dimanche 16 au samedi 22 février . . . . . V, 693  |
| * 25 décembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, fait savoir qu'elle a reçu du bailli de Hainaut cent francs français pour ses besoins et neuf francs semblables pour la réfection d'une couronne d'or . . . . . V, 692 | * Sans date. — Mandement du même, pour les dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 27 au 29 février. . . . . V, 693  |
| * 28 décembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'une chambre rouge et verte . . . . . V, 692  | * 29 février, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de cent francs à son conseiller le seigneur de Gommegnies. . . . . V, 695  |
| * Même date. — Mandement du même, pour le paiement de trente francs français à son chambellan Gui de Vorne. . . . . V, 692  | * 4 avril, à Mons. — Mandement de Guillaume de Bavière, de Hainaut et de Hollande, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et son hôtel, du jeudi soir 2 avril au samedi 4 de ce mois . . . . V, 693 |
| 1588.   | * 17 avril, au Quesnoy. — Idem, à Mons, le 5 et le 6 avril. . . . . V, 693   |
| 6 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Bauduin Gargate une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . II, 407  | 25 avril, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean de Looz, damoiseau de Heinsberg, et ses compagnons promettent de ne point se venger du duc Albert de Bavière, qui les avait fait mettre en prison à Mons. . . . . II, 409; VI, 268 |
| * 8 janvier, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, le 6 janvier . . . . V, 692  | * 29 avril, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent francs français, pour le paiement de ses livrées de l'année . . . . . V, 693                   |
| 20 janvier. — Acte de la réception de Bauduin Gargate au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par le départ de Guillaume de Donstienne . . . . II, 408, note 1  |  |



Pages.

Pages.

1388. 3 mai, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Renier Malevier une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . II, 411
- 16 mai. — Acte de la réception de Renier Malevier au canonical de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la résignation de Thierrri Rayez. . . . . II, 415, note 1
- \* 16 mai, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'une somme due à Jean Martin, son cordonnier. V, 693
- \* 9 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le bailli de Hainaut a payé la somme de dix-sept francs français pour un cheval acheté pour Henri, son messager. V, 694
- \* 12 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le même bailli a payé pour lui la somme de quatre-vingts francs français. . . . . V, 694
- \* 20 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le même bailli a payé la somme de trente francs français. . . . V, 694
- \* 27 juillet, à Mons. — Deux mandements de Guillaume de Hainaut et de Hollande, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Valenciennes, le 20 juillet. V, 694
- \* 15 août, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière approuve et garantit la donation faite par son oncle, Jean dit l'Allemand, bâtard de Hainaut, à l'hôpital de Saint-Julien de Mons. . . . . II, 413
- \* 1<sup>er</sup> septembre, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le paiement d'une chambre blanche et rouge que le comte d'Ostrevant a achetée à Hoge, chambellan du seigneur de Gommegnies. . . . . V, 694
- \* 1<sup>er</sup> septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cinquante francs français pour les dépenses de son hôtel, en septembre. . . . . V, 694
- \* 10 septembre, au Quesnoy. — Deux mandements de Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses faites par elle et son hôtel à la maison de la Salle, à Valenciennes, durant deux jours, lors de la procession de cette ville. . . . . V, 694
- 21 septembre. — Acte par lequel la ville de Mons prend l'engagement de payer annuellement au chapitre de Saint-Germain vingt-cinq sols tournois, à charge de l'hôpital de Saint-Julien, pour la célébration à perpétuité de l'obit de Jean l'Allemand et de sa femme. II, 416, note 1
- \* 27 septembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de quinze francs français à Gérard et à deux autres varlets du chariot de la comtesse d'Ostrevant. . . . . V, 694
- \* . . septembre, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le paiement de la somme de cinquante nobles au seigneur de Gommegnies, pour une chambre blanche et rouge. . . V, 693
- \* 1<sup>er</sup> octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cinquante francs français, pour les dépenses de son hôtel, en octobre. . . . . V, 693
- \* 9 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, de Hainaut et de Hollande, comte d'Ostrevant, reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de deux cents francs français. . . . . V, 693
- \* 15 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, reconnaît avoir reçu la somme de vingt-quatre florins nommés mailles de Hollande. V, 693
- \* 28 octobre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de trente francs français à son écuyer Lainingael. . . . . V, 693
- \* 15 novembre, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le paiement de la somme de seize francs à Jean Alemain, son varlet du fer. . . . . V, 693



Pages.	Pages.
* 17 novembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de cent-quatorze francs français et neuf sols tournois à Jean d'Alost, son sellier. . . . . V, 695	* 23 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de quarante mailles d'or. . . . . V, 697
* 20 novembre, à La Haye. — Idem, pour le payement de dix-huit francs français à Robekin, son messenger. . . . . V, 696	* 26 janvier, à La Haye. — Mandement du même, pour l'achat d'un cheval. . . . . V, 697
* 27 novembre, à La Haye. — Idem, pour le payement de plusieurs ouvrages de Simon de Lille, orfèvre. . . . . V, 696	* 29 mars. — Acte par lequel Jean Aulay est assermenté en qualité de clerk de la cour de Hainaut, sur présentation des lettres qu'il avait du duc Albert de Bavière. . . . . II, 418
* 15 décembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le bailli de Hainaut a payé la somme de trois cents francs français pour ses livrées de l'année. . . . . V, 696	5 avril. — Serment prêté à la ville de Mons par le duc Albert de Bavière, à son avènement au comté de Hainaut. . . . . II, 440
* 22 décembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le prévôt le Comte, à Valenciennes, lui a prêté la somme de deux cents mailles d'or. . . . . V, 696	* 24 mai, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le payement de plusieurs ouvrages de Simon l'orfèvre. . . . . V, 697
* 24 décembre, à La Haye. — Mandement du même duc, pour l'achat d'un cheval. . . . . V, 696	* 12 juin, à Mons. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, faisant savoir que le bailli de Hainaut a payé la somme de cent-vingt couronnes, pour les dépenses de son hôtel, en juin. . . . . V, 697
* 30 décembre, à La Haye. — Mandement du même, pour le payement de la somme de cinquante francs français à son écuyer Anselot de Sommaing. . . . . V, 696	* 15 juin, à Mons. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Hal par lui et son hôtel, le dimanche 15 juin. . . . . V, 697
* Sans date. — Lettres du même, en faveur d'un ouvrier qui avait été expulsé du corps des monnayeurs de Hainaut. . . . . II, 418	21 juin, à Arras. — Procuracion délivrée par le duc Philippe de Bourgogne à plusieurs de ses conseillers et officiers, pour recevoir, en tout ou en partie, les sommes encore dues par le duc Albert de Bavière, pour le mariage de Jean, comte de Nevers, avec Marguerite, fille dudit duc Albert. . . . . II, 419
* Sans date. — Mandement du même et de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour l'observation des privilèges des monnayeurs de Hainaut. . . . . II, 418	Même date. — Procuracion semblable, donnée par Jean, comte de Nevers. . . . . II, 421
* . . . . , au château de Mons, en pleins plaids. — Jugement rendu par la cour, au sujet de rentes dues au comte de Blois. . . . . V, 545	* 25 juin, à Mons. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le payement de 72 francs français à Jean d'Alost, sellier, à Valenciennes. . . . . V, 698
	24 juin. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière promet de se rendre à Valenciennes et d'y faire le même serment que ses prédécesseurs; il accorde, en outre, à cette ville le pouvoir d'user de la loi concernant les ajournements et l'abattis de maisons de la manière suivie avant la suspension de ce privilège. II, 421

1389. 24 juin. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière donne en arrentement perpétuel à la ville de Valenciennes la part qu'il avait dans les fouées et tonlieux de cette ville, ainsi que le droit des poids et balances . . . II, 423
- \* *Même date.* — Promesse faite par les prévôt, jurés, échevins, conseil et communauté de la ville de Valenciennes, de payer tous les ans au comte de Hainaut deux rentés pour les fouées et tonlieux, et pour les poids et balances. II, 427
- 1<sup>er</sup> juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, gouverneur et héritier de Hainaut et comte d'Ostrevant, assigne aux lombards de Mons, de Valenciennes, etc., en garantie de la somme de 4,250 francs, le quart des maltôtes et accises de Valenciennes et les 300 livres que cette dernière ville lui devait annuellement. . . . II, 427
- Même date.* — Lettres du même comte, assignant à la ville de Mons 300 livres tournois à recevoir annuellement sur sa part des maltôtes jusqu'au remboursement de la somme de 4,000 francs qu'elle lui avait prêtée . . . II, 429
- 1<sup>er</sup> juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Lessines douze écus couronnés de Hainaut, pour dépenses de la cuisine de son hôtel . . . II, 431
- 3 juillet. — Lettres par lesquelles la ville de Valenciennes, en considération du serment que lui fera le duc Albert de Bavière et des lettres qu'elle doit recevoir de ce prince, renonce à la somme de 10,000 francs à elle due par le comte d'Ostrevant, du chef d'un prêt qu'elle lui avait fait . . . II, 435
- \* 4 juillet. — Vidimus délivré sous le sceau de la ville de Valenciennes . . . II, 423
- 4 juillet. — Lettres par lesquelles les prévôt, jurés, échevins, conseil et communauté de Valenciennes déclarent avoir reçu du duc Albert de Bavière les lettres par lesquelles il leur cède en arrentement perpétuel sa part des fouées et des tonlieux, et le droit des poids et balances de cette ville. . . . II, 434
- 4 juillet, à Cambrai. — Quitfiance donnée par Pierre Varopel, receveur général du duc Philippe de Bourgogne, de la somme de 18,000 francs qu'il avait reçue comme procureur de ce duc et du comte de Nevers, son fils, en déduction de celle due à ce comte, à cause de son mariage avec Marguerite, fille du duc Albert de Bavière . . . II, 435
- 7 juillet, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, mandant à ses trésoriers, à Paris, de faire payer au duc Albert de Bavière les arrérages de la rente de 4,000 francs qui a été constituée sur l'imposition foraine du bailliage de Vermandois et pour laquelle ce duc a fait hommage au roi. . . . II, 437
- \* 10 juillet, à Paris. — Lettres d'attache des trésoriers du roi de France, pour le paiement de la rente prémentionnée de 4,000 francs. II, 438
- \* 14 juillet, au Quesnoy. — Trois mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour les dépenses faites par sa belle-mère madame de Bourgogne et son hôtel, par lui et son hôtel à Valenciennes, le vendredi 9 juillet et le lendemain . . . V, 698
- \* 18 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de dépenses faites à Maubeuge . . . V, 698
- \* 10 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de ce qui était dû à Henri Martin, son cordonnier. . . . V, 698
- \* 15 août, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et une partie de son hôtel, le jeudi 12 août. . . . V, 698
- \* 17 août, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement de plusieurs ouvrages de sellerie faits par Jean d'Alost et Piérart, son frère, et de plusieurs parties d'étoffes fournies par Jean de Malines. . . V, 698
- 24 août, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Marguerite de Borssèle une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . . II, 439



	Pages.		Pages.
* 1 <sup>er</sup> septembre, à Mons. — Lettres de Guillaume de Ville, bailli de Hainaut, par lesquelles il fait connaître que Thierry de Pottes, sire d'Aulnois, s'est déshérité en faveur de Jean Bertrant, bourgeois de Mons, du fief de Salmonsart, et qu'il a reçu ledit Jean Bertrant en la foi et hommage du comte de Hainaut . VI, 173	173	* 1 <sup>er</sup> novembre, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses du duc Albert de Bavière, son père, de son hôtel, de lui et d'une partie de son hôtel à Valenciennes, le dimanche 31 octobre. . . . . V, 699	699
Septembre, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, contenant la teneur du serment qu'il a prêté à la ville de Mons comme héritier du duc Guillaume, son frère, le 5 avril précédent. . . . . II, 440	440	3 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Rasse de Gavre un canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 447	447
* 1 <sup>er</sup> octobre. — Quittance délivrée par Guillaume de Bavière, gouverneur de Hainaut et comte d'Ostrevant, de la somme de douze écus couronnés, pour le paiement des dépenses de son hôtel, en octobre . . . . . II, 451	451	7 novembre. — Acte de la réception de Rasse de Gavre au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la mort de Clais de Spighenaisse, bâtard de Gaesbeek. II, 448, note 1	448
* Même jour, à Termonde. — Mandement du même au bailli de Lessines, pour le paiement des dépenses de son hôtel, à Lessines. . II, 452	452	30 novembre, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, gouverneur et héritier du pays de Hainaut et comte d'Ostrevant, par lesquelles il institue le corps de la draperie en la ville et au Sart de Chièvres, sur le pied des chartes de la draperie de Mons . . . . II, 448	448
* Même jour. — Quittance, délivrée par le même au prévôt de Maubeuge, de la somme de quarante couronnes de Hainaut, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en octobre. V, 698	698	* Même date. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et son hôtel, le dimanche 28 novembre . . . . . V, 699	699
14 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles il confirme les statuts de l'hôpital de Lessines. . . . . II, 445	445	* 1 <sup>er</sup> décembre, au Quesnoy. — Quittance délivrée au prévôt de Bavai par Guillaume, comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, d'une somme de vingt écus couronnés pour les dépenses de son hôtel, en décembre . . II, 446	446
* 18 octobre, à Mons. — Lettres de Guillaume de Ville, bailli de Hainaut, par lesquelles il reçoit en la foi et hommage du comte de Hainaut Jean Bertrant, fils, après l'avoir adhérité du fief de Salmonsart, par suite de la cession faite par Jean Bertrant, père . . . . VI, 174	174	* Même date. — Quittance du même, de la somme de douze écus couronnés, payée par le bailli de Lessines, pour être affectée aux dépenses de cuisine de son hôtel, en décembre . . . . . II, 432	432
31 octobre. — Acte du serment prêté à la ville de Valenciennes par le duc Albert de Bavière. II, 444	444	5 décembre, à Mons. — Quittance, délivrée par le même à Jean d'Ittre, bailli du Rœulx, de la somme de cinquante écus couronnés, pour les provisions d'hiver de son hôtel . . . II, 451	451
1 <sup>er</sup> novembre, au Quesnoy. — Quittance délivrée au prévôt de Bavai par Guillaume, comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, d'une somme de vingt écus couronnés de Hainaut, pour les dépenses de son hôtel. . . . II, 446	446	* 17 décembre, au Quesnoy. — Deux mandements et une quittance du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et son hôtel, le 14 décembre. . . V, 699	699
* Même date. — Quittance du même, de la somme de douze semblables écus, payée par le bailli de Lessines pour être affectée aux dépenses de cuisine de son hôtel, en novembre. . II, 432	432		



- 1389-1390. 26 décembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confirme les droits, possessions et privilèges de l'église et du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . II, 453
- Même date.* — Lettres par lesquelles le même duc mande au bailli de Hainaut, au prévôt de Mons et à ses autres officiers et sergents, de faire arrêter sur les corps et sur les biens des paroissiens défunts de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, dont les funérailles n'auront pas été célébrées dans celle-ci . . . II, 454
- 1590.
- \* 1<sup>er</sup> janvier. — Quittances, délivrées au prévôt de Bavaï et au bailli de Lessines par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, de sommes payées pour les dépenses de son hôtel, en janvier. . . II, 452 et 446
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut cent-vingt couronnes pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en janvier. . . V, 699
- 20 janvier, à Lessines. — Quittance, délivrée par André, maréchal du duc Albert de Bavière, au bailli de Lessines, pour une année de pension viagère à lui assignée par le duc. II, 455
- \* 23 janvier, au Quesnoy. — Trois mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de diverses sommes à Jean de Malines et à Clais Crome. . . V, 699
- \* 27 janvier, à Mons. — Sentence rendue par le receveur des mortemains de Hainaut, sur le différend mû au sujet du meilleur catel levé à Le Val sous Beaumont, au décès de la femme de Lorart dou Loroit . . . II, 456; VI, 268
- 30 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Marie de Ville une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons. . . II, 457
- \* 30 janvier, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de la somme de soixante francs de France . V, 699
- \* 1<sup>er</sup> février, au Quesnoy. — Mandement et quittance du même, pour le paiement des dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en février . . . II, 452; V, 700
- 6 février. — Acte de la réception de Marie de Ville au canonicat de l'église de Sainte-Waudru de Mons vacant par la mort de Jeanne d'Asque . . . II, 458, note 1
- \* 19 février. — Acte de la consignation faite entre les mains des échevins de Dinant, en garantie du traité de paix conclu entre le comte de Blois et Marguerite de Looz, dame de Thiennes et de Faux, au sujet de l'homicide commis par ce comte sur la personne de Jean d'Agimont, chevalier, frère de ladite dame. II, 458
- \* 9 mars, au Quesnoy. — Quittances, délivrées par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, de sommes destinées au paiement des dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en mars. . II, 452; V, 700
- \* 1<sup>er</sup> avril. — Semblable quittance, pour le mois d'avril . . . II, 452
- 8 avril. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière et Guillaume, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, assignent spécialement leur part dans les revenus des accises de la ville de Valenciennes et la rente de 500 livres blanches que cette ville leur doit à la Saint-Martin, en garantie d'une somme de 10,000 francs qu'elle a levée pour eux en constitutions de rentes, afin de fournir la dot de Marguerite de Hainaut. . . II, 459
- \* 27 avril, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, fait connaître que le bailli de Hainaut a délivré la somme de 418 francs du roi pour le voyage de sa sœur de Hainaut en Autriche . . . V, 700
- 1<sup>er</sup> mai. — Lettres par lesquelles Thierrri, sire de Senzeilles, bailli de Hainaut, promet de garantir à la ville de Mons la rente de dix

- livres tournois qu'elle devait viagèrement à Jean de le Porte, receveur de Hainaut, et à sa femme, et que Jean de Binche, clerc, avait rachetée pour ladite ville. . . . II, 573
- \* 1<sup>re</sup> mai. — Quittances de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en mai. . . II, 452; V, 700
- \* 12 mai, à Paris. — Procuration donnée par le même à Jean Hubert, bachelier en décrets, pour recevoir la rente assignée au comte de Hainaut sur les passages et issues du Vermandois. . . . II, 462
- \* 13 mai, à Paris. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, reconnaît que la moitié de la somme promise à Marguerite, fille du duc Albert de Bavière, à cause de son mariage avec Jean, comte de Nevers, devait être payée comptant, et l'autre moitié employée à l'achat des comté, terre et seigneurie de Charolais. . . II, 462
- \* Même date. — Lettres par lesquelles Jean de Bourgogne, comte de Nevers, confirme celles qui précèdent. . . . II, 463
- 16 mai, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, mande à ses trésoriers, à Paris, de payer à Guillaume, comte d'Ostrevant, la rente de 4,000 livres tournois due au duc Albert de Bavière, sur la recette de Vermandois, et donnée par ce duc audit comte Guillaume, son fils. . . II, 463 et 468
- \* 18 mai, au Quesnoy. — Mandement et quittance de Guillaume, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour les dépenses faites à Valenciennes par la comtesse, sa femme, et son hôtel, le dimanche 1<sup>er</sup> mai et le lendemain. . . . V, 700
- \* 20 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour un cheval donné à Henri le messager. V, 700
- \* 1<sup>er</sup> juin, à Mons. — Quittances du même, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en juin. . . . II, 452; V, 700
- \* 2 juin, à Mons. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Lessines cin-
- quante-deux couronnes, du bailli de Rœulx vingt couronnes, et du bailli de Hainaut, le seigneur de Senzeilles, trois cents couronnes, pour les provisions de l'hôtel. II, 452 et 451; V, 700
- \* 9 juin, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière ratifie les lettres du duc de Bourgogne, du 13 mai précédent, touchant l'achat du comté de Charolais. . . II, 610
- \* 13 juin. — Lettres concernant le paiement fait par le même duc, pour la dot de sa fille Marguerite. . . . II, 610
- \* 1<sup>er</sup> juillet. — Quittance, délivrée par Guillaume, comte d'Ostrevant, de la somme payée par le bailli de Lessines pour les frais de la menue cuisine de son hôtel, en juillet. . . II, 453
- \* Même date. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut cent-vingt couronnes, pour la menue cuisine de son hôtel, en juillet. . . . V, 701
- 11 juillet, à Liège. — Relief, fait par le duc Albert de Bavière, de son comté de Hainaut. II, 464
- 12 juillet. — Acte de la réception de Marguerite de Borssèle au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la résignation de Marguerite d'Arnemude. . . II, 440, note 1
- 19 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Ulric de Zouamberg, son chapelain, une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons. . . II, 463
- 22 juillet. — Acte de la réception d'Ulric de Zouamberg au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la résignation de Jean Prestrel ou Priestrianl. . . II, 466, note 1
- \* 7 août, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses du duc son père, des siennes, de celles de la comtesse d'Ostrevant et des gens de leurs hôtels à Mons, du samedi 16 juillet au 23, et de ses dépenses, de celles de la comtesse d'Ostrevant et de leur hôtel, du dimanche 3 juillet au 7 du même mois. V, 701



1390. \* 12 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent-vingt couronnes, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en août . . . . . V, 701
- \* 24 août, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, depuis le jeudi 18 août jusqu'au 21 . . . . . V, 701
- \* 29 août, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du mercredi 24 août au 27 . . . . . V, 701
- \* 30 août, à Mons. — Lettres par lesquelles il fait savoir que le bailli de Hainaut a payé trente francs français à Gommegnies le Héraut, pour aller en Angleterre. . . . . V, 702
- \* 1<sup>er</sup> septembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent-vingt couronnes, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en septembre. . . . . V, 702
- \* 3 septembre. — Certificat, délivré par Jean, seigneur de Folleville, chevalier, conseiller du roi de France et garde de la prévôté de Paris, pour la validité de la procuration du 12 mai précédent . . . . . II, 462
- \* 4 septembre. — Vidimus délivré sous le sceau de la prévôté de Paris . . . . . II, 464
- \* Même jour, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses faites à Bavai, le 31 août, par lui et son hôtel . . . . . V, 702
- \* Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du dimanche 28 août au 31 du même mois . . . . . V, 702
- \* 8 septembre, à Westminster. — Sauf-conduit accordé par le roi d'Angleterre au comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut . . . . . II, 466
- \* 12 septembre. — Vidimus, délivré par Jean, seigneur de Folleville, chevalier, conseiller du roi et garde de la prévôté de Paris. . . . . II, 438
- 18 septembre, à Saint-Denis. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, mande à ses trésoriers, à Paris, de payer à Guillaume, comte d'Ostrevant, les arrérages de la rente de 4,000 livres tournois assignée sur la recette de Vermandois . . . . . II, 467
- \* 20 septembre. — Vidimus délivré sous le sceau de la prévôté de Paris . . . . . II, 468
- 22 septembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaissent que c'est de grâce et sans servitude pour l'avenir que les états de Hainaut leur ont accordé une aide de 25,000 francs d'or. . . . . II, 469; mentionnées, III, 17
- \* 27 septembre. — Lettres de monsr<sup>e</sup> Gherbrant, pour le paiement d'une partie des dépenses faites par la comtesse d'Ostrevant et son hôtel, en allant vers le duc et la duchesse de Bourgogne à Douai . . . . . V, 702
- \* 28 septembre, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du samedi 10 au 13 septembre . . . . . V, 702
- \* Même date. — Idem, à Hal, le 25 septembre. V, 703
- \* Même date. — Idem, à Mons, le lundi 26 septembre . . . . . V, 702
- \* 30 septembre. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, renonce à la succession du comte et de la comtesse de Flandre, ses père et mère . . . . . II, 470
- \* 1<sup>er</sup> octobre. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent-vingt couronnes, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en octobre . . . . . V, 703
- \* 18 octobre, au château de Namur. — Lettres par lesquelles Thierry, sire de Senzeilles, chevalier, bailli de Hainaut, reçoit le dés héritement, fait par Guillaume de Flandre, comte de Namur, au profit de son fils aîné Guillaume de Namur, seigneur de Béthune, des château, ville et appartenances de Walcourt, et de l'avouerie de Silenrieu et Fontenelles. . . . . II, 471



- |  | Pages.  |   | Pages.     |
|--|---------|---|------------|
| * 18 octobre, au château de Namur. — Acte du déshéritement, fait au profit du comte de Hainaut par Guillaume de Namur précité, de la souveraineté et seigneurie de Walcourt et de l'avouerie de Silenrieu et Fontenelles, pour être incorporées au comté de Hainaut. . . . . | II, 471 | 19 décembre. — Lettres par lesquelles Guillaume Prost, fils majeur du seigneur de Thiennes et de Faux, ratifie l'accord fait, pendant sa minorité, au sujet de l'homicide commis sur Jean d'Agimont, son oncle II, 474; VI, 268 | 1390-1391. |
| 4 novembre, à Beauvais. — Lettres par lesquelles le roi de France ordonne à la chambre des comptes, à Paris, au bailli et au receveur de Vermandois, de payer la rente de 4,000 livres tournois pour laquelle le duc Albert de Bavière lui a fait hommage . . . . .          | II, 472 | * <i>Même date.</i> — Acte semblable, passé devant le bailli et dix hommes de fief du comté de Namur . . . . .  | II, 476    |
| * 4 novembre. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut une certaine somme pour l'achat d'un cheval. . . . .   | V, 703  | * 21 décembre, à Dinant. — Quittance, délivrée à la ville de Dinant, de la somme de 600 florins par elle payée en l'acquit du comte de Blois, pour réparation de la mort de Jean d'Agimont. . . . .                             | II, 477    |
| * 9 novembre. — Vidimus délivré sous le sceau de la prévôté de Paris . . . . .   | II, 473 | * 28 décembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de seize francs à Jacquemin, son brodeur et chambellan . . . . .   | V, 704     |
| * 19 novembre, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jeanne, duchesse de Luxembourg, de Brabant, etc., renonce à la garantie qu'elle avait des lombards de Binche, sur les biens de Godefroid de la Cour . . . . .   | V, 372  | * <i>Même date.</i> — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement de certaines denrées fournies par Jean de Malines . . . . .  | V, 704     |
| 29 novembre, à La Haye. — Dénombrement, fait par le duc Albert de Bavière, du fief consistant en la rente précitée de 4,000 livres tournois . . . . .  | II, 473 | 1391.   |            |
| * <i>Même date.</i> — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la comtesse et leur hôtel, les 15 et 16 octobre et du 1 <sup>er</sup> au 18 novembre. . . . .   | V, 703  | * 3 janvier, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière et de Hainaut, comte d'Ostrevant, pour le paiement de quarante francs français à Gérard d'Écaussines, son écuyer. V, 704  |            |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Bavaï par lui, la comtesse et leur hôtel . . . . .   | V, 703  | * 27 janvier, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, mandant à son bailli de Hainaut de ne toucher aucun droit pour l'assignation que le comte de Blois a l'intention de faire à la comtesse, sa femme . . . . .        | V, 704     |
| * 30 novembre, à La Haye. — Idem, à Hal par la comtesse et son hôtel, le lundi 17 octobre. V, 703  |         | 30 janvier, à La Haye. — Charte du même duc, confirmant les franchises, libertés, lois et coutumes du Quesnoy . . . . .   | II, 477    |
| * 13 décembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de quatre-vingts livres tournois à Robert Marchant, son boucher . . . . .   | V, 703  | * 7 février, à La Haye. — Lettres du même duc, par lesquelles il acquitte Jacques Barrés, son conseiller, du quint dû pour l'achat d'un fief à Ausnoit . . . . .  | V, 705     |
|  |         | * 10 février, au château de Chimay. — Lettres de Thiéri, sire de Senzeilles, bailli de Hainaut, concernant le transport du fief de Beau-  |            |

	Pages.		Pages.
1391.		mont, fait par Gni de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Beaumont, de Chimay, de Schoonhoven et de Gouda, à Jean de Namur, son beau-frère . . . . .	VI, 246
		* 10 février, au château de Chimay. — Lettres par lesquelles Gui de Châtillon précité transporte à Jean de Namur les revenus de son fief de Chimay, hormis ceux de la ville et de la forteresse . . . . .	VI, 246
		* 21 février, au Mont-Sainte-Gertrude. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de quarante florins . . . . .	V, 703
		* 22 février, au Mont-Sainte-Gertrude. — Idem, la somme de deux cents francs français . . . . .	V, 703
		* 10 mars, à Bruelles <sup>1</sup> . — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, faisant connaître que le bailli de Hainaut a payé soixante francs français à Jean de Hon, pour un cheval . . . . .	V, 705
		* 14 mars, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de vingt-cinq couronnes d'or de Hainaut à Jean Cambier, son secrétaire . . . . .	V, 705
		* 15 mars, à La Haye. — Idem, pour le paiement de douze couronnes d'or de Hainaut à Henrion, son messenger . . . . .	V, 705
		* 1 <sup>er</sup> avril, au Quesnoy. — Lettres de Malapert, maître d'hôtel du comte et de la comtesse d'Ostrevant, pour les dépenses de la menue cuisine de la comtesse payées par le châtelain d'Ath . . . . .	V, 705
		* 1 <sup>er</sup> avril, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière acquitte Eustache de Vertaing de certains services féodaux. V, 706	V, 706
		* 9 avril, à La Haye. — Lettres du même duc, au sujet du douaire fait à sa femme <sup>2</sup> par Othon, seigneur de Lalaing . . . . .	V, 706
		* 25 avril, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le paiement de vingt-quatre francs français, prix d'un cheval donné à Princhel, son palefrenier . . . . .	V, 706
		* 1 <sup>er</sup> mai, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaissant avoir reçu cent vingt couronnes de Hainaut, pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en mai. V, 706	V, 706
		* 2 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de ses dépenses à Hal, le 27 avril. . . . .	V, 706
		* Même date. — Idem, pour le paiement de ses dépenses et de celles de la comtesse d'Ostrevant et de leur hôtel à Mons, le dimanche 50 avril et le lendemain . . . . .	V, 706
		* 7 mai, au Quesnoy <sup>3</sup> . — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses de la comtesse d'Ostrevant et de son hôtel à Hal, le dimanche 50 avril, et à Braine, le lendemain. V, 707	V, 707
		* 15 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même comte acquitte Jean du Kesne, bailli de Sebourg, d'une amende de vingt livres blancs . . . . .	V, 707
		* 15 mai. — Sentence de la cour de Mons, au sujet de la cure du Béguinage de Valenciennes . . . . .	V, 546

<sup>1</sup> On lit, dans le compte de Pierre de Zande, chapelain et secrétaire du comte d'Ostrevant, du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 1391, fol. 4 :

« Le premier jour de march, pour les frais de monse<sup>r</sup> d'Ostrevant payer, en venant de Heusdam enviers Brouxelle.

cxxxij l. iij s. »

« Item, le viij<sup>e</sup> jour de march, à Brouxelle, en ayuwe de payer les frais monse<sup>r</sup> en leditte ville. iiii<sup>xx</sup> xviiij l. x s. iij d. » (Archives départementales du Nord, à Lille.)

<sup>2</sup> Yolende de Barbençon.

<sup>3</sup> « Pour les frais de monse<sup>r</sup>, medame et leur hostel, fais au Quesnoit, depuis le dymence vij<sup>e</sup> jour de may, par le terme de vij<sup>e</sup> jours. . . . . iiii<sup>xx</sup> vij l. xviiij s. » (Compte précité de Pierre de Zande, du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 1391, fol. 5.)



- | Pages.   | Pages.  |
|--|---|
| * 21 mai, à Mons. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, le 10 mai <sup>1</sup> . . . . . V, 707 | Coster ou le Coustre la prévôté des églises et un canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 518  |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Maubeuge par lui et son hôtel, du mercredi 17 mai au 19. V, 707  |   |
| 23 mai, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Jean de Gommegnies, clerc écolier, une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . II, 517                        | 11 juin. — Acte de la réception de Gerbrand de Coster ou le Coustre, doyen de Nivelles, conseiller du duc Albert de Bavière, représenté par son procureur, au canonicat de l'église de Sainte-Waudru et à la prévôté des églises de Mons vacants par la résignation de Thierry Minghel. . . . . II, 519, note 1 |
| * 24 mai, à Mons. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de quatre-vingts francs français à Jean Alemain, son valet. V, 707                       | 5 juillet. — Acte de la réception de Jean de Gommegnies à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru vacante par la résignation de Gerbrand le Coustre . . . . . II, 518, note 1  |
| * 25 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la comtesse d'Ostrevant et leur hôtel, du samedi soir 20 mai au 24 <sup>2</sup> . . . . . V, 707             | * 20 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut la somme de cent vingt couronnes pour les dépenses de la menue cuisine de son hôtel, en juillet . . . . . V, 708                                 |
| * 26 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles il fait connaître que le bailli de Hainaut a payé trois cents couronnes à Pierre de Zande, son chapelain . . . . . V, 708   | * 25 juillet, à Mons. — Deux mandements du même comte, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par le duc Albert de Bavière, la comtesse d'Ostrevant et Albert de Bavière, du jeudi 15 juillet, soir, au 15. . . . . V, 708   |
| * 29 mai, à Léau. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du mercredi 24 mai au 28 <sup>3</sup> . . . . . V, 708  | * 25 juillet, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement des conducteurs qui ont mené des demoiselles de Maubeuge à une fête de joutes, le 20 juillet . . . . . V, 709   |
| * 1 <sup>er</sup> juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut la somme de cent vingt couronnes pour les dépenses de son hôtel, en juin . . . . . V, 708      | 5 août, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière octroie des statuts et privilèges à la confrérie des merciers de l'église de Notre-Dame de Tongre . . . . . II, 484   |
| 6 juin, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde à Gerbrand de   |   |

1391.

<sup>1</sup> « Item, pour les frais de mons<sup>se</sup>, fais à Mons en Haynnau, depuis le mierquedi x<sup>e</sup> jour de may, par le terme de 113 jours . . . . . LXVJ l. XVJ s. x d. »  
(Compte de Pierre de Zande, du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 1391, fol. 7.)

<sup>2</sup> « Item, pour les frais de madame et son hostel, fais à Bavay, le samedi au disner xx<sup>e</sup> jour de may . . . . . xvij l. viij s. »  
« Item, pour les frais mons<sup>se</sup> et madame, fais à Mons en Haynnau, depuis le samedi susdit au giste, par le terme de 113 jours . . . . . clxij l. xix s. vi d. »  
(Compte précité de Pierre de Zande, fol. 5.)

<sup>3</sup> « Item, pour les frais de mons<sup>se</sup> et madame, fais à Mons en Haynnau, depuis le mierquedi xxxij<sup>e</sup> jour de may, par le terme de 113 jours . . . . . LV l. viij s. viij d. »  
(Compte précité de Pierre de Zande, fol. 7.)



- 1591.
- 5 août, à Mons. — Lettres du duc Albert de Bavière et de Guillaume, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, par lesquelles ils interprètent, à la demande des états, certains points de la charte de la paix de l'an 1200, l'ordonnance relative aux lombards, etc. . II, 488
- \* 6 août, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de quinze francs français à Henri Martin, son cordonnier . V, 709
- \* 7 août, à Mons. — Mandement du même duc, pour le paiement de quinze couronnes d'or de Hainaut à Jean Alemain, valet de son fer. V, 709
- \* 10 août, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, le duc Albert de Bavière, son père, et Albert de Bavière, son frère, le lundi 7 août, au soir, et le lendemain . . . . . V, 709
- 24 août, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière déclare qu'ayant donné à son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, le gouvernement du pays de Hainaut et la rente de 4,000 livres tournois qu'il tenait du roi de France, il prie le roi de faire payer à sondit fils les arrérages de cette rente . II, 495
- 27 août, à La Haye. — Lettres par lesquelles il déclare qu'étant sommé par le roi de France de lui faire hommage de l'Ostrevant et que, ayant donné ce pays à son fils Guillaume, en considération de son mariage avec Marguerite de Bourgogne, il consent que son fils précité rende hommage au roi pour la partie dudit pays qui relève du royaume. . . . . II, 494
- \* 2 septembre, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour les dépenses faites à Hal par lui et son hôtel, le dimanche 20 août et le vendredi 1<sup>er</sup> septembre, au soir. . . . . V, 709
- 15 septembre, à Paris. — Hommage fait au roi de France par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant . . . . . II, 496
- Même date.* — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, déclare avoir reçu de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, la foi et l'hommage de l'Ostrevant pour la partie tenue de son royaume en comté et en noblesse de baronnie . II, 498
- 15 septembre, à Paris. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, constitue des procureurs pour recevoir ce qui peut lui être dû par le roi de France et en donner quittance . II, 499
- Même date.* — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, mande à ses trésoriers, à Paris, de payer au duc Albert de Bavière la rente qui lui est due sur la recette de Vermandois. . . . . II, 501
- Même date.* — Lettres par lesquelles il leur mande de payer audit duc les arrérages de la rente prémentionnée . . . . . II, 502
- \* 21 septembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de draps de soie . . . . . V, 709
- \* 4 novembre, à Mons. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement de dix-sept francs français. . V, 709
- 6 novembre, au château de Mons. — Lettres de Thiéri de Senzeilles, chevalier, bailli de Hainaut, contenant l'éclaircissement donné par la cour aux points de la charte du 5 août précédent qui se rapportent aux homicides et aux fourjurs . . . . . II, 505
- \* 11 novembre, à Chimay. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement de douze francs français à Desramet Henaut, sergent du Quesnoy, à l'effet d'acheter un cheval. . . . . V, 709
- 26 novembre, à Walcourt. — Lettres par lesquelles la ville de Walcourt promet d'obéir désormais au comte de Hainaut, à qui le comte de Namur avait cédé la souveraineté de Walcourt, pour être réunie perpétuellement au comté de Hainaut, sauf l'obéissance due au seigneur de ladite ville. . . . . II, 509

- | Pages. |  | Pages.     |
|--------|--|------------|
|        | 6 décembre, à Mons. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, déclare avoir fait hommage lige au roi de France pour l'Ostrevant. . . . . II, 511  |            |
|        | 8 décembre, à Mons. — Lettres par lesquelles il accorde à la ville de Chièvres, pour un nouveau terme de douze ans, la continuation et l'augmentation de l'octroi pour la construction des fortifications de cette ville. II, 512; VI, 268-269 |            |
|        | 26 décembre, à Zierikzée. — Mandement du duc Albert de Bavière et de Guillaume, comte d'Ostrevant, concernant l'observation des privilèges des monnayeurs du Hainaut. II, 515; mentionné, V, 165, note 2, 521, note 1.                         |            |
|        | * 27 décembre, à Zierikzée. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement du prix d'un cheval. . . . . V, 710   |            |
|        | <b>1392.</b>   |            |
|        | * 1 <sup>er</sup> janvier, à Mons. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour les provisions mensuelles. V, 710   |            |
|        | * 11 janvier, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, au sujet du douaire de deux cents livres tournois que Jean de Floyon, maître de son séjour, veut faire à sa femme Jeanne de Warnan <sup>1</sup> . . . . . V, 710                |            |
|        | * 21 janvier, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de quatorze francs français à Wautre le Sellier, demeurant à Mons. . . . . V, 710   |            |
|        | * 3 février. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour parties foraines, en janvier. V, 710  |            |
|        | * 7 février, à Mons. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour parties foraines, en février . . . . . V, 710   | 1391-1392. |
|        | * 12 février, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour l'acquit des services féodaux dus par Jean de Floyon, maître de son séjour, à cause du douaire par lui fait à sa femme . . . . . V, 711                                    |            |
|        | * 22 février, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de quarante couronnes d'or de Hainaut à Pièrekin, valet de sa chambre . . . . . V, 711  |            |
|        | * 1 <sup>er</sup> mars, à Mons <sup>2</sup> . — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour parties foraines, en mars. V, 711  |            |
|        | * 6 mars, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui, la comtesse d'Ostrevant et leur hôtel, le vendredi 25 février et le mercredi soir 28 du même mois. . . . . V, 711                         |            |
|        | * 16 mars, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et son hôtel, le dimanche 10 mars. V, 711  |            |
|        | 22 mars, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière déclare avoir reçu la somme de 25,000 florins d'or qu'il avait prêtée à son fils Guillaume, comte d'Ostrevant. . . . . II, 520   |            |
|        | * 1 <sup>er</sup> avril, à Mons. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour parties foraines, en avril . . . . . V, 711   |            |
|        | * 4 mai, à la Haye. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse <sup>3</sup> et son hôtel, le 20 et le 25 avril, en allant à Tournai . . . . . V, 712                                 |            |

<sup>1</sup> Voyez plus loin, sous la date du 12 février.

<sup>2</sup> Le comte et la comtesse d'Ostrevant étaient à Mons le dimanche 25 février 1392, et dinèrent à la maison de la Paix. « Pour frais le cras dimanche, en le maison de le pais, leur messire et medame d'Ostrevant venrent au raston au disner : se y eut plusieurs signeurs et dames; monterent les parties des despens . . . . . LVIIII l. xviii s. ix d. » (Compte de Gobert Joye, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1391 à la Toussaint 1392.)

<sup>3</sup> On a imprimé, par erreur, à la troisième ligne de la page 712 du tome V, *duchesse* au lieu de *comtesse*.



- |       | Pages. |  | Pages. |
|-------|--------|--|--------|
| 1392. |        | * 5 mai, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel à Hal, le dimanche 7 et le vendredi 26 avril. . . . V, 712  |        |
|       |        | * 24 mai, au Quesnoy. — Lettres du même, pour dépenses en parties foraines, en avril et en mai . . . . . V, 712  |        |
|       |        | * 24 juin, à Bouchain. — Idem, en juin et en juillet . . . . . V, 712  |        |
|       |        | * 26 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière acquitte Fiérekín, fils de Roland de Colem, de tout le service féodal par lui dû pour le don de sa terre de Bettignies à Marguerite, sa sœur . . . . V, 712   |        |
|       |        | * 28 juillet, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Braine par son hôtel, le mercredi 26 juin, au dîner . . . . . V, 712   |        |
|       |        | * 3 août, à Mons. — Lettres du même, pour dépenses en parties foraines, de mai à août. V, 713  |        |
|       |        | * 6 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de vingt écus dits couronnes de Hainaut à Pierre Hue, son cuisinier. V, 713  |        |
|       |        | * 9 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de treize francs français à Jean Thonis Zoen, valet de sa paneterie. V, 713  |        |
|       |        | * 12 août, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse et une partie de leur hôtel, le jeudi 8 août et les deux jours suivants. . . . . V, 713   |        |
|       |        | * Même date. — Mandement du même, pour le paiement de quarante francs français à Périn de Sourbou, son écuyer, pour un cheval. V, 713  |        |
|       |        | * 20 août, au Quesnoy. — Lettres du même, pour dépenses en parties foraines, en août. V, 713   |        |
|       |        | * 24 août, au Quesnoy. — Semblables lettres. V, 714  |        |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> septembre, à La Haye. — Idem, en septembre . . . . . V, 714  |        |
|       |        | * 11 septembre, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse et leur hôtel, depuis le samedi soir 7 septembre jusqu'au lundi 9 . . . . . V, 714       |        |
|       |        | * 16 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de vingt-six écus dits couronnes de Hainaut à Hansce, son maréchal, pour un cheval bai . . . . . V, 714  |        |
|       |        | * 18 septembre, à Mons. — Lettres du même, pour le paiement de ses dépenses en allant en Hollande . . . . . V, 714   |        |
|       |        | * 19 septembre, à Lille. — Lettre missive, adressée au chancelier du duc de Bourgogne par H. d'Espierre, concernant ce qui s'est passé au parlement de Tournai pour la rectification des frontières du Hainaut vers la Flandre. . . . . II, 521                                |        |
|       |        | * 23 septembre. — Arrêt de la cour de Mons taxant le salaire des maîtres maçons et charpentiers qui ont été à Montrœul . II, 522, note 1   |        |
|       |        | 24 septembre. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière et Guillaume, comte d'Ostrevant, donnent en arrentement perpétuel à la ville de Valenciennes la maison de la Vanne, le rivage y contigu et les droits que l'on y percevait sur les marchandises. . . . II, 523 |        |
|       |        | * Même date. — Lettres par lesquelles la ville de Valenciennes prend l'engagement d'acquitter, chaque année, la rente prémentionnée. . . . . II, 523   |        |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> octobre, à La Haye. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour dépenses en parties foraines, en octobre . . . . . V, 714  |        |
|       |        | * 10 octobre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'ouvrages de cordonnerie faits par Henri Martin et Jacquemin, son frère. . . . . V, 715   |        |
|       |        | * 13 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc commet Jean Mehier et sa femme gardes de son hôtel à Bruxelles.  |        |



- |  | Pages.        |   | Pages.  |
|--|---------------|---|---------|
| Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, promet d'entretenir le contenu de ces lettres . . . . .   | V, 520        | 17 décembre, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, mande aux conseillers généraux des aides de faire payer par le receveur général la rente de quatre mille livres tournois qui était due sur les passages et issues du royaume au bailliage de Vermandois . . . . . | II, 526 |
| * 14 octobre, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de draps de soie . . . . .  | V, 715        | * 26 décembre, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de cinquante francs français à Malapert de Sivry, maître valet de son hôtel. . . . .  | V, 716  |
| 17 octobre, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, mande à ses conseillers généraux des aides de faire payer par le receveur général la rente de quatre mille livres tournois qui était due sur les passages et issues du royaume au bailliage de Vermandois . . . . . | II, 526       | * 31 décembre, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de vingt francs français à Théoskin, son cuisinier . . . . .  | V, 716  |
| * 20 octobre, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des parties foraines, en octobre et en novembre. V, 715   |               | * Sans indication du jour. — Vidimus délivré par Mathieu, abbé de Crespin, des lettres du 15 mai 1391, contenant la sentence rendue par la cour, sur un différend relatif à la présentation à la cure du béguinage de Valenciennes . . . . .  | V, 546  |
| * 21 octobre. — Règlement de la maison de Saint-Ladre, à Valenciennes. . . . .   | I, 23, note 1 |   |         |
| * 16 novembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de vingt couronnes de Hainaut à Ghys de Vorne . . . . .   | V, 715        | <b>1395.</b>  |         |
| * 20 novembre, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des parties foraines, en novembre . . . . .  | V, 715        | * 1 <sup>er</sup> janvier, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de cent vingt couronnes de France à Jean de Floyon, pour un coursier . . . . .  | V, 716  |
| * Même date. — Mandement du même, pour le paiement de plusieurs objets. . . . .  | V, 715        | * Même date. — Lettres du même, portant que Gérard d'Écaussines, prévôt de Mons, a payé cinquante et une livres à Pierre de Zande. V, 717   |         |
| * 1 <sup>er</sup> décembre. — Mandement du même, pour les dépenses de son hôtel . . . . .  | V, 716        | * 8 janvier, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de vingt francs français à Jacquemart, son brodeur et valet de chambre . . . . .   | V, 717  |
| * 6 décembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière accorde une rente de vingt couronnes de Hainaut à Marie, fille de Clais le Taintenier <sup>1</sup> . . . . .  | V, 716        | * 16 janvier, à La Haye. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, dont l'objet est inconnu. V, 717  |         |
| * 12 décembre. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, déclare que l'abbaye de Cambron a toute justice sur la terre et seigneurie de la « court à le Cauchie, » à Neufville . . . . .   | II, 575       | 17 janvier, à Paris. — Deux cédules des conseillers généraux des aides de la guerre, concernant le paiement de la somme de 4,500 francs due au duc Albert de Bavière . . . . .  | II, 529 |

<sup>1</sup> Ces lettres furent renouvelées le 15 avril 1394. Voyez tome V, page 724.

- 1395.
- Pages.
- 21 janvier, à *La Haye*. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Jacques Frédérici, clerc, une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons . . . . II, 530
- 15 février, à *Paris*. — Vidimus, délivré sous le sceau de la prévôté de Paris, des deux cédules prémentionnées du 17 janvier . . . . II, 529
- 16 février. — Acte de la prise de possession, par le procureur de Jacques Frédérici, de la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la résignation de Thierry Voppezoenne, doyen et chanoine de la Haye. II, 531, note 1
- \* 29 mars et 20 avril, au *Quesnoy*. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement, fait par le receveur de ce pays, de 380 livres 10 sols . . . . . V, 717
- \* 10 avril, au *Quesnoy*. — Mandement du même, pour le paiement de draps fournis par Gilles de le Porte, du *Quesnoy* . . . . V, 717
- \* 13 avril, au *Quesnoy*. — Mandement du même, pour le paiement de vingt-cinq couronnes de Hainaut à Pierre Hue, son valet cuisinier . . . . . V, 717
- \* 20 avril, au *Quesnoy*. — Deux mandements du même, pour le paiement de diverses fournitures . . . . . V, 718
- \* *Même date*. — Voyez ci-dessus 29 mars.
- \* 1<sup>er</sup> mai, au *Quesnoy*. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaît que le châtelain de Bouchain a payé cinquante et une livres à Pierre de Zande . . . . . V, 718
- 4 mai. — Lettres par lesquelles Henri dit Mul de Binsvelt, écuyer, reconnaît avoir cédé au comte de Hainaut la rente de cent soixante livrées de terre qu'il avait sur les bois de la Houssière et sur les domaines de Braine-le-Comte . . . . . II, 532
- Même date*. — Lettres par lesquelles il déclare avoir relevé du comte de Hainaut sa cour de Binsvelt, qui était précédemment un francalleu. . . . . II, 534
- Pages.
- \* 6 mai, au *Quesnoy*. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, reconnaît que le lieutenant du receveur de Hainaut à Valenciennes a payé diverses fournitures . . . . . V, 718
- \* 17 mai, au *Quesnoy*. — Lettres du même, concernant le paiement de 725 livres, pour les frais faits le 3 mai, en allant à Furnes, vers le duc de Bourgogne. . . . . V, 718
- \* 27 mai, à *La Haye*. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de quarante francs français à Angens de Sommaing, qui avait perdu un cheval en allant à Calais. V, 718
- \* 27 mai, au *Quesnoy*. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Bavaï par lui, la comtesse et leur hôtel, le jeudi 22 mai, au dîner . . V, 718
- \* 28 mai, à *La Haye*. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par son conseiller le seigneur de Gommegnies, en allant à Bruxelles et en retournant à la Haye . . . . . V, 719
- \* 10 juin, au *Quesnoy*. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de ses dépenses à Bavaï, le samedi 7 juin, au dîner. V, 719
- \* 11 juin, à *La Haye*. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut deux cents francs français qui provenaient de la somme payée par le comte de Namur, pour le service féodal de la terre de Walcourt . . . . . V, 719
- \* 18 juin, à *Woudrichem*. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et sire d'Althena, pour le paiement de vingt-quatre francs français à Othon de Goegnies, écuyer, pour avoir un cheval. . . . . V, 719
- \* 28 juin, à *Woudrichem*. — Lettres du même, pour une somme de 1093 livres 14 sols 9 deniers . . . . . V, 719



- |  | Pages.      | Pages.  |
|--|-------------|---|
| * 4 juillet, à Tournai. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de deux cents florins d'or appelés couronnes de Hainaut . . . . .   | V, 720      | * 12 août, à Mons. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, concernant le payement d'une somme de 3,825 livres par le receveur de Hainaut. . . . .   |
| * 6 juillet, à Mons. — Idem, du prévôt le Comte, à Valenciennes, la somme de 582 livres 10 sols . . . . .  | V, 720      | * 14 août, à Mons — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent florins d'or nommés mailles de Hollande . . . . .  |
| * Même date. — Idem, du maître de la monnaie, à Valenciennes, la somme de 255 livres . . . . .   | V, 720      | * 17 août, au Quesnoy. — Trois mandements du même, pour le payement des dépenses faites par lui, la comtesse et leur hôtel, à Valenciennes, le dimanche 27 juillet, et à Bavai le dimanche 10 août . . . . .  |
| * 7 juillet, à Mons. — Idem du bailli de Hainaut, la somme de 255 livres . . . . .   | V, 720      | * 19 août, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour les dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse et une partie de leur hôtel, le samedi 16 août au souper et le lendemain au dîner . . . . .  |
| 7 juillet, à Braine-le-Comte. — Mandement du même, pour le payement des dépenses par lui faites à Braine-le-Comte . . . . .  | II, 535     | * 4 septembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de soixante mailles d'or de Dordrecht à son écuyer Lancelot de Sommaing . . . . .  |
| Juillet. — Instruction donnée aux envoyés du duc de Bourgogne et de la duchesse de Brabant vers le duc Albert de Bavière et vers Guillaume, comte d'Ostrevant, son fils, pour terminer le différend soulevé par la mort de Guillaume Cuser, en réparation de laquelle le duc Albert de Bavière avait fait assiéger le château d'Altena appartenant au comte d'Ostrevant. . . . . | II, 535     | * 21 septembre, à Mons en Hainaut. — « Lettre » du comte d'Ostrevant à l'évêque d'Arras, » chancelier du duc de Bourgogne, par » laquelle il l'informe qu'il a défendu à Guyot » de Lompré, écuyer, d'aller plus avant en la » prolongation de trêve, proposée entre le » duc son père et lui, jusqu'à ce qu'il eût la » réponse que ledit duc auroit faite aux » nobles et aux villes du pays de Hainaut, » qui avoient envoyé vers lui pour obtenir » modération aux quatre articles qu'il exige » de son fils <sup>1</sup> . Original, sur papier <sup>2</sup> . » |
| 9 juillet, au camp devant Altena. — Sauf-conduit accordé par le duc Albert de Bavière aux députés du duc de Bourgogne et de la duchesse de Brabant . . . . .   | II, 541     | * 25 septembre, à Bréda. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, concernant le payement d'une somme de 382 livres 10 sols par le receveur de Hainaut . . . . .  |
| 10 au 20 juillet. — Relation des députés précités . . . . .  | II, 537-537 | * 26 septembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement du prix d'un cheval donné à Jorghel, son messager. V, 720   |
| 11 juillet, à Bréda. — Lettre du comte d'Ostrevant à ces députés . . . . .   | II, 540     |   |
| Même jour, à Bois-le-Duc. — Autre lettre du même . . . . .   | II, 546     |   |
| 14 juillet, au château d'Arkel — Trêve conclue entre le duc Albert de Bavière et le comte d'Ostrevant . . . . .  | II, 535     |   |

<sup>1</sup> Voyez plus loin, sous la date d'avril 1394.

<sup>2</sup> Extrait des *Monuments anciens*, par le comte J. DE SAINT-GENOIS, t. II, p. 13.



- |  | Pages.  | Pages.  |
|--|---------|---|
| 1395-1394. * 9 octobre, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses faites à Étroeungt-la-Chaussée par lui et la comtesse, sa femme, le lundi 13 et le mercredi 24 septembre . . . . .   | V, 722  | II, 558   |
| * 20 octobre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de douze petites couronnes de Hainaut à Crail, son chambellan . . . . .  | V, 722  |   |
| * 20 et 29 novembre, à Mons. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, dont l'objet n'est pas connu . . . . .  | V, 722  | VI, 174   |
| * 30 novembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de vingt-quatre couronnes de Hainaut à André le Pouls, son sergent de Mons, à l'effet d'acheter un cheval . . . . .   | V, 722  | II, 559   |
| * Même date. — Mandement du même, pour le paiement d'une indemnité à Jean d'Armentières, son sergent . . . . .   | V, 722  | II, 560;<br>VI, 269   |
| * 1 <sup>er</sup> décembre, à Mons. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses de l'hôtel . . . . .   | V, 722  | II, 561   |
| <b>1394.</b>   |         |   |
| * 3 janvier, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement du prix d'un coursier eu à Othon de Lalain . . . . .   | V, 723  |   |
| * 14 janvier, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de quinze couronnes de Hainaut à Piètre, son valet de chambre, afin de l'aider à faire le voyage de Saint-Jacques en Galice. . . . .   | V, 723  |   |
| 25 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc accrédite auprès de Philippe, duc de Bourgogne, Rasse de Montigny, seigneur de Quiévelon, et maître Jacques Barret . . . . .   | II, 557 |   |
| * 5 février, à Beaumont. — Procuracy donnée par la ville de Beaumont, pour la défense de   |         | ses droits contre les abbayes d'Alne et de Florefte, au sujet des obligations de ces monastères comme patrons de l'église paroissiale de Beaumont . . . . . |
| * 4 et 25 février, à Bruxelles et à Mons. — Lettres de Jean de Barbençon, sire de Merlemont, chevalier, bailli de Hainaut, contenant les actes par lesquels Jean de Pottes, chevalier, s'est déshérité en faveur de Michel de Haynin, bourgeois de Mons, de la terre et seigneurie de Noirchain, tenue du comte de Hainaut . . . . . | VI, 174 |   |
| 8 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, accrédite auprès du duc de Bourgogne Rasse de Montigny et maître Jacques Barret . . . . .  | II, 559 |   |
| * 23 février. — Lettres par lesquelles Nicolas, abbé, et les religieux d'Alne chargent des procureurs de défendre les droits de leur monastère contre la ville de Beaumont. II, 560;<br>VI, 269  |         |   |
| * 26 février, à Florefte. — Lettres par lesquelles Alard, abbé, et les religieux de Florefte nomment des procureurs pour défendre les droits de leur monastère contre la ville de Beaumont . . . . .   | II, 561 |   |
| * 10 mars, à Middelbourg. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de vingt couronnes de Hainaut à Henriet, son messenger, en rémunération des objets qu'il lui avait rapportés de Paris . . . . .   | V, 723  |   |
| * 10 mars. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, le dimanche soir 25 janvier et les trois jours suivants . . . . .  | V, 723  |   |
| * 21 mars, à Middelbourg. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de seize couronnes de Hainaut à Casin le Holdois, son valet de chambre . . . . .  | V, 723  |   |
| * 27 mars, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut la somme de deux cents petites couronnes . . . . .  | V, 723  |   |

- | Pages.  | Pages.   |
|---|--|
| <p>* 50 mars, à Middelbourg. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement d'une indemnité à sire Jean Cambier, son chapelain et secrétaire, qui avait perdu un cheval . . . V, 724</p> <p>* 7 avril, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de cinquante francs à Guillaume d'Hérimez, jeune, son chevalier, afin de l'aider à acheter un cheval . . . V, 724</p> <p>* 15 avril, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc donne une rente annuelle et viagère de vingt petites couronnes de Hainaut à Marie, fille de Clais le Taintenier. . . V, 724</p> <p>28 avril, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même charge Jean de Jeumont, son bailli de Hainaut, de recevoir la déshéritance de la terre de Walcourt que le comte de Namur désire faire en garantie d'une constitution de rente, et de lui en délivrer des lettres patentes . . . II, 562</p> <p>Avril<sup>1</sup>. — Exposé des quatre articles que le duc Albert de Bavière voudrait faire souscrire par le comte d'Ostrevant . . . II, 565</p> <p>* 19 juin, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Bavai, le vendredi 12 juin. . . V, 724</p> <p>* 10 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de la comtesse, sa femme, et d'une partie de leur hôtel à Aymeries et à Pont-sur-Sambre, le lundi 6 juillet et le lendemain, qu'ils revinrent souper au Quesnoy . . . V, 724</p> <p>16 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière concède aux échevins de Mons le droit de juger les fraudes commises par les marchands de vin . . . II, 564</p> | <p>* 16 août, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de 70 petites couronnes de Hainaut et 20 gros de Hollande à sire Jacob Pétri, son chapelain et secrétaire. . . V, 724</p> <p>* 17 août, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de 61 petites couronnes de Hainaut à Henri et à Jacquemin Martin, ses cordonniers. . . V, 724</p> <p>* 8 septembre, à Reimerswalle. — Mandement du même, pour le paiement de 24 petites couronnes de Hainaut à Jean Cambier, son chapelain et secrétaire. . . V, 725</p> <p>* 5 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean de Barbençon, sire de Merlemont, chevalier, bailli de Hainaut, fait connaître que Jacquemart, bâtard de Frauvechiennes<sup>2</sup>, demeurant à Braine-le-Comte, s'est déshérité d'un fief sis à Caineriau ou Chaineriau-Hugot<sup>3</sup>, en faveur de Bauduin Massin, toilier, demeurant à Enghien. . . VI, 175</p> <p>* 8 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de deux cents florins d'or. . . V, 725</p> <p>11 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc rend à son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, le gouvernement du Hainaut. . . II, 563</p> <p>* 11 novembre, à Mons<sup>4</sup>. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de quatre cents florins d'or . . . V, 725</p> <p>* 12 novembre, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement de dix florins d'or à Herman le coutelier de Mons . . . V, 725</p> |

<sup>1</sup> C'est la date indiquée dans l'*Inventaire sommaire des archives départementales du Nord*, par A. et J. LE GLAY et DESPLANQUE, t. I, p. 237, B. 1230. — Voyez page 441, sous la date du 21 septembre 1395.

<sup>2</sup> Farciennes.

<sup>3</sup> Et non Cameriauhugot. Voyez tome VI, page 188.

<sup>4</sup> A la fête de la Toussaint, des joutes furent données à Mons, à l'occasion de l'arrivée du duc Albert de Bavière et de la duchesse, sa femme. Celle-ci faisant sa première entrée en cette ville, reçut divers présents.

<sup>5</sup> A Jehan Joveniel, caron, pour mener les fiefs dou Markiet et celui devant l'ostel de Naste, après le Toussaint l'an



1594. \* 12 novembre, à Mons. — Traité entre Jeanne, duchesse de Brabant, et le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, sur l'extradition de leurs sujets criminels . . . . . III, 1
- \* 14 novembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de dix-huit couronnes, prix d'un cheval donné à Jean, « hostrichier » de la duchesse . . . V, 725
- \* 26 novembre, au château du Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement de la somme de quarante francs français à Rasse de Renays, chevalier . . . . . V, 725
- \* 30 novembre, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Os-  
 trevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par le duc son père et la duchesse, par lui, sa femme et leurs hôtels, du vendredi 27 novembre au lundi 30 après dîner . . . . . V, 726
- \* 6 décembre, à Mons. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses du duc, de la duchesse, et de celles que lui et la comtesse d'Ostrevant avaient faites à Maubeuge, le 4 décembre<sup>1</sup> . . . VI, 444
- \* 7 décembre, à Mons. — Lettres du duc Albert de Bavière, pour le remboursement d'une somme de vingt francs que les lombards de Mons lui avaient prêtée . . . . . III, 2
- » IIIJ<sup>xx</sup> XIIIJ, après ce que li fieste et joustes y eurent estet à la venue de monsieur le conte de Haynau et madame le contesse . . . . . IIIJ l. v s. »
- « A vj arbaestriés qui mis furent as portes de Biertaimont, de Havrech et dou Parcq, pour le warde de la ville en le fieste de le Toussains . . . . . XIIJ l. XIIJ s. t. »
- « A vj archiers mis as portes de Nimy, de le Garitte et Rivage . . . . . IX l. X s. »
- « A Allart de Hauchin, pour une keuwe de vin de Biane présentée avoecq aultres choses à madame le contesse de Haynau, quant elle vint premierement ou pays . . . . . XXXVIJ l. vj d. t. »
- « A Jehan Lambescot, pour une keuwe de vin de Franche, dont présens fu fais à meditte dame le contesse. . . . . XVIIJ l. XVIIJ s. »
- « Pour x draps d'or de Chippe accatés en Anwiers et présentés à maditte dame le contesse . . . . . IIIJ<sup>xx</sup> VIIIJ l. VIIIJ s. »
- « Pour j godet à couvièle doret devens et dehors, accatet en Anwiers et présentet comme dit est . . . . . IIIJ l. »
- « Pour j temproir doret à couvièle, de le fachon doudit godet, présentés à madame le contesse. . . . . XLIIJ l. XVJ s. vj d. »
- « Donnet as cambrelens mons<sup>sr</sup> le conte de Haynau et madame, suppliant aucune courtoisie . . . . . IX l. XVIJ s. IIIJ d. »
- « Donnet as ménestrels doudit mons<sup>sr</sup> le conte, à leur supplication . . . . . VIIJ l. XVIIJ s. VIIIJ d. »
- (Compte de Bauduin de Biermeraing, massard de la ville de Mons, du 1<sup>er</sup> août 1594 au 1<sup>er</sup> novembre 1595.)
- « Pour pluseurs ouvraiges et frais fais pour le harnas de joustes et de wière mons<sup>sr</sup>, de sen armoierie de Mons, tant pour le fieste de joustes qui fu faite à Mons, devant l'ostel de Naste et sur le Markiet, en le fieste de Toussains séant et après ycelli passée, pour le venue de no très redoubteit signeur le conte de Haynau et madamme la contesse oudit pays, » etc.
- « As caretons medamme de Blois qui, en le sepmaine de le Toussaint, amenèrent à Mons les chevas dou kar meditte damme pour mener le kar medamme d'Ostrevant quant elle alla contre mons<sup>sr</sup> le ducq et madamme le ducesse qui adont vinrent ou pays, pour tant que li cheval dou kar meditte damme d'Ostrevant estoient adont ordenet au car medamme le ducesse. . . . . XJ l. IX s. vj d. »
- « Pour les despens madamme d'Ostrevant et sen hostel, fais à Mons depuis le nuit de Toussa<sup>ns</sup> par VIIJ jours-demi ensuiwant . . . . . CIIIJ<sup>xx</sup> XVJ l. IIIJ s. v d. »
- « Pour les despens mons<sup>sr</sup> le ducq, medamme le ducesse, mons<sup>sr</sup> et madamme d'Ostrevant et leur hostel, fais à Mons depuis le dimence au viespre VIIIJ<sup>xx</sup> jour de novembre, par VIIJ jours-demi ensuiwant . . . . . VIIJ<sup>xx</sup> IIIJ<sup>xx</sup> XIX l. IIIJ s. vj d. »
- (Compte de Colard Haingné, receveur de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1594 au 1<sup>er</sup> septembre 1595, fol. 57, 58 et 63. — Archives départementales du Nord, à Lille.)
- <sup>1</sup> « Par lettres ledit mons<sup>sr</sup> le conte d'Ostrevant, données à Mons le vj<sup>o</sup> jour dou mois de décembre l'an dessusdit (IIIJ<sup>xx</sup> XIIIJ), pour les despens mons<sup>sr</sup> le ducq, madame la ducesse, mons<sup>sr</sup> d'Ostrevant et madame, fais à Maubeuge le IIIJ<sup>o</sup> jour doudit mois. . . . . CLXX l. v s. j d. »
- (Compte précité de Colard Haingné, receveur de Hainaut, fol. 63.)



- |   | Pages.  | Pages.     |
|---|---------|------------|
| 8 décembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière et son fils, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, augmentent les maltôtes et accises de la ville de Mons, pour le terme de neuf ans, à l'effet d'ériger une fontaine au marché et d'entretenir les églises de cette ville . . . III, 5 | III, 5  |            |
| * 9 décembre, à Mons. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement d'un bijou fait par André d'Escaupons, orfèvre, et donné à Haudegros, son ménestrel . . . V, 726   | V, 726  |            |
| 10 décembre, à Mons. — Sentence par laquelle le duc Albert de Bavière et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, font défense aux échevins et aux bourgeois de Valenciennes de faire ajourner par-devant eux les bourgeois de Mons <sup>1</sup> . . . III, 4  | III, 4  |            |
| Même date. — Lettres du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, etc., par lesquelles il confère à Jean Hubert, son chapelain, la prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons, que Renaud Malnier ou Mallenier avait fait résigner entre ses mains. III, 8   | III, 8  |            |
| * Même date. — Lettres par lesquelles il fait savoir qu'il a donné à Waldetrude Zegher une rente annuelle et viagère de trois muids de blé sur la recette de Hal . . . V, 726   | V, 726  |            |
| * Même date. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de trois cents florins d'or . . . V, 726  | V, 726  |            |
| 15 décembre, à Heusden. — Lettres du même, par lesquelles il mande à son bailli de Hainaut de mettre Jean de Grés, chevalier, en possession d'un fief dont Isabelle de Grés, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, et Marie, sa sœur, conserveront l'usufruit viagèrement. III, 10  | III, 10 |            |
| 19 décembre, à Mons. — Acte de la réception au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, de Jean Hubert, pourvu du canonat de Renaud Malnier . . . III, 9  | III, 9  |            |
| Vers le 21 décembre. — État des ouvrages faits pour le comte d'Ostrevant par Jacques de le Kièse . . . III, 15  | III, 15 | 1594-1595. |
| * 28 décembre, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, faisant connaître que Jean de Malines a payé plusieurs fournisseurs. . . . V, 726   | V, 726  |            |
| <b>1595.</b>  |         |            |
| 28 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc, mande à Jean de Jeumont, son bailli de Hainaut, de mettre le sire de Monchaux en possession d'un fief situé à Bouchain . . . III, 11   | III, 11 |            |
| 29 janvier, à La Haye. — Lettres du même, par lesquelles il confère à Marguerite d'Aisne la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Hawide de Boulant . . . III, 11  | III, 11 |            |
| * Extraits d'un état des corvées faites pour le service du comte de Hainaut, dans les maisons et cours de l'abbaye d'Hautmont, du 2 février 1594 au 2 février 1595. . . . III, 57   | III, 57 |            |
| 4 février, au Quesnoy — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement d'ouvrages et fournitures d'or et d'argent. . . III, 13   | III, 13 |            |
| * 9 février, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par la comtesse d'Ostrevant et son hôtel, du lundi 11 janvier au jeudi 14 après dîner. . . . V, 726   | V, 726  |            |
| * 10 février, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Bavai par lui, la comtesse et une partie de leur hôtel, du dimanche 7 février au mardi 9 . . . V, 727   | V, 727  |            |

<sup>1</sup> « A monsieur le conte de Haynnau, que il eut quant il fist seyeller de sen seyel le privilège de le sentence que li ville de Mons eut contre le ville de Vallenchiennes . . . cXLV l. v s. » (Compte de Bauduin de Biermeraing, massard de la ville de Mons, du 1<sup>er</sup> août 1594 à la Toussaint 1595.)

- |  | Pages. |   | Pages. |
|--|--------|---|--------|
| 1395.  |        | * 25 février, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Hal, le mercredi 17 février, au dîner . . . . . V, 727   |        |
|  |        | * Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du jeudi 11 au 16 février . . . V, 727  |        |
|  |        | * 27 février, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît que le bailli de Hainaut a délivré la somme de trente-six petits écus de Hainaut, pour le transport de ses harnais de joutes et de tournois à La Haye, et quarante écus semblables à Jean le Poindeur, pour plusieurs travaux et fournitures. . . . . V, 727   |        |
| 15 mars, à Mons. — Acte de la réception au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, de Marguerite d'Aisne. . . . . III, 12, note 1   |        |   |        |
| * Vers le 22 mars. — Lettres de nomination d'Anseau de Trazegnies aux fonctions de bailli de Hainaut . . . . . III, 16, note 2   |        |   |        |
| 26 mars, à Middelbourg. — Lettres du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il confère à Catherine de Borsselle la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la résignation de Marguerite de Borsselle, sa sœur . . . III, 15 |        |   |        |
| * Sans date. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 18 au 22 avril. V, 727  |        |   |        |
| * 50 avril. — Vidimus, délivré par Anseau de Trazegnies, bailli de Hainaut, des lettres interprétatives du 6 novembre 1394, touchant les homicides et les fourjurs . . . . III, 16   |        |   |        |
|  |        | * 1 <sup>er</sup> mai, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le remboursement de vingt-cinq couronnes de France à Pierre d'Arnemude . . . . . V, 728   |        |
|  |        | 4 mai, à Mons. — Acte concernant le dépôt fait en la trésorerie de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par ordre des états de Hainaut, de lettres des années 1390 à 1392. . . . III, 17  |        |
|  |        | 25 mai, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière donne pouvoir à son fils, le comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut : 1 <sup>o</sup> de contraindre les personnes auxquelles ont été cédés viagèrement des châteaux, maisons, usines et autres édifices domaniaux, à entretenir et à réparer ces propriétés, ainsi qu'à payer les cens, rentes et autres redevances dont celles-ci sont grevées; 2 <sup>o</sup> de disposer de la maison de chasse de Mormal et de ses dépendances, et 3 <sup>o</sup> d'autoriser la ville de Valenciennes à racheter les rentes viagères qui ont été constituées sous sa garantie . . . . . III, 19 |        |
|  |        | * 6 juin, à Mons <sup>1</sup> . — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de vingt florins . . . . . V, 728   |        |
|  |        | * 8 juin, à Mons. — Mandement du même comte au bailli de Hainaut, afin qu'il laisse en paix Perceval Cabochart, Pierret, son frère, Jacquemin et Baudet Cabochart, ses enfants, qui n'avaient pas fourjuré Baudet Cabochart, accusé de meurtre de Renier du Gardin, maître de la monnaie de Hainaut . . . V, 728  |        |
|  |        | 16 juin, à Mons. — Acte de la réception de Catherine de Borsselle au canonat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, qui lui avait été conféré le 26 mars précédent . . . III, 16, note 1   |        |

<sup>1</sup> « Parties d'ouvrages pour cause dou harnas de joutes monse<sup>r</sup> le conte d'Ostrevant, al ocquison de us fiestas de joutes faites en la ville de Mons, le première devant l'ostel de Naste, lendemain dou jour de le Trenitet l'an IIIJ<sup>xx</sup> XV; » le seconde à l'issue dou mois de senal, que messires li contes de Haynnau et madame le contesse vinrent à Mons, et le tierche jour Nostre-Dame mi-aoust ensuivant, au partir doudit monse<sup>r</sup> le conte et madame . . . . . cXLII l. » (Compte de Colard Haingné, receveur de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1394 au 1<sup>er</sup> septembre 1395, fol. 63. — Archives départementales du Nord, à Lille.)



- | Pages.  | Pages.   |
|---|--|
| <p>* 17 juin, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Bavai par lui, la comtesse et une partie de leur hôtel, du vendredi soir 4 juin au lendemain, et de la somme de 124 livres 19 sols et 6 deniers tournois à Gilles de le Porte, du Quesnoy . . . . . V, 728</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la comtesse d'Ostrevant et leur hôtel, du samedi 5 juin, au souper, au 7 . . . . . V, 728</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, y compris celles de monsr de Clèves et de ses gens, le dimanche 15 juin, au souper, et le lendemain . . . . . V, 728</p> <p>21 juin. — Lettres par lesquelles il accorde aux lombards de Mons de pouvoir se rembourser, chaque année, sur les cens et les droits de quint par eux perçus, des sommes qui leur sont dues par la recette du Hainaut. . . III, 21</p> <p><i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il autorise les lombards de Hal à déduire annuellement de leurs cens et des droits de quint les sommes que la recette du Hainaut leur devait . . III, 22</p> <p><i>Même date.</i> — Lettres du même, par lesquelles il autorise les lombards de Maubeuge à se rembourser sur les cens et les quints par eux perçus annuellement, des sommes à eux dues par la recette du Hainaut . . . . . III, 23</p> <p>* 10 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de vingt grandes couronnes de Hainaut à son chapelain Claes de Wtgeest, en récompense de ses services. V, 729</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de ses dépenses et de celles de ses gens en allant à Paris . . . . . V, 729</p> | <p>* 22 juillet, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel, à Hal, le dimanche 4 juillet, au dîner . . . . . V, 729</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, le 4 juillet, au soir. . . . . V, 729</p> <p>* 24 juillet. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par la comtesse d'Ostrevant et son hôtel, le 11 juillet . . . . . V, 729</p> <p>* 1<sup>er</sup> août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait connaître que le lieutenant du receveur de Hainaut, à Valenciennes, a payé diverses dépenses . . . . . V, 729</p> <p>* 1<sup>er</sup> août, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière mande au mayeur de Valenciennes de donner annuellement à sa sœur Piéronne, bavarroise, religieuse au monastère de Beaumont à Valenciennes, la somme de trente-six francs et un cent de fagots. V, 373</p> <p>* 6 août, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Ath par le duc, son père, par la duchesse, par lui et tout l'hôtel, le dimanche 25 juillet, au souper, et le lendemain<sup>1</sup> . . . . . V, 730</p> <p>* 12 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par le duc, son père, par la duchesse, par lui et par la comtesse d'Ostrevant, depuis le vendredi 6 août, au souper, jusqu'au lundi 9 . . . . . V, 730</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de cent-quatre-vingts petits écus de Hainaut à sire Allemand d'Écaussines, pour deux chevaux. . . . . V, 730</p> |

1395.

<sup>1</sup> Le duc et la duchesse arrivèrent à Mons, le 26 juillet.

« Pour frais des eskevins et avoëc plusieurs dou conseil, le xxv<sup>es</sup> juillet, que messires li pères et medamme li ducesse v<sup>in</sup>rent à Mons; se furent li dessusdit à l'hostel de Naste pour les saluer : che que adont ne peurent faire, mais lendemain furent à leur messe, pour ce faire. Frayet au nuit et lendemain . . . . . LVIII s. »  
(Compte précité de Bauduin de Biermeraing, massard de la ville de Mons, du 1<sup>er</sup> août 1394 au 1<sup>er</sup> novembre 1395.)



- |       | Pages. |   | Pages.     |
|-------|--------|---|------------|
| 1595. |        | * 12 août, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par le duc, par la duchesse, par lui, la comtesse d'Ostrevant et leurs hôtels, du 25 juillet au 2 août . . . V,   | 750        |
|       |        | 17 août, à Malines. — Lettres du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, par lesquelles ils assignent certains de leurs revenus à la ville de Valenciennes, en garantie du paiement des rentes constituées par cette ville et dont le capital de 13,200 couronnes avait été affecté à l'acquisition des bois de Hal et au remboursement d'anciennes rentes. . . . . III, | 24         |
|       |        | * 26 août, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses du duc, son père, de la duchesse, de lui et de la comtesse d'Ostrevant à Bavai, le jeudi 12 août, au soir, et le lendemain <sup>1</sup> . V,  | 750        |
|       |        | * 4 septembre. — Lettres par lesquelles il fait connaître que son receveur de Hainaut a payé la somme de quatre cents grands écus d'or dits couronnes de Hainaut à sire Pierre de Zande, son secrétaire . . . . . V,  | 750        |
|       |        | * 10 septembre, à La Haye. — Mandement du même comte, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et son hôtel, le samedi 4 septembre, au dîner . . . . . V,   | 750        |
|       |        | * Vers le 20 septembre. — Lettres d'institution de Thomas de Lille, sire de Fresnes, aux fonctions de bailli de Hainaut . . . . III,  | 56, note 1 |
|       |        | * 11 octobre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de trente-trois francs français et trois sols à Henri Martin, son cordonnier . . . V,   | 751        |
|       |        | * 16 octobre, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, concernant le paiement des dépenses de la comtesse, sa femme, et d'une partie de son hôtel à Mons, le vendredi 27 août, pour aller vers sa tante de Brabant, à Tervueren, et le mercredi 1 <sup>er</sup> septembre, à son retour à Mons. . . . . V,  | 751        |
|       |        | * Même date. — Lettres du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la comtesse et leur hôtel, par deux fois, vers le 1 <sup>er</sup> septembre. . . . . V,  | 751        |
|       |        | * 20 octobre, au Quesnoy. — Lettres du même, faisant connaître que son receveur de Hainaut a délivré à la comtesse, sa femme, la somme de deux cents couronnes d'or de France et quatorze grands écus de Hainaut . . . . V,   | 751        |
|       |        | * 21 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par ses gens à Hal, le vendredi 15 octobre, au dîner . . . . . V,   | 751        |
|       |        | * Même date. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel à Braine, le vendredi 15 octobre, au dîner . . . . V,  | 751        |
|       |        | * 21 octobre. — Idem, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel à Mons, le vendredi 15 octobre, au soir, et le lendemain. . . . . V,  | 752        |
|       |        | * 20 et 21 octobre, au Quesnoy. — Idem, pour les dépenses faites par lui et son hôtel à Mons le 15 octobre et à Maubeuge le 18. . . . V,  | 752        |
|       |        | * 25 octobre, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement de la somme de 598 petits écus de Hainaut, 8 sols et 3 deniers à Jean de Tournay, mercier . . . . . V,   | 752        |
|       |        | * 4 novembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de vingt petites couronnes de Hai-  |            |

<sup>1</sup> Du vendredi soir 15 au lundi 16 août, ils séjournèrent à Mons.

« Pour les frais et despens monsr le ducq, madame le ducesse, monsr d'Ostrevant et se daumme, fais à Mons depuis le venredi au soupper xiii<sup>e</sup> jour d'aoust jusques au lundi apries ensuiwant, par le tierme de iii<sup>e</sup> jours . . . iii<sup>e</sup> x l. viii s. ix d. »

(Compte précité de Colard Haingné, receveur de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1594 au 1<sup>er</sup> septembre 1595, fol. 65.)

- |   | Pages. |  | Pages.     |
|---|--------|--|------------|
| naut à sire Jean Cambier, son chapelain et secrétaire, qui avait perdu une haquenée. V, 732   |        | * 12 décembre, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Hal, le jeudi 2 décembre, par une partie de son hôtel . . . . . V, 733  | 1595-1596. |
| 6 novembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière confère à Catherine de le Merwede la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Gertrude de le Merwede. III, 50  |        | * 26 décembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de diverses fournitures. . . . . V, 733   |            |
| 11 novembre, à Quévy. — Acte par lequel Taxon, évêque d'Odensée, et Jean, évêque de Sleswig, ambassadeurs de Marguerite, reine de Danemarck, de Suède et de Norwège, déclarent renoncer à des poursuites au sujet de leur arrestation par des officiers de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, qui les avaient pris pour des Hambourgeois . . . . III, 52  |        | * Vers 1596. — Lettre de Richard II, roi d'Angleterre, acceptant la médiation du duc Albert de Bavière, pour terminer la guerre entre l'Angleterre et la France . . . . . III, 58  |            |
|   |        | 1596.  |            |
| 21 novembre. — Lettres du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, par lesquelles, en considération de la participation volontaire du clergé dans l'aide de vingt mille florins d'or accordée par les états de Hainaut, ils règlent les corvées imposées aux gens d'église . III, 53  |        | * 2 janvier, au Quesnoy — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement de 70 petits écus à Gilles du Békeron, pour un cheval, et de 276 francs et 24 sols tournois à Jean Martin, son cordonnier . . . . V, 733 |            |
| * 24 novembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de soixante florins d'or nommés petits écus de Hainaut. . . . . V, 732   |        | * 5 janvier, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le payement des dépenses faites par lui et son hôtel à Mons, depuis le mardi soir 28 décembre jusqu'au 31 du même mois. . . . . V, 733  |            |
| * 10 décembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, fait connaître que Colard Haingné, receveur de ce pays, a payé la somme de six cents couronnes au seigneur de Dixmude et au seigneur de Licques, pour les indemniser des frais par eux faits à l'occasion de la guerre qu'il avait l'intention de faire aux Liégeois . . . . . V, 732 |        | * 16 janvier, à La Haye. — Trois mandements du même, pour le payement des dépenses faites par lui et son hôtel à Mons, le vendredi soir 7 janvier et le lendemain . . . . V, 733   |            |
| * 12 décembre, au Quesnoy. — Cinq mandements du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui, la comtesse et leur hôtel, du lundi 25 octobre au mercredi 3 novembre, le 21 novembre, en allant à Binche, et le 1 <sup>er</sup> décembre, au dîner . . . . . V, 733   |        | * 19 janvier. — Vidimus, délivré par Thomas de Lille, bailli de Hainaut, des lettres du 24 novembre 1593, concernant les corvées imposées aux gens d'église. . . . . III, 56   |            |
|   |        | 24 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., confère à Jeanne de Liedekerke la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort d'Isabelle de Grés . . III, 59                                    |            |
|   |        | * 7 février, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le payement de la somme de soixantedix couronnes de France à Pierre d'Arnemude. . . . . V, 734   |            |



1396. Pages.
- \* 14 février, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., acquitte Jacques Barrés du service féodal par lui dû pour un fief situé à Denain . . . . . V, 734
- Février.* — Lettres du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, autorisant la ville de Mons à constituer des rentes viagères, afin de payer sa quotité de l'aide de vingt mille florins accordée par les états de Hainaut . . . . . III, 41
- \* 1<sup>er</sup> mars, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de cinquante doubles couronnes de Hainaut à Robekin, son valet et messenger, pour un cheval . . . . . V, 734
- \* 2 mars, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de quinze petites couronnes de Hainaut à Jean Alemain, valet de son fer . . . . . V, 734
- \* 2 mars, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, au prévôt le Comte à Valenciennes, pour qu'il lui fasse l'envoi de vingt-cinq petites couronnes de Hainaut . . . . . V, 734
- 8 mars, à Mons. — Acte de la réception de Jeanne de Liedekerque à la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, qui lui avait été conférée par le duc Albert de Bavière. . . . . III, 40
- \* 25 mars, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de quinze petites couronnes de Hainaut à Coppin Donker, valet du fer du comte d'Ostrevant, afin qu'il achète un cheval. . . . . V, 734
- \* 4 avril, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Ath par lui et son hôtel, le mardi 28 mars, au dîner . . . . . V, 734
- \* 11 avril, au Quesnoy. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du jeudi soir 6 avril au dimanche suivant . . . . . V, 735
- 16 avril, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, assignent certains de leurs revenus à la ville de Valenciennes, en garantie de la somme de dix-huit mille couronnes que cette ville avait levée pour les aider à soutenir la guerre en Frise. . . . . III, 42
- \* 25 avril, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de trente petites couronnes de Hainaut à Pierre Dankartzoen, son barbier . . . . . V, 735
- \* 26 avril, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Mons, vers le 1<sup>er</sup> mai; à la Haye, vers le 20 juin, puis le 25 juillet, le 3 et le 31 août 1393<sup>2</sup>.
- \* 28 avril, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par le duc Albert de Bavière et par lui, le 15 août 1393. . . . . V, 735

<sup>1</sup> Le comte d'Ostrevant réunit les états de Hainaut, le vendredi 7, pour leur communiquer son intention d'aller en Frise et solliciter une aide pour cette expédition.

<sup>2</sup> Pour frais des eskievins et pluseurs dou conseil, le vi<sup>is</sup> jour d'avril, qu'il furent ensante, de matin et de viespre, quant li prelat, li noble et les boines villes furent mandet par monse<sup>r</sup> d'Ostrevant, et il leur fist remonstrer le intention qu'il avoit de aller en Frise et que on lui volzist faire service et aydde . . . . . viii s. v s. (Compte de Bauduin de Bermeraing, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1393 à la Toussaint 1396, fol. 18 v<sup>o</sup>.)

<sup>3</sup> Rechupt, pour payer plusieurs parties foraines del hostel de monse<sup>r</sup>, par lettres de monse<sup>r</sup> données au Quesnoit environ le xxv<sup>is</sup> jour d'avril l'an IIII<sup>is</sup> XVI, à Mons environ le premier jour de may, à la Haie environ le xx<sup>e</sup> jour de jung, le xiiii<sup>e</sup> jour de juillet, le iii<sup>e</sup> jour d'aoust et le darrain jour doudit mois d'aoust . . . . . l. viii s. vi d. (Compte de Pierre de Zande, du 1<sup>er</sup> juillet 1393 au 1<sup>er</sup> décembre 1396, fol. 2. — Archives départementales du Nord, à Lille.)



- Pages.
- \* 5 juin, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et son hôtel, du mardi soir 30 mai au jeudi suivant . . . . . V, 735
- \* 5 juin, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui, la comtesse et une partie de leur hôtel, à Bavai, le samedi 27 mai, au dîner; à Mons, depuis le samedi 27 mai jusqu'au mardi 30. V, 735
- \* 7 juin. — Acte par lequel les consaux de Tournai accordent à Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, le passage gratuit de trois nefs chargées de 294 pièces de vin, en considération de ce que ce comte avait épousé la fille du duc de Bourgogne. . . . . III, 49
- \* 10 juin, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et son hôtel, le vendredi 2 juin, au dîner . V, 735
- 18 juin. — Lettres du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et de Guillaume, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, assignant certains revenus à la ville de Mons, en garantie des rentes viagères au capital de 889 florins d'or dits couronnes de France, que cette ville avait constituées pour en affecter le capital à leurs besoins et en particulier aux frais de leur expédition en Frise . . . III, 49
- \* 22 juin. — Lettres par lesquelles la ville de Mons constitue une rente viagère au profit de Jeanne de Gembloes, veuve de Piérart Gallon, bourgeoise de cette ville . . . . . V, 546
- 27 juin, à La Haye. — Charte par laquelle le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, confirment divers privilèges de la ville de Valenciennes. . . III, 53
- 28 juin. — Lettres par lesquelles Waleran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, est mis en possession du fief dit le Bois dame Isabelle, près de Baudour, dont il détache une rente au profit du comte de Hainaut . . III, 57
- Sans date. — Dénombrement du fief dit le Bois dame Isabelle, près de Baudour, tenu du comte de Hainaut . . . . . III, 60, note 1
- \* 17 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, fait connaître que Jean de Malines, lieutenant du receveur de Hainaut à Valenciennes, a payé divers fournisseurs. . . . . V, 736
- \* 18 juillet, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et son hôtel, le samedi 15 juillet . . . . . V, 736
- \* Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par son hôtel, le dimanche 16 juillet, au dîner . V, 736
- \* 20 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de quarante petites couronnes de Hainaut à Jean Thieri, pour deux chevaux . . . . . V, 736
- 22 juillet. — Lettres du même, ordonnant que les lombards qui lui ont prêté quatre cents petits écus de Hainaut, seront remboursés de cette somme sur les cens et sur les dons, quintes et peines par eux dus . . . . . III, 61
- Même date. — Lettres du même, ordonnant que les lombards d'Ath qui lui ont prêté deux cent-cinquante petits écus de Hainaut, seront remboursés de cette somme sur les cens, dons, quintes et peines qu'ils auront à payer. . III, 62
- \* Même date. — Lettres du même, portant assignation pour le prêt de cent-cinquante petits écus de Hainaut à lui fait par les lombards de Hal . . . . . V, 736
- \* Même date. — Lettres semblables, au sujet du prêt de deux cents petits écus de Hainaut fait par les lombards de Maubeuge. . . V, 736
- \* 25 juillet, à Mons. — Lettres du même, faisant connaître que son receveur de Hainaut a délivré la somme de six mille couronnes de France, à son conseiller Fierabras de Vertaing, pour payer les gens d'armes et archers
- 1396.

1596. recrutés en Angleterre pour l'expédition projetée en Frise. . . . . V, 756
- \* 25 juillet, à Mons. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, faisant connaître que son receveur de Hainaut a délivré la somme de trois mille deux cents couronnes d'or du roi au seigneur de Péruwelz, pour lever des gens d'armes. . . . . V, 756
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens en allant en France. . . . . V, 757
- \* 24 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles il fait connaître que Jean de Malines a payé la somme de 71 livres 18 sols 2 deniers tournois pour la garniture de la chambre nouvellement faite à son hôtel. . . . . V, 757
- Même date.* — Lettres par lesquelles il fait connaître que son receveur de Hainaut a délivré la somme de sept cent-vingt couronnes du roi à Fierabras de Vertaing, son conseiller, pour le paiement des gens d'armes et archers par lui levés en Angleterre pour l'expédition de Frise. . . . . V, 757
- 25 juillet, à Mons. — Lettres du même, par lesquelles il octroie à la ville de Mons de lever en constitutions de rentes : 1<sup>o</sup> la somme de deux mille livres tournois, afin d'acquitter sa quotité de l'aide accordée par les états de Hainaut, pour le voyage de Frise; 2<sup>o</sup> mille écus de Hainaut, pour l'exemption des frais dont elle aurait été chargée du chef des arbalétriers, charpentiers, maçons et manouvriers qui devaient être envoyés à son service. . . . . III, 65
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il fait savoir que Jean de Malines a payé 242 livres 5 deniers tournois pour la nouvelle chambre de son hôtel. . . . . V, 757
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il fait savoir que le receveur de Hainaut a délivré la somme de cinq cents couronnes d'or du roi à Fierabras de Vertaing, son conseiller, pour les dépenses faites par celui-ci, le seigneur de Boussu et leurs gens en Angleterre. . . . . V, 757
- \* 25 juillet, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de vingt-six petites couronnes de Hainaut à Pezel, palefrenier de la duchesse, sa compagne. . . . . V, 757
- 26 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc confère à Éléonore de Berlaimont la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de Jeanne de Lalaing. . . . . III, 65
- \* *Même jour, à Mons.* — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de vingt-cinq petits écus, dix-sept sols et six deniers tournois à Élisabeth de Wouzwuth. V, 757
- \* *Même date.* — Lettres du même, faisant connaître que le receveur de Hainaut a payé la somme de deux cents écus au seigneur d'Antoing, en aide de ses frais de voyage en Frise. . . . . V, 758
- \* 30 juillet, à Valenciennes. — Lettres du receveur de Hainaut, par lesquelles il reconnaît avoir reçu des lombards de Valenciennes la somme de cent florins d'or appelés écus de Hainaut, par eux prêtée au comte d'Ostrevant et qui sera décomptée sur leurs cens et quintes. . . . . III, 66
- \* 1<sup>er</sup> août (au Quesnoy?). — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Hal, le mercredi 26 juillet, au dîner. . . . . V, 758
- \* 4 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de la comtesse d'Ostrevant et de son hôtel à Hal, le 4 août. V, 758
- 6 août, à Mons. — Acte de la réception d'Éléonore de Berlaimont au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . III, 66
- \* 9 août. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, a payé la somme de 486 francs 9 sols tournois à Jean le poindeur, pour plusieurs ouvrages par lui faits, et quarante petites couronnes de Hainaut, pour un étendard de satin blanc, vert et rouge, etc. . . . . V, 758



- Pages. Pages.
- 16 août, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., accordant à Jean Wit de Delft la prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la résignation d'Ulric de Zwenberg . . . III, 67
- \* 31 août. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, fait connaître que le receveur de ce pays a payé à Pierre de Zande, son secrétaire, la somme de six mille couronnes du roi . . . V, 758
- 4 septembre. — Acte de la réception de Jean Wit de Delft, doyen de Notre-Dame d'Utrecht, au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, qui lui avait été conféré . III, 68, note 1
- \* 16 septembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de vingt-huit couronnes de France à Jean Alemain, valet de son fer, qui avait perdu un cheval en Frise . . . V, 758
- \* 1<sup>er</sup> octobre, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de 70 francs français 7 sols et 3 deniers tournois à Hanin Martin, son cordonnier . . . V, 759
- \* 25 octobre, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Braine par la comtesse et son hôtel le mercredi 27 septembre, au dîner, et à Mons par la comtesse, son hôtel et une partie de l'hôtel du comte, du mercredi 27 septembre au vendredi 29, au dîner . V, 759
- \* Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par la comtesse d'Ostrevant et son hôtel, les 28 et 29 septembre. . . V, 759
- \* 26 octobre, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Hal, le jeudi soir 19 octobre et le lendemain, et à Mons, le vendredi soir 20 du même mois et les deux jours suivants . . . V, 759
- \* 26 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière acquitte le prévôt de Mons de la somme de trente-six couronnes de France qu'il pouvait devoir pour le service d'un fief situé entre le Quesnoy et Ruesne . . . V, 759
- \* 10 novembre, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du vendredi 3 novembre au mardi 7 . . V, 759
- \* Même date. — Lettres du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 3 au 7 novembre . . . V, 740
- \* 11 novembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval . . . V, 740
- \* 20 novembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Bavai par lui et une partie de son hôtel, le samedi 28 octobre . . . V, 740
- \* 3 décembre, à Mons. — Quittance délivrée par le même à Jean de Malines, de la somme par lui payée pour un dîner fait à la Salle, à Valenciennes, le 7 novembre. . . V, 740
- 3<sup>1</sup> décembre. — Lettres par lesquelles Henri d'Antoing, seigneur du Plessy et de Haverskerque, reconnaît avoir reçu la somme de deux cent-soixante couronnes du roi, pour les dépenses faites en Frise par lui et ses gens, au service du comte d'Ostrevant. III, 69; VI, 269
- \* 10 décembre, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le

<sup>1</sup> Et non le 4.



	Pages.		Pages.
1396-1397.		payement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du mardi 28 novembre au vendredi 8 décembre . . . . .	V, 740
*		10 décembre, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du mardi 28 novembre au vendredi 8 décembre . . . . .	V, 740
*		16 décembre, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le payement des dépenses faites à Valenciennes par lui et une partie de son hôtel, du samedi soir 9 décembre au mardi 12 . . . . .	V, 741
*		24 décembre, au Quesnoy. — Quatre mandements du même, pour le payement des dépenses faites à Valenciennes par lui et une partie de son hôtel, du 18 au 21 décembre . . . . .	V, 741
*		25 décembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de la somme de dix-huit couronnes de France à Jean le Grant, cordonnier à Valenciennes . . . . .	V, 741
*		26 (décembre), à Mons. — Mandement du même, pour le payement d'une somme à lui prêtée par Jean Haingné, fils du receveur de Hainaut, durant les fêtes de Noël, quand il alla à Alne, à Feluy et à Nivelles, et de seize écus d'or de Hainaut à Pinkart de Hérimés, « pour un barat de Kaisermak » fait à Solhier, chambellan de son cousin de Blois. . . . .	V, 741
*		28 décembre, à Prague. — Lettres de Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, par lesquelles il révoque l'investiture donnée en son nom à André de Luxembourg, administrateur de l'évêché de Cambrai, des fiefs et régales de cet évêché, parce que ledit administrateur	
		suit le parti de Pierre de Lune, antipape, et non celui du pape Boniface IX, lequel était reconnu par l'empire. Il maintient son beau-père le duc Albert de Bavière dans son droit de conférer les fiefs de l'église de Cambrai situés dans le Hainaut . . . . .	III, 69
		<b>1397.</b>	
		* 4 janvier, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement de cinquante-deux petits écus à Ghislain de Vezon, changeur à Mons . . . . .	V, 741
		* 9 janvier. — Lettres du duc Albert de Bavière, concernant la cession que Gui de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Beaumont, etc., veut faire de sa maison et forteresse de Chimay au profit de Jean de Namur, seigneur de Winendale et de Renaix, qui en jouira sa vie durant, ainsi que sa sœur Marie de Namur, comtesse de Blois, femme dudit Gui . . . . .	V, 520
		* 11 janvier, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Maubeuge par lui et ses gens, le lundi soir 25 décembre 1396 et le lendemain au dîner. . . . .	V, 742
		* Même date. — Trois mandements du même, pour le payement des dépenses faites par lui et une partie de son hôtel, à Mons, depuis le vendredi 29 décembre 1396, au souper, jusqu'au dimanche 31 après dîner, et à Valenciennes, depuis le lundi 1 <sup>er</sup> janvier 1397 jusqu'au vendredi 5, au dîner . . . . .	V, 742

<sup>1</sup> Il y eut alors un fait d'armes à Mons.

« A Hennins li Clers, le 11<sup>me</sup> jour de décembre, qu'il fu envoyés à Valenciennes pour savoir s'en icelle ville on poroit recouvrer de aucuns jeuwxiaux qui besoingnoient adont à monse<sup>r</sup> pour donner à aucuns signeurs d'Engleterre » qui fisent le fais d'armes à Mons . . . . . xxiiii s. »  
 (Compte de la recette générale de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1396 au 1<sup>er</sup> septembre 1397, fol. 61. — Archives départementales du Nord, à Lille.)

- |   | Pages.          |   | Pages.          |
|---|-----------------|---|-----------------|
| 20 janvier, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par lui et par une partie de son hôtel, à Mons, le 11 et le 12 dudit mois . . . . .   | III, 70         | 26 février. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, au sujet d'une somme de 566 florins d'or que les lombards de Mons avaient prêtée à son père et à lui . . . . .   | III, 72         |
| Sans date. — État des fournisseurs du comte d'Ostrevant et des sommes qui leur sont dues . . . . .  | III, 71         | * 5 mars, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, par lesquelles il confère à Mathilde de Frasne la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de Jeanne de Beurieu . . . . .  | III, 74         |
| * 20 janvier, au Quesnoy. — Trois mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Mons, du jeudi soir 11 janvier au samedi 13, et à Valenciennes, du dimanche 14 au mardi 16 du même mois . . . . .  | V, 742          | 19 mars, à La Haye. — Mandement du même à son bailli de Hainaut, à l'effet de laisser Rasse, hâtard de Ligne, en la possession du fief de Baillœil à Haussy et du fief de Hamonfayt . . . . .   | III, 75         |
| * 25 janvier, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval donné à un chevalier d'Angleterre, et de trente-six écus pour le Kaisermak . . . . .  | V, 742          | 20 mars, à Mons. — Acte de la réception de Mathilde de Frasne au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .  | III, 74, note 2 |
| * 25 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles il fait savoir que son receveur de Hainaut a délivré à Lovekin, clerc de ses dépenses, cent grands écus d'or. . . . .  | V, 742          | 20 mars, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière et de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, concernant les ajournements des bourgeois de Valenciennes et des forains . . . . .   | III, 76         |
| * 27 janvier, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du dimanche 21 au 24 janvier . . . . .   | V, 742          | 21 mars, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, conférant à Gertrude de Hoves la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort d'Isabelle du Chasteler . . . . .  | III, 82         |
| * 9 février, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du dimanche 4 au 6 février. . . . .   | V, 742          | 18 avril, à Mons. — Acte de la réception de Gertrude de Hoves au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .  | III, 83, note 1 |
| * 9 février, à Avesnes. — Acte du transport fait par Gui de Châtillon, comte de Blois, etc., des revenus et profits de ses ville et château de Chimay en faveur de Jean de Namur, sire de Wuendale et de Renaix, et de la déclaration, donnée par celui-ci, au sujet de la donation à lui faite d'une rente de deux mille livres sur la terre d'Avesnes, etc. . . . . | V, 521; VI, 247 | * 19 avril, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière acquitte Michel de Ligne des services qu'il peut lui devoir pour les fiefs que lui a donnés sa tante, la demoiselle de Ligne, moyennant le paiement d'une somme à la dame de Gommegnies, pour plusieurs joyaux . . . . . | V, 743          |
| * 14 février, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière acquitte le seigneur d'Havré, châtelain de Mons, de ce qu'il peut lui devoir à cause du service de la terre de Ghlin. . . . .  | V, 745          | * 20 mai, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Hal le jeudi 40 mai, au diner . . . . .  | V, 743          |



1397. Pages.
- \* 23 mai, à *La Haye*. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de cent couronnes de France à sire Lancelot de Sommaing, pour l'aider à faire le voyage d'outremer . . . . . V, 743
- \* 4 juin, au *Quesnoy*. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 27 au 31-mai . . . . . V, 743
- \* 5 juillet, à *Valenciennes*. — Lettres par lesquelles il reconnaît que le prévôt le Comte, à Valenciennes, a payé à Jean Barnage, pelletier, la somme de trente francs français, pour cinq fourrures de menu vair. . . . . V, 743
- \* 12 juillet, au *Quesnoy*. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, le 13 juin, au soir . . . . . V, 744
- \* *Même date*. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, le 13 juin et le 9 juillet . . . V, 744
- \* 22 juillet. — Lettres du même, concernant des paiements faits par Colard Haingné, receveur de Hainaut, à Clais Crompt, son chambellan, au comte de Namur, à Henri d'Antoing, à Pinkart de Hérimès, au seigneur de Gommegnies, à Pierre de Zande, son secrétaire, au seigneur de Trazegnies, à sire Gerbrant, prévôt des églises de Mons, à Hughes, chambellan du seigneur de Gommegnies, à la demoiselle de Hemstede, à Amouri Hacq, à Jacquemart Creste et à Jean Polle, bourgeois de Valenciennes, à Simon de Brughedam, demeurant à l'Écluse, à Jean de Namur, etc. . . . . V, 744
- \* 24 juillet, au *Quesnoy*. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par la comtesse d'Ostrevant et une partie de son hôtel, du dimanche soir 24 juin au mardi 26 au diner . . . . . V, 745
- \* 3 août, au *Quesnoy*. — Lettres du même, pour le payement des dépenses faites à Mons, par lui et son hôtel, le 14 juillet . . . . V 745
- \* 5 août, au *Quesnoy*. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Hal, le mercredi soir 25 juillet et le lendemain, et à Mons, du vendredi 27 juillet au dimanche suivant . . . . . V, 745
- \* 10 août, à *Mons*. — Trois mandements du même, pour le payement de quarante grands écus d'or à Lauwekin, clerc des dépenses de son hôtel, de soixante écus semblables à Piètre de Zande, son secrétaire, et de cent soixante-neuf livres douze sols trois deniers tournois à plusieurs autres personnes. . . . . V, 746
- \* 16 août, au *Quesnoy*. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Hal par lui et son hôtel, le mardi 7 août, au soir. V, 746
- \* *Même date*. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 8 au 11 août . . . . . V, 746
- \* 18 août, au *Quesnoy*. — Lettres par lesquelles il fait savoir que son receveur de Hainaut a délivré deux muids et demi de blé et cinq muids d'avoine lors du séjour qu'il fit à Valenciennes avec la comtesse et leur hôtel, du dimanche soir 12 août au mardi suivant . . V, 746
- 30 août, au *château de Golzinne*. — Lettres par lesquelles Guillaume de Flandre, comte de Namur et seigneur de Béthune, déclare avoir reçu ce qui lui était dû par le comte d'Ostrevant, pour les services qu'il lui avait rendus lors de l'expédition de Frise . . III, 85
- \* 30 août, au *Quesnoy*. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, fait savoir que Colard Haingné a payé à Simon de Brielle cinquante couronnes d'or du roi . . . . . V, 746
- \* 16 septembre, au *Quesnoy*. — Deux mandements du même, pour le payement de ses dépenses et de celles de la comtesse et de leur hôtel à Bavaï, du lundi soir 3 septembre au mardi suivant, et du lundi soir 10 du même mois au mardi suivant. . . . . V, 746



- Pages.
- \* 1<sup>er</sup> octobre, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, au sujet d'une somme dont Pierre de Zande, prévôt de Condé, doit compter. . . . . V, 747
- 10 octobre. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, déclarent que les officiers du chapitre de Soignies peuvent connaître et composer de tous cas criminels et autres forfaitures, moyennant que le tiers des amendes appartienne au comte de Hainaut et à son avoué . . . III, 83
- \* 12 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière acquitte Michel de Ligne du service par lui dû pour la terre de Fleignies . . . . . V, 747
- \* 17 octobre, au château d'Avesnes. — Testament de Gui de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, de Beaumont, de Schonhove et de la Goude . . . III, 91; VI, 269
- \* 23 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière mande à son bailli de Hainaut d'adhérer Jean Favriol du fief situé à Baisieux que lui a vendu Olivier de Coellem, chevalier . . . . . V, 747
- \* 31 octobre, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses par lui faites, en octobre, en allant à Paris et à son retour. . . . . V, 747
- \* 1<sup>er</sup> novembre, au Quesnoy. — Lettres du même, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel en allant de Hainaut en Hollande, en la semaine après la Toussaint. V, 747
- \* 2 novembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait connaître que Jean Mehier ayant renoncé, pour lui et sa femme, à la place de garde de son hôtel de Bruxelles, il a nommé à cette place Sandrart Scemmelpouint . V, 521
- 6 novembre. — Lettres par lesquelles il charge des commissaires de régler à l'amiable le différend relatif aux entreprises du bailli d'Alost sur les terres de Flobecq et de Lessines. III, 93
- Pages.
- \* 12 novembre, à La Haye. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 5 au 5 novembre. . . . . V, 747
- \* Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et son hôtel, le mardi 6 novembre. . . . V, 748
- \* 23 novembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de la somme de trente grandes couronnes de Hainaut à Jean Cambier, son chapelain et secrétaire . . . . . V, 748
- \* 1<sup>er</sup> décembre, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de vingt petites couronnes de Hainaut à Copin, valet du fer du comte d'Ostrevant. . . . . V, 748
- 17 décembre, à Beaumont. — Record relatif au droit de « sauvement » qui était dû au seigneur de Beaumont par dix-sept localités des environs de cette ville . . . . . III, 94
- \* 21 décembre. — Codicille de Gui de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, de Beaumont, etc. . . . . III, 91; VI, 269
- Sans indication du jour. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, exempte les habitants d'Ath de l'obligation d'aller au cheflieu de Valenciennes ou à celui de Mons pour les contestations civiles à l'occasion du défaut de paiement des rentes constituées sur hypothèques, et charge les échevins d'Ath de vider ces affaires. . . . . III, 97
- \* Sans date. — Lettre de Richard II, roi d'Angleterre, au duc Albert de Bavière. . . III, 99
- \* Sans date. — Quittauce délivrée par Jean de Namur, seigneur de Winendael et de Renaix, de la somme de 4,600 couronnes d'or, qui lui était due par le comte d'Ostrevant, du chef du voyage fait en Frise en 1396 . . . . III, 100
- \* Sans indication du jour. — Acte de la donation faite au couvent des Frères-Mineurs de Mous par les frères Jean et Jacques de Guise . . . . . III, v-vi





- Pages.
- 20 avril, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, permettant au sire de Lalaing, bailli, de déduire du compte du bailliage la somme par lui payée à Thomas de Lille, si les produits des fiefs de Hainaut ne suffisent pas. . . . . III, 103
- \* 22 avril, au Quesnoy. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et son hôtel, le mardi 16 avril, au soir, et le lendemain. V, 730
- \* 12 mai, au Quesnoy. — Lettres du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 9 au 11 avril. V, 750
- \* Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et son hôtel, le 1<sup>er</sup> mai, au dîner. V, 750
- \* 14 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du seigneur de Frasne la somme de soixante-neuf petits écus de Hainaut. . . . . V, 750
- 26 mai, au Quesnoy. — Lettres du même, par lesquelles il confère à son secrétaire, Pierre de Zande ou de le Zande, prévôt de Condé, le canoniat de l'église de Sainte-Waudru, vacant par la mort de Pierre d'Aisne, prévôt de Notre-Dame de Cambrai. . . . . III, 104
- 27 mai. — Acte de la réception de Pierre de Zande au canoniat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, à lui conféré. III, 103, note 1
- \* 27 mai, 5, 4, 18 et 26 juin. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, au sujet du voyage qu'il fit en Frise, en juillet et août. III, 653; V, 751
- \* 12 juin, au Quesnoy. — Lettres du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 27 au 30 mai et du 1<sup>er</sup> au 3 juin, et à Maubeuge, le 31 mai. V, 751
- \* Même date. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et une partie de son hôtel, le mercredi 29 mai, au dîner. V, 751
- \* 13 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaît que Jean de Malines, lieutenant de son receveur de Hainaut à Valenciennes, a payé plusieurs fournisseurs. . . . . V, 751
- \* 22 juin, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de cinquante couronnes de France à Jean d'Audregnies, pour un cheval. . . . . V, 751
- 25 juin. — Lettres du même, par lesquelles il autorise la ville de Mons à constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de trois mille couronnes de France, afin d'acquitter sa quotité de l'aide accordée par les nobles et par les bonnes villes du pays pour la seconde guerre de Frise. . . . . III, 106
- \* 24 juin, au Quesnoy. — Lettres du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et la comtesse à Beaumont, le 18 juin, et à Maubeuge, le mardi 18 et le jeudi 20 de ce mois. . . . . V, 751
- \* Même jour. — Lettres du même, pour le paiement des dépenses par lui faites à Mons, du 13 au 17 juin. . . . . V, 752
- \* 26 juin, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval donné à Ghiskin de le Poulle, son huissier. . . V, 752
- 27 juin, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière et de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, par lesquelles ils assignent certains de leurs revenus à la ville de Valenciennes, en garantie des rentes qu'elle avait constituées à leur profit. III, 107
- \* 1<sup>er</sup> juillet, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Hal, le jeudi 27 juin, au dîner. . . . . V, 752
- \* 3 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, le mardi 25 juillet, au soir. . . . . V, 752
- Pages.
- 1598.



- |  | Pages.           |   | Pages.            |
|--|------------------|---|-------------------|
| 1598   |                  |   |                   |
| * 20 août, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le payement de douze petites couronnes de Hainaut à Jean Alemain, valet de son fer . . . . .  | V, 753           | Cambrai, la terre de Wut, entre Valenciennes et le Quesnoy, et un terrage à Villers-Pol . . . . .   | III, 119; VI, 269 |
| * 1 <sup>er</sup> septembre, à La Haye. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement de plusieurs fournitures . . . . .   | V, 752           | * Novembre. — Lettres de Jean, abbé, et des religieux du Saint-Sépulcre, par lesquelles ils déclarent vendre au comte de Hainaut ladite terre de Wut . . . . .  | III, 125          |
| * 20 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des dépenses de son hôtel à Braine-le-Comte, le samedi 14 septembre, au dîner . . . . .  | III, 115; V, 752 | 4 décembre. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaît que, pour aider son frère Jean de Bavière, élu de Liège, il a reçu des échevins d'Ath la somme de mille couronnes de France par eux levée sur le corps de cette ville en constitutions de rentes dont il promet de rembourser le capital sur la recette domaniale d'Ath, Flobecq et Lessines . . . . . | III, 125          |
| * 6 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Bavai par lui, la comtesse et leur hôtel, le mardi 17 septembre, au soir. . . . .   | V, 753           | <i>Même date.</i> — Lettres du même, par lesquelles il déclare que les rentes levées par la ville d'Ath pour le service de son père, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et notamment pour les expéditions de Frise, ne doivent point porter préjudice au magistrat de cette ville. III, 127  |                   |
| * 27 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement du prix d'un cheval donné à messire Philippe de Cortkem. . . . .   | V, 753           | * 8 décembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites pour une partie de ses chevaux à Étouéngt, le samedi 30 novembre . . . . .  | V, 753            |
| 3 novembre. — Lettres du même, autorisant la ville de Mons à constituer des rentes viagères jusqu'au capital de quinze cents couronnes d'or du roi, somme demandée en prêt par son frère l'élu de Liège, tant pour faire son voyage en Bavière que pour acquitter les dettes qu'il avait contractées . . . . .             | III, 114         | * 16 décembre, au Quesnoy. — Quatre mandements du même, pour le payement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel, à Bavai, le lundi 9 décembre, au soir, et le lendemain, et à Valenciennes, du mardi soir 10 décembre au vendredi suivant . . . . .   | V, 753            |
| <i>Même date.</i> — Lettres du même, par lesquelles il assigne à la ville de Mons les bois de Naast en garantie de la levée, faite par cette ville, de la somme de quinze cents couronnes d'or de France, pour venir en aide à son frère, l'élu de Liège . . . . .   | III, 116         | * 17 décembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement du prix d'un cheval donné à un écuyer du seigneur de Iluzenberghe . . . . .  | V, 753            |
| * 15 novembre, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière et de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, par lesquelles ils prennent à leur charge les rentes viagères constituées par la ville de Valenciennes, pour rembourser celles qui avaient été constituées le 15 avril 1596 . . . . . | III, 119         | * 30 décembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de treute couronnes de France à Copin Douker . . . . .   | V, 753            |
| Novembre. — Lettres des mêmes, contenant les conditions auxquelles ils consentent à acquérir de l'abbaye du Saint-Sépulcre, à  |                  |   |                   |

1599. Pages.
- \* 8 janvier, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement du prix d'un cheval . . . . . V, 754
- \* 12 janvier, à Nivelles. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un coursier donné au seigneur de Bourlers . . . V, 754
- \* 30 janvier, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de draps d'or et de soie fournis par Pierre d'Ernemude . . . . . V, 754
- \* 14 février, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le paiement de cent couronnes de France à son écuyer Évrard de la Haye. . . . . V, 754
- \* 25 février, à La Haye. — Lettres par lesquelles il fixe à deux cents livres tournois ce que lui doit le sire d'Havré, son conseiller, pour le service de la terre de Ghislage qu'il a achetée à Gilles de Bermeraing . . . . V, 754
- Même date. — Lettres par lesquelles il accorde à Obert Ghutuyet et à Antoine Mareng, lombards, rémission de la faute dont ils étaient accusés. (Ces lettres sont insérées dans celles du 9 août 1402.) . . . . . III, 624
- \* 24 février, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de soixante couronnes de France à Hanin Martin, son cordonnier . . . . . V, 754
- 14 mars, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, assignent certains revenus à la ville de Valenciennes, en garantie des rentes par elle constituées jusqu'à concurrence de quatre mille et quarante couronnes . . . . . III, 128
- 6 avril, à Namur. — Traité conclu entre les délégués du comte de Hainaut et ceux de l'évêque de Liège, au sujet de l'arrestation de plusieurs habitants d'Yves . . . . . III, 154
- \* 16 avril, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, faisant connaître qu'il a reçu du prévôt le Comte, à Valenciennes, la somme de deux cent et quatre livres douze sols tournois . . . . . V, 755
- 20 avril, à La Haye. — Lettres par lesquelles il assigne divers revenus à la ville de Valenciennes en garantie de la somme de quatre mille et trois couronnes du roi levée par cette ville pour servir à l'expédition de Frise. III, 157
- 25 avril, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, par lesquelles il autorise son fils Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, à pourvoir Yolende de Donstienne de la première prébende de chanoinesse de Sainte-Wandru qui sera vacante . . . . . III, 143
- Avril, au Quesnoy — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaissant que c'est de grâce spéciale et sans tirer à conséquence pour l'avenir, que la ville de Mons a établi à ses frais un champ clos sur le Marché, pour un combat entre Rasse dit Cassant de le Thure et Évrard de la Haye, écuyers . . . . . III, 145
- \* 5 mai. — Lettres de Pierre, évêque de Cambrai, ratifiant la vente faite au comte de Hainaut par l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai, de la terre de Wut et d'un terrage à Villers-Pol<sup>1</sup>. . . . . III, 135
- \* 25 juin, à Huy. — Lettres des maître, jurés et conseil de la ville de Huy, mandant à Guillaume, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, qu'ils consentent que la journée à tenir touchant la ville d'Yves ait lieu quand il lui plaira . . . . . III, 146
- \* 28 juin, à Dinant. — Lettre de la commune de Dinant, mandant au comte d'Ostrevant qu'elle consent que la journée au sujet de la ville d'Yves soit remise au 15 juillet, pourvu que l'évêque de Liège y consente aussi. III, 147

<sup>1</sup> Voyez les lettres de l'abbé et des religieux du Saint-Sépulcre de Cambrai, datées de novembre 1598.



- |       | Pages. |  | Pages.   |
|-------|--------|--|----------|
| 1599. |        | * 13 juillet, au château de Namur. — Lettres par lesquelles le comte de Namur réclame le secours du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, pour obtenir réparation des dommages causés par les habitants de Hux, qui, contre la volonté de leur évêque, du chapitre et de la cité de Liège, ont fait une irruption dans le pays de Namur où ils ont brûlé, détruit et pillé. . . . . | III, 147 |
|       |        | 15 juillet, à Lille. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, déclarant que les exploits pratiqués à Everbecq, par le bailli d'Alost, ne peuvent porter aucun préjudice au comte ni au comté de Hainaut. . . . .   | III, 148 |
|       |        | * 27 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaît avoir reçu de son prévôt de Bavai cinquante grands écus de Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel. . . . .   | V, 755   |
|       |        | * 28 juillet, au Quesnoy. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par la comtesse et son hôtel, à Ath, le vendredi 9 mai, et à Bavai, le lundi 12 du même mois. . . . .   | V, 755   |
|       |        | * Même date. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de quarante-huit couronnes de France à Jacquemart Corret, son clerc et familier. . . . .  | V, 755   |
|       |        | * 24 août, à Liège. — Lettres par lesquelles Jean de Bavière, évêque de Liège, prie le comte d'Ostrevant de remettre au 16 novembre la journée à tenir au sujet des habitants d'Yves. . . . .  | III, 150 |
|       |        | * 10 septembre, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Ath, le vendredi 5 septembre, au soir. . . . .   | V, 755   |
|       |        | * 12 septembre, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse et leur hôtel, le samedi 6 septembre et les deux jours suivants. . . . .   | V, 755   |
|       |        | * 28 septembre, à Liège. — Lettres par lesquelles Jean de Bavière, évêque de Liège, prie le comte d'Ostrevant de remettre au 2 mai 1400 la journée qui avait été fixée au 16 novembre. . . . .   | III, 151 |
|       |        | * 5 novembre, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement du prix d'un cheval donné à Wilkin, son page. . . . .  | V, 755   |
|       |        | * 7 novembre, à Liège. — Lettres par lesquelles Jean de Bavière, évêque de Liège, réitère sa proposition de tenir le 2 mai 1400 la journée où l'on s'occupera d'Yves. . . . .  | III, 151 |
|       |        | * 6 décembre, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par la comtesse et son hôtel, vers le 18 octobre. . . . .   | V, 750   |
|       |        | * 27 décembre, à La Haye. — Mandement du duc Albert de Bavière, pour le paiement de draps de haute-lince, tapis et draps d'Angleterre. . . . .   | V, 750   |
|       |        | * 28 décembre, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du comté de Hainaut, pour le paiement de cinquante couronnes de France à Bauduin de Froimont, son chapelain et secrétaire, à l'effet d'acheter des chevaux. . . . .  | V, 750   |
|       |        | * 29 décembre. — Demande faite par le même à la ville de Mons, d'une aide de six mille couronnes de France, pour le voyage qu'il se propose de faire en Frise, à la saison prochaine <sup>1</sup> .  |          |

<sup>1</sup> Pour frais le lundy après Noël, que mons<sup>r</sup> d'Ostrevant et ses consauls mandèrent que li e-kevin et consauls se laissaient trouver en la maison de le pais et que il venroit là : ce qui fu fait, et là mons<sup>r</sup> remonstra que, pour le saison à venir, il avoit intention d'aler en Frise, et que aler n'y avoit peult l'année devant pour l'ivier qui trop priés estoit; se requis que li ville li veusist faire ayde de vi mil couronnes de France, moitié sour le ville et l'autre sour les personnes d'icelle : de coy on se prist à consillier et lendemain respondre par l'acort des congnestables. Se li fu respondut que on l'en acordoit mi mil couronnes à prendre sour le cors de le ville, et que à tant li pleusist souffrire; ce que il ne veut accepter ne acorder. . . . . c. 13 s. » (Compte de Gilles de Sepmeries, dit de Veson, massard de Mons, de la Toussaint 1399 à la Toussaint 1400, fol. 18.)



- Sans date.* — Lettres par lesquelles Jeanne, duchesse de Luxembourg, de Lothier, de Brabant, etc., et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, approuvent la coupe de chênes des bois de Raïsmes destinés au rétablissement de la maison de Jauche à Valenciennes . . . . . III, 152
- \* 15 . . . . ., au *Quesnoy*. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur et héritier du pays de Hainaut, accorde à Godefroid dit Malapert de Sivry, en considération de ses services, une rente viagère de cinquante livres tournois assignée sur sa part des maltôtes de la ville de Maubeuge. . . . . V, 575
- \* *Sans indication du jour.* — Vidimus, délivré sous le sceau de Jacques, abbé de Saint-Jean, à Valenciennes, des lettres, de novembre 1598, par lesquelles le duc Albert de Bavière et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, font connaître les conditions auxquelles ils consentent à acquérir la terre de Wut . . . . . III, 124
- \* Recettes faites à cause du « *sauvement*» de Beaumont . . . . . V, 546

## 1400.

- \* 2 janvier, au *Quesnoy*. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, pour le paiement de plusieurs joyaux fournis par Pierre d'Omont, mercier à Valenciennes. V, 756

- \* 2 janvier. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du Hainaut, fait connaître que Jean de Malines a payé à Ernoul de le Bassée, apothicaire à Valenciennes, la somme de trente-deux livres treize sols tournois. V, 757
- \* 9 janvier, au *Quesnoy*. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui, la comtesse et leur hôtel, à Valenciennes, le mercredi 5 décembre, à Bavaï, du samedi soir 20 décembre au lundi suivant, et à Valenciennes, du lundi 22 décembre au mercredi suivant, et du samedi 5 janvier au lundi suivant. . . . . V, 757
- \* 12 février, à *Mons*. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel. V, 757
- \* 15 février. — Accord d'une aide de cinq mille couronnes, fait au comte d'Ostrevant par la ville de Mons<sup>1</sup>.
- \* 15 février. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 10 au 12 février. . . . . V, 757
- \* 15 février, au *Quesnoy*. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Bavaï par lui, la comtesse et leur hôtel, du vendredi 15 février au dimanche 15 . . . V, 757
- \* 21 février, au *Quesnoy*. — Deux mandements du même, pour le paiement de deux cents couronnes de France à Amourry Hac, pour plusieurs joyaux. . . . . V, 758

1599-1400.

<sup>1</sup> « Pour frais fais, le viii<sup>e</sup> jour de février ensuivant, que monsieur d'Ostrevant et ses consauls vinrent au giste à Mons pour aler à une journée à Hal; se furent mandet li consauls de la ville et ossi li congnestable pour savoir sour quel moyen on traitoit viers monsr<sup>e</sup>, al ostel de Nauste, et quel offre on li feroit : de coy lidit consauls et congnestable furent d'une opinion . . . . . xxxviii s. »

« Pour frais fais le jardi ensuivant, que li eskevin et consauls se trairent viers monsr<sup>e</sup>, après se messe, et là li remontrèrent qu'il estoit prest de lui dire que li ville li volroit faire, et lequel cose on li fist en se cappielle, et de ce il se prist à consillier et que lendemain en responderoit . . . . . xlvj s. »

« Pour frais fais le vendredi ensuivant, que li eskevin et consauls furent en le cambre monsr<sup>e</sup>, présent lui et sen conseil, et là sour le intention que li ville li avoit aouvert le jour devant, on fu d'acort à lui à la somme de v mil couronnes, sour tel devise que, parny tant, monsr<sup>e</sup> eut encovent que cascuns demoroit paisiules de corps et de biens, frayet . . . . . cxij s. »

« Pour frais le samedi ensuivant, que on remonstra cel acort à tout le conseil de la ville, et après disner as congnestables, et que ensi le dezissent à leur gens, et que pour ce cas il convenoit que li ville vendesist . . . . . lvi s. »

Compte précité de Gilles de Sepmeries, dit de Veson, massard de Mons, de la Toussaint 1399 à la Toussaint 1400, fol. 18 v<sup>o</sup>.)

1400. \* 5 mars. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaît que Jean de Malines a payé diverses dépenses faites par lui et la comtesse. . . . . V, 758
- 12 mars, au Quesnoy. — Lettres du même, accordant à la ville de Mons l'octroi de constituer des rentes pour parfaire la somme de cinq mille couronnes de France, montant de sa quotité dans l'aide accordée par les bonnes villes du Hainaut, afin de soutenir la guerre en Frise . . . . . III, 153
- Même date.* — Lettres du même, accordant la continuation, pendant quatre ans, des maltôtes assises à Mons pour les travaux de la fontaine et l'entretien des églises. . . . . III, 154
- \* *Même date.* — Deux mandements du même pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse et leur hôtel, du 28 février au 4 mars . . . . . V, 758
- \* 15 mars, à Valenciennes et au Quesnoy. — Mandements du même, pour le paiement de denrées et marchandises . . . . . V, 758
- 15 mars, au Quesnoy. — Mandement du même aux échevins de la ville de Mons, au sujet de l'exemption des droits de maltôte et d'accise accordée à Colard Haingné, conseiller et receveur des mortemains, et à Guillaume de le Joie, son lieutenant . . . . . III, 203, note 1
- 22 mars, à La Haye. — Lettres du même, par lesquelles il déclare que l'accord conclu entre Antoine de le Kaine, lombard de Bavai, et deux lombards de Mons, au sujet de la table de Bavai, n'est point tenu pour cas déshonorant, et que lesdits lombards ont toujours joui de bonne renommée . . . . . III, 157
- Même date.* — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière déclare qu'Obert Ghutuyer et Antoine Mareng, lombards de Mons, ont toujours joui d'une bonne réputation. . . III, 023
- \* 5 avril, à La Haye. — Mandement du comte d'Ostrevant, pour le paiement des dépenses de son hôtel . . . . . V, 757
- 10 avril, à Lessines. — Acte par lequel, moyennant la somme de cent florins d'or, Baudechon du Moulin pardonne aux meurtriers de Colard du Moulin, son père, qui avait été tué par ordre du comte d'Ostrevant et de son conseil . III, 158
- \* 15 avril, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel . . . . . V, 757
- \* 19 avril, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de plusieurs denrées et marchandises . . . . . V, 758
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Ath par lui et son hôtel, le 17 avril, au dîner . . . . . V, 759
- \* 23 avril, à Flobecq. — Lettres de Jean du Moulin, bailli des châtelainies de Flobecq et Lessines, touchant la vente faite au profit du comte de Hainaut, par Jean Cabos dit Boidart, moyennant le prix de deux cents couronnes de France, d'un fief de deux honiers de prairie contigus aux prés du comte dits de le Buchuwerie, à Flobecq . . . . . III, 160
- \* 26 et 27 avril, au Quesnoy. — Mandements du comte d'Ostrevant, pour le paiement de plusieurs denrées et marchandises . . . V, 758
- 29 avril, à Ath. — Acte par lequel Hellen dou Biermels déclare avoir reçu la somme de vingt grands écus de Hainaut en aide des frais d'un procès qu'il avait soutenu pour le comte d'Ostrevant en la cour de Flobecq . . III, 160
- \* 3 mai, à Ath. — Acte par lequel Jean Cabos dit Boidart déclare avoir reçu deux cent et une couronnes de France pour prix de la vente par lui faite au comte de Hainaut de deux honiers de prairie qu'il tenait en fief à Flobecq<sup>1</sup>. . . . . III, 162
- \* 27 mai, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de la somme de quarante couronnes de France à Ernekin de Rohegnies, son écuyer. . . V, 759

<sup>1</sup> Voyez les lettres du 23 avril précédent.



	Pages.		Pages.
13 juin, à Mons. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, cède viagèrement au sire de Moncheaux et à Troullart, son fils, des rentes et droitures à Bouchain et dans la châtellenie de cette ville . . . . .	V, 522	27 juillet, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement d'une somme de quarante grands écus à Gerbrand de Coster, prévôt des églises de Mons, son chancelier. . . . .	III, 162
* 25 juin, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Bavai, du jeudi soir 17 juin au samedi suivant . . . . .	V, 737, 739	* 29 juillet, à Lalaing. — Lettres du bailli de Hainaut, faisant connaître que Jean de Quaroube, bourgeois de Valenciennes, a été adhérité d'un fief situé à Saultain . . . . .	VI, 176
* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Braine, le samedi 19 juin, au dîner . . . . .	V, 739	* 6 août. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, fait connaître que le bailli de Hainaut a payé quatre-vingts couronnes de France pour un cheval bai . . . . .	V, 760
* 27 juin, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de la comtesse et de son hôtel à Valenciennes, le mercredi 19 mai . . . . .	V, 739	* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du même bailli quarante florins d'or appelés grands écus de Hainaut, et que cet officier a aussi payé quarante-cinq couronnes de France pour un cheval donné à Daniel de le Poulle . . . . .	V, 760
* 28 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait connaître que le lieutenant du receveur de Hainaut, à Valenciennes, a fourni l'avoine pour ses chevaux et ceux de son hôtel en cette ville, le samedi 12 juin. . . . .	V, 739	* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du même quarante couronnes de France . . . . .	V, 760
* 30 juin, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement de trente-cinq couronnes de France à son chambellan Claes Crompt, pour acheter un cheval . . . . .	V, 739	* 14 août, au Quesnoy. — Lettres du même, concernant le paiement des dépenses faites à Ath par les gens de son hôtel, le mardi 10 août, au soir . . . . .	V, 760
* 4 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que Jean dou Bos, bourgeois de Valenciennes, lui a prêté la somme de cent couronnes du roi, pour l'expédition de Frise. V, 760		15 août. — Commission donnée par le même à Adam Chocart, de Saint-Amand, bachelier en droit canon, pour poursuivre le paiement de la rente qui lui est due sur la recette de Vermandois . . . . .	III, 163
* 10 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et une partie de son hôtel, le lundi 28 juin et les deux jours suivants. V, 760		* 18 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Bavai par lui, la comtesse et une partie de leur hôtel, du samedi 7 août au mardi suivant. . . . .	V, 761
* 25 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de plusieurs denrées et marchandises . . . . .	V, 738	* 19 août, au Quesnoy. — Lettres du même, conférant à Yolende de Donstienne la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Jeanne d'Écaussines. III, 164	
* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Hal, le mercredi 21 juillet, au soir . . . . .	V, 760	* 28 août, à Haamstede. — Lettres du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc.,	
* 26 juillet, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de plusieurs denrées et marchandises . . . . .	V, 738		



	Pages.		Pages.
1400.		disposant en faveur de Jeanne de Lalaing de la première prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru qui sera vacante . . . . .	III, 165
		* <i>Sans indication du jour.</i> — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, conférant à la même la prébende vacante par la mort d'Alix de Mastaing . . . . .	III, 165
		* 31 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de plusieurs denrées et marchandises . . . . .	V, 738
		* <i>Vers le 1<sup>er</sup> septembre.</i> — Lettres adressées à la ville de Mons par les bonnes villes et pays de Flandres, au sujet des vaisseaux qui avaient été pris par des Zélandais au port de l'Escluse <sup>1</sup> .	
		* 16 septembre, en l'abbaye d'Egmond. — Lettres du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., disposant en faveur de Catherine de Langheraed de la première prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, qui sera vacante . . . . .	III, 166
		* 11 octobre, au château de Teilinghen. — Lettres du même, par lesquelles il confère à Marguerite Vilain la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Philippine de Pottes . . . . .	III, 167
		4 novembre, à Egmond-l'Abbaye. — Lettres du même, par lesquelles il cède à son fils Guil-	
		laume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du Hainaut, la nomination des officiers, les profits des fiefs et hommages et des monnaies, ainsi que la collation des bénéfices ecclésiastiques du Hainaut qu'il s'était réservés jusque-là . . . . .	III, 168
		* 4 novembre, à Egmond-l'Abbaye. — Commission donnée par le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., à son fils Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du Hainaut, pour tenir cour de justice en Zélande et recevoir les revenus de ce comté . . . . .	III, 170
		* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il l'autorise à constituer des pensions viagères jusqu'à concurrence de la somme de dix mille couronnes de France, afin de pourvoir à la garde de sa ville de Stavcren et de la frontière environnante . . . . .	V, 761
		25 novembre, à Mons. — Acte de la réception de Catherine de Langheraed au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la mort de Jeanne de Marteville. III, 166, note 2	
		* 1 <sup>er</sup> décembre. — Lettres de Jean de Maubeuge, veneur de Hainaut, concernant les dépenses faites à Baudour, lors de la chasse dans les forêts des environs de Mons, en la saison du cerf et du rut, depuis le 7 jusqu'au 30 septembre . . . . .	V, 761
		14 décembre, à Mons. — Acte de la réception de Jeanne de Lalaing au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la mort d'Alix de Mastaing . . . . .	III, 165, note 2

<sup>1</sup> « Pour frais des eskevins et aucuns dou conseil, le premier jour de septembre, que adont on rechupt lettres » envoyées à le ville de Mons de par les boines villes et tout le pays de Flandres, de complainte que li Zellandois » fait, leur avoient grief de avoir pris aucuns vaissiaux ou port de l'Escluse, sour lesquelles lettres on prist et eut advis » de envoyer par-deviers monsigneur d'Ostrevant au Kesnoit et pour savoir comment ses plaisirs estoit que li ville de » Mons s'en ordenast de rescrire . . . . . LXV s. »

« Pour frais de Ghillain de Veson, massart, et Sohier Mehault, clercq, et Meurant d'Escaussines, à un chevaux, le » premier et secont jour de septembre, qu'il furent au Kesnoit pour remonstrer à leurdit très redoubté signeur et sen » conseil le teneur d'unes lettres envoyées à le ville, pour aucuns vaissiaux que chil de Zellande avoient pris ou port de » l'Escluse, par le ville de Gand, Bruges, Yppre et le Franc de Bruges, pour savoir se le ville sour ce escriploit et com- » ment : se ne trouvèrent point monsr, ainschois estoit, comme on disoit, en le Tiérasse, et envoya monsr au rechepeur » le manière comment li ville y escriploit . . . . . VII s. l. x s. vi d. »

(Compte de Gilles de Sepmeries, dit de Veson, massard de Mons, de la Toussaint 1599 à la Toussaint 1400, fol. 16 v<sup>o</sup> et 20.)

- \* . . . . , à *La Haye*. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, en considération des services rendus par Claies Crompt, leur chambellan, lui abandonnent à perpétuité trois rentes et le quart d'une, qui étaient dues sur sa maison et sur un pré situés au Rivage, à Mons, devant l'église des Écoliers, et ce, sous réserve des droits seigneuriaux . . . . . VI, 247
- 1401.
- \* 5 janvier, au *Quesnoy*. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement de cinquante couronnes de France à son écuyer Bruiaut de Sars, pour un cheval, et le remboursement au même de treize livres quatorze sols par lui prêtés en Hollande, au mois de décembre . . . . . V, 761
- \* 10 janvier, au *Quesnoy*. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Hal par une partie de son hôtel le mardi 21 décembre . . . . . V, 762
- \* 22 janvier, au *Quesnoy*. — Lettres par lesquelles il nomme Sandrart Sceumelpement, garde de son hôtel, à Bruxelles, en remplacement de Jean Mohier et de Marie de Biévène, sa femme . . . . . V, 574
- \* 27 janvier. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de soixante couronnes de France . . . . . V, 762
- 28 janvier, au *Quesnoy*. — Acte constatant que le comte d'Ostrevant a accordé rémission de sa faute à Jean de Montjoie, écuyer, qui avait arrêté, en la ville de Mons, un bourgeois de Bavai, contrairement à la coutume du pays de Hainaut . . . . . III, 172
- 29 janvier, au *Quesnoy*. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, confère à Isabelle de Reinghersvliete la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Catherine de Fiennes. III, 171
- \* 29 janvier, au *Quesnoy*. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement de cinquante couronnes de France à Bauduin de Froimont, son chapelain et secrétaire, afin qu'il achète deux chevaux . . . . . V, 762
- \* 30 janvier, à *Hal*. — Mandement du même, pour le payement de quarante couronnes de France à Henri de Wargny, pour un cheval. V, 762
- 9 février, à *Mons*. — Acte de la réception de Yolende de Donstienne au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, à elle conféré le 19 août précédent. . . . . III, 164, note 1
- \* 12 février, à *La Haye*. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses de son hôtel à Hal, le dimanche 30 janvier, au soir. . . . . V, 762
- 10 mars, à *Paris*. — Acte constatant que les obsèques de Guillaume du Gardin, maître ès arts et professeur en théologie, ont été faites dans l'église de Saint-Mathurin, à Paris. III, 174
- 26 mars. — Lettres par lesquelles le bailli de Hainaut déclare que ce n'est pas Obert Ghutuyer, lombard, qui a accusé Antoine de Frexeniel, aussi lombard, du crime de sodomie, et que le comte d'Ostrevant a ordonné de cesser les poursuites commencées contre ledit Antoine . . . . . III, 175
- 26 mars, à *Mons*. — Acte de la réception de Marguerite Vilain au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, à elle conféré le 11 octobre précédent. . . . . III, 167, note 2
- 5 mai, à *Mons*. — Acte de la réception d'Isabelle de Reinghersvliete au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . III, 172, note 1
- \* 12 mai. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses de son hôtel à Lessines, le samedi 7 mai, au soir, et le lendemain . . . . . V, 762



- |  | Pages.   |  | Pages. |
|--|----------|--|--------|
| 1401. 20 mai, en l'hôtel de Naast, à Mons. — Sentence rendue, en son conseil, par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, portant règlement pour les cérémonies et les frais des enterrements à Mons. III, 177                       | 177      | sion annuelle que lui doit le comte d'Ostrevant, pour la garde de sa maison à Bruxelles. V, 763  | 763    |
| * 23 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des dépenses de la comtesse, le mardi 12 avril. . . . . V, 762   | 762      | * Juillet, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il accorde et transporte à son fils Jean, duc de Touraine, en accroissement de son apanage et pour en jouir après la mort de Jean, duc de Berri, le duché de Berri et le comté de Poitou, sous réserve des droits de souveraineté. III, 186 et 576; VI, 270 | 270    |
| * 6 juin, à Paris. — Lettres de Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers, faisant hommage de la Gueldre au roi de France. . . . . VI, 248   | 248      | * Juillet. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, annonçant à la ville de Mons la naissance de sa fille (mentionnées dans un article du compte du massard de Mons, de l'année échue à la Toussaint 1401.) . . . . . VI, 287  | 287    |
| * Juin. — Lettres adressées par Jeanne, duchesse de Brabant, à la ville de Mons et aux autres bonnes villes du Hainaut, au sujet des arrérages de son douaire <sup>1</sup> .   |          | * 2 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de trois muids de blé à Luttor de Roespe, son fourrier . . . . V, 763  | 763    |
| * 4 juillet, à Mons. — Lettres de Jean de Maubeuge, veneur de Hainaut, concernant les frais faits à Baudour pour les grands chiens, lors de la chasse dans les bois des environs de Mons, du 1 <sup>er</sup> mars au 24 mai. . . . . V, 762                    | 762      | 19 août. — Lettres du même, contenant des dispositions pour l'interprétation de l'ordonnance du 20 mai précédent, relative aux funérailles, à Mons . . . . . III, 187  | 187    |
| * 10 juillet, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement de ses dépenses et de celles d'une partie de son hôtel à Valenciennes, le lundi 27 juin et les deux jours suivants. . . . . V, 763 | 763      | * 20 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de vingt petits écus de Hainaut à Piérart Després, peintre, pour la façon de deux pennons de trompes. . . . . V, 763  | 763    |
| * 16 juillet. — Baptême de mademoiselle de Hainaut, qui reçut le nom de Jacqueline. VI, 284, 287   | 284, 287 | * Même date. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites à Raismes pour ses grands chiens de chasse, ceux du seigneur de Gommegnies et ceux du bailli des bois, en la saison des porcs et jusqu'au 1 <sup>er</sup> août. V, 763  | 763    |
| * 22 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles Sanders Scimmelpenninch reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de trente petits écus de Hainaut, montant de la pen-   |          |  |        |

<sup>1</sup> « Le mardi xxviii juing, dou matin, se partirent de Mons Jakemars de Biaumont, eskievin, et Rauls de Marchiennes, » comme dou conseil, leur varlés à v chevaux, et s'en alèrent par-deviers leur très redoubtet signeur, mons<sup>sr</sup> le conte » d'Ostrevant, au Kesnoit, pour cause rewardant chiertaines lettres que madame de Braibant avoit paravant envoiies as » eskevins, jurés et conseil de le ville de Mons, et ossi as autres bonnes villes dou pays, toukant le defaute en coy elle » disoit que on li estoit de x mil viés escus, pour sen dowaire acomplir, requérans que labourer on veuzist par- » deviers mons<sup>sr</sup> le conte, affin que elle fust satisfaitte, ou elle y pourveroit par autre voie. Se trouvèrent que » mons<sup>sr</sup> d'Ostrevant estoit aleis en esbatement à Vicogne, douquel lieu revint dou nuit au giste, et lendemain » parlèrent à lui sour ledite matère, de laquelle il eurent kierke et responce doudit mons<sup>sr</sup> le conte et de sen conseil; » desj endirent. . . . . m. l. 12 s. »  
(Compte du massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1400 à la Toussaint 1401, fol. 20 v°.)



- |  | Pages. |   | Pages.     |
|--|--------|---|------------|
| * 20 août, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Raismes par lui, la comtesse, le bailli des bois et plusieurs braconniers, en la saison des pores et jusqu'au 1 <sup>er</sup> août . . . V, 765 |        | * 21 janvier, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de la somme de deux cent quarante-six francs de Hainaut à Gobert Pièrechon, orfèvre . . . V, 765  | 1401-1402. |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il fait connaître que Jean de Malines a délivré douze couronnes du roi à la comtesse d'Ostrevant. V, 763  |        | 28 janvier, au Quesnoy. — Charte par laquelle il règle la manière de procéder à la levée des droits de meilleur catel, d'aubaine, de servage et de bâtardise, à Binche, et exempte cette ville de quelques menus tonlieux . . . III, 192  |            |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il fait connaître que Jean de Malines a délivré vingt livres tournois à Jacquemart Marconnet, demeurant à l'hôtel du Cygne, à Raismes, pour les dépenses faites par Biamués. . . . . V, 764   |        | * 9 février, à Valenciennes. — Mandement du même, pour le paiement des ouvrages faits par Jacquemart de le Kièse, orfèvre . . . V, 765  |            |
| * 21 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît que son prévôt le Comte, à Valenciennes, a payé cent-cinquante couronnes de France à la comtesse, sa compagne . . . V, 764  |        | * 14 février, au Quesnoy. — Idem, pour le paiement de cent-cinquante couronnes de France à Claes Crompt, son chambellan . . . . . V, 765  |            |
| 28 août, à Ath. — Acte par lequel Thomas Ladars, demeurant à Ath, déclare avoir reçu du comte de Hainaut la somme de 70 livres tournois, pour avoir visité l'ouvrage fait au vivier d'Hyon, etc. . . . . III, 191  |        | * 19 février. — Vidimus, délivré sous le sceau de Pierre, abbé de Bonne-Espérance, des lettres du comte d'Ostrevant, du 28 janvier précédent. . . . . III, 196  |            |
| * 12 novembre. — Mandement de la comtesse d'Ostrevant, pour le paiement de quatre-vingts couronnes de France, employées à l'achat d'un cheval. . . . . V, 764  |        | 1 <sup>er</sup> mars, à Flobecq. — Acte par lequel Mathieu Marghais, dit Pépin Gaillart, vend au comte de Hainaut plusieurs héritages qu'il tenait en fief à Flobecq, pour être rattachés au domaine dudit comte . . . . . III, 197   |            |
| * 28 décembre, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Hal par lui et son hôtel, le vendredi 23 décembre, au soir . . . . . V, 764   |        | * 8 mars, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel à Hal, le mercredi 15 février au soir et le lendemain. V, 765  |            |
| 1402.  |        | 15 mars, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jeanne, duchesse de Luxembourg et de Brabant, concède à la ville de Binche, dont elle est dame douairière, les privilèges que Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, avait accordés à cette ville par sa charte du 28 janvier précédent. III, 201 |            |
| * 15 janvier, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites, à Valenciennes et à Vicogne, par lui et la comtesse, depuis le jeudi 29 décembre 1401 jusqu'au jeudi 5 janvier suivant . . . . . V, 764       |        | 8 avril. — Lettres par lesquelles Mathieu Marghais, dit Pépin Gaillart, déclare avoir reçu 87 florins d'or pour prix de la vente par lui faite le 1 <sup>er</sup> mars précédent, au comte de Hainaut, de plusieurs héritages à Flobecq . . . III, 205  |            |

- |       | Pages. |  | Pages.           |
|-------|--------|--|------------------|
| 1402. |        | 10 mai, au Quesnoy. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, contenant l'arrêt réglementaire qui met fin au différend mû entre l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai et Anseau de Trazeignies, seigneur d'Heppignies, de Mauny et de Wasnes, à cause des eaux, de la pêche et des herbages entre Hem et Wasnes . . . | III, 204         |
|       |        | * 15 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse et leur hôtel, du mardi soir 9 mai au vendredi 12.   | V, 765           |
|       |        | * 17 mai, au Quesnoy. — Mandement du même, pour un paiement à faire à Tristan . . .  | V, 765           |
|       |        | Mai. — Lettres du même, autorisant la ville de Mons à lever en constitutions de rentes viagères une somme de quatre mille couronnes d'or, pour lui être payée, la moitié à titre de don et l'autre moitié en prêt, à l'effet de l'aider à soutenir la guerre contre le damoiseau d'Arckel et ses alliés . . .  | III, 208         |
|       |        | Mai. — Lettres du même, assignant ses revenus à la ville de Mons en garantie du prêt de deux mille couronnes de France mentionné ci-dessus . . .   | III, 210         |
|       |        | * 12 juin, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, par lesquelles il donne en fief à Robert de Rikel, abbé de Saint-Trond, les biens et rentes que les prédécesseurs de celui-ci tenaient des comtes de Hollande . . .  | III, 215         |
|       |        | 25 juin, à La Haye. — Lettres de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, par lesquelles il confère à Jeanne de Hoves la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Jeanne de Lalaing . . .  | III, 215         |
|       |        | 6 juillet, à Mons. — Acte de la réception de Jeanne de Hoves au canonicat précité.   | III, 214, note 1 |
|       |        | * 31 juillet. — Lettres de nomination de Thomas de Lille aux fonctions de bailli de Hainaut.   | III, 235, note 1 |
|       |        | Juillet. — État des messages faits pour le service du comte de Hainaut, du 1 <sup>er</sup> septembre 1401 au mois de juillet 1402 . . .  | III, 215         |
|       |        | 9 août. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière déclare que les lettres qui ont été délivrées en son nom, le 25 février 1399, concernant Obert Ghutuyer et Antoine Mareng, sont fausses ou du moins contraires à la vérité, et que ces lombards sont d'honnêtes gens.  | III, 624         |
|       |        | * Août. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, fait connaître que le prévôt le Comte, à Valenciennes, a payé la somme de cent soixante-neuf couronnes de France, huit livres et cinq sols tournois . . .   | V, 765           |
|       |        | * 19 septembre, devant Gorcum. — Lettres par lesquelles il confère à Béatrix de Borselle la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Marie de Blehem . . .  | III, 220         |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> octobre, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse et leur hôtel, du samedi 17 au mardi 20 <sup>1</sup> . . .  | V, 766           |
|       |        | * 20 octobre, à La Haye. — Lettres du duc Albert de Bavière, par lesquelles il se soumet à l'arbitrage que les échevins de Gand prononceront dans le différend qui existe entre lui et la ville de Hambourg, au sujet des dommages soufferts pendant la dernière guerre.   | III, 221         |
|       |        | * Même date. — Lettres du même, par lesquelles il donne plein pouvoir à quatre personnes, pour intervenir dans le jugement arbitral à prononcer par les échevins de Gand sur le différend précité . . .  | III, 221         |
|       |        | * 14 novembre, au Quesnoy. — Trois mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Ath, le mercredi soir 1 <sup>er</sup> novembre, à Braine-le-Comte, le mardi soir 7 du même mois, et à Hal, le mercredi 8, au dîner . . .                                 | V, 766           |

<sup>1</sup> Les documents étant tachés, usés, le mois ne peut être indiqué. On doit probablement lire : juin.



- Pages.
- \* 20 novembre, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des provisions fournies au bailli des bois de Hainaut par Jean le Carlier, fournier à Valenciennes, lors des chasses faites dans les forêts de Vicogne, du 1<sup>er</sup> septembre 1401 au 31 août 1402. . . . . V, 766
- 1403.
- \* 8 janvier, au Quesnoy. — Trois mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse et leur hôtel, le .. novembre, et du samedi 30 décembre 1402 au 3 janvier suivant. . . . . V, 766
- \* 12 janvier, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de trente-neuf livres cinq deniers tournois, fait par Jean de Malines. . . . . V, 766
- \* 16 janvier, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de quarante couronnes de France à Claes Crompt, son chambellan, à l'effet d'acheter un cheval. . . V, 767
- \* 20 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean de le Motte, de Jemappes, receveur du sénéchal de Hainaut, déclare avoir reçu de Jean Bregier, receveur de la terre du Rœulx, une rente de cinquante livres due sur cette terre audit sénéchal. . . . . II, 431
- \* 25 janvier. — Vidimus, délivré par Guillaume, seigneur de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, des lettres du roi de France, du 6 février 1366, concernant la rente pour laquelle les comtes de Hainaut lui rendaient hommage. . . . . II, 87
- \* 26 janvier, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Ath par lui et son hôtel, le mercredi soir 17 janvier et le lendemain. . . . . V, 767
- Pages.
- \* 31 janvier. — Lettres par lesquelles Pierre, évêque de Cambrai et comte du Cambrésis, approuve et confirme l'article de l'accord fait avec Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du Hainaut, au sujet de la Malmaison, qui est relatif à la garde de cette forteresse par un châtelain natif du Hainaut. . . . . V, 547
- \* 5 mars, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses de son hôtel à Lessines, le lundi .. février. . . . . V, 767
- \* 6 mars, au Quesnoy. — Lettres du même, par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de seize couronnes du roi. . . . . V, 767
- \* 16 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de quatre-vingts couronnes de France à Bruyant de Sars, son écuyer, pour deux chevaux. . . . . V, 767
- \* 24 mars, à Valenciennes. — Mandement du même, pour le payement du prix de deux chevaux. . . . . V, 767
- \* 8 mai. — Lettres par lesquelles Pierre, évêque de Cambrai et comte du Cambrésis, ratifie l'accord fait entre lui et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, au sujet de la forteresse de la Malmaison. . . . . V, 547
- \* 12 mai, au Quesnoy. — Quatre mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le payement des dépenses faites à Valenciennes, par lui, la comtesse et leur hôtel, le jeudi 22 mars et le lendemain; à Ath, par madame de Hollande, la comtesse d'Ostrevant et leurs hôtels, le mercredi 4 avril, et à Hal, par les mêmes, le jeudi 5 avril. . . . . V, 768
- \* 12 juin, à Mons. — Lettres du même, par lesquelles il institue, avec plusieurs hauts personnages, à Mons, une chapellenie perpétuelle en l'honneur de Dieu et de saint Georges. . . . . III, 222



- 1403-1404. \* 20 juin, à la Haye. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel à Lessines, le mercredi 30 mai, au dîner, et à Ath, le soir . . . . . V, 768
- \* 29 juin. — Quittance, délivrée par Jean de la Motte, demeurant à Quaregnon, de la moitié de la rente due sur la terre du Rœulx au sénéchal de Hainaut . . . . . II, 451
- \* 15 juillet, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Mons par la comtesse et son hôtel, le dimanche 8 avril, et par lui, la comtesse et leur hôtel à Bavai, le vendredi 8 juin . . . . . V, 768
- \* 18 juillet, au Quesnoy. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel à Hal, le jeudi 12 juillet, à Braine-le-Comte, le même jour, au dîner, et par son hôtel et pour ses chevaux, à Mons, le même jour . . . . . V, 768
- \* 27 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière donne procuration à trois bourgeois de Dordrecht et d'Amsterdam pour assister au jugement arbitral des échevins de Gand sur le différend qui existe entre lui et la ville de Hambourg. . . III, 223
- \* 1<sup>er</sup> août, au Quesnoy. — Deux mandements de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Bavai par lui, la comtesse et leur hôtel, le dimanche 15 juillet. V, 768
- \* 14 août, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement de dépenses faites par lui et son hôtel, à Ath et à Lessines, et de vingt couronnes de France, pour un cheval donné à Hanelet, son ménestrel. . V, 768
- \* 16 août, au Quesnoy. — Ordonnance du même, pour la vente des draps étrangers à Valenciennes. . . . . III, 296
- \* 18 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaît que Robert Croyen, son conseiller et receveur de Hainaut, a fourni les provisions de blé et d'avoine de son hôtel, à Mons, le 31 juillet et le lendemain . . . . . V, 769
- \* 31 août, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement de fournitures faites tant pour lui que pour la comtesse, et l'entretien de ses chiens à Raismes, du 1<sup>er</sup> septembre 1402 au 31 août 1403. . . . . V, 769
- \* 9 octobre. — Sentence arbitrale prononcée par les échevins et le conseil de la ville de Gand sur le différend entre le duc Albert de Bavière et la ville de Hambourg. . . III, 224
- \* 10 octobre. — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut, la somme de vingt florins d'or, nommés couronnes de France. . . V, 767, 769
- \* 14 octobre. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du même bailli la somme de cent-cinquante couronnes de France. V, 767, 769
- \* 19 novembre. — Lettres de nomination de Gérard, dit Persidès de Ville, sire d'Audrengnies, chevalier, aux fonctions de bailli de Hainaut. . . . . III, 253, note 1
- \* 10 décembre. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites par lui, la comtesse et leur hôtel, à Valenciennes, depuis le lundi 5 décembre, au souper, jusqu'au mercredi suivant. . . . V, 769
- \* Non daté. — État des paiements, effectués de 1375 à 1403, de la rente de quatre mille livres tournois, due au comte de Hainaut sur le trésor, à Paris . . . . . III, 229

1404.

- \* 24 janvier, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des

- dépenses faites par lui et son hôtel à Lessines, depuis le samedi soir 12 janvier jusqu'au lundi suivant. . . . . V, 770
- Vers février.* — Supplique présentée au roi de France par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du comté de Hainaut, afin d'obtenir le paiement des arrérages d'une rente due par le trésor royal aux comtes de Hainaut. . . . III, 224
- \* *11 février, à Mons.* — Quittance, délivrée par Hernut de Carnières, mari d'Alix de Severy, veuve de Jean de le Motte, de la rente due au sénéchal de Hainaut sur la terre du Rœulx, pour l'échéance de Noël 1405 . . . . II, 451
- 11 février, à Paris.* — Lettres de Charles VI, roi de France, mandant à ses conseillers généraux des aides, à Paris, de payer à Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur et administrateur du Hainaut, les arrérages de la rente due au comte de Hainaut . . . . . III, 226
- Même date.* — Autre mandement du roi de France aux gens de ses comptes et à ses trésoriers, à Paris, pour le même objet . III, 227
- \* *4 avril, au Quesnoy.* — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses de son hôtel à Ath, le vendredi saint 28 mars. . . . . V, 770
- 14 avril, à Lille.* — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, etc., accordant rémission à Othon d'Ecaussines, châtelain d'Ath, et à ses complices, qui avaient fait dresser un gibet et exécuter un malfaiteur à Maulde, sur le territoire de Flandre . . . . . III, 229
- 25 avril, au Quesnoy.* — Rappel de ban, accordé par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, au bailli de Lille et à ses complices, bannis dudit pays de Hainaut par le châtelain d'Ath, pour avoir abattu un gibet que celui-ci avait fait dresser sur le grand chemin du village de Maulde . . III, 577
- \* *14 mai, au Quesnoy.* — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses de la comtesse à Braine-le-Comte, le lundi 28 avril, au dîner. . . . . V, 770
- 21 mai, à Mons.* — Lettres du même, par lesquelles il cède à la ville de Mons une grange située près de l'église de Saint-Germain, en cette ville . . . . . III, 232
- \* *Mai-13 juin.* — État des dépenses faites pour le transport du corps du duc Philippe de Bourgogne, de Hal à Dijon . . . . . III, 230
- 6 juin, à Mons.* — Acte de la réception de Béatrix de Borsselle au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, à elle conféré le 19 septembre 1402 . . . . . III, 220, note 1
- 23 juin, au Quesnoy.* — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, prend à sa charge les rentes viagères constituées par la ville de Valenciennes jusqu'à concurrence de quatre cents couronnes. . . . . III, 233
- 26 juin.* — Lettres du même, par lesquelles il reconnaît que la ville de Mons a levé, à sa demande, la somme de trois mille couronnes de France en constitutions de rentes viagères, et promet de rembourser ce capital dans un an ou d'en faire payer les intérêts sur l'excédant des assennes. . . . . III, 236
- \* *7 juillet, à Mons.* — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par lui, la comtesse et la duchesse à Valenciennes, du mercredi soir 2 juillet au samedi suivant . . . . . V, 770
- \* *8 juillet.* — Rôle relatif au séjour de la duchesse de Bourgogne, de la comtesse d'Ostrevant, de madame de Nevers, de mademoiselle de Rethel et de monseigneur Jean de Rethel, à Arras . . . . . V, 771
- \* *9 juillet, à Mons.* — Lettres par lesquelles Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, accorde aux mayeur, échevins et bonnes gens de la ville d'Ath certains de ses revenus en garantie des rentes viagères par eux constituées . . . . III, 238



- 1404.
- Pages.
- \* 10 juillet. — Rôle touchant le séjour de la duchesse de Bourgogne, de la comtesse d'Ostrevant, de madame de Nevers, de mademoiselle de Rethel et de monseigneur Jean de Rethel, à Arras . . . . . V, 770
- \* 11 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles Gilles dit Hernut de Carnières, écuyer, déclare avoir reçu du sénéchal de Hainaut la somme de vingt-cinq livres tournois, payée par le receveur du Rœulx. . . . . II, 451
- \* 13 juillet. — Rôle concernant le séjour de la duchesse de Bourgogne, de la comtesse d'Ostrevant, de madame de Nevers, de mademoiselle de Rethel et de monseigneur Jean de Rethel, à Arras . . . . . V, 771
- \* 16 juillet. — Rôle relatif au séjour des mêmes, à Arras. . . . . V, 771
- \* 29 juillet, au Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse et leur hôtel, du mercredi 25 au samedi 26 juillet. . . . . V, 771
- \* 30 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il fait connaître que le prévôt le Comte, à Valenciennes, a payé deux cent-vingt-huit couronnes de France et trente grands écus de Hainaut, pour diverses fournitures . V, 771
- \* 31 juillet. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de quatre-vingts couronnes du roi qui lui fut apportée à Valenciennes où il était, le 24 juillet, par Haynau, son héraut. . . . . V, 771
- \* 2 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de quatre-vingt-deux couronnes du roi et sept sols, huit deniers tournois, pour des objets fournis à la comtesse. V, 771
- \* 7 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Bavai par lui et la comtesse, le 5 août. . . . . V, 771
- \* 12 août, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et les gens de son hôtel en la maison de Piérart Moriaul, à Étrœungt, en la seconde semaine de juillet, ainsi que des dépenses de son bailli des bois, de ses valets et autres qui, en sa présence, chassèrent au bois du Fierechiel . . . . . V, 772
- \* 23 août, à La Haye. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses de gens de son hôtel en la maison de Godefroid de Lobbes à Lessines, le vendredi 15 août. . . . . V, 772
- \* Août. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut la somme de cinquante couronnes du roi, pour l'achat d'un cheval fauve . . . . . V, 772
- \* 3 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de dépenses faites au Quesnoy par lui, la comtesse et leur hôtel, du jeudi 15 novembre 1403 au dimanche 31 août 1404. . . . . V, 772
- \* 7 novembre, au Quesnoy. — Trois mandements du même comte, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par la comtesse et son hôtel, le 9 septembre, le mardi 14 octobre et le lendemain, et l'approvisionnement de blé et d'avoine pour l'hôtel de la comtesse à Étrœungt durant dix jours . V, 772
- \* 8 novembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Ath par lui et une partie de son hôtel, le lundi 3 novembre, au souper, et par une partie de son hôtel à Lessines, le même jour, au souper . . . . . V, 772
- 15 novembre, à Mons. — Lettres d'obligation, délivrées par Waleran, seigneur de Bréderode et de Ghemp, pour un prêt de six cent-soixante couronnes de France à lui fait par le comte d'Ostrevant . . . . . III, 239
- \* 18 novembre. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur et héritier du Hainaut, pour le paiement de quarante-cinq couronnes de France à Jacquemart de Beaumont, pour un cheval bai fourni à la comtesse. . . . . V, 775



- | Pages.   | Pages.   |
|--|--|
| * 24 novembre, à Quesnoy. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la comtesse et leur hôtel, du mercredi soir 19 novembre au vendredi suivant . . . V, 775 | 24 février, à Mons. — Acte de la réception de Henriette de Dronghelen au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . III, 247, note 1  |
| * 28 novembre, à Mons. — Représentation faite aux états de Hainaut, au sujet de la destruction du château d'Escaillon <sup>1</sup> .   | * 27 février, à La Haye. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement du prix d'achat d'un cheval donné à Tristan de le Motte. . . . . V, 775   |
| * Vers le 29 novembre. — Lettres du duc Albert de Bavière, par lesquelles il demande une aide à la ville de Mons et aux autres bonnes villes du Hainaut, afin de satisfaire la duchesse de Brabant . . . . . III, 240  | 18 mars. — Acte par lequel Jacquemart Ernoul cède à Stasse Scuilfort, en paiement de la somme de trente livres tournois qu'il devait à ce dernier, une rente annuelle de cinquante-sept sols, due sur une maison à Haine-Saint-Paul . . . . . III, 248   |
| * Extraits du compte de la recette générale de Hainaut relatifs au deuil du duc Albert de Bavière, mort à La Haye le 12 décembre. III, 241   | * 2 avril, à Cambrai. — Lettres par lesquelles les prévôt et chapitre de l'église Notre-Dame de Cambrai donnent leur consentement à l'exécution de la bulle obtenue par l'évêque de Cambrai, pour la démolition de la forteresse de la Malmaison . . . . . V, 548  |
| <b>1405.</b>   | 18 juin, à Braine-le-Comte. — Quittance délivrée par Jean de Maubeuge, veneur de Hainaut, à Jean Wourmillon, lieutenant du receveur de ce pays à Braine-le-Comte, de la somme de 75 livres 15 sols 1 denier tournois, payée pour l'entretien des chiens du comte durant le séjour en ladite ville, du 17 septembre 1404 au 16 mars 1405. III, 250; VI, 270 |
| * 20 janvier, à La Haye. — Mandement de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, pour le paiement des dépenses de la duchesse, sa femme, et de son hôtel à Braine-le-Comte, le mercredi 7 janvier . . . . . V, 775 | * 5 juillet, à Middelbourg. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, par lesquelles il donne en fief à Robert de Rikel, abbé de Saint-Trond, tout ce que les prédécesseurs de celui-ci tenaient des comtes de Hollande . . . III, 252  |
| * 30 janvier, à Mons. — Quittance, délivrée par Gilles dit Hernut de Carnières, écuyer, de la somme de cinquante livres tournois, payée par le receveur du Rœulx. . . . . II, 452  | Sans date. — Relation du serment et des reliefs que le duc Guillaume de Bavière doit faire à l'église de Sainte-Waudru, à Mons . . . III, 255  |
| * 16 février, à La Haye. — Lettres de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., accordant à Henriette de Dronghelen la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de Marie d'Antoing. III, 247                               |  |

<sup>1</sup> « Le vendredi xxviii jours oudit mois (de novembre, l'an III<sup>e</sup> et III<sup>e</sup>), dou matin, furent li maires, esquievin et consaulx de le ville oudit ostel de Naste, par-deviers nodit très redoubté signeur et sen conseil, qui les y avoit fait mander, avœcq lez signeurs nobles et aultres boines villes de sein pays de Haynnau, là ù il leur fist remonstrer le grief et desplaisir que fait on avoit à lui et audit pays, en ce que li castiaux et forterèce d'Escaillon avoit estet pris et abatus, requérans que lidit noble et boines villes le veulsissent conforter et dalez lui demorer en ce que il en avoit intention de faire et ouvrir par boin coseil. Sur coy lidit noble et boines villes se prisent à consillier, et en fisent celui jour responce sour le viespre. Frayèrent de disner et soupper ensamble. . . . . x l. 12 s. vj d. » (Compte de Gobert Joye, fils, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1404 à la Toussaint 1405, fol. 24.)

- 1405-1406. 10 juillet, à Mons. — Acte du serment prêté à la ville de Mons par le duc Guillaume de Bavière, lorsqu'il prit possession du comté de Hainaut . . . . . III, 253
- \* *Même date.* — Relief fait au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, par le même duc . . . IV, 691
- 11 juillet, à Soignies. — Acte du chapitre de Soignies, relatif : 1° au serment prêté en l'église de Saint-Vincent de cette ville par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., à son joyeux avènement; 2° à l'autorisation par lui donnée à ce chapitre, d'obliger le prévôt à résider au moins trente-deux semaines par an, sous peine de perdre les fruits de sa prévôté . . . . . III, 257
- \* 18 juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de ses dépenses à Valenciennes, le mardi 14 juillet, au dîner. V, 775
- 21 juillet, à Valenciennes. — Acte du serment prêté à la ville de Valenciennes par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc. III, 259
- \* 26 juillet, à Mons. — Demande, faite par le duc Guillaume de Bavière, d'une aide à fournir par la noblesse et les bonnes villes de Hainaut<sup>1</sup>.
- \* 28 juillet, à Mons. — Quittance, délivrée par Gilles dit Hernut de Carnières, de la somme de cinquante livres tournois, payée par le receveur du Rœulx, pour l'échéance de la Saint-Jean . . . . . II, 452
- \* 29 juillet, à Mons. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de trente couronnes de France, pour le jeu de cache . . . . . V, 774
- \* 15 août, devant Haghestein. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses d'une partie de son hôtel à Ath, le mercredi 29 juillet . . . . . V, 774
- \* 18 août, devant Haghestein. — Quatre mandements du même, pour le paiement des dépenses de sa fille à Bavai, le 11 juillet; de celles de la duchesse, sa femme, et de son hôtel à Valenciennes, le dimanche 12 juillet; de celles que lui, la duchesse, et leur hôtel ont faites à Ath le jeudi 30 juillet . . . V, 774
- \* 28 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la duchesse Marguerite fait connaître que Jean de Malines, lieutenant du receveur de Hainaut à Valenciennes, a payé diverses sommes . . . . . V, 774
- \* 19 novembre, à Soignies. — Acte du chapitre de Soignies, rédigé en conformité de l'autorisation du duc Guillaume de Bavière, imposant au prévôt l'obligation de résider trente-deux semaines par an. . . . . III, 258

## 1406.

- \* 8 février, à Mons. — Quittance, délivrée par Gilles dit Hernut de Carnières, écuyer, de la rente payée par le receveur du Rœulx, pour l'échéance de la Noël 1405 . . . . . II, 452
- 12 mars. — Lettres de Waleran, seigneur de Bréderode, écuyer, par lesquelles il s'oblige à rembourser à la date du 12 mars 1407 la somme de cinq cents couronnes de France qu'il doit à la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande. III, 260
- \* 21 mars, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des

<sup>1</sup> Le xvij<sup>e</sup> jour de juillet, dou matin, se misent ensamble li esquierin et consaulx de la ville et allèrent par-deviers » nodit très redoubté signeur, qui avoecq lez nobles et autres boines villes de sein pays mandés les avoit en sen ostel de » Naste, là ù il fist requeste d'aucune ayde de mise avoir à sein pays et par espécial asdis nobles et boines villes, dont » il se present à consillier et en fisent ensamble responce, celui jour, sour le viespre; frayet . . . . . vj l. m. s. » (Compte de Gobert Joye, fils, massard de Mons, de la Toussaint 1404 à la Toussaint 1405, fol. 23 v°.)



- dépenses faites par lui, son frère de Liège<sup>1</sup> et leur hôtel, à Valenciennes, le jeudi 18 mars, au dîner . . . . . V, 774
- \* 1<sup>er</sup> avril, au Quesnoy. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, etc., par lesquelles il confirme à l'abbaye de Saint-Trond tous les privilèges que lui avaient accordés ses prédécesseurs . III, 261
- 8 mai, au Quesnoy. — Lettres de non-préjudice délivrées par le même duc à la ville de Valenciennes, au sujet du don de huit mille couronnes qu'elle lui avait fait. . . . . III, 262
- \* Même date. — Lettres du même, autorisant la ville de Valenciennes à lever six deniers au lot de vin jusqu'au remboursement de ladite somme de huit mille couronnes . . . . III, 262
- 14 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il accorde à la ville d'Ath l'autorisation d'avoir un coffre-fort pour y déposer les actes, un conseil pour l'administration des affaires et deux sceaux, et affranchit les étrangers qui s'établiront en cette ville . . . . . III, 263
- \* 25 mai, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel à Lessines, le dimanche soir 16 mai . . . . . V, 774
- \* Mai. — Lettres du même, contenant la sentence rendue en son conseil, au sujet de la justice et seigneurie de l'abbaye de Vicogne aux territoires de Dosnoy, de Maugré et de Puvinage<sup>2</sup>.
- \* 21 juin. — Lettres de Gérard de Ville, seigneur d'Audregnies, bailli de Hainaut, autorisant la ville d'Ath à lever en constitutions de rentes la somme de mille livres, à l'effet d'acquitter sa quote-part de l'aide votée par les états de Hainaut. . . . . III, 268
- 9 juillet, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, contenant les conditions du mariage de Jean de France, duc de Touraine, son fils, et de Jacqueline de Bavière, fille et héritière du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., et de Marguerite de Bourgogne. III, 268; mentionnées, IV, 3, note 2; VI, 288.
- Même date. — Lettres du même, par lesquelles il s'oblige, en considération du mariage de Jean de France, duc de Touraine, et de Jacqueline de Bavière, de donner à son dit fils, lorsqu'il sera majeur, les aides des terres qui lui ont été accordées par le traité de mariage . . . III, 275
- Même date. — Mandement du même, pour le paiement d'une somme de quatorze mille francs à Jean de France, duc de Touraine, son fils. . . . . III, 274
- Même date. — Lettres du même, par lesquelles il assigne à Jean de France, duc de Touraine, son fils, la somme de quatre mille livres tournois par an sur le domaine de Ponthieu, en déduction des seize mille écus qu'il lui devait annuellement en vertu du contrat de mariage de ce prince avec Jacqueline de Hollande. III, 277
- \* 22 juillet, à Mons. — Quittance, délivrée par Gilles dit Hernut de Carnières, écuyer, de la rente due par le receveur du Rœulx, pour l'échéance de la Saint-Jean-Baptiste. . . II, 452
- 9 août, à Paris. — Mandement de Charles VI, roi de France, pour le paiement à faire au comte de Hainaut, sur la recette du bailliage de Vermandois, des arrérages de la rente de quatre mille livres constituée sur le trésor, à Paris . . . . . III, 275
- 22 août, à Paris. — Lettres par lesquelles il confirme en faveur du comte de Hainaut l'assignation d'une rente de quatre mille livres sur la recette de Vermandois . . . III, 279

<sup>1</sup> Jean de Bavière, élu évêque de Liège.

<sup>2</sup> Ces lettres sont ainsi datées : « Faites et données l'an de grace mil IIII<sup>e</sup> et sys, ou mois de may. » On en trouve la transcription aux fol. 168 v<sup>o</sup>-169 d'un cartulaire de l'abbaye de Vicogne déposé aux Archives départementales, à Lille. Lettre de la sentence faite par monseigneur de Haynau en son conseil, dou droit de justice et signourie que le gliese de Vicongne a ès terroirs de Dosnoy, de Maugret et de Puvinage.

1406. \* 22 août, au Quesnoy. — Deux mandements du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le payement des dépenses faites à Valenciennes par lui, la duchesse et leur hôtel, le . . . août . . . . . V, 775
- 23 août, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, reconnaît que le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., lui a fait hommage pour la rente précitée de quatre mille livres tournois. III, 282
- \* *Même date.* — Vidimus, délivré par Guillaume, seigneur de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, du mandement de Charles VI, roi de France, du 9 août précédent . . . . III, 277
- \* 26 août, à Paris. — Commission adressée par le roi de France à Mathieu de Launais, chevalier, seigneur d'Arondeau, son chambellan et bailli de Tournai, du Tournésis, de Mortagne et de Saint-Amand, à l'effet de faire l'examen des réparations à faire aux châteaux de Mortagne, de Crèvecœur et d'Arleux, donnés à Jean, duc de Touraine. . . . V, 549
- \* 27 août. — Cédula par laquelle Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., déclare tenir la rente de quatre mille livres tournois en hommage du roi de France. . . . III, 285
- \* 30 août. — Vidimus, délivré sous le sceau de la prévôté de Paris, des lettres du roi Charles VI, du 9 juillet, pour le payement d'une somme de quatorze mille francs au duc de Touraine. . . . III, 275
- \* 31 août, à Paris. — Lettres d'attache des conseillers généraux des aides pour la guerre, mandant au receveur des aides du comté de Ponthieu de payer la somme de quatorze mille francs reprise dans les lettres du roi, du 9 juillet précédent, à partir du 1<sup>er</sup> octobre. III, 578
- 2 septembre, à Paris. — Mandement de la chambre des comptes, pour l'exécution des lettres royaux du 9 juillet concernant l'assignation de quatre mille livres tournois sur le domaine de Ponthieu . . . . III, 278
- \* 7 septembre, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le payement de dix livres tournois à Jean de Gant, pour ferrures de colliers . . . . V, 775
- \* 15 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le payement des dépenses faites à Valenciennes par la duchesse et leur hôtel, depuis le mardi soir 7 septembre jusqu'au vendredi suivant . V, 775
- 24 septembre. — Vidimus, délivré par Guillaume Bretiau, receveur de Ponthieu, des lettres royaux du 9 juillet et du mandement de la chambre des comptes, du 2 septembre. . . . III, 278, note 1
- Même date.* — Lettres par lesquelles François Piot, receveur des aides du comté de Ponthieu, reconnaît avoir reçu le mandement original du roi Charles VI, touchant la pension annuelle de quatorze mille francs à payer au duc de Touraine . . . . III, 284
- \* 27 septembre. — Copie, faite et scellée par Jean Gorre, bailli d'Abbeville, du vidimus précité du 30 août. . . . III, 275
- 2 octobre, au château du Quesnoy. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., autorisant la ville de Mons à lever une somme de quatre mille florins d'or ou couronnes de France, en constitutions de rentes viagères, afin de satisfaire à sa demande d'aide pour payer les frais de la guerre contre le sire d'Arckel et ses alliés, et remplir les conditions du traité de mariage de sa fille avec le duc de Touraine. . . . III, 285
- 2 octobre, au Quesnoy. — Charte accordée par le même à la ville de Mons, portant à dix le nombre des échevins de cette ville . . III, 286
- 5 octobre, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il transfère sur la recette des aides du diocèse de Laon la pension viagère de six mille francs qu'il avait assignée au duc Guillaume de Bavière sur la ville de Tournai, moyennant laquelle pension le duc a acquitté le roi des arrérages de la rente de quatre mille livres s'élevant à dix-neuf mille cent-huit livres tournois . . III, 288



Pages.

Pages.

- \* 7 octobre. — Vidimus, délivré par Guillaume, seigneur de Tignouville, garde de la prévôté de Paris, des lettres du roi de France, du 5 du même mois . . . . . III, 290
- \* 10 octobre, à Mons. — Lettres du bailli de Hainaut, mandant au châtelain de Braine-le-Comte de venir à Mons le mardi 12 . . . III, 290
- 15 octobre, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, assigne, sur la recette des aides du diocèse de Reims, la pension de six mille francs due au comte de Hainaut . . . . . III, 291
- \* 17 octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Pierre de Brabant, dit Clignet, sire de Rouci, conseiller et chambellan du roi, et amiral de France, promet, à la requête du comte de Hainaut, de garder et faire garder bien et loyalement la ville et forteresse de Chimay. III, 295
- \* 23 octobre. — Jacques Bachelier, conseiller et procureur du roi de France, présente à l'assemblée du conseil de la ville de Tournai les lettres par lesquelles Charles VI déclare reprendre à sa charge le paiement annuel de la somme de six mille francs qu'il avait précédemment assignée au comte de Hainaut sur la composition de Tournai . . . . . III, 291, note 2
- 20 novembre. — Ordonnance du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour la sayetterie de la ville de Valenciennes . . . III, 294
- 12 décembre, à Mons. — Lettres du bailli de Hainaut, mandant au châtelain de Braine-le-Comte d'ordonner aux gens de sa châtellenie en état de servir à pied et à cheval, de se tenir prêts à partir. . . . . III, 297
- 17 décembre, à Mons. — Lettres par lesquelles il informe le même châtelain de ce qui s'est passé aux environs de Thuin et lui recommande de veiller à la défense du pays . . . III, 297
- \* 17-18 décembre, à Mons. — Ordonnances des échevins de la ville de Mons, prescrivant des mesures pour la défense de cette ville. . . III, 298
- \* 28 décembre, à Mons. — Représentation faite aux états de Hainaut et résolution prise par ceux-ci, au sujet de l'invasion des Liégeois<sup>1</sup>.
- \* Sans indication du jour. — Rapport, fait par Jean de Haynnaul dit le tordeur de Sepmeries, d'un fief tenu de l'abbaye de Saint-Lambert de Liessies. . . . . III, 298
- \* Sans indication du jour. — Relief de la terre de Mont, près de Sombreffe . . . IV, 375, note 1

## 1407.

- \* Vers le 17 janvier. — Lettres adressées à la ville de Mons par la cité, le nouvel élu et le mambour de Liège . . . . . III, 299
- \* 29 janvier. — Nomination de Jacques de Floyon, écuyer, aux fonctions de capitaine de la forteresse de Barbençon . . . . . V, 785
- \* 29 janvier, à Mons. — Mandement de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Lessines par lui et son hôtel; le vendredi 24 janvier, au soir . . . . . V, 775
- \* 31 janvier, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à sa maison de la Monnaie, à Valenciennes, par lui et une partie de ses gens, le 26 janvier, au dîner . . . . . V, 775
- \* 19 février, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et une partie de son hôtel, depuis le lundi 14 février, au dîner, jusqu'au lendemain . . . . . V, 775

<sup>1</sup> « Le mardi jour des Inocens, furent li esquievin et pluseurs dou conseil de le ville en l'ostel de Naste, par-devant le conseil de no très redouté seigneur, qui mandez les y avoit, avœcq les nobles, les prélas et autres boines villes dou pays, là ù remonstret fu le grief et desplaisir que chil dou pays de Liège fait avoient à nodit seigneur de, en sen absence, avoir boutet les feuls à Barbenchon et à le Buissière en sein pays de Haynnau; et requis lidis consaulx assavoir que boin en estoit à faire, et se pour celli fait on avoit cause de nodit seigneur et sein pays mettre en wière. A coy fu respondut et ensi conclut que boin estoit que chiux estas fust escrips et segnefyés par-deviels nodit seigneur en sein pays de Hollande, et à lui supplyet qu'il lui pleusist à revenir par-dechà. Frayèrent celui jour au disner. LVI s. vii d. » (Compte de Gobert Joye, fils, massard de Mons, de la Toussaint 1406 à la Toussaint 1407, fol. 25 v<sup>o</sup>.)

- |  | Pages.         | Pages.  |
|--|----------------|---|
| 1407. * 6-7 mars. — Rôle des dépenses faites à Valenciennes par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., et une partie de son hôtel . . . . .  | V, 776, note 1 | apposer son sceau avec le sien et les sceaux de la noblesse et des bonnes villes de Hollande, de Zélande comme de Hainaut, aux lettres contenant l'accord entre le duc et les villes de Gorcum et autres du pays d'Arckel <sup>1</sup> .  |
| * 16 mars, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement des provisions achetées à diverses personnes depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 1406. . . . .  | V, 776         | * 30 mai, à La Haye. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il confère à Marguerite de Lalaing la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de Marguerite d'Écaussies. . . . .   |
| * 19 mars. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et une partie de son hôtel, depuis le dimanche soir 6 mars jusqu'au lendemain après diner. . . . .   | V, 776         | * 1 <sup>er</sup> juin, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Lessines par lui et son hôtel, le samedi 19 mars, au soir . . . . .  |
| * Même date. — Lettres du même, concernant l'apurement des comptes de Robert Crohin, receveur de Hainaut . . . . .   | V, 776         | * 5 juillet, au château d'Angers. — Lettres de Louis, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, de Forcalquier, du Maine, de Piémont et de Roucy, etc., par lesquelles il déclare avoir relevé du comte de Hainaut les villes et terres d'Aymeries, de Raismes, de Pont, de Quartes et du Sart de Dourlers . . . . . |
| 15 avril, à Saint-Marceau les-Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il autorise Jean, duc de Touraine, son fils, à tenir en pairie de la couronne de France la terre de Mortagne qui lui avait été donnée lors de son mariage avec Jacqueline de Bavière. III, 299   |                | 10 juillet, à Mons. — Acte de la réception de Marguerite de Lalaing au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, à elle conféré. III, 502, note 1   |
| * 25 avril. — Lettres de Gérard dit Persidés de Ville, sire d'Audregnies, chevalier, bailli de Hainaut, faisant connaître que Jean le Prévost dit de Kokeriaumont, clerc et bourgeois de Valenciennes, a été adhérité d'un fief ample, consistant en une rente de trente-six sols tournois assignée sur la maison de Jean de le Court, à Jemappes. . . . . | VI, 177        | * 14 juillet, à Mons. — Lecture est faite aux états de Hainaut, d'un écrit, rédigé par ordre du prince, en réponse aux remontrances qu'ils avaient faites à la duchesse, en la ville du Quesnoy <sup>2</sup> .  |
| * Vers le 2 mai. — Le conseil du duc Guillaume de Bavière requiert la ville de Mons de faire   |                |   |

<sup>1</sup> « Pour frais des esquivins et plusieurs dou conseil, le second jour de may, que on fu ensamble par 13 fois, sour ce » que li consauls de no très redoubté signeur requéroit que li ville veulsist séeiler avœcq lui et plusieurs de ses nobles et » boines villes tant de Hollande, Zelande comme de Haynnau, les lettres des accors il avoit entre lui et les villes de » Ghorekem et autres qui furent de la terre d'Ercele, lesquelles lettres on fist copier et puis furent séeillées; frayet : XLV s. » (Compte du massard de Mons, de la Toussaint 1406 à la Toussaint 1407, fol. 24 v<sup>o</sup>.)

<sup>2</sup> « Le XIII<sup>e</sup> jour de juillet, furent li esquivin et aucun dou conseil de la ville en l'ostel de Naste par-devant le conseil » de nudit signeur, qui mandez les y avoit, avœcq les nobles, prélas et boines villes dou pays, et là endroit fu par Jehan » de Binch lieus uns escrips, que lidis consaux avoit fait faire et ordener, au commandement et kierque de nudit signeur, » de la délibération et avis que eubt avoit sour le teneur des requestes, remonstrances et supplications que lidit noble, » prélat et boines villes avoient paravant faictes à no très redoubtée dame, madame la ducesse en la ville dou Kesnoit. » Et celui escript ensi lieut, demandet fu à cheux qui là estoient se il leur sambloit bien ensi que dire le veulsissent, par » coy on le peüst mettre en forme de letriage et envoyer par-deviers nudit signeur pour le avoir séelet, dont il fu fait » response. Frayet . . . . . cix s. m. d. » (Compte du massard de Mons, de la Toussaint 1406 à la Toussaint 1407, fol. 25.)



- 19 juillet. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., accorde à la ville de Valenciennes la suppression des communes accises, à l'exception des accises sur le vin, la cervoise, le blé et le sel . . . . . III, 502
- 4 août, à Mons. — Mandement adressé au châtelain de Braine-le-Comte par le bailli de Hainaut, lui ordonnant de publier que l'on doit poursuivre et arrêter ceux qui tiennent le parti des Liégeois, et qu'en cas de résistance, s'ils sont blessés ou tués, il ne peut en résulter aucun préjudice. . . . . III, 506
- \* 7 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., fait savoir que Thomas de l'Yssue, lieutenant du receveur de Hainaut à Ath, a payé soixante livres, treize sols et huit deniers tournois, pour les vins achetés pour elle en cette ville, le 28 juillet, et les dépenses de ses gens et de ses chevaux, lorsqu'elle alla à Bouchout et à son retour au Quesnoy. . . . . V, 776
- \* 12 août, à Mons. — Quittance, délivrée par Gilles dit Hernut de Carnières, écuyer, de la rente due par le receveur du Rœulx, pour l'échéance de la Saint-Jean-Baptiste . . . II, 452
- \* 19 août. — Lettres de non-préjudice, délivrées par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour l'aide de trois mille couronnes votée par la ville de Valenciennes. VI, 248
- 25 août, à Mons. — Mandement du bailli de Hainaut, touchant la levée des gens capables de servir et la défense faite à ceux-ci de quitter le pays sans autorisation. . . . . III, 507
- \* 4 septembre. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par la duchesse et par une partie de leur hôtel, du mardi 16 août au samedi suivant. V, 777
- 8 septembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles il accorde à Hanelet, son ménestrel, une pension annuelle et viagère de cinquante couronnes de France . . . . . V, 574
- 11 septembre. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., fait connaître que Jean de Malines a payé la somme de soixante-cinq livres quinze deniers tournois, pour des étoffes de diverses couleurs, fournies à Jean d'Alost pour faire des ouvrages de sellerie. . . . . V, 777
- 18 septembre, au Quesnoy. — Mandement du bailli de Hainaut, pour la garde des forteresses et l'équipement des gens capables de servir . . . . . III, 507
- 20 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même, prescrivant de ne laisser sortir du pays sans autorisation les chevaliers, les écuyers et autres, qui doivent s'armer et s'équiper pour être prêts à la première réquisition qui leur sera faite. . . . . III, 508
- \* 25 octobre, à Wondrichem. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière reconnaît devoir la somme de cent couronnes de France pour un cheval eu au seigneur de Ruesue, son châtelain d'Ath . . . . . V, 777
- \* 25 novembre, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de cent sols à Jean de Gand . . . V, 777
- \* 24 novembre. — Acte par lequel Étienne Tassart, écuyer, huissier d'armes du roi de France, garde-scel du bailliage de Vermandois, à Saint-Quentin, fait connaître que, par-devant Colard Carette, tabellion royal en cette ville, son lieutenant, André Macquerel, écuyer, seigneur de Ribauville et y demeurant, a pris l'engagement de payer une rente viagère à Jean Macquerel et à Jeanne, ses père et mère, pour la cession à lui faite par eux, en considération de son mariage, de la terre et seigneurie de Molain, tenue en fief du comte de Hainaut . . . . . VI, 177
- \* Sans indication du jour. — Vidimus, délivré par Mathieu, prieur du Val-des-Ecoliers, à Mons, des lettres du roi de France, de mars 1540, accordant une rente à Henri d'Antoing, chevalier . . . . . I, 695

- 1407-1408. *Sans indication du jour.* — Visite, faite par Mathieu de Launais, chevalier, bailli de Tournai, etc., des châteaux de Mortagne, Crève-cœur et Alleux . . . . . V, 549
- 1408.
- 17 janvier, à Mons. — Mandement du bailli de Hainaut, touchant la criée des monnaies et le relevé des gens capables de servir à pied ou à cheval . . . . . III, 509
- \* 27 janvier, à Mons. — Quittance, délivrée par Gilles dit Hernut de Carnières, écuyer, d'une rente due sur la terre du Rœulx, pour l'échéance de la Noël 1407 . . . . . II, 452
- \* 22 février. — Lettres par lesquelles Jean, sire de Ligne et de Bailleul, reconnaît avoir reçu de Gobert Crobin, changeur à Mons, de la part de Jean Bregier, receveur de la terre du Rœulx, la somme de 75 livres, pour l'échéance de Noël d'une rente de cent-cinquante livres à lui due sur ladite terre. . . . . II, 452
- \* 10 juillet, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de deux cent quarante couronnes et demie du roi à Thomas Tournemine, mercier, pour des fournitures faites au duc de Touraine. . . . . VI, 1
- \* 18 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., confère à Catherine de Kersbeke la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de Catherine de Ghistelles. . . . . III, 510
- \* 24 juillet, à Mons. — Lettres du bailli de Hainaut, mandant au châtelain de Braine-le-Comte de se rendre à Mons. . . . . III, 511
- \* 2 août, à Mons. — Six mandements du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Mons, depuis le mardi soir 10 juillet 1408 jusqu'au jeudi suivant; à Maubeuge, le vendredi soir 20 juillet, et à Valenciennes, le dimanche 29 juillet, et de celles de la duchesse et de son hôtel à Lessines, le mercredi 27 juillet 1407, au soir . . . . . VI, 2
- \* 4 août, à Lessines. — Acte par lequel Arnould de Baudregghien vend à Thomas de l'Yssue, acquérant pour le comte de Hainaut, une rente inféodée d'un muid de blé sur le moulin d'Ogy. . . . . III, 511
- \* 5 août, au Quesnoy. — Deux mandements du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses de la duchesse et de son hôtel à Mons, le 25 novembre 1407 . . . . . VI, 2
- 11 août, à Mons. — Lettres du même, accordant à la ville de Mons de pouvoir vendre des pensions viagères jusqu'à concurrence de la somme de 2,600 florins d'or nommés couronnes de France, afin d'acquitter sa quotité de l'aide de 20,000 couronnes à lui faite par les états de Hainaut, pour le mettre à même de secourir son frère Jean de Bavière contre les Liégeois, et pour servir à la garde du Hainaut . . . . . III, 512
- \* Même date. — Lettres par lesquelles il reconnaît devoir à Jean d'Alost, sellier, la somme de deux cent cinquante-neuf couronnes, sept sols, trois deniers tournois, pour ouvrages faits du 12 août 1406 au 13 août 1407 . . . . . VI, 2
- \* 12 août, à Mons. — Quittance, délivrée par Gilles dit Hernut de Carnières, écuyer, d'une rente due sur la terre du Rœulx, pour l'échéance de la Saint-Jean . . . . . II, 452
- 15 août. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il reconnaît que la somme de 2,600 florins d'or nommés couronnes de France, à lui accordée par la ville de Mons, dépasse de 600 florins la part de cette ville dans l'aide votée par les états de Hainaut, et que c'est sans conséquence pour l'avenir . . . . . III, 514
- \* 24 août, à Maubeuge. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Mons, depuis le dimanche 29 juillet, au soir, jusqu'au samedi suivant, et à Maubeuge, le lundi 6 août, au soir. . . . . VI, 2



- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| * .. août, à Maubeuge. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Maubeuge par lui et une partie de son hôtel, le samedi 4 août, au soir . . . . . VI 2  | 9 septembre, à Mons. — Acte du dépôt fait en la trésorerie du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, de la châsse nouvelle contenant les ossements de saint Feuillien, que l'on avait sauvés de l'embrasement de la ville de Fosses. . . . . III, 317; VI, 270  |
| * 3 septembre. — Lettres de Jean, seigneur de Ligne et de Bailleul, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Jean Breghier, receveur de la terre du Rœulx, la somme de 73 livres, pour l'échéance de la Saint-Jean-Baptiste de la rente de 150 livres à lui due sur ladite terre du Rœulx. . . . . III, 316  | 13 septembre. — Lettres par lesquelles Gérard, dit Persides de Ville, sire d'Audregnies, Robert de Vendegies et Pierre dit Brongnart, sire de Hainin, se reconnaissent solidairement redevables envers les exécuteurs testamentaires de maître Jean Mast, de la somme de quatre cents florins dits couronnes de France, qu'ils avaient levée pour les besoins du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut. . . III, 321                 |
| * 7 septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles Gérard de Ville, sire d'Audregnies, chevalier, bailli de Hainaut, autorise les échevins d'Ath à constituer des rentes sous le sceau de cette ville, afin d'acquitter sa quote-part du subside de 20,000 florins d'or dits couronnes de France, accordé au duc Guillaume de Bavière, par les états, pour l'aider à soutenir son frère Jean de Bavière, élu de Liège . . . . . III, 316 | * 15 septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., fait connaître que le sire d'Audregnies, bailli de Hainaut, Robert de Vendegies, chevalier, maître d'hôtel, Brongnart, sire de Hainin, prévôt du Quesnoy, chevalier, se sont portés garants de la somme de quatre cents florins à lui prêtée par maître Jean Mast, pour acheter des vivres pour le siège d'Utrecht . . . . . V, 549 |
| * Même date. — Trois mandements du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Mons, depuis le mardi 7 août, au soir, jusqu'au mardi 14 du même mois, et à Maubeuge, le mardi 14 août, au soir . . VI, 2   | * Vers le 23 septembre. — Lettres adressées aux échevins et jurés de la ville de Mons, de la part du duc Guillaume de Bavière, pour leur annoncer la victoire remportée sur les Liégeois <sup>1</sup> .   |

<sup>1</sup> « Le jour sainte Croix en septembre, se parti de Mons, environ l'eure dou disner, Jehans de Bavay, messenger à le ville, et, dou command des esquievins, s'en alla avœcq l'ost de monss<sup>r</sup> en l'évesquiet de Liège, pour raporter nouvelles de le boine santé et estat de nudit signeur : en laquelle voie demora par xiiij jours acomplis le mardi xxv jours en septembre, que adont revint et raporta lettres de par monss<sup>r</sup> adrechans as eskevins et jurez de sediete ville, contenant le très ioyeuse victore que ils et se noble compagnie avoient euv contre les Liégeois; payet pour ses frais et le sollaire de ses journées . . . . . m. l. viij s. viij d.

» A Gardin Paskier, sergant, qui, celui jour, en devant ledit de Bavay revenut, fu par ses maistres les esquievins envoyés de Mons à Vallenchiennes, par-devers le loy de celli ville, porter lettres des joyeuses nouvelles que li baillius de Hal avoit, ce meisme jour, envoites à le ville de Mons, que li Liégeois estoient desconfit; payet pour les despens de lui et sen cheval, parmy viij sols pour le teuwier de ij jours . . . . . x s. viij d.

» A Gille de Bertaimont, sergant, qui, le mardi xxv jours en septembre, après les premières lettres venues de nudit très redoubté signeur, contenant le desconfiture des Liégeois, fu incontinent envoyés, dou viespre, à Binelu, par-devers monss<sup>r</sup> le bailliu et monss<sup>r</sup> de Havrech qui là estoient, pour nunchier ces joyeuses nouvelles; a estet payez pour les frais de lui et de sen cheval, parmy viij sols pour le teuwier d'icelui. . . . . xiiij s.

» A Jehan Lise, qui, ledit jour sainte Croix, partis s'estoit de Mons avœcq ledit Jehan de Bavay, pour aller ens oudit ost, afin que se li uns d'iaux d'eux revenoit pour aucune eose raporter des nouvelles par-deça, que li autres demorast pour en après revenir; en laquelle voie lidis Jehans demora par xviiij jours acomplis le venredy xxviiij jours en sep-

1408. \* 27 septembre. — Réponse des connétables de la ville de Mons à une requête du bailli de Hainaut à l'effet qu'on lui envoie des gens à Merbes-le-Château <sup>1</sup>. Pages. III, 522
- 28 et 29 septembre, à Mons et à Ath. — Lettres du lieutenant-châtelain d'Ath, pour l'exécution du mandement, y inséré, par lequel le bailli de Hainaut ordonne d'envoyer à Merbes-le-Château tous les gens d'armes qu'il sera possible de lever, pour aller faire le siège de la ville de Thuin . . . . . III, 522
- \* 30 septembre. — Lettres adressées par le duc Guillaume de Bavière à la ville de Mons <sup>2</sup>.
- \* 5 octobre. — Acte par lequel la ville de Liège fait connaître qu'elle s'est soumise à Jean de Bavière, son seigneur, et promet d'observer la sentence que prononceront le duc de Bourgogne et le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., relativement à sa rébellion. . . . . III, 525
- \* *Même date.* — Acte de la ville de Saint-Trond contenant la même promesse et donnant en garantie ses biens et ceux de ses habitants. III, 524
- \* 4 octobre. — Acte par lequel la ville de Huy fait connaître qu'elle s'est soumise à Jean de Bavière, son seigneur, et promet d'observer la sentence que prononceront le duc de Bourgogne et le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., relativement à la rébellion, et donne en garantie ses biens et ceux de ses habitants . . . . . III, 525
- \* *Même date.* — Acte semblable, délivré par la ville de Dinant . . . . . III, 525
- \* *Même date.* — Idem, par la ville de Hasselt. III, 526
- \* *Même date.* — Idem, par la ville de Tongres. III, 526
- \* 10 octobre. — Lettres par lesquelles le chapitre de Liège accorde sa procuration à deux de ses membres pour assister à la prononciation de la sentence du duc de Bourgogne et du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., au sujet des troubles de Liège. III, 526
- Même date.* — Lettres par lesquelles Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Looz, et le chapitre de Saint-Lambert de Liège prennent l'engagement de maintenir la sentence qui sera rendue au sujet de la rébellion jadis pro-

» tembre, que adont raporta lettres de mons<sup>sr</sup> adrechans à se boine ville; a estet payet pour ses frais et le sollaire de ses journées . . . . . cxii s. vii d.

» A Claix dou Chierf, tondeur de grans forches, qui, le diemenche xxii<sup>e</sup> jour de septembre, fu envoyés ou pays de Liège, par-devers nudit très redoubté signeur porter lettres, par lesquelles sediete ville li suplioit que, de se boine santet et estat li pleusist rescripre, comme il fist moult amoureuement; demora en celli voie par viii jours acomplis le diemenche darraïn jour de septembre; a estet payet pour ses journées et frais . . . . . iiii l. x s. » (Compte de Gobert Joye, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1407 à la Toussaint 1408, fol. 21 v<sup>o</sup>, 22.)

<sup>1</sup> « A Gardin Paskier dessusdit, le xxvi<sup>e</sup> jour doudit mois, que par lesdis eskevins, ses maistres, envoyés fu de Mons à Maubuege porter lettres de par la ville, adrechans à mons<sup>sr</sup> le bailliu, contenant le responsee des connestables sour le requeste par lui faite, que on lui renvoyast des gens à Mierbes, se ne le trouva point lidis Grardins; payet pour les frais de lui et sen cheval, parmy vii sols le leuwier de ii jours . . . . . xv s. » (Compte précité du massard de Mons, fol. 22.)

<sup>2</sup> « A Jorge de Niemalle, qui, le jœdi xxvii jours en septembre, se parti de Mons, atout lettres de par la ville, adrechans à nudit très redoubté signeur et prince, adont estant entre Liège et Hui, par lesquelles sediete ville li suplioit adies que de se boine santé et estat li pleusist à rescripre, ensi qu'il fist très amoureuement : en laquelle voie lidis Jorges demora par viii jours acomplis le jœdi iii<sup>e</sup> jour d'octobre; payet pour ses paines, frais et sollaire . . . . . iiii l. x s. »

» A Jehan de Bavay, qui, le dimence darraïn jour de septembre, se parti de Mons sour le viespre et s'en alla, dou command les eskevins, à Binch, par-devers mons<sup>sr</sup> de Havrech, et de là à Mierbes, par-deviers mons<sup>sr</sup> le bailliu, porter le copie des lettres que li ville avoit celui jour rechuptes de nudit très redoubté signeur, aportées par Claix dou Chierf, pour le contenu véir; payet pour son sollaire et frais . . . . . vii s. »

» A Caisin Hubet, qui, ledit darraïn jour de septembre, fu pareillement envoyés de Mons à Maubuege par-deviers le prouvoist porter une copie desdictes lettres; payet pour son sollaire et frais . . . . . vii s. » (Compte précité du massard de Mons, fol. 22.)



- voquée dans le pays de Liège par le seigneur de Perwez et son fils . . . . . III, 327
- 12 octobre. — Lettres par lesquelles la ville de Thuin se soumet à la sentence que rendront le duc de Bourgogne et le duc Guillaume de Bavière, au sujet des troubles de Liège. III, 329
- 13 octobre, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il ordonne aux gens des aides, à Paris, de faire payer au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par le receveur des aides d'Amiens, les arrérages de la rente de 4,000 livres qu'il lui devait . . . . . III, 331
- \* 15 octobre, à Maubeuge. — Quatre mandements du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Maubeuge, du mercredi 22 août au samedi suivant, et à Mons, du mercredi soir 29 août au 8 septembre suivant . . . . . VI, 2
- 24 octobre, à Lille. — Sentence prononcée contre les Liégeois par Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, et le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et seigneur de Frise . . . III, 335 et 338, note 1
- Même date.* — Lettres par lesquelles ils chargent des commissaires de faire procéder à la démolition des fortifications de Thuin, de Fosses, de Couvin, de Dinant, etc., décrétée par leur sentence de ce jour . . . . . III, 343
- Même date.* — Lettres par lesquelles ils nomment quatre délégués pour recevoir les chartes du pays de Liège et le serment des personnes qui les leur remettront, pour être déposées en la trésorerie du Val-des-Écoliers, à Mons. III, 345
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., fait savoir que Gérard Engherant, son receveur, a payé la somme de quatorze cent trente et une couronnes du roi, pour les dépenses faites à Tournai et à Lille par lui, le comte de Namur, son conseil et son hôtel . . . VI, 3
- \* *Vers le 2 novembre.* — Lettres de nomination de Pierre, dit Brongnart, seigneur de Hainin, aux fonctions de bailli de Hainaut. III, 363, note 1
- \* 9 novembre, au Quesnoy. — Neuf mandements du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites, à Maubeuge, par lui et une partie de son hôtel, le samedi 1<sup>er</sup> septembre et le lendemain, le dimanche 9 du même mois, le lundi 8 octobre suivant, le lendemain, et du 12 au 13; à Ath, par lui et son hôtel, le mercredi 17 du même mois, et à Hal, le même jour . . . VI, 5
- 12 novembre, à Mons. — Acte du dépôt fait dans une salle du Val-des-Écoliers, à Mons, des chartes de libertés, lois et franchises de la cité de Liège . . . . . III, 348
- Même date.* — Acte du dépôt fait au même monastère par les délégués de la ville de Huy. III, 330
- \* 18 novembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., déclare avoir reçu du bailli de Hainaut deux cents couronnes de France, pour le paiement de ses dépenses, en allant vers Paris. . . . . VI, 3
- \* 4 décembre. — Lettres d'attache des conseillers généraux des aides, pour l'exécution de l'ordonnance royale du 13 octobre . . . III, 332
- \* 13 décembre, à Paris. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, etc., et du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles ils chargent des commissaires de se rendre à Mons, afin d'y faire la visite et l'inventaire des chartes qui ont été déposées au Val-des-Écoliers, en cette ville<sup>1</sup>. . . . . III, 351
- \* *Même date.* — Lettres des mêmes, chargeant des commissaires de publier ou de faire publier l'assiette d'une contribution de 220,000 écus à la couronne de France sur le pays de Liège. III, 352
- \* *Même date.* — Vidimus, délivré par Pierre des Essars, garde de la prévôté de Paris, des lettres du roi de France, du 13 octobre . . . III, 352

<sup>1</sup> Voyez, sous la date du 13 janvier 1409, d'autres lettres relatives au même objet.

- 1408-1409. \* 15 décembre. — Acte par lequel Jean de Bray, receveur des aides à Amiens, reconnaît avoir reçu des lettres originales du roi, du 13 octobre 1408, au sujet du paiement des arrérages de la rente de quatre mille livres dus au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc. III, 332
- 17 décembre, à Tours. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il donne à Jean, duc de Touraine, son fils, la châtellenie de Cambrai . . . ; . . . III, 353
- 1409.
- \* 10 janvier, à Paris. — Actes des gens de la chambre des comptes et des trésoriers du roi de France, pour l'exécution des lettres du 17 décembre 1408. . . . III, 354 et 361
- \* 10 et 11 janvier. — Deux vidimus, délivrés par Pierre des Essars, garde de la prévôté de Paris, des lettres précitées du 17 décembre 1408 . . . . III, 354
- 15 janvier, à Paris. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Bourgogne, etc., et le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., arbitres du différend entre l'élu et le pays de Liège, chargent des commissaires de se rendre à Mons, pour y visiter et inventorier les lettres de franchises et privilèges et autres que les députés des villes de Liège, Huy, Dinant, etc., y avaient apportées et qui étaient déposées dans la trésorerie du Val-des-Écoliers . . III, 353
- 18 janvier, au Quesnoy. — Sauvegarde accordée par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., au chapitre de l'église Notre-Dame de Condé. . . . III, 357
- \* 19 janvier, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, depuis le jeudi 13 novembre 1408, au soir, jusqu'au dimanche suivant . . . . VI, 3
- 21 janvier, à Tours. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, déclare que, pour apaiser les difficultés survenues à l'occasion de l'assassinat de son frère le duc d'Orléans, il a résolu d'aller à Chartres le 28 février et d'y mander son cousin le duc de Bourgogne, ses fils et ses neveux; que, pour maintenir le bon ordre dans cette ville et assurer leur sécurité, il a ordonné et ordonne à son cousin le comte de Hainaut de s'y rendre avec 400 hommes d'armes et 100 archers, et lui a fait promettre que, s'il y arrivait du désordre, il prendrait le parti de celui qui serait opprimé . . . III, 359
- \* 22 janvier. — Lettres d'Enguerran de Vausaillon, lieutenant du bailli de Vermandois, et de Richard le Borne, receveur du domaine royal au bailliage dudit Vermandois, par lesquelles ils déclarent avoir mis Thomas la Haye, receveur de Crèvecœur, fondé de pouvoir du duc de Touraine, en possession de la garde de la châtellenie de Cambrai . . III, 361
- \* 6 février, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de la somme de trente couronnes de France au duc de Touraine, pour un cheval donné à Baudechon de Fantegnies. . . . VI, 4
- \* 21 février, au Quesnoy. — Sept mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Maubeuge, le samedi soir 19 janvier et le lendemain; à Mons, du dimanche soir 20 du même mois au mercredi suivant; à Valenciennes, le lundi 4 février, au dîner; à Bavai, le vendredi 8 février, au dîner; à Maubeuge, le même vendredi 8, au soir, et le lundi 11 du même mois, au soir; à Mons, le mardi soir 12 février et le lendemain. . . . VI, 4
- \* 22 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de trois cent cinquante-quatre couronnes de France, pour les dépenses faites par lui et son hôtel en allant en Hollande et en revenant en Hainaut, vers le 24 janvier, puis en allant à Lille . . . . VI, 4
- Même date. — Autres lettres par lesquelles il déclare avoir reçu du même officier quatre cents couronnes, pour son voyage en France. VI, 4



- |   | Pages.   |   | Pages.           |
|---|----------|---|------------------|
| 17 mars, à Paris. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, charge Jean du Buisson de recevoir sa portion de l'aide de 220,000 écus imposée sur le pays de Liège : Jean Sacquespée, qu'il avait commis à cette recette, ayant été promu aux fonctions de trésorier et gouverneur général de ses finances . . .   | III, 562 | * 18 juin, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, pour le paiement de treize livres et demie à Jean de Gand, qui a fourni des ferrures de colliers. . . . .   | VI, 5            |
| * 19 mars. — Lettres par lesquelles l'élu de Liège approuve la translation à Binche des corps saints et du chapitre de Lobbes. III, 410, note 1   |          | * 20 juin. — Concordat conclu entre le prévôt, le doyen et le chapitre de Notre-Dame de Cambrai, l'abbé et les religieux de Lobbes, le doyen et le chapitre de Saint-Ursmar, les jurés, le conseil et le curé de la ville de Binche, pour régler les conditions de la translation du chapitre de Saint-Ursmar et des corps saints de Lobbes en l'église paroissiale de Binche. III, 411, note 1 |                  |
| * 2 avril, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de cent écus d'or du roi, pour ses dépenses et celles de son hôtel, en allant en Hollande en la première semaine d'avril. . . . .   | VI, 4    | 22 juin, à Mons. — Acte de la réception de Catherine de Kersbeke au canonicat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, à elle conféré le 18 juillet 1408. . . . .  | III, 510, note 1 |
| * 15 avril, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval donné à Guillaume Cambier, son secrétaire . . .  | VI, 4    | 10 juillet, à Pise. — Bulle du pape Alexandre V, par laquelle il porte à la connaissance du duc Guillaume de Bavière que le concile de Pise s'étant prononcé contre Pierre de Lune et Ange Corario, qui prétendaient à la papauté, il a été élevé au souverain pontificat. . . . .  | III, 566         |
| * 15 avril, à Paris. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Bourgogne, etc., octroie à la ville de Malines deux franchises foires annuelles <sup>1</sup> .   |          | 11 juillet, à Gand. — Lettre d'Eulard des Aubeaux s'excusant auprès de Thierry Gherbode, conseiller du duc de Bourgogne, de ne pouvoir se rendre à Mons, au jour indiqué, pour s'occuper de la modération de la sentence touchant le pays de Liège, et le priant de remettre cette séance au samedi suivant . . . . .   | III, 568         |
| 15 mai, à La Haye. — Lettres closes par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., témoigne sa satisfaction au bailli de Hainaut, de la relaxation qu'il a faite des otages. Il informe cet officier du départ de l'élu de Liège, lui transmet les lettres destinées à Robert le Ronc, et le charge d'envoyer au duc de Brabant les lettres du duc de Bourgogne et les siennes. Le post-scriptum est relatif au défaut de relief commis par le sire d'Aigremont, seigneur de Prouvy. . . . . | III, 564 | * 22 juillet, à Mons. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., reconnaissant que Gérard Engherant lui a avancé la somme de vingt-quatre couronnes du roi en or. . . . .  | VI, 5            |
| * 16 mai, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de vingt-cinq couronnes de France à Bruyant de Sars, son écuyer et maître de boutillerie . . . . .   | VI, 5    |   |                  |

<sup>1</sup> Ces lettres sont mentionnées dans l'extrait ci-après du compte du massard de Mons, pour l'année échue à la Toussaint 1410, fol. 26 v<sup>o</sup> : « A » homme dou conseil et au clerq de le ville de Mallines qui vinrent à Mons, le xvij<sup>e</sup> jour de march, » et pryèrent as esquivens que » francques fiestes que monsigneur de Bourgoingne leur avoit acordées cascun an avoir » en ledicte ville de Mallines, si qu'il apparut par lettres qu'il monstrèrent, il pleusist lesdis eskevins faire publier en » ledicte ville de Mons ; présentet » los de vin de Biaune et » los de vin de Rivière . . . . . 1112 s. 1112 d. » Voyez *l'Intentaire des archives de la ville de Malines*, par P.-J. VAN DOREN, t. I, p. 84.

1409. 5 août, à Pise. — Bulle du pape Alexandre V, par laquelle il félicite le duc Albert de Bavière de ses bonnes intentions pour faire cesser le schisme et lui recommande Jean, abbé de Saint-Ghislain, Thomas de Lille, chevalier, seigneur de Frasne, et Henri de Reingerfvllet, écolâtre de Leuze, ses ambassadeurs, qui ont assisté au concile . . . . . III, 369
- 5 août, à Pise. — Autre bulle par laquelle il autorise le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., et la duchesse, sa femme, à faire dire la messe en leur présence avant le jour . . . . . III, 373
- Même date.* — Bulle par laquelle il leur permet de choisir tel confesseur qu'il leur plaira, lequel aura le pouvoir de les absoudre, même dans les circonstances où il faudrait consulter le Saint-Siège . . . . . III, 374
- \* *Même date.* — Bulle par laquelle il les autorise à faire célébrer la messe sur un autel portatif, pour eux et leurs domestiques. III, 375
- \* *Même date.* — Bulle par laquelle il leur permet de faire célébrer la messe et les autres offices divins en pays interdit, pour eux et leurs domestiques. . . . . III, 375
- \* *Même date.* — Bulle par laquelle il leur accorde qu'à l'article de la mort, le confesseur qu'ils auront choisi pourra les absoudre de tous cas réservés . . . . . III, 375
- 8 août, à Lille. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il se soumet à la décision arbitrale du duc de Bourgogne, au sujet des prétentions du duc de Brabant, touchant les arrérages du douaire de feu la duchesse Jeanne . . . . . III, 376
- Même date.* — Lettres par lesquelles Antoine, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, déclare se soumettre à la décision arbitrale que doit rendre le duc de Bourgogne sur les questions relatives aux arrérages du douaire de la duchesse Jeanne. . . . . III, 378
- \* 10 août, à Lille. — Lettres de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, etc., contenant confirmation de l'octroi de deux franchises foires accordé par Jean, duc de Bourgogne, à la ville de Malines <sup>1</sup>.
- 11 août, à Lille. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., adjuge au duc de Brabant la somme de 70,000 vieux écus, pour toutes ses prétentions à la charge du comté de Hainaut, du chef tant des arrérages du douaire de feu la duchesse Jeanne de Brabant que des réparations des villes et forteresses, et notamment des châteaux de Raimes et d'Aymeries . III, 381
- \* *Sans date.* — Pièces relatives aux demandes de l'élu, du chapitre de Saint-Lambert et du pays de Liège, pour obtenir la modération de plusieurs articles contenus dans la sentence du 24 octobre 1408 . . . . . III, 393, note 1
- 12 août, à Lille. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., et le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., publient à nouveau leur sentence du 24 octobre 1408, et spécifient ensuite les chartes qu'ils restituent à la cité et aux bonnes villes du pays de Liège. Ils retiennent par-devers eux les chartes et les bannières des métiers, et prennent diverses dispositions au sujet de l'aide à payer par les Liégeois, etc. . . . . III, 383, 403 et 405
- Même date.* — Lettres par lesquelles les mêmes modèrent leur sentence du 24 octobre 1408, à la sollicitation de l'élu Jean de Bavière, du chapitre de Saint-Lambert, de la cité et du pays de Liège . . . . . III, 393 et 402, note 1

<sup>1</sup> Ces lettres sont ainsi datées : « Datum et actum in Insulis partium Flandriæ, ipso die beati Laurentii martyris, anno Domini millesimo quadringentesimo nono. » L'original, qui est muni d'un sceau équestre avec contre-sceau, en cire rouge, attaché à des cordons de soie rouge et verte, et un vidimus de ces lettres sont conservés au dépôt des archives de la ville de Malines. Voyez l'inventaire de P.-J. VAN DOREN, t. I, pp. 83-84.



- |   | Pages.   |   | Pages.   |
|---|----------|---|----------|
| 12 août. — Lettres par lesquelles Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Loos, agrée la sentence portée par le duc de Bourgogne et par le duc Guillaume de Bavière avec la modération relative à la restitution de certaines chartes à la cité et aux bonnes villes de Liège . . . . .                     | III, 400 | chapitre de Saint-Ursmer de Lobbes dans l'église paroissiale de Notre-Dame, à Binche . . . . .  | III, 410 |
| <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles l'élu et le chapitre de Saint-Lambert de Liège ratifient les modérations accordées par le duc de Bourgogne et par le duc Guillaume de Bavière, pour l'exécution de la sentence rendue contre la ville et le pays de Liège . . . . .                                | III, 401 | * 25 août, à Valenciennes. — Trois mandements du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le payement des dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel, à Valenciennes, le mardi 15 août, le lendemain et le 25; à Bavai, le lundi 19, et par lui et une partie de son hôtel, à Hal, le mercredi 21, au diner . . . . .                 | VI, 6    |
| <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles le chapitre de Liège ratifie la sentence rendue par le duc de Bourgogne et le duc Guillaume de Bavière . . . . .   | III, 403 | * 28 août, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., déclare avoir reçu du lieutenant du receveur de Hainaut à Mons la somme de quarante-cinq couronnes du roi . . . . .  | VI, 6    |
| <i>Même date.</i> — Acte par lequel la cité, les villes et le pays de Liège approuvent la sentence et les lettres des deux ducs et déclarent avoir reçu les chartes qui leur ont été remises en vertu de ces lettres . . . . .  | III, 405 | * 31 août, au Quesnoy. — Trois mandements de la même, pour le payement : du prix d'un cheval donné à Henri de Wargny, son écuyer; de plusieurs bijoux fournis par Adrien le joaillier, demeurant à Bruxelles, et donnés au duc et à la duchesse de Brabant et à madame de Namur; et du prix d'un cheval donné à Guillaume de Bredouls, bottillier . . . . . | VI, 6    |
| * 14 août, à Valenciennes. — Trois mandements du duc Guillaume de Bavière, pour le payement des dépenses faites à Hal par la duchesse et son hôtel, le 24 mai, en revenant de Hollande en Hainaut, le 12 juillet, en allant à Bruxelles, aux noces d'Antoine, duc de Brabant, et le 20 du même mois . . . . . | VI, 5    | <i>Même date.</i> — Trois mandements du duc Guillaume de Bavière, pour le payement de diverses sommes et, entre autres, de cinquante-huit couronnes du roi pour plusieurs pièces de harnais faites en Allemagne. . . . .  | VI, 7    |
| * 16 août, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement des dépenses faites par la duchesse et son hôtel à Valenciennes, le 2 et le 3 août. . . . .  | VI, 5    | * 8 septembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement de quarante écus de France à Jean Herman, secrétaire du duc de Touraine . . . . .  | VI, 7    |
| 17 août, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Antoine, duc de Brabant, etc., charge son receveur général Étienne de Nederalphen de recevoir la somme de 70,000 vieux écus à laquelle lui donne droit la sentence du duc de Bourgogne du 11 de ce mois . . . . .  | III, 407 | * 10 septembre, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le payement de quinze couronnes de France à Guillaume de Bredouls, bottillier du duc de Touraine, pour un cheval donné à un messager . . . . .   | VI, 7    |
| * 23 août, à Mons. — Cinq mandements du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le payement de diverses sommes . . . . .   | VI, 5    |   |          |
| 24 août, à Mons. — Lettres par lesquelles il autorise la translation des corps saints et du   |          |   |          |

1409. \* 19 septembre. — Quitance, délivrée par Gilles dit Hernut de Carnières, écuyer, d'une rente due sur la terre du Rœulx, pour les échéances de la Noël 1408 et de la Saint-Jean 1409. II, 432
- 22 septembre, à Dinant. — Acte, passé par-devant le bailli et les hommes de fief de Hainaut, par lequel la dame de Thieunes se dés-hérite en faveur de son fils Guillaume de Thiennes, chevalier, d'un fief consistant en une rente de quarante livres tournois à prendre sur les revenus du bois de Mons. . . III, 423
- \* 28 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Lessines par lui et une partie de son hôtel, le 29 et le 30 août, et le 23 septembre, au diner, à son retour de Hollande. . . VI, 7
- \* 8 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Bouchain pour la nourriture de ses chevaux et de ceux de la duchesse et de son hôtel, le dimanche 29 septembre et le dimanche 6 octobre. . . VI, 7
- 9 octobre. — Résolution du conseil de la ville de Mons, portant nomination de Lothaire Cambier comme avocat de la ville. . . IV, 451, note 1
- \* 10 octobre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement à Hanin Martin, de la somme de six cent soixante et une couronnes et demie de France, montant des travaux de cordonnerie par lui faits. . . VI, 7
- \* 16 octobre. — Vidimus, délivré sous le sceau de Pierre, abbé de Bonne-Espérance, des lettres du duc Guillaume de Bavière, du 24 août précédent, qui concernent les corps saints et le chapitre de Lobbes. . . III, 412
- \* 21 octobre, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de douze couronnes de France à Hellin de le Warde, qui l'accompagnera en Hollande. . . VI, 8
- \* 21 et 22 octobre. — Relation, faite aux nobles, aux prélats et aux bonnes villes de Hainaut assemblés à Mons, du rapport des ambassadeurs envoyés au concile de Pise par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut<sup>1</sup>.
- \* 24 octobre, à Hal. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement du prix d'un cheval donné à l'un de ses valets. VI, 8
- \* 26 octobre. — Acte par lequel l'official de Cambrai approuve le concordat du 20 juin précédent, au sujet de la translation à Binche, des corps saints et du chapitre de Lobbes. III, 441, note 1
- \* Sans date. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Bourgogne, et le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., décident que, par dérogation à l'article VI de leur sentence du 24 octobre 1408, les fonctions d'échevin de Liège seront à vie. . . III, 412
- \* 4 novembre, à Mons. — Acte par lequel Pierre de Luxembourg, comte de Conversan

<sup>1</sup> « Le xxx<sup>e</sup> et xxxi<sup>e</sup> jours d'octobre, furent li maires, eskievin et aucun dou conseil de le ville en le maison de le paix, au mandement de no très redoubté seigneur, par-devant sen conseil, et ossi furent plusieurs de messigneurs les nobles, » prélas et boines (villes) de sein pays de Haynnau, et fu pour oyr le relation des ambaxadeurs que nosdis sires envoyés » avoit au saint conchille à Pise, pour le fait del union de l'Église; frayet ces deux jours. . . vii l. 17 s. » A monsr<sup>e</sup> l'abbet de Saint-Ghilain, monsr<sup>e</sup> de Frasne, maistre Henry de Rainchesliet et cheux de leur compaignie, » adont revenus dou saint conchille qui estet avoit à Pise, pour le fait del union, fu fais présens, le second jour d'octobre, » de viii los de moust de Rivière et de viii los de moust de France, à 17 s. x d. le lot, sont. . . xlv s. 117 d. » (Compte de Gobert Joye, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1408 à la Toussaint 1409, fol. 24 v<sup>o</sup> et 25 v<sup>o</sup>.)

Le concile de Pise déclara Grégoire XII et Benoit XIII schismatiques, hérétiques et déchu de toute dignité. Les cardinaux présents au concile, étant ensuite entrés au conclave, élurent pape le cardinal-archevêque de Milan, Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V et fut couronné le 7 juillet 1409 dans la cathédrale de Pise.



- et de Brienne, seigneur d'Enghien et de Beauvoir, reconnaît n'avoir aucun droit de mettre ni faire mettre ses chevaux à séjour dans la maison de l'abbaye de Saint-Aubert, à Hérisson. . . . . III, 526, note 6; VI, 249
- Novembre, à Paris.* — Lettres par lesquelles Jean, duc de Berry et d'Auvergne, donne au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., un hôtel situé en la rue de Jouy, à Paris. . . . . III, 413
- 20 novembre. — Inventaire des meubles de l'hôtel du comte de Hainaut, à Paris. . . III, 414
- \* 21 (?) novembre. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., accorde à Marguerite de Ghèrles, en considération des services par elle rendus à la duchesse, une pension viagère sur les revenus de la maison du Pourcelet, près de Vicogne. . . . . V, 580
- \* 22 novembre, à Lille. — Lettres par lesquelles le duc de Bourgogne informe le duc Guillaume de Bavière qu'il désire que leurs commissaires respectifs se réunissent à Tournai ou dans un autre endroit, afin de rechercher les moyens de parvenir à l'entière exécution de leur sentence contre les Liégeois. . . III, 419
- 24 novembre. — Acte par lequel François Piot, receveur des aides au comté de Ponthieu, et Guillaume Bretiau, receveur des domaines du même pays, déclarent avoir reçu du duc de Touraine la somme de cinq cents écus qu'ils avaient payée, pour le comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, aux Lombards de Paris. . . . . III, 419
- \* 27 novembre. — Accord entre Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Looz, et Robert de Rykele, abbé de Saint-Trond, au sujet de leurs droits respectifs dans la ville de Saint-Trond. . . . . III, 391, note 1
- Décembre, à Paris.* — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il ratifie la donation faite par le duc de Berry au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., d'un hôtel en la ville de Paris. . . . III, 420
- Pages.*
- Journal non indiqué, à Mons.* — Lettres de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il ratifie l'appointement conclu entre le chapitre de Saint-Géry, à Cambrai, patron et collateur de l'église paroissiale de Mont-Saint-Aubert, près de Tournai, et le curé de celle-ci, d'une part, les marguilliers, manants et habitants dudit Mont-Saint-Aubert, et Gilles, seigneur de Chin et de Busegnies, chevalier, leur seigneur, d'autre part, au sujet des offrandes et legs qui se faisaient en l'honneur de la Sainte-Trinité dans ladite église paroissiale. . . . . V, 375
- Journal non indiqué.* — Procès-verbal des réparations à faire aux châteaux de Crèvecœur, d'Arlœux, de Rumilly et de Saint-Souplet qui appartiennent au duc de Touraine. . . . V, 550
- 1410.
- \* 3 janvier. — Lettres de Pierre dit Brongnart, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente faite par Jean Bertrant, bourgeois de Mons, à Marie Joye, veuve de Robert Crohin, du fief de Sallemonsart, entre Braine-le-Comte et Soignies. . . . . VI, 178
- \* 21 janvier, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Braine-le-Comte par la duchesse, le duc et la duchesse de Touraine, le 24 octobre 1409. . . . . VI, 8
- 22 janvier, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles il accorde à Gérard de Boussu une rente viagère de cent-cinquante livres tournois, en récompense de sa fidélité et de ses bons services durant la rébellion des Liégeois. . . . . III, 422
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval de Mormal. VI, 8
- \* 24 janvier, à Mons. — Mandement du même, pour le paiement de cinquante couronnes de France à Robert de Vendegies, maître chevalier de son hôtel, pour un cheval. VI, 8
- Pages.*  
1409-1410.

- |       | Pages. |  | Pages.   |
|-------|--------|--|----------|
| 1410. |        | * 24 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles le duc Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Looz, promet de remettre le comte de Namur en possession des dix-sept villages ayant fait l'objet de contestations entre les évêques de Liège et les comtes de Namur.  | VI, 249  |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Supplique remise au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, par la ville de Mons, au sujet de la draperie de cette ville et de plusieurs autres points d'administration <sup>1</sup> .   |          |
|       |        | * 25 janvier, à Mons. — Mandement du même duc, pour le paiement du prix d'un cheval donné à un écuyer du duc Louis de Bavière.   | VI, 8    |
|       |        | 26 janvier, à Mortagne. — Lettre du bailli de Mortagne au bailli de Hainaut, concernant le paiement des arrérages dus aux hommes de guerre et la négligence du châtelain de Mortagne, la poursuite des deux frères de Ligne, la journée à tenir à Tournai contre l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, au sujet de Hollain, etc.                                   | III, 485 |
|       |        | * 26 janvier, à Mons. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, par lequel il reconnaît avoir reçu de son bailli de Hainaut la somme de quatre cents couronnes d'or du roi, pour le paiement des gages de ses serviteurs et des dépenses de lui et de son hôtel en retournant en Hollande, en la troisième semaine de janvier.                                  | VI, 9    |
|       |        | 27 janvier, à Valenciennes. — Lettre du bailli de Hainaut au bailli de Mortagne, au sujet d'une mission de Gilles Estrelin.  | III, 488 |
|       |        | Sans date. — Requête présentée au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par les échevins, manants et habitants des Sarts de Flines appartenant au duc de Touraine.   | III, 489 |
|       |        | * 12 février, à La Haye. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement d'un pavillon de satin fourni au duc de Touraine par Thomas Tournemine, mercier.   | VI, 9    |
|       |        | 7-26 mars. — Lettres par lesquelles Guillaume de Thiennes, chevalier, se déshérite au profit de Bauduin de Hennin, seigneur de Fontaine, chevalier, d'un fief consistant en une rente de quarante livres tournois assignée sur les revenus du bois de Mons, et Bauduin de Hennin cède cette rente au comte de Hainaut, pour être réunie à son domaine de Mons. | III, 425 |
|       |        | 12 mars, à Schoonhoven. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière confère à Jeanne de Kersbeke la prébende du chapitre de Sainte-Waudru vacante par la résignation de Catherine de Kersbeke.  | III, 425 |
|       |        | * 26 mars, à La Haye. — Lettres closes de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de huit couronnes du roi à Nicole Plattiel, prêtre.  | VI, 9    |
|       |        | * 12 avril, à La Haye. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement de cent couronnes de France à Guillaume Florenszoen dit de Paris, concierge de son hôtel de l'Osteriche, à Paris.   | VI, 9    |
|       |        | * 25 avril, à La Haye. — Lettres par lesquelles le même duc confère à Isabelle de Glymes la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Marie de Ville.  | III, 452 |
|       |        | 9 mai, à La Haye. — Mandement du même, pour l'exécution ponctuelle de ses lettres du 12 juin 1405, relatives à la confrérie de Saint-Georges, à Mons.  | III, 452 |

<sup>1</sup> « Le vendredi xxij jours en janvier, se misent ensamble les esquivins et pluseurs dou conseil, et s'en allèrent pardeviers no très redoubté signeur le comte en sen hostel de Naste, leur il li baillierent une supplication dou fait de le draprie de se ville de Mons, et de pluseurs autres poins, et ossi le responsee et escusance que li ville faisoit contre le complainte de monsieur de Havrech pour cause de le gauge faicte sour le chiervoise Piérart Planchon, et des escolles outre le pont des béghines; frayet celui jour, au disner, en le maison de le paix . . . . . III l. x s. » (Compte de Jean de le Loge, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1409 à la Toussaint 1410, fol. 24.)



- |  | Pages.           |   | Pages.   |
|--|------------------|---|----------|
| 10 mai, à La Haye. — Charte du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le chef-lieu de Mons . . . . .   | III, 454         | * 4 juin, à Bologne. — Bulle du pape Jean XXIII, par laquelle il approuve toutes les conditions relatives à la translation des corps saints et du chapitre de Lobbes en l'église paroissiale de Binche. . . . .   | III, 412 |
| * Même date. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de trente couronnes du roi . . . . .   | VI, 9            | 28 juin. — Quittance, donnée par Jean Partant, roi des ménestrels des pays du duc Guillaume de Bavière, d'une pension viagère à lui payée sur les profits des monnaies de Hainaut. . . . .  | III, 451 |
| * 17 mai. — Registre aux charges d'enquêtes ou autorisations de juger accordées aux gens de loi par le chef-lieu de Mons; commencé en conformité de la charte du 10 du même mois . . . . .   | III, 445, note 1 | * 3 juillet, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de soixante-cinq couronnes de France à Sohier de Marke, son écuyer d'hôtel. . . . .  | VI, 10   |
| 18 mai, à Mons. — Acte de la réception de Jeanne de Kersbeke au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .  | III, 424, note 1 | * 5 juillet, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., faisant connaître que le bailli de Hainaut a payé trois cent quarante-sept couronnes du roi pour les fournitures de soie d'or et d'argent de Chypre, et pour des chevaux donnés à ses serviteurs et à ceux du duc de Touraine . . . . .          | VI, 10   |
| 24 mai, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., transporte à Jean, bâtard de Gommegnies, chanoine de Sainte-Waudru, et à Colin, aussi bâtard de Gommegnies, écolier, l'usufruit de la maison de Marlis lez-Valenciennes, qu'il avait donnée à Waleran d'Yselstein, son boutillier, et à Isabelle de Woeswyt, sa femme, en récompense de leurs services. . . . . | III, 447         | 7 juillet, au château de Mons. — Charte-loi octroyée au comté de Hainaut par le duc Guillaume de Bavière. . . . .   | III, 451 |
| * 25 mai, à Bologne. — Bulle du pape Jean XXIII, par laquelle, à la demande du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, et afin d'éviter le schisme, il confirme les dispenses accordées par son prédécesseur à l'occasion des défauts de naissance, pour recevoir les ordres de prêtrise et posséder des bénéfices en Hainaut. . . . .   | III, 449         | * Même date. — Ordonnance, rendue au nom du même, sur divers points de coutumes. . . . .  | III, 475 |
| * Même date. — Autre bulle du pape, confirmant, pour le comté de Hainaut, ce qui a été fait par son prédécesseur, avec le gré du concile de Pise . . . . .   | III, 450         | * 12 juillet, à Mons. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement du prix d'un cheval donné à Aubert, maître d'école du duc de Touraine. . . . .  | VI, 10   |
| 26 mai, à Mons. — Acte de la réception d'Isabelle de Glymes au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .   | III, 452, note 1 | * 20 juillet, à Valenciennes. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval donné à Biéquefer, son fauconnier . . . . .   | VI, 10   |
| 29 mai. — Déclaration du montant des dépenses faites par les commis de Hainaut qui, avec ceux de Bourgogne, s'occupèrent des chartes du pays de Liège . . . . .  | III, 450         | * 22 juillet, à Valenciennes. — Trois mandements du même, pour le paiement de cent couronnes d'or du roi à Louis de Ghistelles, chevalier; de cent dix couronnes semblables à Frankkin, panetier et valet de chambre de la duchesse, et de quatre cents, pour les dépenses de son hôtel, en retournant en Hollande, en la troisième semaine de juillet. . . . . | VI, 10   |

- |   | Pages.   |  | Pages.   |
|---|----------|--|----------|
| 1410-1411. * 23 juillet, à Valenciennes. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes par lui et son hôtel, depuis le vendredi soir 18 <sup>e</sup> juillet jusqu'au mardi 22 . . . . .   | VI, 11   | * 10 octobre. — Vente, faite au profit du comte de Hainaut par le prévôt de l'abbaye de Liessies et par Martin de Quartes dit du Saulchoit, de trois journaux d'auuaie enclavés dans les bois de Beaumont . . . . .                              | III, 479 |
| * 26 juillet. — Lettres par lesquelles Pierre dit Brongnart, sire de Hainin, chevalier, bailli de Hainaut, déclare avoir reçu de Bauduin Lize le fief, consistant en une rente de soixante livres tournois, que celui-ci possédait du chef de sa femme et qu'il avait vendu au comte de Hainaut . . . . .     | III, 476 | * 24 octobre, à Mons. — Quittance, délivrée par Gilles dit Hernut de Carnières, écuyer, d'une rente assignée sur la terre du Rœulx, pour l'échéance de la Saint-Jean-Baptiste. II, 432   | II, 432  |
| * Juillet. — Accord fait entre le conseil du duc Guillaume de Bavière et la ville du Câteau, pour les travaux exécutés à la forteresse de la Malmaison . . . . .  | V, 381   | * 24 novembre. — Acte par lequel les échevins de la ville de Mortagne font connaître les noms des habitants de cette ville et des Essarts de Flines, etc., qui sont en défaut d'acquitter les rentes qu'ils doivent au duc de Touraine . . . . . | VI, 179  |
| 4 août, à Paris. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, ordonnant de prélever sur l'aide extraordinaire à laquelle sont assujétis les habitants du pays de Liège, la somme de deux mille écus, pour être affectée à l'érection d'une chapelle commémorative de la victoire remportée sur les Liégeois . . . . . | III, 477 | * 12 décembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Ath par lui et son hôtel, depuis le mardi 9 décembre, au soir, jusqu'au lendemain . . . . .                   | VI, 11   |
| * 6 août, à La Haye. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites par lui et ses gens en l'hôtel de Gossuin de Gibecque, à Ath . . . . .   | VI, 11   | * 23 décembre. — Vidimus, délivré par Henri d'Anthouset, doyen et chanoine de Saint-Aubain, à Namur, des lettres du duc Jean de Bavière, élu de Liège, du 24 janvier de la même année. . . . .   | VI, 250  |
| 24 août, au château du Quesnoy. — Quittance, délivrée au maître des monnaies de Hainaut par Gueningon, dame de Gommegnies et de Beuvrages, de la somme de cent francs qu'il lui avait payée pour sa pension sur les profits desdites monnaies . . . . .   | III, 478 | <i>Sans indication du jour.</i> — Chirographes relatifs à des rentes constituées sur des moulins, maisons et terres acquis par le comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande en la franchise de Chièvres . . . . . V, 530-531                   |          |
| * 10 octobre, à Mons. — Lettres de Marguerite Braibant, veuve de Jean Waucquet, bourgeois de Mons, par lesquelles elle reconnaît avoir reçu de Gérard Engherant, receveur du pays de Hainaut, la somme de 292 livres tournois . . . . .   | III, 479 | <b>1411.</b>   |          |
|   |          | * 2 janvier, à Bruges. — Quittance, donnée par Digne Damart, marchand à Bruges, de la somme de six mille vieux écus qu'il a reçue de la part du comte de Hainaut . . . . .   | III, 479 |
|   |          | 13 janvier, à Binche. — Acte par lequel Stasart Scouillefort vend au comte de Hainaut une rente de 55 sols à prendre en celle de   |          |

<sup>1</sup> Et non 25, ainsi qu'on l'a indiqué par mégarde à la page 11 du tome VI.



- |  | Pages.   |  | Pages.   |
|--|----------|--|----------|
| 57 sols qui était due sur une maison à Haine-Saint-Paul, les 2 sols restants appartenant au curé et au clerc de ce village . . . . .   | III, 480 | * .. février. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel (à Bavai?) le jeudi 19 février, au soir. VI,  | 12       |
| * 20 janvier. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., autorisant Christophe Ysnart, lombard d'Ath, et ses compagnons à résider à Mons durant quinze ans . . . . .   | V, 382   | 8 mars. — Quittance de Jean Partant, roi des ménestrels du comte de Hainaut et de Hollande, pour l'annuité de la rente à lui assignée sur les profits des monnaies de Hainaut. III,  | 498      |
| * 21 janvier, au Quesnoy. — Mandement du même duc, pour le paiement des dépenses du duc et de la duchesse de Touraine, à Bavai, le 23 octobre 1410, au dîner. . . . .  | VI, 11   | * 11 mars, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement du prix d'un cheval fourni à son orfèvre Henri de Wolzel. . . . .   | VI, 12   |
| 22 janvier, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même duc prend sous sa protection et sauvegarde spéciale les églises, les personnes et les biens des couvents de Saint-François de Mons et de Valenciennes . . . . .                           | III, 482 | * 20 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Maubeuge par lui et une partie de son hôtel, le mardi soir 17 mars et le lendemain . VI,  | 12       |
| 24 janvier. — Lettres par lesquelles Isabelle de le Hede, veuve de Thiéri de Préseau, écuyer, reconnaît avoir reçu la somme de cinquante francs pour la pension que lui avait assignée le comte de Hainaut sur sa monnaie de Valenciennes. . . . . | III, 484 | * 23 mars, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement de plusieurs ouvrages de sellerie livrés à la duchesse et au duc de Touraine par Jean d'Alost. . . . .   | VI, 12   |
| 28 janvier, à Mons. — Sentence du receveur des mortemains de Hainaut, au sujet du droit de meilleur catel dans la seigneurie de Gontroël, à Quévy-le-Grand. . . . .  | III, 490 | * 15 avril. — Acte par lequel Jean de le Porte et ses beaux-frères reconnaissent avoir réduit à deux cents livres la somme qui leur était due par le comte de Hainaut et de Hollande et avoir reçu ladite somme. . . . .   | III, 499 |
| * 6 février, à Valenciennes. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de ferrures de colliers faites par Jean de Gand . . . . .   | VI, 11   | * 15 avril. — Quittance, délivrée par Jean de Lattre, détailleur de draps, bourgeois de Valenciennes, de la somme de cinquante livres tournois que lui devait le comte de Hainaut et de Hollande . . . . .   | III, 500 |
| 12 février, à Dinant. — Acte par lequel la ville de Dinant accorde au comte de Hainaut, son avoué, ainsi qu'à ses successeurs, une rente de mille florins d'or . . . . .   | III, 494 | 22 avril, à Rome. — Bulle du pape Jean XXIII, accordant dispense pour le mariage de Jean de France, duc de Touraine, avec Jacqueline de Bavière . . . . .  | III, 500 |
| * 12 février, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement du prix d'un cheval gris . . . . .   | VI, 11   | * 26 avril, au château de Golzinne. — Relief, fait par Jacques de Sars, prévôt de Mons, au nom du comte de Hainaut et à cause de ses terres d'Agimont et de Rochefort, du winage de Givet-sur-Meuse, Hargnies, Bourseigne-Vieille, Javiagne, Many-Semblaire, le Machoul, Finnevaux et Ferage . . . . . | III, 502 |
| 16 février, au château de Huy. — Lettres du duc Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Looz, par lesquelles il approuve la donation faite au comte de Hainaut par la ville de Dinant. . . . .   | III, 497 | * Même date. — Relief, fait par le comte de Namur, du fief d'Anthée, pour la partie tenue du château d'Agimont . . . . .   | III, 502 |

- |       | Pages. |  | Pages.            |
|-------|--------|--|-------------------|
| 1411. |        | * 8 mai. — Acte relatant qu'une diète doit être tenue à Anvers, le premier octobre, afin de régler les différends qui existaient entre le roi de Portugal et le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc. . . . .   | III, 505          |
|       |        | * 10 mai, à <i>La Haye</i> . — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., reconnaît que Guillaume de Flandre, comte de Namur et seigneur de Béthune, lui a rendu foi et hommage pour tout ce qu'il tient de lui aux bans d'Anthée et pour le château et la terre d'Agimont. . . . . | VI, 250           |
|       |        | * 17 mai. — Vidimus, délivré sous les sceaux de Jean, abbé de Saint-Denis en Broqueroie, et de Jean, abbé de Cambron, des lettres du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, du 10 octobre 1597. . . . .                              | III, 90           |
|       |        | * 21 mai. — Quittance, délivrée par Isabelle de Lombiez, veuve de Simon de Valenciennes, demeurant à Landrecies, de la somme de 120 livres tournois qui lui était due par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande. . . . .  | III, 505          |
|       |        | * 27 mai, à <i>Rome</i> . — Bulle du pape Jean XXIII, permettant à Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, et à sa fille Jacqueline, duchesse de Touraine, de manger de la viande les jours maigres, lorsqu'elles seront malades, etc. . . . .   | III, 327; VI, 270 |
|       |        | * 27 juin, au <i>Quesnoy</i> . — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de quarante ferrures de lévriers fournies par Jean de Gand, de Meslin. . . . .   | VI, 12            |
|       |        | * 8 juillet, à <i>Valenciennes</i> . — Quittance, délivrée par Jean Couvés, écuyer, d'une somme de deux cents livres tournois pour les deux premières échéances de ce qui lui était dû par le duc Guillaume de Bavière. . . . .  | III, 504          |
|       |        | 17 juillet, à <i>La Haye</i> . — Mandement adressé par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., au bailli de Hainaut, au sujet du  |                   |
|       |        | défaut de relief commis par la dame de Bleu-gies et son fils. . . . .  | III, 504          |
|       |        | * 17 juillet, à <i>Mons</i> . — Quittance, délivrée par Sarre li Vivenette, veuve de Denis Payen, bourgeoise de Mons, de la somme de cent livres tournois qui lui a été payée en déduction de ce que lui doit le comte de Hainaut pour livraison de draps. . . . .   | III, 505          |
|       |        | * 18 juillet. — Lettre de défi adressée au duc de Bourgogne par Charles, duc d'Orléans, et ses frères. . . . .   | III, 506, note 1  |
|       |        | * 10 août, à <i>La Haye</i> . — Mandement du duc Guillaume de Bavière, pour le paiement du prix d'un cheval bai. . . . .   | VI, 12            |
|       |        | * 15 août. — Réponse du duc de Bourgogne au défi que lui ont adressé. Charles, duc d'Orléans, et ses frères. . . . .   | III, 506, note 1  |
|       |        | 19 août, à <i>Schoonhoven</i> . — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement du prix d'un cheval donné à Adrien, son fils bâtard. . . . .   | V, 382            |
|       |        | * 20 août, au <i>château de Schoonhoven</i> . — Mandement du même, pour le paiement de cent couronnes données à l'abbaye d'Ath, pour la réparation de son église. . . . .  | VI, 12            |
|       |        | * 31 août. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., fait connaître qu'elle a reçu du bailli de Hainaut la pension annuelle de douze cents couronnes du roi allouée pour les dépenses de son hôtel et de celui du duc et de la duchesse de Touraine. . . . . | VI, 15            |
|       |        | * <i>Septembre</i> . — Lettres de la même duchesse, par lesquelles : 1° elle prie la ville de Valenciennes d'accorder à son frère, le duc de Bourgogne, la tente des bouchers; et 2° elle lui fait demander une aide. . . . .  | III, 506          |
|       |        | * <i>Septembre, au camp de Montdidier</i> . — Lettres adressées par monseigneur de la Hamaide aux échevins et conseil de la ville de Mons, leur donnant des nouvelles de l'armée du duc de Bourgogne. . . . .  | III, 655          |



Pages.

\* *Septembre.* — Lettres des échevins de Mons à monseigneur de la Hamaide, le remerciant de sa courtoisie et le priant de continuer à leur faire connaître ce qui surviendrait, afin de se mettre en garde s'il en était besoin . . . III, 653

\* *Sans date.* — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., sollicitant une aide de la ville de Valenciennes, qui lui accorde dix mille livres . . . III, 507

\* *21 octobre, au Quesnoy.* — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., reconnaissant que Gérard Engherant lui a payé la somme de mille couronnes du roi, pour le quart de la rente à elle assignée sur l'office de la recette de Hainaut . . . VI, 15

\* *6 décembre, au Quesnoy.* — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il donne à Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, sa femme, les terres de Theilinghen, de Beverwick et de Nortwick . . . III, 507

*Même date.* — Lettres du même, par lesquelles il règle les us et coutumes de la ville de Valenciennes, au sujet des héritages et des rentes héritières . . . III, 507

\* *7 décembre.* — Charte accordée à la ville de Saint-Trond par Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Loos, et Robert de Rykele, abbé de Saint-Trond . . . III, 591, note 1

\* *7 décembre, au Quesnoy.* — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Gérard Engherant, son receveur de Hainaut, la somme de quatre-vingts grands angelots d'or pour le paiement des gages des gens de son hôtel. VI, 15

\* *7 décembre, à Valenciennes.* — Vidimus, délivré sous le sceau aux causes de la ville de Valenciennes, des lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., du 6 du même mois, réglant les us et coutumes de Valenciennes en matière d'héritages . . . III, 512

TOME VI.

Pages.

*Sans date. (Avant Noël.)* — Compromis entre Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., au sujet de la démolition du château d'Écaillon . . . III, 561

\* *27 décembre, au Quesnoy.* — Neuf mandements du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites par lui et une partie de son hôtel, à Ath, le mardi soir . . . novembre et le lendemain; à Valenciennes, le 30 novembre, et à Mons, depuis le samedi soir 12 décembre jusqu'au mardi 15; par lui, la duchesse et une partie de leur hôtel, à Vicogne, le dimanche 20 décembre; à Valenciennes, du lundi soir 21 au mercredi 23 décembre; par lui et une partie de son hôtel, à Maubeuge, le 25 décembre, au soir . . . VI, 15

*28 décembre, au Quesnoy.* — Lettres par lesquelles le même duc mande à son bailli de Hainaut de faire payer au chapitre de Saint-Germain, à Mons, toutes les menues dîmes qui lui sont dues, et au besoin de contraindre ceux qui refusent de les acquitter . . . VI, 182

Extraits du cartulaire ou dénombrement, formé en 1410-1411, des fiefs de la cour féodale du comté de Hainaut . . . III, 512 (relief du comté de Namur), 557, note 1, 558, note 2, 570, note 1; V, 513, note 1; VI, 125, 188, note 2, 189, note 2

1412.

\* *15 janvier, au château du Quesnoy.* — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Avesnes et à Landrecies par lui, la duchesse et une partie de leur hôtel, du 29 décembre 1411 au 8 janvier suivant . . . VI, 14

\* *2 février, à Mons.* — Demande d'aide, faite à l'assemblée des états de Hainaut par le duc Guillaume de Bavière . . . III, 528, note 1

63

	Pages.		Pages.
1412.		* 4 février, au Quesnoy. — Deux mandements du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de ses dépenses et de celles d'une partie de son hôtel, à Mons, du 17 au 19 janvier; de ses dépenses et de celles de la duchesse et d'une partie de leur hôtel; à Valenciennes, le dimanche 31 janvier. . . . . VI,	14
		* 7 février, à Mons. — Lettres du même, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Gérard Engherant la somme de quatre-vingts grands écus d'or pour les dépenses et les gages de son hôtel. . . . . VI,	14
		* 19 février, au château du Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, du 17 au 19 janvier, et du samedi 6 février au lundi 8. . . . . VI,	14
		* Même date. — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Gérard Engherant la somme de quatre-vingts grands angelots d'or pour les dépenses et les gages des gens de son hôtel. . . . . VI,	14
		* 24 février. — Acte d'accord, passé sous forme de jugement arbitral, par-devant le bailli de Hainaut, par lequel la ville de Mons est affranchie des menues dîmes réclamées par le chapitre de Saint-Germain. . . . . VI,	182
		25 février. — Quittance, délivrée par Jean Par-tant, roi des ménestrels du comte de Hainaut et de Hollande, de la rente à lui payée sur les profits des monnaies de Hainaut. . . . III,	515
		* 27 février, au château du Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Valenciennes, le dimanche 21 février, au dîner. . . . . VI,	14
		* 28 février, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites au Quesnoy par le damoiseau de Clèves. VI,	15
		. . février. — Andition des comptes de la ville de Mons par le conseil du comte de Hainaut. III,	215
		* Vers le 1 <sup>er</sup> mars. — Lettre adressée à la ville de Mons par le duc Guillaume de Bavière, la priant d'ajouter foi à ce que lui diront ses commissaires (qui sollicitèrent de ladite ville une aide de douze mille couronnes de France). . . . . III,	514
		6 mars, au Quesnoy. — Lettres du duc Guil-laume de Bavière, comte de Hainaut, etc., autorisant les membres de la confrérie d'ar-chers de la Sayette, de Mons <sup>1</sup> , à porter leurs armes dans tout le Hainaut, et leur accordant trois sols tournois par jour, lorsqu'ils seront à son service, au dehors de Mons. . . . III,	515
		* 7 mars, au château du Quesnoy. — Trois mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et une partie de son hôtel à Saint-Ghislain, du mardi 1 <sup>er</sup> mars au jeudi suivant, et par lui, la duchesse et une partie de leur hôtel à Crespin, le vendredi 4 du même mois; et de la somme de trente-quatre couronnes d'or de France à maître Albrecq de Lestega, doyen de La Haye, son médecin. . . . . VI,	15
		* 14 mars, en la maison du comte de Hainaut, à Lessines. — Acte par lequel une rente due sur une terre qui appartenait au comte de Hainaut, à Ogy, est réunie au domaine de ce comte, qui l'avait rachetée à Madeleine d'An-cre, veuve de Colard du Moulin. . . . III,	516
		14 mars, au château du Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, du-chesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., déclare avoir reçu du prévôt du Quesnoy la somme de cinquante couronnes de France en paiement d'une rente que son seigneur et mari lui avait assignée. . . . . III,	517
		* Même date. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites par lui et son	

<sup>1</sup> Ces archers sont mentionnés dans le premier registre des consaux de Mons. On lit dans le procès-verbal du conseil tenu le samedi 24 n ai 1410 : « De la suplication les archiers de le Sayette : leur suplication leur fu acordée. »



	Pages.		Pages.
hôtel, à Valenciennes, le dimanche 13 mars, au dîner . . . . .	VI, 13	* Vers le 20 mars. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., au sujet des rentes constituées par la ville de Moins <sup>1</sup> .	1412.
* 15 mars, au château du Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., reconnaît avoir reçu de Gérard Engherant la somme de trois cents couronnes de France, pour les dépenses faites par lui, la duchesse et leur hôtel, en allant en Hollaude . . . . .	VI, 15	* 20 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de vingt-quatre cou- ronnes de France à Jean, son fils bâtard. VI, 16	
* Même date. — Lettres par lesquelles il recon- naît avoir reçu du même receveur la somme de quatre-vingts grands angelots d'or, pour les dépenses et les gages des gens de son hôtel. VI, 15	15	* 21 mars, au Quesnoy. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites par la duchesse en l'hôtel du Quesnoy, depuis le 25 novembre 1411, et de celles faites à Maubeuge par lui et une partie de son hô- tel, le 20 mars . . . . .	VI, 16
* 16 mars, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement d'ouvrages de selle- rie faits par Jean d'Alost. . . . .	VI, 15	6 avril, au Quesnoy. — Charte du même, insti- tuant à Hal une compagnie d'archers <sup>2</sup> .	
		* 6 avril (?), à La Haye <sup>3</sup> . — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites à Lessines par lui et son hôtel, le mardi 22 mars . . . . .	VI, 16

<sup>1</sup> « Le xx<sup>e</sup> iour de march, furent les esquivens et li consauls ensamble en le maison de le pais, sour unes lettres que  
» nos très redoubtés sires avoit envoiées a se ville de Mons, par lesquelles leur faisoit savoir que dou vendage encommenché  
» pour avoir x mil couronnes on se départast, et que des frais que se ditte ville y avoit euv u pooit avoir le feroit  
» contenter; frayet. . . . . LIX S. »

(Compte de Jean de le Loge, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1411 à la Toussaint 1412, fol. 27 v<sup>o</sup>.)

<sup>2</sup> Nous avons trouvé une copie de cette charte, depuis l'impression du Cartulaire, et nous en publions le texte, malgré ses imperfections :

« Guillaume, par la grâce de Dieu, comte palatin du Rhyn, duc de Bavière, comte de Haynaut, Hollande, Zélande  
» et seigneur de Frise, sçavoir faisons à tous que nous avons octroyez et accordé une compagnie d'archers à notre ville  
» de Hal, à tel gage et franchise que cy-après s'ensuit. Premièrement, ils seront vingt-quatre compagnons idonnes et  
» suffisans à être archer, ou en dessous, lesquels seront élus par mon conseil ou bailly de Hal, ayans chacun des arnas  
» que luy appartient, et qu'ils sont hors en nos besoignes et en besoignes de notre ditte ville, ou seront en besoins dans  
» icelle ou dehors, nous voulons et accordons qu'ils ayent chacun par jour trois sols six deniers tournois et autant de  
» monnoye coursable en notre pais de Haynaut, que le massart de notreditte ville leur payera. En outre, voulons que  
» lesdits compagnons puissent porter leurs armes, sans fourfaire, et qu'ils soient quittes chacun an de la maltôte d'un  
» tonnel de vin, quand ils feront leur festein. Si mandons au mayeur et eschevins et conseil de notre ditte ville de Hal  
» qu'ils entretiennent maditte ordonnance et octroy cy-dessus déclarez et fassent payer par leur massart auxdits com-  
» pagnons, chacun an, laditte somme de vingt livres, sans contredit. Car ainsy est la volenté, témoins ces lettres,  
» scellées de notre sèel. Donnez en ma ville du Quesnoy, le vj<sup>e</sup> jour du mois d'avril, l'an de Notre-Seigneur mil quatre  
» cent-douze, selon le style de notreditte cour.

» Étoient signez :

» Du command de monseigneur le duc,

» J. HELMICH.

» Et plus bas, signé :

» CAMBIER. »

(Copie. — Recueil de lettres patentes des serments des archers et des arbalétriers de la ville de Hal, aux Archives de  
l'État, à Mons.)

M. Léopold Éveraert a donné, dans son *Histoire de la ville de Hal* (Louvain, 1879), page 372, des extraits de cette charte,  
en datant celle-ci du 7 avril 1412.

<sup>3</sup> La charte précédente étant datée du Quesnoy, celle-ci doit être d'une date postérieure au 6 avril.

1412. 20 avril. — Octroi accordé à la ville de Mons par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., de lever en constitutions de rentes viagères quatre mille florins d'or ou couronnes du roi, somme qui sera affectée à l'entretien des fortifications et des garnisons établies pour résister au duc de Gueldre et à ses alliés. III, 518
- \* 27 avril, à Mons. — Consultation au sujet de la terre de Chimay et d'autres biens venant de Jeanne, fille de Jean, seigneur de Beaumont, à cause de son mariage avec Louis de Châtillon, seigneur d'Avesnes, fils aîné du comte de Blois . . . . . III, 519
- 19 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles Lionnés de Warelles, chevalier, se déshérite en faveur du comte de Hainaut et de Hollande, d'un fief consistant en une rente de dix livres assignée sur le bois de Naast, et de trois autres fiefs, en échange du château et de la forteresse de Boussoit et de quelques autres parties de ce village. . . . . III, 522
- \* Vers le 30 mai. — Lettre du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par laquelle il mande à la ville de Mons d'ajouter foi à ce que lui diront ses commissaires . . . . . III, 527
- \* 26 juin. — Bulle du pape Jean XXIII, par laquelle il accorde à Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, et à Jacqueline de Bavière, sa fille, la permission de manger en tout temps de la viande lorsqu'elles seront indisposées, et d'en faire manger à leurs maîtres d'hôtel, cuisiniers et autres officiers. . . . . VI, 270
- \* 26-28 juin, à Valenciennes et à Mons. — Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Hainin, chevalier, bailli de Hainaut, contenant la déshéritance faite par Jean le Douls, fils, en faveur de Jean d'Écaussines dit Loget, fourreur, bourgeois de Mons, d'un fief ample tenu du comte de Hainaut . . . . . VI, 185
- \* 9 juillet, à La Haye. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de travaux faits par Pierre Wallebecq, sellier à Mons. . . . . VI, 16
- \* 10 juillet, à La Haye. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites par Jacot le Canteur à l'hôtel du Lion d'or, au Quesnoy, durant seize semaines. . . . . VI, 16
- 24 juillet, à La Haye. — Lettres du même, octroyant à la ville de Mons de pouvoir constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de trois cents couronnes du roi, pour en employer le capital au paiement de la part de cette ville dans l'aide de dix mille livres que les bonnes villes du pays de Hainaut avaient votée, ainsi qu'à l'acquit des frais de la guerre contre le duc de Gueldre et ses alliés. . . . . III, 528
- \* 26 juillet, à Wyck. — Traité de paix conclu entre le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., d'une part, Renaud, duc de Gueldre et de Juliers, et Guillaume d'Arckel, d'autre part. . . . . III, 529
- 27 juillet, à La Haye. — Quittance délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le deuxième trimestre de la rente à elle payée par le prévôt du Quesnoy . . . . . III, 550
- \* Vers le 28 juillet. — Lettre adressée à la ville de Mons par le duc Guillaume de Bavière, pour qu'elle ajoute créance à ce que lui proposeront ses commissaires . . . . . III, 551
- \* 28 juillet. — Exposé fait au conseil de la ville de Mons par les commissaires prémentionnés. III, 551, note 1
- \* Vers le 31 juillet. — Lettre du duc de Touraine, annonçant à la ville de Mons la conclusion du traité de paix avec le duc de Gueldre . . . . . III, 550
- \* 2 août. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., reconnaît avoir reçu de Gérard Engherant, son receveur de Hainaut, et de Ghislain de Vezon, changeur à Mons, la somme de trois mille couronnes du roi en déduction de l'aide accordée par ses bonnes villes de Hainaut, en février . . . . . VI, 16



- 7 août, à La Haye. — Lettres d'obligation du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., au sujet d'un prêt de deux mille couronnes à lui fait par la ville de Valenciennes, et d'une somme de trois mille couronnes que cette ville avait levée pour lui. III, 331
- \* Quittance délivrée au massard de Valenciennes, de ladite somme de trois mille couronnes . . . . . III, 333, note 2
- 9) septembre, à Hal. — Acte par lequel Étienne d'Iltre, écuyer, bailli de Hal, se déshérite en faveur du comte de Hainaut, du château fort de Vlieringhen et de ses dépendances . . . III, 336
- Même date. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il rend à Étienne d'Iltre, bailli de Hal, pour lui et ses hoirs, le château-fort de Vlieringhen et ses dépendances, sous la condition de les tenir en foi et hommage dudit comte de Hainaut et de ses successeurs. . . . . III, 337
- \* 15 septembre, à Mons. — Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Hainin, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Jean Trotin, de Maubeuge, à Huart Noiset, demeurant à Noirchain, d'un fief situé en cette localité et tenu du comte de Hainaut . . . VI, 184
- \* 30 septembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui et son hôtel, le jeudi 1<sup>er</sup> septembre . . . . . VI, 16
- \* Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par lui et son hôtel, à Saint-Ghislain et à Saint-Denis, durant trois jours et demi, du 8 au dimanche 14 septembre. . . . . VI, 17
- \* Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par lui, la duchesse et une partie de leur hôtel, à Avesnes, à Étrœungt, à la Flamengherie, au Nouvion, à Prisches et à Landrecies, du 17 au 26 septembre<sup>1</sup> . . . . . VI, 17
- \* 3 octobre, au château du Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., fait connaître que le prévôt de Bavaï a payé quatorze livres dix sols tournois . . . . . VI, 17
- \* 5 octobre. — Réception de Bauduin de Froimont au canonicat de l'église de Sainte-Waudru et à la prévôté des églises de Mons, à lui conférés . . . . . IV, 212, note 1
- 12 octobre, au Quesnoy. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il affranchit de certains droits le chapitre de Saint-Ursmer, qui avait été transféré à Binche à l'époque de la guerre contre les Liégeois. . . . . III, 339
- 15 octobre, au bois de Vincennes lez-Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, prescrivant le paiement, pendant trois ans, au duc de Touraine et au comte de Hainaut, de la somme de six mille livres tournois par an, sur le revenu de la composition de Tournai<sup>2</sup>. III, 341 et 379
- \* 17 octobre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites par le damoiseau de Clèves et de Marcke, à l'hôtel de Curède, son messenger, au Quesnoy . . . VI, 17
- 18 octobre, à Paris. — Mandement des conseillers généraux des aides, pour l'exécution des lettres du roi de France, du 15 octobre. . . III, 380
- \* 19 octobre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des approvisionnements de vins, de bestiaux et d'avoine pour l'hôtel à Avesnes, à Étrœungt, à la Flamengherie, au Nouvion, à Prisches et à Landrecies, en septembre. . . . . VI, 17
- \* 15 novembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de ses dépenses et de celles d'une partie de son hôtel à Mons et à Saint-Ghislain, du jeudi 3 au 7 novembre. VI, 18

<sup>1</sup> Voyez un autre mandement du 19 octobre de la même année.

<sup>2</sup> Voyez d'autres lettres de Charles VI, du 29 novembre suivant.

- 1412-1415. \* 16 novembre. — Communication, faite au conseil de la ville de Tournai, des lettres de Charles VI, roi de France, au sujet de la cession faite au comte de Hainaut, pour le terme de trois ans, de la somme de six mille livres à lui due par la ville de Tournai. . . . III, 541
- 27 novembre, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il assigne la somme de dix-huit mille livres à prendre en trois ans sur la composition ordinaire de la ville de Tournai, en paiement des arrérages qu'il devait à son fils, le duc de Touraine, et à son cousin, le comte de Hainaut. . . . III, 542
- \* 29 novembre, à Paris. — Lettres par lesquelles le même roi annule celles du 15 octobre précédent, et ordonne que la composition annuelle de six mille livres à payer par la ville de Tournai soit maintenue. . . . III, 543
- \* 29 novembre, à Mons. — Acte de la réception de Colard, bâtard de Gommegnies, au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . . III, 447, note 1
- \* 18 décembre, à Liège. — Lettres du duc Jean de Bavière, comte palatin du Rhin, élu de Liège et comte de Looz, par lesquelles il accorde à Gui de Barbençon dit l'Ardenois de Donstievène et à Marie de Roisin, sa femme, une rente annuelle et viagère de cent florins d'or. . . . IV, 631
- \* 24 décembre, au Quesnoy. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., assignant à la duchesse Marguerite, sa femme, diverses terres situées en Hollande, pour son douaire. . . . VI, 250
- 26 décembre, au château du Quesnoy. — Lettres par lesquelles le même duc assigne à la duchesse Marguerite, sa femme, un douaire sur les terres du Quesnoy, de Binche, de Morlanwelz, d'Ath, de Baudour, etc. . . . III, 581; VI, 271
- \* Sans indication du jour. — Lettres du même duc, affectant à la fabrique de l'église collégiale de Soignies la somme que chaque chanoine devait payer à sa réception . . . . III, 547
- \* Sans indication du jour. — Chirographes relatifs à des rentes constituées sur des mou-
- lins, maisons et terres acquis par le comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande en la franchise de Chièvres . . . . V, 530
- 1415.
- \* 1<sup>er</sup> janvier. — Assemblée tenue par le conseil de la ville de Tournai, dans laquelle on entend la réclamation de mons<sup>sr</sup> d'Audregnies et de Jean Herman, secrétaire du duc de Touraine, au sujet de la composition annuelle de six mille livres à payer au comte de Hainaut en conformité des lettres du roi de France, du 27 novembre précédent . . . . III, 546
- \* 4, 5 et 7 janvier. — Assemblée du conseil de la ville de Tournai, pour délibérer sur cet objet . . . . III, 546
- 23 janvier, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, augmente les revenus de son fils Jean, duc de Touraine, en considération de ce qu'il a atteint l'âge de quatorze ans, et que l'état de sa maison et de celle de la duchesse de Touraine, sa femme, doit être plus dispendieux . . . . III, 547
- \* 5 février. — Vidimus, délivré sous le sceau de la prévôté de Paris, des lettres du roi de France, du 23 janvier précédent. . . . III, 531
- \* 15 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., constitue une rente de soixante couronnes de France au profit de Jeanne, fille de Louis Le Haze. . . . III, 586; VI, 272
- 17 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., promet de payer au seigneur de Ligne la somme de deux mille trois cents florins d'or que le duc de Brabant devait à ce seigneur. . . . V, 523, 530
- \* 19 février, au Quesnoy. — Confirmation des lettres du 15 du même mois, par le duc Guillaume de Bavière. . . . III, 586; VI, 272



- 28 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour être participant aux prières qui se disent chaque jour en l'abbaye de Maroilles, confirme et approuve la charte de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, au sujet des pâturages . . . . . VI, 185
- 1<sup>er</sup> mars. — Acte par lequel Pierre de Halle, secrétaire du duc de Brabant, déclare avoir reçu, pour celui-ci, du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., la somme de cinq mille couronnes d'or. . . . . III, 551
- 15 mars, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., accorde à des marchands lombards la permission d'habiter pendant quatorze ans le village de Forest . . . . . III, 552
- 20 mars. — Quittance délivrée par Jean Partant, roi des ménestrels, pour l'annuité de la rente à lui due sur les profits des monnaies du Hainaut . . . . . III, 559
- 21 mars, à Paris. — Lettres par lesquelles Louis, duc de Guyenne, dauphin de Viennois, consent à ce que son frère le duc de Touraine, à cause de son mariage avec Jacqueline de Bavière, reçoive en apanage, après la mort du duc de Berry, leur oncle, le duché de Berry et le comté de Poitou, etc. . . . III, 560 et 586; mentionnées, IV, 5, note 2
- \* Mars, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il délivre au duc de Touraine le comté de Ponthieu . . . III, 561; IV, 5, note 2
- \* 25 mars, à Paris. — Entérinement par les commissaires des finances, des lettres précitées. . . . . III, 561
- 24 mars, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il maintient les bourgeois d'Abbeville et les autres habitants du comté de Ponthieu dans le privilège de n'être point distraits de leurs juges naturels, nonobstant leur incorporation dans l'apanage de son fils Jean, duc de Touraine. . . . III, 563
- \* 28 mars. — Lettres de Jean, duc de Touraine, donnant pouvoir au seigneur d'Audregnies et à d'autres de prendre possession, en son nom, du comté de Ponthieu. . . . . IV, 5, note 2
- \* 7 avril, au Quesnoy. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., octroyant à Jean Royer et à ses trois fils, lombards, et à leurs compagnons, de s'établir à Hal pour le terme de quinze ans et aux conditions indiquées . . . . . V, 585
- \* 15 mai, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, confirmant le privilège accordé par son père Charles V aux habitants d'Abbeville, en mai 1569 . . . . . III, 564
- 7 juin, à Bruxelles. — Lettres d'Antoine, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, par lesquelles il déclare avoir reçu du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., la somme de sept mille vieux écus pour la neuvième et dernière quotité de ce que celui-ci lui devait en satisfaction de la sentence du duc de Bourgogne, du 11 août 1409. . . . . III, 585
- \* 18 juin, à La Haye. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., accordant une pension viagère à Piérart de le Commune, en récompense de ses services. . . . . V, 584
- 18 juillet, à La Haye. — Accord entre Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., et Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., touchant le château d'Écaillon . . . III, 564
- \* 28 juillet. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour la draperie de Valenciennes. . . . . III, 296
- \* 31 juillet, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement du prix de deux chevaux. VI, 18
- 4 septembre, à La Haye. — Lettres du même, par lesquelles il autorise la ville de Mons à constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de cent couronnes de France par an, afin d'acquitter sa part de l'aide de seize mille livres votée par les états de Hainaut. . . III, 588

- |   | Pages. |  | Pages. |
|---|--------|--|--------|
| 1413-1414. * 15 septembre, à La Haye. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le paiement du prix d'un cheval donné à Jean de le Motte. . . . . VI, 18  | 18     | 4 avril, à Abbeville. — Acte par lequel Philippe d'Auxy, seigneur de Dompierre et d'Escouyes, chevalier, sénéchal de Ponthieu et commissaire du roi de France en ce comté, déclare que le seigneur d'Audregnies a été mis en possession du comté de Ponthieu, au nom du duc de Touraine, parvenu à sa majorité, et qu'il a consenti aux conditions et réserves exprimées par les états du comté. . . . . IV, 2 | 2      |
| 22 octobre, à La Haye. — Lettres du même, par lesquelles il agréé l'obligation contractée par la ville de Mons envers Alix, fille de Martin Plaire, pour le paiement d'une rente annuelle de dix-huit couronnes de France, constituée sur les assennes de cette ville. . . . . III, 589   | 589    | 18 avril, à Bologne. — Bulle du pape Jean XXIII, par laquelle il autorise Marguerite, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, et de Zélande, et les gens de sa cour à faire gras les jours défendus, en cas de nécessité. IV, 7   | 7      |
| <b>1414.</b>  |        |  |        |
| * 7 janvier. — Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Hainin, chevalier, bailli de Hainaut, par lesquelles Jean dit Mauvisin du Bray se déshérite en faveur de Gérard d'Enghien, seigneur d'Havré et châtelain de Mons, d'un fief ample appelé le fief du Bray, au bailliage du Rœulx. VI, 187  | 187    | * 4 mai, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., reconnaît être redevable à son prévôt de Maubeuge de la somme de quarante couronnes de France, pour un cheval . . . . . VI, 19  | 19     |
| 8 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., déclare avoir reçu cinquante couronnes d'or du roi, pour un terme de la pension à elle assignée par son mari sur l'office de la châtellenie de Bouchain . . . . . III, 567  | 567    | * 12 mai, à Bologne. — Bulle du pape Jean XXIII, par laquelle, à la requête du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., et des échevins de Mons, il permet de faire célébrer la messe dans certaines chapelles de cette ville. . . . . IV, 8  | 8      |
| 13 janvier. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il reconnaît que la somme de quatre cents livres qui excède celle de mille livres tournois, montant de la quotité de la ville de Mons dans l'aide de seize mille livres votée précédemment par les nobles, les prélats et les bonnes villes du Hainaut, lui a été accordée de grâce spéciale, pour lui faire plaisir et sans tirer à conséquence pour l'avenir, ladite ville ne devant participer aux aides de toutes les villes du comté qu'à raison d'un dixième . . . . . III, 591 | 591    | * 26 mai, à Mons. — Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Hainin, chevalier, bailli de Hainaut, par lesquelles Jean Ghignot, demeurant à Soignies, est adhérité d'un fief ample, relevant du comté de Hainaut et consistant en une rente assignée sur la maison de Jean de le Court, à Jemappes. . . . . VI, 187  | 187    |
| * 14 février, à La Haye. — Sauf-conduit accordé par le même duc, à l'évêque de Londres et à sa compagnie, afin qu'ils puissent se rendre et séjourner dans ses États . . . . . IV, 1  | 1      | 11 juin, au château d'Agimont. — Lettres par lesquelles Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., accorde à Henri Golaise dit Cambelot, l'office de la tourie et sergenterie de la ville de Mons. . . . . IV, 8; VI, 272  | 272    |
|   |        | 14 juin, à Saint-Quentin. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, confie la garde de la ville de Cambrai à son fils Jean, duc de Touraine, et à son cousin, le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc. IV, 10   | 10     |



- |  | Pages.       |  | Pages.         |
|--|--------------|--|----------------|
| * 13 juin. — Lettres du receveur de Mons aux prévôts de Bavai et du Quesnoy, leur signifiant l'arrivée des Bourguignons aux environs de Chimay . . . . .   | IV, 12, note | 16 octobre, au Quesnoy. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., par lesquelles il charge le duc de Brabant, son frère, la duchesse Marguerite de Bavière, comtesse de Hainaut, sa sœur, l'évêque de Tournai et d'autres commissaires, de parfaire le traité d'Arras. . . . .  | IV, 16         |
| * <i>Même date.</i> — Lettres d'invitation à un tir à l'arc qui aura lieu à Baudour, par ordre de Guillaume, bâtard de Hainaut <sup>1</sup> .  |              | * <i>Même date.</i> — Lettres du même, donnant plein pouvoir aux mêmes de mettre, en son nom, en la main du roi ou de ses commis, le château du Crotoy. . . . .  | IV, 31, note 1 |
| * 28 juin, à Lille. — Mandement de Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., affectant à ses nécessités les plus pressantes et à la résistance qu'il doit opposer à ses ennemis, la somme de deux mille écus qui avait été destinée à construire une chapelle à l'endroit de la bataille gagnée contre les Liégeois. IV, | 11           | 29 octobre, à Liège. — Lettres du bailli de Hainaut, contenant qu'en présence d'hommes de fief de ce pays, Robert le Roncq, seigneur de Morialmez, écuyer, a fait le dénombrement et s'est déshérité en faveur du comte de Hainaut d'un fief, situé à Florennes, qu'il avait acheté à Michel de Ligne, seigneur de Thumaide et de Stamburges . . . . . | IV, 18         |
| * 25 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., confère à Jacqueline de Lalaing une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . . .  | IV, 12       | * 1 <sup>er</sup> novembre. — Lettres de Gilles de Gœgnies, maître varlet de l'hôtel, pour les dépenses du mois de novembre . . . . .  | VI, 19         |
| * 24 août. — Acte de l'arrentement fait à Étienne d'Ittre, bailli de Hal, du château-fort de Vlieringhen et de ses dépendances . . . . .   | IV, 13       | * 12 novembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., fait connaître que Guillaume de le Joie, receveur des mortemains de Hainaut, a délivré cent couronnes d'or du roi pour payer le prix d'un cheval bai acheté à la foire de Mons pour la duchesse. . . . .                                      | VI, 19         |
| * 1 <sup>er</sup> septembre. — Lettres de Gilles de Gœgnies, maître varlet de l'hôtel, pour le paiement des dépenses du duc et de la duchesse de Bavière, du duc et de la duchesse de Touraine, en septembre. . . . .  | VI, 19       | * 1 <sup>er</sup> décembre. — Lettres de Gilles de Gœgnies, maître varlet de l'hôtel, pour les dépenses du mois de décembre . . . . .  | VI, 19         |
| * Vers le 5 septembre. — Lettre de la duchesse Marguerite de Bavière aux échevins et au conseil de la ville de Mons, leur annonçant la conclusion de la paix entre le duc de Bourgogne et la famille d'Orléans . . . . .   | IV, 14       | 20 décembre, à Gand. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., se soumet de nouveau à l'arbitrage du duc de Brabant et de Jean de Bavière, élu de Liège, touchant ses différends avec le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., au sujet de la démolition du château d'Écaillon. IV,                         | 22             |
| * 20 septembre, au Quesnoy. — Mandement du bailli de Hainaut, au sujet des incursions des Bourguignons . . . . .   | IV, 15       |  |                |
| * 1 <sup>er</sup> octobre. — Lettres de Gilles de Gœgnies, maître varlet de l'hôtel, pour les dépenses du mois d'octobre . . . . .   | VI, 19       |  |                |

1414.

<sup>1</sup> « A , messagier de la ville de Baudour qui, le xv<sup>e</sup> jour de juing, apporta lettres d'une traïrie del arcq à main que Willaumez, bastars de Haynnau, avoit ordennet à faire oudit lieu, donnet . . . . . XII s. » (Compte de Jean de le Loge, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1413 à la Toussaint 1414, fol. 33 v<sup>o</sup>.)

- |  | Pages. |   | Pages.         |        |
|--|--------|---|----------------|--------|
| 1414-1415.   |        | * 25 décembre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière accorde l'office de tourier du château de Mons à Pierre Hughe, son cuisinier, à Jacquemin le Couck et à Guillaume de Ghelre, pour en jouir viagèrement. . . . .   | V, 437, note 1 |        |
| <b>1415.</b>   |        |   |                |        |
| * 1 <sup>er</sup> janvier, au Quesnoy. — Lettres de Gilles de Goegnies, maître varlet de l'hôtel, pour les dépenses du mois de janvier . . . . .   | VI,    |   | 20             |        |
| * 5 janvier, au Quesnoy. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., concernant le paiement d'un harnais de guerre et d'une cotte pour Édouard, son fils bâtard, et de deux chevaux donnés à deux varlets. . . . .  | VI,    |   | 20             |        |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de douze couronnes de France en or à Hantelé, varlet de sa boutillerie. . . . .  | VI,    |   | 20             |        |
| * 10 janvier, au château du Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval donné à Womberch, son fauconnier. . . . .   | VI,    |   | 20             |        |
| 15 janvier. — Lettres par lesquelles le même duc se soumet de nouveau à l'arbitrage relatif à la démolition du château d'Écaillon. . . . .   | IV,    |   | 22             |        |
| 20 janvier, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles, pour indemniser le duc Guillaume de Bavière des dommages causés par les gens d'armes français en poursuivant les Bourguignons sur le territoire du Hainaut, et en considération de l'alliance qu'il a faite avec lui et de l'accomplissement du mariage du duc de Touraine, il lui accorde la somme de cent mille écus sur les revenus de la recette des aides, à Amiens. . . . . | IV,    |   | 24             |        |
| 28 janvier, à Paris. — Acte par lequel les conseillers généraux des aides donnent leur consentement à l'exécution des lettres ci-dessus. . . . .   | IV,    |   | 26             |        |
| * 24-28 janvier, à Paris. — Lettres d'Andry Marchant, chevalier, conseiller, chambellan du roi de France et garde de la prévôté de Paris, touchant le même objet. . . . .  | IV,    |   | 27             |        |
|  |        | 15 février, à La Haye. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il décrète des amendes contre les bourgeois et masuyers de la ville de Mons qui négligent de forjurer leurs parents pour cas d'homicides. . . . .  | IV,            | 28     |
|  |        | * 17 février, à La Haye. — Lettres du même, accordant une pension viagère à Jean de Mailzelant, son valet de chambre. . . . .   | V,             | 384    |
|  |        | 18 février, à Senlis. — Mandement adressé par la duchesse Marguerite de Bavière à l'évêque de Tournai et aux gens du conseil du duc de Bourgogne, afin qu'ils ajoutent foi et créance à ce que ses conseillers leur diront de sa part. . . . .  | IV,            | 30     |
|  |        | * 19 février. — Diplôme de l'empereur Sigismond, renouvelant les privilèges des Liégeois. . . . .   | V, xix,        | note 1 |
|  |        | * Février, à Paris. — Traité de paix conclu entre Charles VI, roi de France, et le dauphin, son fils, d'une part, et Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'autre part. IV, 30, note 2   |                |        |
|  |        | * Vers le 27 février. — Lettres du sire de la Hamaide aux échevins et au conseil de la ville de Mons, leur annonçant que la paix a été conclue et publiée à Paris le 23 de ce mois. IV, . . . . .   | 30             |        |
|  |        | 27 février, à Paris. — Lettres d'Antoine, duc de Brabant et de Limbourg, de Marguerite, duchesse de Bavière et comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, des conseillers du duc de Bourgogne et des députés des états de Flandre, donnant ordre au seigneur de Croy, garde du château du Crotoy, de rendre et délivrer ce château au duc de Guyenne, en conséquence du traité de paix fait devant Arras. . . . . | IV,            | 31     |
|  |        | 10 avril, à Mons. — Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Hainin, chevalier, bailli de Hainaut, au sujet d'une somme de cent livres tournois donnée par la duchesse Marguerite et par Cunigonde, dame de Gommegnies, à Jeanne de le Sauch, servante de celle-ci, lors de son mariage avec Jean Trichart, orfèvre. IV, . . . . .  | 33             |        |



- |  | Pages. |  | Pages. |
|--|--------|--|--------|
| 14 avril. — Déclaration des commissaires du roi de France, d'avoir reçu les lettres patentes du duc de Bourgogne chargeant le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut, certains de ses conseillers et les députés des états de Flandre de résoudre les points de la paix d'Arras qui restent à décider . . . . .  | IV, 35 | de Gœgnies, des biens de leur mère, situés à Houdeng, à Gœgnies, à Thieu, à Maurage, à Bray, à Trivières et à Strépy. . . . .  | IV, 38 |
| * 15 avril, au Quesnoy. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le payement d'une pièce de velours et d'un drap tissus d'or de Chypre . . . . .  | VI, 20 | * 21 mai. — Acte par lequel la ville de Cambrai déclare qu'en considération de la protection que lui a accordée le duc Guillaume de Bavière et que Jean, duc de Touraine, a promis de lui continuer, s'il survit à son beau-père et s'il devient comte de Hainaut, elle payera audit duc de Touraine la rente de six cents francs, après la mort du duc Guillaume . . . . .  | IV, 39 |
| * Même date. — Lettres du même, concernant le payement de cent couronnes aux religieux du couvent de Saint-François à Valenciennes, en aide de la réparation de leur église et afin qu'ils y fassent annuellement un service pour l'âme du comte Guillaume, qui mourut en Frise . . . . .  | VI, 21 | * 1 <sup>er</sup> juin, au Quesnoy. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., accordant une pension viagère à Jean Gastin, son barbier. . . . .   | V, 383 |
| * 30 avril, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, informe le bailli d'Amiens et le prévôt de Montrœuil, ou leurs lieutenants, que les élus sur le fait des aides, agissant pour et au profit du duc de Touraine, comte de Ponthieu, son fils, dans le comté de Ponthieu, ne doivent plus rien entreprendre sur les droits de son domaine royal, ni sur ceux de son cousin, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, jusqu'à ce qu'il ait été jugé en appel de leurs attentats . . . . . | IV, 33 | * 2 juin, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le payement du prix d'un cheval . . . . .  | VI, 21 |
| 4 mai. — Lettres par lesquelles la ville de Cambrai constitue, au profit du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., une rente viagère de six cents francs, en considération de la protection qu'il lui avait accordée . . . . .  | IV, 36 | * 8 juillet, à Hal. — Acte relatif à l'acquisition, faite au profit du comte de Hainaut, de tous les droits et rentes qu'Élisabeth, veuve de Guillaume Alsteens de Bruxelles, avait ou pouvait avoir sur le moulin de Hal . . . . .  | IV, 39 |
| 4 mai, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, mandant au bailli d'Amiens et au prévôt de Montrœuil, ou à leurs lieutenants, d'ajourner en appel les élus sur le fait des aides au comté de Ponthieu ou les autres officiers du duc de Touraine, comte de Ponthieu, en ce dernier pays, pour y répondre de leurs attentats sur le domaine royal et sur celui du duc de Bourgogne . . . . .  | IV, 38 | * 11 juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., accorde aux prévôt, jurés, échevins et conseil de Valenciennes de pouvoir donner aux gens de loi de leur ressort charge de juger en matière d'héritages et de rentes . . . . .   | IV, 40 |
| * 8 mai, à Houdeng. — Acte de partage, fait par Jean, Guillaume, Mathieu et Jacques Bregier,   |        | * Juillet, à Constance. — Lettre adressée au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par Jean de Layens, abbé de Saint-Ghislain, député au concile . . . . .   | IV, 41 |
|  |        | 4 août, à La Haye. — Lettres par lesquelles Jacqueline de Bavière, fille et héritière du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., donne son consentement à ce que le seigneur d'Andregnies reçoive, pour et au nom de la duchesse Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., sa mère, l'adhérence des villes, terres, châteaux et seigneuries du Quesnoy, de Binche, de Morlanwelz, d'Ath, de Baudour et de Renaut-Folie, ainsi que des droits de chasse, de chauffage et de panage dans la forêt de Mormal . . . . . | IV, 42 |

	Pages.		Pages.
1413.		4 août, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., accorde à Catherine de la Marche, pour l'avancement de son mariage, cent florins de rente viagère . . . . .	V, 524
		12 août. — Acte de la réception, au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, de Jacqueline de Lalaing . . . . .	IV, 15, note 1
		* Même date. — Acte de la vente, faite au comte de Hainaut, de la maison de Nicaise de le Disme, à Valenciennes . . . . .	IV, 45
		* 12 août, à La Haye. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., accordant une pension viagère à Jacques de Harchies, son prévôt de Bavai . . . . .	V, 585
		* 10 octobre, à La Haye. — Mandement du même duc, pour le paiement de quatre chevaux dont deux furent donnés à monseigneur de Trazegnies et à Adrien, fils bâtard du duc . . . . .	VI, 21
		* Vers le 18 octobre, au Quesnoy. — Lettres du bailli de Hainaut à la ville de Mons, l'informant qu'un grand nombre de gens d'armes français et anglais sont aux environs de Saint-Quentin . . . . .	IV, 46
		* Vers le 25 octobre. — Lettres du même au prévôt et au magistrat de la ville de Mons, les informant que les Français doivent livrer bataille aux Anglais . . . . .	IV, 46
		* 31 octobre, à Hal. — Acte concernant la vente faite au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., du château-fort de Vlieringhen . . . . .	IV, 47
		* Octobre. — Lettres du même duc, au sujet de l'office accordé à Fastré Craspournient, à Mons <sup>1</sup> .	
		5 et 4 novembre, à Mons. — Acte de l'adhérence du château de Vlieringhen et de ses dépendances, faite par Étienne d'Ittre, écuyer, bailli de Hal, en faveur du comte de Hainaut . . . . .	IV, 47
		12 novembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., donne à la ville de Valenciennes certains revenus domaniaux en garantie des rentes et pensions constituées par cette ville . . . . .	IV, 55
		2 décembre, à Mons. — Acte par lequel Catherine Postielle, veuve de Piérart Goderie, demeurant à Douvrain, vend au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., tous les tonlieux qu'elle possédait à Baudour, à titre de son mari et de ses enfants . . . . .	IV, 54
		* 20 décembre, à La Haye. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., conférant à Anne, fille de Guillaume de Sars, une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons . . . . .	IV, 56
		* . . . . , au Quesnoy. — Quitittance délivrée par Jean de Langhenaw, écuyer du duc de Berry, de la somme de deux mille couronnes d'or. V, 550	

<sup>1</sup> « Le mierquedi xv<sup>e</sup> jour d'octobre, sour ce que nos très redoubtés sires li dux avoit escript as eskeivins et conseil » pour Fastre Craspournient yestre mis en office au moulin, ou liu de l'un de cheuls qui taillent les brassins des cambiers, » entendans que besoins fust de pourvéyr, fu Jehans Deslers envoyés par-deviers nudit très redoubté seigneur à la Haye » en Hollande, pour dire et remonstrer les causes et escusanses de ledite ville : sour coy il eult de nudit très redoubté » seigneur responsee par lettres qu'il rapporta, adrechans à monse<sup>r</sup> le bailliu et monsigneur le trésorier de Haynau. En » laquelle voie demora par ix (jours), et fraitia en despens de bouche de lui et de Gille Parent et leur ix chevaux, parmy » les despens de bouce de Jorge de Mimelettes qu'il trouva sour le chemin . . . . . xvj l. x s. vj d. » Pour le leuwier des chevaux lesdis Deslers et Gille Parent, ces ix jours. . . . . LXIII s. » « Le samedi xxv<sup>e</sup> jour doudit mois d'octobre, se parti de Mons Jehans Deslers et, au command de ses maistres les » eskieivins, s'en ala par-deviers monsigneur le bailliu et monsigneur le trésorier, adont séans as comptes au Kesnoit, pour » à euls baillier les lettres de nudit très redoubtet seigneur, que rapportées avoit de Hollande touckans ledit Fastre » Craspournient; frayet celui jour et lendemain, pour lui, sen varlet et chevaux, parmy le leuwier de ix jours. xxij s. vj d. » (Compte de Jean de le Loge, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1414 à la Toussaint 1415, fol. 21.)



	Pages.	Pages.
* <i>Sans indication du jour.</i> — Chirographes faisant mention de certaines rentes sur des moulins, maisons et terres en la franchise de Chièvres, acquis par le comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande. . . . .	V, 350	
<b>1416.</b>		
* 23 janvier. — Vidimus, délivré sous le sceau de Bauduin de Froimont, prévôt des églises de Cambrai et de Mons et trésorier de Hainaut, des lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., du 7 avril 1415, concernant Jean Royer et ses fils, lombards. . . . .	V, 385	
* 18 mars, à Hal. — Acte de la vente, faite au comte de Hainaut, d'une maison située à Nederghem, dépendance de Hal. . . . .	IV, 37	
* 20 avril, à La Haye. — Mandement du dauphin, pour le paiement des dépenses faites par Raoul le Sage, son chancelier, en retournant d'une ambassade à Paris, vers le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., avec les sires de Boussu et d'Audregnies et le trésorier de Hainaut. . . . .	VI, 21	
<i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des frais du voyage que le chancelier précité et le trésorier de Hainaut devaient faire vers le roi et la reine de France. . . . .	VI, 22	
* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses du voyage que Bauduin de Froimont, maître des requêtes, faisait vers le roi et la reine, en la compagnie du chancelier. . . . .	VI, 22	
* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de vingt livres tournois à Louis Boneffant, pour aller de la Haye à Rouen, et ailleurs. . . . .	VI, 22	
* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de dépenses faites par monseigneur d'Audregnies, en allant à Paris, vers		le roi et la reine, et lors d'un voyage qu'il fit de la Haye à Culembourg, avec maître Jean Hermant, vers le comte de Hainaut. . . . VI, 23
* 20 avril, à La Haye. — Mandement du dauphin, pour le paiement des débours de maître Jean Hermant, son secrétaire, en allant à Culembourg avec le sire d'Audregnies. . . . .	VI, 23	
* 22 avril, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement du grand sceau et du contrescel gravés par Robert de Gouy <sup>1</sup> . . . . .	VI, 23	
1 <sup>er</sup> mai. — Acte de la réception d'Anne de Sars à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Catherine de Borselle. . . . .	IV, 37	
* 19 juin, à Londres. — Sauf-conduit accordé par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., à l'évêque de Londres et à d'autres personnages. . . . .	IV, 38	
* 26 juin, à Abbeville. — Mandement du dauphin, pour le paiement des dépenses faites par monseigneur de Monchaux, l'abbé de Saint-Ghislain, le trésorier et maître Jean Creste, en allant en Angleterre en la compagnie de monseigneur de Hainaut. . . . .	VI, 25	
* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par le chancelier, en allant vers le roi avec l'abbé de Saint-Ghislain et monseigneur de Monchaux. . . . .	VI, 25	
<i>Même date.</i> — Semblables mandements pour le paiement des dépenses faites par l'abbé de Saint-Ghislain, monseigneur de Monchaux et Bauduin de Froimont. . . . .	VI, 24	
* 28 juin, à Westminster. — Deux procurations données par le roi d'Angleterre à certains personnages, afin de traiter de la paix avec le roi de France. . . . .	IV, 38	
* 7 juillet. — Mandement du dauphin, pour le paiement des frais des voyages faits par Jean Rasoir, son trésorier général, de Valenciennes en Hollande et de Hollande en Ponthieu. . . . .	VI, 24	

<sup>1</sup> Voyez un mandement du 25 novembre 1416, concernant d'autres sceaux fournis par le même graveur.

	Pages.		Pages.
1416.		* 10 juillet. — Mandement du dauphin, pour le paiement de deux paires de grands couteaux à trancher achetés à la veuve Thomas Dorgeret . . . . . VI,	24
		* 15 août, à La Haye. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il fait don à la duchesse, sa femme, de l'usufruit de Schoonhoven . . . . . IV,	59
		* <i>Même date.</i> — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., concernant le don précité. . . . . IV,	59
		* 15 août. — Lettres par lesquelles les nobles et les villes de Zélande reconnaissent Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, pour leur dame et maîtresse. . . . . V,	551
		* 28 août. — Mandement de Jean de France, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, pour le paiement des frais du voyage fait par Jacques Testart, son secrétaire, de la Haye en Ponthieu et ailleurs, au mois d'avril . . . . . VI,	24
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par Michel de la Teillaie, son secrétaire, en allant, le 5 juin, de Paris en Ponthieu, avec le chancelier, et de là à la Haye . . . . . VI,	25
		* 29 août, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par Thomas le Long, écuyer, châtelain de Crécy, en allant de Paris à La Haye, par ordre du chancelier. . . . . VI,	25
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par Thomas Mautaint, licencié en droit, son conseiller, en allant de Ponthieu à La Haye, vers le comte de Hainaut . . . . . VI,	25
		* 1 <sup>er</sup> septembre, à La Haye. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par maître Jacques Testart, son secrétaire, en séjournant à Abbeville avec le chancelier. VI,	25
		* 2 septembre. — Mandement de Jean de France, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, pour le paiement des dépenses faites par maître Henri Camus, son secrétaire, en allant de Paris à La Haye et de La Haye en Ponthieu avec le chancelier. . . . . VI,	25
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par le chancelier, en allant de Ponthieu à La Haye et vers madame de Hainaut. . . . . VI,	26
		* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il accorde à Raoul le Sage, chevalier, son chancelier, et à Bauduin de Froimont, son maître des requêtes, la somme de deux cent quarante et une livres, dix-huit sols et quatre deniers tournois, pour les indemniser de la perte de deux chevaux, durant le voyage par eux fait, en avril précédent, à Paris, vers le roi et la reine de France. . . . . VI,	26
		* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il fait don à Jean Rasoir, trésorier général, de soixante-sept livres dix sols tournois, pour acheter un cheval de somme . . . . . VI,	26
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de dépenses de Bauduin de Froimont, maître des requêtes . . . . . VI,	26
		* 5 septembre. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par Godefroid de Brebant, chevaucheur de son écurie, en plusieurs voyages . . . . . VI,	27
		* 18 septembre. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par Jean Creste, conseiller du comte de Hainaut, en allant, avec l'abbé de Saint-Ghislain, le sire de Monchaux et Bauduin de Froimont, d'Abbeville à Paris . . . . . VI,	27
		* 18 septembre, à La Haye. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de neuf mille cent cinquante et une livres et demie payée par Jean Rasoir, son trésorier . . V,	551
		* 20 septembre, à La Haye. — Obligation de Louis, duc de Silésie, Brieg et Lignitz, envers Guillaume, comte de Hainaut, pour la somme de trois mille couronnes d'or. . . . . V,	551



- |  | Pages. |   | Pages. |
|--|--------|---|--------|
| * 2 octobre, au Quesnoy. — Mandement de Jean, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, pour le paiement de huit livres tournois à Jean Louvelet et à Ymbelet Pignel. VI, 150                                     | 150    | vingt-deux francs à Thomas Mautaint, son secrétaire, qui avait été en Hollande avec Bauduin de Froimont . . . . . VI,   | 151    |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il accorde à Jeanne de Clerfayt la somme de deux cent vingt-cinq livres tournois en avancement de son mariage <sup>1</sup> . . . . . VI,  | 27     | * 2 novembre. — Lettres de Jean, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois, etc., concernant les dépenses faites par messrs de Monchaux et de Thiant, par Jean Rasoïr, trésorier général, et par leur compagnie, au nombre de cinquante personnes et d'autant de chevaux, en allant à Laon chercher sa vaisselle d'argent et une somme de dix mille francs environ. . . . . VI, | 28     |
| * 5 octobre. — Quittance délivrée par Ymbelet Pignel et Jean Louvelet, clerks des secrétaires du dauphin. . . . . VI, 150, note 5  | 5      | * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval donné à Othon de Vertaing . . . . . VI,   | 28     |
| * 15 octobre. — Mandement de Jean, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, pour le paiement des frais d'un voyage fait par Thierrî le Monnier, son secrétaire, vers le duc de Bourgogne, à La Haye. . . . . VI, | 27     | * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il fait don de trente livres tournois aux Cordeliers de Valenciennes, pour la réparation et l'embellissement de leur église . . . . . VI,  | 28     |
| 18 octobre, au Quesnoy. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il institue à Soignies un serment d'archers . . . . . IV,  | 691    | * 2 novembre. — Mandement du même, pour le paiement de dons par lui faits à l'église de Lossedonne, à Guillaume Wiscossal, fourrier du comte de Hainaut, et à Jean de Hainin, écuyer. . . . . VI,   | 29     |
| * 20 octobre, au Quesnoy. — Mandement de Jean, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois, etc., accordant quarante-trois couronnes en or à maître Jean Regnier, physicien, pour l'achat d'un cheval. . . . . VI,   | 151    | * 5 novembre. — Lettres par lesquelles, afin d'avoir un obit perpétuel, il donne la somme de trois cents livres tournois pour être affectée aux réparations de l'église des Jacobins de la Haye . . . . . VI,   | 29     |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il accorde à Jean de Sainzelles dit de Fantegnies, écuyer d'écurie de la dauphine, cinquante couronnes pour l'acquisition d'un cheval. VI,  | 27     | * 9 novembre. — Lettres par lesquelles il fait une offrande de quarante francs à l'abbaye de Cambron . . . . . VI,  | 29     |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même, accordant la somme de soixante livres huit sols quatre deniers tournois à Baudéchon de Fantegnies, valet de chambre et garde de ses joyaux. . . . . VI,   | 28     | * 10 novembre. — Mandement du même, pour le paiement de trente francs aux ménestrels et trompettes du duc de Bourgogne . . VI,  | 29     |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de quarante couronnes d'or à Jacques de Harchies, son écuyer . . . VI,   | 28     | * 12 novembre. — Mandement du même, pour le remboursement de quinze couronnes d'or qu'il avait fait délivrer au héraut du roi de Portugal . . . . . VI,   | 29     |
| * 25 octobre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de   |        | * 15 novembre. — Lettres par lesquelles il accorde quarante couronnes à maître Godefroid Senderden, pour l'achat d'un cheval. . . VI,   | 30     |

<sup>1</sup> Voyez les lettres du 18 novembre de la même année.

	Pages.		Pages.
1416		16 novembre. — Lettres par lesquelles Othon d'Ittre, écuyer et maître fauconnier du dauphin, déclare avoir reçu dix-sept couronnes d'or, à l'effet d'acheter deux faucons pour ce prince . . . . .	IV, 59
		* 18 novembre. — Lettres par lesquelles Jean de France, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, fait don de trente francs à Jeanne de Clerfayt, en accroissement de son mariage et pour d'autres motifs . . . . .	VI, 50
		* 19 novembre, au Quesnoy. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour le prix d'un cheval sommier . . . . .	VI, 50
		* 20 novembre. — Lettres de Jean, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, allouant vingt-deux livres dix sols tournois à maître Étienne Viart, son chapelain, pour avoir fait plusieurs lettres touchant son traité de mariage. . . . .	VI, 50
		* 22 novembre. — Mandement du même, pour le paiement d'une somme de quinze livres quinze sols tournois à Hautel, son boutillier, en indemnité d'un cheval qu'il avait perdu. VI,	50
		* 25 novembre. — Lettres par lesquelles il accorde trente livres tournois à Jean de la Roë, son sergent d'armes . . . . .	VI, 50
		* 24 novembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour l'allocation de diverses sommes payées à André de Hysberch, son orfèvre, à Barthélemi Partant, son barbier, à Bertram de Bor, son sommelier, à Jean de Rêves, son tailleur, et à Coppin Scaffre. . . . .	VI, 152
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour l'allocation d'une somme de dix francs . . . . .	VI, 152
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de douze couronnes d'or à Guillaume de le Dous . . . . .	VI, 152
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de la somme de quinze francs à Jean Verdelet, son ménestrier . . . . .	VI, 153
		* 24 novembre, au Quesnoy. — Mandement de Jean, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, pour le paiement de cent dix couronnes à Gilles Gorant, orfèvre de madame de Hainaut, ayant fourni une chaînette et une affique donnés à Frenarde de Castre, chevalier, parent et allié du roi de Portugal, qui avait rempli une mission secrète . . . . .	VI, 51
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le don d'un franc à chacun des douze pages et à Jean le Moriane . . . . .	VI, 51
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de bijoux fournis par Clasquin de Malines et donnés par la dauphine au duc de Bourgogne, à mons <sup>sr</sup> de Charolais et à mons <sup>sr</sup> de Saint-Pol. . . . .	VI, 51
		* 25 novembre. — Mandement du même, pour le paiement de sceaux gravés par Robert de Gouy . . . . .	VI, 51
		* 27 novembre. — Lettres par lesquelles il accorde à mons <sup>sr</sup> de Monchaux, son conseiller, la somme de cent francs, pour faire l'acquisition d'un cheval. . . . .	VI, 52
		* 28 novembre, au Quesnoy. — Mandement du même, pour le paiement de quarante-cinq livres tournois à ses fauconniers Thierri du Bos-le-Duc, Hanin Sequenart, Ysore de Resne et Polier de Saint-Vau . . . . .	VI, 155
		* 29 novembre. — Lettres par lesquelles il accorde la somme de trois cents livres tournois, pour le parachèvement du clocher de l'église du Quesnoy . . . . .	VI, 52
		* <i>Même date.</i> — Lettres du même, mandant à son trésorier de délivrer la somme de deux cents livres tournois à Robert de Vendegies, chevalier, pour être distribuée à ses gens et à ceux de madame de Hainaut, à son départ. VI,	52
		* 30 novembre. — Lettres par lesquelles il accorde vingt florins à Willequin de Melse, sommelier, pour l'acquisition d'un cheval . . . . .	VI, 52
		* <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il fait don de quinze francs à Jean de Wassenare, son échanton, pour l'acquisition d'un cheval. VI,	52



- |   | Pages. |  | Pages. |
|---|--------|--|--------|
| * 1 <sup>er</sup> décembre. — Lettres par lesquelles Jean, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, ordonne à son trésorier de délivrer à Henri de Driel, cleric de la dépense du comte de Hainaut, la somme de huit cents francs, pour l'acquisition de diverses choses . . . VI,  | 33     | * 16 décembre. — Mandement de Jean, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, pour le paiement de cent-soixante livres cinq sols tournois à Pierre Fournier, du Berry, qui avait fait divers voyages et avait été dépouillé par les gens d'armes . . . . . VI,  | 34     |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il accorde la somme de quarante livres tournois, pour la restauration de l'église et des bâtiments de l'hôpital du Quesnoy. . . . . VI,  | 33     | * 20 décembre, à Saint-Quentin. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de soixante-dix francs à maître Jean du Conseil . . . . . VI,  | 135    |
| 2 décembre. — Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., portant reconnaissance de la vente, faite par le bailli de Hainaut et les trésoriers généraux du dauphin, de rentes viagères jusqu'à concurrence de la somme de sept cents couronnes du roi, pour le compte dudit dauphin . . . . . V,   | 386    | * 21 décembre. — Mandement du même, pour le remboursement de la somme de deux cent huit livres dix sols tournois avancée par Jean Rasoir, son trésorier, à l'effet d'acquitter diverses dépenses. . . . . VI,  | 34     |
| * 6 décembre. — Lettres par lesquelles Jean, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, mande à son trésorier de délivrer trente-six livres tournois à Gillot le Bouvier, chevaucheur de son écurie, pour l'indemniser de la perte d'un cheval et de vingt écus qui lui furent enlevés à l'abbaye de Revelon par les gens de la garnison d'Oisy, en allant en Berry . . . . . VI, | 33     | * 24 décembre. — Mandement du même, pour le paiement de cinquante-cinq livres tournois à mons <sup>gr</sup> d'Audregnies, qui alla de Saint-Quentin vers le duc de Bourgogne . . . VI,   | 33     |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il accorde quarante-cinq francs à Englebert de Marque, écuyer, pour l'acquisition d'un cheval . . . . . VI,  | 33     | * 26 décembre. — Lettres par lesquelles il accorde quarante-cinq francs à Wautier Bertran, boulanger à Saint-Quentin, pour l'indemniser des pertes qu'il avait essayées lors de l'incendie de l'hôtel où logeait le dauphin . . . VI,  | 33     |
| * 8 décembre. — Lettres par lesquelles il mande à son trésorier de délivrer dix-huit francs à Briant de Sars, écuyer-échanson du comte de Hainaut. . . . . VI,  | 33     | * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de la somme de deux cent vingt-cinq francs à Pierre Pirart, hôte des Pourcelets, à Saint-Quentin, en indemnité des dommages par lui supportés lors de l'incendie prémentionné . . . . . VI,  | 33     |
| * 9 décembre. — Mandement du même, pour le paiement de onze francs et cinq sols tournois aux Frères Prêcheurs de Saint-Quentin, qui avaient travaillé à éteindre le feu survenu à l'hôtel où il était logé. . . . . VI,   | 34     | * <i>Date omise.</i> — Mandement du même, pour le paiement de la somme de trois cent vingt livres tournois à Pasquet Montrepuis, hôte des Coulons, à Saint-Quentin, à l'effet de l'indemniser des pertes qu'il avait subies lors de l'incendie de l'hôtel des Pourcelets . . . VI,   | 33     |
| * 14 décembre. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de deux cents francs à Jean de Lizat, son écuyer d'écurie, afin de l'indemniser des pertes qu'il avait subies lorsqu'il fut mis en prison au château de Lille. VI,   | 34     | * 29 décembre. — Mandement du même, pour le paiement de six tasses d'argent doré, données à Remonet de Laguerre, d'un gobelet doublé d'argent doré, donné à Louis de Monbelac, chevalier, d'une coupe d'argent, donnée à Pierron de Luppe, d'un godet d'argent doré, donné à la femme du mayeur de Saint-Quentin, et d'un godet d'argent doré, donné à la femme Regnaut Prier. . . . . VI, | 36     |

	Pages.		Pages.
1417.			
		1417.	
* 1 <sup>er</sup> janvier. — Lettres du dauphin, mandant à son trésorier de délivrer deux cents livres tournois à ses maîtres d'hôtel, pour être distribuées aux hérauts, ménétriers et trompettes qui furent devers lui à la Noël et le premier jour de janvier . . . . .	VI,		
	56		
* 7 janvier, à Compiègne. — Mandement du même, pour le paiement de quatorze cent treize francs et trois sols parisis à Josse de Dommart, Courtin d'Are et Godefroid Halle, marchands à Paris, qui lui ont fourni des bijoux . . . . .	VI,		
	56		
* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de vingt livres tournois à Jean Goutier dit le Perche ayant été de Saint-Quentin à Alençon . . . . .	VI,		
	56		
* 10 janvier. — Mandement du même, pour le paiement des frais du voyage fait par monsieur d'Audregnies et maître Nicole de Strée, de Saint-Quentin vers le duc de Bourgogne. VI,	57		
11 janvier, au château du Quesnoy. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., par lesquelles elle déclare Sandrart de Quartes quitte de la somme de deux mille cent vingt-sept livres cinq sols neuf deniers tournois qu'il avait dépensée suivant ses ordres . . . . .	IV,		
	60		
* 11 janvier. — Mandement du dauphin, pour le paiement de trente livres tournois à Jean de Wassenaire et à Baudechon de Fantegnies, écuyers, pour avoir été de Saint-Quentin à Paris porter les étrennes. . . . .	VI,		
	37		
* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de trente-trois livres quinze sols tournois à Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, à l'effet d'acheter un cheval . . . . .	VI,		
	37		
* 13 janvier. — Lettres par lesquelles il fait don de vingt-cinq livres tournois à Jean Bougrin, serviteur de madame de Bourbon, pour avoir amené deux lévriers . . . . .	VI,		
	37		
		* 15 janvier. — Mandement du dauphin, pour le paiement de la somme de cinquante-six livres cinq sols tournois à maître-Albert de Fiega, chirurgien du comte de Hainaut. VI,	37
		* 16 janvier. — Lettres par lesquelles il accorde soixante livres tournois aux caonniers de Saint-Quentin . . . . .	VI,
			37
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de la somme de quatre-vingt-dix livres douze sols et six deniers tournois à Évrard, bâtard de Hainaut, à Thierry d'Espagne et à Audrelie Wendre, qui avaient apporté, le 1 <sup>er</sup> janvier, les étrennes de la dauphine et de la duchesse, sa mère . . . . .	VI,
			58
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de vingt-quatre livres tournois à Guillaume Verdoux et à Arnould de Cuviller, ayant porté les étrennes du jour de l'an à la dauphine et à la duchesse, sa mère, au Quesnoy . . . . .	VI,
			58
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des frais de voyage de Jean Rasoir, ayant porté une vaisselle et d'autres bijoux au duc Guillaume et à la duchesse de Bavière, au Quesnoy, et rapporté au dauphin, à Saint-Quentin, une nef d'argent, une autre vaisselle et quinze cents francs en monnaie. . . . .	VI,
			58
		* 18 janvier. — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval gris fourni à Guillaume Cousin, huissier d'armes du duc Guillaume de Bavière. . . . .	VI,
			58
		* 19 janvier. — Mandement du même, pour le paiement des frais d'un voyage que ses conseillers monsieur de Monchaux et Bauduin de Froimont ont fait, vers la reine, à Paris . . . . .	VI,
			39
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des frais du voyage fait par Jean Creste, conseiller, avec le sire d'Audregnies, du Quesnoy vers le duc de Bourgogne . . . . .	VI,
			59
		* 20 janvier. — Mandement du même, pour le paiement de deux cents livres tournois à Jean Girart, maître des requêtes de son hôtel, qui doit aller en Dauphiné . . . . .	VI,
			59



Pages.	Pages.
* 24 janvier. — Mandement du dauphin, pour le paiement des dépenses faites par Michel de la Teillaie, son secrétaire, en allant du Quesnoy en Berry et en Poitou . . . . . VI, 39	* 10 février. — Mandement du dauphin, pour le paiement des dépenses faites par Thomas Mautaint, son secrétaire, en allant de Compiègne à Senlis . . . . . VI, 41
* 50 janvier. — Mandement du même, pour le paiement des frais de plusieurs voyages faits par Pierre Sureau, receveur de Ponthieu. VI, 39	* 12 février. — Mandement du même, pour le paiement des frais d'un voyage fait par Guillaume de Sars, son conseiller, du Quesnoy à Compiègne . . . . . VI, 41
* 5 février. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par monsieur d'Audregnies et maître Nicole de Strées, en allant de Compiègne vers le duc de Bourgogne. VI, 40	* <i>Même date.</i> — Lettres de la ville de Mons au duc Guillaume de Bavière et au bailli de Hainaut, à Compiègne <sup>1</sup> .
* 5 février. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par Jean Valentin, sergent de Bourges, en allant porter des lettres en Auvergne et en Languedoc et en rapportant à Compiègne les réponses à ces lettres . . . . . VI, 40	* 14 février. — Lettres par lesquelles Jean, dauphin de Viennois, alloue cent quarante-cinq livres tournois à Jean de Fantegnies, pour deux chevaux par lui cédés à la dauphine . . . . . VI, 41
* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de cent seize livres tournois à Gérard d'Havré, chevalier, seigneur de Seraing, à l'effet d'acheter un cheval . . . . . VI, 40	* 15 février. — Lettres par lesquelles il accorde quarante-cinq francs à Jean Regnier, médecin du comte de Hainaut, en récompense de ses services . . . . . VI, 41
* 6 février. — Lettres par lesquelles il accorde quinze livres tournois à Wistart, palefrenier du comte de Hainaut . . . . . VI, 40	* 16 février. — Mandement du même, concernant le paiement de la somme de quarante francs à Adrien de Trélon, écuyer tranchant, pour l'achat d'un cheval. . . . . VI, 42
* 7 février. — Mandement du même, pour le paiement de quarante-quatre livres tournois à Thomas le Haie, receveur général des aides de Berry, qui a fait plusieurs voyages de Bourges au Quesnoy et du Quesnoy à Bourges. . . VI, 40	25 février. — Lettres par lesquelles Louis, duc de Silésie, seigneur de Brieg et de Lignitz, s'engage à payer en la ville de La Haye, à la fête de Noël, à Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., la somme de trois mille couronnes d'or de France . . . IV, 61
* 8 février. — Mandement du même, pour le paiement d'un voyage de Jean Hermant, son secrétaire, de Compiègne au pays d'Alençon, en la compagnie de maître Guillaume de Luce . . . . . VI, 41	* 24 février. — Mandement de Jean, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, pour le paiement de quarante francs à Pierre Sureau, receveur de Ponthieu, en considération de ses services . . . VI, 42

1417.

1. Le xij<sup>e</sup> jour de février, fu Gilles Parens par les eskevins et conseil envoyés porter les lettres de la ville de Mons à Compiègne, adrechans à no très redoubté seigneur le duc, par lesquelles seditte ville de Mons li supplioit que de la boine santet et estat de lui et ossi de monsieur le dauphin et de madame la dauphine li pleusist rescrire, ensi qu'il fist; et avœck ce, porta lidis Gilles lettres sour otel estat, par-deviers monsieur le bailliu, adont estant oudit lieu. En laquelle voie demora par viij jours et fraitia pour lui et sen chevaul, parmy le leuwier . . . . . cxij s. (Compte de Jean de le Loge, massard de Mons, de la Toussaint 1416 à la Toussaint 1417, fol. 20 v<sup>o</sup>.)

	Pages.		Pages.
1417.		* 25 février. — Mandement de Jean, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, touchant le paiement de cent-quinze livres tournois à Pierre Sureau, receveur de Ponthieu, pour ses voyages de Ponthieu à La Haye, en la compagnie du chancelier, et de La Haye à Paris. . . . VI,	42
		* 28 février. — Lettres par lesquelles il mande à son trésorier de délivrer la somme de soixante-quinze livres tournois à ses quatre ménétriers et à leur trompette, pour les aider à aller aux écoles . . . . . VI,	42
		* 7 mars, à Compiègne. — Mandement du même, pour le paiement de diverses sommes à plusieurs personnes ayant fourni des chevaux, des bijoux, des étoffes, des chapeaux et d'autres choses pour lui et la dauphine. VI,	42
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses de mons <sup>r</sup> de Monchaux et de Bauduin de Froimont, en poursuivant l'assignation de soixante mille francs que le roi de France avait faite en sa faveur. VI,	45
		* 8 mars. — Mandement du même, pour le paiement des frais de quatre voyages faits par Michel de la Teillaie, son secrétaire, de Compiègne à Paris. . . . . VI,	45
		* <i>Sans date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de vingt-deux livres et dix sols tournois à Michel Marquet, marchand à Paris, ayant fourni du satin . . . . . VI,	45
		* <i>Sans date.</i> — Mandement du même, pour le paiement de deux cents livres tournois à Jean la Niepce, chasublier, demeurant à Paris, pour une chapelle complète, garnie de satin blanc et figurée. . . . . VI,	45
		* 10 mars. — Mandement du même, pour le paiement de vingt-cinq livres tournois à l'écuyer de Monfort, ayant été de Compiègne à Paris, vers la reine . . . . . VI,	44
		* 12 mars. — Vidimus, délivré par Jean, abbé de Saint-André du Câteau-Cambrésis, des lettres du duc Guillaume de Bavière, du 15 mars 1413, concernant les lombards de Forest. . . . . III,	559
		15 mars. — Lettres de Louis, duc de Silésie, seigneur de Brieg et de Lignitz, par lesquelles il reconnaît devoir à Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière; comtesse de Hainaut, etc., la somme de deux mille couronnes d'or de France, qu'il promet d'acquitter à la Nativité de saint Jean-Baptiste, en la ville de Valenciennes. . . . . IV,	62
		15 mars, à Compiègne. — Lettres par lesquelles le dauphin s'oblige pour la somme de soixante mille francs envers le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande. IV,	65
		* 16 mars. — Mandement du même, pour le paiement des frais d'un voyage fait par Bauduin de Froimont et par Helmie de Dornic, du Quesnoy vers le roi et la reine de France. VI,	44
		* 17 mars. — Mandement du même, pour le paiement de quatre cent cinquante livres tournois à mons <sup>r</sup> d'Écaillon, qui avait été en Angleterre. . . . . VI,	44
		21 mars, à Compiègne. — Lettres du même, mandant à son trésorier général, Jean Rasoir, de payer tous les ans la somme de mille livres pour les gages de Milet de Waudetar, son maître veneur, et des compagnons de sa vénerie, et six cents livres pour la nourriture des chiens. IV,	64
		* 22 mars. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de trois cents francs à Jean Girart, son conseiller, qui devait se rendre vers le roi des Romains. . . . VI,	44
		* <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par l'écuyer de Monfort, en allant de Compiègne à Paris, vers le roi et la reine de France . . . . . VI,	44
		* 26 mars. — Acte de l'empereur Sigismond, qui annule la sentence prononcée contre les Liégeois. . . . . V, xix, note 1	
		* 28 mars. — Lettres par lesquelles Jean, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, fait don de quarante écus d'or à des archers d'Écosse venus pour le servir. . . . . VI,	44



- |   | Pages.    |  | Pages.           |
|---|-----------|--|------------------|
| * 5 avril. — Mandement de Jean, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, pour le payement des frais du voyage fait par maître Thomas Mautaint, de Compiègne à Paris. . . . .  | VI, 45    | * 19 mai. — Résolution du conseil de la ville de Mons, au sujet de l'aide de trente mille livres accordée par les états de Hainaut. . . . .  | IV, 71           |
| * 6 avril. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., annonçant au prévôt, au mayeur et aux échevins de la ville de Mons la mort du dauphin. . . . .   | IV, 65    | * 29-31 mai. — Deux lettres du conseil du prince au prévôt, au mayeur et aux échevins de Mons, leur annonçant : l'une, que le duc Guillaume de Bavière est à l'extrémité, et l'autre, qu'il est mort à Bouchain. Il leur recommande de veiller soigneusement à la garde de la ville. . . . . | IV, 75           |
| 14 avril, à Paris. — Lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, accorde à Jacqueline de Bavière, veuve de Jean, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, la jouissance, en forme de douaire, du comté de Ponthieu et des terres de Mortagne, Crèvecœur et Arleux. . . . .  | IV, 67    | * 31 mai. — Extraits relatifs à l'obit qui se célébrait en l'église de Sainte-Waudru, à Mons, pour l'âme de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, et pour celle du dauphin. . . . .   | IV, 77-78        |
| * 22 avril. — Mandement du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., aux échevins et au conseil de la ville de Mons, portant convocation à une assemblée des états de Hainaut. . . . .  | IV, 70    | * 10 juin. — Charte octroyée par Jean de Bavière, élu de Liège, à la ville de Saint-Trond. . . . .   | III, 391, note 1 |
| 26 avril, au château du Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., par lequel elle acquitte Sandrart de Quartes de la somme de trois cent quarante-neuf livres quinze sols six deniers tournois par lui payée d'après ses ordres. . . . .   | IV, 72    | 13 juin, à Mons. — Formule du serment prêté à la ville de Mons par la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut. . . . .   | IV, 78           |
| * 10 mai. — Lettres du duc Guillaume de Bavière aux états de Hainaut, les invitant à ajouter foi à ce que ses commissaires leur diront de sa part. . . . .  | IV, 70    | * <i>Même date.</i> — Relief fait au chapitre de Sainte-Waudru par la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut. . . . .   | IV, 695          |
| * 10 et 11 mai. — Résolutions des états de Hainaut sur les propositions à eux faites : 1° de délivrer sous leurs sceaux une déclaration portant que, dans le cas où le duc Guillaume de Bavière viendrait à mourir, ils donneraient aide et confort à sa fille, afin qu'elle héritât des pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et 2° de voter une aide de trente mille couronnes de France, payable par moitié à la Saint-Remi 1417 et aux Pâques 1418. . . . . | IV, 70-71 | <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., nomme le seigneur de Monchaux son prévôt-le-Comte de Valenciennes. . . . .  | IV, 79           |
|   |           | 14 juin. — Lettres par lesquelles la même duchesse constitue en fief sur ses domaines et revenus de Mons et sur le bailliage de Hainaut une rente viagère de trois mille florins en faveur de la duchesse Marguerite, sa mère. IV, 81  | 81               |
|   |           | <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles elle com- met Jean de Binch, bourgeois de Mons, pour être de son hôtel et de son conseil au pays de Hainaut. . . . .  | IV, 82           |
|   |           | * <i>Même date.</i> — Serment prêté en la ville de Soignies par la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . .   | IV, 84           |
|   |           | * 16 juin, à Valenciennes. — Acte du serment prêté à la ville de Valenciennes par la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . .   | IV, 85           |

- |       | Pages. |   | Pages.   |
|-------|--------|---|--|
| 1417. |        | 16 juin, à Mons. — Lettres de Jacqueline, duchesse de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Ponthieu, et dame de Frise, par lesquelles elle nomme Thierrri de l'Ostrewic garde de son hôtel de Naast et de son armurie, à Mons. V, 588  | élu de Liège, en qualité de gardien et défenseur du pays de Hainaut. . . . . IV, 91  |
|       |        | <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles elle confirme l'octroi accordé par le duc Guillaume de Bavière, le 20 janvier 1414, à Christophe Ysnart et à ses compagnons lombards. . V, 582   | * 6 juillet. — Lettres de Jean de Bavière, élu de Liège, chargé de la garde du Hainaut. . IV, 92   |
|       |        | 22 juin, à La Haye. — Lettres de la même duchesse, autorisant les échevins et le conseil de la ville de Mons à lever, en constitutions de pensions, jusqu'à la somme de trois cents livres par an, pour mettre cette ville à même de fournir sa quotité de l'aide de trente mille livres accordée par les états de Hainaut, du vivant du comte Guillaume, son père. Cette aide devait servir à couvrir les dépenses occasionnées par le mariage de Jacqueline avec le dauphin. . . . . IV, 87 | * <i>Même date.</i> — Lettres d'Agnès et de Marguerite de Rochefort, par lesquelles elles s'engagent à prêter aide et service à la duchesse Jacqueline de Bavière, en retour de la cession qu'elle avait faite en leur faveur, des châteaux, maisons, terres et seigneuries de Rochefort et d'Agimont, etc. . . . . IV, 92   |
|       |        | * 24 juin. — Ban publié en la ville de Valenciennes au sujet de l'exécution capitale de cinq hommes ayant cherché à émouvoir le peuple. . . . . IV, 86  | * 15 juillet. — Lettres par lesquelles Jean de Bavière, élu de Liège, promet de protéger les habitants de Saint-Trond contre toute atteinte qui serait portée à leur charte. . III, 591, note 1  |
|       |        | * 29 juin. — Mandement adressé à la ville de Mons par le conseil de Hainaut, au sujet des approvisionnements de blé. . . . . IV, 89   | * 15 juillet. — Lettres de créance délivrées par la duchesse Jacqueline de Bavière à Pierre de Hennin, bailli de Hainaut, pour que la ville de Valenciennes paye la somme accordée au duc Guillaume, peu de temps avant sa mort. IV, 105   |
|       |        | <i>Même date.</i> — Députation chargée par les nobles et les bonnes villes de Hainaut de se rendre auprès de la duchesse Jacqueline de Bavière et de la duchesse, sa mère, afin qu'elles confient à monseigneur de Liège ou à un autre prince la garde du pays de Hainaut. . IV, 91   | * 22 juillet. — Statuts accordés par les maire et échevins de Mons à la confrérie des canoniers de Saint-Laurent . . . . IV, 89, note 1  |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> juillet, à La Haye. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., par lesquelles elle renonce à la propriété des châteaux, maisons, villes, terres et seigneuries de Rochefort et d'Agimont, à la condition que l'on n'y recevra point ses ennemis, etc. . IV, 90  | 1 <sup>er</sup> août, à Biervliet. — Lettres par lesquelles Jean IV, duc de Brabant, avec le consentement de son curateur, promet d'épouser Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., aussitôt après avoir obtenu la dispense du pape . . . . . IV, 94   |
|       |        | * Vers le 6 juillet, à Schoonhoven. — Lettres par lesquelles la même duchesse et la duchesse sa mère déclarent avoir commis Jean,   | <i>Même date.</i> — Lettres de Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., par lesquelles elle déclare d'office consentir au traité de mariage conclu entre elle et le duc de Brabant, et promet, avec l'autorisation de son curateur, de l'accomplir, si le duc obtient dispense du pape avant Pâques 1418. . . . . IV, 97 |
|       |        |   | * 5 août. — Lettres de Jean IV, duc de Brabant, par lesquelles il constitue des procureurs pour solliciter du Saint-Siège Apostolique la dispense nécessaire à la consommation de son mariage avec la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . IV, 99   |



- |   | Pages.         |  | Pages.           |
|---|----------------|--|------------------|
| * 10 août. — Accord des échevins de la ville de Mons, pour l'équipement d'une compagnie de canonniers . . . . .   | IV, 89, note 1 | 6 octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., abandonne à la duchesse Marguerite, sa mère, la jouissance viagère des terres de Flobecq et de Lessines . . . . .                            | IV, 105<br>1417. |
| * 16 août, au Quesnoy. — Lettres de Jacqueline, duchesse de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., mandant à son bailli de Crèvecœur et d'Arleux de mettre Colard de Vendegies en possession de la sergenterie de ces villes, de Rumilli, de Saint-Souplet et de leurs dépendances . . . . . | V, 589         | <i>Même date.</i> — Lettres de la même, par lesquelles elle déclare avoir affecté à ses affaires la somme de six mille livres tournois payée par la ville de Valenciennes, et en acquitte la duchesse, sa mère . . . . .   | IV, 694          |
| 51 août, à Valenciennes. — Lettre close de la même duchesse, priant son prévôt de Binche de lui envoyer à Valenciennes la somme de cent couronnes . . . . .   | IV, 100        | * <i>Même date.</i> — Lettres de la duchesse Marguerite, veuve du duc Guillaume, par lesquelles elle donne quittance à la ville de Valenciennes d'une somme de six mille livres que cette ville lui avait accordée, du vivant du duc. IV, 105                                  |                  |
| * 5 septembre. — Lettres de la même, par lesquelles elle établit Robert de Vendegies prévôt-le-Comte de Valenciennes . . . . .  | IV, 101        | <i>Même date.</i> — Lettres de non-préjudice, délivrées par Jacqueline, duchesse de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., au sujet des six mille livres précitées, qu'elle avait reçues seule et dont sa mère avait donné la quittance ci-dessus . . . . . | IV, 106          |
| * 23 septembre. — Requête présentée, au nom de Jean, élu de Liège, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, au sacré collège et tendante à empêcher le mariage de Jean IV, duc de Brabant, avec la duchesse Jacqueline de Bavière . . . . .   | IV, 101        | * 7 octobre, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement du prix d'un cheval que son père eut à Thiéri de Hainin, son prévôt de Maubenge . . . . .  | VI, 45           |
| * <i>Sans date.</i> — Requête présentée, au nom de Sigismond, roi des Romains, aux membres du concile de Constance et tendante à la même fin . . . . .  | IV, 103        | * 12 octobre, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses faites à Bavai par elle, sa mère et leur hôtel, le dimanche 5 octobre, au dîner . . . . .  | VI, 46           |
| * 30 septembre, au Quesnoy. — Mandement de Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de ses dépenses et de celles de sa mère à Biuche, depuis le mardi soir 28 septembre jusqu'au samedi 2 octobre . . . . .   | VI, 45         | * 13 octobre, au Quesnoy. — Deux mandements de la même, concernant le paiement de quarante-cinq couronnes de France à Jean de Hainin, pour un cheval, et de seize couronnes en or, pour un cheval donné à Zuben, son page. . . . .   | VI, 46           |
| * 1 <sup>er</sup> octobre, au Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel à Braine-le-Comte, le mercredi 29 septembre, au dîner . . . . .   | VI, 45         | * 14 octobre, au château du Quesnoy. — Lettres de la même, faisant connaître que le receveur de Hainaut a payé la somme de cent-douze livres, quatorze sols et six deniers tournois. . . . .   | VI, 46           |
| * 2 octobre, à Binche. — Mandement de la même, pour le remboursement de quarante-quatre couronnes en or à Mariette de Haspre. VI, 45  |                | 1 <sup>er</sup> novembre. — Lettres par lesquelles Jean Muidavaine, sergent de la cour de Mons, reconnaît avoir reçu la somme de vingt livres  |                  |
| * 5 octobre, en son hôtel du Quesnoy. — Mandement de la même, pour le paiement de quatre-vingts couronnes en or à son médecin, maltre Jean Dorp, qui lui a fourni un cheval donné au damoiseau de Gaesbeck . . . . .  | VI, 45         |  |                  |

- |   | Pages.  |   | Pages.      |
|---|---------|---|-------------|
| 1417-1418.  | 106     | 22 décembre, à Constance. — Bref du pape Martin V, accordant à Jean IV, duc de Brabant, et à Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., la dispense nécessaire pour la validité de leur mariage . . .  | 109         |
| 1 <sup>er</sup> novembre, à Schoonhoven. — Deux mandements de Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., pour le paiement des dépenses faites par une partie de l'hôtel de sa mère et d'elle, à Mons, le vendredi 15, au souper et gîte, et à Braine-le-Comte, le samedi 16 octobre, au dîner . . . . .   | VI, 46  | <b>1418.</b>  |             |
| * 3 novembre, à Gouda. — Quittance, délivrée au receveur de Hainaut par Gilles de Cognies, maître d'hôtel, de la somme de mille trois cent trente-quatre livres quatorze sols sept deniers, pour les dépenses de la duchesse Jacqueline de Bavière, de la duchesse sa mère et de leur hôtel, en se rendant en Zélande . . . . .                       | IV, 107 | 5 janvier, à Constance. — Bulle du pape Martin V, qui révoque la dispense précédemment accordée pour le mariage du duc Jean IV et de la duchesse Jacqueline de Bavière. . .   | IV, 111     |
| <i>Même date.</i> — Deux mandements de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour le paiement des dépenses faites par sa mère et elle à Crespin, le jeudi 14 octobre, au dîner, et à Ath, le même jour, au souper . . . . .  | VI, 46  | * <i>Même date.</i> — Bref du même pape, mandant à l'archevêque de Cologne, à l'évêque d'Utrecht et à l'élu de Liège, de mettre à exécution sa bulle ci-dessus mentionnée <sup>1</sup> . . .  | VI, 294-295 |
| * 21 novembre, à Constance. — Bref du pape Martin V, par lequel il porte à la connaissance de Jean IV, duc de Brabant, son élection à la papauté . . . . .  | IV, 107 | * <i>Même date.</i> — Autre bref, d'une semblable teneur que le précédent, adressé aux évêques d'Utrecht et de Cambrai et à l'élu de Liège. . . . .   | VI, 295     |
| * 4 décembre. — Lettres adressées au prévôt et aux mayeur, échevins et conseil de la ville de Mons par la duchesse Jacqueline de Bavière et par la duchesse sa mère, pour leur annoncer qu'une bataille a eu lieu, le 1 <sup>er</sup> de ce mois, près de Gorcum, et que Waléran de Bréderode et le damoiseau d'Arckel y ont trouvé la mort . . . . . | IV, 108 | * 5 janvier, à La Haye. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière déclare qu'elle a pris l'engagement de faire payer à Guillaume, seigneur de Sars, la somme de soixante-deux couronnes d'or de France, pour un cheval donné au seigneur de Monchaux. . . . .  | V, 589-590  |
| * 6 décembre. — Lettres de félicitation envoyées par la ville de Mons à la duchesse Jacqueline de Bavière et à la duchesse sa mère, au sujet de la victoire précitée. . . . .   | IV, 109 | * 8 janvier, en son hôtel de La Haye. — Lettres de la même duchesse, concernant le paiement de la somme qu'elle donne pour son entrée en la confrérie de Saint-Antoine-en-Barbefosse . . . . .  | VI, 47      |
|   |         | 15 janvier, à Mons. — Ordonnance du conseil de la comtesse de Hainaut au prévôt de Fumay, de prendre sur le revenu des terres de Fumay et Revin la somme de soixante florins du roi, qui a été employée à la provision de vivres de la forteresse d'Agimont qu'Othon de Senzeilles, capitaine de cette place, avait été chargé de procurer en juin précédent. . . . . | IV, 115     |

<sup>1</sup> Ce bref est imprimé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>me</sup> série, t. II, p. 404.



- | Pages.   | Pages. |
|--|--------|
| * 16 janvier, à Mons. — Résolution prise par les états de Hainaut d'envoyer des députés vers les deux duchesses afin de les mettre d'accord avec l'élu de Liège. Nomination de ces députés <sup>1</sup> .  | 1418.  |
| 21 janvier, à Mons. — Lettres de Pierre dit Brongnart, sire de Hainin, chevalier, bailli de Hainaut, par lesquelles Hanin Wattier, clerc, est reçu en la foi et hommage de la comtesse de Hainaut, à titre d'un fief situé au Chaineriau-Huget, au territoire de la ville de Braine-le-Comte, par lui acquis à Jean Massin, fils de Banduin, demeurant à Bruges. VI, 188 |        |
| * 22 janvier, à La Haye. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de soixante-huit couronnes en or et de vingt-quatre sols et quatre deniers tournois à Gilles, orfèvre de sa mère. . VI, 47  |        |
| * 30 janvier, à La Haye. — Mandement de la même, pour le paiement de deux chevaux donnés à son écuyer Guillaume Verdoux et à Robert de Glumes . . . . . VI, 47   |        |
| * 31 janvier, en son hôtel de La Haye. — Mandement de la même, pour le paiement des dépenses faites par maître Thiéri le Monnier avec ceux du conseil de Hainaut . . . VI, 47  |        |
| * Même date. — Lettres par lesquelles elle accorde à Piérart dit Colenaire l'office de loutetier de Hainaut . . . . . V, 323   |        |
| 6 février, à La Haye. — Lettres par lesquelles elle fonde en l'église paroissiale de Bouchain une chapellenie perpétuelle pour le repos de l'âme du duc Guillaume, son père. IV, 114; VI, 272  |        |
| * 8 février, à La Haye. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., au sujet d'un don, par elle fait à Jean Rasoir, maître de ses monnaies de Hainaut, de chênes de la forêt de Mormal. . . . . VI, 47  |        |
| * 9 février, à Constance. — Bulle du pape Martin V, par laquelle il prend sous sa protection le chapitre et l'église de Binche. III, 341   |        |
| 26 février, à La Haye. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., reconnaissant avoir reçu de la ville de Mons la somme de trois mille livres tournois, quote-part de cette ville dans la taille assise en Hainaut pour le paiement de l'aide accordée à son père le duc Guillaume de Bavière. . . . . IV, 116     |        |
| * 28 février, à La Haye. — Mandement de la même, pour le paiement de trois cents écus d'or à Jean de Binch, bourgeois de Mons, son conseiller, pour les travaux y spécifiés. VI, 48  |        |
| 1 <sup>er</sup> mars, à La Haye. — Lettres de la même, contenant cession perpétuelle à la ville de Mons, moyennant une rente de deux cent soixante livres tournois, des droits de tonlieu et de commun étalage sur les marchandises que les étrangers y apportent, sous réserve toutefois des étalages de la foire de la Toussaint . . . . . IV, 117                     |        |
| Même date. — Lettres de la même, modifiant la charte du 7 juillet 1410, qui concerne la juridiction de la cour de Hainaut et l'administration de la justice dans ce pays. . . . IV, 125  |        |

<sup>1</sup> « Le xv<sup>e</sup> jour de jenvier, furent en la maison de le pais les m<sup>rs</sup> estas dou pays de Haynnau, pour sur le fait dou » différent de entre nos très redoubtées dames et monsr<sup>s</sup> de Liège prendre délibération et avis, assavoir se boin estoit de » envoyer par-deviers yaux ambassadeurs pour mouvoir et aidier à trouver aucun traitiet et voie d'apointement, se on » pooit : dont on fu d'acort d'y envoyer. Et en furent kerkiet pour y aler, de par messrs les nobles, monsr<sup>s</sup> Englebert » d'Engliën, monsr<sup>s</sup> de Havrech, messire Pinkars de Herimés et messire Grars d'Esecaussines; item, de par les prélas et » colléges, monsr<sup>s</sup> l'abbet de Hasnon et le doyen de Condet, et de par les boines villes dou pays, y enverroit li ville de » Mons, moyennant que particper devoient as frais, et li ville de Vallenchiennes y enverroit pour li. Frayèrent li maires » et esquivin celui jour. . . . . m<sup>l</sup> l. xvj s. »  
(Compte de Jean de le Loge, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1417 à la Toussaint 1418, fol. 24 v<sup>o</sup>.)

1418. 1<sup>er</sup> mars, à *La Haye*. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., approuvant les modérations apportées par la cour de Hainaut à la charte échevinale du chef-lien de Mons du 10 mai 1410. . . . . IV, 151
- \* *Même date*. — Lettres de la même, portant nomination de Colard Credo aux fonctions de sergent de la ville de Maubeuge . . . . V, 390
- 4 mars, à *La Haye*. — Lettres de la même, par lesquelles elle ordonne au magistrat et à des personnes de la ville de Valenciennes de se trouver à Mons, le 7 avril, devant ses conseillers commissaires, pour un procès dont elle doit juger comme dame souveraine . . IV, 157
- Même date*. — Lettres de la même, autorisant Gilles Descamps à diviser en trois parties un fief situé dans la châtellenie de Braine-le-Comte. . . . . IV, 158
- \* *Même date*. — Lettres de la même, par lesquelles elle confirme et augmente la pension viagère que son père le duc Guillaume de Bavière avait accordée à Jean de Vorne, demeurant à Mons . . . . . IV, 159; V, 390
- \* *Même date*. — Lettres de la même, pour le payement de la location d'un cheval que Gilles de Gagnies employa pour ses affaires . VI, 48
- 5 mars, à *La Haye*. — Lettres de la même, par lesquelles elle fait don à Agneçon Poulette, fille de sa nourrice, et à Piérart Willessme, son futur époux, d'une rente annuelle et viagère de soixante-quinze livres tournois <sup>1</sup>. IV, 140
- Même date*. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, et de Jacqueline, dauphine de Viennois, comtesses de Hainaut, de Hollande, etc., par lesquelles elles accordent à la ville d'Ath continuation, durant dix ans, des maltôtes sur le vin et la cervoise, en les augmentant d'un denier tournois au lot de vin et de douze deniers au tonneau de cervoise, avec l'autorisation de constituer des rentes au montant annuel de cent livres tournois, afin d'acquitter la taille qui avait été imposée à cette ville par le duc Guillaume de Bavière . . . . . IV, 141
- 6 mars. — Lettres par lesquelles la ville de Mons promet d'observer les conditions de la charte de la duchesse Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., concernant la cession des droits de tonlieu et de commun étalage . . . . IV, 145
- 8 mars, à *La Haye*. — Lettres de Jean, duc de Brabant et de Limbourg, par lesquelles il confirme les conditions de son mariage avec la duchesse Jacqueline de Bavière, veuve du dauphin de France. . . . . IV, 144
- Même date*. — Lettres du même, par lesquelles il confirme à Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, le douaire qui lui avait été assigné par le duc Guillaume de Bavière. IV, 147
- Même date*. — Lettres du même, par lesquelles il s'oblige à entretenir tous dons et promesses faits par la duchesse Jacqueline de Bavière, dauphine de Viennois, comtesse de Hainaut, etc., par son père, le duc Guillaume de Bavière, et par leurs prédécesseurs . . IV, 149
- \* 23 mars. — Vidimus, délivré par Philippe Espinocke, prévôt de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 4 mars 1418, concernant la pension de Jean de Vorne. V, 391
- 28 mars, à *Constance*. — Lettres de Sigismond, roi des Romains et de Hongrie, par lesquelles il défend à Jean IV, duc de Brabant, d'épouser la duchesse Jacqueline de Bavière, et lui enjoint de rompre ce mariage s'il a déjà eu lieu . . . . . IV, 150
- Même date*. — Lettres du même, informant Jean IV, duc de Brabant, qu'il a donné en fief à Jean, duc de Bavière, les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, qui étaient dévolus à l'Empire par la mort de Guillaume, duc

<sup>1</sup> Voyez les lettres du 2 juillet 1432.



- Pages. Pages.
- de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, et invitant, en conséquence, ledit duc de Brabant à s'abstenir de vouloir usurper la possession desdits comtés, ainsi qu'il le faisait. IV, 151
- \* *Vers le 29 mars.* — Mandement par lequel Jean IV, duc de Brabant, notifie aux états de Hainaut que son mariage avec la duchesse Jacqueline de Bavière a été consommé le 10 de ce mois, les exhorte à veiller à la garde du pays et de son gouvernement, et leur annonce sa venue . . . . . IV, 152
- \* *29 mars.* — Rapport, fait aux états de Hainaut par leurs députés qui ont été en Hollande<sup>1</sup>, et duquel il résulte que la duchesse Jacqueline de Bavière et la duchesse sa mère n'ont pas voulu consentir à l'appointement que l'on proposait de faire entre elles et Jean de Bavière, élu de Liège. Dans la même assemblée, Jean de Binche donne lecture du mandement mentionné plus haut, de Jean IV, duc de Brabant. . . . . IV, 153
- \* *30 mars, à Constance.* — Lettres de Sigismond, roi des Romains et de Hongrie, etc., par lesquelles il déclare aux nobles, aux bonnes villes et à tous les habitants des comtés de Hollande, de Zélande et de Hainaut, et aux sujets du Saint-Empire romain, qu'il a donné à Jean, duc de Bavière, lesdits comtés, comme étant liefs dudit Saint-Empire romain, attendu que Guillaume, comte palatin du Rhin, duc de Bavière et comte de Hollande, de Zélande et de Hainaut, vassal et associé du Saint-Empire, est mort sans laisser d'hoir mâle légitime . . . . . IV, 154
- Même date.* — Bulle par laquelle le pape Martin V révoque la dispense qu'il avait accordée au duc Jean IV de Brabant et à la duchesse Jacqueline de Bavière, leur interdit de donner suite à leur mariage, et, si celui-ci a eu lieu, leur ordonne de teuir ce mariage pour nul . . . . . IV, 154
- \* *31 mars, à La Haye.* — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le payement de quarante couronnes en or à Mequelais, boutillier de la duchesse, sa mère . . . . . VI, 48
- \* *Vers le 7 avril.* — Lettres de créance, délivrées par la même duchesse au bailli et au trésorier de Hainaut, afin d'exhorter la ville de Mons à lever pour elle en constitutions de rentes la somme de huit mille couronnes de France . . . . . IV, 155
- \* *Vers le 7 avril.* — Lettres adressées par la même à des bourgeois de Mons, pour les inciter à acheter des rentes . . . . . IV, 156
- 8 avril, à Constance.* — Bulle du pape Martin V, accordant dispense pour le mariage d'Élisabeth, fille du roi de Portugal . . . . . VI, 245
- \* *Vers le 25 avril.* — Placard de monsieur de Liège et copies d'actes qui l'accompagnent. IV, 157
- \* *27 avril, à Dordrecht.* — Lettres de Jean de Bavière, élu de Liège, réclamant le secours de Jean, duc de Belford, à l'effet de soumettre à sa puissance les pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, qui lui ont été donnés par le roi des Romains . . . . . IV, 158
- \* *Avril, à Dordrecht.* — Lettres du même, aux princes, barons et chevaliers, et en particulier aux bonnes villes des pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, au sujet de ce que Jean IV, duc de Brabant, et la duchesse Jacqueline de Bavière occupaient ces pays, dont il devait être reçu pour seigneur, etc., IV, 158, note 1
- 9 mai.* — Assemblée des états de Hainaut, pour s'entendre sur la réponse à faire à monsieur de Liège. Des conseillers du duc de Brabant leur exposent les motifs de validation du mariage du duc de Brabant avec la duchesse Jacqueline de Bavière . . . . . IV, 160, note 1
- 11 mai.* — Lettre des états de Hainaut à Jean, de Bavière, en réponse à celle qu'il leur avait écrite, à l'effet d'être reçu à la seigneurie de ce pays. . . . . IV, 158

<sup>1</sup> Voyez la résolution des états de Hainaut, du 16 janvier précédent.

- |       | Pages. |   | Pages. |
|-------|--------|---|--------|
| 1418. |        | 29 mai, à Mons. — Serment prêté à la ville de Mons par le duc Jean IV de Brabant, comme mari de la duchesse Jacqueline de Bavière. IV, 161  |        |
|       |        | <i>Même date.</i> — Acte contenant la teneur du serment précité. . . . . IV, 166  |        |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Relief fait par le même au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . . . IV, 695  |        |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Lettres de confirmation de Pierre Brongnart, seigneur de Hainin, aux fonctions de bailli de Hainaut . . . IV, 164   |        |
|       |        | * 30 mai. — Serment prêté par Jean IV, duc de Brabant, à Soignies. . . . . IV, 165  |        |
|       |        | * 31 mai, à Mons. — Lettres du même duc, confirmant l'octroi accordé par le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., le 20 janvier 1411, à Christophe Ysnart et à ses compagnons lombards, de pouvoir résider à Mons. . . . . V, 582   |        |
|       |        | * Vers le 2 juin. — Lettres du même, pour la convocation des états de Hainaut. . . IV, 165  |        |
|       |        | 2 juin. — Serment prêté à la ville de Valenciennes par le même duc, en sa qualité de mari et avoué de la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . IV, 166  |        |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Serment prêté à la ville de Valenciennes par Pierre, sire de Hainin, bailli de Hainaut, et par Robert de Vendegies, prévôt-le-Comte. . . . . IV, 166  |        |
|       |        | 5 juin, à Mons. — Demande adressée par le duc Jean IV de Brabant aux états de Hainaut. IV, 166  |        |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Lettres de nomination de Lionnés de Warelles, seigneur de Boussoit, aux fonctions de prévôt-le-Comte à Valenciennes. . . . . IV, 168  |        |
|       |        | 5 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mande aux auditeurs des comptes du pays de Hainaut que Gérard Engherant, receveur de ce pays, a payé la somme de trente couronnes d'or à son chevaucheur Colard Galeriau, pour les frais du voyage fait par celui-ci en se rendant auprès du pape, à Constance. . . IV, 169   |        |
|       |        | 5 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., reconnaît que le receveur général de Hainaut a payé à celui du duché de Brabant la somme de huit cent trente-quatre livres seize sols tournois, qui a été affectée aux dépenses de son hôtel, lors de sa réception dans les villes du Hainaut . . . . . IV, 170   |        |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Quatre mandements du même, pour les dépenses en blé et en avoine, tant à Mons qu'au Quesnoy, durant le voyage par lui fait pour sa réception en Hainaut. . VI, 49   |        |
|       |        | * 8 juin, à Bruxelles. — Lettres du même, certifiant que Cornil de Liedekerque, son conseiller, doit être tenu quitte du service féodal par lui dû pour l'acquisition de la pairie de Lens, moyennant la somme de huit cents écus de France. . . . . VI, 49   |        |
|       |        | * Vers le 8 juillet. — Lettres par lesquelles il institue Jean de Ligne capitaine du pays de Hainaut et Pinkart d'Hérimez son lieutenant. IV, 171   |        |
|       |        | * 8 juillet. — Vidimus, délivré par Pierre dit Brongnart, sire de Hainin, chevalier, bailli de Hainaut, des lettres du duc de Brabant, du 8 mars précédent, au sujet des conditions de son mariage avec la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . IV, 146  |        |
|       |        | 9 juillet. — Lettres par lesquelles Guillaume de Gavre, seigneur de Steenkerque et de Tongrenelle, chevalier d'hôtel de la duchesse de Brabant, Jean Bont, conseiller du duc, et Laurent d'Overvest, écuyer, déclarent avoir reçu de Gérard Engherant, receveur général de Hainaut, la somme de trois cents livres tournois pour les frais de leur ambassade vers le roi et la reine de France et le duc de Bourgogne . . . . . IV, 172 |        |
|       |        | * Vers le 31 juillet. — Traité entre Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., et Jean de Bavière, élu de Liège. . . . . IV, 174  |        |
|       |        | * 31 juillet, au camp devant Dordrecht. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., conférant à Jeanne de Brimeu une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . IV, 175  |        |



- Pages.
- \* 5 août, à *La Haye*. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de vingt-deux couronnes en or à Martin . . . . . VI, 49
- 6 août. — Quittance délivrée par Firmin Couli-faux dix Hainaut, roi d'armes, de la moitié de la pension annuelle qui lui avait été accordée par le duc Guillaume de Bavière . . . . . IV, 174
- \* 11 août. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc Guillaume de Bavière, du 18 juin 1415, accordant une pension viagère à Piérart de le Commune. V, 384
- \* 11 août, à *La Haye*. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de trente couronnes en or à Hanin Dargent, tailleur de la duchesse, sa mère, à l'effet de l'aider à acheter un cheval. . . . . VI, 49
- \* 12 août. — Vidimus, délivré par Jean, prieur du Val-des-Écoliers de Mons, des lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., du 2 décembre 1416, portant reconnaissance de la vente, faite par le bailli de Hainaut et les trésoriers généraux du dauphin, de rentes viagères jusqu'à concurrence de sept cents couronnes du roi, pour le compte dudit dauphin . . . . . V, 388
- \* 14 août. — Vidimus, délivré par Pierre Brongnart, bailli de Hainaut, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 6 octobre 1417, au sujet des terres de Lessines et de Flobecq . . . . . IV, 105
- \* 22 août, à *La Haye*. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., touchant l'allocation de cinquante couronnes en or à son féal chevalier le seigneur de Hoves, pour l'achat d'un cheval, en récompense des peines et labeurs qu'il eut avec Jacques de Floyon, son écuyer, en visitant les bonnes villes et forteresses de l'Ostrevant et d'autres . . . . . VI, 49
- 28 août, à *Genève*. — Bref adressé par le pape Martin V au duc Jean IV de Brabant, pour qu'il ajoute foi à ce que lui communiqueront, de sa part, maître Amand de Bremont et Léon de Baest . . . . . IV, 175
- Pages.
- \* 28 août, à *Paris*. — Lettres du roi Charles VI, accordant au duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., un délai de trois ans pour prêter la foi et l'hommage qu'il doit à la couronne de France, à cause de la partie de l'Ostrevant relevant de France et de la rente de quatre mille livres tournois assignée sur les aides de Vermandois . . . . . IV, 175 et 695-696; VI, 273
- \* *Même date*. — Mandement du même, par lequel, malgré le défaut d'hommage, il ordonne de payer au duc de Brabant la rente de quatre mille livres tournois que feu le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, percevait sur la recette foraine de Vermandois . . . . . IV, 176
- \* *Même date*. — Mandement du même, maintenant le duc de Brabant en jouissance des aides et gabelles du comté de Ponthieu. IV, 176
- \* *Même date*. — Lettres du même, accordant au duc de Brabant un délai de trois ans pour prêter foi et hommage à la couronne de France, à cause de son hôtel et de sa seigneurie de Plaisance . . . . . IV, 696
- \* *Même date*. — Lettres du même, par lesquelles il autorise le duc de Brabant à tirer annuellement du royaume de France cinq cents queues de vin qu'il fera amener, sans frais, dans ses pays de Brabant, de Hollande et de Hainaut. . . . . IV, 696
- \* 9 septembre, à *Paris*. — Lettres du même, transportant au duc de Brabant le comté de Ponthieu . . . . . IV, 697
- 12 septembre, à *La Haye*. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il permet à Gilles de Gottignies, écuyer, prévôt de Maubeuge, et à Lancelot, son fils, de lever annuellement, sur les revenus de la prévôté de Maubeuge, une somme de deux cents écus, jusqu'à extinction de la dette de deux mille et cent écus que ledit Gilles avait contractée, pour sa rançon, lorsqu'il fut fait prisonnier devant Dordrecht. IV, 177 et 697
- \* 21 septembre. — Vidimus, délivré sous le sceau de la prévôté de Paris, des lettres du roi de France, du 9 septembre précédent. IV, 697

1418. \* 28 septembre. — Vidimus, délivré sous le sceau de la prévôté de Paris, des lettres du roi de France, du 28 août précédent, accordant au duc de Brabant un détal pour l'hommage dû à cause de l'hôtel et de la seigneurie de Plaisance. . . . . IV, 696
- \* 4 octobre, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il ordonne aux gens des comptes de faire payer au duc de Brabant, par le receveur de la recette foraine de Vermandois, les arrérages de la rente de quatre mille livres tournois que le comte de Hainaut recevait . . . . . IV, 700
- Octobre, à Paris. — Lettres par lesquelles le même roi donne à Jean, duc de Brabant, et à Jacqueline de Bavière, son épouse, l'hôtel du Porc-Épic, à Paris, pour y habiter, quand ils séjourneront dans cette capitale. IV, 179; VI, 275
- \* 8 octobre. — Vidimus des lettres ci-dessus. VI, 275
- \* 18 octobre, à Paris. — Lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il commet le duc de Brabant, comte de Hainaut, à la garde de Cambrai . . . . . IV, 700
- \* 21 octobre. — Vidimus, délivré par les échevins de Cambrai, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 16 août 1417. V, 589
- \* 25 octobre, à La Haye. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour le paiement du prix d'un cheval donné à Piérart Wilsen, cleric des dépenses de son hôtel. VI, 50
- \* Même jour, à Hal. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de ses dépenses à Hal. . . VI, 50
- 26 octobre, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Jean de Préseau, écuyer, reconnaît avoir reçu la somme de six cents couronnes d'or du roi que la duchesse Marguerite lui a donnée pour son mariage avec Jeanne, fille illégitime du Hase de Flandre. IV, 177; VI, 275
- \* 26 octobre, à Paris. — Vidimus, délivré sous le sceau de la prévôté de Paris, des lettres du roi de France, du 28 août précédent, autorisant le duc de Brabant à tirer de France cinquante queues de vin, par an, pour la provision de son hôtel. . . . . IV, 697
- 31 octobre, à Hal. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il accorde quarante couronnes d'or à son secrétaire Jean le Marchant, en récompense de ses services et pour l'indemniser d'une haquenée qui lui fut prise par les ennemis en allant du camp de Dordrecht à Mont-Sainte-Gertrude. IV, 178
- 4 novembre, à Mons. — Acte de la réception de Jeanne de Brimeu à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de Yolende de Doustienne avec Pierre Roziel, écuyer. . . . . IV, 173, note 1
- 4 novembre, à Hal. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., conférant à Marguerite d'Inchy une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . IV, 182
- 26 novembre, à Mons. — Acte par lequel Jacques de Sars, prévôt de Mons, certifie qu'il est dû aux compagnons archers et cranequiniers à cheval et dénommés, la somme de quarante-neuf livres quatre sols six deniers, pour avoir résisté, en la ville de Maubeuge, aux attaques du fils du seigneur de Heinsberg, de Guillaume de Bréderode, du sire de Haute-penne et de leurs alliés. . . . . IV, 185
- \* Même date. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de ses dépenses à Hal, où il tint son hôtel du 15 octobre au 24 novembre. . VI, 50
- 29 novembre. — Vidimus, délivré par frère Jean Rogier, prieur du Val-des-Écoliers, à Mons, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., du 14 juin 1417, concernant la rente de trois mille florins constituée en fief en faveur de la duchesse Marguerite, sa mère. . . . . IV, 82
- \* 4 décembre, à Mons. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de ses dépenses à Hal du 15 octobre au 24 novembre. . . . . VI, 50



- Pages.
- \* *Vers le 9 décembre.* — Lettres de nomination de Guillaume de Sars au bailliage de Hainaut <sup>1</sup>. . . . . IV, 184
- 28 *décembre.* — Quittance, délivrée par Jean le Marchant, secrétaire du duc de Brabant, de la somme de quarante couronnes d'or qui lui a été payée par Gérard Engherant, receveur des mortemains de Hainaut, en conformité du mandement du 31 octobre précédent. . IV, 185
- Sans indication du jour.* — Inscription de la crosse abbatiale, donnée au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, par la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . V, 365, note 4
- 1419.
- \* 9 *janvier.* — Copie, délivrée par Jean Lamban, écuyer, lieutenant du bailli de Vermandois, des lettres du roi de France, du 28 août précédent, relatives au relief à faire par le duc de Brabant pour l'Ostrevant, etc. . . . . IV, 696
- \* *Vers le 10 janvier.* — Lettres de Guillaume de le Berghe ou Van den Berghe, informant la ville de Mons de la prochaine conclusion de la paix entre le duc et la duchesse de Brabant, d'une part, et Jean de Bavière, élu de Liège, d'autre part. . . . . IV, 185
- \* 27 *janvier, à La Haye.* — Lettres d'Hubert, seigneur de Culembourg, et d'autres au sujet de l'accord fait entre Marguerite de Bourgogne, duchesse douairière de Bavière, et Jacqueline, duchesse de Bavière, sa fille, par lequel la première retient les biens à elle délaissés par le duc Guillaume de Bavière, son mari, sans charge de dettes . . . IV, 701
- Pages.
- \* 27 *janvier, à Wondrichem.* — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il confirme, en faveur de Robert van Ryckel, abbé de Saint-Trond, les privilèges accordés aux prédécesseurs de cet abbé par les anciens comtes de Hollande . . IV, 186
- \* 8 *février, à Wourekem.* — Mandements du même, pour le payement des frais du voyage fait par Jean Segri, prévôt de Soignies, à la cour de Rome . . . . . IV, 201; VI, 50
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le payement à faire à un lombard de Bruges de la somme de six mille couronnes d'or de France qu'il avait fait parvenir au doyen d'Anvers, qui était en ambassade à la cour de Rome. IV, 202
- 15 *février, à Wondrichem.* — Lettres du duc et de la duchesse de Brabant, d'une part, et de Jean, comte palatin du Rhin, duc en Bavière et fils de Hainaut, etc., d'autre, par lesquelles ils agréent et promettent d'entretenir les points contenus dans la sentence arbitrale des commissaires du comte de Charolais . . . . . IV, 187 et 250-260
- \* 24 *février, à Bruges.* — Lettres du comte de Charolais, confirmant celles qui précèdent. IV, 188
- \* 24 *février, à Mons.* — Vidimus, délivré par Jean Rogier, prieur du Val-des-Écoliers, à Mons, des lettres du duc Guillaume de Bavière, du 22 janvier 1410, accordant une pension viagère à Gérard de Boussu. . . . . III, 425
- \* *Vers le 8 mars.* — Convocation adressée aux états de Hainaut, à l'effet de se réunir le 8 mars. . . . . IV, 188
- 12 *mars.* — Inventaire des bijoux déposés dans la trésorerie du Val-des-Écoliers, à Mons, par les exécuteurs testamentaires du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande . . . . . IV, 189

<sup>1</sup> L'extrait suivant fait voir que Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies, prêta serment le 9 décembre 1418 :

« Le vendredi ix<sup>e</sup> jour de décembre, furent ensamble li maires et eskievin, et celui jour messire Willaumes de Sars, sires d'Audignies, fist serment comme baillius de Haynnau; frayet au disner en le maison de le pais. . . . . vii l. vii s. »

« A monsieur Willaume de Sars, seigneur d'Audignies, le vendredi ix<sup>e</sup> jour doudit mois de décembre, que adont il fist serment comme baillius de Haynnau, présentet viii los de vin de France à vii s. le lot; sont. . . . . xxiiii s. » (Compte de Colard de le Court, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1418 à la Toussaint 1419, fol. 50<sup>vo</sup> et 54<sup>vo</sup>.)

- |       | Pages. |  | Pages. |
|-------|--------|--|--------|
| 1419. |        | * 24 mars, à Mons. — Mandement de Jean, duc de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses de l'hôtel de la duchesse, sa femme, au Quesnoy, du dimanche 19 mars, au souper, au mardi 21 . . . . . VI,  | 51     |
|       |        | * 23 mars, à Mons. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de soixante-seize livres et vingt deniers tournois, payée par le receveur de Hainaut . . . . . VI,   | 51     |
|       |        | 28 mars, à Mons. — Lettres par lesquelles il nomme Jean Muidavaine correcteur des comptes de ses officiers, en remplacement de Jean de Mons. . . . . IV,   | 192    |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de vingt-huit couronnes, prix d'un cheval donné par la duchesse, sa femme, à Friquet, son messager, lorsque celui-ci lui apporta les premières nouvelles de l'entrée des gens du duc de Bourgogne à Paris . . . . . VI,   | 51     |
|       |        | * 7 avril, à Mons. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de cent couronnes d'or de France payée, peu de temps avant la mort de Guillaume de le Berghe, son receveur général, pour la dépense de son hôtel . . . . . VI,   | 51     |
|       |        | * 20 avril, à Mons. — Deux mandements du même, pour le paiement des dépenses faites à Mons par lui, la duchesse Jacqueline de Bavière et leur hôtel, depuis le dimanche 26 mars jusqu'au dimanche 16 avril . . VI,   | 51     |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il donne trente livres aux Frères-Mineurs de Mons. VI,  | 51     |
|       |        | 23 avril, à Mons. — Acte contenant le serment prêté à la ville de Mons, le 29 mai 1418, par Jean, duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Hainaut, etc., en qualité de mari de la duchesse Jacqueline de Bavière . . . . . IV,  | 193    |
|       |        | * 3 mai, au Quesnoy. — Mandement de Jacqueline de Bavière, duchesse de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquise du Saint-Empire, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Ponthieu, et dame de Frise, pour le remboursement à Jean de Mons, son châtelain du Quesnoy, de trente-six couronnes en or qu'il lui avait prêtées, et de vingt couronnes qu'elle avait données à l'église du Quesnoy pour terminer le clocher de celle-ci. VI, | 52     |
|       |        | * 4 mai, en son château de Tervueren. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de quatre cent-soixante-huit livres cinq sols huit deniers payée par Guillaume Estiévenart dit du Change, son conseiller et receveur de Hainaut . . . . . VI,   | 52     |
|       |        | 14 mai. — Mandement du receveur général de Hainaut à son lieutenant, à Valenciennes, lui ordonnant de payer à Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies et d'Angre, la somme de trente livres tournois, pour le recouvrement du relief de quatorze muids de terre audit Angre . . . . . IV,  | 198    |
|       |        | * Vers le 15 mai. — Lettres adressées, de la part du duc de Brabant, à la ville de Mons, concernant la paix que l'on disait avoir été conclue entre les rois de France et d'Angleterre . . . . . IV,   | 199    |
|       |        | * 26 mai. — Vidimus, délivré sous le sceau aux causes de la ville de Mons, des lettres de Charles VI, du 25 août 1406, concernant l'hommage à lui fait par le duc Guillaume de Bavière . . . . . III,  | 285    |
|       |        | 27 mai, à Florence. — Bulle du pape Martin V, qui annule la révocation de ses premières dispenses et confirme le mariage de la duchesse Jacqueline de Bavière avec le duc Jean IV de Brabant . . . . . IV,   | 199    |
|       |        | * 15 juin, à Maubeuge. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Brabant, du 12 septembre 1418. IV,  | 699    |
|       |        | * 29 juin, en son château de Vilvorde. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, etc., concernant l'allocation de quatre-vingt-douze couronnes d'or payées par Guillaume de la Chappelle, et de quarante couronnes d'or accordées à Guillaume de Sars, bailli de Hainaut, pour l'indemniser de la perte d'un cheval en allant à la journée tenue au sujet du différend entre la ville de Halen et celle de Herke. VI,                               | 52     |



- |  | Pages.  | Pages.   |                 |
|--|---------|--|-----------------|
| * 1 <sup>er</sup> juillet, en son château de Vilvorde. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., touchant le paiement de quarante-quatre livres à Gérard Escarbecque, galochier, et à Jacquemart Sobert, demeurant à Mons, pour la location de deux chevaux. . . . .  | VI, 52  | * 11 août. — Vidimus, délivré par Guillaume de Sars, bailli de Hainaut, des lettres du comte d'Ostrevant, du 22 janvier 1401, nommant Sandrart Sceumelpement garde de son hôtel, à Bruxelles . . . . .   | V, 374          |
| 1 <sup>er</sup> juillet, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière reconnaît devoir la somme de quarante couronnes d'or à Guillaume Martin, son cordonnier, pour un cheval qu'il lui avait cédé. . . . .  | V, 391  | 13 août. — Acte de la réception de Marguerite d'Inchy à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la résignation de Jeanne de Lens. . . . .  | IV, 182, note 1 |
| * 2 juillet. — Lettres adressées par le duc de Brabant aux mayeur, échevins et conseil de la ville de Mons, pour qu'ils ajoutent foi à ce que leur exposeront ses commissaires . . . . .   | IV, 202 | * 15 août, à Vilvorde. — Lettres de Jean, duc de Brabant, etc., par lesquelles il ordonne de délivrer à Piérart de Roisin la somme de trente-deux livres, dix-huit sols et six deniers . . . . .   | VI, 53          |
| 3 juillet. — Résolution du conseil de la ville de Mons sur la demande faite au nom du duc de Brabant, pour l'approvisionnement de la ville de Hal . . . . .  | IV, 202 | * 15 août, à Vilvorde. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses faites par la duchesse, sa femme, et une partie de son hôtel à Bavaï, le samedi 5 août, au dîner . . . . .   | VI, 53          |
| 6 juillet. — Sentence de la cour des mortemains de Hainaut, portant que le meilleur catel n'est pas dû pour les femmes veuves et pour les femmes mariées qui meurent à Grandrieu et à Sivry, mais que le comte de Hainaut y a le catel des hommes, des filles à marier, des orphelins et des gens qui ne sont pas de condition libre . . . . . | IV, 205 | * 24 août. — Vidimus, délivré par Jean de le Sauch et Jean de Mons, hommes de fief de Hainaut au Quesnoy, des lettres du duc Guillaume de Bavière, du 1 <sup>er</sup> juin 1415, accordant une pension à Jean Gastin. . . . .  | V, 385          |
| * 11 juillet, en son château de Vilvorde. — Quittance, délivrée par Jean, duc de Brabant, etc., à son bailli de Hainaut, de la somme de soixante-quatorze couronnes de France. VI, 52  | VI, 52  | * 3 septembre, en son hôtel de Boitsfort. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le paiement des dépenses par lui faites en l'hôtel Jean Machelos, à Nimy . . . . .   | VI, 53          |
| * 23 juillet, en son hôtel de Boitsfort. — Mandement du même, concernant le paiement de quatorze couronnes d'or à Jean Buisson, varlet de sa vénerie de Hainaut, pour un cheval. VI, 53  | VI, 53  | 5 septembre, à Rochefort. — Mandement du même au receveur de Hainaut, lui ordonnant de payer au susdit Jean Machelos, demeurant à Nimy, la somme de trente-six livres seize sols tournois, et de lui donner trois chênes de moyenne grosseur de la forêt de Mons . . . . . | IV, 205         |
| * 4 août, au Quesnoy. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière à Guillaume du Cambge, son receveur de Hainaut, pour qu'il délivre à Jean Thiri dit Lanclastre, fourrier de la duchesse, sa mère, huit milliers de tuiles à prendre en sa tuilerie du Lossignon . . . . .   | VI, 53  | * 7 septembre, à Tervueren. — Lettres du même, accordant une pension de vingt nobles à Thiéri Aloe, chapelain de la duchesse, sa femme, jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice ecclésiastique . . . . .  | V, 392          |
| * 9 août, à Mons. — Trois mandements de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de diverses sommes . . . . .   | VI, 53  | * 11 septembre, à Montereau-Faut-Yonne. — Lettres de Charles, dauphin de France, duc de Berry et de Touraine, aux villes du royaume de France, pour se disculper de la mort de Jean, duc de Bourgogne . . . . .  | IV, 206         |

1419. \* 13 septembre, à Anvers. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., confère à Marie de Vertaing une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . IV, 209
- \* 14 septembre, à Anvers. — Lettres par lesquelles il autorise Jacques, seigneur de Gaesbeek, de Strien, d'Abcoude et de Duerstede, son conseiller, à faire paître gratuitement deux cents pourceaux en la forêt de Mormal. VI, 55
- \* 21 septembre, au château de Tervueren. — Mandement du même duc, concernant les gages de Bauduin de Froimont, prévôt des églises de Mons, trésorier des chartes des comtes de Hainaut. . . . . IV, 210
- \* 22 septembre. — Vidimus, délivré par les échevins de la ville de Mons, des lettres de Jean, roi de France, de mai 1355, remettant Marguerite, comtesse de Hainaut, en possession de la rente que les comtes ses prédécesseurs touchaient sur son trésor. . . . . I, 371
- \* . . . septembre. — Vidimus, délivré par Jean Rogier, prieur du Val-des-Écoliers, à Mons, des lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., du 28 mars 1419, nommant Jean Muidavaine correcteur des comptes de ses officiers. . . . . IV, 195
- \* 28 septembre. — Copie, collationnée par de Dynter, des lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., du 7 du même mois. V, 592
- \* 10 octobre, à Malines. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., ratifie la nomination, faite par la duchesse Jacqueline de Bavière, sa femme, de Gui, seigneur de Monchaux, aux fonctions de capitaine et châtelain de la ville et château de Bouchain. . . . . V, 592
- \* 12 octobre, à Vilvorde. — Lettres par lesquelles il nomme Wattier Cambier dit de Courtrai, son brodeur et valet de chambre, concierge et garde de la maison du Change, à Valenciennes. . . . . V, 593
- \* 15 octobre. — Vidimus, délivré par Guillaume de Sars, bailli de Hainaut, du mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., du 21 septembre 1419. . . . . IV, 210
- \* 16 octobre, à Dijon. — Lettres du duc Philippe de Bourgogne, par lesquelles il déclare qu'il emploiera cinquante mille livres déposées à la trésorerie de Cambrai, pour l'achat du comté de Charolais. . . . . IV, 210
- 19 octobre. — Quittance, délivrée par Bauduin de Froimont, trésorier de Hainaut, de la somme de cinquante livres à lui payée par le receveur général de ce pays, pour la moitié de sa pension. . . . . IV, 211
- \* Vers le 29 octobre. — Lettres de la duchesse de Bavière à la ville de Mons, au sujet de Melchior Jacob, bourgeois de Binche<sup>1</sup>.

1 « Le dimanche xxix<sup>e</sup> jour d'octobre, se partirent de Mons Jaquemars de Biaumont, Gilles de Brousselle, eskevin, et dou conseil Willaumes Aubris, Colars de le Court, massars, et Jehans Deslers, elers, atout leur varlés à xij chevaux, et à le quierque des esquivins et conseil, s'en allèrent au Quesnoit, par-deviers noditte très redoubtée damme la ducesse de Baivière, et fu pour à li faire responce sour le teneur d'unes lettres que paravant elle avoit envoyet au mayeur et eskevins, pour cause de Meltior Jacop, bourgeois de Binch, liquels avoit en leur présence respondut à le loy, as plaintes de Jaquemart dou Gardin et Jehan Villain dit Sartiel, bourgeois de Mons, et yaux contentés et payés de chier-taines debtes qu'il leur devoit. Si ne peurent li dessusdit envoyet besoingnier celui jour ne lendemain, jusques à bien tart, pour occupation que eult maditte dame, et pour ce ne revinrent jusques au mardi ensuiwant; frayèrent en despens de bouche et de chevaux, tant en leditte ville dou Quesnoit là ù plusieurs les vinrent compaignier, comme à leur retour à Mons, le somme. . . . . xxix l. iij s. viij d. »  
 » Pour le leuwier des xij chevaux dessusdis, ces iij jours. . . . . viij l. viij s.  
 » As portiers dou castiel, fu donnet de courtoisie. . . . . ix s. »  
 (Compte de Colard de le Court, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1418 à la Toussaint 1419, fol. 29 v<sup>o</sup>.)



- |   | Pages.          |   | Pages.     |
|---|-----------------|---|------------|
| * 9 novembre, en son hôtel de Nimy. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de trente-huit couronnes de France payée pour un cheval donné au bâtard de Thiant avec selle et harnais . . . . .  | VI, 54          | * 16 décembre, à Tervueren. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., accorde à Francequin Piermans, son messager à cheval, les revenus du vinage d'Hautmont . . . . .   | V, 395     |
| * 14 novembre, en son hôtel de Nimy. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de quarante couronnes d'or de France par lui donnée à Jacques de Harchies, son écuyer, conseiller et bailli des bois en Hainaut, afin de l'indemniser de la perte de plusieurs chevaux. . . . . | VI, 54          | * . . décembre, à Rochefort. — Lettres par lesquelles le même duc et la duchesse, sa femme, accordent à Jean Miellant, fils de Guillaume, à Valenciennes, la jouissance viagère de l'une des deux maisons du Change en cette ville. V, 394                            | 1419-1420. |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même, concernant l'acquisition qu'il avait fait faire par le receveur général de Hainaut, pour le prix de cinq cents couronnes d'or, de la moitié d'une maison et manoir à Nimy . . . . .  | VI, 54          | * <i>Sans indication du jour.</i> — Vidimus, délivré sous le sceau de Jean Rogier, prieur du Val-des-Écoliers, à Mons, de l'acte du 16 mars 1569, concernant la vente d'un fief de quarante livres blancs à prendre annuellement sur la taille de Gommegnies. . . . . | V, 540     |
| * 17 novembre, en son hôtel de Nimy. — Trois mandements du même, pour l'allocation de diverses sommes. . . . .  | VI, 54          | 1420.   |            |
| 22 novembre. — Acte de la réception de Sibille d'Écaussines à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Marie de Hoves . . . . .   | IV, 209, note 3 | * 5 janvier, à Boitsfort. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., accorde cinquante livres à Albert, son médecin, pour l'aider à se transporter au monastère de Saint-Ghislain où il lui a fait avoir le pain. . . . .                 | VI, 54     |
| 4 décembre, à Bruxelles. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., accordant à Pierre de Beckère la conciergerie de l'hôtel d'Ostrevant, à Bruxelles, aux gages de vingt-neuf livres annuellement. . . . .   | IV, 212         | * 9 janvier, à Vilvorde. — Lettres du même duc, accordant à Wattier Cambier dit de Courtrai, son brodeur et valet de chambre, la jouissance viagère de la maison du Change, à Valenciennes . . . . .  | V, 594     |
| * 5 décembre, à Bruxelles. — Mandement du même, pour le paiement de draps de soie et bijoux fournis par Jean Miellant . . . . .   | VI, 54          | * <i>Vers le 11 janvier.</i> — Lettre de l'évêque de Liège au conseil de Hainaut, réclamant les corps de saint Ursmer et de ses compagnons, qui avaient été déposés dans l'église N.-D. de Binche, afin de les remettre à l'église de Lobhes . . . . .                | IV, 216    |
| * 9 décembre, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de huit cents couronnes payée par le receveur général de Hainaut . . . . .  | VI, 54          | 12 janvier. — Acte par lequel Nicaise Descamps, demeurant à Moranfayt, reconnaît avoir reçu la somme de soixante-sept livres dix sols tournois, pour vingt-cinq pores par lui vendus à Hamers Boucq, maître boucher du duc de Brabant. . . . .                        | IV, 216    |
| 15 décembre, à l'abbaye de Saint-Ghislain. — Vidimus, délivré par Jean de Layens, abbé de Saint-Ghislain, des lettres de Louis, duc de Silésie, seigneur de Brieg et de Lignitz, des 25 février et 15 mars 1417. . . . .  | IV, 61 et 214   |   |            |

- |       | Pages. |  | Pages.          |
|-------|--------|--|-----------------|
| 1420. |        | * 22 janvier, à Anvers. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., accordant à Normant dit Jodur la sous-mairie de la ville de Valenciennes . . . . .  | V, 394          |
|       |        | * 27 janvier. — Quittance délivrée par Louis, bâtard de Hainaut, sire d'Escaudœuvres et de Vlissinghe, chevalier . . . . .   | IV, 701         |
|       |        | * Même date. — Copie, certifiée par R. de Wonsel, des lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., du 4 décembre 1419 . . . . .  | IV, 215         |
|       |        | * 5 février, à Anvers. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mandant au receveur de Hainaut de payer cinquante livres à Henri d'Amersoen, pour l'aider à faire l'achat d'un cheval . . . . .  | VI, 55          |
|       |        | * 6 février. — Acte de la réception de Marie de Vertaing à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort d'Isabelle de Trazegnies. . . . .   | IV, 209, note 1 |
|       |        | * Vers le 19 février. — Lettre adressée par Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., à la ville de Mons, au sujet du procès que celle-ci soutenait contre la ville de Binche. . . . .   | IV, 217         |
|       |        | 20 février. — Lettres de Jean Vivien, maire de Mons, par lesquelles il reconnaît avoir reçu la somme de quinze livres tournois pour une année de ses fages de conseiller du duc de Brabant, comte de Hainaut, etc. . . . .   | IV, 218         |
|       |        | * 26 février, à Louvain. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., accorde une pension viagère à Bertrand et à Jeanne de Haspre, concierges de son hôtel de Nimy près de Mons. . . . .  | V, 395          |
|       |        | * 7 mars, à Bruxelles. — Mandement du même, pour le paiement des carpes, brochets et anguilles fournis à son hôtel . . . . .   | VI, 55          |
|       |        | * 9 mars. — Résolution du conseil de la ville de Mons, de suspendre les travaux de l'église de Saint-Nicolas, afin de s'occuper de ceux des fortifications . . . . .   | IV, 216         |
|       |        | * 18 mars, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de cinquante couronnes d'or de France payée par le receveur de Braine-le-Comte. . . . .   | VI, 55          |
|       |        | * 26 mars, en son hôtel de Nimy. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres, neuf sols et cinq deniers tournois payée par le receveur général de Hainaut. . . . .  | VI, 55          |
|       |        | 27 mars, à Mons. — Acte par lequel Jeanne de Mainrieu, veuve de Jean Canart, reconnaît qu'à titre de la recette de la terre de Baudour dont celui-ci était chargé, et ensuite de l'appointement fait par la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut et de Hollande, et par son conseil, il lui revient huit cents livres tournois . . . . . | IV, 219         |
|       |        | * 31 mars. — Vidimus, délivré par Jean Rogier, prieur du Val-des-Écoliers de Mons, des lettres du 26 février 1420, par lesquelles le duc de Brabant accorde une pension aux concierges de son hôtel de Nimy. . . . .   | V, 395          |
|       |        | * .. mars. — Vidimus, délivré par Jacques, abbé de Saint-Jean, à Valenciennes, des lettres du 22 janvier précédent, qui concernent la sous-mairie de cette ville. . . . .  | V, 395          |
|       |        | 5 avril, à Hal. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., acquitte les arbalétriers de la ville de Hal d'une rente de cinq florins qu'il lui devait <sup>1</sup> .  |                 |

<sup>1</sup> Voici la teneur de ces lettres, d'après une copie qui a été récemment trouvée :

« Jean, par la grâce de Dieu, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte du Saint-Empire, comte de Hainaut, » Hollande, Zéelande, etc., à tous ceux qui les présentes lettres voiront, salut. Sçavoir faisons que, pour l'affection que » nous avons vers les confreres de l'archalette en notre ville de Hal, les avons déchargés et déchargeons, parmy cette » lettre, dès à présent et si longtemps qu'il nous plaira, de la rente signoriale de cinq florins de Florence que nous avons » annuellement et levons sur tel héritage et gardins qu'ils ont acquis de Daniel vanden Eechaute, situé en notre préditte » ville de Hal, du côtéz de la Senne, tenant d'un côté au jardin et héritage que lesdits confreres ont en notreditte ville » et où ils sont accoutumés de tirer et de tenir l'exercice de l'arc. Mandons et ordonnons à ce sujet à notre receveur de



- |  | Pages.  |   | Pages.          |
|--|---------|---|-----------------|
| * 20 avril, au Quesnoy. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière à son receveur de Hainaut, pour qu'il fasse délivrer douze milliers de tuiles de sa tuilerie de Locquignol . . . . .  | VI, 55  | * 5 mai, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., accordant à Henri Lubertzoen une rente viagère de quinze couronnes de France . . . . .  | VI, 56<br>1420. |
| * 21 avril, à Saint-Maartensdyke. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de cent soixante couronnes d'or à Gilles d'Arnemude, son conseiller, en indemnité de plusieurs voyages . . . . .   | VI, 56  | * 15 mai, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, etc., accorde une pension à Siredieu, valet de chambre et tailleur de la duchesse. . . . .  | V, 593          |
| * <i>Même date.</i> — Traité par lequel Jean, duc de Brabant, et la duchesse Jacqueline de Bavière, sa femme, engagent à Jean de Bavière, pendant douze ans, les pays de Hollande, de Zélande et de Frise. Moyennant cet engagement, Jean de Bavière renonce au gouvernement du comté de Hainaut, etc. . . . . | IV, 220 | * Vers le 28 mai. — Lettres de la duchesse de Brabant, mandant à la ville de Mons de lui envoyer des députés avec les états de Hainaut, au Quesnoy, le 4 juin . . . . .   | IV, 222         |
| * 22 avril, à Saint-Maartensdyke. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., promet à Jean de Bavière de faire sceller le traité ci-dessus par la duchesse Jacqueline . . . . .  | IV, 221 | * 31 mai. — Vidimus, délivré par Jacques, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres du duc de Brabant, du 9 janvier 1420, accordant à Wattier Cambier dit de Courtrai la jouissance d'une maison à Valenciennes . . . . .                       | V, 594          |
| * <i>Même date.</i> — Lettres du même, par lesquelles il relève de leurs serments ses vassaux, officiers et sujets des pays de Hollande, Zélande et Frise, pour le temps pendant lequel ces pays sont engagés à Jean de Bavière. IV, 221   |         | * 5 juin, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de treize couronnes d'or payée par le bailli de Hainaut à son secrétaire Edmond de Dynter, pour ses vacations en allant à Namur et à Anvers . . . . . | VI, 58          |
| * 28 avril. — Lettres du même, autorisant Jean de Bavière à racheter les offices des pays de Hollande, de Zélande et de Frise . . . . .  | IV, 222 | * 8 juin. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons, de ce qui a été représenté aux états de Hainaut, au Quesnoy, le 4 juin. . . . .   | IV, 223         |
|  |         | * 10 juin, à Bruxelles. — Trois mandements de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de trois cents couronnes d'or payées au receveur général de Hainaut par Colard Escavée ou   |                 |

» Hal moderne et subséquent de ne plus inquiéter lesdits confreres au regard de notreditte rente annuelle et de les laisser et faire jouir tranquillement et paisiblement de cette notre grâce jusqu'au rappel. Car nous voulons que notre receveur de Hal transportant seulement la teneur de cette notre lettre munie de notre sèel authentique ou copie d'icelle signée d'un de nos secrétaires, lesdits cinq florins annuels fussent déduits en son compte de recette de nos fonds de ceux mises et à mettre de notre part, à qui nous enjoignons ainsy de le faire, nonobstant quelconques ordonnances, mandemens ou défences à ce contraires. Et pour approbation, nous avons à ces présentes fait apposer notre sèel, étant en notre ville de Hal, le troisième jour d'avril 1420 de l'an de grâce, suivant coutume de notre cour.

» Étoit signé : J. DE DAWO. »

(Copie, sur papier, de la copie délivrée le 21 mars 1754, par L. de la Bruïère et Philippe de Smet, hommes de fief de Hainaut. — Recueil concernant les serments des archers et des arbalétriers de la ville de Hal, aux Archives de l'État, à Mons.)

1420. Scavée, son receveur des mortemains, par le bailli de Hainaut et par le bailli des bois de ce pays . . . . . VI, 56
- \* 18 juin, à Florence. — Bulle par laquelle le pape Martin V, en considération de la résidence de la cour des comtes de Hainaut en la ville de Mons, autorise les échevins de cette ville à faire prêcher dans les églises paroissiales de Saint-Germain et autres. . . IV, 223
- \* 22 juin, au Quesnoy. — Mandement de la duchesse de Brabant et de Limbourg, comtesse de Hainaut, etc., pour le don annuel d'une houppelande à Mathilde de le Vère . . VI, 56
- \* 27 juin, au siège devant Montereau-Fault-Yonne, et 13 juillet, à Dijon. — Transaction entre Marguerite de Bavière, duchesse douairière de Bourgogne, et le duc Philippe, son fils, au sujet du douaire de cette princesse. IV, 225
- \* 27 juin, au siège devant Montereau-Fault-Yonne. — Déclaration du duc Philippe de Bourgogne, touchant l'assignation du douaire de la duchesse, sa mère . . . . . IV, 224
- \* Même date et 13 juillet, à Dijon. — Convention entre Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, et Philippe, son fils, au sujet du comté de Charolais. . . . . IV, 224
- \* Mêmes dates. — Autre accord entre les mêmes, au sujet des meubles et des dettes de feu le duc Jean, leur époux et père respectivement . . . . . IV, 224
- \* Mêmes dates. — Accord entre les mêmes, touchant cent mille livres que la duchesse redemandait à son fils, à cause de sa dot. IV, 225
- \* 28 juin, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de la somme de cinquante-deux couronnes de France et quatre sols à Gilles de Gottignies, son prévôt de Maubeuge. VI, 57
- 1<sup>er</sup> juillet, à Bruxelles. — Lettres du même, par lesquelles il décide que l'on doit appeler à la cour de Mons des arrêts prononcés par les prévôt et jurés de la ville du Quesnoy. IV, 225
- \* Vers le 2 juillet. — Mandements de la duchesse de Brabant au bailli et aux états de Hainaut, pour qu'ils se rendent au Quesnoy et entendent ce qu'elle leur fera exposer. IV, 227
- \* 3 juillet. — Lettres de Jean, seigneur de Reifferscheidt, par lesquelles il déclare que Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., lui a rendu les titres qu'il lui avait confiés au sujet des réclamations qu'il pouvait faire à la charge du Brabant . . . . . IV, 230
- \* 12 juillet, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour la paission de deux cents pourceaux et quatre verrats dans les bois de Mormal. VI, 57
- \* 13 juillet, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de six cents couronnes d'or à Renard d'Argenteau, seigneur de Houffalise, en exécution d'un appointement conclu avec lui à Mons. . VI, 57
- \* 14 juillet, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de treize couronnes d'or payée pour un gobelet d'argent doré, qui fut donné à l'enfant de Colard Escavée que le bailli de Hainaut tint, de sa part, sur les fonts baptismaux. . . . VI, 57
- \* 15 juillet, à Dijon. — (Voyez 27 juin.). IV, 225 et 224
- \* 17 juillet. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons par Jacques Hannecart, de l'ambassade des états de Hainaut vers le duc de Brabant . . . . . IV, 229
- 22 juillet, à Bruxelles. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., prescrivant d'appeler à la cour de Mons des sentences du bailli des bois de Hainaut. . IV, 250
- \* 24 juillet, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de vingt livres payée à Jean le Bouve, son couvreur. VI, 57
- \* 27 juillet, à Bruxelles. — Mandement du même, concernant l'allocation de la somme de vingt-trois livres, douze sols et onze deniers, payée par le receveur de Hal, pour lui et son hôtel . . . . . VI, 57



- | Pages.   | Pages.  |
|--|---|
| <p>1<sup>er</sup> août. — Quittance, délivrée par Gilles d'Arnemude, sire d'Eugies, pour ses frais de voyage à Liège, au sujet des corps saints de Lobbes, réclamés par les Liégeois, et à Valenciennes, pour le fait des monnaies. . . IV, 252</p> <p>* 1<sup>er</sup> août, à Bruxelles. — Lettre missive du duc de Brabant, par laquelle il prie et requiert les échevins de la ville de Mons de faire en sorte que la duchesse Jacqueline de Bavière, son épouse, retourne auprès de lui. . . IV, 253</p> <p>* 2 août. — Mandement adressé aux états de Hainaut par Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies et d'Angre, bailli de Hainaut, les requérant, au nom du duc de Brabant, de s'assembler à Mons le 6 août, afin d'entendre ce que ledit duc leur fera exposer par ses commissaires . . . IV, 255</p> <p>* Même date. — Vidimus, délivré par des hommes de fief de Hainaut, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 1<sup>er</sup> mars 1418, nommant Colard Credo sergent de la ville de Maubeuge . . . V, 590</p> <p>* Vers le 6 août. — Lettres de créance données par le duc de Brabant à Jean Bont, au bailli de Hainaut et à Nicolas Collesoen, pour la communication à faire de sa part aux états . . IV, 254</p> <p>6 août. — Relation de l'assemblée tenue par les états de Hainaut à la maison de la paix, à Mons; résolutions prises par cette assemblée. . . IV, 254</p> <p>* 10 août, à Ath. — Écrit remis par la duchesse Jacqueline de Bavière aux députés des états de Hainaut . . . IV, 257</p> <p>* 12 août, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc, mande au bailli de Hainaut qu'il a acquitté le seigneur de Senzeilles du service féodal d'une rente constituée en faveur de sa fille sur la terre et seigneurie d'Iwir. . . VI, 153</p> <p>* Vers le 23 août. — Écrit envoyé à la duchesse Jacqueline et à sa mère par les nobles du Brabant et par la ville de Louvain, et communiqué par elles aux états de Hainaut. . . IV, 259</p> | <p>* 25 août. — Relation faite au conseil de la ville de Mons par les députés ayant été à Ath où était la duchesse Jacqueline de Bavière . . . IV, 257</p> <p>* Vers le 26 août. — Lettre missive de Jean de Bavière aux états de Hainaut . . . IV, 240</p> <p>* 23-27 août. — Points arrêtés par les députés des états de Hainaut, pour être présentés à l'assemblée de ceux-ci . . . IV, 241</p> <p>* 26 août. — Vidimus, délivré par le prieur du Val-des-Écoliers de Mons, des lettres de Jean, duc de Brabant, etc., du 12 du même mois. . . VI, 154</p> <p>* Même date. — Délibération des états de Hainaut, au sujet de la lettre du duc Jean de Bavière, les engageant à travailler au retour de la duchesse Jacqueline vers le duc de Brabant, son mari . . . IV, 240</p> <p>27 août, à Mons. — Acte par lequel des changeurs de Mons déterminent le montant de ce qui était à payer à Jean de le Plancke dit Hincelin, pour une assignation qu'il avait sur la châtellenie de Braine-le-Comte, du chef du prêt de trois cents francs par lui fait à feu le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande. . . IV, 245</p> <p>* 31 août. — Vidimus, délivré par Jacques, abbé de St.-Jean de Valenciennes, des lettres de Jean, duc de Brabant, et de la duchesse, sa femme, de décembre 1419, accordant à Jean Miellant la jouissance viagère de l'une des maisons du Change en ladite ville de Valenciennes . . V, 394</p> <p>* 1<sup>er</sup> septembre. — Relation faite par les députés des états de Hainaut qui se sont rendus auprès du duc de Brabant . . . IV, 244</p> <p>* 12 septembre, à Louvain. — Lettres adressées à la ville de Mons par Jacques Hanecart, touchant le voyage des duchesses à Louvain. IV, 247</p> <p>* 17 septembre, à Bruxelles. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de trois cents couronnes d'or payée à Jean Renart, son pelletier et valet de chambre. VI, 57</p> |

- |       | Pages. |  | Pages.      |
|-------|--------|--|-------------|
| 1420. |        | * 17 septembre, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., acquitte Piérart Bourdon, sergent de la recette générale de Hainaut, de la confiscation mise sur ses biens, en la basse-cour du château de Mons, à cause de l'homicide par lui commis sur la personne de Claeskin Raes de Beeteghem, varlet des grands chevaux de la duchesse Jacqueline de Bavière. . . VI, | 58          |
|       |        | * 23 septembre, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il accorde à son receveur de Hainaut une somme de cinquante couronnes d'or, pour l'indemniser de la perte de chevaux . . . VI,   | 58          |
|       |        | 3 octobre, à Bruxelles. — Quittance, délivrée par Pierre le Bacre, chanoine de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, pour le paiement de la pension de vingt neuf livres tournois à lui due annuellement pour la garde de l'hôtel de Hainaut, à Bruxelles . . . IV,  | 248         |
|       |        | * Même date. — Quittance délivrée au bailli de Hainaut, par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc. . . . . VI,   | 58          |
|       |        | * 5 octobre. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres de l'an 1400, par lesquelles le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, abandonnent à Claix Crompt trois rentes et le quart d'une . . . . . VI,   | 248         |
|       |        | * Vers le 6 octobre. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., conférant à Jean de la Kethulle ou de la Keythulle une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . IV,   | 249         |
|       |        | 6 octobre. — Acte de la réception de Jean de la Kethulle à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Jean Sarrote. . . . . IV,  | 249, note 2 |
|       |        | * 7 octobre, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., mande à Piérart le Fèvre, son receveur, de payer un gobelet et un pot en argent doré, qui furent donnés au doyen de Cambrai. VI,  | 58          |
|       |        | * 7 octobre, à Tervueren. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour l'approvisionnement de son hôtel, à Valenciennes, en avoine, foin et fagots. . . . . VI,  | 59          |
|       |        | * 12 octobre. — Placard adressé à la ville de Mons par la duchesse Jacqueline de Bavière et le comte de Saint-Pol. . . . . IV,   | 249         |
|       |        | * Vers le 28 octobre. — Lettres adressées à la ville de Mons par Jean de Bavière. . . IV,  | 250         |
|       |        | 28 octobre, à Bois-le-Duc. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., accorde à Guillaume de Flandre, comte de Namur et seigneur de Béthune, un délai pour le rachat de la terre de Walcourt. . . . . IV,  | 261         |
|       |        | * 29 octobre. — Communication, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres envoyées par Jean de Bavière . . . . . IV,  | 250         |
|       |        | * Vers le 12 novembre. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière à la ville de Mons, concernant celles que cette ville avait reçues de Jean de Bavière. . . . . IV,   | 262         |
|       |        | * 14 novembre, à Maestricht. — Lettres de Jean, duc de Brabant, etc., à la ville de Mons et au seigneur d'Havré . . . . . IV,  | 265         |
|       |        | * Vers le 18 novembre. — Placard adressé, sous le sceau de Jean de Bavière, aux bonnes villes du Hainaut . . . . . IV,   | 265         |
|       |        | * 20 novembre. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites pour ses chevaux. . . . . VI,   | 59          |
|       |        | * 24 novembre. — Vidimus, délivré par Jacques, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres du duc de Brabant, du 15 mai 1420, accordant une pension viagère à Siredieu. V,   | 595         |
|       |        | * 29 novembre, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière reconnaît avoir reçu de son receveur de Hainaut, la somme de trois cent dix-sept livres, onze deniers tournois et cent couronnes du roi . . . . . VI,   | 59          |



Pages.	Pages.
* <i>Vers le 19 décembre.</i> — Lettres de Louis, duc en Bavière, comte palatin du Rhin, seigneur d'Heidelberg, au prévôt et aux échevins de la ville de Mons, afin qu'ils ajoutent foi à ce que le porteur leur exposera de sa part. . . IV, 264	* <i>8 janvier, à Mons.</i> — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière fait connaître que son receveur de Hainaut a payé diverses dépenses s'élevant à quarante-huit livres cinq sols tournois. . . VI, 60
19 <i>décembre.</i> — Réception du duc prénommé et mesures prises à cette occasion par la ville de Mons . . . IV, 265	* <i>9, 10 et 11 janvier.</i> — Délibérations des états de Hainaut, au sujet de la remontrance que la duchesse Jacqueline de Bavière leur fit faire à l'effet d'avoir provision et le gouvernement du pays <sup>1</sup> .
* <i>25 décembre, à Mons.</i> — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., concernant le remboursement du prix d'une houppelande qui avait été saisie et vendue par le receveur des mortemains. VI, 59	* <i>13 janvier, à Mons.</i> — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., pour le paiement de quatre hanaps d'argent donnés à maître Pierre Floée . . . VI, 60
* <i>27 décembre, à Mons.</i> — Neuf mandements de la même, pour le paiement de diverses sommes à affecter aux dépenses de son hôtel . . . VI, 60	* <i>15 janvier, à Mons.</i> — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour l'allocation des sommes de dix couronnes d'or et de vingt-huit livres tournois que lui a délivrées Guillaume du Cambge, son receveur de Hainaut . . VI, 61
* <i>29 décembre, à Valenciennes.</i> — Mandement semblable. . . VI, 60	* <i>20 janvier, à Mons.</i> — Mandement de la même, pour le paiement de la somme de dix écus de Hollande en or à Robin, son palefrenier, pour l'indemniser des dépenses qu'il a faites durant sa longue maladie . . VI, 61
* <i>30 décembre, à Valenciennes.</i> — Lettres par lesquelles la même duchesse reconnaît avoir reçu du receveur de Hainaut, la somme de cent-trois livres seize sols tournois. . . VI, 60	* <i>26 janvier, à Valenciennes.</i> — Quatre mandements de la même, pour le paiement des dépenses de son hôtel, du dimanche 22 décembre 1420 au samedi suivant; des dépenses faites par elle et ses gens, en venant de Bruxelles à Mons et de Mons à Valenciennes, puis à son retour à Mons, du dimanche 29 décembre au mardi suivant, et des dépenses de son hôtel, du dimanche 19 janvier 1421 au mardi 21, au dîner . . . VI, 61
<b>1421.</b>	
* <i>Vers le 4 janvier, à Mons.</i> — Criée des joutes que le comte de Saint-Pol doit donner à Mons, le 7 de ce mois . . . IV, 266	
* <i>4 janvier.</i> — Assemblée du conseil de la ville de Mons, afin de prendre des mesures pour la garde de cette ville à l'occasion des joutes. IV, 266	

<sup>1</sup> « Pour despens des esquivins et aucuns dou conseil, le joedi ix<sup>e</sup> jour de jenvier, le vendredi et samedi ensuiwans, que les n<sup>rs</sup> estas dou pays de Haynnau furent à Mons, au mandement de no très redoubtée dame la ducesse de Brailant, qui adont leur fist remonstrer de avoir provision et le gouverne de sen pays de Haynnau, dont on li fist responce, et se fu portet d'accort et conclut desdis n<sup>rs</sup> estas escrire par-deviers nudit très redoubtet seigneur, et ossi furent visetées aucunes ordenanches toukans au bien et gouvernement dou pays, mises en fourme de supplication. Frayet à celli cause. . . ix l. »  
(Compte de Colard de le Court, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1420 à la Toussaint 1421, fol. 28)

- |       | Pages. |  | Pages. |
|-------|--------|--|--------|
| 1421. |        | * 1 <sup>er</sup> février, à Valenciennes. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour l'allocation des sommes payées aux maîtres de son hôtel par le bailli de Hainaut, pour le mois de février. V, 596                               |        |
|       |        | * 8 février, à Valenciennes. — Mandement de la même, pour le paiement de soixante-dix couronnes d'or à la demoiselle Yolende de Lalaing . . . . . V, 596   |        |
|       |        | * 11 février. — Mandement de la même, pour la dépense en blé de son hôtel, du 16 décembre 1420 au 21 janvier 1421 . . . . . VI, 61   |        |
|       |        | * 13 février, à Tournai. — Mandement de la même, touchant l'allocation de la somme de cent vingt-sept couronnes qui a été délivrée à Gilles de Gœgnies, son maître d'hôtel, pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel à Tournai . . . . . VI, 61            |        |
|       |        | * 19 février, à Valenciennes. — Lettres de la même, recommandant aux échevins de Mons de faire nommer par le conseil de cette ville Othon le Francq aux fonctions de clerc de la maltôte du vin . . . . . IV, 267  |        |
|       |        | * Même date. — Exposé fait aux états de Hainaut, de la part de la duchesse Jacqueline de Bavière, touchant la nullité de son mariage avec le duc de Brabant . . . . . IV, 267  |        |
|       |        | * 20 février, à Valenciennes. — Trois mandements de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour l'allocation de diverses sommes employées au paiement des dépenses de son hôtel . . . . . VI, 62   |        |
|       |        | * Même date. — Lettres par lesquelles la même duchesse s'oblige à rembourser avant la procession de Valenciennes, la somme de cinquante écus d'or que lui a avancée Jean du Gardin, changeur en ladite ville . . . . . VI, 62  |        |
|       |        | * 22 février. — Résolution du conseil de la ville de Mons, sur les lettres de la même duchesse, du 19 février, concernant la clergyie de la maltôte . . . . . IV, 267  |        |
|       |        | 22 février, à Valenciennes. — Lettres de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., par lesquelles elle accorde à Johannes, son harpiste, la somme de douze couronnes d'or, pour faire un voyage à Saint-Jacques en Galice . . . . . IV, 326, note                    |        |
|       |        | * 26 et 27 février, à Mons. — Résolutions des états de Hainaut, sur la remontrance faite par la duchesse Jacqueline, etc. <sup>1</sup>   |        |
|       |        | * Vers le 1 <sup>er</sup> mars. — Lettres de créance délivrées par les états de Hainaut à leurs députés chargés d'aller porter à la duchesse Jacqueline de Bavière, à Valenciennes, leur réponse à ce qu'elle leur avait fait exposer touchant son mariage . . . . . IV, 269 |        |

<sup>1</sup> « Pour despens dou mayeur, les esquivins, plusieurs dou conseil et les siergans de le ville, le mierquedi et » joedi xxvj et xxvij<sup>e</sup> jours de février, que les n<sup>z</sup> estas doudit pays furent en le maison de le paix à intention de viseter » le ronsece que faite avoit nos très redoubtés sires li dux de Braibant sur les lettres à lui paravant envoiies par lesdis » n<sup>z</sup> estas, et ossi de parler des remonstrances que no très redoubtée dame la ducesse avoit fait asdis n<sup>z</sup> estas, le mier- » quedi en devant, en se ville de Valenchiennes, sour l'estat de sendit mariage; à laquelle heure vint uns messagiers » qui aporta lettres de nodit très redoubtet signeur et de monsigneur de Saint-Pol, sen frère, adrechans asdis n<sup>z</sup> estas. » Sour coy fu conclud de rescripre asdis monsigneur de Braibant et monsigneur de Saint-Pol, et de envoyer par-deviers » no très redoubtée dame et monsigneur de Bourgoigne chiertains ambassadeurs sour lettres de crédensee, et chiertaines » instructions adont liutes. Frayèrent lidis maire, eskevins et sergant, ces n<sup>z</sup> jours . . . . . v<sup>z</sup> l. x s. v<sup>z</sup> d. » (Compte de Colard de le Court, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1420 à la Toussaint 1421, fol. 28 v<sup>o</sup>.)



- |   | Pages.  |  | Pages.       |
|---|---------|--|--------------|
| 1 <sup>er</sup> mars, à Valenciennes. — Huit mandements de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour l'allocation de sommes employées aux dépenses de son hôtel . . . . .  | VI, 62  | * 11 mars, à Mons. — Lettres de créance des états de Hainaut pour leurs députés vers le duc de Bourgogne, et autres lettres des mêmes au duc de Brabant, au comte de Saint-Pol et aux états de Brabant. . . . .  | IV, 272      |
| * Vers le 2 mars. — Lettres de créance et instructions délivrées par les états de Hainaut à leurs députés, chargés de se rendre auprès du duc de Bourgogne, à Gand, pour lui adresser des remontrances et des supplications au sujet du différend qui existait entre le duc et la duchesse de Brabant, par rapport à leur mariage . . . . . | IV, 270 | * 14 mars, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., concernant le payement des dépenses faites par son frère le comte de Saint-Pol, en allant de Bruxelles à Lille, à la fête du behourd, et à son retour à Bruxelles . . . . . | VI, 62       |
| * 5 mars, à Valenciennes. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour l'allocation d'une somme payée par le receveur de la Salle, à Valenciennes. . . . .   | VI, 62  | * Vers le 17 mars. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière et de la duchesse sa mère aux états de Hainaut . . . . .   | IV, 273      |
| * 8 mars. — Délibération du conseil de la ville de Mons au sujet du départ de la duchesse Jacqueline de Bavière pour Calais. . . . .  | IV, 271 | * 17 et 18 mars, à Mons. — Résolutions des états de Hainaut, au sujet de la garde du pays, et chargeant des députés d'aller au Quesnoy supplier la duchesse douairière de se rendre auprès du duc de Bourgogne, afin de parvenir à un appointement . . . . .     | IV, 273, 274 |
| * 11 mars. — Relations, faites par l'abbé de Bonne-Espérance, de la députation des états de Hainaut qui s'est rendue auprès de la duchesse Jacqueline de Bavière et de sa mère, à Valenciennes, le 2 mars, et par Jean de Kokeriaumont, de la députation desdits états à la cour du duc de Bourgogne, à Gand. . . . .                       | IV, 271 | * 23 mars, à Mons. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le payement des dépenses de son hôtel à Mons. . . . .   | VI, 62       |
|   |         | * 26 mars, à Mons. — Lettres par lesquelles il mande au bailli de Hainaut qu'il a acquitté le seigneur de Ville des droits par lui dus pour le déshéritement d'un fief, tenu de la cour de Hainaut et situé à Waziers . . . . .                                  | V, 397       |

1 Voici la teneur de l'un de ces mandements :

« Jaque de Bavière, par la grâce de Dieu, ducesse, etc., contesse de Haynnau, Hollande, Zéelande, Pontieu et damme de Frise, à nos amez et féaulz consillers les gens, commis ou à commettre à l'audition des comptes de nostre pays de Haynnau, salut. Savoir vous faisons que nostre chier et bien amé Gille le Cordier, nostre receveur de Biaumont, a au jour d'uy païé, baillié et délivret, par nostre commandement et ordonnance, à nos amez et féaux maistres d'ostel, des deniers venans de sa recepte, la somme de trois cens livres tournois, monnoie de nostredit pays de Haynnau, pour convertir et employer ès frais et despens de nostredit hostel. Si vous mandons et commandons que ycelle sommo de trois cens livres tournois vous aleuez ès comptes de nostredit receveur et rabattés de sa recepte, par raportant ces présentes tant seulement. Car ainsi le voulons. Par le tesmoing de cestes, auxquelles, en absence de nostre grant séel, nous avons fait mettre nostre signet de secré, où nous voulons et mandons plaine foy adiouster. Données en nostre ville de Valenciennes, le premier jour de march, l'an de grâce mil quatre cens et vint, selon le stile de nostre court.

» Par madamme la duchesse,  
» contesse de Haynnau, Hollande  
» et Zéelande;

» J. GRENIER, »

(Original, sur parchemin, dont le sceau a été enlevé. — Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut; mandements. Archives de l'État, à Mons.)

1421. \* 27 mars, à Gand. — Acte de vente du comté de Namur au duc Philippe de Bourgogne . . . III, 515, note 1
- \* 2 avril, à Dordrecht. — Lettres de Jean, duc de Bavière, fils de Hainaut, Hollande, Zélande, etc., accordant à Gérard Durot, son secrétaire, la possession viagère de sa maison et chapelle de Thirimont et de leurs dépendances . . . V, 597
- \* 4 avril, à Calais. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le payement des dépenses faites par ses varlets et pour ses chevaux demeurés à l'hôtel de la Salle, à Valenciennes, et d'une somme de six couronnes en or donnée à Philippart, son cocher, à l'occasion de son mariage. . . VI, 65
- 12 avril, à Bruges. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mandant au bailli de Hainaut de recevoir les actes de déshéritement et d'adhérentement, que le comte de Namur se propose de faire en faveur du duc de Bourgogne, du comté de Namur, comme fief relevant du pays et comté de Hainaut. IV, 275
- Même date.* — Lettres du même, par lesquelles il mande au bailli et au receveur de Hainaut qu'il a acquitté le duc de Bourgogne et le comte de Namur des droits dus pour la vente du comté de Namur. . . IV, 276; VI, 275
- Même date.* — Lettres du même, par lesquelles il prolonge jusqu'au 1<sup>er</sup> mai le délai qu'il avait accordé au comte de Namur, le 28 octobre précédent, pour le rachat des ville et terre de Walcourt. . . IV, 278
- \* 22 avril. — Députation des états de Hainaut vers le duc de Bourgogne . . . IV, 284
- 23 avril, à Valenciennes. — Lettres de Guillaume de Sars, bailli de Hainaut, par lesquelles Jean de Flandre, comte de Namur et seigneur de Béthune, est déshérité de son comté de Namur en faveur de Philippe, duc de Bourgogne, qui en est adhérité. IV, 279; VI, 274
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., déclare, devant la cour féodale de Hainaut, qu'il rend à Jean, comte de Namur, l'usufruit du comté de Namur, pour autant qu'il a tenu celui-ci du comte de Hainaut. . . VI, 252
- \* Vers le 25 avril. — Lettres adressées à la ville de Mons par Jean de Bavière et par Jean, duc de Brabant. . . IV, 285
- \* 25 avril. — Communication, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres précitées. IV, 286
- 11 mai, à Metz. — Lettres de frère Léonard de Florence, professeur en théologie et maître de l'ordre des prêcheurs, par lesquelles il déclare que Marguerite, comtesse douairière de Hainaut, de Hollande, de Zélande, etc., aura participation à toutes les messes et prières dudit ordre. . . IV, 286
- \* 22 mai, au Quesnoy. — Quittance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., de la somme touchée par Piérart le Fèvre, receveur général des revenus viagers qu'elle a en Hainaut. . . VI, 65
- \* 24 mai. — Vidimus, délivré sous le sceau de la ville de Malines, des lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., du 12 avril 1421. . . IV, 276
- \* 8 juin. — Lettres de Henri de Longchamp, écuyer, souverain bailli du comté de Namur, contenant le déshéritement fait par Jean de Flandre, comte de Namur et seigneur de Béthune, en faveur de Philippe, duc de Bourgogne. . . IV, 287
- 21 juin, à Louvain. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mandant au bailli de Hainaut de recevoir le déshéritement et l'adhérentement que veut faire le comte de Namur en faveur du duc de Bourgogne, et de recevoir le rapport des profits du comté de Namur, dont ledit comte conservera la jouissance viagère. . . IV, 289
- Même date.* — Lettres du même, par lesquelles il mande au bailli et au receveur de Hainaut qu'il a exempté le duc de Bourgogne et le comte de Namur du payement des droits seigneuriaux pour le déshéritement et l'adhérentement du comté de Namur. . . IV, 290



- | Pages.  | Pages.   |
|---|--|
| <p>21 juin, à Louvain. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., prolonge de deux ans le délai qu'il avait accordé au comte de Namur pour le rachat des ville et terre de Walcourt . . . . IV, 292</p> <p>* Vers le 27 juin. — Citation affichée au portail de l'église de Notre-Dame de Cambrai, au sujet du mariage de Jean IV, duc de Brabant, et de la duchesse Jacqueline de Bavière. IV, 295</p> <p>* 10 juillet, à Westminster. — Lettres de Henri, roi d'Angleterre, héritier et régent de France, et seigneur d'Irlande, mandant au trésorier et aux chambellans de l'échiquier de faire payer mensuellement à la duchesse Jacqueline, tant qu'elle demeurera en Angleterre, la somme de cent livres . . . . IV, 295</p> <p>* Vers le 12 juillet, à Valenciennes. — Lettres adressées aux échevins de Mons par les échevins et jurés de Valenciennes, pour les remercier de celles qu'ils leur avaient écrites au sujet de deux hommes, exécutés à Nivelles, qui avaient menacé d'incendier les villes de Mons et de Valenciennes. . . . IV, 294</p> <p>* 15 juillet, au Quesnoy. — Quittance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., de la somme payée à Piérart le Fèvre, receveur général des revenus viagers qu'elle a en Hainaut . . . . VI, 65</p> <p>* 1<sup>er</sup> août. — Résolutions du conseil de la ville de Mons, au sujet de l'arrivée du duc de Brabant . . . . IV, 296</p> <p>* 1<sup>er</sup> août, au Quesnoy. — Quittance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., de la somme payée à Piérart le Fèvre, receveur général des revenus viagers qu'elle a en Hainaut . . . . VI, 65</p> | <p>* 15 août, à Mons<sup>1</sup>. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le payement de sommes dues à Engelbert d'Enghien, seigneur de Tubise et de la Folie . . . . VI, 65</p> <p>15 août, à Mons. — Mandement délivré au receveur de Hainaut, pour le payement de ce que Jean de Bray, apothicaire à Mons, a fourni pour le duc de Brabant . . . . IV, 295</p> <p>* 18 août, à Beaumont. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., accordant à Remi Hasart, à Valenciennes, l'office de la sous-mairie de cette ville . . . . V, 526</p> <p>* 27 août, à Beaumont. — Mandement du même duc, pour le payement des dépenses du seigneur de Senzeilles, son conseiller, et de ses gens à Bruxelles, en septembre et octobre 1420 . . . . VI, 65</p> <p>* 29 août, à Beaumont. — Lettres par lesquelles il accorde à Lambert, portier du château de Beaumont, une rente d'un muid de blé. V, 598</p> <p>* 31 août, à Beaumont. — Lettres par lesquelles il confère à Sobier, fils de Jean Muysi, clerc du diocèse de Liège, la chapellenie de Saint-Jean l'Évangéliste, en l'église du Béguinage de Beaumont, vacante par la mort de Jean Scobier. . . . V, 598</p> <p>* 18 septembre, à Londres. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière mande à son receveur de Bouchain de délivrer la somme de quarante couronnes d'or à Jean Grenier, son secrétaire . . . . VI, 65</p> <p>* .. septembre, à Beaumont. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le payement d'une indemnité de quatre-vingts livres à Godefroid Claut, son conseiller et avocat en sa cour de Mons . . VI, 64</p> |

<sup>1</sup> Le duc de Brabant était arrivé à Mons le 9 août :

« Le ix<sup>e</sup> jour d'aoust, sur ce que nos très retoubtés sires li dux de Braibant estoit celui jour venus en se ville de Mons, furent ensamble les esquivins et aucuns dou conseil, par pluseurs journées ensuivans, pour adies entendre à le » garde de le ville, el ocquison de pluseurs estrangniers qui adont se embatoient, alloient et venoient en leditte ville; » frayèrent. . . . . cx s. »  
 (Compte de Colard de le Court, massard de Mons, de la Toussaint 1420 à la Toussaint 1421, fol. 31.)

- 1421-1422. \* 2 octobre, à Mons. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de vingt-trois couronnes d'or à Piérart Bochart, demeurant à Beaumont, en considération de ses services, notamment pour la prise de feu Thys d'Audremont. VI, 64
- 4 octobre, à Mons. — Mandement du même, concernant le paiement de la somme de soixante-sept livres dix sols au seigneur de Ville, pour ses vacations à Mons, à Valenciennes et à Beaumont, en août. . . . IV, 296
- \* 10 octobre, à Londres. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour le paiement de six couronnes d'or à son varlet Henri Wilbroud ou à sa femme, en son absence. VI, 64
- \* 14 octobre, à Louvain. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, etc., investit maître Fursis de Bruille de la charge de procureur général à la cour de Rome . . . . V, 399
- \* 14-27 octobre, à Mons. — Lettres de Guillaume de Sars, sire d'Audregnies et d'Angre, chevalier, bailli de Hainaut, concernant le relief, fait par Thomas de Glarges, d'un lief situé à Elesmes, et la rente de douze livres tournois par lui constituée sur ce fief. V, 399; VI, 192
- \* Vers le 12 novembre. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière aux commis des états de Hainaut, concernant le gouvernement de ce pays <sup>1</sup>.
- \* 15 novembre, au Quesnoy. — Lettre adressée aux échevins de Mons par le bailli de Hainaut, les informant des dégâts que les gens d'armes venus de Bourgogne commettent dans l'Ostrevent, de même qu'à Denain, à Wallers et aux environs, et leur demandant d'armer des gens de guerre. . . . . IV, 298
- \* 28 novembre, à Londres. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière mande à son bailli de Hainaut de rembourser à Simon Nockart, clerc du bailliage, une somme qu'il lui avait prêtée . . . . V, 400
- \* 12 décembre, à Londres. — Mandement de la même duchesse, pour l'allocation des sommes de quarante couronnes en or et de onze livres tournois payées par son receveur de Braine-Comte à Jean de Frasne, son maître d'hôtel, à l'effet d'acheter des nappes et « doubliers », et des couteaux pour ses cuisiniers . . VI, 64
- Sans date. — Points ajoutés à l'ordonnance rendue au nom du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, le 7 juillet 1410 . . . IV, 299

## 1422.

- \* 18 janvier. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres de Jean, duc de Brabant, etc., du 14 octobre 1421 . . . . . V, 399
- \* 21 janvier, à Anvers. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., concernant le paiement de cinquante-cinq couronnes d'or à Jean de Heruain, son écuyer et échanson, pour un cheval donné à Jean de Talevende, échanson du comte de Ligny et de Saint-Pol . . . . . VI, 63
- \* Vers le 27 janvier. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière et de Jean, duc de Brabant, pour l'assemblée des états de Hainaut. IV, 301
- \* 30 janvier. — Relief, fait par Guillaume, seigneur d'Argenteau, des terres et seigneuries de Rochefort et d'Agimont. . . IV, 93, note 2

<sup>1</sup> « Le xij<sup>e</sup> de novembre, sour ce que no très redoubtée dame et princesse avoit envoyet lettres adrechans as commis de par les iij<sup>e</sup> estas de sen pays de Haynau, contenans aucuns poms rewardans au gouvernement d'icelui sendit pays, se misent ensamble lesdis eskievins et allèrent par-deviers lesdis commis et les signeurs dou conseil de no très redoubtet signeur, qui ossi pour celli cause les appiellèrent, pour, sour l'estat et teneur desdittes lettres prendre et avoir délibération et avis; frayet adont . . . . . XLVIIJ s. » (Compte de Piérart le Hérut, massard de Mons, de la Toussaint 1421 à la Toussaint 1422, fol. 24.)



Pages.	Pages.
* 6 février, au Quesnoy. — Trois quittances délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., au bailli et au receveur de Hainaut . . . . . VI, 65	secrétaire, pour ses vacances à Louvain, à Turnhout, à Anvers et à Mons . . . . VI, 66
* 14 février, à Londres. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, mandant à son receveur des Neuf-villes et à celui de Braine-le-Comte, de délivrer à Pierre Blaris, son fourrier, qui les lui portera, chacun trente couronnes d'or. . . . . VI, 65	* 26 mars, à Londres. — Quatre mandements de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour l'allocation de diverses sommes . . . . VI, 66
* 17 février, à Hal. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de quatre cent cinquante-six livres huit sols, montant de ses dépenses du 21 au 27 septembre 1421 . . . . . VI, 65	* 28 mars. — Nomination, faite par le conseil de la ville de Mons, de deux échevins et de deux membres du conseil pour se joindre à la députation des états de Hainaut qui portera la réponse de ceux-ci au duc de Brabant. . . . . IV, 503
* 19 février, à Hal. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de quinze livres tournois pour trente aunes de toile . . . VI, 65	* 1 <sup>er</sup> avril <sup>1</sup> . — Relation des députés des états de Hainaut qui ont été à Hal. . . . . IV, 505, 504
27 février. — Lettres par lesquelles Jean Faghot déclare que le receveur de Hainaut lui a payé la somme de cent vingt livres quinze sols pour cinquante et un pourceaux par lui fournis au maître boucher du duc de Brabant. IV, 502	* 5 avril, à Londres. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière reconnaît être redevable à Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, de la somme de soixante couronnes d'or par lui payée à Anseau de Larke, serviteur de la duchesse, sa mère. V, 401
* 4 mars, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., mandant à son receveur de payer à Jacques de la Bretesque, à Valenciennes, huit livres et deux sols pour des médicaments contre l'épidémie. VI, 65	* 14 avril, à Londres. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour l'allocation de la somme de deux cent quarante-sept livres trois sols payée par son receveur de la Salle, à Valenciennes . . . . . VI, 66
* 5 mars, en son château de Hal. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de la somme de douze couronnes d'or qui a été employée à payer les ouvriers qui travaillent au boulevard qu'elle fait élever à Hal . . . . . VI, 66	* 17 mai, à Louvain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour l'allocation de soixante livres payées à Henri de Wittham, commis à la garde de la forteresse de Hal. VI, 67
* 19 mars, à Mons. — Réponse des états de Hainaut au duc de Brabant. . . . . IV, 505	* 27 mai, à Louvain. — Mandement du même, pour le paiement d'une gratification à Jean le Marchant, son secrétaire, qui avait perdu un cheval. . . . . VI, 67
* 25 mars, à Hal. — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., pour le paiement de vingt-neuf couronnes d'or à Jean le Marchant, son	* 1 <sup>er</sup> juin, à Louvain. — Mandement du même, pour le paiement de cent couronnes d'or au sire de Bousies, son bailli des bois en Hainaut et capitaine de la forteresse de Beaumont. VI, 67
	* 2 juin, à Londres. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour le remboursement de trente couronnes d'or à Jean de Frasne, son maître d'hôtel . . . . . VI, 67

<sup>1</sup> Et non « le mercredi 25 ».

- |       | Pages. |   | Pages.  |
|-------|--------|---|---------|
| 1422. |        | * <i>Vers le 4 juin.</i> — Lettres de Jean, duc de Brabant, etc., portant nomination d'Évrard, seigneur de la Haye et de Gouy, aux fonctions de bailli de Hainaut, en remplacement de Guillaume de Sars . . . . .   | IV, 505 |
|       |        | * <i>4 juin.</i> — Délibérations du conseil de la ville de Mons, concernant la nomination prémentionnée d'Évrard de la Haye. . . . .  | IV, 505 |
|       |        | * <i>12, 13 et 26 juin, à Londres.</i> — Trois mandements de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour le paiement de vingt livres tournois à Pierre Poignant, son maréchal, et de vingt-quatre couronnes d'or à Jean de Frasne, son maître d'hôtel, et pour l'allocation de la somme de cent cinquante-sept livres tournois avancée par Colard de Hauchin, son receveur de la Salle à Valenciennes . . . . . | VI, 67  |
|       |        | * <i>3 juillet, à Louvain.</i> — Mandement de Jean, duc de Brabant, etc., concernant l'allocation de la somme de vingt-deux livres dix sols tournois payée par le receveur général de Hainaut pour neuf « collins de trait ». . . . .   | VI, 68  |
|       |        | * <i>8 juillet, à Londres.</i> — Trois mandements de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour le paiement de cinquante couronnes d'or à Guillaume Caufechire, son chambellan, afin de l'indemniser des dépenses et des pertes qu'il a supportées en un voyage où il a été fait prisonnier. . . . .   | VI, 68  |
|       |        | * <i>10 août, en son hôtel du Quesnoy.</i> — Quit-<br>tance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., d'une partie des arrérages de son douaire . . . . .   | VI, 68  |
|       |        | * <i>11 août.</i> — Lettre adressée par la même à la ville de Mons, faisant connaître les brigandages commis dans la prévôté du Quesnoy par les garnisons de Beaumont et de Clermont, à l'occasion d'un exploit fait à Landrecies par un sergent du bailliage de Hainaut . . . . .  | IV, 507 |
|       |        | * <i>12 août.</i> — Résolution du conseil de la ville de Mons, au sujet de la lettre de la dame douairière. . . . .   | IV, 507 |
|       |        | <i>23 août, à Ath.</i> — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., exemptant du droit de meilleur catel le béguinage fondé à Ath par Maillet Boudant . . . . .   | IV, 508 |
|       |        | * <i>26 août, à Ath.</i> — Lettres de la même, pour le paiement d'un gobelet doré qu'elle donna à François de Bersées, maître de Liège. . . . .   | VI, 68  |
|       |        | * <i>30 août, à Mons.</i> — Acte par lequel le conseil de Hainaut reconnaît au monastère du Val-des-Écoliers de Mons la franchise d'aller moudre ses grains dans n'importe quel moulin . . . . .  | IV, 702 |
|       |        | * <i>30 août, en son château de Turnhout.</i> — Lettres de Jean, duc de Brabant, etc., octroyant à Cornélis de Gavre dit de Liedekerke, seigneur de Lens et de Bray, d'assigner à Jeanne d'Ailly, dame de Montgommery, un douaire de mille livres annuellement sur toute sa terre de Lens . . . . .   | VI, 68  |
|       |        | * <i>10 septembre, à Louvain.</i> — Deux mandements du même, pour l'allocation de la somme de trente couronnes d'or payée à Francequin, son chevaucheur, en indemnité des pertes qu'il a subies lorsqu'il fut fait prisonnier en allant vers le duc de Bourgogne, et de celle de vingt-cinq livres quatre sols pour les dépenses faites à Mons, en l'hôtel du Loup, par ses conseillers. . . . .            | VI, 69  |
|       |        | * <i>12 septembre, en son hôtel du Quesnoy.</i> — Quit-<br>tance, délivrée par Marguerite de Bourgo-<br>gne, duchesse de Bavière, comtesse douairière<br>de Hainaut, etc., d'une partie des arrérages<br>de son douaire . . . . .   | VI, 69  |
|       |        | * <i>13 septembre.</i> — Lettres de Jean, duc de Brabant, etc., par lesquelles il mande à Guillaume Estévenart dit du Camibge, receveur général de Hainaut, ou à son lieutenant à Beaumont, de payer à Sohier Muysi, chapelain de la chapelle du béguinage de Beaumont, une rente de vingt livres tournois . . . . .  | V, 402  |
|       |        | * <i>Vers le 18 septembre.</i> — Lettre missive du duc de Bourgogne à la ville de Mons, la requé-<br>rant de lui envoyer des gens d'armes et de<br>l'artillerie au siège de Guise. . . . .  | IV, 509 |



- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| <p>* 19 septembre. — Assemblée du conseil de la ville de Mons, pour examiner la lettre du duc de Bourgogne . . . . . IV, 309</p> <p>* 23 septembre. — Sommation faite à Jacques de Sars, prévôt de Mons, par Jean Deslers, clerc, au nom des échevins de cette ville. IV, 318, note</p> <p>* Avant le 26 septembre, à Hereford. — Lettre missive de la duchesse Jacqueline de Bavière, ordonnant que les états de Hainaut se réunissent le 26 septembre, à Mons . . . IV, 310</p> <p>* 27 septembre-2 octobre. — Mesures prises par le conseil de la ville de Mons à cause de l'assemblée des états et du séjour du duc de Brabant . . . . . IV, 310-315</p> <p>* 3 octobre, en son hôtel du Quesnoy. — Quittance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., d'une partie des arrérages de son douaire . . . . . VI, 69</p> <p>* Vers le 12 octobre. — Lettres de Jean, duc de Brabant, etc., accordant à Godefroid Clauwet rémission du voyage qu'il lui avait été ordonné de faire. . . . . IV, 316</p> <p>* 12 octobre. — Délibération de la cour souveraine de Hainaut, au sujet des lettres ci-dessus du duc de Brabant. . . . . IV, 316</p> <p>25 octobre. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons : 1° du besogné des députés de cette ville au conseil du duc de Brabant, à l'occasion des différends avec la ville de Valenciennes et avec le prévôt de Mons et son lieutenant; 2° des nouvelles reçues par ce duc au sujet du mariage de la duchesse Jacqueline de Bavière avec le duc de Gloucester . . . . . IV, 317</p> <p>* Vers le 26 octobre. — Lettres adressées par Jean, duc de Brabant, etc., à la cour de Hainaut, lui mandant qu'il entend que lui et son conseil doivent seuls avoir connaissance de la plainte de Jean de Boussu contre Baudart de Cuvillers, au sujet de la terre d'Imbrechies. V, 403</p> | <p>* 15 novembre. — Lettres par lesquelles Gérard d'Enghien, châtelain de Mons, seigneur d'Havré, reconnaît avoir reçu quarante-cinq sols tournois, pour avoir été mandé et occupé à Mons avec d'autres du conseil, le jeudi 12 novembre. . . . . VI, 69</p> <p>* 20 novembre. — Résolution du conseil de la ville de Mons, portant nomination de Piéart Aubri aux fonctions de massard de cette ville . . . . . IV, 317, note 1</p> <p>* 27 novembre. — Quittance de Jean, seigneur de Ligne, de Baillceil et de Montœuil-sur-Haine, d'une somme à lui payée, pour avoir assisté au conseil, à Mons . . . . . VI, 69</p> <p>* 8 décembre, en son hôtel du Quesnoy. — Quittance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., d'une partie des arrérages de son douaire . . . . . VI, 69</p> <p>* Avant le 10<sup>1</sup> décembre. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., convoquant les états à une assemblée qui aura lieu à Mons le 20 décembre . . . . . IV, 318</p> <p>* 10 décembre. — Délibération du conseil de la ville de Mons, au sujet de l'assemblée des états de Hainaut. . . . . IV, 318</p> <p>* 10 décembre, en son hôtel du Quesnoy. — Quittance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc, d'une partie des arrérages de son douaire . . . . . VI, 69</p> <p>* 18 décembre, à Londres. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de vingt-quatre couronnes d'or à Claix de Roye, messenger de sa dame et mère . . . . . VI, 69</p> <p>* 20 décembre, à Londres. — Mandements de la même; pour le paiement de la somme ci-dessus . . . . . VI, 69 et 70</p> <p>* 20 et 21 décembre, à Mons. — Assemblée des états de Hainaut . . . . . IV, 319</p> |

<sup>1</sup> On a imprimé, par erreur, le 19.

- 1422-1423. *Décembre, à Louvain.* — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., octroyant au seigneur d'Enghien et à ses officiers, la connaissance de franche vérité sur tous les habitants de la ville, terre et seigneurie d'Enghien . . . . . IV, 319
- \* . . . . — Don fait par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., d'une verrière peinte à l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons. V, 286
- 1425.
- 25 *janvier, à Louvain.* — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mande au receveur général de Hainaut de payer à Jean le Marchant, son secrétaire, la somme de soixante-six couronnes d'or, pour les voyages y mentionnés . . . . . IV, 321
- \* 26 *janvier.* — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de Jean, duc de Brabant, etc., du 31 août 1421, conférant une chapellenie à Solhier, fils de Jean Muysit, clerc . . . . . V, 398
- \* *Même date.* — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du même duc, du 15 septembre 1422, concernant la rente due au chapelain du béguinage de Beaumont . . . . . V, 405
- 28 *janvier.* — Lettres par lesquelles Jean le Marchant, secrétaire de Jean, duc de Brabant, reconnaît avoir reçu du receveur général de Hainaut la somme de soixante-six couronnes d'or<sup>1</sup> . . . . . IV, 324
- \* 29 *janvier.* — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de Jean, duc de Brabant, etc., accordant une rente à Lambert, portier du château de Beaumont. V, 398
- 30 *janvier.* — Quittance donnée par Jean Hanelet, roi des ménestrels de Hainaut, pour une année de la pension viagère que le duc Guillaume de Bavière lui avait accordée. . . . . IV, 323
- \* 31 *janvier.* — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc Guillaume de Bavière, du 12 août 1413, accordant une pension à Jacques de Harchies. V, 383
- 8 *février, à Mons.* — Lettres de Pierre Brongnart, sire de Hainin, chevalier, reconnaissant avoir reçu la somme de cent cinq sols tournois pour deux séjours par lui faits à Mons avec d'autres membres du conseil, au mois de janvier . . . . . IV, 327
- \* 9 *février.* — Mandement du bailli de Hainaut, pour une assemblée des états dans laquelle la duchesse Jacqueline de Bavière fera connaître son mariage avec le duc de Gloucester . . . . . IV, 328
- 18 *février.* — Quittance, délivrée par Pinkart de Gavre, seigneur de Fresin, chevalier, et par Thiéri Monnier, prêtre et chanoine de Soignies, des sommes qui leur ont été payées du chef de la mission par eux remplie auprès de la duchesse mère au Quesnoy . . . . . IV, 328
- \* 19 *février, à Louvain.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le remboursement à faire à Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies et d'Angre, de la somme de cent quarante livres, douze sols et neuf deniers tournois qui lui revient de ses comptes du bailliage de Hainaut. . . VI, 70
- \* 27 *février.* — Relation faite aux états de Hainaut par les députés qu'ils avaient envoyés vers le duc de Bourgogne, à Lille. . . IV, 329
- 20 *mars, à Louvain.* — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il mande aux auditeurs des comptes du pays de Hainaut d'approuver les paiements faits pour son entrée dans l'ordre de Saint-Antoine en Barbefosse, pour son portrait mis dans l'église de Saint-Antoine, pour le drap d'or par lui offert à l'église de Sainte-Waudru, à Mons, pour les frais de son hôtel à Hal, et pour les dépenses de ses commissaires à une journée tenue à Mons par les états de Hainaut. . . . . IV, 350

<sup>1</sup> Voyez le mandement du 23 du même mois.



- |   | Pages.  |  | Pages.  |
|---|---------|--|---------|
| * 20 mars, à Louvain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation des sommes payées pour les dépenses de son hôtel à Mons depuis le dimanche soir 29 novembre 1422 jusqu'au dimanche suivant, au dîner . . . . .                                     | VI, 70  | relevant du comte de Hainaut, fief dont ledit Gérard d'Engghien conservera l'usufruit viager . . . . .   | VI, 197 |
| * 9 avril, à Louvain. — Mandement du même, pour le payement de la somme de six cent soixante-huit livres, neuf sols et trois deniers tournois à Raoul de Marchiennes, son conseiller . . . . .  | VI, 70  | 3 mai, à Mons. — Relation de l'assemblée des états de Hainaut où, après avoir entendu les remontrances du duc de Brabant, il fut parlé notamment des prisonniers faits par les Armagnacs, et résolu de s'entendre avec la dame douairière au sujet des mesures à prendre pour la garde du pays, etc. . . . . | IV, 333 |
| * 13 avril, en son hôtel du Quesnoy. — Quit-tance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., de la somme de huit cent vingt-deux livres, quinze sols et une maille tournois . . . . .  | VI, 70  | * Même date. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., acquitte le seigneur d'Havré, son conseiller, de ce qu'il doit pour le transport des fiefs par lui vendus à Christophe de Harcourt, son neveu, moyennant la somme de six cents livres tournois . . . . .                 | VI, 71  |
| * 22 et 23 avril. — Lettres de la même à la ville de Maubeuge, au sujet de l'arrestation de plusieurs de ses serviteurs, faite par les Armagnacs . . . . .  | IV, 332 | * 4 mai, à Mons. — Deux mandements du même duc, pour le payement de quarante-quatre livres et onze sols tournois à Lyon de Sars, et de quatre-vingts livres tournois à Godefroid Clauet . . . . .  | VI, 71  |
| 23 avril. — Lettres par lesquelles Guillaume de Sars, sire d'Audignies et d'Angre, et Gode-froid Clauwet, conseillers du duc de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, etc., recon-naissent avoir reçu la somme de quatre-vingts livres pour les voyages y spécifiés. . . . .        | IV, 333 | * 11 mai, à Mons. — Mandement du même, pour le remboursement de deux cents cou-ronnes à Lyonné de Warelles, seigneur de Bousoit . . . . .  | VI, 71  |
| * Vers le 24 avril. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il invite la ville de Mons à envoyer des députés à une assemblée qui se tiendra à Saint-Ghislain, le 24 avril . . . . .   | IV, 334 | * 12 mai, à Valenciennes. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de qua-rante livres payée à Robin d'Aule, son écuyer et conseiller, en déduction de ce qui lui est dû pour ses voyages et vacations touchant le comté de Ponthieu. . . . .  | VI, 71  |
| 28 avril, au château d'Havré. — Lettres par lesquelles Christophe de Harcourt, ayant été adhérité de la châtellenie de Mons par son oncle Gérard d'Engghien, seigneur d'Havré et de Bièviène, en cède les revenus à celui-ci, pour en jouir sa vie durant. . . . .                      | VI, 193 | * Vers le 14 mai. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, annonçant à la ville de Mons que le duc de Brabant avait voulu entrer avec une armée en la ville de Bouchain, mais que le châtelain de cette ville l'en avait empêché . . . . .                 | IV, 338 |
| * Même date. — Lettres d'Évrard, sire de la Haye et de Hoy, chevalier, bailli de Hainaut, relatives à la déshéritance, faite en faveur de Christophe de Harcourt par Gérard d'Engghien, sire d'Havré et de Bièviène, châtelain de Mons, son oncle, d'un fief ample, situé à Ghislage et |         | * 15 mai, à Valenciennes. — Trois mande-ments de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de diverses sommes . . . . .  | VI, 71  |

- |       | Pages. |   | Pages. |
|-------|--------|---|--------|
| 1425. |        | * 16 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., accorde cent couronnes d'or de France à Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies et d'Angre, pour acheter un cheval . . . VI,   | 71     |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de dix couronnes de France payée à Nys, son chevaucheur, pour l'achat d'un cheval. . . . VI,   | 72     |
|       |        | 21 mai, à Anvers. — Lettres par lesquelles il mande au receveur des régales de la châtellenie d'Ath d'acquitter la somme de cinquante couronnes de France pour le drap d'or qu'il devait à l'église collégiale de Saint-Vincent de Soignies, à cause de son joyeux avènement en Hainaut . . . . . IV,               | 358    |
|       |        | * 22 mai. — Vidimus, délivré par Jean Rogier, prieur du Val-des-Écoliers, à Mons, des lettres relatives à la châtellenie, du 28 avril précédent . . . . . VI,   | 197    |
|       |        | * 13 juin, à Louvain. — Trois mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., concernant l'allocation des sommes payées pour ses dépenses à Hal, à Mons du lundi 26 avril au dimanche 2 mai, et à Saint-Ghislain . . . . . VI,  | 72     |
|       |        | * 15 juin, au Quesnoy. — Quittance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., des arrérages de son douaire . . . . VI,   | 72     |
|       |        | 16 juin, à Grammont. — Cédule par laquelle Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., reconnaît les ducs de Bedford et de Bourgogne comme arbitres du différend existant entre lui et Humfroi, duc de Gloucester, au sujet du mariage de celui-ci avec la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . IV,            | 340    |
|       |        | * 3 juillet. — Lettres d'Évrard, sire de La Haye et de Ghoy, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Jean Logez, fripier à Mons, à Lothar Vinchant, changeur en cette ville, d'un fief consistant en une rente sur la maison que la chanoinesse de Robersart possède à Jemappes . . . . . VI,  | 198    |
|       |        | * 10 juillet, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., pour le payement de dix livres et cinq sols tournois à Piérart le Barbieur, qui a soigné son confesseur . . . . . VI,  | 72     |
|       |        | * 15 juillet, à La Haye. — Lettres de Jean, duc en Bavière, fils de Hainaut, Hollande, Zélande, etc., accordant à Gérard Drouot, son secrétaire, une pension annuelle de vingt-cinq couronnes à l'écu de France, qui sera perçue sur les biens que ce duc possédait en Hainaut. . . . . V,                          | 404    |
|       |        | * 16 juillet, à Soignies. — Lettres par lesquelles le chapitre de Soignies déclare avoir reçu cinquante couronnes de France, à l'occasion du joyeux avènement du duc de Brabant à la seigneurie du Hainaut, et promet d'affecter cette somme à l'acquisition d'un drap d'or qu'il fera décorer des armes du duc. V, | 404    |
|       |        | * 28 juillet, à Louvain. — Mandement adressé, de la part du duc de Brabant, au prévôt et receveur des terres de Fumay et de Revin, pour la garde et l'approvisionnement de la forteresse de Fumay . . . . . V,  | 405    |
|       |        | * 30 juillet, à Louvain. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., continuant pour le terme de dix ans l'ordonnance relative à la draperie de Valenciennes . . . . III,  | 296    |
|       |        | * Juillet. — Lettres closes des consaux de Tournai au duc de Brabant et à son conseil à Mons, pour s'unir à eux contre les Anglais. . . . . IV,   | 353    |
|       |        | 2 août. — Lettres d'acquit, données par Godfroid Clauwet, conseiller du duc Jean de Brabant, comte de Hainaut, etc., des sommes qui lui étaient dues pour plusieurs voyages faits par ordre de ce prince. . . . . IV,   | 342    |
|       |        | * Vers le 5 août. — Lettre missive du duc de Brabant à la ville de Mons, réclamant la délivrance de deux prisonniers . . . . . IV,  | 544    |
|       |        | * 5 août. — Lecture est faite au conseil de la ville de Mons, de la lettre ci-dessus mentionnée. . . . . IV,  | 544    |



- |  | Pages. | Pages.   |
|--|--------|--|
| * <i>Vers le 9 août.</i> — Lettre de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., mandant à la ville de Mons de lui envoyer des députés au Quesnoy, pour s'y trouver, le 10, avec ceux de la noblesse et des autres bonnes villes du pays . . . . . IV, 345   |        | * <i>23 août, à Braine-le-Comte.</i> — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de dix couronnes d'or de France que son prévôt le Comte, à Valenciennes, a payée pour l'aider à couvrir les frais du jeu de l'arbalète qu'il a donné à Louvain . . . . . VI, 75  |
| * <i>15 août, à Hal.</i> — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., concernant l'allocation de la somme de dix couronnes d'or de France, pour le paiement des dépenses par lui faites au jeu de l'arbalète qu'il a donné à Louvain . . . . . VI, 72  |        | * <i>Vers le 24 août.</i> — Lettres du duc de Bourgogne, par lesquelles il prie les échevins et le conseil de la ville de Mons d'ajouter créance à ce que leur diront ses ambassadeurs. IV, 349  |
| <i>20 août, à Arras.</i> — Sommation adressée par le duc de Bourgogne à Jean de Robersart, chevalier, sire d'Écaillon, qui se proposait de faire une incursion au pays de Hainaut à cause de la démolition de son château d'Écaillon. Il lui défend de faire aucun dommage aux personnes et aux biens du chapitre de Notre-Dame de Cambrai. . . . . VI, 198                              |        | * <i>24 août, à Braine-le-Comte.</i> — Cinq mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de sommes payées pour le jeu de l'arbalète qui eut lieu à Louvain, pour une paire de couteaux garnis d'argent et portant ses armes, pour indemniser les habitants de Petit-Rœulx qui ont été longtemps détenus en Hainaut, etc. . VI, 75 |
| * <i>Vers le 21 août.</i> — Lettres du duc de Brabant à Guillaume Estiévenart dit du Cange, receveur de Hainaut, et aux états de ce pays, leur mandant de se trouver à une assemblée qu'il tiendra à Braine-le-Comte le 22 août. Lettres du duc de Bourgogne au duc de Brabant et aux états de Hainaut, les priant d'ajouter foi à ce que leur diront ses commissaires . . . . . IV, 346 |        | * <i>26 août, à Louvain.</i> — Mandement du même, pour le paiement de ses dépenses à Braine-le-Comte, du samedi soir 21 août au mardi 24, au diner . . . . . VI, 73  |
| * <i>22 août, à Braine-le-Comte.</i> — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., affecte au paiement de ce qui est dû à Jean de Luxembourg, à cause du testament du comte de Saint-Pol, la somme de mille francs que le seigneur d'Antoing versera en déduction de ce qu'il est tenu d'acquitter en vertu d'une sentence de la cour de Mons . . . . . VI, 73  |        | * <i>31 août, au Quesnoy.</i> — Quittance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc. . . . . VI, 74  |
| * <i>23 août, à Braine-le-Comte.</i> — Lettres par lesquelles il acquitte Guillaume de Sars de la somme de soixante livres tournois qu'il devait pour un fief situé à Acren, qu'il a affecté au douaire de la dame de Marbaix, sa femme. VI, 75  |        | * <i>5 septembre, au Quesnoy.</i> — Lettres de la même, autorisant le magistrat de la ville d'Ath à lever une taxe de quatre cents livres tournois, afin de satisfaire au paiement de sa quote-part de l'aide votée par les états de Hainaut, pour l'entretien d'une garnison à Forest . . . . . IV, 349   |
|  |        | * <i>8 septembre, à Maubeuge.</i> — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de ses dépenses à Maubeuge . . . . . VI, 74  |
|  |        | * <i>Même date.</i> — Mandement du même, concernant l'allocation de la somme de vingt couronnes d'or de France payée pour le jeu de l'arbalète qu'il a donné à Louvain. . . VI, 74   |

- |       | Pages. |   | Pages. |
|-------|--------|---|--------|
| 1423. |        | * 8 septembre, à Maubeuge. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., acquitte Simon Nockart de la somme de quatorze couronnes d'or de France par lui due à cause du rachat d'une rente constituée sur une maison au devant de l'hôtel du Miroir, à Mons . . . . . VI,  | 74     |
|       |        | * 9 septembre, à Maubeuge. — Deux mandements du même duc, pour l'allocation de la somme de cinquante couronnes de France employée à la dépense du comte de Saint-Pol, et de celle de vingt-cinq couronnes pour un diamant donné au seigneur d'Havré. VI,  | 74     |
|       |        | * 22 septembre, en l'église de Parc lez-Louvain. — Deux mandements du même, pour le paiement des frais de voyages et vacations de Jean le Marchant, son secrétaire . . . VI,  | 74     |
|       |        | * Fin de septembre. — Lettres par lesquelles le même duc accorde à la ville de Tournai de pouvoir s'approvisionner dans ses pays. IV,   | 352    |
|       |        | * Fin de septembre. — Lettres closes du duc de Gloucester et de la duchesse Jacqueline de Bavière. Lettres du seigneur d'Havré, capitaine général du comté de Hainaut, et de Jacques, bâtard de la Howardrie, capitaine de Chimay, prescrivant des mesures à prendre pour la défense du pays. . . . . IV,   | 350    |
|       |        | * 5 octobre. — Communication, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres ci-dessus mentionnées . . . . . IV,   | 350    |
|       |        | * 6 et 7 octobre, en son hôtel du Quesnoy. — Quittances, délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., de la rente de trois mille francs qui lui a été assignée. . . VI,  | 74     |
|       |        | 8 octobre, au château de Tervueren. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., se soumet à la décision des ducs de Bedford et de Bourgogne, touchant les débats qui existent entre lui et le duc de Gloucester . . . . . IV,  | 354    |
|       |        | Même date. — Lettres par lesquelles il promet d'accomplir les articles contenus en la cédule du 16 juin, au sujet de son différend avec le duc de Gloucester . . . . . IV,  | 355    |
|       |        | * 10 octobre, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses de Jean de Hainin en allant, par ses ordres, en Angleterre. . . . . VI,   | 74     |
|       |        | * 11 octobre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de Jean, duc de Brabant, etc., du 16 décembre 1419, accordant à Francequin Piermans les revenus du vinage d'Ilautmont . . . . V,   | 393    |
|       |        | * 20 octobre, à Westminster. — Lettres par lesquelles le roi d'Angleterre confère l'indignat à Jacqueline, duchesse de Gloucester, avec les droits et privilèges dont jouissent les personnes liges de son royaume . . . IV,  | 357    |
|       |        | * 5 novembre, en son château de Tervueren. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des gages et des frais de voyages du seigneur d'Engnien. VI,   | 75     |
|       |        | * Vers le 24 novembre. — Lettres du même duc à la ville de Mons, pour qu'elle ajoute foi à ce qu'Englebert d'Engnien, Guillaume de Sars et Guillaume de Montenaeken, ses commissaires, lui exposeront de sa part . . IV,  | 362    |
|       |        | * 24 novembre. — Délibérations du conseil de la ville de Mons sur les points exposés par les commissaires du duc de Brabant, concernant l'exécution de Jean d'Aa et de Franque Colay, et les lettres du sire de Conflans . . . IV,  | 362    |
|       |        | * 26 novembre, à Bruxelles. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de vingt couronnes d'or de France pour un gobelet en argent doré présenté à Colard Escavée, receveur des mortemains de Hainaut, le jour de ses noces, et de seize couronnes semblables pour une aiguère en argent doré donnée à la fille de Jean Wormillon, receveur de Braine-le-Comte. . . VI, | 75     |
|       |        | * 29 novembre. — Lettres envoyées par le seigneur de Conflans à la ville de Mons, pour obtenir la mise en liberté de Christophe de Ris et de Ghinet des Champs . . . . IV,  | 357    |



- |  | Pages.  |   | Pages.      |
|--|---------|---|-------------|
| 1 <sup>er</sup> décembre, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses faites par lui et par les gens de son hôtel à Braine-le-Comte, les 15 et 14 novembre . . . . .   | IV, 364 | * 8 décembre. — Réponse de la ville de Mons au seigneur de Conflans . . . . .   | IV, 357     |
| * Même date. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de cent-treize livres, dix sols et trois deniers, montant des dépenses faites par lui et son hôtel à Hal, depuis le dimanche 14 novembre, au soir, jusqu'au 17 du même mois . . . . .  | VI, 75  | * 9 décembre. — Remontrance faite aux connétables de la ville de Mons, au sujet de la délivrance de Christophe de Ris et de Ghinet des Champs . . . . .   | IV, 358     |
| * Même date. — Mandement du même, pour le paiement, fait par Guillaume Estiévenart dit du Change, conseiller et receveur général de Hainaut, de la somme de deux cent-quinze livres, trois sols et un denier, dépensée par le duc et les gens de son hôtel en la ville de Saint-Ghislain, le 29 novembre. . . . .  | IV, 363 | * 10 et 11 décembre. — Réponse des connétables de la ville de Mons . . . . .  | IV, 358     |
| * Même date. — Mandement du même, pour le paiement, fait par le même receveur, de la somme de quatre-vingt-deux livres, deux sols et six deniers, montant des dépenses faites par ledit duc de Brabant et les gens de son hôtel en la ville de Braine, le 29 et le 30 novembre. . . . .  | IV, 363 | * 16 décembre. — Assemblée du conseil de la ville de Mons, pour examiner le projet de lettres que l'on voulait avoir du seigneur de Conflans . . . . .  | IV, 359     |
| * Vers le 2 décembre. — Lettres d'institution de Pierre de Bousies, seigneur de Vertain, aux fonctions de bailli de Hainaut, en remplacement d'Évrard, seigneur de la Haye et de Ghoy . . . . .  | IV, 359 | * 20 décembre. — Lecture, faite en la chambre du conseil et en la cour, à Mons, des lettres d'institution de Pierre de Bousies comme bailli de Hainaut . . . . .  | IV, 361-362 |
| * 2 décembre. — Serments prêtés par le même bailli, dans les églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons. . . . .   | IV, 360 | * 27 décembre, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement d'une indemnité à frère de Vitry, son confesseur, en considération de plusieurs chevaux par lui employés à son service. . . . . | VI, 76      |
| * 6 décembre, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de soixante couronnes d'or de France à rembourser à Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, qui l'avait prêtée à la duchesse, sa compagne, pour s'acquitter envers Anseau le Barbe, serviteur de la duchesse Marguerite. . . . . | VI, 75  | * 28 décembre, à Bruxelles. — Mandement du même, pour le paiement de quarante couronnes d'or à Godefroid Clauet, son conseiller. . . . .  | IV, 76      |
| * 7 décembre. — Communication, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres du seigneur de Conflans, reçues le 29 novembre. . . . .   | IV, 357 | * 31 décembre, à Bruxelles. — Deux mandements du même, pour le paiement des gages de Henri de Wittham, capitaine du château et de la ville de Hal . . . . .   | VI, 76      |





- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| * 10 avril, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., ordonnant à Piérart le Fèvre, son receveur général, de payer les frais du voyage fait à Amiens par le seigneur de Hainin, Floris de Havelstede, Gérard le Maire et Thomas Fiefvet . . . IV, 575  | couronnes d'or au comte de Conversan et de Brieenne, seigneur d'Enghien, pour certains voyages . . . . . VI, 77   |
| * 18 avril, en son hôtel du Quesnoy. — Quit-<br>tance délivrée par la même duchesse . . . VI, 77  | * 17 mai, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de douze cents couronnes d'or payée au comte de Conversan précité, à Jean de Glymes, à Cornélis Proper et à Edmond d'Emichoven, ses conseillers, et à Jean le Marchant . . . . . VI, 77   |
| * 27 avril, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, fait connaître que, par sentence définitive, la sénéchale de Hainaut est condamnée à lui payer une amende de deux mille livres parisis, et à payer de plus deux cents livres semblables à l'église Notre-Dame de Cambrai et trois cents à Jacques Grigore, chanoine de cette église, pour avoir fait prendre et mettre en prison ce chanoine, qui était en la protection du duc de même que le chapitre de Cambrai. . . VI, 200 | 27 mai, à Londres. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière se soumet à la décision des ducs de Bedford et de Bourgogne, à la condition que cette décision soit prise avant la fin de juin. . . . . IV, 580   |
| 28 avril, à Lierre. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mande aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut d'allouer la somme de quarante livres et dix sols, pour les dépenses faites par lui et par les gens de son hôtel à l'abbaye de Bonne-Espérance, le 9 septembre 1425, à son retour de Maubeuge . . . IV, 577  | * 28 mai, à Londres. — Lettres par lesquelles le duc de Gloucester prolonge, jusqu'à la fin du mois de juin, l'obligation qu'il avait contractée par celles du 15 février précédent. . . IV, 581  |
| * Même date. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de trente-deux couronnes d'or de France à Pierre de Wifflet, maître de son hôtel, somme payée à Wentelin t' Serclais pour deux tiercelets de faucon. VI, 77   | <i>Sans date.</i> — Instruction donnée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., et par Philippe, comte de Saint-Pol et de Ligny, à leurs ambassadeurs vers le duc de Bourgogne, pour obtenir le retour de la duchesse Jacqueline de Bavière dans ses états. . . . . IV, 582  |
| * Vers le 8 mai. — Mandement adressé par le même à son receveur de Hainaut, relativement à une assemblée qui aura lieu à Braine-le-Comte, pour savoir quel prêt les officiers du Hainaut pourront faire pour le paiement de l'ambassade qui doit se rendre à Paris. IV, 579   | <i>Sans date.</i> — Instruction donnée par le duc de Brabant à l'évêque de Térouane, sur les conditions qu'il désire obtenir des ducs de Bedford et de Bourgogne . . . . . IV, 583  |
| 11 mai, à Bruxelles. — Lettres du même, nommant Jean de la Sauch prévôt du Quesnoy. IV, 702   | <i>Sans date.</i> — Mémoire contenant des conditions que le duc de Brabant désire obtenir des ducs de Bedford et de Bourgogne . . . . . IV, 584   |
| * 13 mai. — Mandement du même, pour le paiement d'une somme à Cornélis Proper. IV, 594  | <i>Sans date.</i> — Demandes faites par les ambassadeurs du duc de Gloucester, devant les ducs de Bedford et de Bourgogne . . . . . IV, 586   |
| * 14 mai, à Bruxelles — Mandement du même, pour le paiement de cent quatre-vingt-douze  | * Vers le 15 juin. — Lettres adressées par la ville de Gand aux villes de Mons et de Valenciennes, à la dame douairière et au bailli de Hainaut, contenant la remontrance faite à ladite ville de Gand par le damoiseau de la Vère, au sujet de l'arrestation, faite en Flandre par des Hollandais, de Laurent Spernagle et de son varlet, qu'ils avaient menés en Hainaut. IV, 589 |

1424. \* 15 juin, au Quesnoy. — Réponse de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., à la lettre que la ville de Mons lui avait écrite au sujet de l'emprisonnement de Laurent Spernagle et de son valet . . . . . IV, 390
- 19 juin, à Paris. — Sentence des ducs de Bedford et de Bourgogne, sur le différend entre les ducs de Gloucester et de Brabant . . IV, 391
- \* Vers le 24 juin. — Lettres adressées à la ville de Mons par le commandeur de la Landelle, touchant une journée tenue à Paris par plusieurs seigneurs . . . . . IV, 392
- \* Vers le 25 juin. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., conférant à Jean Hubert, docteur en droit, une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons. IV, 393
- 25 juin. — Lettres par lesquelles Cornélis Proper, prévôt des églises de Cambrai et conseiller du duc de Brabant, reconnaît avoir reçu le montant de ce qui lui était dû pour les voyages par lui faits et rappelés dans un mandement du duc, en date du 13 mai précédent . . . . . IV, 394
- 29 juin. — Acte de la réception de Jean Hubert à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, qu'il avait obtenue par la résignation de Jean Hubert, chanoine de Cambrai, son oncle, auquel il avait cédé la chapellenie de Notre-Dame en l'église de Stamburges . . . . . IV, 393, note 2
- \* Vers le 18 juillet. — Lettres de madame la douairière, annonçant à la ville de Mons que le duc de Brabant se propose de venir avec des gens d'armes, le 20, pour tenir l'assemblée des états de Hainaut à Valenciennes . . IV, 395
- \* 18 juillet. — Délibérations du conseil de la ville de Mons, au sujet des lettres ci-dessus mentionnées . . . . . IV, 395
- \* 18 juillet, au Quesnoy. — Mandement de la dame douairière, pour le paiement de huit livres et cinq sols à maître Gilles de Pices, en aide des frais qu'il doit faire à Paris afin de devenir docteur en théologie . . . . VI, 77
- 21 juillet, à Valenciennes. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des frais faits par ses ambassadeurs en France et en Picardie . . . IV, 396
- \* Même date. — Remontrances faites par le duc de Brabant aux états de Hainaut, assemblés à Valenciennes . . . . . IV, 395-396
- \* 23 juillet, à Saint-Ghislain. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de cent couronnes d'or de France. . . . VI, 77
- 25 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles Jean Hinekaert, écuyer, grand forestier et maître veneur de Brabant, déclare que le receveur de Hainaut a acquitté le montant des dépenses faites à Nimy, pour les braconniers et les chiens du duc de Brabant, du 17 juin au 24 juillet . . . . . IV, 397
- \* 29 juillet. — Délibération du conseil de la ville de Mons, touchant la garde de celle-ci. . IV, 395
- Même date. — Quittance, délivrée, par Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie et Tubise, chevalier, de la somme de cent vingt-six livres, quatre sols et six deniers, pour les voyages y détaillés. . . . . IV, 398
- \* 30 juillet, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut, au sujet du paiement de la somme de cinquante-quatre livres, quinze sols et cinq deniers, pour les dépenses qu'il avait faites à Hal, le 18 juillet . . . . . IV, 400
- \* Même date. — Mandement du même aux mêmes, touchant la somme de cent-cinquante et une livres, seize sols et cinq deniers, payée par le receveur général de Hainaut pour les dépenses par lui faites en la ville de Saint-Ghislain, les 19 et 20 juillet. . . . IV, 400
- \* Même date. — Mandement du même aux mêmes, relativement à la somme de quatre cent et cinq livres, dix sols et cinq deniers tournois, que son receveur général de Hainaut avait payée pour les dépenses faites par le duc en sa ville de Valenciennes, du 20 au 22 juillet . . . . . IV, 401



- |   | Pages.  | Pages. |
|---|---------|--------|
| * 30 juillet, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut, pour le payement de ses dépenses en la ville de Saint-Ghislain, les 22 et 23 juillet . . . . .   | IV, 401 |        |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même aux mêmes, au sujet de la somme de cent quarante livres, huit sols et six deniers, payée par Guillaume Estiévenart dit du Change, pour la dépense faite par ledit duc en sa ville de Braine-le-Comte, les 23 et 24 juillet. IV, 401   | IV, 401 |        |
| * <i>Même date.</i> — Mandement adressé par le même aux mêmes, touchant le payement, fait par le receveur général de Hainaut, des dépenses de Jean Hinckaert, maître de ses bois et de sa vénerie en Brabant, de ses veneurs et de ses chiens, à Nimy, du 17 juin au 24 juillet . . . . .   | IV, 402 |        |
| * <i>Même date.</i> — Cinq mandements du même, pour l'allocation de sommes payées pour les dépenses par lui faites à Hal, le mardi 18 juillet, au souper et au gîte; à Saint-Ghislain, le mercredi 19, au souper, et le lendemain, au dîner; à Valenciennes, du jeudi 20, au souper, au samedi suivant; à Saint-Ghislain, le samedi 22, au souper, et le dimanche 23, au dîner; à Braine-le-Comte, le 23, au souper, et le lendemain, au dîner. . . . . | VI, 78  |        |
| * 3 et 4 août. — Délibérations prises par les états de Hainaut, assemblés à Mons, sur les remontrances qui avaient été faites par le duc de Brabant à Valenciennes, le 24 juillet . IV, 404   | IV, 404 |        |
| * 5 août. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons par André Puce, de ce qui avait été traité par les états de Hainaut, etc. . . IV, 404  | IV, 404 |        |
| 9 août, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., au sujet du payement des frais de route et de séjour de ses commissaires à l'assemblée des états de Hainaut qui avait été tenue à Mons . . . . .  | IV, 402 |        |
| * 10 août. — Communication, faite aux échevins de la ville de Mons, par le bailli de Hainaut, touchant les dispositions agressives de Henri de la Vère à l'égard des marchands du Hainaut qu'il trouverait en Flandre . IV, 405   | IV, 405 | 1424.  |
| * 12 août, à Bruxelles. — Trois mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le payement de diverses sommes . . . . .   | VI, 78  |        |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il confirme l'octroi précédemment accordé à des lombards de pouvoir résider à Mons . . V, 382  | V, 382  |        |
| * 20 août, au Quesnoy. — Quittance délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc. VI, 78   | VI, 78  |        |
| * Vers le 22 août. — Lettres par lesquelles le bailli de Hainaut, au nom du duc de Brabant, convoque les états de Hainaut à une assemblée qui se tiendra à Mons, le 23 août . . . IV, 405   | IV, 405 |        |
| * . . août. — Résolutions du conseil de la ville de Mons, au sujet de la tenue des états de Hainaut . . . . .   | IV, 405 |        |
| * 29 août, au Quesnoy. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., pour le payement de six livres et quinze sols tournois à un valet de Jean de Robersart, qui lui apporta des nouvelles de la bataille qui avait eu lieu devant Verneuil. . . . .   | VI, 78  |        |
| * 4 septembre, à Louvain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de trente-quatre livres et seize sols tournois que le receveur des mortemains de Hainaut a payés pour douze coffins garnis de traits à arbalète achetés à Mons. VI, 78   | VI, 78  |        |
| * 14 septembre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., du 19 janvier de la même année, pour le payement de deux cents couronnes à des lombards de Hal . . . . .  | IV, 367 |        |
| * 16-18 septembre. — Résolutions du conseil de la ville de Mons, au sujet de la levée d'une somme de douze cents livres afin d'acquitter  |         |        |

1424. la quote-part de cette ville dans l'aide accordée par les états de Hainaut pour les frais de l'ambassade qui doit se rendre en Angleterre. . . . . IV, 406-407
- \* *Vers le 18 septembre.* — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., par lesquelles elle prie la ville de Mons d'ajouter foi et créance à ce que leur diront, de sa part et de celle de monseigneur d'Enghien, le sire de Steenkerque et Guillaume de Sars, au sujet de la quotité, due par la ville, de l'aide des états de Hainaut destinée au payement des députés qui doivent se rendre en Angleterre . . . . . IV, 406
- \* *19 septembre, au Quesnoy.* — Lettres par lesquelles elle reconnaît avoir reçu de la ville d'Ath la somme de deux cents livres, pour la première moitié de l'aide que cette ville doit payer pour couvrir les frais de l'ambassade envoyée au duc de Gloucester et à la duchesse Jacqueline de Bavière, sa compagne . . . IV, 407
- \* *20 septembre.* — Vidimus, délivré par Adde de le Porte, abbesse de Sainte-Élisabeth du Quesnoy, des lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., nommant Jean de le Sauch prévôt du Quesnoy. . . . . IV, 704
- \* *20 septembre, à Louvain.* — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mande à Colard Escavée, receveur des mortemains de Hainaut, de se trouver à l'audition des comptes de ses officiers de ce pays qui commencera le lundi suivant, à Mons . . . . . VI, 79
- \* *25 septembre, au Quesnoy.* — Quittance délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc. . . . . VI, 79
- \* *25 septembre.* — Mandement de la même, pour le payement de vingt et une livres et quinze sols au bâtard de Waregny, son messager à cheval, pour avoir porté des lettres d'elle en Angleterre, au duc de Gloucester et à la duchesse Jacqueline, au mois de septembre. . . . . VI, 79
- \* *Vers le 2 octobre.* — Lettres adressées à la ville de Mons par les envoyés en ambassade en Angleterre . . . . . IV, 408
- \* *3 octobre.* — Assemblée du conseil de la ville de Mons, où l'on fait la lecture des lettres ci-dessus . . . . . IV, 408
- \* *3 octobre, au Quesnoy.* — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., pour le payement fait à Lothar Bellecamme, à Valenciennes, qui avait fourni dix marcs d'argent dont on fit des chandeliers . . VI, 79
- \* *Vers le 5 octobre.* — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., requérant aide et service pour résister au duc de Gloucester que l'on disait en route pour venir avec des gens armés en Hainaut . . . . . IV, 408
- \* *5 octobre.* — Communication, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres précitées du duc de Brabant, et proposition d'acheter cent muids de blé. . . . . IV, 408
- \* *Vers le 8 octobre.* — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., recommandant de remettre les titres et papiers du pays dans la trésorerie du Val-des-Écoliers, à Mons . IV, 409
- \* *8 octobre.* — Communication, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres ci-dessus. IV, 409
- \* *10 octobre, à Louvain.* — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le payement du prix d'un cheval donné au comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien . . . . . VI, 79
- \* *11 octobre.* — Rapport, fait au conseil de la ville de Mons par Jacques Hannecart, sur ce qui a été besogné par l'ambassade qui s'est rendue en Angleterre, auprès du duc de Gloucester . . . . . IV, 409
- \* *15 octobre.* — Lettres du duc de Brabant relatives à Gilles de le Porte et à Jean de Bertainmont dit Jésus . . . . . IV, 411



- |   | Pages.      | Pages. |
|---|-------------|--------|
| * <i>Vers le 19 octobre.</i> — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., contenant la copie de lettres du duc de Gloucester . . . . .  | IV, 411     |        |
| * <i>19 octobre.</i> — Résolutions du conseil de la ville de Mons, au sujet des lettres ci-dessus mentionnées . . . . .   | IV, 411     |        |
| * <i>Même date.</i> — Vidimus, délivré par les échevins de Cambrai, de la sommation adressée, le 20 août 1425, par le duc de Bourgogne, à Jean de Robersart, sire d'Écaillon . . . . .  | VI, 499     |        |
| * <i>Vers le 21 octobre.</i> — Lettres adressées à la ville de Mons : 1° par Jean de Bavière, réclamant son assistance contre les Anglais; 2° par le duc de Gloucester et par la duchesse Jacqueline de Bavière, annonçant qu'ils sont descendus à Calais et qu'ils arriveront prochainement en Hainaut, et requérant qu'on les y reçoive et leur fasse obéissance . . . . .                                | IV, 412     |        |
| * <i>21 octobre.</i> — Assemblée du conseil de la ville de Mons, dans laquelle les lettres ci-dessus sont communiquées aux connétables, etc. . . . .  | IV, 412     |        |
| * <i>Vers le 22 et vers le 26 octobre.</i> — Deux lettres du duc de Brabant à la ville de Mons . . . . .  | IV, 413     |        |
| * <i>23 octobre, au Quesnoy.</i> — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., accordant dix couronnes de France à la chapelle des arbalétriers de Mons . . . . .  | VI, 80      |        |
| * <i>26 octobre.</i> — Résolution prise par le conseil de la ville de Mons, de montrer aux connétables les lettres reçues du duc de Brabant . . . . .   | IV, 413-414 |        |
| * <i>Vers le 31 octobre.</i> — Lettre missive du duc de Brabant à la ville de Mons, annonçant que, d'accord avec les nobles et les bonnes villes de son pays de Brabant, il se dispose à résister aux entreprises du duc de Gloucester en Hainaut . . . . .   | IV, 414     |        |
| * <i>31 octobre.</i> — Communication, faite au conseil de la ville de Mons, de la lettre ci-dessus . . . . .  | IV, 414     |        |
| * <i>5 novembre, à Paris.</i> — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles, en sa qualité de gardien de l'église de Cambrai, il ordonne de réprimer par les armes, en cas de récidive, l'insolence du sire de Robersart . . . . .  | IV, 704     | 1424.  |
| * <i>Vers le 4 novembre.</i> — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., contenant la réponse de monseigneur de Namur au sujet de la démarche qu'il avait promis de faire auprès du duc de Brabant . . . . .   | IV, 414     |        |
| * <i>4 novembre.</i> — Lecture est donnée au conseil de la ville de Mons, des lettres ci-dessus, et des mesures sont prises pour la défense de cette ville, en cas de siège . . . . .   | IV, 413     |        |
| <i>9 novembre.</i> — Lettres de Pierre de Bousies, sire de Vertaing et de Romeries, bailli de Hainaut, par lesquelles il déclare que les bourgeois et les gens d'Église de Valenciennes ne doivent contribuer en rien à l'aide votée par les états de Hainaut, ladite ville ayant accordé une aide particulière de douze cents livres, pour la garde du pays, et payé les dépenses de ses députés . . . . . | IV, 413     |        |
| * <i>15 novembre, au Quesnoy.</i> — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., par lesquelles elle reconnaît avoir reçu du seigneur de Vertaing, chevalier, bailli de Hainaut, l'annuité échue à la Saint-Jean, de la rente de cinq cents livres tournois qui lui était due sur la recette des exploits du bailliage . . . . .                          | IV, 416     |        |
| * <i>Vers le 17 novembre.</i> — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière et du duc de Gloucester . . . . .  | IV, 417     |        |
| * <i>18 novembre.</i> — Communication, faite au conseil et aux connétables de la ville de Mons, des lettres ci-dessus . . . . .   | IV, 417     |        |
| * <i>18 novembre, en son château de Louvain.</i> — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de soixante couronnes d'or de France payée à Gérard de le Borch, bailli et capitaine de Hal . . . . .   | VI, 80      |        |

1424. \* 20 novembre. — Délibération du conseil de la ville de Mons, au sujet des lettres reçues de la duchesse Jacqueline de Bavière et du duc de Gloucester . . . . . IV, 417
- \* 21 novembre. — Lettres de la ville de Valenciennes, informant le seigneur d'Havré que le duc de Gloucester et la duchesse Jacqueline de Bavière se sont mis en route avec leur armée . . . . . IV, 417
- \* 22 novembre. — Mesures prises par le conseil de la ville de Mons . . . . . IV, 417-418
- \* 25 novembre. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons par les députés qui avaient été à Valenciennes et au Quesnoy . . . IV, 418
- \* 27 novembre. — Convocation des états de Hainaut, faite à la suite de l'entrée à Mons de la duchesse Jacqueline de Bavière, de la duchesse sa mère et du duc de Gloucester. IV, 420
- \* 27 novembre, à Soignies. — Lettres de Pierre de Bousies, seigneur de Vertaing, de Rommeries et de Feluy, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Hanin d'Arbre à Jean Martin, demeurant à Ath, d'un fief consistant en cens et rentes sur des héritages situés à Malles . . . . . VI, 200
- \* 30 novembre. — Remontrance faite aux états de Hainaut par frère Jean l'Orfèvre, sous-prieur du Val-des-Écoliers de Mons, au nom de la duchesse Jacqueline de Bavière . IV, 423
- \* Vers le 1<sup>er</sup> décembre. — Lettres reçues du duc de Brabant . . . . . IV, 421
- \* 1<sup>er</sup> décembre. — Communication, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres ci-dessus . . . . . IV, 421-422
- \* Vers le 3 décembre. — Lettres de la duchesse Marguerite à la ville de Mons . . . . IV, 422
- \* 4 décembre. — Résolution des états de Hainaut de recevoir comme prince le duc de Gloucester et d'écrire au duc de Brabant. IV, 424
- \* *Même date* (et non le 3). — Acte par lequel les états de Hainaut se déclarent déliés de leur féauté et hommage envers le duc de Brabant, et le déchargent des promesses par lui faites au pays de Hainaut . . . IV, 425 et 424
- 5 décembre. — Serment prêté à la ville de Mons par Humfroi, duc de Gloucester, comme comte de Hainaut, mambour et avoué, au nom de la duchesse Jacqueline de Bavière . IV, 423
- \* *Même date*. — Lettres du duc de Gloucester, nommant Pierre, dit Brongnart, seigneur de Hainin, aux fonctions de bailli de Hainaut. IV, 427
- \* 6 décembre. — Serment prêté à la ville de Soignies par le duc de Gloucester . . . IV, 428
- \* 6 décembre, à Lierre. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de trois cents couronnes d'or de France, somme payée au comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, pour ses frais de voyage en France vers le duc de Bourgogne . . . . . VI, 80
- \* Vers le 8 décembre. — Lettres du duc de Gloucester, comte de Hainaut, etc., conférant à Drogon Maufurni, son secrétaire, une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . IV, 429
- 8 décembre. — Acte de la réception de Drogon Maufurni à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Pierre de Zant ou de le Zande . . . . IV, 429, note 1
- \* Vers le 9 décembre. — Nomination de Jacques Hannecart aux fonctions de conseiller du duc de Gloucester . . . . . IV, 430
- \* Vers le 9 décembre. — Lettre adressée au bailli de Hainaut par la ville de Mons, au sujet de ce que le sire de Robersart s'était emparé d'une maison de ladite ville qu'il disait lui avoir été donnée par la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . IV, 430
- \* Vers le 9 décembre. — Lettres adressées à la ville de Mons par celle de Malines. . . IV, 430
- \* 9 décembre. — Serment prêté à la ville de Maubeuge par le duc de Gloucester. . . IV, 430
- \* *Même date*. — Nomination de Colard Erbaut ou Herbaut aux fonctions de prévôt de Maubeuge . . . . . IV, xxxiii, note 2
- \* *Même date*. — Communications faites au conseil de la ville de Mons. . . . . IV, 430



- | Pages.   | Pages.   |
|--|--|
| <p>* <i>Vers le 11 décembre.</i> — Nomination de Pin-kart d'Hérimezel aux fonctions de prévôt de Mons . . . . . IV, 451</p> <p>* <i>11 décembre, au Quesnoy.</i> — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., pour le paiement de quatre-vingt-huit livres à Tassin Lescop, peintre, pour avoir peint deux chars . . . . . VI, 80</p> <p>* <i>Même date.</i> — Lettres de la même, allouant huit livres pour une bannière décorée de ses armes que fit faire Ilustin le trompette . VI, 80</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement de la même, pour le paiement de huit livres et deux sols à l'un des fauconniers du duc de Gloucester qui lui a apporté deux faucons . . . . . VI, 81</p> <p>* <i>Vers le 15 décembre.</i> — Nomination de Jean dit Bridoul de le Porte comme maire de la ville de Mons. . . . . IV, 452</p> <p><i>15 décembre.</i> — Serment prêté à la ville de Valenciennes par Humfroi, duc de Gloucester . . . . . IV, 455</p> <p>* <i>18 décembre.</i> — Relation de la réponse donnée aux députés de la ville de Mons par la duchesse Jacqueline de Bavière, par la duchesse sa mère et par le duc de Gloucester, au sujet des griefs que les gens d'armes du duc faisaient au pays . . . . . IV, 454</p> <p><i>18 décembre, à Mons.</i> — Communication, faite aux plaids de la cour souveraine de Hainaut, par le seigneur de Hainin, de ses lettres de nomination de bailli. . . . . IV, 427-428</p> <p><i>Même date.</i> — Arrêt de la cour souveraine de Hainaut, au sujet d'un nouveau sceau de l'office du bailliage . . . . . IV, 454</p> <p><i>Même date.</i> — Sommation faite, de la part du duc de Gloucester, aux plaids de la cour, pour le renouvellement, dans le terme accoutumé, du relief des fiefs du comté de Hainaut. IV, 455</p> <p>* <i>Vers le 25 décembre.</i> — Lettres adressées par la ville de Mons à celle de Valenciennes, à</p> | <p>l'effet de solliciter l'intervention de la ville de Gand et celle du comte de Namur, dans le but d'obtenir un accord entre le duc de Brabant et le duc de Gloucester . . . . . IV, 456</p> <p>* <i>Vers le 28 décembre.</i> — Mandement du duc de Gloucester, pour une assemblée des états de Hainaut. . . . . IV, 456</p> <p><i>28 décembre.</i> — Remontrance, faite aux états de Hainaut, par Jacques Hannecart, en présence du duc de Gloucester, de la duchesse Jacqueline de Bavière et de la duchesse sa mère . . . . . IV, 457</p> <p>* <i>29 décembre.</i> — Accord, fait par les états de Hainaut au duc de Gloucester, d'une aide de quatre-vingt mille livres. . IV, 457, 496, note 1</p> <p>* <i>30 décembre.</i> — Répartition de l'aide accordée au duc de Gloucester par les états de Hainaut . . . . . IV, 496, note 1</p> <p>* . . . . ., <i>à Mons.</i> — Don fait par la duchesse Jacqueline de Bavière à l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons, des stalles du chœur et d'un jubé . . . . . V, 286</p> <p style="text-align: center;"><b>1425.</b></p> <p><i>5 janvier, à Mons.</i> — Lettres par lesquelles Humfroi, duc de Gloucester, confirme le serment par lui prêté à la ville de Mons, le 5 décembre précédent. . . . . IV, 458</p> <p>* <i>5 janvier, à Mons.</i> — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., pour le paiement de quatorze hanaps d'argent qu'elle donna en étrennes. . . . . VI, 81</p> <p>* <i>Même date.</i> — Lettres de la même, mandant à Piérart le Febvre, son receveur, de délivrer à Jean du Frasne, receveur de Hainaut, quarante couronnes de France à répartir entre les officiers du duc de Gloucester . . . . . VI, 81</p> <p>* <i>Même date.</i> — Mandement de la même, pour le paiement de cinquante-cinq livres à distribuer aux hérauts, trompettes et ménestrels du duc de Gloucester, pour leurs étrennes. VI, 82</p> |

1425. \* 8 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles Humfroi, duc de Gloucester, comte de Hainaut, etc., autorise la ville de Beaumont à constituer des rentes viagères pour acquitter sa quote-part des frais de la guerre en Hainaut . VI, 202
- 9 janvier, à Mons. — Lettres du même duc, par lesquelles il autorise la ville de Mons à constituer des rentes et à hausser la maltôte sur le vin, afin de la mettre à même d'acquitter sa quote-part dans l'aide de quatre-vingt mille livres qu'il avait obtenue des états de Hainaut . . . . . IV, 441
- 12 janvier, à Mons. — Lettre adressée au duc de Bourgogne par le duc de Gloucester, au sujet de la publication faite pour exciter les gens disposés à prendre les armes, à se mettre au service du duc de Brabant . . . . IV, 443
- \* 14 janvier, à Mons. — Quittance, délivrée par Gobert Crohin, changeur, bourgeois de Mons, au chapitre, aux chapelains et à la ville de Soignies, du premier tiers de leur quotité de l'aide de quarante mille couronnes de France accordée au duc de Gloucester par les états de Hainaut. . . . . V, 407
- \* 24 janvier. — Lettres du duc de Gloucester au prévôt de Maubeuge, lui ordonnant de faire transporter le grand canon de cette ville à Mons. . . . . IV, xxxiv
- \* Vers le 31 janvier. — Mandement du même duc, convoquant les états de Hainaut à une assemblée qui aura lieu le 3 février . . IV, 445
- \* 3 février. — Représentation faite aux états de Hainaut par le duc de Gloucester. Il les requiert d'écrire aux états de Hollande et de Zélande, afin de rester unis . . . . . IV, 446
- \* 5 février, à Mons. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., pour le payement de bijoux fournis par Arnould Wisselet et donnés en étrennes le jour de l'an . VI, 82
- \* Vers le 10 février. — Réponse des quatre membres de Flandre à une lettre des états de Hainaut concernant l'union des pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande . IV, 446, note 1
- 15 février, à Rome. — Lettre du pape Martin V à Jean IV, duc de Brabant, lui dénonçant la fausseté des bulles qui circulaient sous son nom dans les diocèses d'Utrecht, de Liège et de Cambrai, et qui approuvaient le mariage de la duchesse Jacqueline de Bavière avec le duc de Gloucester, et tenaient pour nul le mariage de cette princesse avec lui, duc de Brabant . . . . . IV, 446
- \* Février, à Rome. — Bref du pape, adressé à Humfroi, duc de Gloucester, concernant son mariage avec la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . VI, 293
- \* Même date. — Autre bref du pape sur le même sujet. . . . . VI, 293
- \* 23 février, à Mons. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., accorde quatre-vingt et une livres à Jean de Fantegnies, écuyer, pour acheter un cheval. . . . VI, 82
- \* Vers le 24 février. — Lettre de la ville de Zierikzée, au sujet du séjour à Mons du duc de Gloucester et de la duchesse Jacqueline de Bavière, et de la bulle du pape annulant le mariage de celle-ci avec le duc Jean de Brabant. IV, 448
- \* 25 février, à Mons. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., alloue sept livres et seize sols à Alix et à Catherine, femmes de chambre, pour leurs souliers en 1424 . . . . . VI, 82
- \* Même date. — Mandement de la même, pour le payement de six hanaps d'argent . . VI, 82
- 2 mars, à Mons. — Lettres de Pierre Brongnart, sire de Hainin, bailli de Hainaut, par lesquelles il déclare que le chapitre et la ville de Soignies ont acquitté le deuxième tiers de leur quotité d'aide . . . . . V, 408



- Pages. Pages.
- 5 mars, à Mons. — Quittance, délivrée par Gobert Grohin, changeur, au chapitre, aux chapelains et à la ville de Soignies, de la somme de cinq cent et quatre livres, dix-huit sols et huit deniers tournois, montant du tiers de leur quotité de l'aide accordée au duc de Gloucester par les états de Hainaut . . . V, 409
- 5 mars. — Réponse du duc de Bourgogne à la lettre du duc de Gloucester, du 12 janvier précédent . . . IV, 448
- \* 6 mars. — Ban, publié à Mons, ordonnant que tout homme qui tient fief du prince doit se rendre sans retard à son service . . . IV, 451
- \* 11 mars. — Annonce, faite au conseil de la ville de Mons, de la prise de Braine-le-Comte . . . IV, 451
- \* *Même date.* — Nomination de six commissaires pour la garde et défense de la ville de Mons . . . IV, 456, note 2
- 16 mars, à Soignies. — Cartel adressé au duc de Bourgogne par le duc de Gloucester . . . IV, 452
- Mars. — Réponse du duc de Bourgogne au cartel du duc de Gloucester . . . IV, 454
- \* Vers le 21 mars. — Lettres de la ville de Valenciennes, au sujet de l'obéissance due au duc de Brabant . . . IV, 456
- \* 21 mars. — Lecture, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres ci-dessus et du projet de réponse à y faire . . . IV, 456
- \* Vers le 29 mars. — Requête des deux duchesses concernant le serment des échevins et des membres du conseil de la ville de Mons. Lettres du duc de Bourgogne à cette ville, pour qu'elle rende obéissance au duc de Brabant . . . IV, 456-457
- \* 29 mars. — Résolution du conseil de la ville de Mons, rejetant la proposition, faite par la duchesse Jacqueline de Bavière et par la duchesse sa mère, d'adjoindre aux commissaires chargés de la garde et défense de cette ville, six autres commissaires qu'elles avaient nommés . . . IV, 456, note 2
- \* 29 mars. — Autres résolutions du conseil de la ville de Mons, au sujet de la demande d'un nouveau serment, de la résidence des deux princesses, et du traité à conclure avec le duc de Bourgogne . . . IV, 456-457
- 21<sup>1</sup> avril, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc, restitué à Jean de Gavre, évêque de Cambrai, les biens appelés *la régale*, qui lui avaient été enlevés par les ducs Albert et Guillaume de Bavière . . . IV, 457; VI, 274
- 21 avril, à Mons. — Lettres par lesquelles Bauduin de Froimont, trésorier de Hainaut et prévôt des églises de Mons, reconnaît avoir reçu la somme de soixante-quinze livres tournois, pour un millier de carpes qu'il avait le droit de prendre tous les ans, à cause de ladite trésorerie, sur les pêcheries du pays de Hainaut . . . IV, 460
- 21 avril, à Bruxelles. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il accorde à la ville de Valenciennes le privilège d'ajourner les bourgeois de Mons . . . IV, 461
- \* *Même date.* — Cinq maudements du même duc, pour le paiement : des dépenses faites par le comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, et Englebert d'Enghien, seigneur de Ramerut, de Tubise et de la Folie, avec leur suite composée de quatre cent quatre-vingt-six personnes et autant de chevaux, du vendredi 13 au mardi 17 avril, à Valenciennes où il les avait envoyés pour les affaires de cette ville et du pays de Hainaut; de la somme de cent couronnes d'or de France à Antoine de Bournonville, écuyer, pour ses bons services, et de celle de soixante-six écus d'or à Robin d'Aule, son conseiller, et à Jean de Talevende, conseiller et chambellan du comte de Ligny et de Saint-Pol . . . VI, 82

<sup>1</sup> Et non le 20. Voyez tome VI, page 207, note 1.

- 1425, \* *Vers le 29 avril.* — Lettres du duc de Gloucester à la ville de Mons. . . . . IV, 462
- \* *29 avril.* — Assemblée du conseil de la ville de Mons, où l'on donne lecture des lettres ci-dessus. . . . . IV, 462
- \* *30 avril.* — Remontrance que la duchesse Jacqueline de Bavière fait faire par le bailli de Hainaut aux échevins, jurés et connétables de la ville de Mons. . . . . IV, 463
- \* *1<sup>er</sup> mai, à Rome.* — Bref adressé par le pape Martin V à Philippe, duc de Bourgogne, pour lui défendre, sous peine d'excommunication, de se battre en duel avec Humfroi, duc de Gloucester. . . . . VI, 296
- \* *8 mai.* — Mandement adressé, de la part de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., à la ville de Valenciennes, lui ordonnant de préparer sa milice pour aller assiéger le Quesnoy. . . . . IV, 463
- 11 mai, au château de Tervueren.* — Mandement adressé, de la part du même duc, aux commissaires qu'il charge de renouveler le magistrat de la ville de Valenciennes. IV, 464
- 15 mai, à Bruges.* — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, prend sous sa garde sa tante, la duchesse Marguerite de Bourgogne, comtesse donataire de Hainaut, etc., et sa cousine, la duchesse Jacqueline de Bavière, dame héritière de Hainaut. . . IV, 465
- 15 mai, à Nivelles.* — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il déclare que les rentes constituées par des seigneurs du Brabant en faveur de sujets du Hainaut, partisans du duc de Gloucester, sont confisquées et acquises à son domaine. IV, 705
- Même date.* — Lettres par lesquelles il acquitte Évrard de la Haye, chevalier, et consorts, du paiement des rentes ou pensions viagères par eux constituées en la ville de Mons, ces rentes étant confisquées à cause que les personnes qui les avaient achetées soutenaient le parti du duc de Gloucester. . . . . IV, 467
- 15 mai, à Nivelles.* — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., acquitte Jean, seigneur de Rotselaer, de Vorselaere et de Rethy, et consorts, du paiement des rentes viagères par eux constituées, celles-ci étant confisquées parce que les personnes qui les avaient achetées soutenaient le parti du duc de Gloucester. . . IV, 469; V, 465
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il acquitte Jean de Schoonvorst, châtelain de Montjoie, seigneur de Cranendonck, de Diepenbeke et de Wallers, Jacques, seigneur de Gaesbeek et d'Apeoude, maréchal de Hainaut, Jean, seigneur de Rosselaer, de Vorselaer et de Rethy, Jacques Chabot, chevalier, seigneur de Sepmeries, et Bertrand de la Boverie, écuyer, hauts avoués et héritiers de Liège, du paiement des rentes viagères et des arrérages dus aux personnes dénommées qui ont soutenu le parti du duc de Gloucester. . . . . V, 410
- 29 mai, à Douai.* — Lettres par lesquelles il défend à ses officiers et sujets de faire aucun tort aux personnes et aux biens des chapitres, couvents et églises de Cambrai. . . . VI, 202
- 1<sup>er</sup> juin, à Douai.* — Points arrêtés entre Philippe, duc de Bourgogne, et Jean, duc de Brabant, pour mettre fin à la guerre que ce dernier faisait dans le comté de Hainaut contre la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . IV, 471
- Même date.* — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il nomme Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, Jean de Luxembourg, seigneur de Beaufort et gouverneur du Hainaut, Jean de Schoonvorst, burgrave de Montjoie, seigneur de Gravendone, de Diepembecq et de la Flamengriè, Robert, seigneur de Masmines, bailli des bois de Hainaut, et André de Vallins, sénéchal du Boulonnais, ses commissaires pour l'exécution du traité ci-dessus. (Insérées dans les lettres de ces commissaires, du 17 novembre 1425.) IV, 524
- 6 juin, à Mons.* — Lettre de la duchesse Jacqueline de Bavière à Humfroi, duc de Gloucester. IV, 475
- Même date.* — Autre lettre de la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . IV, 476



- 8 juin, à Lille. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il rappelle, afin d'exécution de ce qu'il renferme, le traité fait à Douai, pour l'apaisement de la guerre survenue en Hainaut à cause du différend existant entre le duc de Brabant et la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . IV, 477
- 12 juin, au camp devant Mons. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., ratifie le traité fait à Douai, pour l'apaisement de la guerre en Hainaut, et promet d'en observer loyalement les dispositions . . . . . IV, 479
- 12 juin. — Mesures prises par le conseil de la ville de Mons pour le départ de la duchesse Jacqueline de Bavière, et l'entrée du duc de Brabant . . . . . IV, 481
- 13 juin. — Relation de ces événements <sup>1</sup>. IV, 482
- \* Vers le 13 juin. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il accorde à Albert Dycnari ou Vitmaury, son médecin, une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . IV, 485
- 13 juin. — Acte de la réception d'Albert Dycnari à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la mort de Pierre de Zanth ou de la Zande. . . . IV, 485, note 1
- \* Même date. — Vidimus, délivré par Jean Rogier, prieur du Val-des-Écoliers, à Mons, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 16 juin 1417, nommant Thierri de l'Ostrewic garde de son hôtel de Naast et de son armurie, à Mons . . . . . V, 589
- \* Vers le 20 juin. — Lettres de créance, délivrées par la dame douairière, pour que Jean le Leu et Jacques le Féron exposent aux échevins, jurés, conseil et connétables de la ville de Mons l'état des frais faits par elle et ses gens pour obtenir la paix . . . . IV, 486
- 25 juin, à Mons. — Lettres par lesquelles Pierre de Bousies, sire de Vertaing, de Romeries et de Féloy, chevalier, bailli de Hainaut, promet de faire tenir par le prince et de garantir ce que feront les échevins de Mons par lui créés, sans avoir exhibé les lettres patentes de son institution . . . . . IV, 487
- \* 26 juin, à Mons. — Serment prêté par Jean Huriau, comme échevin de la ville de Mons. IV, 488
- \* Même date. — Assemblée des échevins, du conseil et des connétables de la ville de Mons, dans laquelle on s'occupe des personnes qui avaient été emprisonnées . . . IV, 491, note 1
- 26 juin, à Bruxelles. — Mandement adressé au seigneur de Senzeilles et à Othon de Senzeilles, prévôt le Comte à Valenciennes, de la part du duc de Brabant, pour recevoir la soumission de la ville du Quesnoy . . IV, 488
- \* 28 juin. — Assemblée des échevins, des jurés, du conseil et des connétables de la ville de Mons, où il est parlé de la délivrance de Gilles de le Porte et des autres prisonniers . . . . . IV, 491, note 1
- 2 et 3 juillet. — Relation des exécutions à mort qui ont eu lieu à Mons . . . . IV, 491, note 1
- 8 juillet, à Gand. — Lettres de Jacqueline de Bavière, duchesse de Gloucester, comtesse de Hainaut, etc., par lesquelles elle mande aux auditeurs des comptes de son pays et comté de Hainaut d'allouer la somme de quatre cent et une livres tournois au prochain compte de Colard de Hauchin, receveur de la Salle à Valenciennes, lequel, en qualité de lieutenant du receveur de Hainaut, a, par ses ordres, payé en plusieurs fois ladite somme. IV, 489, 709
- \* 8 juillet. — Demande soumise par les échevins au conseil de la ville de Mons, pour savoir si l'on ferait bien d'écrire au duc de Bourgogne ou de lui envoyer des députés, au sujet des lettres adressées par la duchesse Jacque-

<sup>1</sup> A la vingt-quatrième ligne de la page 485, au lieu de : « dou jour des ynocens », il faut lire : « dou jour de S<sup>t</sup> Vincent ».

Pages.		Pages.
1425.	line au duc de Gloucester et dans lesquelles elle se plaint de la ville de Mons . . . IV, 490	
8 juillet.	— Résolution du conseil de la ville de Mons au sujet du paiement d'un tiers de la quote-part de l'aide accordée au duc de Gloucester . . . IV, 496	
* 8 juillet, à Gand.	— Mandement de Jacqueline de Bavière, duchesse de Gloucester, comtesse de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de quatre cent et une livres. . . VI, 85	
* 10 juillet.	— Nomination de Marie de Schoonvorst à une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons . . . IV, 492	
13 juillet, à Saint-Ghislain.	— Mandement adressé au prévôt de Maubeuge par les commissaires du duc de Brabant, pour qu'il envoie secrètement à l'abbaye d'Hautmont les vivres nécessaires à trois cents personnes environ. . . IV, 495	
16 juillet, à Malines.	— Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il accorde à la ville de Mons l'autorisation de lever en constitutions de rentes ou pensions viagères un capital de quinze cents couronnes d'or, afin de la mettre à même d'acquitter sa quotité de l'aide votée par les états, les dettes contractées du chef des réparations et ouvrages exécutés aux fortifications et les frais des ambassades faites pour obtenir le traité de paix. . . IV, 494	
		* 17 juillet, à Malines. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des frais de voyages faits par Robin d'Aule, son conseiller . . . VI, 85
		24 juillet, à Malines. — Lettres du même, par lesquelles il reconnaît que le duc de Bourgogne lui a fait hommage des terres de Blaton et de Feignies, mouvantes du comté de Hainaut. . . IV, 489
		25 juillet. — Rôle contenant les privilèges de la ville de Bavai <sup>1</sup> .
		31 juillet, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, confirme à la ville d'Enghien les privilèges à elle concédés par Jean, duc de Bavière, etc., le 5 mai 1424, pour l'administration de la justice et pour la franchise de ses foires de la Madeleine et de la Saint-Denis, ainsi que de son marché du mercredi . . . IV, 500
		Avril-juillet. — Déclaration des voyages faits par maître Jean de Segry . . . VI, 255, note 1
		5 août, en son château de Tervueren. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., augmente les privilèges de la ville de Bavai <sup>2</sup> .
		8 août. — Acte de la réception de Marie de Schoonvorst à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort de Gertrude de Hoves . . . IV, 492, note 1

<sup>1</sup> La teneur de cet écrit est insérée dans les lettres du duc de Brabant, du 5 août suivant.

<sup>2</sup> Voici le texte de ces lettres, tel qu'on le trouve dans un ancien manuscrit :

« Jehan, par la grâce de Dieu, duc de Lotringhe, de Brabant et de Lembourg, marquis du Saint-Empire, comte de Haynnau, de Hollande et de Zellande, et seigneur de Frise, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. De la partye de noz bien aymez les mayeur, eschevins, jurez, mannans et habitans de nostre ville de Bavay, nous a esté exposet et humblement remonstré comment nostre ville de Bavay ait, par noz prédécesseurs, de bonne mémoire, comtes de Haynnau, que Dieu absolve, esté d'anchienneté moult grandement et notablement doucée de pluseurs previllèges, franchises et libertez, selon lesquelz et en uzant d'iceulx icelle nostre ville de Bavay a, par les prévostz, mayeur, eschevins et jurez dudit lieu de Bavay, tousiours esté régie, gouvernée et maintenue en raison, justice et bonne pollice jusques a naguères que, par feu de meschief que y est survenu, tous les registres, papiers, lettres, chartres et autres enseignemens qu'ilz avoient sur le fait de leursdis previllèges, franchises et libertes, ont esté ars, gastez et destruietz avecq la plus grant partie des meilleurs et plus notables maisons de nostredicte ville de Bavay devant dicte, par quoy elle seroit faillie de demourer en désolation et du tout inhabitée, se par nous n'estoit pourveuv, de grâce espéciale, de remede convegnable au recouvrement de leurs previllèges, franchises et libertez dessusdictes, dont lesdis exposans nous ont très humblement supplyé. Sçavoir faisons que nous, qui ne voudrions que, par l'infortune dudict feu, nostre ville de Bavay



	Pages.		Pages.
15 août, à Termonde. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il mande aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut que le receveur des mortemains de ce pays lui a délivré la somme de soixante-deux couronnes d'or de France. IV, 505		* 19 août, en son château de Tervueren. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le payement des frais des voyages faits par Robin d'Aule, son écuyer et conseiller . . . . . VI, 85	1425.
* Même date. — Mandement du même, pour le payement des frais des voyages de Jean de Segry, trésorier de Hainaut et prévôt de l'église de Soignies . . . . . VI, 282		* 25 août, à Braine-le-Comte. — Mandement du même, pour l'allocation de dix couronnes d'or de France payée par le prévôt de Maubeuge pour le jeu de l'arbalète qu'il a donné à Louvain. . . . . VI, 85	

fuist et demorast à tousiours privée et despointie de previllèges à elle donnés et octroyés par nos prédiccesseurs comtes de Haynnau, et dont elle a ghoey et possessé de leurs temps et du nostre jusques à l'advenue d'icellui feu, advons par lesdis eschevins et jurez fait mettre en ung rolle par déclaration la substance des previllèges, franchises et libertez devant dictes, ensemble la manière comment ilz en ont joy et uzé en temps passé, duquel rolle la teneur s'ensuit :

» Sour la supplication que les mayeur et eschevins, jurez, manans et habittans de la ville de Bavay ont faite par-devers leur très redoubté seigneur, monsr le duc de Brabant et de Lembourg, comte de Haynnau et de Hollaude, affin que les franchises et libertez qu'ilz avoient esté maintenues et usées en icelle ville tant de la bourghesie foraine comme de la masuyere, et dont les previllèges avoient esté et estoient pérís par feu, leurdit très redoubté seigneur, par sa grâce, les veulst rendre et resceller nouveaux pour en user par la manière acoustumée, et dont des poins d'icelle bourghesie et franchises l'esclaircissement s'ensuit.

» Premiers, pour ce que ladite ville estoit petittement peuplée et de petit nombre de gens, l'en faisoit d'un mesme juret et eschevin qui gouvernoit la bourghesie foraine.

*Du gouvernement de la bourghesie foraine.*

» Item, ledit juré, à la complainte d'ung bourgeois ou de son messaige et au conjurement dudit mayeur, envoyast ung sergent à verghe au s<sup>r</sup> subiect ou à son officier, où que fuist en Haynnau, dont le bourgeois se PLAIGNOIT faire mettre et délivrer son corps et biens sans fraict, sur tel estat que, se ledit seigneur volloit avoir journée contre le bourgeois, elle lui fuist baillie à jour compétant pour oyr ses raisons. Et par quoy se estoit trouvé que du cas peust et deust congnostre selon la loy et le costume du pays on estoit tenu de lui rendre, se non ledit prévost et le juré en chief en retenoient la congnissance. Et si avoit le bourgeois touttefois qu'il le requerront le conseil des jurez jusques au faire les monstrances.

*Du s<sup>r</sup> subiect contre bourgeois forains.*

» Item, se ledit s<sup>r</sup> et officier subiect refusoit la délivrance à faire et les fraix payer ou de venir à se journée, ottant de fois qu'il en deffaulroit, on le jugeroit en unze livres, ung denier blans, pareillement pour aller contre le dit et enseignement des jurez tenans leur siège, dont leur très redoubté seigneur si comme son prévost pour lui aroit quatre livres, ung denier, et chacun des jurez vingt solz. Et pareillement estoient jugiés les bourgeois, s'ilz défailloient à leur journée ou alloient contre l'enseignement desdits jurez.

*Des hostaiges que doivent li bourgeois.*

» Item, aussi leur très redoubté seigneur avoit de droit par an sur ung bourgeois douze deniers blans en sadite ville et sadite ville dix solz d'entrée, x solz d'issue. Et pour hostaige, les trois premiers ans xi solz, et ne pouvoient widyer sans payer le deu desdis III ans.

*Des offenses de bourgeois forains.*

Item, se les bourgeois forains masuyers faisoient civile offense contre cuy que ce fuist, mais que ilz peussent estre en leurs personnes remonstrer à Bavay, par-devant deux jurez, ainchois que prins et callengié fuissent ou les lois sur eulz jugies par loy, ilz estoient quittes desdictes loix partout.

*Des offenses faire contre lesdis bourgeois.*

» Item, et se aultres se mespregnoient vers vosdis bourgeois en cas de meslée, ilz estoient pugnis par vostre dit prévost le double loix telles qu'elles estoient au lieu où l'offense estoit faite, entendu que, se les offensés estoient bourgeois de

	Pages.		Pages.
1425.		* 26 août, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc, pour le remboursement de plusieurs voyages faits par Godefroid Clauet . . . . .	VI, 84
		* 28 août, à Bruxelles. — Mandement du même, acquittant Jean le Boulengier, dit le Borgne, de ce qu'il redoit de la ferme du vinage de Masnières. . . . .	VI, 84
		* 31 août. — Mandement de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., pour le payement des dépenses faites par Gérard le Maire, son chapelain, en allant au Quesnoy. . . . .	VI, 84
		* <i>Même date.</i> — Mandement de la même, pour le payement de deux hanaps d'argent donnés aux demoiselles de Roisiu et de Hainin, qui l'avaient accompagnée en Flandre . . . . .	VI, 84

autres hours et remonstrez se fussent par la manière dicte, quittes en estoient. Aussi se les seigneurs subiectz en la meslée les callengoient, ilz avoient une desdictes loix et vostre prévost les aultres.

*De cas criminel touchant ly bourgeois.*

» *Item*, vostre prévost aussi ravoit ung bourgeois des autres bcurs des cas criminelz et civil pour d'eulx congnoistre et les pugnir de leur meffait, et pareillement en faisoit il aux aultres.

*De bourgeoisie masuyère et pour réparation de ville.*

» *Item*, en tant qu'il touche et peult toucher la bourgeoisie masuyère, aussi les droiz et les profits appartenans à la réparation de vostre ville et forteresse, l'esclaircissement s'en ensieult.

*Des maltottes à la réparation de ville.*

» Premiers, que en vostredicte ville avoit assize et malletautes pour la retenue en réparation d'icelle, aussi pour payer les rentes héritables, les pentions et aultres debtes qu'elle doit, c'est assavoir : quatre deniers sur ung lot de vin et trois mailles sur le lot de cervoises. Et si avoit cauchiage de la condition que celluy de vostre ville de Mons.

*Des bourgeois masuyers.*

» *Item*, aussi voz bourgeois masuyers ne faisoient à contraindre ne à poursuyr sinon par obligation ou par jugement de vostre court de Mons, fors par-devant vostre luy de Bavay pour le civil et par-devant vostre prévost pour le criminel.

*Des tonlieux de Bavay.*

» *Item*, les tonlieux que vous et voz parchonniers aviés en vostredicte ville estoient quittes et affranchis à vous et à yaulx par le pris de quatorze livres tournois : laquelle somme se predoit chacun an sur les assises et revenues de vostre dicte ville, et se payoient par vostre massart.

*Des deux franchises foires de Bavay.*

» *Item*, il avoit en vostre ville deux franchises festes l'an, assavoir : le behourdich et Saint-Michel, qui avoient chacune viij jours de venue, trois jours de sièges et viij jours de retours; pareillement francq marchié, chacune sepmaine, dou dimenche à ncsne jusques au mardi à nonne, qui estoient de tel condition que toutes gens y povoient aller et venir sans ce que on les peuist ne deuist empescher ne prendre pour debte quelconque, réservez les vostres et de voz trois forestz ou de debtes acruttes en festes ou en marchiés francqz.

*Loix et meslée.*

» *Item*, il avoit en vostredicte ville, le franchise du marchié durant, pour loix de clains et de respes, cix sols vi deniers, et hors de la franchise, n'avoit que ix sols vi deniers.

» *Item*, de meslée sans sang, durant ladicte franchise, lx sols, et se on cheoit du cop, ix sols vi d.

» *Item*, de armes esmolues, xlv s.

» *Item*, et hors de la franchise, de meslée sans sang, xl sols, et s'il cheoit, viij s. vi d.

» *Item*, en ladise franchise, du lait dict, iiii s, de loix et hors ladite franchise, vi d.

» Et toutes lesquelles loix et en aultres que les eschevins jugent, Guillaume de Haudrud a la quart partie.



Pages.	Pages.	
1 <sup>er</sup> septembre. — Assemblée des échevins, du conseil et des connétables de la ville de Mons. Les personnes détenues à Mons pour délits politiques seront remises au bailli de Hainaut et envoyées à Saint-Ghislain, à l'effet d'y être punies par les gouverneur et commissaires spéciaux. . . . . IV, 491, note 1	d'une aide, les punitions encourues par les prisonniers. Nomination de délégués pour remplir cette mission, le lendemain. IV, 492, note	1423.
5 septembre. — Assemblée du conseil de la ville de Mons, à l'effet de faire abolir, au moyen	* 4 septembre. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons, par ses délégués, qui avaient traité avec les gouverneur et commissaires pour une somme de dix-huit mille livres tournois : ce qui est agréé . . . . . IV, 492, note	

» Item, il n'a en la noefve rue de loix que x sols, se cellui ne chiet du cop, mais adont y avoit cent 12 s. 7 d. blans.

» Toutes lesquelles loix et autres qui fourfaites se porient estoient et devoient yestre nuement à leur très redoubté seigneur.

» Item, les mannans de ladicte rue ayans héritage en ycelle ne doibvent point de mortemains, et tous bastars et aubains mannans ou clos de la ville ne doibvent que ung meilleur catel. Et ce apparoît par privilège qui fut perdu au devant dit feu.

*Des deffailans de fourjur ou clos de Bavay.*

» Item, le plus riche homme mannans ou clos de la ville pour faute de fourjur ne doit estre pugny que de c suls pour une foyz payer, et ainsi de tous les aultres au desoubz, chacun à sa quantité.

*Et de toutes aultres parties dépendans avecq les précédentes.*

» Item, et au surplus puelt-il avoir plusieurs aultres menues parties dépendans u servans au fait et gouvernement desdictes bourgeoisies foraines et masuyères, qui seroient loingtains à esclarchir. Sy requièrent vosdictes gens que vosdis eschevins et jurez en puissent faire, user et jugier, quant le cas escherra, en la manière qu'ilz ont faiz en temps passé.

» En tesmoing desquelles choses ainsi et par la manière devant devisées avoir esté du temps passé usées, jugier et maintenir seloncq nostre mémoire et souvenance sur plusieurs privilèges qui en estoient accordées et séellées par plusieurs prinches et comtes de Haynnau ausquelz Dieu soit miséricors, nous Willame de Roisin dit le chastellain, Sandrart Prévost, Jacquemart Renclars, Jehan de Rocque et Bauduin Deslogh avons ad ce présent escript mis nos sceaulx, le xxv<sup>e</sup> jour de juillet l'an mil III<sup>e</sup> et XXV.

» Desquelz privilèges, franchises, libertez, lesdis mayeur, eschevins et jurez et leurs prédécesseurs esdis offices ont ghoy, uset et possesset paisiblement, et les ont ainsi veu user, jugier et maintenir pour et ou nom de nostreditte ville de Bavay, selon leur mémoire et souvenance, ainsi que par ledit rolle séellé de leurs sceaulx est cy-dessus incorporé, ilz nous ont affermé tesmoings et certiffié, nous, par l'advis et délibération de nostre conseil, advons loés, grées, approuvés et confirmés, loons, gréons, approuvons et confremons, en ottroyant et donnant congïe et licence, par ces présentes, pour nous, noz hoirs et successeurs comtes et contesses de Haynnau, aux dessusdis mayeur, eschevins et jurez de nostre ville de Bavay devant dicte et à ceulx qui après eulz le seront, que d'iceulx privilèges, franchises et libertez ilz usent, joissent et possèdent d'ores en avant à perpétuité, seloncq ce et par la manière qu'ilz ont fait ou temps passé et que cy en devant est contenu et déclaret.

» En oultre, pour ce que, par la désolation dudict feu, lesdis previllèges et les papiers esquelz estoient enregistrez les noms de nos bourgeois forains dudict lieu de Bavay, sont ars et périltz comme dessus est dict, et que grans fraix et préjudice à nosdis bourgeois d'y venir faire nouvelle entrée, nous, à l'humble supplication desdis mayeur, eschevins et jurez, leur advons ottroyé et ottroyons, par ces meismes présentes, en ampliant nostredicte grâce, que tous ceulx qui leur appara deument par les comptes des tailles des sauldoyers et que seront trouvéz avoir ce payé leur portion depuis le trespas nostre très cher et très amé père le duc Guillaume de Bavière, comte de Haynnau, de Hollande et de Zéellande, dont Dieu ait l'ame, soient tenus et réputez pour bourgeois de nostredicte ville de Bavay, et pareillement tous ceulx qui apparoît par les registres des massars qui ont esté à l'appaïsement desdis jurez, avoir emprins nostredicte bourghesie depuis ledit temps, et que sur ce yaulx noz jurez puissent faire nouvel papier et mettre en ferme pour valloir en temps advenir.

» Et avecq ce, considéré que, par ladicte désolation, la plus grant partie des bons hostelz de nostredicte ville de Bavay ont esté ars et destruis, et que plusieurs desdis habitans polroient doubter d'eulx y retraire pour les pertes et dommaiges qu'ilz ont heu de leursdictes maisons et autrement, aussi pour les grandes rentes qui lesdictes maisons dont

- |       | Pages. |  | Pages.  |
|-------|--------|--|---------|
| 1425. |        | 8 septembre, à Bruges. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., ordonne à ses gouverneurs de Lille, de Douai, d'Orchies et d'Arras, et à ses autres justiciers et officiers, de contraindre la sénéchale de Hainaut à acquitter les amendes par elle dues au chapitre et à un chanoine de l'église Notre-Dame de Cambrai . . . . . | VI, 205 |
|       |        | 12 septembre, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il assigne, en faveur de Gérard Durot, son secrétaire et receveur des terres de Hainaut ayant appar-   |         |
|       |        | tenu au duc Jean de Bavière, et de Sarre du Postich, veuve de Jacques le Leu, future épouse dudit Durot, la possession viagère de la maison de Thirimont et de ses dépendances, avec une rente annuelle de vingt-cinq écus d'or, moyennant de tenir cette maison en fief . . . . .   | IV, 504 |
|       |        | * Vers le 15 septembre. — Lettre adressée au mayeur, échevins, jurés et conseil de la ville de Mons, de la part du duc de Bourgogne, leur notifiant que la duchesse Jacqueline de Bavière est partie de la ville de Gand . . . . .   | IV, 507 |

elles estoient chargies, il nous plaist, vollons et accordons que l'on fache cryer, publier et dénonchier, de par nous, en nostre ville de Bavay, que dedans le Toussain prochainement venant chacun qui cy voudra retraire se retraye, et dedens ung an lors ensuivant y fachtent faire carpentaiges et réparations ou autrement, nosdis massars ou l'un desdis jurez polront telz héritages par plainte et par loy faire mettre à nouvelle rente et à nouvel marchié, sans diminution ou rabbat des rentes que prendre y devons, jasoit ce que telz lieux fuissent acquitez de leurs rentes, que nosdis eschevins puissent ces choses passer sans aller à leur kief-lieu, s'il ne leur plaisoit.

*Pour remède à cause du ferme ars et brisis.*

» *Item*, pour ce que en ferme sont ars et périzt comme dessus toutes chirographes et autres lettres touchans pluseurs prélatz, nobles, bourgeois et autres bonnes gens tant de nostredicte ville de Bavay comme autres ayans terres, héritaiges et possessions ou jugement de ladicte loy de nostredicte ville de Bavay, il nous plaist et d'abondance avons octroyé et octroyons auxdis maieur et eschevins et jurez que par nous soit commandé, cryé et publié en nostredicte ville de Bavay que tous ceulx qui ont et maintiengnent avoir ayuues dont les semblables estoient et devoient estre en leur ferme, les apportent et donnent à congnoistre à nosdis eschevins de Bavay dedens le feste Nostre-Dame Chandeller prochainement venant en ceste présente année mil quatre cens et xxv, et que de toutes celles qui dedens ledit temps leur seront approuvées et dont ilz aueront leur appaisement, ilz puissent recevoir les coppies chirographes et mettre en leur nouvel ferme pour de là en avant estre tenues, réputées et entendues vaillables et autenticques. Si mandons en mandement à nostre bailli de Haynnau, à nostredict prévost de Bavay et à tous noz autres justiciers, officiers et subjectz de nostre pays de Haynnau, que ce puelt et polra touchier, compéter et appartenir ores et en temps advenir, que des previlleiges, droix, franchises, usaiges, ordonnances et libertez cy-devant déclarées sueffrent et laissent lesdis mayeur, eschevins et jurez paisiblement et plainement ghoir et user pour et ou nom de nostredicte ville de Bavay, sans leur faire ne donner ou souffrir estre fait ne donné ores ne en temps advenir aucun trouble, destourbier ou empeschement au contraire. Car ainsi nous plaist-il et le vollons estre fait. En tesmoing desquelles choses, nous avons fait mettre nostre sée à ces présentes lettres, saul en autres choses nostre droict et l'aultrui en toutes. Donné en nostre chastiel de la Vère, le chincquysme jour d'aoust, l'an de grâce mil quatre cens vingt et chineq.

» Par mons<sup>r</sup> le duc en son conseil, ouquel Jehan de Sconevorst, burgrave de Montjoie, seigneur de Cranedonc et de Dippembecque, de la Flamenre, m<sup>e</sup> Cornélis Propper, prévost de l'église de Cambray, Jehan, seigneur de Botterssem, Guillaume Estiévenart dit du Cambge, receveur général de Haynnau, et Ghodefroy Clauwet estoient. »

Recueil de plusieurs anciennes chartes, des années  
1200 à 1472, fol. 201 à 208. — N<sup>o</sup> 1190 des Archives  
communales de Mons.

Ces lettres furent renouvelées par le duc de Bourgogne, le 13 juillet 1474.



- \* 16 septembre, en son château de Tervueren. — Six mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de diverses sommes et notamment des dépenses par lui faites en la ville de Valenciennes le 14 et le 15 mai . . . . . VI, 84
- 22 septembre, à Paris. — Lettres de Jean, duc de Bedford, régent du royaume de France, par lesquelles il déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite au défi des ducs de Bourgogne et de Gloucester . . . . . IV, 508
- 24 septembre, à Soignies. — Quittance, délivrée par Gilles de Maubeuge, veneur de Hainaut, au lieutenant du receveur de ce pays à Braine-le-Comte, de cinquante-deux muids et trois rasières de blé pour l'entretien des grands chiens du duc de Brabant durant l'hiver précédent . . . . . IV, 511
- 5 octobre, à Lierre. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il mande aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut que la somme de quatre-vingt-cinq couronnes d'or a été payée par le receveur des mortemains de ce pays, pour deux chevaux donnés à Poton de Sainttraille, écuyer, lors du siège de Mons . . . . . IV, 512
- Même date. — Lettres du même, mandant aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut qu'Arnould dit Bouclquant de Sars, lorsqu'il était prévôt de Maubeuge, a avancé la somme de cent couronnes de France pour l'acquisition de deux chevaux qui furent donnés à Jean de Hernain, écuyer et échanson du duc, et à Jean de Riez, varlet de son harnais. . . . . IV, 515
- Même date. — Lettres du même, par lesquelles il mande au receveur général de Hainaut de faire payer par le prévôt le Comte de Valenciennes la somme de trois cent et six couronnes de France due à Engelbert d'Enghien, du chef de dix-sept prisonniers par lui faits devant le Rœulx et transférés au château de Genappe . . . . . IV, 514
- \* 4 octobre, à Lierre. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., fait don à Raoul, bâtard de Marchiennes, d'une pension annuelle de cinquante livres tournois, pour les services qu'il avait reçus de lui, lors de la pacification du Hainaut . . . V, 452, note 1
- 5 octobre, à Lierre. — Mandement adressé, de la part du même duc, au bailli de Hainaut, pour la reddition des comptes des officiers de justice de ce pays, qui aura lieu en la ville de Saint-Ghislain, le jour saint André . . . IV, 516
- \* Même date. — Mandement du même, pour le remboursement de quatre cents couronnes de France à Engelbert d'Enghien, qui avait délivré deux cents couronnes à Poton de Sainttraille et autant à Jean l'Allemand, en récompense de leurs services en la guerre contre le duc de Gloucester. . . . . VI, 85
- \* 6 octobre, à Lierre. — Mandement du même, pour l'allocation des sommes de soixante-dix couronnes de France et de soixante-seize livres, dix sols, dues à Gérard de le Borch, bailli de Hal, pour un cheval bai donné à Michel de le Werne, et pour les gages de vingt-quatre compagnons qui tinrent durant quinze jours garnison à Hal . . . . . VI, 85
- 12 octobre, à Condé. — Mandement du gouverneur et des commissaires du Hainaut, pour la formation d'une liste des habitants de la prévôté du Quesnoy qui ont tenu le parti et ont été au service du duc de Gloucester . . . IV, 517
- 17 octobre, à Bruxelles. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il octroie à la ville de Mons de constituer des rentes et pensions viagères au capital de neuf mille couronnes d'or de France, pour acquitter la composition de dix-huit mille livres tournois à laquelle elle a consenti, à l'occasion de la dernière guerre . . . . . IV, 518
- Même date. — Lettres du même, par lesquelles il octroie à la ville de Mons d'augmenter la maltôte du vin vendu en détail, durant dix ans, sous l'obligation d'en affecter le produit au payement des rentes et pensions

1425. à constituer par cette ville pour acquitter la composition de dix-huit mille livres tournois. . . . . IV, 520
- 17 octobre, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., concernant l'allocation de la somme de trente-six couronnes de France, pour une demi-douzaine de tasses en argent qu'il fit présenter à Gilles des Champs, châtelain de Braine-le-Comte, le jour de ses noces . . . . . VI, 85
- \* 21 octobre, à Tervueren. — Lettres du même duc, mandant au receveur de Crève-cœur qu'il a dispensé Jean le Sellier de payer durant dix ans la rente de sept muids et demi de grain par lui due pour sa maison du Bosquel près de Crève-cœur, et ce, en considération des pertes qu'il avait subies lors de la guerre . . . . . V, 411
- \* 29 octobre. — Vidimus, délivré par les échevins de Cambrai, des lettres ci-dessus . V, 411
- \* 5 novembre, à Bruxelles. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mandant aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut d'allouer la somme de trois cent-dix livres et dix sols tournois que le bailli de Hainaut a payée pour les frais de plusieurs hommes à cheval et de leurs valets, du 15 juin, jour de la reddition de Mons, au 5 juillet. . . . . V, 411
- Même date. — Mandement adressé au bailli de Hainaut, de la part du duc de Brabant, lui ordonnant de ne faire et de ne laisser faire aucun exploit de justice à cause des rentes ou pensions viagères constituées avant les guerres du Hainaut sur les biens de plusieurs de ses conseillers . . . . . IV, 522
- \* 8 novembre, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de quatre-vingt-dix-huit bœufs et cent soixante-dix moutons fournis pour son hôtel, au siège devant Mons, par Arnould de Scaubecque, maître boucher de Hainaut. . . . . VI, 85
- \* 9 novembre, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., fait don aux habitants de Seneffe de quarante chênes de la haie du Rœulx ou des bois de la Houssière, pour la restauration de leur église qui avait été saccagée par les Anglais. . . . . V, 527
- 17 novembre, à Condé. — Lettres des commissaires du duc de Brabant, contenant les conditions de la composition acceptée par les échevins et le conseil de la ville de Mons, pour faire cesser toutes les poursuites civiles à la charge des habitants de cette ville qui avaient suivi le parti du duc de Gloucester. . . IV, 523
- \* 18 novembre, au château de Tervueren. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de cent couronnes de France à Jean, seigneur de Boterssem, à l'effet d'acheter un cheval. VI, 85
- \* Vers le 5 décembre. — Lettre de la dame douairière à la ville de Mons . . . . IV, 527
- \* 5 décembre. — Lecture de cette lettre au conseil de la ville de Mons . . . . . IV, 527
- 5 décembre, au château de Tervueren. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il mande aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut, d'allouer le montant des sommes dépensées à Mons par le seigneur d'Enghien, les 15 et 14 juin, du 6 au 9 juillet et le 17 août. IV, 710
- \* 9 décembre. — Réclamation, faite par Jean de Luxembourg au conseil de la ville de Mons, d'un canon et d'une somme de quatorze cents livres. . . . . IV, XLIV, note 4
- 10 décembre. — Quittance, délivrée par Colard de Beudignies, tourier du château de Mons, à Gobert Crohin, changeur, de la somme de vingt-trois livres, six sols, trois deniers tournois, pour l'entretien de plusieurs prisonniers. IV, 527
- \* 15 décembre, au château de Tervueren. — Trois mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement : de cent-soixante-quatre livres et deux sols tournois, pour trois queues de vin de Beaune; de



- |  | Pages.                |   | Pages.      |
|--|-----------------------|---|-------------|
| vingt couronnes d'or à Francequin Pernian, son chevaucheur, à l'effet d'acheter un cheval, et de soixante couronnes à Jean de Zambecque, son valet de chambre, pour un cheval donné à Jean de Caumaisnil . . . . .   | VI, 86                |   |             |
| * 31 décembre, en son château de Tervueren. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de cinquante couronnes d'or payée par le bailli de Hainaut . . . . .  | VI, 86                | * Vers le 12 janvier. — Lettres adressées par le vidame d'Amiens à Simon le Douch, à Jean le Leu et à Raoul de Marchiennes, pour avoir satisfaction des sommes qu'ils lui avaient promises au nom de la ville de Mons, à cause des services par lui rendus pour parvenir à un traité de paix. . . . .   | IV, 550     |
| 1426.  |                       | * 12 janvier. — Résolution du conseil de la ville de Mons, au sujet de la réclamation du vidame d'Amiens . . . . .  | IV, 550-551 |
|  |                       | * 17 janvier. — Résolution du conseil de la ville de Mons, portant nomination de députés pour se rendre à une journée que le duc de Brabant doit tenir à Lierre, le 27. . . . .   | IV, 552     |
| * 1 <sup>er</sup> janvier, en son château de Tervueren. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lequel il acquitte Jean de Commines, son prévôt de Crèvecœur, de la somme de vingt-quatre livres parisis, en considération de ce que, durant la guerre, il avait été fait prisonnier à Mons, où il perdit deux chevaux, et qu'il n'a rien pu recevoir de la ferme de son office, durant neuf mois environ . . . . . | VI, 86                | * 28 janvier, à Lierre. — Représentations faites au conseil du duc de Brabant, par les députés de la ville de Mons, sur trois points relatifs à la mainlevée des biens des bourgeois de cette ville, à la poursuite des arrérages dus par des seigneurs et autres habitants du Brabant, et au préjudice que lui cause la ville de Valenciennes. . . . . | IV, 552     |
| * Même date. — Mandement du même, pour le paiement de vingt-huit couronnes de France à Jean de Segry, prévôt de l'église de Soignies, trésorier de Hainaut . . . . .   | VI, 87                | 30 janvier, à Lierre. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il mande au receveur général de Hainaut de payer la somme de cent couronnes d'or de France à frère Hector de Vitry, son confesseur. . . . .   | IV, 711     |
| * Même date. — Lettres par lesquelles il accorde à Jean de Segry, prévôt de l'église de Soignies et trésorier de Hainaut, vingt-cinq chènes à prendre dans les bois des environs de Valenciennes. . . . .  | V, 527                | 31 janvier, à Lierre. — Lettres du même, par lesquelles il accorde la somme de cent couronnes de France à Jean le Marchant, son secrétaire, pour l'indemniser de ses frais et dépens. . . . .   | IV, 715     |
| * Vers le 4 janvier. — Lettres de créance délivrées par le même au trésorier et au receveur de Hainaut, pour qu'ils proposent à la ville de Mons de payer la somme de quatorze cents livres à Jean de Luxembourg, gouverneur de ce pays, du chef de ce qui lui avait été promis au siège de Guise, et de lui remettre certains canons et veuglaires à lui donnés par le duc. . . . .   | IV, 528               | Même date. — Mandement du même, pour le paiement des dépenses d'une ambassade qu'il envoie au duc de Bourgogne. . . . .   | IV, 714     |
| * 4 janvier. — Résolution du conseil de la ville de Mons, au sujet de la réclamation faite par Jean de Luxembourg. . . . .   | IV, XLIV, note 4; 529 | * Même date. — Lettres du même, accordant à Gilles des Camps, châtelain de Braine-le-Comte, la somme de mille couronnes d'or de France . . . . .  | V, 412      |
|  |                       | * 2 février. — Résolution du conseil de la ville de Mons, de s'en tenir à la somme promise au vidame d'Amiens . . . . .   | IV, 551     |

1426. \* 2 février. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons, par les députés qui ont assisté à l'assemblée de Lierre . . . . . IV, 532
- \* *Même date.* — Quittance, délivrée par Lambert Chrispien, clerc du seigneur d'Enghien, au receveur général de Hainaut. IV, 715, note 1
- 5 février, à Lierre. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mande à son prévôt de Mons de se trouver à Lierre, le 16, avec un état de son office. IV, 534
- \* *Même date.* — Semblable mandement adressé au prévôt de Maubeuge . . . . . IV, 534
- 17 février, à Lierre. — Lettres par lesquelles le même duc mande au bailli de Hainaut de lui envoyer, à Malines, cent couronnes. IV, 535
- Même date.* — Mandement du même aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut, pour qu'ils allouent la somme de deux cents couronnes d'or de France payée à Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, pour ses voyages . . . . . IV, 715
- \* *Même date.* — Mandement du même, faisant don de cent chênes à Évrard, seigneur de la Haye et de Ghoy, pour la reconstruction de ses maisons détruites pendant la guerre. . VI, 87
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles le même duc accorde à Guillaume de l'Angèle quarante chênes des bois de la Houssière, pour l'aider à refaire ses maisons en Brabant détruites durant la guerre . . . . . V, 528
- \* 21 février. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons, de ce qui a été traité par les députés de cette ville à la journée tenue à Lierre par le duc de Brabant et son conseil. IV, 536
- \* *Vers le 27 février.* — Réponses des envoyés de la ville de Mons vers le duc de Brabant et son conseil, au sujet du différend avec Valenciennes, des arrêts des biens des bourgeois et du refus fait par le bailli de Hainaut de recevoir les amendes dites peines de quints. IV, 537
- 27 février. — Délibérations du conseil de la ville de Mons, au sujet des réponses des envoyés de cette ville vers le duc de Brabant et son conseil, des canons réclamés à la même ville, et des sommes exigées par divers seigneurs à cause du traité de paix. . . . . IV, 537
- 27 février, à Rome. — Promulgation, faite par le cardinal Jordanus, juge et commissaire apostolique, évêque d'Albe, de la sentence de la cour de Rome, portant que la duchesse Jacqueline de Bavière a injustement et illégalement quitté son époux, Jean, duc de Brabant, et ordonnant qu'elle soit mise sous la garde d'Amédéc, duc de Savoie . . . IV, 539
- \* 1<sup>er</sup> mars, à Malines. — Traité d'alliance conclu entre Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., et Jean, duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg, comte de Hainaut, etc., contre le duc de Gloucester et la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . IV, 541
- \* *Vers le 5 mars.* — Lettres de Jean de Luxembourg, gouverneur du Hainaut, par lesquelles il mande à la ville de Mons d'envoyer ses députés à Saint-Ghislain, pour y traiter du différend avec la ville de Valenciennes. IV, 542
- 5 mars. — Nomination, faite par le conseil de la ville de Mons, de députés pour assister à l'assemblée qui aura lieu à Saint-Ghislain. IV, 542
- \* 6 mars. — Lettres par lesquelles Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, déclare avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de deux cents couronnes de France, que le duc de Brabant lui donna pour aller en ambassade vers le duc de Bourgogne, en Zélande. . . VI, 87
- \* 22 mars, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., concernant l'allocation de quarante et une couronnes d'or de France payée à Mathieu Caignet, marchand à Mons, pour deux queues de vin de Beaune envoyées à Bruxelles pour la dépense de son hôtel . . . . . VI, 87



- Pages.
- 28 mars, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mande au bailli de Hainaut de se rendre auprès de lui, à Bruxelles, le mercredi 5 avril . . . IV, 545
- \* Vers le 12 avril. — Ordonnance du même, relative aux armes prohibées . . . IV, 545
- 12 avril. — Communication, faite aux connétables de la ville de Mons, de l'ordonnance ci-dessus, afin qu'ils en réfèrent à leurs connétables respectives, en leur demandant s'il leur convient d'être convoqués par ordre du bailli et du conseil du prince, sans la permission des échevins . . . IV, 545-544
- \* 18 avril, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de la somme de deux cent vingt-deux livres et onze sols à Daniel du Mortier, hôtelier du Heaume, à Nivelles. VI, 87
- 19 avril. — Lettres de Jean, seigneur de Senzeilles et d'Erquelinnes, chevalier, par lesquelles il reconnaît avoir reçu du seigneur de Vertaing, bailli de Hainaut, la somme de quarante-deux livres tournois, pour ses voyages dans le pays de Liège, puis à Enghien et à Bruxelles . . . IV, 544
- \* 7 mai, à Bruxelles. — Lettres closes du duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le renouvellement du magistrat de la ville de Valenciennes. . . . VI, 88
- \* 10 mai, à Bruxelles. — Mandement du même duc, pour le paiement de seize couronnes et demie d'or de France à maître Jean le Marchant, pour un voyage à Lille en compagnie de Robin d'Aule . . . VI, 88
- \* Même date. — Mandement du même, concernant l'allocation de la somme de quatre-vingt-cinq couronnes d'or payée à Jean le Carlier, de Mons, pour quatre queues de vin de Beaune envoyées à Bruxelles pour la dépense de son hôtel . . . VI, 88
- \* 12 mai, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de quarante couronnes d'or de France payée à Charles, seigneur de Longueval et de Ham, en déduction des dépenses par lui supportées lors de la guerre . . . VI, 88
- Pages.
- \* 18 mai. — Relation de ce qui s'est passé à une assemblée des états de Hainaut, tenue à Mons, au sujet du gouvernement de Jean de Luxembourg . . . IV, 545
- \* 25 mai, en son château de Tervueren. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., concernant l'allocation de la somme de trente-six livres tournois pour les dépenses faites à Crèvecœur par des gens et officiers de l'évêque de Cambrai, lorsqu'ils y furent emprisonnés . . . VI, 88
- \* Même date. — Mandement du même duc, acquittant Jean Noël de la somme de vingt couronnes par lui due pour les censés qu'il tient en sa terre de Crèvecœur . . . VI, 89
- 7 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il mande à Guillaume Estiévenart dit du Change, son conseiller et receveur général de Hainaut, de faire payer par Jean de Vassault dit Bosquet, receveur de Flobecq et Lessines, la somme de deux mille deux cent cinquante livres tournois, pour acquitter ce qui restait dû à un lombard de Bruges . . IV, 546; VI, 89
- \* 12 juin, en son château de Tervueren. — Mandement du même, pour le paiement de mille couronnes d'or de France en déduction de la somme de cinq mille due au comte de Ligny et de Saint-Pol. . . . VI, 89
- \* 15 juin, en son château de Tervueren. — Mandement du même, pour le paiement des frais des voyages de Robin d'Aule, son écuyer et conseiller . . . VI, 89
- 3 juillet, à Bruxelles. — Mandement du même au receveur général de Hainaut, pour qu'il se joigne à la députation des états de ce pays qui doit se rendre à Bruxelles, le 10. . IV, 547
- 4 juillet. — Résolution prise par le conseil de la ville de Mons, sur les demandes faites à cette ville par Jean de Luxembourg et autres. IV, XLV, note, 551
- 12 juillet, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., au receveur général de Hainaut, pour qu'il acquitte les frais de Guillaume, comte de Zeyne et seigneur de Rhodes-Sainte-Agathe, durant son séjour à Mons . . . IV, 548
- 1426.

1426. 18 juillet. — Résolution du conseil de la ville de Mons, portant que l'on exposera aux connétables et aux connétables ce qui résultera de la remise ou du refus du grand canon réclamé par Jean de Luxembourg . . . IV, XLV, note, 550
- \* 19 juillet, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de cinq cents écus d'or de France payée au comte de Ligny et de Saint-Pol, en déduction de ce qui lui est dû . . . VI, 89
- 19 juillet. — Communication faite aux connétables des corporations de la ville de Mons, au sujet de la réclamation de Jean de Luxembourg . . . IV, XLV, note.
- \* 21 juillet. — Réponse des connétables de la ville de Mons, concernant le grand canon <sup>1</sup>. IV, 550
- 25 juillet, à Bruxelles. — Quittance, délivrée par Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., aux échevins, jurés et conseil de la ville de Mons, pour la reprise par le seigneur de Vertaing, bailli de Hainaut, du grand canon provenant du duc de Gloucester. . . IV, 549
- \* 29 juillet. — Cédula, signée par le secrétaire de Dinter, pour le paiement de neuf livres à Franchequin Perbome, chevaucheur du duc de Brabant, qui avait porté des lettres à Evrard de la Marck et à Barthélemi d'Autel touchant des ennemis du duc qu'ils détenaient. . . VI, 90
- \* 3 août. — Résolution du conseil de la ville de Mons, qui fixe le montant des sommes à payer aux seigneurs qui avaient négocié le traité de paix. . . IV, 551
- \* 7 août, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le remboursement de trente couronnes d'or que le comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, a payées à un drapier de Bruxelles, pour trente aunes de draps fournis à frère Simon Sabault, confesseur du comte de Saint-Pol . . . VI, 90
- \* 9 août. — Cédula, signée par le secrétaire de Dinter, pour le paiement de six livres et quinze sols à Franchequin Perbome, chevaucheur du duc de Brabant, qui avait porté des lettres à Barthélemi d'Autel et à Evrard de la Marck. VI, 90
- \* 10 août. — Lettres par lesquelles Firmin Toulifaul dit Hainaut, roi d'armes, reconnaît avoir reçu la somme de vingt grands angèles, moitié de la pension à lui assignée par le duc Guillaume de Bavière sur la recette de Bouchain . . . VI, 90
- \* Vers le 12 août. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., nomme Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, gouverneur du pays de Hainaut, en remplacement de Jean de Luxembourg, son frère. IV, 550
- \* 25 août, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il acquitte Jean du Quesne, son censier de Rumilly, du paiement de quarante francs et de vingt-quatre muids de blé . . . VI, 91
- 24 août, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il mande au receveur général de Hainaut de payer à Jean de Segry, prévôt de Soignies et trésorier de Hainaut, la somme de quarante-trois couronnes et demie à laquelle s'élèvent ses frais de route y détaillés. . . IV, 551
- \* 31 août, à Bruxelles. — Mandement du même, pour le paiement des gages et des dépenses de Robin d'Aule, son écuyer et conseiller, depuis le 22 juillet. . . VI, 91
- \* 2 septembre. — Résolution prise par le conseil de la ville de Mons, de remontrer aux états de Hainaut qu'il importe de savoir si le seigneur d'Enghien a été établi gouverneur du pays de Hainaut, tant par le duc de Bourgogne que par le duc de Brabant, conformément au traité de Douai . . . IV, 551

<sup>1</sup> « Item, dimence ensuivant, fu par les dessusdits connestables et connestables portet sur un et d'accort que on » déliveroit ledit canon à monsieur le bailliu de Haynnau, parmy boine deskierke que il en feroit avoir de monsieur » de Braibant ». — Deuxième registre des consaux de la ville de Mons, fol. x.



- 8 septembre. — Rapport fait au conseil de la ville de Mons par ses députés aux états de Hainaut. Une aide est accordée au duc de Brabant . . . . . IV, 553-556
- 9 septembre, à Soignies. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il prie et requiert les habitants de Mons et d'autres bonnes villes du Hainaut qui ont entrepris des poursuites, à la cour de Mons contre certains de ses conseillers, du chef des pensions vendues par ceux-ci, de suspendre ces poursuites jusqu'aux Pâques . . . IV, 553
- Même date. — Lettres par lesquelles il reconnaît que les états de Hainaut lui ont accordé de grâce spéciale une aide de trente mille livres tournois . . . . . IV, 554
- Même date. — Conditions mises par les états de Hainaut à l'accord de l'aide précitée, et réponses données par le duc de Brabant sur chacun des points qui lui ont été soumis. . IV, 556-560
- Même date. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., nomme Engelbert d'Enghien et Jean, seigneur de Boussu, membres de la commission chargée de régler les compositions, punitions et corrections à appliquer à ceux qui ont suivi le parti du duc de Gloucester en Hainaut, et ce, en remplacement de Pierre de Luxembourg, comte de Conversan, nommé gouverneur du Hainaut, et d'André de Valins, décédé. . V, 413
- 10 septembre. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons par les députés de cette ville à l'assemblée qui a été tenue à Soignies par le duc de Brabant, son conseil et les états de Hainaut . . . . . IV, 556
- \* 12 septembre, à Mons. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement de cent trente livres, douze sols et six deniers à Jacques Willin, receveur de la châtellenie de Lille. . . . . VI, 91
- 17 septembre, à Saint-Ghislain. — Lettres par lesquelles le même duc mande aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut qu'il a fait don de dix couronnes d'or au messenger qui lui a apporté la nouvelle que sa cousine la comtesse de Clermont s'était accouchée d'un fils . . . . . IV, 560
- \* 17 septembre, à Saint-Ghislain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation d'une somme délivrée à Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut. . . . . VI, 91
- \* 18 septembre, à Saint-Ghislain. — Deux mandements du même, par lesquels il accorde annuellement trois muids de blé, durant cinq ans, à Simon Bustin et à Colard de la Barre, à Mons, en récompense de leur comportement en la garde de cette ville. . . . . VI, 91
- \* Même date. — Lettres par lesquelles le même duc fait don à Jacques de Vertaing, en considération des services par lui rendus lors de la guerre contre le duc de Gloucester, de vingt-cinq chênes des bois de Braine ou de la Houssière, pour la réparation de sa maison de Bourbecque, détruite pendant la guerre. (Mentionnées dans celles du duc de Bourgogne, du 11 juillet 1427.) . . . . . V, 452 et 528
- 19 septembre, à Saint-Ghislain. — Lettres par lesquelles il mande aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut d'allouer la somme de cinq cent-sept livres, dix-huit sols et huit deniers tournois, à laquelle s'élevèrent les dépenses de son hôtel, durant son séjour à Soignies, du 6 au 10 . . . . . IV, 561
- Même date. — Lettres par lesquelles il mande à son receveur général de Hainaut de payer à Jean de Bray, épicier à Mons, le montant des fournitures faites par ordonnance de maître Albert, son physicien. . . . . IV, 565; VI, 92
- \* Même date. — Mandement du même duc, pour l'allocation de la somme payée pour les dépenses de son hôtel à Soignies, du vendredi 6 septembre, au souper, au mardi 10, au diner . . . . . VI, 92
- \* Même date. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme délivrée pour les dépenses de son hôtel, à Mons, du mardi soir 10 au vendredi 15 septembre, au diner. . VI, 91

- |       | Pages. |   | Pages.         |
|-------|--------|---|----------------|
| 1426. |        | * 21 septembre, à Saint-Ghislain. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut, pour l'allocation d'une somme de vingt-quatre écus de Dordrecht que son receveur général de ce pays lui a délivrée comptant . . . . .   | IV, 564        |
|       |        | * <i>Même date.</i> — Trois mandements du même, pour le paiement de cent couronnes de France, et l'allocation de cinq cent-cinquante-neuf livres, dix sols et six deniers tournois pour l'achat de dix-sept queues et un poinçon de vin, et de vingt-quatre écus de Dordrecht. VI,  | 92             |
|       |        | * 28 septembre, à Saint-Ghislain. — Mandement du même, pour le paiement de deux cents couronnes d'or de France à Jean Grumel, changeur à Mons. . . . .  | VI, 92         |
|       |        | * 30 septembre, à Saint-Ghislain. — Mandement du même, par lequel il accorde à Jean Faignet, bourgeois de Mons, modération des arrérages de la cense des moulins de cette ville, en considération des dommages qu'il a essuyés à cause de la guerre et de la peste. . . . .   | VI, 92         |
|       |        | * <i>Septembre.</i> — Lettres par lesquelles Charles VII, roi de France, autorise les Tournaisiens à porter dans leurs armes un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or . . . . .  | V, XII, note 2 |
|       |        | * 4 octobre, à Saint-Ghislain. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de cinq cents livres tournois, que lui a délivrée le receveur général de Hainaut, et le paiement de soixante-sept écus d'or de France et seize sols tournois à Jean de Segry, son trésorier de Hainaut, pour divers voyages. VI,  | 95             |
|       |        | * 4 octobre. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons par Jean Druelin, clerc de cette ville, de la mission qu'il avait été chargé de remplir auprès du duc de Brabant. IV, 564; VI,  | 274            |
|       |        | 5 octobre, à Saint-Ghislain. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., par lesquelles il autorise la ville de Mons à constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence  |                |
|       |        | de six cents livres tournois, pour en affecter le capital aux demandes de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaufort, ainsi qu'au paiement de sa quote-part de l'aide accordée par les états . . . . .  | IV, 565        |
|       |        | * 6 octobre, à Soignies. — Deux mandements de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de deux cents couronnes de France, payée à Jean de Luxembourg, seigneur de Beaufort, pour ce qui lui reste dû à cause du gouvernement du Hainaut, et pour le paiement de cent couronnes à Jean de Glimes, seigneur de Berg-op-Zoom, pour ses voyages vers le duc de Bourgogne . . . . . | VI, 95         |
|       |        | * 6 octobre. — Besogné fait à Saint-Ghislain par les députés de la ville de Mons vers le duc de Brabant . . . . .   | IV, 567        |
|       |        | <i>Même date.</i> — Résolution du conseil de la ville de Mons de mander les connétables, pour avoir leur avis touchant les trois veuglaires que la duchesse Jacqueline de Bavière laissa à Mons avec le grand canon, quand elle partit de cette ville. . . . .  | IV, 571        |
|       |        | * 15 octobre. — Quittance, délivrée à la ville de Mons par Hirschon de Harlin, au nom de Jean de Luxembourg, en présence d'hommes de fief, des sommes de quatorze cents livres et de cinq cents couronnes de France, que ce seigneur avait réclamées. . . . .   | IV, 567        |
|       |        | 16 octobre. — Composition faite entre le gouverneur et commis du Hainaut, le chapitre et la ville de Soignies . . . . .   | V, 416         |
|       |        | * 16 octobre, à Enghien. — Lettres du gouverneur et des commis au gouvernement du Hainaut, accordant rémission et pardon aux gens d'église, manants et habitants de la ville et de la seigneurie de Soignies qui ont suivi le parti du duc de Gloucester, sous l'obligation d'acquitter la somme de quatre mille couronnes de France à laquelle ils ont été taxés . . . . .                                       | V, 419         |



- |   | Pages.  |   | Pages.  |
|---|---------|---|---------|
| * <i>Vers le 24 octobre.</i> — Lettres envoyées à la ville de Mons par la dame douairière avec copie d'une lettre délivrée aux députés du Quesnoy par monseigneur d'Enghien, gouverneur du Hainaut, requérant ladite ville de Mons d'y apposer son sceau . . . . .  | IV, 569 | tournois, montant des dépenses faites par maître Albert, son physicien, et par Jean de Santbèque, son valet de chambre, au mois d'août . . . . .  | IV, 571 |
| 24 <i>octobre.</i> — Lecture, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres ci-dessus. Le conseil décide de faire dire qu'il ne peut donner son avis aussi promptement. . . . .   | IV, 569 | * 27 <i>novembre, à Bruxelles.</i> — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mande au receveur général de Hainaut de payer à Robin d'Aule trente-deux couronnes de France, pour un cheval . . . . .  | IV, 572 |
| * <i>Même date</i> — Mandement délivré à Laurent de Senne, lieutenant du gouverneur de Saint-Ghislain, par le comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, gouverneur du Hainaut, et les auditeurs des comptes de ce pays . . . . .  | IV, 646 | * 15 <i>décembre, à Bruxelles.</i> — Mandement du même aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut, au sujet du paiement de cent quatre-vingt et une livres, deux sols tournois, pour les dépenses faites par son conseiller et maître d'hôtel, Jean de Wave, seigneur de Walhain, avec sa suite, en la ville de Saint-Ghislain, depuis le 5 octobre, qu'il tomba malade en cette ville, jusqu'au 17 novembre, etc. . . . . | IV, 572 |
| * 29 <i>octobre.</i> — Copie, délivrée par Le Marchant, d'un mandement du 30 septembre précédent. . . . .   | VI, 93  | * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour l'allocation des sommes dépensées à Saint-Ghislain par lui, du vendredi 13 septembre, au souper, au samedi 5 octobre, au diner. VI, . . . . .   | 93      |
| * <i>Octobre.</i> — Vidimus, délivré par des hommes de fief de Hainaut, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 1 <sup>er</sup> mars 1418, portant nomination de Colard Credo aux fonctions de sergent de la ville de Maubeuge. . . . .  | V, 390  | * <i>Même date.</i> — Lettres du même, par lesquelles il fait remise au seigneur de Fagnolles de la somme de cinquante couronnes de France sur celle de cent-cinquante par lui due, et ce, en considération des dommages que ce seigneur a supportés durant la guerre contre le duc de Gloucester . . . . .   | V, 421  |
| 7 <i>novembre, à Bruxelles.</i> — Lettres délivrées par Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., aux échevins, jurés et conseil de la ville de Mons, par lesquelles il les charge de remettre au seigneur d'Enghien trois veuglaires qui lui appartenaient, comme provenant du duc de Gloucester . . . . . | IV, 570 | * 16 <i>décembre, à Bruxelles.</i> — Lettres par lesquelles il mande au receveur général de Hainaut de payer la somme de trente-huit couronnes de France à Blanchet, son valet de garde-robe, pour un cheval gris . . . . .   | IV, 573 |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même, pour le paiement des frais du voyage fait vers le duc de Bourgogne, en avril 1425, par Évrard, seigneur de La Haye et de Ghoy . . . . .  | VI, 93  | 19 <i>décembre, à Bruges.</i> — Sauf-conduit accordé par Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., aux marchands et autres bonnes gens qui se rendront à la prochaine foire d'Ypres. (Insérées dans les lettres du 10 février 1427.) . . . . .  | IV, 574 |
| * 25 <i>novembre, à Bruxelles.</i> — Lettres par lesquelles il déclare avoir accordé à Jean de Schoonvoorst, burgrave de Montjoie, la paisson de deux cents porceaux dans ses bois du Rœulx. . . . .  | IV, 571 |   |         |
| * 26 <i>novembre, à Bruxelles.</i> — Lettres par lesquelles il mande au receveur général de Hainaut de payer la somme de vingt-deux livres  |         |   |         |

1427. Pages.
- 1427.
- \* 20 janvier, à Bruxelles. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., ordonnant au receveur général de Hainaut de payer vingt couronnes d'or à son confesseur, frère Hector de Vitry . . . . . IV, 573
- \* 21 janvier, à Bruxelles. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de quatre-vingt-cinq couronnes d'or de France à Robin d'Aule, son écuyer et conseiller, en indemnité de ses voyages depuis son départ, le 21 novembre précédent, de la forteresse d'Aymeries où il était prisonnier avec Jean de Segry, conseiller et trésorier de Hainaut. VI, 94
- \* 23 janvier. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean à Valenciennes, des lettres du 1<sup>er</sup> août 1395, par lesquelles le duc Albert de Bavière mande au mayeur de Valenciennes de payer annuellement la somme de trente-six francs et un cent de fagots à sœur Piéronne, bavaroise, religieuse au monastère de Beaumont. . . . . V, 573
- 30 janvier, à Soignies. — Quittance, délivrée par le receveur des compositions de Hainaut, aux seigneurs, manants et habitants de la ville et terre de Soignies, de la somme de trois mille écus d'or de France, par eux payée conformément à l'appointement qu'ils avaient fait avec le gouverneur et les commis dudit pays. . V, 422
- \* 6 février, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., accorde la somme de quatre-vingts livres tournois à Jean du Puch, prévôt de Bavai, pour l'indemniser des pertes qu'il avait subies à cause de la garnison de Potelles. V, 423
- 10 février, à Ypres. — Mandement adressé au mayeur et échevins de la ville de Mons par les avoué, échevins et conseil de la ville d'Ypres, afin qu'ils fassent publier à Mons les lettres de sauf-conduit obtenues du duc Philippe de Bourgogne pour la prochaine foire d'Ypres. IV, 574
- \* 16 février, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme payée pour quatre queues de vin de Beaune achetées à Colard du Marez, bourgeois de Mons, et envoyées à Bruxelles pour la dépense de son hôtel . . . . . VI, 94
- \* Vers le 24 février. — Lettres par lesquelles il accorde à Gérard Brongnart, clerc, l'office de clerc de la cour de Mons. . . . . IV, 575
- \* 15 mars, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de vingt-quatre couronnes de France payée à Jean le Marchant, son secrétaire, pour papier, parchemin, encre et cire par lui employés depuis deux ans. VI, 94
- \* 20 mars, devant Zevenbergen. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, au sujet de l'emprunt de quatre cents livres de gros sur la ville de Bruges, pour l'aider à soutenir la guerre en Hollande. . . . . VI, 254
- \* 21 mars, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation de la somme de deux cents couronnes d'or de France, pour quatre cent-cinquante brochets envoyés à Bruxelles. . VI, 94
- \* Vers le 27 mars. — Lettres du même, touchant les monnaies. . . . . IV, 576
- 27 mars. — Résolution du conseil de la ville de Mons relative aux mutations que le duc de Brabant entend introduire dans l'évaluation des monnaies. . . . . IV, 577
- \* 27 mars, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour le paiement des dépenses de Jean de Glymes, sénéchal de Brabant, en allant vers le duc de Bourgogne . . . . . VI, 94
- 28 mars. — Résolution, prise par les échevins et les connétablies de la ville de Mons, de faire des démarches auprès du prévôt de Mons et du bailli de Hainaut au sujet de la publication de l'ordonnance sur les monnaies. . . . IV, 577



- Pages.
- 29 mars, à Bruxelles. — Lettres de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., mandant au bailli de Hainaut qu'il abandonne à Jean de Hernam, son écuyer et buissier d'armes, la moitié des droits de quint et de demi-quint par lui dus pour le fief du Bosquel. . . . IV, 578
- \* 29 mars, à Mons. — Publication de l'ordonnance sur les monnaies . . . . IV, 577
- 8 avril, à la Goude. — Requête adressée au conseil du roi de France et d'Angleterre, par Jacqueline de Bavière, duchesse de Gloucester, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., pour obtenir, par son intervention, du secours contre le duc de Bourgogne. . . . IV, 579
- \* 8 avril, à Bruxelles. — Mandement de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., pour l'allocation des sommes payées pour trois queues de vin de Beaune achetées à Colard du Marez et à Simon Joveneau, bourgeois de Mons . . . . VI, 95
- \* 9 avril, à Mons. — Lettres de Pierre de Bousies, sire de Vertaing, de Romeries et de Feluy, chevalier, bailli de Hainaut, par lesquelles il déclare que Henri le Cambier s'est déshérité en faveur de Jacques Colret d'un fief situé à Chièvres . . . . IV, 582
- \* 18 avril. — Lettres du gouverneur du Hainaut, informant la ville de Mons de la mort du duc de Brabant . . . . IV, 582
- 19 avril. — Assemblée du conseil de la ville de Mons. On y lit les lettres de monseigneur d'Enghien annonçant la mort du duc de Brabant, et recommandant de bien garder la ville jusqu'à la prochaine réunion des états du pays. Une députation ira présenter au comte de Ligny et de Saint-Pol, duc de Brabant, les condoléances de la ville. Le bailli de Hainaut sera prié d'assembler les états. . . . IV, 583
- \* 20 avril. — Lettres adressées à la ville de Mons par la dame douairière <sup>1</sup>.
- Pages.
- \* Vers le 26 avril. — Lettres adressées à la ville de Mons par le duc de Bourgogne, pour qu'elle envoie ses députés à l'assemblée des états de Hainaut qui se tiendra, le 29, à Condé . . . . IV, 586
- \* 26 avril. — Lecture, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres ci-dessus. Une députation est chargée d'aller à l'assemblée de Condé. IV, 586
- \* 1<sup>er</sup> mai. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons, de ce qui s'est passé à l'assemblée tenue à Condé . . . . IV, 586
- \* 8 mai, à la Goude. — Mandement de Jacqueline de Bavière, duchesse de Gloucester, comtesse de Hainaut, etc., au receveur de la Salle, à Valenciennes, lui ordonnant de garder ses droits et de payer au porteur la somme de trente couronnes d'or. . . . VI, 95
- 12 mai. — Résolution du conseil de la ville de Mons sur les représentations faites à Condé par des conseillers du duc de Bourgogne, touchant le mariage de la duchesse Jacqueline de Bavière avec le duc de Gloucester et l'adhérence en faveur de ce dernier des pays de la duchesse, et sur la disposition du duc de Bourgogne à tenir ces pays en bail comme étant le plus proche héritier de Jacqueline. Députation chargée de porter cette réponse en la ville de Valenciennes, le dimanche 18 . IV, 587
- \* Vers le 21 mai. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., invitant la ville de Mons à envoyer des députés à Ath, le 24, afin d'entendre la lecture des lettres que la duchesse Jacqueline lui avait adressées, et certaines remontrances dans l'intérêt du pays. IV, 588
- \* 21 mai. — Communication, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres ci-dessus de la dame douairière. Nomination de députés à l'assemblée qui sera tenue à Ath, le 24 . IV, 588

1427.

<sup>1</sup> « A foyaul messagier à no très redoubtée damme la dowagière, qui, le xx<sup>e</sup> jour doudit mois (d'avril), apporta lettres » à ledite ville de par nodicte très redoubtée damme, donné pour ce qu'il targa aucunement apriès respensee. » (Compte de Jean de Muraige, fils de Gilles, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1426 à la Toussaint 1427, fol. 29 v<sup>o</sup>.)

1427. \* *Vers le 25 mai.* — Lettres du conseil du duc de Bourgogne, requérant la ville de Mons de ne pas envoyer des députés à la journée assignée à Ath par la dame douairière . . . IV, 589
- \* *23 mai.* — Lecture est donnée au conseil de la ville de Mons, de lettres des conseillers du duc de Bourgogne qui engagent cette ville à ne pas envoyer de députés à Ath. Le conseil persiste dans sa résolution précédente . . . IV, 589
- \* *Vers le 27 mai.* — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, par lesquelles elle requiert la ville de Mons de la recevoir comme dame et héritière, et de s'entendre avec le conseil de la duchesse douairière pour le gouvernement du pays. . . . IV, 595
- \* *27 mai.* — Lecture, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres ci-dessus de la duchesse Jacqueline de Bavière. Résolution de différer la réponse jusqu'au dimanche . . . IV, 595
- 27 mai, à la Goude.* — Requête adressée au roi de France et d'Angleterre par Jacqueline de Bavière, duchesse de Gloucester, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., à l'effet d'obtenir du secours contre le duc de Bourgogne. IV, 590
- 50 mai.* — Mandement de Pierre de Bousies, sire de Vertaing, de Romeries et de Feluy, chevalier, bailli de Hainaut, ordonnant à tous nobles, gentilshommes, baillis, prévôts, bourgeois, sujets et manants quelconques du Hainaut de s'employer de tout leur pouvoir, de jour et de nuit, à la garde et défense du pays, afin de détruire les ennemis qui ont voulu, depuis le traité de Douai, faire dommage et déplaisir. Il permet à ceux qui les prendront, de retenir les bagages de ces malveillants et ennemis, aussi leurs chevaux et armures, en les garantissant de toute poursuite . . . IV, 594
- 4 juin, à la Goude.* — Lettres de Jacqueline de Bavière, duchesse de Gloucester, comtesse de Hainaut, etc., par lesquelles elle prie et requiert les états de Hainaut de demeurer en son obéissance. . . . IV, 596
- 4 et 6 juin.* — Délibérations du conseil de la ville de Mons, sur la proposition faite, à l'assemblée tenue à Valenciennes par les états de Hainaut, les quatre membres de Flandre et les états de Picardie, de prendre monseigneur de Bourgogne pour gouverneur et bail. Le conseil et les connétablies décident que l'on doit se rallier à la résolution des états de Hainaut, moyennant d'obtenir des lettres patentes du duc. . . . IV, 605
- \* *5 juin, à Valenciennes.* — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Anseau de Sars, écuyer, aux fonctions de prévôt, bailli des bois, châtelain et receveur des villes, terres et seigneuries de Fumay et Revin . . . V, 424
- 6 juin, à la Goude.* — Lettres de Jacqueline de Bavière, duchesse de Gloucester, comtesse de Hainaut, etc., au conseil du roi de France et d'Angleterre, lui exposant la triste situation dans laquelle elle se trouve et le priant d'ajouter foi à ce que lui diront, de sa part, Jean Grenier, son secrétaire, et ses conseillers Louis de Montfort et Arnoul de Gand. . . . IV, 598
- \* *Sans date.* — Instruction donnée par la même à Jean Grenier, son secrétaire, au sujet de ce qu'il devra dire et exposer au duc de Gloucester et au conseil du roi de France et d'Angleterre . . . IV, 601
- \* *22 juin.* — Lettres délivrées par le duc de Bourgogne aux états de Hainaut, à cause du « bail, mambournie et gouvernement » de ce pays . . . IV, 602, 605, note 2, 617, note 1
- Même date, à Mons.* — Acte par lequel les états de Hainaut déclarent reconnaître le duc de Bourgogne comme bail, mambour et gouverneur du pays, et le plus proche héritier de la duchesse Jacqueline de Bavière . . . IV, 602
- 23 juin, à Mons.* — Acte du serment prêté à la ville de Mons par le duc Philippe de Bourgogne, bail, mambour, gouverneur et héritier du pays et comté de Hainaut. . . IV, 606, 609



- Pages. Pages.
- \* 25 juin, à Mons. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., confirmant Jacques de Liévin, chevalier, dans ses fonctions de châtelain des ville et chàtellenie de Bouchain. . . . V, 424
- \* 24 juin. — Nomination, faite par le même duc, de Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, aux fonctions de bailli de Hainaut. Serment de celui-ci. IV, 610
- 25 juin. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons, par les députés qui ont assisté à l'assemblée des états de Hainaut, le mercredi 18 juin. Le duc de Bourgogne, ayant délivré un acte par lequel il promet de se déporter du gouvernement du Hainaut, lorsque la duchesse Jacqueline de Bavière sera déliée de son union avec le duc de Gloucester, les états lui remettront des lettres munies de leurs sceaux, et le grand sceau de la ville de Mons sera apposé à ces lettres. . . . IV, 608
- 26 juin. — Approbation donnée par les consuetables des corporations de Mons à ce qui a été fait par les échevins et le conseil de cette ville. . . . IV, 609
- 27 juin, à Mons. — (Le cartulaire dit *Carta Maria* donne, par erreur, cette date à l'acte du 22 juin, par lequel les états de Hainaut déclarent reconnaître le duc de Bourgogne comme bail, mambour et gouverneur du pays.) IV, 604, note 3
- 28 juin, à Mons. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., donne la somme de dix livres de quarante gros, pour la réparation des édifices du monastère des frères mineurs de Mons détruits ou détériorés par les inondations. . . . IV, 611
- Même date.* — Lettres du même, nommant Jean, seigneur de Boussu, son conseiller. . . V, 425
- Même date.* — Lettres du même, confirmant Colin Boinoisin dans ses fonctions de loutrier de Hainaut. . . . V, 426
- Même date.* — Lettres du même, par lesquelles il retient pour faire partie de son conseil Gui Bourdon, avocat de la cour, à Mons, et lui accorde annuellement quinze livres tournois, deux charretées de foin et deux cents fagots. V, 427
- 28 juin, à Mons. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Aubert le Crespe, avocat de la cour, à Mons, son conseiller et avocat, et lui accorde annuellement quinze livres tournois, deux charretées de foin et deux cents fagots. . . . V, 427
- Même date.* — Lettres du même, nommant Aubert le Crespe correcteur de tous ses comptes au pays et comté de Hainaut. . . . V, 428
- \* 29 juin, à Mons. — Lettres par lesquelles le même duc maintient Thiéri de l'Ostrewic dans ses fonctions de concierge et garde de l'armurie de l'hôtel de Naast, à Mons. . . V, 428
- Vers le 30 juin.* — Lettres du même, portant nomination de Raoul, bâtard de Marchiennes, aux fonctions de maire de la ville de Mons. IV, 612
- 30 juin, au Quesnoy. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il mande au bailli et à tous ses autres justiciers et officiers du comté de Hainaut de laisser sa tante Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., jouir de ses terres, seigneuries et revenus du Quesnoy, d'Ath, de Binche, de Chièvres, de Baudour, de Flobecq et de Lessines. . . . IV, 612
- \* 30 juin. — Résolution du conseil de la ville de Mons, de satisfaire monseigneur de Roubaix. IV, 538, note 2
- Même date.* — Résolution du même conseil, de ne point admettre Raoul, bâtard de Marchiennes, à faire serment comme maire de cette ville. . . . IV, 612
- \* *Même date.* — Serment prêté à la ville de Maubeuge par Philippe, duc de Bourgogne. IV, 615
- \* *Même date.* — Serment prêté à la ville du Quesnoy par le même duc. . . . IV, 615
- \* *Sans date.* — Exposé fait au conseil du roi de France et d'Angleterre par les ambassadeurs de Jacqueline de Bavière, duchesse de Gloucester. . . . IV, 614

1427. 1<sup>er</sup> juillet, à Valenciennes. — Serment prêté à la ville de Valenciennes par Philippe, duc de Bourgogne, comme mambour, bail et gouverneur du Hainaut et de cette ville . . . IV, 614
- Même date.* — Acte par lequel la ville de Valenciennes reconnaît le duc de Bourgogne en qualité de bail, mambour et gouverneur, et pour le plus proche parent et héritier de la duchesse Jacqueline . . . IV, 616
- Même date.* — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il promet de maintenir les privilèges, franchises et libertés de la ville de Valenciennes, durant son gouvernement. . . IV, 619
- Même date.* — Lettres du même, par lesquelles il ordonne au receveur de ses terres et seigneuries au pays de Hainaut d'acquitter annuellement la rente de six muids de blé qui était due à l'abbaye de Lobbes sur la terre de Hannechuelles ou Ansuelle . . . IV, 621
- Même date.* — Lettres du même, nommant Jean Rasoir, fils, receveur général de Hainaut. V, 429
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il reconnaît avoir reçu Colard de la Gliseule à la foi et hommage d'une rente de cent écus d'or donnée à Catherine de la Marche, sa femme, par le duc Guillaume de Bavière. . . V, 450
- \* 5 juillet, à Lille. — Lettres du même, octroyant à Jean Miellant, marchand de draps de soie à Valenciennes, la jouissance d'une maison en cette ville . . . V, 451
- \* 6 juillet, à Lille. — Lettres par lesquelles il confirme le don fait par le duc de Brabant à Raoul, bâtard de Marchiennes, d'une pension annuelle de cinquante livres tournois . . V, 451
- \* 9 juillet, à Westminster. — Lettres par lesquelles Henri, roi d'Angleterre et de France, et seigneur d'Irlande, assigne à son oncle le duc de Gloucester une somme de neuf mille marcs . . . IV, 622
- \* 10 juillet, à Arras. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Guillaume de Sars, chevalier, seigneur d'Audignies et d'Angre, son conseiller. . . V, 452
- 11 juillet, à Londres. — Lettres du Conseil d'État d'Angleterre au duc de Bedford, régent du royaume de France, l'invitant à s'interposer auprès du duc de Bourgogne, en faveur de la duchesse Jacqueline, persécutée à cause de son mariage avec le duc de Gloucester et de ses sympathies pour l'alliance anglaise. IV, 622
- \* 11 juillet, à Arras. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., agréé le don fait par le duc de Brabant, le 18 septembre précédent, à Jacques de Vertaing, de vingt-cinq chènes pour la réparation de sa maison de Bourbecque . . . V, 452
- \* 14 juillet. — Plaid de la cour tenus par Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut . . IV, 610
- \* 17 juillet, à Mons. — Lettres de Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, chevalier, bailli de Hainaut, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, contenant la déshéritance et l'adhéritance faites par Gui de Morchipont, sire de Seausies, chevalier, au profit de Jean Faveriel, bourgeois de Valenciennes, d'un fief tenu de la comtesse de Hainaut à cause du château de Beaumont . VI, 203
- \* 22 juillet. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 1<sup>er</sup> du même mois, concernant l'hommage de Colard de la Gliseule pour une rente de cent écus d'or. V, 451
- \* 31 juillet, à Corbeil. — Lettres de Jean, régent de France, duc de Bedford, en réponse à celle des conseillers d'État d'Angleterre, du 11. IV, 624
- 2 août, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Brabant et de Limbourg, etc., fait remise du droit de quint à lui dû par le châtelain de Braine-le-Comte. . . V, 453
- 2 août, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, bail, mambour, gouverneur et héritier du Hainaut, acquittant Colard, bâtard de la Hamaide, des droits seigneuriaux dus sur le fief de Beaufort en la châtellenie de Bouchain . . . V, 453
- 3 août, à Bruges. — Lettres du même, par lesquelles il octroie aux jurés et conseil de la



- ville de Binche de pouvoir continuer à lever des maltôtes en cette ville, dans son alleu et à Péronne, pour en affecter le produit au paiement des rentes dont ladite ville de Binche est chargée . . . . . IV, 626
- \* 4 août. — Réquisition du duc de Bourgogne à la ville de Mons, de mettre à sa disposition vingt-cinq arbalétriers pavoisés et vingt archers, pour aller contre le duc de Gloucester . . . . . IV, 652
- \* 4 août, à Bruges. — Lettres par lesquelles le duc de Bourgogne, etc., fait un don à Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut. (Ces lettres sont mentionnées dans le mandement du 28 octobre 1428). . . . . VI, 99
- \* 8 août, à Bruges. — Lettres du même duc, concernant les voyages faits par Gérard Durot, son secrétaire . . . . . VI, 95
- \* Même date. — Lettres par lesquelles il ratifie celles de Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., du 31 janvier 1426, en faveur de Gilles des Camps . . . . . VI, 95
- \* 9 août. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons, de l'entretien que les députés de cette ville ont eu avec le chancelier du duc de Bourgogne, au sujet de la délivrance d'un bourgeois, du paiement de l'aide accordée à Soignies et de la mainlevée des biens des bourgeois saisis en Brabant . . . . . IV, 653
- Même date. — Résolution du même conseil relative à la réquisition faite, le 4 août, par le duc de Bourgogne . . . . . IV, 652
- 11 août, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il approuve et confirme les lettres de Jean, duc de Brabant, du 21 avril 1425, concernant la restitution des biens de l'évêque de Cambrai dits *la régale*.  
IV, 654; VI, 207
- \* 12 août, à Bruges. — Lettres par lesquelles il commet Jean de Pressy, seigneur du Mesnil, à l'audition des comptes de ses officiers de Hainaut . . . . . VI, 95
- \* 13 août. — Quittance, donnée par frère Jean Platiel, gardien des frères mineurs de Mons, de la somme de dix livres de quarante gros que lui a délivrée le receveur de Hainaut. IV, 611
- \* Vers le 19 août. — Mandement adressé à la ville de Mons par le bailli de Hainaut, afin qu'elle lève des gens d'armes aux frais du prince pour aller faire le siège de la Malmaison . . . . . IV, 654
- \* 19 août, à Bellemotte lez-Arras. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde à Gérard Durot, son secrétaire et receveur de ses terres et des mortemains en Hainaut, vingt chênes des bois de Mons . . . V, 456
- 19 août. — Résolution du conseil de la ville de Mons, d'envoyer deux cents hommes d'armes et de trait au siège de la Malmaison, où se tient Jean Blondel. . . . . IV, 654-655
- 20 août. — Les connétablies de la ville de Mons se rallient à la résolution qui précède . . . IV, 655
- 22 août. — Résolution par laquelle le conseil de la ville de Mons désigne un échevin et un membre du conseil pour conduire les gens que la ville envoie au siège de la Malmaison. IV, 655
- \* 23 août. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean à Valenciennes, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., du 5 juillet précédent . . . . . V, 451
- \* 26 août. — Vidimus, délivré par deux hommes du fief de Hainaut, des lettres du duc de Brabant, du 31 janvier 1426, accordant mille couronnes d'or de France à Gilles des Camps, châtelain de Braine-le-Comte. . . . . V, 415
- \* . . août, à Paris. — Lettre du duc de Bedford, régent de France, au duc de Gloucester . . IV, 655
- \* . . août, à Paris. — Lettre du même au sire de Ferrers. . . . . IV, 656
- 2 septembre, à Mons. — Mandement adressé par le bailli de Hainaut au prévôt de Maubeuge, afin qu'il donne ordre aux villages de sa prévôté de faire sonner les cloches en cas d'effroi et de porter aide là où il sera nécessaire . . . . . IV, 657

1427. *Sans date.* — Représentation faite au conseil du roi de France et d'Angleterre par les ambassadeurs de la duchesse de Gloucester . . . IV, 638
- \* 5 septembre, à Beaumont. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 5 juin précédent, nommant Anseau de Sars prévôt, bailli des bois, châtelain et receveur de Fumay et Revin. . . . V, 424 et 781, note 1
- 7 septembre. — Mandement adressé par Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, à Guillaume Estiévenart dit du Change, mayeur de la ville de Mons, pour le paiement de la somme de quarante-huit livres, dix-neuf sols et huit deniers tournois à Mathieu Caignet, hôtelier de l'Ostriche, en cette ville . . . . IV, 659
- \* 7 septembre, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde à Caisin de le Cambe, clerc du sire de Roubaix, une rente de deux cents livres sur les revenus de la mairie de Valenciennes. . . . V, 456
- \* 11 septembre, à Lille. — Mandement du même, pour le paiement des travaux faits à la forteresse et maison de Fumay. . . . VI, 95
- \* 18 septembre. — Vidimus, délivré par quatre hommes de fief de Hainaut, des lettres de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., du 20 janvier 1411, autorisant des lombards à résider à Mons . . . . V, 582
- \* 28 septembre. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean à Valenciennes, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 28 juin précédent, confirmant Colijn Boinvoisin dans ses fonctions de loutrier de Hainaut . . . V, 426
- 1<sup>er</sup> octobre. — Lettres par lesquelles Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, autorise les mayeur et jurés de Braine-le-Comte à faire construire un nouveau coffre dit *ferme* pour y déposer les titres et papiers de cette ville . . . . V, 457
- \* 2 octobre, à Bruxelles. — Lettres de Philippe, duc de Brabant et de Limbourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, par lesquelles il fait connaître aux auditeurs des comptes du receveur de Hainaut qu'il y a lieu de défalquer de ces comptes la somme de cent livres de la ferme des charbonnages de Mons que son conseiller Robert d'Aule devait à son frère le duc Jean IV . . . . IV, 642
- Même date.* — Mandement du même aux auditeurs des comptes des officiers de Hainaut du temps du duc Jean, pour l'allocation du montant des frais de route et de séjour de Jean le Marchant, son secrétaire, faits à Mons du 4 au 8 et du 18 au 25 septembre. . . . IV, 640
- \* 6 octobre. — Quittance délivrée, par Jean le Marchant . . . . IV, 642
- \* 6 octobre, à Zierikzée. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., faisant don à Casin de le Cambe, clerc du sire de Roubaix, d'une rente de deux cents livres, assignée sur la mairie de Valenciennes. . . . VI, 96
- \* 10 octobre. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean à Valenciennes, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., du 1<sup>er</sup> juillet précédent, nommant Jean Rasoïr, fils, receveur général de Hainaut. . . . V, 450
- \* 14 octobre, à Bruxelles. — Lettres de Philippe, duc de Brabant, etc., mandant aux auditeurs des comptes des officiers de son frère le duc Jean IV, d'allouer la somme de cinquante-sept écus de Dordrecht pour les frais des voyages faits par Jean Bont, son chancelier . . . IV, 642
- \* *Même date.* — Quittance de Jean Bont, chancelier de Brabant . . . . IV, 645
- \* 15 octobre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 28 juin précédent, nommant Aubert le Crespe son conseiller et avocat. V, 427
- \* 16 octobre. — Vidimus, délivré sous le sceau aux causes de la ville de Mons, des lettres du duc de Bourgogne, du 28 juin précédent, retenant Gui Bourdon pour faire partie de son conseil . . . . V, 427



- 27 octobre, à Gouda. — Lettres par lesquelles Jacqueline de Bavière, duchesse de Gloucester, comtesse de Hainaut, etc., confère à Marguerite d'Esne une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . IV, 643
- 30 octobre. — Lettres par lesquelles Laurent de Cesne, lieutenant du gouverneur de Saint-Ghislain, reconnaît avoir reçu le montant des avances par lui faites pour le payement de 38 compagnons employés à la défense de ladite ville, et pour des voyages au Quesnoy et à Condé . . . . . IV, 645
- \* 24 novembre. — Lettres par lesquelles Victor Vander Zickelen reconnaît que Jean Vander Muelen lui a payé, en acquit de la comtesse douairière de Hainaut, de Hollande et de Zélande, dame des terres de Flobecq et de Lessines, la somme de soixante-seize écus Guillelmus de Dordrecht, dix-sept nobles de Flandre de trois onces de fin or, dix clinquarts et quatre écus Guillelmus de Dordrecht, avec deux couronnes à défaut du poids dudit or. IV, 646
- 14 décembre. — Lettres de Bauduin de Lannoy, dit le Bègue, au sujet de la garde du château de la Malmaison qui lui a été confiée. . VI, 209
- \* 16 (et non 19) décembre, d Harlem. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, concernant l'allocation de la somme payée par Jean Marlette pour les dépenses faites par ses conseillers les sires de Roubaix et de Santes, le doyen de Liège, et son secrétaire Jean de Gand, en allant par deux fois à des journées assignées afin de s'entendre sur les différends qui existaient entre lui, les nobles et les bonnes villes des pays de Hollande et de Zélande, d'une part, et la duchesse Jacqueline de Bavière et ses adhérents, d'autre part . . . . . VI, 96
- \* 20 décembre. — Vidimus, délivré par les échevins de Lille, des lettres du duc de Bourgogne, du 6 octobre précédent, qui sont relatives à une rente due par la mairie de Valenciennes. VI, 96
- \* 25 décembre. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 10 juillet précédent, par lesquelles il nomme Guillaume de Sars son conseiller . . . . . V, 432
- \* 24 décembre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc Guillaume de Bavière, du 17 février 1415, accordant une pension à Jean de Maizelant. V, 384
- \* Même date. — Vidimus, délivré par les échevins de la ville de Mons, des lettres du duc de Bourgogne, du 28 juin 1427, par lesquelles il nomme Jean, seigneur de Boussu, son conseiller . . . . . V, 426
- 1428.
- \* 3 janvier. — Relation, faite au conseil de la ville de Mons par Jean Druelin, de la mission qu'il avait remplie en Hollande auprès du duc de Bourgogne. Le duc lui a donné l'assurance, en présence de son conseil, que le traité qu'il pourrait faire avec la duchesse Jacqueline ne porterait aucun préjudice aux pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, ni à la ville de Mons . . . . . IV, 647
- \* 9 janvier. — Sentence définitive de la cour de Rome, qui reconnaît la validité du mariage de Jean, duc de Brabant, et de Jacqueline, duchesse de Bavière, et déclare nul et illégal tout autre mariage qu'elle pourrait avoir contracté du vivant de ce duc . . . . . IV, 648
- 9 janvier. — Acte de la réception de Marguerite d'Esne à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, qui était vacante par la mort de Marguerite d'Esne, sa tante. . IV, 644, note 2
- \* 14 janvier. — Acte concernant Willem Proist, seigneur de Thiennes, de Fouls et de l'Eschielle. . . . . II, 474, note 1
- \* 15 janvier, à Leyde. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le payement des dépenses faites par Jean de Segry, trésorier de Hainaut, en divers voyages. VI, 96

Pages.

Pages.

1428. \* 31 janvier. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., du 31 janvier 1418, accordant à Piérart dit Colenaire l'office de louvetier de Hainaut . . . . . V, 526
- \* Vers le 25 février. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., mande au bailli de Hainaut de contraindre les hommes de fief qui seraient en défaut d'expédier les affaires de la cour de Mons . . . . . V, 438
- 25 février, à Lille. — Lettres par lesquelles il mande au bailli de Hainaut de retirer des prisons de la sénéchale de ce pays un malfaiteur nommé Caisot Jonas . . . . . V, 439
- \* 27 février, à Lille. — Lettres par lesquelles il fait don de la somme de trois cents écus à Simon de Lalaing, chevalier, chambellan et prévôt le Comte, à Valenciennes . . . . . V, 440
- \* 4 mars, à Bruges. — Mandement du même pour le paiement à faire à la Saint-Jean-Baptiste, de la somme de quinze cents francs à sa tante, Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc. . . . . VI, 97
- \* 7 mars. — Vidimus, délivré sous le sceau de la ville de Valenciennes, des lettres de la ville de Dinant, du 12 février 1411. . . . . III, 497
- \* 9 mars. — Vidimus, délivré par les échevins de la ville de Cambrai, des lettres du 5 mars 1418, touchant le don fait à Agneçon Poulette. . . . . IV, 141
- \* 14 mars. — Alliance faite entre la duchesse Jacqueline de Bavière et les habitants de la ville d'Utrecht . . . . . IV, 648
- \* *Même date.* — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du 21 novembre 1409, qui concernent la pension viagère de Marguerite de Gherles . . . . . V, 381
- 5 avril, à Mons. — Assemblée du conseil de la ville de Mons, dans laquelle des mesures sont prises pour la garde de cette ville à l'occasion de la venue du duc de Bourgogne et des trois états du pays . . . . . IV, 649
- \* 5 avril, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., donne à son écuyer tranchant Antoine Roichebaron une rente de deux cents livres sur les carbonnages de Jemappes . . . . . V, 440
- \* Avant le 7 avril. — Convocation adressée aux états de Hainaut par le duc de Bourgogne, pour une assemblée fixée au 7 avril . . . . . IV, 649
- 8 avril. — Assemblée du conseil de la ville de Mons. Le duc de Bourgogne ayant demandé une aide de quarante mille couronnes de France aux états, on lui en offrira trente mille si les trois ordres en sont d'accord . . . . . IV, 650
- 11 avril, à Mons. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., bail, mambour, gouverneur et héritier du pays et comté de Hainaut, mandant à son receveur de Denain et d'Étrœungt de payer annuellement à Gui de Barbençon dit l'Ardenois, seigneur de Donstienne, conseiller de la duchesse Marguerite, la rente viagère de deux cents écus d'or que lui avait donnée, ainsi qu'à sa femme, le duc Jean de Bavière . . . . . IV, 650
- Même date.* — Lettres du même, par lesquelles il fait don aux arbalétriers de Notre-Dame, à Mons, de trente chênes à prendre dans le bois de Mons, pour la construction de leur chapelle . . . . . IV, 651
- \* *Même date.* — Quatre mandements du même, pour le paiement de cent vingt francs à son conseiller et confesseur, l'évêque de Bethléem, pour sa pension de l'année 1423; de soixante-dix couronnes d'or à Yolende de Lalaing, et l'allocation de la somme payée à Anseau de Sars, son écuyer, pour ses services comme capitaine et garde de la forteresse de Fumay . . . . . VI, 97
- \* *Même date.* — Lettres du même, par lesquelles il reconnaît avoir accordé à Engelbert d'Engghien, son conseiller et chambellan, cent chênes à prendre dans les bois de la Houssière et de Rogelin, pour parfaire sa forteresse de la Folie . . . . . V, 441



- Pages. Pages.
- \* 11 avril, à Mons. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., bail, mambour, gouverneur et héritier du pays et comté de Hainaut, accorde à Jean de Sars, fils de Jacques de Sars, son prévôt de Mons, l'office du fer et du séjour de Hainaut, en remplacement de Gilles de l'Escatière . . . . . V, 441
- \* 15 avril, à Valenciennes. — Mandement du même, pour l'allocation du prix d'un cheval donné à un chevalier de Bohême venu en ambassade . . . . . VI, 97
- 14 avril, à Valenciennes. — Lettres du même, par lesquelles il accorde aux échevins de Mons le pouvoir de juger en matière civile et criminelle, dans toute l'étendue de leur juridiction, sauf en ce qui concerne les cas réservés soit à lui, soit au bailli, soit à la cour souveraine de Hainaut, etc. . . . . IV, 653
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il mande à Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, de faire délivrer au comte de Conversan, seigneur d'Enghien, cent vingt grands chènes dont il lui fait présent . . . . . V, 441-442
- \* 15 avril, à Valenciennes. — Mandement du même, pour le paiement de la somme de quinze cents francs à faire à sa tante Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse donataire de Hainaut, etc., à la fête de la Toussaint . . . . . VI, 97
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement de quatre cents livres à Baudart de Cuvillers, capitaine de Beaumont, et de quatre cent soixante-sept livres et dix sols pour les gages de douze compagnons, dont quatre à cheval, qui gardèrent cette place durant huit mois et huit jours finis le 15 avril. . . . VI, 97
- \* *Même date.* — Lettres de Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, chevalier, bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Melchior de Faumars à Jean Ghastin dit le Mire, d'un fief dit du Grand Quévi, à Preux-au-Bois, et relevant de la comtesse de Hainaut . . . . . VI, 209
- \* 20 avril. — Vidimus, délivré par Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, gouverneur et bailli de Hainaut, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 11 du mois d'avril, accordant à Jean de Sars l'office du fer et du séjour de Hainaut . . . . . V, 441
- \* 21 avril, à Valenciennes. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le paiement à faire à Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies, et à Jean Rasoir, fils de Pierre, seigneur d'Odomez, de la somme de trois mille neuf cent quarante-neuf couronnes d'or pour parfaire celles de sept mille deux cent soixante-dix-sept couronnes qu'il leur devait, pour la fourniture de joyaux, et de quatre cents couronnes à eux accordées de ce chef . . . . . V, 442
- \* 21 avril, à Bruges. — Mandement du même, pour le paiement de vingt écus de quarante gros à Bauduin Alart, demeurant à Valenciennes . . . . . VI, 97
- \* 22 avril, à Bruges. — Lettres du même, par lesquelles il mande au receveur du Hainaut de payer à Guillaume de Lalaing, bailli de ce pays, à Simon de Lalaing, prévôt le Comte à Valenciennes, et à Jean de le Delft, prévôt de Maubeuge, ce qui leur était dû pour les dépenses de quatre cent quatre-vingt et onze combattants qu'ils avaient levés pour aller mettre le siège devant la Malmaison, en août 1427. . . . . IV, 716
- \* 26 avril, à Bruges. — Lettres par lesquelles il nomme Godefroid, seigneur de Villers, gouverneur de Fumay et Revin . . . . . V, 445
- 1<sup>er</sup> mai, à Bruges. — Lettres du même, mandant au bailli de Hainaut et aux commis à l'assiette de l'aide à lui accordée par les états de ce pays, de rembourser à ses gens et conseillers les frais et dépens par eux supportés en différentes manières à l'occasion du traité de paix fait à Douai, et s'élevant à douze cents écus d'or de France, somme à lever avec ladite aide. IV, 639
- \* 1<sup>er</sup> mai. — Serment prêté au duc de Bourgogne par le seigneur de Villers, en qualité de gouverneur de Fumay et Revin . . . . . V, 444
- 1428.

- |       | Pages. |   | Pages.  |
|-------|--------|---|---------|
| 1428. |        | 8 mai, à Bruges. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., octroie à la ville de Mons de constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de quatre cents écus de quarante gros, pour en employer le capital au paiement de sa quotité de l'aide accordée par les états de Hainaut et des dettes qui résultaient des dernières guerres. . . . .        | IV, 660 |
|       |        | Même date. — Lettres du même, autorisant la ville de Mons à élever les maltôtes sur le vin vendu en détail de neuf à douze deniers par lot, pendant le terme de dix ans, pour employer le produit de cet impôt au rachat de quatre cents écus de France de rentes annuelles et viagères et au paiement de sa quotité de l'aide accordée par les états de Hainaut. . . . . | IV, 661 |
|       |        | * 9 mai. — Vidimus, délivré par les bourgmestre, échevins et conseil de la ville de Bruges, des lettres du duc de Bourgogne, du 14 avril précédent, qui concernent le pouvoir accordé aux échevins de la ville de Mons de juger en matière civile et criminelle, dans toute l'étendue de leur juridiction . . . . .   | IV, 658 |
|       |        | 12 mai, à Chimay. — Lettres par lesquelles le chapitre de Sainte-Monégonde de Chimay reconnaît avoir reçu deux rentes qui lui étaient dues par la recette des Neuf Villes, sur les revenus de Baileux et de Seloigne. . . . .   | V, 444  |
|       |        | 15 mai. — Communication, faite au conseil de la ville de Mons, du privilège obtenu du duc de Bourgogne, le 14 avril. . . . .  | IV, 658 |
|       |        | * 18 mai, à Westminster. — Lettres par lesquelles le roi d'Angleterre mande aux percepteurs de ses tonlieux du port de Londres, de laisser passer, sans payer aucun droit, Arnould de Gent, chevalier, avec les étoffes destinées à Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande . . . . .   | IV, 663 |
|       |        | 26 mai, à Cologne. — Lettres par lesquelles frère Barthélemi Texier, maître de l'ordre des frères prêcheurs, associe Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, de Hollande et de Zélande, aux prières et bonnes œuvres dudit ordre. . . . .   | IV, 664 |
|       |        | * 29 mai, à Mons. — Lettres par lesquelles Bauduin de Sanzeilles dit de Fantignies, sire de Biévène, et deux autres hommes de fief de Hainaut font connaître que Jeanne Chisaire, veuve d'Alard de Vellereille, a déclaré être bien payée de ce qui était dû à son mari par le comte de Namur, et en acquitte celui-ci. VI, 210   |         |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> juin. — Quittance délivrée par les empereur, roi, connétables, dizeniens et personnes de la compagnie des arbalétriers du grand serment de Mons . . . . .   | IV, 652 |
|       |        | * 2 juin, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., accordant à la ville d'Ath, pour un terme de dix ans, l'octroi de hausser la maltôte, et permettant à la même ville de vendre une rente de cent vingt livres tournois. . . . .   | V, 445  |
|       |        | * 4 juin. — Vidimus, délivré sous le sceau de Gilles, prieur du Val-des-Écoliers de Mons, des lettres de Jean, duc de Brabant, du 9 septembre 1426, par lesquelles il requiert les habitants de Mons et d'autres bonnes villes, de suspendre leurs poursuites au sujet des pensions vendues par certains de ses conseillers . . . . .                                     | IV, 554 |
|       |        | * 9 juin. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc Guillaume de Bavière, du 8 septembre 1407, accordant une pension à Hanelet, son ménestrel. V, 375   |         |
|       |        | * 11 juin, à Bruges. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Jean Rousseau, demeurant à Mons, maître boucher de Hainaut. . . . .   | V, 446  |
|       |        | * 15 juin. — Résolution du conseil de la ville de Mons, concernant deux jurés de catel de la ville de Valenciennes qui avaient procédé à la passation d'un acte à Mons, sans en avoir préalablement demandé l'autorisation . . . . .  | V, 20   |
|       |        | * 14 juin, à Bruges. — Mandement du duc de Bourgogne, pour le paiement de la somme de soixante couronnes du roi au chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, afin de l'aider à payer les travaux de la châtelle de ladite sainte . . . . .  | IV, 665 |



- |  | Pages.  |   | Pages.  |
|--|---------|---|---------|
| 14 juin, à Bruges. — Lettres par lesquelles le duc de Bourgogne mande au receveur général de Hainaut de délivrer dix marcs d'argent au chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, pour la châsse que ce chapitre fait exécuter . . . . .  | V, 446  | 5 juillet, à Delft. — Traité de paix conclu entre Philippe, duc de Bourgogne, etc., et la duchesse Jacqueline de Bavière . . . . .  | IV, 666 |
| * 15 juin, à Bruges. — Lettres par lesquelles il accorde à Aubert le Crespe, son conseiller, vingt-cinq chênes des bois de Mons, pour la reconstruction de la maison qu'il possède à Mons. . . . .   | V, 447  | <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., reconnaît Philippe, duc de Bourgogne, comme héritier des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, dans le cas où elle viendrait à mourir sans enfants. IV,  | 675     |
| * 18 juin. — Résolution du conseil de la ville de Mons, maintenant l'arrestation des deux jurés de la ville de Valenciennes . . . . .  | V, 20   | <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles elle fait connaître qu'elle a conféré à Philippe, duc de Bourgogne, le gouvernement de ses pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, en se réservant la collation des bénéfices et offices qui vaqueront dans les mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. . . . . | IV, 678 |
| <i>Même jour, après dîner.</i> — Le même conseil est informé que le bailli de Hainaut et le prévôt de Mons veulent avoir les deux prisonniers susdits . . . . .  | IV, 638 | * 6 juillet. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., du 11 juin, nommant Jean Rousseau son maître boucher de Hainaut. . . . .  | V, 446  |
| * 1 <sup>er</sup> juillet, à Wesminster. — Lettres par lesquelles Henri, roi d'Angleterre et de France, et seigneur d'Irlande, voulant entretenir les anciens traités d'alliance conclus entre ses royaumes et les pays de Hollande et de Zélande, particulièrement depuis que la maison de Hainaut s'est unie à celle d'Angleterre, et que les comtes de Hainaut Albert et Guillaume de Bavière ont été reçus chevaliers de l'ordre de la Jarretière, permet aux marchands de Hollande et de Zélande d'entrer dans ses états, d'y vendre et acheter, et d'en sortir librement, moyennant d'acquitter les tonlieux et autres droits accoutumés . . . . . | IV, 665 | * 7 juillet. — Proposition, faite aux mayeur et échevins de Mons, de suspendre le nouveau privilège de cette ville et de délivrer les deux prisonniers de Valenciennes sous caution. V,   | 20      |
| * 2 juillet, à Delft. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., acquittant Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, de la moitié du droit de quint par lui dû à cause de l'achat du fief de Raoul de Marchiennes consistant en une rente assignée sur la terre du Besamel. VI,   | 98      | * 8 juillet. — Communication, faite au conseil de la ville de Mons par les connétables, au sujet de la proposition précitée. . . . .  | V, 20   |
|  |         | * 10 juillet. — Résolution du grand conseil de la ville de Mons, au sujet des lettres du chancelier, de Gui Guillebaut et de la ville de Valenciennes, concernant le privilège de Mons et les prisonniers de Valenciennes <sup>1</sup> .  |         |
|  |         | 16 juillet, à Leyde. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., par lesquelles elle promet d'entretenir la paix faite entre le  |         |

<sup>1</sup> « Le samedi x<sup>e</sup> jour de juillet, l'an mil m<sup>o</sup> xxviii, fu li grans consaux en le maison de le paix, asquelz furent monstrées m<sup>o</sup> lettres, l'une, de monsigneur le chancelier, contenant que le privilège doit demorer en l'estat qu'il est de présent jusques le retour de monsigneur de Bourgogne par-dechà, qui ad présent estoit en Hollande; l'autre, de Guy Guillebaut, contenant otel, et le tierce, de le ville de Vallenchiennes, contenant que li prisonnier de Vallenchiennes, détenus pour eux yestre portés en le ville de Mons comme jurez de cattel à convent. Asquelles fu conclud de respondre, emprendant » (sans plus). — *Registre aux résolutions du conseil de la ville de Mons, de 1425 à 1466, fol. xlix v<sup>o</sup>.*

1428. duc de Bourgogne et la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . V, 1
- 27 juillet, à Leyde. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., bail, gouverneur et héritier des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, ratifiant la donation, faite à Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., par la duchesse Jacqueline de Bavière, d'une rente viagère de neuf mille florins constituée sur les revenus de Hainaut, de Hollande et de Zélande. . . . . V, 3
- \* 17 août. — Vidimus, délivré par l'official de Cambrai, des lettres de Bauduin de Lannoy, du 14 décembre 1427, au sujet de la garde du château de la Malmaison. . . . . VI, 209
- \* 25 août, à Middelbourg. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., en confirmant Étienne d'Iltre dans ses fonctions de bailli des bois de Hal, de la « foresterie » du grand bois et de la « foresterie et chasserie » dans toute la seigneurie dudit Hal, lui accorde en fief ample les offices du bailliage des bois en la terre et seigneurie de Hal, de la « foresterie », des véneries et de la chasse dans lesdits bois, pour en jouir viagèrement lui et Aymeri d'Iltre, son fils . . . . . V, 448
- \* 4 septembre. — Résolution du conseil et des soixante hommes de la ville de Mons, au sujet des deux jurés de Valenciennes détenus en la maison de Henri Cambelot . . . . . V, 20-21
- 7 septembre, à Bruges. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., déclare que c'est sans préjudice pour l'évêque, le chapitre de la cathédrale et les églises de Cambrai, qu'une taille a été assise sur les habitants du Cambrésis pour la reprise de la forteresse de la Malmaison. . . . . VI, 211
- \* 11 septembre, à Soignies. — Serments prêtés en la ville de Soignies par la duchesse Jacqueline de Bavière et par le duc Philippe de Bourgogne . . . . . V, 5, 6
- \* 15 septembre, à Mons. — Serments prêtés en l'église de Sainte-Waudru par la duchesse Jacqueline de Bavière et par le duc Philippe de Bourgogne, la duchesse comme princesse héritière et le duc en sa qualité de gouverneur et héritier (si la duchesse mourait sans hoir) du pays de Hainaut, et réciproquement par le peuple et les états . . . . . V, 5, 6
- \* 14 septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., reçoit Thierrî le Roy, conseiller et maître des requêtes de son hôtel, en la foi et hommage de l'office de trésorier de Hainaut . . . . . V, 448
- 15 septembre, à Mons. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., et Jacqueline, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, etc., déclarent que c'est sans préjudice aux droits et privilèges de l'église de Sainte-Waudru de Mons, qu'ils ont prêté les serments accoutumés en la ville de Soignies, où ils étaient descendus, en venant de Flandre, avant de le faire à Mons . . . . . V, 8
- Même date. — Acte par lequel les états de Hainaut reconnaissent le traité conclu entre Philippe, duc de Bourgogne, etc., et Jacqueline, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, etc. . . . . V, 9
- Même date. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, bail, mambour, gouverneur et héritier du comté de Hainaut, exempt Guillaume de Steenhout, chevalier, du paiement d'un droit de quint . . . . . V, 11
- \* Même date. — Mandement du même, pour le paiement de la somme qui reste due à Jean de Luxembourg, seigneur de Beauvoir, pour la garde de Beaumont et de Bouchain depuis le 17 avril 1426. . . . . VI, 98
- 16 septembre. — Mandement de la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour le paiement de ses dépenses et de celles de son hôtel à Mons, en la troisième semaine de septembre. . . . . V, 12
- \* 17 septembre. — Serment prêté entre les mains du duc de Bourgogne par Thierrî le Roy, trésorier de Hainaut . . . . . V, 440



- |  | Pages. | Pages.  |
|--|--------|---|
| 19 septembre, à Valenciennes. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, bail, gouverneur, mambour et héritier du Hainaut, et de Jacqueline, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, etc., contenant la teneur du serment que la ville de Valenciennes leur a prêté. V,  | 15     | de Bavière, comte de Hainaut, etc., accorde une rente viagère à Catherine de la Marche. V, 525  |
| 20 septembre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., mande à son bailli d'Alost que Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., ayant cédé à la duchesse sa mère la jouissance viagère des terres et seigneuries de Flobecq et de Lessines, tennes du comté de Flandre, cette dame doit être admise à faire hommage desdites terres, après en avoir été adhéritée selon la coutume, en présence des hommes de fief du perron d'Alost. V, | 15     | * 25 septembre, à Lille. — Copie, délivrée par Fierabras et Tarin, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., du 14 du même mois, concernant l'office de trésorier de Hainaut. V, 449   |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il fait connaître que, par le traité de paix conclu avec la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., la provision et l'institution des officiers du pays et comté de Hainaut lui compétent et appartiennent; qu'il maintient Jean Rousseau, demeurant à Mons, à l'office de maître boucher de Hainaut, et que celui-ci, après avoir prêté serment, sera mis en possession de cet office. V, 449   |        | * 26 septembre, à Lille. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le paiement d'une somme à Petit Jehan. VI, 98  |
| * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il maintient son secrétaire, Gérard Durot, à l'office de receveur général des mortemains de Hainaut. V, 450   |        | * 28 septembre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., nommant Aubert le Crespe correcteur de tous ses comptes du pays et comté de Hainaut. V, 428   |
| * <i>Même date.</i> — Mandement du même duc, pour le paiement de la somme de vingt-deux écus d'or du roi à ses conseillers Aubert le Crespe et Gui Bourdon. VI, 98   |        | * 29 septembre. — Résolution du conseil de la ville de Mons, concernant les deux prisonniers de Valenciennes, qui doivent être remis au bailli de Hainaut, par ordre du duc de Bourgogne. V, 21   |
| 24 septembre, à Valenciennes. — Lettres de Jacqueline, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, etc., ordonnant qu'il soit délivré cinquante chênes du bois de Mons à Étienne d'Ittre, son écuyer, en considération des pertes qu'il a subies durant les guerres. V,  | 17     | * 29 septembre, à Lille. — Lettres par lesquelles, avec le consentement de la comtesse de Hainaut, Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Godefroid, seigneur de Villers, gouverneur, capitaine et garde des châteaux et villes de Fumay et Revin. V, 18   |
| * <i>Même date.</i> — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres du 4 août 1415, par lesquelles Guillaume, duc  |        | * <i>Même date.</i> — Lettres par lesquelles il augmente les gages dudit gouverneur, vu les dépenses par lui faites et celles qui sont encore à faire pour l'entretien d'un guet de jour et de nuit. V, 450   |
|  |        | * 30 septembre, à Lille. — Mandement du même duc, chargeant des commissaires de faire la vérification des comptes des officiers du pays et comté de Hainaut. VI, 98   |
|  |        | * 8 octobre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., fait connaître que, pour remplir la promesse faite par feu le duc Guillaume, son père, elle a accordé à Étienne d'Ittre, son écuyer, cent chênes de ses bois de Hal, dont il n'a reçu que la moitié; qu'en conséquence, elle charge son receveur général de Hainaut de délivrer audit Étienne cinquante chênes du bois de Mons. V, 19 |

- |       | Pages. |   | Pages. |
|-------|--------|---|--------|
| 1428. |        | * 10 octobre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., reconnaît avoir reçu de son receveur de Hainaut, la somme de six cent et une livres, dix-huit sols, six deniers tournois . . . . . V,  | 49     |
|       |        | * 10 octobre, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., ordonnant au bailli de Hainaut de faire mettre en liberté deux bourgeois de Valenciennes détenus à Mons. V,  | 20     |
|       |        | 12 octobre, à Valenciennes. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, par lesquelles elle affranchit du droit de servage les biens de Marguerite, fille de Jean Rogier dit Huart et femme de Jean Pieron . . . . . V,   | 21     |
|       |        | * 12 octobre, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., commet et institue Thomas de Forest dit Sarrazin, écuyer, gardien en son nom de la ville de Câteau-Cambrésis . . . . . V,   | 451    |
|       |        | 15 octobre. — Lettres par lesquelles Gertrude de Trazegnies, abbesse de l'église de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, et les personnes du chapitre de cette église font connaître que le duc de Bourgogne, gouverneur et hoir du pays de Hainaut, après avoir prêté le serment requis et visité la châsse de leur patronne, a fait don, pour le parachèvement de cette châsse, de dix marcs d'argent dont le montant en numéraire leur a été payé par le receveur dudit pays . . . . . V, | 25     |
|       |        | 16 octobre, à Mons. — Résolution du conseil de la ville de Mons, portant qu'il sera présenté deux queues de vin à ceux qui prendront part aux joutes, le 24 de ce mois . . . V, 22, note 1  |        |
|       |        | 16 octobre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, etc., ordonne à son receveur général de Hainaut de faire délivrer douze chênes du bois de Mons à Jean l'Oste, clerc de sa chapelle. . . . . V,   | 24     |
|       |        | 17 octobre, à Lille. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., concernant l'exercice, par les échevins de Mons, de toute justice civile et criminelle sur les bourgeois de cette ville . . . . . V,  | 25     |
|       |        | * 21 octobre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du 11 juin 1414, concernant la tourie et sergenterie de la ville de Mons . . . . . VI,   | 272    |
|       |        | 24 octobre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, etc., mande au bailli des bois et au grand receveur de son pays et comté de Hainaut de délivrer à Wassart Regnault, bailli de l'église de Vicogne, trente chênes de la forêt de Mormal . . . . . V,  | 50     |
|       |        | * 25 octobre. — Lettres de la même, mandant à Jean Rasoir, receveur général de son pays de Hainaut, de payer à Jean de Goch, son secrétaire et clerc de la dépense, la somme de cinq cents livres tournois, pour le paiement des frais faits par elle et son hôtel à Valenciennes, en octobre . . . . . V,  | 51     |
|       |        | * 28 octobre, à Mons. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., au sujet d'un don par lui fait à Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut . . . . . VI,   | 99     |
|       |        | * 29 octobre. — Acte par lequel Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., est déshéritée des terres de Flobecq et de Lessines dont la jouissance viagère appartiendra désormais à Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., sa mère : le tout en vertu des lettres du duc de Bourgogne, du 20 septembre précédent . . . . . V,  | 51     |
|       |        | 50 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles la même duchesse mande au bailli des bois et au receveur de Hainaut, de faire délivrer aux religieux du Val-des-Écoliers de Mons douze chênes à prendre dans son bois de la Sayette . . . . . V,   | 52     |
|       |        | * 51 octobre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles la même duchesse reconnaît avoir reçu de Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, la somme de trois cent et deux livres, seize sols et cinq deniers tournois, pour ses dépenses en vin et autres, faites à Mons en la dernière semaine d'octobre . . . . . V,   | 53     |



- Pages.
- 6 novembre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., mande à son receveur de Hainaut d'acquitter le montant des dépenses d'une ambassade faite à Bruges, auprès du duc de Bourgogne, par le sire de Hainin, Jacques Hannecart et Jean Grenier, avec Louis de Montfort et autres . . . V, 34
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles elle confirme, en faveur de l'abbé de Saint-Trond et de son monastère, les privilèges qui leur ont été accordés par les comtes de Hollande. V, 451
- \* 7 novembre, à Lille. — Deux mandements de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation de la somme de cinquante livres de quarante gros donnée à Jean Rasoir, conseiller et receveur général de Hainaut, et le paiement de cinquante-sept francs à Guillaume de Sars, pour deux voyages à Hal, à l'effet d'assister à deux journées tenues avec les gens du duc de Brabant, touchant les affaires du pays de Hainaut. . . . VI, 99
- \* 7 novembre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du 15 juin précédent, par lesquelles le duc de Bourgogne accorde vingt-cinq chènes à Aubert le Crespe. . . . V, 447
- \* 8 novembre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., accorde aux habitants de Baileux remise, pendant six ans, de la moitié des rentes qu'ils lui doivent : cette localité ayant été saccagée durant les guerres. V, 452
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles la même duchesse déclare que les habitants de Villers-lez-Chimay<sup>1</sup> ne payeront, durant six ans, que la moitié des rentes qu'ils lui doivent, et ce, en considération de leur extrême pauvreté depuis que ledit village a été plusieurs fois foulé et saccagé . . . V, 452
- 12 novembre. — Quittance du gardien de l'église de Saint-François, à Valenciennes, de la somme à lui payée à la Saint-Remi par Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, pour la célébration des obits anniversaires des comtes de ce pays. . . . V, 35
- \* *Même date.* — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il fait don de quatre mille livres à Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne, en avancement de son mariage avec Marie de Lalaing, dame d'Écausines, et lui cède et transporte, en garantie de ladite somme, toute la terre et seigneurie d'Étrœungt-la-Chaussée . . . V, 453
- \* *Même date.* — Proçuration donnée par le même à Jean de Croy, son chambellan, à l'effet de faire relief de la dite terre d'Étrœungt. V, 453
- \* 14 novembre, à Arras. — Lettres par lesquelles il confirme celles du 25 août . . . V, 448
- 14 novembre, à Valenciennes. — Lettres de Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., mandant à Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, de payer la somme de quarante livres tournois à maître Guillaume de Dour, dit le Doulx, confesseur de la duchesse, sa mère, pour terminer sa théologie . . . V, 36
- \* 15 novembre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles la même duchesse reconnaît avoir reçu de Jean Rasoir, précité, la somme de huit cent-trente-deux livres et dix neuf deniers tournois, pour être employée au paiement des dépenses par elle faites à Valenciennes, du 10 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. . . . V, 37
- \* 16 novembre, à Valenciennes. — Quittance délivrée par maître Guillaume de Dour, dit le Doulx, prêtre et confesseur de madame la douairière . . . V, 37
- \* 16 novembre, à Arras. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il accorde à Pierre de Hauteville, seigneur d'Ars, écuyer, conseiller et maître général des monnaies, une pension viagère de deux cents francs à recevoir sur les revenus de la terre de Blaton . . . V, 38

<sup>1</sup> Villers-la-Tour.

1428. 17 novembre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., accorde de nouveaux privilèges à la ville de Mons. . . . V, 38
- \* 19 novembre, à Mons. — Vidinus, délivré par Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 25 août, concernant Étienne d'Iltre. . . . V, 448
- \* 20 novembre. — Lettres par lesquelles Gilles Renier, prieur du Val-des-Écoliers de Mons, déclare que son monastère a reçu les chênes qui lui ont été donnés par la duchesse Jacqueline de Bavière . . . . . V, 33
- \* Vers le 25 novembre. — Lettres adressées à la ville de Mons par la duchesse Jacqueline de Bavière, touchant Jean Cornut et Binchois, et par la duchesse, sa mère, pour Henri Willebroit. . . . . V, 46
- 25 novembre. — Résolutions prises par le conseil de la ville de Mons, au sujet des lettres précitées des deux duchesses . . . . . V, 47
- Même date. — Résolution du même conseil, pour le payement de la somme due à l'occasion du privilège obtenu de la duchesse Jacqueline de Bavière . . . . . V, 44-45
- 25 novembre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., donne à la duchesse sa mère, comtesse douairière de Hainaut, etc., une rente viagère de huit cents livres sur les impôts et revenus de la ville de Valenciennes y spécifiés . . . . . V, 47
- Même date. — Lettres par lesquelles elle accorde à Michel de Ligne la terre de Florennes, pour la tenir d'elle en fief viagèrement . . . . . V, 453
- \* Même date. — Lettres par lesquelles, voulant reconnaître les bons services que lui a rendus Antoine, seigneur de Croy et de Renty, elle lui cède et transporte les droits et revenus qu'elle possède en la ville et terre de Chièvres, par indivis avec le seigneur de le Val. . . . V, 455
- 24 novembre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., autorise les échevins et le conseil de la ville de Mons à constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de quatre cent cinquante livres tournois, pour en affecter le capital aux besoins de cette ville . . . . . V, 30
- \* 26 novembre, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles elle mande à Jean Rasoir, son conseiller et receveur général de Hainaut, de délivrer à Louis de Montfort la somme de quatre cent soixante-quatre couronnes de roi. . . . . V, 1
- 27 novembre. — Résolutions du conseil de la ville de Mons, concernant : la publication des lettres de privilège, qui n'aura lieu qu'après que le grand sceau de la duchesse y aura été apposé; le payement de la somme promise au bailli de Hainaut, pour la mise en vigueur de cette charte, et l'élection de quatre sergents. . . . . V, 43
- \* 1<sup>er</sup> décembre, à Lille. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation de la somme de soixante écus de quarante gros, monnaie de Flandre, à Gérard Durot, son secrétaire et receveur des mortemains de Hainaut . . . . . VI, 99
- 6 décembre, à Valenciennes. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, par lesquelles elle accorde à Colard de Fosses, son maître cuisinier, en récompense de ses bons services et en considération de ce qu'on lui a retiré les tables de jeu et de brelan, une pension annuelle de cinquante livres tournois . . . . . V, 52
- 7 décembre, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il agréé le don fait par la duchesse Jacqueline de Bavière à la duchesse, sa mère, d'une rente viagère de huit cents livres assignée sur les impôts et revenus de la ville de Valenciennes y détaillés . . . . . V, 53; VI, 274



- |   | Pages. | Pages.   |
|---|--------|--|
| * 10 décembre, à Valenciennes. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, par lesquelles elle reconnaît avoir reçu de Jean Rasoir, son conseiller et receveur général de Hainaut, la somme de quinze cent treize livres, quatorze sols et neuf deniers tournois, pour les dépenses faites à Valenciennes, du 1 <sup>er</sup> novembre au 1 <sup>er</sup> décembre . . . . .  | V, 55  | duchesse Jacqueline de Bavière accorde une rente viagère à Catherine de Waignonville, femme de Jacques de Floyon . . . . . V, 455  |
| 1429.   |        |  |
| 17 décembre, à Valenciennes — Lettres de la même duchesse, accordant aux habitants de Momignies de n'acquitter, durant six ans, que la moitié des rentes qu'ils lui devaient, à cause des pertes qu'ils ont subies au temps de la guerre . . . . .  | V, 56  | 2 janvier, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière accorde à son écuyer Guillaume de la Gliscolle, pour l'aider à faire réparer ses maisons et héritages brûlés et ruinés au temps des guerres, la somme de trente livres tournois, qui lui sera délivrée par le receveur général de Hainaut, au moyen de la vente de bois que celui-ci fera faire en la forêt de Mormal. . . . . |
| * 20 décembre, à Valenciennes. — Lettres de la même, accordant une rente de trente livres tournois à Catherine de Waignonville, femme de Jacques de Floyon, durant sa vie et celle d'Adrienne de Floyon . . . . .   | V, 455 | V, 61  |
| 24 décembre, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il prend à sa charge les rentes constituées, pour ses besoins, par Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies et d'Angre, chevalier, Jean Rasoir, maître général de ses monnaies, et Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, en donnant en garantie la recette de l'aide accordée en avril par les états de ce pays . . . . .   | V, 58  | * Même date. — Lettres de la même duchesse, par lesquelles elle reconnaît avoir reçu de Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, la somme de huit cent vingt-quatre livres et quatre sols tournois, pour servir au paiement de ses dépenses à Valenciennes, du 1 <sup>er</sup> décembre précédent au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .  |
| 27 décembre. — Le grand conseil de la ville de Mons suspend l'augmentation de la maltôte des vins, accordée par le duc de Bourgogne, sans le gré de la duchesse Jacqueline. (« Le lundi » jour saint Jehan euwangiliste, xxvii <sup>e</sup> de » décembre, l'an mil lll <sup>e</sup> XXVII, fu li grans » consaux ensamble, al après-disner, en le » maison de le paix. Et là endroit fu parlet de » savoir se on vora le malletote des vins, qui » est à ix deniers, hauchier à xij deniers par » vertu de le grâce monsieur de Bourgogne, » gouverneur dou pays, sans le gret madame. » Conclud de targer jusques ad ce que li » massars ara comptet et que on ara veu » l'estat de le ville. » Reg. précité, fol. lv v <sup>o</sup> .) |        | 4 janvier, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles la même duchesse mande à son receveur général de Hainaut de payer à Michel Brongnart la somme de dix-huit couronnes d'or pour un cheval par lui fourni à Baudet de Crespin, son messager . . . . .   |
| * 27 décembre, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., confirmant celles du 20 décembre précédent, par lesquelles la   |        | V, 62  |
|   |        | * 6 janvier, à Valenciennes. — Lettres de la même, pour le paiement de cent soixante-quatre livres et dix sols tournois à Louis de Montfort, son conseiller et maître chevalier. . . . .   |
|   |        | VI, 99   |
|   |        | * Même date. — Deux lettres de la même, concernant soixante-dix couronnes d'or de France que lui a payées en plusieurs fois Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, et cinquante couronnes semblables que lui a délivrées Colard le Bleu, lieutenant du receveur de Hainaut à Mons, lorsqu'il était à la recette de Bouchain . . . . .   |
|   |        | VI, 100  |

1429. \* 11 janvier. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du 6 décembre précédent, par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière accorde une pension à Colard de Fosses, son maître cuisinier . . . . . V, 53
- \* 14 janvier, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière mande à son receveur général de Hainaut de délivrer à ses valets de chambre Walleran Ventincq et Ramkin Janson la somme de quarante couronnes d'or à partager entre eux en considération de leurs services . . . . V, 64
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles elle accorde à Colard de Fosses et à Ghoscalc ou Godescalc Clays Zoen, ses cuisiniers, la somme de cinquante couronnes d'or à partager entre eux . . . . . V, 64-65
- \* *Même date.* — Deux mandements de la même aux auditeurs des comptes et au receveur général de son pays de Hainaut, par lesquels elle acquitte Jean Rasoir de tout ce qu'il peut lui devoir pour l'achat par lui fait à Lidoras Bouteyillain de la ville, terre et seigneurie de Campeaux, près Villers, et Jacques Hannecart, son conseiller, du quint denier et du service qu'il doit pour l'achat d'une rente annuelle de cinquante livres tournois sur la terre du Bosqueau, près de Bougnies. . . . . VI, 100
- \* 17 janvier, à Valenciennes. — Lettres de la même, mandant à son receveur général de Hainaut de délivrer à Jean de Goch, son secrétaire et cleric de la dépense, huit cents livres tournois pour l'entretien de son hôtel à Valenciennes, en décembre . . . . V, 65
- 20 janvier. — Lettres de la même, ordonnant à son receveur général de Hainaut de délivrer à Gilles, seigneur de Potelles, vingt-six chênes de la forêt de Mormal, pour la restauration du château-fort dudit Potelles . . . . V, 65
- 21 janvier, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles elle transporte entre les mains du duc de Bourgogne la rente de quatre mille francs qu'elle tenait du roi de France, sur la recette et les impositions foraines du Vermandois. V, 67
- 24 janvier, à Valenciennes. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, et de la duchesse Jacqueline de Bavière, contenant les conditions de l'abandon fait par celle-ci, en exécution du traité de paix conclu entre eux, des revenus des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, à la réserve du douaire de la duchesse Marguerite de Bourgogne. V, 68
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., agrée et confirme celles de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 23 novembre précédent, accordant à Michel de Ligne la terre de Florennes, pour en jouir viagèrement aux mêmes conditions que Robert le Roux l'avait tenue . . . V, 436
- \* 23 janvier. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, ratifiant celles du duc de Bourgogne, du 12 novembre précédent, concernant la cession de la terre et seigneurie d'Étrœungt-la-Chaussée . . . . . V, 436
- \* *Même date.* — Vidimus, délivré par Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, bailli de Hainaut, des lettres du 4 mars 1418, concernant la pension de Jean de Vorne . . . . . IV, 159
- \* Vers le 29 janvier, à Valenciennes. — Lettre missive de la duchesse Jacqueline de Bavière, invitant la ville de Mons à se faire représenter à la première messe du fils de Guillaume Cambier, son secrétaire. . . . . V, 75
- \* 1<sup>er</sup> février, à Bruges. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., à la requête de la duchesse Jacqueline de Bavière, approuve et confirme le don, fait par lettres du duc Guillaume de Bavière, du 23 décembre 1414, de la tourie du château de Mons à Pierre Hughe, son cuisinier, à Jacquemin le Couck, fils de Thieskin, cuisinier de la duchesse, et à Guillaume de Ghelre, son valet de chambre, pour en jouir viagèrement . V, 436
- 6 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière nomme Jean Rasoir receveur général de ses biens et revenus en Hainaut, et de son douaire . V, 437



- Pages.
- \* 6 février, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière accorde à Gui Guilbaut une rente annuelle sur la recette générale de Hainaut, en récompense des services que ledit Gui a rendus au duc de Bourgogne et de ceux qu'elle attend de lui. . . . . VI, 100
- \* 12 février, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles elle reconnaît avoir reçu de son receveur général de Hainaut la somme de dix-sept cent vingt et une livres et quinze sols tournois, pour le payement de ses dépenses en la ville de Valenciennes, du 1<sup>er</sup> janvier au 12 février . . . . . V, 75
- \* 17 février, à Ath. — Lettres par lesquelles elle mande à son receveur général de Hainaut de payer la somme de cent livres tournois à Jean de Wamiël, du chef des dépenses qu'il avait supportées pour les gens de la duchesse et à son commandement . . . . . V, 76
- \* Même date. — Mandement de la même, afin que son receveur général de Hainaut délivre à Jean de Frasne soixante-quinze livres tournois pour les travaux à faire à ses charbonnages de Wasmes . . . . . V, 76
- \* 17 février, à Valenciennes. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 24 janvier précédent, qui confirment celles de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 25 novembre 1428, au sujet de la terre de Florennes . . . . . V, 456
- \* 26 février, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., mandant aux auditeurs des comptes des officiers de Hainaut d'allouer sans difficulté les sommes déclarées en un rôle. . . . . VI, 100
- \* Même date. — Lettres du même duc, confirmant l'acquisition faite par Jean de Croy, de Gérard Durot, secrétaire du duc et receveur des mortemains de Hainaut, de la cour des Moines, à Étoungt . . . . . V, 460
- 11 mars, à Mons. — Lettres par lesquelles il mande au receveur et au lieutenant du bailli des bois de Hainaut de délivrer à Gérard Durot, son secrétaire et concierge de son hôtel, dix-huit gros chênes pour la dépense dudit hôtel. . . . . V, 460
- \* 16 mars, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., autorise les échevins de la ville d'Ath à vendre, sur le corps de cette ville, à une ou à plusieurs vies, une rente au capital de cinq cents livres, pour subvenir aux charges, frais et dépenses qu'ils ont eu à supporter, à l'occasion des guerres. . . . . V, 76
- \* 21 mars, à Mons. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation de la somme payée par le receveur des mortemains de Hainaut pour des travaux faits à son hôtel, à Mons . . . . . VI, 101
- 27 mars, à Lille. — Lettres du même, autorisant la ville de Valenciennes à entrer en appointment ou à poursuivre la procédure à l'occasion de la sentence d'excommunication prononcée par l'évêque de Cambrai contre le magistrat de ladite ville de Valenciennes. . . . . V, 77
- \* 8 avril. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres du 6 février précédent, par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière nomme Jean Rasoir receveur général de ses biens et revenus en Hainaut et de son douaire . . . . . V, 439
- 8 avril. — Voyez 8 avril 1451.
- \* 11 avril, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, chevalier, bailli de Hainaut, fait connaître qu'en présence des hommes de fief de ce pays y dénommés, Évrard du Gardin, prévôt de Valenciennes, ayant vendu à Jean du Gardin, fils de Colard, bourgeois de la même ville, un fief tenu de la comtesse de Hainaut et consistant en une rente de vingt livres blancs d'ancienne monnaie, assignée sur la taille de Villers-Pol, Jean du Gardin a été adhérité de ce fief et reçu en la féauté et hommage de la comtesse de Hainaut. . . . . VI, 212

- |       | Pages. |  | Pages.         |
|-------|--------|--|----------------|
| 1429. |        | 20 avril, à La Haye. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, par lesquelles elle reconnaît avoir reçu de son receveur général de Hainaut la somme de quatre-vingts livres et dix-neuf sols tournois, pour le payement de certaines dépenses faites à Valenciennes, en janvier et février. . . . .  | V, 80          |
|       |        | * 4 mai, à Bruges. — Deux mandements de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation de quatre cents livres tournois payées à Baudo de Cuvillers, chevalier, prévôt et capitaine de Beaumont, à cause de la garde de cette ville, et de deux cents écus à son écuyer Lyonnel de Vendôme, pour avoir gardé la forteresse d'Escaudœuvre . . . | VI, 101        |
|       |        | * 5 mai, en l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Bruges. — Procuration, donnée par le même duc, à Jean, seigneur de Roubaix et de Herzelles, conseiller et premier chambellan, à Bauduin de Lannoy et à d'autres personnages, pour conclure le traité de mariage entre ce duc et Élisabeth, fille du roi de Portugal . . . . .                 | V, 90, note 2  |
|       |        | 16 mai, à Bruges. — Ordonnance du même, pour le rétablissement de la justice et des finances dans le Hainaut, et l'administration de ce comté . . . . .  | V, 81          |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> juin. — Vidimus, délivré sous le sceau du bailliage de Réthelois, des lettres du duc de Bourgogne, du 26 avril 1428, portant nomination de Godefroid, seigneur de Villers, aux fonctions de gouverneur de Fumay et Revin. V, 444   |                |
|       |        | * 8 juin. — Sentence condamnant au bannissement un bourgeois de Mons et sa femme. . . . .  | V, 47, note 1  |
|       |        | * 25 juin, à Gien. — Lettre de Jeanne d'Arc aux habitants de Tournai. . . . .  | V, XII, note 2 |
|       |        | * 17 juillet. — Lettre de la même au duc de Bourgogne. . . . .   | V, XIII        |
|       |        | * 25 juillet, à Lisbonne. — Traité de mariage conclu entre Philippe, duc de Bourgogne, et Élisabeth, fille de Jean, roi de Portugal et d'Algarve, conformément à la procuration délivrée par ledit duc de Bourgogne à ses ambassadeurs. . . . .  | V, 90          |
|       |        | 1 <sup>er</sup> août, à La Haye. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière accorde à Jean Grenier, son secrétaire, la maison du Ploich à Braine-le-Comte. . . . .   | V, 461         |
|       |        | * 28 août. — Vidimus, délivré sous le sceau aux causes de la ville de Valenciennes, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 25 novembre 1428, concernant le don par elle fait à la duchesse, sa mère, d'une rente viagère sur les impôts et revenus de Valenciennes. . . . .  | V, 49          |
|       |        | * Même date. — Vidimus, délivré sous le sceau aux causes de la ville de Valenciennes, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 7 décembre 1428, agréant le don ci-dessus, fait par la duchesse Jacqueline de Bavière à la duchesse, sa mère . . . . .   | V, 55          |
|       |        | * 1 <sup>er</sup> septembre, au Quesnoy. — Quittance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, etc., au receveur général de Hainaut, d'une somme qu'il lui a payée en déduction de la rente de trois mille francs à elle due. . . . .  | VI, 101        |
|       |        | * 5 septembre, à Mons. — Lettres de Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, contenant la sentence rendue par la cour de Mons sur le différend nu entre Philippe de Peissant, fils de Jacquemart, et Jean des Marez, au sujet de la terre et seigneurie de Noirchain . . .   | VI, 215        |
|       |        | * 6 septembre, à Arras. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., portant nomination de commissaires chargés d'examiner les comptes des officiers de Hainaut. VI, 101   |                |
|       |        | * 12 septembre. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 25 novembre 1428, concernant le don par elle fait à la duchesse, sa mère, d'une rente viagère sur les impôts et revenus de Valenciennes. . . . .  | V, 49          |
|       |        | * Même date. — Vidimus, délivré par le même, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 7 décembre 1428, agréant le don fait à la duchesse sa mère par la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . .   | VI, 274        |



- Pages.**
- \* *Vers le 17 septembre.* — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière en faveur de maître Guillaume de Delft, afin qu'il soit renommé médecin de la ville de Mons. . . V, 91
- 17 *septembre.* — Délibération du conseil de la ville de Mons, au sujet des lettres précitées. . . V, 91
- \* 27 *septembre.* — Vidimus, délivré par Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 20 septembre 1428, maintenant Gérard Durot en l'office de receveur général des mortemains de Hainaut. . . . . V, 450
- \* 29 *septembre.* — Vidimus, délivré par deux hommes de lief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 20 septembre 1428, maintenant Jean Rousseau en l'office de maître boucher de Hainaut. . . . . V, 449
- 16 *octobre, à La Haye.* — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière annule la donation qu'elle avait faite à Jacques de Floyon, seigneur de Solre-le-Château, d'une maison et d'une pièce de terre situées près de l'hôtel de Naast, à Mons. . . V, 464
- \* 7 *novembre.* — Mandement du bailli de Hainaut, pour que la ville de Mons envoie ses députés à l'assemblée des états qui se tiendra à Ath, le 10 . . . . . V, 91
- Même date.* — Résolution, prise par le conseil de la ville de Mons, d'envoyer trois personnes et le cleric à l'assemblée des états de Hainaut, à Ath . . . . . V, 91
- 8 *novembre.* — Lettres d'Edmond de Dyncer, faisant connaître que, le 15 mai 1425, Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., dont il fut secrétaire, a déclaré que les rentes constituées par Jean de Schoonvorst, châtelain de Montjoie, Jacques, seigneur de Gaesbeek et d'Apcoude, maréchal de Hainaut, Jean, seigneur de Rotselaer, Jacques Chabot, seigneur de Sepmeries, et Bertrand de la Bouverie, haut avoué de Liège, ont été confisquées parce que les acheteurs de ces rentes avaient suivi le parti du duc de Gloucester. V, 92
- Pages.**
- 8 *novembre.* — Lettres de quatre conseillers de feu le duc Jean de Brabant, contenant que, le 15 mai 1425, ce prince a déclaré que les rentes constituées par Jacques, seigneur de Gaesbeek et d'Apcoude, maréchal de Hainaut, et d'autres, pour Marie de Ghistelles, dame de Bouchout, et Jean, seigneur de Wesemael et de Fallais, maréchal de Brabant, ne doivent plus être payées, attendu que les acheteurs de ces rentes ont suivi le parti du duc de Gloucester . . . . . V, 95
- Même date.* — Lettres d'Edmond de Dyncer, portant que, le 15 mai 1425, Jean, duc de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, etc., a déclaré que les rentes constituées par Jean, seigneur de Rotselaer, le seigneur de Ville, Jean de Harvaing et Gilles d'Arras ont été confisquées parce que les acheteurs de ces rentes avaient suivi le parti du duc de Gloucester . . . . . V, 98
- Même date.* — Lettres par lesquelles Edmond de Dyncer précité certifie que, le 15 mai 1425, Jean, duc de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, etc., a déclaré que les rentes constituées par Évrard de La Haye, chevalier, Guillaume Lange et d'autres, ont été confisquées parce que les acheteurs de ces rentes avaient suivi le parti du duc de Gloucester. V, 100
- \* *Même date.* — Acte par lequel Jean, seigneur de Witthem, chevalier, Jean de Witthem, seigneur de Bautersem, Arnoul Stamelart d'Uden et Jean de Winghe, écuyers, jadis conseillers de Jean, duc de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, de Hollande, etc., certifient que, le 15 mai 1425, Jean, seigneur de Rotselaer, de Vorskelaere et de Rethy, et aussi conseiller du même duc, exposa à ce dernier, étant à Nivelles, qu'avec Gérard, seigneur de Ville, Jean de Harvaing et Gilles d'Arras, il avait constitué des rentes et pensions viagères, et que le duc l'avait ensuite relevé de l'obligation d'acquitter ces rentes et pensions, confisquées à son profit à cause de la désobéissance de ceux à qui elles étaient dues . . . . . V, 465

- 1429-1430. 12 novembre, à Mons. — Mandement de Guillaume de Lalaing, gouverneur et bailli de Hainaut, pour l'exécution de l'ordonnance du duc de Bourgogne concernant les corvées et charrois, et la répression des exactions que les braconniers, les louvetiers, les loutriers, les fauconniers et d'autres commettaient dans les maisons des gens d'église ou dans les censes des monastères. . . . V, 101; VI, 275
- \* 26 novembre, à Bruges. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., confirme et ratifie celles de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 23 novembre 1428, faisant cession en faveur d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty, de ce qu'elle possédait au territoire de Chièvres. . . . V, 466
- Novembre, à Ath. — Lettres par lesquelles il ratifie celles de la duchesse Jacqueline de Bavière, affranchissant Marguerite, fille de Jean Rogier dit Huart et femme de Jean Pieron. . . . V, 103
- \* 10 décembre. — Rapport fait au conseil de la ville de Mons par Jean Druelin, ayant été à Gand, vers le bailli de Hainaut, pour lui exposer les inconvénients qui résultent de l'ordonnance sur les monnaies. . . V, VI, note 1
- \* 1424-1429. — Rôle contenant les réponses faites aux évêques de Tournai et d'Arras par le magistrat de Valenciennes, sur les articles du promoteur de la cour de Cambrai. . . V, 61
- \* Vers 1430. — Rôle contenant les remontrances faites par les habitants de Maubeuge, au sujet de la procession qui avait lieu chaque année en cette ville. . . . V, 532
- 1430.
- \* 19 janvier, à Gand. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde au comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, cent quarante chênes pour être employés aux travaux qu'il doit faire exécuter à son château de Quiévreachain, qui a été incendié durant les guerres. . . . V, 466
- Pages.
- \* 19 janvier, à Mons. — Relation faite au conseil de la ville de Mons par les députés de cette ville qui ont été vers le duc de Bourgogne avec les autres des états de Hainaut, au sujet des monnaies. . . . V, VI, note 1
- \* 22 janvier. — Vidimus, délivré par Jean de le Folie, abbé de Saint-Étienne de Fémy, des lettres du duc de Bourgogne, du 12 octobre 1428, confiant à Thomas de Forest dit Sarrazin la garde du Câteau-Cambresis. . . V, 431
- \* 23 janvier. — Résolution du conseil de la ville de Mons, au sujet de Jean Gillebert, accusé d'hérésie. . . . V, x-xi
- \* 19 février, à Mons. — Acte passé devant des hommes de fief de Hainaut, concernant la cession, faite au chapitre de Notre-Dame de Cambrai par Jean de Hondeberghes dit le Familleux, sire du Bois-seigneur-Isaac, des maisons, granges, étables, bergeries et autres édifices de la haute et de la basse Moituerie, au territoire d'Ophain, avec les terres qui en dépendaient. Le même Jean promet au chapitre de faire confirmer ladite vente par la comtesse de Hainaut, en tant que lui peut toucher, et par le duc de Bourgogne, etc. VI, 214
- 24 février. — Requête faite au conseil de la ville de Mons, de la part de la ville de Binche, afin de lever des gens pour résister aux pillards. Le conseil décide d'attendre le retour des députés qui sont allés vers le duc, pour prendre une résolution. Cependant, si le prévôt de Mons, comme officier du prince, voulait lever des compagnons de cette ville, on en serait satisfait. . . . V, XVIII, note 1
- \* 26 février. — Vidimus, délivré sous le sceau du chapitre de Sainte-Monégonde de Chimay, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 8 novembre 1428, concernant Baileux. . . . V, 452
- \* 27 février, à Arras. — Mandement du duc de Bourgogne, concernant le paiement de cent vingt francs à Jean de Floyon, écuyer, et à Baudart de Cuvillers, pour la garde du Hainaut. II



- Pages.
- recommande à Jean Rasoir de faire en sorte de contenter sa tante, la duchesse Marguerite, du paiement qu'elle réclame . . . VI, 101
- \* 4 mars, à Cambrai. — Lettres de l'official de Cambrai, fulminant l'excommunication contre les prévôt, échevins et jurés de la ville de Valenciennes, leurs clercs, scribes, conseillers et autres fauteurs, pour cause de violation des privilèges ecclésiastiques de ladite ville. . . V, 103
- \* 4 mars, à Mons. — Résolution du conseil de la ville de Mons, portant qu'il sera enjoint à Jean Mahet, emprisonné à la suite de l'émeute qui avait eu lieu en cette ville à cause des monnaies, de faire un voyage à l'île de Chypre . . . V, vi, note.
- \* 6 mars, à Lille. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., mandant au bailli de Hainaut, au bailli des bois et au receveur de ce pays, de faire délivrer seize chênes des bois de Mons pour certains ouvrages à faire en son hôtel, à Mons . . . VI, 102
- \* 7 mars. — La résolution du conseil de la ville de Mons, du 4, concernant Jean Mahet, est confirmée . . . V, vi, note.
- 10 mars. — Lettres de Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, certifiant que Gérard Durot, secrétaire du duc de Bourgogne et receveur des mortemains de Hainaut, a été avec lui à Arras, pour assister à une journée assignée en cette ville, au sujet de l'interdit mis par l'évêque de Cambrai et ses vicaires à cause de la cour de Mons et des villes de Maubeuge, Lessines, Flobecq, Valenciennes et Soignies, et pour les affaires d'Orchimont et du pays de Liège . . . V, 106
- 20 mars, à La Haye. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière accorde l'amortissement des biens que Jean, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac, se propose de vendre au chapitre de Notre-Dame de Cambrai. VI, 217
- \* 26 mars, à La Haye. — Lettres de la même duchesse, accordant à Wautier Fiérom et à Willem, fils de Gilles, ses palefrenier et mes-
- sager respectivement, une pension viagère de vingt-six livres tournois, monnaie de Hainaut . . . V, 107 et 468, note 1
- \* 30 mars. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du 20 du même mois, relatives à l'amortissement des biens vendus par Jean, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac, au chapitre de Notre-Dame de Cambrai . . . VI, 219
- 8 avril, à Péronne. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il nomme Thomas de Vertaing prévôt de Maubeuge, en remplacement de Jean de le Delf, promu à d'autres fonctions . . . V, 78
- 21 avril, à Péronne. — Lettres du même duc, autorisant le magistrat et le conseil de la ville de Valenciennes à renouveler les statuts et ordonnances de la draperie et les officiers du métier . . . V, 107
- \* Vers le 1<sup>er</sup> mai. — Ban publié en la ville de Valenciennes, pour l'abattis de la maison du châtelain de Raismes. . . V, vi-vii
- 2 mai, à La Haye. — Lettre adressée par la duchesse Jacqueline de Bavière à la ville de Valenciennes, pour la requérir d'empêcher que l'on abatte la maison du châtelain de Raismes . . . V, 109; VI, 275
- 3 mai, au château d'Hesdin. — Lettres adressées par le duc de Bourgogne à la ville de Valenciennes, pour le même objet. V, vii, note 2; VI, 275
- 3 juin, à Mons. — Relation faite au conseil de la ville de Mons par les députés de cette ville qui avaient assisté à une assemblée des états de Hainaut, tenue à Ath le 29 mai. Résolution dudit conseil de ne pas accéder à la proposition du conseil du prince, au sujet de la garde et de l'entretien de la duchesse Jacqueline de Bavière. . . V, 110
- \* 3 juin, au camp devant Compiègne. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le payement des gages du seigneur de Cuvillers, capitaine de Beaumont. . . VI, 102

1450. 5 juin, à La Haye. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière autorise l'institution de l'hôpital Saint-Jacques, à Valenciennes, et amortit les biens y affectés. Pages.  
V, 111
- \* 9 juin, à Mons. — Jugement rendu par le bailli et des hommes de fief de Hainaut, au sujet du paiement en monnaie blanche courante de la rente due, à la recette de Beaumont, sur un tordoir à Rousies. . . . V, 552
- 17 juin, à La Haye. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière ratifie la nomination, faite par le duc de Bourgogne, de Thomas de Vertaing à l'office de prévôt de Maubeuge. . . . V, 87
- \* 10 juillet. — Acte par lequel les principaux seigneurs du pays de Liège signifient au duc de Bourgogne qu'ils aideront et serviront contre lui l'évêque de Liège. . . V, xix, note 2
- \* 16 juillet. — Sommation présentée au duc de Bourgogne et au sire de Luxembourg, de la part de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais. Pages.  
V, xvii
- 24 juillet, à Ath. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, de Hollande et de Zélande, par lesquelles elle octroie à la ville d'Ath la continuation, jusqu'à la Chandeleur 1459, de la maltôte avec l'augmentation de deux deniers tournois au lot de vin et d'une maille au lot de cervoise, pour servir au paiement des rentes constituées par ladite ville, à cause des guerres. . . . V, 114
- \* 27 juillet. — Nomination, faite par le duc de Bourgogne, de Jacques, bâtard de la Hovar-  
derie, aux fonctions de prévôt de Bavai. V, 485,  
note 1
- \* 4 août, en son hôtel du Quesnoy. — Quittance, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., de la somme de deux mille trois cent vingt livres tournois en déduction de la rente à elle assignée. . . . VI, 102
- \* 6 août, au camp devant Compiègne. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il exempte les habitants de la ville d'Ath de diverses exactions auxquelles on avait voulu les soumettre. . . . V, 115
- \* 13 août. — Vidimus, délivré sous le sceau du bailliage du Réthelais, des lettres du duc de Bourgogne, du 29 septembre 1428, augmentant les gages du gouverneur de Fumay et Revin. . . . V, 450
- \* 31 août, au Quesnoy<sup>1</sup>. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., par lesquelles elle reconnaît avoir reçu du bailli de Hainaut la somme de deux mille neuf cent soixante-cinq livres, neuf sols et trois deniers en déduction de la rente de trois mille francs à elle due<sup>2</sup>.
- \* Même date. — Quittance, délivrée par la même, de la somme de quatre cents livres qui lui restait due<sup>3</sup>.
- \* 21 septembre. — Lettres du bailli de Hainaut à la ville de Mons, lui ordonnant d'envoyer des députés à l'assemblée des états qui aura lieu en cette ville, le lundi 25 septembre. V, 115
- Même date. — Délibération du conseil de la ville de Mons, au sujet des lettres ci-dessus et de Jean Bos, potier d'étain, arrêté et remis aux échevins par le prévôt de cette ville<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> « Données en sa ville dou Quesnoit, le darain jour d'aoust, l'an mil IIIJ<sup>e</sup> et XXX. »

<sup>2</sup> Mention dans le compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1450 au 31 août 1451, fol. 32. — Archives départementales du Nord, à Lille.

<sup>3</sup> Mention dans le compte précité, même fol.

<sup>4</sup> « Le joesdi xx<sup>e</sup> jour de septembre l'an XXX, fu li consaux ensamble. Et là endroit fu parlet des lettres que monsigneur le bailliu a envoies pour yestre à Mons au giste le dimence xxiii<sup>e</sup> de septembre l'an XXX, si estoffet que pour lendemain conclure avec les iii estas dou pays. Item, fu parlet de Jehan Bos, prisonnier pour cause dou mouvement fait à Mons, pour cause des monnoyes, et qui rendut a esté par le prévost, à sen bourq les eskevins de Mons. » — Deuxième registre des consaux de Mons, fol. iiij<sup>xx</sup> v<sup>o</sup>.



- |   | Pages. |   | Pages. |
|---|--------|---|--------|
| * 25 septembre, à Malines. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., portant nomination de commissaires pour examiner les comptes des officiers du Hainaut . . . VI, 102   |        | * 16 octobre. — Journée tenue à Malines, à l'effet de convertir en une paix la trêve consentie le 30 septembre. . . . . V, xix  | 1430.  |
| * 30 septembre. — Lettres par lesquelles une trêve de deux années est accordée au duc de Bourgogne par l'évêque de Liège . . . V, xix   |        | * 19 octobre, à Malines. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., confère à Antoinette, fille du seigneur d'Inchy, une prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . V, 117   |        |
| 30 septembre, à Maubeuge. — Quittance, délivrée au receveur de Beaumont, par les maire, échevins et habitants de Beaufort, de quinze cents pièces de charpente accordées à cette communauté par le duc de Bourgogne, à cause des pertes et dommages qu'elle avait essayés durant la guerre, en 1424. . . . V, 116 |        | * 3 novembre. — Vidimus, délivré par les échevins de Douai, des lettres du duc de Bourgogne, du 2 octobre précédent, qui concernent la nomination de Thierry le Roy, bailli de Douai et trésorier de Hainaut, aux fonctions de receveur général des mortemains de ce pays. V, 467                                     |        |
| * 2 octobre, à Malines. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Thierry le Roy receveur général des mortemains de Hainaut, en remplacement de feu Gérard Durot . . . . . V, 467  |        | * 21 décembre, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., approuve le don, fait par la duchesse Jacqueline de Bavière à Wautier Fiérom et à Jaillaume, fils de Gilles, ses palefrenier et messenger respectivement, d'une pension viagère de vingt-six livres tournois . . . . . V, 468. |        |
| * 5 octobre. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc Philippe de Bourgogne, de novembre 1429, concernant l'affranchissement de Marguerite, femme de Jean Pieron . . . . . V, 405   |        | * 27 décembre. — Lettres adressées par le bailli de Hainaut à la ville de Mons, pour qu'elle envoie des députés à la journée qui sera tenue à Saint-Ghislain le lendemain. V, 118   |        |
| * 5 octobre. — Serment prêté en la ville de Louvain par Philippe, duc de Bourgogne, en qualité de duc de Brabant . . . . . V, xxi   |        | * 28 décembre, à Saint-Ghislain. — Assemblée des nobles et des députés de la ville de Mons, à l'effet de trouver les moyens d'arrêter les incursions de Barthélemi d'Autel et de ses alliés . . . . . V, 82, note 2   |        |
| * 8 octobre. — Serment prêté en la ville de Bruxelles par le même duc . . . . . V, xxi  |        | 28 décembre, à Bruxelles. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., accordant aux bonnes gens de Braine-le-Comte un délai de deux ans pour le paiement de leurs dettes <sup>1</sup> .  |        |
| * 10 octobre. — Nomination de Thomas Boneseau, secrétaire du duc de Bourgogne, aux fonctions de garde de ses chartes à Dijon. . . . . IV, 613, note 2   |        |   |        |

<sup>1</sup> Ces lettres ont été récemment déposées aux Archives de l'État, à Mons. En voici le texte :

» Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoigne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoigne, palatin et de Namur, marquiz du Saint-Empire, seigneur de Salins et de Malines, bail, mambour, gouverneur et hoir des païs et conté de Haynnau, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut.  
 » Comme feu nostre très chier et très amé cousin le duc Jehan de Brabant, cui Dieu pardoint, par ses lettres patentes et pour les causes et considéracions contenues en icelles, depuis par nous confermées aux bonnes gens qui souloient demourer et habiter en la ville de Brayne le Conte, assise oudit païs et conté de Haynnau, laquelle ville, pour le fait et occasion des guerres qui avoient esté oudit païs de Haynnau, avoit esté arse et destruite, eust, pour pitié et compassion qu'il eut d'eulx et afin que ladite ville se peust repeupler et remettre en estat convenable, ottroyé grâce et donné terme de toutes leurs pensions esquelles icelle ville de Brayne estoit tenue et obligée, de tous arriéraiges et aussi de

1430-1431.	Pages.	1431.	Pages.
* <i>Sans indication du jour.</i> — Transaction conclue entre la ville de Valenciennes et la cour de Cambrai, au sujet des frais de l'exécution de Jeanne de Mons, hérétique . . . . V,	XI	8 janvier. — Acte de la réception d'Antoinette d'Inchy au canoniat de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par le mariage	

» toutes autres pensions viagères et arriérages d'icelles, montans dix livres, monnoie de Haynnau, ou au desseure, et  
 » que iceux bonnes gens particulièrement doivent et pouvoient devoir à quelconques personnes que ce feust, en les  
 » affranchissant, quant ad ce, jusques à cinq ans qui seuront le dix-septiesme jour de février proucheinement venant, et  
 » aussi leur donné terme, respit et délay de paier toutes leurs debtes à quelconques leurs créanciers au dessus de dix  
 » livres, monnoie dicte. Et il soit ainsi que encores ne soit ladicte ville de Brayne rediffiée ne repeulée, jà soit ce qu'ilz  
 » en aient bel et bon commencement, aincois soit en aventure de tousiours demourer déserte et inhabitée, se le terme de  
 » leur dicte grâce qui briefment expirera, comme dit est, ralongie ne leur estoit, dont les bonnes gens qui demeurent et  
 » souloyent demourer en icelle, pour le très grant désir qu'ilz ont de eulx y ramaisonner et retraire, nous ont très hum-  
 » blement fait supplier. Savoir faisons que nous, ayans pitié et compassion desdites bonnes gens de Brayne, inclinans  
 » favorablement à leur dicte supplication et désirans, pour le bien de nous et dudit pais de Haynnau, que ladicte ville de  
 » Brayne puisse estre repeulée et remise en estat convenable, avons, par l'avis et délibération d'aucuns de nostre  
 » conseil, ottroyé et ottroyons, de grâce especial, par ces présentes, aux devant dictes bonnes gens de Brayne, que de  
 » toutes leurs pensions esquelles icelle ville de Brayne est tenue et obligée à quelconques personnes que ce soient et  
 » semblablement de tous arriérages et debtes quelxconques qui en sont et pevent estre deubz, ilz ne soient tenuz ou  
 » contraincs de paier aucune chose à quelxconques personnes que ce soient jusques à deux ans prouchains à compter et  
 » commancier dudit xvij<sup>e</sup> jour de février proucheinement venant, que leurdicte première grâce expirera, comme dit est,  
 » aincois en avons affranchis et affranchissons ladicte ville de Brayne et les bonnes gens d'icelle et chacun d'eulx, ledit  
 » terme de deux ans commençans comme dit est, pourveu que, lesdiz deux ans passez et expirez, ilz seront tenuz de paier  
 » et paieront le double des rentes qu'ilz doivent chacun an jusques en fin de paye. Et en oultre, avons donné et ottroyé,  
 » donnons et ottroyons ausdictes bonnes gens de Brayne et à chacun d'eulx terme, respit et dilay, durant lesdits deux  
 » ans, de paier toutes leurs debtes à quelconques leurs créanciers au dessus de dix livres, monnoie de Haynnau, mes-  
 » mement à ceulx qui ont commancié de maisonner en ladicte et qui y voudront commancier en dedens la Saint Jeban-  
 » Baptiste proucheinement venant. Et toutesvoves nous ne entendons aucunement que, parmi ladicte grâce, lesdis sup-  
 » plians ne doivent et soient tenuz de paier à nous et à nostre très chière et très amée suer la duchesse de Bavière,  
 » contesse de Haynnau, les cens, rentes, devoirs et autres choses qu'ilz nous et à nostredicte seur pevent et pourront  
 » devoir; et aussi qu'ilz ne doivent faire raison les ungs aux autres de ce que ilz pevent estre tenuz l'un envers l'autre. Et  
 » quant aux autres debtes, pensions viagères et arriérages d'icelles montans dix livres, dicte monnoie de Haynnau, et au  
 » dessus, que iceux bonnes gens particulièrement doivent et pevent devoir à quelconques personnes que ce soient, celles  
 » de nous et de nostredicte seur exceptées, comme dit est, nous les en avons affranchiz et affranchissons chacun en droit  
 » soy, de grâce especial, par ces mesmes présentes, par l'espace desdiz deux ans proucheinement venant à commancier  
 » comme dit est; parmi ce que, iceulx deux ans expirez, ilz paieront à leurs créditeurs le double des rentes qu'ilz doivent  
 » chacun an jusques en fin de paye. Toutesvoves s'ilz ont fait aucun traitié envers leurs créditeurs, nous voulons qu'il  
 » se entretienne et soit valable. Si donnons en mandement à nostre bailli de Haynnau, à nostre chastellain dudit lieu de  
 » Brayne et à tous noz autres justiciers et officiers dudit pays et conté de Haynnau, leurs lieutenans, présens et à venir,  
 » et à chacun d'eulx qui ce puet ou pourra touchier et regarder, que de nostre présente grâce, ottroy et affranchissement  
 » facent, sueffrent et laissent lesdictes bonnes gens de Brayne et chacun d'eulx plainement et paisiblement joïr et user,  
 » sans leur faire ou donner ne souffrir estre fait ne donné aucun destourbier ne empeschement au contraire. Car ainsi  
 » nous plaist-il et voulons estre fait, nonobstant quelconques mandemens ou defenses à ce contraires. En tesmoing de  
 » ce, nous avons fait mettre nostre sêel de secret, en absence du grant, à ces présentes. Donné en nostre ville de Brou-  
 » xelles, le xxviii<sup>e</sup> jour de décembre, l'an de grâce mil quatre cens et trente.

(Sur le pli :)

- » Par monst<sup>r</sup> le duc, à la
- » relation du conseil;

SEQUINAT. »

Original, sur parchemin, dont le sceau est enlevé. — Archives de l'État, à Mons: chartes, octrois et réglemens communaux.



- |  | Pages.         |  | Pages.      |
|--|----------------|--|-------------|
| d'Éléonore de Berclaimont avec le seigneur de Bousies . . . . .  | V, 118, note 1 | 1 <sup>er</sup> mai, à Lille. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour la levée des gens d'armes, afin de résister aux incursions des ennemis. . . . .  | V, 120      |
| * 9 février, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., remet à la veuve du seigneur de Masmînes, bailli des bois de Hainaut, cinq cent soixante pourceaux que celui-ci avait aux bois de Mormal et que l'on avait confisqués . . . .   | VI, 103        | * 27 mai, à Lille. — Lettres par lesquelles il accorde à Galchaut, bâtard de Herzelles, son écuyer, le tiers des revenus de la tourie ou garde des prisons de Mous, pour en jouir viagèrement de la même manière que son prédécesseur, feu Pierre Hughe. . . . .   | V, 468      |
| * Vers le 16 février. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière à la ville de Mons. . . . .   | V, 149         | * 4 juin, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de quarante-deux francs due à Thierrî le Roy, trésorier et receveur général de Hainaut, pour avoir été au Quesnoy chercher en la trésorerie trois cartes marines et les avoir portées à Bruxelles. . . . .   | VI, 105-104 |
| * 28 février, à Bruxelles. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il accorde du chêne de la forêt de Mormal, pour la valeur de vingt francs, à Thierrî Aloe, aumônier de la duchesse. . . . .   | VI, 103        | 21 juin, à Arras. — Lettres par lesquelles il confirme celles de la duchesse Jacqueline de Bavière accordant à Jean Grenier, son secrétaire, la maison du Ploich <sup>1</sup> à Braine-le-Comte et ses dépendances . . . . .   | V, 469      |
| * 20 mars, à Bruxelles. — Mandement du même, acquittant Colard le Clerc dit Jamart de la somme de deux cent et onze francs par lui due à cause de la ferme du vinage de Fumay. . . . .   | VI, 103        | * 22 juin, à Arras. — Lettres par lesquelles il nomme Anseau de Sars son prévôt de Beaumont et garde de la tour Salamandre, en remplacement de Baudart de Hanin . . . . .  | V, 470      |
| * 31 mars, à Bruxelles. — Lettres du même duc, par lesquelles il fait don de cent chênes de la forêt de Mormal au prévôt et au chapitre de l'église Notre-Dame de Condé, pour la reconstruction de cette église qui avait été incendiée. . . . .   | VI, 103        | * 24 juin. — Serment prêté par Anseau de Sars en la qualité susdite . . . . .  | V, 470      |
| 26 avril, à Lille. — Lettres par lesquelles il ordonne à Guillaume de Lalaing, grand bailli de Hainaut, de faire arrêter et mettre en prison Arnould de Herscamp dit le Grand Ernoul, son ennemi, qui se tient caché à Ath et dans d'autres localités des frontières dudit pays, dans le but de commettre un attentat. . . . . | V, 119         | * 25 juin. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres précitées du 21 juin . . . . .  | V, 470      |
| * 28 avril. — Octroi accordé par le même duc à la ville de Soignies, pour l'augmentation des maltôtes, durant dix ans, à l'effet d'acquitter les rentes viagères par elle constituées. (Mentionné dans les lettres du 18 février 1452). . . . .  | V, 476         | 2 juillet, à Lille. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., mandant à son bailli de Lille de sommer le grand bailli de Hainaut de lui remettre le nommé Arnould de Herscamp, pour être transféré au château de Lille, et de déclarer que l'exécution de ce mandement ne peut porter préjudice aux privilèges, franchises et libertés du pays de Hainaut . . . . . | V, 122      |

<sup>1</sup> Le 16 mars 1456, Jean Grenier vendit cette maison à Guillaume du Gardin, maître général de la monnaie, demeurant à Valenciennes. (Compte du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1455 au 31 août 1456, aux Archives départementales, à Lille.) — Voyez sur la maison du Ploich ou du Plouy, *Glossaire toponymique de la ville de Braine-le-Comte*, par MM. C. DUJARDIN et J.-B.-J. CROQUET (Braine-le-Comte, Lelong, 1893), pp. 13, 14.

- |  | Pages. | Pages.  |
|--|--------|---|
| 1451. 2 juillet, à Lille. — Apostille de Philippe, duc de Bourgogne, etc., sur une requête des confrères de l'hôpital et maison-Dieu de Valenciennes, les acquittant du paiement des chênes de la forêt de Mormal qui ont servi à la construction du dortoir de cet hôpital <sup>1</sup> .   |        |   |
| * 21 août, à Bruxelles. — Mandement du même duc, pour l'allocation de deux cents livres de quarante gros dues à Thierrî le Roy, pour être venu de Douai (où il habitait) à Mons, etc. VI, 104  |        |   |
| 25 août, à Middelbourg. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, par lesquelles, voulant exécuter une clause du testament du duc Guillaume, son père, elle assigne une rente de cent livres, sur la prévôté le Comte à Valenciennes, à la fondation des trois premiers lits de l'hôtel-Dieu de ladite ville de Valenciennes. V, 471 |        |   |
| * 31 août, en son hôtel du Quesnoy. — Deux quittances, délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, de Hollande, etc., de sommes qui lui ont été payées par le bailli de Hainaut en déduction de la rente de trois mille francs à elle due. . . . . VI, 104                                 |        |   |
| * 27 septembre, à Maubeuge. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 8 avril 1450, portant nomination de Thomas de Vertaing comme prévôt de Maubeuge. V, 79   |        |   |
|  |        | * 7 octobre, à Mons. — Lettres par lesquelles Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, nomme Jean Raoul dit Jonnart, demeurant à Chimay, capitaine de la tour de Villers . V, 474   |
|  |        | * Vers le 15 octobre. — Lettres adressées, de la part du duc de Bourgogne, au bailli et aux hommes de la cour de Hainaut, leur mandant de renvoyer au duc et à son conseil le procès intenté aux religieux de Saint-Ghislain par Lambert de Binch, au sujet des gages de l'office du bailliage de Saint-Ghislain . . . . V, 474 |
|  |        | * 15 octobre. — Délibération de la cour de Mons, au sujet des lettres ci-dessus . . . V, 474-475  |
|  |        | * 26 octobre, à Bruxelles. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation de la somme de cent quarante livres, sept sols et dix deniers à payer à Jean du Puch, qui fut prévôt de Bavai . . . . . VI, 104   |
|  |        | * 27 octobre, à Bruxelles. — Lettres du même, acquittant Colard de la Glisuelle de la somme de quarante livres . . . . . VI, 104  |
|  |        | * 9 novembre, à Bruxelles. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de deux cent et onze francs dont il a été fait remise à Colard le Clerc dit Jamart par lettres du 20 mars précédent. . . . . VI, 104  |
|  |        | * 30 novembre, à Lille. — Lettres par lesquelles il commet et établit, pour le terme de neuf ans, Jacques de Lisle, dit le Bailli, maire de la ville de Valenciennes en remplacement de Jean de la Fontaine et Gaymont de Guillenghien, qu'il décharge de leurs fonctions . . . . V, 475  |

<sup>1</sup> Requête. — « Remonstrent très humblement les confrères del hospital et maison de Dieu nagaires encommenchie en la ville de Valenciennes, à leur très redoubté seigneur et prince, monsr le ducq de Bourgoingne, que, environ le Saint-Remy mil IIIJ<sup>e</sup> XXX, leur demorèrent par recours 12 monstres de quesnes à prendre en sa forest de Mourmail, sicomme : l'une contenant xl quesnes au pris de lxx livres blans, et le seconde tenant xx quesnes au foer de xxxiij livres blans, c'est ensamble, parmy 122 livres xiiij sols blans pour les vins d'icelles monstres, 122<sup>xx</sup> xviii livres xiiij sols blans, qui valent cv livres xv sols tournois; lequelle somme d'argent pour l'acceat desdictes 12 monstres de kesnes employies en l'édification dou dortoir d'icelui hospital et maison de Dieu, lesdis confrères supplient à leurdit très redoubté sire que, par sa grâce, lui plaise donner et d'icelle ent porter quitte ledit hospital et maison Dieu. Et en ce, lesdis supplians prirent à Nostre-Seigneur Jhésu-Crist qu'il lui otroit en la fin sa gloire. »

Apostille. — « Otroïé par monsr le duc, à Lille, le 12<sup>e</sup> jour de juillet l'an mil IIIJ<sup>e</sup> XXXJ, présens : monsr de Tournay et autres pluseurs.

« SEGUINAT. »

(Original, sur papier, aux Archives de l'État, à Mons.)



- Pages.
- 5 décembre, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., charge Aubert le Crespe, à cause de la maladie du trésorier de Hainaut, de se transporter au Quesnoy, à l'effet de rechercher dans la trésorerie les titres et papiers concernant les terres et seigneuries de Fagnolle, de Chièvres, d'Aymeries, de Pont-sur-Sambre et de Raismes . . . . . V, 124
- \* 13 décembre, à Malines. — Traité de paix entre l'évêque de Liège et le duc de Bourgogne . . . . . V, xxiii
- 15 décembre. — Lettres de Jean de Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, du doyen et du chapitre de Saint-Lambert, des nobles, de la cité, des bonnes villes et de tout le pays de Liège, par lesquelles ils déclarent se soumettre à la sentence prononcée contre eux, pour faire la paix avec le duc de Bourgogne. V, 123
- \* 21 décembre, à Bruxelles<sup>1</sup> . . . . . V, 530
- \* 24 décembre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du bailli de Hainaut, du 7 octobre précédent. V, 474
- \* 29 décembre, à Lille. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il fait don aux bailli, mayeur et échevins de Hal de vingt-quatre chênes pour servir à la construction de la maison et halle de cette ville. . . . . VI, 103
- \* Sans indication du jour. — Vidimus, délivré par Gilles, abbé de Bonne-Espérance, de la sentence du 9 juin 1430 relative à une rente due à la recette de Beaumont sur un tordoir à Rousies . . . . . V, 552
- 1432.
- \* 17 janvier, à Lille. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le paiement de la somme de quatre-vingt-cinq livres parisis à Aubert le Crespe, pour faire des extraits de lettres et autres écrits de la trésorerie de Hainaut, au Quesnoy, etc. . . . . VI, 103
- Pages.
- \* 18 janvier, à Lille. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., aux auditeurs des comptes de ses officiers en Hainaut, pour l'allocation de la somme de cinquante livres tournois payée à Ancel de la Vie, en 1428, par suite de don fait par le duc et la duchesse de Brabant. . . . . VI, 105
- \* 23 janvier, à Bohain. — Lettres du même, par lesquelles il accorde à Marguerite de Rouveroy, fille du seigneur de Saint-Simon, une prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . V, 135
- \* 31 janvier. — Vidimus, délivré par les échevins et le conseil de la ville de Gand, des lettres de Jean de Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, du doyen et du chapitre de Saint-Lambert, des nobles, de la cité, des bonnes villes et de tout le pays de Liège, du 15 décembre précédent . . . . . V, 134
- \* Même date. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il confère à Pierre Mathiis une prébende de chanoine de Sainte-Waudru, à Mons . . . . . V, 136
- \* 6 février, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles le même duc accorde à Marguerite et à Jacqueline de Lalaing, chanoinesses de Sainte-Waudru, à Mons, vingt-cinq chênes pour la réparation de leurs maisons en ladite ville. V, 476
- \* 18 février, à Gand. — Lettres par lesquelles il exempte les membres du chapitre de Saint-Vincent de Soignies des accises et maltôtes sur les grains, les vins et la bière qui se consomment chez eux . . . . . V, 476
- 19 février. — Acte de la réception de Marguerite de Rouveroy à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par le mariage de Mathilde de Lisle, damoiselle de Raet. V, 135, note 1
- 20 février. — Acte de la réception de Pierre Mathiis, représenté par François de Gand, conseiller du duc de Bourgogne, au canonicat

<sup>1</sup> Voyez le vidimus du 14 février 1433.

- de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, vacant par la résignation de Jean de la Kéthulle. V, 156, note 1
- 15 mars, à Gand. — Ordonnance de Philippe, duc de Bourgogne, etc., concernant les confréries, la livrée des gens de service, le port d'armes et bâtons, les kermesses, les noces, etc., dans le Hainaut. V, 137
- 15 mars, à Gand. — Lettres du même duc, par lesquelles il nomme Lambert Poillevaque receveur de la terre de Beaumont et de ses dépendances. V, 140
- \* 22 mars, à La Haye. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, par lesquelles elle accorde à Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, le château des Marlis, près de Valenciennes, sous la condition que les comtes et comtesses de Hainaut conserveront le droit d'y loger lorsqu'il leur conviendra<sup>1</sup>. V, 141
- \* 29 mars, à Lille. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il mande au bailli des bois de Hainaut, ou à son lieutenant, et au receveur général de ce pays, de faire délivrer aux gens de loi de la ville de Hal vingt-quatre chênes des bois domaniaux, pour être employés à la construction d'une nouvelle maison de ville et halle. V, 142
- \* 24 avril<sup>2</sup>. — Lettres qui ont été apportées à la ville de Mons, de la part de la duchesse de Bourgogne, pour annoncer qu'elle a donné le jour à un fils en la ville de Gand. V, 142
- 27 avril, à Gand. — Mandement adressé à Thierrî le Roy, trésorier de Hainaut, pour qu'il assiste au baptême du prince, né à Gand. V, 530
- 2 mai, à La Haye. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, pour l'administration de l'hôpital Saint-Jacques en la ville de Valenciennes. V, 143
- 8 mai, à Gand. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il confirme celles de la duchesse Jacqueline de Bavière, concernant l'hôpital Saint-Jacques, à Valenciennes. V, 147
- \* 10 (mai?), à La Haye. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière accorde à son secrétaire, Guillaume Cambier, l'hôtel de Malausnoit, à Valenciennes, pour en jouir viagèrement lui et sa femme Héligondt<sup>3</sup>. V, 149
- 11 mai, à Gand. — Acte constatant que, le lundi 5 mai, Thierrî le Roy est arrivé à Gand pour assister au baptême du prince Josse, et qu'il y est resté jusqu'au dimanche 11. V, 551-552
- \* 21 juin. — Acte dressé par Aubert le Crespe et Simon Nockart, au sujet de dix sacs contenant les comptes des officiers de justice du pays de Hainaut, de 1419 à 1430. V, 149
- 2 juillet, à La Haye. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière certifie que Pierre Willemsme, veuf d'Aunechon Poulette, doit jouir de la pension de soixante-quinze livres tournois pour laquelle il a fait relief. V, 477
- \* 19 juillet. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 27 mai 1431, au sujet de la tourie du château de Mons. V, 468
- \* 24 juillet. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 1<sup>er</sup> février 1429, concernant la tourie du château de Mons. V, 457
- \* 2 août. — Vidimus, délivré par les échevins de la ville de Cambrai, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 5 mars 1418, concernant le don fait à Agneçon Poulette. IV, 141

<sup>1</sup> Voyez tome V, p. 451, les lettres du duc de Bourgogne, de septembre 1432.

<sup>2</sup> Et non : vers le 23.

<sup>3</sup> Voyez les lettres du duc de Bourgogne, du 19 septembre suivant.



- Pages. Pages. 1432.
- \* 24 août, à Lierre. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lequel il acquitte Martin Friesnart, bailli de Hal, de ce qu'il doit pour l'achat d'une rente féodale . . . VI, 105
- \* 14 septembre. — Vidimus, délivré par les prévôt, jurés et échevins de la ville de Valenciennes, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 26 mars 1430, accordant une pension à Wautier Fiérom et à Willem, fils de Gilles . . . V, 107
- \* 18 septembre. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., acquittant Englebert Rape, son hôtelier de Hal, et ses hoirs et ayants cause, du meilleur catel dû à l'occasion de la mort de la femme dudit Englebert . . VI, 105
- \* 19 septembre, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il agrée le don, fait par la duchesse Jacqueline de Bavière à Guillaume Cambier et à sa femme, de l'hôtel de Malausnoit, à Valenciennes . . . V, 150
- \* 30 septembre, à Mons. — Déclaration de la cour de Mons, portant que Jean Spiskin, maître maçon du duc de Bourgogne, chargé avec d'autres de visiter le château-fort de la Hamaide, n'a pas besoin d'être homme féodal et que le serment qu'il a prêté au prince, est suffisant . . . V, 478
- \* Septembre. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., concernant la permission par lui accordée à Jacques de Harchies, fils, écuyer, son échançon, de faire paître deux cents porceaux dans la forêt de Mormal. V, 552
- \* Septembre. — Lettres par lesquelles il confirme le don, fait par la duchesse Jacqueline de Bavière à Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, du château des Marlis, près de Valenciennes, pour le tenir en hommage aux conditions spécifiées et en jouir après la mort de Jean, bâtard de Gommegnies. . . V, 451
- \* 9 octobre, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., mandant de faire amener en son parc et haras huit juments sauvages de sa forêt de Mormal. . . VI, 106
- \* Vers le 13 octobre. — Lettres du même, par lesquelles il mande au bailli de Hainaut de se rendre auprès de lui, à l'Écluse. . . V, 480
- \* 15 octobre, en son hôtel du Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, de Hollande, etc., reconnaît avoir reçu de Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, la somme de huit cents livres tournois pour l'échéance de la Saint-Remi de la rente à elle due sur les assennes de Valenciennes. . . VI, 106
- \* 25 octobre, à Mons. — Lettres de Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et son bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Thiéri Boinenfant, fils de Jean, demeurant à Mons, à Jean Thirou dit Brassot, aussi demeurant à Mons, d'un fief ample, tenu de la comtesse de Hainaut et consistant en un cens, avec justice foncière, services, entrées et issues, au territoire de Vellereille-le-Sec . . . VI, 219
- \* 29 octobre, à La Haye. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., mande à son bailli et à son receveur de Hainaut qu'il a accordé à Jean Volte dit Platiel ou Plateau, son serviteur, les droits, profits et émoluments du jeu de dés durant la prochaine foire de la Toussaint, à Mons <sup>1</sup> . . . V, 481
- 4 novembre, à La Haye — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière accorde à Jean Volte dit Platiel ou Plateau, l'office du jeu de dés durant la foire de la Toussaint, à Mons . . . V, 481

<sup>1</sup> Voyez les lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 4 novembre de la même année, et celles du duc de Bourgogne, du 7 du même mois.

1432-1433.

6 novembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière accorde à Jean de Roubaix la terre et seigneurie d'Escaudœuvres, pour en jouir après la mort de Louis, bâtard de Hainaut . . . V, 451

\* 7 novembre, à La Haye. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., loue et approuve le don, fait par la duchesse Jacqueline de Bavière à Jean Volte dit Plateau, de l'office du jeu de dés durant les onze jours de la foire de la Toussaint, à Mons, vacant par la démission de Simon Canonne. . . . V, 483

21 novembre. — Quittance, délivrée par Jean de Haubreux, curé d'Élouges, de la rente en blé qui lui était due, à la Saint-Remi, sur la recette du domaine de Mons. . . . V, 454

\* 23 novembre, à La Haye. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, concernant la fondation perpétuelle, qu'elle fait en l'église de la Salle, à Valenciennes, d'un obit avec vigiles, pour le salut de l'âme du duc son père et de la sienne. . . . V, 455

\* 15 décembre. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres du duc de Bourgogne, du 29 octobre et du 7 novembre précédents . . . V, 481 et 483

\* 14 décembre. — Vidimus, délivré par le même abbé, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 4 novembre précédent. V, 482

\* 30 décembre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, à la requête des mayeur, échevins et habitants de Momignies, des lettres du 17 décembre 1428 . . . V, 57

\* Même date. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 8 novembre 1428, concernant Villers-lez-Chimay . V, 452

1435.

15 janvier, à Mons. — Quittance, délivrée par Marie Demelz, cloutière, à Mons, d'une somme que lui a payée le bailli du duc de Bourgogne en sa terre de Blaton . . . . . V, 156

Pages.

Pages.

15 janvier, à Mons. — Acte par lequel Liévin Courant, maître fossoyeur de Hainaut, déclare avoir reçu du bailli de Blaton les sommes qui lui étaient dues pour les travaux exécutés au ruisseau de Léalfontaine, entre Blaton et Péruwelz . . . . . V, 157

16 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles Aubert le Crespe, conseiller du duc de Bourgogne, reconnaît avoir reçu du bailli de Blaton la somme de dix francs que le duc lui avait assignée annuellement sur sa terre de Blaton, et ce, pour l'échéance de la Saint-Christophe 1432. . . . . V, 158

\* 17 au 19 janvier. — Délibérations des états de Hainaut, au sujet de Jean de Beaurain. . . . . VI, 289-290

\* 18 janvier, à Gand. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde à Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, l'autorisation de faire paître gratuitement deux cents pourceaux dans la forêt de Mormal. . . . . VI, 106

22 janvier, à Blaton. — État des sommes qui ont été payées pour des travaux de serrurerie et autres, exécutés au château et au moulin de Blaton, et pour les gages des sergents de cette seigneurie, qui appartenait au duc de Bourgogne. . . . . V, 158

\* 14 février. — Vidimus, délivré par les prévôt, jurés et échevins de la ville de Valenciennes, des lettres du duc de Bourgogne, du 21 décembre 1431, confirmant le don fait par la duchesse Jacqueline de Bavière à Wautier Fiérom et à Guillaume, fils de Gilles . . . V, 530

\* Même date. — Nouvelle assemblée des états de Hainaut, pour entendre la réponse du duc de Bourgogne concernant Jean de Beaurain. VI, 290

\* 21 février. — Résolution des états de Hainaut, de faire un appointement avec Jean de Beaurain. . . . . VI, 290

26 février, à Mons. — Sentence rendue par la cour des mortemains de Hainaut, portant que le meilleur catel levé à la mort de la femme



Pages.	Pages.
de Jean de la Derrière, monnayeur de Valenciennes, demeurant à Étrœungt, doit être restitué par le seigneur de cette localité. . . V, 160	* 9 mars, à Bruges. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., fait don d'une douzaine de tasses en argent au seigneur de Senzeilles, en considération de ses services. . . . . V, 532
* 7 mars, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., portant nomination de commissaires pour examiner les comptes de ses officiers de Hainaut . . . . . VI, 106	1 <sup>er</sup> avril, à La Haye. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière fait don de la terre et seigneurie du Rœulx à Antoine, seigneur de Croy, de Renty, etc., conseiller et premier chambellan du duc de Bourgogne <sup>1</sup> . III, 316; V, 168
9 mars, à Bruges. — Lettres par lesquelles il ordonne de faire payer au comte de Saint-Pol, sur la recette de l'aide accordée par les états de Hainaut, la somme de deux mille écus d'or, pour le remboursement de pareille somme que ce comte avait levée à frais, sur ses biens et sa personne, à la requête du duc Jean de Brabant. . . . . V, 166	* Après le 3 avril. — Réponse du duc de Bourgogne aux lettres de la duchesse, sa femme, concernant Gilles de Potelles, écuyer, accusé d'avoir conspiré contre le duc <sup>2</sup> .

<sup>1</sup> Voyez les lettres de confirmation par le duc de Bourgogne, du 8 du même mois.

<sup>2</sup> Les extraits qui suivent, du compte des exploits du bailliage de Hainaut, du 1<sup>er</sup> septembre 1432 au 1<sup>er</sup> septembre 1433 (aux Archives départementales du Nord, à Lille), complètent ce qui a été dit à la page xxxi du tome V, concernant l'arrestation et l'exécution de Gilles de Potelles :

« Audit bailliu (le bailli de Hainaut), qui, le 11<sup>e</sup> jour d'avril ensuivant <sup>1</sup>, se parti de Mons et, au mandement de ma très redoubtée dame madame la ducesse de Bourgoingne, fait par ses lettres misibles, s'en alla viers elle en sa ville de Brouxelles, ouquel lieu, quant venus y fu, elle lui dist que elle l'avoit mandet au command de mondit seigneur, mais les causes ne lui pooit esclarchir jusques à ce qu'elle aroit responce d'aucunes lettres que envoiies lui avoit, et quant elle eult responce de mondit seigneur, elle le remanda et lui dist en la présence de Jehan Soiron, Simon Doussaus et Colart d'Ostremont, que le plaisir de mondit seigneur estoit qu'il presist et mesist prisonniers ou castiel de Mons Gille de Pottelles, escuier, pour certaines emprises qu'il avoit machinez de faire alencontre de la noble personne de mondit seigneur, et à lendemain lidis baillieux avœcq lesdis de Soiron, Simons de Doussaus et Colart d'Ostremont en alla de Brouxelles au Quesnoit où il trouvèrent ledit Gille, le prisent prisonnier et amenèrent ou castiel de Mons; mist lidis baillius, allant oudit lieu de Brouxelles, y sciournant, et en allant au Quesnoy et retournant à Mons atout ledit Gille, 1x jours entiers, à vj l. tournois pour le jour; sont . . . . . lxxij l. t. »

« Audit bailliu, qui, le xv<sup>e</sup> jour d'avril ensuivant, rechut lettres de ma très redoubtée dame madame la ducesse de Bourgoingne, contenant que elle avoit esté avertie que Gilles de Pottelles, alors prisonniers ou castiel de Mons, n'estoit mies gardés ne tenus par le manière qu'il avoit chargiet audit bailliu, dont elle estoit très mal comptente, et pour lui excuser et à madite dame donner avertissement de le manière comment il estoit gardés, s'en alla incontinent viers elle en sa ville de Brouxelles: ouquel lieu il parla à elle et li donna apaisement tel que, quant elle l'eut oy, elle en fu comptente; mist lidis baillius, allant, besoingnant et retournant arière à Mons, 11j jours entiers. C'est pour ses gaiges, à vj l. pour le jour . . . . . xxxiij l. »

(Fol. 32 v<sup>o</sup>.)

« Audit baillien qui, sour la requeste que Jehans de Brimeur, Colart d'Ostremont et autres lui fisent sour les lettres de madite dame la ducesse de volloir questioner Gille de Pottelles par l'aparateur de Brouxelles que amenet avoient avœcq eulx, s'en alla par-devers madite dame, le xxvij<sup>e</sup> jour doudit mois d'avril à Brouxelles. Laquelle, quant il eult oyt ses remonstrances, l'envoya viers mondit seigneur le duc en la ville de Gand, ouquel lieu il fu et besoingea à mondit seigneur et retourna arière par Brouxelles avœcq mondit seigneur le duc, où il séiourna 11j jours entiers avant qu'il eüst finable responce, qui fu que le plaisir de mondit seigneur estoit que ledit Gille fuist delivrez à ceux par lesquelz il l'envoyeroit querre, x jours entiers. C'est pour ses gaiges à vj l. tournois pour le jour . . . . . lx l. t. »

(Fol. 33.)

<sup>1</sup> Au seigneur de Vertaing et de Felui, qui, le xiiii<sup>e</sup> jour de may, fu par monseigneur le duc envoyez avec monst<sup>r</sup>

1433. 6 avril, à La Haye. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, par lesquelles elle délève du serment qu'ils lui avaient prêté, les hommes féodaux de la ville et terre du Rœulx, et mande au bailli de Hainaut de supprimer de son cartulaire ces hommes qui feront désormais hommage au sire de Croy et à ses successeurs. . . . . V, 172
- 8 avril, à La Haye. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il confirme le don, fait par la duchesse Jacqueline de Bavière, de la terre du Rœulx en faveur d'Antoine, seigneur de Croy et de Renty. V, 174
- 8 avril, à La Haye. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., confirmant les lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière relève du serment qu'ils lui ont prêté, les hommes de fief de la terre du Rœulx. . . . . V, 175
- 12 avril, à La Haye. — Traité conclu entre Philippe, duc de Bourgogne, et la duchesse Jacqueline de Bavière, par lequel celle-ci cède ses comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sa seigneurie de Frise au duc, qui rétrocède à cette princesse les pays de Voorn, de Zuyd-Béveland, de Tholen et autres, divers tonlieux, etc. . . . . V, 177
- » d'Anthoing, messire Guillaume de Sars, maistre Philippe Mangart et Obert le Crespe, à Lille, pour oyr le conferssion  
 » Gille de Pottelles et de J appiellet Lambot qui là endroit estoient prisonnier, et ce fait avec le gouverneur de Lille et  
 » autres les ramenèrent ou castiel de Buvreges et vinrent faire relation à mondit seigneur le duc, de leurdictie conferssion,  
 » ouquel lieu de Buvreges mondit seigneur les renvoya à lendemain avec plusieurs autres signeurs de Bourgoigne, de  
 » Brabant, de Flandres, d'Artois, de Haynnau, Hollande et Zellande, pour encores oyr ledit Gille, et ce fait tout  
 » ensamble retrairent par-devers mondit seigneur oudit lieu de Vallenchiennes : ouquel lieu mondit seigneur commanda  
 » audit seigneur de Vertaing que avec ledit bailliu de Haynnau aydaist à mener ledit Gille à Mons et que là endroit  
 » fuist exécutez ; mist en ces voiajes faisant, lidis sires de Vertaing, dix jours entiers. C'est pour ses gaiges, à deux  
 » couronnes dou Roy pour le jour, sont xx couronnes de . . . . . L l. l. »  
 (Fol. 29.)
- « Audit baillieu qui, le vi<sup>e</sup> jour de juillet ensuivant, se parti de Lalain et en alla à Vallenchiennes à le requeste et  
 » pryère dou lieutenant de son frere le prévost le Conte qui desiroit avoir sen conseil sour le fait d'un appellet Jaquemart  
 » d'Oillies que, pour cas de criesme, il avoit pris prisonnier ou castiel de Buvreges, ouquel castiel lidis baillieux fu oïr  
 » ledit Jaquemart avec messire Guillaume de Sars, le trésorier et receveur de Haynnau, et à lendemain eulx quatre  
 » ensamble en allèrent en le trésorie au Quesnoy où il besoingnèrent, et ce fait, revinrent arière à Vallenchiennes où  
 » li enqueste qu'il avoient fait faire doudit Jaquemart leur vint de le citet de Tournai. Si fu ordonné de ent faire  
 » justice comme au cas appertenoit. En coy faisant, lidis baillieux mist iij jours audit pris ; sont . . . . . xxxij l. »  
 (Fol. 34.)
- « Le viij<sup>e</sup> jour d'avril, dou nuit, fu Gilles, sires de Pottelles, amenés dou Quesnoit prisonniers ou castiel à Mons, pour  
 » amise de avoir vollut pourcachier la destruction de la personne de mondit seigneur le duc, et à ceste cause ont esté  
 » payées pluseurs parties qui s'ensuivent. C'est assavoir : à Colart de le Barre, tourier doudit castiel, pour les frais et  
 » despens que lidis Gilles fist oudit castiel de Mons, ossi ses cappellains qui tous les jours li disoit messe, ossi ses varlés  
 » et avec eulx Ydoras de le Motte, Henrys de Warneston, Hellins Lampottiers et Piérars Pauwillons que lidis baillieux  
 » mist dallés lui, nuit et jour, pour le warder, depuis ledit viij<sup>e</sup> jour d'avril jusques au x<sup>e</sup> jour de may ensuivant, que  
 » adont fut menéz à Lille, c'est par le terme de xxxij jours ; a estet payet, et par compte fait desdis compaignons, audit  
 » Colart de le Barre, tourier doudit castiel, apparans par quittance de lui et certification desdis compai-  
 » gnons . . . . . Lxxij l. xx d. t.
- « A Piérart Sohier, pour le xxvj<sup>e</sup> jour d'avril porter lettres audit bailli à Vallenchiennes, de nuit, par lesquelles ou  
 » lui laissoit savoir que Jehans de Brimeurs, Colart d'Outremont et Simon Doussaus estoient venus à Mons pour  
 » interogier ledit Gille, se volsist incontinent retourner à Mons, a estet payet. . . . . xx s.
- » A Michault de Wisebiecque, pour j cheval à leuwier à lui pris pour ledit Gille mener à Lille ; si le tint-on viij jours  
 » à v s. pour le jour ; sont . . . . . xxx s.
- » Pour les frais et despens doudit Gille et de Lambot de le Bouverie, fais ou castiel de Buvreges, le xiiij<sup>e</sup> jour de may,  
 » que adont furent amenet de Lille oudit castiel où il furent j jour et une nuit, monterent leur despens, parmy le sollaire  
 » de iij archiers qui les wardèrent, ij jours. . . . . Lxxvij s.
- » Item, pour ij chevaux de leuwiers pris à Vallenchiennes, sour quoy on amena à Mons lesdis Gille et Lambot, pour



- Pages.
- 12 avril, à La Haye. — Texte hollandais du traité conclu entre Philippe, duc de Bourgogne, et la duchesse Jacqueline de Bavière, par lequel celle-ci cède ses comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sa seigneurie de Frise au duc, qui rétrocède à cette princesse les pays de Voorn, de Zuyd-Béveland, de Tholen et autres, divers toulieux, etc. . . V, 187
- 14 avril. — Quittance, délivrée par le receveur du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, de la rente de deux muids de blé, due par la recette du domaine de Mons, pour la solennité de la Cène, le jeudi saint . . . V, 187; VI, 275
- 15 avril, à Harlem. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Hainaut, de Hollande, etc., par lesquelles il ordonne de faire payer annuellement, sur la recette générale de Hainaut, à la duchesse Jacqueline de Bavière, la somme de cinq cents écus de Bourgogne appelés clinquarts, qui lui avait été assignée sur le comté d'Ostrevant . . . V, 188
- 20 avril. — Mesures prises par le conseil de la ville de Mons, pour l'arrivée du duc de Bourgogne et de la duchesse Jacqueline de Bavière, laquelle doit se déporter de son pays de Hainaut en faveur du duc . . . V, 191-192
- » deux journées, xx s., pour les despens desdis cevaux et de J sergant au prévost le Conte qui ayda au mener ledit  
 » Gille, xv s., et pour ung varlet de piet qui de Mons remena lesdis chevaux à Vallenchiennes, vii s. t., sont. . . XLII s. t.  
 (Fol. 47 vo.)
- » A Jaquemart Hanotiau, pour porter lettres, le xxx<sup>e</sup> jour de may ensuiant, au mayeur de la ville de Nivelles, pour  
 » avoir l'apariteur d'icelli ville, pour aidier affaire l'exécution desdis prisonniers, fu payet pour deux jours. . . xii s. t.
- » A Jehan Ernault, carpentier, pour v pièces de bos de Frasne de xxv piés de loncq cascune, de coy on fist les estacques  
 » et les potences pour y mettre v quartiers desdis prisonniers, fu payet par accord à lui fait par maistre Guillaume  
 » Desmortiers, maistre carpentier de monsr<sup>r</sup> . . . . . mii l.
- » Et quant est au bos dont on fist le hourt sour le marquet à Mons pour faire ledicte justice, n'est cy-endroit riens  
 » comptet pour tant que le lieutenant dou receveur de Haynnau l'avoit livret.
- » A Andrieu Renier, Jehan le Carlier, Jehan Huart et Hellin de Sars, carpentiers, pour avoir ouvret au faire ledit  
 » hourt, lesdites estacques, pottences et pochars, et les aidiet à lever, a estet payet par accordt fait à eulx par ledit  
 » maistre Guillaume . . . . . xl s.
- » Audit maistre Guillaume, pour avoir admenistret lesdis ouvriers et deviset lesdis ouvrages, fu donnet . . . . . xx s.
- » A Jehan Corduan, pour sen sollaire de avoir apportet les keues sour le markiet pour faire ledit hourt et ossi l'estrain,  
 » et les reportet apriés le justice faite, ossi aidiet à assir les estacques; a estet payet . . . . . viii s.
- » A trois fosseurs de leditte ville de Mons, pour faire v fosses où on mist et planta lesdittes estacques à v portes d'icelle  
 » ville. . . . . viii s.
- » A maistre Henri le Seruyer, pour crampons et ii fiers de lances pour ledite justice, xii s., pour mii anniaux à deux  
 » pointes pour lesdites lances, viii s.; item, pour v kaisnes de fier de v quartier de lonc cascune, servans au pendre les  
 » membres desdis exécutés, et ossi v keviles à ce servans, xxx s. Sont . . . . . L s. t. »
- » A Piérart le Tourneur, pour deux lances à mettre les tiestes desdis exécutés, et pour une eskielle servans au hourt et  
 » à le justice, a estet payet . . . . . x s. l.
- » A Jehan le Thieusson, pour avoir amenet de sen harnas une karée de cloies de le grange de le ville ou markiet à  
 » Mons, pour faire ledit hourt, ossi une voitture de billaudes et deux beniaux de savelon, a estet payet . . . . . x s.
- » A Jehan Godart, cordier, pour pluseurs parties de cordes servantz au faire ledite exécution, ossi une grande corde  
 » de cavène à sackier amont le justice les corps des exécutés; a estet payet . . . . . xxx s.
- » Pour deux grans sas de toille, de mii aulnes cascun, en coy les corps desdis exécutés furent mia à ledite justice, à  
 » ii s. vi d. l'ausne, et pour le façon, ii s. Sont . . . . . xii s.
- » Pour J fort coutiel accattet par l'apariteur, pour desmenbrer lesdits prisonniers, a estet payet . . . . . xx s.
- » A maistre Josse, apariteur de Nivelles, pour sen sollaire de avoir aidiet au faire leditte exécution, ossi de avoir  
 » portet à Hal l'un des quartiers doudit Gille et le mis sour une estacque au dehors de la porte de leditte ville, a estet  
 » payet, par accordt à lui fait, parmi le leuwier de sen ceval . . . . . vii l. viii s.
- » Item, pour deux aulnes de toille forte en coi on porta ledit quartier à Hal . . . . . viii s.
- » A Jehan d'Outreleuwe, sergant doudit office, pour avoir estet avœc ledit apariteur à Hal et fait faire ledite estacque  
 » et justice, par ii jours . . . . . xl s.
- » A maistre Gille, apariteur de la ville de Muns, pour sen sollaire de avoir fait l'exécution desdis prisonniers avœc

1455. \* 25 avril. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., assigne aux archers de la confrérie de Saint-Sébastien de Binche, une rente annuelle de dix livres sur ses revenus de cette ville. . . . VI, 255
- \* 26 avril. — Lettres par lesquelles le bailli de Hainaut ordonne à tous les officiers de ce pays de saisir les corps et les biens des habitants de Valenciennes, à cause de ce qu'ils avaient fait à Raismes. . . . V, VIII, note 4
- \* 26 avril, à Middelbourg. — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, de Hollande, comtesse d'Ostrevant et de Ponthieu, etc., par lesquelles elle relève ses sujets de Frise du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté. V, 190
- \* 27 avril, à Bruges. — Instruction donnée par le duc de Bourgogne à Hugues de Lannoy et à d'autres de ses conseillers, pour vaquer, en son absence, aux affaires des pays de Hollande et de Zélande. . . . V, 191
- \* 6 mai, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde à Guillaume le Tieullier, son cuisinier, la moitié du droit et des émoluments qui se lèvent sur les jeux de dés et de brelan durant la foire de Mons, pour en jouir viagèrement ainsi que Marguerite Sache les avait tenus jusqu'à sa mort. . . . V, 485
- » ledit apariteur de Nivelles, et pour les deux autres membres porter à Maubœge et à Vallenchiennes et les assir sour 12  
 » estacques au dehors des portes, a estet payet . . . . VIII l.
- » Audit maistre Gille a estet rendut pour les frais et despens de bouche que ils et ledit apariteur de Nivelles avoient  
 » fais en la ville de Mons avant l'exécution et despuis, parmi le roy des Ribaux qui compaigniet les avoit. . . . XXXI s. t.
- » A Hellin Lampottier, sergant de leditte baillie, pour deux jours qu'il fu avec ledit apariteur ès villes de Maubœge  
 » et de Vallenchiennes à y porter lesdis membres et à faire les estacques . . . . XL s. t.
- » Au maistre carpentier de Maubœge a estet payet pour pluseurs parties de bos au faire l'estacque, xxxv s., pour  
 » yeellui bos porter as camps, vj s., pour une cainse et les crampons, vj s., et pour sollaires de carpentiers et despens  
 » fais par les sergans dou prévost d'icelli ville, xv s. Sont . . . . LXIII s.
- » Audit maistre Gille, pour le leuwier d'un cheval que il eult 12 jours à aller èsdites deux villes x s. et pour ses despens  
 » de bouche, xx s. Sont . . . . XXX s.
- » Au revendeur de Mons, pour deux grandes besaches à porter lesdis 12 membres à Maubœge et à Vallenchiennes, fu  
 » payet . . . . V s.
- » Pour les frais et despens dou prévost de Mons, sen liutenant, et de pluseurs autres sergans de le court de Mons et  
 » sergant audit prévost, fais à la maison Jehan de Raves, le jour de ledite exécution, a estet payet . . . . XL s.
- » Pour deux paires de wans donnez asdis apariteurs, pour faire leditte justice . . . . vj s.
- » As wardes de nuit, pour avoir sonnet le clocke de leditte justice . . . . V s.
- » A Colinet de Jembluex, pour avoir grosset en parcemin le confession doudit Gille et Lambot de le Bouverie, fu payet  
 » escut philippus de . . . . XXXVII s.
- » A Colart de le Barre, tourier, pour les frais et despens doudit Gille, sen cappellain, ledit Lambot, Ydoras de le Motte,  
 » Henry de Warneston, Hellin Lampottier, Piérart Pauwillon, Michault de Wisebiecque, Jehan de Serainvillers et Jehan  
 » d'Outreleuwe qui y furent commis, fais despuis le merkedi nuit de l'Assention, qu'il fu ramenés desdis chastiau de  
 » Lille et de Beuvrece oudit castiel de Mons, jusques au vendredi ensuiant, que la justice se fist; a estet payet par compte  
 » fait par lesdis compaignons audit tourier . . . . XII l. xv s. vj d. t.
- » As devantdis Ydoras de le Motte et Henry de Warneston, escuyer, ossi Hellin Lampottier et Piérart Pauwillon, pour  
 » leurs paines et travail de avoir wardet ledit Gille, de nuit et de jour, par xxxvj jours enthirs, a estet donnet de cour-  
 » toisie par ledit bailliu, est assavoir : asdis Ydoras et Henry, à cascun vj couronnes dou Roy, sont xij couronnes, et  
 » asdis Hellin et Piérart, cascun nij couronnes, sont viij couronnes, qui montent xx couronnes dou Roy à l. s. t. le pièce,  
 » sont . . . . L l. t.
- » A Jehan Croustiel, pour avoir livret dou seil et 7 terin de terre là où on mist une nuitie les membres des dessusdis  
 » exécutez, que on porta à Vallenchiennes, à Maubœge et à Hal, a estet payet . . . . III s.
- » A le vesve Lambiert de Meiz, pour pluseurs parties de claux, crampons et havez servans as estacques et au hourt, a  
 » estet payet . . . . X s.



- Pages.
- \* **6 mai, à Bruxelles.** — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., délègue Jean Bout, Gilles d'Estornay, Gossuin le Sauvage, Thierry le Roy et Jean de Maldeghem, ses conseillers, à la conférence à tenir à Louvain avec les députés de l'évêque de Liège, pour examiner les bulles et les lettres relatives aux corps saints de Lobbes, transportés à Binche, et à la question des dix-sept villages. . . VI, 220
- \* **14 mai.** — Serment prêté en la ville de Mons, par Philippe, duc de Bourgogne, en qualité de comte de Hainaut . . . V, 191
- \* **Même date.** — Relief, fait par le duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande, de la mairie de Hal, tenue en foi et hommage de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, et des francs fiefs relevant de la benoîte-affique de cette sainte . . . V, 195
- \* **15 mai, à Mons.** — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, conférant les fonctions de capitaine et prévôt de Beaumont à Colard de le Gliseule. . . V, 196
- Mai.** — Lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, par lesquelles elle se déshérite, en faveur de Philippe, duc de Bourgogne, de la ville et seigneurie de Valenciennes. . . V, 196
- Pages.
- 16 mai, à Valenciennes.** — Serment prêté à la ville de Valenciennes par Philippe, duc de Bourgogne, en qualité de comte de Hainaut et seigneur de ladite ville de Valenciennes. V, 198
- Même date.** — Sauvegarde accordée au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, par Philippe, duc de Bourgogne, comte de Hainaut, de Hollande, etc. . . V, 199
- \* **18 mai.** — Serment prêté par Colard de le Gliseule, en qualité de capitaine et prévôt de Beaumont . . . V, 196
- \* **18 mai, à Valenciennes.** — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Hainaut, de Hollande, etc., par lesquelles il autorise Bon de Ville et d'autres lombards à demeurer à Forest, près de Câteau-Cambrésis, durant quinze ans, et à y faire leur négoce . . V, 201
- \* **Même date.** — Lettres du même duc, par lesquelles il confirme Jacques de Harebies dans ses fonctions de bailli des bois de Hainaut. V, 484
- \* **Même date.** — Lettres par lesquelles il confirme Jean Pickot, dit Brûlet, dans ses fonctions de receveur de Bouchain . . . V, 484
- Même date.** — Lettres du même, portant règlement pour les pièces d'or et d'argent, et instituant des maîtres particuliers de sa monnaie, à Valenciennes<sup>1</sup>.

1453.

<sup>1</sup> Voici le texte de ces lettres :

» Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, comte de Flandre, d'Arthois, de Bourgoingne, palatin, de Hainaut, de Hollande, de Zelande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Comme, à cause de nos drois, seignouries, haulteur et noblesse de nos pays et seignouries, et, entre les aultres, de nostre ville et seigneurie de Valenciennes, appertiengne de faire forger, toutes les fois qu'il nous plaist, monnoye d'or et d'argent, nous, pour y garder nostre dicte prérogative, et pour le bien de nous et d'y celle no ville et seigneurie de Valenciennes et aultres noz pays, avons ordonné certaine pièce de monnoye d'or et d'argent de nouvel estre faiz et forgiez en nostre monnoye dudit lieu de Valenciennes, c'est à sçavoir : ung denier d'or appellé pieter, de dix-huict karas d'or fin d'aloÿ à la touche, noble d'Angleterre à présent aians cours comptez pour or fin, et de soixante-huict de taille ou marc de Troyes, à ung quart de karat de remède en aloÿ et de ung estrelin en poix pour mareq d'euÿre, qui aura cours pour cinquante gros, monnoye de nostre pays de Flandres, ou cinquante sols tournois, monnoye de Haynnau, cy-après déclaré. *Item*, un autre denier d'or philippus, appellé clinquart, des mesmes poix, aloÿ, pris et remède comme dessus; plus, ung aultre denier d'or philippe, appellé demy-clinquart, de mesme aloÿ et de six-vins dix-sept de taille oudit marc et un quart de karat de remède en aloÿ et d'un d'iceux deniers en poix pour marc d'euÿre, qui aura cours pour vingt et cinq gros de Flandres ou xxv sols tournois de Haynnau. *Item*, ung denier d'argent à six deniers d'aloÿ, argent le roy, et de soixante-dix de taille audit marc de Troyes, à deux grains de remède en aloÿ et de demy-denier en poix pour marc d'euÿre, qui aura cours pour huit estrelins, monnoye de Flandres, ou deux sols huict deniers tournois, monnoye de Haynnau.

Pages.

Pages.

1453. \* 19 mai, à Valenciennes. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il confirme Hugues de Sailly, son écuyer, dans l'office de gouverneur et châtelain de Bouchain. . . . . V, 202-203
- \* 19 mai, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., renomme Simon de Lalaing aux fonctions de gouverneur, prévôt et bailli de ses bois, châtelain et garde de ses forteresses de Fumay et de Revin. . . . . V, 484

» *Item*, ung aultre denier d'argent de semblable aloy et de onze sols neuf deniers de taille audict marc, à deux grains de remède en aloy, et de ung d'iceux deniers en taille pour marc d'euvre, qui aura cours pour quatre estrelins de Flandres ou seize deniers tournois de Haynnau. *Item*, ung aultre denier de semblable aloy, de vi deniers d'alay et de vint et trois solz neuf deniers de taille audict marc de Troyes, à deux grains de remède et aloy, et de quatre desdis deniers en taille pour marc d'euvre, qui aura cours pour deux estrelins de Flandres ou huit deniers tournois de Haynnau. *Item*, double noir denier à neuf grains d'alay, argent le roy, et de dix solz de taille audict marc de Troyes, à deux grains de remède en aloy et de six desdis deniers en taille pour marc d'euvre, qui aura cours pour deux deniers tournois de Haynnau, et ung aultre denier noir de tel aloy que dit est, et de vingt solz de taille audict marc de Troyes, à deux grains de remède en aloy, et de douze desdis deniers en taille pour marc d'euvre, qui aura cours pour ung denier tournois dudict Haynnau. De tous lesquelz deniers, tant d'or comme d'argent, qui seront ouvrez à noz nom et armes, les maistres particuliers et garde d'ycelle monnoye seront tenus de mettre en boiste à chacune, délivrant de chacun viii marcs desdis pièce et clinquars ung d'iceux deniers, et de chacun cinq marcs desdis deniers clinquars ung desdis deniers clinquars. *Item*, des deniers d'argent de huit estrelins pièce, de chacun x marcs ung desdis deniers. *Item*, des deniers de quatre estrelins et deux estrelins, et des noirs deniers de deux deniers, et d'un denier tournois pièce, de chacun v marcs ung de chacun desdis deniers. Et ou cas que les deniers tant d'or comme d'argent ainsy mis en boiste que déclaré est, seroient trouvez plus foibles en poix et mendres en aloy aultant que contiennent lesdis remèdes, oultre ledit premier remède, yceux maistres particuliers demourront de ce paisibles, moiennant qu'ilz le nous amendront d'argent comptant, sy avant que le second remède pourra monter, et non plus. Et s'il advenoit que lesdis maistres particuliers ouvrasent ou desoubz leurdit remède de ung demy-karat, nous, afin qu'ilz ne soient pour ce en dangier de leur vie, voulons qu'ils en soient et demeurent quittes, parmy nous payant entièrement tout le pourfiet qui de ce seroit ou d'autant qu'il seroit trouvé qu'ilz se seroient aidiez dudict remède. Sçavoir faisons que, pour les bons rapport et tesmoignage que faiz nous ont esté des souffzance, loyauté, preud'omie et bonnes diligences de noz bien nmez Évrart du Gardin, Ernoul de Gouy et Simonnet de Saint-Genois, à yeux avons baillé et baillons, par ces présentes, nostredicte monnoie tant d'or comme d'argent à faire et forgier en nostredicte ville de Valenciennes, qui les ont prins et receus, pour estre maistres particuliers d'icelle, tant qu'il nous plaira, lesquelz maistres particuliers ont promis de en icelle nostre monnoie faire forgier, ouvrir et monnoier nosdis deniers d'or et d'argent par la forme et manière cy-dessus déclarées, et de nous payer nostre droict seigneurial selon qu'il est contenu en nos présentes lettres sur ce aujourd'huy faictes et données, que nous voulons estre enregistrées en la chambre de nos comptes, à Lille, et illecq par lesdis maistres estre fait et le serment et caution en manière accoutumée. Sy donnons en mandement, par cesdites présentes, à la garde de nostredicte monnoie, qui semblable et avant toute œuvre sera tenue de faire le serment en tel cas accoustumé et pertinent en nostre dicte chambre des comptes, que les deniers d'or et d'argent et aultres dessusdis et chacun d'eulx il face, seuffre et laisse faire, forger, ouvrir, et d'yeux faire boiste et délivrance en la manière accoustumée. Mandons aussy à noz chers et bien amez les prévost, jurez et eschevins de nostredicte ville de Valenciennes, présents et à venir, que aux délivrances d'icelle monnoie et à faire les essayes ilz voient et soient présents toutes et quantes fois que requis en seront par lesdis gardes et maistres particuliers, et pareillement voient et soient présents aux boistes rendre et essayes faire d'icelles monnoies avec ceux qui commis y seront de par nous. Mandons, en outre, à noz bailly et receveur général de Haynnau, ausdis prévost, jurez et eschevins, et à tous noz aultres justiciers, officiers et loys de nostredit comté et pays de Haynnau, ville et seigneurie de Valenciennes et aultres qu'il appertendra, que nostredicte monnoie d'or et d'argent ilz et chacun d'eulx endroit soy prengnent et facent prendre de noz rentes, revenus, exploits, fourfaitures et aultres biens, et avoir son cours plainement et paisiblement, sans contredit ou reflux, et avec ce tiengent et facent tenir noz ordonnances et mandement que sur ce avons faiz et ferons, et yeux publier au prouffict de nous et de nosdis pays et subgiez, sans y faire ne souffrir estre fait le contraire, sur tant qu'ils doubtent encourir nostre indignation et d'en estre pugniz comme ou cas appertenoit, et nous yeux maistres particuliers et chacun d'eulx avec leurs gens, familiers et mesme et aussy tous marchans venans et repairans en nostredicte monnoie avons prins et nous prenons et mettons par cesdictes présentes en nostre sauvegarde, seureté et protection, et yaulx



- Pages.
- \* 19 mai, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc, confirme Jacques, bâtard de la Hovarderie, en l'office de la prévôté de Bavai . . . . V, 485
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il nomme Richard le Juif maître boucher de son comté de Hainaut . . . . V, 485
- 20 mai, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière fait connaître qu'elle a adressé des lettres au pape, au concile de Bâle, au roi des Romains et au roi de France, pour leur exposer les motifs qui l'ont déterminée à céder au duc de Bourgogne les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et la seigneurie de Frise . . . V, 205
- Même date.* — Lettres par lesquelles la même duchesse informe le roi de France des motifs pour lesquels elle a cédé au duc de Bourgogne les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et la seigneurie de Frise. . . . V, 204
- \* *Même date.* — Lettres de la même duchesse au souverain pontife, pour lui annoncer la cession par elle faite en faveur du duc de Bourgogne . . . . V, 206-207
- \* *Même date.* — Semblables lettres, adressées au concile de Bâle . . . . V, 207
- \* 21 mai. — Serment prêté en la ville de Mons par Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, que le duc de Bourgogne avait maintenu dans ses fonctions . . . . V, 207
- \* 21 mai. — Serment prêté par Jacques de Sars, chevalier, maintenu dans ses fonctions de prévôt de Mons . . . . V, 208
- 24 mai, à Lille. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il mande à son trésorier général de faire délivrer aux églises de Sainte-Waudru, à Mons, et de Saint-Vincent, à Soignies, des draps d'or, à l'occasion de sa réception en Hainaut . . . . V, 208
- Même date.* — Lettres par lesquelles il mande à Gui Guilbaut, trésorier et gouverneur général de ses finances, de faire délivrer à l'église Saint-Jean, à Valenciennes, un drap d'or, à l'occasion de son joyeux avènement en cette ville . . . . V, 210
- Même date* — Lettres par lesquelles il ratifie celles de la duchesse Jacqueline de Bavière qui concernent l'hôtel-Dieu de Valenciennes. V, 486
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il fait connaître qu'ayant retenu Pierre le Lombard pour son valet de chambre et horloger, il lui accorde une pension annuelle de cent livres. V, 487
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement de la somme de cent francs à Jean Seguinat, son secrétaire . . . . VI, 107
- 23 mai, à Lille. — Ordonnance du même, concernant les monnaies à forger à Valenciennes, à Namur et à Zevenbergen . . . . V, 212

» voulons estre maintenez et gardez ès franchises et libertez èsquelles les aultres ont esté du temps passez pour le fait  
 » dessusdict, et aussi que lesdicts maistres particuliers soient quittes et exemps des assis, maletottes, d'ost, chevauchie  
 » et de toutes tailles et exactions, ainsy qu'il est accoustumé; lesquelz maistres particuliers, par le serment dessusdit,  
 » seront tenus de rendre bon et loyal compte de nostre droict et prouffict seigneurial en la chambre de nosdis comptes à  
 » Lille, par-devant nos gens d'yeux et les généraulx maistres de noz monnoies ou aultres noz commis, en la manière  
 » accoustumée, toutes les fois qu'ilz en seront requis, sans ce que les deniers de nostredit droict et prouffict seigneurial  
 » ilz puissent distribuer à quelque personne que ce soit, sinon par l'ordonnance de nostre amé et féal conseiller, trésorier  
 » et gouverneur général de nos finances Guy Guillebaut, sur peine de recouvrer sur eux ce que autrement payé et distri-  
 » bué en auroient. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre séel de secret, en l'absence du grant, à ces présentes.  
 » Donné en nostre ville de Valenciennes, le xviii<sup>e</sup> jour de may, l'an de grâce mil m<sup>e</sup> trente-trois. »

« Si estoit escrit sur le reply : Par monsr<sup>e</sup> le duc, les seigneurs de Croy et de Roubaix présens; sousigné : CHRISTIAN, avecq  
 un paraphe. »

Recueil de pièces concernant Valenciennes, t. I, fol. 127; manuscrit  
 de la Bibliothèque publique de Valenciennes, n<sup>o</sup> 686.

1433. \* 26 mai, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., confère à Jacques de Lille, dit le Baillieu, la mairie de Valenciennes, pour l'exercer durant neuf ans . . . . . V, 215
- 29 mai. — Lettres par lesquelles Louis, bâtard de Hainaut, seigneur d'Escaudœuvres et de Flessingue, chevalier, reconnaît avoir reçu la moitié de la rente annuelle constituée en sa faveur sur la recette de la Salle, à Valenciennes, et dont il jouira viagèrement, ainsi qu'Éléonore de Floyon, sa femme <sup>1</sup>.
- \* 31 mai. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., confirme Guillaume Brosset dans la possession viagère de l'office de portier de l'hôtel de la Salle, à Valenciennes, et de la pension annuelle de vingt-quatre livres tournois. . . . . V, 216
- \* 1er juin, à Arras. — Mandement du même, pour l'allocation de la somme de quarante clinquarts d'or à Jacques de Harchies. . VI, 107
- \* 3 juin, à Arras. — Lettres par lesquelles il nomme Jean Villette receveur de sa ville, terre et seigneurie de Bouchain, en remplacement de Jean Pickot dit Brullet. . . . . V, 488
- \* 6 juin. — Mandement adressé de la part du duc de Bourgogne à Thierrri le Roy, conseiller, maître des requêtes de son hôtel et trésorier de Hainaut, afin qu'il se trouve à Louvain, le 4 juillet, avec ses autres conseillers, Jean Bont, chancelier de Brabant, Gilles d'Estornay, Gossein le Sauvage et Jean de Maldeghem, pour s'entendre avec les gens du conseil de l'évêque et du chapitre de Liège sur les questions relatives aux corps saints et au chapitre de Lobbes transférés à Binche, ainsi qu'aux dix-sept villages contestés entre l'évêque de Liège et le comte de Namur. . . . . V, 488
- \* 9 juin, à Arras. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., commet de nouveau Guillaume de Sars, chevalier, seigneur d'Audignies et d'Angre, son conseiller et chambellan, pour vaquer, besogner et entendre à ses affaires et à celles du comté de Hainaut. . . . . V, 489
- 10 juin, à Mons. — Lettres de Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, portant interprétation des privilèges accordés, en 1428, à la ville de Mons, par la duchesse Jacqueline de Bavière et par le duc Philippe de Bourgogne. . . . . V, 216
- 10 juin, à Arras. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., accordant à Jean de Quillant, son maître d'hôtel, la jouissance viagère des maisons et dépendances du Rossignol en Hainaut. . . . . V, 223
- 12 juin, à Arras. — Lettres du même, par lesquelles il garantit la vente des terres, possessions et revenus de Gilles de Potelles, qui ont été confisqués à son profit . . . . V, 225

<sup>1</sup> « Jou Loys, bastars de Haynnau, signeur d'Escaudœvre et de Flessenc, chevaliers, congnois avoir euv et receuv de Jehan dou Gardin, fil Pieron, recepveur de la Salle en Valenchinnes, pour cause de rente et pention à my deuwe cascun an à deux termea l'an et le cours de me vie et de Aliennoir de Floyon, me compaigne et espeuse, pour le moittiet de deux cens sissante-douze couronnes dou Roi, le somme de cent trente-siis couronnes qui esquèirent au jour dou Noël darrain passet, l'an mil quatre cens et trente-deux : de laquelle somme, pour ledit terme, ossi pour tous aultres termes et paicmens d'iceli rente paravant esquèux je me sui tenu et tieng pour comptens et bien payés, et si en ay quittet, quitte et prommeh à acquiter ledit Jehan dou Gardin, ledite recepte de te Salle et tous aultres à cui quittance en appartient. Tiesmoing ces lettres, scéllées de men sèel. Données le vingt-noefysme jour dou mois de may, l'an mil quatre cens et trente-trois. »

(Original, sur parchemin; sceau en cire rouge \*. — Archives de l'État, à Mons. Trésorerie des comtes de Hainaut. (Il existe, dans le même fonds, un certain nombre d'autres quittances du même seigneur.)

(\*) Ce sceau représente l'écu du Hainaut, au filet en bande brochante, penché, timbré d'un heaume cimé d'un lion assis.  
S. Tublinc bastart van hollant ribber.



- Pages.
- \* 12 juin, à Arras. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le paiement des voyages et vacations d'Aubert le Crespe, son conseiller, à Gand, à Lille, à Valenciennes et à Arras. . . . . VI, 107
- 15 juin, à Arras. — Lettres par lesquelles il transporte à Jean, seigneur de Roubaix et de Herzelle, la terre et seigneurie d'Escaudœuvres, pour en jouir après la mort de Louis, bâtard de Hainaut, et garantit le douaire d'Éléonore de Floyon, femme de celui-ci. V, 226
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement du prix d'un cheval donné au bâtard de Longueval, son écuyer . . . . . VI, 107
- \* *Même date* — Lettres par lesquelles il fait une aumône de trente-huit livres à l'église de Notre-Dame du Carme, à Valenciennes. VI, 107
- \* 18 juin, à Arras. — Lettres par lesquelles il nomme Éverard Sarteaul son receveur de Beaumont, en remplacement de Lambert Poilvacque. . . . . V, 229
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il confirme et ratifie le don fait par le duc Jean de Brabant et par la duchesse Jacqueline de Bavière, à Jean Miellant, marchand de draps de soie à Valenciennes, de l'une des maisons où se tenait le change en cette ville, pour en jouir viagèrement . . . . . V, 489
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il accorde à Simon de Lalaing, son conseiller et chambellan, la somme de deux cents francs, pour l'aider à payer ses dépenses et celles de ses compagnons de guerre qui devaient suivre le duc jusqu'en Réthelois. . . . . V, 490
- \* 18 juin. — Lettres par lesquelles Guillaume, bâtard de Bavière, déclare avoir reçu de Jean Abonnel, dit le Gros, conseiller et receveur général du duc de Bourgogne et de Brabant, la somme de cinquante clinquarts à lui donnée par le duc, pour acheter en cheval. . VI, 107-108
- \* 20 juin. — Délibérations des états de Hainaut, au sujet du paiement à faire au capitaine Jean de Beaurain. Vote d'une aide de quarante mille livres . . . . . V, 250, 252
- Pages.
- \* 23 juin. — Serment prêté par Éverard Sarteaul ou Sartian, receveur de Beaumont. . . V, 229
- \* 26 juin. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres du duc de Bourgogne, du 18 du même mois, confirmant le don fait à Jean Miellant. . . V, 489
- \* 27 juin, à Mons. — Acte relatif à une rente annuelle de deux cents francs que Jean de Potelles et la dame de Bleaugies, sa sœur, possédaient sur les terres de Romeries et d'Élesmes, délaissées par Gilles de Potelles, écuyer. . . . . VI, 221
- \* Juin. — Certificat, délivré par Gilles Hoston, cleric de la cour des mortemains de Hainaut, aux habitants de Grandrieu et de Sivry. . . IV, 204, note 1
- \* 8 juillet, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, investit Jean Vilette des fonctions de lieutenant-receveur à Bouchain, conformément aux lettres patentes du duc de Bourgogne. V, 490
- \* 10 juillet, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., par lesquelles elle permet aux échevins de la ville d'Ath de lever, sur le corps de cette ville, la somme de cent-soixante couronnes d'or, à l'effet d'acquitter sa quote-part du subside voté par les états de Hainaut pour le fait de Jean de Beaurain et autres. . . . . V, 250
- 13 juillet, à Bruges. — Mandement adressé par les commissaires du duc de Bourgogne à Thierry le Roy, conseiller et maître des requêtes, afin qu'il se rende auprès d'eux, à Bruges, leur fasse rapport de ce qui a été fait à Louvain avec les gens des états du pays de Liège, et apporte les vidimus des lettres royaux qui concernent le don, fait aux comtes de Hainaut, d'une rente de quatre mille livres sur la recette de Vermandois . . V, 250

1433. \* 17 juillet, à Mons. — Lettres de Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, par lesquelles il octroie aux échevins de la ville d'Ath de vendre la somme de trente livres tournois de rente, représentant un capital de trois cents livres tournois, à rabattre sur la portion qui incombe à cette ville dans la taille de quarante mille livres votée par les états de Hainaut en faveur du duc de Bourgogne . . . . . V, 232
- \* 31 juillet, à la Briele. — Lettres par lesquelles la duchesse Jacqueline de Bavière donne avis au pape qu'elle s'est dessaisie de ses pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, en faveur de Philippe, duc de Bourgogne . . . . . V, 252-253
- Même date.* — Lettres par lesquelles elle certifie avoir écrit au pape, au concile de Bâle, au roi des Romains et au roi de France, pour les informer des motifs de la cession qu'elle avait faite au duc de Bourgogne . . . . . V, 253
- \* 2 août. — Lettres par lesquelles les mambours de l'hôtel-Dieu situé près du pont Saint-Paul, à Valenciennes, reconnaissent avoir reçu de Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, la somme de cinquante livres tournois, moitié de la rente annuelle amortie par la duchesse de Bavière, comtesse d'Ostrevant et de Ponthieu, et alors comtesse de Hainaut, pour la fondation des trois premiers lits de cet hôpital. . . VI, 108
- 17 août, à Lille. — Lettres des commissaires du duc de Bourgogne, octroyant à l'abbé et aux religieux d'Anchin de percevoir, durant vingt-quatre ans, quatre deniers sur chaque lot de vin et un denier sur le lot de cervoise qui se vendront à Pesquencourt, à l'effet d'entretenir les fossés, ponts, portes et chaussées de cette ville . . . . . V, 490
- 30 août. — Lettres d'Antoine, seigneur de Croy, de Renty, de Chièvres et du Rœulx, reconnaissant qu'à la requête du duc de Bourgogne, le receveur général de Hainaut a procédé à la vente du château, des terres et revenus de Gilles de Potelles et que Waleran de Cauffour en a été déclaré adjudicataire pour lui seigneur de Croy. . . . . V, 236
- \* 31 août, en son hôtel du Quesnoy. — Deux quittances délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., à Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, des paiements de la rente de trois mille francs à elle due. . . . . VI, 108
- 1<sup>er</sup> septembre. — Lettres par lesquelles Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, institue Henri le Winechier son lieutenant à Hal<sup>1</sup>. V, 238
- \* 10 septembre. — Certificat, délivré par Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, au sujet du drap d'or acheté pour l'église Saint-Jean, à Valenciennes . . . . . V, 211-212
- 11 septembre. — Acte par lequel Gui Guilbaut, conseiller, trésorier et gouverneur général des finances du duc de Bourgogne, ordonne au receveur général de Hainaut de mettre à exécution les lettres du duc de Bourgogne, du 9 mars précédent, pour le paiement à faire au comte de Saint-Pol . . . . . V, 167-168
- \* 15 septembre. — Acte par lequel l'abbé et les religieux de Saint-Jean de Valenciennes déclarent avoir reçu de Jean Rasoir, receveur général de Hainaut un drap d'or pour être affecté au service divin . . . . . V, 211
- \* 16 septembre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 19 mai précédent, qui confirment Hugues de Saily dans l'office de gouverneur et châtelain de Bouchain . . . . . V, 203
- \* 20 septembre. — Vidimus, délivré par Guillaume, abbé de Saint-Adrien de Grammont, des lettres du duc de Bourgogne, du 18 mai précédent, qui autorisent des lombards à s'établir à Forest . . . . . V, 202
- 26 septembre, à Mons. — Résolution du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, concernant le drap d'or et les droits de reliefs à lui dus par le duc de Bourgogne. . . . . V, 195

<sup>1</sup> Voyez les lettres confirmatives du duc de Bourgogne, du 11 juillet 1435.



- | Pages.   | Pages.  |
|--|---|
| <p>* 18 octobre, à Dijon — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le payement des sommes de cent-quarante francs à Colin de Beaumont, du Quesnoy, et de cent-soixante francs à Jean de Brabant, de Réthel, qui leur restent dues pour avoir fourni des chariots à l'armée. . . . . VI, 108</p> <p>* 20 octobre. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière, de Hollande, comtesse d'Ostrevant et de Ponthieu, et dame de Zuyd-Beveland et de Voorn, transporte au duc de Bourgogne les seigneuries de Nieuwburg, Oudorp, Saint-Pancrace, Coedyck, Graaft et autres . . . . . V, 240</p> <p>21 octobre, à Lille. — Instructions pour la fabrication des monnaies du duc de Bourgogne dans le Hainaut . . . . . V, 493</p> <p>9 novembre. — Acte constatant que les lettres du duc de Bourgogne, du 13 juin précédent, au sujet de la terre et seigneurie d'Escaudœuvres, ont été enregistrées à la Chambre des comptes, à Lille. . . . . V, 229</p> <p>11 novembre, à Mons. — Lettres de Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, par lesquelles il met au néant l'exploit fait par un sergent de son office, pour contraindre des habitants de Quaregnon à faire moudre leurs grains au moulin du comte de Hainaut. . . . . V, 241</p> <p>* Vers le 28 novembre. — Lettres adressées à la ville de Mons, faisant savoir que la duchesse de Bourgogne a donné naissance, le 10 dudit mois, à un fils qui a reçu le nom de Charles. V, 240</p> <p>* 28 novembre, à Dijon. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., conférant à Jeanne de Roisin, fille du seigneur de Roisin, la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, vacante par la mort d'Alix de Dronge. . V, 245</p> <p>* 4 décembre. — Vidimus, délivré par Guillaume, abbé de Saint-Feuillien près du Rœulx, des lettres du duc de Bourgogne, du 8 avril précédent, concernant le serment prêté par les hommes de fief de la terre du Rœulx. . V, 177</p> | <p>8 décembre, à Dijon. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., fait remise à Jean d'Aigremont, son chevalier et chambellan, de la moitié des droits seigneuriaux de la vente du château et de la seigneurie de Prouvy, que ledit Jean se propose de faire pour pouvoir acquitter sa rauçon . . . V, 246</p> <p>* 9 décembre, à Dijon. — Lettres du même, agréant le mariage que la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse d'Ostrevant, se propose de faire avec un seigneur de son voisinage <sup>1</sup>.<br/>V, 247-248</p> <p>* 31 décembre, à Dijon. — Mandement du même, pour le payement de soixante-deux saluts d'or à Jean des Plateaulx, pour un cheval à longue queue donné à Pierre de Lusy, son écuyer. VI, 108</p> <p>* . . . . ., à Valenciennes. — Lettres par lesquelles le même duc maintient Oudart le Roulz en l'office de maître pêcheur du pays et comté de Hainaut . . . . . V, 497</p> |

## 1434.

- \* 3 janvier, à Maubeuge. — Criée de certains ouvrages à faire au moulin à vent de Grandreng, par ordre du conseil du duc de Bourgogne et de la duchesse Marguerite, comtesse douairière de Hainaut . . . . . V, 257
- \* 13 janvier, au Quesnoy. — Deux quittances, délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., au receveur général de Hainaut, de sommes qu'il lui a payées en déduction de la rente de trois mille francs à elle due. VI, 409
- \* 17 janvier. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres du duc de Bourgogne, du 31 mai 1433, confirmant Guillaume Brosset dans la possession de l'office de portier de l'hôtel de la Salle, à Valenciennes, et d'une pension annuelle. . . . . V, 216

<sup>1</sup> Voyez les lettres du 27 janvier 1434.

1434. 17 janvier. — Acte de la réception de Jeanne de Roisin à la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, à elle conférée par le duc de Bourgogne le 28 novembre 1433 . . . V, 243
- \* Janvier. — Nomination de Jean de Croy aux fonctions de grand bailli de Hainaut . . . V, 257
- \* 21 janvier, à Mons. — Serment prêté par Jean de Croy, comme bailli de Hainaut . . . V, 257
- \* 27 janvier. — Lettres par lesquelles Antoine, seigneur de Croy et de Renty, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et de Brabant, et Gui Guilbaut, conseiller, trésorier et gouverneur général des finances du même duc, en conformité des lettres de ce dernier, en date du 9 décembre 1433, autorisent le mariage de la duchesse Jacqueline de Bavière avec Franck van Borsselen, seigneur de Zuylen, de Saint-Martensdyck et de Cortkene. . . V, 238
- \* 9 février, à Mons. — Acte, passé devant trois hommes de fief de Hainaut, par lequel les confrères de Saint-Georges, à Mons, nomment des procureurs pour soutenir les droits de leur association. . . . . VI, 222
- Janvier ou février. — Ordonnance, publiée de la part du duc de Bourgogne, concernant les sergents, le bailli des bois, les corvées imposées aux abbayes, aux prieurés et à leurs fermiers, la chasse, les livrées, les armes, la franche vérité, les bourgeois des francs bourgs . . . . . V, 248
- 1<sup>er</sup> mars, à Lille. — Lettres des commissaires du duc de Bourgogne, par lesquelles ils nomment Jean Marlette, secrétaire et maître de la chambre aux deniers du duc, aux fonctions de trésorier et garde des chartes du pays de Hainaut, en remplacement de Thierrri le Roy, décédé. . . . . V, 532
- 6 mars. — Acte par lequel Gui Guilbaut, conseiller, trésorier et gouverneur général des finances du duc de Bourgogne, comte de Hainaut, etc., ordonne à Jean Rasoir, conseiller et receveur général de Hainaut, de délivrer des draps d'or aux églises de Sainte-Waudru, à Mons, et de Saint-Vincent, à Soignies, conformément aux lettres du duc, du 24 mai 1433. . . . . V, 200-210
- 12 mars, à Dijon. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde à Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne, l'hôtel dit de Bavière, à Mons, pour en jouir, sa vie durant, sous l'obligation d'en supporter les frais d'entretien. . . . . V, 239
- 14 mars, à Mons. — Acte contenant l'inventaire des meubles de l'hôtel de Bavière, à Mons, qui furent remis à Aubert le Crespe, comme appartenant au duc de Bourgogne. . . . . V, 261
- \* 15 mars. — Serment prêté par Jean Marlette, en qualité de trésorier et garde des chartes du pays de Hainaut. . . . . V, 534
- 16 mars. — Lettres par lesquelles le chapitre de Sainte-Waudru reconnaît avoir reçu le drap d'or figuré qui lui a été donné par le duc de Bourgogne, à l'occasion de sa réception à la seigneurie du pays de Hainaut . . . . . V, 498
- \* 30 mars. — Quittance de Guillaume, bâtard de Bavière, au sujet d'une somme de quarante francs à lui assignée par le duc de Bourgogne. . . . . V, 263
- \* Même date. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres du duc de Bourgogne, du 25 août 1431 et du 24 mai 1433, concernant l'hôtel-Dieu de Valenciennes . . . . . V, 473, 487
- 29 avril, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., approuve celles de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 6 novembre 1432, concernant la terre et seigneurie d'Escudœuvres . . . . . V, 263
- Même date. — Lettres par lesquelles Thibaut de Soissons, seigneur de Moreuil, promet au duc de Bourgogne de garder fidèlement son château de Chimay . . . . . V, 266
- Même date. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., mande à son bailli des bois et à son receveur général de Hainaut de délivrer aux abbé et religieux de Saint-Vaast d'Arras cent chênes de la forêt de Mormal, pour les aider à reconstruire l'église et l'hôtel de la prévôté de Haspres, qui avaient été brûlés par ses ennemis . . . . . V, 499



- | Pages.  | Pages.  |
|---|---|
| 30 avril, à Lille. — Sauf-conduit accordé par Philippe, duc de Bourgogne, etc., à des députés de la ville de Valenciennes . . . . V, 268  | * 19 mai, à Gand. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Pépin de Vrechocq châtelain de Braine-le-Comte, en remplacement de Jean de le Delf. . . . V, 500   |
| * 5 mai. — Vidimus, délivré par les prévôt, jurés et échevins de la ville de Valenciennes, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 15 avril 1455, concernant la rente assignée sur le comté d'Ostrevant en faveur de la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . V, 190              | 20 mai, à Gand. — Lettres par lesquelles il charge Jean le Doulz d'administrer les finances de l'hôtel et de l'armée de Jean de Bourgogne, comte d'Étampes et seigneur de Dourdan, lieutenant capitaine général et chef de la guerre que le duc soutient . . . . V, 270   |
| * 7 mai. — Vidimus, délivré par les échevins et sous le sceau aux causes de la ville de Lille, des lettres du duc de Bourgogne, du 29 avril précédent, qui concernent la terre et seigneurie d'Escaudœuvres . . . . V, 266  | 25 mai. — Acte du serment prêté au duc de Bourgogne par Jean le Doulz précité . . V, 272  |
| * 8 mai, à Bruges. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Jean Marlette, secrétaire et maître de la chambre aux deniers, son receveur des mortemains de Hainaut, en remplacement de Thierrile Roy. V, 499   | * 51 mai, à Malines. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour le payement du voyage d'Aubert le Crespe, son conseiller, de Mons à Malines, pour l'assemblée des états qui doit être tenue à Mons le 4 juin . . VI, 109   |
| * 10 mai, à Bruges. — Sauf-conduit accordé par le bailli de Hainaut à des habitants de Valenciennes . . . . . V, x, note 1  | 2 juin, à Malines. — Lettres du même, accordant à Franck van Borsselen le titre de comte d'Ostrevant et la jouissance de la pension de cinq cents clinquarts attribuée à la duchesse Jacqueline de Bavière, si celle-ci venait à décéder avant lui. . . . . V, 273  |
| 11 mai. — Appointment conclu entre le procureur du duc de Bourgogne et Nicolas Rolin, chancelier du duc, d'une part, et la ville de Valenciennes, d'autre part . . . . . VI, 223  | * 6 juin, à Mons. — Assemblée des états de Hainaut . . . . . V, 278, note 2   |
| * 11 mai, à Bruges. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde à Nicolas de Rolin, seigneur d'Authume, d'Aymeries et de Raismes, de connaître en toutes ses terres et seigneuries de tous cas de haute justice . . . . . V, 268                                 | 7 juin, à Mons. — Accord entre Philippe, duc de Bourgogne, etc., et Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, etc., au sujet du douaire de cette princesse . . . . . V, 275   |
| * (Sans indication du jour), à Bruges. — Mandement du même, adressé à Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne, bailli de Hainaut, pour qu'il relève les habitants de Valenciennes des arrêts dont ils avaient été frappés eux et leurs biens, à cause de l'affaire de Raismes. VI, 225 | * Même date. — Lettres par lesquelles le duc de Bourgogne promet, en parole de prince et par la foi et serment de son corps, pour lui, ses hoirs et successeurs, d'entretenir et accomplir et de faire entretenir et accomplir l'appointement qui précède . . . . . V, 279  |
| * 15 mai, à Bruges. — Mandement du même, pour le payement de voyages et vacations d'Aubert le Crespe, son conseiller, de Mons à Arras et à Bruges . . . . . VI, 109   | 8 juin, à Binche. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., agréé l'assignation de quatre mille piêtres d'or, au lieu de six mille couronnes de France qu'elle avait le droit de prendre annuellement sur les aides et tonlieux de Hollande et de Zélande . . . . . V, 279 |

1454. \* 8 juin, à Mons. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il mande à son receveur général de Hollande et de Zélande de payer à sa tante sus-nommée, au lieu de six mille couronnes de France qu'elle touchait annuellement sur certains tonlieux et recettes de Hollande et de Zélande, et des arrérages qu'elle réclamait, la somme de quatre mille piêtres d'or annuellement sur les recettes y spécifiées . . . . . V, 282
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il mande à son conseil et à son receveur général de Hollande et de Zélande d'acquitter la rente de quatre mille piêtres d'or précitée . . . . . V, 282
- 9 juin, à Binche. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, de Hollande, etc., acquitte le duc de Bourgogne de la somme de cinquante mille francs que le duc Philippe, son père, lui avait léguée par son testament . . . . . V, 283
- \* 10 juin. — Lettres de Franck van Borsselen, comte d'Ostrevant, seigneur des pays de Zuyd-Beveland, de Voorn, de Zuylen et de Saint-Martensdyck, et de Jacqueline, duchesse en Bavière, de Hollande, comtesse d'Ostrevant et de Ponthieu, dame des pays précités, portant confirmation des lettres du 20 octobre 1433, par lesquelles ladite duchesse avait cédé et transporté à Philippe, duc de Bourgogne, etc., les villes et terres de Nieuwburg, d'Oudorp, de Saint-Panrace, de Coedyck, de Graaft, de l'Écluse, etc. . . . . V, 284
- \* 10 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., mande à Jacques de Harchies, son bailli des bois, et à Jean Rasoir, son conseiller et receveur général de Hainaut, de délivrer douze chênes à son physicien Albert dit Mary, docteur en médecine, chanoine de Soignies, pour l'aider à faire un bâtiment dans sa maison, à Soignies . V, 300
- 12 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles le même duc accorde à l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons, vingt-cinq pieds de chêne, pour être employés aux travaux de cette église . . . . . V, 285 et 783
- Pages.
- \* 12 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., fait don à Willequin du Bois de douze pieds de chêne à prendre dans ses bois de Mons près de Saint-Antoine-en-Barbefosse, pour la construction d'une maison à Mons . . . . . V, 301
- \* 12 juin. — Lettres du même, par lesquelles il établit un impôt de six deniers sur le vin à Valenciennes . . . . . VI, 226
- \* 13 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il mande à son bailli des bois et à son receveur général de Hainaut de délivrer seize chênes de la forêt de Mormal aux mayeur, jurés, échevins et communauté de Bavai, pour la reconstruction de la toiture de l'une des portes de cette ville, nommée la porte de Reims, sous laquelle sont les prisons du prince. . . . . V, 301
- \* 16 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il nomme Jean de Vertaing, seigneur de Fauquemberghe, son bailli des bois de Hainaut en remplacement de Jacques de Harchies. V, 302
- \* 16 juin. — Serment prêté par Pépin de Vrechocq, en qualité de châtelain de Braine-le-Comte . . . . . V, 300
- \* 19 juin, à Gand. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., donne à Jean Noël, son archer de corps, douze chênes pour servir aux travaux qu'il se propose de faire à une maison qu'il possède à Douai. V, 302
- \* *Même date.* — Ordonnance du même, prohibant l'importation des draps et fils d'Angleterre dans ses pays de Brabant, de Limbourg, de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, etc. . . . . V, 287
- 20 juin, à Gand. — Lettres par lesquelles il maintient Jacques de Harchies dans la jouissance de la pension qui lui avait été accordée par le duc Guillaume de Bavière et ensuite par la duchesse Jacqueline de Bavière, pour l'entretien de six valets et de quarante chiens de chasse en Hainaut . . . . . V, 288
- Même date.* — Lettres par lesquelles il octroie à Jacques de Harchies, fils, son écuyer, échançon et prévôt de Maubeuge, exemption de tous



- droits pour trois tonneaux de vin et cinquante tonneaux de cervoise, par an, dépensés en son hôtel, à Maubeuge. . . . . V, 290
- \* 26 juin, à Bruxelles. — Quittance de Nicolas Raullin ou Rollin, de la somme de cinq mille couronnes à lui payée pour le désintéresser des dégâts commis dans ses bois et à sa tour de Raismes . . . . . VI, 226
- 27 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., octroie à la ville de Mons de constituer des rentes viagères jusqu'à concurrence de deux mille et quatre cents livres, somme qu'elle versera entre les mains du receveur général de Hainaut, en déduction de la quotité de cette ville dans l'aide votée par les états . . . . . V, 292
- \* 30 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il mande à son bailli des bois de Hainaut de délivrer cinquante chênes de la forêt de Rogelieu, pour la réparation de son château de Villordevorde, et dont Bosquet de Lattre, son écuyer et conseiller, fera la réception . . . . . V, 503
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement de trente francs à son héraut Franche-Comté, pour plusieurs voyages . . . VI, 109
- \* 5 juillet, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il confirme à l'abbaye de Bonne-Espérance en Hainaut les droits, franchises, privilèges et libertés qui lui ont été octroyés par les ducs de Brabant en ses maisons, biens et revenus de Courrières, Saint-Nicolas-au-Bois et Genettes au roman-pays dudit Brabant, moyennant d'acquitter annuellement les vingt corvées et les deux gîtes des grands chiens de la vénerie ducale, etc. . . . . V, 505
- 15 juillet, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles il renouvelle les privilèges et franchises de la ville de Bavai . . . . . V, 294
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il mande au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de faire délivrer cinquante chênes de la forêt de Rogelin à Bosquet de Lattre, son écuyer et conseiller, pour les employer à la clôture de la place devant l'hôtel ducal à Bruxelles. . . . . V, 504
- 15 juillet, à Mons. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., octroie à la ville d'Ath de constituer une ou plusieurs rentes viagères au capital de cinq cents livres, qui sera affecté au paiement de l'armée commandée par son neveu, le comte d'Étampes. V, 302
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il octroie à la ville de Binche de constituer une ou plusieurs rentes viagères jusqu'à concurrence du capital de cinq cents livres, qui sera employé au paiement de l'armée susdite. . . . . V, 304
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il octroie à la ville de Maubeuge de constituer une ou plusieurs rentes viagères jusqu'à concurrence du capital de cinq cents livres que cette ville doit fournir pour le même objet que ci-dessus. V, 303
- Même date.* — Lettres par lesquelles il accorde douze chênes pour la construction de l'hôpital de Saint-Jacques, à Mons. . . . . V, 504
- Même date.* — Lettres par lesquelles il charge le receveur général de Hainaut de recevoir la somme de vingt mille écus que la ville de Valenciennes lui doit en vertu du traité relatif aux dommages faits par les habitants de cette ville en la terre de Raismes . . . . . V, 505
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles : 1° il promet d'acquitter la rente viagère de vingt-quatre livres tournois, constituée par l'abbé et les religieux de Liessies, rachetable au denier dix, et dont le capital a été versé entre les mains du receveur général de Hainaut; 2° il donne en garantie à ce monastère le tiers, mis à la charge du clergé, de l'aide de quarante mille livres que les états de Hainaut lui ont accordée . . . . . V, 507
- \* 18 juillet. — Charte-loi du village d'Auberschicourt. (Mentionnée dans l'acte de confirmation, délivré le 4 novembre suivant par le bailli de Hainaut.) . . . . . V, 315
- \* 18 juillet, à Lille. — Lettres missives par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., mande à son receveur de Hainaut de tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux, un enfant de Charles de Beaumont, son écuyer et panetier . . . . . VI, 109

1454. **24 juillet, à Lille.** — Ordonnance de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'hôtel-Dieu de Valenciennes . . . . . V, 305
- \* **28 juillet, à Valenciennes.** — Lettres par lesquelles il promet à sa tante, la duchesse Marguerite, de lui faire payer la rente de trente-deux mille piêtres sur les recettes de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Hollande et de Zélande, si la recette de l'aide de Brabant ne peut y suffire. . . . . V, 307
- \* **Même date.** — Mandement du même aux gens de ses conseils et à ses baillis, écoutètes, ammans, trésoriers et receveurs généraux de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, à l'effet qu'ils laissent sa dite tante, ses gens et officiers, pour elle, jouir paisiblement de ses biens et revenus en ces pays, sa vie durant. V, 308
- 31 juillet.** — Acte par lequel Gui Guillaumont, trésorier et gouverneur général des finances du duc de Bourgogne, ordonne à Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, de mettre à exécution les lettres du duc, du 20 juin précédent, qui octroient à Jacques de Harchies, fils, exemption pour trois tonneaux de vin, etc. V, 291-292
- 31 juillet, à Valenciennes.** — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde à la dame de Rubempré la somme de douze cent-cinquante saluts d'or, en considération des services rendus par plusieurs membres de sa famille et notamment par son mari qui fut tué étant sous les armes, lorsque les Liégeois faisaient la guerre au pays de Namur . . . . . V, 308
- Même date.** — Lettres par lesquelles il accorde vingt chènes à Évrard du Gardin, prévôt de Valenciennes, pour l'aider à reconstruire l'hôtel qu'il possède en cette ville . . . V, 310; VI, 110
- \* **Même date.** — Lettres par lesquelles il accorde cinquante chènes de la forêt de Mormal à Jean de Vertaing, comte de Fauquemberghe, bailli des bois de Hainaut, pour l'aider à réparer et à réédifier des maisons qui lui appartiennent et qui ont été détruites lors de la guerre. V, 507
- \* **31 juillet, à Valenciennes.** — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, des lettres du duc de Bourgogne, du 20 mai précédent. . . . . V, 272
- \* **Même date.** — Lettre missive de Philippe, duc de Bourgogne, etc., chargeant son receveur général de Hainaut de tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux un enfant de Nicaise de le Cambe, cleric du seigneur de Roubaix, et de faire don d'un joyau de la valeur de vingt saluts d'or. . . . . VI, 110
- \* **Juillet.** — Quittance, délivrée par Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, à Aimeri Grebert, massard de la ville de Valenciennes, de la somme de vingt mille nouveaux philippus, pour l'accord concernant Raismes. . . VI, 226
- \* **9 août.** — Vidimus, délivré par Guillaume, abbé de Saint-Feuillien près du Rœulx, du mandement du 28 juillet précédent, relatif aux biens et revenus de la duchesse Marguerite. V, 308
- \* **Vers le 20 août.** — Lettres du bailli de Hainaut, concernant la garde du pays. . . V, 511
- 20 août.** — Résolution du conseil de la ville de Mons, au sujet des lettres ci-dessus . . V, 311
- Même date.** — Autre résolution du même conseil, portant nomination de Jean Mikiel, serrurier, comme horloger du château de Mons, en remplacement de Jean Marescaudiel décédé . V, 337
- \* **Même jour, à Lille.** — Copie, collationnée à la chambre des comptes, des lettres du duc de Bourgogne, du 16 novembre 1428, accordant une pension à Pierre de Hauteville . V, 38
- \* **24 août, au Quesnoy.** — Quittance, délivrée au receveur général de Hainaut par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., de la somme de deux mille quarante-trois livres, quinze sols et huit deniers tournois, en déduction de la rente à elle assignée sur la recette de Mons et sur les exploits du bailliage de Hainaut. VI, 110
- \* **26 août.** — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean, à Valenciennes, des lettres du duc de Bourgogne, du 12 juin 1453, concernant la vente des biens de Gilles de Potelles. V, 226



- | Pages.   | Pages.  |
|--|---|
| <p>* 28 août. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 9 juin 1433 . . . . . V, 489</p> <p>* 11 septembre. — Lettres par lesquelles Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, institue Nicaise de le Cambe son lieutenant à Beaumont, en remplacement d'Évrard Sartiau <sup>1</sup>. V, 314</p> <p>* Vers le 15 septembre. — Lettres de convocation à une assemblée des états de Hainaut. V, 312</p> <p>15 septembre. — Élection, faite par le conseil de la ville de Mons, de députés pour assister à l'assemblée des états qui aura lieu le 16. V, 312</p> <p>* 17 septembre. — Accord d'une aide de quatre mille saluts d'or, faite au comte d'Étampes par les états de Hainaut. . . . . V, xxxiii, note 3</p> <p>* 25 septembre. — Vidimus, délivré par Fastré du Broecq, abbé d'Hautmont, des lettres du 20 juin précédent, par lesquelles le duc de Bourgogne maintient Jacques de Harchies dans la jouissance de la pension à lui accordée pour l'entretien de six valets et de quarante chiens de chasse en Hainaut. . . . . V, 290</p> <p>* Même date. — Vidimus, délivré par le même, des lettres du 20 juin précédent, par lesquelles le duc de Bourgogne accorde à Jacques de Harchies, fils, exemption de tous droits pour trois tonneaux de vin et cinquante de cervoise. . . . . V, 292</p> <p>27 septembre. — Lettres de sauvegarde délivrées à l'abbaye de Liessies, au nom du duc de Bourgogne, par Jean de Croy, seigneur de Chimay, capitaine général et bailli de Hainaut. . . . . V, 313</p> <p>30 septembre, devant Belleville. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il mande à son grand bailli et au trésorier et receveur des mortemains de Hainaut de laisser la veuve et les héritiers de Jean de Rolenghien, à Mons, jouir de sa succession, en payant la somme de vingt livres due par le défunt pour sa légitimation . . . . . V, 314</p> | <p>* 2 octobre. — Vidimus, délivré sous le sceau aux causes de la ville de Valenciennes, des lettres du duc de Bourgogne, du 26 mai 1433, conférant à Jacques de Lille dit le Baillieu la mairie de Valenciennes . . . . . V, 215</p> <p>* 29 octobre, à Binche. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut, etc., accordant au magistrat de la ville d'Ath l'octroi de lever la somme de trois cents livres tournois, destinée à acquitter la part contributive de cette ville dans l'aide votée par les états de Hainaut, en faveur du comte d'Étampes, à l'occasion de la prise de Ham en Vermandois . . . . . V, 314-315</p> <p>* 4 novembre. — Acte par lequel Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne et d'Annay, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, capitaine et bailli de Hainaut, ratifie et confirme, au nom du duc de Bourgogne, la charte d'Auberchicourt, du 18 juillet précédent, qui lui avait été présentée par l'abbé d'Anchin, avec l'assentiment des gens de loi et des principaux habitants de cette localité. . . V, 315</p> <p>2 décembre, à Saint-Martensdicq. — Lettres par lesquelles Jacqueline, duchesse en Bavière, de Hollande, comtesse d'Ostrevant et de Ponthieu, reconnaît avoir reçu la somme de cinq cents écus d'or, pour la première année de la rente qui lui était due par le duc de Bourgogne, pour son comté d'Ostrevant . . . . . V, 316</p> <p>* 21 décembre. — Copie, collationnée par N.-A. La Truye, des lettres de nomination de Jean Marlette aux fonctions de trésorier et garde des chartes de Hainaut, du 1<sup>er</sup> mars. . . . . V, 534</p> <p>* 22 décembre. — Copie certifiée des lettres du duc de Bourgogne, du 16 juin, portant nomination de Jean de Vertaing aux fonctions de bailli des bois de Hainaut. . . . . V, 502</p> <p>* Même date. — Copie collationnée des lettres du duc de Bourgogne, du 12 mars, accordant à Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne, l'hôtel de Bavière, à Mons. . . . . V, 260</p> |

1434.

<sup>1</sup> Cette nomination fut ratifiée par le duc de Bourgogne, par lettres du 16 mai 1433.

1455. Pages.
- 1455.
- \* 31 janvier, à Nevers. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., mandant au receveur général et au bailli des bois de Hainaut de délivrer à Barthélemi à la Truye, conseiller et premier maître de la chambre des comptes, à Bruxelles, des chênes de la forêt de Mormal jusqu'à concurrence de la somme de cent livres de quarante gros, monnaie de Flandre, pour être employés à des travaux qu'il se propose de faire exécuter à une maison qu'il a en la ville de Lille. . . . . V, 317
- \* 11 février. — Mandement de Gui Guilbaut, conseiller, trésorier et gouverneur général des finances du duc de Bourgogne, au receveur général de Hainaut, pour le paiement de la somme de douze cent-cinquante saluts d'or à la dame de Rubempré . . . . . V, 309
- \* 5 mars. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du 13 juillet 1454, par lesquelles le duc de Bourgogne octroie à la ville de Binche de constituer une ou plusieurs rentes viagères. . . . . V, 304
- \* 30 mars. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du 13 juillet 1454, par lesquelles le duc de Bourgogne octroie à la ville d'Ath de constituer des rentes. . . . . V, 304
- \* 3 mai, à Arras. — Confirmation, donnée par Philippe, duc de Bourgogne, de l'accord passé entre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et les monnayeurs de Valenciennes, le 25 août 1297. . . . . V, 552-553
- \* 6 mai, à Lille. — Lettres du même duc, par lesquelles il confère à Elisabeth de Wasse-naer, fille de Henri de Wasse-naer, chevalier, la prébende de chanoinesse de Sainte-Waudru vacante par la mort d'Elisabeth de Poelgheest . . . . . V, 318
- 12 mai, à Lille. — Lettres par lesquelles il exempte les manants et habitants de Haspres, d'acquitter leur quotité de l'aide de 1453. V, 319
- \* 12 mai, à Lille. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., acquittant Guillaume de Lalaing, son conseiller et chambellan, des droits par lui dus pour l'achat de la terre et seigneurie de Villers en Ostrevant. . . . VI, 110
- 13 mai, à Arras. — Lettres par lesquelles il confirme celles du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et de Guillaume, comte d'Ostrevant, concernant les privilèges des monnayeurs du Hainaut . . . . II, 516; V, 320
- \* 16 mai, à Mons. — Résolution du conseil de la ville de Mons, chargeant des députés de se rendre à Lille ou à Arras, vers le duc de Bourgogne, pour le complimenter, ainsi que la duchesse, sa femme, et monseigneur de Charolais . . . . . V, xxxv, note 1
- \* 16 mai, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Nicaise de le Cambe son receveur de Beaumont, en remplacement d'Evrard Sartiau . V, 321
- \* 1<sup>er</sup> juin. — Acte par lequel Eustache de la Haie dit de Germes, avoué de Soignies, déclare quelle est la quote-part des arbalétriers et des archers de cette ville dans l'aide de quatre mille saluts d'or votée par les états de Hainaut. . . . . V, 322
- 3 juin, à Mons. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles, en considération des pertes essuyées par la ville d'Ath dans l'incendie du 3 mai, il acquitte cette ville de certaines impositions, et autorise le magistrat à exproprier les héritages qui seront compris dans la rectification de l'alignement des rues. . . . . V, 322
- \* Vers le 13 juin. — Lettres du duc de Bourgogne, concernant l'horloger du château de Mons. . . . . V, 327
- 13 juin. — Lecture, faite au conseil de la ville de Mons, des lettres ci-dessus . . . . V, 327
- \* 14 juin, à Mons. — Lettres de Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne, capitaine général et bailli de Hainaut, concernant la vente, faite par Hanin Bouret, fils de Gérard Bouret, de Maubeuge, à Gilles Pressin, cordonnier à



- Mons, d'un fief ample, tenu du comte de Hainaut, à cause du château de Beaumont, et se composant d'une rente assignée sur le fief que Gilles de Glarges avait au territoire d'Élesmes. . . . . VI, 227
- \* 18 juin. — Quittance délivrée, devant trois hommes de fief de Hainaut, par Colard de le Gliseul, Colard de Solre, Huart Quairé et Jean Lewis, pour les dépenses faites par eux et douze compagnons à pied de Beaumont, en arrêtant, le 2 juin, un prêtre et trois compagnons de la garnison de Bousenowe, qui furent menés au château de Mons. . . VI, 114
- \* 25 juin, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., mande au receveur général de Hainaut de délivrer annuellement à Thiéri de Hostrewicq ou de l'Ostrewicq, concierge de son hôtel de Naast et garde de ses armures à Mons, trois muids de blé, vingt livres blancs, deux cents fagots et quatre aunes de drap pour une robe, ainsi que cela se faisait précédemment . . . V, 508
- 28 juin, à Malines. — Traité fait par les ambassadeurs du duc de Bourgogne et de la duchesse Jacqueline de Bavière, en vertu duquel celle-ci devra transporter au duc de Bourgogne tous ses droits sur le duché de Luxembourg et le comté de Chiny, et renoncer à son douaire en Hollande et en Brabant, ainsi qu'à tous les arrérages qui en étaient échus. La duchesse promettra de remettre au duc toutes les lettres concernant lesdits pays qu'elle a entre les mains. De son côté, le duc s'obligera à payer à la duchesse quatre-vingt mille florins de Rhin et une pension viagère de quatre mille florins, et, s'il lui plaît de venir habiter dans ses pays, de la défendre et garder de toutes violences et oppressions. V, 527
- 3 juillet, à Bruxelles. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il charge Jean de Croy, grand bailli de Hainaut, d'ajourner devant le conseil, à Mons, les mayeur, échevins, conseil, manants et habitants de cette ville, d'une part, et les prévôt et jurés de la ville de Valenciennes, d'autre part, à l'effet de s'enquérir de l'objet du différend qui existait entre ces deux villes. V, 331
- 6 juillet. — Acte de la réception d'Elisabeth de Wassenauer à la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, à elle conférée. . . V, 318, note 1
- \* 7 juillet, au Quesnoy. — Ordonnance de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., pour la reconstruction des maisons de la ville d'Ath incendiées le 3 mai précédent . . . V, 533
- \* 11 juillet, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., confirme la nomination, faite par le receveur général de Hainaut, de Henri le Winechier aux fonctions de receveur de la ville et terre de Hal, dont Englebert Rape s'était démis. V, 334
- \* 13 juillet. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, de la charte du Quesnoy confirmée le 30 janvier 1391 par le duc Albert de Bavière. . . . . II, 484
- 6 août, à Arras. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., certifie que, par ses ordres, Jean Marlette, son secrétaire, trésorier et receveur des mortemains de Hainaut, a remis à Jean de la Chenel, dit Boulongne, son secrétaire et garde de ses bijoux, les livres de la trésorerie de Hainaut y mentionnés. . . V, 334
- 12 août. — Acte par lequel Jean de la Chenel, dit Boulongne, garde des bijoux du duc de Bourgogne et de Brabant, certifie avoir reçu de Jean Marlette, conseiller et trésorier de Hainaut, les volumes, y détaillés, de la trésorerie de Hainaut . . . . . V, 335-336

<sup>1</sup> Voici la teneur d'un autre acte relatif à des manuscrits retirés de la trésorerie, le 16 février 1430 (1431, n. st.) :

« Le vendredi xv<sup>e</sup> jour de février l'an III<sup>e</sup> XXX, fu prins en le trésorie de Haynnau, au Quesnoit, et délivret à madame Margheritte de Bourgogne, ducesse de Baiivière, contesse de Haynnau, Hollande et Zéellande, par maistre Thiery le Roy, trésorier de Haynnau, ung livre couvert de cuir brun vremeil, clawet de claux de laiton à u clavaus de thissut

1435. \* 18 août, à Arras. — Déclaration, faite aux députés de la ville d'Anvers par le duc de Bourgogne, contenant les conditions auxquelles il accepte leur soumission. . . V, xxxv
- \* 23 août. — Copie, certifiée par Plesseys, des lettres du 19 mai 1433, concernant la nomination de Richard le Juif comme maître boucher de Hainaut . . . V, 486
- \* 26 août. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de Jean Rasoir, receveur général de ce pays, du 11 septembre 1434 . . . V, 312
- \* 26 août, à Maubeuge. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 16 mai précédent, portant nomination de Nicaise de le Cambe aux fonctions de receveur de Beaumont . V, 321
- \* 30 août, à Arras. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation de la somme de huit francs payée à son secrétaire, Dreue de la Vacquerie, pour avoir tenu une information secrète en la ville de Hal. VI, 111
- \* *Même date.* — Mandement du même, pour le paiement des arrérages de la pension annuelle de trois cents livres accordée à Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies, son conseiller et chambellan . . . VI, 111
- \* 31 août. — Déclaration de Colard le Thieulier, mesureur des grains de la Salle (halle?) de Valenciennes, concernant la part du comte de Hainaut dans les revenus en blé de cette ville . . . V, 553
- \* 10 septembre, en son hôtel du Quesnoy. — Deux quittances, délivrées par Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., au receveur général de ce pays, des échéances de la Noël 1433 à pareil jour 1435 de la rente de trois mille francs à elle assignée sur la recette de Mons et les exploits du bailliage de Hainaut . VI, 111
- \* Vers le 17 septembre. — Lettres du duc de Bourgogne, faisant connaître qu'il a nommé Godefroid de Haynau horloger du château de Mons et ordonnant aux échevins de cette ville de le recevoir . . . V, 536
- 17 septembre. — Résolution du conseil de la ville de Mons, au sujet de la nomination de l'horloger du château, qui appartient au prince et à la ville. . . V, 537

» noir, contenant instruction pour voler et cachier, et commence le second foieillet : *a enquis et a rais saillans*, et fine le dit livre par *explicit le livre* du Roy Modus et de la Roynne Racio, qui parle des déduis et de la pétitenche.

» Item, ung autre livre couvert de velours vmeil à 17 clowans de thissut merlé, contenant les rubriques que fist Jehan Bocace de Certalde, des clercs et nobles femmes, et commence le premier foieillet : la rubricque *LIII<sup>e</sup>. De Hyponne, femme grèque*, et fine : *Charles VI<sup>e</sup>, Roy de Franche et duc de Normendie, etc. Deo gracias.*

» Item, ung livre couvert de cuir brun vmeil, contenant les proppriétés des choses, clawet de claux de laiton, et commence par une table qui enseigne pluseurs capitres, premièrement le *prologue du translateur*, et fine apriès plusieurs noms de aucteurs : *seigneur très excellent J. du bois.*

» Et ung grant livre de chant, couvert de cuir vert à 17 clowans de laiton, commenchant par une table : *la messe de Machault, la messe Vaillant, la messe Rouillart*, et fine : *le Firmament qui long tamps a esté, tout notté.*

» Présens : le seigneur de Stinkerque, chevalier, Lardenois, seigneur de Donstievène, Tristran de Hugemont, escuyers, maistre Gérard le Maire et Jehan de Mons, pour-lors estans en ladicte trésorie.

» Tous lesquelz livres maditte dame a prommis de faire remettre sans mal enghien en ycelle trésorie toutes fois que requise en sera, ou en faire audit trésorier tel acquit par-deviers tous cheux ausquelz ce porroit appartenir, que le dit trésorier, ses hoirs ou ayans cause n'en aront quelque charge ou dommage. Et pour ce, a maditte dame mis à ceste cédulle son nom.

(Signé :) « MARGERITE. »

(Chirographe original, sur papier. Sur le dos : *Endenture pour livres prins en la trésorie.* — Archives de l'État, à Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.)



- Pages.
- \* 21 septembre, à Arras. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., déclare accepter les conditions qui lui avaient été proposées par Charles VII, roi de France, pour le traité de paix, et prend l'engagement de les observer . . . . . VI, 256
- \* 29 septembre, à Arras. — Lettres par lesquelles le même duc mande à Jean Abonnel, receveur général de ses finances, de payer soixante-douze sols à Albert, petit bâtard de Bavière, et seize livres et quatre sols à Jeanne la Gaye . . . . . V, 337
- \* 4 octobre, à Arras. — Lettres par lesquelles il accorde à Jean de Hornes, seigneur de Baussignies, sénéchal de Brabant, son conseiller et chambellan, trente chênes des bois de Rogelin, près de Braine-le-Comte. . . VI, 111
- \* 18 novembre. — Vidimus, délivré par Nicaise, prieur du Val-des-Écoliers de Mons, des lettres du 29 juin 1427, par lesquelles le duc de Bourgogne maintient Thierrri de l'Ostrewicq dans ses fonctions de concierge et garde de l'armurie de l'hôtel de Naast, à Mons. . . V, 428
- \* 8 décembre à Bruxelles. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il accorde au seigneur de Roubaix et de Herzelle, son conseiller et chambellan, vingt-cinq chênes de la forêt de Mormal . . . V, 338
- 21 décembre, à Tours. — Lettres par lesquelles Charles VII, roi de France, confirme le transport à la duchesse de Bourgogne, de la rente de quatre mille livres tournois que les comtes de Hainaut touchaient sur la recette du Vermandois. . . . . V, 338
- \* . . . — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., confirme la donation faite par la duchesse Jacqueline de Bavière, vers l'an 1428, aux chanoines de Saint-Géri de Valenciennes, d'une rente annuelle de quinze muids de blé, à charge d'un obit tous les jeudis . . . . . V, 509
- Pages.
- \* . . . — Lettres par lesquelles Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne et d'Annay, capitaine général et bailli de Hainaut, déclare que Jean Marlette, trésorier et receveur des mortemains de Hainaut, a fait les voyages spécifiés dans le rôle annexé à ces lettres. VI, 256
- 1436.
- \* 6 et 7 janvier. — Accord, fait par les états de Hainaut, d'une aide de quarante mille livres tournois au duc de Bourgogne . . . V, xxxviii
- \* 9 janvier, à Mons. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., confère à Sohier Muisy la chapellenie perpétuelle de Sainte-Élisabeth, à Thirimont, vacante par la mort de Hanin le Leu . . . . . V, 509-510
- \* 11 janvier, à Valenciennes. — Lettres par lesquelles il approuve et confirme la fondation faite par la duchesse Jacqueline de Bavière en l'église de la Salle, à Valenciennes, le 23 novembre 1432 . . . . . V, 540
- \* 20 janvier. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean, à Valenciennes, des lettres ci-dessus . . . . . V, 540
- \* Même date. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 5 juin 1455 . . . . . V, 488
- \* Même date. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de Jean Rasoir, receveur général de ce pays, du 8 juillet 1455 . . . . . V, 490
- \* 27 janvier, à Bruxelles. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde une gratification à Pierre d'Aigremont, pour le récompenser de ses services en temps de guerre. . . . . V, 341
- \* 2 février, à Chinon. — Lettres par lesquelles Charles VII, roi de France, transporte au duc de Bourgogne les villes, pays et seigneuries y spécifiés . . . . . V, xxxvi

1436. \* 3 février, à Bruxelles. — Lettres missives de Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour l'allocation des gages de Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, à cause de ses travaux extraordinaires . . . . . VI, 112
- \* Vers le 5 février. — Lettres par lesquelles il requiert le conseil de la ville de Mons de conférer à Claix Turk, bourgeois et boulanger, l'office de sergent à verge de cette ville. . V, 341
- 5 février. — Résolution du conseil de la ville de Mons, au sujet des lettres ci-dessus . . V, 341
- \* 11 février. — Ordonnance délivrée au receveur général de Hainaut par Gui Guilbaut, trésorier et gouverneur général des finances du duc de Bourgogne, au sujet du paiement des gages de Thierrri de Hostrewicke ou de l'Ostrewicq, concierge de l'hôtel de Naast et garde des armures du duc, à Mons. . . V, 508
- \* 11 février, à Bruxelles. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il fait connaître qu'à la demande de sa tante la duchesse Marguerite, il a accordé à Catherine de la Marche, à l'occasion de son mariage, le bois dit la Haie de Haourdiau, entre le Quesnoy et Gommegnies, qu'elle et ses hoirs tiendront en fief de la cour de Hainaut, en conservant, pour lui et ses successeurs, la faculté de racheter ce fief. . . . . V, 510
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il fait connaître qu'il accorde à Marguerite de la Marche, en avancement de son mariage, la maison et cense de Vut, entre Valenciennes et le Quesnoy, pour les tenir en foi et hommage de lui, à cause de son comté de Hainaut . . V, 341-342
- Même date.* — Lettres par lesquelles, en considération des pertes essayées par la ville d'Ath à l'occasion de l'incendie du 3 mai 1433, il acquitte cette ville de la somme de trois cents livres qu'elle redevait pour sa quotité d'aide. . . . . V, 342
- \* *Même date.* — Lettres par lesquelles il accorde la somme de cent livres à Louis d'Ivregny, son écuyer de cuisine, en considération de ses services . . . . . V, 344
- \* 17 février, à Valenciennes. — Lettres du doyen et du chapitre de la Salle, à Valenciennes, par lesquelles ils s'engagent à faire célébrer à perpétuité les offices fondés en leur église par la duchesse Jacqueline de Bavière. . . . . V, 343; VI, 275
- 20 février, au Quesnoy. — Lettres de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., par lesquelles elle confie à Gui de Barbençon, dit l'Ardenois, seigneur de Donstienne, les joyaux et les pièces de vaisselle y spécifiés, et le charge de les vendre ou engager. . V, 345
- \* 20 février. — Copie, délivrée par Fierabras, des lettres du duc de Bourgogne, du 6 mai 1433, concernant la collation du droit qui se lève sur les jeux de dés et de brelan à la foire de Mons. . . . . V, 483
- \* 25 février, à Mons. — Ordonnance du duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande, concernant les sergents du pays de Hainaut. . . . . V, 347
- 1<sup>er</sup> mars, à Bruges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il accorde à Jacques des Lers, sergent de la haute cour, à Mons, une gratification de deux cents francs, en considération de sa longue détention et des pertes qu'il a essayées, ayant été fait prisonnier au Pont-Sainte-Maxence . V, 348 et 311
- Même date.* — Lettres par lesquelles il octroie à la ville de Mons de lever la somme de deux mille et quatre cents livres en constitutions de rentes viagères, afin de la mettre à même de fournir sa quote-part de l'aide accordée par les états de Hainaut . . . . . V, 349
- \* 6 mars. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 3 août 1427, concernant les maltôtes de Binche. . . . . IV, 632
- \* 11 mars. — Vidimus, délivré par Jean de Croy, capitaine général et bailli de Hainaut, des lettres du 11 février précédent, par lesquelles le duc de Bourgogne accorde à Catherine de la Marche le bois dit la Haie de Haourdiau. . . . . V, 310



- Pages.
- \* 16 mars. — Vente, faite par Jean Grenier à Guillaume du Gardin, de la maison du Ploich, à Braine-le-Comte . . . . . VI, 605, note 1
- \* 19 mars, à Bruges. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., requiert la ville de Mons d'ajouter foi à ce que lui proposeront ses commissaires y dénommés. V, 352
- \* 20 mars. — Lettres par lesquelles Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne et d'Aunay, capitaine général et bailli de Hainaut, accorde aux manants et habitants de Beaufort de ne payer, pendant trois ans, que la moitié de la rente qu'ils devaient au duc, pour le rachat de leur four à ban . . . . . V, 511
- \* *Même date.* — Lettres de Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut, etc., en faveur des arbalétriers de la ville de Binche . . . . . VI, 257
- 21 mars, à Pécluse. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., mande aux gens de ses comptes, à Lille, d'allouer la somme de soixante livres, montant des dépenses faites par Simon du Chasteler, son écuyer, à la fête des Rois, lorsqu'il fut roi de la salle en son hôtel, à Mons . . . . . VI, 227
- \* 3 avril. — Résolution favorable du conseil de la ville de Mons sur la proposition faite par les commissaires du duc de Bourgogne. . . . . V, xxxix, note 2, 352
- \* 6 avril. — Vidimus, délivré par Nicaise, prieur du Val-des-Écoliers de Mons, des lettres du 27 juin 1454, par lesquelles le duc de Bourgogne octroie à la ville de Mons de constituer des rentes viagères . . . . . V, 294
- \* 6 mai, à Chastre. — Lettres de Gérard, prieur de Notre-Dame de Groenendael, notifiant à Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., les indulgences que lui a accordées le Saint-Siège Apostolique, en considération des dons par elle faits pour la reconstruction dudit monastère . . . . . V, 512

- Pages.
- 1456.
- \* 16 mai, à Gand. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, etc., par lesquelles il autorise la mutation, aux noms de Jean Ladelare, secrétaire du comte d'Ostrevant, et de Marguerite, sa fille bâtarde, âgée de sept ans, de certaines rentes viagères qui avaient été accordées par la comtesse d'Ostrevant à Wattier Simon et à Guillaume, fils de Gilles, ses palefrenier et messager respectivement . . . . . V, 352
- \* 21 mai, à Gand. — Lettres par lesquelles il accorde une gratification à Jacques de Harchies, son écuyer d'écurie . . . . . V, 353
- \* 24 mai. — Acte par lequel Gui Guillbaut, conseiller, trésorier et gouverneur général des finances du duc de Bourgogne, ordonne à Jean Rasoir, conseiller et receveur général de Hainaut, de mettre à exécution les lettres du duc de Bourgogne, du 11 février . . . . . V, 345
- \* . . mai. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Jean Thirou dit Brassot gouverneur, bailli et receveur des terres, biens et revenus, villes et seigneuries qui lui appartiennent, à titre d'héritier de son oncle Jean de Bavière . . . . . V, 512
- Mai, à Bruges.* — Lettres par lesquelles le même duc ratifie les privilèges de la ville de Valenciennes . . . . . V, 355
- 4 juin, à Gand. — Lettres par lesquelles il accorde à la sénéchale de Hainaut l'autorisation de faire chasser sept cerfs dans la haie de Mortagne . . . . . V, 355
- 25 juin, au Quesnoy. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., reconnaît avoir retiré des mains de Gui de Barbençon dit l'Ardenois, seigneur de Dons-tienne, les bijoux y spécifiés . . . . . V, 513
- 1<sup>er</sup> juillet. — Lettres des échevins de la ville de Mons, par lesquelles ils déclarent qu'il a été déduit de leur quotité de l'aide de quarante mille livres tournois accordée au duc de Bourgogne par les états de Hainaut, en juin 1434, la somme de deux mille et quatre cents livres qu'ils avaient versée par anticipation et le montant des frais faits pour la levée de cette somme . . . . . V, 556

- 1456-1457. \* 15 juillet. — Quittance, délivrée par Lottari Vinchant, touchant des rentes à lui dues sur l'hôtel de Naast et sur l'hôtel de la Basse-cour, à Mons. . . . . VI, 81, note 3
- 20 août, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., fait don à Simon de Lalaing, son conseiller et chambellan, des villes, justices et seigneuries de Trith et de Mafng, de la maison dite le Bois-dame-Isabelle et de la tour d'Ancre, avec leurs dépendances, qu'il tiendra en un seul fief de son comté de Hainaut. . . . . V, 358
- \* 28 août, à Damme. — Lettres par lesquelles le même duc accorde à Jean Pennier dit Gorken, poursuivant d'armes, la sergenterie de ses terres et seigneuries de la Val et de Thirimont, en remplacement de Colard Bastien . . . V, 314
- \* 28 août. — Vidimus, délivré par Nicaise, prieur du Val-des-Écoliers de Mons, des lettres du duc de Bourgogne, de mai précédent, par lesquelles Jean Thirou dit Brassot est nommé gouverneur, bailli et receveur des terres de Bavière. . . . . V, 312
- \* 4 septembre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de Jean Rasoir, du 4<sup>e</sup> septembre 1455, instituant Henri le Winechier son lieutenant à Hal . . . V, 259
- \* Même date. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 11 juillet 1455, qui confirment Henri le Winechier dans ses fonctions de receveur de Hal. . . . . V, 354
- \* 12 septembre. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, de Hollande et de Zélande, reconnaît avoir reçu de Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, la somme de cinq mille et trois cents livres tournois sur les échéances de Noël 1455 et de la Saint-Jean-Baptiste 1456 de la rente de trois mille francs à elle due sur la recette de Mons et les exploits du halliagé de Hainaut . . . . . VI, 112
- 30 septembre. — Lettres par lesquelles Jean Maillefer dit Jenicos, sergent de la prévôté de Mons, reconnaît avoir reçu la somme de cent douze sols tournois, pour frais du voyage par lui fait vers l'évêque de Liège . . . . . VI, 228
- \* 8 octobre, à Teilinghen. — Mort de la duchesse Jacqueline de Bavière. . . V, XLII, 361
- \* 9 octobre, à Teilinghen. — Acte, passé devant des hommes de fief de Hollande, par lequel Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., renonce à la succession de sa fille Jacqueline de Bavière. . . . . V, 360
- \* 17 octobre, à Mons. — Lettres portées, de la part de la ville de Mons, à l'Ardenois de Dons-tienne, au Quesnoy; au sujet du bruit qui courrait de la mort de Jacqueline de Bavière. V, 361
- 20 octobre. — Résolution du conseil de la ville de Mons, au sujet de la mort de Jacqueline de Bavière. . . . . V, 361
- 17 novembre, à Ath. — Acte par lequel les mayeur et échevins de la ville d'Ath reconnaissent qu'en conformité des lettres du duc de Bourgogne du 11 février précédent, la somme de trois cents livres tournois a été déduite de la quote-part de cette ville dans l'aide accordée au prince par les états de Hainaut. . . . . V, 344
- 1457.**
- 1<sup>er</sup> février, à Lille. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., accorde la somme de quatre cents livres à l'abbaye d'Épinlieu, en échange des donations faites à ce monastère par la comtesse Jeanne de Constantinople et par les comtes Fernand de Portugal et Thomas de Savoie . . . . . VI, 229
- \* 12 mars. — Lettres par lesquelles le même duc confirme à Antoine de Croy et à ses successeurs la possession de la terre et seigneurie du Rœulx . . . . . V, 177
- \* 14 avril. — Vidimus, délivré par les bourgmestre et échevins de la Brielle, des lettres du duc de Bourgogne, du 2 juin 1454, accordant à Franck van Borsselen le titre de comte d'Ostrevant, etc. . . . . V, 274



- |  | Pages.           |  | Pages.            |
|--|------------------|--|-------------------|
| * 21 avril, à Hal. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, de la charte accordée par le duc Guillaume de Bavière à la ville de Hal, le 19 juillet 1337 . . . . .   | I, 511           | * 5 octobre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du 9 janvier 1436, par lesquelles le duc de Bourgogne accorde, à Sohier Muisy, la chapellenie de Sainte-Élisabeth, à Thirimont . . . . .                       | 1437-1438, V, 510 |
| * 31 mai, au château de Belœil. — Acte d'amortissement de terres situées près de Leuze. . . . .  | III, 516, note 5 | * 11 octobre. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief, des lettres de Jean de Croy, bailli de Hainaut, concernant le village de Beaufort . . . . .   | V, 511            |
| * 28 juillet. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 16 octobre 1429, annulant la donation d'une maison près de l'hôtel de Naast, à Mons . . . . .  | V, 465           | * Octobre. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 21 décembre 1450, approuvant le don fait par la duchesse Jacqueline de Bavière à Wautier Fiérom et à Guillaume, fils de Gilles . . . . . | V, 468            |
| * 28 août. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 11 avril 1428, au sujet de la rente viagère de deux cents écus d'or donnée par le duc Jean de Bavière à Gui de Barbençon dit l'Ardenois, seigneur de Donstienne, et à sa femme. . . . . | IV, 651          | * 25 décembre. — Charte du duc de Bourgogne, faisant connaître que Catherine de la Marche a épousé : 1 <sup>o</sup> Bertrand de la Bouverie, et 2 <sup>o</sup> Colard de le Glisuelle . . . . .  | V, 510            |
| 15 septembre, à Mons. — Cri concernant l'interdiction d'exporter le blé, l'épeautre et l'escourgeon . . . . .  | VI, 255          | 1458.  |                   |
| * Vers le 16 septembre. — Lettres de Louis, landgrave de Hesse, au sujet de la commission dont il était chargé par l'empereur, de prendre en son nom possession du pays de Hainaut, par suite de la mort de Jacqueline de Bavière <sup>1</sup> . V, 364  |                  | * 5 février. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du 18 juillet 1501, par lesquelles Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, règle les corvées auxquelles sont assujétis les habitants de Jemappes. . . . .           | VI, 114           |
| 24 septembre. — Résolution du conseil de la ville de Mons, portant nomination de députés à l'effet d'assister à l'assemblée des états de Hainaut fixée au 26 <sup>e</sup> . . . . .  | V, 365           | 15 juillet, à Douai. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., nomme Jean Hulin, maître maçon de Hainaut, en remplacement de Jean Spiskin . . . . .   | V, 479            |

<sup>1</sup> Ces lettres furent envoyées à la ville de Mons et aux états de Hainaut.

<sup>2</sup> « Le xxv<sup>e</sup> jour dou mois de septembre, que les personnes des trois estas dou pays estoient assamblé en ledite ville, pour cause des lettres envoyées asdis n<sup>o</sup> estas par le lanthegraive de Hessem, commis de par l'empereur à recevoir le possession dou dit pays, ou non \* de lui, par le trespas de dame Jaque de Baivière, cuy Dieux pardoint; furent aucuns desdis eskevins et dou conseil ensongnyés avœcq les autres desdis n<sup>o</sup> estas pour prendre advis et conclure de faire responsee par escript audit lanthegraive. et frayet à le maison ledit massart. . . . . cvij sols. »

(Compte de Gérard de Brouxelle, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1436 à la Toussaint 1437.)

Voyez tome V, page XLII.

\* Ou non, au nom.

- 1438-1438. \* 16 novembre, à *Beaumont*. — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres du 28 août 1436, accordant à Jean Pen-  
nier la sergenterie de Le Val, et Thirimont. V, 514
- \* *Sans indication du jour*. — Vidimus, délivré par Alard, abbé de Saint-Jean, à Valenciennes, des lettres du 3 mai 1435. . . V, 552
- 1439.
- \* 16 janvier. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 15 juillet 1438. . . V, 480
- 1441.
- \* 1<sup>er</sup> mars, en son hôtel du *Quesnoy*. — Lettres par lesquelles Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse douairière de Hainaut, etc., fonde en l'église paroissiale du Quesnoy, six cantuaires perpétuels avec donations aux pauvres. . . V, XLIII, note 6
- \* 9 avril. — Homologation des lettres précitées par le duc de Bourgogne. . . V, XLIII, note 6
- 1442.
- \* Renouvellement de l'ordonnance pour la draperie de Valenciennes. . . III, 296
- \* 11 mai. — Sentence relative au chapitre de Saint-Vincent, à Soignies. . . III, 89, note 1
- \* . . . , à *Besançon*. Accord entre Frédéric d'Autriche, roi des Romains, et le duc de Bourgogne. . . V, 365
- 1444.
- \* 15 mars. — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, confirme celles du duc Guillaume de Bavière, du 18 octobre 1416, instituant à Soignies une compagnie d'archers assermentés. . . IV, 692
- 1446.
- \* 27 décembre, à *Gand*. — Sentence rendue par le duc de Bourgogne en son conseil privé, sur le différend entre les villes de Mons et de Valenciennes. . . V, 199, note 1
- 1448.
- \* 5 mai. — Vidimus, délivré par les échevins de la ville de Lille, des lettres de Jean, duc de Berry, de novembre 1409. . . III, 414
- \* *Même date*. — Vidimus, délivré par les mêmes échevins, des lettres du roi de France, de décembre 1409, concernant la donation, faite par le duc de Berry au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., d'un hôtel en la ville de Paris. . . III, 421
- 1452.
- \* 22 juillet. — Vidimus, délivré par Guillaume, abbé de Bonne-Espérance, de la charte accordée par le comte d'Ostrevant à la ville de Binche, le 28 janvier 1402. . . III, 196
- 1455.
- \* 22 avril. — Vidimus, délivré par quatre hommes de fief du comté de Hainaut, de l'ordonnance du 14 septembre 1584, réduisant les amendes pour défaut de fourjure, à Ath. . . II, 545
- 1456.
- \* 8 mai. — Copie, certifiée par Jean Marlette, conseiller et trésorier de Hainaut, des lettres du roi de France, du 14 avril 1417. IV, 69, note 1
- 1458.
- \* 50 mai. — Appointment conclu entre le duc de Bourgogne et la ville de Valenciennes. V, x



- Pages.
- Pages.
- 1459.**
- \* *Mars.* — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, etc., ratifie et confirme celles de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., du 31 octobre 1534, accordant un marché hebdomadaire et une foire annuelle au village de Pommerœul. . . . . I, 425 <sup>1</sup>
  - \* *2 octobre.* — Serment prêté par Jean Boids, en qualité de trésorier des chartes du comté de Hainaut. . . . . V, 554
- 1465.**
- \* *21 juin.* — Copie, certifiée par un notaire, des lettres de la duchesse Jacqueline de Bavière, du 1<sup>er</sup> juillet 1417, au sujet des seigneuries de Rochefort et d'Agimont . . IV, 90
- 1467.**
- \* *10 avril.* — Vidimus, délivré par trois hommes de fief du comté de Hainaut, des lettres du 15 juillet 1454, par lesquelles le duc de Bourgogne renouvelle les privilèges et franchises de la ville de Bavai . . . . . V, 501
- 1469.**
- \* *mars.* — Vidimus, délivré par quatre hommes de fief du comté de Hainaut, des lettres du duc Albert de Bavière, du 28 avril 1585. . . . . II, 580
  - \* *5 août.* — Lettres de Charles, duc de Bourgogne, pour la confrérie des merciers de l'église de Tongre-Notre-Dame. . . . II, 487
- 1470.**
- \* *16 mars.* — Copie, collationnée par Godefroid de Courières et Henri Siredieu, hommes de fief de la cour de Mons, de la sentence prononcée par la cour des mortemains de Hainaut, le 26 février 1435 . . . . . V, 166
  - \* *25 mars.* — Vidimus, délivré par quatre hommes de fief du comté de Hainaut, de la charte accordée à la ville de Hal par le duc Guillaume de Bavière, le 19 juillet 1337. . I, 511
- \* *7 avril.* — Lettres par lesquelles Charles, duc de Bourgogne, confirme l'institution d'une compagnie d'archers assermentés à Soignies . . . . . IV, 692
  - \* *7 mai.* — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des lettres de Gui de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Beaumont, etc., du 6 février 1382, concernant les étrangers qui s'établiront à Beaumont . II, 515
  - \* *Même date.* — Quittance délivrée à Martin Dubus, parmentier, pour son admission à la bourgeoisie de Hal . . . . . II, 581
  - \* *7 juin.* — Record des échevins de Hal, au sujet de l'admission de Martin Dubus à la bourgeoisie de cette ville. . . . . II, 581
- 1471.**
- \* *8 octobre.* — Vidimus des lettres d'institution d'une compagnie d'archers assermentés, à Soignies . . . . . IV, 692
- 1472.**
- \* *16 avril.* — Copie, certifiée par des hommes de fief de Hainaut, de la charte de ce pays, du 7 juillet 1410. . . . . III, 474, note 13
- 1473.**
- \* *3 janvier.* — Vidimus, délivré par deux hommes de fief de Hainaut, des lettres de novembre 1598, concernant la terre de Wut et un terrage à Villers-Pol. . . . . VI, 269-270
- 1475-1474.**
- \* Cartulaire de la cour féodale de Hainaut . I, 659
- 1474.**
- \* *22 novembre, d Malines.* — Lettres par lesquelles Charles, duc de Bourgogne, confirme la charte accordée à la ville d'Enghien par Sohier, seigneur d'Enghien, chevalier, le 27 novembre 1339. . . . . I, 572, 750
- <sup>1</sup> A la ligne 20, ajoutez : 1459, n. st.

1478-1870.	Pages.	Pages.
	<b>1478.</b>	<b>1851.</b>
* 27 janvier. — Vidimus, délivré par les echevins de la ville d'Ath, des lettres du 20 mai 1545 concernant l'exemption du droit d'aubaine. I, 197		* 24 février. — Lettres de l'empereur Charles V, érigeant en comté la terre et seigneurie du Rœulx . . . . . V, 177
* <i>Même date.</i> — Vidimus, délivré par les mêmes, des lettres du 14 septembre 1584 qui affranchissent les bâtards de la ville d'Ath . . II, 341		<b>1854.</b>
	<b>1497.</b>	* 23 décembre, à Gand. — Lettres de Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, au sujet de la rente de quatre cerfs due au sénéchal de Hainaut. . . . . I, 112, note 2
* 24 février. — Lettres délivrées par Philippe, archiduc d'Autriche, à la confrérie des merciers de l'église de Tongre-Notre-Dame. II, 487		<b>1850.</b>
	<b>1505.</b>	* 5 juin. — Vidimus, délivré par les échevins de la ville de Mons, des lettres du duc Guillaume de Bavière, du 22 janvier 1411, concernant les couvents de Saint-François de Mons et de Valenciennes. . . . . III, 485
* 16 janvier. — Appointement de la chambre des comptes, à Lille, au sujet d'une rente due au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. II, 555		<b>1851.</b>
	<b>1512.</b>	* Avril. — Chassereau des revenus et seigneuries de la mairie du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . . . I, 319
* 15 juin. — Lettres délivrées au chapitre de Saint-Vincent de Soignies, par l'empereur Maximilien et par l'archiduc Charles d'Autriche . . . . . II, 76		<b>1855.</b>
	<b>1517.</b>	15 mars. — Acte de la remise, faite par le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, de deux chartes datées des 5 août et 6 novembre 1591, pour être déposées dans la nouvelle trésorerie de l'hôtel de Naast. . . . . III, 18
* Recueil, formé par Philippe Brongnart, des chartes, coutumes et ordonnances du comté de Hainaut. . . . . V, 225		<b>1868.</b>
	<b>1520.</b>	* Décembre. — Inventaire, rédigé par Jacques Lhomme, Bertrand Dessus-le-Moustier et autres, des titres, franchises, privilèges et autres écrits de la ville de Valenciennes . . . . . VI, 245, note 2
* 3 avril. — Vidimus, délivré par Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, grand bailli de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 31 juillet 1425, confirmant les privilèges concédés par Jean de Bavière à la ville d'Enghien . . . . . IV, 505		<b>1870.</b>
	<b>1522.</b>	* 16 février. — Lettres données par le roi Philippe II à la confrérie des merciers de l'église de Notre-Dame de Tongre. . . II, 487
* 1 <sup>er</sup> avril. — Lettres données par l'empereur Charles V à la confrérie des merciers de l'église de Tongre-Notre-Dame. . . . II, 487		



- Pages. Pages.
- \* 22 juin, à Mons. — Lettres de Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde, de Noircarmes, capitaine général et grand bailli de Hainaut, permettant à la marquise douairière de Benty, aux bailli, mayeur et échevins de Chièvres de faire publier dans tout le Hainaut la franchise du marché hebdomadaire de Chièvres. Ces lettres font mention de la charte du 8 décembre 1394 <sup>2</sup>. 1610. 1570-1626
- 1615.
- \* 26 novembre. — Lettres données par les archiducs Albert et Isabelle à la confrérie des merciers de l'église de Notre-Dame de Tongre. III, 96
- 1617.
- \* 5 janvier, à Bruxelles. — Privilège des archiducs Albert et Isabelle, élevant le prieur du Val-des-Écoliers à la dignité d'abbé : ce qui est confirmé par le pape Paul V, le 24 octobre suivant II, 487
- 1617.
- \* 4 août. — Vidimus, délivré par les échevins de Cambrai, des lettres du duc de Bourgogne, du 11 août 1427, au sujet des biens de l'évêché de Cambrai appelés la Régale. VI, 208
- 1577.
- \* 14 juillet, à Mons. — Vidimus, délivré par trois hommes de fief de Hainaut, des privilèges de la confrérie des merciers de l'église de Notre-Dame de Tongre. II, 487
- 1585.
- \* 25 septembre. — Acte par lequel Louise de Bouzanton se déshérite de l'hôtel de Molem-baix en faveur des pauvres-orphelins de la ville de Mons. V, 239, note 1
- 1588.
- \* 12 août, à Mons. — Ordonnance du grand bailli et du conseil de Hainaut, réglant le prix des marchandises et le salaire des ouvriers I, 416, note 1
- 1595.
- \* 20 septembre. — Vidimus des lettres d'institution des archers de Soignies, du 18 octobre 1416 IV, 692
- 1622.
- \* 12 octobre. — Lettres du conseil de Hainaut (l'office du grand bailliage vacant) par lesquelles il octroie à la ville de Mons de continuer la perception du chausséage de la porte d'Havré, en exemptant de ce droit les villageois qui amèneront leurs meubles à sauveté, pour doute de l'ennemi V, XII, note 1
- 1624.
- \* 7 janvier, à Mons. — Copie, délivrée par D. Bourgeois, greffier de la cour souveraine de Hainaut, des lettres du duc de Bourgogne, du 8 avril 1455, concernant le don de la terre du Rœulx V, 175
- 1626.
- \* 10 mars. — Copie, certifiée par Laurent de Harven, notaire apostolique et impérial, de la charte du duc Guillaume de Bavière, de 1336, confirmant les privilèges du Val-des-Ecoliers, à Mons I, 479

<sup>1</sup> Elles sont insérées dans le registre aux octrois et dépêches du grand bailliage de Hainaut, de 1568 à 1570. — Archives de l'État, à Mons.

<sup>2</sup> Voyez le tome II, page 512.

1653-1770.

1655.

- \* Registre des chapelles royales de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, dressé par Bouseau, vicaire général du prévôt des églises de cette ville. . . . . III, 575

1645.

- \* 21 novembre. — Lettres des échevins de Liège, attestant que, de tout temps, Jumet a été tenu et réputé être du pays de Liège. I, 377

1656.

- \* 5 décembre. — Copie, certifiée, de la sauvegarde accordée par le duc de Bourgogne au chapitre de Saint-Waudru, à Mons, le 16 mai 1433 . . . . . V, 201

1677.

- \* Sans indication du jour. — Copie, délivrée par F. de le Court, des lettres du comte de Hainaut, du 24 mai 1575. . . . . VI, 170

Pages.

1761.

- \* 17 août, à Cambrai. — Copie, certifiée par les notaires royaux Baret et Hallet, des lettres du duc Albert de Bavière et de Guillaume, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, de novembre 1598, contenant les conditions auxquelles ils consentent à acquérir la terre de Wut . . . . . III, 124

1770.

- \* 12 mai. — Copie, délivrée par Ignace Charlé de Tyberchamps, trésorier des chartes de Hainaut, de la bulle du pape Jean XXIII, du 22 avril 1444 . . . . . III, 501
- \* Sans indication du jour. — Copie, délivrée sous le sceau de la ville de Cambrai, des lettres du duc Guillaume de Bavière, de l'an 1409, concernant les offrandes faites en l'église de Mont-Saint-Aubert. . . . . V, 580

Pages.















DH  
801  
H2D3  
t.6  
pt.1

Devillers, Léopold  
Cartulaire des comtes de  
Hainaut

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

